



**HAL**  
open science

# La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710)

Estelle Martinazzo

► **To cite this version:**

Estelle Martinazzo. La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710). Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2012. Français. NNT : 2012MON30022 . tel-00757747

**HAL Id: tel-00757747**

**<https://theses.hal.science/tel-00757747v1>**

Submitted on 27 Nov 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





*A Romain*

*Illustration de couverture : Détails du tableau intitulé La procession des carmes, conservé dans l'église de Seysses-Tolosane (voir volume II)*



# RESUMÉS ET MOTS CLÉS

---

Le diocèse de Toulouse, situé à cheval sur le Languedoc et le Gascogne, a subi d'importantes destructions durant les guerres de Religion. Un tiers des édifices religieux ont été détruits en 1596. Inséré dans une région où les protestants ont conquis de nombreuses villes, les Toulousains se sentent littéralement assiégés par le protestantisme, et cette appréhension renforce les ressorts d'une politique religieuse menée par l'archevêque, le puissant parlement de Toulouse et les laïcs.

La Réforme catholique débute en 1590, au moment du concile provincial sous l'impulsion du cardinal de Joyeuse (1588-1605). Celui-ci, fortement empreint des idées borroméennes, en pose les cadres durables. Une visite systématique du diocèse est menée, des institutions nouvelles sont mises en place et les fondements du concile de Trente sont publiés par le biais des canons du concile provincial. Ses successeurs, malgré les longues périodes de vacance du siège archiépiscopal, poursuivent la politique menée. On observe alors, grâce aux conférences ecclésiastiques notamment, un glissement des institutions, mises au service d'une meilleure connaissance des réalités religieuses et de la réforme des prêtres et des fidèles. Une campagne importante de reconstructions débute aussi de manière assez précoce dans le diocèse et constitue une des réussites les plus remarquables de la Réforme catholique, néanmoins avec une chronologie différenciée. Il en est de même pour la réforme des prêtres, dont nous étudierons les nombreux ressorts.

La Réforme catholique implique de nombreux acteurs. Leur multiplicité est liée à la structure sociale de la ville de Toulouse, ville parlementaire par excellence. La politique religieuse connaît alors une articulation constante entre la Réforme catholique, comme réforme *in capite et in membris* et la Contre-Réforme, c'est-à-dire la volonté d'éradiquer toute présence du protestantisme. Cette politique, menée bien au-delà du cadre administratif du diocèse, constitue une grande réussite de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Mots-clés :** XVII<sup>e</sup> siècle, Toulouse, diocèse, Réforme catholique, catholicisme, conférences ecclésiastiques, séminaires, reconstruction, concile provincial, Contre-Réforme, protestantisme, parlement, clergé.



# ABSTRACT AND KEY WORDS

---

## **THE CATHOLIC REFORMATION IN THE DIOCESE OF TOULOUSE (1590-1710)**

The diocese of Toulouse, located in Languedoc and Gascony, suffered significant destruction during the Wars of Religion. One-third of the religious buildings were destroyed in 1596. Inserted in a region where protestants conquered many cities, the Tolosans felt literally besieged by Protestantism, and this anxiety helped to strengthen the religious policy, conducted by the archbishop, the powerful Parliament of Toulouse or the laymen.

The Catholic Reformation began in 1590, with the Cardinal de Joyeuse (1588-1605) and his provincial Council. He was strongly influenced by Borromean ideas, and he imposed the Reformation sustainable frameworks. A visit of the diocese was conducted, new institutions were created, and the foundations of the Council of Trent were published through the canons of the provincial Council. His successors, despite long periods of vacancy of the archiepiscopal seat, continued this policy. Through ecclesiastical conferences, we can observe a mutation of the institutions, a better knowledge of religious realities and an important reform of the priests and the faithful. A significant campaign of reconstruction was also started quite early, and became one of the most remarkable successes of the Catholic Reformation. Nevertheless, the chronology is differentiated. We will also study many aspects of the reform of the clergy.

The Catholic Reformation involved many actors. Their diversity was related to the social structure of the city of Toulouse, parliamentary city *par excellence*. The religious policy was then a constant articulation between the Catholic Reformation as a reform *in capite and in membris* and the Counter-Reformation, that is to say the eradication of any Protestant. This policy, which was carried out well beyond the geographical boundaries of the diocese, was a success at the end of the 17<sup>th</sup> century.

**Key words:** XVIIth century, Toulouse, diocèse, bishopric, catholic reform, catholicism, ecclesiastical conferences, seminary, reconstruction, provincial council, Counter-Reformation, protestantism, parliament, clergy.



# REMERCIEMENTS

---

Au terme de ces années d'étude, je souhaite adresser à Monsieur Serge Brunet, mon directeur de thèse, mes plus sincères et chaleureux remerciements. Sans son vif intérêt pour mon sujet, sa vigilance, ses conseils avisés mais aussi ses encouragements, ce travail n'aurait pu voir le jour. Je mesure la chance qui m'a été offerte de bénéficier de son expérience, mais aussi des facilités qu'il a mises en place auprès de l'université. Je suis reconnaissante de la confiance qu'il a eue à mon égard, tant pour l'enseignement que j'y ai mené que pour mon intégration dans les programmes de recherche. Cette recherche est de plus née de la rencontre avec monsieur le professeur René Souriac à l'Université de Toulouse II-Le Mirail. Il m'a amenée, dans le cadre du DEA, à aborder l'histoire toulousaine du XVII<sup>e</sup> siècle. Je lui réitère mes remerciements et ma gratitude pour ses conseils éclairés.

Je souhaite aussi témoigner mon amitié et ma reconnaissance à Sophie Duhem, qui m'a pleinement impliquée dans son programme de recherches, m'offrant son aide et des discussions passionnantes sur l'art religieux.

Je remercie très chaleureusement le personnel des archives, tout spécialement Madame Geneviève Douillard pour m'avoir guidée dans les fonds, pour son amabilité et sa disponibilité. Je tiens de plus à renouveler mes remerciements auprès de l'École française de Rome pour les soutiens et les facilités qui m'ont été accordées afin de poursuivre mes recherches au sein de la bibliothèque ainsi que pour l'accueil fait au sein de la section d'histoire moderne et de son directeur Monsieur Jean-François Chauvard.

Une pensée toute particulière va à mes relectrices, Amandine Le Roux, compagne d'études à Paris, amie et soutien durant ces longues années, mais surtout à Magali Charreire, pour son opinion éclairée et l'aide des dernières heures, cette thèse lui doit beaucoup.

J'adresse aussi une pensée à mes amis, Dunvel, Nathalie et Matthieu pour leur patience et leur écoute, mais aussi à Camille, Marion et Marie pour les discussions stimulantes et les encouragements des derniers jours. Que tous et toutes soient remerciés d'avoir été présents pour m'apporter des conseils, un soutien ou tout simplement un peu de confiance.

Je souhaite enfin témoigner à ma famille et à mes proches ma gratitude, plus particulièrement à mes parents, pour m'avoir toujours soutenue, de manière indéfectible durant mes études, mais aussi à Romain qui a fait preuve, malgré son jeune âge, d'une grande patience. Ce travail leur est dédié.



# TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 1

---

<b>RESUMÉS ET MOTS CLÉS.....</b>	<b>5</b>
<b>ABSTRACT AND KEY WORDS .....</b>	<b>7</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 1 .....</b>	<b>11</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>17</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>19</b>
<b>TABLE DES CARTES INSÉRÉES DANS LE TEXTE .....</b>	<b>21</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS INSÉRÉES DANS LE TEXTE .....</b>	<b>23</b>
<b>TABLE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>25</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE I. UN DIOCÈSE PIONNIER, UNE RÉFORME CATHOLIQUE PRÉCOCE ...</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE 1. DE LA VILLE AU DIOCÈSE : L’AFFIRMATION D’UNE IDENTITÉ CATHOLIQUE DANS UN CONTEXTE DE FIÈVRE OBSIDIONALE .....</b>	<b>39</b>
<b>I. TOULOUSE, UNE VILLE ISOLÉE ET UN DIOCESE A L’ÉPREUVE DES HUGUENOTS .....</b>	<b>42</b>
A. TOULOUSE ACQUIERT LA RÉPUTATION D’UNE CITADELLE IMPRENABLE .....	42
B. ESPACE PERÇU, ESPACE REEL : L’OMNIPRESENCE PROTESTANTE COMME FONDEMENT D’UN SENTIMENT OBSIDIONAL .....	44
C. À L’ISSUE DES RAIDS, UN DIOCESE MEURTRI .....	51
<b>II. UN LIEU DU « REFUGE CATHOLIQUE ».....</b>	<b>55</b>
A. L’IMPLANTATION RELIGIEUSE ET SES CONSÉQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.....	55
B. OMNIPRESENCE DU SACRÉ ET EFFERVESCENCE RELIGIEUSE .....	69
C. LE PARLEMENT DE TOULOUSE, GARANT DE L’ORTHODOXIE .....	72
<b>III. APRÈS LES TROUBLES, REAFFIRMER LA PRÉSENCE CATHOLIQUE DANS LE PAYSAGE SACRÉ.....</b>	<b>75</b>
A. LE PAYSAGE PAROISSIAL, REFLET DU DIMORPHISME GÉOGRAPHIQUE .....	75
B. L’ÉGLISE PAROISSIALE COMME MARQUEUR D’UNE IDENTITÉ RELIGIEUSE.....	81
C. LE CULTES DES SAINTS COMME FONDEMENT D’UNE IDENTITÉ.....	92
<b>CHAPITRE II. « DES ARGUS QUI NE SOMMEILLENT POINT » L’ARCHEVÊQUE ET LE GOUVERNEMENT DU DIOCÈSE .....</b>	<b>97</b>

<b>I. LES ARCHEVEQUES DE TOULOUSE, DES HOMMES DE POUVOIR ?.....</b>	<b>98</b>
A. UN HOMME RICHE .....	98
B. LE POUVOIR DE L'ARCHEVEQUE DANS LES PAROISSES EST-IL INCONTESTE ? .....	104
<b>II. LES ARCHEVEQUES DE TOULOUSE, AU SERVICE DU ROI ET SOUVENT ABSENTEISTES</b>	<b>107</b>
A. DE LA RESIDENCE DE L'ARCHEVEQUE .....	108
B. PRENDRE POSSESSION DE SON SIEGE.....	111
C. UNE AUTORITE CONTESTEE : LES CONFLITS AVEC LE PARLEMENT.....	113
<b>III. LES COLLABORATEURS DE L'ARCHEVEQUE .....</b>	<b>117</b>
A. AU CŒUR DE LA CHANCELLERIE EPISCOPALE, LE ROLE CENTRAL DU VICAIRE GENERAL	117
B. L'OFFICIALITE DOMINEE PAR LE MONDE CANONIAL.....	128
C. ARCHIPRETRES ET VICAIRES FORAINS, DES HOMMES DE TERRAIN DANS LES PAROISSES RURALES .....	130
<b>CHAPITRE III. ASSEMBLER ET COMMUNIQUER : LES RYTHMES ET LES MODALITÉS DE LA RÉFORME CATHOLIQUE .....</b>	<b>139</b>
<b>I. LA LEGISLATION ECCLESIASTIQUE REACTUALISEE DANS UN ESPRIT TRIDENTIN.....</b>	<b>141</b>
A. PRINCIPES BORROMEENS A L'ORIGINE D'UNE REFORME .....	142
B. LE SYNODE, UNE REUNION DU CLERGE .....	145
C. STATUTS SYNODAUX ET ORDONNANCES SYNODALES .....	146
<b>II. LES VISITES PASTORALES : S'INFORMER ET INFORMER POUR REFORMER.....</b>	<b>152</b>
A. S'INSTRUIRE DES REALITES DIOCESAINES ET ASSEOIR SON POUVOIR.....	155
B. LA REPRISE DES TOURNEES PASTORALES (1615-1650).....	159
C. LA DERNIERE TOURNEE PASTORALE DU XVII <sup>E</sup> SIECLE : UNE PRATIQUE ADMINISTRATIVE ET FORMATEE .....	163
<b>III. UNE NOUVELLE FORME DE SODALITE : LES CONFERENCES ECCLESIASTIQUES.....</b>	<b>165</b>
A. L'HISTOIRE DES CONFERENCES ECCLESIASTIQUES TOULOUSAINES .....	166
B. LES CONFERENCES ECCLESIASTIQUES OU LA MARQUE D'UNE NOUVELLE FORME DE SOCIABILITE SACERDOTALE .....	169
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE I.....</b>	<b>171</b>
<b>PARTIE II. CLERGÉS ET PAROISSES AU CŒUR DE LA RÉFORME.....</b>	<b>173</b>
<b>CHAPITRE IV. DE L'ORDINATION AU SACERDOCE : LES PARADOXES DU RECRUTEMENT CLÉRICAL .....</b>	<b>177</b>
<b>I. LE DIOCESE DE TOULOUSE, UN CENTRE D'ORDINATIONS RAYONNANT SUR UN LARGE SUD-OUEST.....</b>	<b>180</b>
A. ESTIMATION QUANTITATIVE DU CLERGE TOULOUSAIN .....	180
B. GEOGRAPHIE DU RECRUTEMENT : L'OMNIPRESENCE DU PRETRE FORAIN.....	191
C. SOCIOLOGIE DU RECRUTEMENT : LES TITRES CLERICAUX .....	200
<b>II. LA COLLATION DES BENEFICES .....</b>	<b>205</b>
A. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME BENEFICIAL .....	206

B. OBTENIR UN BENEFICE .....	212
C. LA PRIMAUTE DU PRETRE TOULOUSAIN .....	218
<b>CHAPITRE V. BON PASTEUR ET PARFAIT MINISTRE : LE CLERGÉ AU TEMPS DE LA RÉFORME CATHOLIQUE.....</b>	<b>223</b>
<b>I. LES VOIES D'ACCES A L'IDEAL SACERDOTAL .....</b>	<b>225</b>
A. RESIDENCE ET FORMATION : LE CLERGE D'AVANT LA REFORME CATHOLIQUE EST-IL DEFICIENT ? .....	225
B. UNE FORMATION DE PLUS EN PLUS ABOUTIE : SEMINAIRES ET CONFERENCES ECCLESIASTIQUES .....	228
C. L'HOMME MIS A PART : « HONNESTETE ET MODESTIE ECCLESIASTIQUE » .....	245
<b>II. UN CLERGE MIEUX CONTROLE? .....</b>	<b>250</b>
A. LA SACERDOTALISATION CROISSANTE ET PROFESSIONNALISATION DU CLERGE .....	250
B. DES COMMUNAUTES SACERDOTALES EN CHARGE DE FONDATIONS OBITUAIRES .....	261
C. DIFFICULTES ET RESISTANCES FACE A L'APPLICATION DE LA NORME.....	272
<b>III. LE BON PRETRE ET LA GESTION DE LA PAROISSE : DES INSTITUTIONS AU FONCTIONNEMENT COMPLEXE .....</b>	<b>281</b>
A. LES FABRIQUES ET LA GESTION DES BIENS D'EGLISE .....	281
B. LES RELATIONS AVEC LE CURE : UN CONTROLE DIFFICILE OU IMPOSSIBLE? .....	289
<b>CHAPITRE VI. L'ACTION D'UN CATHOLICISME TRIOMPHANT : LE RÉAMÉNAGEMENT DES ÉGLISES AU XVII<sup>E</sup> SIÈCLE .....</b>	<b>297</b>
<b>I. LA RECONSTRUCTION DES EGLISES : UN EFFORT SOUTENU .....</b>	<b>302</b>
A. DES INJONCTIONS SUCCESSIVES.....	302
B. L'ACTION DU CARDINAL DE JOYEUSE (1596-1616) .....	304
C. DES RYTHMES HETEROGENES POUR LA RESTAURATION DES EDIFICES RELIGIEUX .....	309
<b>II. LE PROFOND REAMENAGEMENT DES LIEUX DE CULTE .....</b>	<b>312</b>
A. LA SEPARATION ENTRE PROFANE ET SACRE, ENJEU DE LA REFORME CATHOLIQUE .....	312
B. LA CONSERVATION DES RELIQUES ET LA SACRALITE DE L'ESPACE.....	322
C. UNE REORGANISATION CULTUELLE ENGAGEE .....	328
<b>III. L'ART POUR LA GLOIRE DE DIEU : ACTEURS ET PROCESSUS DE LA COMMANDE ARTISTIQUE ET ARCHITECTURALE .....</b>	<b>353</b>
A. L'ART AU SEIN DES EGLISES : TABLEAUX, IMAGES ET STATUES.....	353
B. LES ACTEURS DU CHANGEMENT : LES PROCESSUS DE LA COMMANDE ET DU PAIEMENT DES ŒUVRES D'ART .....	364
C. LA COMMANDE RELIGIEUSE EST-ELLE AFFAIRE DE GOUT OU DE MODELES? .....	373
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE II .....</b>	<b>377</b>
<b>PARTIE III. AU SERVICE D'UN IDÉAL RELIGIEUX : RÉFORME CATHOLIQUE ET CONTRE-RÉFORME .....</b>	<b>379</b>
<b>CHAPITRE VII LES DÉVOTIONS COLLECTIVES : LA NAISSANCE D'UN HOMME NOUVEAU?.....</b>	<b>381</b>

<b>I. ENTRE PRATIQUES COLLECTIVES ET PIETE NOUVELLE : LE PROCESSUS CONFRATERNEL</b>	
<b>383</b>	
A. CONFRERIES DES VILLES... CONFRERIES DES CHAMPS .....	383
B. DES DEVOTIONS TYPIQUES DE LA CONTRE-REFORME : SAINT-SACREMENT ET ROSAIRE	397
C. « NOBLESSE DES BLEUS, RICHESSE DES NOIRS, ANTIQUITE DES GRIS ET PAUVRETE DES BLANCS » : LA PIETE PENITENTE A TOULOUSE ET DANS LE DIOCESE .....	406
<b>II. DE LA PIETE INTERIORISEE A LA PIETE EXTERIORISEE : PROCESSIONS ET PELERINAGES .....</b>	<b>417</b>
A. LES PELERINAGES.....	417
B. LES PROCESSIONS : IMPLORER LE SECOURS DE DIEU ET EXALTER UNE CATHOLICITE TRIOMPHANTE .....	432
<b>III. LA REFORME CATHOLIQUE A-T-ELLE CREE UN HOMME NOUVEAU?.....</b>	<b>444</b>
A. “IL FAUT FAIRE FLECHIR LA COLERE DE DIEU JUSTEMENT IRRITE PAR NOUS” : L’ATTACHEMENT DES TOULOUSAINS AUX RITES ARCHAÏQUES, TOLERES PAR L’ÉGLISE .....	444
B. LE VISITEUR FACE AU FIDELE, DIDACTIQUE DES PRATIQUES .....	450
<b>CHAPITRE VIII. ŒUVRER DANS LE SIÈCLE .....</b>	<b>455</b>
<b>I. L’ACTION DES ORDRES RELIGIEUX DANS UN CONTEXTE MOUVEMENTE.....</b>	<b>457</b>
A. JESUITES, AA ET CONGREGATIONS MARIALES .....	457
B. LES CAPUCINS : L’ACTION D’UN ORDRE TYPIQUE DE LA CONTRE-REFORME .....	470
<b>II. L’EFFORT MISSIONNAIRE ET LA PREDICATION, ŒUVRE DE L’ÉGLISE.....</b>	<b>476</b>
A. LA MISSION COMME COMPLEMENT DE LA VISITE PASTORALE .....	476
B. L’EFFORT MISSIONNAIRE DES CONGREGATIONS .....	481
C. PRECHER DANS UN CONTEXTE MOUVEMENTE .....	486
<b>III. L’ACTION DE LA NEBULEUSE DEVOTE.....</b>	<b>492</b>
A. AU CŒUR DES QUERELLES DE L’ÉPOQUE : Y A T’IL EU UN JANSENISME TOULOUSAIN? ...	492
B. LES CONFRERIES : DES RESEAUX DEVOTS ? .....	496
C. LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT A TOULOUSE ET L’ACTION DANS LA REFORME CATHOLIQUE.....	500
<b>CHAPITRE IX. LA CROSSE, LA COURONNE ET LE DÉVOT : ASPECTS PLURIELS DE LA CONTRE-RÉFORME .....</b>	<b>507</b>
<b>I. LA PRESENCE PROTESTANTE DANS LE DIOCESE DE TOULOUSE .....</b>	<b>509</b>
A. LE FONCTIONNEMENT D’UNE COMMUNAUTE REFORMEE : L’EXEMPLE DU CONSISTOIRE DU MAS-GRENIER .....	509
B. MESURER ET COMPTABILISER : UN EXERCICE DELICAT .....	511
<b>II. LA CONTRE-REFORME : AFFAIRE RELIGIEUSE MAIS AUSSI POLITIQUE.....</b>	<b>515</b>
A. CONVERTIR PAR LA PAROLE : UNE UTOPIE ?.....	515
B. LA CONTROVERSE OU LE COMBAT POINT PAR POINT DES THESES PROTESTANTES.....	519
C. TOULOUSE, SON PARLEMENT ET SON ROI.....	525
<b>III. IMPACTS ET RESULTATS DE LA CONTRE-REFORME .....</b>	<b>537</b>

A.	LE MILITANTISME DEVOT FACE A LA QUESTION PROTESTANTE .....	537
B.	TOULOUSE, UN CENTRE DE CONVERSION .....	541
C.	SE CONVERTIR OU FUIR ? .....	548
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>557</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>565</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....</b>	<b>611</b>
<b>I.</b>	<b>INSTRUMENTS DE TRAVAIL .....</b>	<b>612</b>
A.	DICIONNAIRES.....	612
B.	BIBLIOGRAPHIES, REPERTOIRES ET INVENTAIRES.....	613
C.	SOURCES PUBLIEES.....	614
<b>II.</b>	<b>LES CADRES .....</b>	<b>617</b>
A.	OUVRAGES GENERAUX ET SYNTHESES .....	617
B.	HISTOIRE DU LANGUEDOC ET DU MIDI TOULOUSAIN .....	624
<b>III.</b>	<b>HISTOIRE ET PRATIQUES DE LA REFORME CATHOLIQUE ET CONTRE-REFORME....</b>	<b>637</b>
A.	GUERRES DE RELIGION, PROTESTANTISME ET CONTRE-REFORME .....	637
B.	REFORME CATHOLIQUE, PASTORALE ET ACTION DES EVEQUES.....	640
C.	HISTOIRE DU CLERGE .....	646
<b>IV.</b>	<b>ESPACES, POPULATION ET VIE RELIGIEUSE : MISE EN PRATIQUE DE LA REFORME</b>	
	<b>CATHOLIQUE .....</b>	<b>655</b>
A.	L'ÉGLISE, L'ARGENT ET LE VILLAGE.....	655
B.	PRATIQUES ET SENSIBILITES RELIGIEUSES .....	656
C.	CONFRERIES .....	659
D.	MONUMENTS, ARTS ET ARCHITECTURES .....	662
E.	ENSEIGNER, INSTRUIRE ET CONVERTIR .....	667
F.	MILIEUX DEVOTS .....	670
	<b>ÉTAT DES SOURCES.....</b>	<b>675</b>
<b>I.</b>	<b>SOURCES MANUSCRITES.....</b>	<b>676</b>
A.	FONDS DE L'ARCHIVIO SEGRETO VATICANO .....	676
B.	FONDS DE L' <i>ARCHIVUM ROMANUM SOCIETATIS IESU</i> .....	676
C.	FONDS DES ARCHIVES NATIONALES .....	677
D.	FONDS DE LA PROVINCE DES JESUITES DE FRANCE .....	677
E.	FONDS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE TOULOUSE (ADHG) .....	678
F.	FONDS DES ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE .....	690
G.	FONDS DES ARCHIVES COMMUNALES .....	691
H.	FONDS MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE.....	694
I.	FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE TOULOUSE .....	695
J.	FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE .....	696
K.	FONDS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE.....	696
<b>II.</b>	<b>SOURCES IMPRIMEES .....</b>	<b>698</b>
A.	HISTOIRE DU LANGUEDOC.....	698
A.	ARCHEVEQUES DE TOULOUSE .....	698
B.	POLITIQUE ECCLESIASTIQUE .....	699

C. CONFRERIES .....	701
D. PARLEMENT DE TOULOUSE .....	702
E. OUVRAGES DE THEOLOGIE .....	702
F. ORDRES RELIGIEUX.....	704
G. HERESIES, PROTESTANTISME ET CONVERSIONS AU CATHOLICISME.....	705
H. OUVRAGES DE JEAN CHABANEL.....	706
I. OUVRAGES D'ETIENNE DE MOLINIER.....	706
<b>INDEX DES NOMS DE LIEUX.....</b>	<b>709</b>
<b>INDEX DES NOMS DE PERSONNES .....</b>	<b>713</b>
<b>INDEX THÉMATIQUE .....</b>	<b>717</b>

# TABLE DES TABLEAUX

---

Tableau 1. – État des paroisses du diocèse de Toulouse par archiprêtre	77
Tableau 2. – Les paroisses de la ville de Toulouse et leurs succursales sous l’Ancien Régime	79
Tableau 3. – Exemples de reconfiguration du paysage paroissial (XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles)	80
Tableau 4. – Les revenus épiscopaux du cardinal de Joyeuse en 1597	101
Tableau 5. – Dépenses ordinaires et extraordinaires de l’archevêque Pierre de Marca en 1653	102
Tableau 6. – Les archevêques de Toulouse entre 1590 et 1710	107
Tableau 7. – Liste des vicaires généraux entre 1588 et 1696	121
Tableau 8. – L’administration temporelle et spirituelle de l’archevêché de Toulouse à la mort de Charles de Montchal, le 22 août 1651	125
Tableau 9. – Officiaux du diocèse de Toulouse entre 1593 et 1664	128
Tableau 10. – Les juges métropolitains du diocèse de Toulouse	130
Tableau 11. – Archiprêtres connus dans le diocèse de Toulouse	132
Tableau 12. – Vicaires forains nommés par Philippe Cospéau en 1614	135
Tableau 13. – Ordinations annuelles du diocèse de Toulouse (1646-1709)	184
Tableau 14. – Répartition des ordinations par ordre religieux	190
Tableau 15. – Part de certains diocèses dans les origines de candidats à l’ordination	194
Tableau 16. – Origine paroissiale des tonsurés du diocèse de Toulouse	198
Tableau 17. – Lien familial et constitution du titre clérical	202
Tableau 18. – Origine sociale des candidats au sous-diaconat d’après la profession du père	203
Tableau 19. – Prieurés et cures en fonction de leur imposition à la décime de 1663	210
Tableau 20. – Principaux bénéficiaires du diocèse de Toulouse d’après le rôle de la décime de 1663	211
Tableau 21. – Types d’actes rencontrés dans les insinuations ecclésiastiques	212
Tableau 22. – Raisons pour la mise en possession de cure	216
Tableau 23. – Origine géographique des clercs et prêtres pourvus d’un bénéfice dans le diocèse de Toulouse entre 1672 et 1674 puis entre 1691 et 1696	219
Tableau 24. – Les séminaires successifs dans le diocèse de Toulouse (de la fin du XVI <sup>e</sup> siècle à 1791)	229
Tableau 25. – La rubrique des visites pastorales concernant le recteur	247
Tableau 26. – Statut de ceux qui ont été munis d’une cure, d’une prébende ou de fondations obituaires à la fin du XVII <sup>e</sup> siècle	251
Tableau 27. – Grade des bénéficiaires du diocèse de Toulouse	253
Tableau 28. – Analyse du contenu de la bibliothèque de Guillaume Escafré (en 1719)	259
Tableau 29. – Consorces de prêtres entre le XVI <sup>e</sup> et le XVIII <sup>e</sup> siècles	266
Tableau 30. – État des prêtres de Miremont en 1614	271

Tableau 31. – Répartition et évolution des tabernacles dans les églises rurales du diocèse de Toulouse	332
Tableau 32. – Églises pourvues d'un retable entre 1596 et la fin du XVII <sup>e</sup> siècle	333
Tableau 33. – Principales dédicaces des autels latéraux à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle	339
Tableau 34. – Principales dédicaces des autels latéraux au début du XVIII <sup>e</sup> siècle	340
Tableau 35. – L'évolution des autels dédiés à Notre-Dame (fin XVI <sup>e</sup> -début XVIII <sup>e</sup> siècle)	340
Tableau 36. – Présence de sacristies dans les églises paroissiales au XVII <sup>e</sup> siècle	344
Tableau 37. – Achats et ornements de l'église collégiale Saint-Félix-de-Caraman en 1637	366
Tableau 38. – Principaux achats mentionnés au livre de la confrérie du <i>Corpore Christi</i> dans la cathédrale Saint-Étienne	368
Tableau 39. Confréries, charges et fonctionnement dans l'église d'Auterive en 1631.	396
Tableau 40. – Pourcentage de paroisses pourvus d'une confrérie du Rosaire ou du Saint-Sacrement entre la fin du XVI <sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII <sup>e</sup> siècle	397
Tableau 41. – Les confrères laïcs reçus dans la confrérie des Tolosains de la Daurade en 1663	498
Tableau 42. – Liste des officiers de la confrérie des pénitents blancs en 1699	499
Tableau 43. – Les membres de la compagnie du Saint-Sacrement	502
Tableau 44. – Nombre de baptêmes, mariages et sépultures à Caraman entre 1673 et 1677	513
Tableau 45. - Répartition des ouvrages de controverse publiés à Toulouse entre 1600 et 1685	520
Tableau 46. – Mesures prises à l'encontre des protestants par le parlement de Toulouse (1634-1685)	527
Tableau 47. – Écclésiastiques ou laïcs participant à l'œuvre des Nouveaux Convertis en y amenant de jeunes protestants	544
Tableau 48. – Répartition par capitoulat des ordres religieux dans la ville de Toulouse au XVII <sup>e</sup> siècle	566
Tableau 49. – Ordres religieux féminins et masculins ainsi que leurs effectifs d'après l'enquête de 1667 et l'estimation de l'intendant en 1698	567

## TABLE DES FIGURES

---

Figure 1. – Répartition des dédicaces principales des églises paroissiales du diocèse de Toulouse	94
Figure 2. – Les principaux patrons présentateurs aux cures du diocèse de Toulouse	105
Figure 3. – Fonction d'origine des vicaires généraux nommés entre 1600 et 1700	121
Figure 4. – Nombre d'ordonnances publiées chaque année dans le diocèse de Toulouse (1592-1702)	147
Figure 5. – Répartition par thème des ordonnances au XVII <sup>e</sup> siècle	150
Figure 6. – Ordonnances concernant les ecclésiastiques	151
Figure 7. – Courbe cumulée des ordinations entre 1646 et 1709	184
Figure 8. – Répartition des réguliers et des séculiers par type d'ordination (1646-1709)	189
Figure 9. – Évolution des ordinations du clergé régulier durant le XVII <sup>e</sup> siècle	190
Figure 10. – Part des candidats étrangers à chacune des ordinations au XVII <sup>e</sup> siècle	192
Figure 11. – Composition des titres cléricaux passés par les sous-diacres ordonnés à Toulouse entre 1646 et 1709	201
Figure 12. – Types de titres assis sur un bénéfice	202
Figure 13. – Répartition des paroisses en fonction des décimes qu'elles paient d'après le rôle de 1663	210
Figure 14. – Pourcentages de la résidence des curés du diocèse entre 1538 et 1615	226
Figure 15. – Reconstructions ou travaux effectués aux églises sous le patronage du cardinal de Joyeuse (1597-1616)	306
Figure 16. – Budget consacré aux réparations d'églises entre 1597 et 1616	306
Figure 17. – Répartition annuelle des dépenses liées aux réparations d'églises entre 1597 et 1617	308
Figure 18. – Pourcentage de paroisses pourvues de tabernacles entre 1596 et le milieu du XVII <sup>e</sup> siècle	332
Figure 19. – Comparaison entre le pourcentage des églises dotées de tabernacles et de retables entre 1596 et 1700	334
Figure 20. – Les ornements dans les églises paroissiales d'après les tables des meubles de 1596.	336
Figure 21. – Le recrutement du noviciat jésuite de Toulouse entre 1571 et 1601	460
Figure 22. – Profession des membres de la confrérie Notre-Dame de l'Assomption entre 1591 et 1684	497
Figure 23. – Évolution du nombre de baptêmes protestants au Mas-Grenier entre 1596 et 1663	513
Figure 24. – Répartition des types d'ouvrages de controverse publiés à Toulouse entre 1600 et 1685	521
Figure 25. – Nombre d'arrêts rendus par le parlement de Toulouse au sujet des protestants (1611-1687)	527
Figure 26 Les abjurations à Toulouse et Caraman entre 1622 et 1686 (hors Filles de l'Enfance et Nouveaux convertis)	549



## TABLE DES CARTES INSÉRÉES DANS LE TEXTE

---

<b>Carte 1. – Les provinces ecclésiastiques du Sud-Ouest de la France sous l’Ancien Régime</b>	<b>41</b>
<b>Carte 2. – L’encerclement protestant de Toulouse sous le régime de l’édit de Nantes</b>	<b>45</b>
<b>Carte 3. – Les communautés protestantes du diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>47</b>
<b>Carte 4. – L’état du diocèse de Toulouse d’après l’enquête du parlement de 1570 et d’après les visites pastorales de 1593-1596</b>	<b>51</b>
<b>Carte 5. – Les établissements religieux de la ville de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>62</b>
<b>Carte 6. – Le diocèse de Toulouse au sein des circonscriptions civiles de Languedoc</b>	<b>74</b>
<b>Carte 7. – La tournée pastorale de l’automne 1596</b>	<b>157</b>
<b>Carte 8. – Les tournées pastorales de Charles de Montchal (1638-1647)</b>	<b>161</b>
<b>Carte 9. – Les reconstructions ou travaux effectués dans les églises sous le patronage du cardinal de Joyeuse (1597-1616)</b>	<b>304</b>
<b>Carte 10. – Les principaux centres mariaux du diocèse de Toulouse</b>	<b>419</b>
<b>Carte 11. – Collèges jésuites des provinces d’Aquitaine et de Toulouse (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)</b>	<b>459</b>
<b>Carte 12. – Les AAs filles d’après la correspondance de l’Aa de Toulouse</b>	<b>465</b>



# TABLE DES ILLUSTRATIONS INSÉRÉES DANS LE TEXTE

---

<b>Illustration 1. – Vue de Toulouse d’après Guillaume de Nautonnier de Castelfranc (1603).....</b>	<b>63</b>
<b>Illustration 2. – La taille de couronne selon l’ordre clérical d’après les Ordonnances synodales de 1696.....</b>	<b>182</b>
<b>Illustration 3. – Frontispice de <i>L’institution, règles et exercices des confrairies de pénitens</i> d’Étienne Molinier.....</b>	<b>416</b>
<b>Illustration 4. – Un capucin.....</b>	<b>475</b>

**Le volume II comporte l’intégralité des cartes et de nombreuses illustrations. Nous renvoyons à l’index situé en début de volume II.**



# TABLE DES ABRÉVIATIONS

---

<b>ADHG</b>	Archives départementales de la Haute-Garonne.
<b>AM</b>	<i>Annales du Midi</i>
<b>AMT</b>	<i>Archives municipales de Toulouse</i>
<b>AN</b>	<i>Archives nationales</i>
<b>AFSI</b>	<i>Archives de la province jésuites de France</i>
<b>ARSI</b>	<i>Archives romaines de la société de Jésus</i>
<b>ASV</b>	<i>Archivio Segreto vaticano</i>
<b>BSHPF</b>	<i>Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français</i>
<b>BMT</b>	Bibliothèque municipale de Toulouse (Bibliothèque d'études et du patrimoine)
<b>BSAMF</b>	<i>Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France</i>
<b>DTC</b>	<i>Dictionnaire de théologie catholique</i>
<b>DHGE</b>	<i>Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique</i> <i>Dictionnaire universel, contenant tous les mots François tant vieux</i> <i>que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, Paris,</i> <i>1690 (première édition).</i>
<b>FURETIÈRE</b>	
<b>ICT</b>	Institut catholique de Toulouse
<b>HGL</b>	<i>Histoire générale du Languedoc</i>
<b>MASIBLT</b>	<i>Mémoire de l'Académie des Sciences des Inscriptions et des Belles-Lettres de Toulouse</i>
<b>MSAMF</b>	<i>Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France</i> <i>Recueil des ordonnances synodales de Nosseigneurs les</i> <i>illustrissimes et révérendissimes archevêques de Tolose, à Tolose,</i> <i>chez Arnaud Colomiez, 1669.</i>
<b>PEYRONET</b>	
<b>RHEF</b>	<i>Revue d'Histoire de l'Église de France</i>
<b>RHT</b>	<i>Revue d'Histoire de Toulouse</i>
<b>RHMC</b>	<i>Revue d'histoire moderne et contemporaine</i>

Toutes les paroisses, sauf mention contraire ou citation, sont présentées sous leur forme contemporaine.

Le fonds des paroisses et visites pastorales est microfilmé en intégralité. Chaque mention est cotée 2 MI. Les numéros de pièces étant difficiles à reconnaître, en raison de l'état de conservation des documents, nous citons le titre du document en lieu et place du numéro de pièce

Les cartes les plus importantes sont insérées dans le texte, elles sont toutes consultables en grand format, ainsi que les illustrations, dans le volume II. Nous y renvoyons systématiquement en bas de page



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort de Henri III et qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV<sup>1</sup>.

Toulouse, célébrée comme la terre de la tolérance au XX<sup>e</sup> siècle, fut aussi sous l'Ancien Régime le lieu des exécutions de Giulio Cesare Vanini en 1618 et de Jean Calas en 1762. Voltaire, dans son plaidoyer en faveur de la tolérance, met en cause le fanatisme de la populace, mais aussi les particularités des confréries de pénitents et le zèle de la nébuleuse dévote, propres à la ville rose.

L'affaire Calas intervient à une date symbolique et il ne peut être question de coïncidence. 1762 est la date du bicentenaire de la « délivrance de Toulouse », commémorée chaque 17 mai par l'ensemble des Toulousains<sup>2</sup>. En cette même année, Pierre Barthès relate les cérémonies fastueuses de la translation des reliques de saint Vincent à la chapelle des pénitents gris. Plus de six cents messes furent dites, sept mille personnes communièrent, un miracle eut même lieu<sup>3</sup>. Les Toulousains et l'ensemble des membres du parlement étaient empreints d'une piété catholique triomphante, et tous ces éléments aboutirent à la décision de l'exécution de Jean Calas. Ainsi, dès 1562 et jusqu'à la Révolution française, Toulouse s'affirma au cœur du Sud-Ouest comme la cité catholique par excellence, son parlement contribuant, tout autant que ses élites, et bien plus que son pouvoir épiscopal à la poursuite des huguenots. Dans le contexte de Contre-Réforme où l'élite politique semble en apparence plus active que l'autorité ecclésiastique, les mots de Voltaire résonnent avec une force toute particulière.

De nombreux aspects de l'histoire religieuse toulousaine du XVII<sup>e</sup> siècle restaient méconnus malgré plusieurs études fondatrices, car un certain nombre de fonds

---

<sup>1</sup> LAHURE (Ch.), éd., « Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas (1763) », dans *Œuvres complètes de Voltaire*, vol. 19, p. 102, Paris, imprimerie de Charles Lahure et Cie, 1860.

<sup>2</sup> JULIEN (P.), « Assaut, invocation tutélaire et célébrations séculaires : le 17 mai 1562, « délivrance de Toulouse », dans AUDISIO (G.), *Prendre une ville au XVI<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2004,

<sup>3</sup> TAILLEFER (M.), *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 335.

d'archives étaient inexploités. C'est tout d'abord au XIX<sup>e</sup> siècle que sont parues les premières monumentales histoires de l'Église, dont la plus connue est celle de l'abbé Salvan<sup>4</sup>. Puis, jusque dans les années 1930, période à laquelle le catholicisme se trouve sur la défensive, l'histoire du catholicisme a été faite principalement par des curés, abbés ou évêques, qui s'identifièrent à leur objet d'analyse. Le ton est souvent polémique<sup>5</sup>. Des auteurs toulousains s'intéressent d'abord à l'histoire locale, et le protestantisme est conçu comme une menace<sup>6</sup>. Mais il s'avère que ces ecclésiastiques avaient une très grande connaissance des sources, et ont eu en mains d'importants manuscrits aujourd'hui disparus. L'abbé Lestrade, infatigable fouilleur d'archives, a parcouru avec passion les registres notariés pour en tirer de multiples renseignements sur la vie des prêtres ou les évolutions artistiques. Nous leur en sommes largement redevables.

Puis, après la Seconde guerre mondiale, la thèse de droit canonique de l'abbé Georges Baccrabère aborde la question des visites pastorales. Ce dernier a saisi toute l'importance d'une telle source pour comprendre les particularités de la vie religieuse des paroisses toulousaines<sup>7</sup>. Enfin, de nombreux travaux universitaires ont par la suite

---

<sup>4</sup> SALVAN (A.), *Histoire générale de l'Église de Toulouse depuis les temps reculés jusqu'à nos jours*, Toulouse, Delbay, 1856-1861, 4 vol ; CAYRE (G.), *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse, depuis la fondation du siège jusqu'à nos jours*, Toulouse, impr. L et J.-M. Douladoure, 1873, 646 p.

<sup>5</sup> VENARD (M.), « L'histoire religieuse dans l'histoire de la France », dans *Un siècle d'histoire du christianisme en France : bilan historiographique et perspectives, actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, Rennes, 15-17 septembre 1999*, Paris, Société d'histoire religieuse de la France, 2000, p. 321-333.

<sup>6</sup> Nous pouvons citer des auteurs comme l'abbé Jean Lestrade, le chanoine Jean Contasty, Célestin Douais ou l'abbé Gabriel-Bernard Morère. Voir par exemple, LESTRADE (J.), *Le prieuré Saint-Jacques de Muret et le chapitre Saint-Étienne de Toulouse*, Toulouse, imprimerie Saint-Cyprien, 1914, 31 p. ; LESTRADE (J.), « Philippe Cospéan évêque d'Aire, administrateur de l'archevêché de Toulouse », *Revue de Gascogne*, 1897, pp. 237-260 ; LESTRADE (J.), *Les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse*, Toulouse, extrait de la *Revue historique de Toulouse*, impr. Berthoumieu, 1939, 395 p. ; MORÈRE (G.-B.), *Histoire de Saint-Félix-de-Caraman, baronnie des états du Languedoc, première ville maîtresse du diocèse de Toulouse*, Toulouse, Privat ; Paris, Picard, 1899, 239 p. ; CONTRASTY (J.), *Pages d'histoire toulousaine*, Toulouse, Berthoumieu, 1935, 227 p. ; CONTRASTY (J.), *Histoire de Saint-Jory*, Paris, Res universis, 1990, 305 p. ; DOUAIS (C.), *La visitation de Toulouse : études, souvenirs et documents*, Paris, Veuve C. Poussiélgue, 1905, 541 p. ; DOUAIS (C.), *La Confrérie de l'Assomption à Saint-Étienne de Toulouse (1487-1788), documents inédits*, Toulouse, E. Privat, 1892, 24 p.

<sup>7</sup> BACCRABÈRE (G.), *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse. Exercice du droit de visite*, Toulouse, imprimerie Mulhe Roux, 1968, 222 p. ; BACCRABÈRE (G.), « La visite canonique de l'évêque, du supérieur religieux, du vicaire forain », *Dictionnaire de droit canonique*, Tome VII, Paris, Letouzay et Ané, col 1512-1619 ; BACCRABÈRE (G.), « La pratique religieuse dans le diocèse de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *AM*, t. 74, n° 59, juillet 1962, p. 287-314 ; WOLFF (Ph.), BACCRABÈRE (G.), *Le diocèse de Toulouse, Histoire des diocèses de France*, Paris, Beauchesne, 1983, 311

évoqué des points particuliers de l'histoire toulousaine<sup>8</sup>. L'importance des documents confrontés et la publication de sources d'archives parfois disparues sont extrêmement utiles ; notre perspective se place dans la continuité de ces travaux universitaires récents.

À partir des années 1960, l'histoire religieuse sérielle a favorisé les histoires diocésaines. Louis Pérouas mesura par exemple l'indifférence religieuse d'une région ou *a contrario* sa vitalité, grâce à des sources multiples, comme l'histoire des vocations sacerdotales, les fondations de chapellenies ou les recrutements au sein des confréries<sup>9</sup>. L'histoire sérielle fit de nombreux émules d'autant que la monographie diocésaine se pliait fort bien à ces contraintes, apportant de surcroît un cadre commode pour l'historien solitaire<sup>10</sup>. Dès lors les confréries, les congrégations mariales, les testaments ou les ordinations sacerdotales donnèrent lieu à de très belles études. Aujourd'hui, les travaux universitaires en histoire religieuse visent à la multiplication des sources, artistiques, archéologiques parfois, des objets, mais aussi des livres religieux<sup>11</sup>. L'étude de l'histoire au ras du sol fut aussi renouvelée grâce aux fonds de fabrique. La Réforme catholique avait longtemps été analysée par le haut *in capito et in membris*, en privilégiant les sources normatives. Une approche par le bas est aujourd'hui privilégiée<sup>12</sup>.

---

<sup>8</sup> FERTÉ (P.), *L'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, Thèse de III<sup>e</sup> cycle d'Histoire, UTM, 1979, 2 vol ; ARIBAUD (Chr.), *Enquête sur les ornements liturgiques dans le diocèse de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat de l'Université de Toulouse, 1989, 3 vol ; LAFFONT (J.-L.), *Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse de doctorat d'Histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 1997, 3 vol, 2069 p ; JULIEN (P.), *D'or et de prières, art et dévotion à Saint-Sernin de Toulouse du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse d'histoire de l'Université de Toulouse, 1996, 4 vol ; VIDAL (P.), *Seigneurie et pouvoirs : les commanderies du grand prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte : les pouvoirs locaux au temps de la monarchie administrative (vers 1660-vers 1792)*, thèse de doctorat d'Histoire, UTM, 2006, 3 vol, 780 p. ;

<sup>9</sup> PÉROUAS (L.), *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724, Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964, 532 ; PÉROUAS (L.), « Le nombre des vocations sacerdotales est-il un critère valable en sociologie religieuse historique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ? », *Actes du 8<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Poitiers, 1962*, Paris, Editions du CTHS, 1963, p. 35-40 ; PÉROUAS (L.), *Les Limousins, leurs saints, leurs prêtres du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1988, 215 p

<sup>10</sup> CHAUNU (P.), « Une histoire religieuse sérielle », *RHMC*, tome XII, 1965, n°1, janvier-mars, p. 3-34.

<sup>11</sup> Nous pensons par exemple à DOMPNIER (B.), FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne, Actes du colloque de Marseille, EHESS, 2 et 3 avril 1997*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000 ; MARTIN (Ph.), *Une religion des livres : 1640-1850*, Paris, Le Cerf, 2003, 622 p.

<sup>12</sup> GOUJARD (Ph.), « Les fonds de fabriques paroissiales : une source de l'histoire religieuse méconnue », *RHEF*, tome LXVIII, 1982, p. 99-111 ; GOUJARD (Ph.), *Un catholicisme bien tempéré, la vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie, 1680-1789*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, 477 p ; RESTIF (B.), *La révolution des paroisses : culture paroissiale et réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2006, 415 p.

Il manquait donc une étude globale de l'histoire du diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle malgré les premiers éléments rassemblés. À bien des égards, nous sommes toujours tributaires de *l'Histoire générale de l'Église de Toulouse* de l'abbé Salvan pour l'appréhension des faits chronologiques ainsi que de la monumentale *Histoire générale du Languedoc*<sup>13</sup>. L'historien doit en effet faire face à une documentation relativement clairsemée, et des fonds d'archives disparates, rendant toute recherche sur le clergé difficile. Malgré la puissance de l'archevêché, la documentation est assez lacunaire ; le fonds de l'officialité a par exemple disparu pour le XVII<sup>e</sup> siècle. L'absence de données sur les fabriques empêche également toute étude sérielle des forces paroissiales, tandis que la plupart des fonds religieux sont en cours de reclassement<sup>14</sup>. Ainsi nous avons étudié de notre recherche la plupart des ordres religieux, à l'exception des dominicains, des jésuites et des capucins, dans la mesure où une infime partie des fonds était classée au début de notre recherche. Pourtant ils ont fait la gloire de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle et ils ne peuvent être totalement exclus de notre analyse ; il en sera ainsi constamment question en filigrane. L'indigence des fonds ecclésiastiques des archives départementales est pourtant compensée par l'abondance des actes notariés et des arrêts du parlement de Toulouse, deuxième cour de juridiction après Paris. Nous y avons trouvé de nombreuses preuves de l'action laïque et politique dans la Réforme catholique. L'étude à l'échelon paroissial nécessitait de plus de se plonger dans l'immense fonds de visites pastorales. Cette partie du fonds 1 G est constituée de plus de 1500 documents pour notre période, mais excessivement variés, contenant des baux à besogne, des inventaires de confréries, parfois des statuts et de nombreux documents ayant trait à l'histoire de la paroisse<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> *Histoire générale du Languedoc avec des notes et pièces justificatives, par Dom Cl de Vic et Dom J. Vaissete, religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Edition accompagnée de dissertations et notes nouvelles contenant le recueil des inscriptions de la province, antique, des planches des cartes géographiques et des monuments*, publiée sous la direction de M. Edouard Dulaurier, membre de l'Institut, continuée jusques en 1790 par M. Ernest Roschach, Toulouse, Ed. Privat, 15 volumes, 1872-1892.

<sup>14</sup> Il faut néanmoins avouer que depuis le début de notre recherche, certains des fonds de la série H sont à présent accessibles aux chercheurs.

<sup>15</sup> MILLAU (abbé), *Inventaire sommaire des visites pastorales et des documents concernant les paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse*, Toulouse, Archives départementales de la Haute-Garonne, 1911 (inventaire manuscrit). Tous les documents n'y sont cependant pas recensés.

Pouvons-nous, à partir de documents formatés que sont les visites pastorales, pénétrer au cœur des consciences ?<sup>16</sup> Il s'avère que cette étude s'est révélée extrêmement riche, notamment pour tout ce qui concerne leur dimension artistique, l'état des confréries ou du clergé à un instant donné. Des fonds importants existent aussi sur l'histoire du clergé ; nous avons à partir d'eux constitué une importante base de données sur les ordinations<sup>17</sup>. Ce travail nous a montré qu'il était indispensable d'inclure la ville de Toulouse dans un cadre plus large ; elle formait en effet un pôle d'attraction pour de nombreux clercs, grâce à l'université, au parlement ou simplement par sa renommée historique. Enfin le fonds des confréries aux archives départementales et municipales apportait de nombreuses listes de membres ou de statuts et nous ont fait réfléchir très tôt au rôle des réseaux dans la Réforme catholique. L'étude de ces réseaux a été renforcée par des recherches dans les fonds des archives jésuites de France et de Rome, ainsi que dans les divers fonds parisiens des Archives nationales ou de la Bibliothèque nationale.

Notre étude a donc dans un premier temps été guidée par la présence au cœur du diocèse, d'une ville, la deuxième du royaume, si l'on en croît les hommes du temps. Siège d'un parlement puissant, elle est une des deux capitales de la province, située à cheval entre la Gascogne et le Languedoc. Elle est devenue en 1318 le siège d'un archevêché. Mais nous avons d'emblée exclu une étude de la Réforme catholique à l'échelle provinciale en raison du grand nombre de disparités, tant dans les sources que dans la gestion des diocèses. Mais le siège de l'archevêché est un moteur<sup>18</sup>. Marc Venard a fort bien montré, à partir des visites *ad limina*, qu'il y a un glissement progressif de la notion d'évêché – renvoyant à une source de revenu – vers la notion de diocèse, qui devient, pour la hiérarchie ecclésiastique, une source de pouvoir, avec des responsabilités pastorales approfondies<sup>19</sup>. Cela nous semble particulièrement vrai pour le cas toulousain. Aire de pouvoir par excellence, le cadre diocésain est le lieu de la constitution des pouvoirs ecclésiastiques, mais c'est aussi un cadre d'affrontements

---

<sup>16</sup> JULIA (D.), « La réforme post-tridentine en France d'après les procès-verbaux des visites pastorales : ordres et résistances », dans *La Società nell'età moderna, atti del Convegno studi di Storia sociale e religiosa*, Naples, Guida Editori, 1973, p. 311-417.

<sup>17</sup> Des registres d'ordination couvrent en pointillés la période à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Des registres d'insinuations ecclésiastiques ne remontent qu'à l'année 1692.

<sup>18</sup> Par exemple, pour le diocèse de Lavaur, les fonds ecclésiastiques sont inexistant. VIDAL (A.), « Organisation ecclésiastique de l'ancien diocèse de Lavaur », *RT*, t. X, 1893, p. 173-189, 269-289. Les fonds ne sont pas beaucoup plus riches pour l'évêché de Mirepoix.

<sup>19</sup> VENARD (M.), diocèse, espaces, représentations pouvoirs

éventuels. Sous quelles formes les acteurs cohabitent-ils et qui sont-ils ? Des expériences de gestion liturgique, administrative ou financière y sont mises en place, avec cohérence, et le pouvoir épiscopal est au XVII<sup>e</sup> siècle une réalité bien ancrée, même si son autorité est parfois mise à mal<sup>20</sup>. L'étude diocésaine amène aussi à appréhender les centres et les périphéries, où de multiples relais agissent au nom de l'ordinaire. Il est enfin primordial d'y appréhender la formation d'une identité catholique, grâce à l'organisation de missions ou de pèlerinages. Réalité géographique, le diocèse n'en est pas pour autant immuable.

Les moyens de communication évoluent, les liens d'hommes à hommes contribuent aussi à la propagation de la Réforme catholique, et ces mutations furent nombreuses durant le siècle des Saints. L'espace diocésain est certes au centre de la vie et des réformes religieuses, mais le diocèse de Toulouse s'inscrit également dans une région plus large, tout en incluant nombre de liens institutionnels. Nous verrons ainsi le cadre diocésain régulièrement dépassé grâce à l'étude de liens ou de réseaux. La politique réformatrice dépasse constamment les frontières, car elle implique des déplacements. De ce fait, la ville de Toulouse apparaît très certainement comme un pôle de la Réforme catholique et de la Contre-Réforme, auquel des réseaux, ecclésiastiques et laïcs contribuent, bien au-delà de notre cadre diocésain.

Les années 1560 ont été marquées, pour la capitale du Haut-Languedoc, par le déclenchement des troubles religieux et l'effondrement de l'économie du pastel entraînant la récession économique de Toulouse<sup>21</sup>. Pourtant, le catholicisme s'y montre au siècle suivant triomphant et conquérant. Les idéaux de la Réforme catholique se diffusent et imprègnent largement dans les populations et leurs élites. C'est ce premier paradoxe qu'il convient de mieux comprendre. En effet, comment expliquer dans ce contexte morose, celui du petit âge glaciaire, la grandeur de l'Église catholique toulousaine et sa puissance ? Les propos d'Emmanuel Le Roy Ladurie, dans sa thèse magistrale, restent d'une grande acuité et nous semblent particulièrement avérés en Languedoc. Sans la richesse nouvelle, sans l'affermissement et le contrôle plus grand des structures, accompagné d'un prélèvement accru des dîmes, toutes les

---

<sup>20</sup> CHAIX (G.), dir., *Le diocèse, espaces, représentations, pouvoirs, France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Cerf, 2002, 445 p.

<sup>21</sup> WOLFF (Ph.), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1994, rééd., 552 p ; *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 2000, rééd., 540 p.

manifestations du siècle des Saints n'auraient pas été possibles. « Un sang plus riche irrigue l'Église de France au XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>22</sup>. Nous verrons par le biais du fantastique effort de reconstruction, puis de la commande d'œuvres d'art, le rôle de l'argent dans la Réforme catholique.

Il s'avère alors que Toulouse est une ville pionnière en ce domaine. Enjeu de pouvoir dans la lutte entre catholiques et protestants, elle a la réputation de cité catholique imprenable. C'est à partir de Toulouse que la Réforme catholique débute, à l'initiative, et sous l'impulsion du cardinal François de Joyeuse (1588-1605). Le concile provincial de 1590 marque en effet le début théorique de la Réforme catholique dans le diocèse. C'est donc cette date que nous avons choisie en toute logique pour débiter notre étude, d'autant plus que les guerres de Religion sont désormais bien connues grâce à l'imposante étude de Serge Brunet<sup>23</sup>. En 1710, à la fin de l'épiscopat de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef, l'œuvre de réforme du clergé, des paroisses et des fidèles est largement engagée. Une étude de cent vingt ans permet d'avoir une vision globale de la Réforme catholique. Cette cité avec son archevêque, insérée dans une région en grande partie protestante, impose-t-elle la Réforme catholique dans ses environs à partir de 1590 ? Pour cela plusieurs axes d'étude ont jusqu'à présent guidé notre travail : mesurer l'application de la Réforme catholique aux paroisses et aux clergés, connaître la part des réseaux et des sociabilités toulousaines dans le développement de l'œuvre de réforme et enfin comprendre comment cette réforme toucha les fidèles.

La réforme qui est engagée par les pères du concile de Trente ou réforme tridentine n'est qu'un « aspect incomplet et partiel »<sup>24</sup> de la Réforme catholique, qui débuta avant le concile de Trente pour se propager ensuite jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle dans toutes les terres de la chrétienté. La mise en œuvre de la Réforme catholique nous semble progressive, faite de tâtonnements parfois, mais elle est précoce dans le diocèse de Toulouse. Elle est aussi enjeu de pouvoirs dans l'attribution du *jus reformandi*<sup>25</sup>. Le

---

<sup>22</sup> LE ROY LADURIE (E.), *Les Paysans du Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966, vol 1, p. 480.

<sup>23</sup> BRUNET (S.), « De L'Espagnol dedans le ventre ». *Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme (1540-1589)*, Paris, Champion, 2007, 998 p.

<sup>24</sup> TALLON (A.), *Le concile de Trente*, Paris, Le Cerf, 2000, p. 10.

<sup>25</sup> LE GALL (J.-M.), « Réformer l'Église catholique aux XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles : Restaurer, rénover, innover ? », *Bulletin de l'Association d'études sur l'humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n° 56, 2003, p. 62.

choix du terme de Réforme catholique nous semble plus neutre, la Contre-Réforme désignant davantage le combat ou corps à corps contre les protestants<sup>26</sup>. Mais la part de la Contre-Réforme n'est pas absente de nos préoccupations, car si la réforme des membres de l'Église était en premier lieu nécessaire, tous les aspects mis en œuvre visaient à l'éradication des protestants ou à leur disparition du paysage religieux. En ce sens, les nombreuses processions ou la fête de la Délivrance en sont des symboles les plus forts.

Il est aujourd'hui assuré que la Réforme catholique n'est pas l'œuvre des seuls ecclésiastiques. Le thème du laïc qui se rêvait moine, agissant pour la grandeur de son Église, bercé d'une piété plus individualisée et d'un sentiment religieux davantage intériorisé, cherchait par de multiples voies son salut<sup>27</sup>. La participation au mouvement de Réforme catholique en est une. Michel Cassan a montré en Limousin que la Contre-Réforme doit davantage à l'action des laïcs qu'à celle des religieux. Ceux-ci attirent les congrégations, les financent et intègrent massivement les confréries de pénitents<sup>28</sup>. À Bordeaux, Bernard Peyrous affirme de même que l'« on ne peut étudier la Réforme catholique [...] sans tomber à chaque instant sur un membre du parlement ». Les familles parlementaires fournissent en effet notamment son personnel à l'archevêché<sup>29</sup>. À Lille, ville en frontière de catholicité, c'est encore les élites qui agissent au service d'un idéal religieux<sup>30</sup>. Ces remarques peuvent également s'appliquer à Toulouse. En effet, la ville connaît une double invasion, pénitente et conventuelle. La mouvance catholique se reconstitue au lendemain de la défaite de la Ligue et œuvre pour le catholicisme tridentin et contre-réformé. Les laïcs financent massivement l'implantation de maisons monastiques. Nombre d'anciens ligueurs se recomposent au sein de cette élite dévote. Ces thèmes sont au cœur d'une problématique renouvelée. À Senlis, par exemple, Thierry Amalou conclut son étude sur l'image d'une ville, elle aussi bastion de la Contre-Réforme, où la piété ligueuse a été mise au service d'une adhésion sans

---

<sup>26</sup> VENARD (Marc), « Réforme, réformation, pré-réforme, Contre-Réforme... Étude du vocabulaire chez les historiens récents de langue française », dans JOUTARD (Philippe), *Historiographie de la Réforme*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 352-365.

<sup>27</sup> LOUPÈS (Ph.), SUIRE (É.), « Idéal religieux ou conformisme social ? », *La noblesse de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2 vols, tome II, pp. 347-367.

<sup>28</sup> CASSAN (M.), *Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, 463 p.

<sup>29</sup> PEYROUS (B.), *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1719), le renouveau d'un diocèse*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest de la France, 1995, p. 641.

<sup>30</sup> LOTTIN (A.), *Lille, citadelle de la Contre-Réforme (1598-1668)*, Lille, Westhoek, 1984, 517 p

réserve à la politique monarchique<sup>31</sup>. Nous verrons comment les élites agissent dans le cadre toulousain. Il faut avouer que Toulouse est aussi un lieu de rencontres incroyables. On l'a souvent qualifiée d'enclave espagnole, ce qui est vrai au temps de la Ligue voire même après, mais il ne faut pas oublier le truchement portugais<sup>32</sup>, puis à partir du milieu du siècle, l'influence des idées jansénistes<sup>33</sup>. Ces courants religieux multiples font la force de Toulouse, mais aussi sa richesse. La réforme de l'Église catholique, engagée de manière durable dès 1590, révèle donc une forme de culture religieuse. La notion d'identité provinciale permet de cerner sur une durée assez longue les réalités de l'identité géographique, tout en revisitant des sources connues. De ce fait, l'étude du diocèse nous permet aussi de transcender les frontières pour évoquer les réseaux, selon une définition sociologique, sinon des solidarités ou des liens entre évêques ou même les mouvements cléricaux. Toulouse et son diocèse doivent être replacés dans un espace plus large.

Nous commencerons donc par évoquer le fait que la Réforme catholique a été initiée de manière relativement précoce dans le diocèse, après les derniers sursauts de la Ligue, et grâce à l'impulsion de l'archevêque et d'une équipe performante. Ce processus n'est certes pas linéaire, mais il permet de montrer l'évolution, l'apparition ou la disparition de structures séculaires, mais aussi les mutations géographiques et administratives au sein d'un diocèse. Cet espace méritait d'être défini avec précision pour comprendre les ressorts d'une identité religieuse propre au Midi toulousain.

Nous avons aussi souhaité montrer, dans un deuxième temps, que la Réforme catholique s'applique aux clergés comme aux paroisses. L'emploi du pluriel s'explique par le fait que le clergé toulousain n'était pas un, au sortir des guerres de Religion, marqué par l'abondance des statuts. Il était extrêmement divers et probablement pléthorique. Ce groupe était quasiment inconnu dans le diocèse sous l'Ancien Régime, tant pour ce qui est de son recrutement que de ses mutations. Une grande partie de notre étude lui est donc consacrée. De fait, le curé, les paroissiens et d'autres structures

---

<sup>31</sup> AMALOU (Th.), « Le lys et la myrte, loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de Religion (1580-1610) », Paris, CTHS, 2007, 543 p ; *Une concorde urbaine : Senlis au temps des réformes (vers 1520-vers 1580)*, Limoges, PULIM, 2007, 437 p.

<sup>32</sup> *La Présence du Portugal à Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque municipale de Toulouse, Toulouse, Bibliothèque municipale, 1956, 112 p. ;

<sup>33</sup> GENESTET (M.), GÉRARD (P.), SHIBANO (M.-M.), *Port-Royal à Toulouse, aspects du jansénisme toulousain*, Catalogue d'exposition, Archives départementales de la Haute Garonne, 1958, 39 p.

agissent pour la reconstruction du diocèse ; cet effort est extrêmement révélateur de l'aspect global que revêt la Réforme catholique. Il nous faut en cerner les acteurs, dès l'échelon paroissial.

Enfin l'omniprésence de la ville parlementaire au centre du diocèse, monopolisant l'attention, nous invite à évoquer les dévotions et les formes de la vie collective. C'est au cœur de cet axe de réflexion, qui privilégie l'action dans le siècle, à travers les réseaux laïcs et ecclésiastiques, que nous verrons l'importance que revêt la Contre-Réforme. Ces étapes de questionnements nous permettent donc, de mettre en perspective à la fois la ville capitale de province et son diocèse, l'action des élites à toutes les échelles, et de se placer dans la perspective d'une histoire institutionnelle, d'une histoire des réseaux et des mentalités religieuses.

## PARTIE I.

# UN DIOCÈSE PIONNIER, UNE RÉFORME CATHOLIQUE PRÉCOCE

---

La présence de la ville de Toulouse, bastion de la Contre-Réforme, et siège d'un puissant parlement au cœur d'un diocèse de moyenne envergure, nous conduit à mener tout d'abord une analyse croisée entre la ville et les paroisses rurales.

Il nous a semblé de prime abord essentiel de replacer la ville dans le cadre plus large du croissant protestant. En effet, dès l'implantation durable d'un protestantisme méridional, la ville et le diocèse sont encerclés par les forces protestantes. Tous les choix effectués répondent au sentiment de la peur d'une fièvre obsidionale, qui se poursuit durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, car la menace, latente, telle que les Toulousains la perçoivent, reste présente. La ville devient un lieu de « refuge catholique », qui se voit même élargi aux limites du diocèse. La question des ségrégations spatiales dans l'environnement religieux nous semble de fait primordiale et l'originalité de la situation toulousaine doit être mise en avant et bien cernée.

La contingence protestante est une matrice qui explique le caractère pionnier de la réforme à venir. C'est en effet dans ce contexte, après des raids particulièrement dévastateurs, puis les événements chaotiques de la Ligue, qu'est introduite la Réforme catholique. Elle est d'abord le fait de l'archevêque et de ses collaborateurs. L'archevêque, parfois absent, souvent tenté par la politique à la cour, ou propulsé à ce poste sans ferveur religieuse réelle, s'entoure d'une curie épiscopale qui dirige le diocèse avec compétence et efficacité. Toute réforme induit des enjeux de pouvoirs et celui de l'archevêque fut mis à mal à plusieurs reprises au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, par le parlement notamment. Ces conflits se sont cristallisés au cours des querelles de préséance sous les épiscopats de Charles de Montchal ou de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef.

L'étude du gouvernement du diocèse montre-t-elle des difficultés dans la mise en œuvre de la réforme tridentine ? Il est admis communément que la Réforme catholique débuta au moment du concile provincial de 1590, le seul tenu durant toute notre période. Ce concile fixe, dans l'esprit borroméen, toutes les modalités de la politique épiscopale dans la province de Toulouse pour un siècle au moins.

Toute Réforme catholique est-elle donc forcément borroméenne et tridentine ? Si des études récentes ont tenté de montrer l'importance des étapes de la pénétration des idéaux tridentins, nous devons centrer notre attention sur ce point. Les rythmes de la Réforme catholique sont sans aucun doute faits d'hésitations et de compromis entre idéal et réalité sur le terrain. L'étude des ordonnances, des synodes, des visites pastorales, mais aussi des conférences ecclésiastiques permet de comparer les moyens, et leur évolution réciproque. La Réforme catholique englobe donc un mouvement qui est entamé avant le concile de Trente, mais les besoins de la pastorale au XVII<sup>e</sup> siècle nous font apparaître des préoccupations nouvelles.

# CHAPITRE 1. DE LA VILLE AU DIOCÈSE : L’AFFIRMATION D’UNE IDENTITÉ CATHOLIQUE DANS UN CONTEXTE DE FIÈVRE OBSIDIONALE

---

Toulouse est sans contredit, après Paris, de toutes les villes de France, la première par la douceur de son climat, la bonté du sol [...]; par l’étendue, la beauté, la splendeur de la ville ; par le nombre, la valeur, la noblesse, la richesse, la distinction, l’élégance, la déférence de ses habitants ; [...] surtout par la respectable majesté du Parlement, [...] et par tous les autres biens qui font la réputation des villes les plus illustres et les plus remarquables. Certes, il est à regretter que d’autres biens aient été diminués ou atténués par nos guerres civiles sauvages et de longue durée ; mais c’est une très grande consolation que ces guerres aient développé la religion et la dévotion dans des proportions telles, que ce qui a été enlevé des autres biens semble s’être ajouté à la piété, au zèle et à l’ardeur pour la religion dans l’ensemble du peuple toulousain.

Cardinal François de Joyeuse, 1594<sup>34</sup>.

Alors que le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse (1584-1604), adresse son rapport *ad limina* au pape en 1594, il ne se contente pas d’évoquer brièvement son diocèse, il décrit avec enthousiasme sa cité épiscopale, dont il souhaite témoigner de la grandeur dans nombre de domaines<sup>35</sup>. La dureté des conflits religieux a aussi mené les Toulousains sur le chemin du zèle et de l’orthodoxie. Il montre ainsi beaucoup d’attachement pour sa cité épiscopale, première du Languedoc.

---

<sup>34</sup> CONTRASTY (J.), chanoine, *Cinq visites « ad limina », XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Picard et fils, 1913, p. 20-21.

<sup>35</sup> Les rapports *ad limina* sont une mission épiscopale rendue obligatoire par la constitution *Romanus pontifex* du pape Sixte Quint en 1585. Les évêques devaient se rendre à Rome pour faire allégeance au pape et devaient écrire tous les quatre ans en moyenne un rapport sur leur diocèse. Peu de visites *ad limina* des évêques français sont conservées dans les fonds du Vatican, en raison du gallicanisme, la constitution de Sixte Quint ne fut jamais reçue. Marc Vénard en a recensé une quarantaine dans les fonds de la Congrégation du concile. Voir VÉNARD (M.), « Diocèse ou évêché ? La notion de diocèse dans les rapports de visites *ad limina* », dans CHAIX (G.), *Le diocèse, espaces, représentations, pouvoirs, France, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions du Cerf, 2002, p. 215-suiv. ; VÉNARD (M.), « Les rapports de visites *ad limina* des évêques sous l’Ancien régime », dans BOUTRY (Ph.), VINCENT (B.), dir., *Les chemins de Rome, Les visites ad limina à l’époque moderne dans l’Europe méridionale et le monde hispano-américain (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2002, p. 101-suiv.

Le Languedoc, province artificielle, n'est pas à proprement parler une région historique. Emmanuel Le Roy Ladurie, dans *Paysans du Languedoc* affirme que la région toulousaine renverrait à la réunion de douze diocèses et formerait ce que l'on nomme justement le Haut-Languedoc, autour de la généralité de Toulouse<sup>36</sup>. Lorsque le géographe s'aventure à définir la région Midi-Pyrénées – qui est certes un anachronisme pour quiconque étudie l'Ancien régime<sup>37</sup> – il montre la région composée d'une ville, énorme pôle urbain, dominant une région très largement rurale, dont la situation semble être l'héritage de l'Ancien régime. La région Midi-Pyrénées de Georges Frêche est d'ailleurs constituée à 80,7 % de paysans<sup>38</sup>.

Situé à cheval sur le Languedoc et la Gascogne, siège d'un archevêché, le diocèse de Toulouse fut créé par le démembrement des papes Boniface VIII (1295-1303) et Jean XXII (1316-1334) en 1318. Ainsi disparaissait, selon Léon Dutil, l'ancien pays toulousain, héritier de la cité romaine des Tolosates et jusque là conservé sous la forme diocésaine<sup>39</sup>. La province ecclésiastique nouvellement constituée comprenait les évêchés de Pamiers, Montauban, Saint-Papoul, Rieux, Lombez, Lavaur et Mirepoix<sup>40</sup>. Si l'ancien évêché avait une superficie de plus d'un million d'hectares, constituant le diocèse le plus riche du Midi de la France, le nouvel archevêché de Toulouse ne formait plus que 312 000 hectares, soit 26,7% de sa superficie initiale<sup>41</sup>. Le diocèse de Toulouse est ainsi composé d'une cité d'envergure – l'une des plus importantes de France – ainsi que de six archiprêtres. Aucun texte n'en donne les limites exactes et le premier document qui nous permette, pour la période moderne, de cerner la mesure de cette entité moyenne, au réseau paroissial relativement dense, est la visite *ad limina* du cardinal de Joyeuse en 1594.

---

<sup>36</sup> LE ROY LADURIE (E.), *Les Paysans de Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966, vol 1, p. 17.

<sup>37</sup> FRÊCHE (G.), *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974. Si assurément le titre de l'ouvrage a choqué plus d'un historien, il faut cependant reconnaître à l'auteur une véritable réflexion sur le cadre géographique de son étude. L'étude de Midi-Pyrénées y est entrevue comme une vaste région toulousaine, couvrant notamment plusieurs diocèses.

<sup>38</sup> FRÊCHE (G.), *op. cit.*, p. 62.

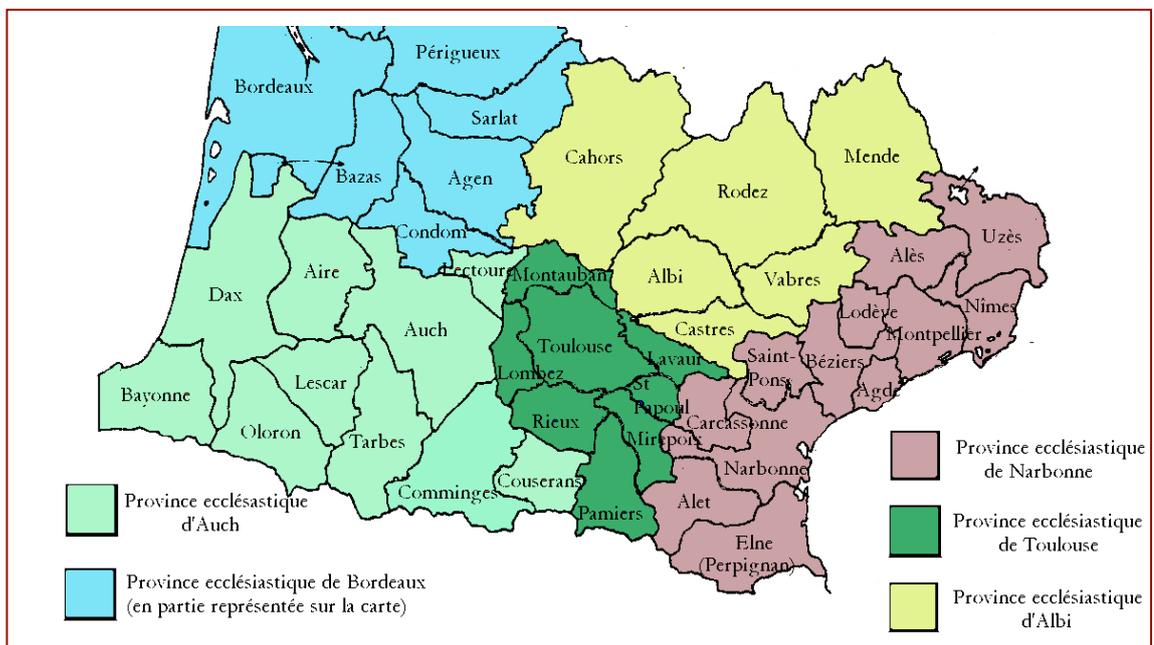
<sup>39</sup> DUTIL (L.), *La Haute-Garonne et sa région, géographie historique*, Toulouse, Privat, 1928, p. 70.

<sup>40</sup> Sur l'origine de la province ecclésiastique, l'étude fondatrice reste celle de VIDAL (J.M), Mgr., *Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318)*, Toulouse, Privat, 1903, 94 p.

<sup>41</sup> FRANCOIS (M.), éd., *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris 1972, vol 1, p. 188 ; Ph. Wolff en a calculé la superficie approximative : 3150 km<sup>2</sup>. WOLFF (Ph.), BACCRAËRE (G.), *Le diocèse de Toulouse, Histoire des diocèses de France*, Paris, Beauchêne, 1983, p. 107. Voir volume II, carte n° 1.

Entre 1530 et 1560, la Réformation française s’est construite et s’est structurée. Même si la documentation sur ces premières communautés fait défaut, le diocèse de Toulouse se situe en plein cœur du « croissant huguenot » qui s’étend de La Rochelle à Grenoble<sup>42</sup>. La décennie 1560 marque ainsi l’apogée de la Réforme française et jusqu’à cette date, la vie intérieure des Églises protestantes s’est façonnée, notamment dans les bastions du Sud, où le culte n’a jamais été troublé.

Ainsi positionné géographiquement, culturellement et historiquement, le diocèse offre des spécificités, celles d’un espace, qui à partir du XVI<sup>e</sup> siècle devient en grande majorité protestante et conditionne l’avenir religieux de la région.



Carte 1. – Les provinces ecclésiastiques du Sud-Ouest de la France sous l’Ancien Régime

<sup>42</sup> GARRISSON (J.), *Protestants du Midi*, Toulouse, Privat, 1980, rééd. 1991, p. 14.

## **I. Toulouse, une ville isolée et un diocèse à l'épreuve des huguenots**

La ville de Toulouse fut depuis l'Antiquité un relais commercial et fiscal notable sur l'axe Méditerranée – Océan atlantique. Si elle ne se distingue pas sous l'Ancien Régime pour son activité économique, elle s'affirme à notre époque comme une capitale politique d'importance ; le parlement de Toulouse, au ressort immense, y siège, donnant une teinte particulière à l'élite urbaine. À partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la ville devient célèbre par son orthodoxie, affirmant une catholicité parfois des plus extrêmes – avec la Ligue notamment – devenant un bastion catholique dans un univers protestant. Cette situation d'encerclement hante les habitants et préfigure très nettement à l'œuvre de Réforme catholique qui a lieu au siècle suivant, entretenant, bien au-delà du siècle des Saints, la mémoire des troubles religieux<sup>43</sup>. Les Toulousains ont donc, avec les guerres de Religion, une perception particulière et altérée de l'espace qui les entoure. Ce sentiment d'angoisse oriente les comportements religieux jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

### **A. Toulouse acquiert la réputation d'une citadelle imprenable**

Afin de comprendre la singularité de la ville et de son diocèse, il faut revenir sur un événement fondateur : la « fête de la délivrance », commémorant la victoire des catholiques sur les huguenots en 1562. En ce début des guerres de Religion, l'ouest du Languedoc est plus calme que l'est, car plus catholique, même si des attroupements huguenots ont lieu çà et là à Castres ou à Montauban dès 1560-1561. La riposte s'organise et les Réformés sont chassés de Narbonne, massacrés à Castelnaudary ou à

---

<sup>43</sup> Sur la question complexe de la mémoire des troubles religieux, nous renvoyons au bulletin critique d'Olivier Poncet : « Oublier les guerres de Religion ? Histoire et mémoire des guerres civiles en France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *RHEF*, tome 95, n° 235, juillet-décembre 2009, p. 307-317. L'auteur fait le bilan historiographique de la question, qui a le plus souvent été étudiée du point de vue du souvenir littéraire.

Carcassonne en 1562<sup>44</sup>. Mais l'évènement fondateur dans la lutte entre huguenots et papistes est la prise ratée de la ville de Toulouse car elle oriente l'avenir religieux de la région.

En mai 1562, les protestants étaient sur le point de se rendre maîtres de la ville lorsque Jean de Mansencal (premier président du parlement de 1539 à 1562) fut tenu informé de leur projet. Les protestants, sous la houlette du capitaine Saux, mobilisèrent 1200 hommes, occupèrent l'hôtel de ville et s'emparèrent des portes Matabiau et Villeneuve. Le parlement de Toulouse organisa alors la riposte, destituant les capitouls en exercice, ordonnant aux catholiques de prendre les armes, tout en s'identifiant par une croix blanche. Les partis étaient déséquilibrés avec mille sept cents hommes armés du côté protestant et cinq à sept mille du côté catholique<sup>45</sup>. Face à cette riposte du parlement, les religionnaires durent abandonner le Capitole le 17 mai, sortirent de la ville et deux cents ou trois cents d'entre eux furent massacrés. En guise de représailles, la tête du capitoul Adhémar Mandinel – ou Mandinelli – l'un des artisans de la révolte, resta clouée sur la porte du Capitole jusqu'à la fin de l'année 1564<sup>46</sup>.

Le 17 mai, jour de Pentecôte, devint donc, pour les catholiques toulousains, un signe de la providence et chaque année, une procession regroupant l'ensemble des corps de la ville commémorait ce jour heureux de victoire catholique<sup>47</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la même année, la ville de Verdun connut un destin semblable. Le 3 septembre 1562, l'échec d'une troupe huguenote fut interprété comme une volonté divine et la communauté civique et religieuse s'attaché à commémorer l'évènement par une procession et un sermon annuel<sup>48</sup>. Mais Toulouse était désormais considérée comme une citadelle de l'orthodoxie et un haut lieu de la violence religieuse<sup>49</sup>. Les ecclésiastiques s'investissent eux-mêmes dans la défense de la ville : les chanoines de Saint-Étienne de Toulouse ne commandaient-ils pas des compagnies ? Les cordeliers de

---

<sup>44</sup> WOLFF (Ph.), *Histoire du Languedoc*, *op.cit.*, 2000, p. 325-326.

<sup>45</sup> Les combats font rage dans la ville, c'est à cette époque que les canons des protestants sont pointés vers Saint-Sernin et qu'ils abattent le clocher des Jacobins. TAILLEFER (M.), *Vivre à Toulouse sous l'Ancien régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 128.

<sup>46</sup> Le capitaine Saux fut écartelé, le viguier Portal fut décapité et l'on compte un nombre incalculable d'exécutions sommaires dans le camp huguenot.

<sup>47</sup> JULIEN (P.), « Assaut, invocation tutélaire et célébrations séculaires », *op. cit.*, p. 51-62.

<sup>48</sup> SIMIZ (S.), « La mémoire catholique d'un échec protestant à travers les siècles : la tentative de surprise de Verdun en septembre 1562 », *Annales de l'Est*, n°1, 2009, p. 123-139.

<sup>49</sup> TAILLEFER (M.), dir., *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 2002, p. 131-136.

Toulouse utilisaient de même leur couvent comme dépôt d'armes et de poudres. Le meilleur symbole de cette immersion dans la guerre est bien le cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse (1562-1583) qui eut un rôle militaire durant les conflits<sup>50</sup>. Il n'est pas exagéré de parler de conséquences psychologiques essentielles et la célèbre parole de Blaise de Monluc, élevé au rang de maréchal de France en 1574, raisonne de ce traumatisme vécu par les catholiques toulousains :

Ô Cappitaines, mes compaignons, regardés combien peu s'en fallust que ceste opulente cité, la seconde de France, ne feust destruite et ruynée pour jamais. [...] Ils vouloient entièrement destruire la ville, et prendre les ruynes qui leur seroient nécessaires pour les porter à Montauban [...] et qu'ilz vouloient brusler toute la ville de Tholoze affin qu'il n'en feust jamais mémoire. Et ne fault pas donc trouver estrange si ceste cité veult mal à ceulx de la religion nouvelle et si elle leur est ennemie ; car il n'y a cité en qu'aye couru ung si grand péril qu'estuilà. Doncques nous pouvons tous confesser avecques la vérité, qu'il y a ville qu'aye combateu et couru fortune comme celle-là<sup>51</sup>

Le terme de traumatisme n'est pas trop fort pour qualifier leur sentiment vis-à-vis de l'encerclement protestant. En effet, durant les guerres de Religion, les citadins vont vivre régulièrement dans l'angoisse d'une attaque protestante. Toulouse se mure et se replie sur elle-même : certaines portes, comme la porte Villeneuve sont murées, les capitouls organisent des rondes régulièrement, des alertes sont données par peur d'un siège<sup>52</sup>.

## **B. Espace perçu, espace réel : l'omniprésence protestante comme fondement d'un sentiment obsidional**

Il n'est certes pas question ici de revenir sur l'histoire complexe des conflits religieux dans cette partie du Midi mais de comprendre ce que Serge Brunet nomme la

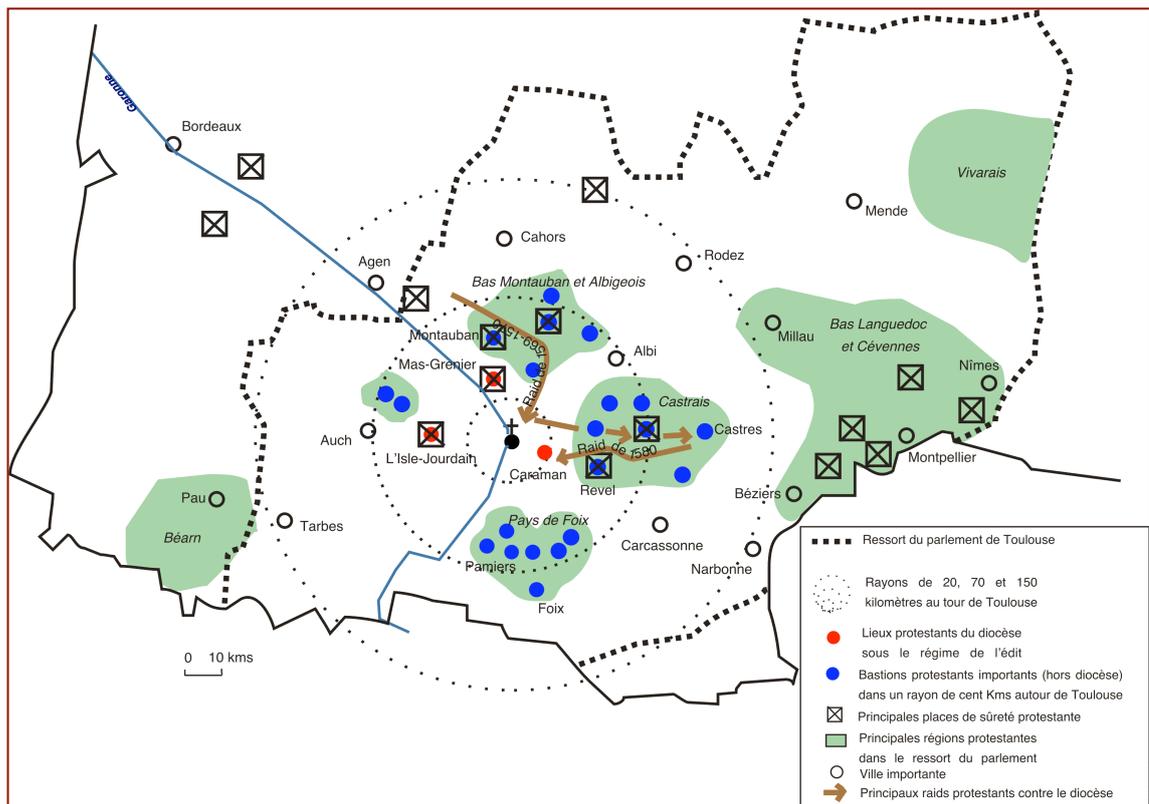
---

<sup>50</sup> BRUNET (S.), « *De l'espagnol dedans le ventre* », *Les catholiques du Sud-ouest face à la Réforme (1540-1589)*, Paris, Champion, 2007, p. 143.

<sup>51</sup> *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France* : éditions revue sur les manuscrits et publiée avec les variantes de la Société de l'Histoire de France, tome 2, par RUBLE (A. de), 1864-1872, p. 406-410

<sup>52</sup> WOLFF (Ph.), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, rééd., 1974, p. 282.

« fièvre obsidionale »<sup>53</sup>. Ce sentiment apparaît après la surprise de Meaux, car les protestants contrôlaient, dès 1567, Montauban, Castres, Mazamet, Lavaur, Puylaurens, ou Revel. Blaise de Monluc a d'ailleurs échoué à plusieurs reprises à prendre Montauban. Au sud, les protestants occupaient de nombreux lieux du pays de Foix comme le Carla ou le Mas d'Azil. Dans nombre de ces lieux, il y avait des garnisons protestantes et même si ces villes étaient situées à distance raisonnable de leur ville, les toulousains pouvaient avoir l'impression d'être assiégés.



Carte 2. – L'encercllement protestant de Toulouse sous le régime de l'édit de Nantes

Le diocèse de Toulouse était aussi marqué par plusieurs lieux protestants : Caraman, l'Isle-Jourdain, le Mas-Grenier avec sa position de place forte sur la Garonne et Montauban. L'échelle retenue de soixante-dix kilomètres pour mesurer l'encercllement protestant permet de comprendre cette fièvre obsidionale. De notables communautés, appartenant au croissant protestant, existaient donc dans le ressort du parlement de Toulouse.

<sup>53</sup> BRUNET (S.), *Ibid.*, p. 142.

La région toulousaine fut de plus ravagée par les passages des troupes, notamment celles de la troisième guerre de Religion (1568-1570) où l'armée de l'amiral Coligny dévasta les campagnes jusqu'aux portes de Toulouse<sup>54</sup>. En septembre 1568, environ mille deux cents huguenots occupent la région de Caraman et de Puylaurens. En 1569, le comte de Montgomery, à la tête de l'armée des vicomtes arrive du Quercy, de l'Albigeois et de Castres et rançonne tout le Lauragais<sup>55</sup>. L'année suivante, l'armée des princes, avec Condé, Navarre ou Coligny, saccage et dévaste la contrée toulousaine. Des villes sont prises : Montastruc, Caraman, Saint-Julia[-de-Gras-Capou], Saint-Félix-de-Caraman, Auriac, le Faget, Montgiscard ou Villefranche-de-Lauragais<sup>56</sup>. À nouveau en 1573, le comte de Villars parvient jusqu'à trois lieues de Toulouse, sur la Garonne, et fait des raids jusqu'aux portes de la ville ; cette même année, les religionnaires prennent Miremont qui est située à trois lieues de la ville. L'année suivante les protestants s'emparent du Mas-Grenier sur la route entre Toulouse et Montauban<sup>57</sup>. Lorsqu'Henri de Navarre place son armée à L'Isle-Jourdain, en juin 1580, les Toulousains s'attendent une fois de plus à être assiégés et s'y préparent. Cette même année, des raids destructeurs ont lieu dans le Lauragais ; le vicomte de Turenne s'avance en juin vers Auriac et Caraman et son armée met le feu à de nombreux villages du comté. Ces différentes incursions protestantes, principalement dans les années 1570-1580, au plus fort des conflits, ont accru le sentiment de peur face au péril huguenot. C'est ainsi le cas en 1590, au moment de la prise par surprise de la ville de Montastruc, au nord de Toulouse. Les différents annalistes relaient en effet l'idée que le dessein des huguenots, dont le duc de Montmorency tirait les ficelles, était très certainement de pouvoir par la suite surprendre Toulouse. Le duc de Joyeuse réagit immédiatement, mène le siège de Montastruc et reprend la ville aux religionnaires<sup>58</sup>.

Dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Toulouse, des communautés protestantes subsistent tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>.

---

<sup>54</sup> BRUNET (S.), *op. cit.*, p. 142.

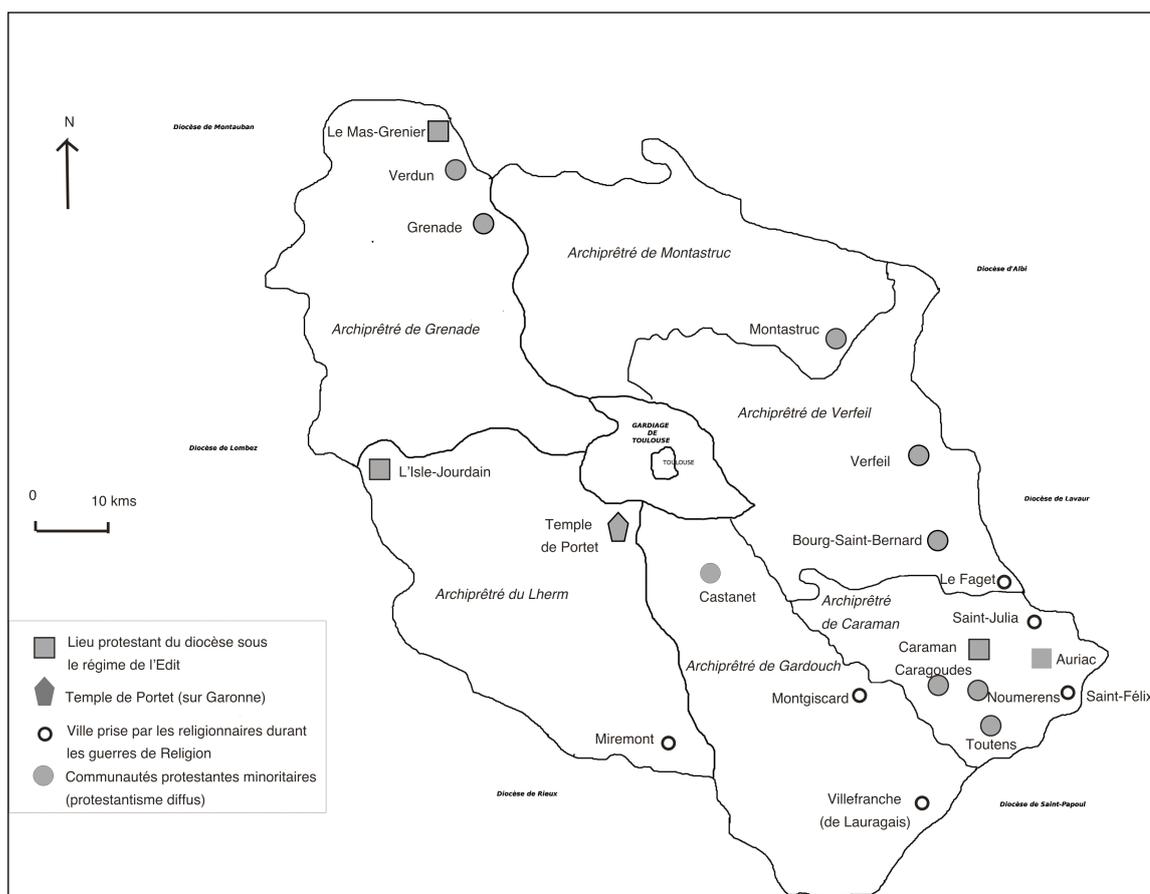
<sup>55</sup> L'armée protestante de Montgomery et de Coligny vient camper à Labastide Saint-Sernin, située à quinze kilomètres de Toulouse. Le faubourg Saint-Michel est dévasté. Ils repartent sans que le connétable, enfermé dans les murs de la ville, n'ait rien pu faire.

<sup>56</sup> WOLFF (Ph.), dir., *Le diocèse de Toulouse, op.cit.*, p. 102-103.

<sup>57</sup> *HGL*, tome XI, p. 564-565.

<sup>58</sup> Voir LAFAILLE (G. de), *Annales de la ville de Toulouse*, t. II, p. 446-447.

<sup>59</sup> Voir volume II, carte n°4.



Carte 3. – Les communautés protestantes du diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle

C'est le cas à l'Isle-Jourdain. Les Toulousains percevaient ce bourg situé à dix lieues ou une quarantaine de kilomètres de Toulouse comme un dangereux bastion protestant<sup>60</sup>. C'était une peur infondée car la population de la ville était en réalité en majorité catholique mais dans les imaginaires, pétris de discours et de sermons véhéments, elle représentait le même danger que Montauban ou que le pays de Foix, notamment dès 1572, date à laquelle Henri de Navarre devient le nouveau comte de l'Isle-Jourdain. Si ce dernier ne s'intéresse que de loin à ce comté éloigné, il va s'attacher, dès 1580, à transformer la cité en bastion protestant. C'est à ce moment que la collégiale Saint-Martin est détruite et que différents ordres religieux fuient vers Toulouse. L'Isle-Jourdain connaît alors la coexistence confessionnelle et devient d'ailleurs, avec l'édit de Nantes, une place de sûreté protestante jusqu'en 1622.

<sup>60</sup> BRUNET (S.), *op. cit.*, p. 582 ; LESTRADE (J.), abbé, *Les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse*, Toulouse, impr. Berthoumieu, 1939, 395 p.

D'autres lieux dans le diocèse sont aussi marqués par le protestantisme. En 1561, le cardinal d'Armagnac lance une enquête dans son diocèse. Il s'agit en réalité d'une série de visites pastorales. En effet, le vicaire général Pierre Du Faur et l'archiprêtre de Verfeil visitent un certain nombre de paroisses du diocèse<sup>61</sup>. L'enquête, conservée de manière incomplète, montre qu'il n'y a, en général, pas ou peu de huguenots dans les paroisses visitées. En revanche, là où le clergé se montre particulièrement déficient et où les manquements sont notables, il y a de nombreux protestants. C'est le cas à Verfeil où l'on comptabilise 200 ou 300 protestants, à Caraman, où ils sont 100 à 120 et une trentaine au Bourg-Saint-Bernard. Ces communautés ne se sont pourtant pas toutes maintenues au XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1562, le temple toulousain de la porte Villeneuve fut détruit par les troupes de Blaise de Monluc, qui le fit mettre à terre puis brûler<sup>62</sup>. Pendant deux cent vingt-six années, le culte protestant ne fut donc plus célébré à Toulouse *intra muros* mais était autorisé dans le diocèse, très clairement évoqué par les articles particuliers XXII et XXIII de l'édit de Nantes :

En suite de l'édit pour la réduction du sieur duc de Joyeuse, l'exercice de ladite religion ne pourra être fait en la ville de Toulouse, faubourgs d'icelle et quatre lieues à la ronde, ni plus près que sont les villes de Villemur, Carman [Caraman] et l'Isle-en-Jourdan [article XXII].

Ne pourra aussi être remis dans les villes d'Allet [Alet], Firac [Fiac], Auriac, et Montesquieu à la charge toutefois que si auxdites villes aucuns de ladite religion faisaient instance d'avoir un lieu pour l'exercice d'icelle, leur sera baillé par les commissaires que Sa Majesté députera pour l'exécution de son édit ou par les officiers des lieux assignés pour chacune de ces villes lieu commode et de sûr accès qui ne sera éloigné de ces villes de plus d'une lieue [article XXIII]<sup>63</sup>.

Les religionnaires se rendent maîtres de la ville de Caraman – ou Carmaing – dans le Lauragais, en 1570. Ils y installent leur temple que le visiteur de la paroisse décrit ainsi :

---

<sup>61</sup> ADHG, 1 G 643, mars 1561, visite du diocèse par M. du Faur vicaire général. Il se rend dans les paroisses de Montauriol, Saussens, Caraman, Montesquieu et Montbrun. L'archiprêtre de Verfeil visite ensuite certaines paroisses de sa circonscription « pour s'informer des mœurs et doctrines des prêtres y résidant et exhorter les prêtres à ne rien exiger pour l'administration des sacrements ».

<sup>62</sup> ROMANE-MUSCULUS (P.), « Les Églises réformées de Toulouse », *BSHPF*, juillet-septembre 1951, p.159-179.

<sup>63</sup> Le texte intégral de l'édit de Nantes est consultable sur le site internet [<http://Palissy.humana.univ-nantes.fr/cete/txt/edn/index.html>] (site consulté en août 2011)

À dix ou douze pas [de l'ancienne église], les hérétiques ont basti une grange qu'ils appellent le temple et semble du tout une classe de collège, tant en la chaire que aux sièges, bancs et dans icelle le ministre fait le prêche<sup>64</sup>.

Au cours des combats de 1570 et 1575, la paroisse est dévastée, pillée et les principaux édifices brûlés. Une partie du clocher est à terre, l'église paroissiale, l'annexe ainsi que l'hôpital sont en ruines. Le premier temple protestant a semble-t-il été construit en 1586, au moment où se mit en place le consistoire, puis détruit en 1597<sup>65</sup>. En 1622, les protestants s'emparent de la maison de ville pour en faire leur lieu de culte mais ils en sont dépossédés en 1630. La ville de Caraman paye cher sa fidélité aux troupes de Rohan car elle capitule le 30 juin 1622 et si le roi accorde des lettres de grâce, pleines et entières, en faveur des consuls, habitants et rebelles de Caraman qui ont fait leur soumission, ils ne purent plus porter d'armes, fréquenter les villes rebelles de Castres, Montauban ou Puylaurens. Les murailles sont alors démolies et les fossés comblés<sup>66</sup>. Caraman reste cependant jusqu'en 1685 un des principaux lieux du protestantisme, tout comme une partie du Lauragais.

À proximité de Caraman, dans la cité d'Auriac, une communauté réformée s'est implantée, sans consistoire. La ville subit là encore le lourd tribut des combats car en 1563 puis en 1570, les religionnaires de Castres et de Puylaurens saccagent la ville et brûlent l'église. Puis elle devient le point de mire des ligueurs et du duc de Joyeuse<sup>67</sup>. Le curé affirme en 1617 que « l'on ensevelit les hérétiques pesle et mesle »<sup>68</sup> avec les catholiques.

Au nord du diocèse, le Mas-Grenier – parfois appelé Mas-de-Verdun – est une ville stratégique sur la Garonne. Place de sûreté protestante sous l'édit de Nantes, elle possède une garnison de soixante et un hommes alors que le culte catholique y est rétabli en 1600. La présence d'une communauté réformée possédant deux pasteurs est avérée dès 1565 lors du synode provincial de Montauban. Cette église est de plus le point de ralliement des protestants disséminés dans des villes proches à majorité

---

<sup>64</sup> ADHG, 2 MI 817. Caraman. Visite de la paroisse par Jean Baricave, le 2 octobre 1596.

<sup>65</sup> ADHG, 2 MI 817 ; LESTRADE (J.), « Les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse », *RHT*, p. 171-175.

<sup>66</sup> GARRIGUES (V.), *Adrien de Monluc (1571-1646) : d'encre et de sang*, Limoges, PULIM, 2006, 439 p. SEAUVE (C. de), *Caraman (1581-1858), Chronique d'une maison, l'hôtel de Malbos, son environnement catholique et protestant*, Caraman, Les Collectionneurs Amateurs, 1998, p. 24-26.

<sup>67</sup> *HGL*, tome XI, p. 440 et suiv.

<sup>68</sup> ADHG, 2 MI 803. Auriac. Visite pastorale par Jean de Rudèle, 1617.

catholique telles que Grenade, Verdun ou Beaumont. Mais après l'attaque infructueuse de Louis XIII (1610-1643) contre Montauban en 1621, la ville du Mas se rendit aux troupes royales et cessa d'être une place de sûreté pour les protestants de la région.

Un lieu concerne directement le protestantisme toulousain de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : Portet-sur-Garonne. Le roi y autorise en 1679 l'érection d'un temple, à la requête des officiers protestants qui avaient réintégré le parlement de Toulouse suite à la suppression de la chambre mi-partie de Castres<sup>69</sup> :

Sa Majesté a de grâce accordé et permis à ceux de la R.P.R. d'avoir au lieu de Portet une maison ou grange, d'un espace capable de les contenir, où les baptêmes de leurs enfants pourront être faits toutes fois et quantes que les occasions s'offriront, et le presche les dimanches seulement, et à cette fin ne pourront lesdits de la R.P.R. s'y assembler qu'auxdits jours<sup>70</sup>.

Pourtant ce temple ne pouvait être réputé d'exercice public car il était, dès sa création, temporaire, soumis à la volonté du roi. Le culte des protestants était donc restreint et encadré mais ne devait, en aucune façon, être troublé par les catholiques.

Au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, il existait enfin très certainement un protestantisme rural, diffus et de fait difficile à cerner, ne représentant pas un danger pour les communautés catholiques car ne possédant pas d'église dressée. Au Bourg-Saint-Bernard, les protestants avaient demandé au parlement de Toulouse un lieu de culte en 1562<sup>71</sup>. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, bien des petits bourgs ruraux, à l'image du Bourg-Saint-Bernard auraient pu basculer dans le protestantisme et des communautés, somme toute discrètes, subsistent<sup>72</sup>. D'après l'enquête du vicaire général Pierre Dufaur « au sujet des gens vivant à Verfeil à la façon de Genève », vers 1560, plusieurs réformés s'assemblaient tous les jours pour la Bible, et le lieutenant du juge de la temporalité faisait fonction de ministre<sup>73</sup>. D'après les visites pastorales, à Noumerens, le recteur de la paroisse mentionne plusieurs hérétiques en 1615 et deux familles en 1644. À Toutens, il y a cinq hérétiques en 1644, une famille réformée vit à Caragoudes au

---

<sup>69</sup> CAPOT (S.), *Justice et religion en Languedoc au temps de l'Edit de Nantes. La chambre de l'Edit de Castres (1579-1679)*, Paris, Ecole des chartes, 1998, 427 p.

<sup>70</sup> Cité dans l'*Histoire générale du Languedoc*, tome XIV, pièces justificatives, col 1239-1240.

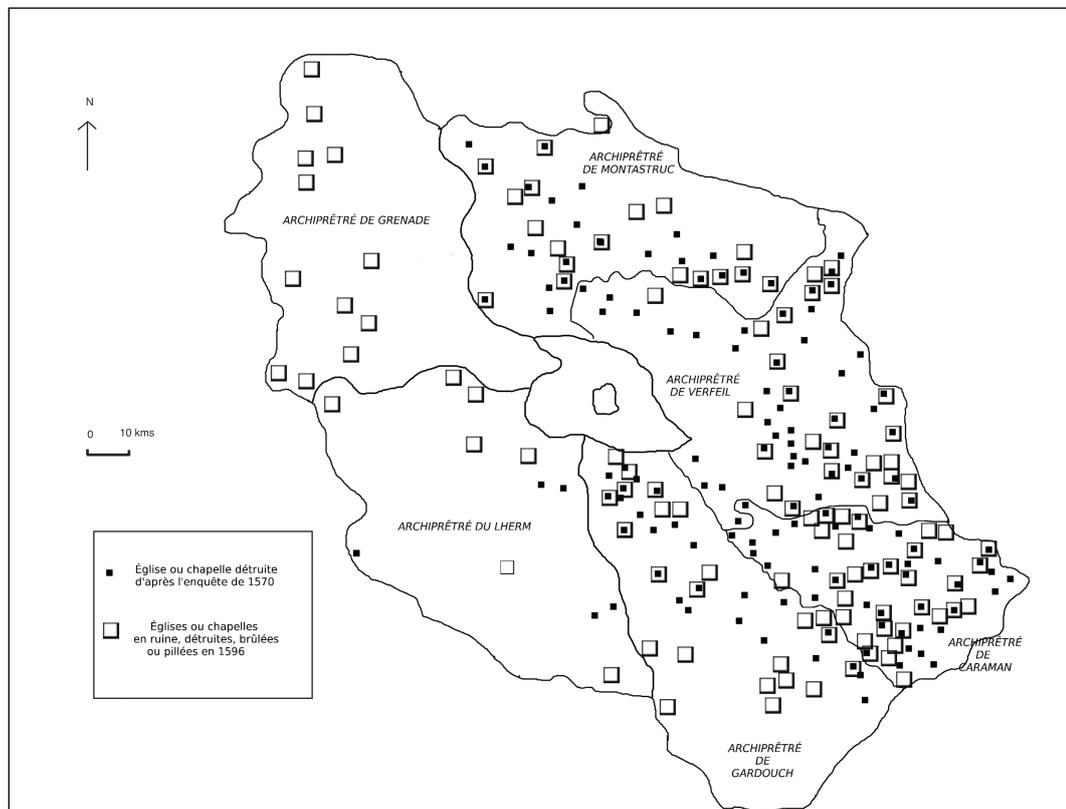
<sup>71</sup> GARRISSON (J.), *Protestants du Midi, op.cit.*, p. 33. Voir ARIES (S.), *Histoire du Bourg-Saint-Bernard*, Toulouse, Privat, 1899, 2<sup>e</sup> éd., n.p.

<sup>72</sup> ARIES (Saturnin), abbé, *Histoire du Bourg-Saint-Bernard*, Toulouse, Privat, 1899, 2<sup>e</sup> éd., 455 p.

<sup>73</sup> ADHG, 1 G 642, pièces 6 et 7. Le vicaire général leur interdit de s'assembler : ils lui répondent catégoriquement qu'ils n'en feront rien.

XVII<sup>e</sup> siècle. Ces exemples pourraient être multipliés, comme à Buzet-sur-Tarn où il y avait de nombreux réformés. Toutes ces paroisses avaient la particularité d'être proches de Caraman et les familles pouvaient ainsi se rendre assez aisément au prêche. Joël Fouilleron a aussi étudié un phénomène identique de la persistance d'un protestantisme rural dans le Cantal, diffus mais tenace<sup>74</sup>.

### C. À l'issue des raids, un diocèse meurtri



**Carte 4. – L'état du diocèse de Toulouse d'après l'enquête du parlement de 1570 et d'après les visites pastorales de 1593-1596**

<sup>74</sup> FOUILLERON (J.), « La montagne cantalienne et les morsures des déviances religieuses, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », dans *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe : actes du colloque Religion et montagnes, Tarbes, 30 mai-2 juin 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 262-282.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'état des paroisses est catastrophique, sujet sur lequel l'historiographie a jusqu'ici fort bien insisté. Dans l'enquête menée par le parlement sur les destructions des paroisses en mars 1570, il est fait état de cent cinquante-et-un édifices religieux détruits ou brûlés<sup>75</sup>.

L'étude de Georges Baccrabère fait état de quarante-cinq églises ou chapelles brûlées, trente-sept lieux religieux détruits, cinquante-six édifices en ruine ou fortement endommagés, soit un total cent trente-huit édifices de campagne détruits, brûlés ou en ruine. Si un diocèse dévasté par les pillards huguenots a été mis en lumière, il faut relativiser ses propos prosélytes sur la ruine du diocèse. Certes, certaines régions, telles le Lauragais, sont désolées à l'issue des guerres, mais sur l'ensemble du diocèse, les deux tiers environ des édifices religieux n'ont pas eu à en souffrir directement, dans une partie de l'ouest et dans l'ensemble du sud-ouest principalement.

Avant 1570, une première campagne de destructions toucha en effet le sud et l'est du diocèse tandis que l'ouest était épargné. Le nord souffre aussi à cette date de raids protestants. En effet, en janvier 1569, Condé et Coligny campent à Labastide Saint-Sernin, ravagent le pays avant de renvoyer une partie de leur armée à Castres<sup>76</sup>. Durant une deuxième phase de troubles, à partir des années 1580, l'ouest fut à son tour touché par les conflits surtout au moment où se déchaînent les événements liés à la Ligue. Le capitaine Du Bourg, placé en garnison par Henri de Navarre à l'Isle-Jourdain, transforme la ville en un camp retranché, menant à partir de celle-ci des raids récurrents et dévastateurs dans le comté<sup>77</sup>. Cet événement est mis en exergue sur la carte montrant l'état des destructions en 1596 : huit églises sont détruites ou endommagées d'après les visites pastorales. En cette même année 1580, un certain nombre de nouveaux lieux furent mis à sac par le vicomte de Turenne : Caubiac, Toutens, Maurens, Cambiac et bien d'autres villages de cette région autour du comté de Caraman. Les édifices religieux ont eu à subir parfois des destructions successives. Ainsi à Caragoudes, les habitants ont mémoire de ces troubles :

---

<sup>75</sup> LESTRADE (J.), *op.cit.*, p. 74-118. Voir volume II, cartes n°5 et 6.

<sup>76</sup> HGL, tome XI, p. 500.

<sup>77</sup> BRUNET (S.), *op. cit.*, p. 582.

[L'Église fut] brûlée par les vicomtes, et depuis les habitants en ayant couvert une partie, elle fut brûlée par le vicomte de Touraine [Turenne] il y a seize ans et depuis huit ans les huguenots de Caramaing ont abbattu deux murailles en lad église, et depuis elle ait demeurée ruinée<sup>78</sup>

Une mémoire des guerres de Religion est donc entretenue par la communauté paroissiale. Le vocabulaire utilisé dans les visites pastorales pour qualifier les destructeurs est aussi assez intéressant, car l'on conserve le souvenir des pillards. À Lanta, le visiteur note que :

Y avoit deux églises, une à Nostre-Dame au-dedans du village, l'autre au dehors, dédiée à saint Victor, brullées du temps du passage des reistres et on n'a sceu assurément dire laquelle sestoit l'église Notre-Dame<sup>79</sup>.

Ces fameux « reistres »<sup>80</sup> réapparaissent dans les relations à de nombreuses reprises<sup>81</sup>. Cette mémoire paroissiale des guerres de Religion est d'ailleurs entretenue plus d'un demi-siècle après. Ainsi, des vestiges des destructions subsistent, à Auterive, par exemple en 1631:

Le cimetièrre estoit hors delà ville, où estoit anciennement l'église parrochiele Saint-Paul qui fut desmolie par les Huguenots, et où paroissent encore les ruines d'un grand bastiment, la moitié des murailles de l'église estant encore en pied<sup>82</sup>.

L'archevêque visite aussi les religieux de la Trinité et l'on apprend aussi à cette occasion que les ruines du couvent, hors les murs de la ville, sont encore visibles. Pourtant, dans les années qui suivirent, les violences furent aussi le fait de la Ligue et du parti catholique. En 1592, des partisans du roi se sont emparés de la ville de Miremont, ce qui incommode les Toulousains, tout acquis à la Ligue. Les états prient donc le duc de Joyeuse d'aller remettre la ville dans le droit chemin. La ville est mise à feu par le

---

<sup>78</sup> ADHG, 2 MI 817. Caragoudes. Visite pastorale du 3 octobre 1596. On retrouve la même mémoire des destructions des guerres de Religion à Cambiac « Depuis 17 ans, l'église est ruinée et détruite par le vicomte de Turayne, tout y est désolé » (2 MI 816. Cambiac. Visite pastorale de 1596).

<sup>79</sup> ADHG, 2 MI 855. Lanta. Visite de l'église en septembre 1596.

<sup>80</sup> Les reistres sont des cavaliers allemands. Le mot provient de l'allemand *Reitter* qui signifie cavalier. Le mot a donné dans le langage du XVII<sup>e</sup> siècle le synonyme d'un homme rusé et expérimenté dans la guerre. Voir CROUZET (D.), *Les guerriers de Dieu, la violence au temps des troubles de religion*, Seyssel, Champ vallon, 2005, p. 166.

<sup>81</sup> Lors de la visite de l'église de Garidech, en 1596, il y a « besoin d'ung toit et couverture toute neuve si l'on ne veult que la voute de l'église fonde de peu de temps, ayant esté laissée en tel estat depuis le passage des reistres » (ADHG, 2 MI 845) ; Dans la visite pastorale d'Escalquens, en 1596, on lit : « L'église fut brûlée par les reistres » (ADHG, 2 MI 840); dans la visite d'Aureville de 1596 : « En l'absence du recteur, ces détails sont confirmés par Bésian Ferran, qui précise : « L'église dud lieu est fort mal bastie, parce qu'elle a esté desmolie par les reistres, long temps il y a » (ADHG, 2 MI 802). À Villariès l'oratoire champêtre situé non loin du cimetière a aussi été démoli par les reistres. Enfin, à Caussidières : « l'église était solidement bastie. Elle fut détruite par les réistres il y a 26 ou 27 ans, ce qui fut raccommodé par les fruits décimaux fut bruslé par les hérétiques » (ADHG, 2 MI 821).

<sup>82</sup> ADHG, 2 MI 804. Auterive. Visite de l'église et paroisse, par Charles de Montchal, le 6 mai 1631.

capitaine qui y était retranché puis est prise par les ligueurs. Le duc de Ventadour, en 1595, une fois les états de Castres tenus, soumet au parti du roi des villes dans la région d'Albi puis se dirige vers Toulouse. Il assiège alors Montpitol au nord-ouest, prend ensuite Bruguières, Saint-Géniès, Ondes, Castelginest – où il défait un régiment du duc de Joyeuse – puis Fenouillet où il fait mettre le feu. Le dénuement constaté lors de la première visite pastorale de 1596 n'était donc pas uniquement le fait des protestants.

Face aux enquêteurs, il était commun d'accentuer le côté misérable des édifices et facile d'incriminer les incursions et pillages des protestants, comme ce fut le cas à Cugnaux<sup>83</sup>. Certes, d'après la visite pastorale de 1596, les reliques y ont été pillées par les huguenots, mais l'édifice en lui-même ne fut pas détruit. L'église paroissiale subit pourtant d'importants travaux de restauration au XVII<sup>e</sup> siècle, rendus nécessaires par l'usure du temps ou tout simplement un manque d'entretien. En 1596, l'église est mal couverte, il y pleut partout dedans. Ce n'est pas un cas isolé. Les impératifs tridentins ne correspondent pas à la réalité constatée au cours de l'œuvre de réforme tridentine. De fait, il ne faut pas omettre que les nouvelles exigences, imposées par l'archevêque, engagent à de nombreuses « destructions catholiques » que l'on peut même qualifier d'iconoclasme catholique, sur lequel nous reviendrons.

Ce diocèse du Sud-ouest, qui a particulièrement souffert des troubles, a donc la particularité d'être encerclé par le protestantisme et la ville de Toulouse, grâce à son parlement, s'affirme comme un bastion anti-protestant, en prônant notamment une religion catholique ostentatoire, qui contribue à sa réputation bien au-delà du Midi.

---

<sup>83</sup> ADHG, 2 MI 825-826. Cugnaux. État de l'église présenté par le recteur (1596).

## II. Un lieu du « refuge catholique »

La mémoire des guerres de Religion fut entretenue par les Toulousains au fil des siècles et ces derniers, milieux parlementaires en tête, conservèrent pendant longtemps le souvenir d'avoir emporté, en 1562, une bataille décisive contre le huguenot. Cette croyance était renforcée par la mission religieuse du parlement. Périodiquement, ce dernier rappelait à la population l'importance d'assister et de participer à la procession annuelle, ce qui entretenait le mythe « de la ville catholique ». Des œuvres d'art, symboliques et bien connues, rappellent ce fait d'armes tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, comme la statue équestre de *Louis XIII foulant aux pieds la rébellion et l'hérésie*, sculptée en 1620 par Artus Legoust (1580-1630)<sup>84</sup>. La statue de la *Vierge foulant aux pieds le démon de l'hérésie*, sculptée en 1662 par Gervais Drouet (1609-1673), était placée dans la niche d'une maison sur la place du Pont neuf. À l'entrée de la cité, elle rappelait aux visiteurs l'anti-protestantisme de Toulouse, comme un symbole fort de cette lutte à travers les âges.

La capitale du Languedoc arbore donc de nombreux symboles de sa catholicité, au premier rang desquels un grand nombre d'édifices religieux et d'ordres religieux, venus se réfugier et qui entretiennent le sentiment d'appartenir et de vivre dans une ville sainte. Ainsi, s'affirme dans l'espace public une identité confessionnelle.

### A. L'implantation religieuse et ses conséquences socio-économiques

La position géographique de la ville et son importance économique d'alors avaient permis dès le Haut Moyen Âge la venue de chrétiens. Le christianisme

---

<sup>84</sup> On trouvait aussi la statue Notre-Dame de la Délivrance, qui était placée au-dessus de la porte Villeneuve (on l'appelait alors Notre-Dame du Rempart). Après 1562, la porte fut murée et la statue, renommée Notre-Dame de la Délivrance fut placée dans l'église Notre-Dame du Taur.

toulousain qui se diffuse à partir de 250 avec le martyr de saint Saturnin est donc dans un premier temps urbain : grâce à sa muraille et sa grande superficie, la petite capitale était accueillante. La religion nouvelle se diffusa ensuite dans le Comminges et le culte célèbre de saint Saturnin se développa ensuite à travers les âges<sup>85</sup>.

## 1. Les ordres réguliers, une implantation militante

### a. Toulouse, terre d'accueil sans concession

Dans son « Mémoire historique et politique sur la province de Languedoc », l'intendant Nicolas de Lamoignon de Basville écrivait à la fin du siècle :

Les couvents des religieux ou des religieuses occupent la moitié de la ville. [...] Il n'y a presque point de commerce, le génie des habitants ne les y porte pas. Ils ne peuvent d'ailleurs souffrir les étrangers. Bien que cette ville soit une des plus grandes du royaume, on peut dire qu'elle est une des moins riches. Elle n'est même pas fort peuplée<sup>86</sup>.

Ce constat prêche à réfléchir au rôle du clergé dans le développement de la cité *intra muros*. On y trouve vingt-trois ordres, congrégations ou confréries d'hommes, ainsi que vingt-deux maisons d'éducation de femmes ou couvents<sup>87</sup>. Au moment des guerres de Religion, la ville est en effet devenue un lieu d'asile pour de nombreux ordres religieux. Tous ces aspects sont assez bien connus de l'historiographie<sup>88</sup>.

Les jésuites vinrent en effet s'y installer en 1561 après la prise de Pamiers par les Réformés et obtiennent le droit de construire un collège. Puis les chartreux arrivent en 1567, fuyant Saix près de Castres, leur abbaye ayant été détruite. Ils avaient tenté de fuir à Carcassonne mais le conseil de ville avait refusé leur installation. Les capitouls

---

<sup>85</sup> WOLFF (Ph.), dir., *op.cit.*, chapitre 1, p. 7-25.

<sup>86</sup> HGL, tome XIII, p. 697 ; WOLFF (Ph.), *Histoire de Toulouse, op.cit.*, p. 248 ; MOREIL (F.), *L'intendance du Languedoc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, édition critique des mémoires « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, CTHS, 1985, p. 106. L'intendant de justice, de police et de finances, responsable des deux intendances jumelles de Montpellier et Toulouse, arrive dans la province en septembre 1685. Son mémoire a sans doute été rédigé en 1696-1697.

<sup>87</sup> FABRY (M.), *Carte des propriétés ecclésiastiques de Toulouse à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DES, Université de Toulouse, 1963, p. 21.

<sup>88</sup> Pour ces éléments nous renvoyons à WOLFF (Ph.), BACCABÈRE (G.), *Le diocèse de Toulouse, histoire des diocèses de France*, Paris, Beauchesne, 1983 ou TAILLEFER (M.), *Vivre à Toulouse, op.cit.*

rassemblent alors deux mille livres pour leur en faire don. Les cordeliers de l'Isle-Jourdain s'installent dans le prieuré de Saint-Antoine du Salin. Puis en 1582, les capucins s'installent dans la cité.

Le fonds des capucins comporte deux registres manuscrits exceptionnels pour l'histoire de l'ordre dans la région<sup>89</sup>. L'ordre des capucins est né en Italie en 1525 et fut approuvé par le pape Clément VIII en 1528. Se distinguant par le port du capuce long et pointu, de la barbe et respectant une pauvreté rigoureuse, ils sont appelés en France par Charles IX en 1574. Étienne Duranti, premier président de 1581 à 1589, avec le concours d'Étienne Roguery, prébendier de l'église métropolitaine et de Paul de Foix (1577-1584), les font venir à Toulouse en 1581 : quinze religieux, tous italiens arrivent donc dans la ville après que le Père Thomas de Turin, gardien du couvent de Lyon fut envoyé à Toulouse pour la fondation :

on donna charge au Père Thomas de Turin, gardien du couvent de Lyon, de s'en venir en la ville de Toulouse ; où étant arrivé, il prêcha en l'esglise Saint-Étienne, qu'ils délibérèrent à leur prière, d'arrêter en cette ville. Et à ces fins, ils achetèrent des aumônes qui leur furent faites, même par ledit Roguery, qui leur donna cinq ou six cents écus, le collège de Verdale, qui appartenoit aux pères Minimes, ensemble le collège de Montlezun et quelques jardins y joignans.[...] Aussitôt qu'ils se furent arrêtés en Toulouse, ledit Roguery et un sien neveu prirent l'habit dudit ordre<sup>90</sup>.

Les capucins s'adonnent alors tout particulièrement à la prédication<sup>91</sup> puis, en 1597, une nouvelle église est bâtie ; la fondation en est symboliquement approuvée par l'ensemble de la cité :

Il fut posé quatre pierres aux quatre angles. La première, bénite par monsieur l'évêque [Christophe de Lestang, évêque de Lodève], la deuxième par le président du parlement, la troisième par le maréchal de Joyeuse et la quatrième par les capitouls<sup>92</sup>.

D'autres ordres religieux suivent l'exemple des capucins : les feillantines de Montesquieu-Volvestre s'installent en 1598 à la demande de François de Joyeuse au

---

<sup>89</sup> ADHG, fonds 122 H. Nous remercions Madame Douillard qui nous en a permis la consultation exceptionnelle. 122 H 14 : *Memorabilia praecipua Provinciae Aquitaniae sive Tolosae, fratrum ordinis sancti Francisci Capucinatorum*. 122 H 14 : « Recueil chronologique des choses qui concernent la fondation et le progrès de la province des Capucins d'Aquitaine ou de Tolose, contenues dans divers livres, cahiers et autres papiers qui sont conservés dans ses archives au couvent de Tolose, fait par le Commandement du R.P. Emmanuel de Besiers, provincial en l'année 1694 ».

<sup>90</sup> CATEL (G.), *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, p. 221 ; DOUAIS (C.), *Capucins et Huguenots dans le Languedoc sous Henri IV*, Lyon, imprimerie et librairie Vitte et Perrussel, 1888, 55 p.

<sup>91</sup> Parmi les capucins célèbres, on trouve le P. Ange de Joyeuse, qui fut arraché du couvent pour reprendre ses fonctions d'ancien maréchal de France en octobre 1592.

<sup>92</sup> ADHG, 122 H 13, fol. 52.

faubourg Saint-Cyprien<sup>93</sup>. Les récollets viennent ensuite remplacer les religieux de la Stricte observance dans le monastère Saint-Roch du Férétra au faubourg Saint-Michel. On pourrait multiplier les exemples, mais au cours de cette première période, la ville de Toulouse est devenue terre d'asile pour les communautés religieuses, et à l'image des capucins, toute la cité concourt à leur établissement.

### ***b. Une présence plus ou moins souhaitable***

L'afflux de réguliers, notamment d'ordres féminins, se poursuit de manière spectaculaire, non sans difficultés cependant. Les dames maltaises, ou religieuses du monastère Saint-Jean de Jérusalem s'installent à Toulouse en 1613, les religieuses de Notre-Dame en 1619 ; parmi les hommes, on trouve aussi au cours de la première moitié du siècle les bénédictins réformés de la congrégation Saint-Maur ou les Carmes déchaussés en 1622<sup>94</sup>. Pourtant, la ville se montre indéniablement moins accueillante à leur égard. Le parlement de Toulouse porte en août 1623 « Inhibition et défenses à toute communauté religieuse de s'établir dans Toulouse » :

Sur les requestes présentées par le procureur général du Roy et syndic de ceste ville sur ce que, comme est notoire, que quelques années plusieurs communautés de religieux et religieuses et autres corps ecclésiastiques ont fait acquisition de plusieurs manières des particuliers habitant de lad[ite] ville pour agrandir leurs esglises ou enclos de leurs monastaires, en quoy le public a receu notable préjudice à cause des surcharges qu'il convient jeter sur les habitants d'icelle ; et d'aautant qu'ils ont este advertis que aulcung desd[its] religieux et ecclésiastiques continuent tous les jours de faire de parelhes acquisitions en divers endroits de lad[ite] ville, que cy cella estoit tolléré il en arriveroit de grandz inconvenians, veu que par ce moien les pauvres habitans seront contraintz d'abandonner lad[ite] ville pour ne trouver de logis que a prix execifs, outre les grandes surcharges qu'il conviendrait imposer sur les propriétaires des aultres maisons, à quoy il importe estre par la Cour pourveu<sup>95</sup>.

---

<sup>93</sup> Madame de Margastaut est élue supérieure de la nouvelle communauté. Elle entretient une longue correspondance avec la princesse de Longueville. La princesse, arrivée à Toulouse, s'arrête dans la maison de campagne du président de Saint-Jory et le 21 octobre 1599, entre aux feillantines. Elle fait profession puis est élue supérieure du monastère. Sa vie durant, elle va créer de nombreux établissements alentours, son corps fut transporté à Toulouse en 1620. SALVAN (A.), *Histoire générale de l'Église de Toulouse*, Toulouse, Delbay, 1856-1861, vol 4, p. 220-221.

<sup>94</sup> AMT, AA 22/116. Lettres patentes du roi Louis XIII autorisant les religieux de Notre-Dame du Mont-Carmel ou Pères Carmes déchaussés à s'établir dans la ville de Toulouse, juin 1622.

<sup>95</sup> ADHG, B 432, f° 56. Voir DOUAIS (C.), *La visitation de Toulouse, études, souvenirs et documents*, Paris, Veuve C. Poussielgue, 1905, p. 234.

L'objectif du parlement est clair : empêcher la prolifération de couvents et d'enclos qui donnent à la cité la physionomie qu'elle possède encore aujourd'hui. La ville n'avait pas intérêt à avoir en son sein autant d'ordres religieux, car c'était un manque à gagner économique important dans la mesure où les réguliers refusaient de payer les impositions, même si ces couvents s'affirment à l'époque comme des promoteurs immobiliers.

Après un temps d'arrêt, lié aux vagues de peste entre 1628-1631, les fondations religieuses reprennent leur rythme avec par exemple l'implantation des sœurs de la Visitation en 1646 ou des religieuses du Refuge en 1654. Le parlement autorise en 1655 l'installation des Augustins déchaussés<sup>96</sup> Ces nouvelles fondations prenaient souvent plusieurs années. C'est le cas des lazaristes. Ceux-ci s'établissent à Toulouse en 1656, mais leur action est strictement limitée à un apostolat à l'Hôtel Dieu Saint-Jacques. Leur arrivée résulte d'un vain effort qui remonte à une dizaine d'années auparavant, sous l'épiscopat de Charles de Montchal (1628-1651). Ce n'est qu'en 1707 que Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef (1693-1710) permet l'établissement des prêtres séculiers de la congrégation de la Mission<sup>97</sup>. Trois prêtres et un frère sont alors envoyés dès le mois de septembre 1707 dans le diocèse.

Tous ces ordres religieux participent à la vie religieuse et à la Réforme catholique : ils s'adonnent aux missions, ils prêchent mais ils enseignent aussi. Le visage religieux de la ville est donc bouleversé par l'arrivée de nouveaux ordres, par le retour ou le maintien d'ordres plus anciens. Ces installations résultent de négociations et d'un rapport de force propre aux différentes institutions de la cité.

---

<sup>96</sup> AMT, AA 26/30 . Arrêt du parlement de Toulouse, du 9 juillet 1655, autorisant l'établissement d'un couvent d'augustins déchaussés à Toulouse, en l'église Saint-Georges ou ailleurs, sous la promesse faite par ces religieux de ne pas mendier ni porter besace et de payer les tailles de leurs immeubles. L'archevêque de Toulouse a permis le même établissement par ordonnance du 26 juin « pourvu que le public n'en fût pas incommodé ».

<sup>97</sup> AMT, AA 27/114. Ordonnance du 5 février 1707 de Jean-Baptiste Michel Colbert, archevêque de Toulouse, portant établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission dans sa ville métropolitaine à condition de faire des missions gratuitement dans les villages du diocèse et d'être soumis à l'autorité épiscopale quant aux fonctions ; l'archevêque a promis à W. Watel, supérieur général de faire un fonds de 10 000 livres.

### **c. Les créations diocésaines du XVII<sup>e</sup> siècle**

Un couvent de capucins fut fondé à Grenade-sur-Garonne en 1600. Les religieux y furent appelés par une femme pieuse, Mme de Pelleprat qui leur céda une maison et un jardin. Ils s'adonnent vite aux prédications et une croix est arborée dans leur couvent, agrandi en 1603. Malgré un conflit avec l'abbaye cistercienne, qui possédait des droits seigneuriaux sur Grenade, l'église fut consacrée en 1612. On peut constater que dans cette ville d'importance sur le plan religieux, qui possédait aussi un grand nombre de prêtres, les capucins se sont vite intégrés dans la vie religieuse locale, allant jusqu'à suppléer ces derniers dans les confessions<sup>98</sup>. Un second couvent de capucins fut fondé en 1662 à Notre-Dame de Pitié [ou de Peytes] sur la paroisse de Montgaillard. Le curé et les consuls chargent en effet les capucins de la gestion de la chapelle. Ce lieu devait permettre de faciliter l'itinéraire des religieux entre Toulouse et Castelnaudary. Les cordeliers de Montgiscard n'y étaient cependant pas formellement favorables et c'est le parlement de Toulouse qui dut trancher le conflit. La croix est néanmoins plantée devant la chapelle en 1663 : en échange de cette fondation, les capucins offraient deux cierges à l'église paroissiale et deux autres à l'abbaye<sup>99</sup>. L'homologation de la fondation de Notre-Dame de Peytes fut faite par Charles d'Anglure de Bourlemont le 28 novembre 1666<sup>100</sup>. L'installation de capucins ne se fit cependant pas à Muret, en raison des réticences d'Étienne Duranti tandis qu'à Villefranche-de-Lauragais, un établissement de capucins fut projeté en 1610, mais ne se réalisa pas, malgré les prédications du Père Caprais d'Agen, vers 1640<sup>101</sup>.

Une autre fondation régulière est celle des dominicains à Bruguières. Dans cette paroisse au nord-est de Toulouse, des pèlerinages sont organisés régulièrement car une

---

<sup>98</sup> ADHG, fonds 122 H 15, pièces 7-8 (côte provisoire), Supplique de la ville de Grenade adressée à l'archevêque, sur les messes à célébrer. 13 février 1661. Délibération des consuls de Grenade pour demander que les capucins de Grenade confessent les habitants.

<sup>99</sup> ADHG, fonds 122 H 15, (côte provisoire) pièce 41. Rappel des conditions d'établissement des Capucins à Montgaillard ; pièce 45, ordonnance de Charles d'Anglure de Bourlemont pour l'établissement des capucins ; pièce 50 et suiv, copies de l'acte de ratification de la démission de ND de Peytes par le curé de Montgaillard, 12 décembre 1665.

<sup>100</sup> « On lui présenta requête afin d'obtenir l'autorisation et esmologation de la fondation de Notre-Dame de Peytes, qui auroit este exécutée par l'autorité du grand vicaire, le siège vacant, quoy qu'auparavant monseigneur Marca leur permit par son ordonnance ; comme nous avons dit, ce nouvel archevesque accorda esmologation et en donna son ordonnance le 28 novembre 1666 » (ADHG, 122 H 13, fol. 459).

<sup>101</sup> AULON (I. d'), *Nécrologie des frères-mineurs capucins de la province de Toulouse*, Toulouse, Les Voix franciscaines, 1915, p. 85

image miraculeuse de la Vierge a été retrouvée suite aux guerres de Religion. Un oratoire fut donc construit dès 1600 et les religieux dominicains en prirent possession, avec l'accord du baron Du Faur de Saint-Jory, en novembre 1605. La communauté est au nombre de douze religieux à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>102</sup>.

L'installation de réguliers est donc à la fois le résultat de l'action d'élites, toujours sous la houlette de l'archevêque, et sont autant de marqueurs du paysage religieux, signes de catholicité, contribuant à l'œuvre de Réforme catholique.

## 2. L'emprise spatiale des communautés religieuses

Une cartographie précise de l'occupation religieuse à Toulouse et dans le diocèse s'impose afin d'en mesurer l'emprise spatiale. Les établissements religieux devaient occuper, en moyenne 35% de la ville sous l'Ancien Régime, si l'on en croit l'étude de M. Fabry citée plus haut<sup>103</sup>. Cette occupation semble importante mais elle n'est pas si exceptionnelle que cela. On observe en effet à la même époque une véritable invasion conventuelle dans beaucoup de villes du royaume<sup>104</sup>. Christian Cau, d'après le cadastre de 1680, a démontré qu'il existait à cette date 75 hectares de propriétés au sein de la ville, dont 41,3% de propriétés ecclésiastiques mais les conclusions n'en sont pas toujours claires<sup>105</sup>. En effet, l'auteur ne juge pas nécessaire de distinguer les biens du clergé séculier et du clergé régulier, même s'il montre que les possessions du clergé

---

<sup>102</sup> ADHG, 2 MI 815, Acte de fondation faite au couvent des frères prescheurs de ND de Grace pour l'ordre de Jean de Rudèle, grand chantre de st Etienne par Raymond Degrès, exécuteur testamentaire dudit Rudèle, 3 juin 1694.

<sup>103</sup> FABRY (M.), *op.cit.*, p. 34.

<sup>104</sup> À Lille, Alain Lottin note que dix-sept communautés masculines et féminines s'installent dans la cité entre 1588 et 1667. Ces arrivées par vagues successives s'ajoutent aux dix précédentes. Il est certain que ces créations apportent une vitalité religieuse, mais il pose la question de savoir si ces créations étaient voulues et comment ont-elles été acceptées. LOTTIN (A.), *Lille, citadelle de la Contre-Réforme (1598-1668)*, Lille, Westhoek, 1984, p. 116-123.

<sup>105</sup> CAU (C.), CAU (M.), « La propriété dans le centre de Toulouse d'après le cadastre de 1680 », *Mélanges historiques Midi-pyrénéens*, Toulouse, Les amis des ADHG, 1992, p. 59-77. Les propriétés ecclésiastiques atteindraient donc un total de 30,97 hectares. En comparaison, 30,3% pour la justice et la différence est édifiante : seules 5% des propriétés appartenaient à des marchands ou artisans ; *op.cit.*, p. 60.



Saint-Pierre-des-Cuisines ou de Saint-Sernin<sup>107</sup>. Notons aussi l’emprise spatiale des couvents dans le faubourg Saint-Cyprien, quartier qui se partage entre les capitoulats de la Pierre et de la Daurade. Parmi les ensembles les plus imposants sur le plan spatial, nous trouvons les chartreux avec leur immense propriété ainsi que les feillantines. La description de l’intendant de Basville est donc à peine exagérée mais il manque une étude des biens ruraux possédés par les institutions religieuses, thème qui reste un chantier de recherche ouvert<sup>108</sup>. Ajoutons à cela l’omniprésence des églises paroissiales, dont on distingue sur tous les plans de l’époque les nombreux clochers.

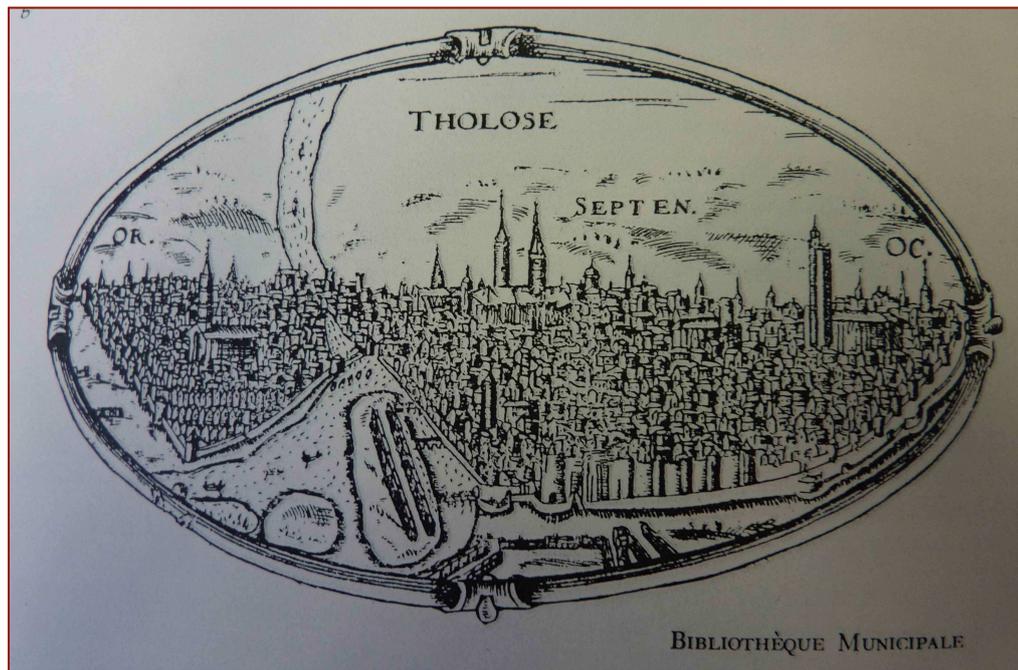


Illustration 1. – Vue de Toulouse d’après Guillaume de Nautonnier de Castelfranc (1603)<sup>109</sup>

Parmi ces églises, la Daurade domine sur la rive droite du grand coude de la Garonne, à proximité d’un passage antique du fleuve : le gué du Bazacle. La vénération de la Vierge occupe une place d’honneur à l’intérieur de la ville, alors que les lieux dédiés aux apôtres et aux saints sont à la périphérie, comme Saint-Pierre-des-Cuisines. Les édifices religieux, couvents, églises et chapelles, ont donc une place de premier ordre et dominant le paysage urbain. Sept nouveaux ordres religieux d’hommes et

<sup>107</sup> Annexe n°1 page 571.

<sup>108</sup> Le travail sur les propriétés ecclésiastiques régulières n’est pas encore possible car les fonds monastiques sont en cours de classement aux Archives départementales de la Haute-Garonne.

<sup>109</sup> MESURET (R.), *Les Plans gravés de Toulouse*, Toulouse, impr. du Sud-Ouest, 1957.

quinze ordres féminins se sont donc installés à Toulouse entre 1590 et 1715. Même si la ville reste le centre de la vie religieuse, le diocèse est aussi bien pourvu en monastères ruraux, bien que dans sa partie orientale, les monastères soient complètement absents. Pourtant, le diocèse fut évangélisé au Moyen Âge par les apôtres de la Vierge. Saint Bernard prêcha dans la région de Verfeil et saint Dominique se rendit à Caraman, Gardouch ou au Lherm. Ce dernier en profita pour exterminer l'albigéisme et fonder des centres dévoués à la Vierge mais aucun monastère<sup>110</sup>.

Les ordres religieux masculins se sont donc fortement concentrés depuis le Moyen Âge le long de l'axe de la Garonne<sup>111</sup>. Ils sont aussi présents dans les places fortes protestante. Après les offensives huguenotes, les cordeliers et les tierçaires se réinstallent en effet à l'Isle-Jourdain. Le monastère du Mas-Grenier ayant été détruit, les religieux bénédictins se réfugient à Verdun-sur-Garonne, tout en séjournant au Mas à certaines périodes<sup>112</sup>. De nombreuses créations de couvents ont lieu au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, et le cas le plus remarquable est certainement celui des capucins.

### 3. Plusieurs chapitres puissants

Les deux ensembles capitulaires de la ville de Toulouse n'ont pas fait l'objet d'une étude sur leur emprise spatiale dans la ville. Mal connus ou méconnus, omniprésents dans la vie religieuse sous l'Ancien Régime, les chanoines ont une place centrale dans le clergé. La fonction des chanoines est essentiellement de chanter ou de réciter l'office divin aux diverses heures de la journée. Parfois, ils mènent une vie communautaire mais souvent ils mènent une vie indépendante, possédant de petites maisons canoniales dans la ville ou autour du chapitre. Malgré un déclin certain de l'institution durant le siècle de la Réforme catholique, les chanoines font bonne figure

---

<sup>110</sup> Ph. Wolff (dir.), *Histoire du diocèse de Toulouse*, op. cit., p. 133

<sup>111</sup> Voir volume II, carte n° 7.

<sup>112</sup> Les bâtiments de l'abbaye du Mas-Grenier avaient été détruits en 1574 et ne furent reconstruits qu'en 1679, l'activité de l'abbaye fut donc particulièrement réduite. BRETON (J.-F.), *Mas Grenier, place de sûreté protestante (1576-1620)*, Mémoire de maîtrise, UTM, 1977, p. 79.

dans la société, ils restent puissants, grâce à leur solide culture mais aussi grâce à leur influence dans les réseaux religieux et sociaux<sup>113</sup>.

Le chapitre Saint-Étienne est le chapitre qui dessert la cathédrale, tandis que le chapitre Saint-Sernin est une ancienne abbaye sécularisée en 1525. Les chapitres sont organisés en communautés. On trouve par exemple à Saint-Étienne, les prébendes de la douzaine, mais aussi celle des vingt-quatre, en plus des canonicats. Les prébendés constituent de puissantes communautés, qui parviennent aussi à s'opposer au chapitre. Le chapitre métropolitain de Saint-Étienne comporte vingt-quatre chanoines, parmi lesquels le prévôt, le chancelier, cinq archidiaques et un grand chantre<sup>114</sup>. Le cardinal de Joyeuse affirme d'ailleurs dans son rapport *ad limina* qu'il y a, en plus de ces chanoines, cent vingt prêtres qui servent au service du chœur. Le chapitre cathédral possède par ailleurs de nombreux biens dans le diocèse et dans la région.

Sécularisé en 1525, le chapitre abbatial de Saint-Sernin, possède un abbé, qui ne réside que rarement, et le grand vicaire, quatre-vingts chanoines, dix prébendes et dix prêtres de chœur<sup>115</sup>. Le chapitre dispose, dans l'enclos de l'abbaye, de maisons destinées à loger les chanoines. Le chapitre possède aussi d'autres maisons hors le cloître, qu'il cède aux chanoines<sup>116</sup>. La basilique Saint-Sernin est un chef d'œuvre de l'art roman dont chacun rappelle communément qu'« il n'est pas de lieu plus saint au monde ». La basilique abrite en effet les corps entiers de six apôtres avec une quantité d'autres saints<sup>117</sup>. Les voyageurs arrivant en ville sont émerveillés par ce spectacle et François de Joyeuse écrit : « on vient les invoquer, les visiter, les honorer d'un culte

---

<sup>113</sup> LOUPÈS (Ph.), *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de EHESS, 1985, 590 p ; PICARD (Jean-Charles), dir., *Les chanoines dans la ville, recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, de Boccard, 1994, 423 p.

<sup>114</sup> CAZES (Q.), *Le quartier canonial de la Cathédrale Saint-Étienne de Toulouse*, thèse de Doctorat d'Histoire de l'Art, Université de Toulouse II, 1993, 2 vol, 393-222 p ; *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse*, Carcassonne, CAML, p. 42-43.

<sup>115</sup> LAMONZIE (F.), *Les chanoines de Saint-Sernin de Toulouse pendant l'abbatit de François de Joyeuse, 1599-1615*, Mémoire de maîtrise, UTM, 1987.

<sup>116</sup> LAMONZIE (F.), *op.cit.*

<sup>117</sup> JULIEN (P.), « Assaut, invocation tutélaire et célébrations séculaires : le 17 mai 1562, « délivrance de Toulouse », dans AUDISIO (G.), *Prendre une ville au XVI<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2004, p. 57. L'ouvrage de référence sur l'histoire de Saint-Sernin est : JULIEN (P.), *D'or et de prières, art et dévotion à Saint-Sernin de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de l'Université de Toulouse, 1996, 3 vol ; thèse de doctorat publiée sous le titre *D'ors et de prières, art et dévotion à Saint-Sernin de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université d'Aix-en-Provence, 2004, 427 p. ; *Saint-Sernin de Toulouse*, IX<sup>e</sup> centenaire, Toulouse, 1996

spécial, non seulement des provinces voisines, mais des plus lointaines régions »<sup>118</sup>. Abraham Golnitz, voyageur originaire de Dantzic, qui visite Toulouse entre 1620 et 1630, cite à ce sujet un vieux manuscrit :

Si vous parcourez la terre étrangère sous toutes les latitudes  
Vous ne trouverez pas de lieu plus saint dans tout l'univers  
On y montrera jusqu'ès aux griffes du Griffon<sup>119</sup>.

Par ailleurs, dans le diocèse, il existe deux collégiales. À l'ouest, la collégiale de l'Isle-Jourdain compte douze chanoines, dont le doyen et trente-quatre prébendes. Celle de Saint-Félix de Caraman possède douze chanoines et trente prébendes<sup>120</sup>.

Ainsi ces institutions séculières et régulières marquant de leur empreinte la cité, ont contribué aux caractéristiques propres de cet espace. Elles n'eurent pas que des effets religieux, l'omniprésence conventuelle a aussi des conséquences économiques.

#### 4. Le repli socio-économique en midi toulousain

Toulouse aurait pu être un pôle économique dominant mais, au début des Temps modernes, elle n'est ni un grand carrefour commercial, ni même un foyer de civilisation urbaine. Au cœur d'une région terrienne par excellence, la ville devient un débouché pour les produits de la terre et un marché agricole reconnu. Pourtant, il est commun d'affirmer que les guerres de Religion, additionnées à l'effondrement du pastel, ont entraîné la ville dans une certaine atonie à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, qui se retrouve dans de multiples domaines.

Le repli démographique du Languedoc est tout d'abord une réalité, qui a été notée par nombre de contemporains, dont l'intendant de Basville<sup>121</sup>. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la population stagne. En 1696, on trouve 30 397 feux allumants ou cotes de capitation. Le diocèse de Toulouse, sans sa ville principale, est estimé à 91 637

---

<sup>118</sup> CONTRASTY (J.), *Cinq visites « ad limina », XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Picard et fils, 1913, p. 21.

<sup>119</sup> A. Golnitz fut semble-t-il le précepteur des princes de Lignitz et de Berg en Silésie. Il visite la France et la Belgique. Son récit, long de six cents pages est destiné à leur instruction. GORSSE (P. de), *Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle vu par un érudit dantzikois*, Toulouse, Editions de l'Auta, 1941, p. 11.

<sup>120</sup> MORÈRE (G-B.) abbé, *Histoire de Saint Félix de Caraman, baronnie des états du Languedoc, première ville maîtresse du diocèse de Toulouse*, Toulouse, Privat, Paris, Picard, 1899, 239 p.

<sup>121</sup> *Histoire du Languedoc*, tome XIII, p. 697 ; WOLFF (Ph.), *Histoire de Toulouse*, p. 248.

habitants, sa population augmente que très peu au siècle suivant<sup>122</sup>. La capitale comporte donc très probablement 40 000 habitants environ au XVII<sup>e</sup> siècle. Il y a environ 42 000 habitants à Toulouse en 1695, dont une population de 29 903 habitants à l'intérieur des murs. La région toulousaine entre en effet au XVII<sup>e</sup> siècle dans une période de stagnation. Il y a même une tendance à la diminution de la population ; liées à des crises démographiques importantes comme la peste de 1628-1631. La stagnation démographique de la région est donc bien le résultat des pestes de 1628-1631 et de 1652-1654. Les effets de ces épidémies, combinés aux crises de subsistance et du petit âge glaciaire, sont bien connus des historiens.

L'évolution démographique est aussi très certainement en lien avec le repli économique que connaît la ville à cette époque. Dans le pays albigeois et toulousain, une plante fut source de richesse éminente entre 1515 et 1540 : le pastel. Le nom de « pays de cocagne » que reçut le Lauragais s'explique par les feuilles séchées, pressées en boules que l'on appelait aussi « coques ». Le pastel était envoyé de Toulouse *via* Bordeaux dans toutes les régions d'Europe<sup>123</sup>. Les célèbres constructions liées au commerce du pastel viennent enrichir la beauté architecturale de la ville comme les hôtels de Bernuy ou d'Assézat, qui commémorent aujourd'hui les souvenirs de ce passé économique glorieux. C'est d'ailleurs à cette époque que la ville de Toulouse fut rebâtie de briques et de pierres. Pourtant, la « plante miracle » ne devait couvrir que de petites superficies au XVI<sup>e</sup> siècle et lorsque le pastel fut détrôné par l'indigo, il ne faut pas y voir le seul facteur économique de l'atonie économique du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le climat économique est en effet morose en raison de l'absence d'une vigoureuse activité marchande, Le « procès-verbal de M. de Miron sur l'état déplorable de la ville de Toulouse » en 1636 est extrêmement révélateur<sup>124</sup>. L'intendant s'y déplace en effet pour constater l'état de délabrement dans lequel se trouve l'espace urbain, suivant la requête des capitouls qui demandent un dégrèvement des tailles, soit en partie soit en totalité, en raison des dettes accumulées depuis plusieurs années. La situation économique dégradée s'explique entre autres par le fait que Toulouse a été très

---

<sup>122</sup> FRÊCHE (G.), *op. cit.*, p. 46.

<sup>123</sup> WOFF (Ph.), *Histoire du Languedoc, op.cit.*, « Le miracle du pastel », p. 278.

<sup>124</sup> Document publié dans *HGL*, tome XIV, p. 2-20.

durement touchée par les deux épidémies de peste avait du mal à s'en relever<sup>125</sup>. M. de Miron constate tout d'abord que l'arsenal est vide à cause des sièges de Montauban (août 1621) et de Pamiers (1627-1628)<sup>126</sup>. Les inondations fréquentes de la Garonne ont emporté des maisons de l'île de Tounis. Les habitants déposent d'ailleurs une requête afin d'obtenir 9 000 livres du roi pour faire les réparations afin que la Garonne n'emporte pas totalement ce quartier. Les moulins du Basacle, jadis si imposants, étaient en partie emportés ou rompus par le fleuve.

Le total des dettes contractées par la ville de Toulouse s'élève donc à 880 315 livres et cette description d'une ville quasiment à l'abandon ne peut qu'étonner. Un millier de maisons sont ruinées, inhabitables ou emportées par la Garonne. Les capitouls obtiennent dès lors un dégrèvement de la taille

D'autant que lad[ite] ville dans les grandes nécessités où la maladie contagieuse, la guerre et la disette l'a réduite tant à cause desd[ites] ruines, banqueroutes, exemptions prétendues par les Religieux, Communautés et Collèges que autres causes cy-dessus représentées, lad. Ville pourroit demeurer annuellement en reste des impositions qui seront faictes sur icelle en proportion desd[ites] ruines et exemptions, Sa Majesté pourra, si c'est son bon plaisir, pour aucunement donner moyen a lad. Ville de réparer ce qui est le plus pressant et nécessaire dans lesd[ites] ruines, la descharger pareillement pour l'année dernière 1635 présente et suivantes. »<sup>127</sup>

Certes, il ne faut pas se tromper sur l'objectif du document car il est question d'obtenir un dégrèvement d'impôt, ce qui peut permettre d'accentuer le côté misérabiliste du paysage urbain. Après la période du pastel, Toulouse a repris ses activités de marché agricole, mais le prix du grain ne parvient pas à stimuler le commerce agricole. Si Jean-Baptiste Colbert a équipé la ville en manufactures pour fabrication d'étoffes de soie ou de coton, cette activité n'eut pas le succès escompté.

Le lien entre la ruine de nombreux quartiers et l'omniprésence de maisons religieuses est tout à fait intéressant. Pourtant, cette description tranche avec celles que l'on retrouve sur la richesse de l'Église et des décors des couvents à cette époque. Au cœur de la ville, l'élément religieux est désormais central, réaffirmé au même titre que les principes de la Réforme catholique. Après « l'invasion conventuelle » du début du

---

<sup>125</sup> On trouve souvent le chiffre de 50 000 morts pour la peste de 1628-1631, qui semble très exagéré.

<sup>126</sup> Toulouse apporte son aide au roi lors du siège de Montauban : la ville fournit quinze canons, des munitions, de l'argent et des volontaires. En réponse, les Montalbanais ravagèrent la banlieue toulousaine en 1628. BRÉNAC (Bernadette), « Toulouse, centre de lutte contre le protestantisme au XVII<sup>e</sup> siècle », *AM*, 1965, p. 35.

<sup>127</sup> *HGL*, col. 19.

XVII<sup>e</sup> siècle, l'arrivée de nouveaux ordres religieux n'est pas perçue comme une force positive, bien au contraire, et résulte de longues négociations et d'un rapport de force entre les institutions de la ville<sup>128</sup>.

## **B. Omniprésence du sacré et effervescence religieuse**

Toulouse se glorifie donc d'un riche passé religieux et de ses monuments. Le paysage urbain est constamment et régulièrement mis en scène, lors des fêtes religieuses, des processions et des manifestations de la religion civique. Le principe d'une restauration religieuse peut être évoquée pour qualifier le regain institutionnel et spirituel du catholicisme qui débute à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>129</sup>.

Les processions extraordinaires contribuent en effet à cette effervescence religieuse, au premier rang desquels la fête de la délivrance car elle met l'ensemble du paysage urbain au service de la religion catholique. Elle doit être rapprochée de celle qui avait lieu, depuis l'époque médiévale, à la Pentecôte. Celle du jubilé de 1662 fut particulièrement grandiose<sup>130</sup>. Une représentation en est connue grâce à la toile de Jean II Michel, intitulée *La Procession des Corps saints* et aujourd'hui conservée au Musée des Augustins de Toulouse. La veille, tous les habitants sont invités à nettoyer les rues et parer les immeubles des plus belles tapisseries ou de draps à fleur, pour les plus modestes. Le 17 mai, les cloches de la ville sonnent à la volée, les reliquaires sont sortis des cryptes et posés sur des châsses. Chaque corps de métier se voit confié une châsse et toute la ville défile en procession. Ils font une première station ou arrêt à un autel devant les Grands carmes, puis de la place du Salin, la procession se dirige vers la

---

<sup>128</sup> DINET (D.), *Vocation et fidélité. Le recrutement des réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon, (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Economica, 1988, 340 p.

<sup>129</sup> ODDOS (J.-P.), *La vie à Troyes sous Louis XIII*, Troyes, 1984, chapitre II.

<sup>130</sup> P. Julien, « Assaut, invocation tutélaire et célébrations séculaires : le 17 mai 1562 ... », *op.cit.*, p 59. SAINT-MARTIN (C.), « La procession du 17 mai à Toulouse (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », dans CORBET (P.), PETRAZOLLER (F.), TABBAGH (V.), éd., *Le grand pardon de Chaumont et les pardons dans la vie religieuse, XIVe-XXIe siècles : actes du Colloque international d'histoire, Chaumont, Haute-Marne, 24-26 mai 2007*, Chaumont, Le Pythagore, 2011, p. 171-183.

cathédrale Saint-Étienne, où l'on fait station à l'autel de la paroisse avant de rentrer à l'abbatiale en passant par la rue Boulbonne et l'hôtel de ville. L'année suivante, le parcours est modifié : de la place du Salin, le cortège se dirige vers l'église de la Dalbade, y faisant station et revient par la rue Peyrolières et la rue du Taur. Tous les corps de la ville sont mis en scène de même que les monuments le sont aussi à travers les décorations. La ville dans son ensemble est au service de la religion catholique, elle est instrumentalisée à la gloire de tous les ordres religieux. Ces processions ne sont pas les seules, par exemple, celle de la Fête Dieu suit le même parcours ou presque. Les grands monuments religieux sont visités par la procession : Grands Carmes, Saint-Étienne, Dalbade et Notre-Dame du Taur, créant un espace symbolique, faisant de Toulouse la cité catholique par excellence<sup>131</sup>. La procession du bicentenaire, année de l'exécution de Jean Calas, fut encore tout aussi grandiose.

De nombreuses confréries, notamment de pénitents, bleus, noirs, blancs ou gris, contribuent, à l'instar des nombreux prédicateurs, au zèle des Toulousains, déjà évoqué par François de Joyeuse. Le cardinal affirme « qu'elles se distinguent par la ferveur de leur récente institution »<sup>132</sup>. La fondation pénitente, qui a lieu au cours de la décennie 1570, est liée à l'effervescence religieuse qui secoue le royaume dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>133</sup>. On évoque volontiers à leur sujet « noblesse des bleus, richesse des noirs, antiquité des gris et pauvreté des blancs »<sup>134</sup>. La confrérie des pénitents bleus est en effet la plus aristocratique et est celle qui comporte le plus grand nombre de parlementaires<sup>135</sup>. Leur spiritualité est centrée sur le culte eucharistique, de

---

<sup>131</sup> CASSAN (M.), *La fête à Toulouse à l'époque moderne : de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, thèse de III<sup>e</sup> cycle d'Histoire, Toulouse II, 1980, p. 186-198.

<sup>132</sup> CONTRASTY (J.), *op.cit.*, p. 29. Le cardinal d'Armagnac a très certainement joué un rôle important dans l'introduction du phénomène pénitent en France. Voir BRUNET (S.), *op.cit.*, p. 217.

<sup>133</sup> Il convient de distinguer dans l'étude du processus confraternel les pénitents des autres confréries de dévotions. En effet, les sources donnent des noms spécifiques aux confréries traditionnelles alors que c'est rarement le cas pour les confréries de pénitents. Voir FROESCHLÉ-CHOPARD (M-H.), « Pénitents et autres confréries de Provence orientale, différences de sociabilités », *Provence historique*, tome 34, 1984, pp. 215-234 ; FROESCHLÉ-CHOPARD (M-H.), *Dieu pour tous et Dieu pour soi, Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006, 401 p.

<sup>134</sup> Les gris sont créés en mars 1570, les noirs en septembre 1576, les bleus en novembre 1576 et les gris en avril 1577.

<sup>135</sup> Elle a été fondée sous l'impulsion du président Duranti. La noblesse représente 38,22% des pénitents bleus dont 10% de parlementaires. BOURSQUOT (J.-L.), « Pénitents et société toulousaine au siècle des Lumières », *AM*, vol 88, p. 159-176

la Vierge et des Saints. Leurs dévotions prennent une allure spectaculaire dans la cité, notamment au cours de nombreuses processions<sup>136</sup>.

Le sac et le cordon sont comme des armes défensives qui mettent le Pénitent à couvert des traits de ses ennemis, le sac étant un bouclier contre la vanité du monde et le cordon une bride des mouvements de la chair. Il reste que nous l'équipions pour assaillir et attaquer, des armes offensives, qui se déduisent à ces deux, oraison, et mortification, celle là du côté de l'âme, celle là du côté du corps. L'oraison assaut le diable, la mortification la chair et le monde, la chair par l'affliction et le monde par le mépris. Le Chapelet sert pour prier, le cilice et la discipline pour se mortifier<sup>137</sup>.

Le sac efface les distinctions sociales et les objectifs du pénitent sont empreints d'une dévotion doloriste afin de commémorer les mystères de la Passion. Le rapport entre les fondations pénitentes et l'action de la Ligue est bien connu car, toutes les cités pénitentes ont aussi été des cités ligueuses, notamment dans le Midi de la France. Ce schéma s'accorde parfaitement à Toulouse comme à d'autres cités du diocèse, telles que Grenade-sur-Garonne<sup>138</sup>.

---

<sup>136</sup> C'est le cas du pèlerinage à Notre-Dame de Garaison où les pénitents gris se rendent depuis 1604. Voir volume II, planche I.

<sup>137</sup> MOLINIER (E.), *Des confréries pénitentes, où il est traité de leur institution, règles et exercices*, Toulouse, R. Colomiez, 1625, p. 219.

<sup>138</sup> BRUNET (S.), *op.cit.*, p. 220-221.

### C. Le parlement de Toulouse, garant de l'orthodoxie

Le diocèse s'intègre tout d'abord à trois systèmes géographiques : la province, la généralité, la sénéchaussée et le ressort du parlement de Toulouse. Celui-ci englobe de nombreuses sénéchaussées et présidiaux, tels Auch, Béziers, Cahors, Carcassonne, Castelnaudary ou Montauban<sup>139</sup>.

Deuxième cour souveraine du royaume de France, le parlement de Toulouse existe de manière permanente depuis 1442<sup>140</sup>. Des milliers d'arrêts sont rendus chaque année en matière civile et religieuse<sup>141</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il comprend un premier président, cinq présidents à mortier, deux conseillers honoraires – qui sont de hauts dignitaires du clergé – huit conseillers clercs, vingt-huit conseillers à la grand'chambre, dont deux exercent en outre la fonction de président de la chambre des enquêtes. Il comprend aussi cinquante-deux conseillers aux enquêtes, deux présidents, dix conseillers aux requêtes et enfin les représentants du roi, c'est-à-dire le procureur général et les deux avocats généraux<sup>142</sup>.

---

<sup>139</sup> PUNTOUS (Th), *Un diocèse civil de Languedoc. Les États particuliers du diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de droit, Faculté de Droit de Toulouse, 1909, 458 p ; BAUDOUIN (A.), « Notice sur la subdélégation et le diocèse de Toulouse », *MASIBLT*, 8<sup>e</sup> série, t. IV, 1882, p. 282-313. Voir volume II, carte n° 9. Cette carte a été élaborée grâce au projet sous la direction d'Elie Pélaquier intitulé *Atlas historique de la province de Languedoc*, qui constitue un outil de recherche cartographique permettant de mieux cerner la réalité languedocienne.

[http://recherche.univ-montp3.fr/crises/index.php?option=com\\_content&task=view&id=309&Itemid=1](http://recherche.univ-montp3.fr/crises/index.php?option=com_content&task=view&id=309&Itemid=1)  
[consulté en mai 2012]

<sup>141</sup> En histoire religieuse, le chercheur se trouve confronté à la solitude face à l'immensité du fonds ; sacs à procès, arrêts et chambres diverses, sont pourtant d'une richesse inespérée. Une étude importante vient d'être réalisée sur le XVIII<sup>e</sup> siècle en Histoire du droit : AZEMA (L.), *La politique religieuse du parlement de Toulouse sous le règne de Louis XV*, thèse d'Histoire du droit, soutenue sous la direction de Ph. NELIDOFF, Université de Toulouse I, 2008, 2 vol. Citons aussi, en matière religieuse GAZZANIGA (J-L.), *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII, 1444-1461, d'après la jurisprudence du Parlement de Toulouse*, Paris, Picard, 1976, 343 p ; GAZZANIGA (J-L.), « Le Parlement de Toulouse et la réforme des réguliers, fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, tome LXXVII, n° 198, p. 47-58 ; Enfin, pour le XVI<sup>e</sup> siècle : RIGAL (N.), *Le Parlement de Toulouse et la vie religieuse en Languedoc au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UTM, 1999, 186 p. Citons enfin BEAUREGARD (A. de), *Parlement de Toulouse : la société parlementaire au Grand siècle, les expressions de la commande privée de 1610 à 1680 principalement*, thèse de doctorat d'Histoire de l'Art, Toulouse, 2001, 3 vol, 1005 p ; DUBEDAT (M.), *Histoire du Parlement de Toulouse*, Paris, A. Rousseau, 1885, 2 vol, n.p.

<sup>142</sup> PAULHET (J-C.), « Les parlementaires toulousains à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *AM*, t. LXXVI, 1964, n° 67, p. 189-204.

Le milieu parlementaire toulousain constitue une élite fermée car la cour a la réputation d'être composée essentiellement de nobles. De plus, la fonction y prend une plus grande importance qu'ailleurs en raison de l'absence de commerce et de noblesse traditionnelle<sup>143</sup>. Les nobles du XVI<sup>e</sup> siècle sont donc venus grossir les rangs de la noblesse de robe. Les parlementaires toulousains composent de fait le groupe le plus riche et influent de la cité. Montrant un grand attachement pour leur titre, le renouvellement ne se fait que très lentement<sup>144</sup>. La fonction parlementaire est par ailleurs assimilée à une mission religieuse. Bernard La Roche Flavin, président à la chambre des requêtes, a dressé un portrait du bon magistrat catholique type, pieux, zélé et intègre<sup>145</sup>. L'exigence de religiosité est une priorité dans la mesure où, dès 1559, il fut enjoint aux conseillers d'aller aux messes de rentrée et de sortie du parlement ainsi qu'aux messes de la paroisse. La fonction du parlementaire est donc assimilée à celle d'un prêtre afin de faire respecter les temps et les lieux sacrés.

L'abbé Salvan, dans sa monumentale *Histoire de l'Église de Toulouse* évoquait déjà la mainmise du parlement sur la politique religieuse<sup>146</sup>. C'est tout d'abord un tribunal d'appel lors des conflits entre ecclésiastiques ou entre laïcs et clercs. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le parlement intervient régulièrement dans la réforme des couvents, dans la question de la réparation des édifices religieux ou sur les thèmes de discipline ecclésiastique. Les autorités religieuses se soumettent donc au parlement dès cette date, sans pour autant remettre en cause la prééminence de l'archevêque. Il faut pourtant garder à l'esprit que le premier rôle du parlement est celui d'une cour de justice. Sa

---

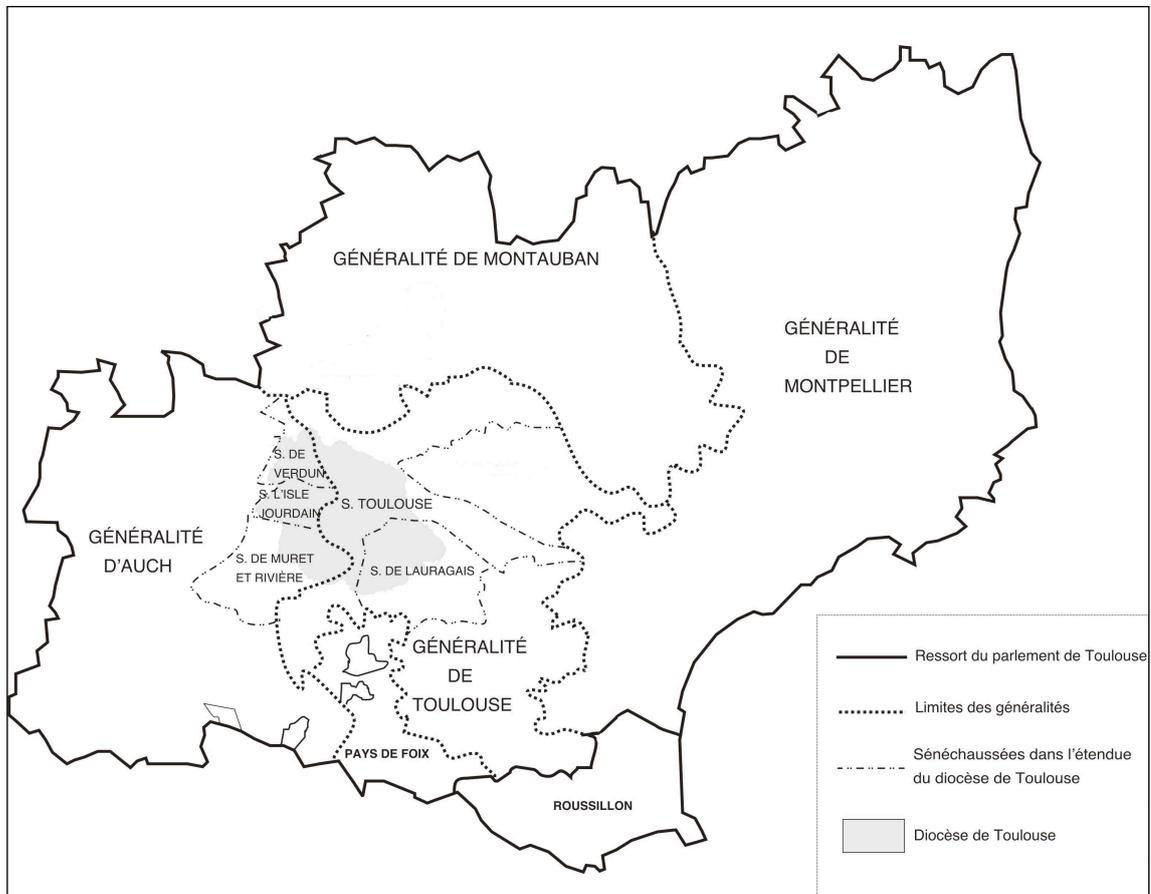
<sup>143</sup> PAULHET (J.-C.), *op. cit.*, p. 193. D'après cet auteur, la noblesse traditionnelle de Languedoc a été décimée durant les guerres albigeoises sans jamais se reconstituer par la suite. Il n'y a d'ailleurs plus de richesse marchande au XVII<sup>e</sup> siècle. Ces propos semblent cependant excessifs car il y a quelques grandes fortunes à Toulouse.

<sup>144</sup> PAULHET (J.-C.), *op.cit.*, p. 194. Sur 38 nouveaux membres entre 1688 et 1698, une dizaine d'hommes au grand maximum sont des hommes nouveaux.

<sup>145</sup> LA ROCHE-FLAVIN (B. de), *Treize livres des parlemens de France, esquels est amplement traité de leur origine, institution et des présidens conseillers [...]*, Bordeaux, chez Simon Millanges, 1627, p. 76. Né en 1552, dans le Rouergue, élève à Rodez dans le collège jésuite, il obtient son doctorat en droit à Toulouse en 1572. Avocat, conseiller à la sénéchaussée, il obtient une présidence à la chambre des requêtes du parlement de Toulouse en 1583. En 1617, il est condamné à un an de suspension d'office et à 3000 livres d'amende, au moment de la publication de son ouvrage pour avoir dénoncé « plusieurs faits faux et supposés à la diffamation tant des parlemens que de plusieurs officiers d'iceulx ». On trouve en effet, dans ce livre, dénoncés tous les travers de la société parlementaire toulousaine, erreurs et manquements à la discipline. DELPRAT (C.), « Savoirs et déboires d'un juriste, Bernard de La Roche Flavin (1552-1627), *Histoire, économie et société*, 2000, t. XIX, n°2, p. 163-184.

<sup>146</sup> SALVAN (A.), Abbé, *Histoire générale de l'Eglise de Toulouse depuis les temps reculés jusqu'à nos jours*, Toulouse, Delbay, 1856-1861, 4 vol.

politique doit être appréhendée comme une défense de la religion du Roi, ce qui est particulièrement net au moment de la lutte anti-protestante.



Carte 6. – Le diocèse de Toulouse au sein des circonscriptions civiles de Languedoc

### **III. Après les troubles, réaffirmer la présence catholique dans le paysage sacré**

À l'arrivée du cardinal de Joyeuse, en 1588, l'état de délabrement du diocèse résulte de la force des luttes entre catholiques et protestants. Une identité catholique forte s'est affirmée dans la capitale du Languedoc, où les élites s'attribuent une mission catholique. Mais l'affirmation de cette identité, dont nous devons analyser plus précisément les ressorts se fait aussi dès l'échelle paroissiale, resituant le diocèse dans une échelle plus large.

#### **A. Le paysage paroissial, reflet du dimorphisme géographique**

À partir de la fin du Moyen Âge, les autorités ecclésiastiques insistent pour que les paroissiens se fixent à une paroisse, celle du lieu où ils vivent pour tous les sacrements. Selon Philippe Boutry, la paroisse apparaît, pour les fidèles du XIX<sup>e</sup> siècle, comme un « univers à la fois proche et lointain »<sup>147</sup>, le territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle d'un curé. Les habitants s'identifient de plus en plus à une paroisse et les autorités tentent de les y fixer<sup>148</sup>.

---

<sup>147</sup> BOUTRY (Ph.), « Le clocher », dans NORA (P.), éd., *Les Lieux de Mémoire. Les France*, Paris, Gallimard, 2007, 2<sup>e</sup> édition, p. 3081-3107

<sup>148</sup> On trouve dans les ordonnances épiscopales de nombreuses preuves de cette stabilisation des fidèles sur une seule paroisse, ce qui répond aussi à la volonté d'imposer la résidence au curé : ADHG, 1 G 409, pièce 6, sans date (probablement fin XVII<sup>e</sup> siècle). Requête du procureur fiscal contre les femmes qui faisaient leurs relevailles ailleurs qu'à leurs paroisses.

**1. « Il n’y a pas dans le royaume de plus belle plaines à blé que celles qui s’étendent de Toulouse à Montauban et le long de l’Ers »<sup>149</sup>**

On cultivait, dans les campagnes toulousaines, à la fois le blé, les avoines, le seigle, le millet, les fruits, le vin et bien entendu le pastel. Le diocèse de Toulouse est situé au cœur de deux régions agricoles distinctes, qui expliquent l’opposition entre une région densément peuplée et une région qui l’est moins. On retrouve bien entendu ce dimorphisme dans le réseau paroissial<sup>150</sup>.

L’ancien diocèse est traversé par la Garonne, qui a formé un large couloir de plaines, lui même encadré de terrasses et de collines tels le Lauragais à l’est et à l’ouest la Gascogne et la Lomagne. Dans les coteaux aux pentes faibles du Lauragais et du Tolosan, le sol est difficile à travailler, nécessite un bétail lourd mais ce sont les meilleures terres de la région. On y cultive le froment, et bien entendu le pastel. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, cette région connut de nombreux défrichements, comme en témoignent les nombreux procès recensés<sup>151</sup>. Ainsi, à Aignes, il y avait douze maisons à au XV<sup>e</sup> siècle, il y en a plus de quatre-vingts en 1510. À Balma, des défrichements eurent aussi lieu vers 1507. Le maillage paroissial est donc particulièrement dense dans les archiprêtrés de Verfeil ou de Caraman, complété par un nombre important d’églises annexes.

Sur la rive gauche de la Garonne, les sols sont aussi moins fertiles car le fleuve a dégagé de grandes terrasses alluviales étagées. Ces sols portent le nom local de « boubènes » qui sont des graviers, des sables ou des limons caillouteux. On n’y produit que très peu le pastel, mais la terre est aussi bonne pour la vigne, notamment autour de Fronton et d’Orgueil<sup>152</sup>. Au nord et à l’ouest du diocèse, le peuplement est beaucoup moins dense et le maillage paroissial est lâche, avec peu d’annexes.

---

<sup>149</sup> MOREIL (F.), éd., *L’intendance du Languedoc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, édition critique des mémoires « pour l’instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, CTHS, 1985, p. 230.

<sup>150</sup> On le voit très clairement sur la carte n°10, volume II.

<sup>151</sup> LE ROY LADURIE (E.), *Histoire du Languedoc*, p. 272 ; MIROUSE (F.), *Le clergé paroissial du diocèse de Toulouse, 1450-1516*, thèse de l’École nationale des Chartres, 1976, p. 24.

<sup>152</sup> CAVAILLE (A.), *Carte géologique de la France, Toulouse, notice explicative*, Paris, Service de la carte géologique de la France, 1965, mentionnée par F. Mirouse, *op. cit.*, p. 25.

## 2. Le réseau paroissial est le résultat du paysage agricole

ARCHIPRÊTRÉ	PAROISSE	ANNEXE	TOTAL
VERFEIL	30	32	62
CARAMAN	33	31	64
GRENADE	35	20 (plus 2 annexes situées hors diocèse)	57
LE LHERM	36	18	54
MONTASTRUC	29	15	44
GARDOUCH	34	26	60
GARDIAGE DE TOULOUSE	11	5	16
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	<b>149</b>	<b>357</b>

Tableau 1. – État des paroisses du diocèse de Toulouse par archiprêtré

Nous avons comptabilisé 208 paroisses et 149 annexes en moyenne au XVII<sup>e</sup> siècle. Cet état diffère sensiblement de ceux présentés dans des travaux antérieurs, montrant, une fois encore, la difficulté qu'il y a à connaître avec précision ou exhaustivité les circonscriptions d'Ancien Régime<sup>153</sup>.

En effet, la délimitation n'est pas toujours claire dans la documentation entre paroisses et annexes, et afin d'avoir l'état le plus précis possible, il faut croiser différentes sources. En plus, les dénominations diffèrent aussi parfois entre l'avant et l'après guerre de Religion. Ceci nous a conduit à étudier des sources complémentaires échelonnées entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, *L'Inventaire des visites pastorales*, manuscrit et rédigé par l'abbé Millau<sup>154</sup> est d'un grand secours car il répertorie les visites pastorales du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle bien qu'il contienne des lacunes. Par exemple, l'église annexe de Villematier, située dans le diocèse et représentée sur la carte d'Hubert Jaillot, n'apparaît pas dans l'inventaire, peut-être parce que l'église

<sup>153</sup> Ainsi, Georges Bacrabère fait état de 338 lieux de cultes ruraux et il n'évoque pas le gardiage de Toulouse et comptabilise 199 paroisses rurales, alors que nous en recensons 197 : BACCABÈRE (G.), abbé, *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse. Exercice du droit de visite*, Toulouse, imprimerie Mulhe Roux, 1968, p. 130 ; C. Farre-Ruzzenne, dans son mémoire de maîtrise, évoque à son tour un total de 330 lieux de cultes ruraux, paroisses et annexes comprises. Elle se fonde sur le pouillé de 1538 publié par l'abbé Jean Lestrade : FARRE-RUZZENE (C.), *Introduction de la Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1650)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de J. Garrisson, UTM, 1980, 173 p. Enfin le travail universitaire de Marie-Aude Poissonnier apporte un total de 318 lieux de culte ; mais il semble qu'il y ait dans son comptage souvent confusion dans ce mémoire entre les paroisses matrices et leurs annexes : POISSONNIER (M-A.), *Le clergé paroissial du diocèse de Toulouse dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de M. Taillefer, UTM, 1996, p. 17.

<sup>154</sup> MILLAU (abbé), *Inventaire sommaire des visites pastorales et des documents concernant les paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse*, Toulouse, ADHG, 1911.

principale est située dans le diocèse de Montauban. Le pouillé de 1538, publié par Jean Lestrade, répertorie lui aussi 197 paroisses rurales<sup>155</sup>. Mais, entre 1538 et le XVII<sup>e</sup> siècle, certaines paroisses ont été créées comme c'est le cas de Montpitol, Labège ou Lespinasse. Il est par ailleurs certain que la paroisse d'Eaunes est une création du XVII<sup>e</sup> siècle. Afin d'avoir une lecture aussi exhaustive que possible, il faut donc compléter la lecture du pouillé de 1538 avec celui de 1627. Il est cependant très incomplet par rapport au précédent, car il se contente de donner une liste des bénéfices du diocèse<sup>156</sup>. Des documents postérieurs peuvent être utiles en cas de doute car les changements dans le système paroissial demeurent mineurs au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>157</sup>. Le pouillé de 1538 reste en revanche une référence essentielle malgré la reconfiguration spatiale qui s'effectue à un moment donné.

Nous ne connaissons que dans très peu de cas les limites de paroisses mais, en 1596, il existe dans certains lieux « instruments des fins et limites de la paroisse ». Dans le cadre de la grande enquête pastorale, ce document, rédigé devant notaire, devait être signé par sept ou huit notables du lieu et du curé lui même. L'objectif était de rétablir la juridiction spirituelle et matérielle des curés<sup>158</sup>. Une copie était envoyée à l'archevêché. Le cas de la ville de Toulouse montre la difficulté qu'il y a à élaborer une cartographie paroissiale, différente de celle des capitoulats. En effet, nous n'avons que peu de certitude sur les limites paroissiales de la ville avant 1694. Il est toutefois certain que, ni le développement urbain, ni la Réforme catholique n'ont remis en cause le cadre

---

<sup>155</sup> Le pouillé de 1538 ou « *Registrum litterarum regiminis* » c'est-à-dire le « registre des curés du diocèse qui ne résidaient pas et des vicaires approuvés » a été élaboré par la chancellerie diocésaine pour permettre de lever les taxes dues par les vicaires afin d'obtenir des « lettres de *regimine* » ou de régence qui les autorisaient à gouverner la paroisse quand le recteur ne se rendait pas résident. LESTRADE (J.) Abbé, *Pouillé du diocèse de Toulouse en 1538*, Toulouse, imprimerie Berthoumieu, 1935, 87 p ; FRANCOIS (Michel), éd., *Pouillés des provinces, op.cit.*, vol 2

<sup>156</sup> ADHG, 1 G 348, « S'ensuivent les cures qui sont à la présentation de dignités et chapelles de l'église principale que aussy des abbés, chapitres, prieurs et autres qui ont droit de présentation dans le diocèse de Tholozé, desquelles toutefois mon dict seigneur l'archevesque en a l'institution ». Il s'agit d'un pouillé rédigé en 1590 et présenté en 1627 ; 1 G 313, registre sur l'archevêché de 1646 : on retrouve une copie de ce document.

<sup>157</sup> ADHG, 1 G 491, ce registre permet de faire un état des paroisses en 1715. Elles sont classées par archiprêtre et par conférence. 1 G 492 et 1 G 492 bis. Recueil des états des paroisses du diocèse de Toulouse en 1763. Mais il manque un grand nombre de volumes, ne permettant qu'une vision partielle du réseau paroissial.

<sup>158</sup> Il s'agit aussi de préciser les limites exactes du bénéfice et donc l'étendue des revenus. BACCRAËRE (G.), *op.cit.*, p. 175.

paroissial fixé au Moyen Âge. La seule exception est l'église du faubourg Saint-Michel qui fut reconnue, en juin 1525, comme annexe de la paroisse Saint-Étienne<sup>159</sup>.

Toulouse	Paroisse	Annexe ou succursales
	Saint-Etienne	Saint-Michel du Faubourg
	Saint-Sernin	Saint-Barthélémy de Launaguet
	Notre-Dame de la Dalbade	
	Notre-Dame du Taur	
	Saint-Pierre-des-Cuisines	
	Saint-Nicolas du faubourg Saint-Cyprien	Saint-Pierre de Tournefeuille
	Notre-Dame de la Daurade	

Tableau 2. – Les paroisses de la ville de Toulouse et leurs succursales sous l'Ancien Régime

Si elles n'apparaissent que très rarement dans la documentation, c'est aussi parce que les limites – comme celles des circonscriptions ou des propriétés – étaient reconnaissables par des signes évidents de tous. Tel champ, tel signe ou tel monument en constituaient les bornes, reconnues et évidentes pour les contemporains.

### 3. Une reconfiguration paroissiale a-t-elle eu lieu au XVII<sup>e</sup> siècle ?

Il y eut donc des créations de paroisses au XVII<sup>e</sup> siècle, en fonction des mouvements de population et de reconfigurations diverses et variées.

Certains lieux semblent avoir disparu des listes administratives entre 1538 et le XVII<sup>e</sup> siècle, car nous n'en retrouvons la trace, ni dans la cartographie, ni dans d'autres documents.

Le tableau ci-dessous montre que les changements les plus importants sont intervenus dans les archiprêtrés qui ont été les plus touchés par les destructions. En effet, on ne note pratiquement aucune restructuration paroissiale au nord du diocèse, tandis que de nombreux lieux, qui étaient aussi des annexes, ont disparu dans l'archiprêtré de Caraman. On retrouve souvent ces lieux sur la carte d'Hubert Jaillot.

<sup>159</sup> ARIÈS (S.), abbé, *Histoire de la paroisse Saint-Exupère à Toulouse*, p. 83-86.

Ces communautés ont certainement subsisté sous la forme de lieux-dits. Il y a peu de signes de restructuration paroissiale dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle et les créations de paroisses peuvent s'expliquer par le fait que des hameaux étaient trop éloignés de l'église mère et que les paroissiens ne pouvaient aisément se rendre à l'église pour les sacrements, notamment au moment des saisons les plus rigoureuses.

Archiprêtré	Annexes disparues	Annexes qui ne sont pas mentionnées en 1538	Paroisse en 1538 devenue annexe en 1590	Annexe en 1538 devenue paroisse en 1590	Création de paroisse au XVII <sup>e</sup> siècle
<b>CARAMAN</b>	Saint-Jean (Auriac) Notre-Dame de Ladirer (Capver) Saint-Lautier et Notre-Dame (Montlaur)	Maureville (Caragoudes) Saint-Étienne de Choples et Saint-André de Robiniol (Cabaniel) Saint-Papoul (Odars)		Lignerolles (annexe de Caraman en 1538)	
<b>VERFEIL</b>	Bonrepos (Verfeil) Saint-Jean de Labarthe (Pin) Notre-Dame de Montlein (La Valette) Saint-Sauveur (Montcabrier)	Mondouzil (Saint-Martial) Rouffiac (Castelmaurou) Saint-Léger (Gauré) Drémil (Lafage)	La Gascogne		Labège Montpitol Saint-Géniès de Ribonnet (annexe de Saint-Loup)
<b>LHERM</b>	La Sarouilhe (annexe du Lherm) Villate (Saubens) Saint-Martin (Miremout)		Cambarnard Saint-Amans		Eaunes
<b>GARDOUCH</b>	Ychaussas (Auterive)				
<b>GRENADE</b>	Saint-Orens de Marnac (Thil) Saint-Damien (Garac) Saint-Séverin, Saint-Pierre de Calhavel, Saint-jean de Gojac (Grenade) Caujac (Savenes)	Notre-Dame de la Croix (Ricancellle) Saint-Paul (Montaigut)			
<b>MONTASTRUC</b>		Druilhe	Saint-Vivian		Lespinasse

Tableau 3. – Exemples de reconfiguration du paysage paroissial (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)<sup>160</sup>

L'exemple de l'érection de Saint-Géniès de Ribonnet en cure est révélateur de ces paroisses qui échappent aux documents officiels, lesquels reflètent souvent une réalité éphémère. Dans la conférence de Beaumont [sur-Lèze], Saint-Géniès est, au

<sup>160</sup> Les paroisses sont mentionnées entre parenthèses, ainsi que les changements éventuels.

cours du XVII<sup>e</sup> siècle, une succursale de la paroisse de Venerque, qui a pour patron le chapitre Saint-Pons de Thomières. Mais à une date inconnue, le chapitre cède la dîme à des laïcs. Ces derniers font alors construire une église en ce lieu, et leur descendant, un certain monsieur Dortet, présente à l'archevêque une demande pour ériger cette succursale en paroisse. L'archevêque accepte sa demande et confirme le patronage laïc vers 1673, date à laquelle l'église fut semble-t-il construite. Le patron meurt en 1701 et ses descendants abandonnent leur patronage en faveur de l'archevêque. L'érection paroissiale n'a pas pour cause une population trop importante car il n'y a que quinze communiantes dont douze habitent le château, mais elle est le résultat d'une volonté individuelle<sup>161</sup>. La paroisse n'est pas représentée sur la carte d'Hubert Jaillot. Nous ne savons pas avec certitude combien de nouvelles paroisses ont été créées au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. L'exemple ci-dessus montre que le rôle des habitants est majeur, mais il fallait aussi que la paroisse puisse supporter, grâce à ses revenus, le logement du prêtre et les charges du service liturgique. Cela explique donc que les changements soient en général limités ou rares<sup>162</sup>.

Au cœur d'un paysage sacré remanié, l'église paroissiale s'affirme comme un marqueur identitaire du catholicisme, et les reconfigurations ayant lieu à l'échelle diocésaine, nous amènent aussi à réfléchir au phénomène du resserrement de la communauté autour de l'église paroissiale.

## **B. L'église paroissiale comme marqueur d'une identité religieuse**

Les historiens du religieux présentent depuis quelques années la notion d'identité, qui fut d'abord développée par des anthropologues, notamment anglo-saxons. La question qui est posée est : la religion a-t-elle une dimension identitaire ? Peut-on

---

<sup>161</sup> ADHG, 45 J 9, « Extrait d'un mémoire présenté au synode de 1782 ». Voir aussi 2 MI 924 visites pastorales de la paroisse de Saint-Géniès de Ribonnet.

<sup>162</sup> Tours n'a que dix paroisses supplémentaires par rapport à 1330 en 1789, une seule paroisse a été créée dans le diocèse de Beauvais en 1679. BERGIN (J.), *Church, Society and Religious change in France (1580-1730)*, New Haven and London, Yale University Press, 2009, p. 32.

évoquer une identité sacrée et populaire, qui s'affirmerait à l'échelle diocésaine ou bien régionale ? L'église, puis les saints qui y sont abrités, sont les premiers marqueurs de cette identité.

## 1. Le XVI<sup>e</sup> siècle, une première vague bâtitresseuse

Beaucoup d'églises sont refaites, reconstruites ou réaménagées entre les années 1490 et 1560. Cette chronologie concorde avec les grandes périodes bâtitresseuses du royaume<sup>163</sup>. Une partie ou l'ensemble du bâtiment, la nef principalement, pouvaient être refaits, essentiellement dans un style gothique. À la veille des guerres de Religion, il ne subsistait qu'une faible proportion d'édifices de l'âge roman. Dans cet esprit, l'église d'Aignes est reconstruite par le commandeur de Gagnac dans un style gothique en 1533, mais nous trouvons aussi au moins une cinquantaine d'exemples d'églises paroissiales dont la construction ou le réaménagement eut lieu entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. On rencontre aussi parfois des exemples d'églises mêlant style roman et gothique, comme au Pin-Balma. Certains édifices de style roman, comme à Roqueserière, n'ont pas été transformés car ils convenaient à la vie religieuse<sup>164</sup>. La vague de constructions ou reconstructions du XVI<sup>e</sup> siècle s'explique aussi par la poussée démographique et les nombreux défrichements. Les églises devaient donc être mises au goût du jour, la taille du bâtiment devait s'adapter aux réalités démographiques de la communauté.

Cette grande vague bâtitresseuse permet de conforter ou d'imposer un style architectural particulier au Midi de la France : celui du clocher-mur, qui apporte une

---

<sup>163</sup> VENARD (M.), « La construction des églises paroissiales », *RHEF*, 1987, p. 12.

<sup>164</sup> ALLÈGRE (V.), *Du pays toulousain aux Pyrénées commingeoises : les vieilles églises de la Haute-Garonne*, s.l.n.d., texte ronéoté déposé aux ADHG, 4 vol. Il s'agit d'une des meilleures synthèses sur le style architectural des églises du diocèse de Toulouse. De nombreuses publications du même auteur viennent compléter cet ouvrage. ALLÈGRE (V.), « Vieilles églises entre Toulouse et Foix », *Pays de l'Ariège, actes du congrès de Foix*, 1960 ; ALLÈGRE (V.), « Caractères généraux des vieilles églises du Lauragais », *MSAMF*, t. XXXI, 1965, p. 59-72.

coloration toute particulière au paysage religieux<sup>165</sup>. Jean Coppolani a relevé l'existence de huit cent dix clochers construits depuis le X<sup>e</sup> siècle dans la région, dont trois cent quatre-vingt-un pour la Haute-Garonne et deux cent quinze pour l'Ariège<sup>166</sup>. Dans les sources, on lit souvent à ce sujet l'appellation de « clochers en forme de penne », qui signifie clocher-pignon mais qui est régulièrement transcrit de manière inexacte sous la forme de « clocher-peigne »<sup>167</sup>. Les clochers-peignes, que l'on rencontre principalement en Auvergne, possèdent eux aussi un mur percé de plusieurs baies, supportant des cloches, mais sont traditionnellement implantés à la croisée du transept de l'église. En revanche, le clocher-mur toulousain est traditionnellement bâti sur la façade occidentale, comportant des cloches dans sa partie haute. Il existe une assez large typologie de clochers-murs. Le terme de « penne » en gascon signifie « pignon »<sup>168</sup>. En Gascogne, on appelle ainsi certains clochers dont les pointes sont faites en forme de pignons. Dans le Lauragais, on distingue les clochers-murs pignons des clochers mur à tours. Lorsqu'il est question de la « penne » dans les sources, le clocher est donc forcément un clocher-mur surmonté d'une pointe ou chevron. Certains exemplaires sont tout à fait impressionnants – Montgiscard ou Baziège – mais d'autres sont très modestes, comme celui de Sainte-Colombe<sup>169</sup>. L'église répond ainsi à l'une de ses missions : affirmer la présence catholique et assurer une fonction de défense en période de troubles.

En effet, le clocher-mur répond aussi à une fonction défensive. L'église Notre-Dame du Taur constitue le prototype pour tout le pays toulousain et l'on rencontre dans les paysages de la campagne quelques exemples d'églises fortifiées. Celle de Montgeard

---

<sup>165</sup> Plusieurs travaux portent sur les clochers-murs : FAGE (R.), « Les clochers-murs de la France », *Bulletin monumental*, 1921-1922 ; LUNET (J.), « Les clochers-murs de la Haute-Garonne », *AM*, 1952 ; ALLÈGRE (V.), « Les clochers-murs de la Haute-Garonne et des régions voisines », *Congrès des sociétés savantes*, Toulouse, 1971, tome II. Il s'agit d'un relevé exhaustif des constructions de la Haute-Garonne. COPPOLANI (J.), « Les clochers-murs du pays Toulousain : essai de classification », *MSAMF*, T. XLVI, 1985-1986, p. 49-73. L'ouvrage plus récent de MORAND (J.-P.), *Clochers-murs du Midi toulousain*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2001, 139 p, comporte des erreurs historiques et des approximations.

<sup>166</sup> COPPOLANI (J.), *op.cit.*. Il offre d'ailleurs une carte de la localisation de ces clochers dans le diocèse de Toulouse, p. 73. Les clochers-murs ont été bâtis partout dans le diocèse.

<sup>167</sup> Pour exemple parmi tant d'autres : Jean de Rudèle visite en 1616 l'église de Corronsac en novembre 1616 et il note « le clocher en forme de penne de nouveau bâti et reblanchi à deux cloches sonnantes » (ADHG, 2 MI 823). À Villaudric, le clocher « sur la porte de l'esglise, basti en forme de penne avec trois cloches sonnantes » (ADHG, 2 MI 960, visite du 27 janvier 1642).

<sup>168</sup> La *pena*, « penne » en français, est un rocher élevé, une crête de montagne, un escarpement. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, p. 84.

<sup>169</sup> Volume II, Planche II.

en est certainement l'exemple le plus remarquable. Cette église, annexe de Nailloux, dont la construction a débuté en 1522 et s'est achevée en 1561, est formée d'un imposant clocher-donjon. Il a été édifié sur un porche, est constitué d'une forteresse à mâchicoulis, est composé de créneaux, de tourelles, d'angles de gargouilles puis est surmonté lui-même d'un clocher pignon<sup>170</sup>. Cette église n'a pas perdu sa physionomie guerrière. Sa façade et sa tour, qui rappelle celle de la Dalbade de Toulouse, ont conservé des créneaux<sup>171</sup>.

On trouve en effet de nombreux exemples de créneaux et de faux mâchicoulis sur les clochers-murs, comme à Saint-Julia [de-Gras-Capou] ou à Mourvilles-Hautes. Dans tous ces cas, l'église gothique a vu sa façade fortifiée. Ces constructions se rencontrent très largement dans la partie méridionale du royaume<sup>172</sup>. À Montesquieu-Lauragais, si l'ensemble de l'édifice a été restauré au XVIII<sup>e</sup> siècle, le clocher monumental continue d'arborer de faux mâchicoulis entre ses deux tours carrées. Des clochers-murs ont d'ailleurs été édifiés jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, Notre-Dame de la Reynerie au Mirail en constitue l'un des derniers exemples en 1979. Le modèle continue donc de se diffuser au XVI<sup>e</sup> puis au XVII<sup>e</sup> siècles, au gré des reconstructions. En 1634, la penne du clocher de Beauzelle est reconstruite. Le clocher de l'église de Sainte-Colombe est aussi élevé en 1630, preuve de la force de ce modèle dans les types architecturaux<sup>173</sup>.

Pourtant, bien qu'extrêmement répandu, le clocher-mur n'est pas le seul type architectural, car de nombreux clochers de type toulousain jalonnent les campagnes, sur le modèle du couvent des Jacobins ou des Augustins de Toulouse<sup>174</sup>. Il s'agit d'un octogone régulier en briques surmonté de prismes octogonaux dont le diamètre diminue à mesure que l'on s'élève. Souvent bâtis sur une large souche carrée, les étages peuvent être octogonaux ou hexagonaux. Celui de Grenade-sur-Garonne s'élève à quarante-sept mètres de hauteur et est tout à fait remarquable. Dans la paroisse de Saint-Sulpice-sur-Lèze, mais située dans le diocèse de Rieux, le clocher a été monté sur un porche, haut d'une quarantaine de mètres, il comporte trois étages polygonaux, dont les deux

---

<sup>170</sup> Volume II, Planche II.

<sup>171</sup> CORRAZE (R.), « Monographie de l'église de Montgeard », *MSAMF*, t. XI, 1874-1879, pp. 227-234 ; JULIEN (P.), « L'église Notre-Dame de Montgeard », *Congrès archéologique de la France, 1996, Comminges et Toulousain*, 2002, p. 49-57.

<sup>172</sup> La cathédrale d'Albi est un exemple des plus emblématiques.

<sup>173</sup> Nous n'en possédons pas le bail à besogne.

<sup>174</sup> Volume II, Planche II, *Ill.* 12.

derniers sont pourvus de seize baies encadrées de colonnettes, tandis que trente-deux têtes d'hommes et d'animaux séparent les étages. Des modèles successifs ont été construits, comme celui de l'église Saint-Nicolas au faubourg Saint-Cyprien en 1425, celui de Daux en 1524 ou même celui de Verfeil, élevé en 1534, aujourd'hui détruit. Des modèles simplifiés, dans la plus pure tradition médiévale, se sont donc répandus dans une vaste région toulousaine comme par exemple à Blagnac au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à Buzet-sur-Tarn en 1595 ou au Bourg-Saint-Bernard en 1606<sup>175</sup>

Les clochers étaient de plus le symbole d'une sacralité de l'espace. Alain Corbin a bien montré que les révolutionnaires se méfiaient des cloches et de leurs sonorités<sup>176</sup>. En effet, les clochers imposent en effet un espace sonore mais aussi chrétien et ils se sont multipliés durant l'époque moderne avec pour objectif d'affirmer la présence catholique avec une sorte d'emprise sacralisante. Par ailleurs, la survivance de clochers médiévaux, malgré les guerres, les intempéries et les réparations successives, montre aussi que, bâtis de briques, ils ont assez bien résisté aux expéditions protestantes dans le diocèse.

## 2. L'architecture intérieure des églises

Le plan languedocien est parmi les plus répandus, avec une nef unique, relativement spacieuse, des chapelles peu profondes et placées dans les contreforts<sup>177</sup>. On observe d'ailleurs une grande diversité sur le nombre, la forme ou l'emplacement des chapelles, ajoutées au bâtiment original au fil des siècles. Il n'y a qu'une seule chapelle à Pompertuzat<sup>178</sup> et seulement deux en croix à Corronsac<sup>179</sup>. Les chapelles peuvent aussi être organisées de manière désordonnée comme à Saint-Félix-Lauragais

---

<sup>175</sup> COPPOLANI (J.), « Les clochers toulousains », *MSAMF*, t. XXXI, 1965, p. 59-72.

<sup>176</sup> CORBIN (A.), *Les cloches de la terre, Paysage sonore et culture du sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, p. 35.

<sup>177</sup> ALLÈGRE (V.), « Caractères généraux des vieilles églises du Lauragais », *MSAMF*, t. XXXI, 1965, p. 80.

<sup>178</sup> En 1596, « il y a deux autels savoir : le grand autel sur lequel il y a une image de M. Saint André, fort ancienne et de l'autre est dans une chapelle de l'invocation de la Sainte-Trinité du côté du Midi, laquelle chapelle fut fondée par la maison des Guilhem » (ADHG, 2 MI 896).

<sup>179</sup> Il y a deux autels d'après la visite de 1616 : « Saint Jean-Baptiste, coté épistre, dans une chapelle voûtée, blanchie, pavée et vitrée, entretenue par les marguilliers de saint Jean. [...] L'autel de saint Antoine : chapelle pavée, voûtée blanchie » (ADHG, 2 MI 823).

ou à Mourvilles-Hautes<sup>180</sup>. C'est la preuve de l'enchevêtrement extrême des agrandissements successifs, au gré des fondations de chapelles. Si après les guerres de Religion, l'église paroissiale est trop petite pour contenir les paroissiens, car ne correspondant plus à la réalité démographique, des pièces comme des chapelles latérales y sont adjointes. À la demande du recteur ou des habitants, on augmente aussi la longueur du bâtiment, qui varie presque toujours entre dix et quinze cannes<sup>181</sup>. Ainsi à Caussidières, l'église avait été en partie détruite par les protestants :

L'église était solidement bastie. Elle fut détruite par les réistes il y a vingt-six ou vingt-sept ans, ce qui fut raccommodé par les fruits décimaux fut bruslé par les hérétiques. Et depuis a été convenu qu'elle est petite, en partie bastie de pierre<sup>182</sup>.

Elle fut donc agrandie au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Le nombre des travées dépend de la taille de l'église, qui peut aller de deux à six ou sept travées, dans le cas des églises paroissiales les plus grandes. Beaucoup d'églises paroissiales sont des constructions moyennes, en général inférieures à vingt-cinq mètres<sup>183</sup>. D'autres dépassent les quarante mètres, comme Baziège, ou le Bourg-Saint-Bernard. À Grenade-sur-Garonne, les dimensions de l'église, au cœur de l'ancienne bastide, sont tout aussi impressionnantes que son clocher car, de plan rectangulaire, elle est longue de cinquante-deux mètres.

Les bâtiments des annexes sont plus modestes en termes de superficie. Ainsi, l'église annexe du Cabanial, Saint-Étienne de Choples, ne mesure que huit mètres sur quatre. Celle de Saint-Martin-de-la-Rivière ne mesure que neuf mètre sur sept, ce qui en fait un petit édifice, d'ailleurs constamment inondé par les crues du Girou<sup>184</sup>. Une exception s'observe cependant, l'église annexe de Pompignan est plus imposante que l'église principale<sup>185</sup>.

---

<sup>180</sup> Cette irrégularité est explicable par la topographie du terrain. En effet, cette église fortifiée est construite sur une butte. Voir ALLÈGRE (V.), « Caractères généraux des vieilles églises du Lauragais », *op.cit.*, p. 78.

<sup>181</sup> Il s'agit d'environ 18 à 27 mètres de long.

<sup>182</sup> ADHG, 2 MI 821, visite de 1596

<sup>183</sup> Les visites pastorales offrent, dès les années 1615, des détails assez précis sur la taille du bâtiment. La mesure adoptée est celle de la canne dont l'unité mesure un mètre quatre-vingt.

<sup>184</sup> Saint-Martin de la Rivière est l'annexe du Bourg-Saint-Bernard. ADHG, 2 MI 929, visite de 1640.

<sup>185</sup> 27 mètres de long sur une dizaine de large. ADHG, 2 MI 850, visite de 1617. Lors de la même visite Jean de Rudèle note que l'église principale de Grissoles ne mesure que huit cannes sur cinq et demi (soit quinze mètres de long sur dix de large).

### 3. Au cœur de la communauté : l'église paroissiale

Le son des cloches doit être entendu de partout à l'intérieur des limites du territoire paroissial. Les églises des principales bastides ou villes maîtresses se trouvent très fortement insérées au centre de la communauté : c'est par exemple le cas à Grenade, Nailloux, Saint-Julia [de-Gras-Capou] ou Caraman. À Saint-Félix-Lauragais, on peut encore voir très clairement l'église insérée dans une partie des fortifications. Cette partie de l'édifice est flanquée d'un seul contrefort qui comprend les cinq chapelles latérales<sup>186</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le culte nécessite d'être réorganisé. Il est rare que l'église soit isolée car la communauté – parfois maigre – s'est souvent regroupée autour d'elle. Mais avec les troubles, les habitants ont pu, dans certains cas, se disperser et l'église est demeurée isolée dans la campagne, comme à Lacroix-Falgarde, à Vieille-Toulouse ou au Quint. Si l'église paroissiale n'est plus au centre géographique de la communauté, elle est donc déplacée. À Gargas dans l'archiprêtré de Montastruc :

Il y avait deux églises, l'une au cimetière, appelée Saint-Pierre de Saunières, église paroissiale du dict lieu, là où tous les recteurs prennent possession, dans laquelle esglise ni a rien sinon ung autel. L'autre église est dans le village, laquelle fut bastie à cause que Saint Pierre de Saunières estoit fort éloignée et qu'elle estoit aussi trop petite<sup>187</sup>.

Dans ce cas, l'église paroissiale ne sert qu'à une prise de possession symbolique et est très probablement dénuée d'ornements. Parfois, plusieurs églises se font concurrence. L'église paroissiale est située loin du village et les paroissiens réclament que la messe soit dite dans la chapelle Sainte-Christine, tandis que le seigneur souhaite que la messe paroissiale soit célébrée dans la chapelle de son château<sup>188</sup>. Le lieu de culte doit en effet se situer au centre de la paroisse, au plus près de la majorité des habitants, car les cloches doivent être entendues de tous. Dans la pratique, une église secondaire, si elle est au centre de la communauté, peut devenir l'église principale. À Bouloc, l'église principale, sous l'invocation de Saint-Pierre de Lézens, est une église champêtre, où se situe aussi le cimetière tandis que dans le fort de Bouloc, il existe une église dédiée à

---

<sup>186</sup> Volume II, Planche II. III. 10.

<sup>187</sup> ADHG, 2 MI 845, « dénombrement des esglises, annexes, chapelles, autels, obits et saints du lieu de Gargas », sans date (avant 1596).

<sup>188</sup> ADHG, 2 MI 852, visite pastorale de 1596.

Notre-Dame, où il n'y a ni réserve du Saint-Sacrement ni fonts baptismaux. Elle devient par la suite église paroissiale.

Mais un mouvement *a contrario* peut aussi se produire. Ainsi, au Vernet, annexe de Venerque, l'église Saint-Luperc, citée dans le pouillé de 1538, a été pillée durant les troubles par les huguenots. Restaurée au XVI<sup>e</sup> siècle, elle est placée sous la protection de saint Hippolyte. Lorsque Charles de Montchal visite la paroisse en 1638, le secrétaire de la visite consigne :

Serions allés visiter la vielle église, autrement dicte la chapelle Saint Hypolite, qui est dans la ville, bastie tout de brique, blanchie et peincte par dedans, avec trois veues ou fenestres vitrées<sup>189</sup>.

L'archevêque visite aussi un autre édifice, dont on ne sait avec certitude si elle est consacrée sous le nom de Saint-Luperc ou de Notre-Dame. Cette nouvelle église a été érigée hors du village et elle est bien plus grande que la précédente. La construction de cette église répond aux nécessités de culte et à la croissance démographique de la paroisse. De nombreuses anciennes églises paroissiales deviennent aussi des oratoires ou des lieux de culte, qui continuent d'être entretenus en vertu d'une mémoire sacrée.

À l'image de l'église paroissiale, le cimetière est un marqueur essentiel du paysage religieux, au centre de la communauté paroissiale et de l'espace sacré. Dans le pays toulousain, le cimetière est, dans 65% des cas, accolé à l'édifice paroissial<sup>190</sup>. Il devait être en général situé au plus près de l'église. De fait, à Clermont-le-Fort, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le recteur est sommé d'acheter un champ pour en faire un cimetière à proximité de l'église<sup>191</sup>. D'ailleurs à Sainte-Colombe, l'entrée dans l'église se faisait jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle par le cimetière et cette porte fut murée à une date inconnue. Dans la paroisse de Castelnau d'Estrétefonds, on peut encore voir le clocher-mur de l'ancienne église paroissiale Saint-Martin en plein cœur du cimetière.

---

<sup>189</sup> ADHG, 1 G 629. Le Vernet. Procès-verbal de visite des églises Saint-Lupéry et Saint-Hippolyte du Vernet, 11 mai 1638, par Charles de Montchal.

<sup>190</sup> FARRE-RUZZENE (C.), *op.cit.*, planche II.

<sup>191</sup> ADHG, 2 MI 822. Sainte-Colombe. « Ordonné qu'il sera loisible au recteur acheter un champ près l'église pour faire un cimetière et l'entourer de paroits et estant bien défense d'ensevelir dans des cimetières profanes ».

#### 4. Multiplication des lieux sacrés ou resserrement autour de l'église paroissiale ?

Les sources font défaut pour une étude exhaustive de tous les calvaires, chapelles ou oratoires champêtres présents dans le diocèse. En effet, les questionnaires des visites pastorales ont centré le regard sur l'église principale, son état, son clergé, avant de s'intéresser aux lieux de culte disséminés sur le territoire paroissial<sup>192</sup>. Si l'administrateur en a éventuellement mention, il ne s'intéresse pas forcément aux chapelles, sauf si un autel y est implanté. Certaines possèdent, dans de rares cas des terres et des rentes pour faire vivre un ecclésiastique. De plus, nombre d'oratoires ont disparu avec les troubles, même si les visiteurs en perpétuent la mémoire. Une enquête, menée sur cent paroisses, nous a permis de repérer cent vingt-cinq oratoires champêtres. Ils étaient extrêmement nombreux avant les guerres de Religion et nous avons aussi répertoriés ceux qui avaient été démolis car ils appartiennent à la mémoire religieuse de la paroisse. Leur culte ancestral et traditionnel contribue à forger une identité religieuse propre au pays toulousain et plus largement au Sud-Ouest de la France.

Pourtant, les autorités ecclésiastiques entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis de la multiplication des lieux de culte car plus ils sont nombreux et moins ils sont contrôlables. En Lorraine, ces lieux saints, situés bien à l'écart de la paroisse et donc loin des yeux enquêteurs du curé, pouvaient favoriser le maintien de cultes contraires à la foi tridentine. C'est aussi le cas au Pays basque et en Gascogne<sup>193</sup>. Les paroissiens, attachés à leurs statues, pouvaient ainsi les y maintenir cachées et l'on pouvait observer qu'ainsi se perpétuait un culte populaire<sup>194</sup>. De même, l'on trouvait dans les Pyrénées des sanctuaires secrets en altitude. Les Aranais se souciaient peu de l'ordinaire sous l'Ancien Régime, et les chapelles privées étaient tolérées lorsqu'il s'agissait de familles éminentes. Appliquant la réforme tridentine, les autorités toulousaines se montrent donc méfiantes vis-à-vis de la multiplication des chapelles particulières et domestiques qu'ils ne peuvent contrôler. L'ordonnance de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef sur les

---

<sup>192</sup> C'est le cas pour la Provence. FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), siècles, cultes, images, confréries*, Paris, Le Cerf, 1994, p. 33.

<sup>193</sup> GAYE (S.), *Les chapelles rurales de Gascogne et du Pays Basque du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle : signes d'une culture religieuse identitaire et relais d'un catholicisme actif dans les campagnes*, Doctorat d'Histoire moderne sous la direction de A. Tallon, Université de Paris IV, 2011.

<sup>194</sup> MARTIN (Ph.), *Les chemins du sacré : paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, éditions Serpenoise, 1995, p. 91.

chapelles domestique de 1694 l'atteste<sup>195</sup>. Ainsi les détenteurs de chapelles domestiques doivent remettre leurs titres et permissions aux autorités compétentes car la multiplication des lieux de culte est préjudiciable aux églises paroissiales et à la célébration de la messe dominicale. On trouve cependant plusieurs exemples de fondations de chapelles privées par des seigneurs ou d'éminents personnages toulousains dans des propriétés de campagne. Ces oratoires privés nécessitent d'être desservis par des prêtres et devraient posséder les ornements nécessaires à la célébration de la messe<sup>196</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, un certain nombre d'oratoires champêtres sont en réalité d'anciennes églises paroissiales où l'on a conservé l'habitude d'un culte ; dans 25% des cas, ces oratoires champêtres sont situés au cœur de cimetières. À Bouloc, l'oratoire Saint-Cristal ou Saint-Christophe, bâti de parois de terre et en très mauvais état, est situé au cœur du cimetière de la paroisse<sup>197</sup>. À Gargas, l'ancienne église paroissiale se trouve, sous l'invocation de Saint-Pierre, « avec un autel tout nud, sans porte, ni image, ni revenu »<sup>198</sup>.

Des oratoires champêtres sont aussi situés sur le bord des chemins, à des lieux où les dévotions anciennes se sont maintenues. Par exemple, à Colomiers, il existe :

Un oratoire de Notre-Dame sur le grand chemin de Toulouse où il faut qu'il y ait une lampe allumée tous les samedis, les aumônes, faictes par les pèlerins sont recues par les bailles et employées à la lumière de l'oratoire<sup>199</sup>.

Cet oratoire a une notoriété locale et extra-paroissiale car il reçoit des pèlerins. Des marguilliers, peut-être ceux de l'œuvre paroissiale, ont en charge son entretien et y

---

<sup>195</sup>. « Nous avons Ordonné et ordonnons, que tous ceux qui sont dans l'usage d'avoir des chapelles domestiques, où ils font dire la Messe, dans l'étendue de nôtre Diocèse, remettront devers Nous les permissions et titres, en vertu desquels ils prétendent avoir ladite faculté, et ce dans un mois après la date de nôtre présente Ordonnance » (ADHG, 1 G 398, pièce 71)

<sup>196</sup> ADHG, 2 MI 826. Requête adressée à l'archevêque de Toulouse par Mathurin Dutailis, demandant l'autorisation de faire reconstruire un oratoire privé sur son bien de campagne. Autorisation accordée par l'archevêque Joseph de Montpezat, le 18 septembre 1681 ou encore ADHG, 2 MI 859. Supplique adressée à l'archevêque par Jean Potier, avocat au Parlement, demandant l'autorisation de faire célébrer la messe dans son oratoire domestique, octobre 1642 ; 2 MI 883. Requête adressée à l'archevêque par dame Gabrielle de Guerrier, veuve de François de Clary, baronne de Montégut, demandant permission de faire célébrer la messe dans la chapelle de son château, 1640 ; 2 MI 750. Montpitol : requête adressée à l'archevêque par le recteur touchant une chapelle que le seigneur de Montpitol avait fait construire dans son château avec réponse de l'archevêque.

<sup>197</sup> En 1643, il est mentionné la chapelle « Saint Cristal, ruinée et reste le cimetière » (ADHG, 2 MI 813).

<sup>198</sup> Au cours de la visite de 1615, on cite : « Une église Saint-Pierre, servant de cimetière, estant anciennement l'église principale. Un oratoire Saint-Alby » (ADHG, 2 MI 845).

<sup>199</sup> ADHG, 2 MI 822. Visites du 4 septembre 1596 et de 1650.

récoltent des fonds pour le luminaire<sup>200</sup>. Par dévotion, les paroissiens se rendent aussi dans ces oratoires ou sanctuaires pour des processions régulières, c'est le cas par exemple à Azas malgré l'état de ruine de l'oratoire champêtre, ou au Burgaud où l'on vient dire des messes par dévotion<sup>201</sup>. Certains sont particulièrement bien entretenus, preuve de l'importance dans le culte paroissial des édifices secondaires. Ainsi, à Lavernose-Lacasse, le visiteur affirme :

Sur le chemin au milieu du village, [un oratoire] dédié à Notre-Dame, ou l'on dit la messe fort souvent, en forme d'une petite chapelle bien bastie, autel de pierre, pierre sacrée, trois nappes, quatre petits carreaux, quatre bouquets de fleur, quatre vases de terre, un devant d'autel, un tableau de la Madeleine<sup>202</sup>.

Il semble cependant que l'exemple de l'oratoire Notre-Dame situé dans le bourg de Lavernose-Lacasse soit une exception car dominant les termes « ruinés », « détruits », « mal entretenus » dans les descriptions.

Il est difficile de saisir la période de fondation de ces chapelles. La pratique religieuse était ancienne, remontant parfois aux premiers temps de la christianisation<sup>203</sup>. Beaucoup de ces lieux ont été détruits pendant les guerres de Religion, c'est le cas par exemple à Montgiscard<sup>204</sup>. De plus, une mention de fondation de rente apparaît dans de rares cas. La chapelle de l'oratoire, à Castelnau d'Estrétefonds, située « en bas du village » sans autre précision, sert au service d'un obit. Il y a une telle désorganisation des cultes à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle qu'il est souvent fait peu de cas des fondations et des revenus qui y sont attachés. Ainsi, à Auriac, l'oratoire de Notre-Dame dispose d'une

---

<sup>200</sup> Parmi ces lieux de pèlerinages locaux, Georges Baccrabère cite Mauvaisin, Saint-Léon, Colomiers, Cornebarrieu, Saint-Félix ou Saint-Vincent. BACCRRABÈRE (G.), « La pratique religieuse », *op.cit.*, p. 295.

<sup>201</sup> Visite de Notre-Dame des Aubes en 1661. « La chapelle est fort entienne, le recteur n'a aucune mémoire de sa fondation et de temps immémorial, avoit appartenu au Burgaud, que la coutume est d'y aller en procession de l'église paroissiale et d'y célébrer la sainte messe le lundi de Pasques et les quatre festes principales de la Vierge et y prescher le lundi de Pasques » (ADHG, 1 H 414, fol. 228). La chapelle est devenue un lieu de pèlerinage à la suite des souhaits de certaines paroisses de disposer d'un lieu de culte à la Vierge Marie pour les protéger des épidémies de pestes. Un prêtre membre de l'ordre devait y assurer le service divin sans interruption jusqu'en 1789. Voir BASSAS (H.), *Les pèlerinages à Notre-Dame, diocèse de Toulouse*, Tournefeuille, Librairie Jouanaud, 1996, p. 50.

<sup>202</sup> ADHG, 2 MI 858, visite de 1639.

<sup>203</sup> L'oratoire Saint-Christophe entre Bouloc et Villeneuve-lès-Bouloc est situé sur la place d'un ancien lieu sacré gaulois et à proximité d'une source.

<sup>204</sup> ADHG, 2 MI 884, la visite de 1596 mentionne quatre oratoires champêtres, tous détruits.

terre avec un revenu de quarante ou cinquante livres<sup>205</sup>. Mais dans la plupart des cas repérés, les revenus sont très modestes<sup>206</sup>.

*A contrario*, un certain nombre de sanctuaires sont créés pour la dévotion à Notre-Dame et ils le sont sous le contrôle de l'évêque. En effet, l'évêque place des congrégations pour entretenir certains lieux de culte qui deviennent des lieux de pèlerinage, nous le verrons plus tard. La spiritualité de ces congrégations vient donc renforcer la mission des curés.

À la lecture des ordonnances synodales ou pastorales, une très nette volonté de resserrer les cultes autour de l'église paroissiale est affirmée. Mais ces lieux de culte, souvent disparus et parfois remplacés par une simple croix, appartiennent à la mémoire de la paroisse. L'exemple de Bouloc nous semble révélateur : les ordonnances de visite en nom du cardinal de Joyeuse affirment en effet : « Les oratoires qui sont dans la paroisse sans revenu seront rasés et une croix plantée à leur place »<sup>207</sup>. On note la réelle volonté de contrôler les lieux de culte ruraux, avec un resserrement de la communauté religieuse autour d'une église officielle et contrôlable. Les lieux de culte secondaires ne sont acceptés que s'ils sont entretenus, que s'ils servent aux processions ou aux dévotions particulières, que s'ils sont conformes aux normes tridentines et non pour y maintenir des dévotions populaires suspectes.

### **C. Le culte des saints comme fondement d'une identité**

Les titulaires d'églises permettent-elles de définir une aire religieuse et sacrée originale ? Cette question se place au cœur du renouveau de l'histoire du culte des saints au Moyen Âge et à l'époque moderne, afin de saisir l'empreinte de la religiosité

---

<sup>205</sup> ADHG, 2 MI 803, visite de 1596 par Jean Chabanel.

<sup>206</sup> « L'église de Saint-Jean de Chamade, qui étoit la principale paroisse, maintenant démolie sauf un seul autel où on va dire une messe le jour de la saint Jean, et cette église appartient certains bouts de terre, incultes, de revenu de 20 sous environ, laissés pour la lumière du jour de la fête d'icelle église, en laquelle le cimetière de la paroisse est encore » (ADHG, 2 MI 816, visite de 1596).

<sup>207</sup> ADHG, 2 MI 812, ordonnance rendue par le cardinal de Joyeuse, 1596.

dans un espace donné<sup>208</sup>. Il faut comprendre le rôle des saints en tant que protecteurs spirituels de la paroisse et de la communauté, même s'ils interrogent d'abord sur le temps de la fondation. Grâce à la cohorte des saints tutélaires, l'ordre civique et religieux peut se reconstruire sans risque. La paroisse en constitue un cadre apaisé et restreint, où s'effectue le retour des traditions religieuses. De plus, le diocèse de Toulouse s'inscrit très certainement dans une aire que l'on peut qualifier de régionale, où des dévotions communes se sont affermies au fil des siècles.

Grâce au pouillé et aux visites pastorales, nous avons analysé trois cent cinquante-et-un édifices religieux<sup>209</sup>. Il ne semble pas y avoir de distinction, pour le diocèse de Toulouse, entre le saint titulaire de la paroisse et le saint de l'église<sup>210</sup>. Tout d'abord, aucun saint ne se distingue véritablement dans la titulature des églises, contrairement à ce que l'on peut observer en Provence où le culte de la Vierge se distingue très nettement des autres<sup>211</sup>. Sur l'ensemble de soixante-et-onze dédicaces recensées, celles de Notre-Dame sont majoritaires avec cinquante-quatre titulatures, mais ce résultat ne forme que 15,3% de l'ensemble des dédicaces.

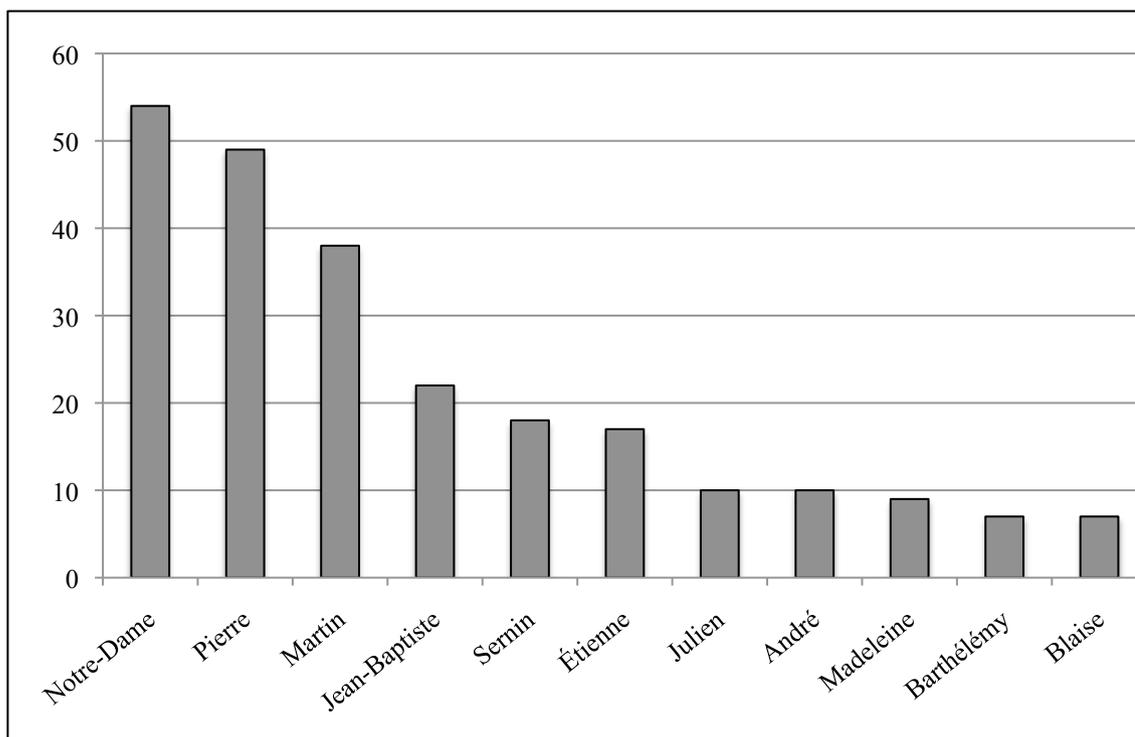
---

<sup>208</sup> Citons notamment les travaux d'Eric Suire. SUIRE (E.), *Sainteté et Lumières : hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champollion, 2011, 519 p ; *La sainteté française de la Réforme catholique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : d'après les textes hagiographiques et les procès de canonisation*, Pessac, PUB, 2001, 506 p ; LE GALL (J.-M.), *Le mythe de Saint-Denis : entre Renaissance et Révolution*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, 536 p ; COLIN (M.-H.), *Les Saints lorrains : entre religion et identité régionale (fin XVI<sup>e</sup>-fin XIX<sup>e</sup>)*, Doctorat d'Histoire moderne sous la direction de Ph. Martin, Université de Nancy, 2006, publiée sous le titre : *Les Saints lorrains entre religion et identité régionale*, Nancy, Stanislas éditions, 2010, 284 p.

<sup>209</sup> ADHG, 1 G 348 ; LESTRADE (J.), *Le pouillé du diocèse de Toulouse en 1538*, *op.cit.*

<sup>210</sup> RESTIF (B.), *La Révolution des paroisses*, *op.cit.*, p. 267.

<sup>211</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), « L'espace et le sacré au XVIII<sup>e</sup> siècle : géographie des cultes d'après la carte de Cassini », *ABPO*, vol. 90, n°2, 1983, p. 210.



**Figure 1. – Répartition des dédicaces principales des églises paroissiales du diocèse de Toulouse**

Dans le diocèse d'Albi de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on retrouve une proportion identique de saints et de titulatures<sup>212</sup>. La Vierge arrive aussi en tête des titulatures dans les diocèses languedociens de Saint-Pons ou Carcassonne<sup>213</sup>. Saint Pierre arrive, à Toulouse, en deuxième place avec 14% des édifices dédiés, suivi de près par saint Martin, 10,8 % des dédicaces. Ces cinq premiers cultes, Notre-Dame, saint Pierre, saint Martin, saint Jean-Baptiste et saint Sernin forment ainsi 50% des dédicaces. On trouve donc une préférence pour les dédicaces aux apôtres et aux saints de l'écriture, c'est le cas avec André, Pierre ou Barthélémy.

Puis l'on rencontre un grand nombre de saints évêques, Martin au premier chef, mais aussi des évêques de Toulouse, Sernin, Exupère ou Germier, qui évangélisa la vallée de Garonne et qui bâtit le monastère d'Ox à proximité de Muret<sup>214</sup>. Saint Rustice,

<sup>212</sup> CABAYÉ (O.), GRAS (G.), *L'Albigeois au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 67.

<sup>213</sup> BOUYSSOU (M.), « Les saints titulaires des paroisses : comparaison entre le Languedoc et le sud du Bassin parisien », dans , VENARD (M.), JULIA (D.), éd., *Sacralités, culture et dévotion, bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 53.

<sup>214</sup> On rencontre une dédicace à Germier, évêque de Toulouse à six reprises. Germier fut évêque de Toulouse au VI<sup>e</sup> siècle. Il opéra plusieurs miracles, tels que des guérisons de malades ou en faisant jaillir une source d'eau. Il meurt à Ox et est enseveli dans l'église de Muret. Ses reliques sont vénérées (voir chapitre VI, p. 301)

évêque de Cahors au VI<sup>e</sup> siècle, fut enterré dans l'église paroissiale du village de Saint-Rustice entre Toulouse et Montauban, et se produisirent un grand nombre de miracles sur sa tombe. Nous notons de fait la prééminence parmi les saints évêques du culte de Martin dans le diocèse de Toulouse, montrant que le saint évêque de Tours, qui a partagé son manteau avec un déshérité, est important dans l'ensemble de la France. Enfin, bien entendu, le premier évêque de Toulouse, Sernin, est particulièrement développé dans les campagnes autour de Toulouse. Les saints invoqués sont enfin des saints martyrs, tels Julien soldat romain converti au christianisme et martyrisé en 304 ou Blaise. Ils connaissent un certain succès pour la titulature des églises<sup>215</sup>. Cette titulature révèle l'ancienneté de la christianisation. Le poids de saints régionaux est aussi important : sainte Foy, martyre agenaise du III<sup>e</sup> siècle est la protectrice de quatre églises paroissiales, sainte Quitterie, martyre toulousaine du V<sup>e</sup> siècle, est la protectrice de deux églises annexes. Il y a donc une forte réputation régionale des saints, contribuant à forger une identité toulousaine et catholique. Les lieux de culte auxquels ils sont attachés sont les marqueurs d'une mémoire locale et catholique. Lorsque des dédicaces évoluent au cours des siècles suivants, c'est cependant toujours en faveur de Notre-Dame.

Le diocèse de Toulouse est donc un espace original à la fois dans le royaume de France mais aussi dans le Midi. Il fut marqué par une catholicité ostentatoire, avec un nombre d'ordres religieux qui font de Toulouse une ville sonnante voire même une ville sainte. Ces ordres religieux se sont aussi fortement implantés dans le diocèse, notamment le long de l'axe de la Garonne. Constamment obsédés par les incursions dévastatrices des protestants durant les troubles, les Toulousains conservent une mémoire des guerres de Religion et de l'épisode de 1562 durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle. Grâce au zèle du parlement et de ses conseillers, ils ont une haute opinion de leur mission religieuse.

Il se dessine aussi une forme originale de religiosité, avec l'impact des saints, mais aussi le culte marial, dont les fondements s'affirment à l'époque moderne. De plus, le diocèse, avec son réseau paroissial, apparaît comme un cadre administratif formel,

---

<sup>215</sup> Julien peut aussi être Julien l'Hospitalier, un saint légendaire du Moyen âge, qui se retira dans une forêt comme passeur de fleuve, après avoir tué ses parents. Il se transforma comme par miracle en saint après avoir aidé un lépreux.

mais indissociable de l'œuvre de réforme qui s'engage à l'initiative du cardinal de François de Joyeuse en 1590. C'est en effet à partir de structures existantes ou de rouages diocésains nouveaux que les autorités religieuses imposent la réforme.

## CHAPITRE II.

# « Des Argus qui ne sommeillent point » L'ARCHEVÊQUE ET LE GOUVERNEMENT DU DIOCÈSE

---

Ce doivent estre des Argus<sup>216</sup> qui ne sommeillent point, des estoilles qui ne se couchent point, des lampes qui ne s'esteignent point mais qui luisent, et éclairent continuellement aux armes que Dieu leur a commises et dont ils sont responsables<sup>217</sup>.

H. Bénévent, *Harangue funèbre du cardinal de Joyeuse*, 1616.

Lors de la harangue funèbre du cardinal de Joyeuse, en 1615, il est rappelé les hauts-faits de ce grand personnage. Introduceur, dès 1590, de la Réforme catholique dans le diocèse, il avait convoqué un concile provincial d'inspiration borroméenne, réformé les monastères, remis dans le droit chemin son clergé, contribuant ainsi à la grandeur de l'Église catholique. Toulouse, bénéfice attractif, attira sur son siège nombre d'éminents ecclésiastiques. Mais furent-ils les éminences grises de la réforme tridentine ? Au sein de sa province ecclésiastique, le siège toulousain agissait-il comme un moteur ? En effet, l'image traditionnelle de l'évêque est celle d'un pasteur au XVII<sup>e</sup> siècle tandis qu'il deviendrait un administrateur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce schéma correspond-il aux évolutions du XVII<sup>e</sup> siècle toulousain ? L'archevêque, homme puissant et riche, certes, voyait son pouvoir entaché et mis à mal par une autre institution, non moins influente en matière religieuse, le parlement. Les conflits se succédèrent mais n'empêchèrent pas la mise en place d'une réforme, relativement précoce, avec l'aide de conseillers choisis. L'existence d'une chancellerie épiscopale efficace, mais aussi de conseillers choisis dans les chapitres, permirent-ils la mise en place d'une réforme efficace ? Ces personnages furent-ils d'actifs relais d'archevêques parfois fantômes ?

---

<sup>216</sup> *Argus* pour le grec *Argos*. Argos est dans la mythologie grecque un géant « Avoir des yeux *d'argos* » signifie être lucide et vigilant.

<sup>217</sup> BÉNÉVENT (H.), *Harangue funèbre, consacrée à l'heure mémoire de l'illustrissime cardinal de Joyeuse*, Paris, J. Mesnier, 1616, p. 53.

## **I. Les archevêques de Toulouse, des hommes de pouvoir ?**

Huit prélats se sont succédés sur le trône archiépiscopal entre 1588 et 1710. Certaines personnalités étaient des célébrités du temps. Tous ne se sont pas faits remarquer par leur dynamisme réformateur, comme le célèbre cardinal de La Valette, qui ne fit jamais son entrée. Attribué par le roi, parfois en récompense de bons et loyaux services, l'évêché était tout d'abord un bénéfice attractif grâce à son importante mense. Toulouse était certainement l'aboutissement d'une carrière épiscopale de par les responsabilités qui incombaient à l'archevêque.

### **A. Un homme riche**

La question des rapports entre l'Église et l'argent est primordiale car elle nous semble être le nerf de la réforme dans la mesure où, dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, il fallut reconstruire une grande partie des édifices religieux du diocèse. L'Église ne cesse de s'enrichir sur la période étudiée. Ainsi, les institutions religieuses se constituèrent dès cette date, et jusqu'à la veille de la Révolution, d'immenses patrimoines qui contrastent avec l'atonie économique de la ville.

Malgré l'important démembrement du Moyen Âge, l'archevêché de Toulouse restait le diocèse le plus riche de la province ecclésiastique et cette opulence bénéficiale ne cessa d'augmenter entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, confortant la tendance déjà mise à jour par Emmanuel Le Roy Ladurie : « grâce à la remontée des dîmes, au prélèvement accru sur la terre, un sang plus riche irrigue l'Église de France au temps de Bérulle et de saint François Régis »<sup>218</sup>. Ainsi, dans le diocèse de Toulouse, le revenu annuel moyen

---

<sup>218</sup> LE ROY LADURIE (E.), *Les paysans de Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966, p. 480.

par kilomètre carré était multiplié par douze entre 1516 et 1760<sup>219</sup>. En 1760, le revenu cumulé de l'archevêché de Toulouse atteignait plus de 800 000 livres tournois, soit en moyenne quatre fois plus que les évêchés de la province ecclésiastique. Il faut dire qu'hormis celui de Pamiers, le diocèse de Toulouse était le plus étendu de la province. L'Église jouissait donc d'importants revenus, grâce à sa propriété terrienne. Le chanoine Jean Contrasty donne l'exemple des chapitres Saint-Étienne et Saint-Sernin à la veille de la Révolution : 54 770 livres de rente pour le chapitre Saint-Sernin et 50 641 livres pour le chapitre Saint-Étienne. Certes, ces revenus sont postérieurs d'un siècle à notre étude mais ils permettent de saisir la vitalité religieuse qui s'engagea à la suite des guerres de Religion et qui se poursuivit tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle grâce aux revenus de la terre<sup>220</sup>. Le produit de la dîme est en effet considérable : à la fin de l'Ancien régime, les chapitres de Saint-Sernin et de Saint-Étienne perçoivent respectivement chaque année 103 000 et 218 000 livres de dîmes, tandis que l'archevêque en perçoit 180 000 livres et les bénédictins 50 000 livres<sup>221</sup>. Cette augmentation du revenu est d'autant plus étonnante que la conjoncture est mauvaise ; il faut l'expliquer par le fait que les institutions religieuses, d'autant mieux organisées, perçoivent avec plus d'efficacité leurs revenus<sup>222</sup>.

## 1. La question de la mense épiscopale

Depuis Constantin, l'Église a le droit de posséder des biens, dont les revenus servent à la subsistance des ecclésiastiques. L'évêque reçoit donc, au moment de son investiture, un ensemble de revenus qui forment une mense épiscopale, indissociable de sa fonction<sup>223</sup>.

Marc Venard a démontré que, pendant les guerres de Religion, la fortune ecclésiastique appartient à des individus : des seigneuries, avec des droits de justice, des

---

<sup>219</sup> PERRIN (Ch-E), *op.cit.*, p. 197. Le seul diocèse qui dépasse celui de Toulouse est le diocèse de Mirepoix si l'on considère la richesse par km<sup>2</sup>.

<sup>220</sup> CONTRASTY (J.), chanoine, « Les splendeurs religieuses de Toulouse évanouies pendant la Révolution », *R.H.T.*, t. XXI, 1934, p. 149-150.

<sup>221</sup> TAILLEFER (M.), *Vivre à Toulouse, op.cit.*, p. 325.

<sup>222</sup> LACHIVER (M.), *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi*, Fayard, 1991, 573 p.

<sup>223</sup> PERONNET (M.), *Les évêques de l'ancienne France*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, diffusion H. Champion, 1977, t. 1, p. 555.

péages, des taxes sur les marchés, cens, lods, des dîmes, des rentes constituées, le casuel ou encore les quêtes. L'évaluation de cette richesse donne lieu à des inventaires périodiques et Nicolas Froumentau évalue ainsi la fortune ecclésiastique à 18,2 millions de livres en 1580<sup>224</sup>. Joseph Bergin a, de plus, étudié l'ensemble des revenus des diocèses français au cours du Grand Siècle. Dans un large Sud-Ouest, dominent les diocèses riches et Toulouse ne fait pas exception. Il cite pour cela plusieurs sources dispersées chronologiquement. Pourcelet, banquier expéditionnaire en cour de Rome, se chargeant des provisions épiscopales, a laissé un registre avec, pour chaque diocèse, les montants des bénéfices consistoriaux au début du siècle. Le *Pouillé royal* de 1648 est aussi une excellente source d'information sur l'étude de revenus des évêchés et des abbayes en commende, offrant des données à peu près identiques à celles de l'assemblée de 1641. Ainsi, le diocèse de Toulouse, selon Pourcelet, fournit 30 000 livres de revenus puis, au moment de l'assemblée de 1641, 40 000 livres et enfin, entre 1650 et 1670, 53 000 livres de mense épiscopale. Les revenus sont donc croissants et l'évêché de Toulouse est un bénéfice particulièrement attractif<sup>225</sup>.

Il s'avère que la composition de la mense joue un rôle important dans les revenus ecclésiastiques, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, et nous pouvons considérer l'accroissement constant des revenus à partir de 1590<sup>226</sup>. La plupart des revenus de l'archevêché proviennent des baux pour des exploitations affermées, auxquels s'ajoutent des dîmes et des droits féodaux. Nous possédons tout d'abord des comptes, malheureusement incomplets, pour l'année 1597, qui font état des différents revenus du cardinal de Joyeuse.

---

<sup>224</sup> VENARD (M.), « La situation financière du clergé pendant les guerres de Religion », dans PACAUT (M.), FATIO (O.), dir., *L'hostie et le denier : les finances ecclésiastiques, du Haut Moyen-âge à l'époque moderne*, Genève, Labor et fides, 1991, pp. 119-120.

<sup>225</sup> BERGIN (J.), *Making the french episcopate*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>226</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, M. Peronnet montre que la plupart des revenus de l'archevêché consistent en dîmes, dont le produit a augmenté de 30 000 livres entre 1740 et 1760 grâce à l'augmentation du prix du grain. Cela explique que le revenu de l'évêché atteigne 163 000 livres en 1790. PERONNET (M.), *op.cit.*, p. 576.

<b>Affermes de l'archevêché en 1597</b>	<b>12 247 livres</b>
Eaunes	1000 livres
Saint-Sernin	4150 livres
Aurillac	1666 livres 40 sous
Pensions	1925 livres
Restes des années passées	400 livres
Restes de Mr Tiffault	2466 livres 40 sous
<b>Total de revenus</b>	<b>23855 livres</b>

Tableau 4. – Les revenus épiscopaux du cardinal de Joyeuse en 1597<sup>227</sup>

Mais nous pouvons aussi nous appuyer sur les comptes des années 1608 et 1662 dont le détail est situé en annexe<sup>228</sup>. Certains des revenus subissent une augmentation considérable, comme les carnélages de Verfeil dont le produit est multiplié par trois ou encore les revenus issus des propriétés du Bourg-Saint-Bernard qui sont multipliés par cinq entre 1607 et 1662. Le revenu total de la mense épiscopale monte donc à plus de 58 533 livres tournois en 1662.

Il s'est produit une augmentation très importante des revenus de l'archevêché entre 1597 et 1607 alors qu'entre 1607 et 1663, les revenus épiscopaux n'augmentent qu'assez peu. Apparaissent ici les désordres causés par les troubles civils et religieux, le manque de suivi dans l'administration ainsi que sa nécessaire reprise en main. Cette mense épiscopale, composée essentiellement de baux à ferme, assure de fait à l'archevêque un confort financier remarquable. L'archevêque est ainsi certainement un des hommes les plus riches de Toulouse.

## 2. Des charges liées à la fonction épiscopale

Le revenu brut de l'archevêché est en effet grevé d'un certain nombre de charges. Elles concernent les aumônes, les prédicateurs qu'il faut payer, les réparations diverses et variées, les gages, dons et pension et bien entendu les décimes. À ces dépenses, s'ajoutent des frais de maison et des dépenses extraordinaires, telles que les frais de procès ou les annates. Le compte de 1653 est à ce sujet intéressant.

<sup>227</sup> ADHG, 1 G 718, non estampillé. Compte incomplet

<sup>228</sup> ADHG, 1 G 380, « Etat au vray des recettes et despences fait par M<sup>e</sup> Jean de Tiffault, chanoine de Saint-Sernin et vicaire général de l'archevêque, économe de l'archevêché » (année 1607-1608). ADHG, 1 G 718, État de charges et revenus de l'archevêché, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, registre sur l'état de recettes et de dépenses de l'archevêché pour l'année 1662. Volume II, Annexe n° III, p. 561

<b>Types de dépense</b>	<b>Montant</b>
Décimes ordinaires et extraordinaires	9000 livres
Prédicateurs	1288 livres
Réparations	3000 livres
Pensions universitaires et jésuites	500 livres
Gages et offices	5200 livres
Frais du vicaire de Saint-André	120 livres
Flammes et processionnaires	89 livres
Repas au chapitre la veille de Saint-Jean	200 livres
Bouquets au parlement	600 livres
Dégâts matériels	10 000 livres
Enregistrement des lettres et publications	600 livres
Salaires et dépenses d'experts	500 livres
Estimation de l'annate (ou bulles de l'archevêché)	40 000 livres
Frais de procès	800 livres
<b>TOTAL</b>	<b>71897 livres</b>

Tableau 5. – Dépenses ordinaires et extraordinaires de l'archevêque Pierre de Marca en 1653<sup>229</sup>

Il est étonnant de trouver dans ce document la mention de l'annate car Pierre de Marca chercha à tout prix à s'en démettre. Le montant avait semble-t-il été fixé à 4 000 florins, soit l'équivalent de 25 000 livres tournois pour l'expédition des bulles – somme qui diffère du compte ci-dessus – et il tenta pendant plusieurs années d'obtenir une réduction de cet impôt vers le pape, en raison de ses difficultés financières<sup>230</sup>. Certaines dépenses sont incompressibles<sup>231</sup>. Cependant, si l'on ôte les dépenses extraordinaires comme le paiement de l'annate mais aussi les dépenses extraordinaires liées à des conditions météorologiques désastreuses, on peut estimer que le revenu net de l'archevêque, vers la moitié du siècle, est de 30 000 à 40 000 livres par an. Le même calcul peut être effectué sous l'épiscopat du cardinal de Joyeuse dont les comptes sont d'une tenue exemplaire. En effet, en 1607-1608, le total de ses revenus, en additionnant ceux de certains bénéfices possédés dans le diocèse, tels que les abbayes d'Eaunes et de Saint-Sernin, est de 62 907 livres. Ses dépenses – sans compter les décimes – atteignent un peu plus de 10 000 livres. On peut donc estimer que le bénéfice net du cardinal atteint en cette année environ 40 000 livres tournois de revenu<sup>232</sup>. Cet archevêque apparaît comme le modèle du parfait gestionnaire. De plus, l'archevêché, après son

<sup>229</sup> ADHG, 1 G 718, registre.

<sup>230</sup> GAQUÈRE (F.), *Pierre de Marca (1594-1662), Sa vie, ses œuvres, son gallicanisme*, Paris, Le Thielleux, 1932, p. 245-251. Il affirme qu'il était accablé de dettes en 1646, menacé de voir ses meubles saisis, n'ayant plus de crédit. Le roi accorde à Marca, le 15 octobre 1654 une pension annuelle de 4000 livres sur l'évêché de Castres, en guise de complément financier.

<sup>231</sup> Des pensions sont par exemples versées aux vicaires généraux, probablement de 2000 à 3000 livres par an.

<sup>232</sup> ADHG, 1 G 381.

départ pour Rouen, lui procurait encore une énorme manne financière, ce qui explique sa participation à la reconstruction de la cathédrale après l'incendie de 1609.

Le roi attribuait aussi des abbayes aux évêques : la commende permettait l'attribution de bénéfices réguliers à des séculiers, contrairement aux règles canoniques, et nombre d'évêques toulousains furent aussi abbés commendataires. Le cardinal de Joyeuse réussit par exemple le tour de force de se faire élire abbé de Saint-Sernin (1599-1615)<sup>233</sup>. Il cumule d'ailleurs un nombre important de bénéfices dans le diocèse, notamment le prieuré de la Daurade, entre 1591 et 1598, les abbayes d'Eaunes et de Grandselve de 1612 à 1615. Il possède aussi en commende les abbayes de Marmoutier, Saint-Florent, Fécamp, Mont-Saint-Michel, La Grace ou encore Aurillac. Tous ces bénéfices lui apportaient des revenus immenses, probablement de plus de 200 000 livres chaque année pour ces seules abbayes en commende. Il profita aussi des guerres de Religion et des aliénations du temporel pour s'enrichir un peu plus, en rachetant les terres aliénées par le chapitre de Carcassonne et certaines terres de l'évêché d'Alet<sup>234</sup>. Ajoutons à cela que le cardinal de Joyeuse posséda de manière conjointe les sièges de Narbonne et de Toulouse puis de Toulouse et de Rouen à partir de 1604<sup>235</sup>. Il se démet en effet une première fois, en 1605, de l'évêché toulousain en faveur du cardinal de La Valette, sans résultat, puis, une deuxième fois, en 1614. Le cardinal de Joyeuse continue donc à toucher simultanément les revenus de ces évêchés. Le registre de ses affaires montre fort bien que le cardinal continue à percevoir les revenus toulousains jusqu'en 1614, tout en concourant aux charges importantes telles que la reconstruction des églises<sup>236</sup>.

---

<sup>233</sup> JULIEN, *D'ors et de prières*, *op.cit.*, p. 120.

<sup>234</sup> LESTRADE (J.), *Les Huguenots*, *op.cit.*, p. 52 ; ADHG, 3 E 12554 : « 1596-1618. Registre particulier des affaires de monseigneur le Cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, retenu par feu Du Jarric, notaire », fol.

<sup>235</sup> D'après J. Bergin, *op.cit.*, p. 113. La mense de Narbonne est d'après Pourcelet de 30 000 livres, celle de Rouen est de 25 000 livres.

<sup>236</sup> *HGL*, t. XIV, p. 708 ; voir ADHG, 1 G 380 ou 3 E 12 554 pour la gestion de ses affaires financières.

## B. Le pouvoir de l'archevêque dans les paroisses est-il incontesté ?

En droit canonique, le bénéfice se définit comme le droit de percevoir les revenus de certains biens ecclésiastiques en raison du service divin qui y est attaché<sup>237</sup>. Mais il existe différentes catégories de bénéfices. L'archevêque de Toulouse n'apparaît pas comme la seule autorité sur les paroisses du diocèse, et celle-ci est mise à mal par la multiplicité des institutions religieuses ou laïques qui y interviennent. Pourtant, dans le diocèse, à bien des égards, l'archevêque conserve une autorité prédominante.

Les curés sont nommés à leur bénéfice par un patron de paroisse – parfois laïc mais principalement ecclésiastique – qui intervient dans le processus de nomination à la cure. Dans ce cas, un grand nombre de paroisses pouvaient échapper à la nomination de l'archevêque<sup>238</sup>. Le droit de présentation est aussi appelé droit de patronage et consiste en la désignation d'un titulaire de bénéfice par des personnalités, l'archevêque se réservant toujours l'institution canonique. Nous pouvons établir la répartition du patronage des cures à partir des visites pastorales qui comportent la mention du patron ou du collateur du bénéfice, complétées par des états du clergé, qui précisent très clairement l'identité du collateur et du présentateur. L'archevêque de Toulouse semble dominer le processus de nomination aux cures. Dans le rapport *ad limina*, la moitié des paroisses – 94 environ – sont à la collation et à la pleine disposition de l'archevêque, mais ce rapport est incomplet<sup>239</sup>.

---

<sup>237</sup> PONCET (O.), « Bénéfices ecclésiastiques », *Dictionnaire de l'Ancien régime*, p. 151-155.

<sup>238</sup> Dans le diocèse de Beauvais, l'archevêque patronne 87 cures sur 393, dans le diocèse de Reims, 32 cures sur 517 alors que dans le diocèse de Paris, environ la moitié des cures sont à la nomination de l'archevêque. Voir BONZON (A.), *L'esprit de clocher*, *op.cit.*,

<sup>239</sup> CONTRASTY (J.), chanoine, *Cinq visites*, *op.cit.*, pp. 31-34.

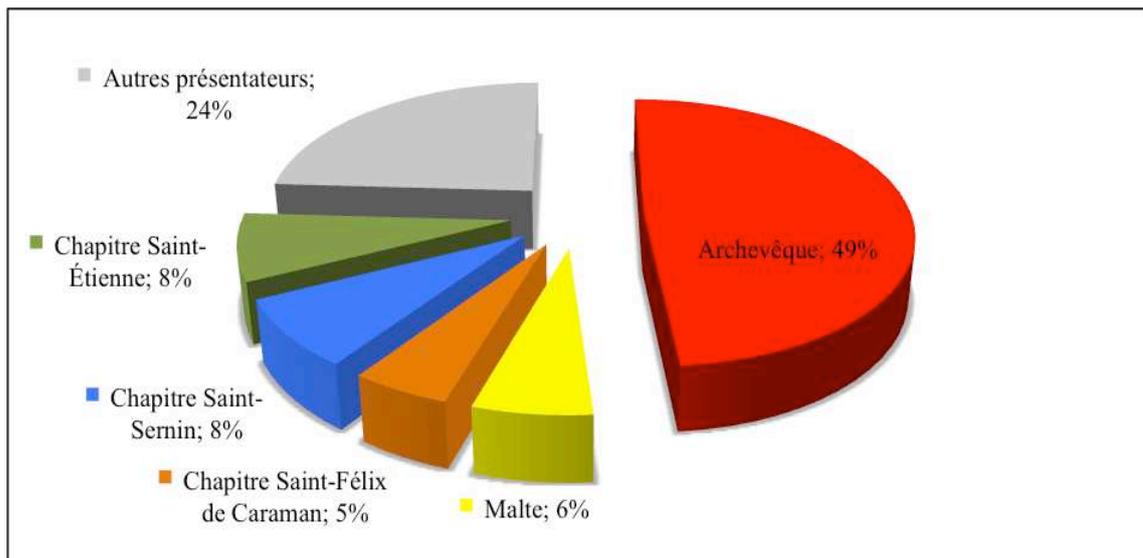


Figure 2. – Les principaux patrons présentateurs aux cures du diocèse de Toulouse

En effet, cent une paroisses sont en réalité à la présentation de l'archevêque qui nomme donc dans la moitié des cas. Celui-ci domine particulièrement le processus de nomination dans les archiprêtrés de Gardouch avec 67% des paroisses sous son patronage puis de Verfeil avec 80% des paroisses sous son patronage<sup>240</sup>. Cela n'est pas surprenant car la temporalité de l'archevêque s'étend tout particulièrement dans la région de l'archiprêtré de Verfeil et une petite partie de celui de Gardouch. Des religieux, comme l'abbé de Grandselve ou l'abbé du Mas-Grenier dominant la région où leur monastère est implanté. En tant que prieurs de ces lieux, ils touchent aussi la grosse dîme, qui constitue – nous le rappelons – l'enjeu véritable au sein de la paroisse.

Pourtant, le système se complique lorsque les curés interviennent à un moment donné du système de nomination au bénéfice. En effet, les bénéficiaires ont la possibilité de résigner en cour de Rome et si théoriquement, le pouvoir de l'archevêque est majeur, cela amenuise considérablement son pouvoir de choix et de nomination des candidats. Après l'examen de certaines conditions et formalités, le curé résigne sa cure entre les mains du pape en faveur d'un ecclésiastique qu'il désigne lui-même. Il n'a pas besoin de l'autorisation de son patron ni de l'évêque pour cela et peut aussi demander une pension variable à son successeur en fonction de la valeur du bénéfice. Si le recteur

<sup>240</sup> Volume II, carte n° 11. Elle montre bien la répartition du patronage pour le diocèse de Toulouse et pour plus de lisibilité, nous avons regroupé les principaux présentateurs, le tableau, annexe IV, p. 563-564 présente une liste complète du patronage.

résigne seulement « en faveur », il doit le faire avec l'accord de son patron<sup>241</sup>. Il n'est pas question d'étudier ici tout le processus du recrutement ecclésiastique qui fera l'objet un développement dans le chapitre cinq, mais de voir si le processus des résignations « *in favorem* » empiète sur le pouvoir de l'archevêque dans le diocèse. Entre 1692 et 1693, seize cures différentes sont résignées en cour de Rome dont 12 étaient à la présentation de l'archevêque<sup>242</sup>. Les réalités du système bénéficial toulousain nous montrent donc la puissance de l'archevêque et les modalités de son action, qui sont importantes. Pourtant, la pratique de son pouvoir ne se fit pas sans difficultés.

---

<sup>241</sup> BERTHELOT DU CHESNAY (C.), « Le clergé diocésain français d'après les registres des insinuations ecclésiastiques », *RHMC*, tome X, octobre-novembre 1963, p. 245.

<sup>242</sup> ADHG, 1 G 268, registre des insinuations, 1000 fol., 1692-1694.

## II. Les archevêques de Toulouse, au service du roi et souvent absentéistes

<b>1588-1605</b>	<b>François, cardinal de Joyeuse</b>
<b>1614-1628</b>	<b>Louis de Nogaret, cardinal de Lavalette</b>
<b>1628-1651</b>	<b>Charles de Montchal</b>
<b>1654-1662</b>	<b>Pierre de Marca</b>
<b>1664-1669</b>	<b>Pierre d'Anglure de Bourlemont</b>
<b>1671-1674</b>	<b>Pierre de Bonzi</b>
<b>1675-1687</b>	<b>Joseph de Montpezat de Carbon</b>
<b>1693-1710</b>	<b>Jean Baptiste Michel Colbert de Villarcef</b>

Tableau 6. – Les archevêques de Toulouse entre 1590 et 1710

La personnalité des archevêques de Toulouse est relativement mal connue car les sources de l'archevêché, relativement éparpillées, n'ont laissé aucun document personnel, correspondances ou autres éléments qui pourraient nous permettre de mieux saisir ces hommes<sup>243</sup>. Pourtant, un certain nombre d'entre eux furent d'éminents personnages de leur temps, à la réputation parfois entachée de jansénisme, défenseurs du gallicanisme ou mandatés par le roi pour des tâches de la plus haute importance. Certains ne font qu'un rapide passage sur leur siège et il est, de fait, d'autant plus difficile de saisir leur action éphémère<sup>244</sup>. De même, la consultation des fonds de *l'Archivio segreto vaticano*, dépourvu de classement géographique, ne permet pas d'avoir une meilleure vision de ces pasteurs, malgré leur abondante correspondance

---

<sup>243</sup> Les sources de l'archevêché sont à leur sujet très lacunaires. Nous pouvons cependant les replacer dans un contexte économique, tel le cardinal de Joyeuse ou son successeur, le cardinal de La Valette. C'est en toute logique que nous possédons des documents financiers pour ces deux personnalités en raison de l'importance des biens pécuniaires et de leur absence de Toulouse. ADHG, 1 G 372 à 1 G 379, pièces de procès soutenus par le cardinal de Joyeuse ; 1 G 380 à 1 G 387 ; état au vrai des dépenses et recettes du cardinal de Joyeuse (1607-1617) ; 1 G 388 à 1 G 395, état au vrai des recettes et dépenses du cardinal de La Valette.

<sup>244</sup> L'historiographie est ancienne, notamment : CABAU (P.), « Chronologie des évêques de Toulouse », *MSAMF*, 1991, p. 111-142 ; CAYRE (G.) Abbé, *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse, depuis la fondation du siège jusqu'à nos jours*, Toulouse, impr. L et J.-M. Douladoure, 1873, 646 p ; DELARUELLE (E.), « Quelques archevêques toulousains d'Ancien Régime : Joyeuse, Lavalette, La Roche Aymon », *B.S.A.M.F.*, 1970, 4<sup>ème</sup> série, T. 3, p. 25 et 26 ; DELMAS (Jean-Pierre), *Jean-Baptiste Colbert, archevêque de Toulouse, 1687-1710*, DES, UTM, 1969, 165 p ; GAQUÈRE (François), *Pierre de Marca (1594-1662), Sa vie, ses œuvres, son gallicanisme*, Paris, Le Thielleux, 1932, 335 p ; LESTRADE (J.) Abbé, « Philippe Cospéan évêque d'Aire, administrateur de l'archevêché de Toulouse », *Revue de Gascogne*, 1897, p. 237 et suiv.

avec la Curie romaine. Ces documents nous informent cependant sur les réseaux de ces hommes d'État qui étaient aussi pour quelques-uns d'entre eux aussi des cardinaux.

Depuis quelques années, l'histoire des évêques a été renouvelée par les travaux novateurs de J. Baumgartner et surtout de J. Bergin qui a présenté deux prosopographies monumentales sur les évêques au Grand siècle<sup>245</sup>. Ces deux auteurs anglo-saxons ont une vision différente de l'histoire des évêques. M. Baumgartner porte son attention sur les actes pastoraux et religieux des évêques et il les analyse donc dans le cadre d'une politique ecclésiastique. Joseph Bergin a étudié les évêques comme groupe. Leur statut, leurs origines sociales et leurs études lui permettent d'effectuer une prosopographie des origines des élites épiscopales. L'hagiographie a souvent présenté les évêques comme des héros de la réforme, en faisant des saints hommes, à l'instar de saint François de Sales ou d'Alain de Solminihac<sup>246</sup>. Des évêques-modèles se sont faits connaître partout en Europe, comme de nouveaux Borromée<sup>247</sup>. Enfin, l'étude récente de Frédéric Meyer sur l'entourage des évêques apporte enfin un éclairage nouveau sur l'entourage de l'autorité diocésaine<sup>248</sup>.

## A. De la résidence de l'archevêque

Dans la lignée du concile de Trente, le concile de Toulouse (1590), dans son premier chapitre sur les évêques, insiste sur la nécessité de résider et sur le rôle de

---

<sup>245</sup> BAUMGARTNER (Frederic J), *Change and continuity in the French Episcopate. The Bishops and the Wars of religion, 1547-1610*, Durham, Duke University Press, 1986, 324 p ; BERGIN (Joseph), *The making of the French Episcopate (1589-1661)*, Londres, New Haven, Yale University Press, 1996, 761 p; BERGIN (Joseph), *Crown, church and episcopate under Louis XIV*, New Haven, Yale University Press, 2004, 526 p.

<sup>246</sup> PETOT (P.), *Alain de Solminihac (1593-1659), prélat réformateur : de l'abbaye de Chancelade à l'évêché de Cahors*, Turnhout, Brepols, coll. Bibliotheca victorina, 2009, 2 vol, 1091 p. Une autre thèse traite d'Alain de Solminihac : LACHIEZE-REY (L.) abbé, BAUX (E.), *Alain de Solminihac, évêque de Cahors, 1636-1659, la réforme d'un diocèse au XVII<sup>e</sup> siècle*, sl. sn., 1981, n.p ; SOL (E.), *Le vénérable Alain de Solminihac : abbé de Chancelade et évêque de Cahors*, Cahors, E. Delsaud, 1928, 443 p.

<sup>247</sup> BERGIN (J.), « L'Europe des évêques au temps de la Réforme catholique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 154, 1996, p. 511. Citons notamment PLONGERON (B.), « Charles Borromée, exemple et modèle : son influence en France, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », dans *San Carlo Borromeo e il suo tempo*, Rome, 1986, vol. 1, p. 493-525.

<sup>248</sup> MEYER (F.), *La Maison de l'évêque, familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône de la fin du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008, 621 p.

l'évêque en tant que pasteur. Homme modèle pour ses ministres, il assure sa charge religieuse et les messes, méditant et lisant beaucoup. Il s'habille sobrement, se contentant de porter l'anneau épiscopal et la couronne. À table, les évêques de la province ecclésiastique doivent faire lire les décrets du concile de Trente. Cela montre qu'avant la réception officielle des canons dans le royaume de France, en 1615, les préceptes tridentins étaient déjà diffusés. Par ailleurs, dans sa vie privée et publique, l'évêque se situe au-dessus des autres, tout en se comportant de manière identique aux curés. Il constitue le modèle du saint homme et du bon pasteur :

C'est une chose non seulement très mal séante mais très dangereuse aussi de voir que ceux que Dieu a commis à la garde de son sanctuaire, et ordonnez comme sentinelles de sa maison, ou par une trop grande nonchalance croupissent sans rien faire ou par une trop profonde paresse vivent tousiours comme endormis. C'est pourquoy les Evesques s'employeront le plus soigneusement qu'ils pourront, à conserver les peuples qui ont esté baillé à leur charge et réduire les esgarez à rechercher et recouvrer ceux qui sont perdus<sup>249</sup>.

Les extraits du concile provincial forment un idéal vers lequel chacun doit tendre mais il ne faut certainement pas surestimer le degré de sainteté de ces évêques, dont les pages d'Antoine Godeau sont fameuses<sup>250</sup>. Ainsi, Alexandre Canigiani, archevêque d'Aix-en-Provence, considéré comme un modèle de saint homme, qui organise un concile provincial en 1585, est en réalité régulièrement absent de son diocèse. Entre 1575 et 1579, puis entre 1589 et 1593, il confie en effet les tonsures et ordinations à des évêques suffragants<sup>251</sup>. Beaucoup d'archevêques toulousains se sont vus confier des missions importantes par le roi et ont déserté le diocèse. Certains n'y sont même jamais entrés : le cardinal de La Valette est l'exemple le plus connu. Avant lui, le cardinal François de Joyeuse, considéré comme l'introducteur de la Réforme catholique dans le diocèse, n'entre en la ville de Toulouse qu'en 1590, tout en prenant soin, dès sa nomination en 1588 de s'informer sur l'état de son diocèse. Il est en effet régulièrement à Rome, envoyé tout d'abord par Henri III comme protecteur des affaires de France à Rome. Puis entre 1603 et 1607, il est aussi en Italie où il travaille aux intérêts d'Henri IV pour lui assurer le soutien des ecclésiastiques et notamment des cardinaux. Il participe, notamment par ses négociations – dans l'ombre – à l'élection de deux papes aux intérêts

---

<sup>249</sup> Le concile provincial, op.cit., p. 2, p. 181

<sup>250</sup> GODEAU (A.), *Éloges des évêques qui dans tous les siècles de l'Église ont fleury en doctrine et en sainteté*, Paris, F. Muguet, 1665.

<sup>251</sup> DOLAN (C.), *Entre tours et clochers. Les gens d'Église à Aix-en-Provence au XVI<sup>e</sup> siècle*, Sherbrooke, éditions de l'Université de Sherbrooke, Aix-en-Provence, Edisud, 1981, p.

francophiles. Il s'agit tout d'abord de Léon XI, qui ne reste sur le trône qu'un mois puis de Paul V, de la famille Borghèse, quoique moins favorable aux intérêts français que son prédécesseur<sup>252</sup>. François de Joyeuse est donc régulièrement absent de son diocèse, ce qui lui fait écrire aux chanoines de Saint-Étienne : « C'est ce qui m'a fait résoudre à laisser la place à un autre qui s'acquittera mieux de sa charge que moi »<sup>253</sup>. Le cardinal de La Valette obtint à sa suite l'archevêché de Toulouse, au même titre que d'autres nombreux bénéfices ecclésiastiques en 1614, devint cardinal en 1627 à l'âge de vingt-huit ans, sans jamais avoir été promu aux ordres sacrés. Il est l'exemple le plus connu et emblématique de cet absentéisme épiscopal, même s'il n'est pas le seul.

En effet, si l'on considère l'ensemble de la correspondance du cardinal Pierre de Bonzi avec le Saint-Siège durant l'année 1672, on constate qu'il ne séjourne cette année-là qu'un mois à Toulouse, pour son entrée dans la ville<sup>254</sup>. Pierre de Marca s'est aussi fait remarquer par son absence. Entre 1656 et 1658, il séjourne à Paris car le roi le garde auprès de lui, mais il ne prend pas non plus possession personnelle de son archevêché dès sa nomination. En effet, il est nommé le 28 mai 1652 par le roi. Son cousin, l'abbé de Faget, part immédiatement à Toulouse afin de prendre possession du siège vacant et surtout d'en prélever les revenus<sup>255</sup>. En mai 1654, il prête son serment de fidélité entre les mains du roi puis du pape, par l'intermédiaire de Dominique Séguier, évêque de Meaux et, en novembre 1654, part pour la tenue des États de Languedoc. Ce n'est que trois mois après, au début de l'année 1655, qu'il fait son entrée officielle à Toulouse. Puis, après deux années d'absence, Pierre de Marca revient à Toulouse le 3 avril 1659 pour accomplir quelques tournées pastorales et administrer le sacrement de confirmation. Entre juillet et septembre 1659, il est auprès de Mazarin, sur l'île des Faisans, et le 15 septembre, il retourne dans sa cité épiscopale pour l'entrée de Louis XIV, en octobre 1659.

---

<sup>252</sup> LACOUSSE (M.), *Le cardinal de Joyeuse (1562-1615)*, Thèse de l'École des Chartres, 1991. D'autres ouvrages traitent de l'histoire du cardinal de Joyeuse, en éludant complètement la dimension religieuse : AUBERY, *L'histoire du cardinal duc de Joyeuse, à la fin de laquelle sont plusieurs mémoires, lettres, dépêches, instructions, ambassades, relations et autres pièces non encore imprimées*, Paris, chez Robert Denain, 1654 ; VAISSIERE (P. de), *Messieurs de Joyeuse (1560-1615)*, Paris, A. Michel, 1926.

<sup>253</sup> Lettre adressée de Rome au chapitre Saint-Étienne, le 29 décembre 1604. ADHG, 4 G 9.

<sup>254</sup> ASV, *segr. di Stato, Cardinali*, vol. 36. Il réside entre les mois d'août et septembre 1672.

<sup>255</sup> GAQUÈRE (P.), *op.cit.*, pp. 244-251.

Il n'y a donc probablement pas qu'un seul modèle de bon pasteur, comme ceux que l'hagiographie a mis en avant. En effet, ce n'est pas forcément parce qu'un évêque est absent qu'il est mauvais réformateur, car il convient de trouver un équilibre entre les fonctions politiques et pastorales. Le cardinal de La Valette, en faisant nommer un administrateur entre 1614 et 1616, Philippe Cospéan – ou Cospéau – évêque d'Aire, engage de cette manière l'œuvre de réforme dans son diocèse. Il est tout à fait certain, et tout particulièrement vrai pour le XVII<sup>e</sup> siècle, que le gouvernement d'un diocèse comporte à la fois des activités pastorales mais aussi politiques, au plan local et national<sup>256</sup>.

## B. Prendre possession de son siège

Au XVI<sup>e</sup> et jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les entrées royales ou épiscopales réunissent, au cours d'une cérémonie civique et religieuse, les habitants de la cité. Au même titre que les processions, les entrées mettent en scène l'espace urbain et l'entrée épiscopale est un moyen de faire communier la population et les institutions avec le nouvel archevêque. La ville de Toulouse est à cette occasion mise en scène : les rues sont tapissées, des chapiteaux de triomphe ornent ça et là les places, un grand surciel<sup>257</sup> est bâti à l'entrée de la cathédrale, et de la musique retentit en chacun des lieux symboliques.

Lorsque les archevêques font leur entrée officielle, le trajet emprunté est toujours identique : le nouveau prélat est harangué place Arnaud Bernard, il se dirige jusqu'à la basilique Saint-Sernin, où le chapitre sort en corps le saluer, marche le long de la rue du Taur, jusqu'à la place aux Changes, puis à la Trinité, place des Rouaix et

---

<sup>256</sup> BERGIN (J.), *Church, op.cit.*, p. 170-171. Il fallait par exemple maintenir de bons contacts avec les puissantes familles de la région, cela pouvait être par exemple à Toulouse avec le milieu parlementaire. Pour un évêque, les devoirs de représentation, mais aussi d'hospitalité, étaient des obligations. Après les guerres de Religion, c'était, en un grand nombre de lieux, l'occasion de regagner le contrôle du diocèse.

<sup>257</sup> Le surciel est un couvert en bois, revêtu d'une étoffe, bordé d'une courtine, de la dimension de l'autel et placé à une certaine hauteur au-dessus afin de le préserver de la poussière et des débris de plâtre, mais risquant de tomber de la voûte. Le surciel est semble-t-il un mot méridional car on ne le trouve ni dans le *Dictionnaire* de Furetière, ni dans le *Dictionnaire de la langue française* de Hatsfeld.

parvient enfin à la cathédrale Saint-Étienne. Ce chemin est emprunté par tous les archevêques depuis la Renaissance, comme Jean d'Orléans-Longueville (1503-1533) ou Gabriel de Gramont (1533-1534)<sup>258</sup>. On retrouve, lors de ces solennités, à la fois des laïcs, capitouls et bourgeois, des religieux, des représentants des églises et paroisses, mais aussi des conseillers au parlement, comme le montre fort bien le récit de l'entrée du cardinal de Joyeuse. Charles de Montchal fait quant à lui son entrée à Toulouse le 14 mai 1628 :

tout ainsi qu'il fut fait à Monseigneur le cardinal de Joyeuse archevesque de Toulouse et se faisant qu'on fera le mesme ordre et solemnité qui luy fut faite attendu que la dicte entrée luy fut faite en qualité d'archevesque et non de cardinal sens y altérer soit pour larangue tapisserie des rues sy ce nest que en cas la maison de Masade ne seroit comode d'en prendre une autre en cas le dict seigneur archevesque y viene pour y arrester et a suite il y a des délibérations sur diverses contestations et oppositions que le parlement y faisoit mais i fut pasé outre<sup>259</sup>

Après lui, Pierre de Marca ne semble en effet pas s'embarrasser de telles formalités. Il arrive en effet à Toulouse le 14 mars 1655, et un registre anonyme, probablement d'un parlementaire, affirme que c'est « à huit heures du soir, avec des flambeaux, et ce à dessain de n'estre veu de personne, ny salué »<sup>260</sup>. Il est investi de son rôle et prête serment le 15 mars 1655 dans la cathédrale. Il faut avouer que la partie essentielle de la cérémonie d'investiture se déroule en effet dans la cathédrale Saint-Étienne.

Ainsi, en juin 1676, Joseph de Montpezat de Carbon se tient dans la sacristie de l'église métropolitaine. Après avoir écouté une oraison en latin prononcée par le prévôt du chapitre cathédral, il prend en main la mitre et la croix pastorale. L'archevêque nouvellement nommé peut alors prêter serment :

Lequel [archevêque] s'estant ensuite mis à deux genoux sur un prie Dieu au devant du petit authel à ces fins préparé garni d'une croix et de quatre chandeliers, il auroict fait lecture du juratoire qui est affiché à la grande sacristie et preté es mains du dit sieur Chancelier le serment en tel cas accoutumé<sup>261</sup>.

Il doit enfin accomplir une dernière formalité : se faire recevoir au parlement de Toulouse car l'archevêque en est également conseiller-né :

---

<sup>258</sup> BORDES (F.), *BSAMF*, 2004, p. 152.

<sup>259</sup> ADHG, 1 G 362, pièce 24.

<sup>260</sup> COUTURE (L.), « Documents inédits », *Revue de Gascogne*, 1890, p. 246.

<sup>261</sup> ADHG, 1 G 362, pièces 4 et 5. « Mise en possession de l'archevêque de Toulouse en faveur de M. Joseph de Montpesat, le 4 juin 1676 ».

Le 24 mai 1655, la cour avertie que messire Pierre de Marca venoit pour entrer au palais, les chambres auroient été mandées pour s'assembler et étant ledit seigneur archevesque entré dans la chambre des manteaux, m<sup>res</sup> de Tholosany, doyen et Guillermin sous doyen y seroient allés pour l'entretenir et après les chambre étant assemblées dans la grande salle du plaidoyer, l'archevêque seroit entré avec M. Tholosany et Guillermin. Lequel étant assis le bonnet à la main, monsieur le premier président prononcé l'arrêt de sa réception de conseiller né en la cour en qualité d'archevêque sous le serment par lui prêté comm'ayant été président au parlement de Navarre ; et ce fait ledit sieur archevêque salua la compagnie d'une belle et docte harangue à laquelle auroit été reparti très dignement par monsieur le président de la part de la cour<sup>262</sup>.

Charles d'Anglure de Bourlemont arrive dans la ville de Toulouse le premier mars 1665 et il prête serment devant le parlement le 20 mars. Joseph de Montpezat de Carbon prend quant à lui possession de l'archevêché le 4 juin 1676 et il est reçu par le parlement le 22 juillet. On le voit très clairement dans ce procès-verbal formel de réception au parlement : les événements se déroulent la plupart du temps dans une atmosphère cordiale. Cependant, sous les deux épiscopats de Charles de Montchal et de Jean-Baptiste Michel de Colbert de Villarcef, les oppositions entre les deux institutions se cristallisent lors de conflits de préséance.

### **C. Une autorité contestée : les conflits avec le parlement**

Pascal Julien a évoqué les conflits entre autorités religieuses et civiles dans les diocèses d'Aix-en-Provence et de Toulouse, résumant fort bien la situation qui se crispe à partir de Charles de Montchal, en évoquant « un siège pour deux »<sup>263</sup>. L'opposition entre ce prélat et le président du parlement dure en effet plusieurs années et rebondit même une cinquantaine d'années plus tard sous l'épiscopat de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef. On voit à cette occasion que les rivalités, qui ne peuvent s'affirmer souvent sous l'Ancien régime que sous la forme de conflits de préséance, prennent des formes diverses et variées.

---

<sup>262</sup> ADHG, 1 G 397, pièce 27.

<sup>263</sup> JULIEN (P.), « Droit au chœur : conflits de préséance entre archevêques et parlements à Aix-en-Provence et Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Rives, L'édifice religieux : lieu de pouvoir, pouvoir du lieu*, juin 2000 : <http://rives.revues.org/document62.html> [consulté en juin 2011]

Les chicanes entre les deux institutions débutent le lendemain de l'entrée solennelle de Charles de Montchal, le 14 mai. Il fait en effet savoir le 19 mai qu'il souhaite être reçu par le parlement et y siéger en tant que conseiller-né. Le parlement lui accorde cette place, à condition qu'il prête serment. Mais le nouvel archevêque doit aussi s'agenouiller devant le parlement, forme de soumission inadmissible pour le pouvoir religieux face au temporel. De plus, l'archevêque froisse aussi les parlementaires en juin 1628 lorsque, à l'occasion de la soutenance de cinq thèses de théologie, lui-même et quatre évêques occupent les places naguère dévolues aux cinq présidents et conseillers. Le parlement de Toulouse décide d'en faire appel au roi mais la peste éclate dans la ville. En juin 1638, les deux parties acceptent un accord proposé par le prince de Condé. À cette date, Charles de Montchal souhaite obtenir du conseil du roi de faire cesser l'habitude que l'archevêque s'agenouille pour prêter serment. Cette requête ne fut acceptée qu'en 1679, à condition que le prélat ôte sa mitre et sa crosse en l'enceinte du parlement.

Puis se posa le problème de la direction de l'hôtel Saint-Jacques. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 1639, l'archevêque se rend aux délibérations de l'hôpital de la Grave et trouve porte fermée, apprenant que les parlementaires ont résolu de s'assembler dans la maison de M<sup>r</sup> de Garault, parlementaire. L'archevêque s'y rend, et il défend d'y terminer l'assemblée, excommuniant l'assemblée et prouvant ainsi la supériorité de la fonction archiépiscopale, bien mise à mal par le parlement de Toulouse :

il n'y a qualification de nostre charge en laquelle nous n'ayons esté troublez, avec des insults faits contre nostre dignité, mesmes dans les Eglises et avec des entreprises si extraordinaires, qu'on a prétendu de partager avec nous la chaire archiépiscopale, qui donne le nom de Cathédrale à nostre Eglise. [...] Ils ont entrepris d'empescher l'exercice de nostre charge, ou la tourner en mespris en rompant toute communion avec nous mesmes dans les actions de Religion, et dans les Offices solemls, sans que les Monitions publiques et particulières que nous leur aurions fait, et souvent réitéré, ayent peu les ramener<sup>264</sup>.

Cette excommunication résonne comme le symbole du désaccord entre pouvoirs spirituel et civil alors que fondamentalement, leurs objectifs sont identiques. L'archevêque ne pouvait se sentir affaibli face au pouvoir temporel, il devait affirmer sa supériorité. Charles de Montchal obtient, à la suite de l'accord de 1638, la préséance sur

---

<sup>264</sup> BMT, MONTCHAL (Ch. de), *Lettre d'excommunication contre les sieurs de Garault, de Cassagnan, de Maussac, de Maugret, de Maniban et de Masmiesse, Toulouse, le 17 avril 1639.*

les présidents et conseillers en toutes assemblées sises en dehors du parlement. Les relations s'assouplirent lorsque M<sup>r</sup> de Marmiesse demanda l'absolution à Charles de Montchal. « Ledit sieur archevêque le reçut fort courtoisement, et ayant commandé de porter le carreau, le sieur de Marmiesse y fléchit un genou et il lui bailla l'absolution »<sup>265</sup>.

Dans sa correspondance avec les grands érudits de son temps, Charles de Montchal évoque les difficultés qu'il eut à rétablir la discipline et son autorité dans le diocèse. Grand érudit et bibliophile passionné, Charles de Montchal se montra, en tant qu'héritier des humanistes, très chagriné des conflits qui l'opposaient à son clergé et à son université, jadis si florissante, il écrit à Nicolas Pereisc le 21 septembre 1631 :

vous voyez que je suis traité dans l'université de Toulouse comme un barbare et un ennemy des lettres<sup>266</sup>.

Tout est en désordre, et je ne puis ni restablir l'estude des lettres, qui est tout perdu dans Tolose, où il ne s'est fait aucune leçon depuis quatre ans que celles qui ont servi à faire des insolences qu'on avait projeté contre moi, qui me promettois un meilleur accueil des personnes qui font profession des lettres<sup>267</sup>.

Pour moi depuis ma promotion à cet archevesché qui n'avoit vu de pasteur il y avoit vingt-cinq ans, j'ay été continuellement dans les contentions pour la déffence des prérogatives de mon caractère et n'en suis pas encores à la fin mais Dieu me donne le courage et les forces pour résister à ceulx qui se les estoient appropriés<sup>268</sup>.

Il résume fort bien la situation d'un archevêque qui se trouve en prise avec les différentes institutions de son diocèse : l'université, le parlement mais aussi certains capitouls qui tentent de soulever le chapitre cathédral contre sa personne.

Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef connaît aussi des conflits avec le parlement de Toulouse. Après son arrivée en 1694, il entreprend de construire un hôpital des incurables à Arnaud-Bernard, mais rencontre l'hostilité du parlement. Ce dernier profite de l'absence de l'archevêque pour conclure des marchés avec des maçons de la ville, dans le déni le plus total des décisions épiscopales. L'archevêque fixe alors une assemblée générale afin de reprendre la direction de son projet le 10 juillet 1696. Le parlement s'y oppose ainsi que d'anciens capitouls. L'archevêque fait

---

<sup>265</sup> Cité par NICOD (E.), « Généalogie de la famille de Montchal », *Revue du Vivarais*, p. 231.

<sup>266</sup> PÉLISSIER (L.-G.), « Les amis d'Holstenius, tome 1, Charles de Montchal archevêque de Toulouse », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Rome, École française de Rome, tome VI, 1886, p. 17.

<sup>267</sup> Lettre du 7 février 1632, *op.cit.*, p. 18,

<sup>268</sup> Lettre à Holsténus, du 14 août 1629, *op.cit.*, p. 23.

appel au conseil du roi aux mois de mars et juin 1697. Il doit imposer sa loi contre celle du parlement<sup>269</sup>.

Ce sont en réalité des enjeux de nature très politique qui s'expriment au cours de ces questions très protocolaires. Les questions de préséance ne portent que sur des droits honorifiques, dans une société très fortement hiérarchisée, composée de corps et d'ordres. On les retrouve d'ailleurs à tous les niveaux et dans toutes les couches de la société<sup>270</sup>. L'enjeu est principalement politique car, pour l'archevêque, il fallait réaffirmer et réinscrire, dans l'espace, son pouvoir, face à des parlementaires omniprésents, dont la continuité de l'action était indéniable.

Afin d'entreprendre la réforme, l'archevêque, homme à la personnalité parfois contestée, va s'entourer d'hommes compétents pour mener à bien la Réforme catholique. Il doit aussi composer à son arrivée avec le personnel existant, afin de surmonter les oppositions locales que nous venons d'entrevoir. Aucune étude n'a été jusqu'à présent réalisée sur ces hommes de l'ombre, si ce n'est quelques-uns d'entre eux, comme Gabriel de Ciron ou Jean de Rudèle, assez bien connus.

---

<sup>269</sup> DELMAS (J-P.), *Jean-Baptiste Colbert, archevêque de Toulouse, 1687-1710*, DES, UTM, 1969, p. 40. Voir ADHG, 1 G 397, affaires avec le parlement et les capitouls qui reprend toute la jurisprudence de la question de la préséance de l'archevêque sur le parlement ; 1 G 362, rapports de l'archevêché avec le parlement ; 1 G 363, différends de Colbert avec le parlement et les capitouls en matière de cérémonial et de préséances, 1688-1699.

<sup>270</sup> COSANDEY (F.), « Classement ou ordonnancement ? Les querelles de préséances en France sous l'Ancien Régime », dans CHABAUD (G.), dir., *Classement, déclassement, reclassement*, Limoges, PULIM, 2011, p. 95-103.

### III. Les collaborateurs de l'archevêque

Au Moyen Âge, on trouvait, parmi le personnel des curies diocésaines, au moins un official, un promoteur, un syndic et un procureur fiscal. Avec le concile de Trente, le chanoine théologal et le chanoine pénitentier, tous deux membres du chapitre cathédral, font leur apparition. Les conseillers de l'évêque sont des personnages locaux, mais il arrive aussi que des conseillers personnels accompagnent l'évêque. Frédéric Meyer a qualifié l'entourage des évêques de « *familia* », dans le sens aristocratique du terme<sup>271</sup>. L'archevêque de Toulouse doit en effet s'entourer d'une équipe qui donnera le ton de son épiscopat. Ainsi, de véritables dynasties d'hommes de conseillers épiscopaux se sont mises en place avec, parmi eux, les vicaires généraux et les officiaux, pivots de la curie épiscopale<sup>272</sup>.

#### A. Au cœur de la chancellerie épiscopale, le rôle central du vicaire général

Le vicaire général, grand vicaire ou parfois vicaire épiscopal, exerce « toute la juridiction épiscopale sous l'autorité du titulaire du siège »<sup>273</sup>. Plusieurs personnages peuvent être plusieurs nommés simultanément, selon les besoins de l'ordinaire. À partir de l'ordonnance de Blois de 1679, il doit obligatoirement être prêtre gradué, possédant au moins le baccalauréat, être né français ou avoir été naturalisé<sup>274</sup>. L'évêque ne lui délègue pourtant pas ses fonctions proprement épiscopales comme le pouvoir de conférer le sacrement de confirmation ou les ordinations. Les textes limitent donc le pouvoir du grand vicaire, mais il n'en reste pas moins que dans la réalité, son rôle est certainement plus développé qu'en théorie. Issu des élites urbaines, il possède des

---

<sup>271</sup> Ces conseillers constituent en fait la maison ou la famille de l'évêque. MEYER (F.), *op.cit.*

<sup>272</sup> MEYER (F.), *op.cit.*, p. 303.

<sup>273</sup> FOURNIER (Ed.), *L'origine du vicaire général et des autres membres de la Curie diocésaine*, Paris, Séminaire des missions étrangères, 1940, p. 286-287.

<sup>274</sup> Depuis l'ordonnance de Blois de 1679. Voir MEYER (F.), *op.cit.*, p. 265.

fonctions pastorales déterminantes. L'étude de ces élites, et de la diffusion de leurs idées, est essentielle pour mieux comprendre l'histoire de l'Église<sup>275</sup>. En effet, le rôle des clientèles et des familles est déterminant dans la mise en place de la Réforme catholique à l'échelle diocésaine.

Les grands vicaires ont été créés au Moyen Âge pour contrer l'influence des archidiacons. Ces dignitaires du chapitre cathédral contrôlaient en effet une partie du diocèse, les archidiacons, dont les limites sont très mal connues pour notre diocèse<sup>276</sup>. Ils étaient traditionnellement considérés comme les premiers dignitaires après l'évêque et Durand de Maillane les qualifie de « la main et l'œil de l'évêque »<sup>277</sup>. Pourtant, la fonction d'archidiacre n'apparaît jamais dans les sources paroissiales, nous faisant ainsi penser qu'elle n'est qu'honorifique à l'époque que nous étudions. Mais, dans le cadre du chapitre, les archidiacons sont une dignité de première importance. Pour preuve, un certain nombre d'entre eux sont aussi devenus des grands vicaires.

Il n'existe pas d'étude, pour le diocèse de Toulouse, portant sur les vicaires généraux ni sur le monde capitulaire<sup>278</sup>. Cette lacune est accentuée par l'incendie d'une partie des archives du chapitre Saint-Étienne en 1992. Certains documents ne sont connus que grâce à l'inventaire de Claude Cresty, qui demeure un outil de travail désormais irremplaçable<sup>279</sup>. Le chapitre a cependant laissé de précieux registres de délibérations – malgré les lacunes pour plusieurs années – qui permettent de comprendre son fonctionnement interne, et sa volonté d'hégémonie face à l'archevêque

---

<sup>275</sup> CHÂTELLIER (L.), « Les collaborateurs directs de l'évêque dans l'Europe du XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans CHAIX (G.), dir., *Le diocèse, op.cit.*, p. 179-199.

<sup>276</sup> Il y a, dans le diocèse de Toulouse, plusieurs archidiacons : Villelongue, Villemur, Lanta, Olmès, Lézat (ou Montesquieu), Saves et Fontenilles. L'archidiacre de Lanta est qualifié de grand archidiacre au sein du chapitre. Sa dignité est la plus importante.

<sup>277</sup> Ils ont toujours le droit, après le concile de Trente, d'effectuer la visite de leurs archidiacons, mais nous n'avons jamais trouvé, dans les sources, de telles visites.

<sup>278</sup> Les chanoines de Saint-Sernin sont cependant mieux connus que ceux de Saint-Étienne : LAMONZIE (F.), *Les chanoines de Saint-Sernin de Toulouse pendant l'abbatit de François de Joyeuse, 1599-1615*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UTM, 1987. Deux personnalités ont donné lieu à des études : Jean de Rudèle car il exerça seul cette fonction assez ingrate entre 1614 et 1621. Voir LESTRADE (J.), *Philippe Cospéan, op.cit.* ; ou encore Gabriel de Ciron car sa personnalité a donné lieu à plusieurs études avec la Congrégation des Filles de l'Enfance : LESTRADE (J.), « Gabriel de Ciron et Madame de Mondonville », *RHT*, tome 1, 1914, pp. 14-25, 129-163, 303-333, tome 2, 1915-1919, pp. 20-69 ; SHIBANO (M.-M.), « Gabriel de Ciron (1619-1675), esquisse biographique », *Revue d'histoire de la spiritualité*, tome 52, 1976 ; ), « La bibliothèque de Gabriel de Ciron et le problème janséniste », *AM*, vol. 93, n° 152, 1981, p. 201-208 ; *De la fondation de la Congrégation des filles de l'Enfance à la deuxième persécution, 1657-1668*, Toulouse, Bibliothèque Municipale, 1980.

<sup>279</sup> ADHG, 2 MI 34. Les notices rédigées détaillent précisément les actes de la communauté, bien souvent le seul témoignage.

ou lors des vacances épiscopales<sup>280</sup>. Les rapports entre les deux autorités sont, là encore, compliqués, même si l'archevêque sait aussi choisir ses conseillers parmi le chapitre cathédral<sup>281</sup>.

## 1. Origines et parcours des vicaires généraux

Une liste de trente-deux vicaires généraux, répertoriés par année, avec mention de leur fonction, a été constituée pour la période allant de 1588 à 1696. Certains d'entre eux sont en charge à plusieurs reprises<sup>282</sup>.

1588	<b>Jean Daffis, prévôt de Saint-Étienne et évêque de Lombez de 1596 à 1614<sup>283</sup></b>	<b>François de Joyeuse (1588-1605)</b>	
1602	<b>Nicolas Gilles, chanoine théologal de Saint-Étienne</b>		
1604	<b>Jean Tiffault, chanoine de Saint-Sernin, Econome du cardinal de Joyeuse</b>		
1607		<b>Vacance</b>	
1613	<b>Thomas de Calmels, chanoine de Saint-Étienne</b>		
	<b>Bertrand de Bertier, prévôt de Saint-Étienne</b>		
1614	<b>François Vedelli, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne</b>		<b>Administration de Philippe Cospéau, évêque d'Aire (1614- 1616)</b>
	<b>Louis de Claret, chanoine de Saint-Étienne</b>		
1614-1621	<b>Jean de Rudèle, chanoine théologal de Saint-Étienne</b>	<b>Cardinal de La Valette (1614-1628)</b>	
1622	<b>Louis de Claret, chanoine de Saint-Étienne</b>		
1624			
1629	<b>François de Maran, chanoine de Saint-Étienne</b>	<b>Charles de Montchal (1628-1651)</b>	
1632	<b>Raymond de Lafont, chanoine pénitentier de Saint-Étienne</b>		
	1633		<b>Innocent de Ciron, chanoine de Saint-Étienne et chancelier de l'Université</b>
1638	<b>Pierre de Flous, chanoine de Saint-Étienne</b>		

<sup>280</sup> ADHG, 4 G 9 (délibérations de 1593 à 1599), 4 G 10 (1592-1607), 4 G 11 (1598-1618), 4 G 12 (1618-1634), 4 G 13 (1634-1643), 4 G 14 (1643-1649), 4 G 15 (1649-1656), 4 G 16 (1667-1673), 4 G 17 (1677-1689), 4 G 18 (1689-1700). Il y a donc des lacunes pour les années 1656-1667 et 1673-1677. Il n'existe pas dans le fonds 1G de registres sur les actes de la chancellerie épiscopale, il faut donc chercher du côté des registres notariaux, des ordonnances ecclésiastiques, avec toutes les approximations qu'impliquent une telle recherche. Le fonds B des insinuations comporte aussi la liste des nominations à la fonction de vicaire général.

<sup>281</sup> Il n'existe que peu d'études sur le monde canonial à l'époque moderne. Citons l'ouvrage essentiel de LOUPES (Ph.), *Chapitres et Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1985 ; celui de CHARLES (O.), *Chanoines de Bretagne, Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 456 p.

<sup>282</sup> Leurs noms sont indiqués en gras lorsqu'il s'agit d'une première nomination. Nous indiquons ici uniquement leur fonction. Pour des précisions biographiques se référer à l'annexe V p. 565.

<sup>283</sup> COUARRAZE (G.), *Lombes, évêché rural : 1317-1801*, Lombes, G. Couarraze, 1973, p. 91.

1643		
	Innocent de Ciron	
1645	Pierre de Flous	
1651	<b>Pierre de Caumels, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne, conseiller-clerc au parlement</b>	Vacance du siège
	<b>Bernard-Louis de Lafont, chanoine pénitentier de Saint-Étienne</b>	
1652		
1654	Bernard Louis de Lafont	Pierre de Marca (1654-1662)
	<b>Raymond de Maran, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne</b>	
	Pierre de Caumels	
	<b>Paul de Faget, prieur de Sainte-Foy de Morlas</b>	
1656		
	<b>Jean Dufour, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne</b>	
1658	Paul de Faget	
1660		
	Jean Dufour	
1661	Bernard-Louis de Lafont	
	<b>Jean de Bidou, chanoine de l'église cathédrale d'Oloron</b>	
	<b>Gabriel de Mirman, chanoine de Saint-Étienne, conseiller-clerc au parlement de Toulouse</b>	
1663	<b>Gabriel de Ciron, chanoine de Saint-Étienne et chancelier de l'Université</b>	Vacance
	<b>Jean Dupuy, Chanoine de Saint-Étienne</b>	
1665	Bernard-Louis de Lafont	Pierre d'Anglure de Bourlemont (1664-1669)
	<b>Antoine de Silvecane de Saint-Laurens</b>	
	<b>Jean-Jacques de Gloton, chanoine de Saint-Étienne</b>	
1666	Antoine de Silvecane de Saint-Laurens	
	Bernard-Louis de Lafont	
1669	Jean Dufour	Vacance du siège
	Gabriel de Ciron	
	<b>D'Estopigna, chanoine de Saint-Étienne</b>	
1671	<b>Georges-Matthieu de Lafont, chanoine de Saint-Étienne et conseiller-clerc au parlement de Toulouse</b>	Pierre de Bonzi (1671-1674)
	<b>Jean-Jérôme Dutilh, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse</b>	
	Bernard-Louis de Lafont	
	Gabriel de Ciron	
1672	Jean Dupuy	
1675		Joseph de Montpezat de Carbon (1675-1687)
1676	<b>Jacques de Maran, grand archidiacre de Saint-Étienne</b>	
	<b>Joseph Morel, curé de la Dalbade et supérieur de l'Oratoire de Toulouse.</b>	
1683	Jacques de Maran	
1685	<b>Bernard de Fortassin, chanoine-doyen de l'église</b>	

1687	Pierre de Comynihan, chanoine de Saint-Étienne	Vacance du siège. Mgr Colbert de Villarcef est nommé à l'archevêché en 1687 mais il en reçoit ses bulles papales qu'en 1693
	De Catel, chanoine de Saint-Étienne	
	Jean Cabrerolles de Villespassans, chanoine de Saint-Étienne et conseiller au parlement	
	Matthieu-François de Boisson d'Aussonne, chanoine de Saint-Étienne	
	M <sup>sr</sup> Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef, archevêque de Toulouse (décembre 1687)	
1688	Jean Raby, ancien vicaire général de Montauban, archidiacre de Saint-Étienne	Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef (1693-1710)
1692	Pierre de Comynihan	
1693	Pierre de Comynihan	
1695	Jean Raby	
1696	Me de Crozat, conseiller-clerc au parlement de Toulouse	

Tableau 7. – Liste des vicaires généraux entre 1588 et 1696

Lors des vacances épiscopales, ils forment une équipe de trois ou quatre personnes chargées de la gestion du spirituel et du temporel de l'archevêché, tandis que lorsque l'archevêque est en place, ils sont moins nombreux. Ainsi, sous Charles de Montchal, nous ne connaissons que trois vicaires généraux différents pour son épiscopat qui dura pourtant vingt-trois ans. L'archevêque, lorsqu'il réside, n'a pas besoin de s'entourer d'un grand nombre de vicaires généraux ; un ou deux hommes de confiance lui suffisent, et ils peuvent le soutenir dans sa charge lorsqu'il s'absente du diocèse.

Quel est le profil de ces hommes tout au long du siècle ?

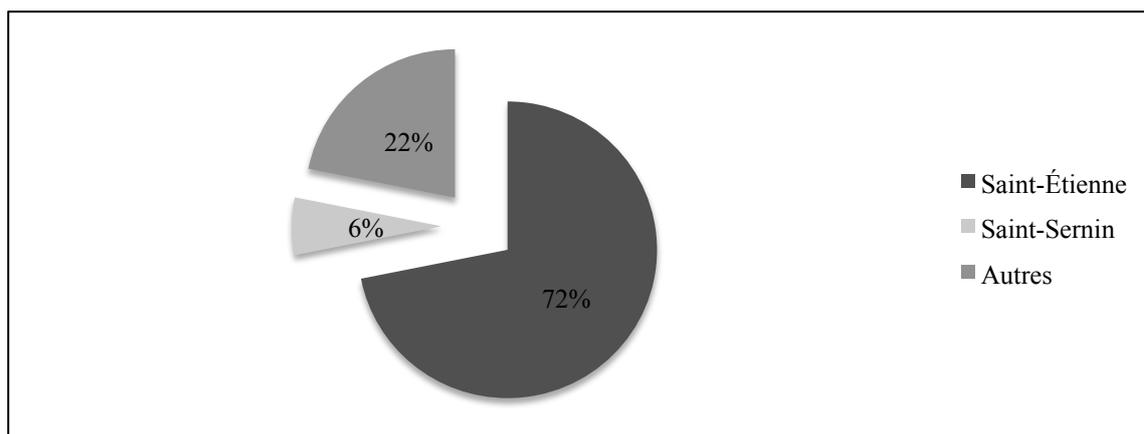


Figure 3. – Fonction d'origine des vicaires généraux nommés entre 1600 et 1700

Tout d'abord ils sont essentiellement issus du chapitre cathédral pour 72 % d'entre-eux. C'est également le cas à Rennes, par exemple, où le chapitre cathédral fournit la quasi-

totalité des vicaires généraux au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>284</sup>. On retrouve cette configuration à Bordeaux où la plupart des vicaires généraux recensés sont aussi chanoines<sup>285</sup>. Nous pouvons multiplier les exemples car partout, ou presque, le chapitre cathédral est le plus gros fournisseur des hauts-officiers de la curie épiscopale<sup>286</sup>.

À Toulouse, seuls deux d'entre eux sont issus du chapitre Saint-Sernin, tandis que l'on voit aussi apparaître, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des conseillers personnels de l'évêque, qu'il choisit lui-même en dehors du puissant chapitre. L'exemple tout à fait saillant est celui de l'épiscopat de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef. Ce dernier est nommé par le roi en 1687 mais, en raison des conflits qui existent alors entre Louis XIV et le pape Innocent XI, il n'obtient ses provisions qu'en 1693, lorsque Innocent XII est élu pape. À l'heure de la vacance, en 1684, quatre chanoines de Saint-Étienne sont nommés. Puis l'archevêque, en attente de ses bulles, obtient du roi le droit d'être nommé grand vicaire, ce qui est une manière habile de court-circuiter les droits du chapitre, mais qui est aussi une habitude répandue en France à partir de 1684 afin d'assurer l'intérim, parfois long de plusieurs années<sup>287</sup>. Cela ne se fait cependant pas sans protestations de la part des chanoines<sup>288</sup>. Dès 1693, l'archevêque enfin investi nomme deux vicaires généraux : Jean Raby, son ancien vicaire général de Montauban, nommé par le roi – en raison du droit de régale – archidiaque au sein du chapitre<sup>289</sup>. L'autre vicaire général est Joseph Morel, étranger au chapitre, et habile artisan de la Contre-Réforme. Ce prêtre, originaire du diocèse du Puy, est entré à l'Oratoire en 1650, puis a été ordonné prêtre en 1658. Curé de la Dalbade en 1668, il devient supérieur de l'Oratoire en 1669 puis vicaire général du diocèse de Toulouse en 1676<sup>290</sup>. Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef impose donc ses conseillers aux dépens du chapitre.

---

<sup>284</sup> RESTIF (B.), *op. cit.*, p. 123-126 ; CHARLES (O.), *op.cit.*, p. 36-37. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, 60% des grands vicaires à Rennes et à Saint-Malo sont chanoines.

<sup>285</sup> LOUPES (Ph.), *Op.cit.*, p. 345.

<sup>286</sup> VÉNARD (M.), *Réforme protestante, Réforme catholique*, *op.cit.*, p. 683.

<sup>287</sup> MEYER (F.), *Op.cit.*, p. 286.

<sup>288</sup> ADHG, 4 G 18, *ad. anno.*

<sup>289</sup> Originaire du Diocèse du Puy, Joseph Morel est entré à l'Oratoire en 1650 et ordonné prêtre en 1658. Curé de la Dalbade en 1668, supérieur de l'Oratoire en 1669, il devient vicaire général sous Joseph de Montpezat de Carbon, et obtient d'ailleurs 1100 livres du testament de Montpezat. Il est à nouveau vicaire général sous Mgr Colbert, probablement jusqu'à sa mort survenue à Toulouse le 9 août 1704.

<sup>290</sup> ADHG, 1 J 1023, « Le père Joseph Morel, curé de la paroisse de la Dalbade à Toulouse et grand vicaire du diocèse ». Copie de Jean Lestrade d'après les *Mémoires de Batterel*, 2<sup>e</sup> volume, p. 268-270.

Les vicaires généraux sont pourtant majoritairement issus des plus illustres familles toulousaines, de noble extraction ou de familles de robe. Des dynasties de vicaires généraux, au même titre que des dynasties de chanoines apparaissent donc. Catel, Maran, Lafont ou Ciron en sont les personnalités notoires<sup>291</sup>. Contrairement à certains prélats, comme Alain de Solminihac qui choisit lui même les membres de sa *familia* – la légende affirme qu’il aurait composé son conseil dans le carrosse qui l’amenait au château de Mercuès<sup>292</sup> – les archevêques de Toulouse optent dans la majorité des cas pour des conseillers parmi les forces vives du diocèse. Peu d’entre eux auront des carrières ecclésiastiques en dehors du réseau local, excepté peu avant notre période Jean Daffis, qui devient évêque de Lombez et le chanoine Louis de Claret, nommé évêque de Saint-Papoul de 1626 à 1636<sup>293</sup>.

Un certain nombre de vicaires généraux cumulent de plus cette fonction avec celle d’archidiacre, on les retrouve cinq fois à ce poste, soit pour 15,6% des vicaires généraux : parmi eux Pierre de Caumels, Raymond de Maran et Jacques de Maran, ce qui fait encore une fois transparaître l’omniprésence des stratégies familiales dans le contrôle des plus hautes fonctions, et les liens étroits entre le monde du clergé séculier et celui des conseillers au parlement.

Les vicaires généraux sont en effet gradués. Là encore, les registres de délibérations répètent à l’envi les grades universitaires des différents vicaires généraux mais si on les compare à d’autres données, issues notamment d’ouvrages historiographiques, il y a des divergences parfois importantes. Parmi les douze vicaires généraux dont nous connaissons avec certitude le grade universitaire, dix sont docteurs en droit (souvent civil et canonique) et deux sont docteurs en théologie. Si l’on considère que le grade est obligatoire pour entrer au chapitre cathédral, on peut

---

<sup>291</sup> Un premier vicaire général du nom de François de Maran, qui fut procureur fiscal sous l’administration de Cospéan, est nommé en 1629 sous Charles de Montchal. Nous ne savons pas avec certitude combien de temps il reste en poste. Raymond de Maran, issu de la même lignée, décédé le 6 janvier 1657, docteur en droit canonique et civil, chanoine et archidiacre de l’église métropolitaine, un des principaux membres de la compagnie du Saint-Sacrement et grand érudit de son temps est fait vicaire général par Pierre de Marca en 1654 jusqu’à sa mort. L’on retrouve un dernier descendant de cette famille en la personne de Jacques de Maran, grand archidiacre de l’église métropolitaine en 1678, docteur en droit canonique et civil, professeur de droit à Toulouse, décédé en 1688. Son nom est attaché à celui des chapelains de Roqueville car il fut envoyé par Charles de Montchal se former auprès des chapelains et devient lui-même chapelain honoraire en 1658. DUFFAUT (H), *Roqueville, monographie du fief de la chapelle de ce nom*, Toulouse, Privat, 1903, p. 240, p. 255 et suiv.

<sup>292</sup> PETOT (P.), *Op.cit.*, vol 2, p. 664-665.

<sup>293</sup> Louis de Claret fut aussi chanoine de la cathédrale de Montpellier.

considérer que cent pour cent des vicaires généraux étaient gradués. Nous notons ici avec quelque surprise la prééminence du droit civil et canonique dans les études suivies par les chanoines, ce qui rompt avec le parcours suivi par l'ensemble des ecclésiastiques<sup>294</sup>. Cela leur permettait aussi de cumuler cette fonction avec celle de conseiller-clerc au parlement : au moins 15% d'entre eux assument aussi cette charge au parlement tandis que plusieurs d'entre eux sont également officiaux et juges métropolitains. Au cœur du parlement, les conseillers-clercs sont probablement deux à quatre sous l'Ancien Régime, mais leur rôle demeure assez flou car les archives ne laissent apparaître que les noms des conseillers ayant rendu l'arrêt. Nous savons cependant avec certitude qu'ils n'instruisent jamais les procès criminels<sup>295</sup>.

Il faut ajouter, en observant les biographies individuelles des chanoines qui nous sont connues que nombre de ces vicaires généraux appartiennent à des milieux lettrés : c'est le cas par exemple de Raymond de Lafont, issu d'une vieille famille toulousaine, il est censé avoir prononcé lors des Jeux floraux le sermon des Fleurs et l'éloge de Clémence Isaure en 1606. La famille de Maran est aussi très intéressante, avec leur illustre ancêtre Guillaume de Maran, professeur de Droit en 1582. Raymond de Maran, chanoine et vicaire général, décédé en 1657, fut l'un des grands érudits de son temps et un des correspondants de Nicolas Pereisc. Il prend la défense de Godolin et est docteur régent de l'université depuis 1637. Nous ne savons pas avec certitude si c'est lui ou bien Jacques de Maran<sup>296</sup>) qui a rédigé un *miserere* et une paraphrase du cantique des trois enfants dans la seconde édition du *Tableu de la bido del parfet crestia*<sup>297</sup>. Nous pouvons néanmoins noter les liens très étroits entre certains des plus éminents vicaires généraux et l'organisation des chapelains de Roqueville, qui servait de pépinière pour les jeunes prêtres prometteurs du diocèse.

Le monde des chanoines domine donc le conseil de l'évêque. Il ne semble pas y avoir eu à Toulouse, comme c'est par exemple le cas à Cahors, de conseil épiscopal. Cependant, des équipes de grands vicaires apparaissent dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>294</sup> Voir chapitre IV.

<sup>295</sup> AZEMA (L.), *op.cit.*, p. 74. FLEURY (abbé), *Institution au droit ecclésiastique*, Paris, Heissart, 1771, t. 1, p. 427.

<sup>296</sup> Grand archidiacre en 1678, professeur royal, il fut envoyé par Charles de Montchal auprès des missionnaires de Roqueville. Il est décédé en 1688.

<sup>297</sup> AMILHA (B.), *Le Tableau de la bido del parfet crestia que represento l'exercici de la fe*, Toulouse, J. Boude, 1672, 360 p, rééd, 1703.

Leur développement est assez obscur car les archives ne nous laissent pas comprendre comment ils travaillaient et quelle fut leur action concrète<sup>298</sup>.

## 2. Le chapitre cathédral est-il le conseil de l'évêque ?

Les absences répétées des évêques au cours du Grand siècle ont permis aux chapitres cathédraux d'avoir un rôle prééminent dans la gestion des diocèses. À la faveur de leur absentéisme répété, les vicaires généraux assument *l'intérim*, comme en 1663, avec toute puissance.

Pendant la vacance du siège, des vicaires capitulaires, élus par le chapitre, administrent le diocèse mais, dans la documentation, on continue de les appeler vicaires généraux. Ils continuent à publier des ordonnances et organisent parfois des synodes. En effet, à la mort de l'archevêque, le chapitre recouvre à son compte la juridiction épiscopale en nommant tous les administrateurs de la chancellerie.

Vicaires généraux	<i>De Caumels, archidiacre, conseiller clerc au parlement</i>
	<i>De Flous, chanoine</i>
	<i>De Lafont, chanoine de Saint-Étienne</i>
Juge métropolitain	<i>De Boullay</i>
Official	<i>De Catel (Pierre-Louis)</i>
Lieutenant principal de l'officialité	<i>De Labourgade</i>
Lieutenant particulier du juge métropolitain	<i>Simon de Peyronet</i>
Procureur fiscal	<i>Emmanuel Louis de Cantuer</i>
Procureur des âmes	<i>Jean Germain, prébendier</i>
Promoteur des Causes	<i>Me Berenguier, avocat</i>
Greffier du juge métropolitain	<i>Hugues Brassac, notaire</i>
Greffiers de l'officialité	<i>Brassac, Dauxion, Pierre Boudet, Georges Jonquet</i>
Juge de la temporalité de l'archevêché	<i>Jean Jougla</i>
Lieutenant de la temporalité de l'archevêché	<i>M<sup>e</sup> Nicolas de Bonassié</i>
Lieutenant de la temporalité à Verfeil	<i>Me lafont</i>
Procureur juridictionnel	<i>Jehan Solier</i>
Greffier de la temporalité	<i>M<sup>e</sup> Potier de Castelnouvel</i>

Tableau 8. – L'administration temporelle et spirituelle de l'archevêché de Toulouse à la mort de Charles de Montchal, le 22 août 1651

Ainsi, au décès de Charles de Montchal, survenu le 22 août 1651, de nouveaux membres de la curie sont aussitôt nommés<sup>299</sup>. Quatre jours seulement après la mort de

<sup>298</sup> BERGIN (J.), *Church and episcopate, op.cit.*, p. 171.

l'archevêque, les différentes charges afférentes à la gestion spirituelle et temporelle de l'archevêché sont mises en place. Les vicaires généraux devaient être au nombre de quatre, mais l'élection du quatrième n'a pas lieu en raison du « partage des opinions, y ayant huit voix pour M<sup>r</sup> de Ciron et neuf autres pour M<sup>r</sup> de Maran, grand archidiacre ». Finalement, le prévôt et le chapitre se contentent de trois vicaires généraux. Le prévôt fait alors prêter serment aux nouveaux vicaires :

La proclamation de ladite vacance et de la nomination desdits officiers seroit faite par ledit sieur prévost accompagné desdits sieurs dans le chœur de ladite église et au grand autel et que pareille publication et nomination seroit faite par le vicaire de ladite église demain jour de dimanche faisant le prosne à la grand messe de paroisse affin que tout le peuple en soit averti, comme aussi pareille publication et nomination sera faite par lesdits sieurs vicaires généraux aux sièges et tribunaux du métropolitain, officialité et temporalité au premier jour d'audience<sup>300</sup>.

On présente souvent le chapitre cathédral comme le conseil de l'évêque, ce qui n'est pas tout à fait vrai, dans la mesure où le chapitre, soucieux de son autonomie, n'accepte jamais la présence de l'archevêque lors de ses réunions. Une partie de son action consiste de plus à préserver son indépendance vis-à-vis de l'archevêque, ce qui est tout à fait évident lorsque celui-ci tente, par exemple, de visiter son église cathédrale. Couramment, dans les actes des délibérations capitulaires, le chapitre réaffirme ses prérogatives. Ainsi lors du départ de l'évêque d'Aire, Philippe Cospéan, les chanoines posent ce problème : qui va administrer le diocèse ? Ils s'affirment alors « comme estant le Sénat et conseil de l'archevesque » et ils décident qu'il est nécessaire de députer quelques-uns des chanoines vers l'archevêque en titre. Ainsi les chanoines de Catel et de Boullay sont députés auprès du cardinal de La Valette pour prendre conseil<sup>301</sup>. Ce rôle de conseil est réaffirmé à plusieurs reprises, souvent afin de défendre ses honneurs et privilèges. Lors de la délibération du 7 mars 1656, Jean Dufour, vicaire général et chanoine cathédral, évoque ce rôle :

Le chapitre se conserve en ses avantages et prérogatives, et veu que Messieurs du chapitre ont l'honneur d'estre le Sénat dudit seigneur archevesque [...] ledit chapitre croit aussi qu'il aura luy mesme agréable qu'il se conserve aux prééminences qui luy sont acquises puis qu'il a l'honneur de précéder les corps et particuliers en son diocèse<sup>302</sup>.

---

<sup>299</sup> ADHG, 4 G 15, nomination aux charges durant la vacance de l'archevêché, chapitre du 26 août 1651, fol. 201.

<sup>300</sup> ADHG, 4 G 15, fol. 201, « chapitre mandé *ostiatim* », 26 août 1651.

<sup>301</sup> ADHG, 4 G 12, fol. 694-695.

<sup>302</sup> ADHG, 4 G 16, délibération du 7 mars 1656, fol. 589 v.

Jean Dufour se voit reprocher par le chapitre de ne pas avoir fait son « bon devoir » et de s'être ingéré, à la demande de l'abbé de Faget, dans la charge de vicaire général sans aucun ordre de l'archevêque, ni permission du chapitre. La compagnie des chanoines le rappelle alors à l'ordre afin qu'il conserve son rang et ordre, les vicaires généraux devant tenir leur séance après celle du corps capitulaire. La posture défensive des chapitres et de leurs prérogatives s'observe aussi en Aquitaine<sup>303</sup>

### 3. Une autorité contestée ?

En effet, même s'ils font partie du même corps, les vicaires généraux se retrouvent parfois bien isolés dans leur action face à leurs anciens confrères. La personnalité de Jean de Rudèle est contestée, comme s'il manquait de légitimité et après le départ de l'évêque d'Aire, il peine à affirmer son autorité. On peut aussi remarquer des attaques personnelles contre ceux qui possèdent le pouvoir : François de Maran, chanoine cellérier s'attaque à Jean Baricave, official depuis 1600 et proche du cardinal de Joyeuse. Il lui reproche de négliger ses devoirs de chanoine pénitentier :

Il exerce lad[ite] charge de pénitentier depuis douze ans, et plus, tout ainsi qu'il avoit accoustumé de faire auparavant, au très grand préjudice de lad[ite] église métropolitaine et escandalle tant des ecclésiastiques que séculiers, pour avoir pouvoir d'absoudre les cas réservés<sup>304</sup>.

Le chapitre était en effet dès cette époque le lieu d'âpres luttes entre clans rivaux, ce qui est tout à fait clair en l'année 1663. Cette année-là, Gabriel de Ciron ne peut exercer sa charge de vicaire général, mais une fois sa santé remise, il reprend sa charge. Les chanoines Bernard-Louis de Lafont et Jean Dupuy, en guise de protestations, quittent la salle. Ils tentent d'obtenir auprès de l'intendant une cassation de la réception de serment de Gabriel de Ciron, en vain. Le chapitre est bel et bien partagé en deux clans : d'un côté les familiers de Gabriel de Ciron, proches de la compagnie du Saint-Sacrement et réformateurs activistes et, de l'autre, un clan formé autour de Jean Dupuy, qui se mènent une âpre lutte<sup>305</sup>.

---

<sup>303</sup> LOUPES (Ph.), *op. cit.*, p. 259-260.

<sup>304</sup> ADHG 4 G 12, fol. 72.

<sup>305</sup> A ce sujet, voir le long développement dans SHIBANO (M.M), *Les débuts de la Congrégation des Filles de l'Enfance de NSJC*, Paris, s.l., 1977, p. 91-100.

Au cours du siècle, le nombre de vicaires généraux ne cesse d'augmenter et le temps de leur fonction diminue en raison des alternances sur le siège épiscopal. Il faut peut être y voir une dilution de l'autorité. L'archevêque gouverne aussi sans l'aide de vicaires généraux. Pourtant, force est de constater que, dans d'autres institutions du gouvernement diocésain, le chapitre Saint-Étienne impose aussi son rapport de force.

## B. L'officialité dominée par le monde canonial

Les officialités sont les organes du pouvoir judiciaire de l'évêque. Elles n'existent pas seulement en droit mais assignent constamment, rendant effectivement la justice.

<b>Official</b>	<b>Dates et autres fonctions</b>
<b>Mathieu Assolent</b>	Année 1593
<b>Jean Baricave</b>	Official et juge métropolitain à partir de 1600, il l'est toujours probablement en 1613.
<b>Pierre-Louis de Catel</b> Prêtre, chanoine de Saint-Étienne, docteur en droit.	Official sous le cardinal de La Valette, sous Charles de Montchal et Pierre de Marca (de 1622 à 1652), il décède âgé de 80 ans.
<b>Bernard Louis de Lafont</b> Prêtre, docteur <i>es</i> droit, chanoine pénitentier de Saint-Étienne.	Juge official après le décès de son prédécesseur en 1652
<b>Raymond de Maran</b> Prêtre et docteur <i>es</i> droit, professeur à Toulouse, chanoine et grand archidiacre de Saint-Étienne.	Official et vicaire général sous Pierre de Marca
<b>Paul de Faget</b> Prêtre, docteur <i>es</i> droit, chanoine de l'Église d'Oloron	Official sous Pierre de Marca, reçu le 26 avril 1661
<b>Adrien de Martel</b> prêtre docteur en théologie	Official en 1662
<b>Antoine de Silvecane de Saint-Laurens</b> Prêtre, docteur en théologie, prieur de Mazères et Nogaret	Vicaire général et official, nommé le 14 novembre 1664

Tableau 9. – Officiaux du diocèse de Toulouse entre 1593 et 1664<sup>306</sup>

<sup>306</sup> PEYRONET (S. de), « Decreta ad curiae nostrae appellationum seu Metropolitanae reformationem », dans *Eminentissimi cardinalis Francisci a Joyosa [...] Decreta ad Fori archiepiscopalis Tolosani reformationem*, Toulouse, A. Colomiers, 1665, pp. 305-311.

Leur juridiction concerne toutes les causes qui portent sur le lien du mariage, les sacrements, les vœux de religion, la discipline ecclésiastique et les autres matières spirituelles. Il y a donc, dans chaque diocèse, un tribunal de première instance : l'officialité diocésaine, avec un official, un vice régent, un promoteur, un vice promoteur, deux assesseurs, deux avocats, un greffier et un huissier<sup>307</sup>. L'officialité agissait aussi comme tribunal d'appel pour les causes jugées par les officiaux des suffragants de l'archevêque. Il n'existe pas de fonds de l'officialité pour le XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui rend vaine toute étude de l'institution<sup>308</sup>. Cette liste, quoique très incomplète, révèle cependant des points communs entre les personnages qui occupent les postes de vicaire général et d'official.

On trouve au-dessus de l'official un juge métropolitain aux pouvoirs très importants. Sa fonction existait au bas Moyen Âge dans le diocèse de Toulouse mais elle fut réactualisée et réformée par François de Joyeuse. Simon de Peyronet, curé de l'église du Taur, docteur en théologie et lieutenant particulier du juge métropolitain, a laissé de nombreux textes sur cette fonction<sup>309</sup>. S. de Peyronet avait en effet facilement accès aux registres de la cour métropolitaine et a publié une partie des sentences. Le juge métropolitain juge en appel toutes les causes de la province ecclésiastique et tranche en cas de conflits avec l'officialité, y compris toulousaine<sup>310</sup>. Il légifère aussi sur certaines pratiques cléricales, pour rappeler par exemple certains ecclésiastiques à l'ordre, notamment sur la manière de se vêtir<sup>311</sup>. Dans cette institution, dominant, là encore, les chanoines de Saint-Étienne.

---

<sup>307</sup> MORERE (G.), *Le diocèse de Toulouse sous l'Ancien Régime*, Arras, Sœur-Charruey, 1903, 20 p

<sup>308</sup> Le fonds 5 G aux ADHG le fonds de l'officialité est très indigent : 5 G 2 contient 6 dossiers concernant des prêtres du XVII<sup>e</sup> siècle. Le reste des affaires porte sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il existe cependant dans le fonds 3E des notaires, des pièces séparées et un petit registre du fonds de l'officialité, 3 E 12560, officialité 1504-1680. Les seules études portent sur le XVIII<sup>e</sup> siècle : GIAMMATTEI (J.), *Étude des mentalités à Toulouse d'après la justice de l'officialité du diocèse, 1715-1750*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de M. Defourneaux et de Yves Castan, UTM, 1972, 154 p ; COSTES (C.), *L'officialité archiépiscopale de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, mémoire de maîtrise d'histoire, UTM, 2001, 147+132 p, 2 vol ; PERALBA (Sophie), *L'organisation et le fonctionnement de l'officialité archidiocésaine de Toulouse*, Mémoire de DEA d'histoire du droit, Toulouse I, 1996, 357 p.

<sup>309</sup> Decreta ad curiae nostrae appellationum seu Metropolitana reformationem, S. de Peyronet, *op.cit.*, p. 79-303.

<sup>310</sup> « Sentence de Monsieur le juge métropolitain de Tolose, portant défenses à l'Official dudit Tolose de juger les affaires criminelles sans le nombre requis de iuges », *op.cit.*, p. 329.

<sup>311</sup> En 1634, les prêtres assistant leurs avocats à la barre doivent notamment être *in habitu*. *Op. cit.*, p. 323

<b>Juge métropolitain</b>	<b>Dates</b>
<b>Ferdinand Alvarus</b> , prêtre, professeur en théologie sacrée Chanoine de Saint-Martin de l'Île Jourdain	1597-1605
<b>Jean Baricave</b> Prêtre, docteur en théologie Chanoine de Saint-Etienne	<i>Official et juge pour les causes des suffragants, à partir de 1600</i>
<b>Jean-Louis de Bertier</b> Professeur en droit Chanoine et archidiacre de l'Église métropolitaine, évêque de Rieux.	<i>Juge métropolitain pendant la vacance du siège en 1605. Une fois évêque de Rieux, il conserve la titulature honorifique de juge métropolitain entre 1617 et 1621.</i>
<b>Guillaume de Richard</b> Recteur de Lavernose et Prieur de Lansac Docteur en droit canon, bachelier en sacrée théologie	10 janvier 1621
<b>François de Maran</b> Docteur en droit, chanoine de Saint-Étienne et vicaire général de Charles de Montchal	1629-1631
<b>Guillaume de Richard</b> Abbé de Saint-Sever au diocèse de Tarbes Conseiller en la cour	1631-1649
<b>Stéphane Boullay</b> Prêtre, docteur en droit, chanoine de Saint-Étienne	<i>Juge en 1650 puis de 1655 à 1662</i>
<b>Jacques de Boyer</b> Prêtre, docteur en droit, chanoine de Saint-Étienne et abbé de la Daurade	-
<b>Michel de Reillac</b> Chanoine de Saint-Étienne	1663
<b>Jean-Baptiste Dupuy</b> Prêtre, docteur en théologie sacrée	1664

Tableau 10. – Les juges métropolitains du diocèse de Toulouse

Ce personnel de la réforme est donc essentiellement citadin, mais pour gouverner son territoire, les archevêques de Toulouse créent de plus entre la ville et les campagnes de véritables intermédiaires en la personne des archiprêtres et vicaires forains.

### C. Archiprêtres et vicaires forains, des hommes de terrain dans les paroisses rurales

Dans le gouvernement de son diocèse, l'archevêque s'appuie sur les chanoines qui, nous l'avons vu, sont soucieux de leurs prérogatives. Mais le concile de Trente a aussi créé et renforcé des relais de l'autorité épiscopale, lorsque les vicaires généraux

résident dans la cité et ne peuvent être constamment présents dans les paroisses les plus lointaines. Il ne s'agit pas là d'une création mais d'une réinvention de ce qui fonctionnait déjà dans les paroisses au Moyen Âge. En effet, les vicaires forains, les doyens ruraux et les archiprêtres supervisaient la cure des âmes sur un territoire bien déterminé. Ils avaient notamment le droit et le devoir d'accomplir les visites pastorales et exerçaient des fonctions judiciaires<sup>312</sup>.

### 1. Les archiprêtres, hommes de confiance et relais de l'autorité épiscopale

Les archiprêtres sont des structures administratives au fonctionnement avéré, avec des prérogatives liées à la charge d'âmes. L'archevêque leur délègue des fonctions importantes, comme la visite des paroisses ou l'encadrement du clergé dans les circonscriptions. Ils relayent donc l'autorité épiscopale et contrôlent le clergé.

<b>Archiprêtres de Gardouch</b>	<b>Victor de Farbas (1569-1608)</b> Originaire de Toulouse, abbé de Simorre
	<b>Jacques Dros.</b> Archiprêtre en 1626
	<b>Jean-Baptiste Tiranny (né en 1606)</b> Archiprêtre de 1633 jusque dans les années 1670.
	<b>Gabriel de Tiranny (décédé le 28 juillet 1715)</b> Prêtre docteur en théologie. Son frère est juge criminel au sénéchal de Toulouse.
<b>Archiprêtres du Lherm</b>	<b>Denis Codercy (1617-1642)</b> Bachelier en théologie, il résigne son archiprêtré en faveur de Jean Pastoureau
	<b>Jean Pastoureau, diacre (1642- ?)</b> sous-diacre du diocèse de Toulouse en 1659.
	<b>Dussaur ( ?)</b>
	<b>Jean Carrols (1690-1697)</b> Originaire du diocèse de Rodez, bachelier en théologie.
<b>Archiprêtres de Montastruc</b>	<b>Georges Toupignon, (1569-1609)</b> Chanoine de Saint-Etienne
	<b>Gabriel DUFAUR (1609-1615)</b>
	<b>Jean MOISSAN (1615-1616)</b> Bachelier en théologie
	<b>Blaise Demonts (1616)</b> Docteur en théologie
	<b>Jean de Guilbert (1654).</b> Clerc du diocèse de Toulouse, bachelier en droit cano
	<b>Jean de Burta, (décédé en 1666).</b>

<sup>312</sup> NUBOLA (C.), « Les vicariats forains diocésains, quelques notes sur un modèle d'organisation de l'espace diocésain », dans CHAIX (G.), *Le diocèse, op.cit.*, p. 199.

	<p align="center"><b>Joseph-Raymond de Sabazan (1666-1673)</b> Pêtre docteur en droit civil et théologie. Devenu vicaire forain en 1672.</p> <p align="center"><b>Jean de Sabazan (1673-1716).</b> Prêtre du diocèse d'Auch, originaire de Nogaro. Bachelier en théologie. Il a fourni de la documentation à Reboulet pour L'histoire des Filles de l'Enfance.</p>
<b>Archiprêtres de Verfeil</b>	<p align="center"><b>Jean Baricave (décédé après 1616)</b> Chanoine de Saint-Étienne, official du diocèse de Toulouse.</p>
	<p align="center"><b>Jean Lance</b> Archiprêtre en 1604</p>
	<p align="center"><b>Jean Daygueplas</b> Archiprêtre à partir de 1616</p>
	<p align="center"><b>Barthélémy Lans</b> Archiprêtre à partir de 1617</p>
	<p align="center"><b>Alexandre de Londres</b> Archiprêtre sous l'épiscopat de Charles de Montchal</p>
<b>Archiprêtres de Grenade</b>	<p align="center"><b>Noé de Caumels</b> Archiprêtre en 1596, il est toujours en fonction en 1613.</p>
	<p align="center"><b>Gabriel de Papis</b> Chanoine de Saint-Serin sans date.</p>
	<p align="center"><b>Bertrand de Gargas</b></p>
	<p align="center"><b>Jean Courens</b> 1634</p>
	<p align="center"><b>Jean de Cocorus</b> 1644.</p>
	<p align="center"><b>Jean de Vedelly</b> Archiprêtre en 1659 ; il démissionne en 1673.</p>
	<p align="center"><b>Joseph de Vedelly</b> Bachelier en théologie, mis en possession le 26 avril 1673</p>
	<p align="center"><b>Mr de Layrieu</b> Archiprêtre à partir de 1700.</p>
<b>Archiprêtre de Caraman</b>	<p align="center"><b>Pascal Foulon</b> Vers 1600</p>
	<p align="center"><b>Jean Dufour</b> Bachelier en théologie. Archiprêtre dès 1631 puis vicaire général</p>
	<p align="center"><b>Pierre de Lacoste (- 1672)</b> Archiprêtre jusqu'en 1672, date à laquelle il résigne son bénéfice.</p>
	<p align="center"><b>Jacques de Lacoste (1672- 1680)</b> Bachelier in <i>utroque jure</i>, prêtre du diocèse de Toulouse. Il résigne son bénéfice en 1680.</p>
	<p align="center"><b>Maffre de Puibusque (1681-1685)<sup>313</sup>.</b></p>

**Tableau 11. – Archiprêtres connus dans le diocèse de Toulouse**

Dans de nombreux pays d'Europe, les curés ou recteurs étaient placés par l'évêque sous l'autorité d'un supérieur, archiprêtre ou doyen, en vue de coordonner le ministère pastoral. Les archiprêtres permettent d'assurer une certaine cohésion dans le paysage diocésain, mais aussi de dispenser une formation qui faisait défaut avant

<sup>313</sup> En 1685, il démissionne de ses fonctions après que l'archiprêtre de Caraman soit uni au séminaire des jésuites. Il devient vicaire perpétuel de la cure. ADHG, 1 G 431.

l'arrivée des premiers séminaires<sup>314</sup>. Plusieurs constats s'imposent. L'archiprêtre possède souvent des grades universitaires. L'archevêque fait aussi appel à eux pour des activités importantes ou prestigieuses. Ainsi, Jean Baricave, archiprêtre de Verfeil, visite une partie du diocèse en septembre 1596<sup>315</sup>. Docteur en théologie, âgé de trente-deux ans, ce prêtre natif de Blagnac, chanoine pénitentier à l'église Saint-Étienne de Toulouse, est archiprêtre depuis 1591<sup>316</sup>. Il a d'ailleurs écrit plusieurs ouvrages de controverses<sup>317</sup>. Jean Dufour devient, au milieu du siècle, une personnalité éminente du chapitre Saint-Étienne et alimente la querelle religieuse qui a lieu à cette époque.

Puis l'on observe un phénomène qui est partout visible : des dynasties d'archiprêtres s'imposent. Ainsi, Pierre de Lacoste résigne son bénéfice en 1672 en faveur d'un membre de sa famille, peut-être son neveu, Jacques de Lacoste. En effet, l'archiprêtre se résigne comme une cure et il est fréquent de voir son titulaire résigner en cour de Rome. Le testament laissé par Denis Codercy, archiprêtre du Lherm en 1642 montre qu'il ne résigne pas son bénéfice en faveur de n'importe qui : il choisit pour héritière universelle Jeanne de Pastoureau, sœur de son successeur « fille de Jacques de Pastoureau et de damoiselle Jacqueline de Barassy, en considération des bons et agréables services par moy receu de feu son dit père et de tous de sa maison »<sup>318</sup>. Le réseau relationnel et de clientélisme n'est donc pas étranger à la nomination des archiprêtres et l'archevêque possède, de fait, de moins en moins de poids dans le choix de ses relais.

La famille des Tiranny, archiprêtres de Gardouch, est par ailleurs tout à fait intéressante. Jean-Baptiste, docteur en théologie fait don, en 1672, d'une somme de

---

<sup>314</sup> AVRIL (J.), « Une association obligée, l'archiprêtre ou doyenné », DOMPNIER (B.), VENARD (M.), *Les associations de prêtres en France au Moyen Age à l'époque contemporaine, actes du colloque organisé les 15, 16 et 17 septembre*, RHEF, tome 93, 2000, p. 25-40.

<sup>315</sup> D'après l'inventaire des visites pastorales, Jean Baricave visite 24 paroisses entre septembre et octobre 1596.

<sup>316</sup> ADHG, 1 G 622, Verfeil, mémoire de 1596, fol. 3 v°.

<sup>317</sup> *Le guide de l'âme pénitente désireuse de saillir hors du gouffre du péché et surgir en haut de la grâce, à Toulouse*, chez R. Colomiez, 1615 ; *La défense de la monarchie Française... contre les détestables et exécrables Maximes d'Etat des Ministres Calvinistes*, Toulouse, Bosc, 1614. Official en 1600 et chanoine pénitentier, il fut mis en cause par François de Maran qui lui reproche de négliger ses devoirs de pénitentier. Il affirme alors qu'il a pris part à la conversion de plusieurs hérétiques, et rappelle de fait la cérémonie présidée par F. de Joyeuse, qui reçut l'abjuration du huguenot célèbre Geoffroy de Vaux en 1597. Voir RHT, XIII, 1926, p. 86.

<sup>318</sup> ADHG, 3 E 11821, testament n° 2043.

1200 livres pour une mission auprès des pères de Roqueville<sup>319</sup>. Son successeur, Gabriel, probablement son neveu, semble quant à lui avoir eu de nombreuses difficultés et de nombreux procès avec la communauté de Gardouch, contre des prêtres, les consuls et même le seigneur du lieu. Une trentaine de procès auprès de la sénéchaussée du Lauragais ont été recensés par l'abbé Corrazé<sup>320</sup>. L'archiprêtre n'est d'ailleurs pas forcément l'aboutissement d'une carrière bénéficiale. Georges Toupignon cumule archiprêtre et canonicat de Saint-Étienne. D'ailleurs, en 1609, il démissionne de l'archiprêtre de Montastruc, qu'il envisage de céder aux pères de la doctrine chrétienne et il devient, vers 1615, recteur de Cugnaux<sup>321</sup>.

Si l'archevêque a de moins en moins d'emprise sur le choix des archiprêtres nommés, au gré des résignations *in favorem*. L'archiprêtre serait-il devenu une coquille vide ? Les archiprêtres n'exerçaient plus leurs prérogatives. Ainsi, en 1647, le procureur fiscal fait référence au relâchement dans leurs fonctions, ce qui est suivi d'une ordonnance de Charles de Montchal :

Nous enjoignons aux archiprêtres de notre diocèse de faire les visites et autres fonctions de leur charge suivant les saints decretz, chacun dans l'étendue de son archiprêtre, et de dresser des procès verbaux de l'exécution des choses par nous ordonnées dans nos visites et de les remettre par devers nous dans l'an et soit signifié fait à Tolose, le septiesme jour du mois de Septembre 1647. Charles, archevêque de Tolose<sup>322</sup>.

Il semble qu'avec la création de conférences ecclésiastiques et des vicaires forains chargés de les animer, l'archiprêtre soit ramené à une fonction honorifique et bien dotée<sup>323</sup>.

## **2. Le vicaire forain, conseiller et intermédiaire entre l'archevêque et les prêtres du diocèse**

Tout comme les archiprêtres, les vicaires forains existent depuis le Moyen Âge et supervisent la cure des âmes sur un territoire déterminé<sup>324</sup>. Ils avaient le droit, en

---

<sup>319</sup> DUFFAUT (H.), *op.cit.*, p. 279.

<sup>320</sup> ADHG, 47 J 27.

<sup>321</sup> ADHG, 2 MI 881.

<sup>322</sup> ADHG, 1 G 489, pièce n° 17.

<sup>323</sup> BACCABÈRE (G.), *op.cit.*, p. 183.

<sup>324</sup> NUBOLA (C.), *op.cit.*, p. 199-214.

Italie par exemple, d'accomplir des visites pastorales et exercent des fonctions judiciaires. Mais les vicaires forains ne semblent pas avoir existé à Toulouse à cette époque. Au cours des temps modernes, les modalités de nomination changent radicalement et les vicaires forains deviennent des hommes de confiance de l'archevêque : ils sont nommés par lui et ont des tâches spécifiques. Théoriquement, à partir de 1590, à Toulouse, des vicaires forains, nommés par l'archevêque, ont pour rôle principal d'« assembler une fois chaque mois (s'il se peut commodément le faire) en quelque une des esglises parochielles de leurs quartiers, tous les Curés qu'ils auront soubz eux »<sup>325</sup>.

L'existence de vicaires forains est seulement effective dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Philippe Cospéan, administrateur du diocèse, remet cette fonction à l'honneur au sein des archiprêtres, en 1614. Ces personnages s'occupent alors de contrôler la bonne exécution des prescriptions synodales au sein de leurs détroits<sup>326</sup>.

Archiprêtre	Vicaires forains
Archiprêtre de Caraman	M. Lupsans, recteur de Tarabel, docteur es droits
Archiprêtre de Verfeil	M. Dupont, recteur de Montpitol, bachelier en théologie, recteur depuis juin 1613.
Archiprêtre de Montastruc	M. Bonnet, recteur de Castelnau d'Estretfonds, bachelier en théologie (décédé en 1616)
Archiprêtre de Gardouch	Dominique Trébos, recteur de Villefranche de Lauragais
Archiprêtre de Lherm	Denis Codercy, archiprêtre du Lherm
Archiprêtre de Grenade	Jacques Morelon, recteur de Launac, bachelier en droit canonique, proche d'Etienne Molinier

Tableau 12. – Vicaires forains nommés par Philippe Cospéan en 1614<sup>327</sup>

Une trentaine d'années plus tard, Charles de Montchal publie une ordonnance sur l'établissement des vicaires forains<sup>328</sup>. Nommés pour un an, ils doivent convoquer, dans un lieu ou un autre, les ecclésiastiques de leur circonscription, chaque mois. Les

<sup>325</sup> « Des vicaires forains », *Le Concile provincial de Tolose tenu par l'illustrissime et révérendissime Seigneur François de Joyeuse Cardinal, du tiltre de la Tressainte Trinité du Mont, Archevesque de Tolose, l'an 1590*, Tolose, Raymond Colomiez, 1597, p. 44.

<sup>326</sup> Détroits ou districts sont utilisés semblablement pour désigner la conférence ecclésiastique ou circonscription du vicaire forain. BACCRAËRE (G.), *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse, exercice du droit de visite*, Toulouse, imprimerie Mulhe Roux, 1968, p. 88.

<sup>327</sup> LESTRADE (J.), « Philippe Cospéan évêque d'Aire, administrateur de l'archevêché de Toulouse », *Revue de Gascogne*, 1897, p. 251-252.

<sup>328</sup> « Ordonnance sur le rétablissement des vicaires forains en 1630 » (PEYRONET, p. 1190-1214).

thèmes abordés lors de la réunion portent toujours sur l'administration des sacrements, ils forment le clergé sur les cas de conscience, la vie et les mœurs des ecclésiastiques, les décrets ou constitutions synodales. Dans ce cadre, le vicaire forain agit tout d'abord tel un conseiller, comme ainsi dans le diocèse de Bordeaux<sup>329</sup>. Modèles pour le reste des ecclésiastiques, ils doivent aussi « rechercher exactement les mœurs, la vie et l'action des prestres, s'informer du devoir de leur charge et des fautes qu'ils auront commises »<sup>330</sup>. Ainsi, le comportement des bons prêtres est mis à l'honneur.

Il est possible de retracer certains de leurs parcours afin de comprendre pourquoi ils ont été nommés à cette fonction. Certains cumulent deux charges : l'archiprêtre de Gardouch, Jean-Baptiste de Tiranny, est aussi vicaire forain de l'assemblée de Montgiscard en 1647. Natif de Toulouse, il est considéré comme un bon prêtre car il réside, fait la doctrine et prend soin des malades de sa paroisse<sup>331</sup>. Dans l'assemblée d'Auriac, le vicaire forain est Pierre Labourie ; originaire du diocèse de Chartres, il est né en 1610 et est bachelier en théologie<sup>332</sup>. Lui aussi est un bon prêtre, il réside, dit la messe régulièrement et prêche ; il possède par ailleurs une quarantaine d'ouvrages. Le vicaire forain de l'assemblée de Saint-Lys est un certain M. Forgues, dont on sait seulement qu'il est docteur en théologie. Nous n'avons pas retrouvé de lettres de nomination à cette fonction mais lorsque l'archevêque régleme les conférences ecclésiastiques, il s'adresse bien à ses vicaires forains. Ils sont choisis par lui car ce sont des hommes savants, susceptibles d'animer des débats et de répondre aux interrogations des curés. Mais ils doivent aussi être des modèles pour leurs confrères en les incitant à tendre vers plus de perfection. L'archevêque utilise alors des ressources déjà à son service pour communiquer et diffuser la Réforme catholique dans son diocèse.

La Réforme post-tridentine est à l'initiative de l'évêque ou de l'archevêque, qui en diffuse les canons dans le diocèse. Mais leur absentéisme constaté, dans le cas de Toulouse, ne semble pas mettre un terme au processus de réforme. Des cadres importants, la puissance du chapitre nous semble donc essentielle, même si à certains moments, ils forment une force d'opposition à l'ordinaire. L'archevêque de Toulouse doit concilier avec diverses forces centrifuges. Celui-ci voit son autorité remise en cause

---

<sup>329</sup> PEYROUS (B.), *op. cit.*, p. 540.

<sup>330</sup> PEYRONET, p. 1198.

<sup>331</sup> ADHG, 2 MI 846, visite pastorale du 10 janvier 1640.

<sup>332</sup> ADHG, 2 MI 816, visite pastorale du 30 août 1644.

par la puissance des parlementaires, s'opposant à lui à de multiples reprises. Les évêchés de Charles de Montchal ou de Jean-Baptiste Michel de Colbert de Villarcef semblent à ce sujet centraux. Après de longues absences dans la ville, le parlement pouvait endosser le rôle du pouvoir ecclésiastique en matière religieuse, rôle exalté par le zèle constaté à cette période, porté par les confréries et bien d'autres structures de dévotions. L'archevêque ne gouverne pas seul, des relais actifs sont mis à sa disposition et créés par lui dans les paroisses, afin de mettre en place les structures de la Réforme catholique. Ces structures consistent en des moyens traditionnels, que sont les synodes, les visites pastorales ou les conférences ecclésiastiques, dans la pure lignée du concile de Trente et de l'influence borroméenne.



## CHAPITRE III. ASSEMBLER ET COMMUNIQUER : LES RYTHMES ET LES MODALITÉS DE LA RÉFORME CATHOLIQUE

---

Depuis les écrits fondateurs de Michel et Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, il est traditionnellement considéré que l'esprit de la Réforme catholique a pénétré de manière précoce dans le royaume de France par le Sud-Est à partir des années 1550, pour se propager dans le Sud-Ouest à partir de 1590 puis dans le Centre au cours des années 1670<sup>333</sup>. Il y aurait donc, dès le concile de Trente, un changement notable et évident dans les pratiques religieuses au sein du royaume de France.

Cette constatation a pourtant été remise en question il y a une dizaine d'années par deux auteurs canadiens<sup>334</sup>. En analysant le nombre et le contenu des statuts synodaux promulgués, J. Michael Hayden et Malcolm R. Greenshields cherchent en effet à démontrer que les évêques de France ont été à la tête d'une réforme qui débuta au XV<sup>e</sup> siècle, s'étalant jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour ces auteurs, les visites pastorales ne seraient pas une source suffisante pour l'étude de la pénétration de la Réforme catholique dans les diocèses de France. Ils affirment que la Réforme catholique ne débuta pas dans le sud, mais dans le nord du royaume. La première étape de la réforme aurait été conçue par des ecclésiastiques français pour répondre aux besoins français. Inspirée d'expériences pastorales sur le terrain, elle vint, selon eux, des Pays-Bas, bien avant l'influence italienne si souvent citée. Il nous semble essentiel d'évoquer dès à présent ce débat historiographique car les prémices et les rythmes de la Réforme catholique nous semblent essentiels à cerner. Comment cette politique religieuse débuta-t-elle dans le diocèse ? Le concile provincial en est-il le réel déclencheur ?

---

<sup>333</sup> Avant le concile de Trente, les visites pastorales n'étaient pas le fait de l'évêque, qui délégua cette tâche à des fonctionnaires. Voir FROESCHLÉ-CHOPARD (M. et M-H), *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790*, Paris, éditions du CNRS, 1986, 253 p.

<sup>334</sup> HAYDEN (J. M.), GREENSHIELDS (M. R), « Les Réformations catholiques en France : le témoignage des statuts synodaux », *RHMC*, t. 48, n° 1, 2001, p. 5-29

Afin d'entreprendre une réforme, il est tout d'abord nécessaire d'en communiquer les grands traits. Pour transmettre les préceptes tridentins, les moyens mis en œuvre par l'administration diocésaine sont classiques mais néanmoins complémentaires : principalement les synodes, les visites pastorales et les conférences ecclésiastiques. L'archevêque dut en effet développer, avec une nécessité absolue, les moyens de communication avec son clergé. Cette thématique des vecteurs de la diffusion de la Réforme catholique entre la tête et les membres semble primordiale<sup>335</sup>. Pour ce faire, les archevêques ont utilisé tous les moyens traditionnels à leur disposition. Des synodes aux visites, le concile de Trente n'a fait que reprendre les fondements médiévaux, tout en accentuant ou réactualisant certains points. L'étude croisée des synodes et des visites pastorales permet de cerner l'application des canons, en mettant l'accent sur des redéfinitions théoriques.

Dans un souci d'efficacité pastorale, l'information doit atteindre rapidement le bas-clergé puis les fidèles. Ceci amène naturellement les autorités à développer les réunions du clergé, comme les conférences ecclésiastiques, vecteurs essentiels de la circulation de l'information. Cette volonté de communiquer se fait-elle toujours de manière efficace ? Nous observerons qu'il y eut des mutations importantes au cours du siècle dans la manière de concevoir la Réforme catholique ainsi qu'un glissement évident des moyens vers un esprit encore plus tridentin. Des synodes aux visites pastorales, le transfert des compétences glisse peu à peu vers les conférences ecclésiastiques.

---

<sup>335</sup> LEMAÎTRE (N.), « De l'évêque au curé, la communication des réformes vers les paroisses et ses mutations (XVe-XVIIIe siècles) », dans ZINGUER (I.), YARDENI (M.), éd., *Les deux réformes chrétiennes, propagation et diffusion*, Leiden, Brill, 2004, p. 331-353.

## I. La législation ecclésiastique réactualisée dans un esprit tridentin

Les principes borroméens sont-ils à l'origine de la réforme dans le diocèse de Toulouse ? Si nous ne possédons aucune source comptable ou descriptive sur le concile provincial de 1590, celui-ci s'affirme comme le principal de la période et pour la région<sup>336</sup>. Nous n'en connaissons que ce que les annalistes nous en ont témoigné mais aucun document sur son organisation ne nous est parvenu. Il est pourtant une preuve que le modèle collégial d'exercice du pouvoir diocésain est toujours considéré comme un idéal, même s'il n'est que rarement appliqué<sup>337</sup>. Le seul concile qui se tienne à notre période est celui du cardinal de Joyeuse même si d'autres prélats en avaient éventuellement programmé l'organisation<sup>338</sup>. Les derniers statuts synodaux publiés sont ceux de Jean d'Orléans-Longueville en 1531, tandis que la dernière ordonnance synodale du cardinal de Meudon (1551-1559) date du 17 février 1551<sup>339</sup>.

---

<sup>336</sup> Il faut se contenter de témoignages de contemporains mais aussi des textes du concile comme : *Le concile provincial de Tolose. Tenu par l'illustrissime et Reverendissime seigneur François de Joyeuse Cardinal, du tiltre de la très sainte Trinité du Mont, Archevesque de Tolose, an 1590*, Toulouse, par Raymond Colomiez, près de l'Eglise du Taur, 1597.

<sup>337</sup> TALLON (A.), « Le diocèse au concile de Trente, cellule close ou espace ouvert ? », dans CHAIX (G.), *op. cit.*, p. 17-33.

<sup>338</sup> « prié Monseigneur l'archevesque, de trois mois après la tenue de l'assemblée générale, vouloir tenir un concile provincial pour en celluy traicter de beaucoup d'affaires spirituelles et temporelles et pourvoir à beaucoup d'abus qui se glissent dans la province comme les abus du clergé et discipline de l'église » (ADHG, 1 G 73, registre sur les décisions du clergé de la province de Toulouse, fol 84. Lundi 8 juin 1655).

<sup>339</sup> *Les anciens statuts synodaux de la cité et diocèse de Tolose [...]*, Toulouse, Raymond Colomiez, 1597. Il s'agit de la traduction et publication des statuts publiés par Jean d'Orléans en 1531, *Statuta synodalia civitatis et dioecesis Tolosae*, Tolose, 1531. Si ce n'est une ordonnance du cardinal de Meudon en 1551, il n'y a pas à notre connaissance d'ordonnances synodales entre cette date en 1592 ; PEYRONET, p. 615 : « ordonnance portant défense de se promener dans les église et d'y traiter des affaires séculières et profanes ».

## A. Principes borroméens à l'origine d'une réforme

Tous les annalistes, tel Germain de Lafaille, témoignent et saisissent la portée historique du concile provincial de 1590 :

Les premiers soins du cardinal de Joyeuse, après son arrivée de Rome en ceste Ville, furent de rétablir la discipline ecclésiastique qui s'estoit fortement relaschée dans Toulouse et dans le diocèse par la longue non-résidence des Archevesques ses prédécesseurs. [...] Ce concile est un des plus beaux qui ayent este célébrés dans ces derniers siècles sur le sujet de la discipline ecclésiastique<sup>340</sup>.

L'édition de 1597 en langue française est destinée aux prêtres du diocèse ; une autre publication a aussi été faite en latin par Simon de Peyronet en 1663<sup>341</sup>. L'introduction, destinée au clergé de la province, évoque l'état de la religion catholique et l'hérésie, qu'il faut combattre, le parlement, dont nous avons déjà évoqué la mission centrale, et le peuple. Le concile est divisé en quatre chapitres qui ont trait aux personnes, aux choses, aux lieux, aux peines ou à la juridiction.

Les canons du concile de 1590 sont pour moitié empruntés aux décrets du concile de Trente mais reproduisent aussi en partie des canons des conciles de Milan de 1565 à 1576. Charles Borromée est mort en 1584 et ses *Acta Ecclesiae Mediolanensis*, notamment dans leur édition de 1583, ont très probablement inspiré le cardinal de Joyeuse. En effet, lorsqu'il se rend à Rome pour ses missions diplomatiques, le cardinal traverse des régions du sud-est de la France où les évêques, directement nommés par le pape, sont les premiers à établir la Réforme catholique en France<sup>342</sup>. Il s'inspire directement alors des *Acta*<sup>343</sup>. Charles Borromée a entretenu une importante correspondance avec les évêques de France et l'on trouve ainsi les preuves irréfutables des liens entre les deux hommes. Entre 1583 et 1584, Charles Borromée écrit en effet

---

<sup>340</sup> LAFAILLE (G. de), *Annales de la ville de Toulouse, op.cit.*, vol 2, p. 450.

<sup>341</sup> PEYRONET (S. de), *Concilium provinciale quod illustrissimus et reverendissimus Franciscus de Ioyosas... habuit, anno domin 1590*, t.2, Toulouse, chez Raymond Colomiers, 1665, p. 414-601.

<sup>342</sup> M<sup>gr</sup> Thomasi, évêque d'Avignon, avait été délégué en 1577 par Charles Borromée pour visiter les paroisses de la vallée du Tessin. François de Joyeuse séjourne au palais apostolique d'Avignon en juin 1587 alors qu'il se rend à Rome.

<sup>343</sup> BORROMÉE, (Ch. saint), *Acta Ecclesiae Mediolanensis, tribus partibus distincta, quibus concilia provincialia, conciones synodales, synodi dioecesanæ, instructiones, litterae pastorales, edicta, regulæ confratrarum, formulae, et alia denique continentur, quae Carolus (Borromæus),... archiepiscopus egit...*, Mediolani, apud P. Pontium, 1583, 353 p.

plusieurs lettres à François de Joyeuse pour l'encourager dans sa mission pastorale et concourir à l'application des décrets du concile de Trente dans le royaume de France<sup>344</sup>. Georges Bacrabère a d'ailleurs relevé un grand nombre de preuves des inspirations borroméennes dans le concile de Toulouse<sup>345</sup>. Le concile se préoccupe d'abord de la réforme du clergé, qui est primordiale. C'est une conception spécifique de la manière dont une réforme diocésaine doit être menée : il faut réformer le clergé pour ensuite toucher les peuples. Les décisions du concile de Toulouse sont complétées par la suite d'un grand nombre d'autres décisions qui montrent aussi l'insertion dans le diocèse des idéaux borroméens. Ainsi, en 1648, Charles de Montchal publie à son tour en français les instructions de Charles Borromée<sup>346</sup>. L'influence italienne dans le diocèse nous semble donc prédominante pour l'engagement de la réforme

En 2001, les deux auteurs canadiens ont donc réévalué la diffusion de la Réforme catholique dans les diocèses français, qui aurait débuté dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La période s'étalant de 1491 à 1564 n'est pas, selon eux, une pré-réforme, même si les statuts synodaux font peu de cas des laïcs. Les textes montrent en effet l'effort fait par l'Église pour protéger les droits et privilèges des ecclésiastiques. Pour cette période, il n'y a, à Toulouse, qu'une seule promulgation de statuts synodaux alors qu'ils sont pléthore dans le Nord. C'est pour eux la preuve que la Réforme catholique débuta, dès cette époque, dans le nord du royaume, et que ce mouvement est assez central pour parler de Réforme catholique<sup>347</sup>. Ils notent aussi que la première mention du concile de Trente dans un statut diocésain n'apparaît qu'en 1552 à Rodez tandis que les influences

---

<sup>344</sup> BOTERO (G.), *Ioannis Boteri Benensis Epistolarum ill. mi d.d. Caroli cardinalis Borromaei nomine scriptarum libro duo. Eiusdem epistolarum theologiarum liber*, Paris, chez Thomas Perier, 1585. Lettres n° 16, fol 21-23 r. Lors de l'élévation au cardinalat de François de Joyeuse en 1583, Charles Borromée le soutient dans ses efforts pour gouverner l'archevêché de Narbonne. Il compte sur lui pour éloigner la France des ténèbres de l'hérésie. Lettre n° 87, fol. 88r-90r. En l'absence de la réception du concile de Trente, il compte sur lui pour faire appliquer les décisions dans les faits. Il lui recommande aussi de l'énergie dans l'application des réformes car « le sommeil de l'agriculteur fait le terreau des désordres ». Nous remercions chaleureusement Marie Lezowski pour cette référence.

<sup>345</sup> Sur les vingt canons relatifs à la visite en 1590, douze sont inspirés du premier concile de Milan, les autres canons sont tirés du IV<sup>e</sup> concile ou bien de divers décrets du concile de Trente. BACCRAÈRE (G.), *Les paroisses rurales*, op. cit., p. 40-48.

<sup>346</sup> BORROMÉE (Ch. de), *Instructions de S. Charles Borromée. ["sic"]... aux confesseurs de sa ville et de son diocèse, traduites d'italien en français, ensemble la manière d'administrer le sacrement de pénitence, avec les canons pénitentiels... le tout extraict de la 4e partie des oeuvres du mesme saint et imprimé par l'ordre de... Charles de Montchal, archevesque de Tolose, pour l'usage des confesseurs de son diocèse*, Toulouse, A. Colomiez, 1648

<sup>347</sup> Il est question dans ces statuts synodaux de calices, de communion à Pâques, de cimetières clôturés et d'efforts à mener pour une plus grande connaissance des paroissiens.

italiennes ne sont pas si fréquentes, y compris dans les statuts d'Alexandre Canigiani (1576-1591) à Aix-en-Provence.

Ainsi, selon leur analyse, on observerait, à Toulouse, entre 1543 et 1564, un recul des statuts synodaux, alors que pour la période 1592-1622, le diocèse est en tête de liste pour la promulgation, avant de diminuer entre 1623 et 1639. Tous les diocèses du Sud, à l'exception de Toulouse, se situeraient, entre 1640 et 1673, en dessous de la moyenne nationale, alors qu'entre 1674 et 1689, il y aurait un recul général mais Toulouse ferait, là encore, exception.

L'analyse des canadiens est de prime abord séduisante mais ils ne prennent que très peu en compte le contexte religieux, dont nous avons le caractère essentiel. Le contexte sert en réalité à justifier leurs statistiques. N'est-il pas ainsi légitime que le Sud soit sous-représenté dans les promulgations synodales au moment des guerres civiles ? La chronologie dans les statuts synodaux qui serait le résultat de rythmes de la Réforme catholique à l'échelle nationale, provinciale ou diocésaine, montre donc quelques insuffisances. En effet, il faut prendre une nécessaire distance entre les sources normatives et la réalité sur le terrain : l'étude qu'ils font de la Réforme catholique est théorique alors qu'elle devrait être avant tout pratique. Ils ne distinguent par exemple pas les éditions diocésaines liées à la diffusion de l'imprimerie et ne différencient pas non plus la publication théorique de l'application sur le terrain. Ils ne tiennent pas non plus compte des rééditions de statuts. De même, des synodes pouvaient avoir lieu régulièrement sans être forcément publiés. Est-ce dire que la Réforme catholique n'y avait pas cours ? Si, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas publication de statuts synodaux, cela ne signifie pas forcément qu'il y a un affaiblissement de la Réforme catholique. En effet, les statuts synodaux diminuent entre 1628 et 1640 pour la région toulousaine alors que cette période correspond à l'épiscopat réformateur de Charles de Montchal. Un paradoxe doit donc être élucidé. Tout un travail de collecte des ordonnances et des statuts a donc été effectué afin de mesurer l'impact théorique de la Réforme catholique, dans ses rythmes et dans ses vecteurs, qui ne doivent pas se limiter aux statuts synodaux

## B. Le synode, une réunion du clergé

Au Moyen Âge, le synode était en quelque sorte le fondement de l'état ecclésial, c'était aussi une cérémonie liturgique qui permettait au clergé de communier autour de l'évêque<sup>348</sup>. Avec le concile de Trente, il y a un renouveau des synodes, qui doivent se tenir deux fois par an, tandis que l'absentéisme y est vivement condamné. Plus tard au cours du siècle, les statuts synodaux furent remplacés par des lettres pastorales et des instructions. Peu de synodes, en tant qu'assemblées, ont été étudiés contrairement aux statuts synodaux<sup>349</sup>. Ces assemblées peuvent à la fois être appréhendées du point de vue d'une organisation, du fonctionnement d'une institution, mais aussi sous la forme de la publication de statuts synodaux.

Le concile provincial fixe bien évidemment les modalités de cette réunion du clergé<sup>350</sup>. Le synode se tient dans l'église métropolitaine à sept heures du matin l'été et à huit heures l'hiver. Chacun des prêtres du diocèse entre revêtu de son surplis. Une messe est prononcée avec lecture des évangiles, récitations de litanies et de prières. Parfois, le synode donne lieu à une procession, strictement réglementée, les prêtres devant par exemple marcher deux par deux. Le synode est donc l'occasion de rappeler les caractéristiques du bon prêtre, homme à part, différent des laïcs qui porte :

[L']habit décent et honorable, [la] couronne et barbe rase, recteurs, curés vicaires procureurs et messagers ayent revestu leur surplis sous peine de dix livres tournois d'amende, applicables aux œuvres et réparation de notre église de Toulouse.<sup>351</sup>

Puis le synode commence : chacun prend sa place, un prêtre est mandé pour faire un sermon et l'appel est fait. Chacun des défailants est marqué<sup>352</sup>. Le synode est aussi une réunion qui marque avant tout la séparation entre le monde des laïcs et celui des prêtres, rappelant la place de chacun dans la société. En effet, les laïcs sont interdits de synodes et comme c'est le cas pour d'autres sodalités, on chante des absolutions pour

---

<sup>348</sup> Depuis le concile de Latran, en 1215, les évêques sont tenus d'organiser au moins un synode par an.

<sup>349</sup> RESTIF (B.), *RHEF*, 2003 ; ARTONNE (A.), « Les synodes diocésains d'Arles de 1410 à 1570 », t.41, 1995, p. 76-84. ; BERTHELOT DU CHESNAY (Ch.), *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes II, 1984, 660 p ; ARTONNE (A.), *Répertoire des statuts synodaux de l'ancienne France du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS, 1963, 516 p.

<sup>350</sup> « De la convocation du synode, entrée et solennités d'icelluy », *Le Concile provincial, op.cit.*, p. 213.

<sup>351</sup> *Ibid*, p. 214.

<sup>352</sup> ADHG, 1 G 405. Les documents comportent la liste des défailants au synode et des pénalités financières qui leur incombent.

les membres du groupe trépassés. Chacun des prêtres se présente avec son exemplaire des statuts synodaux, qui sont alors expliqués, mis en controverse par celui qui préside le synode, de même que de nouvelles règles sont éditées pour le diocèse. Le concile de Toulouse fixe donc le cours théorique des deux synodes annuels et rappelle la valeur instructive et informative que revêtent ces réunions du clergé.

Nous connaissons aussi grâce au registre des synodes – assez incomplet – le déroulement pratique de certains d’entre eux<sup>353</sup>. Ainsi, lors du synode du 20 décembre 1620, les organisateurs procèdent tout d’abord à l’appel de l’ensemble des recteurs du diocèse. Les noms des prêtres absents sans raison justifiée sont relevés. Puis, le secrétaire de l’archevêque fait lecture des ordonnances élaborées au dernier synode. Aussitôt, un procureur fiscal annonce les abus rencontrés dans les diverses cures visitées. Le vicaire général donne alors des ordres pour remédier à ces vices. Dans un premier temps, le synode est l’occasion d’insister fortement sur le comportement du clergé, souvent déviant. Puis, en retournant dans sa paroisse, le recteur pouvait alors diffuser l’information, soit par oral, soit par écrit, aux ecclésiastiques de la paroisse, puis *via* le prône à l’ensemble de la population.

## **C. Statuts synodaux et ordonnances synodales**

### **1. Les rythmes de la Réforme catholique**

Peut-on affirmer, d’après les statuts synodaux et les ordonnances synodales que la Réforme catholique s’est précocement engagée dans le diocèse de Toulouse ? À partir des années 1620-1630, la pratique des synodes s’essouffle-t-elle, laissant la place à d’autres formes de sociabilité, comme les séminaires ou les conférences<sup>354</sup> ?

---

<sup>353</sup> BMT, Ms 959, livre des délibérations du clergé, 1607-1635.

<sup>354</sup> En 1651, dans le diocèse de Rouen, les modalités de contrôle du clergé changent : on utilise alors les calendes.

Plusieurs périodes se distinguent tout d’abord dans la fréquence et le nombre des ordonnances publiées. Entre 1592 et 1604, un nombre important d’ordonnances et de statuts synodaux mettent en valeur une Réforme catholique précoce dans le diocèse de Toulouse. Liée au volontarisme du cardinal et de ses efficaces collaborateurs, elle est aussi systématiquement en lien avec la visite des paroisses à partir de 1593. Puis on constate un arrêt brutal de cette œuvre entreprise entre 1604 et 1612. Le cardinal de Joyeuse est nommé à Rouen, et nous ne disposons d’aucun élément sur la gestion du diocèse à cette époque.

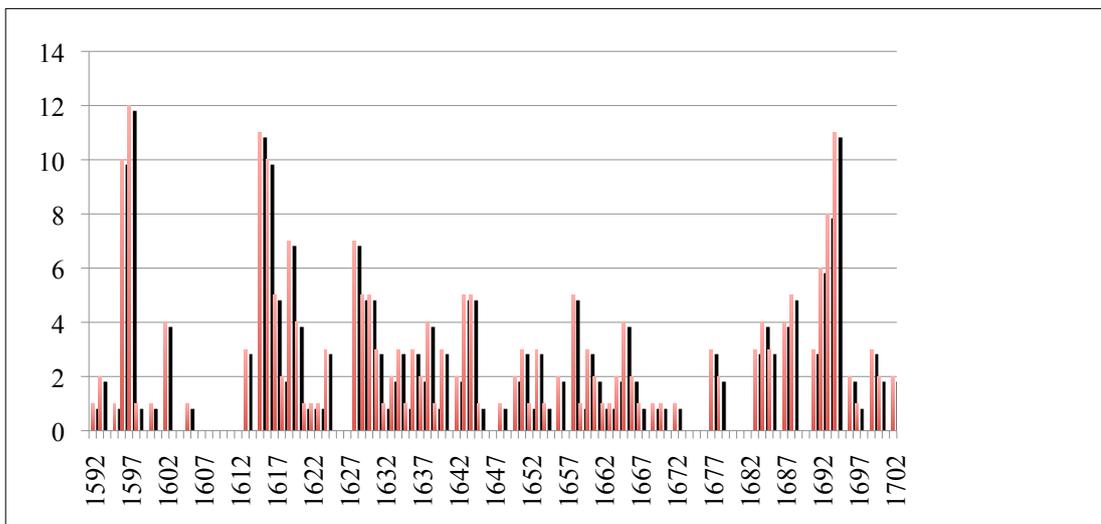


Figure 4. – Nombre d’ordonnances publiées chaque année dans le diocèse de Toulouse (1592-1702)<sup>355</sup>

Le rythme régulier des statuts synodaux et des ordonnances reprend sous Philippe Cospéan puis Jean de Rudèle entre 1614 et 1621. L’évêque d’Aire reprend le travail de réforme qui avait été interrompu pendant neuf ans, ce qui apparaît clairement dans ce graphique<sup>356</sup>. L’ordonnance est liée à la visite du diocèse, réengagée par ces deux personnalités car elles tiennent en partie compte des difficultés au sein des paroisses. Après une nouvelle interruption entre 1622 et 1628, de nouvelles ordonnances sont publiées de manière quasi ininterrompue entre 1628 et 1672 mais à un rythme plus modeste quoique plus régulier, avant de rebondir sous l’épiscopat de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef.

<sup>355</sup> Les ordonnances ont été répertoriées grâce à l’ouvrage de Peyronet mais aussi à des sources complémentaires : ADHG, 1 G 405 ; BMT, Ms 959, livre des délibérations du clergé (1607-1635) ; 1 G 404, liste des imprimés pour l’archevêché (début XVII<sup>e</sup> siècle-1766)

<sup>356</sup> LESTRADE (J.), *Philippe Cospéan, op. cit.*, p. 247.

L'étude des ordonnances, en lien avec les visites, nous montre donc que l'œuvre de Réforme catholique débute assez précocement dans le diocèse. Elle s'enrichit aussi de techniques, se diffuse dans l'ensemble du diocèse. Le format des ordonnances synodales de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef est en effet un format de poche, ce qui permet un coût moins important du livre mais aussi une diffusion plus importante à l'ensemble du clergé. Ce modèle est celui que l'on retrouve par exemple dans le Bordelais. L'introduction de la Réforme catholique y fut précoce, autour de 1600, grâce à l'œuvre de François de Sourdis (1599-1628), disciple de Charles Borromée. Pour mettre en place cette réforme et mener à bien l'œuvre de réforme de son clergé, François puis Henri de Sourdis (1629-1645) utilisèrent des moyens juridiques. L'archevêque reprenant le pouvoir, le concile provincial de Bordeaux fut organisé en 1582<sup>357</sup>.

## **2. Réglementer le quotidien et affirmer le pouvoir de l'église**

Affin que le peuple garde et observe deuement certains Décrets et ordonnances de l'Église, et ne puisse par ignorance s'en excuser, il est nécessaire qu'il les entende souvent publier, et les imprimer par ce moyen en sa mémoire.<sup>358</sup>

Ce texte de 1602 est tout à fait révélateur des ambitions de l'Église catholique sur la manière de diffuser la réforme. Des statuts synodaux, plus ou moins réguliers, sont publiés au cours du siècle. Un archevêque nouvellement nommé pouvait rééditer sous son nom les statuts de son prédécesseur. Là encore, sous l'épiscopat de Charles de Montchal et de Pierre de Marca, nous notons l'absence complète de publication de statuts synodaux alors que les ordonnances synodales furent nombreuses. Des statuts

---

<sup>357</sup> PEYROUS (B.), *op.cit.*, p. 108, p. 143.

<sup>358</sup> « Ordonnance sur la publication de certaines ordonnances, 1602 », dans *Recueil de diverses ordonnances [...] renouvelles et imprimées par l'autorité de Monseigneur Révérendissime Evesque d'Aire*, Toulouse, Raymond Colomiers, 1614, 70 p.

synodaux sont à nouveau publiés en 1668, en 1677, puis en 1696<sup>359</sup>. L'absence de statuts synodaux signifierait-elle, là encore, l'absence de perspective réformatrice ? Sans doute non. Les ordonnances de visite servent à pallier l'absence de statuts synodaux. Une des premières ordonnances de Charles de Montchal porte sur les « règlements touchant la discipline ecclésiastique, la résidence des curés, l'administration des sacrements, la Promotion aux Saints ordres, Prédication de la Parole de Dieu, célébration de la Sainte messe et autres fonctions ecclésiastiques ». Il y affirme que :

Nous avons confirmé et confirmons et renouvelons en tant que besoin seroit tous et chacuns les réglemens ordonnances faites par feu Monsieur le cardinal de Joyeuse, archevesque de Tolose d'heureuse mémoire, ou depuis ; enjoignant à tous les ecclésiastiques de nostre diocèse de les observer, et particulièrement le Concile provincial, tenu en l'an 1590.<sup>360</sup>

Il n'est pas besoin d'imprimer de nouveaux statuts synodaux puisque l'on renvoie à l'œuvre du prédécesseur. Au besoin, on réimprime une ancienne édition actualisée. De même, les ordonnances publiées sous l'épiscopat de Charles de Montchal ne renvoient plus forcément à des synodes. Elles sont publiées n'importe quand dans l'année. La parenté spirituelle de tous les statuts synodaux réside toujours dans les statuts du cardinal de Joyeuse, auxquels chacun des évêquats successifs renvoie, c'est le cas encore, par exemple, de ceux de 1677. Une fois encore, nous pouvons remettre en cause les propos des auteurs canadiens.

Parmi les statuts synodaux et ordonnances – synodales ou non – plusieurs thèmes sont communs.

---

<sup>359</sup> *Ordonnances synodales de M<sup>gr</sup> d'Anglure de Bourlemont, archevesque de Tolose avec quelques autres ordonnances de ses prédécesseurs ou de MM les Vicaires généraux, ensemble touchant les déclarations de nos roys et arrests des Cours souveraines touchant les privilèges de l'église et droits des curez, Toulouse, chez la veuve Colomiez, 1668 ; Ordonnance de M<sup>gr</sup> Joseph Montpezat de Carbon, faites dans le synode tenu à Toulouse, le quatrième may 1677, à Toulouse, chez Guillaume-Louis Colomiez et Jérôme Posuel, 1678 ; Ordonnances synodales du diocèse de Toulouse renouvelées et confirmées par Mgr l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu Jean Baptiste Michel Colbert et réimprimées sur son ordre, Toulouse, J. Boude, 1696.*

<sup>360</sup> Ordonnance du 9 juillet 1628, PEYRONET, p. 782.

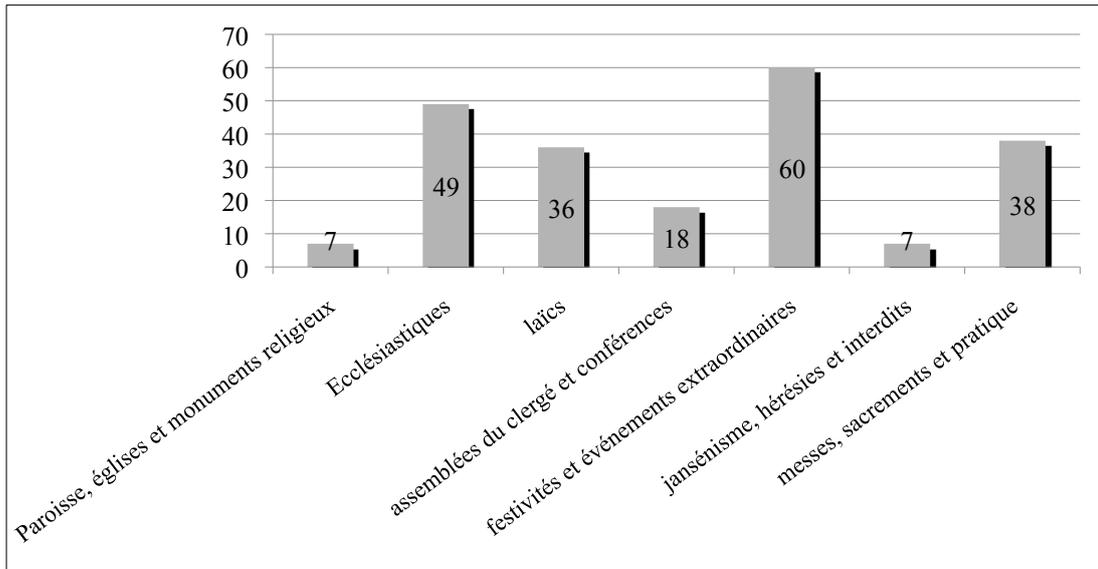
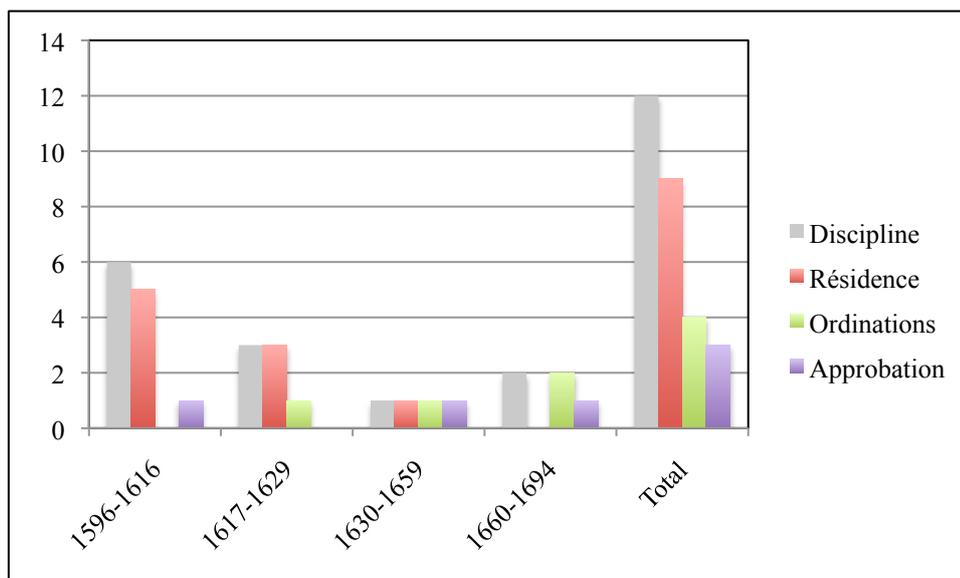


Figure 5. – Répartition par thème des ordonnances au XVII<sup>e</sup> siècle

Il faut réaffirmer la dignité du prêtre en séparant le sacré et le profane. Anne Bonzon a montré qu'en 1531, dans les statuts synodaux, le prêtre est un *sacerdos* ou *presbyter* alors qu'il devient en 1646, un *curatus* ou *rector*. C'est la preuve que l'on considère que le clergé devient de plus en plus important comme moteur de la réforme mais aussi que le vocabulaire utilisé change peu à peu. Si l'on ôte du corpus les festivités et autres événements extraordinaires comme les élévations de reliques, *Te deum* chantés en l'honneur du roi, qui deviennent de plus en plus nombreux au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et sous le règne de Louis XIV, les ordonnances portent principalement sur les ecclésiastiques, la messe et la pratique religieuse.



**Figure 6. – Ordonnances concernant les ecclésiastiques**

D'après ce graphique, l'objectif principal du début du siècle est de réaffirmer le rôle du prêtre, en rappelant des éléments essentiels de son statut, à travers la discipline ses obligations et la résidence du recteur en sa paroisse. Ces deux thèmes sont essentiels et prédominants. Puis, à partir de la deuxième moitié du siècle, nous voyons la question de la résidence des recteurs disparaître des adjudications. Dans les statuts synodaux de 1677, un nombre important de points concerne les mœurs des prêtres tandis que celles sur la résidence ont disparu. Il y a donc une évolution notable de la condition et de la pratique des ecclésiastiques, en lien avec le travail de terrain lors des visites pastorales.

Les synodes, qui se tiennent assez régulièrement au cours du siècle, permettent donc de diffuser l'information essentielle concernant la religiosité nouvelle entre la tête et les membres ; ils sont aussi, au début du siècle, liés à la pratique de la visite pastorale.

## II. Les visites pastorales : s'informer et informer pour réformer

En symbolisant la fonction du pasteur, la visite pastorale était, au Moyen Âge, un moyen d'identification et d'évangélisation car l'évêque médiéval affirmait ses droits sur un territoire et des personnes<sup>361</sup>. Pourtant, au XVII<sup>e</sup> siècle, s'il n'est plus question uniquement d'affirmer une autorité sur un territoire, la visite est, au même titre que les synodes, un instrument de disciplinarisation du clergé puis des fidèles. L'évêque doit en effet connaître ses ouailles :

C'est le devoir principal d'un evesque de cognoistre la face de ses brebis et prendre garde à ses troupeaux. C'est pourquoi les evesques visiteront tous les ans les esglises qui leur sont sujettes et mesme celles qui sont exemptes<sup>362</sup>.

Même s'il est matériellement impossible de conduire une visite annuelle ou biennale, le concile provincial de Toulouse a remis, dans la province ecclésiastique, la visite pastorale au centre de la reconquête tridentine. Les tournées pastorales constituent ainsi une source essentielle pour l'étude des paroisses toulousaines du XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, comme à Bordeaux ou dans le Comtat Venaissin, les procès-verbaux sont minutieux et ne laissent que peu de part d'ombre.

Aux archives départementales de la Haute-Garonne, le fonds qualifié de visites pastorales nous est bien connu puisque nous y avons répertorié plus de mille cinq cents documents. Au début de nos recherches, un travail d'inventaire fut tout d'abord effectué grâce au précieux cahier de l'abbé Millau<sup>363</sup>. Pourtant cet inventaire est incomplet et il comporte un certain nombre d'erreurs. De plus, il est improprement nommé « visites pastorales » car dans cet immense fonds, 65% de documents ne sont pas directement liés à la visite : copies de testaments, titres d'obits, rôles et inventaires de messes ou reddition de comptes.

---

<sup>361</sup> LEMAÎTRE (N.), *op.cit.*, p. 336.

<sup>362</sup> *Le Concile provincial de Tolose, tenu par l'illustrissime et révérendissime seigneur François de Joyeuse Cardinal, archevesque de Tolose, l'an 1590, à Toulouse, chez R. Colomiez, 1597, p. 181.*

<sup>363</sup> MILLAU (Abbé), *Inventaire sommaire des visites pastorales et des documents concernant les paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse, inventaire manuscrit*, ADHG, 1911.

Jusque dans les années 1980, l'étude des visites pastorales a connu son âge d'or avec la publication d'ouvrages fondateurs et de thèses utilisant en majeure partie ces sources<sup>364</sup>. La « boulimie quantitative » évoquée par Dominique Julia s'adaptait en effet fort bien aux visites pastorales<sup>365</sup>. En Italie, elles ont aussi intéressé beaucoup d'historiens<sup>366</sup>, mais c'est surtout en France que la sociologie religieuse a utilisé le plus ce type de documents<sup>367</sup>. Les informations dégagées par les chercheurs semblaient sans fin : assistance à la messe, nombre de pascalisants, résidence des curés, enseignements du catéchisme et nombre d'aspects des mentalités religieuses. La thèse de Robert Sauzet sur les visites pastorales de Chartres montre à la fois la réception des décrets tridentins mais également la résurgence de la tradition gallicane.

Les travaux relativement récents des chercheurs espagnols sont aussi particulièrement féconds pour les époques médiévale et moderne. Rafael Pérez Garcia utilise la visite pastorale comme un élément central pour l'étude de la Contre-Réforme à Séville au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>368</sup>. Il offre, à partir de ce fonds, une vision complète de l'église sévillane à l'heure de la Contre-Réforme. L'étude des visites pastorales s'est aussi renouvelée avec des travaux comme ceux de Carcel Orti qui montre le rôle des visites pastorales dans la compréhension de la géographie ecclésiastique, en évoquant les aspects fiscaux, humains ou économiques qu'offre ce fonds<sup>369</sup>. L'historiographie italienne n'a pas fini de s'intéresser aussi à ces fonds historiques : un des meilleurs exemples réside dans les travaux de Bruno Felice qui structure ses recherches autour de

---

<sup>364</sup> SAUZET (R.), *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1975, 371 p ; CENTRE DE RECHERCHES RHÉNANES ET RÉGIONALES (éd.), *Sensibilité religieuse et discipline ecclésiastique. Les visites pastorales en territoire protestant, pays rhénans, comté de Montbéliard, pays de Vaud, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg, Librairie Istra, 1975, 99 p ; FROESCHLÉ-CHOPARD (M. et M.-H.), *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790*, Paris, éditions du CNRS, 1986, 253 p ;

<sup>365</sup> JULIA (D.), « Sources nouvelles, source revisitées », *Un siècle d'histoire du christianisme en France, bilan historiographique et perspectives*, RHEF, 2000, p. 429.

<sup>366</sup> MAZZONE (U.), TURCHNI (A.), éd., *Le visite pastorali. Analisi de una fonte*, Bologne, Il Mulino, 1985 ; TRAMONTIN (S.), « Sperienze di studio e di registazione delle visite pastorali venziane dell'Ottocento », *Archiva Ecclesiae*, 22-23, 1979-80, p. 53-65 ; VOLPE (F.), « Le visite pastorali : problemi archivistici e problemi storici », *Ricerche di Storia Sociale e Religiosa*, n° 14, 1978, p. 303-309.

<sup>367</sup> LE BRAS (G.), « Enquête sur les visites de paroisse », *RHEF*, n° 25, 1949, p. 39-41 ; FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), « À propos des visites des anciens diocèses de Grasse et de Vence (Alpes-Maritimes) : peut-on utiliser le document pour l'étude de la dévotion populaire (1580-1789) », *Cahiers de la Méditerranée*, 1976, p. 1-19.

<sup>368</sup> PÉREZ GARCIA (R.), « Visita pastoral y Contrarreforma en la archidiócesis de Sevilla (1600-1650) », *Historia. Institutiones. Documentos*, n° 27, 2000, p. 205-233.

<sup>369</sup> ORTI (C.), « Las visitas pastorales y las relaciones ad limina como fuentes para el estudio y comprensión de la geografía eclesiástica », *Memoria Ecclesiasticae*, XXVIII, Oviedo, 2006, p. 11-203.

plusieurs points centraux : tout d'abord il prend comme marque chronologique l'étape de saint Charles Borromée, dont l'œuvre fut capitale pour l'histoire de l'église, puis, il montre que les visites pastorales des temps modernes, en surmontant les visites médiévales, sont un instrument documentaire privilégié pour l'étude d'une richesse modale, culturelle et spirituelle<sup>370</sup>. Enfin les travaux de Cécilia Nubola, spécialiste de l'étude des visites pastorales, ont montré que ces sources n'ont certainement pas livré tous leurs secrets<sup>371</sup>.

Pourtant, aujourd'hui, les chercheurs français se sont davantage tournés vers d'autres sources, comme les fonds de fabrique, dont nous ne possédons à Toulouse que des bribes. La présence de séries complètes de visites pastorales montre en revanche la force de l'organisation de la chancellerie épiscopale. La préservation de la documentation paroissiale est la preuve de la volonté qu'il y a de connaître son diocèse, transmettant ainsi l'information vers les curés et les fidèles. Il nous est donc d'emblée apparu impératif d'étudier ces documents, dont nous pensons qu'il y a encore nombre d'éléments passionnants à tirer, sur l'étude des églises, de leurs décors, des fidèles. Cela nous semble essentiel d'autant plus que les comptes rendus de visites sont souvent la seule source d'information sérielle pour l'étude de la vie paroissiale. L'ouvrage de référence sur l'organisation de la visite toulousaine est celui de l'abbé Georges Baccrabère<sup>372</sup>. Il a mis en lumière la réalité de l'influence borroméenne dans le diocèse, mais il reste, pour l'étude des églises et de la religiosité, un grand nombre d'éléments à tirer des visites pastorales.

---

<sup>370</sup> FELIC DUINA (B.), *La comunità di Ardesio nelle visite pastorali del XVI secolo (1520-1602)*, Bergame, 2003.

<sup>371</sup> NUBOLA (C.), *Conoscere per governare : la diocesi di Trento nella visita pastorale di Luicoco Madruzzo (1579-1581)*, Il Mulino, Bologna, 1993 ; *Per una banca dati nelle visite pastorali italiane. Le visite della diocesi di Trento (1537-1940)*, Il Mulino, Bologne, 1998 ; *Fonti ecclesiastiche per la storia sociale e religiosa d'Europa, XV-XVIII secolo*, Il Mulino, Bologne, 1999.

<sup>372</sup> BACCRRABÈRE (G.), *op.cit.*, 1956.

## A. S'instruire des réalités diocésaines et asseoir son pouvoir

Avant même son arrivée à Toulouse, l'ambition du cardinal de Joyeuse fut de connaître les réalités de son diocèse, objectif qu'il signifia à ses vicaires généraux dans une lettre pastorale<sup>373</sup>. Il organisa ensuite la visite des paroisses dès 1593 puis principalement à partir de 1596.

L'archevêque n'est pas toujours homme de la région et il est de fait qu'il n'avait qu'une idée très vague de son diocèse. C'est tout à fait probant dans la visite *ad limina* du cardinal en novembre 1594. S'il connaît bien son siège métropolitain, ordres religieux et principaux monuments, c'est loin d'être le cas des zones rurales, dont il omet un certain nombre de paroisses. Pour cause, le cardinal affirme qu'il n'a jamais pu visiter l'ensemble de sa juridiction :

Telles sont les choses qui se rapportent à l'Église de Toulouse dans le diocèse, que nous avons le vif désir de visiter tout entier ; désir que nous n'avons jamais pu réaliser à cause de l'atrocité des guerres civiles ; mais nous avons fait visiter en détail les parties rapprochées par les archidiaques, les archiprêtres et par d'autres délégués et nous avons exigé les procès-verbaux complets de leurs visites.<sup>374</sup>

En réalité, seules seize paroisses furent visitées au cours des années 1593 et 1594. La visite est aussi le premier acte de juridiction, c'est un moyen d'asseoir son pouvoir pour un archevêque, *a fortiori* quand tout a été désorganisé par de longues années de troubles.

Dès lors, la priorité est de rétablir la juridiction ecclésiastique dès l'échelon paroissial. En 1596, les recteurs durent fournir une délimitation de leur paroisse. Rédigé devant notaire, l'acte, signé par lui-même et sept ou huit notables du lieu, devait indiquer le nombre d'habitants, les charges, les revenus, la part attribuée à chaque décimateur, les aumônes, les vicaires ou les fonctions de prédication. Partout ou presque, l'autorité catholique et au premier rang, celle du recteur, devait être rétablie lorsque bien souvent il était absent depuis des décennies et qu'un grand désordre régnait

---

<sup>373</sup> BNF, Ms lat 17209, fol. 65-67 « Mémoires et instructions touchant l'administration de l'archevêché de Toulouse », adressé au vicaire général Daffis.

<sup>374</sup> ASV, *Congregatione concilii relationes*, n° 806. Voir CONTRASTY (J.), *Cinq visites « ad limina », XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, p. 13-44. Il s'agit du seul rapport pour le diocèse de Toulouse à l'époque moderne.

dans la vie religieuse. Malheureusement, peu de ces documents nous sont parvenus dans les fonds de paroisses mais quatre-vingt onze états de paroisses, rédigés par les curés en préalable à la visite ont été conservés dans les archives<sup>375</sup>. L'imprimé de visite du cardinal de Joyeuse, envoyé aux curés pour préparer la visite, s'inspire directement des *Acta* de Charles Borromée et des *Instructions* de Milan, montrant la parenté réelle dans les méthodes de visite entre le cardinal et Charles Borromée, même si la visite est déjà un procédé connu et pratiqué avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

En effet, au début des troubles religieux, en mars 1561, Pierre du Faur, vicaire général de l'archevêque de Toulouse, fut envoyé « pour aller visiter les plus notables lieux dud[it] archevesché »<sup>376</sup>. Il avait pour mission d'enquêter sur le clergé paroissial alors que la Réforme tendait à s'implanter dans la région toulousaine. Les paroissiens étaient avant tout interrogés sur la présence de protestants mais aussi sur les pratiques de leur clergé, à savoir sur la résidence, les scandales ou la simonie. Il n'est cependant jamais question de l'état des églises ou des chapelles dans ces visites destinées à cerner l'influence protestante dans un contexte de troubles.

Face au nombre de paroisses à visiter et à la distance à parcourir, le cardinal de Joyeuse ne peut les visiter en personne – ses occupations le tenant d'ailleurs souvent éloigné de Toulouse<sup>377</sup>. Mais il y envoie des visiteurs : Nicolas Gilles, curé de Cugnaux, Ferdinand Alvarus, chanoine de l'Isle-Jourdain et originaire du Portugal<sup>378</sup>, Jean Chabanel, curé de Toulouse<sup>379</sup>, le père Martin Rouelle, jésuite. Un doyen, Gaysard, et Jean Baricave, archiprêtre de Verfeil se rendent aussi dans quelques paroisses.

---

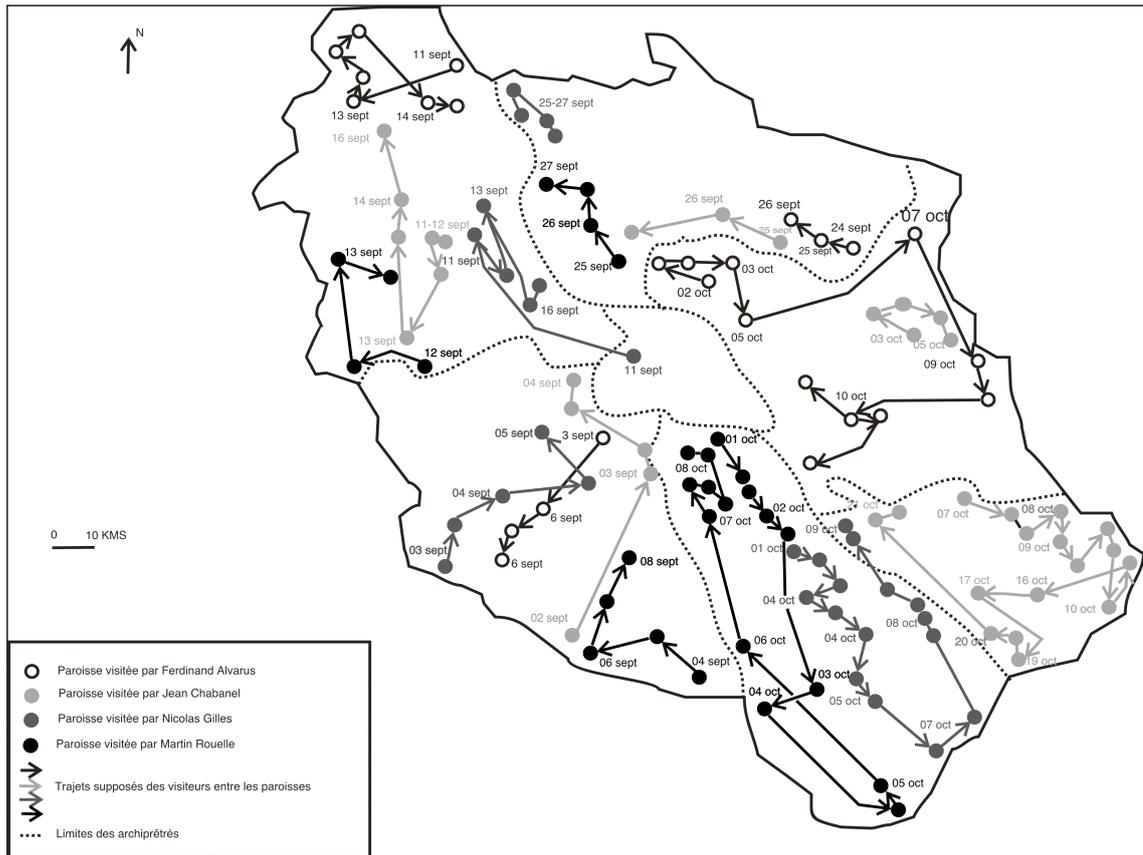
<sup>375</sup> BACCRAËRE (G.), *op.cit.*, p. 66.

<sup>376</sup> ADHG, 1 G 643. Mars 1561, visite du diocèse par M. du Faur vicaire général. Il se rend dans les paroisses de Montauriol, Saussens, Caraman, Montesquieu et Montbrun. L'archiprêtre de Verfeil visite ensuite certaines paroisses de sa circonscription « pour s'informer des mœurs et doctrines des prêtres y résidant et exhorter les prêtres à ne rien exiger pour l'administration des sacrements ».

<sup>377</sup> ADHG, 2 MI 894. Seule exception, le cardinal de Joyeuse visite le 7 juillet 1596 la paroisse de Pin Balma.

<sup>378</sup> Ferdinand Alvarus fut prêtre, docteur, régent en théologie, obtient le 23 mai 1596, une lettre en faveur du parlement, lui autorisant de tenir des bénéfices en France jusqu'à la somme de mille écus de revenu chacun. ADHG, B 1900, f° 232 v. Ferdinand Alvarus, docteur régent en sainte théologie, prêtre et doyen de l'Isle-Jourdain est enterré aux Jacobins de Toulouse, décédé le 26 novembre 1616 (AMT, GG 120). Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Libellus instructorius in gratiam clericorum*. La première édition de l'ouvrage a été approuvée par Jean de Rudèle et l'épître dédicatoire est adressée à Philippe Cospéan, elle remonte donc à 1614-1616. L'ouvrage vise à l'instruction des clercs, il est publié à de multiples reprises au cours du XVII<sup>e</sup> siècle (une édition de 1665 est conservée à la Bibliothèque municipale de Toulouse).

<sup>379</sup> Jean Chabanel (1560-v. 1620) est curé de la Daurade, procureur fiscal en 1618 (ADHG, 1 G 490). Il a écrit plusieurs ouvrages dont *De l'espace et police de l'église Nostre-Dame dite la Daurade à Tolose*, à



Carte 7. – La tournée pastorale de l'automne 1596

Ces tournées ont lieu pour l'essentiel au cours de l'automne 1596 et les ordonnances sont rendues entre 1602 et 1604<sup>380</sup>. Sauf exception, les paroisses sont visitées par archiprêtre et la tournée est d'une efficacité redoutable car plusieurs paroisses peuvent être visitées chaque jour. Les quatre visiteurs principaux sont envoyés

---

Tolose, chez Jean Boude, 1623 ; *De l'antiquité de l'Eglise Notre-Dame, dite de la Daurade à Tolose, et autres antiquitez de la ville*. A Tolose, chez Raymond Colomiez, 1621, 122 p ; *De l'Antiquité des églises paroissiales, institutions des recteurs et vicaires perpétuels*, à Tolose, chez Raymond Colomiez, 1608, 68 p. ; *Méditations de la cognoissance de dieu. Extraites principalement des œuvres du P. L. Dupont de la docmpagnie de jésus et réduites en petits points clairement et succinctement traictez pour l'usage de l'oraison mentale*, à Tollose, chez la veuve de Jacques Colomiez, 1616, 915 p ; *La règle prescrite par S. Augustin aux nonnains et religieuses ; extraite de son épistre CIX et tournée de latin et François par Jean Chabanel, tolosain, docteur en théologie et recteur de l'église Notre-Dame La Dorée. Avec le miroire des religieuses et autres petits traitez de dévotion ; de l'invention ou version du mesme*, à Tolose, chez Raymond Colomiez, 1612, 186 p. Il est aussi ardent défenseur et promoteur de la spiritualité espagnole avec la traduction du *Sermon du R. P. Frère Louys de Grenade*.

<sup>380</sup> Volume II, carte, n° 13. Voir annexes 6 et 7, p. 572-573.

en même temps pour débiter la visite de l'archiprêtre<sup>381</sup>. Nous pouvons noter que les confins du diocèse sont assez privilégiés, à l'exception du nord – où les visiteurs ne se rendent jamais – et d'une partie de l'archiprêtré de Verfeil qui correspond à la temporalité de l'archevêché. Les parties les plus détruites, telles le nord du Lauragais, ne sont d'ailleurs pas forcément les plus visitées.

La visite est donc méthodique et administrative. En effet, le procès-verbal est systématique et uniformisé à l'ensemble des paroisses et s'organise en trois chapitres et trente-cinq articles. Le premier chapitre porte sur l'administration et la garde des sacrements. L'attention du visiteur est portée sur le maître-autel et le tabernacle. La « table des meubles » montre aussi l'importance que l'autorité accorde aux ornements pour la célébration du service religieux. Puis la « table des choses qu'il faut préparer à la visite » concerne les fêtes, l'église, l'architecture et l'ornementation de celle-ci, les bassins ou les confréries. Ce questionnaire est envoyé aux curés du diocèse avant la visite pour les aider à la préparer<sup>382</sup>. Le culte ne peut se célébrer dans une église en ruine. On retrouve aussi les mêmes types de préoccupation que dans d'autres diocèses du sud de la France comme celui d'Avignon, où l'on voit le visiteur noter le bon ou le mauvais état des ornements ou encore leur absence, toutefois sans description détaillée<sup>383</sup>. Le troisième chapitre du procès-verbal traite des personnes : prieur, curé, puis tout ce qui concerne les paroissiens. Ces dernières rubriques concernant les paroissiens et leurs déviances sont en général peu fournies. Le procès-verbal est manuscrit mais il suit toujours le même plan<sup>384</sup>. Dans certaines paroisses, un état du clergé est rempli à part. Nous ne pensons pas qu'il ait été fait dans toutes les paroisses mais il montre la volonté de refaire le bilan du personnel ecclésiastique à cette date. Ce rapide tableau récapitule pour chaque paroisse le présentateur, les fruits prenants, le

---

<sup>381</sup> Pour le Lherm, trois visiteurs entre le 2 et le 8 septembre, pour Grenade, quatre visiteurs entre le 12 et le 16 septembre. Après une pause d'une dizaine de jours, la tournée reprend dans l'archiprêtré de Montastruc, elle est très brève car quatre paroisses maximum sont visitées par les quatre visiteurs entre le 25 et le 27 septembre. Dans la circonscription de Verfeil, seuls deux visiteurs parcourent des distances beaucoup plus importantes entre le 2 et le 10 octobre. À Caraman, un seul visiteur, Jean Chabanel, visite l'archiprêtré entre le 7 et le 21 octobre. Au même moment, Martin Rouelle et Nicolas Gilles parcourent de manière assez complète l'archiprêtré de Gardouch. Les distances parcourues y sont relativement importantes entre le 1<sup>er</sup> et le 9 octobre.

<sup>382</sup> Volume II, planche III. III 13.

<sup>383</sup> VENARD (M.), *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions du Cerf, 1993, 1<sup>e</sup> édition, p. 923-924.

<sup>384</sup> Volume II, planche III. III 14.

recteur et le(s) vicaire(s), s'ils résident, les revenus de chacun des intervenants dans la paroisse et le salaire du prêcheur.

La visite pastorale est donc organisée avec beaucoup de méthode et, des quatre tournées principales du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est la pratique la plus rationnelle, montrant le côté visionnaire et le grand pragmatisme du cardinal de Joyeuse. Avec lui, une organisation administrative est née : la Congrégation de la visite, qui est un conseil général présidé par le cardinal. Elle possède un personnel permanent de secrétaires avec des visiteurs et remplit le rôle de préparation, de documentation mais aussi de classement des archives. Nous n'avons par la suite aucun moyen de savoir si elle s'est maintenue sous les successeurs du cardinal. Cette méthode, inspirée de Charles Borromée, avec procès-verbal systématique et formulaire, fut aussi mis au point par François de Sourdis à Bordeaux, dès 1600. La congrégation du Régime était aussi chargée de l'examen des procès-verbaux par des personnes connaissant le droit canon pour rendre ensuite des ordonnances sur les ornements des églises ou sur la correction des défauts des fidèles<sup>385</sup>.

La visite organisée à l'automne 1596 est la plus complète parmi toutes celles qui ont lieu au cours du siècle. On mesure toute l'importance de l'organisation et l'effort de structuration menée par le cardinal de Joyeuse, mais aussi l'importance des conseillers réformateurs dans son entourage.

## **B. La reprise des tournées pastorales (1615-1650)**

La vacance du siège archiépiscopal et la non-résidence du cardinal de La Valette n'interrompent pas le désir de réforme. Philippe Cospéan, évêque d'Aire, administrateur du diocèse (1614-1616) et Jean de Rudèle (1577-1650), vicaire général, se rendent dans

---

<sup>385</sup> PEYROUS (B.), *op.cit.*, p. 237.

cinquante-huit paroisses entre 1615 et 1619<sup>386</sup>. La visite est alors associée au synode et les ordonnances synodales sont directement liées à ce que le visiteur a observé durant sa tournée<sup>387</sup>. Les paroisses sont principalement visitées entre 1615 et 1617. Là encore, l'archiprêtré de Gardouch, de Caraman et de Grenade sont privilégiés, mais c'est surtout, comme en 1596, l'intérêt pour les limites du diocèse qui est à souligner. Le nord de l'archiprêtré de Gardouch, à la limite du gardiage, est visité par Jean de Rudèle : c'est une partie qui a souffert de destructions pendant les guerres de Religion. C'est probablement pour le vicaire général une manière de mesurer l'évolution des travaux. L'action de Jean de Rudèle fut mise à mal par les membres du chapitre cathédral, et ses occupations de chanoine expliquent le caractère discontinu de la visite. Cependant, avec cet homme, connu pour son caractère intransigeant, les premiers questionnaires de visites imprimés apparaissent, afin d'y noter les points importants. Ils sont repris à l'identique par Charles de Montchal. Le procès-verbal suit, là encore, un plan rigoureux. En premier lieu, le visiteur s'intéresse à l'édifice, ses autels, les fonts baptismaux, les ornements, la sacristie. Les réponses concernant les détails du culte, les ornements. Les tableaux ou les décors sont en général plus détaillés que lors de la visite précédente. Les questionnements tendent en effet à se multiplier sur les œuvres d'art ou sur les reliques à mesure que les églises se reconstruisent. Puis un autre chapitre concerne « l'administration des sacrements, des festes, des offices, obits, prédications et instructions du peuple ». Il s'agit d'une tradition née à la fin du Moyen Âge, reprise au cours de la visite de 1561, qui accorde une grande importance au pasteur de la paroisse. On s'interroge ici sur les offices, sur les prédications et sur les fondations obituaires. Puis, les autres rubriques reviennent rapidement sur le recteur et les vicaires présents dans la paroisse pour terminer sur l'état financier. On fait encore un état du clergé dans la paroisse et une rubrique, souvent sous-estimée traite de sa vie et de ses mœurs après avoir demandé « s'il dit souvent la messe, s'il presche, enquis quels livres il a ». La

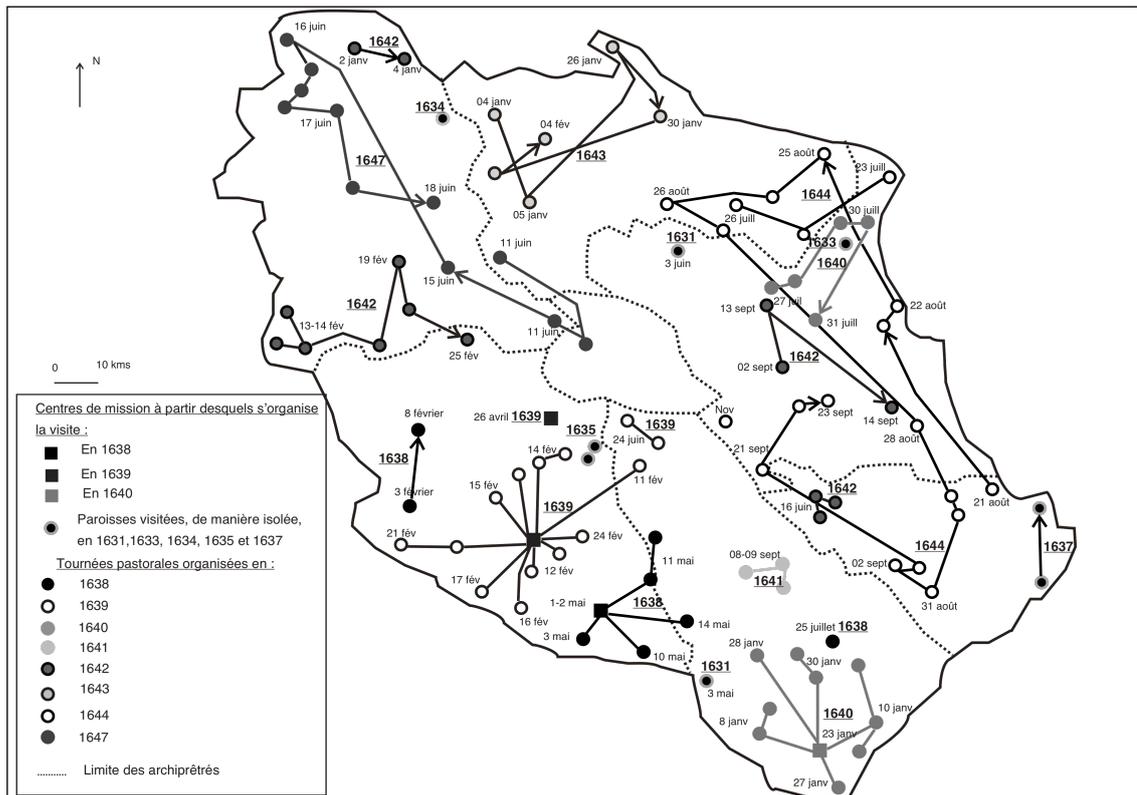
---

<sup>386</sup> Volume II, carte n° 13. En réalité, Philippe Cospéan ne visite que trois paroisses de l'archiprêtré de Gardouch.

<sup>387</sup> Par exemple, en 1615, la visite succède au synode de Pâques et précède celui de la Saint-Luc, au mois d'octobre.

recherche du bon prêtre commence à se dessiner ici, devenant une norme à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>388</sup>.

Charles de Montchal inspecte quant à lui cent trente-trois paroisses, principalement entre 1638 et 1650. La représentation cartographique des itinéraires suivis et des paroisses visitées montre plusieurs faits intéressants<sup>389</sup>.



Carte 8. – Les tournées pastorales de Charles de Montchal (1638-1647)

Tout d’abord un certain nombre de lieux sont visités de manière isolée, c’est le cas d’Auterive le 3 mai 1631, car l’archevêque y a tenu un synode. Nous notons ici encore une fois le lien évident entre les deux pratiques. Durant les dix premières années de son épiscopat, jusqu’en 1638, on ne peut noter qu’une vaine tentative de visite générale. Puis entre 1638 et 1640, la visite pastorale s’effectue selon un schéma en étoile, mis en lumière par Georges Baccrabère. Partant de centres missionnaires,

<sup>388</sup> De grandes enquêtes eurent lieu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle dans de nombreux diocèses. Voir par exemple LOUPES (Ph.), « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d’après la grande enquête de 1772 », *AM*, t. 83, n° 101, 1971, p. 6-24 ; ou encore JULIA (D.), « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, 1966, p. 195-216.

<sup>389</sup> Volume II, carte n° 14.

Lagardelle, Muret ou Gardouch, l'archevêque visite les villages alentours, revenant chaque fois après au centre de la mission, qui n'est pas forcément une paroisse visitée<sup>390</sup>. Il est aussi noté qu'à Cugnaux, en avril 1639, il vient avec son équipe de missionnaires, mais il semble que cela soit ici une visite isolée.

Cependant, en 1642, cette pratique est abandonnée. Nous en ignorons la cause, mais l'on reprend des tournées classiques, avec des distances parcourues très importantes et un manque évident de logique pour l'observateur du XXI<sup>e</sup> siècle. De plus, les visites s'effectuent durant des mois peu conventionnels : soit durant l'hiver (janvier et février), soit pendant les mois les plus chauds (juillet et août). L'intérêt pour les zones les plus éloignées du diocèse est encore évident, manière d'affirmer l'autorité archidiocésaine. Des paroisses test ont d'ailleurs été visitées successivement en 1596, 1615 et dans les années 1640 comme le Burgaud ou Launac. Le cérémonial de la visite est particulièrement important<sup>391</sup>. L'archevêque est en effet reçu par l'ensemble de la communauté civique et religieuse, tous revêtus de leurs ornements liturgiques selon leur grade. La visite est l'occasion pour l'archevêque de donner le sacrement de confirmation, en même temps que la mission.

Avec Charles de Montchal, la visite est donc associée à la mission mais aussi aux synodes. Les ordonnances de visites sont nombreuses, parfois associées au procès-verbal. L'attention portée à l'état des édifices, des autels est toujours primordiale. Si dans le questionnaire de visite, une part importante concerne le « général de la paroisse », c'est-à-dire les paroissiens eux-mêmes, les réponses restent dans l'ensemble laconiques. Mais la visite permet de dresser un état des édifices religieux et du clergé. Le clergé principal – recteur et vicaires – sont assez bien présentés dans les relations, tandis que l'archevêque accorde peu d'intérêt au reste du clergé. Les ordonnances de visite sous Jean de Rudèle ou Charles de Montchal ont donc de plus en plus tendance à remplacer les ordonnances synodales. Elles sont plus précises car elles concernent une paroisse en particulier.

---

<sup>390</sup> BACCRABÈRE (G.), *op.cit.*, 1968, p. 206-211.

<sup>391</sup> Voir annexe n° 8, p. 574.

### **C. La dernière tournée pastorale du XVII<sup>e</sup> siècle : une pratique administrative et formatée**

Après un demi-siècle d'interruption, Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef renoue avec la pratique de la visite dans soixante-neuf paroisses<sup>392</sup>. Ces tournées pastorales n'ont jamais été étudiées.

Il part en 1696 de Verdun [sur-Garonne] puis se rend dans l'archiprêtré du Lherm<sup>393</sup>. A l'automne 1698, il visite trente-deux paroisses, puis en 1700 encore une douzaine d'églises de l'archiprêtré de Caraman. Seules les ordonnances sont consignées dans le cahier de la visite et elles suivent un plan précis par souci d'efficacité. En effet, une partie du texte renvoie à l'église et l'autre consiste en des ordonnances générales sur le clergé et la pratique religieuse applicables à toutes les paroisses du diocèse. La visite type se réduit donc à des préoccupations très traditionnelles sur les lieux de culte et le clergé. Il n'est plus fait de cas par cas. La visite devient donc très administrative ; l'archevêque se rend dans plusieurs paroisses chaque jour et ne porte plus son regard que sur l'édifice, sa décoration et ses ornements. L'attitude des paroissiens et leurs pratiques religieuses sont complètement éludées.

La tournée de 1696, circonscrite à l'archiprêtré de Grenade, est une véritable tournée pastorale, mais il a été impossible de déterminer une logique au sens de la visite, vu le nombre important de paroisses visitées chaque jour<sup>394</sup>. L'archevêque se contente ici de visiter l'état matériel de l'édifice, rend quelques ordonnances générales et se rend dans la paroisse suivante. Il est même probable qu'il dépêche certains de ses conseillers dans les annexes. En revanche, les tournées de 1698 et 1700 nous semblent davantage effectuées en vue d'administrer le sacrement de confirmation, c'est le cas à Lanta le 23 septembre ou à Auterive le 4 octobre. Cependant, deux parties entières du diocèse ne furent jamais visitées par Jean-Baptiste Michel Colbert.

Des ordonnances formatées et identiques pour toutes les paroisses sont envoyées au curé qui joue un rôle de relais entre l'ordinaire et les diocésains. C'est la preuve qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle les recteurs de paroisses étaient très sollicités par les visiteurs

---

<sup>392</sup> Volume II, carte 15. Voir annexe n° 8, p. 574 pour les ordonnances de visite.

<sup>393</sup> ADHG, 2 MI 955, ces visites ont lieu entre le 26 septembre et le 12 octobre 1696 ; elles sont consignées dans un cahier conservé dans le dossier de la paroisse de Verdun.

<sup>394</sup> Six paroisses visitées le 5 octobre et cinq paroisses le 9 octobre (archiprêtré de Grenade).

ecclésiastiques afin de transmettre les informations et les canons tridentins. Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef se situe dans la lignée des réformateurs précédents en cherchant à informer directement pour corriger les abus ou réformer. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard a noté que cette tendance touche les diocèses du Sud-Ouest dans leur ensemble, en réduisant la visite à des préoccupations traditionnelles<sup>395</sup>. Ce semblant de désintérêt pour les âmes au bénéfice des choses peut s'expliquer par un changement de nature dans la visite, mais cela montrerait aussi probablement que les âmes étaient contrôlées d'une autre façon, notamment par les conférences ecclésiastiques.

Nous savons enfin qu'entre 1651 et 1696, il y eut des tournées pastorales – très restreintes – mais les documents n'ont pas été conservés systématiquement par la chancellerie. Ainsi, en 1678, le vicaire général se rend dans un certain nombre de paroisses dont nous avons retrouvé quelques mentions en fonction des aléas de la conservation des documents. Il est cependant certain qu'au cours des quatre principales tournées pastorales du XVII<sup>e</sup> siècle, la visite a atteint le double objectif recherché : informer pour réformer. Les compétences dévolues aux archiprêtres glissent peu à peu vers les vicaires forains, chargés d'une nouvelle institution, remise à l'honneur dans un esprit tridentin, les conférences ecclésiastiques.

---

<sup>395</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Atlas, op.cit.*, p. 75.

### III. Une nouvelle forme de sodalité : les conférences ecclésiastiques

À l'heure du concile de Trente (1545-1563), la pratique des conférences ecclésiastiques s'était nettement essoufflée dans le monde chrétien. Calendes, sessions ou synodes existaient pourtant depuis le IX<sup>e</sup> siècle en Occident et réunissaient le clergé diocésain sur ordre de l'évêque. Ces réunions visaient à la bonne administration des paroisses, à la sanctification et à l'instruction du clergé. Grâce à l'institution, on ne saisit plus uniquement l'œuvre de réforme à travers des ordonnances formatées, reflet d'une réalité parfois tronquée, mais dans la pratique ordinaire des ecclésiastiques, dont on ressent de plus en plus la nécessité de les assembler. Le cadre formel de l'archiprêtré est donc systématiquement divisé en conférences ecclésiastiques, supervisées par des vicaires forains<sup>396</sup>. Les sources toulousaines n'ont pas conservé la trace de l'histoire des débuts de l'institution<sup>397</sup>.

---

<sup>396</sup> L'historiographie est assez pauvre sur ce thème. PÉCHENARD (P.-L.), « Etude historique sur les conférences ecclésiastiques », *Dictionnaire de théologie catholique*, tome III, Paris, librairie Letouzey et Ané, 1938, col. 816-818. Puigvert y Sola (J.), « L'Episcopat i la formacio des baix clergat al segle XIII. L'exemple de les conferencies eclesiastiques del bisbat de Girona », *Bisbes, il lustracio i jansenisme a la Catalunya del segle XVIII*, Eumo, Universitat de Girona, 2000, p. 89-115, GOUESSE (J.-M.), « Assemblées et associations cléricales. Synodes et conférences ecclésiastiques dans le diocèse de Coutances aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Normandie*, t. 24, n° 2, juin 1974 ; BRUNET (S.), « Les prêtres des campagnes de la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la grande mutation », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 234, 2007, p. 49-82 ; VENARD (M.), « Entre obligation et sociabilité, les conférences ecclésiastiques », dans DOMPNIER (B.), VENARD (M.), dir., *Les associations de prêtres en France du Moyen âge à l'époque contemporaines, actes du colloque organisé les 15, 16 et 17 septembre 2005*, RHEF, tome 93, 2007, p. 41-50. Nous avons effectué une synthèse de la situation toulousaine dans un article : « Les conférences ecclésiastiques et la réforme des prêtres du diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *AM*, n° 269, 2010, p. 5-35.

<sup>397</sup> Dans le diocèse de Bordeaux, il existe un livre du doyenné où sont inscrits les comptes rendus des conférences ecclésiastiques : PEYROUS (B.), *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1709), le renouveau d'un diocèse*, Talence, Fédération historique du sud-ouest de la France, 1995, deux vol, p. 540. Un beau dossier des Archives départementales de la Haute-Garonne contient le règlement des conférences ecclésiastiques pour l'automne 1647, des procès-verbaux, des listes de paroisses, des lettres ainsi que de nombreux cas de conscience, travaux rédigés par les curés en vue de la préparation des conférences, de septembre 1647 à janvier 1648. ADHG, 1 G 633, règlements, sujets et compositions relatifs aux conférences ecclésiastiques, 1647-1648 (non estampillé) ; 1 G 632, sujets de conférences ecclésiastiques, XVIII<sup>e</sup> siècle.

## A. L'histoire des conférences ecclésiastiques toulousaines

Instituées par le cardinal de Joyeuse lors du concile provincial de Toulouse en 1590, les conférences ecclésiastiques ne commencent à fonctionner véritablement qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle pour devenir un rouage diocésain au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré une institution précoce, le fonctionnement des conférences n'est avéré que sous l'épiscopat de Charles de Montchal, créant treize lieux de conférences, partageant les archiprêtres en circonscriptions relativement égales<sup>398</sup>. Chaque conférence réunit alors entre dix et vingt-cinq paroisses. Des églises paroissiales, ayant une position relativement centrale au sein de chaque « distroit », sont choisies pour chef-lieu de la conférence. Les ecclésiastiques – et ils étaient parfois nombreux – devaient pouvoir s'y rendre aisément, sans nécessiter un repas en commun<sup>399</sup>. Mais les rouages de l'administration ne fonctionnèrent que très progressivement car les conférences ecclésiastiques disparaissent des documents diocésains. Elles réapparaissent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, date à laquelle les lieux de conférence sont deux à trois fois plus nombreux qu'ils ne l'étaient cinquante ans plus tôt<sup>400</sup>. Un siècle après leur création sur le papier, les conférences sont devenues une véritable institution diocésaine et, dans les documents officiels, les paroisses sont classées en fonction de la conférence à laquelle elles appartiennent. Le même phénomène s'observe partout en France. Les conférences ecclésiastiques sont devenues une nouvelle structure pérenne. L'évêque de Limoges les met en place en 1650, celui de Tulle en 1655. Dans le diocèse de Rodez, la

---

<sup>398</sup> Volume II, carte n° 16.

<sup>399</sup> ADHG, 1 G 633, il y a soixante-deux participants à la conférence d'Aucamville. Certains lieux de conférence sont centraux dans le détroit. À Aucamville, une vingtaine de kilomètres séparent la paroisse la plus éloignée du lieu de conférence, il est en de même pour Valesvilles ou Castelnau d'Estrétefonds. Deux exceptions doivent cependant être notées : Roqueserièrre et Montastruc qui ne sont pas au centre de leur circonscription. L'absence de documents sur ces conférences ne nous permet pas de connaître la raison de cette localisation relativement excentrée. En effet, le réseau des paroisses dans l'archiprêtré de Montastruc est assez lâche et l'on aurait donc choisi une paroisse relativement importante pour pouvoir accueillir les prêtres. Cela ne peut cependant pas s'expliquer pour l'archiprêtré de Verfeil, où le réseau des paroisses est assez resserré.

<sup>400</sup> ADHG, 1 G 491, le registre recense toutes les paroisses du diocèse de Toulouse, par archiprêtrés et conférences. Volume II, carte n° 17.

circonscription des conférences ecclésiastiques devient le nouveau cadre administratif du diocèse sous l'épiscopat de Gabriel de Voyer de Paulmy (1667-1682)<sup>401</sup>.

Les conférences ecclésiastiques deviennent, dès le concile provincial, une des principales réunions du clergé. Les modalités en sont dès lors fixées. L'assemblée commence par une grand-messe pour les morts et un sermon fait par l'un des recteurs ; puis les ecclésiastiques se rendent en procession à travers les rues du village, faisant pour le moins le tour de l'église et du cimetière. Ils dînent, retournent à l'église et, après le discours d'ouverture, ils sont invités à discuter des difficultés liées à leur ministère, lisant ensemble les cas réservés, les ordonnances des conciles ainsi que quelques auteurs approuvés. Le vicaire forain y observe les comportements des prêtres et corrige les mauvaises manières le cas échéant.

Dans l'esprit et la formulation, les conférences ecclésiastiques apparaissent donc comme des compléments des visites pastorales ou des synodes. C'est en effet l'occasion, pour le vicaire forain, de s'informer de l'état des paroisses. La liste des cas auxquels le vicaire forain doit porter attention est tout à fait révélatrice des besoins de l'administration :

Chacun des recteurs sera adverty de prendre garde aux contreventions qui pourroient estre faictes en sa paroisse, audit concile provincial, à nos statuts synodaux, et aux saints décrets, mesme s'il se fait des irrévérances et superstitions au service divin et és lieux sacrés ; des entreprises sur les biens et revenus des bassins ou de la fabrique. S'il y a des mariages clandestins, ou en degré prohibé d'affinité ou consanguinité. Des hérétiques ou autres qui sentent mal de la foy, ou qui ne font pas leur devoir de communier à Pasques ; ou qui mangent de la viande en temps prohibé ou sans dispense ; qui lisent des livres deffendus, qui empeschent les fondations et œuvres pies, ou en diversiffient le revenu. Des blasphémateurs, usuriers, concubinaires publics et sorciers ou magiciens, donneurs de brevets pour guérir certaines maladies, conjurateurs et autres semblables prêcheurs scandaleux<sup>402</sup>.

Tout comme lors des visites pastorales, la conférence permet de s'informer des déviances, d'y remédier et de parfaire ainsi l'œuvre de réforme dans les paroisses du diocèse. Un nouveau règlement, au cours de l'automne 1647, coïncide de plus avec la création de l'institution par François Etienne de Caulet (1644-1680) à Pamiers en

---

<sup>401</sup> MOTA (S.), *Le diocèse de Rodez à travers les visites pastorales de Monseigneur Gabriel de Voyer de Paulmy (1667-1682)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de S. Brunet, 2001, 223 p. Voir BRUNET (S.), « Les prêtres des campagnes », *art. cit.*, p. 71-72.

<sup>402</sup> *Ibid.*, p. 1194.

1645<sup>403</sup>. Il ne serait d'ailleurs pas surprenant que le règlement de Pamiers puisse avoir influencé celui que publie Charles de Montchal deux ans après<sup>404</sup>. Il y a donc de nombreux échanges entre prélats et même des vecteurs de la diffusion de la Réforme catholique, notamment dans les diocèses du sud-ouest de la France.

Avec le règlement de 1647, les conférences ecclésiastiques deviennent une administration véritable. Si seules treize d'entre elles furent programmées, en guise d'essai, tous les ecclésiastiques sont en revanche convoqués et les lieux et les jours fixés<sup>405</sup>. On résout collectivement les cas de conscience, chacun ayant amené au vicaire forain une copie de ses réflexions et travaux sur le sujet du mois ; puis l'on procède à la répétition des cérémonies de la messe et l'on explique comment administrer les sacrements. La séance est fortement raccourcie et le repas en commun supprimé, probablement dans le but d'éviter des débordements. Il n'y a donc que peu d'innovation dans leur déroulement.

En 1658, preuve que la pratique est répandue, Gabriel de Ciron, chancelier de l'Université et connu pour ses œuvres pieuses, organise lui aussi des conférences ecclésiastiques à l'usage des jeunes gens qui venaient étudier la théologie à Toulouse. Il place ainsi ces jeunes hommes chez quelques curés des environs auxquels il faisait confiance, organisant ainsi des séminaires en petit comité. Les conférences ecclésiastiques sont donc d'une grande utilité dans la formation des prêtres tant que le séminaire diocésain n'est pas encore créé. La conférence prend ainsi la forme d'un séminaire itinérant. Les visites pastorales doivent donc être étudiées en relation avec le fonctionnement des conférences ecclésiastiques ; les deux institutions deviennent complémentaires.

---

<sup>403</sup> VIDAL (J-M), *François-Etienne de Caulet, évêque de Pamiers, 1610-1680*, Paris, Broccard, 1929, p. 114.

<sup>404</sup> Un manuscrit du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Toulouse intitulé *Recueil de conférences ecclésiastiques*, est la troisième partie d'un recueil anonyme et non daté, mais très certainement de la fin du XVIIe siècle, qui traite tour à tour des conférences ecclésiastiques, des visites pastorales ou des qualités que doivent avoir les prêtres. Après avoir recopié le règlement des conférences ecclésiastiques, l'auteur ajoute en note: « Cette forme de verbal est prise des ordonnances synodales du diocèse de Pamiers imprimées à Toulouse chés Jean Boude l'an 1647. Les deux ordonnances comportent de nombreuses similitudes.

<sup>405</sup> ADHG, 1 G 633, lettre de nomination de Me Londres, archiprêtre de Verfeil, vicaire forain de l'assemblée de Roqueseriere, 1647, « mais avec l'intention mesme d'en augmenter le nombre si nous le jugeons » affirme Montchal.

## B. Les conférences ecclésiastiques ou la marque d'une nouvelle forme de sociabilité sacerdotale

Dans le diocèse de Coutances, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les conférences fêtent chaque année leur saint patron<sup>406</sup>. Réunis pour une messe à l'intention des défunts, les ecclésiastiques écoutent un prédicateur qui célèbre la sainteté de leur assemblée, puis se regroupent au cours d'un dîner clérical et fraternel. La fête marque l'union des confrères et reçoit des députés des conférences voisines, preuve des liens de solidarité entre ecclésiastiques. À Toulouse, le concile provincial prévoit dans la théorie que « tous s'assemblans dans le Chœur diront une grand Messe pour les Mortz »<sup>407</sup>, notamment les ecclésiastiques et confrères décédés. Les assemblées postérieures renforcent les liens entre membres du clergé et favorisent l'affirmation d'une sociabilité cléricale, en permettant aux recteurs de se rencontrer. On peut saisir ce phénomène par le biais des informations qui circulent entre les lieux de conférences. Lors de la réunion de Vallesvilles, en novembre 1647, le vicaire forain écrit à l'archevêque :

Les ungs ont donné leurs responces par escrits, ainsing verbal Monseigneur, s'il vous plaist, néanmoins sans conséquence disant qu'à l'advenir, ils vouloint se conformer aux aultres assemblées de la ville de Tholose et de la campagne, d'autant qu'il est venu à leur cognoissance que les aultres assemblées du diocèse ne vouloint escrire ni signer<sup>408</sup>.

Ce type de rumeurs circule aussi à la conférence de Saint-Lys. Là, les ecclésiastiques évoquent à plusieurs reprises des problèmes personnels devant l'assemblée. Ce sont souvent des mauvaises relations avec des laïcs<sup>409</sup>. Ce peuvent être des vexations devant les villageois, des tentatives d'intimidation mais aussi des menaces

---

<sup>406</sup> Ces saints patrons sont Saint Charles Borromée à Cherbourg, Notre Dame des Vertus ou le cœur de Marie ailleurs. GOUESSE (J.-M.), *op.cit.*, p. 51.

<sup>407</sup> « Des vicaires forains », *Le Concile provincial, op. cit.*, p. 44.

<sup>408</sup> ADHG, 1 G 633, procès-verbal de la conférence de Vallesvilles, novembre 1647.

<sup>409</sup> ADHG, 1 G 633, procès-verbal de la conférence d'Aucamville, octobre 1647. L'affaire évoquée est celle d'un prêtre martyrisé et frappé par un laïc et l'assemblée se rend naturellement solidaire de l'humiliation subie par un des siens.

physiques et des problèmes de maltraitance<sup>410</sup>. Les conférences ecclésiastiques sont pour le clergé rural l'occasion de mettre au grand jour les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur charge et d'obtenir un appui de poids dans leurs requêtes. Les conférences renforcent donc les liens entre membres du clergé et contribueraient ainsi au développement d'une sociabilité cléricale, tout comme on l'observe dans les Pyrénées commingeoises avec la volonté de remplacer les *mesaus*, structures traditionnelles d'association du clergé, par des congrégations foraines<sup>411</sup>. A Toulouse, en 1590 puis en 1630, la sociabilité pouvait s'exprimer lors des repas pris en commun, dont bien vite l'on pose les limites, pour mieux les contrôler<sup>412</sup>.

Les conférences ecclésiastiques, nouvelle institution pratiquée, en complément des synodes et des visites pastorales, permettent donc un contrôle plus rigoureux du clergé et *via* des observateurs locaux, une meilleure connaissance des réalités paroissiales. Ce type de réunions du clergé fut donc encouragé un peu partout pour réaffirmer la particularité du prêtre face à la société laïque, à l'image des fraternités de prêtres. On constate néanmoins, qu'au cours du siècle, et il s'agit d'une très importante mutation, que les archiprêtres deviennent des cadres vides et que le glissement de pouvoir en faveur des ecclésiastiques, témoigne de nouvelles volontés de la hiérarchie épiscopale.

---

<sup>410</sup> ADHG, 1 G 633, délibération de la conférence de Saint-Lys de novembre 1647. « [...] Ce mois dernier de septembre led[it] Seign[eu]r de Bratz, en haine de ce que led[it] Forgues ne vouloit se soumettre à ses impérieux commandements en ce qui concernait la police et le devoir de sa charge dans son esglise ; il auroit appelé dans son chasteau trois ou quatre de ses habitants, avec lesquels ayant comploté des moyens de fatiguer et vexer ledit recteur, il auroit faict escrire par Tilhar, escolier et précepteur de ses enfans, certaine dénonce contenant six ou sept articles et puis faict apporter icelle à Monsieur de Flous, vicaire général po[u]r le luy rendre odieux et le priver de l'honneur de sa bienveillance ».

<sup>411</sup> BRUNET (S.), *op. cit.*, p. 166.

<sup>412</sup> Ils sont loin d'être des banquets : en 1590, l'on évoque « un dîner sobre avec lecture », tandis que dans le règlement de 1630, l'on affirme que le repas ne devra pas excéder la somme de huit sous.

## CONCLUSION DE LA PARTIE I

---

Au sein du Sud-Ouest et du croissant protestant, la ville de Toulouse est la cité catholique par excellence et une « ville sonnante ». Elle est très marquée par la peur de l'encerclement protestant, et elle se doit de faire office de citadelle catholique. Cette peur est régulièrement enflammée par les prédications les processions, et surtout la présence du parlement qui diffuse la Réforme catholique dans un très large espace géographique, des confins de la généralité d'Auch jusqu'au Puy. Ce diocèse est donc original par la présence, en son cœur, d'une métropole de première importance. L'omniprésence du clergé y induit de plus une atonie économique, alors que l'Église catholique et ses principales institutions ne cessent de s'enrichir. Ce premier paradoxe est notable et il s'avère que l'argent a un rôle moteur dans la Réforme catholique.

Cet enrichissement est d'abord lié à l'évolution des moyens. En effet, la gestion des affaires de l'Église – archevêché, chapitres ou autres ordres religieux – se fait plus rigoureuse et un ordre nouveau est remis en place, permettant de fait une montée de tous les revenus. L'archevêché est un bénéfice attractif et des personnalités célèbres du temps, parfois marquées par une certaine tiédeur religieuse, furent mises à sa tête. Guidée depuis Toulouse et son puissant cercle de chanoines cathédraux, la Réforme catholique ne pénètre pas de manière unanime dans les paroisses et les mentalités. Mais l'archevêque sait s'entourer d'un certain nombre de conseillers réformateurs où l'omniprésence du monde canonial est notable.

L'état matériel du diocèse est assez déplorable en 1590. Certaines campagnes sont délaissées, mais une identité religieuse s'affermit, avec une religiosité marquée par la prégnance du culte marial et des saints des premiers siècles, preuve d'une évangélisation ancienne. Beaucoup d'édifices religieux ont été détruits, dans le sud et l'est du diocèse, et la première étape de la Réforme consiste en une reconstruction massive de ce qui n'est plus. L'ampleur des destructions amène à une reconfiguration paroissiale, avec des destructions d'oratoires, des disparitions de hameaux ou d'annexes.

Ce que la Réforme catholique apporte de nouveau dans le diocèse, c'est l'évolution des moyens. La réforme, relativement précoce, permet de réfléchir aux rythmes de ce processus, qui se diffuse de la ville jusqu'aux confins du diocèse. La confrontation des ordonnances paroissiales aux autres sources permet de saisir une différence entre la Réforme catholique théorique et son application pratique. De plus, il est tout à fait intéressant de voir que les préceptes tridentins puis borroméens sont diffusés bien avant leur réception officielle par l'assemblée du clergé. L'application de la Réforme catholique est affaire de contacts, de discussions et d'application de modèles. Puis au XVII<sup>e</sup> siècle, les moyens mis en œuvre évoluent. Les archiprêtres, structures anciennes voient leur rôle s'infléchir considérablement tandis que les vicaires forains et les conférences ecclésiastiques deviennent les structures vécues de la Réforme catholique. Il est aussi intéressant de voir, dès l'échelon paroissial, l'imbrication des forces, les interpénétrations dans les moyens mis en œuvre, le synode répondant à la visite, celle-ci diffusant aussi des ordonnances paroissiales, le tout communiqué aux paroissiens *via* le prône.

Les conférences ecclésiastiques nous semblent donc constituer le maillon central de ce système. Elles impliquent en effet tous les prêtres ou clercs, et elles diffusent, à très grande échelle, une théologie nouvelle, dès l'échelon paroissial, impliquant des mutations importantes dans la conception du prêtre.

## PARTIE II. CLERGÉS ET PAROISSES AU CŒUR DE LA RÉFORME

---

Au XVII<sup>e</sup> siècle, se produit un changement qui ne fut pas toujours, dans le passé, mesuré par les historiens, c'est celui de « la grande mutation des prêtres des campagnes » qui commencent à former un corps plus homogène et restreint<sup>413</sup>. Sous l'Ancien Régime et notamment dans les villes, le clergé tient une place prépondérante dans la société et il faut comprendre comment une Église nouvelle s'est mise en place.

L'historiographie a donc insisté sur le rôle du bon prêtre dans la paroisse, rôle d'autant plus important que les « prêtres historiens » ont eu une place tout à fait particulière dans les sociétés savantes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et ont contribué à la construction de l'image de ce bon prêtre<sup>414</sup>. Certains se sont impliqués dans l'entretien de leur église, aux activités artistiques ou participaient aussi, par la découverte de fonds d'archives à la connaissance de l'histoire locale. Le bon prêtre est un homme modeste, humble et mis à part. Si une mutation s'est produite en ce sens, c'est parce que des changements ont eu lieu dans le processus de recrutement clérical. Quand se produit par exemple le resserrement de la fonction cléricale ? Tous les clercs devenaient-ils prêtres ? L'étude des ordinations du diocèse de Toulouse, pour les clergés séculier et régulier, nous permet de plus d'inclure notre diocèse dans un cadre plus large, avec un tropisme toulousain évident pour de nombreux clercs en attente de bénéfice. L'histoire du recrutement clérical mérite cependant d'être confrontée avec la collation des bénéfices, et l'on voit des paradoxes émerger.

---

<sup>413</sup> Il n'existe pas pour la période moderne de vaste enquête, qui permettrait une étude globale du recrutement clérical dans le royaume de France. Pourtant, partout où des études ont été réalisées, les effectifs chutent. Par exemple, en Limousin, 80% de prêtres en moins à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. PEROUAS (L.), *Les limousins, leurs saints, leurs prêtres du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 1988, 215 p. Voir à ce sujet, la remarquable synthèse proposée par BRUNET (S.), « Les prêtres des campagnes de la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la grande mutation », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 234, 2007, p. 49-82.

<sup>414</sup> LAUNAY (M.), *Le bon prêtre, le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, p. 135.

De nombreuses mutations ont donc lieu au sein des paroisses et le clergé n'est plus le même entre le début et la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il nous faut mesurer ces évolutions car il devient un acteur central de la Réforme catholique. Le curé de la ville ou de la campagne est formé et doit inspirer le respect à ses paroissiens. L'étude du recrutement du clergé nous permet de voir qu'un corps solidaire est mis en exergue et que la pastorale devient un pôle central de la Réforme catholique. Certes, des solidarités anciennes existaient entre les membres du clergé. Comment sont-elles utilisées ou réutilisées par les autorités ecclésiastiques ?

Ce clergé, de plus en plus intégré dans sa fonction, mais aussi séparé des fidèles, doit composer avec les institutions de la paroisse. L'importance des solidarités et sociabilités villageoises n'est plus à démontrer depuis les travaux d'Antoine Follain ou de Jean-Pierre Gutton<sup>415</sup>.

Dans le diocèse de Toulouse, les clercs disposent-ils d'une marge de manœuvre face aux laïcs et à leurs élites paroissiales ? Il convient ici de faire un bilan plus précis des institutions de la paroisse et de ce que nous nommons de manière générique les fabriques. Les réalités du diocèse de Toulouse nous laissent à montrer des institutions extrêmement imbriquées, et difficilement différenciables, nommées conjointement bassins, confréries ou luminaires. Et il faut comprendre pourquoi les sources des comptes de fabrique ne nous sont pas parvenus. Laïcs et clercs, par le biais des confréries, des quêtes et des bassins, interviennent conjointement dans les paroisses. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, Philippe Goujard ou Bruno Restif en ont montré tout l'intérêt<sup>416</sup>.

C'est donc grâce à ces multiples acteurs que se remodelent les églises du diocèse de Toulouse. Elles sont progressivement ornementées, redécorées et réaménagées, dans l'esprit du renouveau du culte du Saint-Sacrement. Mais l'étude attentive des sources, l'analyse de la terminologie, et principalement au sein des visites pastorales, doit nous

---

<sup>415</sup> FOLLAIN (A.), MATZ (J.-M.), dir., *L'argent des villages du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : comptabilités paroissiales et communales, fiscalité locale*, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, 2000, 436 p ; FOLLAIN (A.), *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008, 609 p ; GUTTON (J.-P.), *La sociabilité villageoise dans l'Ancienne France.. Solidarités et voisinages du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1979, réed, 1988.

<sup>416</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré en Provence, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, Cultes, images, confréries*, Paris, Éditions du Cerf, 1994, 605 p ; GOUJARD (Ph.), *Un catholicisme bien tempéré, la vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie, 1680-1789*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, 477 p ; RESTIF (B.), *La révolution des paroisses : culture paroissiale et réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2006, 415 p.

amener à relativiser les propos de leurs auteurs. Toute réforme est aussi destruction. L'étude de la dimension artistique des paroisses amène bien entendu à des considérations économiques, artistiques et dévotionnelles, avec l'introduction de nouveaux cultes. La Contre-Réforme s'est probablement jouée d'abord dans les églises, mais les mutations sont ici beaucoup plus lentes que celles observées pour le clergé. Est-ce parce que l'argent faisait défaut ou en raison d'un manque d'implication des autorités ecclésiastiques ? Peut-on affirmer que clergés et paroisses ont été profondément remaniés au temps de la Réforme catholique ?



## CHAPITRE IV. DE L'ORDINATION AU SACERDOCE : LES PARADOXES DU RECRUTEMENT CLÉRICAL

---

La dignité du Sacrement de l'ordre est si grande, et telle encor l'excellence de cette dignité, qu'il importe beaucoup de les sçavoir, et donner, et recevoir, comme il faut<sup>417</sup>.

Peyronet, *Recueil des ordonnances synodales*, 1665

Du latin *presbyter* par le grec *presbuteros*, le prêtre est le ministre d'un culte religieux en général, puis dans la religion catholique, il a reçu la consécration sacerdotale, ce « redoutable ministère » d'après l'épître de Paul à Thimotée. Mais tous les membres du clergé n'ont pas été sacrés prêtres. Seuls les prêtres ont reçu « le pouvoir de consacrer et d'offrir le corps et le sang du Seigneur et de remettre ou retenir les péchés »<sup>418</sup>. Ce souci d'encadrement pastoral contemporain a d'ailleurs entraîné les historiens à réaliser les premières études quantitatives et sérielles sur le clergé à l'Époque moderne<sup>419</sup>. Le premier historien à avoir mesuré l'importance de la connaissance du clergé est Charles Berthelot du Chesnay dans les années 1960. Les sources alors découvertes sont les registres d'ordinations et d'insinuations ecclésiastiques. Le chanoine Fernand Boulard a par ailleurs montré de forts contrastes entre les zones de vocations avec des migrations cléricales d'une région à l'autre. Certains flux sont anciens mais il est impossible d'effectuer toute synthèse générale. Dès lors, les enquêtes se multiplièrent d'un point de vue local, posant les jalons d'une meilleure connaissance de ces clercs de l'ombre. Dans le sillage de travaux

---

<sup>417</sup> PEYRONET, p. 618.

<sup>418</sup> Article « Prêtrise », *DDC*, tome VII, col. 203-205.

<sup>419</sup> BOULARD (F.), *Essor ou déclin du clergé français ?* Paris, Le Cerf, 1950, 480 p. BERTHELOT DU CHESNAY (Ch.), « Le clergé diocésain français au XVIII<sup>e</sup> siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », *RHMC*, tome XI, 1963, p. 241-269 ; *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes II, 1984, 660 p

fondateurs<sup>420</sup>, d'autres études ont vu le jour, source de renouvellement pour l'historiographie<sup>421</sup>. La question alors posée par la majorité de ces travaux est la suivante. Si l'on connaît bien les prêtres d'une région, a-t-on une meilleure connaissance de la culture religieuse de ce territoire ? Cette approche globale est aujourd'hui privilégiée dans l'historiographie, prouvant qu'il faut penser le fait religieux autrement.

Pourtant de cette bibliographie féconde, un premier constat s'impose. La plupart des études sur le recrutement clérical portent sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous sommes en effet confrontés à une difficulté supplémentaire pour le XVII<sup>e</sup> siècle, celle du caractère lacunaire de la documentation. Les archives des insinuations et ordinations comportent pourtant des milliers de noms de clercs toulousains, qui permettent de cerner certaines des réalités d'une carrière ecclésiastique. Le diocèse de Toulouse fut-il un vivier de prêtres ? Comment analyser les mouvements cléricaux et dans quel cadre géographique les futurs prêtres ont-ils été recrutés ? Telle est la première question que nous nous posons.

Par ailleurs, pour comprendre le recrutement clérical ou sacerdotal dans sa globalité, il faut mettre ces résultats en lien avec l'existence de structures bénéficiales particulières. Des chapellenies, des confréries, des tables du purgatoire abondantes ou des fondations obituaires pouvaient attirer des clercs en nombre. La question posée par

---

<sup>420</sup> FRACARD (M.-L.), *La fin de l'Ancien Régime à Niort*, Paris, 1956 ; FRACARD (M.-L.), « Le recrutement du clergé séculier dans la région niortaise au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, 1971, t. LVII (159), p. 241-265 ; MAC MANNERS (J.), *French ecclesiastical society in Angers Under Ancien Regime, a study of Angers in the eighteenth century*, Manchester, Manchester University Press, 1960, 416 p ; JULIA (D.), « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, 1966, tome XIV, p. 195-216 ; JULIA (D.), MAC KEE (D.), « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles Maurice Le Tellier. Origine, carrière, mentalités », dans *Le curé Meslier et la vie intellectuelle, religieuse, sociale à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque international de Reims, 17-19 octobre 1974*, Bibliothèque de l'Université de Reims, 1980, 607 p ; LOUPES (Ph.), « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux, d'après la grande enquête de 1772 », *AM*, t. LXXXIII, 1971, p. 5-24 ; KAMINSKI PARISOT DE BERNECOURT (A.-M.), *Les curés de campagne en Franche-Comté au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de l'École des Chartes, 1975 ; TACKETT (Th.), *Priest and Parish in eighteenth century France. A social and political study of the Curés in diocese of Dauphiné, 1750-1791*, Princeton, Princeton University Press, 1977 ; TACKETT (Th.), « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. XXVII, 1979, pp. 198-234 ; DINET (D.), « Les ordinations sacerdotales dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *RHEF*, 1980, t. LXVI, p. 211-241 ; VENARD (M.), « Pour une sociologie du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle : recherche sur le recrutement sacerdotal dans la province d'Avignon », *AESC*, n° 5, 1968, p. 987-1016.

<sup>421</sup> DEREGNAUCOURT (G.), *De Fénelon à la Révolution, Le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Lille, PUL, 1991 ; VIGIER (F.), *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste Editions, 1999 ; WENZEL (E.), *Curés des Lumières, Dijon en son diocèse*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2006.

Serge Brunet nous semble essentielle lorsqu'il écrit « Est-ce que ce sont ces divers postes de prêtres habitués qui attirent les candidats au sacerdoce, ou bien ne serait-ce pas plutôt un grand nombre de clercs qui incite les laïcs à créer de tels emplois ? »<sup>422</sup>. Cette démarche nous oriente vers le processus de professionnalisation du sacerdoce, résultant d'une valorisation des capacités individuelles et d'une exigence de connaissances plus approfondies requises. En prenant pour point de départ la question du recrutement et de la collation des bénéfices, peut-on affirmer que la grande mutation du clergé se produit au cours du XVII<sup>e</sup> siècle ?

---

<sup>422</sup> BRUNET (S.), *Les Prêtres des montagnes, op.cit.*, p. 58.

## I. Le diocèse de Toulouse, un centre d'ordinations rayonnant sur un large Sud-Ouest

Entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècles, on ne peut poser les mêmes questions sur le clergé car ce ne sont plus les mêmes prêtres, ni la même Église qui encadre les fidèles. Marc Venard évoque à ce sujet le processus de « sacerdotalisation du clergé »<sup>423</sup>. Le XVII<sup>e</sup> siècle est en effet le début de mutations importantes qui s'affirment et se poursuivent jusqu'à la Révolution française. L'étude des ordinations, quoique discontinuée, offre de nombreuses preuves du resserrement de la fonction cléricale et d'un clergé de plus en plus contrôlé.

Nous avons pour cela étudié cinq registres d'ordinations qui ont permis de constituer une liste de 6175 aspirants à l'ordination, de la tonsure à la prêtrise entre 1646 et 1710<sup>424</sup>. De plus, les aspirants au sous-diaconat devaient montrer la preuve de la possession d'un revenu suffisant qui leur permette de subsister à l'état ecclésiastique : le titre cléricale<sup>425</sup>. Au sein d'un grand Sud-Ouest, où se dégage une nette surabondance sacerdotale, comment qualifier le diocèse de Toulouse ? Est-il un réservoir de prêtres et fait-il l'objet de stratégies migratoires ?

### A. Estimation quantitative du clergé toulousain

On utilise les termes de vocation ou de recrutement cléricale pour évoquer le processus par lequel un laïc devient clerc. Mais le terme de recrutement est préférable car plus neutre, la tonsure n'étant pas un engagement.

---

<sup>423</sup> VENARD (M.), « Pour une sociologie du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 1010.

<sup>424</sup> ADHG, 1 G 458, ordinations de 1646 à 1651 ; 1 G 459, ordinations de 1655 ; 1 G 460, ordinations de 1665 à 1667, 1 G 461, ordinations de 1672 à 1674 ; 1 G 462, ordinations de 1688 à 1710.

<sup>425</sup> ADHG, 1 G 437, titres cléricaux, 1608-1639 ; 1 G 348, 1641-1643 ; ADHG, 1 G 439 (1647-1649) ; ADHG, 1 G 440, 1650-1655. On trouve enfin de nombreux titres cléricaux enregistrés auprès du greffe des insinuations dans la série B des insinuations.

## 1. Recevoir l'ordination

Les ordinations avaient généralement lieu quatre fois par an et principalement aux samedis des Quatre-temps. Les conditions exigées avaient été fixées par la XXIII<sup>e</sup> session du concile de Trente, reprise par les ordonnances toulousaines : les candidats, examinés avec soin, recevaient l'ordination de leur propre évêque<sup>426</sup>. Un âge minimal était fixé et l'on ne pouvait normalement recevoir deux ordres sacrés le même jour<sup>427</sup>. Le premier ordre conféré est celui de la tonsure. Les ordres mineurs sont écartés de notre analyse car ils sont conférés le même jour que la tonsure dans 88% des cas.

Le sous-diaconat, premier ordre majeur, est un échelon essentiel du cursus ecclésial dans la mesure où ce premier ordre sacré engage définitivement le jeune homme, avec l'obligation du célibat perpétuel<sup>428</sup>. S'y ajoute la nécessité de posséder un titre de revenu permettant une existence décente sans que le futur prêtre n'ait à mendier : le titre patrimonial ou titre bénéficial. Le titre patrimonial est assis par acte notarié sur un bien de famille et le titre bénéficial est établi sur un bien ecclésiastique. Les registres d'ordinations se contentent de mentionner l'existence et la nature de ce titre. Le diaconat et la prêtrise sont enfin les deux derniers échelons du *cursus honorum* ecclésial, mais il est également certain que tous les clercs ne devenaient pas prêtres.

Sous le cardinal de Joyeuse, une congrégation fut créée afin de sélectionner les aspirants à la cléricature. Ce même type de congrégation existe dans le diocèse de Naples où il fut instauré dès le concile de Trente<sup>429</sup>. Il y avait même en Italie un secrétariat du clergé, qui fut d'ailleurs réactualisé durant le concile de Vatican II (1962-1965). Cette institution existe dans de nombreux diocèses français, comme à Bordeaux<sup>430</sup>. De ce secrétariat, dépendaient un grand nombre de fonctions, comme la

---

<sup>426</sup> Pourtant, il y a des remplaçants commis par l'évêque ou l'archevêque pour ordonner à sa place. Par exemple, Alain de Solminihac vient officier à Toulouse et mène quelques ordinations, il arrive d'ailleurs avec un certain nombre de prêtres de Cahors, voir ADHG, 1 G 458.

<sup>427</sup> « Abrégé de l'ordonnance du cardinal de Joyeuse pour ceux qui veulent estre promoteus aux ordres sacrés », *Recueils de diverses ordonnances, op.cit.*, Toulouse, 1614. L'âge compétent pour recevoir les ordres : le sous-diaconat, 22 ans, le diaconat, 23 ans et la prêtrise 25 ans.

<sup>428</sup> Article « Sous-diaconat », NATZ (R.), dir., *Dictionnaire de Droit canonique*, t. VII, col. 1074-1078.

<sup>429</sup> DOVERE (U.), *Il buon governo del clero : cultura e religione nella Napoli du antico regime*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 2010, p. 10-11.

<sup>430</sup> À Bordeaux, la congrégation de l'Examen veille à la bonne vie et mœurs des ecclésiastiques. Un secrétariat fut créé au XVII<sup>e</sup> siècle pour consigner tous les actes de la chancellerie épiscopale : ordonnances mais aussi ordinations. PEYROUS (B.), *op.cit.*, p. 229.

surveillance des confesseurs, la provision des paroisses ou des bénéfices et même des canonicats de l'église cathédrale<sup>431</sup>. La congrégation du clergé est alors un moyen d'améliorer la formation des clercs mais aussi de mettre de l'ordre, de sélectionner les candidats, tout en soutenant l'activité du séminaire. À Naples, il fallait vérifier les aspects essentiels des candidats<sup>432</sup>.

À Toulouse, les règles pour accéder aux ordres sacrés sont régulièrement rappelées par les statuts synodaux. L'ordonnance du 10 août 1592 les fixe une fois pour toutes<sup>433</sup>. Dans un premier temps, les aspirants à l'ordination doivent se présenter à l'examen vêtu de l'habit clérical et portant la tonsure selon l'ordre, le bénéfice ou le titre patrimonial.

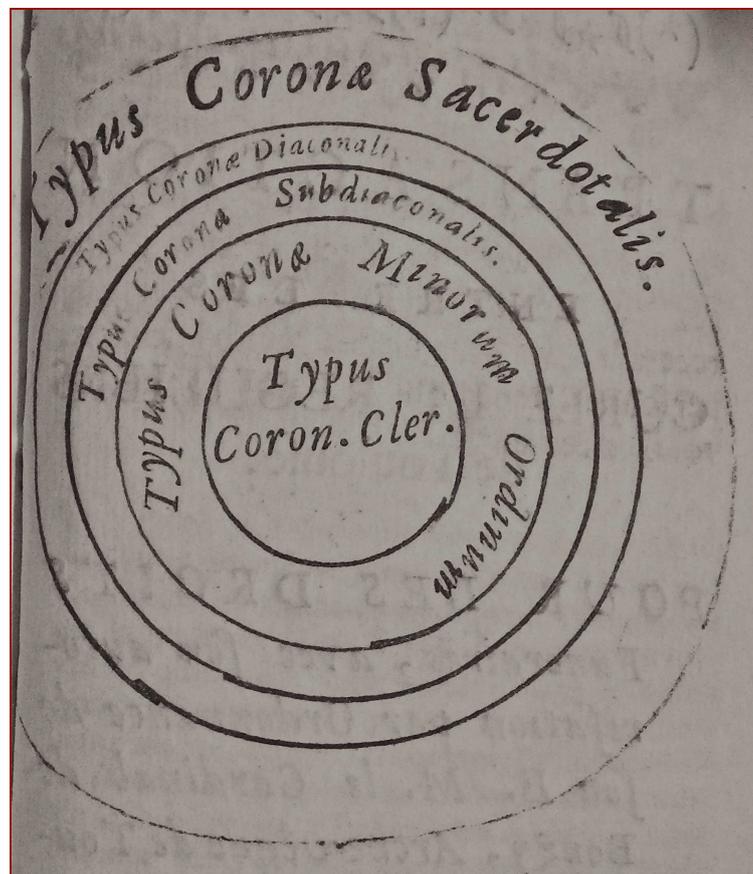


Illustration 2. – La taille de couronne selon l'ordre clérical d'après les Ordonnances synodales de 1696

<sup>431</sup> DOVERE (U.), *op.cit.*, p. 18.

<sup>432</sup> « Bontà della Vità, dottrina, servitio della Chiesa, titolo del Beneficio o de Patrimonio » (qualité de la vie, doctrine, service effectué à l'église, titre bénéficial ou patrimonial); DOVERE (U.), *op.cit.*, p. 19.

<sup>433</sup> « Ordonnance [...] que nous avons tiré partie des Saints catons, partie des Ordonnances des papes, partie des reigles des Saintz Pères, et partie aussi du général et saint concile de Trente », dans PEYRONET, p. 619.

Un secrétaire se charge ensuite de réunir les éléments nécessaires à l'ordination, tels que le nom des père et mère de l'aspirant, le pays ou la paroisse, le lieu d'habitation et une attestation sur la validité du titre. Celui-ci questionne aussi les candidats afin de savoir s'ils ont exercé les fonctions et les charges de l'ordre précédent et comment l'annonce a été publiée au prône de leur église d'origine. Ils sont exclus d'emblée de la prêtrise s'ils « sont trop ignorans, s'ils sont liez de quelque autre canonique et manifeste empeschement »<sup>434</sup>. Ces empêchements portent sur de très nombreux autres points : « les idiots, les ignares, les néophytes ou nouveaux baptisés, les yvrognes, gourmands et adonnés à une vie dissolue » sont exclus d'emblée des ordres. À ceux-là s'ajoutent les laids et difformes, les enfants nés de mariages illégitimes, les bigames ou les possédés du diable. Sur ce point, le cardinal de Joyeuse renvoie à la constitution de son prédécesseur Jean d'Orléans-Longueville.

## **2. Le clergé séculier au temps de la Réforme catholique : aspect quantitatif**

L'étude du recrutement clérical est un champ d'étude complètement vierge pour le XVII<sup>e</sup> siècle toulousain. De plus, il n'existe aucune liste du clergé entre le pouillé de 1538 et l'année 1646, date du premier registre d'ordinations. Notre base de données du recrutement clérical est tout à fait intéressante car elle nous permet de saisir des tendances dans l'évolution des vocations et de replacer notre diocèse dans un espace géographique beaucoup plus vaste.

La courbe des ordinations sacerdotales nous livre une vision assez claire du recrutement clérical, sur une période d'une soixantaine d'années avec un total de 6175 ordinations. Dans ces longues listes d'ordinands, le prénom et le nom du clerc sont systématiquement mentionnés, ainsi que son diocèse d'origine et parfois la localité. Le clerc est qualifié de « *dimissus* » s'il est étranger au diocèse et a obtenu des lettres dimissoriales, ou de « *dispensatus* » s'il a bénéficié d'une dispense, soit dans l'obtention des ordres, soit dans les délais impartis, fait commun à l'époque.

---

<sup>434</sup> Abrégé de l'ordonnance du cardinal de Joyeuse, *op.cit.*, p. 10.

Année	Tonsure	4 mineurs	Sous-diaconat	diaconat	Prêtrise	Total
Décembre 1646	64	58	28	18	17	185
1647	92	58	72	44	36	302
1648	99	56	43	59	33	290
1649	94	100	59	49	40	342
1650	105	72	72	85	71	405
1651	141	118	76	78	67	480
1655	208	124	42	45	33	452
1665	178	98	48	28	34	389
1667	175	133	69	79	72	528
1672	333	230	125	92	74	854
1674	60	46	26	21	18	171
1689	78	62	33	33	22	228
1691	10	6	0	0	0	16
1692	69	47	20	47	28	211
1693	123	57	28	30	22	260
1694	73	32	29	25	26	185
1695	67	48	26	33	27	201
1696	50	67	46	46	38	247
1697	17	36	20	16	21	110
1708	47	60	22	14	14	157
1709	48	39	28	26	24	165
<b>Total</b>	<b>2131</b> S : 84% R : 16%	<b>1547</b> S : 64% R : 36%	<b>912</b> S : 64,7% R : 35,3%	<b>868</b> S : 65,5% R : 34,5%	<b>717</b> S : 64,3% R : 35,7%	<b>6175</b> S : 71,7% R : 28,3%
<b>MOYENNE PAR ANNÉE</b>	<b>101,4</b>	<b>73,66</b>	<b>45,6</b>	<b>43,4</b>	<b>35,85</b>	<b>294</b>

Tableau 13. – Ordinations annuelles du diocèse de Toulouse (1646-1709)

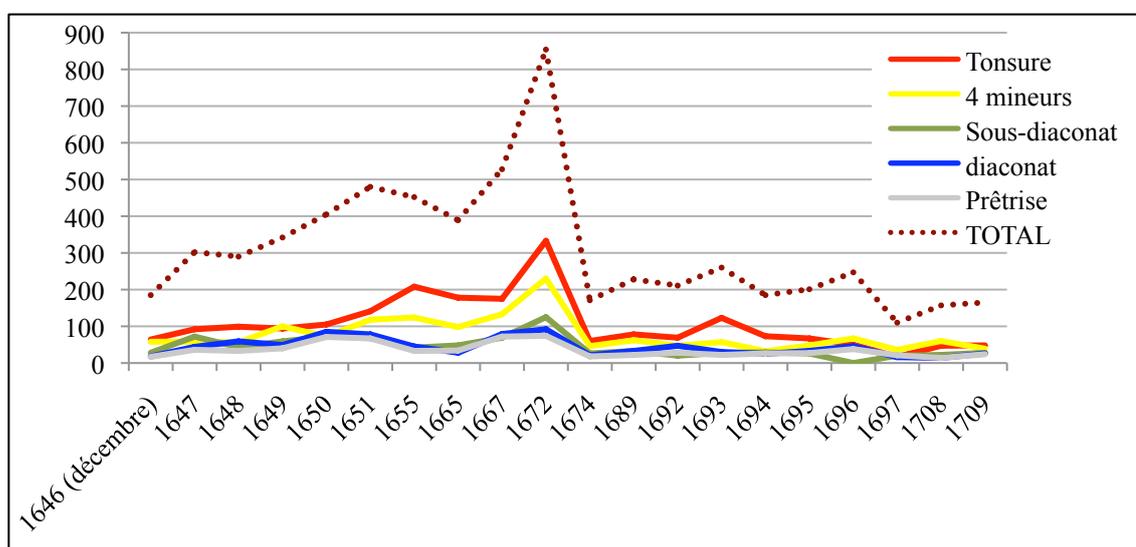


Figure 7. – Courbe cumulée des ordinations entre 1646 et 1709<sup>435</sup>

<sup>435</sup> L'année 1691, contrairement à ce que l'on peut observer dans le tableau, a été écartée de la courbe car, avec un total de seize ordinations, cela faussait l'allure générale de la représentation graphique.

Nous avons retenu dans notre échantillon les séculiers et les réguliers, car ces derniers nous permettent de cerner la présence des ordres religieux et de saisir la vitalité du recrutement régulier en ce XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les ordres réguliers sont écartés de l'étude quand il est question de traiter l'origine géographique des ecclésiastiques, car il n'y est jamais fait référence.

La tonsure est l'ordre le plus conféré avec en moyenne, 2,9 fois plus de tonsurés que de prêtres. Cela s'explique par le peu d'exigences présidant à l'examen. Le futur tonsuré devait prouver qu'il était né de mariage légitime, appartenait au diocèse, et devait apporter le témoignage du curé ou du prêtre de sa paroisse gage de son instruction et de sa fréquentation assidue du Saint-Sacrement. Les examinateurs de la congrégation veillaient à leur maîtrise de la lecture et de l'écriture, à la connaissance de la doctrine chrétienne et de la messe.

Le sous-diaconat et le diaconat sont conférés en quasi même proportion. 42,8% des tonsurés reçoivent en moyenne l'ordre du sous-diaconat. Les attestations à fournir sont identiques mais les candidats prouvent à la congrégation qu'ils ont travaillé, avec dévotion, décence et sincérité, pour leur paroisse. Enfin, ils montrent à la faveur de l'examen qu'ils « comprennent bien ce qui est du vœu de continence selon leur ordre », savent célébrer la messe et doivent avoir lu le catéchisme du concile<sup>436</sup>. Les futurs sous-diacres se présentent au secrétaire vêtus d'une aube et d'une tunique. Les diacres eux, se présentent à la cérémonie avec l'aube et la dalmatique. L'habit clérical se revêt en effet après la tonsure car il contribue aussi à faire le bon clerc.

Enfin il y a, selon notre échantillon, en moyenne 35 prêtres ordonnés par an. Pour devenir prêtre, le candidat doit se présenter muni de bandes blanches qui serviront à lier ses mains après avoir reçu le sacrement, pourvus d'un missel et d'une chasuble. Les aspirants doivent expliquer aux examinateurs ce qu'est le sacrifice de la messe, ses effets, ses parties et ses mystères, mais aussi « les doutes et les défauts qui y peuvent subvenir »<sup>437</sup>.

---

<sup>436</sup> « Instruction donnée aux examinateurs députés au synode, tant pour ceux qui doivent estre promeus aux ordres sacrés », PEYRONET, tome II, p. 1174.

<sup>437</sup> PEYRONET, *op.cit.*, p. 1177.

Le maximum du recrutement clérical se situe, toutes ordinations confondues, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, après une apogée en 1672, on observe un ralentissement d'environ un tiers des ordinations après cette date. En effet, entre 1646 et 1674, la moyenne est de 399 ordinations tandis que pour la période suivante (1689-1709), elle n'est plus que de 196, avec une diminution notable les deux dernières années de notre échantillon. Il en est de même pour la tonsure, qui est conférée en moyenne 2,5 fois moins dans les années 1689-1709 qu'entre 1646 et 1674. Les données en notre possession pour les autres régions portent principalement sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais Timothy Tackett situe bien l'apogée du recrutement sacerdotal au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>438</sup>. On observe bien un resserrement dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les conditions d'accès aux ordres se sont en effet durcies au temps de la Réforme catholique, avec des temps de préparations, une expérience pastorale nécessaire comme le service de la messe, l'enseignement de la doctrine chrétienne dans les paroisses. En adoptant une bonne conduite, les plus zélés pouvaient obtenir une accélération pour passer d'une ordination à l'autre, ce qui semble expliquer le nombre important de dispenses. Ces différents faits expliquent donc le resserrement de la fonction cléricale, ce que les ordonnances tendent à montrer sur notre période. En effet, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Florence Mirouse obtient des résultats nettement supérieurs à ce que nous observons pour notre période. Elle constate notamment en 1497 que 290 diacres sont ordonnés prêtres dont 49 Toulousains, ce qui constituerait une moyenne d'une soixantaine de nouveaux prêtres chaque année pour le seul diocèse de Toulouse, soit presque le double que deux siècles plus tard<sup>439</sup>.

L'estimation du nombre de prêtres par habitant est un terrain assez glissant en l'absence de données fournies. Nous pouvons faire un bilan pour la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Entre 1689 et 1709, 461 prêtres ont été ordonnés à Toulouse. Si nous rapportons ce chiffre à une moyenne de vingt-cinq ans, on peut alors sans risque affirmer qu'il y a environ 560 prêtres ordonnés, réguliers et séculiers confondus. Le taux de recrutement à la prêtrise est donc de 4,63 prêtres pour mille habitants sur une période de vingt-cinq ans<sup>440</sup>. Si l'on analyse cependant les seuls prêtres séculiers, le taux est alors de 2,48

---

<sup>438</sup> TACKETT (Th.), « L'histoire sociale du clergé diocésain », *op.cit.*, p. 204-206.

<sup>439</sup> MIROUSE (F.), *op.cit.*, p. 83.

<sup>440</sup> Nous avons appliqué la formule proposée par Timothy Tackett *op.cit.*, p. 204.

prêtres pour mille habitants<sup>441</sup>. Il décroît par la suite constamment car selon Timothy Tackett, il n'y a plus qu'1,8 prêtres pour mille habitants dans le diocèse de Toulouse entre 1766 et 1790<sup>442</sup>. Les résultats proposés par Georges Frêche à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle montrent un ecclésiastique pour 869 habitants ou alors un membre du clergé séculier pour 1065 personnes. Ces chiffres sont, selon lui, voisins de l'ensemble de la France à cette période<sup>443</sup>.

Pourtant, ces calculs statistiques nous semblent, à certains égards arbitraires. S'il est commode de recenser les seuls prêtres dans les registres d'ordinations, un grand nombre d'ecclésiastiques ne visaient pas le sacerdoce. Les études sur l'encadrement clérical sont donc très largement sous-estimées, preuve d'un clergé pléthorique et divers. L'exemple de Toulouse montre que les clercs étaient en effet extrêmement nombreux sous l'Ancien Régime. À titre de comparaison, dans le diocèse de Lodi, on trouvait un prêtre pour 214 habitants en 1619 et l'Italie connut même une augmentation massive du nombre de prêtres, grâce à l'accroissement du nombre de chapellenies et autres fondations<sup>444</sup>. C'est aussi le cas en Espagne, avec un clerc pour 141 habitants en 1768<sup>445</sup>. À Toulouse, tout porte à croire qu'il y avait environ un prêtre pour 223 habitants, ce résultat met le diocèse de Toulouse dans la norme du royaume de France<sup>446</sup>.

Est-ce le résultat d'une longue tradition sacerdotale ? Un registre de 1479 fait état de 684 individus, recteurs, vicaires ou autres ecclésiastiques<sup>447</sup>. Ce chiffre semble augmenter au siècle suivant car le pouillé du diocèse de 1538 mentionne 377 curés et

---

<sup>441</sup> Si l'on considère les seuls prêtres séculiers originaires de Toulouse, le taux est de 0,72 prêtre pour mille habitants, chiffre qui ne nous semble pas pertinent car une majorité de prêtres étaient issus de diocèses voisins.

<sup>442</sup> TACKETT (Th.), *op.cit.*, p. 221.

<sup>443</sup> FRÊCHE (G.), *op.cit.*, p. 361.

<sup>444</sup> TOSCANI (X.), « Il reclutamento del clero (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>) », *La Chiesa e il potere politico dal Medioevo all'età contemporanea*, Turin, G. Einaudi, 1986, p. 573-628.

<sup>445</sup> HERMANN (Chr.), *L'Église d'Espagne sous le patronage royal, essai d'ecclésiologie politique*, Madrid, Casa de Velasquez, 1988, p. 25.

<sup>446</sup> En France, la norme diocésaine est très probablement celle que l'on observe dans le diocèse de Beauvais : un prêtre pour deux cents vingt habitants (BONZON (A.), *Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais*, p. 123) On trouve aussi un prêtre pour 237 habitants dans le diocèse de Cambrai durant le règne de Louis XIV (DEREGNAUCOURT, *op.cit.*, p. 53). Mais il y a seulement 1 prêtre pour 438 habitants dans le diocèse de La Rochelle (PEROUAS (L.), *Le diocèse de La Rochelle, op.cit.*, p. 195). Il y a enfin environ un prêtre pour 200 habitants dans la région parisienne (FERTÉ (J.), *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes*, p. 40-41).

<sup>447</sup> ADHG, 1 G 79 bis.

vicaires. Mais le pouillé cite aussi l'existence de clercs qui ont le pouvoir d'absoudre des cas réservés, selon la formule « *habet casus* »<sup>448</sup>. Ainsi, environ huit cents prêtres ou clercs se répartissent de manière inégale dans les paroisses. Si l'on rapporte ce chiffre à la population totale, le taux d'encadrement est d'un ecclésiastique pour 150 habitants environ avant le début des guerres de Religion. Les démarches initiées par Michel Cassan pour le Limousin ou par Nicole Lemaître dans le sud-ouest de la France traduisent que les zones où il y avait une forte densité de prêtres communalistes développaient une culture religieuse intense, plus en prise avec les populations. D'ailleurs, elles furent des zones de résistance au protestantisme. Cela pourrait être le cas pour Toulouse. Tous ces clercs de l'ombre, sans bénéfice, participaient aussi très activement à l'animation de la vie paroissiale. Le resserrement du corps ecclésiastique est donc un premier point évident, avec une diminution constante des ordinations entre la fin du Moyen Âge et la Révolution française.

### 3. Le clergé régulier

Il nous a semblé évident, au sein de cette étude sur le recrutement clérical, d'inclure les ordres réguliers car ils sont emblématiques de la diversité du paysage religieux. En effet, ils forment en moyenne un tiers du corpus des ordonnés.

---

<sup>448</sup> LESTRADE (J.), *Pouillé du diocèse de Toulouse en 1538, op.cit.*, p. 4. La réserve est une mise à part, une sauvegarde, une conservation. Certaines fonctions paroissiales sont réservées au curé telles que l'administration du baptême, le port de l'eucharistie aux malades et mourants. Une limitation de juridiction affecte directement le confesseur et donc de manière indirecte le pénitent. *DTC*, col 2441-2442.

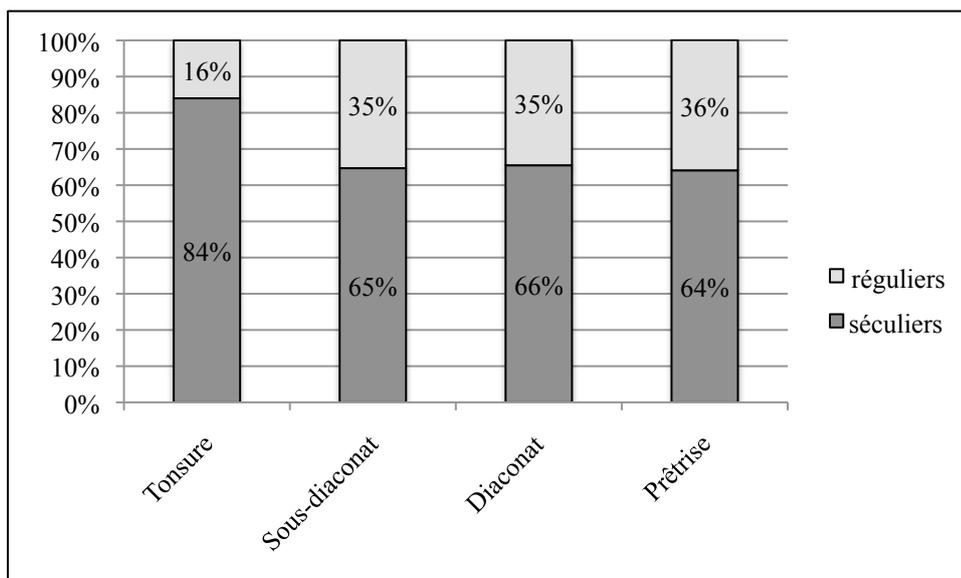


Figure 8. – Répartition des réguliers et des séculiers par type d'ordination (1646-1709)

Pour la tonsure, les réguliers ne forment que 16% du corpus mais dans le cas des ordres majeurs, ils composent en moyenne 35% des ordinations. Bien que cloîtré, le clergé régulier était en effet omniprésent dans le paysage clérical, et notamment – nous l'avons montré – dans la ville de Toulouse.

L'étude du recrutement du clergé régulier prouve la vitalité de certains ordres religieux au XVII<sup>e</sup> siècle. Le retour à la paix après les guerres civiles favorise les maisons monastiques, particulièrement les ordres mendiants, qui continuent d'exercer une influence majeure. Franciscains et cordeliers comptabilisent de fait environ 20% des ordinations au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais les capucins ne connaissent que 28 ordinations nouvelles, soit environ 2% de l'ensemble des réguliers alors qu'ils sont pourtant extrêmement présents dans la lutte contre le protestantisme. On peut alors imaginer que les ordinations de réguliers à Toulouse ne concernent donc qu'une infime partie des personnes présentes dans le couvent, car ces moines étaient très mobiles.

Ordre religieux	Tonsure	Ordres mineurs	Sous-diaconat	Diaconat	Prêtrise	Total
Capucins	3	6	11	8	7	28
Saint-Antoine de Vienne	1	3	4	3		11
Augustins	19	37	20	32	32	140
Bénédictins	2	13	7	4	3	29
Bernardins		1		1		2
Carmes	33	53	39	30	18	173
Chartreux	3	7	14	12	10	46
Cisterciens	14	17	18	21	16	86
Doctrinaires	15	19	12	14	13	73
Dominicains	48	77	42	37	25	229
Franciscains	28	46	30	30	27	161
Jésuites	94	133	31	21	19	298
Mercédaires	6	8	6	4	3	27
Minimes	13	12	7	6	10	48
Cordeliers	16	26	36	39	31	148
Oratoriens			1			1
Prémontrés		1				1
Récollets	2	2	8	7	11	30
Sainte-Croix	1	3	3	1	1	9
Trinitaires		2	2		4	9
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>466</b>	<b>291</b>	<b>270</b>	<b>230</b>	<b>1549</b>
<b>Moyenne par année</b>	<b>14,2</b>	<b>22,2</b>	<b>13,8</b>	<b>12,8</b>	<b>11</b>	<b>73,8</b>

Tableau 14. – Répartition des ordinations par ordre religieux<sup>449</sup>

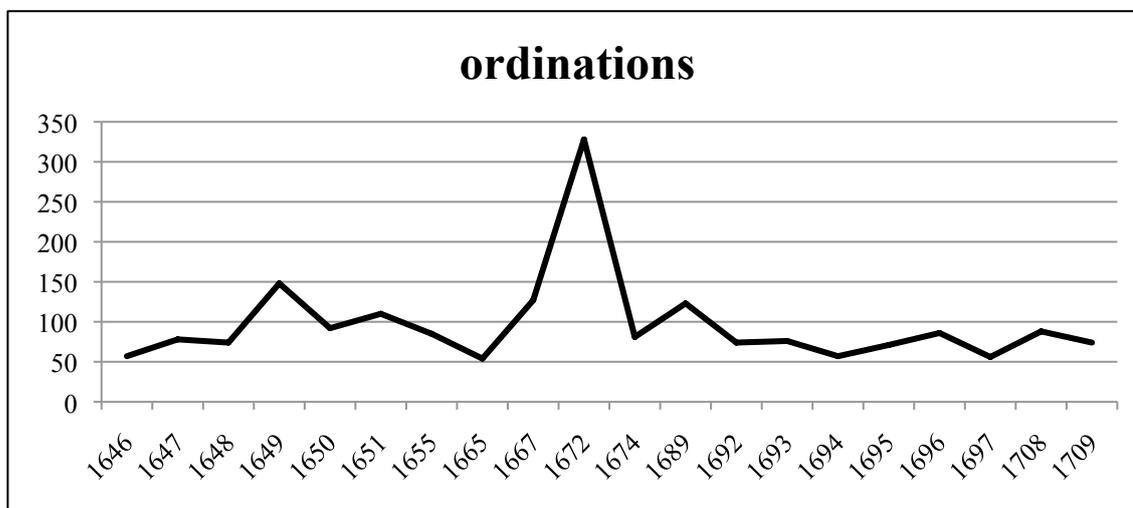


Figure 9. – Évolution des ordinations du clergé régulier durant le XVII<sup>e</sup> siècle

De plus, il n'est pas besoin d'être ordonné pour être moine. Il y a une exception cependant avec les jésuites, dont nous savons que l'effectif dans le royaume passa de

<sup>449</sup> Voir annexe n° 9, p. 575.

8500 à 20 000 en 1710. Ce dynamisme constaté dans les ordinations est lié à la renommée et à l'activisme des collèges jésuites. Avec 275 ordonnés sur la période, soit 20% de l'ensemble des réguliers, toute la vitalité de cet ordre est perceptible, ainsi que son omniprésence dans le paysage urbain, puis dans la Réforme catholique. Au cours du siècle, le recrutement des ordres religieux semble assez régulier, malgré un pic important en 1672, et se stabilise aux alentours des 80 ordinations par an sous l'épiscopat de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef. Toulouse est bien une ville de moines.

## **B. Géographie du recrutement : l'omniprésence du prêtre forain**

Les registres d'ordination sont d'un intérêt majeur car ils mettent en valeur l'archevêché toulousain comme un centre d'ordination au cœur d'un vaste Sud-Ouest dont nous devons définir les limites. L'histoire des mutations des prêtres, des rencontres et des réseaux font intégrer le diocèse dans un espace plus large. Aussi, si nous voyons arriver un grand nombre de prêtres étrangers au diocèse de Toulouse, nous ne savons pas véritablement combien restent sur place, ou reprennent leur route par la suite. Emmanuel Le Roy Ladurie a repéré des prêtres gyrovagues descendant du Rouergue mais aussi de Basse-Bretagne, vers le Languedoc. Il a aussi remarqué l'existence de quelques Italiens, Polonais ou Lorrains. Bons musiciens, ces ecclésiastiques étaient aussi d'une « misère poignante »<sup>450</sup>. Les migrations du clergé vers le pôle toulousain vont probablement venir éclairer un pan plus large des géographies migratoires sous l'Ancien Régime et l'importance de déplacements cléricaux.

---

<sup>450</sup> LE ROY LADURIE (E.), *Les paysans de Languedoc, op.cit.*, p. 127.

## 1. Origine géographique des « *dimissi* »

Des clercs d'un diocèse voisin peuvent souvent être ordonnés en raison de l'absence ou de l'empêchement de leur évêque, qui leur a délivré, ou par l'intermédiaire du vicaire général, des lettres dimissoriales ou un dimissoire. Mais il n'y a pas de corrélation directe entre les flux de prêtres étrangers et d'éventuelles vacances épiscopales dans les diocèses voisins de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle. De même, les évêques pouvaient facilement se faire remplacer dans cette charge. Ainsi, en 1648, Alain de Solminihac, probablement appelé par Charles de Montchal, vient conférer les ordinations à Toulouse. Il est accompagné de vingt-quatre ecclésiastiques dans son voyage : trois tonsurés, huit sous-diacres, sept diacres et six prêtres<sup>451</sup>. Ils ne sont pas qualifiés de « *dimissi* » dans le registre et une mention spéciale dans la marge indique qu'ils sont ordonnés par Alain de Solminihac avec l'accord des vicaires généraux, Pierre de Flous et Innocent de Ciron. Ils doivent certainement repartir à Cahors en même temps que leur évêque.

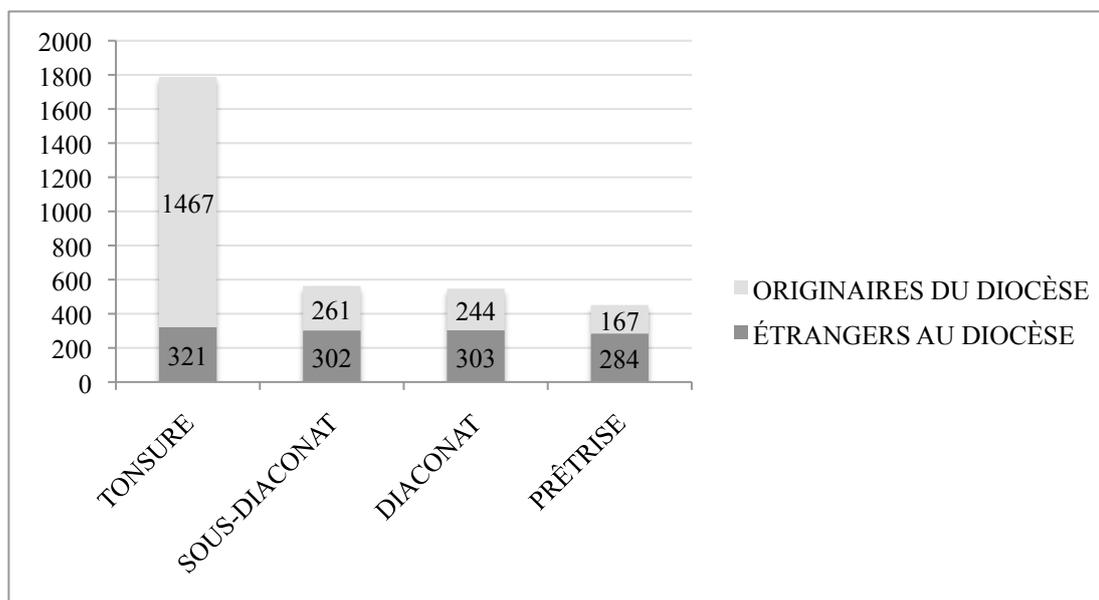


Figure 10. – Part des candidats étrangers à chacune des ordinations au XVII<sup>e</sup> siècle

En premier lieu, tonsure mise à part, les clercs étrangers au diocèse sont majoritaires pour chacune des ordinations. Ils forment 66% des futurs prêtres ou encore

<sup>451</sup> ADHG, 1 G 458, fol. 28-31.

58,7% des aspirants au diaconat. Le diocèse de Toulouse n'est donc pas un grenier à prêtres mais une zone de réception de candidats venus des alentours. Pourtant, un phénomène inverse était observé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle alors que 64,4% des aspirants au sacerdoce étaient des Toulousains<sup>452</sup>. Les grands flux migratoires sont donc certainement nés après les guerres de Religion.

Le thème de l'origine géographique du recrutement a été initié par Timothy Tackett. Grâce à l'étude comparée de plusieurs diocèses, il observe des « déserts » et des « greniers » du recrutement clérical. Certaines terres fertiles, comme le Rouergue, ont des taux de recrutement quatre à cinq fois supérieur à certains déserts comme la plaine bordelaise<sup>453</sup>. Le fait que des « hordes » de prêtres descendent du Rouergue ou du Quercy vers la Basse-Garonne est donc chose admise. Marc Venard, étudiant la carte d'origine des sous-diacres de chaque diocèse, évoque, lui aussi, pour la province d'Avignon, l'attraction exercée par ce qu'il nomme « des centres d'ordination »<sup>454</sup>. À Orange, par exemple, 88% des ordinands sont originaires de diocèses voisins, de la Haute-Provence, du Vivarais ou du Dauphiné alors que l'attraction d'Avignon est plutôt nationale. Toulouse apparaît aussi comme un centre d'ordinations, probablement grâce à l'attraction de son université.

L'origine géographique des candidats à la cléricature est particulièrement variée car soixante-huit diocèses différents ont été répertoriés sur l'ensemble des registres d'ordinations<sup>455</sup>. En premier lieu, quelques tonsurés viennent de la moitié nord du royaume, comme Louis Jouvenot, originaire du diocèse de Châlons, en Champagne. Il reçoit successivement la tonsure le 6 mars 1694, puis les ordres mineurs le 6 juin 1696, le sous-diaconat avec un canonicat de l'église Saint-Martin de l'Isle-Jourdain le même jour, le diaconat le 20 septembre 1696 et enfin la prêtrise le 2 mars 1697<sup>456</sup>. Quelques clercs isolés viennent de Paris, du diocèse de Chartres ou de Langres. Néanmoins, ces

---

<sup>452</sup> MIROUSE (F.), *op.cit.*, p. 133.

<sup>453</sup> Timothy Tackett note que les régions réservoirs de prêtres ont des caractéristiques communes : situées en dehors des zones *d'openfield* du royaume, les activités pastorales y sont souvent prédominantes, ces régions peuvent de plus apparaître pauvres. Le paradoxe est que tous les prêtres qui migrent ne sont pas issus de catégories pauvres, mais la migration de prêtres n'était peut-être qu'un pan de la migration générale de populations. La corrélation n'est pas non plus évidente entre le recrutement clérical et l'alphabétisation.

<sup>454</sup> VENARD (M.), « Pour une sociologie du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle : recherche sur le recrutement sacerdotal dans la province d'Avignon », *Annales ESC*, n°5, 1968, p. 996.

<sup>455</sup> Voir annexe n° 10, p. 577 et volume II, cartes 18 à 21.

<sup>456</sup> ADHG, 1 G 462.

exemples isolés ne révèlent aucune stratégie migratoire. Nous constatons aussi l'absence complète de clergé issu des diocèses de Provence, si ce n'est deux clercs originaires de Senez et de Glandève. Les clercs provençaux ne viennent donc pas à Toulouse.

L'aire de recrutement est en réalité centrée sur le Sud-Ouest, à l'exception quasi complète des diocèses de Bordeaux et de Rieux. Dans un rayon de trois cent cinquante kilomètres autour de Toulouse, le recrutement clérical des tonsurés est très important, et même jusqu'à quatre cents kilomètres si l'on englobe les confins du diocèse de Limoges. Il en est de même pour les sous-diacres : une région sud-ouest d'un rayon d'environ quatre cents kilomètres fournit un grand nombre de candidats à l'ordination, mais le diocèse de Limoges est cette fois presque absent. Pour ce qui est des diacres et des prêtres, le recrutement forme une diagonale qui s'allonge des diocèses du centre des Pyrénées jusqu'aux diocèses du sud du Massif central. Le tableau ci-dessous permet de cerner les diocèses dont les clercs migrent le plus.

<b>DIOCÈSE</b>	<b>Sous-diaconat</b>		<b>Diaconat</b>		<b>Prêtrise</b>	
<b>Tarbes</b>	17	17,9%	15	17,5%	8	15,1%
<b>Comminges</b>	14		16		23	
<b>Couserans</b>	23		22		12	
<b>Auch</b>	26	8,6%	27	8,9%	20	7%
<b>Saint-Papoul</b>	23	7,6%	19	6,3%	23	8%
<b>Montauban</b>	18	6%	21	6,9%	22	7,7%
<b>Albi</b>	9	3%	19	6,3%	25	8,8%
<b>Rodez</b>	41	19,2%	40	15,5%	30	12,3%
<b>Vabres</b>	7		4		5	
<b>Limoges</b>	2		3		0	

Tableau 15. – Part de certains diocèses dans les origines de candidats à l'ordination

L'importance des zones montagneuses doit tout d'abord être notée. Les diocèses des Pyrénées centrales – Tarbes, Comminges et Couserans – forment en moyenne 16,8% de tous les candidats forains. Puis, le sud du Massif central est particulièrement représentatif des migrations cléricales avec les diocèses de Rodez Vabres et dans une moindre mesure Limoges. Les Rouergats forment jusqu'à 20% des clercs venus à

Toulouse<sup>457</sup>. Enfin, l'importance des effectifs des diocèses d'Auch, de Saint-Papoul et de Montauban est aussi à souligner. Ces diocèses fournissent plus de 60% des prêtres étrangers ordonnés à Toulouse, ou alors 37% de l'ensemble des prêtres ordonnés (Toulousains compris). Fait avéré, ces contrées sont des réservoirs de prêtres<sup>458</sup>. La surabondance sacerdotale des diocèses de montagne est en effet un phénomène effectif et connu, malgré les mises en garde continues contre les prêtres migrants. Ces phénomènes, nous les observons bien à travers les registres d'ordinations. Pourtant au XV<sup>e</sup> siècle, aucun prêtre venant des Pyrénées ou des régions limitrophes n'était ordonné à Toulouse. Le plus gros de l'effectif provenait de l'Albigeois, du Rouergue ou du Massif central, avec une emprise cléricale importante<sup>459</sup>. Les migrations pyrénéennes sont donc un fait relativement neuf dans l'histoire des déplacements cléricaux. Elles s'accroissent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le prêtre pyrénéen, moins attaché à sa famille et plus carriériste, migre vers de meilleures cures de la plaine<sup>460</sup>. Toulouse s'affirme dès la fin des guerres de Religion, comme un centre d'ordination, avec une large sphère d'influence.

Nous pouvons mettre en corrélation les migrations de prêtres avec l'attraction de l'université de Toulouse. Patrick Ferté a initié depuis 2002 dans la publication du *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France (1561-1793)* une vaste enquête sur les étudiants, qu'ils soient clercs ou laïcs<sup>461</sup>. Cet outil nous a permis de confronter les ordinations aux membres du clergé qui se sont lancés dans l'obtention d'un ou de plusieurs grades à l'université de Toulouse. La moisson est néanmoins inégale. Pour le diocèse de Bayonne, nous avons recherché le nom de 21 clercs mais un seul fut étudiant à l'université de Toulouse. Pour le diocèse d'Albi, sur 37 candidats, seuls cinq ont effectué leurs études à l'université de Toulouse. Jérôme Crozat, devenu sous-diacre le 6 juin 1648, originaire d'Albi, devient bachelier en théologie le 25 septembre 1647. D'autres diocèses sont plus féconds en gradués à l'université. Dans le diocèse de Saint-Papoul, seize clercs gradués ont été repérés sur un total de soixante-

---

<sup>457</sup> Ils forment aussi 12,5% du clergé diocésain dans le diocèse d'Agen sous l'épiscopat de Claude Joly (1664-1678). MOGA (C.), *L'état du diocèse d'Agen à travers les visites pastorales de Mgr Claude Joly*, maîtrise d'histoire sous la direction de S. Brunet, UTM, 2000.

<sup>458</sup> LE ROY LADURIE (E.), *Les Paysans de Languedoc*, Paris, 1966, p. 128-129.

<sup>459</sup> MIROUSE (F.), *op.cit.*, p. 135.

<sup>460</sup> BRUNET (S.), *op.cit.*, p. 76.

<sup>461</sup> FERTÉ (P.), *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France (1561-1793)*, pour une prosopographie des élites, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2002-2011, 5 vol.

deux personnes. Pierre Michel de Robert, à la fin du siècle, est bachelier en théologie puis obtient licence et doctorat en théologie à l'université de Toulouse en 1716. En parallèle, il est sacré prêtre le 19 mars 1695 à Toulouse pour devenir chanoine de l'église cathédrale de Saint-Papoul. Jean Germain Molinier, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Papoul, est sacré prêtre le 27 mars 1694. Il est devenu bachelier en théologie à l'université de Toulouse en 1690. Il y a donc dans ce cas, une corrélation évidente entre l'existence de l'université et les migrations de prêtres. Mais si ces prêtres se font ordonner au cours de leurs études à l'université, il n'est pas certain qu'ils y demeurent par la suite, et retournent parfois dans leurs diocèses d'origine, car ils y sont liés par la possession d'un bénéfice.

Un autre diocèse offre une moisson tout aussi importante, c'est celui de Comminges. D'après notre échantillon, seize clercs ont effectué leurs études à l'université de Toulouse. Ainsi, Pierre Dupin, devenu prêtre le 3 juin 1651, originaire de Boulogne-sur-Gesse, obtient le grade de bachelier en théologie le 22 septembre 1657. Pierre Cérès, sous-diacre, obtient son baccalauréat en théologie le 8 mai 1650, puis sa licence et doctorat en théologie le 8 juin de la même année. L'importance du Comminges s'explique par le fait qu'il est un réservoir ecclésiastique. En effet, sur une période de cent cinquante ans, le répertoire recense plus de cinquante clercs étudiants, soit un nouvel étudiant tous les trois ans. Dans ce diocèse, l'écrasante majorité des clercs se rend dans l'université la plus proche, et Patrick Ferté note que « les étudiants commingeois ne sont pas très voyageurs ». Des commodités leur sont aussi réservées à Toulouse avec des places réservées dans les collèges boursiers de la ville, Sainte-Catherine, Maguelonne, ou le collège de Périgord<sup>462</sup>. Les montagnes ont donc bien une tradition d'émigration, saisonnière voire définitive<sup>463</sup>.

Patrick Ferté a démontré le tropisme toulousain pour les juristes mais aussi pour les clercs d'un vaste Sud-Ouest, même s'il est difficile de les comparer<sup>464</sup>. Les clercs

---

<sup>462</sup> FERTÉ (P.), *op.cit.*, t. IV, p. 71-72.

<sup>463</sup> BRUNET (S.), *Les prêtres des montagnes*, *op.cit.*, p. 199-202. Un grand nombre de prêtres natifs s'exilent en effet et la tradition de l'émigration saisonnière reste vivace sous l'Ancien régime. On retrouve les prêtres commingeois exilés en Agenais, dans les diocèses de Condom, d'Auch, de Lescar ou d'Oloron.

<sup>464</sup> FERTÉ (P.), *op.cit.*, t. I., p. 58.

gradués en théologie ne font que croître sur la période que nous étudions<sup>465</sup>. La carte des diocèses d'origine des étudiants en théologie de la faculté de Toulouse entre 1749 et 1788 proposée par Patrick Ferté correspond pratiquement aux cartes que nous proposons pour le recrutement clérical<sup>466</sup>. Il y a donc une corrélation évidente entre le fait que Toulouse soit sous l'Ancien Régime, un centre d'ordination de première importance et le rayonnement de son université. Ce seul facteur ne peut, cependant, pas expliquer l'extrême diversité géographique des clercs ordonnés à Toulouse. Le système bénéficial devra ici être mis en question.

Une migration assez particulière doit être mise en exergue car les clercs qui se rendent à Toulouse, viennent d'Irlande. Nombre d'étudiants quittèrent alors l'Irlande catholique, principalement entre les guerres de Religion et la révolution française pour rejoindre de nombreux pays d'Europe. Ce n'était qu'une partie d'un vaste phénomène migratoire irlandais, de caractère marchand, militaire et professionnel<sup>467</sup>. En 1660, treize irlandais se font ordonner à Toulouse, il semble que cela soit le maximum entre 1640 et 1709. Cette migration de prêtres irlandais n'est pas propre à Toulouse mais trouve son origine dans le fait qu'il n'y avait pas d'université en Irlande. L'afflux de clercs irlandais dans le séminaire fut donc continu au cours du siècle. Les prêtres irlandais formèrent à l'origine de petites communautés, pour devenir des collègues.

---

<sup>465</sup> *Ibid.*, p. 55. Les diplômés triplent entre 1620 et 1679, avec un pic entre 1680 et 1689, avec par exemple 91 gradués originaires du diocèse d'Albi.

<sup>466</sup> FERTÉ (P.), *L'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, thèse pour le doctorat de troisième cycle, 1978, p. 150.

<sup>467</sup> O'CONNOR (Th.), éd., *The Irish in Europe, 1580-1815*, Dublin, Four Courts Press, 2001 ; *Irish communities in Early modern Europe*, Dublin, Four Courts press, 2006, 507 p ; « La solidarité contre-réformée : les réseaux de collèges irlandais dans l'Europe catholique, 1578-1793 », dans FERTÉ (P.), BARRERA (C.), dir., *Étudiants de l'exil. Migrations internationales et universités refuge (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, PUR, 2009, 341 p.

## 2. Origine géographique des candidats diocésains

Ville de Toulouse	Paroisses	Nombre de tonsures	Pourcentage
	Saint-Étienne	422	36,3%
	Daurade	112	9,6%
	Dalbade	106	9,1%
	Saint-Sernin	49	4,2%
	Taur	47	4%
	Saint-Nicolas du Faubourg	25	2,1%
	Saint-Michel du Faubourg	13	1,1%
	Ville de Toulouse	25	2,1%
<b>TOTAL VILLE DE TOULOUSE</b>		<b>799</b>	<b>68,8%</b>
<i>Paroisses rurales les plus représentées</i>	Grenade	25	2,15%
	Verdun [sur-Garonne]	17	1,5%
	Saint-Félix-de-Caraman	16	1,4%
	Villefranche-de Lauragais	16	1,4%
	Auterive	13	1,1%
	Grisolles	12	1%
	L'Isle-Jourdain	11	0,95%
	Muret	10	0,9%
Fronton	8	0,7%	
<b>TOTAL DES PAROISSES RURALES</b>		<b>363</b>	<b>31,2%</b>

Tableau 16. – Origine paroissiale des tonsurés du diocèse de Toulouse<sup>468</sup>

Afin d'étudier l'origine paroissiale des clercs toulousains, nous ne pouvons nous appuyer que sur l'étude de la tonsure. Pour cette ordination, la paroisse d'origine est systématiquement mentionnée alors qu'elle ne l'est pas pour l'accession aux autres ordres.

Le clergé est massivement recruté parmi la petite bourgeoisie des villes principales. En effet, les paroisses de la ville de Toulouse dominent l'ensemble, avec 68,8% des tonsurés. La paroisse urbaine qui fournit le plus de futurs clercs est celle de Saint-Étienne : 422 tonsurés y sont nés, soit environ le tiers de notre corpus. Les tonsurés originaires des paroisses du diocèse forment donc 31,2% de l'ensemble des futurs clercs. Aucune zone n'est délaissée dans le recrutement clérical, si ce n'est peut-être une partie de l'est et du nord, mais la densité de population y est aussi plus faible. De plus, ce n'est pas la proximité du pôle toulousain qui conditionne les vocations au cœur des paroisses rurales. Les paroisses qui apportent le plus de tonsurés sont en réalité celles qui offrent des débouchés professionnels pour les futurs clercs. En effet,

<sup>468</sup> Nous représentons ici les paroisses qui fournissent le plus de tonsurés. Volume II, carte n° 22.

l'Isle-Jourdain ou Saint-Félix-Lauragais avec un total de dix et de seize tonsurés possèdent chacune une église collégiale. Avec des prébendes nombreuses et assez bien rémunérées, ces institutions formaient un débouché professionnel pour des clercs. D'ailleurs, le tropisme des collégiales est tout à fait clair autour de Saint-Félix-Lauragais avec des paroisses qui fournissent un grand nombre d'ordinands.

Ensuite, il existe un rapport évident entre la présence d'un grand nombre de tonsurés et l'existence de consorces de prêtres, comme à Muret, Miremont, Auterive, Grenade ou Verdun. Les zones autour de ces paroisses forment d'assez vastes aires de recrutement pour des jeunes hommes en quête d'un bénéfice. Sur l'ensemble du XVII<sup>e</sup> siècle, vingt-cinq tonsurés sont originaires de la ville de Grenade-sur-Garonne, soit autant que pour la paroisse Saint-Nicolas dans le faubourg de Toulouse. D'après la visite pastorale de 1641, la consorce est formée de vingt-quatre prêtres<sup>469</sup>. Cette paroisse est d'ailleurs riche en institutions religieuses, avec la présence de plusieurs confréries, comme celle des pénitents blancs et de monastères comme celui des capucins. Par ailleurs, dans le bourg de Verdun, il existe, durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, une communauté de prêtres natifs de la paroisse, qui devient en 1683, les prêtres de la Douzaine<sup>470</sup>. L'importance du recrutement de futurs clercs est donc à mettre en relation avec la perspective de débouchés professionnels. Mais ces communautés sacerdotales, dont nous étudierons par la suite les ressorts plus en détails, contribuaient aussi à l'animation de la vie paroissiale. La vocation sacerdotale peut alors aussi être mise en relation avec la densité des confréries de piété.

Les migrations de prêtres doivent être mis en relation avec les mouvements de la population. Ainsi, le diocèse de Rodez, offrant une majorité de clercs ordonnés, est aussi le deuxième client de la faculté de droit à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les migrations de clercs venus des montagnes ne seraient alors qu'un pan de la migration d'une population laïque. Le rôle des villes épiscopales dans les « vocations » nous

---

<sup>469</sup> ADHG, 2 MI 849, visite pastorale de 1641. Ces vingt-quatre prêtres natifs de Grenade, réunis en consorces, vivaient dans leur famille. Ces ecclésiastiques avaient de nombreuses messes et ils touchaient une petite rétribution pour assister aux sépultures. GALABERT (F.), « La Réforme à Grenade-sur-Garonne », *RHT*, 1921, p. 17.

<sup>470</sup> « outre celle d'assister led[it] curé en tous les offices de la paroisse [...] ils sont obligés de faire résidence actuelle dans lad[ite] ville, laquelle fondation feut dotée de plusieurs rentes foncières en bled dépendantes d'autres fondations dont les consuls et la communauté étoient patrons et du revenu de certains biens composants le labourage d'une métairie » (ADHG, 2 MI 855, pièce n°66).

semble prédominant. À une échelle plus large, le futur clergé est majoritairement issu des milieux urbains. Peut-on alors dire qu'il est recruté dans la classe bourgeoise ?

### **C. Sociologie du recrutement : les titres cléricaux**

Nous pouvons émettre quelques hypothèses sur les origines du clergé à partir de l'étude des titres cléricaux.

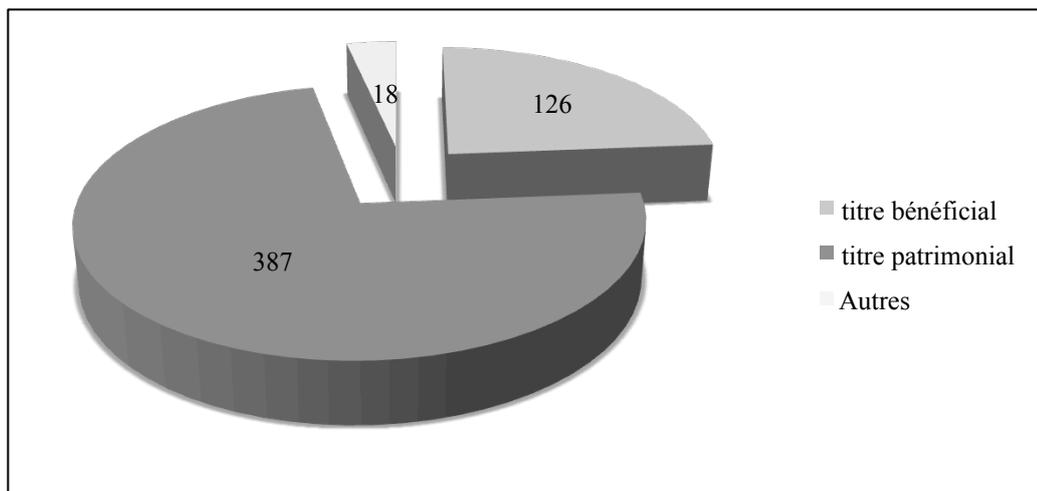
Le titre clérical donne au candidat au sacerdoce un revenu suffisant pour ne pas avoir à mendier son pain. Il se divise entre titres patrimoniaux et titres bénéficiaux. C'est un acte notarié par lequel un ou plusieurs donateurs garantissent au postulant un revenu qui lui permettra de vivre décemment. Ce contrat est par la suite approuvé par l'évêque ou son vicaire en présence de deux témoins qui lui garantissent sa valeur. En conformité avec une décision prise lors du concile de Trente, l'article XII de l'ordonnance d'Orléans de 1581 a prescrit aux prélats de ne promouvoir personne aux ordres sacrés sans un bien temporel suffisant pour se nourrir et entretenir avant l'obtention d'un bénéfice. On estime que cinquante livres de rente annuelle sont assez suffisantes au XVI<sup>e</sup> siècle, mais ce montant est par la suite porté à cent livres. Ces contrats sont passés de manière indifférente devant un notaire royal ou apostolique. Ils comportent différents éléments d'information sur les biens affectés au constituant. L'insinuation du titre clérical devant un greffe n'est pas obligatoire, mais l'on en trouve un grand nombre dans les registres d'insinuations de la série B aux archives départementales de la Haute-Garonne<sup>471</sup>. Enfin, l'appropriation du titre clérical se fait toujours sous le contrôle de la communauté paroissiale. Le texte comporte en effet la description très détaillée de la source des revenus du titre et l'attestation de deux

---

<sup>471</sup> BERTHELOT DU CHESNAY (Ch.), « Le clergé diocésain français au XVIII<sup>e</sup> siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », *RHMC*, t. XI, 1963, p. 257.

témoins. Ce contrôle st effectif car le titre clérical est publié au prône de la grand'messe trois dimanches d'affilée<sup>472</sup>.

531 titres patrimoniaux ont ainsi été repérés. Ce sont principalement des titres cléricaux mais l'on trouve aussi, dans 23% des cas, des titres bénéficiaux, assis principalement sur des prébendes ou canonicats et parfois des fondations obituares. Ces revenus, dans le cas des prébendes, étaient très nettement supérieurs aux cent livres annuelles exigées dans les ordonnances épiscopales. De fait, tous les membres ou futurs membres du clergé n'étaient pas égaux face aux revenus.



**Figure 11. – Composition des titres cléricaux passés par les sous-diacres ordonnés à Toulouse entre 1646 et 1709**

---

<sup>472</sup> CANABEL (P.), *Cadets de Dieu, vocations et migrations religieuses en Gévaudan, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS éditions, 1997, p. 101.

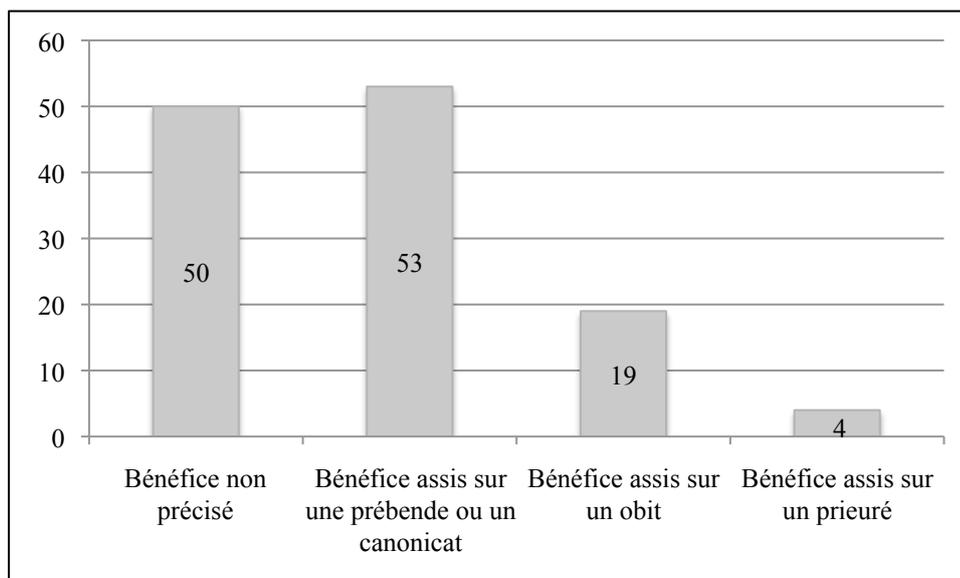


Figure 12. – Types de titres assis sur un bénéfice

Nous avons plus particulièrement étudié la constitution de 119 titres cléricaux assis sur un patrimoine et conservés dans les fonds de l'archevêché et les insinuations ecclésiastiques, entre 1641 et 1696<sup>473</sup>.

Lien de parenté pour la constitution du titre	nombre
Père	75
Mère (veuve ou non)	22
Mère et Père	2
Mère et frère(s)	2
Aucun lien familial	6
Lui-même	2
Cousin	1
Frère	1
Grand-mère	1
Nièce	1
Oncle	5
Tante	1
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>

Tableau 17. – Lien familial et constitution du titre clérical

Le type de parrainage rencontré met en valeur la domination absolue des parents, père et mère, père seul ou mère seule. Dans 63% des titres étudiés, le père constitue le titre pour son fils ; la mère dans 18,5% des cas et l'oncle dans seulement 4,2% des cas. S'il

<sup>473</sup> ADHG, 1 G 438 (1641-1643) ; 1 G 439 (1647-1649) ; 1 G 440 (1650-1655). 1 G 268, 1 G 269 : insinuations ecclésiastiques (1692-1696).

est établi sous contrôle de la communauté paroissiale, le titre clérical est avant tout une affaire de famille. Parfois les biens sont donnés à perpétuité à l'aspirant prêtre, parfois ils sont donnés le temps que le candidat parvienne au sacerdoce, cela est très certainement lié à la richesse de la famille et aux futures dispositions testamentaires, afin de ne pas léser la fratrie. Dans le diocèse de Lecce au XIX<sup>e</sup> siècle, la famille constituait aussi le patrimoine dans 76,3% des cas et parmi les proches parents, l'on retrouvait au moins 21% de prêtres<sup>474</sup>.

Ces revenus sont parfois constitués d'une rente en argent, versée directement par le parent, mais le plus souvent ils sont assis sur des revenus mobiliers ou des affermes sur des biens agricoles<sup>475</sup>. Le titre clérical repose donc avant tout sur des biens fonciers et montrent que les prêtres sont des acteurs essentiels au sein de l'économie rurale.

<b>Profession</b>	<b>Part</b>	
Marchands	25	30,1%
Officiers et métiers du droit	23	27,7%
Artisans	19	22,9%
Bourgeois	9	10,8%
Nobles	4	4,8%
Médecins	1	1,2%
Droguiste	1	1,2%
Serviteur au parquet	1	1,2%

**Tableau 18. – Origine sociale des candidats au sous-diaconat d'après la profession du père**

Le titre clérical permet aussi d'avoir un aperçu sur les origines socio-professionnelles de quelques-uns de ces futurs prêtres. Si Anne Bonzon notait par exemple que plus de la moitié des titres faisaient référence à la paysannerie aisée, ce n'est pas le cas à Toulouse, ville parlementaire par excellence. Les futurs prêtres sont principalement issus du monde marchand – sans mention d'une distinction de richesse possible – mais aussi du monde judiciaire. En effet, cette typologie renvoie très exactement à la structure sociale de la ville de Toulouse<sup>476</sup>. Ils sont issus des couches aisées de la population, principalement d'une bourgeoisie urbaine dont la fortune s'est faite sur le commerce ou grâce aux offices. Le titre clérical montre, à l'image d'autres

<sup>474</sup> PELLEGRINO (B.), *Terra e clero nel Mezzogiorno. Il reclutamento sacerdotale a Lecce dalla Restaurazione all'Unità*, Lecce, Ed. Milella, 1976, 153 p.

<sup>475</sup> On trouve parfois la location de maisons de villes, mais ce sont dans de rares cas. Ce sont davantage des champs, des vignes qui sont données à la gestion du futur prêtre, qui doit de fait gérer ces biens.

<sup>476</sup> CAUBET (Isabelle), « Approches démographiques et sociales des ménages toulousains en 1695 », *Annales de démographie historique*, t. 1, 1998, p. 163-193.

régions, comme le Briançonnais, que la prêtrise pouvait être l'occasion d'écarter d'une succession un ou plusieurs membres de la famille, même si ce sont dans sept cas sur dix des familles aisées<sup>477</sup>. La pratique du titre clérical exclut petit à petit les familles modestes qui tirent leurs modestes revenus de la terre, au profit de la bourgeoisie urbaine. Ainsi, Marcel Launay rappelait : « Au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la plupart des diocèses, les marchands aisés et la bourgeoisie instruite des milieux de robe donnent à l'Église la majorité de ses prêtres »<sup>478</sup>. À Toulouse, c'est un phénomène identique qui s'est produit.

Le titre clérical devrait d'ailleurs être pris en compte dans le calcul de la richesse de l'Église diocésaine à un moment donné. « Cet archipel de titres cléricaux dessiné en pointillé sur le paysage rural » mobilise d'après P. Cabanel des sommes d'argent considérables : il estime le capital à 340 000 livres entre 1736 et 1746<sup>479</sup>. Ces actes devraient être systématiquement pris en compte dans l'étude de la richesse ecclésiastique.

D'après les ordinations, une figure de l'ecclésiastique se dessine : le tonsuré est majoritairement urbain. Il appartient aussi à la bourgeoisie marchande ou au monde des offices et est finalement peu issu des classes paysannes. Les ecclésiastiques offrent un visage assez bigarré, originaires d'une vaste région gasconne, auvergnate et pyrénéenne. Toulouse est en effet devenue au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, un vaste centre d'ordination, relativement attractif. On pourrait penser alors que la figure du prêtre étranger domine le paysage ecclésiastique. Il faut cependant nuancer ce propos. En effet, les statistiques d'ordinations n'ont de valeur que si on les confronte avec les collations de bénéfices, telle une confrontation entre la demande et l'offre d'emploi<sup>480</sup>.

---

<sup>477</sup> PROST (M.), « Les ecclésiastiques et leurs familles. Étude des structures sociales et des pratiques migratoires en Haut-Dauphiné du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, p. 205.

<sup>478</sup> LAUNAY (M.), *Le bon prêtre, le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986, p. 69. Voir aussi QUÉNIART (J.), *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1978

<sup>479</sup> CABANEL (P.), *op.cit.*, p. 110.

<sup>480</sup> VENARD (M.), « Pour une sociologie du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 988.

## II. La collation des bénéfices

Le clergé d'Ancien Régime se divise en deux parties : ceux qui possèdent une situation relativement stable, assortie de ressources abondantes grâce à la possession d'un bénéfice et un prolétariat ecclésiastique, vivant de messes ou de contrats de courte durée. Les consorces ou les tables du Purgatoire fournissaient des modes de sociabilité pour ces prêtres. Mais pouvait-on encore parler dans le diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle d'un « double clergé » selon l'expression d'André Vauchez<sup>481</sup>? Une véritable typologie sacerdotale s'impose grâce à l'étude des registres d'insinuations ecclésiastiques et de provisions de bénéfices<sup>482</sup>. Ces registres n'ont été conservés qu'à partir de l'édit de 1691 qui imposait leur tenue par un greffier laïc et officier royal<sup>483</sup>, la série est dès lors continue pour Toulouse à partir de 1692. Enfin la connaissance du clergé peut être complétée par l'exploitation d'actes notariés malgré le caractère aléatoire de cette recherche<sup>484</sup>.

Les bénéfices sont-ils nombreux dans le diocèse de Toulouse, expliquant alors l'afflux important de clercs venus d'un large Sud-Ouest dans notre diocèse ? Entre les cures, les prébendes et canonicats, les places d'obituares et celles de consorcistes, il y avait au moins six cents bénéfices à pourvoir.

---

<sup>481</sup> VAUCHEZ (A.), « Histoire des mentalités religieuses », *L'histoire médiévale autrement*, Paris, 1993. L'expression indique qu'il y aurait, un clergé pour les vivants et un autre pour les morts.

<sup>482</sup> Pour comprendre le profil du clergé toulousain, nous avons étudié différents types de sources : tout d'abord les insinuations ecclésiastiques (ADHG, 1 G 268 et 1 G 629). Ces deux registres (1692 à 1696) permettent d'avoir une vision complète de toutes les mutations de bénéfices réalisées et de tous les actes concernant le clergé toulousain sur cinq années complètes. Les contraintes matérielles nous ont amené à retenir ce sondage pour ces seules années. Le deuxième type de sources sérielles est celui des registres des institutions de bénéficiers et autres actes entre 1518 et 1650 puis entre 1671 et 1674 (ADHG 1 G 474, liasse, 60 pièces; 1 G 475, registre). Enfin nous avons travaillé sur le registre des institutions de bénéficiers entre 1688 et 1705 (ADHG, 1 G 476) puis sur le registre des titres de toutes les fondations d'obits, chapelles et chapellenies du diocèse de Toulouse, tenu par ordonnance du Cardinal de Bonzi, à la requête de Mr Jean Brunet, procureur des âmes en 1673 (ADHG, 1 G 487)

<sup>483</sup> BERTHELOT DU CHESNAY (Ch.), *op.cit.*, p. 242. Le greffier tient au jour le jour tous les actes ecclésiastiques qui lui sont présentés : des ordinations, aux prises de possessions de bénéfices, en passant par les procurations en Cour de Rome, aux insinuations de grandes universitaires.

<sup>484</sup> ADHG, 3 E 12611, paroisses du diocèse A à E ; 3 E 12612, paroisses de F à 0 ; 3 E 12613, paroisses de P à V.

## A. Le fonctionnement du système bénéficial

Il convient d'éclaircir certains points concernant les acteurs qui interviennent dans la paroisse mais aussi sur les inégalités de richesses au sein du diocèse. Cela permet de mettre en rapport le recrutement sacerdotal et le mode d'accès aux bénéfices, dont nous verrons qu'il révèle d'importants paradoxes.

### 1. Prieurs, curés et vicaires

#### a. Le prieur

Le titre de prieur n'implique plus nécessairement au XVII<sup>e</sup> siècle la possession de la paroisse car celui que l'on nomme aussi curé primitif – qu'il soit un individu ou une institution – a renoncé aux fonctions pastorales en attribuant ses fonctions de charge des âmes à un vicaire perpétuel, appelé communément recteur ou curé de la paroisse. Les prieurs sont, en effet, souvent des personnages éloignés ou des collectivités qui n'ont d'intérêt pour la vie religieuse que parce qu'ils prélèvent la dîme, ce qu'il font souvent par contrat d'affermé. Ils recourent à un arrentement, dispensant de déplacement, qui peut se faire par exemple avec un laïc solvable ou un ecclésiastique qui ne possède pas de bénéfice<sup>485</sup>.

Ces prieurs lointains peuvent être des chapitres mais aussi des monastères. Des individus – parfois des laïcs – apparaissent aussi au cœur du droit paroissial mais ils sont difficiles à cerner car les prieurés peuvent être cédés. C'est le cas à Ayguesvives dans l'archiprêtré de Gardouch. En 1538, le prieur est un notaire, Antoine de Bon. Ce bénéfice lui rapporte 500 livres<sup>486</sup>. En 1596, le prieur est désormais un chanoine de Saint-Étienne<sup>487</sup>. On ne sait pas comment les prieurés changeaient ainsi de main, au gré

---

<sup>485</sup> CORRAZE (R.), « L'administration temporelle des paroisses au XVI<sup>e</sup> siècle », *RHT*, 1946, p. 118.

<sup>486</sup> LESTRADE (J.), *op.cit.*, p. 29.

<sup>487</sup> ADHG, 2 MI 806, visite de la paroisse par Nicolas Gilles, 1596.

des successions, ce qui avait une conséquence sûrement importante dans la nomination des curés.

### **b. Recteurs et vicaires**

Les curés, ou recteurs ont été nommés par le prieur pour faire œuvre de charge d'âme dans la juridiction d'une paroisse et éventuellement de son ou de ses annexes. Avant le XVII<sup>e</sup> siècle, il est assez courant qu'un curé desserve plusieurs paroisses et cumule donc des revenus – les recteurs d'avant la Réforme catholique n'étaient d'ailleurs pas très résidents<sup>488</sup>. Ainsi, il est possible au curé, dans sa charge, de s'appuyer sur un ou plusieurs vicaires, en fonction de l'étendue de la paroisse et des besoins. Ces vicaires, que l'on appelle aussi secondaires, apparaissent très clairement dans la plupart des documents paroissiaux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, mais l'on n'apprend rien de leur situation dans le *pouillé* de 1538. Leur rôle est de seconder le curé ou recteur et ils sont pensionnés par lui. À ce revenu fixe, s'ajoutent souvent des fondations obituaires et, avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ils jouissent très rarement d'un logement.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les vicaires remplacent quasi systématiquement les recteurs dans leur charge ; pour cela ils doivent se munir des lettres de régence, « *litterae de regendo* », que l'autorité diocésaine leur accorde après examen et approbation. Jean Lestrade souligne qu'il n'est pas rare de trouver dans les contrats notariés un vicaire qui s'adjoint à ses frais un secondaire avec qui il partage la besogne et les revenus, mais nous n'en avons pas mention au siècle suivant<sup>489</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque la charge pastorale s'accroît, les vicaires deviennent des collaborateurs irremplaçables des recteurs. Ces deux acteurs de la vie religieuse sont aisément saisissables dans les sources, mais ils sont aussi entourés de nombreux autres ecclésiastiques, moins connus, qui assurent des fondations obituaires, qu'ils soient ou non membres d'une consorce.

---

<sup>488</sup> Ils recourent, eux aussi, à des contrats d'affermé pour toucher leurs dîmes au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir CORRAZE (R.), *op.cit.*, p. 120.

<sup>489</sup> LESTRADE (J.), *op.cit.*, p. 10.

## 2. Richesse paroissiale et géographie fiscale

Le partage de la dîme dans la paroisse peut être source d'un revenu important et explique aussi les nombreuses mutations de paroisses que nous observerons par la suite. Une géographie fiscale se dessine très nettement. Des bénéfiques apportent, dans certaines zones du diocèse, des revenus importants à leurs possesseurs tandis que d'autres bénéfiques sont moins intéressants financièrement. Les cures peuvent être classées en plusieurs groupes.

Tout d'abord, lorsque les revenus sont divisés par les décimateurs, ou fruits-prenants, on qualifie le prieur et le curé de codécimateurs. Le partage est parfois simple mais dans certains cas, il est plus complexe, comme à Miremont. En effet, 400 écus sont partagés entre le collège Saint-Martial d'une part, le prieur de Saint-Pons de Thomières, d'autre part, puis une part de dîme revient au chapitre Saint-Étienne. Ils perçoivent donc cent écus chacun<sup>490</sup>. Puis la quatrième part est séparée en deux : une moitié revient au « petit prieur », M<sup>e</sup> de Caumont chanoine et l'autre moitié au recteur. Le recteur ne perçoit donc dans les faits qu'un huitième du revenu de la paroisse. Le présentateur n'est autre que le chapitre Saint-Étienne. En effet, l'on voit plusieurs codécimateurs intervenir car la cure a été unie au collège Saint-Martial à une date inconnue<sup>491</sup>.

Dans un autre cas, si le prieur prend la totalité de la dîme, le recteur est qualifié de « pensionnaire » : ces pensions peuvent être en nature ou en argent. Ces cures à portion congrue ne sont pas les cas les plus courants dans le diocèse de Toulouse. Le prieur fait en effet au vicaire et au curé une rente ; le vicaire perpétuel de la Salvetat reçoit par exemple deux setiers de blé, quatre pipes de vin et 120 livres argent<sup>492</sup>. À Drudas, les codécimateurs appartiennent à l'ordre de Malte. Le curé perçoit une rente en nature et est exempté de décime<sup>493</sup>. C'est le même cas qui se présente à Fonsorbes, dont

---

<sup>490</sup> Un écu équivaut environ à trois livres à cette période.

<sup>491</sup> ADHG, 2 MI 879, visite par le R.P. Martin Rouelle, 1596.

<sup>492</sup> ADHG, 2 MI 855, visite canonique du 30 août 1644.

<sup>493</sup> ADHG, 2 MI 839, cure de Pelleport et Drudas, visite de 1596. 430 livres reviennent au commandeur et la part du chancelier s'affirme 200 livres « à cause que les terres sont incultes et s'arrenteroient autant ou plus que l'autre si elles estoient travaillées ». Le commandeur paie une pension du recteur ou vicaire perpétuel de 5 cartons de blé, 5 pipes de vin et 35 livres, puis les foins, les lins, les chanvres et les carnélages qui appartiennent au commandeur pour la somme de 50 livres. Le chancelier doit aussi donner au recteur deux cartons de blé

le patron est aussi commandeur de l'ordre de Malte<sup>494</sup>. Les cas de cure à portion congrue n'étaient donc pas un système forcément désavantageux pour le recteur.

Enfin certains prieurs sont aussi recteurs de la paroisse et sont qualifiés de « prieurs-curé ». Ils sont donc particulièrement avantagés car ils s'approprient l'ensemble des revenus décimaux. Dans l'archiprêtré de Montastruc, le prier percevait toutes les dîmes car c'est un prieuré à charge d'âmes. L'archevêque le présente à la cure mais tous les fruits décimaux sont perçus par le curé, soit une somme d'environ 700 livres en 1596. Le prier-curé est alors François Mazet depuis 1593<sup>495</sup>. À Maurens, dans l'archiprêtré de Caraman, le prier est aussi recteur et percevait l'entière dîme dans la paroisse. Le prier est le chantre de Saint-Sernin, l'abbé le nomme à la cure, il touche un revenu annuel d'environ 200 livres. En 1596, le prier, B. Ségla, chanoine de Saint-Sernin, retire tous les fruits décimaux et donne à son vicaire cent livres<sup>496</sup>.

Si les revenus des paroisses ne sont pas toujours bien connus, nous pouvons affirmer que les décimes fournissent un échantillon intéressant de la répartition des richesses dans le diocèse de Toulouse.

François I<sup>er</sup> avait eu besoin d'immenses ressources pour ses guerres contre Charles Quint et se vit attribuer par le pape Léon X, au moment du Concordat de 1516, une décime sous prétexte de la guerre contre les Turcs. Cette décime fut renouvelée chaque année sous le couvert de l'appellation « don gratuit » qui était l'équivalent d'une décime et le roi pouvait en percevoir jusqu'à six ou sept par an<sup>497</sup>. Dès 1567, les décimes sont devenues régulières et se sont accompagnées d'une administration et d'assemblées régulières à l'échelle du royaume mais aussi à l'échelle diocésaine. Par exemple, les synodes sont l'occasion d'élire des députés qui siègent au bureau des décimes, de désigner un syndic qui aura pour rôle de les défendre ou qui servent à collecter des sommes. Les décimes ne permettent pourtant pas de mesurer la richesse

---

<sup>494</sup> Lors de la visite de 1596, « le bénéfice est pensionné 20 cestiers de blé au recteur et 4 pipes de vin, et 15 livres d'argent. Le recteur est exempt de toute charge lesquelles se doivent faire par Mr le commandeur, comme tirant les dismes du lieu, et étant seigneur spirituel et temporel. C'est pourquoi n'a sceu dire que valoit ce bénéfice ». Plus tard, dans le rapport du recteur en 1615, on affirme que « le quel bénéfice soy rente costumièrement 2000 livres ou plus [ ... ] Le curé vicaire perpétuel est pantionné [ ... ] de là, faut que led[it] vicaire perpétuel tienne un secondaire, à ses propres dépens, le curé vit misérablement » (ADHG, 2 MI 842)

<sup>495</sup> ADHG, 2 MI 845, relation de visite par Jean Baricave, 1596.

<sup>496</sup> ADHG, 2 MI 876, état du clergé, 1596. Nous ne connaissons pas le montant des fruits décimaux.

<sup>497</sup> GAGNOL (P.), « Les décimes et dons gratuits », *RHEF*, tome 2, n° 10, 1911, p. 465-481.

d'une communauté et *a fortiori* d'un bénéfice, car elles ne sont pas toujours proportionnelles aux revenus. L'interprétation des rôles de décimes, tel que celui que nous reproduisons pour l'année 1663 est délicate car nous ne connaissons pas l'assiette, fixée au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>498</sup>. Cependant les rôles de décimes reproduisent une hiérarchie intéressante entre les paroisses du diocèse, car plus l'on paie de décimes et plus l'on est censé accumuler de richesse. Il faut ajouter que certains recteurs n'apparaissent pas dans le rôle car ils ne paient pas la décime. Ils ne touchent pas directement les dîmes mais des revenus sous la forme de portion congrues et de fait, sont déchargés de l'impôt.

Imposition de décimes pour chaque terme	Paroisse	Prieuré (P) ou Cure (C)
Moins de 30 livres	134	C : 120 P : 14
30 livres à 69 livres	71	C : 60 P : 11
70 livres à 100 livres	21	C : 17 P : 4
101 livres à 150 livres	4	C : 0 P : 4
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>	<b>C : 197 P : 34</b>

Tableau 19. – Prieurés et cures en fonction de leur imposition à la décime de 1663<sup>499</sup>

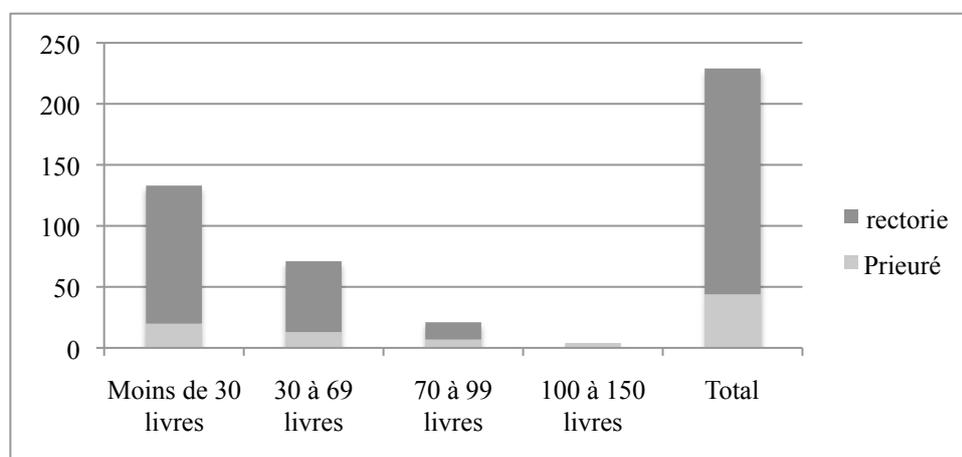


Figure 13. - Répartition des paroisses en fonction des décimes qu'elles paient d'après le rôle de 1663

<sup>498</sup> MEUVRET, (J.), « La situation matérielle des membres du clergé séculier dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : possibilités et limites de recherche » *RHEF*, tome LIV, n° 152, 1968, p. 60. MICHAUD (Cl.), *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime. Les receveurs généraux du clergé de France aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1991.

<sup>499</sup> ADHG, 1 G 100, Rôle des décimes du diocèse de Toulouse, année 1663.

Montant de la décime pour chaque terme	Bénéficiaire
Plus de 3000 livres de décimes	Archevêque de Toulouse
Plus de 2000 livres de décimes	Chapitre Saint-Étienne, tous bénéfices confondus.
Plus de 1000 livres de décimes	Abbé de Saint-Sernin
Entre 500 et 1000 livres	Abbé de Grandselve
Entre 300 et 500 livres	Chapitre Saint-Félix avec son doyen Chapitre Saint-Martin de l'Isle-Jourdain
Entre 200 et 300 livres	Prieur de la Daurade Abbé du Mas-Grenier Abbé de La Capelle

**Tableau 20. – Principaux bénéficiaires du diocèse de Toulouse d'après le rôle de la décime de 1663**

Les bénéficiaires du diocèse payant moins de 30 livres de décimes dominent (68% des bénéfices dans les paroisses), alors que ceux qui paient entre 100 et 150 livres de décimes ne représentent que 2% des paroisses comptabilisées<sup>500</sup>. 36% des bénéficiaires – prieurs ou curés – paient entre 30 et 70 livres de décimes. Plusieurs grands traits de la répartition de la richesse diocésaine s'affirment. Tout d'abord, les paroisses situées globalement dans le Lauragais, partie la plus riche et la plus dense du diocèse, sont aussi les paroisses où l'on paie traditionnellement le plus de décimes, très souvent entre 30 et 70 livres pour chacun des termes. En revanche, l'ouest et le sud-ouest du diocèse, avec les archiprêtres de Lherm et de Grenade sont globalement moins imposés. Est-ce dire que les revenus y sont moins importants ? Très certainement. Nous avons déjà entre-aperçu ce dimorphisme diocésain mais quelques-uns de ces recteurs ne paient pas de décimes car ils touchent la portion congrue, qui pouvait être avantageuse, cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas de revenus.

Il apparaît enfin que, dans la majorité des cas, le prieur paie plus de décimes sur la paroisse que le recteur lui-même, car ses revenus sont plus importants. Les fruits décimaux sont en effet souvent divisés en quatre parts et le recteur en tire traditionnellement la quatrième. Ainsi, certaines paroisses pouvaient, à l'image des évêchés à l'échelle du royaume de France, être considérées comme des bénéfices attractifs pour les recteurs. Le jeu des prieurs, l'attractivité ou non d'une paroisse jouent sur le procédé de la présentation et sur la collation des bénéfices.

---

<sup>500</sup> Volume II, carte n° 23.

## B. Obtenir un bénéfice

Grâce aux registres d'insinuations ecclésiastiques et d'institutions de bénéficiers, nous pouvons étudier trois types de nomination : la collation classique par le patron ou collateur du bénéfice, la résignation et la démission, actes au cours desquels le possesseur du bénéfice se démet officiellement devant notaire tout en désignant un successeur et enfin les insinuations de grade, lorsque primauté est accordée, au cours de certains mois de l'année, aux prêtres gradués. Nous allons successivement étudier ces trois cas.

Type d'acte	1692-1696
Démission	51
Permutation	10
Collation classique	105
Résignation en cour de Rome	112

Tableau 21. – Types d'actes rencontrés dans les insinuations ecclésiastiques

### 1. La collation classique

Nous qualifions la collation de classique lorsque le candidat à un bénéfice est présenté par un patron et institué par l'archevêque. Cette présentation se fait par formalité. L'archevêque octroie ensuite la collation du bénéfice puis le candidat en est mis en possession « réelle, corporelle et actuelle ». Le candidat n'a encore aucun droit juridique sur ce bénéfice et il y a parfois à cette occasion des conflits entre présentateurs. Le candidat nommé se présente ensuite assez rapidement – afin de ne pas rencontrer de concurrents – devant l'archevêque pour être institué.

L'institution et la remise de la *cura animarum* d'une paroisse se font par le geste formel de l'anneau épiscopal, symbole du mariage entre le recteur et son église. Le nouveau bénéficiaire prête serment d'obéissance au pouvoir épiscopal. Il promet de résider dans sa paroisse et de se rendre au synode. Un acte notarié scellé est alors remis au bénéficiaire qui doit être mis en possession réelle et physique de son église. Ainsi, Dominique Gras, prêtre du diocèse de Toulouse et bachelier en théologie, a été pourvu de la cure de Montcabrier et Bannières par Joseph de Montpezat de Carbon le 19 août

1672. Cette cure était vacante par le décès de Jean-Jacques Cassand, prêtre et « paisible possesseur »<sup>501</sup>. Le nouveau recteur a reçu ses provisions le 17 août, « deuement scellées du sceau de mondit seigneur ». Un notaire est présent mais c'est un membre du clergé qui reçoit la commission pour mettre en réelle possession le nouveau curé. Il s'agit souvent d'un vicaire ou d'un simple prêtre. Dans le cas de cette mise en possession, Jacques d'Arnaud, sous-diacre du diocèse de Toulouse, se charge des différentes étapes symboliques de la mise en possession :

Ayant pris ledit sieur Gras requérant par la main droite, et l'avoit fait entrer dans lad[ite] église paroissiale, par la porte et icelui conduit à l'eau bénite où il auroit fait faire aspersion d'eau bénite, de là amené au pied du maistre autel, devant lequel il auroit fait prière à deux genoux baisé led[it] autel et de la faict entrer dans la sacristie, fermé et ouvert la porte d'icelle et ensuite fait sonner le clocher, fait fermer et ouvrir la porte de lad[ite] église ; et en ceste manière auroit mis et installé le sieur Gras en la réelle et actuelle possession de lad[ite] église

Le recteur est ensuite conduit à l'annexe de Bannières pour reproduire les mêmes gestes. Un problème se pose cependant car le vicaire n'est pas présent et lorsqu'ils le trouvent enfin, il n'a pas les clés de l'église car le carillonneur les a gardées et s'est rendu dans un autre lieu. Ainsi ils :

continuent la mise en possession, [...] conduit le sieur Gras à la porte de l'église, lui auroit fait touché le tiroir et réserve d'icelle, portant ayant point de veroul en dehors et c'est fort avoit achevé de mestre et installer le sieur Gras en la réelle actuelle et corporelle possession.

Le prêtre commissionné se contente de faire toucher la barre de la porte ou « verrouilh », sans avoir à la fermer plusieurs fois, puisqu'ils n'en ont pas la clé. D'autres gestes pouvaient avoir lieu durant le rituel : comme de remettre la corde de la cloche au nouveau recteur, que l'on faisait aussi sonner ostensiblement afin de prévenir les paroissiens. Si c'est l'acte juridique qui fait le nouveau recteur, cette mise en possession symbolique apporte son entière validité : en effet, la cérémonie est publique, les gestes reproduits plusieurs fois ont pour mission de montrer à tous qu'un nouveau recteur légitime et paisible possesseur est arrivé dans la paroisse.

---

<sup>501</sup> Le fait d'être qualifié de « paisible possesseur » est un atout en cas d'éventuel conflit. Le parlement jugeait en effet un certain nombre de ces conflits. Mais c'est la mise en possession réelle qui l'emporte bien souvent. Voir DURAND DE MAILLANE, article « possession », *op.cit.*, tome II, p. 500.

## 2. Le cas des prêtres gradués

Depuis la Pragmatique Sanction (1438) puis le concordat de Bologne (1516), l'Église donne la primauté aux clercs qui ont un diplôme universitaire. Ces derniers sont censés théoriquement avoir la priorité sur les bénéfices vacants lors des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Ainsi le clerc ou prêtre notifie sa candidature au greffe des insinuations ecclésiastiques chaque année au moment du carême, en fournissant son certificat de baptême, son certificat de tonsure, ses ordres sacrés, ses degrés et temps d'étude et une lettre qui indique son intention de postuler à un bénéfice donné<sup>502</sup>. Les candidats se présentaient devant l'ordinaire, mais aussi les patrons, les chapitres, en les suppliant de se souvenir d'eux au cours de la première vacance. Cette pratique est relativement répandue dans le diocèse de Toulouse et elle donne de bons résultats pour les clercs à la recherche d'un bénéfice. Ces ecclésiastiques peuvent aussi être déjà bénéficiaires et insinuer leur nom. Nous avons relevé, entre 1692 et 1696, 152 actes d'insinuations de grade qui correspondent à 75 ecclésiastiques, soit en moyenne une quinzaine d'ecclésiastiques chaque année. Certains font le tour de toutes les institutions religieuses. Ainsi, entre 1695 et 1696, François Maduron, prêtre, docteur *in utroque jure*, se présente tour à tour devant le chapitre de Saint-Sernin, devant l'église métropolitaine, devant le couvent de la Daurade, puis devant le chapitre de l'Isle-Jourdain. Il recommence l'année suivante. Notre échantillon ne nous permet pas de savoir si tous les gradués obtenaient forcément un bénéfice. Par exemple, Antoine Boyer, prêtre, docteur en théologie, insinue son nom tous les ans devant les différentes institutions religieuses entre 1694 et 1696.

Les droits des gradués, et notamment du plus ancien d'entre eux, ne sont en principe pas contestés. Mais il peut y avoir un conflit entre les différents présentateurs. Par exemple, en mars 1693, Pierre Bras insinue son nom devant le chapitre Saint-Étienne et l'archevêque, avec succès, car il est mis en possession de la cure de Lias et Goudourvielle par le chanoine hebdomadier de l'église métropolitaine le 7 octobre<sup>503</sup>. Titre lui est fait. Mais, en parallèle, le prieur de Lias et Goudourvielle a présenté un

---

<sup>502</sup> VIGIER (F), *Les curés du Poitou, op.cit.*, p. 43.

<sup>503</sup> ADHG, 1 G 268, fol. 261-263.

autre candidat, Pierre Argelès, docteur en droit canon<sup>504</sup>. Un concordat a lieu entre les candidats et le prêtre qui a insinué son nom se retire, laissant la place à l'autre. Alain de Solminihac, dans son diocèse, n'écartait pas systématiquement les gradués, mais la possession d'un titre universitaire ne constituait pas, selon lui, une seule et unique condition pour obtenir un bénéfice<sup>505</sup>. Si les droits des gradués ne sont pas contestés, dans le principe, la collation peut être entravée par la multiplicité des institutions religieuses du diocèse, d'autant plus qu'avec la résignation « *in favorem* », nombre de bénéfices échappaient aux présentateurs.

### 3. La résignation en cour de Rome

La pratique de la *resignatio in favorem* et de la permutation des bénéfices permettent de contrer le pouvoir des maisons ecclésiastiques. C'est une pratique ancienne car il existait, à la fin du Moyen Âge, des résignations devant le patron et d'autres se faisaient en cour de Rome parce qu'elles impliquaient souvent la réserve d'une pension et prévenaient le demandeur de toute accusation de simonie<sup>506</sup>. Dans de nombreux diocèses du royaume, moult bénéfices se transmettent d'oncles à neveux ou même entre cousins sur plusieurs générations<sup>507</sup>. Jean Quéniart estime qu'en Bretagne, sur l'ensemble des bénéfices, la résignation réduit de 20 à 30% le pourcentage de vacances<sup>508</sup>.

On trouve dans les actes toulousains des provisions appelées « *in formadignum* » qui sont en général des provisions de bénéfices accordées en forme commissoire. Ce sont des sortes de mandats adressés à l'ordinaire, par lesquels le pape ordonne de conférer le bénéfice à l'impétrant s'il en est digne<sup>509</sup>. Si l'on trouve donc des actes de *formadignum* dans les institutions de bénéfices, c'est en général que la résignation s'est

---

<sup>504</sup> ADHG, 1 G 268, fol. 521.

<sup>505</sup> PETOT (A.), *op.cit.*, p. 269.

<sup>506</sup> MIROUSE (F.), *op.cit.*, p. 115.

<sup>507</sup> Anne Bonzon note par exemple que le type de parrainage oncle-neveu est assez courant, et explique la mise en place de dynastie de curés dans certaines paroisses. BONZON (A.), *op.cit.*, p. 111

<sup>508</sup> QUÉNIART (J.), « La culture des prêtres de campagne bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans VENARD (M.), JULIA (D.), éd., *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 236.

<sup>509</sup> *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale par Pierre Toussaint de Durand de Maillane*, p. 743.

faite en cour de Rome. La résignation, peut d'ailleurs être dans de rares cas révoquée, lorsque par exemple, un prêtre très malade résigne son bénéfice mais se remet miraculeusement de sa maladie.

Raison de la collation de la cure	Nombre d'actes (1672-1689)	Nombre d'actes (1692-1696)
Démission du possesseur du bénéfice entre les mains de l'archevêque ou du patron	5	17
Décès du possesseur	12	17
Collation classique sans mention	22	17
Permutation	0	4
Résignation en cour de Rome	92	51

Tableau 22. –Raisons pour la mise en possession de cure

Entre 1672 et 1691, 70% des provisions de cure font suite à une résignation en cour de Rome. Entre 1692 et 1696, le principe de la résignation en cour de Rome est encore majoritaire avec 46% des mutations concernées pour les paroisses. En revanche, la permutation est un phénomène de moins en moins courant avec seulement quatre actes sur la période étudiée. Ce phénomène n'est pas propre aux bénéfices à charge d'âmes. En effet, l'on aperçoit pour les prébendes entre 1692 et 1696 que 51% des mutations ont pour origine la résignation en cour de Rome, tandis que seulement 17% des provisions des prébendes ou canonicats se font selon la collation classique. Ainsi, comme ailleurs, un grand nombre de bénéfices échappe à la nomination des institutions religieuses ou des patrons, et les fondations obituaires ne sont pas épargnées.

Les résignations contre la remise d'une pension sont un cas courant, sans être pour autant majoritaires. Ainsi, à Aucamville, Jean Dufferrier de Cambiac, prêtre du diocèse de Comminges, résigne sa cure en faveur de Louis de Larafinie, prêtre du diocèse de Lavaur, en échange d'une pension de cent livres par an<sup>510</sup>. Mais les sommes pouvaient être plus importantes. Antoine Fumel, curé de Lagraulet, résigne sa cure en faveur de Michel Castaing contre une pension de 300 livres annuelles<sup>511</sup>. Étienne Montoul obtient, pour sa cure de Saint-Sernin de Toulouse 400 livres de pension après sa résignation<sup>512</sup>.

<sup>510</sup> ADHG, 1 G 268, décembre 1694.

<sup>511</sup> ADHG, 1 G 269, octobre 1693.

<sup>512</sup> ADHG, 1 G 268, fol. 171, novembre 1692.

Dès lors, la résignation permet-elle d'imposer des dynasties de curés dans les paroisses ou dans les prébendes ? Le lien n'est pas toujours évident car oncles et neveux n'ont pas forcément le même patronyme. Pourtant, les résignations en cour de Rome se font souvent en faveur du neveu et nous avons relevé au moins treize cas de népotisme dans les transmissions de cure entre 1672 et 1696. Nous voyons aussi que ce phénomène ne peut être estimé uniquement d'après les résignations car des patrons peuvent privilégier les membres de leurs familles. À Castelginest, le recteur est en 1596 un certain Raouste, neveu de M<sup>f</sup> de Tiffaut, chanoine de Saint-Sernin. Il n'est que sous-diacre et possède quelques degrés en droit canon<sup>513</sup>. Nous pouvons aussi donner l'exemple de la cure de Montbrun-Lauragais ; le présentateur de cette cure est le prévôt de Saint-Étienne. Jusque vers 1620, Antoine Massé est le recteur de la paroisse, son administration est peu connue. Vers 1620, il est remplacé à la charge des âmes par Antoine Yspan, son neveu et filleul. Puis Bernard Yspan, neveu du précédent, prend possession de la cure en 1654. Antoine, son oncle, a en effet résigné en sa faveur, en échange d'une prébende capitulaire que Bernard possédait en l'église cathédrale de Rieux. Cet exemple est révélateur de l'importance de la résignation dans la transmission des bénéfices dans une famille, ce que nous avons déjà noté pour les archiprêtres.

Pourtant, l'archevêque ou le patron peuvent parfois contourner la résignation et c'est une course contre le temps qui se met en place. En novembre 1694, Bertrand de Bertrandi résigne en cour de Rome sa cure de Castelmaurou en faveur de Jean-Georges de Jouglà, cleric tonsuré, son neveu. Mais il meurt sûrement avant d'avoir reçu la réponse de la cour pontificale. C'est ainsi que Jean Artisan, prêtre du diocèse de Toulouse, est mis en possession de la cure en décembre 1694 par l'archevêque<sup>514</sup>. C'est le décès de Bertrand de Bertrandi qui permet donc à l'archevêque de contourner la résignation. Il est tout à fait possible que l'archevêque ait jugé que la seule tonsure ne constituait pas un gage suffisant pour gérer une paroisse. Bernard Buisson, curé de Roqueserières, résigne en faveur de Jean-Pierre de Lacombe, cleric tonsuré de Toulouse. Mais il ne fut pas non plus mis en possession de la cure car c'est un certain Anne de Martin qui a été pourvu en décembre entre les mains de l'archevêque<sup>515</sup>. Le candidat choisi par son successeur ne possédait très certainement pas les compétences

---

<sup>513</sup> ADHG, 2 MI 810, visite du 25 septembre 1596 par le Père Martin Rouelle.

<sup>514</sup> ADHG, 1 G 269

<sup>515</sup> ADHG, 1 G 269

nécessaires à la *cura animarum*, n'ayant pas reçu tous les ordres sacrés. Sur une centaine de mise en possessions de cures, entre 1692 et 1696, des conflits ont lieu dans 10% des cas et 15% des paroisses concernées. Plus souvent qu'on ne le pense, l'archevêque tentait de contourner les résignations pour imposer des candidats aptes et capables.

Ainsi, au gré de la lecture des actes de nominations, des institutions et mises en possession, se dessine donc le profil-type d'un bénéficiaire toulousain, qui est un peu différent de celui que nous avons envisagé suite à l'étude des seuls registres d'ordinations.

### **C. La primauté du prêtre toulousain**

Un paradoxe doit être mis en lumière : si les sources d'ordinations mettaient en avant le clerc étranger comme figure essentielle des cérémonies d'ordination, les registres de bénéfices, montrent, quant à eux, que les bénéfices sont monopolisés en majorité par les clercs et *a fortiori* prêtres toulousains.

La collation des bénéfices se fait en effet majoritairement au profit des Toulousains, tandis que les autres ordonnés, s'ils résident encore après leur ordination dans le diocèse, doivent se contenter d'autres places dans les églises sans bénéfice. Ainsi, sur 157 ecclésiastiques pourvus de tous types de bénéfices, à partir de 1672, on trouve 65% de toulousains en moyenne. Tandis que sur 427 actes analysés, les toulousains représentent 72% du corpus entre 1692 et 1696. Si l'on observe l'origine géographique en fonction du type de bénéfice, des différences font jour. En effet, à partir de 1672, 49% des recteurs sont toulousains, tandis que les possesseurs d'obits et chapellenies sont à 55% autochtones. Pour ce qui touche les prébendes et canonicats, 57% des bénéficiaires sont toulousains. En effet, il est plus facile de conserver les prébendes dans les familles car ces bénéfices n'étaient pas à charge d'âmes et l'ordinaire n'avait pas son mot à dire dans la gestion interne des chapitres.

<b>Diocèse d'origine</b>	<i>Nombre d'ecclésiastiques (1672-1691)</i>	<i>Nombre d'ecclésiastiques 1692-1696</i>	<i>Total période</i>
Agen		1	1
Albi	4	7	11
Alet		2	2
Auch	2	6	8
Bordeaux		1	1
Brive	1		1
Cahors		9	9
Carcassonne	1	3	4
Castres	1	4	5
Chalons		1	1
Clermont	1	3	4
Comminges	1	8	9
Couserans	7	2	9
Irlande		1	1
Lavaur	2	3	5
Le Puy		1	1
Lombez	6	10	16
Lyon		1	1
Mende	1	1	2
Montauban	4	12	16
Narbonne	2	1	3
Nîmes		1	1
Oloron		2	2
Pamiers		3	4
Paris		4	4
Rieux	3	9	12
Rodez	9	13	22
Rouen		1	1
Saint-Flour		1	1
Saint-Papoul	4	4	8
Tarbes		2	2
Toulon		1	1
Tours		1	1
Vabres	2		2
Valence		1	1
Toulouse	102	301	403
<b>TOTAL</b>	<b>153</b>	<b>411</b>	<b>564</b>

Tableau 23. – Origine géographique des clercs et prêtres pourvus d'un bénéfice dans le diocèse de Toulouse entre 1672 et 1674 puis entre 1691 et 1696

De fait, nous avons réalisé une carte identique à celles réalisées pour les ordinations à partir de 402 ecclésiastiques pourvus de bénéfices dans le diocèse de Toulouse<sup>516</sup>. Nous n'y avons pas représenté les bénéficiaires originaires du diocèse. Un premier constat s'impose : l'aire de recrutement est beaucoup plus limitée que pour les ordinations, allant des diocèses des Pyrénées centrales à ceux de Rodez et de Vabres, et

<sup>516</sup> Volume II, carte n° 24.

du diocèse d'Auch à celui de Narbonne. Un ecclésiastique seulement est provençal, on rencontre aussi un normand, un bordelais, un lyonnais et quatre parisiens. Le diocèse qui fournit le plus d'ecclésiastiques bénéficiers est celui de Rodez, puis viennent Montauban, Lombez, Rieux et Albi. Les commingeois qui viennent en grand nombre se faire ordonner à Toulouse, ne sont que neuf à être mis en possession d'un bénéfice entre 1672 et 1696 alors qu'ils sont vingt-quatre ordonnés d'après nos documents sur la même période. Tous les clercs ordonnés ne restent donc pas dans le diocèse de Toulouse et ceux qui sont pourvus d'un bénéfice sont d'heureux chanceux, dans un tiers des cas. Analysons les Rouergats, dont on sait qu'ils descendent vers les plaines en grand nombre. Entre 1670 et 1696, 46 ecclésiastiques ont été ordonnés et 19 d'entre eux ont été pourvus de bénéfice, soit 41% environ du corpus. Ces chiffres sont cependant artificiels car l'on ne retrouve pas dans les deux bases de données de noms identiques entre ceux qui sont ordonnés et ceux qui sont pourvus d'un bénéfice.

Les prêtres étrangers sont l'objet d'une méfiance très importante, qui a débuté avant la réforme du diocèse. En effet, si l'on admet des prêtres étrangers à dire la messe dans les paroisses, comment l'autorité ecclésiastique peut-elle les contrôler ? Une première ordonnance du cardinal de Joyeuse les évoque en ces termes :

Si nous y laissons venir, et demeurer indifféremment les Prestres des autres Diocèses, sans avoir lettres de recommandation de leur Evesques, et sans les avoir premièrement examinés et approuvés : d'autant que ce peu que nous pourrions édifier d'un costé, se ruinerait de l'autre, et trouverions en peu de temps nostre Diocèse rempli de Prestres ignorans, et peut être mal conditionés<sup>517</sup>.

C'est aussi en ces termes que doit se comprendre la volonté de contrôle par l'ordinaire des consorces et la méfiance vis-à-vis des prêtres étrangers. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les prêtres qui interviennent aux côtés du recteur doivent être munis d'une lettre d'approbation. Ces principes sont réitérés avec vigueur en 1614, en 1628, en 1630 puis en 1667<sup>518</sup>. Les prêtres étrangers ne sont pas les principaux bénéficiaires des bénéfices du diocèse car ils font l'objet d'une méfiance certaine de la part de l'ordinaire, qui a moins de contrôle sur leurs compétences. L'importance d'une vaste région répondant à la culture occitane mérite cependant d'être soulignée, qui correspondrait au parler languedocien et au gascon principalement. Le diocèse de Toulouse s'inscrit donc dans

---

<sup>517</sup> Ordonnance du 23 janvier 1602, PEYRONET, p. 703.

<sup>518</sup> « Ordonnances de monseigneur l'archevesque de Tolose faites au synode tenu le 26 avril 1667 », PEYRONET, p. 1317.

ce vaste ensemble culturel, aux ressorts anciens mais l'attraction du pôle toulousain, en matière ecclésiastique, est une chose relativement nouvelle au XVII<sup>e</sup> siècle. Ces résultats doivent vraiment être analysés dans le contexte des alentours de la révocation. En effet, si l'on regarde avec attention d'autres régions, tout prête à penser que les prêtres autochtones ne sont pas majoritaires, bien au contraire. Nous notons cependant une différence avec Avignon : les cures y sont délaissées par les prêtres autochtones et M. Venard note que « les Comtadins répugnent à prendre en charge le service paroissial »<sup>519</sup>. Les clercs autochtones prennent en effet en majorité possession de bénéfices sans cures d'âme au XVI<sup>e</sup> siècle. À Agen, plus de 61% des curés entre 1664 et 1678 sont d'origine extérieure au diocèse. Un tournant s'est certainement amorcé aux alentours de la révocation, avec la maturation de la réforme ; dans le diocèse de Nîmes Robert Sauzet a observé qu'après la Révocation, une mutation s'est produite. Les desservants originaires du diocèse dépassent de manière significative les desservants extérieurs<sup>520</sup>. C'est le signe évident qu'il y a une professionnalisation du clergé qui atteint son apogée avec la Réforme catholique. Il n'est plus question d'avoir au contact des fidèles des hommes qui s'étaient engagés sans conviction dans la carrière pour profiter d'avantages financiers.

---

<sup>519</sup> VENARD (M.), *op.cit.*, p. 1010.

<sup>520</sup> SAUZET (R.), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*

Toulouse est, au cours du siècle des Saints, un centre d'ordinations où convergent de nombreux clercs issus d'une grande région Sud-Ouest. Elle doit cette attraction à son université et à ses nombreux collègues. L'étude des ordinations a de plus montré un très net resserrement de la fonction cléricale. En effet, les clercs séculiers ordonnés deviennent de moins en moins nombreux.

Cette professionnalisation et ce durcissement des conditions s'observent à tous les niveaux : le temps de préparation, l'expérience pastorale, l'assistance régulière à la messe mais aussi les connaissances théologiques président à toutes les cérémonies d'ordination. Puis, lors de la collation des bénéfices, ce sont les prêtres qui sont de plus en plus favorisés : et à plus forte raison, ils ont charge d'âmes, ils doivent être de bons prêtres. En effet, avec le resserrement du recrutement cléricale, des mutations importantes se produisent au sein du corps du clergé, et ces hommes du sacré deviennent des « hommes du savoir, hommes du pouvoir »<sup>521</sup>.

---

<sup>521</sup> MAYEUR (Jean-Marie), VENARD (Marc), dir., *Histoire du christianisme, des origines, des origines à nos jours, tome VIII, Le temps des confessions, 1530-1620/30*, Paris, Desclée, 1992, p. 917.

## CHAPITRE V. BON PASTEUR ET PARFAIT MINISTRE : LE CLERGÉ AU TEMPS DE LA RÉFORME CATHOLIQUE

---

« Je suis né pour travailler comme le poisson pour nager. Je suis content de mon sort »<sup>522</sup>  
Lettre de J. Choppin, recteur de Pechbusque à F. de Joyeuse en 1596.

Cette comparaison est la conclusion de l'état de paroisse de Jacques Choppin, recteur de Pechbusque lorsqu'il s'adresse au cardinal de Joyeuse en 1596. Il y dresse une des caractéristiques du prêtre modèle qui s'affirme au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, celui d'un homme digne, honnête et travailleur, accomplissant sa tâche en toute discrétion.

L'histoire des hommes d'Église a constitué un thème de prédilection dans l'historiographie religieuse. De nombreuses monographies paroissiales leur ont été consacrées au XIX<sup>e</sup> siècle et au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Ces historiens, souvent prêtres eux-mêmes, relataient les hauts-faits des curés de village, à la manière parfois d'une histoire hagiographique<sup>523</sup>. De nombreuses études universitaires ont apporté, par la suite, un éclairage décisif sur les prêtres, leur culture matérielle, leur insertion dans la vie sociale ou politique. Ces études, souvent menées à l'échelle régionale, nous ont permis de mieux cerner la figure du prêtre : nous pensons aux travaux de Nicole Lemaître, de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, de Serge Brunet, d'Anne Bonzon ou d'Alain Croix. D'autres synthèses importantes furent également réalisées concernant le Moyen Âge et l'histoire des curés<sup>524</sup>.

---

<sup>522</sup> ADHG, 2 MI 894. Lettre de Jacques Choppin, recteur de Pechbusque au cardinal de Joyeuse le 8 octobre 1596

<sup>523</sup> PIERRARD (P.), *La vie quotidienne du prêtre français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 9.

<sup>524</sup> LEMAÎTRE (N.), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, 203 p. ; HUTUBISE (P.), « Le prêtre tridentin, idéal et réalité », dans *Homo religiosus, autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 208-217 ; PIERRARD (Pierre), *Le prêtre français du Concile de Trente à nos jours*, Paris, Desclée, 1986, 168 p.

L'histoire du clergé ne se résume pas à celle des curés. Si ces derniers et leurs vicaires sont assez aisément repérables dans les sources, l'autre question majeure est celle de la pluralité des clercs ou des clergés. En effet, à proximité d'un clergé officiel, de nombreux ecclésiastiques, peu visibles et qualifiés de natifs, filleuls, communalistes, portionnaires, mépartistes ou encore obituaires, résidaient dans les paroisses, sans que l'administration pastorale ne s'intéresse systématiquement à eux. Le clergé toulousain doit donc être analysé dans sa diversité<sup>525</sup>. Simples tonsurés, acolytes ou sous-diacres, quel était leur mode de subsistance<sup>526</sup> ?

On peut très certainement affirmer que le concile de Trente a été celui du ou des prêtres. Certes, il ne se borne pas à la réforme du sacerdoce, mais il est le plus novateur en ce domaine. C'est aussi en premier lieu que l'accès aux bénéfices est de plus en plus resserré, réservé à une élite, mieux formée. Enfin, les transformations du clergé sont-elles lentes ou rapides ? Est-ce parce qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'évêque dispose de solides instruments pour contrôler son clergé – séminaires ou conférences ecclésiastiques – que l'urgence des visites pastorales se fait moins pressante ?

---

<sup>525</sup> L'étude de ces prêtres a donné lieu à plusieurs travaux et synthèses. Serge Brunet évoque les *capellan de casa*, rouage fondamental des sociétés agraires montagnardes. Mais la connaissance des associations de prêtres a été aussi complétée par les travaux GOMIS (S.), *Les enfants prêtres des paroisses d'Auvergne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006, 546 p ; et d'un colloque récent DOMPNIER (B.), VENARD (M.), *Les associations de prêtres en France au Moyen Age à l'époque contemporaine*, actes du colloque organisé les 15, 16 et 17 septembre, *RHEF*, tome 93, 2007, 420 p.

<sup>526</sup> Au XVI<sup>e</sup> siècle, nombre d'entre eux vivaient de fermages des curés non résidents mais aussi de petites messes grâce aux confréries du purgatoire. Nous espérons éclairer de nos recherches ce thème des communautés sacerdotales pour le diocèse de Toulouse.

## I. Les voies d'accès à l'idéal sacerdotal

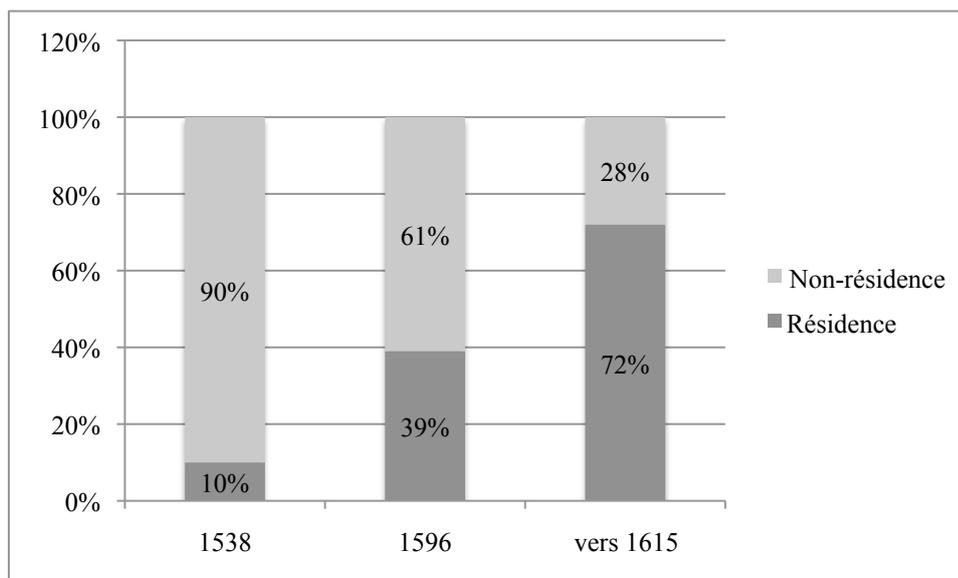
À l'issue des années du concile de Trente, le modèle d'un prêtre moderne s'affirme. Ce modèle est bien entendu applicable au clergé du diocèse de Toulouse, au moins du point de vue d'une norme. Passé par le séminaire, il est d'une moralité sans faille, il respire la vertu dans tous les domaines, que ce soit par ses vêtements, son maintien, sa démarche. Il inspire le respect aux paroissiens. L'œuvre de formation fut aussi un point important de la réforme menée par le clergé.

### A. Résidence et formation : le clergé d'avant la Réforme catholique est-il déficient ?

L'intendant de Languedoc, en 1685, Nicolas Foucault révèle un des nombreux poncifs qui circule encore à cette époque sur le clergé, en affirmant que « tous les curés du Béarn sont ignorants ou de mauvaises mœurs »<sup>527</sup>. Le clergé pouvait-il être à ce point déficient ? Le principal point que les autorités ecclésiastiques vont s'attacher à résoudre est celui de la résidence du clergé, bien loin d'être un fait acquis avant et après le concile de Trente.

---

<sup>527</sup> SOULET (J.-F.), *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées centrales au XVII<sup>e</sup> siècle*, Pau, Marrimpouey, 1974, 365 p.



**Figure 14. – Pourcentages de la résidence des curés du diocèse entre 1538 et 1615**

Au moment des premières tournées pastorales, 39% seulement des curés résident. Cela tient au mode de nomination aux bénéfices. Ils sont en effet dans leur grande majorité chanoines ou prébendés et vivant, pour ces raisons, à Toulouse. C'est le cas ainsi pour Lanta en 1596 :

Le prieur est le grand archidiacre de l'église Saint-Étienne de Toulouse. Le curé est Joffre Gautier, chanoine de st Etienne, on ne sait d'où il est natif, curé depuis trente-quatre ou trente-cinq ans, ne réside pas, on n'a pu voir son titre et ses lettres d'ordre<sup>528</sup>.

D'autres exemples viennent corroborer ce constat. La conséquence est dès lors le peu de charges d'âmes dans les paroisses, placées entre les mains d'autres ecclésiastiques. Le clergé encadrant est en effet renouvelé dès les années 1600 et le phénomène de la résidence se généralise. Sur les cinquante-huit paroisses visitées par Jean de Rudèle, 42 recteurs résident, soit un taux de 72%. Il semble donc y avoir moins de cumul des bénéfices. En effet, la règle de la résidence est rendue obligatoire par le Concile provincial, reprise par la suite dans les différents statuts synodaux. Un retournement de situation s'observe donc, très rapidement, le temps d'une génération de prêtres. Pourtant, Étienne Molinier, dans son discours d'ouverture du synode de 1630 se fait l'écho de la non-résidence de nombreux recteurs :

<sup>528</sup> ADHG, 2 MI 855, visite de Lanta en 1596.

Et toi tu penses retenir le nom de pasteur, absent de ton bercail, présent à tes commodités et à tes délices, qui, redisant ta personne à tes brebis et ne leur laissant qu'un substitut à gages, privés de pasteur et abandonnés à un mercenaire le troupeau de Jésus-Christ !... Cependant au troupeau que tu délaisses... Jésus Christ s'est exhibé lui-même en personne !... D'aventure, serais-tu plus honorable que le fils de Dieu, encore que tu déduises la généalogie des patrices et des sénateurs ; que tu produises des armoiries... que tu fasses ostentation d'une aumusse, encore que la pourpre, reluise sur tes épaules, encore que tu marches, orgueilleux et enflé, bruyant et te faisant entendre avec des habits de soie, que le mépris de la nudité de ta pauvre église aurait juste titre de te demander pour couvrir son opprobre ? Encore que quand tu piaffes à cheval, le frein et les éperons éclatent et brillent d'or, dont tes autels sont dépouillés et pleurant dans le relent de la poussière de l'ordure !<sup>529</sup>

Les abus repérés dans le clergé dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle sont encore nombreux. Étienne Molinier renvoie ici les curés face au péché d'orgueil et fait aussi référence à la situation des chanoines toulousains qui monopolisaient les cures au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. L'étude de ces défaits nécessite l'examen des textes normatifs. Dans « l'ordonnance synodale contenant plusieurs réglemens faits, au synode de pasques tenu le mardi 5 mai 1615, par le révérendissime Père en Dieu, Messire Philippe de Cospéan, évêque d'Aire, et administrateur créé par Sa Sainteté, en l'archevêque de Toulouse », les abus recensés par le procureur fiscal sont légion. On fustige les nombreux curés non résidents, et l'on dénonce de multiples négligences.

[La] négligence d'enseigner la doctrine chrétienne ou faire négligence d'en servir une ignorance crasse parmi le populaire des premiers principaux principes du salut, les sacrilèges qui se commettent en la perception des sacrements, scandales et superstitions.

La plupart des curés négligent d'exécuter le concile provincial, et de dresser des confréries du saint sacrement, églises sans lumière, on n'honore point les malades, sont négligents quelques uns à tenir en bon état leurs églises, à soigner les pauvres, conversion des huguenots, manquent formellement dans le destroit de leurs paroisses les divins et divines personnes qui les abordent et consultent comme aussi en supportant des prebstres scandaleus le tout sans en faire aucune dénonce affin qu'il fut promu.

Si la liste des abus est si longue, cela tient en grande partie à leur absence de formation. Il faut donc y remédier. La mention dans la même ordonnance de l'interdiction de contredire aux statuts synodaux montre qu'il faut du temps pour imposer un idéal nouveau dans les paroisses. En effet, la plupart des recteurs ne possédaient pas de livres et Georges Bacrabère affirme que la formation des prêtres était inexistante et qu'ils étaient incultes<sup>530</sup>.

---

<sup>529</sup> MOLINIER (E.), *Sermons pour tous les dimanches*, tome 1, 1631, p. 725.

<sup>530</sup> BACCRAÈRE (G.), *op. cit.*, p. 186.

Est-ce dire que le clergé d'avant le concile de Trente était ignorant ? Hormis l'élite ecclésiastique dotée dans les villes des meilleurs bénéfices, la transmission des savoirs aux jeunes clercs étaient assurée par le clergé de la paroisse, comme la lecture, l'écriture et les pratiques liturgiques<sup>531</sup>. Il existait donc bien une forme de culture pratique et professionnelle mais elle restait éloignée de la véritable culture religieuse acquise par le clergé post-tridentin. Avec le concile, les prescriptions changent, les rites de la messe se modifient. Une formation nouvelle est nécessaire. Il est toujours aisé de stigmatiser les seuls défauts d'un corps à partir de faits anecdotiques ou de seules sources normatives<sup>532</sup>. Il faut donc bien nuancer les propos car tout ne se fit pas avec le concile de Trente et les séminaires furent une nouveauté.

## **B. Une formation de plus en plus aboutie : séminaires et conférences ecclésiastiques**

La création des séminaires aurait joué le rôle principal dans la formation des prêtres et leur acquisition des savoirs fondamentaux. Pourtant, ils ne sont, dans l'ensemble, créés qu'assez tardivement dans les diocèses français. Avant 1600, les deux seuls exemples connus dans le royaume de France sont le séminaire créé par François de Joyeuse en 1590 et celui du cardinal de Lorraine (1538-1574) à Reims. Le premier séminaire français, celui de Reims, fut par ailleurs rapidement interrompu par les troubles politiques.

Le projet de fondations de séminaires trouve son origine dans le concile de Trente. Les décrets prévoyaient dans chaque église, le regroupement d'un certain nombre d'enfants, sachant lire et écrire, et élevés dans la discipline ecclésiastique. Ces enfants étaient issus prioritairement de familles pauvres, tandis que ceux de familles

---

<sup>531</sup> Voir par exemple TABBAGH (V.), « Croyances et comportements du clergé paroissial en France du nord à la fin du Moyen Âge », dans GARNOT (B.), dir., *Le clergé délinquant (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Publications de l'Université de Bourgogne, LXXX, Série du Centre d'Études Historiques, n°4, 1995, p. 11-64.

<sup>532</sup> Nicole Lemaître affirme qu'il faut « restaurer l'image des curés du XV<sup>e</sup> siècle », *Histoire des curés*, *op.cit.*, p. 146-152.

riches devaient payer les frais d'entretien<sup>533</sup>. Il fut souvent difficile de maintenir ces structures sur le long terme, à cause de leur coût. Les conférences ecclésiastiques, moins lourdes sur le plan financier, fonctionnèrent en complément comme une sorte de séminaire itinérant. Grâce à ces institutions, la formation du clergé devait sensiblement s'améliorer au cours du Grand Siècle.

Comparativement à d'autres régions de la Chrétienté, les séminaires du Sud-Ouest se sont imposés plus tardivement<sup>534</sup>. Celui d'Alain de Solminihac voit le jour en 1638. Son administration est confiée à la congrégation de la Mission et Vincent de Paul accepte aussitôt d'y envoyer trois jeunes prêtres pour former les jeunes clercs. Le séminaire dispose de ressources plutôt confortables et des libéralités du saint évêque<sup>535</sup>. À Villefranche-de-Rouergue, le séminaire se crée sous l'impulsion de Raymond Bonal alors qu'à Montauban, dès 1652, le séminaire est confié aux prêtres de la Mission.

<b>1590-1602</b>	<b>Séminaire De Joyeuse</b>
<b>1651-1754</b>	<b>Séminaire de Caraman (ou du faubourg Saint-Étienne)</b>
<b>1651-1659</b>	<b>Séminaire des Hautes Sciences (de Gabriel de Ciron)</b>
<b>1659-1791</b>	<b>Séminaire des Irlandais</b>
<b>1680-1791</b>	<b>Séminaire de l'Oratoire</b>
<b>1684-1791</b>	<b>Séminaire diocésain</b>

**Tableau 24. – Les séminaires successifs dans le diocèse de Toulouse (de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à 1791)**

Ce tableau montre, pour le diocèse de Toulouse, le caractère discontinu des séminaires. Pourtant, le concile de Trente prévoyait que le séminaire serait « une pépinière perpétuelle de ministres pour le culte de Dieu »<sup>536</sup>.

Pourquoi les archevêques de Toulouse et autres personnalités peinent-ils à maintenir les séminaires avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ? Comment expliquer la dispersion discontinue de leur création ? Des problèmes d'argent, des oppositions ou une concurrence avec les collèges peuvent-ils être des facteurs d'explication ?

<sup>533</sup> TALLON (A.), *Le concile de Trente, op. cit.*, p. 73.

<sup>534</sup> Au Portugal, on recense par exemple sept séminaires, pour un total de treize diocèses avant 1600.

<sup>535</sup> ASTOUL (G.), *op.cit.*, p. 54.

<sup>536</sup> HALKIN (L. E.), « La formation du clergé catholique après le concile de Trente », *Miscellanea Historiae Ecclesiasticae*, n° 3, Louvain, 1970, p. 111.

## 1. Une première tentative : le séminaire de Joyeuse (1590-1601)

Le séminaire est un « lieu où l'on instruit les jeunes ecclésiastiques des devoirs, des cérémonies et des fonctions des ministères sacrez »<sup>537</sup>. Les séminaristes bénéficient dans la plupart des institutions d'une formation morale, tournée vers la spiritualité. En effet, le curé :

doit estre capable de bien faire sa charge et pour ce, il doit estre versé *es* cas de conscience.

Il doit estre fait et entendu à la pratique des sacremens. Il doit estre versé *es* décrets généraux de l'Église, et particuliers de son diocèse, et pour ce *es* villes murées, le concile de Trente veut qu'ils soient gradués. Que s'il est ignorant, il doit renoncer à son bénéfice, ou il doit avoir avec soy un assesseur capable, et cependant doit tascher de se rendre capable par un bon, continuel et solide estude.<sup>538</sup>

François de Joyeuse dresse ainsi les premiers points du futur curé-modèle. Son attention pour le corps du clergé était vigilante, nous l'avons vu. Il est parmi les premiers en France à créer, en 1590, un séminaire pour les ecclésiastiques, en conformité exacte avec le décret du concile de Trente intitulé « *cum adolescentium aetas* ». Le chapitre V du concile provincial porte en effet sur « les séminaires des clercs ». Les enfants pauvres ne sont pas les seuls admis, car les enfants de bonnes familles, âgés d'au moins douze ans, sont également acceptés, à condition d'assumer financièrement leurs frais d'entretien ; les moins aisés en payeront seulement la moitié. Le séminaire est donc, à l'origine, destiné aux jeunes les plus modestes, comme nous l'avons repéré dans les décrets du concile de Trente.

Dans le règlement du séminaire, les professeurs et supérieurs, prêtres dans la mesure du possible, doivent être des modèles pour les jeunes. Le *Catéchisme romain* est largement expliqué et les célébrations des rites sont répétées aux élèves, qui sont initiés à la connaissance de l'Histoire ecclésiastique. La Bible est lue pendant le repas, tandis que le préfet du séminaire est censé prêcher tous les dix jours à l'ensemble de la

---

<sup>537</sup> FURETIÈRE, article « séminaire »

<sup>538</sup> PEYRONET, p. 1091, « Advis particulier pour le règlement d'un curé [...] pour sa capacité et doctrine »

communauté. Les anciens séminaristes sont privilégiés pour être nommés curés par les patrons de paroisses<sup>539</sup>.

Quelles sont les modalités matérielles nécessaires à l'établissement d'un tel séminaire ? Les sources de revenus sont variées. Tout d'abord, par ordonnance, le cardinal de Joyeuse déclare que le tiers des revenus des bénéfices vacants dans le diocèse serait affecté au séminaire, la première année de la résignation ou de la mort des titulaires. Ainsi, en 1593, les revenus de la cure de Saint-Léon, de Venerque, de Fenouillet et de Roqueserrières sont adjugés au séminaire. Puis, les nouveaux pourvus d'un canonicat sont grevés d'un droit d'entrée pour la prise de possession, qui s'élève à 12 écus pour les chanoines de Saint-Étienne ou à 10 écus pour ceux de Saint-Sernin<sup>540</sup>. Enfin la source d'argent la plus importante consiste en l'attribution d'une demie-décime, dont le revenu total se monte à 3964 livres, 11 sous et 8 deniers<sup>541</sup>.

Des surintendants sont voués à la gestion des affaires du séminaire tels Jean Daffis, prévôt de Saint Etienne, le grand archidiacre, Gabriel d'Arjac, Nicolas Gilles, Pierre Vicini et Jean Tiffault, chanoines de Saint-Sernin pour les années 1592<sup>542</sup>. On perçoit ici encore, dans l'œuvre de Réforme catholique, l'importance du monde canonial issu de l'entourage de l'archevêque.

En 1598, un relâchement de l'institution suscite l'action du cardinal. Les motifs restent obscurs à la lecture des sources, mais l'on peut cerner l'action de François de Joyeuse qui publie un nouveau règlement pour le séminaire :

Que ledict seigneur veult et ordonne qu'aulcung ne puisse estre receu sans approbation, qu'il n'aict tiltre clérical et ne soit âgé de dix huict ans pour le moins. [...] a ordonné que tous ceux quy se présenteront pour estre receux et admis dan led[it] séminaire après avoir este approuvés par led[it] Seigneur ou par celluy qui y députera son absence, [...] bailheront caution suffizantes quy respondront et s'obligeront de tous leurs frays et despens, à rayson de cent livres par an, au cas qu'ilz viendroient à faire banqueroute au veu et promesse par eulx faitz de servir led. Seigneur, en son diocèse, en tout ce quy sera de l'honneur de Dieu et du salut des

---

<sup>539</sup> LESTRADE (J.), « Le séminaire du cardinal François de Joyeuse à Toulouse en 1590 », *Revue des Pyrénées*, t. XVIII, 1906, p 555.

<sup>540</sup> ADHG, 1 G 425, pièce n° 28.

<sup>541</sup> Les bénéficiers les plus imposés sont l'archevêque, avec 645 livres de taxe, l'abbé de Saint-Sernin avec 300 livres. Tous les bénéfices du diocèse sont ainsi imposés : « Etat des sommes cotisées sur le clergé du diocèse de Tholose pour l'érection et entretien du Séminaire » en 1590. (ADHG, 1 G 425, pièce n° 41).

<sup>542</sup> ADHG, 1 G 425, pièce n° 40. Comptes du séminaire

âmes, ou bien quy s'en iroient et sortiroient sans congé dud. Seigneur, ou de ceuls quy les gouverneront. Ensemble s'obligeront par cautions de les entretenir de lictz, habits et livres<sup>543</sup>.

Ainsi, le nombre de séminaristes, pourvus soit de la soutane bleue, soit de la soutane violette ne fit qu'augmenter : soixante-dix étudiants ont été recensés, mais nous ne retrouvons, d'après les visites pastorales, que trois d'entre eux recteurs de paroisses. La plupart de ces étudiants viennent de Toulouse et non de la campagne. Certains sont jeunes prébendés ou chanoines, ce qui peut amener à penser que le séminaire avait perdu de vue ses objectifs initiaux.

Jean Lestrade a étudié les *Litterae Annuae Societatis Jesu*. De ses lectures, il retrace les propos du général Aquaviva : « Nous concédons deux ou trois des nôtres pour un court espace de temps afin de jeter les fondements de l'œuvre. Qu'ils aient la direction de la maison et fournissent, dans la mesure du possible, aide et conseil ». L'aide des Jésuites ne devait donc être au départ que temporaire<sup>544</sup>. Les matières enseignées se rapprochaient de celles des collèges jésuites avec de la grammaire, de la philosophie et de la théologie, et un accent particulier – tant théorique que pratique – mis sur les sacrements. Les élèves prenaient la parole pour s'entraîner à prêcher et certains furent également envoyés dans les paroisses pour ce faire<sup>545</sup>. Il semble que l'institution fut, dès 1601, et sans doute en raison de l'absence du cardinal envoyé à Rome pour ses affaires, intégrée par le collège des Jésuites. En effet, ils achètent l'immeuble dans lequel le séminaire était situé, ce qui leur fournit une opportunité considérable d'agrandir le collège. Le choix des jésuites par le cardinal de Joyeuse s'explique par leur présence dans la ville où ils avaient été accueillis en 1562. Charles Borromée fonde plusieurs séminaires, et pour cela des ordres religieux tels les jésuites, les barnabites ou les théatins sont appelés à leur direction<sup>546</sup>. En 1590, les jésuites se présentaient eux-mêmes comme l'ordre le plus habilité à diriger un séminaire et à y enseigner.

---

<sup>543</sup> ADHG, Du Jarric, registre, f° 119-120. Cité *in extenso* par J. Lestrade, *art. cit.*, p. 563-564

<sup>544</sup> LESTRADE (J.), *art. cit.*, p. 557.

<sup>545</sup> LESTRADE (J.), *art. cit.*, p. 561.

<sup>546</sup> HALKIN (L.E.), *art. cit.*, p. 119.

## 2. Plusieurs créations au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle

Le séminaire de Joyeuse est très probablement intégré au collège jésuite, lieu de formation de bon nombre d'ecclésiastiques, en 1601. Il y eut une vaine tentative de fonder un séminaire en 1613. Il faut cependant attendre le milieu du siècle pour voir une fondation durable.

### a. **Le séminaire de Caraman aux mains des prêtres bonalistes**

Le séminaire de Caraman, dont l'histoire s'avère assez compliquée, nous est connu grâce aux nombreux documents conservés dans le fonds de l'archevêché aux archives départementales de la Haute-Garonne. On peut y ajouter la publication d'un ouvrage par l'abbé Alphonse Auguste<sup>547</sup> et un mémoire rédigé, vers 1667, rappelle également les différentes étapes de l'existence du séminaire de Caraman<sup>548</sup>.

Le vœu de création d'un séminaire diocésain remonte au 13 juillet 1613. Jacques de Costa ou Dacosta, chanoine d'Auch et curé de Baziège, issu d'une famille zélée et réputée pour ses œuvres, fonda par son testament « un séminaire à Toulouse ou à défaut une maison d'apprentissage pour les pauvres garçons ou filles qui apprennent à travailler au lanifrice ou à la soie »<sup>549</sup>. Jean de Rudèle est exécuteur testamentaire et le legs consiste en une maison et jardin pour y « entretenir un maistre de dévots ecclésiastiques, désir de servir les paroisses, qui vive et fasse vivre lesdits ecclésiastiques le plus dévotement et le plus austèrement qu'il se pourra, et en la vie et discipline des capucins, tiré l'habit et la religion »<sup>550</sup>.

Les fondements d'un nouveau séminaire sont donc posés et dans la forme, il s'agit d'un couvent austère. 400 livres de rentes lui sont léguées, en biens meubles et

---

<sup>547</sup> Cette étude se compose de deux volumes : AUGUSTE (A.), *Le séminaire de Caraman au faubourg Saint-Étienne de Toulouse, notes et documents*, Paris, A. Picard et fils, 1913, 171 p ; *La Compagnie du Saint-Sacrement de Toulouse, notes et documents*, Toulouse, Privat, 1913, 137 p

<sup>548</sup> ADHG, 1 G 425, pièce n° 98.

<sup>549</sup> ADHG, 1 G 425, pièce n° 97.

<sup>550</sup> *Ibid.*

immeubles, pour payer le maître et entretenir les étudiants. Ces derniers paieront leur pension, principalement en nature ou en travail manuel. Pourtant, si cette œuvre n'est pas réalisée dans la décennie, Jacques de Costa donne « pouvoir aux Religieux de Feuillans de prendre les revenus de la dotation d'icelluy et réserves qui seront faictes pendant le temps et d'en faire un couvent à Baziège ou Villenouvelle »<sup>551</sup>. Malgré tout, le séminaire ne voit pas le jour, pas plus que les feuillants n'érigèrent de couvent dans la paroisse de Baziège. Le mémoire de 1667 rapporte qu'en 1630, Jean de Costa, neveu du curé de Baziège, rajouta cinq mille livres à la fondation de son oncle. Cette hérédité fut contestée par l'hôpital de Saint-Jacques de Toulouse et Charles de Montchal renvoya l'affaire devant le parlement de Bordeaux. Il remporta la cause, mais seulement en 1636.

Pourtant, à son arrivée au pouvoir en 1628, Charles de Montchal ne montra pas un grand empressement à la création d'un séminaire. Ses prescriptions concernant les ordinations ne font pas la moindre référence à une telle institution, qui bien que vivement recommandée par le concile de Trente, n'était cependant pas obligatoire. De plus, l'archevêque se trouvait dans une situation assez délicate vis-à-vis de l'autorité intellectuelle du diocèse, et peut-être même de celle des collèges.

Est-ce dire que la formation intellectuelle du clergé séculier lui semblait suffisante ? Nous ne trouvons pas mention, dans ses correspondances, de plaintes concernant un clergé déficient. Charles de Montchal ne se désintéresse pas pour autant de la formation des ecclésiastiques car il a créé, sur la paroisse de Montgiscard, en 1640, la maison des chapelains de Roqueville, assimilée à un séminaire pour l'élite la mieux formée de ses ecclésiastiques. Les liens de Roqueville avec les prêtres les plus illustres sont démontrés, sous son épiscopat<sup>552</sup>. Il fallait pourtant instaurer un séminaire. Après avoir consulté les lazaristes, les oratoriens et même les sulpiciens, Charles de Montchal, sur les conseils de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, prit contact avec Raymond Bonal, fondateur d'un séminaire dans le diocèse de Rodez puis à Alet<sup>553</sup>. Les conditions sont alors réunies pour la création du séminaire du faubourg Saint-Étienne,

---

<sup>551</sup> *Ibid.*

<sup>552</sup> DUFFAUT (H.), *op.cit.*,

<sup>553</sup> AUGUSTE (A.), *op. cit.*, p. 23 ; Marcellin Rigal, prêtre de l'Oratoire, *Raymond Bonal et son œuvre. Les premiers séminaires dans le Midi de la France*, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1966, p. 132-suiv.

aussi nommé dans les sources séminaire de Caraman. Raymond Bonal, accompagné de quelques prêtres de son institution des Treize-Pierres de Villefranche-de-Rouergue, s'installe dans une maison provisoire et pare au plus urgent dès 1650. Le rôle du vicaire général Pierre de Flous semble avoir été prédominant. La maison louée s'avère rapidement trop petite au regard des nombreux séminaristes qui affluent. Le 26 mars 1650, Charles de Montchal fait acheter un jardin appartenant au comte de Caraman en la personne de Clémentine d'André, cousine de Raymond Bonal. Pour financer cette acquisition de trois mille livres, on puise dans les fonds propres de Charles de Montchal et de Clémentine André, chez qui Raymond Bonal vivait en attendant l'impression de sa *Théologie morale*. Celle-ci rembourse par la suite l'apport de mille cinq cents livres de Charles de Montchal, et par là, obtient le statut de seule et unique fondatrice<sup>554</sup>.

Les règlements de la congrégation des oblats de Sainte-Marie, appelés par la suite prêtres de Sainte-Marie ou bonalistes, sont approuvés par Charles de Montchal quelques jours avant sa mort, le 1<sup>er</sup> août 1651<sup>555</sup>. Les congréganistes se placent sous la seule domination et soumission de l'archevêque de Toulouse et de ses successeurs<sup>556</sup>. Aussitôt après sa fondation, Raymond Bonal quitte la direction du séminaire pour le laisser à Gondal, prêtre et recteur. De sa mort, en 1653, jusqu'en 1662, Gabriel de Ciron s'occupe du séminaire. On trouve pour directeur jusqu'en 1670, Jacques Mercadier, personnalité religieuse centrale de Toulouse.

Il manquait à vrai dire de revenus suffisants pour assurer le bon fonctionnement de l'institut. L'héritière de la famille Costa, Marie, remet les fonds de la fondation au séminaire Saint-Étienne le 26 octobre 1656. Le fonds de l'archevêché comporte aussi un testament de Guillaume Sanchez qui fit, la même année, un don de 4000 livres au séminaire de Caraman. Il s'agit du fils du célèbre Francisque Sanchez, docteur et régent

---

<sup>554</sup>. Voir AUGUSTE (A.), *op. cit.*, p. 31-33. « pour servir à perpétuité à un séminaire des personnes pieuses et dévotes, qui se dédient à l'esglise et qui seront choisies et eslues par Mr Raymond Bonal, prestre, docteur en théologie, lequel est déjà par avance possesseur de lad[ite] maison avec les autres prestres oblats, joints avec luy, selon l'institution de Saint Charles Borromée et l'esprit du bienheureux François de Salles, évesque de Genève, suivant le projet déjà fait et concerté avec Illustrissime Révérendissime Père en Dieu, Messire Charles de Montchal, avec ceste condition que le Sieur Bonal, et tous les autres prestres qui seront par lui nommés et agrégés, seront à perpétuité sujets immédiatement à la juridiction ordinaire et obéissance dudit Seigneur archevesque » (ADHG, BRASSAC, 1651, fol. 81).

<sup>555</sup> Le règlement de l'institution ainsi que l'approbation de Charles de Montchal est situé en annexe n° 11, p. 579.

<sup>556</sup> Article III des « réglemens et constitutions ». Dans l'article V, on voit que le directeur est élu par le Prélat du diocèse avec présentation de deux candidats par la communauté.

de la Faculté de médecine de Toulouse. Guillaume Sanchez fonde en effet un obit et offre au séminaire 4000 livres en rentes constituées pour la mise en place d'un prêtre à Lauzerville, « de probité et de capacité suffisante » chargé d'instruire le peuple, de faire réciter les litanies de la Vierge, d'administrer les sacrements, d'aider à bien mourir et d'enseigner à la jeunesse<sup>557</sup>. Cet obit est destiné au fonctionnement du séminaire, dont le prêtre doit être issu. La charge est confiée à Jean Astier, prêtre du séminaire de Caraman, jusqu'en 1705. L'archevêque tenta en vain, dans les années 1670, de l'unir au collège de Mirepoix. En 1680, d'autres donations sont venues alimenter l'institution, peu de temps avant la création du séminaire diocésain. Les bonalistes poursuivirent leur action jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le fonds de l'archevêché est muet sur les fondements spirituels du séminaire. Aucun document comptable ne nous informe non plus sur le nombre de séminaristes qui y auraient été accueillis. Les règles étaient pourtant similaires à celles de l'établissement de Villefranche-de-Rouergue. Grâce aux documents publiés en annexe et issus de la correspondance de Raymond Bonal, nous pouvons en retracer les grandes lignes. Dans le séminaire de Caraman, la vie domestique est austère. Les séminaristes sont élevés dans l'esprit de pauvreté : lever tôt, train de vie modeste, nourriture frugale avec très peu de viande. Le travail manuel vient compléter le travail intellectuel. L'étude de la théologie est fondée sur des cas pratiques et la répétition car l'objectif est de former les vicaires et les curés de campagne. Une attention toute particulière est accordée au latin et à l'étude des cas de conscience. De plus, la congrégation reprend les mêmes principes qu'une confrérie car une solidarité s'affirme très précisément avec le corps entier des prêtres<sup>558</sup>.

L'obligation pour le clergé de résider dans un séminaire n'apparaît que sous Pierre de Marca. Son abrégé d'ordonnances synodales mentionne en effet que « ceux qui voudront se faire promouvoir aux ordres sacrés ne seront pas admis à l'examen, qu'ils n'aient demeuré trois mois dans l'un des séminaires de la ville »<sup>559</sup>. L'emploi du

---

<sup>557</sup> ADHG, 1 G 425, pièce n° 24. Testament de Mr Sanchez de 1656.

<sup>558</sup> Les prêtres « lorsqu'ils sont malades ou âgés, qu'ils sont incapables de bien acquitter du devoir de leur profession, ils se peuvent faire porer chez nous, où ils sont traités le reste de leurs jours avec toute la charité requise » peut-on lire dans une lettre adressée par les Bonalistes de Toulouse aux Salésiens de Termini en Sicile, le 1<sup>er</sup> août 1670. Lettre publiée dans RIGAL (M.), *op. cit.*, p. 414-417.

<sup>559</sup> Abrégé des choses les plus nécessaires à observer contenues dans les ordonnances du présent diocèse, 1<sup>er</sup> mars 1658, PEYRONET, p. 1023.

pluriel est une allusion à la fois au séminaire de Caraman et au séminaire des Hautes Sciences de Gabriel de Ciron. Charles d'Anglure de Bourlemont insiste encore sur la nécessité d'avoir résidé au séminaire pour devenir prêtre.

Nous avons ordonné et ordonnons à tous ceux qui aspirent aux ordres mineurs et sacrés, qu'avant de paraître devant nous pour estre examinés à recevoir des ordres ou des dimissoires, ils ayent esté quelque temps dans le séminaire vulgairement dit de Carmaing, scitué dans le fauxbourg Saint Estienne de ceste ville, pour là faire leurs exercices spirituels, et recevoir toutes les instructions nécessaires pour conoistre le mérite de l'estat ecclésiastique et s'acquitter des obligations qui les suivent<sup>560</sup>.

On peut enfin lire dans un « avertissement aux vicaires du diocèse de 1695 » les prescriptions en matière de lecture et de formation intellectuelle. Sont mentionnées en outre les écritures saintes, les livres de piété et les catéchismes :

Ils étudieront le catéchisme du Concile de Trente et Bonal<sup>561</sup> particulièrement sur les sacrements et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise et en feront un abrégé par écrit, où ils mettront les cas qu'ils trouveront les plus difficiles, lesquels ils nous présenteront après l'année révolüe de leur approbation, à faute de quoy ils ne seront plus approuvez. Ils liront aussi les instructions de Saint Charles<sup>562</sup>.

On note plusieurs points : dans la volonté d'avoir un clergé mieux formé, la parenté spirituelle et intellectuelle avec le concile de Trente est évidente. On en trouve plusieurs références dans l'ordonnance qui approuve les règlements du nouveau séminaire du 2 août 1651<sup>563</sup>. Charles de Montchal se place dans la filiation spirituelle du concile de Trente, de Charles Borromée mais aussi de son prédécesseur, François de Joyeuse. Un des séminaires, fondé à Milan, est confié à une congrégation appelée les « oblats de Saint-Ambroise », dont il est aussi fait référence dans les constitutions de Raymond Bonal. Il en avait lui même créé les statuts. Une seconde filiation, peu étudiée jusqu'ici dans le diocèse, est celle de François de Sales<sup>564</sup>. Cette dernière tient davantage à l'action et à la spiritualité de Raymond Bonal qu'à la politique menée dans le diocèse.

---

<sup>560</sup> PEYRONET, p. 1062-1063.

<sup>561</sup> BONAL (R.), *Le cours de théologie morale, dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignés*, Toulouse, J. Boude, 1651. Il est l'auteur d'autres ouvrages : *Explication littérale et mystique des rubriques et cérémonies du Bréviaire et du Missel, faites pour l'usage des séminaires* ; *Constitutions, réglemens et directoire de la Compagnie des prêtres de Sainte-Marie, instituée par le Vénérable Raymond Bonal, prêtre et docteur en théologie*. Ces deux derniers ouvrages sont mentionnés comme appartenant à des collections privées. Voir RIGAL (M.), P., *op.cit.*, p. XXVIII.

<sup>562</sup> ADHG, 1 G 398, pièce n° 26.

<sup>563</sup> Texte en annexe, n° 12, p. 580.

<sup>564</sup> Annexe, n° 12, p. 580 Article II.

Ainsi, grâce à cette œuvre, on pourra « chasser l'ignorance d'entre les ecclésiastiques », pour atteindre le degré de la « perfection du clergé » affirme Charles de Montchal. Le programme éducatif et intellectuel n'est qu'une des facettes d'une méthode à spectre plus large. En effet, les insuffisances du seul séminaire sont supplées par les conférences ecclésiastiques. Ce sont des séminaires itinérants, où les prêtres révisent de manière très attentive tout ce qui touche aux cas de conscience. D'autres séminaires bonalistes se diffusent à partir de Toulouse dans les diocèses alentours. Par exemple, à Puylaurens, dans le diocèse de Lavaur, les disciples de R. Bonal sont chargés du séminaire diocésain<sup>565</sup>.

### ***b. Un séminaire éphémère : le séminaire des Hautes Sciences de Gabriel de Ciron***

Une des personnalités centrales du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle religieux est Gabriel de Ciron. Il est relativement bien connu grâce aux travaux de l'abbé Auguste, de l'abbé Lestrade ou de la sœur Marie-Marguerite Shibano, qui grâce à sa thèse sur les relations entre Gabriel de Ciron et Madame de Mondonville, nous fait, à sa manière, entrer dans le monde religieux de ces années 1650-1670<sup>566</sup>. Issu d'une famille de robe toulousaine, Gabriel de Ciron est ordonné prêtre à Toulouse en 1647. Il séjourne durant sa formation au séminaire Saint-Sulpice puis travaille aux côtés de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. En 1648, il hérite du canonicat de son oncle, Innocent de Ciron, et de sa charge de chancelier de l'université de Toulouse. Promu vicaire général en 1650, il rencontre les grandes personnalités de son époque, tel Vincent de Paul et fait partie des plus hauts dignitaires ecclésiastiques du diocèse. Le Père du Mas évoque dans sa biographie le grand intérêt de Gabriel de Ciron envers la formation des ecclésiastiques :

Il [Gabriel de Ciron] n'abandonné pas le soin de former de bons ecclésiastiques, il fait faire des conférences ecclésiastiques où la jeunesse de divers diocèses et des diverses provinces, qui viennent à Thoulouse pour vacquer à l'étude de la théologie, se rendoit en foule, et Dieu y donnoit tant de bénédictions, qu'il seroit difficile d'exprimer le

---

<sup>565</sup> FERRET (J.-C.), *L'action des évêques de Lavaur dans la réforme pastorale de leur diocèse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1636-1790)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 2000, 144 p.

<sup>566</sup> Voir l'annexe n° 2.

nombre des écoliers qui y ont pris le goût de la piété, et qui sont devenus par la suite, par les bonnes instructions qu'ils y reçoivent, de très bons ecclésiastiques, de sorte que pendant qu'elles ont duré, on voit sujet à Thoulouse et dans plusieurs diocèses circumvoisins, de n'avoir point de regretter l'absence de séminaires, ces conférences en étant un véritable supplément<sup>567</sup>

Le séminaire des Hautes Sciences, qu'il crée en 1650, est, contrairement à celui du faubourg Saint-Étienne, destiné à une élite cléricale et la formation de futurs vicaires généraux. Le directeur, Jean Vignaux, proche du parti janséniste, est un ami de Gabriel de Ciron<sup>568</sup>. Ce séminaire disparaît entre 1659 et 1663, attaqué par les jésuites. Sa disparition s'inscrit dans le contexte d'une agitation janséniste qui traverse Toulouse à l'époque, agitation sur laquelle nous reviendrons. Situé au coin de la rue Valade et de la rue de la Bastide, en plein cœur du quartier de Saint-Pierre des Cuisines, il est alors remplacé par le séminaire des Nouveaux convertis qui n'a de séminaire que le nom. Il s'agissait dans les faits d'une œuvre destinée à convertir les jeunes garçons protestants.

Le séminaire des Hautes sciences s'est peut être poursuivi sous la forme de conférences ecclésiastiques, c'est en tout cas l'idée propagée par le père du Mas.

D'autres séminaires existaient à cette époque pour former des membres du clergé régulier : les oratoriens et le séminaire des Irlandais. Les prêtres de l'oratoire furent dotés de la paroisse de la Dalbade en lieu et place des prêtres de la Douzaine en 1619. La cure est en effet à cette date unie à la congrégation<sup>569</sup>. Le séminaire de l'oratoire, pour former les aspirants à l'état ecclésiastique fut créé à partir de 1680, et associé à leur congrégation.

Quant au séminaire des Irlandais, enfin, fut fondé par la reine Anne d'Autriche durant son séjour à Toulouse en 1659. Il devait recevoir douze réfugiés destinés à un apostolat missionnaire en Irlande<sup>570</sup>. Il est également doté de plusieurs fondations privées, à hauteur de 1200 livres, comme celle des états du Languedoc ou de la

---

<sup>567</sup> ADHG, 1 E 45

<sup>568</sup> SHIBANO (M.-M.), « Gabriel de Ciron : esquisse biographique », *Revue d'Histoire de la Spiritualité*, n° 52, 1976, p. 114.

<sup>569</sup> L'ensemble des actes se trouve dans le fonds de paroisse : autorisation donnée à l'installation des Pères de l'Oratoire dans l'administration de l'église de la Dalbade, 5 août 1619. Règles de l'Institut fondé dans l'Oratoire de Jésus de la Dalbade par le Cardinal de Richelieu pour apprendre aux prêtres à exercer les ordres sacrés et à se rendre capables aux diverses charges et ministère de l'Eglise, 1642.

<sup>570</sup> ADHG, 1 G 427, pièce n° 26.

fondation de Catherine de Capus<sup>571</sup>. Le revenu moyen s'élevait à 120 livres par tête, ce qui n'empêcha pas les séminaristes de se trouver dans un état de pauvreté avancé, à tel point que nombre d'entre eux ne purent retourner dans leurs pays. Joseph de Montpezat de Carbon mentionne ainsi :

La maison qu'ils ont dans ceste ville sous notre conduite est si pauvre, que quelques foys apres avoir nourry et élevé jusques à la prestrise ses hommes, elle ne peut pas fournir aux fraix de leur voyage et à leur bailler quelque habits séculiers pour se déguiser et quelques ornements sacerdotaux, et de là vient qu'ils sont forcez de rester en ce pays au grand détrimet de leur patrie<sup>572</sup>.

L'archevêque autorise alors une quête dans la paroisse ainsi que la distribution d'aumônes pour aider le séminaire<sup>573</sup>. Ce problème des revenus se double d'une gestion peu efficace. De nombreux documents témoignent des mauvaises pratiques dans la direction et de différents scandales pour lesquels Jean Baptiste Michel Colbert de Villarcief dut intervenir. En effet, la discipline s'était considérablement relâchée ; il fallut rétablir les heures des repas et des cours, interdire les jeux ainsi que l'entrée des étrangers ou les sorties des collèges sans autorisation. En 1669, deux irlandais sont emprisonnés pour un mois, mis au régime de l'eau et du pain sec le mercredi, jeudi et samedi et plusieurs sont envoyés au séminaire de Caraman.

Patrick Ferté nous montre le profil de ces étudiants clercs irlandais qui ont séjourné dans le séminaire : si 170 d'entre eux ont suivi des études dans les universités de Toulouse et de Cahors, 140 ont séjourné dans le séminaire de Toulouse jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour ces exilés, les études étaient gratuites. Mais nous ne retrouvons pas d'Irlandais munis par la suite de bénéfices comme à Bordeaux où Bernard Peyrous nous affirme qu'un certain nombre furent pourvus de postes d'ecclésiastiques, en ville et dans les campagnes<sup>574</sup>.

---

<sup>571</sup> ADHG, 1 G 426, pièce n° 6. FERTÉ (P.), BROCKLISS (L.), « Irish clerics in France in the seventeenth and eighteenth centuries : a statistical study », *Proceedings of the Royal Irish Academy*, section C, vol 87, C9, Dublin, 1987, pp. 527-572.

<sup>572</sup> ADHG, 1 G 426, pièce n° 18.

<sup>573</sup> À Bordeaux, le séminaire des Irlandais disposait aussi de peu de ressources. PEYROUS (B.), *op.cit.*, p. 547.

<sup>574</sup> *Ibid*, p. 549.

### 3. L'irruption tardive d'un séminaire diocésain dirigé par les jésuites

Alors que le séminaire de Caraman fonctionne effectivement depuis 1651, Joseph de Montpezat de Carbon crée un séminaire diocésain en 1684, dont il confie la direction aux jésuites. Le contrat fut passé le 24 avril 1684 avec le Père Allemand, provincial, et le Père Duranty, recteur du collège toulousain<sup>575</sup>. Il fut installé rue des Coffres puis, dès 1699, rue Valade, dans l'ancienne maison des Filles de l'Enfance. Il reste aux mains des jésuites jusqu'en 1763.

Afin d'assurer la pérennité du séminaire, on lui adjoint de nombreux revenus et possessions, dont la maison de Madame de Mondonville et celle de Gabriel de Ciron où se situait le séminaire des Nouveaux convertis<sup>576</sup>.

Une maison ayant appartenu à Mme de Mondonville, acquise du sieur Lacaze, établi par le roi économie des biens de ladite dame, au pris de 15 400 livres [...]. Une partie de lad[ite] maison relève de la direction des chartreux, autre partie du collège Saint-Bernard et de quelques particuliers y prétendant droit, exempté de taille suivant déclaration du roi de 1684. Toute la susd[ite] maison est actuellement habitée par les directeurs, par les séminaristes, par les domestiques nécessaires

Possède une autre maison en laquelle relève de la directe des chartreux, près de l'église paroissiale Saint-Pierre, que le feu Sieur de Ciron avoit acquise des deniers de la province pour y loger les nouveaux convertis, laquelle maison sa Majesté par arrêt de 1689, a donné au séminaire à la charge par le supérieur d'y recevoir les nouveaux convertis qui se présentent pour estre instruits par la religion catholique. Le séminaire est obligé d'y faire des réparations considérables

Puis, pour assurer de plus amples revenus au séminaire, Joseph de Montpezat de Carbon décida de lui unir les revenus de l'archiprêtré de Caraman, d'un montant de deux mille livres environ.

M<sup>e</sup> Maffre de Puybusque, se demettant de l'archiprêtré de Carmaing et ses annexes entre les mains de feu M<sup>sr</sup> Montpezat, à l'effet d'unir et d'incorporer au séminaire de Tolose, uni au collège des pères jésuites de la mesme ville, se retire tous les fruits, revenus, émolumens pour sa subsistance.

L'archevêque ordonne qu'il y ait un vicaire perpétuel à qui on donnera 300 livres à l'année et deux prestres amobiles à chacun desquels il sera donné 150 livres pour leur subsistance<sup>577</sup>.

---

<sup>575</sup> VIÉ (L), *op. cit.*, p. 115.

<sup>576</sup> « État des biens que possède le séminaire de Toulouse, gouverné par les Jésuites et uni à leur collège par lettres patentes du roi du mois de juin 1684 », vers juin 1690. ADHG, 1 G 429, pièce n° 97.

<sup>577</sup> ADHG, 1 G 431, actes de la procédure d'union de l'archiprêtré de Caraman en 1685.

Bernard de Fortassin, doyen de l'église Saint-Félix-Caraman et lieutenant principal de l'officialité, préside aux formalités. Maffre de Puybusque démissionne alors de son archiprêtré le 7 janvier 1685 et consent à cette union pour assurer des revenus au séminaire diocésain. Les jésuites avaient en effet reçu l'autorisation, par le roi, de bénéficier d'un revenu annuel de 1000 écus, soit l'équivalent de 3000 livres tournois. Or, ils ne possédaient en réalité que 500 écus, une somme insuffisante pour l'entretien du directeur, des professeurs et des gens de service.

Le 10 février 1685, soit quelques mois avant la révocation de l'Édit de Nantes, l'archevêque de Toulouse reconnaissait aux jésuites leur grand rôle missionnaire :

Qu'outre l'avantage que le clergé de Toulouse retirera de la fondation et dotation du séminaire par lad[ite] union, les habitants, en particulier de la ville de Carmaing et du voisinage en tireront de considérables d'autant que cet archiprêtré appartenant à des personnes qui font des prêches, catéchises, confesses où ils sont employés, et travailler à la conversion des hérétiques dont il y a grand nombre en cette ville, ils le feront à plus forte raison dans un lieu où ils percevront le revenu<sup>578</sup>.

En place de l'archiprêtre, un vicaire perpétuel est installé et rémunéré par les jésuites. Cela vient conforter nos affirmations sur les archiprêtrés dans le chapitre II. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et très certainement bien avant cette date, les archiprêtrés n'étaient plus qu'un cadre vide, remplacés dans la Réforme catholique par les conférences ecclésiastiques. Puis, dans le but d'accroître encore les revenus du séminaire, le collège Saint-Martial de Toulouse lui fut également adjoint en 1686<sup>579</sup>.

Le séminaire des jésuites eut un grand succès car, dès le premier jour, une dizaine de futurs séminaristes s'y présentent. Il fut inauguré le 19 mars 1685 par l'archevêque. Les premiers directeurs furent Jean Michel et Louis Delens. Ce dernier, né en 1647 et originaire du Vivarais avait intégré le collège jésuite de Toulouse en 1664<sup>580</sup>. La fondation de ce séminaire diocésain répond aussi à une tendance générale initiée par le roi dans le royaume de France. Face au développement de l'hérésie, malgré les politiques anti-protestantes menées, l'explication trouvée était celle du manque de formation du clergé, il ordonne alors la création de collèges par les jésuites pour instruire le clergé selon les principes et préceptes du concile de Trente.

---

<sup>578</sup> ADHG, 1 G 431, ordonnance de Joseph de Montpezat de Carbon, le 10 février 1685.

<sup>579</sup> ADHG, 12 D 7.

<sup>580</sup> ARSI, Tolos 11, *catalogi triennale*.

#### 4. Les conférences ecclésiastiques, une forme de séminaire itinérant

L'action des séminaires fut, il est vrai, complétée par ce que l'on peut nommer des « séminaires itinérants », les conférences ecclésiastiques. Ces assemblées sont tout d'abord l'occasion d'appliquer les prescriptions synodales successivement publiées dans le diocèse depuis le concile provincial, sur le modèle des conférences du Mardi de Saint Vincent de Paul, créées dans les années 1630<sup>581</sup>. Elles visent à la sanctification personnelle, comportent une discussion et une pratique des cas de conscience. Dans le cadre des conférences ecclésiastiques, et dans le même esprit, des « cas à résoudre » sont proposés aux ecclésiastiques toulousains par l'archevêque qui en définit le programme dès 1647. Ces thèmes d'étude sont discutés lors de chaque assemblée, envoyés aux vicaires forains et distribués aux ecclésiastiques lors de la conférence.

Une analyse sur la durée de la formation n'est guère envisageable car il n'existe pas de recueils de conférences ecclésiastiques pour Toulouse<sup>582</sup>. Elle touche cependant directement au quotidien des prêtres, et insiste particulièrement sur la casuistique ; le thème du péché est abordé dès les premières séances. Ainsi le prêtre doit savoir mesurer la différence entre péchés mortel et péché véniel. La confession est l'un des sujets abordés avec pour exemple de question : « quelles sont les circonstances que le pénitent est obligé de déclarer en confession ? »<sup>583</sup>. On veille donc à interroger les ecclésiastiques sur les cas pratiques propres à la charge des âmes. Parmi les thèmes évoqués, la contrition, c'est-à-dire le regret sincère d'une faute ou le repentir, apparaissent dans certaines réponses des prêtres. Ils affirment alors que les trois actes du pénitent sont la contrition, la confession et la satisfaction, preuve de la diffusion de quelques-unes des théories rigoristes du XVII<sup>e</sup> siècle dans les campagnes

---

<sup>581</sup> Vincent de Paul avait aussi fondé *les prêtres de la Mission*. Charles de Montchal envoie à Paris son vicaire général, Pierre de Flous pour s'entretenir avec lui. C'est dans ce contexte que s'établit une communauté de missionnaires diocésains à Roqueville en 1640. Duffaut (H.), *Notre Dame de Roqueville, monographie du fief et de la chapelle de ce nom*, Toulouse, Privat, 1903, p. 185.

<sup>582</sup> Ce n'est qu'à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que des recueils de conférences ecclésiastiques commencent à être publiés : *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Périgueux*, A Paris, chez François Muguet, 1683, 5 tomes ; *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Luçon, sur l'Épître de Saint Paul aux Romains touchant les devoirs et les vertus des pasteurs et des ecclésiastiques*, Paris, A. Dezallier, 1683, 10 tomes ; *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*, A Angers, chez Pierre Louis Dubé, 1741, 3 tomes.

<sup>583</sup> ADHG, 1 G 633, cas à résoudre, novembre 1647.

toulousaines<sup>584</sup>. Le programme des conférences ecclésiastiques de l'année 1695 tourne d'ailleurs autour du sacrement de pénitence. Dans le diocèse de Bordeaux, une congrégation des cas de conscience fut mise en place dans le palais archiépiscopal, présidée par l'archevêque. Elle était destinée à régler les questions posées au sujet du sacrement de pénitence. C'est la preuve du rôle prédominant de la pastorale dans la Réforme catholique, avec des théologiens moralistes de plus en plus tournés vers la casuistique<sup>585</sup>. Les confesseurs étaient de plus en plus examinés par cette congrégation, mais on le voit à Toulouse, les prêtres étaient tout autant interrogés par le biais des conférences ecclésiastiques. On les incitait à être courageux pour surmonter le péché.

Ces assemblées du clergé, dissertant à la fois du sacrement de pénitence ou de l'Eucharistie, traitent donc directement du quotidien des prêtres. Elles sont notamment l'occasion pour ces derniers d'évoquer les difficultés qu'ils rencontrent dans leur pratique. À Lasserre, en novembre 1647, un prêtre interroge les présents sur les derniers sacrements et l'excommunication. À Muret, en janvier 1648, des débats portent sur la juridiction des curés et la délégation de pouvoirs au recteur d'une autre paroisse ; rien ne saurait être plus proche de leurs préoccupations quotidiennes. On procède aussi à la répétition de la messe, en suivant les étapes successives de la cérémonie. La conférence prend un caractère très pédagogique. En effet, en novembre, les étapes consécutives sont d'abord abordées depuis « l'entrée jusqu'à L'Introït » de la messe, puis en décembre, ce sont les cérémonies de l'Introït jusqu'à l'Évangile. Enfin, en janvier 1648, on aborde les étapes de la messe entre l'Évangile et l'Élévation. Les pratiques des sacrements sont de fait uniformisées au sein du diocèse, selon les schémas exposés lors des conciles et synodes. Il y a une corrélation évidente entre les thèmes qui se traitent au sein des conférences, les décrets tridentins, le concile provincial, les synodes diocésains et la pratique du métier d'ecclésiastique.

L'application de la Réforme catholique au corps des ecclésiastiques se fait selon un cheminement, qui tente de les former par tous les moyens. Nous voyons dans cette démarche comment nous voyons dans cette démarche comment les ecclésiastiques, dans leur ensemble et quelque soit leur grade, sont invités à s'interroger sur leur statut, à

---

<sup>584</sup> Comparaison de plusieurs cahiers d'ecclésiastiques en annexe 13, p. 581. QUANTIN (J.-L.), *Le rigorisme chrétien*, Paris, Le Cerf, 2001 ; « Le rigorisme, sur le basculement de la théologie morale catholique au XVII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. LXXXIX, 2003, pp. 23-43

<sup>585</sup> PEYROUS (B.), *op.cit.*, p. 243-244.

s'améliorer pour devenir de bons prêtres. Cette image du bon prêtre est largement diffusée à travers une abondante littérature spécialisée.

### **C. L'homme mis à part : « honnêteté et modestie ecclésiastique »<sup>586</sup>**

Le terme de « bon prêtre » s'applique tout d'abord aux clergés des Lumières et du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>587</sup>. En effet, il fallut une longue période pour passer du prêtre tridentin au bon prêtre des Lumières. Néanmoins, ce modèle est, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, diffusé dans les canons du diocèse. L'expression de « bon prêtre » est également reprise pour le clergé du XVII<sup>e</sup> siècle dans de nombreux exemples de l'historiographie<sup>588</sup>. L'expression de « bon prêtre » pour le clergé du XVII<sup>e</sup> siècle fut reprise dans de nombreux exemples de l'historiographie<sup>589</sup>. Dans les sources normatives, la cléricature est le plus souvent qualifiée de déficiente. Vers quoi le prêtre doit-il tendre précisément ?

Le concile provincial mentionne, dans le chapitre III, « la vie et honeste conservation des ecclésiastiques »<sup>590</sup>. En effet, à l'heure de la Réforme catholique, une identité et une spécificité du prêtre sont réaffirmées avec des normes, diffusées principalement par le biais des statuts synodaux. Le prêtre doit d'abord assumer des fonctions liturgiques, dans la continuité de son image médiévale. Dans le Beauvaisis et ailleurs, il est aussi un « exemple pour les fidèles dans la foi, la parole, la conduite, la

---

<sup>586</sup> « Nous les exhortons tous d'y venir avec la sotane et la tonsure et de faire paroistre l'honnêteté et modestie ecclésiastique tant en leurs paroles qu'en tous leurs déplacements en commençant avec les séculiers ou estrangers » affirme Charles de Montchal dans la minute du règlement pour les conférences ecclésiastiques de 1647 (ADHG, 1 G 633), pièce n° 66.

<sup>587</sup> LAUNEY (M.), *Le bon prêtre : le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986, 326 p.

<sup>588</sup> « Ce bon prêtre, appréhendant de n'avoir pas assez bien cherché à qui parler, voulut que nous restassions » (AFSI, CA 101, fol. 104)

<sup>589</sup> RESTIF (B.), *op.cit.* ; BONZON (A.), *op.cit.* ; GALINIER-PALLELORA (J.-F.), « Le bon pasteur et le mauvais prêtre au temps de la Réforme catholique : l'exemple catalan », dans BONNASSIE (P.), *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, 13<sup>e</sup> journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 1991, Toulouse, PUM, 1995, p. 259-269. KRUMENACKER (Y.), « Du prêtre tridentin au « bon prêtre » », PISTER (D.), éd., *L'image du prêtre dans la littérature classique, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Berlin, P. Lang, 1988, p. 139.

<sup>590</sup> *Le Concile provincial, op. cit.*, p. 26.

charité et la chasteté »<sup>591</sup>. Le prêtre tridentin peut être défini comme celui qui fuit les excès dénoncés par les évêques, à savoir la fréquentation des femmes, des tavernes, de la passion, du jeu ou de la chasse. Des normes afférentes au comportement sont édictées et le prêtre est, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, véritablement mis à part<sup>592</sup>.

Les textes normatifs érigent pourtant un rôle paradoxal du prêtre, car il doit être à la fois bon père, « affable, doux et patient », tout en restant hors des affaires du siècle, sans omettre de donner son avis – éclairé – avec parcimonie sur certains sujets séculiers, y compris s'il se trouve dans une taverne. On le voit très clairement dans l'image du prêtre tridentin diffusée dans les *Brièves et générales instructions pour les curés*<sup>593</sup>. Sa vie privée, remodelée et idéale, doit respirer la modestie en toutes circonstances. Il doit se garder de tout scandale. En parallèle, il est de plus en plus l'homme de la médiation. Sa vie personnelle est modelée et idéale. Il doit se garder d'éviter tout scandale. Il est aussi de plus en plus un homme de médiation<sup>594</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le curé joue en effet de plus en plus un rôle d'intermédiaire, par son intervention régulière dans la résolution des conflits entre paroissiens, afin d'éviter les procès. De nombreux ouvrages sur les fonctions du curé insistent sur cette mission médiatrice et pacificatrice<sup>595</sup>.

De plus, les prêtres du XVII<sup>e</sup> siècle sont interrogés en permanence sur leur vie et leurs actions, et incités à réfléchir à leur statut. Le terme « modestie » est employé directement ou indirectement dans les textes toulousains. Lors des conférences ecclésiastiques, par exemple, le vicaire forain « se souviendra de ne pas se considérer comme supérieur des autres, mais les regardera et les traitera comme ses frères »<sup>596</sup>. La modestie est comparée à la pudeur ou à la retenue particulièrement pour des ecclésiastiques censés édifier le peuple<sup>597</sup>. Modération, sagesse ou pudeur, loin du faste et de l'orgueil, font donc du clergé un corps distinct de celui des laïcs.

---

<sup>591</sup> BONZON (A.), *op. cit.*, p. 109.

<sup>592</sup> LEMAÎTRE (N.), « Le prêtre mis à part ou le triomphe de l'idéologie sacerdotale au XVI<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 86, n° 215, 1999, p. 275-289.

<sup>593</sup> Ce recueil publié par Joyeuse est réédité en 1666 dans les *Diverses instructions données en divers temps par Nosseigneurs les archevêques de Tolose*, à Tolose, chez la veuve Colomiez, 1666. Voir « l'avis particulier pour le règlement d'un curé », annexe n° 14, p. 584.

<sup>594</sup> BONZON (A.), « Les curés médiateurs sociaux : genèse et diffusion d'un modèle dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 97 janvier-juin 2011, n° 238, p. 35-56.

<sup>595</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

<sup>596</sup> ADHG, 1 G 633, règlement pour le vicaire forain, 1647.

<sup>597</sup> FURETIÈRE (A.) vol II, article « modestie ».

Les assemblées mensuelles du clergé sont l'occasion de discipliner les prêtres : « si quelque contention s'esmeut entre ceus de l'assemblée, vous tascherés de l'appaiser promptement, afin que le peuple n'en puisse avoir aucune cognoissance » explique Charles de Montchal à chacun des vicaires forains<sup>598</sup>. En effet, les vicaires forains doivent constamment s'informer des désordres au sein des circonscriptions. On insiste tout particulièrement sur la décence extérieure du clergé, le fait de porter des habits propres, la tonsure réglementaire ou « le poil sans affection au curiosité mondaine »<sup>599</sup>. Le mode de vie doit aussi tendre vers la perfection : les recteurs ne portent pas d'arme, ne vont ni aux jeux, ni aux danses, ne doivent fréquenter ni les tavernes ni les femmes, et doivent s'abstenir de jurer et blasphémer. Idéal de vie et perfection sont à l'honneur ; en cela, les conférences ecclésiastiques participent à la sanctification des curés. L'image valorisée est celle du prêtre qui sacre. Son rapport avec les paroissiens a changé : « bon Père, gardant toutefois avec discrétion la gravité [...] que Dieu requiert en ses ministres »<sup>600</sup>.

Le questionnaire, commun à Jean de Rudèle et Charles de Montchal, est révélateur des attentes envers le prêtre lors des visites pastorales. Malheureusement, ces rubriques ne sont pas systématiquement remplies en intégralité. Un « bon prêtre » a été rencontré par Charles de Montchal à Beaupuy en 1647<sup>601</sup> :

<b>DU RECTEUR</b>	
<b>Nom, âge, degré, ordre du recteur</b>	<b>Barthélémy BOC, 60 ans</b>
<b>Depuis quand il possède ce bénéfice</b>	<b>Neuf ans</b>
<b>De qui il tient ce bénéfice, s'il est d'aucun droit de patronat</b>	<b>Par résignation et notre collation</b>
<b>Paisible possesseur</b>	<b>Oui</b>
<b>Réside sur le lieu</b>	<b>Oui</b>
<b>Possède d'autres bénéfices, obits et charges</b>	<b>Non</b>
<b>S'il dit souvent la messe</b>	<b>Oui</b>
<b>S'il presche</b>	<b>Oui</b>
<b>Enquis quels livres il a</b>	<b>20 livres convenables</b>
<b>De la vie et mœurs</b>	<b>Bonne vie</b>

Tableau 25. – La rubrique des visites pastorales concernant le recteur

<sup>598</sup> Ordonnance pour le vicaire forain en 1630, PEYRONET., p. 1199.

<sup>599</sup> PEYRONET, p. 1199.

<sup>600</sup> PEYRONET, p. 1091.

<sup>601</sup> ADHG, 2 MI 808, visite de Beaupuy en 1647.

Barthélémy Bosc se définit comme prêtre modèle car il réside, exerce correctement son ministère, prêche, possède une vie exemplaire ainsi que de nombreux livres, dont le cardinal de Joyeuse encourageait déjà la lecture. Avec l'apparition des séminaires, on privilégie – du moins dans la théorie – les clercs venus de milieux modestes. Anne Bonzon relate l'exemple d'un bon prêtre, Antoine Ransson, considéré comme un curé modèle. D'origine modeste, il est doté de simplicité et d'innocence. Il se dévoue à ses paroissiens, embellit son église, incite ses confrères à respecter les règles ecclésiastiques et entretient une solidarité de corps vis-à-vis d'eux. Grâce à ses nombreuses qualités, il devint doyen, c'est-à-dire l'équivalent de vicaire forain<sup>602</sup>.

Le vêtement du prêtre donne lieu à une abondante littérature et à de nombreuses prescriptions. En effet, grâce à son costume, le clergé est mis à l'écart de la sociabilité laïque. Le vêtement fait de lui une personne morale et a des conséquences sur son comportement. L'ordonnance rendue dans l'église de Verdun témoigne de cette attention portée à la tenue du clergé : « Aucun prebtre du lieu n'entrera dans l'église lorsque l'on fait les offices qu'avec la soutane et le manteau long, ni n'assistera aux offices revestu de son surplis »<sup>603</sup>. Un important corpus d'ornements sacerdotaux a été étudié par Christine Aribaud dans sa thèse de doctorat<sup>604</sup>. Il faut tout d'abord affirmer que, pour célébrer la messe, le prêtre ou l'officiant, doit être reconnaissable de tous. Cela contribue à le séparer du laïc, notamment parce que dès le VIII<sup>e</sup> siècle, le costume long a été imposé au clergé. Le prêtre porte un vêtement spécifique pour la messe, la chasuble, reçue pour la célébration de la messe, lors de son ordination sacerdotale. Ce vêtement lui permet de s'identifier au Christ. Le luxe des vêtements sacerdotaux conservés dans les sacristies ou les musées montre l'importance revêtue par le costume dans la définition du prêtre. Pour leur vie publique, les ecclésiastiques se voient dans l'obligation de porter le chaperon ou bonnet carré, la soutane ou le manteau long. Ils ont autorisation de revêtir la soutanelle pour des voyages mais ne doivent en aucun cas porter d'habit court, de manches ouvertes ni de hauts découpés. L'habillement doit être simple, répondant symboliquement à l'humilité et la modestie

---

<sup>602</sup> BONZON (A.), *op. cit.*, p. 176.

<sup>603</sup> ADHG, 2 MI 954, pièce n° 18. Ordonnance pour les prêtres de Verdun.

<sup>604</sup> ARIBAUD (C.), *Enquête sur les ornements liturgiques dans le diocèse de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat de l'Université de Toulouse, 1989, 3 vol ; Voir aussi « La chasublerie à Toulouse du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *AM*, vol. 106, n° 205, 1994, p. 41-55 ; *Soieries en sacristie, fastes liturgiques*, Toulouse, Musée Paul Dupuy, 1998, 199 p.

de leur position. Parmi de nombreux exemples de prescriptions, l'ordonnance de Charles de Montchal montre que l'habit fait le bon prêtre :

Evitant tout luxe et mondanité en leurs habits et chevelure, auquel effet ils porteront le poil et les moustaches courtes, et sans artifice, et la couronne toujours apparente selon l'ordre qu'ils auront. Ils ne porteront aucunes denteles en leurs manchettes, ni roses sur les souliers ; ainsi seront toujours en habit décent et convenable à leur profession<sup>605</sup>

Ces prêtres, dans leur attitude et leur costume ont été largement mis en évidence par des *ex-voto* ou des représentations de processions dans le narthex de la chapelle Notre-Dame de Garaison<sup>606</sup>. Le « bon » prêtre est dès lors identifié au Christ dans son allure, il est un modèle de sainteté. Il est aussi maître de son métier : prédicateur, il est aussi confesseur, parce que mieux formé grâce aux séminaires, et davantage contrôlé par la hiérarchie.

---

<sup>605</sup> PEYRONET, p. 789.

<sup>606</sup> Volume II, panche IV, p. 749.

## **II. Un clergé mieux contrôlé?**

Il est certainement plus aisé de connaître le clergé officiel des paroisses, curés et vicaires, grâce à leur mention dans toutes les sources. Pourtant, et les registres d'ordinations le montrent, il y avait pléthore de clercs dans les paroisses, même si tous ne parvenaient pas à la prêtrise. Si l'on considère l'importance des prêtres non bénéficiers, on peut envisager l'existence de plusieurs clergés durant l'Ancien Régime. Ils étaient associés dans le cadre de consorces, vivaient de fondations obituaires. La diversité du clergé tient aussi aux divergences des clercs dans leur rapport à la culture et à leur conception du métier.

### **A. La sacerdotalisation croissante et professionnalisation du clergé**

#### **1. Des prêtres majoritairement pourvus de bénéfices et aptes à dire la messe**

Le statut des bénéficiers de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle mérite d'être étudié, car si nous avons vu dans le précédent chapitre que des Toulousains sont avant tout pourvus de bénéfices, cela concerne en premier lieu des prêtres. Le resserrement de la fonction cléricale autour du seul prêtre est en effet une des mutations majeures opérées au cours de ce siècle.

En reprenant l'étude des registres d'insinuations ecclésiastiques, on constate, qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les prêtres sacrés sont très majoritairement pourvus des cures, des obits ou chapellenies. Ils sont cependant minoritaires lorsqu'il s'agit des prébendes. La prébende était en effet couramment accordée en guise de titre clérical, ce qui explique un taux moins élevé de prêtres.

STATUT	De 1672 à 1673 et de 1689 à 1691		De 1692 à 1696	
<b>ACTES CONCERNANT LES CURES</b>				
<b>PRÊTRES</b>	<b>53</b>	<b>76,8%</b>	<b>86</b>	<b>85%</b>
<b>SIMPLES CLERCS</b>	<b>15</b>	<b>21,8%</b>	<b>7</b>	<b>7%</b>
<b>STATUT NON PRÉCISÉ</b>	<b>1</b>	<b>1,4%</b>	<b>8</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>
<b>ACTES CONCERNANT LES PRÉBENDIERS</b>				
<b>PRÊTRES</b>	<b>16</b>	<b>42,1%</b>	<b>33</b>	<b>55%</b>
<b>SIMPLES CLERCS</b>	<b>21</b>	<b>55,3%</b>	<b>22</b>	<b>37%</b>
<b>STATUT NON PRÉCISÉ</b>	<b>1</b>	<b>2,7%</b>	<b>5</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>
<b>ACTES CONCERNANT LES OBITS ET CHAPELLENIES</b>				
<b>PRÊTRES</b>	<b>25</b>	<b>86,2%</b>	<b>100</b>	<b>64%</b>
<b>SIMPLES CLERCS</b>	<b>4</b>	<b>13,8%</b>	<b>35</b>	<b>22,5%</b>
<b>STATUT NON PRÉCISÉ</b>	<b>0</b>		<b>21</b>	<b>13,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>156</b>	

**Tableau 26. – Statut de ceux qui ont été munis d’une cure, d’une prébende ou de fondations obituares à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle**

Il y a bien une sacerdotalisation croissante, observée par M. Venard pour la province d’Avignon dès le XVI<sup>e</sup> siècle, et qui s’affirme à Toulouse au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Après le concile de Trente, l’autorité ecclésiastique confère en effet de plus en plus de bénéfices aux seuls prêtres. Les bénéfices particulièrement concernés par le phénomène sont ceux où il s’agit de faire célébrer des messes que l’autorité est de plus en plus soucieuse de faire célébrer régulièrement et bien.

En guise de modèles, des rituels se développent dans le diocèse et leur utilisation est imposée par le concile de Toulouse<sup>607</sup>. Ils utilisent de plus souvent *La Vraye guyde es curez, vicaires et confesseurs* de Pierre Millard, dont l’*imprimatur* fut accordé par l’archevêque en 1597<sup>608</sup>. Cet ouvrage évoque essentiellement les sacrements et la manière de les administrer. Puis Philippe Cospéan demande à son clergé d’utiliser le

<sup>607</sup> BACCRAËRE (G.), *op. cit.*, p. 186.

<sup>608</sup> MILLARD (Pierre), *La vraye guide des curés, vicaires et confesseurs avec la méthode d’assiser aux affligez*, Tolose, R. Colomiez, 1597, 686 p. L’ouvrage contient aussi la « méthode de consoler ceux qui sont aux prises et brisées de la mort ». Il s’agit de la première impression de l’ouvrage avec approbation en date du 28 avril 1597. D’autres éditions postérieures existent. MILLARD (Pierre) Révérend Père, *La Vraye guide des curez, vicaires et confesseurs, augmentée de beaucoup & mise en deux formes. Ce premier contient : Les saints sacrements, du baptême, eucharistie, mariage & onction-extreme, avec la propre forme de les administrer. Item un traicté des Sépultures : la forme d’ensevelir les morts, de visiter les malades & les assister à leur mort, ensemble plusieurs bénédictions ecclésiastiques*, À Tolose, pour Jean Canut, Raymond Colomiez, Jean Jagourt, Antoine Robert, 1602, 400 p. Ces ouvrages sont conservés sans le fonds Pifteau de la Bibliothèque universitaire de Toulouse. Fernand Pifteau (1865-1941) exerça diverses activités avant de s’installer antiquaire. Bibliophile passionné, il a rassemblé 2500 ouvrages remontant pour les plus anciens au XV<sup>e</sup> siècle, et plus de 4000 plaquettes. Beaucoup d’ouvrages ont été imprimés à Toulouse ou avaient pour thème Toulouse. La bibliothèque universitaire a acheté la collection à sa veuve en 1946.

rituel de Paul V en 1615<sup>609</sup>. La formation du clergé est également facilitée par de petits ouvrages comme des formulaires de prône. Le formulaire de François de Joyeuse est réédité par Philippe Cospéan en 1614. Il s'agit d'uniformiser les pratiques :

vous desfendans très expressément d'y rien adjouster, ny diminuer, ains le réciter mot à mot, comme il est icy escrit : à ce que vous tous soyez uniformes à l'Église de Dieu, qui n'est qu'une, ny la doctrine qu'elle presche<sup>610</sup>.

Ces prescriptions sont réitérées au cours des visites pastorales car, à partir de Philippe Cospéan et Jean de Rudèle, les visiteurs s'intéressent tout particulièrement à la manière dont le curé « dit la messe » et administre les sacrements. Ainsi, en 1617, à Escalquens :

Le recteur se sert du rituel ancien. Enjoint au recteur de se pourvoir du rituel nouvellement dressé par le Saint Père. Enjoint au curé de lire six fois l'an le petit formulaire de la doctrine chrétienne, ainsi que porté au recueil des ordonnances, à peine de cinq livres applicables au bassin<sup>611</sup>.

De plus, toutes les fondations obituaires et les bénéfices à charge d'âmes sont particulièrement visés et examinés par la congrégation de l'Examen et par l'archevêque.

Cette sacerdotalisation s'apparente à une professionnalisation du clergé, même si le phénomène de clientélisation joue aussi son rôle avec la mise en place de dynasties de curés, phénomène qui explique peut-être la mainmise des Toulousains sur certains bénéfices. Plus éduqué, passant par le séminaire, plus souvent prêtre qu'autrefois, le bénéficiaire semble de plus en plus réservé à une élite cléricale.

## 2. Des bénéficiaires de plus en plus gradués

Les gradués sont-ils majoritaires parmi les détenteurs de bénéfices ? La source des provisions de bénéfices et d'insinuations ecclésiastiques pose un problème dans la mesure où les insinuations ecclésiastiques ne nous informent pas toujours sur le grade.

---

<sup>609</sup> Pour preuve, lors de la visite de la paroisse de Montjoire, le 28 octobre 1616, à la question « Enquis quels offices et messes doit célébrer le curé en ceste paroisse à raison de sa cure », le secrétaire de la visite a noté : « Se sert du formulaire de Millard, avons ordonné celui dressé pour le diocèse. Le curé se conforme au concile de Trente » (ADHG, 2 MI 750, visite de Montjoire, 1616).

<sup>610</sup> Formulaire de prosne pour tous les Recteurs et Vicaires de la Cité et Diocèse de Tolose, à Tolose, chez R. Colomiez, 1614, p. 2.

<sup>611</sup> ADHG, 2 MI 840, visite de 1617.

Or, l'absence de cette mention ne signifie pas pleinement que l'ecclésiastique n'est pas gradué.

Grade	1672-1691	1692-1696
Sans grade	122 ecclésiastiques	358 ecclésiastiques
Maître <i>es arts</i>	4 ecclésiastiques	4 ecclésiastiques
Bachelier	1 ecclésiastique	5 ecclésiastiques
Bachelier en théologie	29 ecclésiastiques	86 ecclésiastiques
Bachelier en droit canon	-	1 ecclésiastique
Bachelier <i>in utroque jure</i>	1 ecclésiastique	-
Licencié	-	2 ecclésiastiques
Licencié en droit canon	-	1 ecclésiastique
Docteur	-	2 ecclésiastiques
Docteur en droit canon	1 ecclésiastique	3 ecclésiastiques
Docteur <i>in utroque jure</i>	1 ecclésiastique	2 ecclésiastiques
Docteur en théologie	1 ecclésiastique	42 ecclésiastiques
Gradué	-	33 ecclésiastiques
<b>TOTAL</b>	<b>196 ecclésiastiques</b>	<b>539 ecclésiastiques</b>

Tableau 27. – Grade des bénéficiaires du diocèse de Toulouse<sup>612</sup>

Entre 1672 et 1691, 24,7% des ecclésiastiques pourvus de bénéfices sont gradués. Puis, au cours de la période suivante, 183 ecclésiastiques sont gradués soit un total 33,88% qui ont suivi des études à l'université. Anne Bonzon note que les gradués de l'université sont en général très minoritaires parmi le clergé du Beauvaisis : un pour vingt-cinq dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>613</sup>.

Notons, parmi les grades, l'importance de la théologie : 77,5% des gradués le sont en théologie entre 1672 et 1689, ils forment encore 70% des gradués entre 1692 et 1696. Cette situation tranche avec l'observation préalable des chanoines devenus vicaires généraux, qui eux, étaient majoritairement diplômés en droit. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice sont en grande majorité ceux connus par l'autorité grâce à leur passage au séminaire. Plus cultivés, ils sont aptes à discuter de cas de conscience ou de théologie.

Les conférences ecclésiastiques sont l'occasion de comprendre le type de théologie enseignée aux prêtres et la culture diffusée parmi leur corps. L'étude de 74

<sup>612</sup> Statistiques réalisées grâce à l'étude des registres d'insinuations. ADHG 1 G 268 et 1 G 269.

<sup>613</sup> BONZON (A.), *op. cit.*, p. 109. Une élite intellectuelle, qui, selon elle, ne fournit pas forcément les meilleurs curés d'ailleurs.

cahiers de prêtres nous permet d'en avoir une idée plus précise. Des citations latines illustrent couramment l'exposé de nombreux prêtres :

Je respons que péché selon Saint Ambroise, lib. *De Paradisio*, cap 8, comme le raporte le maistre des sentences lib 12, cap. 1, est une prévarication contre la loy de Dieu et une désobéissance à ses commandemens. *Peccatum est prevaricatio legis divinae et coelestium mobetientia mandatorum*<sup>614</sup>.

A plusieurs reprises, une formule de saint Thomas est citée par les prêtres : « *Quis, quibus, ubi, quibus auxiliis, cuur, quomodo, quando* ». Elle fait office de rappel pour le prêtre de toutes les circonstances du péché<sup>615</sup>. Cette culture est héritière de l'enseignement médiéval. L'utilisation du latin ou du grec témoigne aussi d'un degré de culture certain et implique que ces ecclésiastiques aient suivi des études, éventuellement à l'Université. De plus, le fait qu'ils travaillent à partir de livres témoigne du soin pris pour rédiger leurs « sentiments » sur les cas de conscience. On ne peut néanmoins en tirer que des généralités sur le degré de culture des ecclésiastiques. De nombreux ecclésiastiques semblent avoir négligé leurs réponses. Il s'agissait en effet d'une contrainte importante et certains prêtres ne souhaitaient pas vraiment se prêter aux règles du jeu.

Les autorités tentèrent néanmoins d'imposer, par l'intermédiaire des conférences ecclésiastiques, une culture commune et spécifique aux membres du clergé, celle de la théologie morale et des manuels. En 1590, Joyeuse conseillait de « bons et approuvez auteurs » en plus de la lecture du concile provincial. En 1630, les bons livres recommandés pour la lecture lors du repas sont ceux du père chartreux Antoine de Molina<sup>616</sup> ou des *Vies de saints*. Le vicaire forain doit avoir soin de conseiller les prêtres sur la lecture de certains ouvrages :

---

<sup>614</sup> « Demandes faictes du mandement de Monseigneur [...] archevesque de Tholose en l'assemblée teneue au lieu de Saint-Lis le 14 novembre 1647, par Desquier, procureur forain » (ADHG, 1 G 633).

<sup>615</sup> « *Quis* s'entend quelle est la personne qui a commis le péché, ecclésiastique, ou séculier. *Quid*, de quelle espèce est le péché, mortel ou véniel. *Ubi*, en quel lieu, sacré ou profane. *Quibus auxiliis*, par quel moyen, ayde ou conseil de qui. *Cur*, pour quelle fin ou intention. *Quomodo* si ca esté en intention de faire mal ou par crainte par force, ignorance ou malice. *Quando*, en jour de feste, ou en autre temps » (ADHG, 1 G 633).

<sup>616</sup> MOLINA (A. de), *Instrucion de sacerdotes, en que seles da doctrina muy importante para conocer la alteza del sagrado oficio sacerdotal y para exercitarle devidamente*, Burgos, 1608, 913 p. Cet ouvrage est recommandé à la lecture par beaucoup d'évêques de France et certains, tel Antoine Godeau, ordonnent à leurs prêtres de se le procurer. Enfin Vincent de Paul en tire des lectures au réfectoire dans toutes les retraites d'ordinands.

Pour la doctrine chrestienne : Belarmin, le catéchisme du concile. Pour les matières des conférences : Binsfeld. Pour les cérémonies : les rubriques du Missel et du Bréviaire. Le Rituel de ce diocèse<sup>617</sup>.

En 1696, Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef demande aux ecclésiastiques d'avoir des livres utiles et convenables à leur emploi. Il met en avant la Sainte Bible, quelques commentaires sur l'Écriture sainte, le Concile de Trente, le Catéchisme, les Instructions de saint Charles de Borromée, le catéchisme du diocèse et conseille de « s'adonner plus particulièrement à la lecture du Nouveau testament et de lire chaque jour un chapitre à genoux, et d'apprendre par cœur, s'il le peut, les Epîtres de saint Paul à Tite et à Timothée, dans lesquels ils trouveront un modèle parfait des ministres de Jésus-Christ »<sup>618</sup>.

Ces auteurs sont de grandes références pour le clergé du XVII<sup>e</sup> siècle. Peter Binsfeld (1545-1598) dirigea la réforme de l'abbaye de Prüm. Sa théologie pastorale ainsi que ses œuvres de droit canon furent diffusées dans la région toulousaine<sup>619</sup>. Le cardinal Bellarmin (1542-1621) fut un des principaux savants de la compagnie de Jésus et un des plus habiles défenseurs de l'Église catholique de son temps<sup>620</sup>. « Le catéchisme du concile » conseillé par Charles de Montchal n'est autre que sa *Dottrina cristiana breve*<sup>621</sup>, publiée en 1597. Ce catéchisme fut imposé dès 1598 par le pape Clément VIII dans les diocèses des États pontificaux et très vivement conseillé dans les autres diocèses de la Chrétienté. Si les auteurs classiques, saint Thomas ou l'*Epître aux romains* de saint Paul sont très largement cités dans les cahiers, la lecture des manuels jésuites est aussi très vivement conseillée. L'enseignement de Francisco de Toledo<sup>622</sup> (1532-1596) ou Robert Bellarmin est dans la parfaite ligne de la Réforme catholique. Toute l'influence des jésuites mérite donc d'être évoquée et les conférences ecclésiastiques toulousaines en témoignent.

---

<sup>617</sup> ADHG, 1 G 633, lettre sur le déroulement des premières conférences de l'année 1647.

<sup>618</sup> COLBERT DE VILLARCEF (J.-B.M.), *Ordonnances synodales du diocèse de Toulouse*, op. cit., p. 20.

<sup>619</sup> BINSFELD (P.), *La Théologie des pasteurs et autres prestres ayans charge des ames. Et de la doctrine nécessaire à ceux qui désirent estre admis aux Ordres sacrez*. Composé par le R.P. Pierre Binsfeld,... Le tout traduit & augmenté de choses nécessaires, par Philippe Bermyer, s.l., 1648.

<sup>620</sup> Galeota (G.), « Robert Bellarmin » in *Dictionnaire de spiritualité*, tome XIII, p. 714-720.

<sup>621</sup> BELLARMIN (R.) *Dottrina cristiana breve*, Rome, 1597. Autre ouvrage, à l'usage des prêtres, expliquant, article par article, le symbole des apôtres : *Dichiarazione dei simbolo*, Rome, 1604.

<sup>622</sup> TOLEDO (F. de), *Somme ou abrégé de l'illustrissime cardinal Tolet... mis en françois par R.P.F Jacques Jacquet... le tout divisé en sept livres et deux traictez œuvres tres-utile et necessaire a tous curez... et autres qui ont charge d'âmes*, A Rouen, chez Massenet de Preaulx, 1629, 317 p ; *Francisco Toleti... Instructio sacerdotum ac de septem peccatis mortalibus*, à Paris, chez Philippe Prat, 1601, 949 p.

Les inventaires après décès fournissent de nombreux inventaires de bibliothèques, dont nous voudrions analyser trois exemples distincts<sup>623</sup>. Cette source nous montre une des facettes de la culture des prêtres sous l'Ancien Régime<sup>624</sup>. Certains ecclésiastiques toulousains, notamment parmi les chanoines, étaient de grands lettrés. François Filhol, connu pour son cabinet de curiosités, possédait trois mille volumes, environ deux mille brochures, une soixantaine de manuscrits médiévaux et de nombreux livres traitant d'histoire naturelle, des cantoriaux, des traités d'architecture militaire, des recueils d'emblèmes et bien d'autres curiosités<sup>625</sup>.

L'inventaire après décès de François de Noailles, prêtre, docteur en théologie, curé de Notre-Dame du Taur, date du 11 octobre 1610 et ne comporte pas moins de 123 titres de livres<sup>626</sup>. Parmi ces multiples titres, on trouve bien entendu des ouvrages traitant de l'Écriture sainte, plusieurs Bibles en latin, puis des ouvrages des pères et docteurs de l'Église. C'est le cas des *Œuvres de Saint Augustin* en six volumes, des *Œuvres de saint Bernard* en un volume, imprimées en 1561 ainsi que de nombreuses sommes théologiques qu'il possédait. Dans cette bibliothèque aux fonds d'approvisionnement divers, nous trouvons une *Istoria ecclesiastica* datant de 1561, et *Les Harangues militaires* de François de Belleforest (1530-1583) en sept volumes parus en 1572 et plusieurs fois rééditées<sup>627</sup>. Elle recèle également une cosmographie, dont

---

<sup>623</sup> Le fonds des inventaires après décès séparés fournit une mine de renseignements sur les bibliothèques. Composé d'une centaine de boîtes, Claudie Dussert, généalogiste, a commencé à répertorier ces actes, qui quoique classés par ordre alphabétique, ne disposent d'aucun classement. C'est à celle que nous devons les mentions d'inventaires d'ecclésiastiques.

<sup>624</sup> Il existe une historiographie importante sur la culture des prêtres à travers leurs bibliothèques. COUSIN (Bernard), « Une bibliothèque de couvent à l'époque moderne : les livres des franciscains de Sospel », *AM*, 1971, p. 173-189 ; FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Une bibliothèque de la Contre-Réforme, la bibliothèque des Capucins de Toulon », *Chemins d'histoire alpine : mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, 1977, p. 153-170 ; FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Le poids des livres dans la Contre-Réforme », dans DOMPNIER (Bernard), FROESCHLÉ-CHOPARD, *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne, Actes du colloque de Marseille, EHESS, 2 et 3 avril 1997*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000, p. 163-175 ; QUENIART (Jean), « La culture des prêtres de campagne bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans VENARD (Marc), JULIA (Dominique), éd., *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 236-264 ; DOMPNIER (Bernard), FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), *Livres et culture du clergé à l'époque moderne : actes du colloque de Marseille*, dans *RHEF*, vol. 83., n° 210, janvier-juin 1997, 312

<sup>625</sup> François Filhol (1583-1648) est chanoine et hebdomadier de l'église métropolitaine. Voir MESURET (Robert), CAILLET (Maurice), « François Filhol, toulousain, son œuvre, son cabinet (1583 -1648) », *MSAMF*, t. 29, 1963, p. 101-137

<sup>626</sup> ADHG, 3 E 11 905, pièce n° 14, fol. 10-20.

<sup>627</sup> BELLEFOREST (F.) de, *Harangues militaires et concions de princes, capitaines, ambassadeurs et autres, manians tant la guerre que les affaires d'estat... recueillies et faites françoises par François de Belle-Forest,... reveu, corrigé, augmenté et enrichi de plusieurs belles harangues de nostre temps pour la seconde édition*, Paris, 1588.

l'auteur n'a pu être identifié, peut-être celle de François de Belleforest<sup>628</sup>. Enfin, François de Noailles possède un ouvrage de Jean-Etienne Duranti (1534-1589), *De ritibus ecclesiasticae catholicae obri*. En bon lettré, il s'intéressait par ailleurs aux auteurs de l'antiquité puisque nous trouvons des mentions des œuvres de Cicéron ou d'Aristote.

Enfin, nous devons considérer les très nombreux ouvrages de sermons constitués par ce curé, comme *les Sermons* de Simon Vigot, parus en 1597. Parmi ses lectures du début des années 1600, la présence des décrets du concile de Trente, prouve leur diffusion par les ecclésiastiques, avant leur réception officielle par l'assemblée du clergé en 1615. Pourtant, dans cette bibliothèque de lettré, aucun manuel à l'usage du curé et au soin des âmes n'a été répertorié. Cette bibliothèque reflète donc une culture urbaine d'élite, proche du monde canonial<sup>629</sup>. La figure de l'homme cultivé, voire du collectionneur, transparaît chez cet homme issu d'une grande famille nobiliaire. D'autres ecclésiastiques de haut-rang agissent de même. Jean-Étienne de Rudèle, chanoine de Saint-Sernin, lit par exemple Cicéron, Juvénal, Ovide ou Platon. Il possède une impressionnante bibliothèque de 227 volumes<sup>630</sup>.

Le second exemple que nous souhaitons analyser est la bibliothèque du curé de Bruguières, Géraud Dufaur, dont l'inventaire a été réalisé en 1664. Parmi son mobilier précieux, trois tableaux décorent son intérieur. Le premier est un saint Pierre peint à l'huile, qui est légué à l'église après sa mort, les deux autres représentent, pour l'un, Madame de Prouilhe<sup>631</sup>, et pour l'autre « le petit comte d'Albret ». Dans son cabinet ou étude, trente-huit titres ont été repérés, ce qui en fait une bibliothèque assez conséquente pour un curé de campagne. Des ouvrages de liturgie s'y repèrent : trois bréviaires, deux bibles, des commentaires d'épîtres, d'évangiles, comme par exemple *Le commentere de toutes les épistres de saint Pol*, ouvrage très répandu dans les bibliothèques du clergé. Il possède aussi les *Narrations de saint Thomas*, de nombreux volumes d'évangiles et un

---

<sup>628</sup> BELLEFOREST (F.) de, *La Cosmographie universelle de tout le monde, en laquelle... sont au vray descriptes toutes les parties habitables et non habitables de la terre et de la mer,... auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie par François de Belle-Forest*, Paris, 1575, 2 t. en 4 vol.

<sup>629</sup> DAUVOIS (N.), *L'Humanisme à Toulouse (1480-1596) : actes du colloque international de Toulouse, mai 2004*, Paris, H. Champion, 2006.

<sup>630</sup> LAMONZIE (F.), *Les chanoines de Saint-Sernin pendant l'abbatit de François de Joyeuse, 1599-1615*, mémoire de maîtrise sous la direction de Janine Garrisson, UTM, octobre 1987, p. 78.

<sup>631</sup> Il s'agit probablement l'abbesse de Prouille.

ouvrage assez rare d'Étienne Molinier<sup>632</sup>. Sa bibliothèque comporte enfin un important volume d'ouvrages jésuites et dominicains : *L'Introduction du symbole de la foi* de Louis de Grenade et *L'explication des pseumes* par Robert Bellarmin, ou encore *Les tableaux sacrés des figures mystiques du très auguste sacrifice de sacrement de l'Eucharistie*, et *Les sermons sur les principales et plus difficiles matières de la foi*, par le père Coton, paru en 1618.

Ce curé lisait en outre des ouvrages jansénistes, dont trois d'Antoine Arnauld, cités comme suit dans l'inventaire : « L'appologie de Monsieur Jansenius »<sup>633</sup>, « le livre de la fréquente communion »<sup>634</sup>, « la tradition de l'église, sujet de la Pénitence et de la communion par Anraud »<sup>635</sup>. On peut y ajouter *Les Lettres chrétiennes et spirituelles de messire Jean Du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*. Ce curé semblait donc ouvertement janséniste. On constate l'absence dans cet inventaire d'ouvrages techniques destinés à l'exercice de son métier de prêtre.

La dernière bibliothèque est celle répertoriée par un curé du diocèse de Lavaur, Guillaume Escaffré. Le catalogage en est certainement exhaustif car, à l'inverse des autres bibliothèques, il a été effectué par l'auteur lui-même dans un livre de raison<sup>636</sup>. Certes, ce livre de raison nous fait voyager vers le diocèse voisin de Lavaur et est quelque peu postérieur à notre étude, mais cette bibliothèque illustre la bibliothèque idéale nécessaire à toute charge des âmes. Si elle laisse peu de place à la culture et aux belles lettres, elle montre l'effort de formation opéré autour du clergé pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>637</sup>.

---

<sup>632</sup> MOLINIER (E.), *Le bouquet de myrrhe de l'amante sacrée, composé des douleurs de la Passion de N.S. Jésus-Christ, recueillie des quatre évangélistes*, Tolose, A. Colomiez, 1643.

<sup>633</sup> ARNAULD (Antoine), *Apologie de Monsieur Jansenius, évesque d'Ipre*, Paris, 1643, 2 vol.

<sup>634</sup> ARNAULD (A.), *De la fréquente communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposés*, Paris, 1643.

<sup>635</sup> ARNAULD (A.), *La tradition de l'Église sur le sujet de la Pénitence et de la Communion, représentée dans les plus excellens ouvrages des SS. Pères grecs et latins et des auteurs célèbres de ces derniers siècles, traduits en François*, Paris, 1653.

<sup>636</sup> ADHG, 1 J 550. Livre de raison de Guillaume Escaffré, curé de Saint Pierre de Calvairac, 1701-1720. Le livre de raison comporte les comptes du curé, son testament mais aussi l'inventaire de sa bibliothèque. Parmi les auteurs de livres de raison, Sylvie Mouysset n'a identifié que 7% de clercs. Certains furent tenus par des moines et évoquent la vie domestique à l'intérieur du cloître. MOUYSSSET (S.), *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison*, Rennes, PUR, 2007, p. 105.

<sup>637</sup> Nous avons transcrit cet inventaire en annexe n° 15, p. 585.

Types d'ouvrages	Nombre d'ouvrage dans la bibliothèque
Livres religieux, liturgie et dévotion	11
Ouvrages liés à l'Écriture Sainte	7
Écritures conciliaires	4
Vies de saints	2
Théologie	3
Instruction pour les curés	17
Lutte contre le protestantisme	1
Sermons et missions	4
Étude de la langue française	1
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>

Tableau 28. – Analyse du contenu de la bibliothèque de Guillaume Escafré (en 1719)

Tout d'abord, nous remarquons que l'intégralité des ouvrages est liée à l'exercice de son ministère. La seule exception, les *observations de Mr Ménage sur la langue française*, peut se comprendre comme une nécessité pour le ministère dans la mesure où le français se développe à cette époque. Le parfait curé a en sa possession plusieurs ouvrages issus du concile de Trente : les décrets, la première version du catéchisme du concile, *catechismus ad parochos*, et les décrets du concile de Trente, à la fois en français et latin. Il a acquis également un grand nombre d'ouvrages destinés à l'instruction des curés. Les ouvrages de Raymond Bonal se trouvent dans sa bibliothèque, ainsi que quinze volumes de conférences ecclésiastiques, comme de nombreux ouvrages visant à perfectionner sa vie et le bon prêtre : par exemple, *Le Parfait ecclésiastique*, de Claude de la Croix, *L'Introduction à la vie dévote* de François de Sales ou de César de Bus le fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne.

Il possède aussi plusieurs manuels rédigés à l'intention des curés par des évêques – celui de Verdun, celui de Viviers – et quinze tomes de conférences ecclésiastiques. Ces ouvrages professionnels visent à faire de bons sermons, à étudier les cas de conscience et à faire de lui un bon confesseur. Il dispose en outre des bases de la littérature jésuite ou dominicaine, avec trois ouvrages de Louis de Grenade, un de Bellarmin, preuve de l'importante diffusion de ces titres dans l'ensemble de la chrétienté occidentale. Théologie morale et cas de conscience apparaissent prédominants dans la bibliothèque de ce curé. Il y a une concordance certaine entre la bibliothèque de Guillaume Escafré et les prescriptions édictées, soit dans les statuts synodaux et ordonnances, soit lors des conférences ecclésiastiques. Sa bibliothèque ne

reflète rien ni du goût pour les sciences, ni des belles lettres ou des débats doctrinaux de l'époque. Elle a des visées uniquement professionnelles. Cette culture du bon prêtre s'est donc diffusée à mesure de l'implantation des séminaires et de la multiplication des conférences ecclésiastiques.

Un mémoire de maîtrise, réalisé à partir de quatre-vingts inventaires de bibliothèques montre que, chez les ecclésiastiques, 62,4% des ouvrages recensés appartiennent à la théologie<sup>638</sup>. Il reste cependant à étudier les modes de diffusion de ces ouvrages. Quel est le rôle des familles régulières, de la hiérarchie ecclésiastique, du milieu géographique, dans la constitution d'une bibliothèque privée ? En quoi les séminaires, les conférences ecclésiastiques et autres modes d'associations prenaient-ils part à la formation d'une culture théologique ? À travers ces exemples, leur rôle apparaît fondamental. Entre l'inventaire après décès de François de Noailles et l'inventaire de la bibliothèque de Guillaume Escaffré, un siècle s'est écoulé, le monde des prêtres a aussi fortement changé. Certes un monde sépare ces deux recteurs, preuve de la diversité du statut du prêtre ; l'un est un ecclésiastique aristocrate et l'autre est un curé de campagne ; mais désormais, le prêtre du début du XVIII<sup>e</sup> siècle est attentif aux cas de consciences et aux paroissiens. Il est confesseur, autant que pasteur.

Les trois exemples de curés choisis nous montrent un monde des clercs pluriel. En effet, certains, possédant un ou plusieurs bénéfices, menaient une vie confortable ; tandis que d'autres, parfois qualifiés de plèbe ou de prolétariat ecclésiastique, vivaient de messes pour les morts, parfois regroupés en consorce, parfois sans statut. Ils survivaient des revenus des bassins du purgatoire. L'évolution de leur statut au cours du siècle est également lié à un contrôle de la hiérarchie ecclésiastique de plus en plus prégnant.

---

<sup>638</sup> MENEZ (Y.), *Les bibliothèques toulousaines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Taillefer, UTM, 1996, p. 50.

## B. Des communautés sacerdotales en charge de fondations obituaires

Les obits<sup>639</sup> sont des fondations pieuses, destinées à assurer le service perpétuel des messes ou des offices religieux pour le repos de l'âme des défunts. Ils sont assurés par des prêtres obituaires qui célèbrent chaque année des messes à la mémoire du ou des fondateurs d'une église donnée. On trouvait donc communément, dans les paroisses, un certain nombre de prêtres habitués ou natifs, qui faisaient quelques services de vocation, et venaient ponctuellement en aide aux curés. Les dénombrer et les identifier s'avère complexe, même si on les entrevoit en grand nombre dans le *pouillé* du diocèse. Si Nicole Lemaître montre que, dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, dans le Rouergue voisin, il y a des chapellenies mentionnées dans les rôles de décimes, nous sommes bien dans l'embarras pour en trouver dans le diocèse de Toulouse<sup>640</sup>. Il existait manifestement un certain nombre de communautés de prêtres obituaires, dont l'état ou le statut était plus ou moins précis. En effet, l'univers des chapellenies, la dynamique des confréries, des messes des morts attiraient des clercs nombreux vers les paroisses toulousaines. Les fondations de messes pouvaient être aussi destinées à alimenter en argent des prêtres, des confrères ou même des membres de la famille<sup>641</sup>.

### 1. Désigner les prêtres obituaires

Dans les sources, la terminologie est variée pour qualifier des prêtres n'appartenant pas nécessairement à une communauté, mais vivant dans les paroisses urbaines ou rurales. Le vocabulaire est un peu différent des diocèses du Massif Central où les prêtres filleuls ou communalistes regorgent.

---

<sup>639</sup> Le terme provient du latin *obitus*, mort, décès.

<sup>640</sup> LEMAÎTRE (N.), *Le Rouergue flamboyant, op.cit.*, p. 51. Ces communautés de prêtres naissent dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, vivant de fondations, notamment des obits, dont la gestion, matérielle et liturgique est assurée en commun.

<sup>641</sup> Il n'y a qu'une étude à notre connaissance sur ces communautés de prêtres du diocèse de Toulouse : LATOUR (Louis), « Des communautés de prêtres à Auterive sous l'Ancien Régime », *Mélanges historiques midi-pyrénéens offerts à M. Pierre Gérard*, Toulouse, Les amis des Archives de la Haute-Garonne, 1992.

Concernant les structures, on trouve d'abord l'expression de « bassin du Purgatoire », qui n'entretient pas toujours forcément une communauté de prêtres. Les visites pastorales interrogent systématiquement sur l'existence de ces bassins dans l'église et mentionnent à cette occasion l'existence de prêtres, au statut souvent indéfini, qui servent les fondations du purgatoire. À l'origine, les tables du purgatoire sont des caisses ou des coffres alimentés par plats de quêtes du bassin. Il peut aussi s'agir de simples troncs. C'est lorsque la dévotion au Purgatoire s'est implantée que le clergé paroissial a envisagé la création ou l'affectation d'un autel et souvent d'une chapelle. Ainsi fut fait à la Daurade en 1453 ou à Grenade en 1454<sup>642</sup>. Michelle Fournié a pu dessiner pour la fin du Moyen Âge les contours d'une vaste région où la dévotion au purgatoire est devenue familière. Les bassins des âmes sont extrêmement répandus dans tout le sud-ouest de la France, le diocèse de Toulouse ne fait pas exception.

Au cours de la visite pastorale, l'archevêque ou son représentant interroge le prêtre de la paroisse sur l'existence d'« une communauté d'ecclésiastiques dans ceste église, soit chapitre ou douzaine de prêtres »<sup>643</sup>. Le visiteur se renseigne sur la présence de consorces, ces organisations de prêtres, aux statuts parfois anciens, qui avaient pour fonction de célébrer de nombreuses messes anniversaires ou obituaires et d'autres offices. On les appelle aussi fraternités<sup>644</sup>. Les consorces étaient en effet des sociétés de prêtres établies dans les paroisses pour acquitter les obits et fondations. Les places y étaient données de préférence aux prêtres originaires du lieu, par cooptation ou droit de patronage des fondateurs ou ayant-droits. Des statuts règlent le fonctionnement des communautés représentées par un syndic, que l'on appelle généralement « bayle », chargé de défendre les intérêts et de faire respecter la discipline communautaire. Ces consorces servent donc le bassin du purgatoire, mais le bassin du purgatoire dans une église n'entraîne pas obligatoirement l'existence d'une consorce. Les termes employés peuvent être source de confusion car l'on trouve parfois la mention de « communautés de prêtres » voire de « prêtres participant au bassin du Purgatoire »<sup>645</sup>. Nous ne

---

<sup>642</sup> FOURNIÉ (M.), *Le Ciel peut-il attendre ? Le culte du purgatoire dans le Midi de la France (v. 1320-v. 1520)*, Paris, Le Cerf, 1997, p. 111.

<sup>643</sup> ADHG, 2 MI 750, visite pastorale de Montjoire du 20 juillet 1644.

<sup>644</sup> ADHG, 2 MI 879, « statutz et réglemens de la fraternité des prebstres de Miremont depuis l'an 1584 ; rédigés en 1637 » ; 1 J 1047, livre des prêtres de la fraternité de Montesquieu-Volvestre, dans le diocèse de Rieux ; fol. 36 : statuts de la fraternité.

<sup>645</sup> AHDG, 2 MI 858, Lavernose, visite du 25 octobre 1620.

possédons que trop peu de documents donnant accès à l'examen détaillé de ces organisations<sup>646</sup>.

Enfin le terme de chapellenie est couramment employé. Il peut désigner une petite chapelle comme par exemple à Fourquevaux où « tout le service divin est fait à la maison du recteur et chapellenie, qui a été recouverte et où la messe est dite tous les dimanches matins »<sup>647</sup>. Il définit aussi un bénéfice et une fondation obituaire : « M<sup>e</sup> Jean Albert possède la chapellenie appelée la Carouille avec M<sup>e</sup> Jean Dirat sur la rente de 24 cestiers de bled, dont le sieur Albert prend 12 cestiers sous la charge d'une messe »<sup>648</sup>. Le terme est donc synonyme de chapelle mais il peut aussi désigner un bénéfice qui tire son nom de chapelle ou autel où il est desservi. Les deux sens sont couramment employés.

Les hommes qui servent ces fondations sont tour à tour qualifiés d'obituaires, de chapelains, de purgatoriers ou purgatoriens. Pour qualifier le membre de la consorce, l'expression « prêtre communautaire » se rencontre aussi<sup>649</sup>. La force de l'appartenance paroissiale se mesure avec la formule relativement répandue de prêtre « natif de » ou de « prêtre habitué ». En avril 1696, le prêtre Christophe Dutrech est qualifié dans l'acte d'insinuation de « prêtre habitué de l'église Saint-Sernin »<sup>650</sup>, signifiant membre de cette consorce. Michelle Fournié note que les prêtres du purgatoire, au Moyen Âge, étaient des enfants du pays. Leur recrutement imposait une clause obligatoire, celle d'être natif de la paroisse. En leur offrant la priorité sur les autres dans l'attribution des bénéfices, les communautés de prêtres offrent donc un débouché pour les jeunes gens de la campagne. À l'époque moderne, les membres d'une consorce ne sont pas tous des prêtres natifs.

---

<sup>646</sup> ADHG, état des sources. 14 G 4, consorce de prêtres de Castanet ; 14 G 12, livre des actes des prêtres de l'église paroissiale du Lherm, 1560-1766 ;

<sup>647</sup> ADHG, 2 MI 843, visite de Fourquevaux, sans date [1596].

<sup>648</sup> 2 MI 955. Verdun. Catalogue des chapellenies de l'église paroissiale.

<sup>649</sup> À Auterive, mise en possession d'une chantrerie : « dans la ville d'Auterive, dans l'église paroissiale, Géraud de Farriou, sous-diacre d'Aspet en Comminge, prebtre et communautaire de l'église de cette ville, par acte de résignation par M<sup>e</sup> Etienne Trantoul, prebtre docteur en droit canon civil et curé de Saint-Sernin de Toulouse, du bénéfice simple ecclésiastique sans résidence personnelle, apelé de Villeneuve sive Lasale, érigé par feu monseigneur de Montchal en chantrerie et fondé en l'église d'Auterive » (ADHG, 1 G 269).

<sup>650</sup> ADHG, 1 G 269, insinuation de grade devant le chapitre Saint-Sernin, avril 1696.

Peut-on suspecter un affaiblissement de la clause de l'appartenance paroissiale avec la Réforme catholique ?

## 2. Desservir les bassins du Purgatoire

Si les visites pastorales examinent systématiquement les bassins du purgatoire, cela permet au visiteur d'évoquer à cette occasion l'existence de prêtres, dont nous ne sommes jamais certains du statut : curé, vicaires ou autres prêtres. Souvent, les bassins du purgatoire possèdent des revenus qui leur sont propres. C'est le cas au Castéra où une petite maison et une petite pièce de terre ont été léguées au bassin afin de faire vivre un ou plusieurs prêtres. En effet, « Jean Bousigues, de lad[ite] paroisse, trente ans, qui est pour quelque temps interdit du Saint-Sernin de l'église, n'a aucune charge ni bénéfice en lad[ite] paroisse ni ailleurs sans aucun degré de science »<sup>651</sup> vit dans la paroisse. On peut supposer qu'il survit tout naturellement de ces quelques rentes obituaires. Ce sont des prêtres peu instruits, amenés à disparaître avec l'obligation du séminaire. Ils n'ont pas tous accédé à la prêtrise.

À Cugnaux, où le bassin du purgatoire possède des vignes et rentes, le visiteur note que « le revenu [est] distribué aux prêtres et les ornements requis au service des trépassés<sup>652</sup> ». Les vicaires se chargent de ces messes pour les morts, y trouvant un complément de revenu à leur maigre pension. Si le bassin du purgatoire possède des terres, aucune consorce n'y est pourtant rattachée. À Lavernose-Lacasse, la visite pastorale mentionne l'existence de la communauté du purgatoire, mais là non plus, aucune consorce officielle remarquée. Les prêtres sont pourtant qualifiés de « prêtres participans au bassin du purgatoire ». On sait, qu'en 1620, il y a dans cette paroisse au moins trois prêtres en plus du vicaire et du recteur<sup>653</sup>. Dans les paroisses, dotées de nombreuses fondations obituaires, il n'y avait pas nécessairement de consorce, avec des statuts officiels. De plus, à la fin de notre période, nous avons pu voir que les recteurs ou vicaires de la paroisse se chargeaient souvent d'assurer les fondations obituaires.

---

<sup>651</sup> ADHG, 2 MI 821, visite du Castéra, 1596.

<sup>652</sup> ADHG, 2 MI 825, état de l'église de Cugnaux.

<sup>653</sup> ADHG, 2 MI 858, visite pastorale de Lavernose et de son annexe Saint-Hilaire.

Les bassins du purgatoire étaient une réalité bien ancrée dans les mentalités paroissiales. C'est le cas à Montgiscard lors de la création, sous Charles de Montchal, de la communauté de chapelains missionnaires de Notre-Dame de Roqueville. Il est utile de rappeler le contexte de cette création. Montgiscard possédait en effet une consorce ou communauté de prêtres depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. De six, leur nombre passa à quinze au début du XV<sup>e</sup> siècle. Des statuts créés en 1547 réduisirent le nombre à douze et, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus que six consorcistes en fonction. Il est très intéressant de noter le lien étroit entre la communauté du purgatoire et la création des chapelains de Montgiscard. La création de la chapelle s'est en effet appuyée sur la structure obituaire traditionnelle. En effet, les consorcistes se voient dans un premier temps confier l'administration de la chapelle, et dès qu'une place de chapelain vaquera, ils nommeront un prêtre capable, préférant les enfants de la ville aux étrangers<sup>654</sup>. On note le lien étroit entre les bassins et les consorces, même si une minorité de bassins furent érigés en consorces. C'est le cas en Comminges, lorsque les évêques veulent transformer les *mesaus* en conférences ecclésiastiques, ils utilisent les revenus obituaires pour financer l'enseignement et les missions rurales.

### 3. État des consorces

Depuis plusieurs années, les consorces sont assez bien connues grâce à plusieurs études régionales. Leur nombre est jusqu'ici estimé à une dizaine pour le diocèse de Toulouse<sup>655</sup>. Nous avons relevé l'existence de vingt-cinq consorces de prêtres<sup>656</sup>.

Ce tableau nous montre qu'une telle forme d'association était assez répandue dans les églises de la ville de Toulouse.

---

<sup>654</sup> DUFFAUT (H.), *Notre-Dame de Roqueville, op.cit.*, p. 184.

<sup>655</sup> GOMIS (S.), *Les « enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006, p. 15.

<sup>656</sup> AN, G<sup>8</sup> 525\* : extrait du pouillé de la province de Toulouse de 1760.

Lieu de la consorce	Nombre de prêtres
Consorte du Purgatoire à Saint-Sernin (Toulouse)	-
Consorte de Saint-Pierre (Toulouse)	-
Consorte de Saint-Nicolas (Toulouse)	12
Consorte de Saint-Barthélémy (Toulouse)	-
Consorte de Saint-Michel (Toulouse)	9
Consorte du Taur (Toulouse)	-
Consorte de Nazareth (Toulouse)	-
Consorte de Muret	9
Consorte de Montgiscard	6
Consorte de Verfeil	-
Consorte de Saint-Sulpice	-
Consorte de Miremont	3
Consorte de Beaumont	5
Consorte de Grisolles	4
Consorte de Frouzins	7
Consorte de Sainte-Livrade	-
Consorte d'Auterive	Jusqu'à 15
Consorte de Verdun	12
Consorte de Grenade	24
Consorte de Saint-Julia [de Gras-Capou]	-
Consorte de Nailloux	-
Consorte de Sainte-Foy de Peyrolières	-
Consorte de Castanet	7
Consorte de Vacquiers	-
Consorte du Lherm	-

Tableau 29. – Consortes de prêtres entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles

Une méfiance s'est instaurée dès la fin du Moyen Âge contre les prêtres gyrovagues qui « mettent leur faucille en la maison d'autrui »<sup>657</sup>. L'ordonnance de Jean d'Orléans-Longueville, renouvelée par le cardinal de Joyeuse, prévoit l'élection de deux marguilliers pour récolter les aumônes données par les paroissiens pour les âmes du purgatoire. Les prêtres natifs sont donc privilégiés pour assurer les fondations obituares, tout en étant mieux payés que les forains. De plus, en raison des usurpations successives, il fut réitéré que les biens légués aux bassins du purgatoire appartenaient à l'église paroissiale « défendant qu'on n'établisse dorénavant aucuns prestres du Purgatoire, ains que ceux qui ont este establis cy devant soient chassés »<sup>658</sup>. Les statuts, majoritairement érigés au XVI<sup>e</sup> siècle, insistent principalement sur l'obligation de dire

<sup>657</sup> « Abrégé de l'ordonnance de Monseigneur d'Orléans Archevesque de Tolose, touchant les Questeurs et Marguilliers, et tables de Purgatoire des Eglises Parochielles », dans PEYRONET, p. 687-689.

<sup>658</sup> *Ibidem*, p. 689.

les messes et les recensent en intégralité, ainsi que les jours<sup>659</sup>. Ils fixent en plus les modalités de la vie du clergé. C'est le cas des statuts des prêtres de la Douzaine dans l'église de la Dalbade, qui remontent à cette époque. Les articles I et III évoquent tout d'abord l'exemplarité des futurs clercs, leur habillement et leur honnêteté. Plusieurs articles insistent sur la nécessité de célébrer les nombreuses messes énumérées pour chaque chapelle ou confrérie (articles II, IV et V). On traque l'absentéisme en menaçant d'une amende, au moyen d'une pointe, dont un ecclésiastique aura la charge. Enfin, les prêtres de la communauté, *via* les statuts, s'engagent par un serment à les respecter<sup>660</sup>. La plupart des statuts du XVI<sup>e</sup> siècle insistent donc sur la nécessité de faire célébrer et respecter les fondations obituaires. La plupart des communautés sont composées de douze membres et l'expression « prêtres de la Douzaine » est fort symbolique.

Au-delà, Les consorces de prêtres encouragent l'esprit corporatiste et fraternel. Louis Pérouas a noté que la multiplication des sociétés de prêtres dès la fin du Moyen Âge est gage d'une triple attente, faite de « ferveur, de sociabilité et de liberté ». Ces prêtres étaient proches des villageois, possédaient de nombreux biens fonciers, souvent exploités en commun, parfois avec des membres de la communauté laïque<sup>661</sup>. La consorce donne libre cours à une forme de sociabilité, assez proche des confréries. Avec cette structure, se développe en plus un esprit corporatiste, qui émane particulièrement des papiers de la consorce d'Auterive<sup>662</sup>. Les prêtres d'Auterive s'unirent en effet très probablement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle afin de préserver les fondations obituaires et surtout leurs revenus. La première mention connue de la consorce remonte à 1596, date de la visite pastorale. Cette forme d'association présente de nombreux avantages, entre autres le syndic, chargé de défendre les intérêts des prêtres. La consorce n'est en fait que l'interlocuteur privilégié du bassin des âmes du purgatoire dont elle assure les fondations. Face aux conflits potentiels, les prêtres sociétaires sont plus forts : lorsque la

---

<sup>659</sup> ADHG, 1 J 1047. À Montesquieu-Volvestre, dans le diocèse de Rieux, il y a douze purgatoriens et le recteur. Les statuts, avec huit articles principaux, insistent tous sur la nécessité de célébrer les différentes messes dans les chapelles de l'église.

<sup>660</sup> ADHG, 1 J 1022, pièce n° 14.

<sup>661</sup> Voir GOMIS (S.), « Les communautés de prêtres sous l'Ancien Régime, les acquis d'une redécouverte », *Un siècle d'histoire du christianisme en France, RHEF*, vol. 86, n° 217, 2000, p. 469-478.

<sup>662</sup> AC d'Auterive, 1, « Cayer des délibérations modernes de la consorce des prêtres d'Auterive, 1676-1692 » ; 83, comptes de recettes et dépenses de la consorce d'Auterive. Voir aussi LATOUR (L.), « Des communautés de prêtres à Auterive sous l'Ancien Régime », *Mélanges historiques Midi-Pyrénéens offerts à Pierre Gérard*, Toulouse, 1992, p. 195-211.

confrérie de la Sainte-Trinité d'Auterive souhaita confier certains offices à des prêtres étrangers à la consorce au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le syndic s'en insurgea, et conserva ses prérogatives. Peu à peu un phénomène de méfiance s'affirma aussi à l'intérieur de cette société contre les prêtres étrangers à la paroisse. Ainsi, la consorce donne réellement priorité aux prêtres natifs sur les autres, sans les exclure pour autant, tout en assurant à ses membres un statut et surtout la défense de leurs intérêts.

#### 4. L'évolution des fondations obituaires

Nous trouvons des exemples d'actes de fondations de communautés de prêtres au XVII<sup>e</sup> siècle. Elles doivent être entendues en réalité comme des refondations accompagnées d'un renouvellement des statuts. La communauté de Verdun refonda par exemple en 1638 une consorce de douze prêtres natifs de la ville, dont le rôle était de célébrer deux messes chaque jour ouvré de la semaine, à savoir une messe haute à laquelle tous les prêtres devaient assister et une messe basse, les jours de fêtes et les dimanches. Les prêtres membres de la consorce avaient aussi obligation de résider dans la ville de Verdun. Cette fondation fut par ailleurs dotée de plusieurs rentes foncières dont les consuls et la communauté étaient patrons<sup>663</sup>. Il s'agit d'une refondation opérée dans une perspective très particulière. Un document de la paroisse de Miremont – à l'autre bout du diocèse – nous aide à mieux la comprendre.

Dans les diocèses, la réforme avait souvent pu se heurter à un double obstacle : le système bénéficial et la présence de puissantes communautés de prêtres obituaires, qu'il fallait contrôler. Charles de Montchal encouragea les fraternités de prêtres, sans oublier de contrôler leurs activités lors des tournées pastorales<sup>664</sup>. Georges Baccrabère ne donne lui aucun détails sur ces fraternités. Nous sommes cependant certains que l'archevêque fit transformer les statuts de certaines consorces, pour leur donner une tournure plus tridentine, ce qui explique la refondation de la consorce de Verdun-sur-Garonne<sup>665</sup>. Les « statutz et réglemens de la fraternité des prebstres de Miremont, depuis l'an 1584 » ont

---

<sup>663</sup> ADHG, 2 MI 955. Verdun, pièce 66.

<sup>664</sup> BACCABÈRE (G.), *op. cit.*, p. 198.

<sup>665</sup> ADHG, 14 G 4 (côte provisoire), ordonnance rendue le 11 mai 1640 par Charles de Montchal concernant le service des obits et des parties de l'église de Castanet.

été rédigés à la même époque, en 1637<sup>666</sup>. Les statuts, longs et détaillés, sont extrêmement intéressants, et nous montrent que la forme ancienne de la consorce est conservée, tout en étant modernisée dans un esprit tridentin. Elle se nomme aussi congrégation dans le texte.

Les articles 1 et 3 abordent la question des cas de conscience. Il est fondamental de comprendre que cette consorce nouvelle mouture est conçue comme le prolongement des séminaires et des conférences ecclésiastiques. En effet, des cas de conscience sont discutés par les prêtres avant la messe. Le curé se voit ordonné d'assembler deux fois par semaine les prêtres, pour traiter des cas de conscience, du catéchisme romain mais et des cérémonies de la messe. Il est enfin fait référence dans le texte à l'ordonnance du 30 août 1630, qui établit les vicaires forains et les conférences ecclésiastiques. Les statuts de la fraternité des prêtres de Miremont instaurent donc de mini conférences ecclésiastiques.

A l'image d'une consorce traditionnelle, les prêtres sont engagés à dire les messes fixées dans la paroisse : celles des confréries comme celles établies par des dispositions testamentaires. Les prêtres purgatoriens restent également sous le contrôle de la communauté laïque par le biais des ouvriers du purgatoire. Les prêtres sont en effet largement sous contrôle, en raison du privilège d'entrée accordé aux natifs, même si les « forains », c'est-à-dire les prêtres étrangers n'en sont pas exclus<sup>667</sup>. Les voyages des prêtres de la fraternité doivent être limités, y compris pour des pèlerinages. Le principe de résidence est, comme pour les curés, de mise car c'est un gage de respect des fondations obituaires. Le recteur a un rôle à part, puisqu'il est le chef de la communauté<sup>668</sup>. Les messes n'échappent pas au contrôle et les défaillances sont punies d'amendes pécuniaires. Sur le modèle de toutes les communautés, un pointeur est chargé des vérifications, puis si amende il y a, elle est redistribuée entre les ecclésiastiques et la communauté.

---

<sup>666</sup> ADHG, 2 MI 879, texte situé en annexe n° 16, p. 588.

<sup>667</sup> Le « fils natif » doit avoir servi dans la paroisse pendant au moins trois mois ; le prêtre forain ne sera admis dans la communauté que s'il a résidé durant un an dans la paroisse, ayant lui aussi bien entendu servi l'église, et présentant « ses lettres de prebstrise et d'attestatoire de sa bonne religion et vie, de quelle ville ou lieu il aura faicte sa dernière résidence par l'espace d'une ou plusieurs années » (Article VII).

<sup>668</sup> C'est aussi le cas d'après la consorce d'Auterive, Louis Lasalvanie, recteur d'Auterive préside la communauté à partir de 1676.

Un aspect entrevu pour la communauté d'Auterive mérite attention. On le retrouve pour les conférences ecclésiastiques : il s'agit de la solidarité et de la fraternité qui s'entretient entre les membres d'une même communauté. Le terme de fraternité n'est pas anodin car, à l'instar des confréries ou confraternités, la piété s'ajoute toujours à la fraternité. Elle se traduit ainsi dans le texte : « vivre en unité et concorde avec tous les autres et estre fidelle et loyal frère congrégé et assemblé en lad fraternité »<sup>669</sup>. Cette solidarité est particulièrement sollicitée autour de la mort. Les prêtres de la fraternité doivent veiller les mourants ; ils sont aussi obligés de prononcer une messe le quatrième jour après le décès, avec des cierges devant la table du purgatoire, et ce à leurs frais. Aucune défaillance n'est tolérée. Il existe donc un parallèle avec le processus de solidarité encouragé entre membres du second ordre, analysé précédemment pour les conférences ecclésiastiques. À côté de cette question, les prescriptions concernant les bons prêtres sont une fois encore rappelées, avec un caractère obligatoire donné par les statuts<sup>670</sup>.

Le fait de chercher à « connaître » est l'une des obsessions de la Réforme catholique, dans le même esprit que celui de la monarchie d'Ancien Régime. On régit mieux ceux que l'on connaît. L'état des prêtres de Miremont en 1614 nous montre que les messes et les statuts des prêtres du purgatoire étaient en effet bien loin d'être respectés<sup>671</sup>. En effet, quarante-quatre fondations obituaires étaient censées y être assurées par la communauté des prêtres. Au moment des désordres religieux, bon nombre d'actes ont disparu, et pourtant les ecclésiastiques n'ont cessé d'en percevoir les revenus. La refondation des statuts des prêtres de Miremont participe donc à la fois d'une volonté de remise en ordre et de contrôle des prêtres. On veille à s'assurer de leur soutien en conservant les structures traditionnelles.

---

<sup>669</sup> Article 18. Texte en annexe, p. 588.

<sup>670</sup> « aller *in habitu*, porter la tonsure et marcher descemment, le poil coupé, avec décence et bon exemple, et marcher en prebste et personne consacrée à Dieu. En cas aucun prebste de lad[ite] congrégation joueroit en public ou danseroit, ou iroit par les tavernes ou cabaretz, le recteur l'advertiré de quitter cette façon de vivre, puis sera rayé du rang des prebstres congregez et mettre quelqu'un d'autre à son lieu et place » (article 18)

<sup>671</sup> ADHG, 2 MI 879. État de l'église présenté par le recteur Bernard Ferriol au vicaire général en 1614.

Bernard Ferriol	Recteur. Fils natif du lieu, qui fut pourvu par permutation de la cure avec celle d'Auribail, au diocèse de Rieux, le 23 avril 1597.
Jean Cung	Prêtre, natif du lieu, vicaire depuis dix ans, sans gagner aucun gage, sinon la moitié des émoluments de ladite église, parfois la troisième partie. Il possède une petite vigne de l'obit de Guillaume Rivière, deux pièces de terre de l'obit de Vital d'Avignon. Mais les charges de ces fondations sont inconnues car les actes notariés ont été perdus.
Arnaud Sicopé	Prêtre, natif de Lagardelle mais habitant de Miremont, qui possède une pièce de terre ou la moitié de celle-ci et le recteur a l'autre moitié pour une messe basse chaque semaine. Il possède aussi une pièce de terre de l'obit de Fauré, avec la charge de faire dire une messe haute une fois par an par tous les prêtres de Miremont, le jour de son décès.
Jean Biasse	Ancien religieux franciscain. Il réside à Miremont sans posséder aucun obit et vit de ce qu'il gagne du revenu du purgatoire et des autres tables.
Benoît Brun	Prêtre, habitant à Auterive, ancien membre de la communauté. Possède un obit doté d'une vigne pauvre, d'une cesterée de terre, la moitié d'un pré de l'obit d'Avignon. Il vient dire messe quelques fois.
Pierre Garaut	Natif de la paroisse, est maître d'école, avec pour gage 100 francs que la ville lui donne pour entretenir la jeunesse. Il dit la messe et il prêche parfois avec le consentement du recteur. Il dit aussi la messe dans une autre paroisse du diocèse de Rieux.
Pierre Lamoureux	Prêtre natif de Miremont, recteur de Portet-sur-Garonne. Comme prêtre obituaire, il possède une pièce de vigne d'un arpent, contre une messe haute par les prêtres du purgatoire. Il a aussi une autre pièce de terre de deux arpents, dont il ne connaît pas la charge. Il possède deux pièces de terre de l'obit d'Avignon. Il dit la messe quand il vient voir son bien. Enfin il possède la moitié d'un pré dépendant de l'obit d'Avignon, l'autre moitié de Benoit Brun, prêtre habitant à Auterive.

**Tableau 30. – État des prêtres de Miremont en 1614**

Nous devons insister sur un dernier point après étude des collations de bénéfices. Les fondations obituaires sont, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, monopolisées par des recteurs ou des vicaires. Les fondations d'obits sont en effet particulièrement nombreuses et forment des bénéfices avec ou sans obligation de résidence pour de nombreux prêtres. L'étude des insinuations ecclésiastiques, de janvier 1692 à décembre 1696, a donné une récolte de 136 actes de mise en possession d'obits (sur un total de 170 concernant le diocèse de Toulouse). Le statut de 104 ecclésiastiques est connu. Il s'avère que 27,8% des détenteurs de fondations obituaires sont des recteurs, tandis que seuls 9% des possesseurs d'obit ont été pourvus d'une place de consorciste. Par exemple, Étienne Pujade, prêtre sacristain de la table du Purgatoire de la Daurade, est pourvu d'une des cinq places des prêtres séculiers du Purgatoire en février 1694<sup>672</sup>. Guillaume Pradier est pourvu un mois plus tard d'une place presbytérale et d'obituaire dans la chapelle Saint-

<sup>672</sup> ADHG, 1 G 269.

Barthélémy, place vacante suite à une résignation en cour de Rome<sup>673</sup>. Les fondations obituaires peuvent aussi servir de revenu ou de titre clérical : 20% de ceux à qui on attribue un bénéfice obituaire ne sont que de simples clercs. Le statut de prêtre consorciste apparaît affilié à celui de prêtre du purgatoire, sans que la distinction soit toujours évidente dans les sources. Les fondations obituaires sont sans doute dominées par des prêtres possédant déjà un bénéfice, et elles fournissent un revenu complémentaire substantiel pour des recteurs dont les revenus pouvaient énormément varier. Il semblerait alors qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre de prêtres natifs et les fondations chutent, tandis que les curés et vicaires récupèrent ces revenus.

L'exemple des prêtres des consorces nous montre une application très progressive de la Réforme catholique au monde des prêtres. Les réformes, difficiles à accepter, généraient de nombreuses contraintes. Les délais et les rythmes de l'application des réformes doivent donc être expliqués.

### **C. Difficultés et résistances face à l'application de la norme**

L'application de nouvelles structures, institutions ou formes de sociabilité pour les prêtres ne se fit pas sans résistance, et bien sur le long terme. Le problème crucial était d'imposer une nouvelle norme. Cette question de la norme est au cœur de recherches actuelles, dans une perspective interdisciplinaire, juridique et historique<sup>674</sup>. En guise d'illustration, nous étudierons le problème des résistances face à deux tentatives : imposer le costume du clergé dans les mœurs et imposer les conférences ecclésiastiques. Qu'ils soient scandaleux, joueurs ou violents, les mauvais prêtres existaient en nombre, assez difficiles à cerner – les institutions punitives n'ayant pas toujours laissé de traces dans les sources.

---

<sup>673</sup> ADHG, 1 G 269.

<sup>674</sup> BEAULANDE-BARRAUD (V.), CLAUSTRE (J.), MARMURSZTEJN (E.), dir., *La fabrique de la norme. Lieux et modes de production des normes au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2012, 266 p.

## 1. Le costume du clergé

L'étude du costume du clergé est révélatrice de la difficulté à imposer la norme. L'application des prescriptions concernant le vêtement fut en effet difficile à mettre en pratique. Il n'était pas rare que l'archevêque, arrivant dans une paroisse pour la visiter, trouve un clergé mal vêtu, y compris durant la messe. Les ordonnances paroissiales se multiplient donc en ce sens.

À Colomiers, par exemple, ce sont des prêtres vagabonds qui ne respectent pas les ordonnances en matière d'habillement. Ferdinand Alvarus note :

[Ils] assistent sans surpelis, ni bonnet carré aux funérailles, ne veulent se servir du manipule en faisant le sous-diacre ni de l'aube du diacre, et ne veulent garder l'ordre qu'il faut tenir, ni la modestie requise au service de dieu.<sup>675</sup>

Cette situation révélait un état de décadence de la vie religieuse assez avancé. En effet, dans plusieurs paroisses proches de Toulouse, des abus s'étaient propagés, notamment chez les prêtres gyrovagues, attirés par la grande ville. Cette situation est mise en exergue par l'ordonnance. Des prêtres célébraient la messe de bonne heure, avant le curé, sans autorisation du recteur ou de son vicaire. Ils officiaient dans l'oratoire du grand chemin, pas correctement vêtus, se tenant mal. Cet exemple nous montre l'existence d'une plèbe de clercs livrée à elle-même à cette époque, avant le resserrement du corps ecclésial<sup>676</sup>. Il est cependant ordonné à tous les prêtres de revêtir le surplis pendant les célébrations de la messe<sup>677</sup>. Dans l'église de Nazareth, Jean de Rudèle, en visite, commande aux prêtres d'assister à tous les offices avec un surplis et bonnets carrés. La même bonne tenue doit aussi être en vigueur à l'extérieur de l'église. À Saint-Martin d'Escurcelles, il est conseillé au curé et au vicaire de sortir vêtu d'un surplis pour sortir de l'église en donnant l'extrême-onction aux malades<sup>678</sup>. Ces prescriptions sont étendues à tout le petit monde qui entoure les ecclésiastiques, les clercs, vicaires et autres prêtres habitués.

---

<sup>675</sup> ADHG, 2 MI 822, Colomiers. Ordonnance d'Alvarus en 1602.

<sup>676</sup> BACCABÈRE (G.), « La pratique religieuse », *op. cit.*, p. 312.

<sup>677</sup> C'est le cas à Saint-Rustice (ADHG 2 MI 934, visite de 1617).

<sup>678</sup> ADHG, 1 J 906, ordonnance de visite pour la paroisse de Saint-Martin d'Escurcelles. C'est aussi le cas à Escalquens en 1617 : « *Enjoint audit curé apporter toujours le saint sacrement de l'extrême onction aux malades en surplis sauf en temps pluvieux* » (ADHG, 2 MI 840, ordonnance de 1617)

Pourtant, les achats successifs d'ornements sacerdotaux par les comptes de fabriques, montre que parfois l'acquisition de chasubles, manipules ou surplis se fit tardivement dans le siècle.

## 2. Résistances autour des conférences ecclésiastiques

La documentation sur les conférences ecclésiastiques met plus particulièrement en lumière les difficultés à imposer la réforme des clercs. L'organisation des trois premières conférences ecclésiastiques de 1647 fut en effet accompagnée de nombreux obstacles, en raison des résistances du clergé.

Ces réunions mensuelles étaient-elles considérées comme une perte de temps ? Charles de Montchal évoque ces problèmes avec plusieurs de ses vicaires forains :

C'est pourquoy maintenant que deux ou trois conférences m'ont fait cognoistre par quelques uns de ceux qui les composent la difficulté que plusieurs font de garder cest ordre, iay voulu leur tesmoigner à toutes le grand désir que iay qu'ils trouvent dans ces conférences leur satisfaction jointe à leur instruction<sup>679</sup>.

Ces problèmes sont parfois des conflits de juridiction. Le recteur du Burgaud déclare ne pas reconnaître la juridiction spirituelle de l'archevêque car sa cure dépend de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de fait il n'assiste jamais aux synodes. Mais la principale opposition concerne en priorité les réponses sur les cas de conscience qu'il faut envoyer à l'archevêque. Le vicaire forain d'Aucamville explique ainsi :

J'aurais prié tous les mrs assistans à laditte assemblée de me voulloir donner leurs responces par escrit [...]. Sur quoy mrs les recteurs s'eptant, avant qu'entrer en laditte assemblée, particulièrement assemblés sans mon soin. Ils auroint entre eus délibéré pour ce regard de ne les bailler point, se soubmettant néanmoins à tout le reste du contenu en vostre règlement et ordonnance<sup>680</sup>.

Louis Pérouas note que les résistances aux conférences ecclésiastiques de La Rochelle ont uniquement été le fait de quelques ecclésiastiques, tous curés, les uns vexés de ne pas avoir été choisis comme vicaire forain, les autres dédaigneux envers de telles futilités<sup>681</sup>. Dans le diocèse de Bordeaux, les résistances aux conférences se

---

<sup>679</sup> ADHG, 1 G 633, lettre de Montchal à l'un de ses vicaires forains, sans date.

<sup>680</sup> ADHG, 1 G 633, procès-verbal de la conférence d'Aucamville, novembre 1647.

<sup>681</sup> PEROUAS (L.), *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724, sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964, p. 254.

manifestent par des comportements désordonnés ou le manque de discipline. À Toulouse, les prêtres s'opposent aux contraintes imposées par l'institution, l'une des plus importantes étant le questionnaire à rédiger.

Les procès-verbaux de 1647 permettent de mesurer l'absentéisme qui tend à s'accroître au cours des premières séances, même si la question est complexe faute de données suffisantes. Ainsi, à la conférence de Vallesvilles de décembre 1647, le chiffre de 22 absents sur 33 n'est pas forcément caractéristique, car la conférence dut être annulée au dernier moment à cause du mauvais temps. Les conditions météorologiques pourraient expliquer un fort absentéisme durant les mois d'hiver.

Pourtant, force est de constater que le clergé boude les conférences ecclésiastiques. La lutte contre l'absentéisme fut donc la préoccupation principale des archevêques et de leurs vicaires. En 1590, les conférences ecclésiastiques ne sont pas obligatoires mais elles le deviennent en 1630 :

Si quelqu'un des Recteurs manque de se trouver au lieu qui aura été destiné, sans avoir, par sa faute, fait entendre une cause légitime, de son absence, il aumosnera sans delay trois livres de cire, applicables au luminaire de l'Eglise paroissiale dudit lieu. [...] Ceux qui seront réfractaires à l'exécution des conclusions qui seront prises subiront la mesme peine. Ceux qui refuseront de payer ladite amende seront cités devant nous et suspendus a *divinis* iusques à ce qu'ils ayent compareu<sup>682</sup>.

Les peines se veulent dans un premier temps dissuasives sans être trop sévères. On veut avant tout condamner les ecclésiastiques récalcitrants. En 1647, il est fait « deffences aux Messieurs de répondre dans les synodes lors qu'on les appelle »<sup>683</sup>. Parmi les noms de la liste, on trouve des ecclésiastiques défailants lors des premières assemblées, tels les recteurs du Burgaud et du Mas Grenier pour l'assemblée d'Aucamville. Mais la documentation ne fait pas état d'amendes ou d'autres mesures répressives à l'encontre des défailants.

Au cours de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les règlements relatifs aux conférences se durcissent sur ce point. L'archevêque Joseph Montpezat de Carbon (1674-1687) affirme, dans une ordonnance de 1686, avoir établi des conférences ecclésiastiques dans le diocèse en 1677. Dès lors, des peines plus lourdes sont prononcées à l'encontre des absentéistes récalcitrants :

---

<sup>682</sup> ADHG, 1 G 398, ordonnance sur le vicaire forain, 1630.

<sup>683</sup> ADHG, 1 G 633, « deffences aux messieurs de répondre dans les synodes lors qu'on les appelle ».

« Nous fûmes contraints de décerner une peine de suspension par le seul fait contre lesdits prêtres et vicaires qui y manqueraient deux fois de suite ». Il ajoute « Ordonnons [à tous les ecclésiastiques] d'assister aux Conférences ecclésiastiques [...] sous peine de suspension par le seul fait qu'ils encourront s'ils y manquent trois fois dans une année sans excuse légitime »<sup>684</sup>.

De même, les vicaires ne seront pas approuvés s'ils n'ont pas un certificat du vicaire forain, attestant de leur présence aux assemblées durant l'année. En 1727, une autre ordonnance des vicaires généraux concerne à nouveau ce problème :

Nous ne cessons de vous exhorter à aller aux conférences ecclésiastiques qui se sont établies en ce diocèse [...] Que pouvons nous faire de plus pour vous engager à ne vous absenter jamais de ces saintes assemblées, ou pour rendre inexcusables tous eux qui s'obstineroient encore à ne vousloir pas s'y trouver<sup>685</sup>.

Les peines encourues ne sont pas explicites ; néanmoins, l'insistance sur la présence des ecclésiastiques est révélatrice d'un problème récurrent et d'une réelle désaffection des prêtres toulousains pour ce mode d'assemblée.

Les conférences ecclésiastiques s'imposent avec peine dans le diocèse de Toulouse. Cette pratique se relâche assez rapidement comme en témoigne la multitude des règlements les concernant. Dès lors, les conférences représentaient-elles une contrainte trop importante pour le clergé ? L'exemple de Contances nous montre des conférences implantées à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, gratifiées d'un succès durable qui voit peu à peu ce mode d'assemblée remplacer les synodes et autres réunions du clergé. Ce succès pourrait-il s'expliquer par une plus grande souplesse dans l'organisation des conférences ? En effet, il n'y eut aucun caractère obligatoire à ces réunions, jamais l'évêque ne demanda aux ecclésiastiques la remise de travaux personnels et signés de chacun des participants. Ceci pourrait expliquer la continuité de l'institution qui ne fut pas remise en cause par le clergé. C'est le paradoxe des conférences ecclésiastiques : dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, certains prélats par crainte de débordements décidèrent de les supprimer malgré leur utilité avérée pour l'éducation du clergé<sup>686</sup>. En effet, les fraternités, encouragées par des ecclésiastiques modèles, pouvaient constituer une forme d'émulation pour le clergé ; mais en la présence de mauvais éléments, elles étaient susceptibles de nombreux débordements.

---

<sup>684</sup> ADHG, 1 G 633, ordonnance sur les conférences ecclésiastiques du diocèse de Toulouse, 18 février 1686.

<sup>685</sup> BMT, ordonnance de messieurs les vicaires généraux touchant les conférences ecclésiastiques, 1727.

<sup>686</sup> C'est en 1763 que l'évêque de Toul, M<sup>gr</sup> Drouas, supprime les ecclésiastiques sous prétexte que le clergé se sert de ces réunions pour critiquer la gestion et l'administration épiscopale.

Le diocèse voisin de Rieux rencontre des problèmes similaires concernant les conférences ecclésiastiques et un mémoire sans date les relate. Comme pour Toulouse, l'absentéisme est le principal problème, doublé des réticences du clergé et de celui de sa bonne tenue lors des messes<sup>687</sup>.

### **3. La persistance du « meschant prestre »: scandaleux, voleur, simoniaque**

Les fonds de l'officialité permettent de repérer les abus des ecclésiastiques et ont été suscité des études, dont Anne Bonzon a montré tous les mérites dans le diocèse de Beauvais. Son étude se complète par une thèse en cours sous la direction de Bernard Dompnier<sup>688</sup>. Pourtant, l'officialité ne révèle pas une norme puisqu'il mentionne des procès et des abus. Nous trouvons cependant dans les sources de nombreux exemples de mauvais prêtres. La liste des procédures secrètes, qui étaient menées, après les visites pastorales, nous donne un aperçu très ponctuel, pour l'année 1615, des abus repérés auprès du clergé<sup>689</sup>.

Un certain nombre de mauvais prêtres n'applique pas les prescriptions des conciles et n'exerce pas correctement leur métier. Ainsi, dans la paroisse d'Estantens ou de Saint-Cassian, le 21 mai 1606, par acte passé devant Antoine Hebreard, notaire de Muret, les consuls supplient le prévôt de l'église Saint-Étienne de Toulouse de vouloir congédier le prêtre Antoine de Cayre. Il ne dit pas la messe, il n'administre pas les sacrements. Il est un mauvais prêtre en ce qu'il vit comme un laïc, travaille aux champs et ne réside pas, vivant la plupart du temps à Toulouse. Les paroissiens demandent alors qu'il soit remplacé par Simon Vignes « prebtre natif de Muret, personne digne et capable de ceste charge, homme de bien et de bonnes vies et mœurs »<sup>690</sup>. D'autres recteurs sont fustigés car ils n'entretiennent pas leur église, et en volent les revenus comme par exemple à Vieille-Toulouse, où le recteur s'est servi dans les caisses des

---

<sup>687</sup> « les uns sont en soutane sans surplis, les autres en habit court, se placent sans ordre dans l'église, oublient qu'ils sont dans le lieu saint, se présentent tous à la fois pour prendre les saintes huiles, ce qui fait une confusion dont le peuple s'amuse et se scandalise » (ADHG, 2 G 18, pièce n° 24).

<sup>688</sup> SAULE (K.), *Affaires de discipline et déviance des curés du diocèse de Beauvais au XVII<sup>e</sup> siècle*, Thèse d'Histoire moderne sous la direction de B. Dompnier, en cours.

<sup>689</sup> ADHG, 1 G 489, pièce n° 22.

<sup>690</sup> ADHG, notaires de Muret, Antoine Hebrerard, ad anno. ADHG, 45 J 66.

bassins pour se faire bâtir une chapelle personnelle<sup>691</sup>. À Azas, un prêtre est accusé de conjurations et d'actes superstitieux. À Castanet, parmi les prêtres de la communauté, Jean Melet parjure devant les reliques de saint Dominique, ce qui scandalise les autres prêtres et les fidèles.

Les scandales sexuels n'étaient pas non plus rares, comme en témoigne l'inquisition des personnes de Montcabrier, relatée par les paroissiens. Le recteur et le vicaire hébergent une femme de mauvaise vie. Le curé est un récidiviste car il a « été autrefois convaincu au sénéchal de Tolose pour avoir esté trouvé avec une femme au présent lieu de Montcabrier »<sup>692</sup>. À Lanta, en 1615, plusieurs prêtres vivent avec des femmes et sont menacés de suspension. À Auriac, à la même date, un curé vit avec une femme suspecte – elle est qualifiée ainsi car elle n'est pas membre de sa famille et n'est pas une vieille femme. À Flourens, l'inquisition de personnes menée par Alvarus révèle :

un prêtre, dit Jean Colom, lequel tient dans sa maison une femme jeune à pot et feu dont les habitants sont mals édifiés. Il est chargé de divers obits en divers lieux. Il dit la messe ayant en sa teste une bonete de nuit et ne la tire jamais sans qu'il soit malade. Il est aussy accusé d'estre grand plaideur. Pour le regard de la femme, y avons pourveu, pour le reste faudra donner ordre<sup>693</sup>.

On trouve des prêtres voleurs, comme à Bruguières ; des prêtres scandaleux, qui se livrent à des trafics à Sainte-Foy d'Aigrefeuille, en 1615. Un prêtre se livre aussi à des actions qualifiées de « superstitieuses » ; le vicaire général n'agit pas sur le moment. Des curés sont suspendus pour quinze jours car ils sont absents au moment de la visite de l'église. On voit que le non-respect des décrets tridentins, la simonie ou les abus sont souvent le fait de prêtres pauvres, incapables de maîtriser pas les ressorts de leur fonction.

Certains prêtres cumulent tous les défauts. À Beaufort, en 1639, le recteur est l'objet d'une inquisition. Les consuls et paroissiens se plaignent en effet à l'archevêque de la vie scandaleuse de leur recteur, Domnique Lanespère. Il vit avec une femme, dont

---

<sup>691</sup> ADHG, 2 MI 960, visite de 1596. On trouve aussi un autre exemple de vols. À Bruguières : « Surquoy, Jean Marques, marguillier de la présente Eglise nous auroict faict plainte que led[it] Attes auroit emporté de ceste église quantité de meubles et ornements et la bulle des indulgences de ceste Eglise, et a dit que led Attre lui a advoué qu'il auroit encore dans ung confre les meubles qu'il avoit prins » (ADHG, 1 G 489, pièce n° 22).

<sup>692</sup> ADHG, 2 MI 883. Inquisition de personnes à la suite de la visite de 1596.

<sup>693</sup> ADHG, 2 MI 842, visite de Flourens en 1596.

il a eu deux enfants, un garçon et une fille. De plus, « il va à la chasse, et ne demeure pas au service de son église, et il tient certain bétail sous sa maison qui les infecte par le fumier ddans ladite église. De quoi, nous ont requis de rendre justice et ont persévéré par leurs plaintes, la plupart ne sachant signer »<sup>694</sup>

Enfin, à Pechabou, en 1596, les faits sont graves et la violence extrême. Il y a un litige sur la cure, que M<sup>e</sup> Failhes, chanoine théologal d'Auch, et un certain Me palays se disputent. De plus, s'y « sont este faictes de grandes insolances durant que cestuy Palays disoit la messe jusques à tirer des pistolades ». M<sup>e</sup> Falhies, chanoine théologal d'Auch est en procès avec ledit Palays<sup>695</sup>. Mais un mémoire, en très mauvais état, fait apparaître l'existence d'un troisième curé, pourvu de la cure en 1595. Il relate les faits de ce mauvais prêtre « irrégulier, excommunié, interdit, larron, menteur, faux tesmoing, blasphémateur, de mauvaise vie et conservation par escandalle [...] tantôt par ivrognerie, bref toute méchanceté, mondanicté de volupté et plaisir en ce monde »<sup>696</sup>. Ce mémoire a pour objet de décréter le vol des papiers de la paroisse par le sieur Palays, ainsi que d'une caisse d'ornements dans l'église. Ce prêtre est censé avoir été excommunié mais il se présente néanmoins pour dire la messe, n'hésitant pas à frapper un clerc. Il a tous les défauts que l'on peut recenser dans les statuts synodaux : il joue « à jeu de cartes, tout le jour mettant sa robe desoubz et renier et blasphémer le nom de dieu et de la Vierge quand il perd, et se bat à coup d'espée, vaillant es combatz ». Il est aussi accusé, avec trois ou quatre autres prêtres comparses, du viol d'une femme et même de son meurtre. De plus, le mauvais prêtre monte les paroissiens contre le curé en place, prenant pour prétexte la permutation des fêtes par le cardinal de Joyeuse. Ce prêtre a déjà été emprisonné.

Les mauvais prêtres sont dans un premier temps menacés, et promettent systématiquement de faire cesser leurs défauts, puis ils sont éventuellement envoyés devant l'officialité. Il existait la prison de l'Écarlate ou prison de l'officialité dans les murs de l'archevêché<sup>697</sup>. Il faut affirmer que les mauvais prêtres sont en pratique rarement sanctionnés, et dans un laps de temps restreint, entre 1605 et 1613.

---

<sup>694</sup> ADHG, 2 MI 807. Beaufort. Inquisition du 21 février 1639.

<sup>695</sup> ADHG, 2 MI 892, visite de Pechabou en 1596.

<sup>696</sup> ADHG, 2 MI 892, extrait d'un cahier en mauvais état, après 1596.

<sup>697</sup> ADHG, 1 G 702, pièce n° 1 et suiv.

Le mauvais prêtre est donc celui qui déclenche des scandales, soit par la violence, soit par la non-abstinence sexuelle. Dans l'ensemble, il est fustigé car il ne remplit pas ses fonctions de prêtre. La communauté des paroissiens, à travers ses représentants, consuls ou marguilliers, intervient, est aussi interrogée par le visiteur sur la qualité du clergé. Les mauvais prêtres ne sont pas aisément repérables dans les sources. Il faut évoquer le rôle de leurs relations avec la fabrique pour mieux comprendre leur intervention et leur degré d'insertion dans la vie paroissiale.

### **III. Le bon prêtre et la gestion de la paroisse : des institutions au fonctionnement complexe**

Dans le cadre de leur paroisse, les ecclésiastiques sont mis au contact des communautés de paroissiens. Si les communautés et l'administration municipale du Midi de la France sont assez bien connues par de nombreuses monographies, il convient de dresser un nouveau bilan du fonctionnement des institutions paroissiales, celles qui gèrent les biens de l'église et avec qui les prêtres sont en relation directe<sup>698</sup>. Le degré d'insertion des prêtres dans la vie locale dépend aussi du statut sacerdotal, des implications personnelles ou du volontarisme. La fabrique n'est pas un établissement ecclésiastique. La volonté de gestion par un prêtre peut donc poser problème et quelques conflits surgissent autour des enjeux financiers.

#### **A. Les fabriques et la gestion des biens d'église**

Nous avons déjà mentionné qu'il n'y a pas ou très peu de comptes de fabriques qui nous sont parvenus pour notre période et notre espace d'étude. Dans le Midi, les fabriques, ou œuvres, fonctionnent de manière avérée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Malgré tout, peu de comptes ont été conservés<sup>699</sup>. Est-ce lié à la pauvreté des œuvres ou à la soumission des institutions aux consulats ? Un état de l'institution s'impose, comme une étude de la terminologie, car l'argent de l'église pouvait être géré par le curé, par une œuvre, par des bassins ou tables.

---

<sup>698</sup> FOLLAIN (A.), *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008, p. 55.

<sup>699</sup> Peu de documents concernent des fonds de fabrique. 1 J 1071. Registre de la fabrique de Castelnau d'Estrétefonds ; 1 J 1815, livre de la fabrique d'Auzéville (1656-1790) ; 2 E 4036, registre de la fabrique de Cadenac (1671-1713) ; 2 E 10 034, Livre des comptes de la fabrique de l'église, 1688-1789. Registre relié plein ; 2 E 10292, livre de la confrérie Saint-Roch de Daux ; 1 MI 1107, livre des confréries de Vieille-Toulouse.

## 1. Fabriques, œuvres, bassins et marguilliers

La fabrique ou œuvre de fabrique est un organisme financier, dont le terme vient du latin « *fabricam* » ou « *fabricatio* ». Il a donné également les titres de « fabriquer » ou de fabricant. La *fabriqua* désigne tout d'abord l'action de construire un édifice religieux, puis par extension l'organisme qui réalise ces œuvres, et gère les aspects financiers<sup>700</sup>. C'est donc le centre temporel de l'administration de l'église, où se traitent les intérêts collectifs<sup>701</sup>. Ces fabriques sont assez différenciées en fonction de la région où elles se situent. Ainsi, en Bretagne le terme désigne autant l'institution que ceux qui en sont responsables<sup>702</sup>.

Le terme de fabrique ne se rencontre, dans quelques documents, qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Avant cette date, on lui préfère couramment le terme d'œuvre<sup>703</sup>. Si l'Église privilégie le terme de marguillier qui vient de « *matricula* » à savoir la liste ou catalogue des pauvres bénéficiaires de l'assistance paroissiale, on trouve dans les sources le terme d'ouvriers ou *obrii* qui sont en charge de l'œuvre<sup>704</sup>. Le terme de bayle ou « baille » est aussi couramment employé. Ces laïcs savent normalement lire et écrire afin de pouvoir rendre compte. Ils administrent des fonds, perçoivent des revenus, s'acquittent des charges du culte et des messes. Sont-ils, ainsi que l'affirme Gabriel Le Bras, « conservateurs des biens de la cure », et « autant et plus que le curé, les maîtres de l'église et de ses annexes »<sup>705</sup> ?

---

<sup>700</sup> « La fabrique [...] en parlant d'une église paroissiale, signifie aussi tout ce qui appartient à cette église [...] les fonds, et les revenus affectés à l'entretien et à la réparation [...] l'argenterie et les ornements », *Dictionnaire de l'Académie*, 1694.

<sup>701</sup> LE BRAS (G.), *L'Église et le village*, p. 155.

<sup>702</sup> RESTIF (B.), *La révolution des paroisses*, *op. cit.*, p. 35. Les fabriques y sont apparues au XIV<sup>e</sup> siècle dans le monde urbain puis se répandent dans le monde rural à partir de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Il est tout à fait intéressant de voir que cette apparition s'est faite conjointement à celles des registres paroissiaux et que l'aire de diffusion se recoupe.

<sup>703</sup> Il en est de même dans la province d'Avignon. Marc Venard ne rencontre pas le terme de fabrique : VENARD (M.) *L'Église d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Lille, 1980, t. 1, p. 93.

<sup>704</sup> « Les fabriques, c'est à dire, les revenus des Paroisses qui sont dirigés par les assemblées de notables Habitans et par ceux qui sont nommés et établis Marguilliers, pour en percevoir les deniers et faire les payemens chacun pendant l'année de leurs exercices, sont entièrement chargés non seulement de faire célébrer le service divin et de faire acquitter les fondations et charges des paroisses, mais encore d'entretenir entièrement et généralement tous les Ornaments et les bastimens des églises et les autres édifices qui en dépendent, y ayant pour l'ordinaire dans chaque paroisse les fonds suffisans pour y satisfaire, Paris, 1747. DESGODETS (M.), *Les loix des bâtimens suivant la coutume de Paris*, Paris, 1748, p. 63.

<sup>705</sup> *Ibid.*, p. 156.

Pourquoi les fabriques sont-elles si difficiles à percevoir dans les sources ? Étaient-elles peu répandues ? Un certain nombre de visites pastorales du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionnent la fabrique inexistante. C'est le cas par exemple à Sainte-Foy d'Aigrefeuille, à Corronsac, Saint-Germier, Belbèze, Saint-Jean-l'Herm ou Saint-Martin d'Escurcelles<sup>706</sup>. Les exemples pourraient être multipliés.

S'il n'y a pas de fabriques, c'est que beaucoup d'églises paroissiales ne possédaient pas de revenus fixes et bénéficiaient uniquement de la quête. La fabrique d'Ayguessives, au XVIII<sup>e</sup> siècle, a pour seul revenu dix livres tournois de quêtes. Il en est de même à Saint-Exupère du Bazert où la fabrique vit exclusivement de charité. À Ayguessives, la visite pastorale du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionne une fabrique, avec pour seul revenu dix livres tournois liés aux quêtes<sup>707</sup>. À Seysses, lors de la visite pastorale de 1742, lorsque le curé est interrogé au sujet de la fabrique :

On nous a répondu qu'il n'y en avait pas, que c'étoit les bailles de la table de Notre-Dame qui fournissoient au luminaire du maître autel, que le revenu de cette table était d'environ 60 livres tournois<sup>708</sup>.

Dans la plupart des cas, peut-être par manque de moyens, les marguilliers ne laissent pas trace écrite de leurs comptes<sup>709</sup>. Jean-Pierre Gutton indique aussi que les revenus des paroisses du Poitou étaient trop faibles et que seulement 20% d'entre-elles semblent posséder une fabrique. Dans la plupart de ces cas, le curé tenait le rôle de fabricant. De la même façon, les fabriques se faisaient rares également en Dauphiné<sup>710</sup>.

## 2. Tables de l'œuvre et bassins

L'absence de mention des fabriques dans les sources s'explique par la préférence donnée aux termes de bassins ou de tables. Elles sont donc en partie

---

<sup>706</sup> ADHG, 1 G 492.

<sup>707</sup> Ce chiffre nous semble cependant bien faible. En effet, d'après les visites pastorales, le revenu des bassins est d'au moins 40 livres.

<sup>708</sup> ADHG, 2 MI 939, visite de 1742.

<sup>709</sup> C'est aussi le cas à Saint-Martial au XVIII<sup>e</sup> siècle. Trois marguilliers de l'œuvre ont pour seul revenu les quêtes. Ils ne sont pas élus chaque année, et il n'y a pas d'inventaires papier. Il n'y a pas non plus de comptes des marguilliers à Gauré. Il s'avérerait alors que l'absence de comptes de fabrique est liée au fait que les revenus étaient faibles, et que les marguilliers, s'ils semblaient rendre un minimum compte de leur administration au curé, ne laissaient pas pour autant d'inventaire papier.

<sup>710</sup> GUTTON (J.-P.), *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette Littératures, 1998, p. 206

entretenues par des bassins. Une des tâches des marguilliers – que l'on nomme bassiniers – est de quêter pendant l'office. Chaque saint, autel ou confrérie a pour représentant un marguillier, qui passe dans les rangs pour recueillir les offrandes dans un bassin. C'était à l'origine un plat creux, en étain ou en cuivre, utilisé par les cuisiniers et devenu, dans les églises, l'instrument des quêteurs. Michelle Fournié explique qu'il a laissé son nom, dans le Sud-Ouest, aux compagnies chargées de recueillir l'argent des fidèles pendant la messe<sup>711</sup>. Ils étaient très nombreux dans les paroisses, et l'on fait souvent référence, en lieu et place de la fabrique au « bassin de l'œuvre ».

Lors des visites pastorales, celui-ci n'est pourtant pas clairement distingué des autres. Le questionnaire de Joyeuse, préparatoire à la visite, interroge sur les bassins, leurs revenus, leurs charges et leurs meubles. Les rubriques sont rarement remplies en intégralité. Enfin, les questionnaires ultérieurs interrogent aussi sur l'existence des bassins. Deux rubriques se font suite : « enquis du nombre de bassins et du nombre de bailles qu'il y a en iceux » ou « Enquis si esdites confrairies, tables ou bassins, il y a particuliers ornemens, outre par-dessus ceux qui sont en ladite sacristie ». Chaque bassin avait en effet en charge une partie de l'église et du luminaire. Des rentes y étaient parfois attachées, pour l'entretien du maître-autel ou d'autres chapelles. Il semble aussi que l'ensemble des bassins soit mis, dans certains cas, en commun pour l'entretien de l'église. L'œuvre de l'église serait-elle alors l'ensemble des bassins dont les gains seraient mis en commun ? L'affaire semble plus complexe.

En effet, des bassins de l'œuvre ou des tables de l'œuvre sont mentionnés dans les sources. Par exemple, le recteur de la paroisse de Montpitol en 1615 relate qu'il y a :

4 bassins. Notre-Seigneur, Notre-Dame, Saint-Blaise, Saint-Antoine.

La table de l'œuvre qui a deux bassins : celui de Notre-Dame et Saint-Antoine, a quelque terres, 6 pugnères de blé, duquel les prêtres sont tenus de dire la messe  
Deux confréries, une de Saint-Blaise, une de Saint-Antoine, point de statuts<sup>712</sup>.

C'est dire que les bassins sont intimement liés à la fabrique et l'alimentent. La table de l'œuvre est distincte des autres bassins. Souvent, le bassin de Notre-Seigneur servait à alimenter la fabrique, mais ce n'est pas toujours le cas. Autre exemple, dans

---

<sup>711</sup> FOURNIÉ (M.), *Le ciel peut-il attendre ? Le culte du Purgatoire dans le Midi de la France (v. 1320-v. 1520)*, Paris, Le Cerf, 1997, p. 109.

<sup>712</sup> ADHG, 2 MI 750. Montpitol La Gascogne. État de la paroisse présenté par le recteur Dupont en 1715.

l'église Saint-Nicolas du faubourg Saint-Cyprien, le recteur mentionne dans son mémoire des bassins qui courent pour les chapelles et autels érigés, ainsi que le « bassin courant de Notre-Seigneur et de la table de l'œuvre « laquelle ne possède aucun bien, ladite table de Notre-Seigneur de cent ou six vingt livres »<sup>713</sup>. Le bassin de Notre-Seigneur et la table de l'œuvre ne sont, dans ce cas, pas synonymes.

L'assimilation de la table d'œuvre à la fabrique est pourtant certaine, pour preuve l'état au XVIII<sup>e</sup> siècle de la paroisse Saint-Pierre des Cuisines<sup>714</sup>. Plusieurs bassins concourent justement à alimenter la table de l'œuvre, et plus de rentes peuvent lui être attachées. La visite pastorale d'Auterive en 1631 permet de comprendre plus précisément le fonctionnement des bassins et leurs rôles respectifs dans la fabrique. Son revenu, provenant des bassins courants est de 50 livres et il est mentionné que les marguilliers rendent compte devant le recteur et les consuls.

Se sont présentés Anthoine Bonnet et Pierre Morat, bailles de la table de l'œuvre, lesquels auroint répondu estre obligés d'entretenir la lumière de l'autel, nettoyer l'église, blanchir les nappes, aubes et autres ornements, à la despence des cierges et à entretenir 2 filiols dimanche et festes et 4 torches les fêtes de Notre-Dame. Les consuls font l'élection et les commettent en charge.

Et nous a été dict que les autres bailles de l'église scavoit des tables de saint Paul et de saint Michel et de saint Fabien et Sébastien reconnoissent chaque mois les bailles de l'œuvre et leur rendre quelque espèce de comptes, lesquels sont obligés de contribuer aux charges de ladite table de l'œuvre<sup>715</sup>.

Tout devient plus clair. L'ensemble bassins se mettrait-il en commun pour concourir aux dépenses de l'église ? Il semblerait que oui. Nous devons nous tourner vers les bribes de comptes de fabrique connues pour examiner les modalités de paiement des fournitures. Le livre de fabrique d'Auzeville nous donne des détails sur les dépenses :

L'an 1666 et le 12 octobre, a été employé pour acheter des diacres de camelotte blanche ondée la somme de 20 livres 1 sols 6 deniers pour les garnitures d'iceux [...] revenant le tout à 24 livres 3 sols 65 deniers. De cet argent Saint-Severin a baillé 4 livres 10 deniers, Notre-Dame, 3 livres, [le bassin de] la réparation 2 livres 12 sols 6 deniers et le reste le Saint-Sacrement<sup>716</sup>.

---

<sup>713</sup> ADHG, 2 MI 946. Saint-Nicolas du faubourg Saint-Cyprien. Mémoire sur l'église par le recteur, 1596.

<sup>714</sup> « Il y a dans l'église de la paroisse une fabrique vulgairement appelée la table de l'œuvre, elle a besoin des charges qui consistent dans l'entretien général des besoins journaliers du service divin, et n'a d'autre revenu que les charités des fidèles, et l'honoraire des cloches ou des sépultures. Cette fabrique n'a point de debtes, les comptes et inventaires des papiers sont de la date de la nomination des bayles, ouvriers qui se renouvelle ordinairement chaque année » (ADHG, 1 G 492).

<sup>715</sup> ADHG, 2 MI 804. Visite d'Auterive en 1631 par Charles de Montchal.

<sup>716</sup> ADHG, 1 J 1815. Il en est de même l'année suivante, le 15 janvier 1667, le bassins de Notre-Dame, du Saint-Sacrement et de Saint-Séverin joignent leurs efforts pour l'achat d'une navette.

Il est très clair que si la fabrique a pour définition l'organisme qui concourt à toutes les dépenses du culte, tous les bassins s'associent pour effectuer des achats. On retrouve d'ailleurs les comptes de chaque bassin à la fin d'une année remise dans les comptes de fabrique, sans beaucoup de développement<sup>717</sup>. Dans la pratique, il semble bien que ce soit l'ensemble des bassins qui forment la fabrique de l'église. Il est souvent fait référence, dans les ordonnances paroissiales, aux bassins en général et non à un bassin en particulier. Cela est particulièrement clair pour les charges liées au service divin. À Launac, Ferdinand Alvarus ordonne le 28 novembre 1595 :

Le recteur fera oter un drap qui sert pour couvrir l'image de NS que est sur le haut de la nef et mettre un autre plus honeste, et procurera de le fere repeindre aux despens des ouvriers au plus tost que lui sera possible<sup>718</sup>.

De quels ouvriers s'agit-il et de quel bassin ? Il en est fait peu de cas. C'est souvent l'ensemble de la communauté paroissiale, avec ses ouvriers et bassins qui est concernée par l'entretien de l'église. À Gardouch, l'ordonnance rendue par le cardinal de Joyeuse en témoigne aussi :

Ouvriers et paroissiens achèteront dans 15 jours une petite croix à mettre sur l'autel, 2 chandeliers, un chandelier triangulaire, une petite croix pour la paix, un voile de taffetas<sup>719</sup>.

Tous les bassins concourent donc à l'entretien, à l'amélioration et à l'embellissement de l'église. Une table de l'œuvre spécifique n'est pas nécessairement mentionnée mais pour les paroissiens, le rôle est clair.

---

<sup>717</sup> ADHG, 2 E 4036. Registre de la fabrique de Cadenac (1671-1713). Le registre comporte d'un côté les dons pour le luminaire et de l'autre la remise des comptes par les marguilliers avec quelques actes notables. Par exemple, le 20 décembre 1671, il est fait acte d'un arrentement d'un petit champ à proximité du cimetière qui rapportera 5 livres à la fabrique.

<sup>718</sup> ADHG, 2 MI 858. Launac. Ordonnance de visite le 28 novembre 1595.

<sup>719</sup> ADHG, 2 MI 846. Gardouch. Ordonnance rendue par le cardinal de Joyeuse, sans date. À Auterive, c'est une situation semblable : « Les ouvriers ou paroissiens pourvoient à deux chandeliers, une croix, trois nappes, une serviette, une aube, amits en courdon, une chasuble, estolle et maniple de la couleur qu'ils voudront (approuvée par l'église), deux bures et canettes, à acheter dans un an plusieurs autres ornements et meubles nécessaires à lad[ite] église » (ADHG, 2 MI 804, Auterive, 1597).

### 3. Les marguilliers

Les marguilliers sont théoriquement élus par la communauté d'habitants, mais en pratique ce droit est monopolisé par les consuls. À leur entrée en charge, ils devaient prêter serment au recteur ou à son vicaire, promettant de rendre compte devant celui-ci et les consuls. Des excédents de somme ou reliquats étaient remis aux marguilliers suivants. Même si l'on constate des statuts variés, ils font cependant toujours intervenir les consuls et le recteur. Dans l'église de Montjoire, par exemple, la tradition veut que le recteur et les consuls élisent les marguilliers. Il en est de même à Montlaur, les bailles des bassins sont élus par les consuls et le recteur et prêtent serment entre les mains du recteur. En revanche, à Aignes, les vieux marguilliers nomment deux nouveaux marguilliers que les recteurs et consuls élisent. Ils prêtent également serment.

Les consuls ont donc un rôle maître dans le choix des marguilliers. Sylvie Mouysset a montré à quel point le fait d'administrer des bassins ou des confréries est un élément du *cursus honorum* des magistrats municipaux du Rouergue<sup>720</sup>. En effet, confréries, fabriques, tables ou bassins sont l'occasion de se former à la gestion des affaires financières. Les comptes, avec leurs recettes ordinaires et extraordinaires, sont administrés de la même manière que les registres municipaux. Ainsi, trois cercles d'exercice du pouvoir sont enchevêtrés : le consulat, le conseil et la gestion des affaires religieuses. Gérer un bassin du purgatoire ou une confrérie permet de rester au courant des affaires de la cité. Il s'agit d'une forme de la religion civique<sup>721</sup>. On note en effet, dans le fonctionnement des fabriques, l'omniprésence des consuls.

De plus, nous trouvons, élément surprenant, au moins deux cas de marguillières femmes. Pourtant, J. Bacalerie affirme que, si c'était le cas en Auvergne, le parlement

---

<sup>720</sup> MOUYSET (S.), *Le pouvoir dans la bonne ville : les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Toulouse, CNRS, 2000, p. 237-suiv.

<sup>721</sup> FOURNIÉ (M.), « La religion civique au Moyen Âge », dans CABANEL (P.), BERTRAND (M.), *Religion, pouvoir et violence*, Toulouse, PUM, 2005, p. 102-103. Michelle Fournié montre qu'il y a un croisement constant des personnels entre la municipalité et la confrérie des Corps Saints au moyen âge comme une « extension tentaculaire du pouvoir des élites ».

de Paris en interdit l'usage<sup>722</sup>. On voit, malgré ce, des femmes œuvrer pour la fabrique de Notre-Dame du bout du Pont, sur la paroisse du Lherm<sup>723</sup>. On les retrouve à Sainte-Colombe de Baziège, où ce sont sans aucun doute des marguillières qui œuvrent pour l'église et ses chapelles : « L'an 1684, a été achetée l'écharpe *sive* voile rouge à voiler le tabernacle, et ce au despens des bassins ou queste des filles, ouvrières du Saint-Sacrement »<sup>724</sup>.

Enfin, les marguilliers ou ouvriers s'assemblent lors de réunions générales, que l'on trouve sous l'appellation de « conseils de paroisse » ou « assemblées générales ». Au cours de ces réunions extraordinaires, on nomme les commissaires des pauvres, l'heure de la messe paroissiale est fixée, ainsi que les prédicateurs, et ils règlent les services et droits de sépulture. Cela se fait toujours en présence du curé. Le conseil de la paroisse de la Dalbade, dont nous avons transcrit un extrait, montre que ces réunions sont l'occasion d'évoquer des problèmes de fonctionnement ou de prévoir des dépenses à venir, de répartir ces dépenses entre chacun, de régler tant le service divin (article I) que les problèmes de décors, voire de luminaire<sup>725</sup>.

L'assemblée de la paroisse d'Auzeville fait état de pratiques similaires. Le registre mentionne les remises de comptes de l'administration de chaque bassin puis l'on trouve par exemple, en 1678 des remarques sur la gestion du luminaire. Il est décidé de faire fondre des cierges pour réutiliser la cire sur un autre autel. Il est aussi décidé de regrouper les documents importants dans des coffres. Face à des caisses vides, il faut réaliser des économies de bouts de chandelles. Au cours de ces assemblées de paroisse, on sollicite les prieurs mis à contribution pour des travaux importants<sup>726</sup>. Enfin en novembre le conseil de paroisse envisage d'acheter un ciboire d'argent à l'issue de ses délibérations<sup>727</sup>.

---

<sup>722</sup> BACALERIE, *La paroisse rurale dans l'ancienne France en général et en particulier dans le toulousain*, Montauban, imprimerie Forestié, 1888, p. 13.

<sup>723</sup> ADHG, 14 G 12 (cote provisoire), « livre des actes des prêtres de l'église paroissiale du Lherm (1560-1766) », f°7-10.

<sup>724</sup> ADHG, 2 MI 1111, fol. 90.

<sup>725</sup> ADHG, 1 H 1022, pièce n° 20, délibérations du conseil de la paroisse de la Dalbade, 5 novembre 1600. Texte en annexe n° 17, p. 592.

<sup>726</sup> ADHG, 1 J 1815. Le 3 juillet 1678, il s'agit de recouvrir l'église

<sup>727</sup> *Ibidem*.

Le rôle des ouvriers des différents bassins s'avère essentiel. Ils semblent être, comme en Provence, d'habiles transmetteurs des volontés épiscopales. Il est difficile de les voir en action, compte tenu de l'indigence des sources, mais en Provence, ils mettent en œuvre la fabrique des tabernacles, des peintures, ils effacent les croix sur les tombes<sup>728</sup>. L'absence de comptes de fabrique ne signifie pas, en effet, que les tables des œuvres ne participaient pas à la vie paroissiale. Bien au contraire. Soucieuses de leurs églises, stimulées par les autorités consulaires, avec qui elles ne formaient qu'un, les tables, les confréries, et la fabrique sont des acteurs indéniables de l'embellissement et de la transformation des églises.

## **B. Les relations avec le curé : un contrôle difficile ou impossible?**

L'autorité ecclésiastique tente de contrôler les marguilliers. Elle déploie à cette fin plusieurs stratégies qui visent à diminuer le nombre de bassins, contrôler les comptes et assurer la prééminence du curé sur la fabrique.

### **1. Diminuer le nombre de bassins**

Le nombre de bassins est tout d'abord réglementé pour éviter le bruit dans les églises. Ainsi, en 1596, François de Joyeuse évoque :

Le bruit et crierie que font les ouvrier estant en trop grand nombre marchant dans l'église détourne la dévotion du peuple durant le divin service, c'est pourquoy avons ordonné que tout ainsi qu'est porté par les susdits statuts synodaux de feu Mgr d'Orléans en aucune église il n'y aura que ces quatre bassins : du saint sacrement, *sive* du *corpore christi*, de Notre-Dame, du patron de l'église ou du Purgatoire, qui puissent marcher dans l'église ou faire la quête<sup>729</sup>.

Interdiction fut faite une première fois de crier en quêtant. Mais des tables pouvaient être installés pour les autres bassins, qui étaient éventuellement l'objet d'une

---

<sup>728</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.H.), *op. cit.*

<sup>729</sup> PEYRONET, p. 654.

dévotion ancienne. Un signe, une image devaient empêcher les cris des bassiniers afin que le bassin auquel les gens donnaient l'aumône puisse être aisément reconnu. Ces ordonnances ont été publiées au synode du 17 décembre 1596.

En effet, les bassins étaient extrêmement nombreux dans les églises. Huit qu'étaient à Auterive<sup>730</sup>, six à Aussonne ou sept à Auzielle. Dans l'église d'Auterive, l'ordonnance de visite ordonna de réduire à quatre bassins : celui du *Corpore Christi*, que l'on trouvait sous l'expression du Saint-Sacrement, celui du patron, l'œuvre du luminaire et celui du Purgatoire<sup>731</sup>. Charles de Montchal réitère l'ordonnance concernant les marguilliers et les bassins car les règles ne sont pas respectées, notamment la remise des comptes qui nous font bien souvent défaut<sup>732</sup>.

Il y a néanmoins beaucoup de marguilliers qui non seulement n'écrivent ny ne font écrire lesdites obligations qu'ils reçoivent ; mais encore refusent ou délayent de rendre compte de leur administration, et divertissent les deniers et rentes des bassins à leur propre usage, et que cet abus fait que la plupart des églises se trouvent dépourvues de tableaux, de calice, de nappes et autres ornements nécessaires pour la célébration du service divin.

Nous n'avons que trop peu d'informations sur cette supposée mauvaise gestion des fonds de fabrique. Hugues de Labatut se plaint aussi, au cours de ses visites des fabriques commingeoises des marguilliers qui « divertissent les émolumens desdites églises, au détriment de leurs consciences »<sup>733</sup>. Des règles strictes de fonctionnement sont donc régulièrement éditées, avec des comptes tenus sous forme de livres comptables que l'autorité sera susceptible de vérifier. Les fabriques des montagnes pyrénéennes, à la différence de celles du pays toulousain, possédaient des dîmes sources d'une relative aisance, et les festins aux frais de la fabrique étaient fréquents.

## 2. Contrôler les comptes

Le marguillier corrompu n'est pas une chimère :

---

<sup>730</sup> On trouve huit bassins courant : celui de Notre-Seigneur, de Notre-Dame, du Purgatoire, de Saint-Paul, des pauvres, des Saints Fabien et Sébastien, de Saint-Eloy et des religieux.

<sup>731</sup> ADHG, 2 MI 804. Auterive. Visite de 1631.

<sup>732</sup> « Ordonnance concernant l'employ des deniers et revenus des bassins des Eglises paroissielles et reddition des comptes par les marguilliers à la fin de leur administration ». PEYRONET, p. 923.

<sup>733</sup> BRUNET (S.), *La vie, la mort, la foi, op. cit.*, p. 275.

*E tu, marguilhé, coussi  
As près l'argent del bassi ?  
Réparo l'ouffenso.  
As, marguilhé, tirat dé la gleiso, ta mairé,  
L'argent qu'as amassat per le douna a toun frairé  
As-ne fayt toun proufit, as le mal despendut  
Per qué nou l'a escriut, ni toun counté randut ?<sup>734</sup>*

Si l'on étudie *le Tableau de la bido del parfet crestia*, catéchisme en langue occitane, les détournements de fonds semblent être une réalité. La mauvaise gestion des comptes par les marguilliers n'est donc pas une légende. La hiérarchie ecclésiastique cherche de fait à les contrôler en vain. Un peu partout, les revenus de la fabrique servaient à faire des banquets, la compilation de tous les actes conciliaires par Simon de Peyronet montre que ces interdictions sont anciennes et que la filiation des prescriptions a plusieurs origines<sup>735</sup>. Les aliénations des églises et les vols des marguilliers donnent lieu à des excommunications, dont les prescriptions sont – là encore – anciennes.

Le recteur de Gauré évoque ses mauvaises relations avec les marguilliers. Deux obits ont été fondés au XVI<sup>e</sup> siècle, mais leur revenu est usurpé par les marguilliers ouvriers et bailles. Ils ne rendent pas compte des messes ni des revenus liés à ces obits, de plus :

Les marguilliers qui manyent les deniers des bassins n'ont rendu compte il y a plus de vingt-cinq ans, ni montré nul livre comme sont priés de le faire au préjudice de l'entretenement desd[ites] églises, lesquelles comme estant incinéré, brulé ou ils devoit estre employé des livres nécessaires et des choses servantz pour le service desd[ites] esglises que le prieur et recteur ont fait à leurs despans jusques ici ne recepvant aucun ayde du revenu de la fabrique<sup>736</sup>.

Le récit, émanant du recteur, n'est pas neutre. L'origine de l'auteur est floue car d'après la visite pastorale, le recteur, âgé de 96 ans ne réside pas. Il témoigne en revanche d'une réalité bien connue, celle du détournement des fonds au profit d'activités profanes. Des prescriptions sont donc émises pour la conservation de l'argent, dans des troncs :

---

<sup>734</sup> « Et toi marguillier, pourquoi as tu pris l'argent du bassin ? Répare l'offense. As tu, marguillier, tiré de l'église, ta mère, l'argent que tu avais recueilli pour le donner à ton frère ? En as tu profité, l'as tu mal employé ? Pourquoi ne l'as tu pas écrit, ni n'as tu pas rendu ton compte ? » AMILIA (B.), *Le tableau de la bido del parfet crestia, que represento l'exercici de la fe, acoumpaignado de las bounos obros, las pregarios, le boun usage des sacremens e un diccuounare*, Toulouse, J. Boude, 1673.

<sup>735</sup> Voir annexe, n° 18, p. 593.

<sup>736</sup> ADHG, 2 MI 847. Gauré. Mémoire présenté par le recteur Jean Valet en 1596.

il ne doit y avoir aucun tronc sans licence de l'archevêque, et y en ayant, il doit y avoir deux clefs, dont l'une sera gardée par ceux qui quisteront la quête, et l'autre par celui que l'archevêque y commettra, et doivent estre lesdits tronc esloignés des autels ou il y indulgences et des confessionnaux<sup>737</sup>.

Les procès-verbaux mentionnent couramment le cas d'un ouvrier qui n'a pas rendu ses comptes, endetté envers la paroisse. Malgré les sévères menaces engagées, il est difficile de faire appliquer cette règle. Par exemple, à Cépet, en 1596, les ouvriers de la paroisse doivent encore de l'argent depuis neuf ou dix ans<sup>738</sup>. Pourtant, les comptes, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, n'étaient toujours pas rendus dans les paroisses. Ainsi, le 28 mai 1691, trois cents exemplaires d'une ordonnance de Pontchartrain, ministre de Louis XIV, destinés à toutes les paroisses, sont envoyés pour l'examen des comptes de fabrique<sup>739</sup>. L'autorité royale légifère sur la gestion de deniers, comme c'était le cas pour la tenue des registres d'insinuations ecclésiastiques.

### **3. Assurer la prééminence du curé sur la fabrique**

Des études ont récemment mis en avant l'autonomisation progressive des prêtres envers la fabrique au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, afin de gagner en puissance. Ainsi Mathieu Lours a montré l'action ordinaire des prêtres des paroisses de la plaine de France, dont l'autonomie par rapport à la fabrique et dans le domaine artistique s'est affirmée au cours du Grand Siècle. Toutefois, des conflits avec les fabriques, avec les décimateurs, se multiplièrent dans de nombreuses régions jusqu'à la Révolution. Le curé contrôle en effet la fabrique, les marguilliers doivent lui rendre compte, structure hiérarchique à l'origine de nombreuses tensions à l'échelon paroissial.

Les différents conciles du XVI<sup>e</sup> siècle ont appuyé la prééminence du curé sur les marguilliers. Les curés doivent être consultés pour tout ce qui réfère aux messes. En 1630, on réaffirme une fois encore sa place comme gardien de la fabrique, responsable « des entreprises sur les biens et revenus des bassins ou de la fabrique » et notamment sur la remise des comptes<sup>740</sup>. Les mauvais rapports des marguilliers avec leur curé sont assez bien connus. Louis Pérouas mentionne par exemple un prêtre limousin qui,

---

<sup>737</sup> PEYRONET, p. 1154.

<sup>738</sup> ADHG, 2 MI 822. Cépet.

<sup>739</sup> ADHG, 1 G 404.

<sup>740</sup> ADHG, 1 G 398, pièce n° 50.

lorsqu'il entreprend de reconstruire et redécorer son église, en 1741, s'attire les foudres de ses paroissiens<sup>741</sup>. Michel Vernus évoque un prêtre du Périgord qui se vit interdire l'accès à son église après voir changé la sonnerie des cloches<sup>742</sup>. Si les relations houleuses ne sont pas pour autant la norme, l'intervention croissante du prêtre pouvait crispier les marguilliers ou la fabrique, quand elle existait. Un grand nombre de dérives – que nous avons entrevues au sujet des prêtres vagabonds – avaient cours à Colomiers, comme dans de nombreuses autres paroisses. Les abus y sont particulièrement fréquents et la liste est longue. La lumière devant le Saint-Sacrement n'est pas entretenue par négligence des marguilliers. De plus, ceux-ci ne portent pas les ornements aux prêtres et a fortiori au curé alors qu'ils en ont besoin. Les marguilliers ne respectent pas non plus l'espace sacré et autorisent les prêtres à emporter les ornements chez eux. La tenue des comptes est tout aussi déficiente, que ce soit pour la fabrique ou pour les confréries. Des biens ont été aliénés par les bailles de la table de Notre-Dame. L'argent provenant des quêtes ou mêmes des aumônes est détourné pour des « affaires particulières » mais aussi des banquets, ce qui indigne fortement Ferdinand Alvarus. Les aumônes ne sont pas données. L'autorité du curé est aussi fortement mise à mal car le visiteur explique par exemple que les bailles d'un bassin n'ont pas voulu entretenir la voûte d'une chapelle qui s'effondre. Certains, dans la confrérie, ne souhaitent pas apporter la lumière aux malades ; des réparations – sans autre détail – ne sont pas effectuées sans avis ou autorisation du curé. Enfin, les consuls décident des marguilliers sans l'approbation du curé<sup>743</sup>.

La monopolisation des ornements par les marguilliers est courante. À Varennes, une requête est adressée le 9 octobre 1618 à Jean de Rudèle :

André Tournier consul et Michel Gages, marguillier de Notre-Seigneur de l'église de Varennes, nous ont fait entendre que le curé demande que le calice d'argent lui soit donné pour servir à lad[ite] église les jours de fêtes et dimanches, ensemble la croix d'argent, bien que cy devant on n'aye accoustumé de s'en servir que les festes annuelles, et que led[it] recteur les veut empescher de s'approcher dud[it] autel, bien que ce soit nécessaire pour le service, qu'il leur convient faire dans l'église.

Ordonné que le recteur se pourra servir dud[it] calice et croix d'argent, les jours de festes et dimanches, et par mesure de provision, avons ordonné que lesd[its] bailles se

---

<sup>741</sup> PEROUAS (L.), *Les Limousins, leurs saints, leurs prêtres*, op. cit., p. 100.

<sup>742</sup> VERNUS (M.), *Le presbytère et la chaumière : curés et villageois dans l'Ancienne France, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Quetigny, Darantière, 1986, p. 88.

<sup>743</sup> ADHG, 2 MI 822. Colomiers. Ordonnances pour la paroisse par Ferdinand Alvarus, 1602.

serviront des chandelles qu'ils ont pour le service de leur charge, sauf qu'ils ne s'approcheront pas du degré de l'autel durant la célébration du service divin. Enjoint au recteur de soigner la lumière qui sera baillée par les marguilliers durant qu'elle sera sur l'autel<sup>744</sup>.

Le curé peine dans ce cas à affirmer sa hiérarchie face aux marguilliers, qui lui refusent, comme pour Colomiers, les ornements. Les marguilliers n'hésitent pas à écrire une requête au vicaire général pour l'informer du supposé problème.

Un tableau de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, qui était conservé dans la sacristie de Blagnac relate une messe des âmes pour le purgatoire<sup>745</sup>. Il s'agit du tableau de la confrérie du purgatoire de Blagnac. Il porte comme approbation « Jean Delmas et Anthoine Thudiès ont fait, baïlles de la table du purgatoire, ont fait faire ce tableau, l'an 1572 »<sup>746</sup>. Le tableau est divisé en trois parties : une scène représente une fresque des âmes du purgatoire, et à la droite du tableau, trois prêtres officient devant l'autel. Le plat, dans les mains, au milieu le cierge allumé, indique qu'il s'agit du bassin de l'œuvre. Le tableau porte, en guise d'inscription, « Jean Delmas et Anthoine Thudiès, baïlles de la Table du Purgatoire ont fait faire ce tableaux, l'an 1572 ». Ce tableau représente un grand intérêt iconographique car nous voyons se dérouler une messe pour les âmes du Purgatoire, informant minutieusement des vêtements liturgiques du prêtre et du décor de la chapelle, et du rôle central du marguillier au sein de l'église comme du service liturgique.

---

<sup>744</sup> ADHG, 2 MI 952. Varennes. Requête adressée par les marguilliers à Jean de Rudèle le 9 octobre 1618.

<sup>745</sup> Il a été étudié par Nicole Andrieu.

<sup>746</sup> BACALERIE (J.-E.), « Un tableau de l'ancienne confrérie du purgatoire à Blagnac », *RHT*, 1923, p. 169-160. Cette toile de 1,05 m par 0,85 m était primitivement suspendu sous la tribune, peut être au dessus de l'ancienne table de cette confrérie, assez riche.

Petit à petit, le curé prend le pas sur les laïcs dans la gestion des biens de l'église. La question du réaménagement paroissial nous le montre excessivement bien, c'est l'illustration de la mise en place d'un catholicisme triomphant qui s'affermi dès l'échelon paroissial. Le prêtre est censé devenir un homme à part, il est « honneste », « modeste », se comporte de manière exemplaire, porte l'habit clérical, la couronne, ne joue pas et ne va pas au cabaret. Il est censé vivre séparément de ses ouailles, même si la pratique est bien plus complexe. Nous ne pouvons avoir une idée précise du comportement idéal de ces prêtres car le fonds de l'officialité est absent pour le XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui omet toute déviance. Mais, grâce aux visites pastorales notamment, les archevêques encouragèrent une forme de sociabilité nouvelle, de nature sacerdotale qui isole probablement un peu plus le clergé du reste de la société.

L'étude des bassins et luminaires nous montre des forces extrêmement imbriquées, qui œuvrent, au même titre que le curé, à la reconstruction d'un diocèse ruiné par plusieurs décennies de guerres fratricides.



## CHAPITRE VI. L'ACTION D'UN CATHOLICISME TRIOMPHANT : LE RÉAMÉNAGEMENT DES ÉGLISES AU XVII<sup>E</sup> SIÈCLE

---

La magnificence des temples, et ce qu'on emploie pour leur ornement, et décoration est une œuvre fort sainte. Nous en avons et la raison et l'autorité. La raison nous montre qu'il est bienséant, que la magnificence réponde à la majesté de celui qui l'habite ; la maison d'un roi doit être royale, et la maison de Dieu doit être pompeuse, auguste et majestueuse  
MOLINIER (E.), *Les œuvres meslées [...]*, Toulouse, 1651<sup>747</sup>.

Étienne Molinier, célèbre prédicateur de son temps, dans un discours sur l'art publié dans ses œuvres posthumes, met en parallèle la création divine et la création artistique. Il incite les fidèles, et notamment ses confrères des pénitents noirs, à décorer dignement et décentement leur chapelle<sup>748</sup>. L'église, en tant que bâtiment, symbolise en effet l'unité religieuse dans la communauté. Elle est au cœur de la politique menée par la Réforme catholique. L'étude de l'organisation de l'espace sacré est une des meilleures illustrations des succès de la Contre-Réforme.

Enjeu inhérent à toutes les religions, l'espace sacré est au centre de travaux de nombreux chercheurs. Dans la Provence de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, si le paysage est marqué par le culte des saints, se distinguent clairement les mondes « du dedans » et « du dehors »<sup>749</sup>. Ainsi, différents intervenants sont identifiés. L'Église, les communautés paroissiales et les confréries, chacun contribue à la construction d'un espace où l'église devient le centre du monde vécu. Les travaux récents de Bruno Restif montrent l'intérêt de la dimension paroissiale pour comprendre l'ensemble des

---

<sup>747</sup> MOLINIER (E.), *Les œuvres meslées de feu Me E. de Molinier, recueillies, après son décès, d'entre les mains de ses amis*, Toulouse, A. Colomiez, 1651, p. 209.

<sup>748</sup> TROUVÉ (S.), « Les écrits de Molinier, Pader et Vendages de Malapeire et la peinture à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2006, n°230, p. 103.

<sup>749</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré en Provence*, *op. cit.*, p. 17.

mutations qui affectent ce monde<sup>750</sup>. Ceux de Matthieu Lours sur les cathédrales montrent aussi les réaménagements qui ont lieu dans un souffle tridentin<sup>751</sup>.

Au cours de l'Ancien Régime, on note en effet l'affermissement d'un espace sacré, de plus en plus séparé du profane, dont la problématique est particulièrement complexe<sup>752</sup>. Le sacré regroupe en réalité tout ce qui se rapporte à Dieu, mais aussi aux lieux où il doit être honoré, aux gestes et aux hommes qui gèrent ce rapport à Dieu. Tout le reste est profane<sup>753</sup>. La religion catholique impose ses signes, l'église devient un lieu de pouvoir, auquel un culte est voué, et qui est le lieu du pouvoir de Dieu. L'édifice religieux est ainsi l'expression de plusieurs pouvoirs qui peuvent s'avérer concurrentiels. La réparation des églises et les transformations successives donnent lieu à l'action de multiples acteurs. Quelle valeur nouvelle donne-t-on à l'espace culturel ? Le thème de la commande nous semble indispensable à étudier<sup>754</sup>. Pour le diocèse de Toulouse, le terrain architectural a été dépoussiéré par les auteurs ecclésiastiques du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'abbé Lestrade a effectué un travail important de dépouillement de documents notariés, qui permettent de comprendre le rôle de l'art dans la Réforme catholique. Georges Bacrabère a apporté une vision nouvelle et essentielle des visites pastorales, même si nous l'avons montré, il reste beaucoup à faire en ce domaine. Enfin, les travaux de Victor Allègre constituent une base de données de première importance sur l'architecture des églises du Midi toulousain. L'étude de l'art et des artistes toulousains est beaucoup mieux connue grâce au travail de Pascal Julien sur la basilique Saint-Sernin<sup>755</sup>. De nombreuses expositions ont intégré Toulouse dans le contexte des

---

<sup>750</sup> RESTIF (B.), *op.cit.*

<sup>751</sup> LOURS (M.), « Espace du sacré et du pouvoir, la cathédrale et la ville moderne en France », *Histoire urbaine*, tome VII, 2003, p. 97-120 ; LOURS (M.), *L'autre temps des cathédrales : du concile de Trente à la Révolution française*, Paris, Picard, 2010, 327 p.

<sup>752</sup> Ce thème de recherche est traité par Robert Muchembled, Jean Delumeau mais aussi Alain Cabantous.

<sup>753</sup> CABANTOUS (A.), *Entre fêtes et clochers. Profane et sacré dans l'Europe moderne, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2002, p. 23.

<sup>754</sup> JULIEN (P.), « L'édifice religieux : lieu de pouvoir, pouvoir du lieu », *Rives nord-méditerranéennes*, juin 2000, mis en ligne le 13 février 2004, Consulté le 10 avril 2012. URL : <http://rives.revues.org/59>

Le paysage sacré toulousain fut principalement étudié du point de vue des guerres de Religion car l'historiographie a longtemps insisté sur la désolation du paysage. Voir chapitre I.

<sup>755</sup> JULIEN (P.), *D'ors et de prières : art et dévotion à Saint-Sernin de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, 427 p.

influences italiennes et espagnoles<sup>756</sup>. De plus, ce thème de recherche s'inscrit parfaitement dans la thématique du groupe très actif initié par Sophie Duhem. Initiatrice de plusieurs journées d'études sur ce thème, elle s'intéresse à la fois à la dimension artistique dans les paroisses rurales, aux productions de mobilier, à l'aménagement ou au réaménagement des chœurs<sup>757</sup>. Ces thèmes amènent à réfléchir aux mutations artistiques et architecturales, ainsi qu'aux modèles diffusés depuis la réception des modèles artistiques jusqu'à la commande des œuvres d'art. Ces aspects, jusque-là négligés par les historiens, nous semblent dignes d'intérêt<sup>758</sup>. Il en est de même pour les reconstructions d'églises qui prouvent le rôle fondateur de l'argent dans la Réforme catholique, un rôle moteur et accompagnateur dans les modifications des espaces sacrés. Notre réflexion historique trouve aussi son inspiration dans certains travaux d'histoire de l'art, comme ceux de Frédéric Cousinié. L'église devient le bâtiment vers lequel se fondent tous les efforts mais le lieu où triomphent les volontés artistiques et où circulent des modèles<sup>759</sup>. La source principale de cette étude se fonde sur les visites pastorales car nous possédons uniquement des débris de comptes de fabrique. Cette source n'a de plus été étudiée que de manière superficielle et il reste encore à comprendre la conception des visiteurs, en explorant le vocabulaire ou le poids des non-dits. Les églises qualifiées de « belles » répondent-elles à une norme particulière ? Sont-elles neuves et font-elles preuve de modernité ?

Dans les diocèses provençaux, l'action des confréries ne peut être dissociée de l'étude des décors paroissiaux. Les luminaires entretiennent les autels et ont un rôle capital dans l'évolution des décors des espaces sacrés<sup>760</sup>. Pour la Bretagne, Bruno Restif

---

<sup>756</sup> Citons notamment, pour catalogues d'expositions : PENENT (J.), PELIGRY (Ch.), SUZZONI (J.-P.), *Le portrait toulousain de 1550 à 1800*, Catalogue de l'exposition du Musée des Augustins, Portet-sur-Garonne, éd. Loubatières, 1987, 188 p ; PENENT (J.), *Le temps du caravagisme, la peinture de Toulouse et du Languedoc de 1590 à 1650*, Paris, Somogy, Toulouse, Musée Paul Dupuy, 2001, 263 p. ; *L'âge d'or de la sculpture, artistes toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle*, Musée des Augustins, Paris, Somogy, 1996, 215 p et un colloque : *Nicolas Tournier et la peinture caravagesque en Italie, en France et en Espagne*, Actes du Colloque de l'Université de Toulouse II, 7-9 juin 2001, Toulouse, Framespa, collection « Méridiennes », 2003, p. 173-187.

<sup>757</sup> DUHEM (S.), *L'Art au village. La production artistique des paroisses rurales (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2009.

<sup>758</sup> DUHEM (S.), SALVAN GUILLOTIN (M.), *Une approche de la culture artistique des prêtres en milieu rural*, Toulouse, Méridiennes, 2012, à paraître.

<sup>759</sup> COUSINIÉ (F.), *Le Saint des Saints, Maîtres-autels et retables parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, 368 p.

<sup>760</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *op.cit.*, p. 402.

a insisté sur l'importance des fabriques<sup>761</sup>. Le dépouillement d'un fonds improprement intitulé « fonds de fabrique » aux archives départementales, n'a donné que de maigres résultats<sup>762</sup>. Le livre de fabrique d'Auzeville, rédigé entre 1596 et 1790, contient des comptes, la marque des dons pour le luminaire mais recense également les principaux événements survenus dans l'église et la paroisse<sup>763</sup>. Ces documents sont extrêmement précieux pour comprendre les arcanes de la commande.

Nous devons aussi nous appuyer sur des documents isolés mais révélateurs du fonctionnement d'une institution. Des livres d'église étaient aussi tenus par certains curés de paroisses. Peu d'entre eux nous sont connus, comme celui de Sainte-Colombe ou de Vacquiers, ce dernier restant introuvable<sup>764</sup>. Le livre de fabrique d'Auzeville semble aussi contenir, en son sein, un échantillon de livre de la fabrique. Dans les registres paroissiaux, des commandes importantes pour l'église et des informations sur les dégâts du temps pouvaient être consignées. Une attention particulière sera donc donnée à l'étude de l'iconographie à partir de ces sources. Du mobilier aux statues, en passant par les tableaux, il y eut un véritable iconoclasme sur lequel il faut revenir<sup>765</sup>. Ainsi, comment la religion catholique remodèle-t-elle les églises ? Comment les canons tridentins furent-ils diffusés et à quel rythme ? La Réforme catholique a-t-elle imposé sa marque dans le paysage sacré ? À l'issue des événements des années 1569-1570 puis des années 1580, que deviennent les églises saccagées ? À quelle époque sont-elles

---

<sup>761</sup> RESTIF (B.), *op. cit.*, p. 249.

<sup>762</sup> ADHG, 14G, fonds de fabriques (non classé). Je remercie Madame Geneviève Douillard qui m'en a autorisé la consultation. Peu de dossiers concernent le diocèse de Toulouse : 14G 1, registre de l'église de Belberaud (1544-1682) ; 14 G 4, consorce de prêtres de Castanet ; 14G 12, livre des actes des prêtres de l'église paroissiale du Lherm, 1560-1766 ; 14G 13, registre ayant servi de mémoire aux curés de l'église du Pin pour l'administration de leur fabrique depuis 1699 (cotes provisoires). Les dossiers concernent en grande majorité des consorces de prêtres du diocèse de Rieux.

<sup>763</sup> ADHG, 1 J 1815. Un livre d'église semble inséré au cœur d'un compte de fabrique. Des livres d'église étaient tenus par certains curés de paroisses. Peu d'entre eux nous sont parvenus, il est d'ailleurs assez curieux de voir celui de Saint-Sernin d'Auzeville inséré dans le livre de la fabrique. Mais dans les registres paroissiaux, l'on pouvait aussi parfois consigner des commandes importantes pour l'église et des informations sur les dégâts du temps. Ces tenues de registres étaient encouragées par les autorités ecclésiastiques.

<sup>764</sup> Jean Lestrade mentionne un livre d'église identique pour la paroisse de Vacquiers, *BSAMF*, 1901, p. 22-31. On peut lire dans ce livre relié le récit des événements paroissiaux survenus à Vacquiers aux XVIIe et XVIIIe siècles. Nous avons étudié en détails le livre de Sainte-Colombe de Baziège, appelé de manière erronée « livre de raison » (ADHG, 2 MI 1115). « Un curé au cœur de son église, la paroisse Sainte-Colombe dans le diocèse de Toulouse », à paraître.

<sup>765</sup> BESANÇON (A), *L'image interdite. Une histoire intellectuelle au cœur de l'iconoclasme*, Paris, Fayard, 1997 ; BRUNET (S.), « L'image interdite. Réforme catholique et réaménagement des églises dans les Pyrénées centrales au XVIIe siècle », dans DUHEM (S.), dir., *L'Art au village*, Rennes, PUR, 2010, p. 77-113.

reconstruites, remaniées ou restaurées ? Et comment ? Étudier les édifices religieux amène à ne pas évacuer l'usure du temps, les négligences au seul profit de l'omniprésence des destructions afférentes aux guerres de Religion.

La question de l'art nous semble révéler un paradoxe évident : la beauté des églises, l'effort de décoration – au plus profond des campagnes toulousaines et dans les paroisses les plus modestes – les commandes d'œuvres d'art qui pouvaient être grandioses contrastent énormément avec l'atonie économique de la ville et de sa région après la période heureuse du pastel. Dans des églises où parfois tout était à refaire, où trouve-t-on l'argent ? Comment ces églises sont-elles ornées de tout ce qu'il y avait de plus précieux ? Ces aspects méconnus méritent à leur tour d'être élucidés.

## I. La reconstruction des églises : un effort soutenu

Les deux tiers environ des édifices religieux n'ont pas eu à souffrir directement des guerres civiles, surtout dans l'ouest et le sud<sup>766</sup>. Pourtant, une majorité d'édifices sont en mauvais état et les autorités ecclésiastiques déplorent l'impossibilité d'y célébrer le culte avec la décence nécessaire.

À l'échelle du royaume, la reconstruction ou le cas échéant les réaménagements ont remis les églises au goût du jour. Au début du règne personnel de Louis XIV, l'ordonnance royale du 18 février 1661 pour la « réparation des églises et des presbytères » incite les autorités ecclésiastiques à réparer toutes les églises afin de remercier Dieu, auteur de la paix dans le royaume<sup>767</sup>. L'œuvre du roi est aussi de guider les évêques dans leur mission religieuse. Les travaux de Jeanne Ferté montrent d'ailleurs que cette déclaration est suivie dans les campagnes parisiennes d'une vague de constructions ou de reconstructions<sup>768</sup>. Enjeu religieux, politique mais aussi démographique, la reconstruction d'églises est un moyen d'affirmer sa domination et sa grandeur au sein de l'espace sacré.

### A. Des injonctions successives

Dans notre diocèse, la question de la reconstruction se pose dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les injonctions en ce sens se multiplient car certains lieux religieux font triste mine. À Gardouch, l'église a été complètement détruite. Le service paroissial s'effectue, en 1596, dans une partie de l'hôpital, incapable d'accueillir plus du cinquième des paroissiens. Le curé y transporte donc la pierre sacrée de l'autel et verse l'eau bénite dans des flacons. À Grépiac, il n'y a plus d'église paroissiale et le service religieux

---

<sup>766</sup> Voir chapitre 1.

<sup>767</sup> VENARD (M.), « La construction des églises paroissiales du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. LXXIII, 1987, p. 14.

<sup>768</sup> FERTÉ (J.), *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes*, Paris, 1962, p. 84-94.

s'effectue dans une chapelle de dévotion, Notre-Dame de Pitié. Ainsi, au fur et à mesure de la visite de ces lieux ruinés, les ordonnances concernant les reconstructions sont rendues :

Il faut mettre ordre que l'on y garde le Saint Sacrement et que l'église se refaisse et qu'il y ayt deux messes les iours de festes et dimanches selon le désir des habitants. Le sieur dudit lieu m'a promis deux mille tuiles si on veut refaire l'église, et que les bénéficiers se mettent en devoir<sup>769</sup>.

La question de la réhabilitation s'est donc posée très rapidement. Un imprimé du début du XVII<sup>e</sup> siècle pour la visite des paroisses résume les injonctions et fixe les devoirs de chacun. La reconstruction ou la rénovation des édifices religieux est une affaire collective :

Si on trouve que l'église a besoin de recouvrir faut ordonner qu'elle sera recouverte dans deux mois aux dépens de toutes les personnes fruits décimaux.

Si on trouve qu'elle a besoin d'être pavée, faut ordonner qu'elle sera pavée dans quatre mois au dépens des prenans-fruits lesquels aussi se feront contribuer sur ceux qui ont des sépultures, chacun pour la sienne, et feront garder le statut synodal qui a été fait et publié au synode dernier à ces fins.

Si on trouve que l'église soit démolie ou y manque une muraille faudra ordonner qu'elle soit rebâtie au dépens des prenans-fruits chacun pour sa cote-part après avoir distribué tous les revenus et toutes les charges ordinaires à savoir les gages des vicaires, les décimes, les gages des prédicateurs et aumônes des mauves, et lui avoir donné pour sa vie et nourriture autant qu'il lui en soit nécessaire pour pouvoir résider en sa cure et selon ce qui restera le fera contribuer, et chaque année jusqu'à ce que l'église soit rebâtie<sup>770</sup>.

Les fruits-prenants, décimateurs ou destinataires de la dîme, qui sont en général le curé et le patron de la paroisse, sont les principaux acteurs. Les décimateurs ont traditionnellement la charge de l'entretien du chœur tandis que les habitants, représentés par leur fabrique, sont responsables de l'entretien de la nef. La charge du clocher quant à elle dépend de son implantation sur l'édifice. Dans le cas toulousain, c'est principalement le percepteur de la dîme qui en a la charge. Les paroissiens sont impliqués dans les réparations par le charroi ou le don d'une contribution financière. Cette règle devient commune à tout le royaume en avril 1695 et elle semble en cours sur la période étudiée.

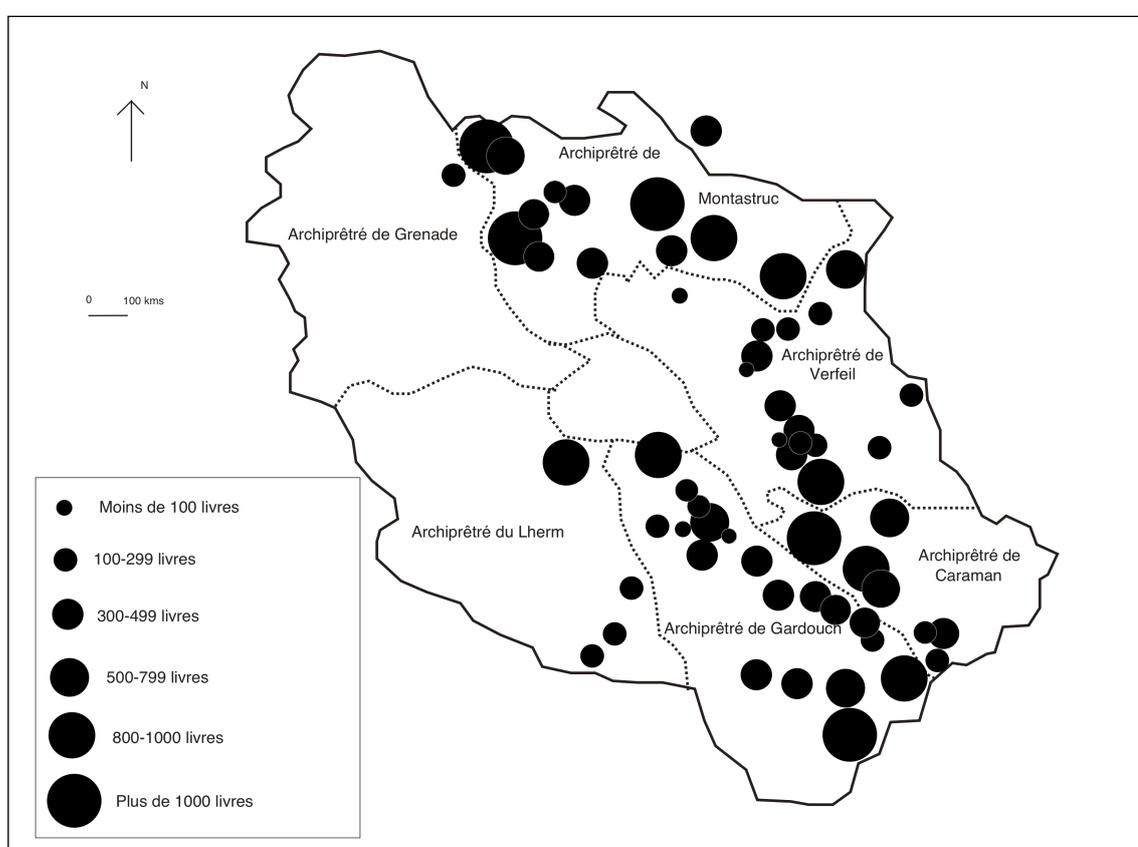
---

<sup>769</sup> ADHG, 2 MI 850, visite canonique du R.P. Martin Rouelle, le 6 octobre 1596.

<sup>770</sup> ADHG, 1 G 489, pièce n°20.

## B. L'action du cardinal de Joyeuse (1596-1616)

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une première campagne de reconstruction et de réhabilitation des espaces sacrés fut donc méthodiquement organisée. François de Joyeuse en son titre d'archevêque, d'abbé de Saint-Sernin et de prieur de la Daurade, participe activement au financement des travaux<sup>771</sup>. Cent vingt-et-un actes et baux à besogne ont été recensés par le notaire apostolique Du Jarric au nom du cardinal de Joyeuse, au sujet de soixante-six édifices religieux et paroissiaux.



Carte 9. – Les reconstructions ou travaux effectués dans les églises sous le patronage du cardinal de Joyeuse (1597-1616)

Cette source de première importance montre, pour les églises sous le patronage du cardinal, à la fois le poids et la valeur financière des travaux effectués. Nous

---

<sup>771</sup> Un registre contient l'ensemble des baux à besogne passés en son nom puis après sa mort. ADHG, 3 E 12554, « Registre particulier des affaires de Monseigneur le cardinal de Joyeuse, retenu par feu Du Jarric, notaire (1596-1618) ».

observons en premier lieu que les églises qui subissent des réfections successives sont dans leur quasi majorité situées dans tout l'est du diocèse<sup>772</sup>. L'ouest est totalement absent de cette campagne de restructuration, à l'exception de Grenade-sur-Garonne et de quelques paroisses isolées de l'archiprêtré du Lherm. Cette carte mérite d'être comparée avec celle des destructions recensées en 1570 et 1596 : en effet, l'ouest du diocèse avait été infiniment moins touchés par les destructions. De plus, si on met en perspective cette représentation cartographique avec le patronage de l'archevêque et de l'abbé de Saint-Sernin, on voit également que le patronage de l'archevêque est très dense dans les archiprêtrés de Gardouch et de Verfeil, tandis que l'abbé de Saint-Sernin est le patron d'un grand nombre de paroisses dans l'archiprêtré de Montastruc. Au vu de ces constatations, il est certainement plus logique de trouver des réparations concentrées dans une large zone est du diocèse.

Sur deux décennies, l'effort financier fut tout d'abord continu. En moyenne 5,7 églises ont été réparées ou totalement reconstruites chaque année. Entre 1600 et 1610, l'effort de restauration est plus soutenu avec en moyenne sept églises pour lesquelles on intervient. Pourtant, tous les édifices n'ont pas subi les assauts huguenots. C'est le cas de Saint-Jory qui subit d'importants travaux de restauration en 1597, 1605 puis 1616. Ces travaux touchant les fenêtres, l'enduit, le clocher, le toit ou les galeries résultent donc avant tout d'un entretien nécessaire<sup>773</sup>.

---

<sup>772</sup> Volume II, carte n° 25.

<sup>773</sup> ADHG, 3 E 12554, fol. 112, 476, 636, 960-970.

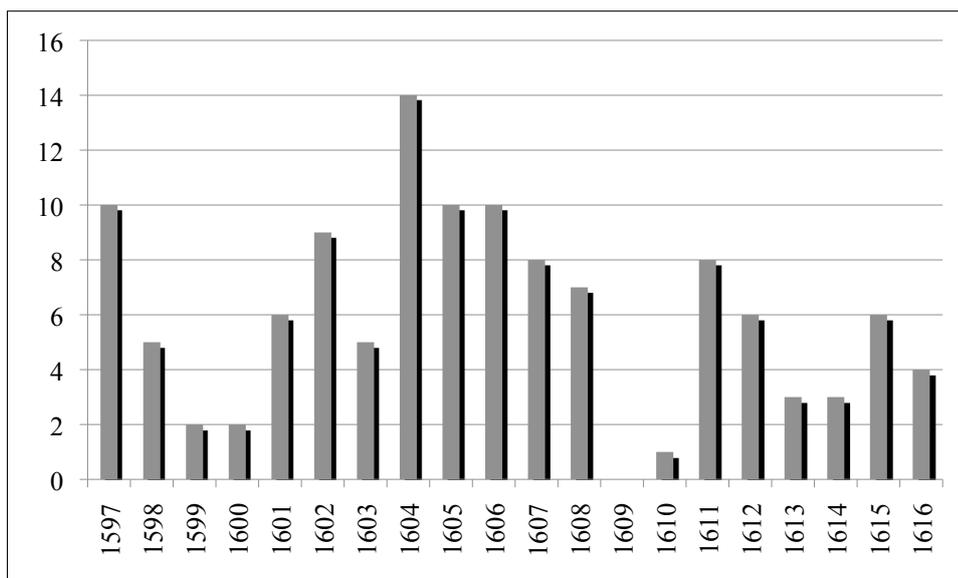


Figure 15. – Reconstructions ou travaux effectués aux églises sous le patronage du cardinal de Joyeuse (1597-1616)

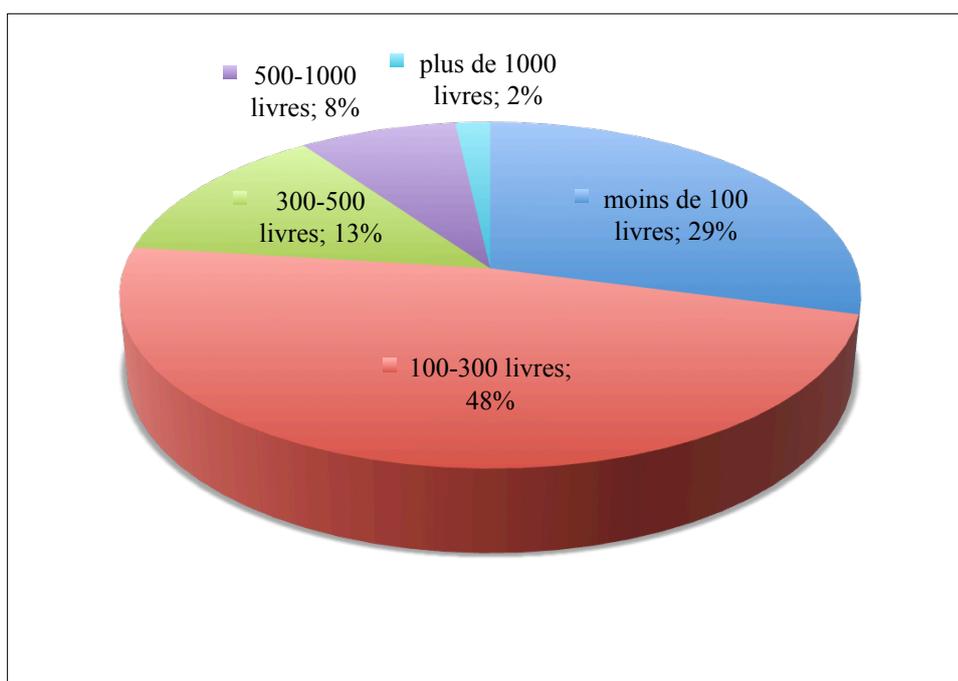


Figure 16. – Budget consacré aux réparations d'églises entre 1597 et 1616

Les dépenses supérieures à mille livres tournois sont rares et essentiellement réservées à des travaux de gros œuvre sur les clochers. Le quart des baux à besogne est consacré à des réparations aux clochers, cloches et galeries. L'état de celui de Fourquevaux exige par exemple une démolition partielle de l'église car une partie des murs, bâtis en terre crue, manquent de solidité pour supporter le nouveau clocher.

D'après l'enquête de 1570, cet édifice a été détruit et le montant des travaux s'élève à mille cinquante livres tournois<sup>774</sup>. Ce projet de reconstruction est dirigé par un chanoine de Saint-Étienne et recteur de la paroisse, M. de Montmirat. À Montgaillard, le clocher mur est entièrement reconstruit au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, en témoignent les plans pour sa reconstruction retrouvés dans les archives<sup>775</sup>. Le projet est dirigé par un chanoine de Saint-Étienne. La tour, à base carrée passant à l'octogone, présente deux étages supérieurs équipés de baies. Le toit a une pente de trente-cinq degrés, selon la déclinaison en usage dans le Midi.

Certaines dépenses sont élevées. À Saint-Jory, en 1616, les travaux sont plus diversifiés ; voûte, sacristie et chapelles bénéficient de réparations. Le montant des travaux s'élève à 1025 livres tournois dont sept cent soixante-cinq 765 sont payées par l'abbé de Saint-Sernin et deux cent cinquante-cinq payées par le recteur<sup>776</sup>. Des dépenses plus minces servent en général à réparer la couverture de l'église ou à ajouter des éléments d'aménagement intérieurs comme la rénovation des autels.

S'il partage toutefois les frais avec le curé de la paroisse, il reste que l'effort financier déployé par le cardinal de Joyeuse est indéniablement conséquent. Entre 1596 et 1616, ce dernier a en effet dépense 26 989 livres.

---

<sup>774</sup> ADHG, 3 E 12554, fol. 643.

<sup>775</sup> Les plans conservés à cette époque sont rares. ADHG, 2 MI 884, pièce 43. Volume II, Planche V.

<sup>776</sup> ADHG, 3 E 12554, fol. 967-970. « Racomoder le pavé de l'église et cœur, enduire de son mortier franc la petite muraille qui est de cloture de chœur, paver les chapelles et garnir tous les bas des autels de bois pour servir de marchepied. [Il faut faire des] réparations au lieu où on sonne les cloches, faire une chaire pour le prédicateur, celle ci étant toute rompue, faire bien faite et bois travaillé avec son couvert de noyer, recrépir le sommet du clocher et dans celui près de la pierre de laquelle cause le mauvais temps »

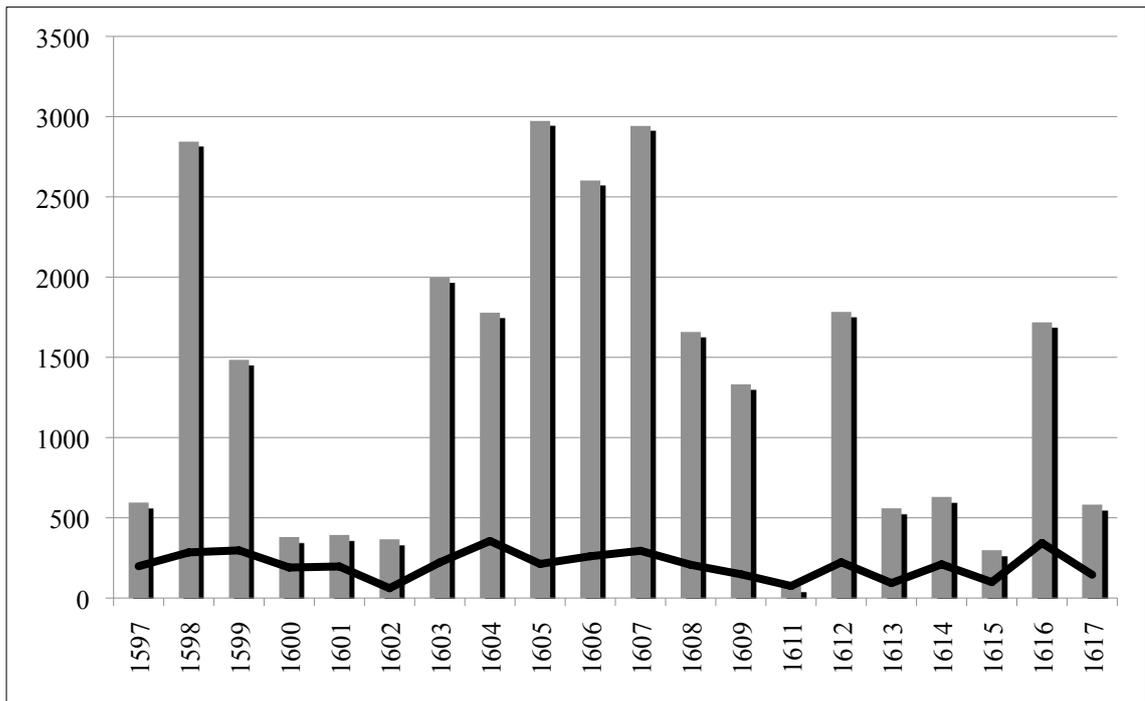


Figure 17. – Répartition annuelle des dépenses liées aux réparations d’églises entre 1597 et 1617

Nous observons d’abord que le budget consacré aux réparations est moins important en valeur absolue et relative entre 1600 et 1602 ; c’est en effet à cette époque que sont rendues les ordonnances de visite pastorales, avant le début effectif des réparations. Le maximum des dépenses est regroupé entre les années 1605-1608. En 1607-1608, le cardinal de Joyeuse, grâce au cumul de nombreux bénéfices, pouvait escompter un revenu diocésain de 63 000 livres tournois nettes<sup>777</sup>. Son budget consacré aux réparations représente 4,7% des revenus totaux. À partir de 1608, les dépenses sont nettement moins élevées, n’atteignant plus que 2,4% de ses revenus annuels. De plus, les travaux s’effectuent, dans la majorité des cas, en plusieurs phases.

Reprenons l’exemple de Gardouch ; les travaux s’y déroulent en cinq temps différents. En 1598, l’église est réparée dans sa quasi intégralité, avec la couverture du chœur, la réfection de l’arcade de l’entrée, de la porte. On y relève des murailles qui étaient tombées à terre derrière le maître-autel, et l’on procède également à un début d’aménagement intérieur avec le montage d’une porte destinée à la création d’une

<sup>777</sup> Voir chapitre II. Rappelons que le cardinal de Joyeuse a déjà quitté le diocèse de Toulouse mais cumule encore les revenus de la mense diocésaine, mais aussi de la mense abbatiale de Saint-Sernin et d’Eaunes.

sacristie. Ces travaux s'élevèrent à 279 livres. Puis, en 1606, l'archiprêtre lance les réparations du toit de l'église, en partie effondré, pour un montant de deux cents livres. Deux ans après, les chapelles sont entretenues et réparées. Outre l'ouverture des fenêtres, le grand autel est réaménagé conformément aux canons avec des degrés de brique, pour un montant de 196 livres<sup>778</sup>. Il s'agit de parer au plus urgent, et les travaux sont menés par touches successives.

L'exemple des réfections des églises sous le patronage du cardinal de Joyeuse montre donc un effort soutenu, continu, en matière d'entretien et de mise aux normes des édifices religieux. Il révèle – une fois encore – la dimension engagée de son œuvre réformatrice dans tous les domaines.

### **C. Des rythmes hétérogènes pour la restauration des édifices religieux**

Pourtant, la chronologie est différenciée, car elle dépend des bonnes volontés locales et de celles des patrons de la paroisse. Les conflits sont nombreux. Parfois, les lenteurs des restaurations sont dues à la négligence du recteur, comme en 1610 à Mauremont<sup>779</sup>. L'exemple n'est pas isolé, et les fonds du parlement regorgent de procès contre les décimateurs peu enclins à financer l'effort de reconstruction<sup>780</sup>. À Saint-Martin-des Champs, annexe de Fourquevaux, les habitants écrivent plusieurs requêtes successives auprès du parlement de Toulouse en 1605, 1623 et 1656 pour demander la réparation de leur église. Le chapitre Saint-Étienne est finalement enjoint de payer la réparation :

Bastie de terre, toute démolie, le service divin est fait à la maison du recteur ou chapellanye qui a été recouverte et où la messe est dite tous les dimanches mais pour l'administration des sacrements il faut que le vicaire y apporte de Fourquevaux tout ce qui est nécessaire<sup>781</sup>.

---

<sup>778</sup> ADHG, 3 E 12 554, fol. 199, 582, fol. 700,

<sup>779</sup> ADHG, 2 MI 877, réparations à l'église, 1610.

<sup>780</sup> ADHG, série B. Le fonds des sacs à procès est en cours de classement (voir l'état des sources)

<sup>781</sup> ADHG, 2 MI 843, visite pastorale de 1596.

Un syndic de la communauté de Saussens a été créé dès 1599 pour exiger les réparations et la réédification de l'église paroissiale. Il porte procès devant le parlement de Toulouse pour contraindre le chapitre Saint-Étienne à payer la sixième partie des fruits décimaux, que l'on appelle aussi la sexte. Ainsi le bail de réparation, d'un montant de cent livres tournois, est conclu le 13 novembre 1600. Si le chapitre Saint-Étienne collabore – de manière plus ou moins contrainte – les paroissiens sont également mis à contribution pour aider les maçons par le charroi, en transportant les tuiles depuis la tuilerie voisine de Prunet<sup>782</sup>.

À Aignes, en 1596, le visiteur constate que si les murs de l'édifice sont en bon état, en revanche, une grande partie du toit s'est effondrée. Le peuple déserte donc la messe les jours de mauvais temps. L'ordonnance du cardinal de Joyeuse est instructive. Elle nous indique la nature des réparations envisagées et qui doit les prendre en charge financièrement :

Aux prieur, recteur, benefissiers, à tous les dits paroissiens du lieu d'Aignes [...] avouns ordonnés que lesdits titulaires et fruitz prenans pourvoiront aux réparations du tout, pour la somme de 25 escus, que les habitans feront les charrois nécessaires selon la coutume dud[it] diocèse<sup>783</sup>.

Le recteur, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ne réside pas et n'a contribué financièrement à aucune réparation ; l'autre décimateur, du même ordre, est le commandeur de Gagnac. Ils doivent pourtant se partager le montant des travaux en tant que bénéficiaires de la paroisse, à hauteur des décimes qu'ils touchent.

À Beauzelle, en 1601, face à une église et à un clocher en ruine, les consuls proposent de faire les charrois et les travaux qui leur incombent. Mais ils se heurtent au refus du chapitre Saint-Étienne, et font alors saisir la sixième partie des fruits décimaux. En 1602, au cours d'un nouveau procès entre cette communauté et le chapitre métropolitain, les consuls réclament la reconstruction de leur clocher mais le décimateur prétend qu'il est en bon état<sup>784</sup>. Les paroissiens doivent attendre 1634 pour obtenir gain de cause. En effet, Guillaume Le Roy est chargé de la construction du « penne » de l'église, qu'il doit aussi recouvrir en sus des chapelles et de la sacristie. Il doit réaliser

---

<sup>782</sup> LESTRADE (J.), « L'art à Toulouse », *op. cit.*, p. 38-39. D'après le registre notarial de Claude Olivi, années 1599 et 1600, fol. 61, 159, 272.

<sup>783</sup> ADHG, 2 MI 801, relation sur les interrogations faites par le R.P. Martin Rouelle, le 3 octobre 1596.

<sup>784</sup> ADHG, BPS 205, BPS 353.

une tribune et une galerie « pour accommoder les cloches et servir au carillonnement »<sup>785</sup>.

La réparation implique donc la participation de tout le corps social. Mais devant l'urgence des travaux, priorité fut donnée à l'entretien, à l'amélioration ou à la réparation de l'église principale, tandis que les églises secondaires pouvaient sembler négligées. S'il n'y a pas, au XVII<sup>e</sup> siècle, de restructuration radicale de l'espace villageois, il y a pourtant un net resserrement autour de l'église paroissiale, au détriment des chapelles isolées. Ces dernières, faute d'entretien, tombent en ruine et disparaissent du paysage religieux. Les conséquences des destructions protestantes ont été exagérées par les historiens catholiques du début du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, s'il ne faut pas négliger l'importance et la violence des raids, la conservation d'éléments anciens dans l'architecture et les destructions d'objets non conformes par les autorités catholiques n'ont sans doute pas été négligeables.

---

<sup>785</sup> ADHG, 3 E 12756, f° 255. COSTA (G.), « Les entrepreneurs parisiens du pont neuf de Toulouse », *MSAMF*, 2002, p. 203.

## **II. Le profond réaménagement des lieux de culte**

Symbole de l'unité religieuse de la communauté, l'église-monument est un enjeu de pouvoir. L'analyse du « monde du dedans » permet de porter un regard sur les changements opérés au cours du Siècle des Saints. Afin d'affirmer ou réaffirmer la magnificence du culte, et donc d'assurer la décence de la liturgie, d'imposer le respect au sein des églises, une stricte séparation entre profane et sacré s'est tout d'abord imposée. Puis l'église s'est véritablement imposée comme un espace sacré grâce au retour du culte des reliques. Enfin une réorganisation culturelle s'est mise en place pour assurer la magnificence du service divin.

### **A. La séparation entre profane et sacré, enjeu de la Réforme catholique**

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, deux cultures cohabitent, sinon s'interpénètrent, celles du sacré et du profane, projetées dans la société par l'opposition entre le clergé et les laïcs. La limite entre ces deux acceptions de l'espace, déjà floue, est accrue par le rapport familial des fidèles envers leur église. Dès lors, dans les esprits, la limite fluctue. L'Église tente ainsi de poser le cadre des pratiques en prenant en main la gestion des monuments de façon plus rigoureuse. Elle tente d'instaurer une réglementation stricte dans la perspective, *in fine*, de contrôler par ce biais les fidèles.

## 1. Étude de la terminologie : « décence, honneur, dignité, grandeur et splendeur »<sup>786</sup>

Un grand nombre de recommandations pour l'entretien des édifices religieux sont apportées dans les textes normatifs. Le terme de « décence » y apparaît tel un *leitmotiv* :

Que les églises soient tenues par tout dedans et dehors bien réparées, ornées et surtout que le couvert soit bien entretenu [...] que sous le toict, il y aie une coute de muraille, s'il est possible, à tout le moins sur la chapelle où est le grand autel et que le reste soit lambrissé pour plus grande décence<sup>787</sup>.

Il englobe aussi bien l'édifice lui-même, que son mobilier et sa pratique liturgique. Ainsi, les marguilliers de la table Saint-Étienne, s'adressant au cardinal de Joyeuse, cherchent à imposer « décence, honneur, dignité, grandeur et splendeur » pour assurer la « majesté du divin service »<sup>788</sup>. Le terme de « décence », associé à celui de « beauté » ou de « grandeur » évoque avant tout l'aspect extérieur d'un individu. D'ailleurs, l'honnêteté, la bienséance ou la décence, s'appliquent de façon privilégiée aux ecclésiastiques. Si décence et beauté sont assimilées, c'est parce que ce qui est décent plaira à la vue du spectateur<sup>789</sup>. Le curé doit en effet veiller à avoir une église aussi belle que possible. Le critère de beauté prééminent pour une église sous l'Ancien Régime est probablement lié à sa capacité de célébration du culte dans les meilleures conditions. Ces préoccupations dépendent de l'idée du sacré visible à tous les yeux. L'édifice matériel est bien le miroir, sinon l'écrin, de l'état spirituel.

À l'inverse, de nombreux édifices peuvent s'avérer indécents, ou contraires à la morale<sup>790</sup>. La XXV<sup>e</sup> session du concile de Trente des 3 et 4 décembre 1563 expose les nécessités requises en matière artistique : « toute indécence sera évitée en sorte que les

---

<sup>786</sup> ADHG, 1 G 398, Requête envoyée au cardinal de Joyeuse par les marguilliers de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, 1597 (pièce n°36).

<sup>787</sup> PEYRONET, p. 1146.

<sup>788</sup> ADHG, 1 G 398, pièce n° 36.

<sup>789</sup> Dans le *Dictionnaire* de Furetière, la décence est assimilée à la propreté ou au bon état. Les statues religieuses peuvent par exemple être jugées pour leur décence. La connotation est double, à la fois morale et esthétique. La décence concerne avant tout un comportement : « L'honnêteté, bienséance que l'on est obligé de garder à l'extérieur dans le geste, dans les habits ». L'honneur fait référence à la grandeur qui dispose aussi d'une connotation double pour les choses spirituelles, morales mais aussi matérielles.

<sup>790</sup> L'indécence est le « manquement contre la bienséance et l'honnêteté extérieure », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694. Dans le *Dictionnaire français des mots et des choses* de Richelet en 1680, c'est « ce qui est contraire et opposé à la bienséance, à l'honnêteté et à la civilité ». L'indécence est bien ce qui est contraire à la morale.

images ne soient ni peintes, ni ornées d'une beauté provocante »<sup>791</sup>. Mais l'appréciation du critère de décence est laissée au seul évêque. Pour ce qui relève de l'extérieur de l'édifice, les prescriptions semblent rares. On peut toutefois recourir à l'église de Daux, qualifiée d'extrêmement indécente. Le visiteur demande la réfection de « l'entrée par le prieur dans un mois »<sup>792</sup>. Il s'agit d'une église bâtie de terre, arborant une façade digne d'une grange. L'indécence du lieu de culte est ici synonyme de l'édifice profane.

Ce qui est indécent est aussi souvent qualifié de « meschant »<sup>793</sup>. Par exemple à Tarabel, le recteur, recensant les ornements de sa sacristie, ne trouve qu'un « meschant missel »<sup>794</sup>. Dans l'église de Sainte-Colombe, il n'y avait en 1668 « qu'un méchant calice d'estain »<sup>795</sup>. Dans la paroisse de Verdun-sur-Garonne, en 1698, le procès-verbal affirme que « on ostera les trois méchantes caisses qui sont dans lad[ite] chapelle »<sup>796</sup>. Ce terme est très répandu pour qualifier un objet de nature usagée, abîmée ou cassée. Enfin, dans l'église paroissiale de Renoufielle, les fonts baptismaux possèdent « un calice et patène d'estain et un petit chauderon d'eau bénite et l'eau du baptesme dans une méchante cruche de terre couverte d'une tuile »<sup>797</sup>. Cet exemple est révélateur de l'ambivalence du terme car le qualificatif « méchant » peut tout autant signifier vieux, usagé, impropre, qu'évoquer un objet profane, indigne d'une mission sacrée.

D'autres termes désignent l'indécence du mobilier ou des images situées dans les églises, sous l'appellation de « difformité ». Ainsi, à Beupuy, en 1617, Jean de Rudèle décrit « deux grandes images en bosse mal peinctz et difformes » au grand autel, puis en visitant la chapelle de Notre-Dame, il trouve « un retable au devant peint avec quatre ou cinq images deffigurés »<sup>798</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, selon le *Dictionnaire de Furetière*, la « difformité » renvoie à ce qui est « laid, qui choque la vue, qui n'a pas les

---

<sup>791</sup> Décret sur l'invocation, la vénération des reliques des saints et les saintes images.

<sup>792</sup> ADHG, 2 MI 827, ordonnance de visite rendue par Alvarus au nom du cardinal de Joyeuse en 1602.

<sup>793</sup> Ce terme signifie ce qui est mauvais, dépourvu de bonnes qualités, ne méritant aucune estime. Cela s'applique aux hommes mais aussi aux choses.

<sup>794</sup> ADHG, 2 MI 939, « Response proposée aux articles proposés par Monsieur le Vicaire général de l'archevesché de Toulouse au recteur de Tarabel », vers 1615.

<sup>795</sup> ADHG, 2 MI 1115, livre de raison des curés de la paroisse Sainte-Colombe de Baziège, fol. 13.

<sup>796</sup> ADHG, 2 MI 955, visite de la paroisse de Verdun le 26 septembre 1696.

<sup>797</sup> ADHG, 2 MI 901, « Relation de ce qu'avons peu cognoistre de la paroisse de Renoufielle, visitant led lieu par mandement de Mgr cardinal de Joyeuse », le 12 septembre 1596.

<sup>798</sup> Dans les sources, le terme « image » s'utilise souvent au masculin. Il peut désigner les éléments d'un tableau mais aussi des statues que l'on trouve indifféremment sous l'appellation « image » ou encore « image en bosse ». ADHG, 2 MI 808, visite de Jean de Rudèle, le 17 septembre 1617. Voir BACCRAËRE (G.), *op.cit.*, 1968, p.116-125.

proportions qu'il doit avoir ». On peut y voir une allégorie des démons qui « sont peints sous des figures difformes pour en donner plus d'horreur, la difformité d'une âme pécheresse est grande devant Dieu »<sup>799</sup>. Ces décors inappropriés sont récurrents en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle dans les visites pastorales. À Pelleport, en 1596, le visiteur trouve un autel principal sur lequel il voit des « images pourries, gatées et difformes »<sup>800</sup>. Il manque en général aux statues difformes une partie du visage ou bien du corps. Ainsi, dans la chapelle Saint-Laurent de Cugnaux, la statue de saint Laurent est ainsi décrite car il lui manque les mains et l'on défend d'ailleurs d'y célébrer la messe. Le corps humain doit être à l'image de la perfection de Dieu, les statues sont des objets sacrés et doivent être respectées, entretenues et réparées. Dans la lignée de la réglementation tentée contre la dimension profane des objets ou des décors, une organisation de plus en plus hiérarchisée des bâtiments sacrés s'impose.

## 2. L'affirmation d'une sacralité spatiale

La décence des lieux de culte suppose tout d'abord de réaffirmer la nette séparation entre profane et sacré, telle qu'elle apparaît dans les *Anciens statuts synodaux* du diocèse de Toulouse :

Tout autre maniemet d'affaires mondains doivent estre totalement bannis des églises [...] en ces lieux, on ne doit vacquer qu'à ouyr la parole de Dieu<sup>801</sup>.

La distinction entre profane et sacré n'est pas chose évidente à assimiler, comme en témoigne l'habitude prise par les laïcs de conserver des objets sacrés dans les maisons individuelles. Les frontières floues de ces deux dimensions étaient couramment brouillées. L'église et le cimetière étaient régulièrement exploités à des fins des usages sociaux, y compris durant le culte<sup>802</sup>.

On impose donc, en premier lieu, le respect du silence, afin de ne pas troubler les messes. Les affaires séculières sont totalement interdites. Ces réglementations sont

---

<sup>799</sup> FURETIÈRE, *Ibidem*.

<sup>800</sup> ADHG, 2 MI 939, Pelleport, visite de 1596.

<sup>801</sup> Les anciens statuts synodaux, p. 158.

<sup>802</sup> CABANTOUS (A.), *op.cit.*, p. 47. L'auteur cite l'exemple fameux du cimetière des Innocents à Paris qui était un espace de représentations théâtrales, d'exécutions capitales, un lieu de commerce mais aussi un endroit où l'on enseignait le catéchisme.

anciennes car en 1551, le cardinal de Meudon réaffirmait l'interdiction de se promener dans les églises et d'y traiter des affaires séculières et profanes<sup>803</sup>. Ces principes sont rappelés aux curés et prêtres du diocèse dans les *Diverses Instructions* du cardinal de Joyeuse :

Qu'on ne tienne point dans les Églises choses prophanes, comme grain, vin, bois et choses semblables ; et que les coffres et autres empeschements en soyent ostés<sup>804</sup>.

Ce n'est pas faute de le redire car l'on trouve plusieurs exemples d'utilisations peu conventionnelles des lieux de culte. Ainsi, à Toutens, la sacristie sert de cave et de cellier au recteur. Il y entrepose en effet ses fagots de bois et lors de la visite de 1644, Charles de Montchal ordonne « que le recteur fera sortir dès demain tout ce qui est dans icelle, nettoyer pour ne servir désormais à aucun ouvrage profane »<sup>805</sup>. L'église de Fourquevaux quant à elle sert à entreposer d'autres objets personnels ; la visite pastorale de 1594 ordonne d'ailleurs de les retirer<sup>806</sup>. Enfin, lors de l'inspection de la commanderie de Garidech, au nord de Toulouse, le visiteur commence par entrer dans l'église secondaire. Sa description est désastreuse, car il y a une grande fente à la voûte de l'église, « qui menasse de ruine ». Il comprend alors que le « notaire de la maison du chapelain fait servir le dessus de l'église de volière et de décharge pour tenir le bois, foin et autres choses ». Il est donc responsable de l'élargissement de la fente<sup>807</sup>. Ces usages profanes des édifices religieux n'étaient certes pas majoritaires mais relativement courants, car dans des temps très proches, l'église avait pu servir de forteresse, de grange ou de dépôt d'armes. Elle avait servi de tour de guet pour repérer des troupes de pillards. Elle était d'ailleurs souvent fortifiée et les paroissiens y avaient entreposé leurs objets précieux ou leurs récoltes. Elle sert encore aux délibérations des affaires de la communauté. L'ordinaire est donc contraint de réaffirmer la singularité des espaces sacrés et la distinction du chœur et de la nef.

Dans les *Anciens statuts synodaux*, on note ensuite expressément que les femmes doivent être assises hors du chœur et « demeurent séparées et ségrégées des hommes en

---

<sup>803</sup> PEYRONET, p. 615.

<sup>804</sup> PEYRONET, p. 1152.

<sup>805</sup> ADHG, 2 MI 952, visite du 31 août 1644.

<sup>806</sup> ADHG, 2 MI 843, visite de 1594 par Alvarus puis ordonnances.

<sup>807</sup> ADHG, 1 H 414, visite de l'église de Garidech par l'ordre de Malte, mai 1661, fol 3-suiv.

la nef »<sup>808</sup>. À la moindre irrévérence dans les églises, les femmes sont fustigées. Ainsi, Jean de Rudèle, vicaire général, affirme en 1619 :

Il y a encore des femmes, lesquelles oublieuses de leur naturelle pudeur, et comme si l'indolence avoit essuyé toute vergogne et honnesteté, se donnent la même licence que les hommes, et s'entretiennent bouche à bouche de discours profanes avec la jeunesse durant le divin office<sup>809</sup>.

Il rappelle à cet effet le principe de séparation absolue entre hommes et femmes, pendant les prédications. Elles sont aussi privées de l'accès au chœur durant les offices et doivent entrer dans les édifices sacrés vêtues convenablement, tête et poitrine couvertes. Le corps du croyant est assimilé à la pureté du lieu. Progressivement, les laïcs prennent conscience qu'ils n'occupent pas la même place que les prêtres, et ils en sont séparés dans la société comme dans l'église. L'espace sacré est donc mis en valeur en fonction de ces impératifs.

Il y a enfin un souci évident d'imposer aux fidèles une distance physique à l'égard des chapelles, autels et fonts baptismaux car des « irrévérences » se commettent encore au XVII<sup>e</sup> siècle à l'égard du Saint-Sacrement. Les ordonnances correspondent à une certaine réalité observée sur le terrain. Jean de Rudèle évoque encore en 1621 :

que plusieurs personnes se parquent dans les balustres et mesmes prenant la hardiesse de s'approcher du saint autel auquel il est exposé, s'y tiennent avec des postures indécentes<sup>810</sup>.

On peut supposer que les fidèles allaient jusqu'à se prosterner sur le maître-autel, puis se tenaient volontiers le dos tourné au Saint-Sacrement et escaladaient les balustrades. C'est pourquoi l'église tridentine s'est à proprement parler barricadée et clôturée afin de compartimenter strictement les espaces : des balustrades sont mises en place autour de tous les autels, autour des chapelles et des fonts baptismaux. Au Castéra, le chœur et les fonts baptismaux sont clôturés d'une balustrade en 1617<sup>811</sup>.

---

<sup>808</sup> *Les anciens statuts synodaux, op.cit.*, p. 160. Les femmes s'assoient à gauche et les hommes à droite.

<sup>809</sup> PEYRONET, p. 755-756.

<sup>810</sup> ADHG, 1 G 398, pièce 47, « ordonnance de Jean de Rudèle contre les irrévérences qui se commettent dans les églises ». On trouve tout type de dérives dans les églises, comme des gens assis sur les autels durant les prédications, des paroissiens entrant durant la messe avec leurs animaux. Ces attitudes se poursuivent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>811</sup> « Les fonts baptismaux seront dressés à la manière que s'ensuit : conque, trou au milieu, et au costé une armoire avec les ornements pour administrer l'extrême onction, fermés de balustres, dans quatre mois, d'autant que lesdits fonts ne sont pas dans un lieu commode, avons ordonnés qu'il seront mis à la porte de l'entrée à costé de la main gauche » (ADHG, 2 MI 821, Le Castéra).

On trouve, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les visites pastorales de Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef des espaces intérieurs harmonisés, systématiquement clôturés d'une porte qui ferme à clé. Imposer cette séparation est une manière d'éviter les débordements des laïcs dont les gestes pouvaient être qualifiées d'irrévérences par l'Église, mais également de compartimenter encore davantage une société déjà très ordonnée<sup>812</sup>.

La présence laïque dans l'église pose de surcroît des conflits d'intérêts avec les seigneurs ou les élites de la paroisse. Le problème de la position du banc du seigneur est extrêmement révélateur. Jusqu'à l'époque moderne, les bancs étaient couramment placés dans le chœur et touchaient parfois l'autel. Ainsi, en 1638, Charles de Montchal constate que le banc du seigneur avec son agenouilloir est situé juste devant l'autel à Clermont-le-Fort<sup>813</sup>. À Escalquens, le banc du seigneur est situé au milieu de ceux des prêtres du lieu, et devient une source de gêne pour le curé dans ses célébrations. Considéré comme une place d'honneur, les bancs sont peu à peu et non sans mal, déplacés dans la nef. Ainsi, en 1698, à Castanet :

on osterà le banc des seigneurs parce qu'ils empeschent le prestre et on les placera [...] dans le sanctuaire pour laisser un passage pour donner la communion<sup>814</sup>

Les prescriptions tendent donc à exclure les laïcs du chœur – également appelé presbytère – pour les confiner dans la nef.

Un autre problème crucial concerne les sépultures. Celles des laïcs sont au fur et à mesure interdites pour des raisons architecturales car après l'inhumation, le pavé n'était pas refait. Le problème se pose avec plus d'acuité quand il s'agit d'une chapelle privée, fondée et donc entretenue par des particuliers.

Si on trouve qu'elle a besoin d'être pavée, faut ordonner qu'elle sera pavée dans quatre mois au dépens des prenans-fruits lesquels aussi se feront contribuer sur ceux qui ont des sépultures chacun pour la sienne et feront garder le statut synodal qui a été fait et publié au synode dernier à ces fins<sup>815</sup>.

Pourtant, l'inhumation des seigneurs dans les églises est une tradition bien ancrée dans le diocèse de Toulouse comme ailleurs. Avant la Révolution, dans tous les monastères

---

<sup>812</sup> RESTIF (B.), *op.cit.*, p. 197-198.

<sup>813</sup> ADHG, 2 MI 822, visite du 11 mai 1638.

<sup>814</sup> ADHG, 2 MI 818, visite du 7 septembre 1698.

<sup>815</sup> ADHG, 1 G 489, pièce n°20, imprimé pour la visite des paroisses, sans date.

de la ville, on offrait la sépulture, soit dans les églises, soit dans les chapelles, soit dans toute autre partie du couvent où des familles désiraient acquérir une fondation perpétuelle<sup>816</sup>. Mais, dès 1614, il fut décidé qu'on n'enterrerait plus personne dans une église qui ne soit recteur ou de « grande qualité », décision reconduite par Joseph de Montpezat de Carbon puis par Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef<sup>817</sup>. Aucune sépulture dans l'église ne peut se faire sans la présence du curé et l'on veille bien à ce qu'aucun tombeau ne puisse être plus haut que le maître autel. Le chœur est, encore une fois, considéré à part. Ainsi, dans l'acte passé avec le vicaire perpétuel – ou curé – de la paroisse Saint-Étienne de Toulouse, il est réaffirmé qu'aucun enterrement n'aura lieu autour du chœur de la cathédrale. Le vicaire perpétuel ne pourra donner droit de sépulture, ni faire ouvrir la terre de la nef par ceux qui n'en ont pas reçu la permission par le chapitre cathédral. Celui-ci dispose aussi du droit de décider d'inhumer dans les chapelles des pénitents bleus, des pénitents noirs et de l'église des carmes de Toulouse<sup>818</sup>. Toute procédure d'inhumation de laïcs est bien entendu limitée à la nef, tandis que les héritiers doivent promettre qu'ils s'engagent à faire réparer le pavé sur la sépulture, et qu'ils promettent de l'entretenir<sup>819</sup>. L'immense honneur que constitue l'inhumation dans une église se restreint donc à une petite élite, sous conditions, mais elle est de plus en plus restreinte – à l'exclusion des bâtiments conventuels – aux personnes ecclésiastiques.

### 3. Le cimetière ou la difficile ségrégation entre sacré et profane

Les paroissiens prennent en général peu de soin de leur cimetière, laissant le bétail y paître ou s'y livrant à des activités profanes. Il devrait pourtant être clos et posséder une porte. Les injonctions se multiplient pour préserver le caractère sacré de ce lieu chrétien. Dans *Les Anciens statuts synodaux* puis dans *l'Instruction générale*, il est

---

<sup>816</sup> BRÉMOND (A.), « Notice sur le couvent des Cordeliers de Toulouse », *La Semaine catholique*, 1874.

<sup>817</sup> *Ordonnances de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Joseph Montpezat de Carbon, faites dans le synode tenu à Toulouse le quatrième May 1677*, Toulouse, 1678, p. 106 ; *Ordonnances synodales du diocèse de Toulouse, renouvelées et confirmées par Monseigneur l'illustrissime Père en Dieu Jean Baptiste Michel Colbert*, seconde édition à Toulouse, chez Jean Boude, 1696, p. 130.

<sup>818</sup> ADHG, 1 G 629, pièce n°2. Extrait de l'acte de transaction passé entre les dignités et chanoines de l'église métropolitaine de Toulouse et M<sup>e</sup> Odes Henri de Laporte, vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Etienne de Toulouse, 1691.

<sup>819</sup> PEYRONET, p. 654.

rappelé qu'au sein des églises et cimetières « on ne doit jamais faire banquets, repas, jeux, passetemps, comédies et spectacles ; on n'y doit tenir les marchés, ni foires, ni traiter les négociations, moins tenir les audiences des affaires des séculiers »<sup>820</sup>. En 1620, Jean de Rudèle évoque « qu'il faut procurer la closture des cimetières qui sont des lieux qui doivent estre tenus avec vénération »<sup>821</sup>. Les vicaires forains doivent aussi y veiller dans leurs circonscriptions<sup>822</sup>. Puis ces prescriptions sont rappelées dans les ordonnances synodales de la deuxième moitié du siècle<sup>823</sup>. Les paroissiens faisaient-ils réellement peu de cas des espaces pour les défunts ?

Il semblerait que oui, à lire la plainte du vicaire d'Auzeville et Pechbusque contre l'attitude de ses paroissiens au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ses griefs sont nombreux et il demande à ce que les laïcs n'y organisent plus de banquets ; la situation du cimetière de sa paroisse est, de plus, peu enviable :

*Tertio*, on met pastre toute sorte de bestail dans les cimetières et nonobstant ce commandement fait par la susdite ordonnance, on ne l'a voulu fermé, disant qu'il sera commendé et fermé les autres, ils le feront, aussi ce que seroit très iuste pour autant qu'il y a plusieurs corps de petits enfans pêle mêle avec les autres<sup>824</sup>.

Les paroissiens refusent en effet de clôturer le cimetière. Cette protection murée, ou la réalisation d'un fossé, empêche certes la venue du bétail, mais garantit surtout contre d'éventuels débordements de la part des habitants dans la mesure où la clé de la porte est gardée par le curé ou le vicaire. L'entretien du cimetière est du ressort des marguilliers et donc des paroissiens. L'étude du livre de la fabrique d'Auzeville nous apprend, qu'en avril 1679, les hommes de la paroisse travaillent à la remise à neuf du cimetière :

On a obligé tous les habitans de payer sept deniers ou bien donner un iour en suite de quoi quarante-cinq hommes sont venus travailler durant la semaine et ont fait les parois tombées et ont chausé les autres dedans et dehors et ceux qui ont travaillé, les

---

<sup>820</sup> *Les anciens statuts synodaux de la cité et diocèse de Tolose [...]*, Toulouse, Raymond Colomiez, 1597, p. 159. Il s'agit de la traduction et publication des statuts publiés par Jean d'Orléans en 1531, *Statuta synodalia civitatis et dioecesis Tolosae*, Tolose, 1531.

<sup>821</sup> PEYRONET, p. 769.

<sup>822</sup> PEYRONET, p. 1317 ; ADHG, 1 G 398.

<sup>823</sup> *Ordonnances synodales du diocèse de Toulouse, renouvelées et confirmées par Monseigneur l'illustrissime Père en Dieu Jean Baptiste Michel Colbert*, seconde édition à Toulouse, chez Jean Boude, 1696, p. 128.

<sup>824</sup> ADHG, 1 G 630, pièce n°8.

autres ont baillé de l'argent pour les portes et sont ainsi marqués dans le rolle et tout cela par la diligence de Jean Chaulet, consul de la présente année<sup>825</sup>.

Ainsi à Auzeville, malgré des réitérations successives, la stricte délimitation entre le cimetière et la terre profane n'intervient qu'assez tardivement dans le temps. Il y a bien un décalage entre la théorie et son application sur le terrain.

Le cimetière est à l'image de l'église, une terre sacrée. Les autorités engagent les paroissiens et le curé à recouvrer l'occupation des cimetières spoliés pendant les guerres de Religion. En 1666, dans le cadre de la Contre-Réforme, il est donc décidé que les cimetières protestants contigus aux églises seraient adjugés aux catholiques<sup>826</sup>. Le curé est d'ailleurs le garant de cette sacralité. Une sépulture ne peut se faire sans lui, y compris s'il s'agit de religieux. Le 21 février 1645, Pierre de Flous, vicaire général, condamne les trinitaires à payer vingt livres d'amende pour avoir fait une sépulture dans l'église de la Daurade en l'absence du curé. Plusieurs conflits ont lieu à Toulouse au cours du siècle. Le curé est en outre responsable des corps morts et enterrés.

Nous ordonnons que les corps des fidèles seront enterrez dans des fosses suffisamment profondes, sans qu'il soit loisible à personne d'ouvrir les sépulchres pour quelque prétexte que ce soit, qu'à la présence des curez et de leur ordre, sur peine d'excommunication<sup>827</sup>.

De plus, les enfants qui meurent sans baptême ne peuvent être ensevelis dans cette terre sacrée. Une place à l'écart de l'enclos du cimetière leur est réservée. Cela explique très probablement les réticences des paroissiens d'Auzeville à accueillir les prescriptions synodales.

Terre sacrée et sacralisée, le cimetière, situé de plus en plus souvent autour de l'église paroissiale, vient rappeler aux hommes leur condition mortelle<sup>828</sup>. Au Moyen Âge, et en Bretagne notamment, les os ne sont pas jetés, mais entassés dans des ossuaires, afin de faire de la place dans le cimetière. Les morts restent de fait sous la protection des saints qu'ils ont priés tout au long de leur vie<sup>829</sup>. Si le cimetière au même

---

<sup>825</sup> ADHG, 1 J 1815, fol. 50.

<sup>826</sup> AN, TT 247/16, pièce 122.

<sup>827</sup> « Ordonnances de Monseigneur l'Archevesque de Tolose, faites au synode tenu le vingt-sixième avril 1667 », PEYRONET, p. 1327.

<sup>828</sup> L'emplacement des cimetières en Lorraine est un « rappel de la condition mortelle des hommes qui se rendent vers la maison de Dieu », voir l'analyse de MARTIN (Ph.), *op.cit.*, p. 69.

<sup>829</sup> VOVELLE (M.), *Mourir autrefois, attitudes collectives devant la mort aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, Julliard, 1974, p. 145.

titre que l'église terre sacrée, lieu de refuge et d'immunité ecclésiastique, c'est aussi que dans la perspective du salut individuel, il fait fonction de « *memento mori* » et participe à la sacralité de l'église paroissiale.

## **B. La conservation des reliques et la sacralité de l'espace**

Avec le concile provincial, le cardinal de Joyeuse remet au goût du jour la conservation des reliques dans les églises, car, liées à la puissance des saints, elles permettaient d'encourager ou d'implanter leur culte dans le paysage paroissial. Les fidèles leur réclament soutien et assistance car elles favorisent l'accomplissement de miracles encouragés et encadrés par l'Église. Dans la bataille contre le protestantisme, la religion catholique affirme par ce biais son pouvoir. Ainsi, les reliques doivent être exposées dans un lieu décent et dans un reliquaire. Elles sont vénérées par les fidèles aux jours anniversaires<sup>830</sup>.

### **1. La diversité des reliques**

Le mot « *reliquiae* », employé dans l'Antiquité païenne, désignait étymologiquement les « restes matériels ou les cendres d'un corps ». Puis l'Église donna le nom de reliques à tout ce qui restait des saints après leur mort, à tout ce qui conservait en elles la présence et la mémoire du divin. Ce sont des « traces matérielles et physiques du Dieu de l'Incarnation, des restes corporels de saints »<sup>831</sup>. Dans son *Traité des Saintes reliques*, l'abbé de Cordemoy explique que la force dont est pourvue la relique est appelée « *virtus* » thaumaturgique<sup>832</sup>.

---

<sup>830</sup> *Le Concile provincial, op.cit.*, partie II, chap. 11, « Reliques et images des Saints », p. 90-92.

<sup>831</sup> DE CORDEMOY, *Traité des saintes reliques*, Paris, chez François Babuty, 1719, p. 1.

<sup>832</sup> DE CORDEMOY, *op.cit.*, p. 67-68.

Les reliques ne sont pas toujours des corps entiers. Une fragmentation a été opérée afin de pourvoir toutes les églises, et d'en faire les gardiennes. L'analyse des paroisses du diocèse offre une situation bien contrastée. Dans l'ensemble, peu de reliques étaient en réalité des corps entiers. La paroisse Saint-Germier de Muret conserve par exemple un, celui du saint évêque de Toulouse, mort au V<sup>e</sup> siècle. Philippe Cospéan en effectue la reconnaissance au cours d'une cérémonie en 1615. Ce corps entier et sa tête donnaient à cette relique son caractère noble. L'exemple des reliques de saint Edmond est également bien connu grâce au récit de leur élévation, publié en 1645<sup>833</sup>. Cette cérémonie a lieu en 1644, sous Charles de Montchal. Pendant la peste de 1628, les capitouls avaient fait le vœu d'élever les reliques de saint Edmond, roi d'Angleterre, dont les restes reposaient dans un caveau poussiéreux de la basilique Saint-Sernin, lorsque Dieu aurait délivré la ville du fléau. La cérémonie se déroule en plusieurs étapes révélatrices de l'importance des reliques dans la religion moderne. Tout d'abord Charles de Montchal se rend à la basilique pour procéder à l'excavation du corps. La description est complète car s'y trouve notamment :

La teste tout entière avec trois dents de la mâchoire supérieure, la mâchoire inférieure avec sept dents, vingt-quatre vertèbres, cinquante pièces des côtes faisant les vingt-quatre, la partie supérieure de l'os sternum, autre grande pièce dudit sternum, deux clavicules, l'os sacrum<sup>834</sup>

L'énumération des différentes parties du squelette est en réalité bien plus longue. Après cette vérification, les ossements sont remis dans une caisse de bois, l'archevêque la fait clôturer dans l'armoire où repose la Sainte-épine avec une grille de fer et un cadenas sur lequel il fait apposer son sceau. Les jours suivants, l'archevêque procède à la vérification des autres tombeaux ainsi qu'à l'exhumation des corps des autres saints Claude, Nicostrate, Castor et Simplicie.

Les descriptions des reliques que nous possédons sont assez inégales et, dans la majorité des cas, lapidaires<sup>835</sup>. Les pertes de reliques sont nombreuses au fil des siècles. À Bouloc, on trouve, en 1596, des « os pulvérisés » ; à Escalquens, ce sont « dans une croix de cuivre, [...] une dent et quelques petites pièces d'os, sans écriteau ». À

---

<sup>833</sup> Jean-Jérôme Dutilh est très certainement le rédacteur du procès-verbal de l'élévation des reliques de saint Edmond.

<sup>834</sup> *L'élévation des Reliques du glorieux martyr S. Edmond roy d'Angleterre et des SS Symphorien, Claude, Nicostrate, Castor, et Simplicie martyrs, faite par Monseigneur l'illustrissime [...] Charles de Montchal, Toulouse, chez J. Boude, 1645, p. 10.*

<sup>835</sup> Une liste d'une page manuscrite pour la paroisse d'Eaunes par exemple.

Tournefeuille, il y a « un os incertain », ou à Pinsaguel, « autre de lapide dans icelui chose qu'on n'a peu discerner s'il estoit de pierre ou d'eau »<sup>836</sup>. Une grande partie d'entre elles sont finalement tombées dans l'oubli : 20% des paroisses que nous avons étudiées possédaient certes un reliquaire, mais sans reliques.

## 2. Saints et saintes, protecteurs de l'église

Les reliques ne sont pas exclusivement des ossements. Elles prennent la forme d'objets sacrés dans un quart des paroisses. Les préférences des fidèles vont aux morceaux du bois de la Sainte-Croix, mentionnés à quatorze reprises dans les textes. Ils apprécient également des pierres originaires du Sépulchre du Christ ou d'autres lieux saints comme le Mont calvaire. La mention la plus surprenante est certainement la relique du « laict de Notre-Dame » à Beaupuy en 1596<sup>837</sup>. Il s'agit d'une poudre blanche, provenant de la « grotte du lait », où la Vierge est censée avoir allaité son enfant.

L'exaltation des reliques entraîné dans son sillage certaines inventions de corps saints, c'est-à-dire de martyrs inconnus, rencontrés à plusieurs reprises<sup>838</sup>. Ce phénomène est d'ailleurs moqué et critiqué par Calvin. Au moins sept exemples des reliques des Onze mille vierges se repèrent dans les inventaires des églises paroissiales. Ces vierges ont été martyrisées à Cologne au IV<sup>e</sup> siècle, et leurs corps ont été redécouverts au XII<sup>e</sup> siècle, à l'occasion de la construction d'une enceinte. Cette légende eut une grande popularité au Moyen Âge et nous voyons ici que ce culte se poursuit encore à l'époque moderne<sup>839</sup>.

---

<sup>836</sup> Un lapide est un reliquaire comportant un ou plusieurs pierrée. ADHG, 2 MI 895, procès-verbal de visite, 4 mars 1630, par l'archevêque Charles de Montchal.

<sup>837</sup> ADHG, 2 MI 808, visite de Jean de Rudèle en 1617.

<sup>838</sup> BOUSSEL (P.), *Des reliques et de leur bon usage*, Paris, Balland, 1971, p. 259. Voir le chapitre « inventions de reliques ». Voir aussi VAUCHEZ (A.), la « fabrique des saints », dans *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1988, p. 152.

<sup>839</sup> MOULINIER (L.), « Elisabeth, Ursule et les 11 000 vierges, un cas d'invention de reliques à Cologne au XVII<sup>e</sup> siècle », *Médiévales*, n° 22-23, 1992, p. 173-186.

Les saints les plus répandus parmi les inventaires de reliques ne correspondent pas à la nomenclature officielle étudiée précédemment pour les titulaires d'églises<sup>840</sup>. Ils correspondent alors à une autre forme de religiosité car ce sont les reliques d'Antoine qui sont les plus répandues dans 15% des paroisses, puis viennent celles de Blaise dans 10% des paroisses<sup>841</sup>. Médecin puis évêque de Sébaste, Blaise était reconnu par les populations pour l'efficacité de son intercession, notamment dans les maux de gorge. Antoine est encore aujourd'hui l'objet d'une dévotion populaire. Son culte s'est développé aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle. Vénéralisé pour bien des miracles, il est appelé entres autres pour recouvrer la santé, retrouver des objets perdus, ou exaucer des vœux. Les reliques de saint Exupère, pour la paroisse Saint-Exupère du Bazert ont aussi la réputation de faire cesser les fièvres<sup>842</sup>. Les reliques n'étaient donc pas toujours en lien avec le saint patron de l'église. En effet, un grand nombre d'entre elles furent ramenées dans la paroisse par des marchands ou des voyageurs revenus de Rome au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>843</sup>.

### 3. Visibilité des reliques et sainteté du lieu

Dans chaque église, la présence de reliques est le garant de la sacralité de l'espace<sup>844</sup>. Depuis le cinquième concile de Carthage en l'an 401, elles doivent être situées obligatoirement sous l'autel car elles assurent sa validité et sa sainteté<sup>845</sup>. Pourtant, la réalité des églises toulousaines en est relativement éloignée :

Les Saintes Reliques soyent tenues par le Recteur avec grande révérence dans quelques petits sacs de soye, en lieu décent et fermé, distinguant celles qui ont certain nom avec petits sacs, sur chacun desquels sera cousu un petit billet de parchemin, où sera écrit le nom desdites reliques<sup>846</sup>.

---

<sup>840</sup> Voir le chapitre I.

<sup>841</sup> Le culte de Blaise est aussi représenté dans les dix premiers pour les titulaires d'églises.

<sup>842</sup> ADHG, 1 G 492, état de l'église Saint-Exupère du Bazert.

<sup>843</sup> ADHG 2 MI 1115, livre de raison du curé de Sainte-Colombe de Baziège : en 1683 « Copie de l'authentique des reliques que mon neveu Darbon, chirurgien, a porté de Rome, avec la copie de la vérification et approbation d'icelles, faite par Mr de Maran, vicaire général de Carbon », fol. 86.

<sup>844</sup> JULIA (D.), « Sanctuaires et lieux sacrés à l'époque moderne », VAUCHEZ (A.), dir., *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Rome, Collections de l'EFR, 2000, p. 290-312.

<sup>845</sup> COUSINIÉ (F.), *Le Saint des Saints, Maîtres-autels et retables parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006., p. 12.

<sup>846</sup> PEYRONET, p. 1149.

On trouve un grand nombre de reliques conservées dans la sacristie, comme par exemple à Belbèze en 1596, à Corronsac en 1616 ou à Gragnague en 1640. Il s'agit de placer la plupart du temps les reliques avec les autres ornements en un lieu sûr, afin d'éviter les vols. Les prescriptions pastorales sont peu nombreuses et n'existent que lorsqu'il y a des conflits. À Colomiers, dont nous avons déjà mentionné les multiples abus, les marguilliers refusent de rendre les reliques à l'église, car ils les conservent dans un lieu à part avec le reste des ornements. Ainsi Ferdinand Alvarus écrit en 1602 :

Les ouvriers de l'œuvre refusent souvent de bailler les Saintes reliques, calices, cierges, chandeliers et autres choses nécessaires au divin service, ainsi qu'est de coutume [...]. [Il est ordonné de] dresser un lieu assuré pour tenir les reliques au plus tôt. Les reliques se pourront estre du costé du grand autel<sup>847</sup>.

Les reliques sont rarement conservées à proximité du grand autel ou sous celui-ci. À Caussidières, Charles de Montchal ordonne que les reliques soient placées derrière l'autel en 1640<sup>848</sup>. Avec la Réforme catholique, elles ne doivent plus jamais quitter l'espace sacré, contenues dans des reliquaires, afin que les fidèles puissent se recueillir et prier.

Les reliques sont exposées dans des reliquaires dont la forme la plus ancienne et la plus répandue dans la région est le coffre, « *capsa* » ou « *capsella* ». Le terme « châsse » en est dérivé :

La capse de M<sup>e</sup> Gervais est à Carmaing dans son entier avec les reliques dedans entre les mains d'un Huguenot nommé Reversat, lequel la veut rendre. Plaira à Mondit Seigneur avoir pitié et commisération de sa pauvre église dud[it] Castanet<sup>849</sup>.

On trouvait aussi parfois la « *vaysshel* » pour les coffres ou plats d'argent qui contenaient des restes<sup>850</sup>, ou encore l'exposition de corps saints dans divers objets, telles les statues reliquaires puis des bustes reliquaires avec leurs cous et épaules<sup>851</sup>. Les bustes présentent une logette vitrée. Les reliques sont bien entendu accompagnées d'un authentique, c'est-à-dire d'un acte et d'un sceau identifiant le prélat responsable de la

---

<sup>847</sup> ADHG, 2 MI 822, ordonnance de visite pour l'église de Colomiers par Ferdinand Alvarus, 1602.

<sup>848</sup> ADHG, 2 MI 821, visite du 30 janvier 1640.

<sup>849</sup> ADHG, 2 MI 818, état de la paroisse présenté par le vicaire Guillaume Madern en 1596.

<sup>850</sup> BROSPT (P.), *Le culte des reliques après la Contre-Réforme. Étude des bustes reliquaires dans l'archevêché de Toulouse (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Mémoire de Master II, UTM, p. 18.

<sup>851</sup> On trouve à ce sujet le terme de « *caput* », « *cap* » ou « teste sacrée ». Il s'agit du chef du saint, son crâne qui peut désigner à la fois la tête ou le buste. L'expression « buste-reliquaire » que nous utilisons ici est un terme du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir Volume II, planche VI, *ill.* 22. Le buste-reliquaire de l'église de Sainte-Colombe de Baziège.

translation. La description reliquaire de Sainte-Barbe à Garidech nous éclaire particulièrement à ce sujet. C'est un bras dans lequel le reliquaire est enchâssé, avec un petit coffre en dessous. Si moins de cinq reliques de sainte Barbe sont recensées dans le diocèse de Toulouse, elle présente toutefois l'originalité de comporter, en plus d'une partie de l'os du bras, un bout du voile avec lequel sainte Barbe a été martyrisée<sup>852</sup>.

La relique assure la fonction de la visibilité de la sainteté et certaines cérémonies en rendent compte de façon extraordinaire. Les reliques de saint Loup dans la paroisse d'Ayguésvives accueillait un flot important de pèlerins. Les confrères de Saint-Loup ou d'autres pèlerins venaient chercher le « sanguinage » de Saint-Loup<sup>853</sup>. Ce reliquaire contenait était dépositaire d'un liquide paré de vertus de la guérison.

Les élévations de reliques constituent les cérémonies les plus remarquables. Quelques jours après la vérification des ossements de saint Edmond, au cours de la cérémonie de l'élévation les reliques sont :

conduites en procession au milieu de la nef, où l'on avait dressé pour la cérémonie de l'élévation un grand échaffaut, relevé devant et derrière sur diverses marches. Les reliques furent posées sur des tables ornées en forme d'Autel<sup>854</sup>.

La messe est accompagnée de musique, toute la ville est éclairée<sup>855</sup>. Le lendemain, l'archevêque revient à la basilique, décorée pour l'occasion. Toutes les châsses et les reliquaires sont exposés afin que le peuple puisse en avoir une vision d'ensemble. Des cierges concourent au spectacle « dont la lumière était multipliée par la réflexion qu'elle faisait sur l'argenterie et rendait un merveilleux éclat ». L'archevêque prononce son sermon, encense les reliques et prend bien soin de montrer à l'assemblée tous les ossements des saints les uns après les autres. Toute la semaine suivante, les reliques

---

<sup>852</sup> La description de ce reliquaire se trouve en en annexe n° 19, p. 594.

<sup>853</sup> Le « sanguinage » est un occitanisme, on trouve la variante de « Sanguinada » qui qualifie l'humeur coulant d'une plaie. ADHG, 2 MI 806, la visite pastorale mentionne une confrérie des reliques de saint Loup en 1596. Parmi ses revenus, on trouve les « aumônes des confrères et aultres qui viennent chercher de sanguinage de saint Loup. De cela, on entretient la lumière de l'église ».

<sup>854</sup> L'élévation des Reliques, op.cit., p. 17.

<sup>855</sup> La musique est un élément récurrent des grandes cérémonies officielles, religieuses et politiques. De nombreux compositeurs réputés étaient toulousains, comme André Campra ou Joseph Valette de Montigny, maîtres de chapelle. Toulouse a développé, loin de Versailles, une activité musicale riche et créative. Voir MICHEL (B.), « La musique des cérémonies extraordinaires toulousaines d'après les relations de fêtes éditées dans cette ville aux XVIIe et XVIIIe siècles », dans DOMPNIER (B.), éd., *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 133-151. CHARLES-DOMINIQUE (L.), *800 ans de musique populaire à Toulouse*, Toulouse, conservatoire occitan, 1984, 111 p.

sont exposées aux fidèles sur l'échafaud. Au moins cinquante processions différentes s'y rendent, toujours au son du hautbois et à la lumière des cierges. Les reliques sont enfin portées en procession à travers la ville afin de les montrer au plus grand nombre, avant de retrouver leur position dans le tour des Corps saints.

Cette cérémonie témoigne de l'importance accordée à l'époque à la visibilité de la relique, proposée à la dévotion des fidèles, dans une relation de plus en plus intériorisée, médiatisée par le regard. Elle viendrait se substituer au contact direct par le toucher avec un corps saint. Le saint est désormais plus à voir qu'à toucher<sup>856</sup>. Les récits de translation exaltent de nouvelles formes d'action religieuse prônées par la Contre-Réforme. Son action oriente vers l'hommage rendu à des intermédiaires à travers par exemple la mise en exergue de personnages dévots et influents auxquels la communauté est redevable des reliques obtenues. Ce processus entre dans la même logique que le développement du culte eucharistique, intimement lié à la dévotion autour des reliques.

### C. Une réorganisation culturelle engagée

Une des évolutions les plus spectaculaires de la Réforme catholique fut bien la transformation des églises et de leur espace intérieur, dans le sens d'une monumentalisation des objets, pour aboutir à la visibilité de la présence divine et des corps saints. La visualité du lieu est privilégiée car la vision est un élément essentiel de la perception sacrée de l'espace. Au cœur de cet ensemble architectural, le maître-autel est conçu comme « l'association d'objets hétérogènes plus ou moins intégrés ». On peut alors parler d'un « système d'objets »<sup>857</sup>. L'espace, grâce aux retables, est théâtralisé car dans le combat contre les protestants, il fallait éblouir les fidèles grâce à une sollicitation de tous les sens qui tranchait avec l'ordinaire de la vie quotidienne. Ainsi, les destructions de jubés ont lieu et des autels secondaires sont déménagés, voire détruits. Le maître-autel, doté de son retable monumental, attire donc désormais les

---

<sup>856</sup> HÉNARD (F.), « Les translations de reliques en France au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Reliques modernes*, *op.cit.*, tome 1, p. 344-345.

<sup>857</sup> COUSINIÉ (F.), *op.cit.*, p. 10.

regards, lorsque les églises ont les moyens d'en ériger. Avec la valorisation extrême du chœur, l'église est donc de plus en plus hiérarchisée. Il faut aussi réfléchir à la chronologie de cette transformation, preuve de la pénétration de la Réforme catholique dans les campagnes.

### **1. Valoriser la dévotion au Saint-Sacrement : le maître-autel, objet de tous les regards**

Le maître-autel s'impose dans l'église par sa taille et son langage architectural. Charles Borromée est le premier à avoir ramené systématiquement le Saint-Sacrement sur le maître-autel. Ensuite, l'évêque de Vérone, Martin Giberti (1524-1543) éleva l'autel-tabernacle de la cathédrale de Vérone pour donner, à l'adoration des fidèles, l'exposition permanente du Saint-Sacrement. Le culte eucharistique est réservé, exposé dans des soleils, et mis en évidence grâce à des autels surélevés. Ce fait tranche avec les premiers temps de l'Église lorsqu'il était caché.

#### ***a. Les jubés : destruction ou conservation ?***

Pour assurer la visibilité du maître-autel, on ordonne, dans de nombreux diocèses, de détruire les jubés. Dans le Toulousain, ces destructions ne semblent pas courantes et n'ont probablement pas lieu avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, comme le montre l'église de Beaumont-sur-Lèze en 1638. Le « presbytère est fermé à cinq pans de hauteur et au dessus des barreaux de sapin avec une porte de mesme fermant à clef tout peint »<sup>858</sup>. À Montgiscard, le chœur est fermé de barreaux et d'une porte en noyer, qui ferme à clef. C'est très clairement une référence à l'existence d'un jubé<sup>859</sup>. Enfin à Vieille-Toulouse, le « presbytère [est] divisé de la nef par des barreaux de bois, pavé avec un jubé de bois sur la porte qui est large de dix pans »<sup>860</sup>. Il n'est pourtant pas certain, d'après les textes, que les jubés dominaient dans les églises toulousaines à la fin

---

<sup>858</sup> ADHG, 2 MI 838, visite du 3 mai 1638. Un pan, forme occitane du mot empan, mesure un huitième de canne ou bien vingt-cinq centimètres.

<sup>859</sup> ADHG, 2 MI 884, visite de 1641. Le jubé est large d'environ deux mètres cinquante.

<sup>860</sup> ADHG, 2 MI 960, visite du 13 octobre 1647.

du XVI<sup>e</sup> siècle et avec les mises à sac successives, beaucoup avaient pu disparaître. Le terme de « jubé » est assez peu usité dans les procès-verbaux de visites pastorales<sup>861</sup>. On lui préfère souvent le terme de « balustres » mais les dimensions montrent qu'il s'agit en réalité de jubés. Des autels y sont parfois adossés, comme à Aussonne :

Le recteur et habitants nous ont demandé qu'il nous pleut permettre que l'autel de Notre-Dame dite des accouchées fut ôté du lieu ou elle est et transféré à la chapelle saint Michel pour rendre l'église plus libre, et oster un balustre élevé qu'est devant le grand autel dont led[it] autel de Notre-Dame couvre une partye, et y fere un petit balustre bas pour la communion, ce que nous aurions différé ordonné à notre retour à Toulouse<sup>862</sup>.

Dans le cas d'Aussonne, il ne s'agit pas d'une ordonnance épiscopale mais d'une volonté de la part des paroissiens. Si l'on fait disparaître progressivement des églises les jubés, ils sont parallèlement remplacés par des balustrades. Pourtant, à la même époque, dans les églises toulousaines les plus prestigieuses, Saint-Étienne ou Saint-Sernin, on construit des jubés<sup>863</sup>. À l'inverse, Bernard Chedozeau, étudiant les cathédrales, abbatiales et collégiales évoque l'ouverture progressive des chœurs<sup>864</sup>. Il n'est cependant pas ordonné de manière explicite de détruire ces clôtures d'après les visites pastorales. Leur disparition progressive est consécutive aux destructions et au mauvais entretien des monuments.

Pourtant, dans la liturgie tridentine, le maître autel doit être de plus en plus visible par les fidèles et subir comme ailleurs des transformations importantes.

### ***b. L'autel, le retable et le tabernacle : naissance de l'autel-tabernacle***

Sur le maître-autel, le premier objet touché par d'importantes transformations, est le tabernacle. Cette armoire, placée sur l'autel, ou encastrée dans le mur du chœur de

---

<sup>861</sup> Par exemple à Aignes, « Le presbytère et séparé de la nef par une petite muraille d'environ cinq pans de hauteur et à l'entrée d'icelluy il y a cinq gros cierges de sire jaune qu'on allume les jours des festes municipales pendant les office » ADHG, 2 MI 801, visite de 1640.

<sup>862</sup> ADHG, 2 MI 803, visite de l'église le 25 juin 1647.

<sup>863</sup> JULIEN (P.), « Gervais Drouet et le retable majeur de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse (1662-1667) : l'honneur d'un sculpteur », *MSAMF*, t. LXVII, 2007, p. 169.

<sup>864</sup> CHEDOZEAU (B.), *Chœur clos, chœur ouvert. De l'église médiévale à l'église tridentine (France XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Le Cerf, 1998.

l'église, est destinée à conserver l'Eucharistie. Avant l'application du concile de Trente, les règles liturgiques en matière de conservation des saintes espèces n'étaient pas rigoureusement fixées. Le terme de tabernacle n'apparaît pas de manière explicite dans les statuts synodaux de 1531 :

Nous ordonnons que le Saint-Sacrement de l'Eucharistie repose honestement en un endroit le plus décent et honorable que faire se pourra, et lequel se fermera à clef seurement et fidèlement [...] et que nuit et jour, le lieu où le Saint-Sacrement est gardé, il y ait une lampe allumée<sup>865</sup>.

Certes, l'idée d'un meuble voué à la conservation des hosties est présente dans ce texte, sans pourtant en préciser les détails. On trouvait en effet au Moyen Âge des suspensions eucharistiques ou même des tours eucharistiques où l'hostie était placée derrière une grille<sup>866</sup>. On constate aussi, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, que le Saint-Sacrement était souvent conservé dans des reliquaires, comme à Castelmaurou en 1597 : « le reliquiere en argent [sert] pour tenir le Saint-Sacrement ». Le cardinal de Joyeuse, avec le concile provincial de 1590, fait obligation de dresser des tabernacles sur les autels :

Que les bailles ou marguilliers des bassins ou confrairies du *Corpore Christi* fassent faire un tabernacle le plus beau et le plus honorable qu'il leur sera possible. Qu'il soit doublé de quelque belle estoffe et pour le moins de taffetas blanc. Qu'il soit couvert pour plus grande décence, et pour le défendre de la poudre d'un pavillon de soye, s'il se peut ou plus riche estoffe. Que ledit Tabernacle soit mis sur le grand autel, un peu relevé.<sup>867</sup>

On constate tout d'abord une spécialisation de ce monument destiné uniquement au Saint-Sacrement – croix, reliques ou parchemins souvent accumulés pêle-mêle en sont exclus. Pourtant, on peut trouver des armoires percées dans les murailles, comme à Launac en 1647. Elles ne servent plus à conserver le Saint-Sacrement mais simplement des ornements<sup>868</sup>. On voit donc que les armoires eucharistiques ne disparaissent pas forcément des décors, même si elles sont progressivement remplacées par des tabernacles, visibles dès l'entrée de l'église et situés au milieu du maître-autel pour symboliser la présence divine.

---

<sup>865</sup> *Les anciens statuts synodaux de la cité et diocèse de Tolose [...]*, Toulouse, Raymond Colomiez, 1597, p. 43. Il s'agit de la traduction et publication des statuts publiés par Jean d'Orléans en 1531, *Statuta synodalia civitatis et dioecesis Tolosae*, Tolose, 1531.

<sup>866</sup> FOUICART-BORVILLE (J.), « Les tabernacles eucharistiques de la France dans la fin du Moyen Âge », *Bulletin monumental*, t. CXLVIII, 1990, p. 349-381.

<sup>867</sup> PEYRONET, p. 1145-1146.

<sup>868</sup> ADHG, 2 MI 858, visite pastorale de juin 1647.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le tabernacle était un meuble peu répandu, d'après l'enquête de 1596, il est présent dans seulement 35% des paroisses étudiées. Cette proportion ne fait qu'augmenter et dans soixante-deux paroisses visitées au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, 88,7% des paroisses sont équipées d'un tabernacle.

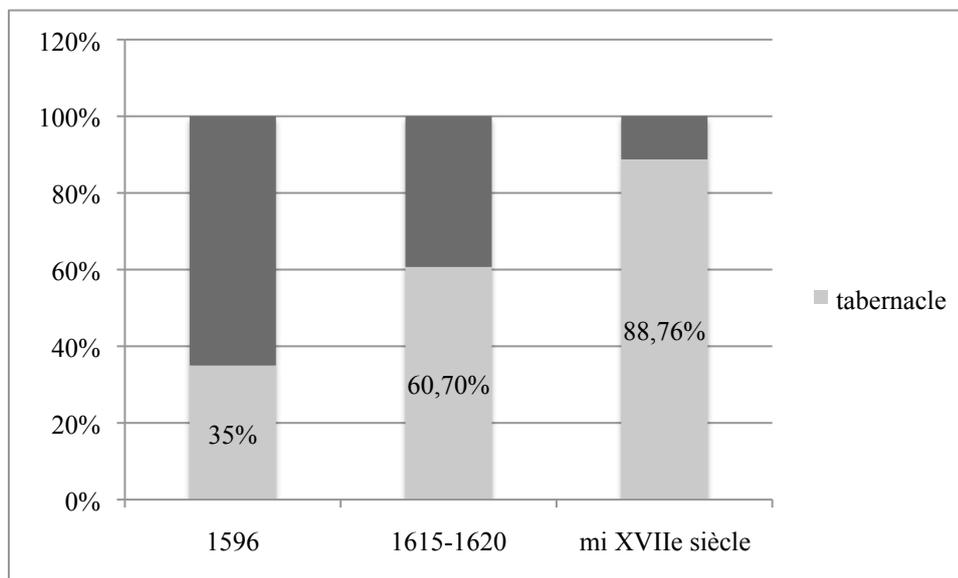


Figure 18. – Pourcentage de paroisses pourvues de tabernacles entre 1596 et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle

	1596	1615-1620	Mi XVII <sup>e</sup> siècle
Églises où l'on trouve un tabernacle	27	38	55
Églises dépourvues de tabernacles	50	24	7
Total des paroisses étudiées	77	62	62

Tableau 31. – Répartition et évolution des tabernacles dans les églises rurales du diocèse de Toulouse<sup>869</sup>

Un tournant a donc bien lieu dès les années 1620-1630, pour preuve le grand nombre de commandes dans les ateliers toulousains<sup>870</sup>. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la quasi totalité des paroisses est pourvue de tabernacles. Cette chronologie est observable partout dans le diocèse, et les paroissiens sont assez disposés à accueillir les

<sup>869</sup> Le nombre des paroisses étudiées n'est pas le même en fonction des trois périodes car tous les visiteurs ne se sont pas rendus dans un nombre identique de paroisses. À ce titre, la tournée la plus complète est celle de 1596 comme nous l'avons fait remarquer dans le chapitre II.

<sup>870</sup> À partir des années 1690, en revanche, les commandes de mobiliers liturgiques se raréfient à Toulouse. SARTRE (F.), « La sculpture toulousaine dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *BSAMF*, 2001, p. 217.

prescriptions pastorales. À Castanet, en 1593, il n’y a pas de tabernacle. Il est donc enjoint d’en faire un de bois peint et garni d’étoffe blanche et rouge, au devant duquel la lampe sera continuellement allumée. Lorsqu’en 1615, Jean de Rudèle visite à nouveau la paroisse, il note que le tabernacle est « assez bien peint »<sup>871</sup>. Au Castéra, à la même date, il n’y a qu’une armoire et Jean de Rudèle ordonne la création d’un nouveau tabernacle, conforme aux canons du diocèse<sup>872</sup>. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve très peu d’ordonnances concernant le supposé mauvais entretien, preuve que le principe de la réserve eucharistique, éclairée par la lumière du Saint-Sacrement, s’est finalement imposée dans le diocèse de Toulouse. Pourtant, la situation est quelque peu différente dans le diocèse voisin d’Albi. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un tiers des églises sont encore dépourvues de tabernacles et il n’y a pas de réserve dans les deux tiers des paroisses, souvent parce que les paroissiens sont incapables d’entretenir une veilleuse. Cependant, fait surprenant, 80 % des paroisses de l’Albigeois possèdent un ostensor, preuve de la pénétration notable dans ce diocèse des prières en rapport avec le culte eucharistique<sup>873</sup>.

Dans le diocèse de Toulouse, la chronologie est un peu différenciée en ce qui concerne l’installation de retables au-dessus des autels car le mouvement se fit sur une plus longue durée.

	1596	1615-1620	Mi XVII <sup>e</sup> siècle	Fin XVII <sup>e</sup> siècle
<b>Eglises où l’on trouve un retable</b>	7	20	24	41
<b>Eglises dépourvues de retables</b>	69	34	38	7
<b>Total des paroisses étudiées</b>	76	54	62	48

Tableau 32. – Églises pourvues d’un retable entre 1596 et la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

<sup>871</sup> ADHG, 2 MI 818, visite du 10 octobre 1615.

<sup>872</sup> ADHG, 2 MI 821, Le Castéra, ordonnance de visite de 1596. « Dresser un tabernacle au milieu de l’autel, de bon bois, bien peint par dehors et doublé par dedans de quelques honeste étoffe blanche ou rouge pour tenir le corps précieux de Nostre Seigneur devant lequel il y aura une lampe continuellement allumée de bon huile d’olive aux dépens de l’œuvre fanant inhibition de tenir le Saint Sacrement quand il n’y aura pas la lumière ».

<sup>873</sup> CABAYÉ (O.), GRAS (G.), *L’Albigeois au XVII<sup>e</sup> siècle. Les visites pastorales de Charles Le Goux de la Berchère*, Albi, Archives et Patrimoine, 2009, p. 75.

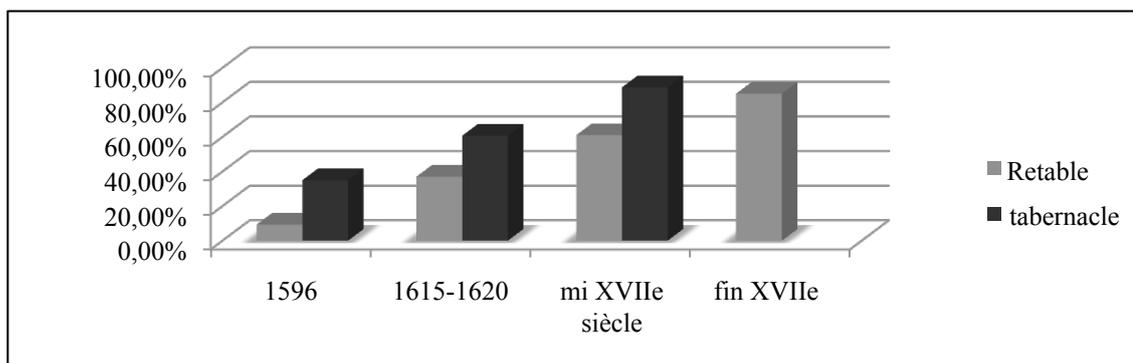


Figure 19. – Comparaison entre le pourcentage des églises dotées de tabernacles et de retables entre 1596 et 1700<sup>874</sup>

L'urgence s'est d'abord portée sur l'édification de tabernacles car les retables sont davantage installés dans les paroisses à partir des années 1650-1660. Si le terme de retable est couramment utilisé dans les sources, on trouve aussi les termes de « corniches » ou de « degrés ». Les degrés sont situés au-dessus de l'autel, ce sont des gradins sur lesquels on place des chandeliers, reliquaires ou fleurs mais ils font parfois partie intégrante du retable :

Un retable de chaise fait en arceau, avec trois degrés au pied d'icelluy, le tout peint et six mystères de la Vierge gravés sur des pièces de marbre qui sont enchâssées dans led[it] retable.<sup>875</sup>

Montlaur est un autre exemple. En 1617, il existe « au dessus des degrés, un image de Notre-Dame dans un petit retable, autre image de Saint Blaise à réparer et quelques images de papier »<sup>876</sup>. À Colomiers en 1650, c'est un retable assez aménagé car le tableau possède une corniche avec à ses deux côtés des rideaux violets<sup>877</sup>. Le retable de Brax est fait en bois de voûte avec un vieux tableau<sup>878</sup>.

Enfin, les autels, et notamment le maître-autel, sont surélevés. Les résultats des efforts de réforme se lisent aussi dans les préoccupations pastorales. Vers 1700, chaque autel doit disposer d'un marchepied à trois niveaux pour lequel on précise exactement les dimensions et l'emplacement des pierres sacrées. Dans l'église Sainte-Colombe :

<sup>874</sup> Les visites pastorales ne faisant que peu de cas des tabernacles à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, nous ne les avons pas recherchés.

<sup>875</sup> ADHG, 2 MI 884, visite du 27 janvier 1640

<sup>876</sup> ADHG, 2 MI 750, visite pastorale du 3 septembre 1615.

<sup>877</sup> ADHG, 2 MI 822, visite du 25 juin 1650.

<sup>878</sup> ADHG, 2 MI 815.

On couvrira l'autel d'une table de bois de sapin, au milieu on mettra une pierre sacrée à deux doigts au bord de l'autel qu'on couvrira d'une toile cirée<sup>879</sup>.

Le maître-autel est surélevé par rapport aux autres, dans un objectif de hiérarchisation. Par exemple, au Burgaud, il est ordonné de

blanchir le cadre du tableau et gradins en filigrane d'or, mettre un crucifix en bosse sur l'autel qui sera toujours couvert de trois nappes, on fera un marchepied de bois de noyer à trois marches, on fera enduire les murailles et ensuite les blanchir<sup>880</sup>

On trouve aussi des ordonnances destinées à offrir une meilleure visibilité du tabernacle, comme à Caraman : « On aussera de huit pans le tabernacle de l'autel d'autant qu'on élargira de quatre pouces, on fera dorer le retable, on fera faire un marchepied de bois de trois marches »<sup>881</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les recommandations sont identiques dans chacune des églises visitées. La délimitation des espaces correspond à une rationalisation des usages car chaque espace renvoie à une fonction sacrée qui lui est propre.

### ***c. Renouveaulement de la liturgie romaine et exposition de Saint-Sacrement***

On observe en parallèle un renforcement de la réglementation concernant tous les aspects matériels du lieu de culte. On exige pour chaque paroisse la présence de deux calices d'argent, de ciboires, de croix de processions, d'un encensoir, de chandeliers et d'un pupitre.

Que lesdits bailles ou Marguilliers fassent faire deux Ciboires en forme de coupe couverte, qui puissent estre aisément prins par le pied, et qu'ils soyent d'agent, s'il se peut ou pour le moins la coupe, laquelle soit aussi dorée par le dedans. Et que l'un serve pour administrer le saint Sacrement à l'Église, et aux malades ; et l'autre pour estre gardé tousiours dans le tabernacle<sup>882</sup>.

Le Saint-Sacrement est exposé aux fidèles dans des ciboires car le Christ s'incarne sous les espèces du pain et du vin. Ce sont des boîtes fermées d'un couvercle

---

<sup>879</sup> ADHG, 2 MI 922, procès-verbal de visite le 28 septembre 1698 de l'église de Sainte-Colombe, annexe de Cornebarrieu, par Michel Colbert.

<sup>880</sup> ADHG, 2 MI 954, f°6, visite du Burgaud le 27 septembre 1696.

<sup>881</sup> ADHG, 2 MI 817, visite du 21 septembre 1700.

<sup>882</sup> PEYRONET, p. 1148.

dont la fonction est d'abriter les hosties, ensuite soit distribuées aux fidèles, soit conservées dans le tabernacle<sup>883</sup>.

Aux premiers temps de la réforme du diocèse, on note une grande disparité dans les ornements autour du culte du Saint-Sacrement et pour la célébration de la messe. En effet, les calices, ces coupes évasées pour la consécration du vin, étaient très répandues dans les églises paroissiales. On en trouve d'ailleurs deux ou trois dans 48,5% des paroisses. Le calice est souvent d'étain. Ceux qui étaient en argent ont pu être volés pour être refondus.

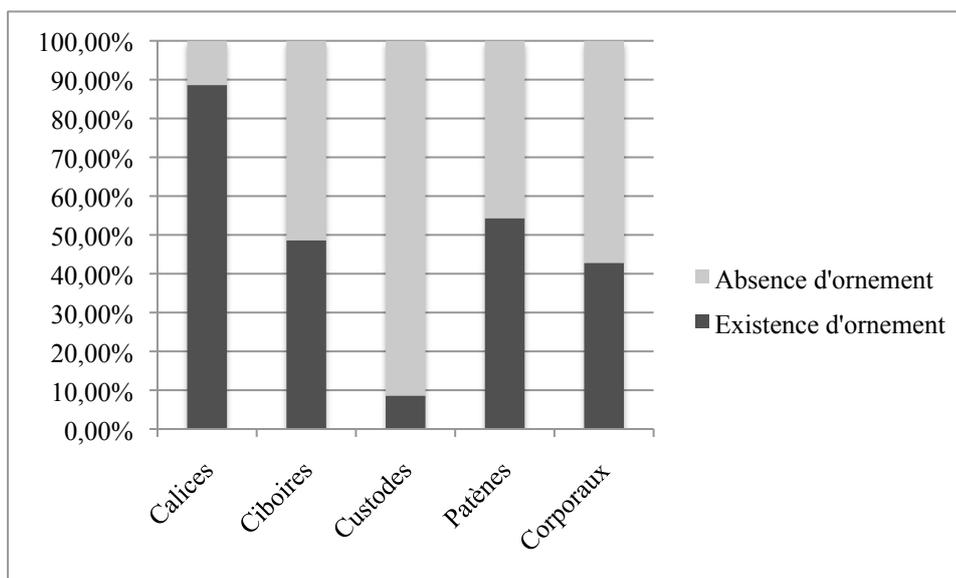


Figure 20. – Les ornements dans les églises paroissiales d'après les tables des meubles de 1596.

S'ajoute à ce constat l'absence quasi complète de custodes. Ces objets dont la fonction est le transport des hosties consacrées se répandent dans les paroisses au cours du siècle. Parfois, la custode remplace le ciboire dans le tabernacle, comme à Aucamville, où « le saint tabernacle n'est pas avec la décence requise, la custode est de cuivre »<sup>884</sup>. Il y a pourtant, à la même date, cinq calices d'argent dans la paroisse. À Montpitol, le visiteur mentionne dans son inventaire l'existence d'un calice d'étain et de deux corporaux. Il ajoute qu'il n'y a « aucune boiette ni custode pour le tenir [le Saint-Sacrement] ni pour le porter aux malade, [ils] le portent donc avec un calice »<sup>885</sup>.

<sup>883</sup> COUSINIÉ (F.), *op.cit.*, p. 19.

<sup>884</sup> ADHG, 2 MI 802, visite de la paroisse le 4 septembre 1596.

<sup>885</sup> ADHG, 2 MI 750, visite de Montpitol le 6 juin 1597 par le vicaire forain Gaysard.

L'archevêque ordonne à ce propos l'acquisition de ciboires d'argent, à l'intérieur doré. Le Saint-Sacrement est aussi exposé dans des ostensoirs ou soleils. Si les calices sont recensés dans les tables de meubles, les visiteurs ne semblent guère y prêter attention. C'est la preuve que l'on cherche avant tout à promouvoir le culte eucharistique dans les paroisses.

À hauteur d'une paroisse, les dépenses affectées à ces objets sont importantes. L'ordonnance de Ferdinand Alvarus de 1602 pour la paroisse de Colomiers enjoint de « faire recouvrer et payer à l'orfèvre qui a la charge depuis quelques mois de faire une grande custode d'argent dorée, par dedans et par le dehors, suivant le marcher fait avec le maistre qui a prins les ares, pour y reposer le Saint Sacrement et oster celle où il repose »<sup>886</sup>.

Les paroissiens doivent donc commander des calices et des ciboires, d'argent et d'or, auprès des orfèvres toulousains. L'atelier des Lacère, à Toulouse, reçoit de nombreuses commandes en provenance de l'ensemble de la région<sup>887</sup>. Bertrand Lacère est connu pour divers ouvrages, un buste reliquaire pour la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges ou la croix des consuls de Castelnaudary. C'est un des lieux les plus féconds dans le domaine de l'orfèvrerie<sup>888</sup>. Malgré le poids de ces dépenses, les communautés continuent à payer des croix processionnelles. Ainsi Jean Delezat, mort en 1617, fournit une croix d'argent pour la confrérie de la Trinité à Auterive, une croix d'argent pour un prix de trente-cinq écus au recteur de Fourquevaux en 1598 ou encore une autre croix d'argent pour l'église de Saint-Rustice et enfin une croix de procession pour Saint-Julia [de Gras-Capou] en 1617<sup>889</sup>. Ces dépenses sont très élevées car il s'agit de métaux précieux. Ainsi le maître-orphèvre toulousain Salviet Rey réalise une croix d'argent pour le consul, le syndic et le prêtre et archiprêtre de Montastruc en 1621. Le prix de l'ouvrage s'élève à cent livres<sup>890</sup>. Dans la même logique, les commandes de ciboires et de calices affluent à leur tour. Le calice réalisé par François Martin coûte aux pénitents noirs de Toulouse 177 livres tournois. L'achat résulte d'un don de Jean de

---

<sup>886</sup> ADHG, 2 MI 822, ordonnance de visite de 1602.

<sup>887</sup> MESURET (R.), Toulouse, métropole artistique de l'Occitanie, Lunel, Saber, 1986, p. 68.

<sup>888</sup> THUILE (J.), L'orfèvrerie en Languedoc du XIIe au XVIIIe siècles : généralités de Montpellier et de Toulouse, Montpellier, Causse et Castelnaud, 1966-1968, 2 vols.

<sup>889</sup> THUILE (J.), *Histoire de l'orfèvrerie du Languedoc, répertoire des orfèvres depuis le Moyen Âge jusqu'au XIXe siècle*, t. II, p. 51-52.

<sup>890</sup> THUILE (J.), *Histoire de l'orfèvrerie du Languedoc*, t. III, p. 224.

Pins, conseiller du roi et membre de la confrérie<sup>891</sup>. Jean de Saint-Raymond (1602-1693) est à l'origine de nombreux ornements pour les paroisses du diocèse de Toulouse. On peut citer le ciboire d'argent pour l'église de Seysses-Tolosane, d'un montant de 97 livres ou la réalisation d'un calice d'argent pour l'église annexe de Saint-Martin de la Rivière d'un montant de 51 livres tournois<sup>892</sup>. Il réalise aussi en novembre 1678 un ciboire d'argent doré pour le viatique aux malades de l'église d'Auzeville. Le paiement est échelonné en deux fois : six livres sont données par les troncs ou bassins de l'église et soixante-dix livres sont payées l'année suivante par les marguilliers des bassins du Saint-Sacrement et de Saint-Séverin. Dans la mesure où les métaux précieux sont requis pour toutes les coupes, les ornements à base de cuivre disparaissent *a contrario* des églises paroissiales.

## 2. La réorganisation du « monde du dedans »

Au cœur de l'église, la prééminence du maître-autel ne signifie pas pour autant son exclusivité. Il y a en effet d'autres autels, chapelles ou espaces privés, lieux de célébration des messes au sein de la paroisse. Dans la Provence et son « monde du dedans », au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, on observe la construction de deux chapelles latérales avec la chapelle du Rosaire et la chapelle Saint-Joseph. Ces nouveaux cultes n'existent pas dans le terroir et témoignent de l'introduction d'une religion urbaine dans les campagnes. Ces chapelles se situent en haut de la nef, près du maître autel. Le saint intercesseur devient un modèle : il se soumet à la vie divine et se définit désormais par rapport à Dieu.

---

<sup>891</sup> Il fit don de deux cents livres à la confrérie pour la réalisation d'un calice.

<sup>892</sup> THUILE (J.), *op. cit.*, p. 292-293.

### **a. Resserrement et évolution des cultes ?**

Les autels doivent être fondés, donc posséder des revenus réguliers et une pierre sacrée. À défaut, ils sont souvent détruits. On ordonne donc des destructions d'autels, comme par exemple à Beaufort en 1639. Charles de Montchal trouve, lors de sa visite :

contre les barreaux du chœur, une table servant d'autel, une nappe, un retable avec grand crucifix de bois tout difforme. Ordonné qu'on osterà l'autel et le crucifix de là, attendu qu'il empêche les paroissiens qui sont dans la nef ne puissent voir le prebtre qui célèbre au grand autel<sup>893</sup>.

À Colomiers en 1640, il existe deux autels de Notre-Dame, de forme similaire et dotés d'ornements semblables. L'archevêque, lors de sa visite, décrète donc la suppression de l'un d'entre eux, où il est dorénavant défendu de célébrer la messe. La multitude des autels pouvait être un problème par rapport à la taille de l'église. Par exemple, à Aussonne, le recteur et les paroissiens demandent à ce que l'autel Notre-Dame des accouchées soit retiré de l'église pour libérer l'espace. Cet autel est d'ailleurs situé dans le chœur, contre le jubé<sup>894</sup>. Gilbert de Choiseul, en Comminges, décrète lui aussi au cours de ces visites la démolition de plusieurs autels au sein des sanctuaires<sup>895</sup>.

L'évolution des titulatures des autels secondaires témoigne de plus d'une évolution des dévotions, peut-être même d'une mutation, notamment en ce qui concerne le culte marial. À partir de l'étude de 197 titulatures d'autels latéraux, nous avons repéré les dédicaces principales à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

<b>Notre-Dame</b>	<b>25%</b>
<b>Blaise</b>	<b>10,1%</b>
<b>Antoine</b>	<b>8,9%</b>
<b>Fabien et Sébastien</b>	<b>5,9%</b>
<b>Jean</b>	<b>5,3%</b>
<b>Purgatoire</b>	<b>4,1%</b>
<b>Catherine</b>	<b>3,5%</b>

Tableau 33. – Principales dédicaces des autels latéraux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle

---

<sup>893</sup> ADHG, 2 MI 807, visite de 1639.

<sup>894</sup> ADHG, 2 MI 803, visite du 15 juin 1647.

<sup>895</sup> BRUNET (S.), *Les prêtres des montagnes*, op. cit., p. 263.

Le culte de Notre-Dame est tout d'abord majoritaire, puis viennent Blaise, Antoine, Fabien et Sébastien. Les dédicaces au purgatoire sont paradoxalement assez peu répandues parmi les autels alors que toutes les églises possédaient un bassin du purgatoire. Ces bassins étaient souvent attachés à un autel qui ne possédait pas la même titulature. Cela nous permet, malgré ces nuances d'observer une mutation au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, qui voit le culte de Notre-Dame croître de façon significative.

<b>Notre-Dame</b>	<b>46%</b>
<b>Anne</b>	<b>5,3%</b>
<b>Antoine</b>	<b>3,5%</b>
<b>Blaise</b>	<b>3,5%</b>
<b>Purgatoire</b>	<b>3,5%</b>
<b>Joseph</b>	<b>3,5%</b>
<b>Roch</b>	<b>3,5%</b>

Tableau 34. – Principales dédicaces des autels latéraux au début du XVIII<sup>e</sup> siècle

On remarque en effet l'évolution du monde du dedans par le biais de la place croissante accordée au culte marial. Il recense presque la moitié des cent treize dédicaces étudiées, tandis que les dédicaces à Blaise ou à Antoine connaissent une très nette régression. Le culte de Joseph progresse mais reste très minoritaire. Il se produit donc un changement assez radical de l'évolution du culte marial dans le diocèse de Toulouse. Il faut pour cela analyser l'évolution subie sur plus d'un siècle.

Dédicace des autels	Fin XVI <sup>e</sup> siècle	Début XVIII <sup>e</sup> siècle
<b>Notre-Dame</b>	35	22
<b>Notre-Dame du Rosaire</b>	1	14
<b>Notre-Dame des Agonisants</b>	-	2
<b>Notre-Dame de l'Assomption</b>	1	1
<b>Notre-Dame de Pitié</b>	3	3
<b>Notre-Dame du Montcarmel</b>	-	2
<b>Notre-Dame d'Allégresse</b>	-	1
<b>Notre-Dame de la Rode</b>	-	1
<b>Sainte-Marie Notre-Dame</b>	1	-
<b>Notre-Dame de la Consolation</b>	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>46</b>

Tableau 35. – L'évolution des autels dédiés à Notre-Dame (fin XVI<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle)

Il y a, semble-t-il, un attachement particulier, en progression, au culte de la Vierge dans le diocèse de Toulouse. Nous notons aussi la préférence pour une dévotion particulière au Rosaire avec l'intercession de la Vierge. La dévotion traditionnelle pour Notre-Dame, Notre-Dame de Pitié ou Notre-Dame d'Assomption reste stable tandis que

progressent considérablement les autels dédiés au Rosaire. Ces mutations s'effectuent à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle lorsque se sont implantées, dans le diocèse, les confréries du Rosaire à l'instigation de Charles de Montchal<sup>896</sup>. Nous étudierons l'évolution de cette dévotion dans le chapitre suivant.

### ***b. L'apparition des confessionnaux***

Si les autels surnuméraires ou encombrants sont supprimés pour faciliter le passage des fidèles, du clergé ou les processions, et mettre en valeur l'autel principal, le confessionnal fait son apparition au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle dans les églises. Il doit, à l'inverse, être vu de tous. L'emploi du confessionnal date uniquement du XVI<sup>e</sup> siècle, introduit à Milan par Charles Borromée, et constitué à l'origine d'une simple planche de sapin perforée. Il peut y avoir plusieurs confessionnaux dans les églises car il faut autant de confessionnaux que de confesseurs<sup>897</sup>. La véritable impulsion de l'introduction des confessionnaux dans les églises remonte au règne de Louis XIII et fait suite à l'impulsion de saint Vincent de Paul. C'est ce que nous avons observé dans les visites pastorales, à partir des années 1630-1640. Il n'en est jamais question avant. Une harmonisation des décors est décidée en ce sens à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :

Qu'ils aient quatre pans de profondeur, on accommodera les grilles qui sont de chaque costés, on mettra quelques images qui représentent les mystères de la mort et de la passion de Nostre Seigneur<sup>898</sup>.

La construction de ce meuble ne nécessitait pas obligatoirement un budget démesuré, mais l'apparition des confessionnaux est pourtant tardive. Le livre de Sainte-Colombe est encore une fois très éclairant sur la manière dont les églises se dotent du mobilier nécessaire à l'encadrement religieux des populations :

---

<sup>896</sup> Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, huit chapelles sont dédiées au Rosaire sur un total de 26 chapelles dédiées à Notre-Dame.

<sup>897</sup> D'après le IV<sup>e</sup> concile de Milan en 1576. Voir GUYADER (J.), « La pénitence privée au XV<sup>e</sup> siècle d'après les statuts synodaux de Bernard de Rozier, archevêque de Toulouse (Pâques 1452) », *Le for intérieur, colloque organisé par le Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, le 13 et 14 octobre 1994*, Paris, PUF, 1995, p. 283.

<sup>898</sup> ADHG, 2 MI 955, visite de l'église paroissiale Notre-Dame de Saussens, le 28 septembre 1696.

Le 27 mars 1667, j'ai fait la quête pour faire un confessionnaire *sive* confessionnal et n'ayant peu amasser que 46 sols et quelques petits et *sive* peste de peuplier, j'ai été obligé de prendre chez Elie Gaillard huit planches de sapin pour faire ledit confessionnal et à chaque agenouilloir de pénitent, il y aura un armoire qui se fermera à clef pour le service de Messieurs les curés à l'advenir, estant indigne une église paroissiale soit sans confessionnal et je donne volontiers ce que je founiroi du mien pour le travail ou fourniture, appert au long dans le livre des ouvriers<sup>899</sup>.

À Auzeville, il y a par exemple deux confessionnaux dans l'édifice d'après l'inventaire des ornements et du mobilier réalisé en 1680 par le curé de la paroisse François Launès<sup>900</sup>. Un troisième vint enrichir le mobilier de l'église, acheté par le curé neuf livres à une dame de la paroisse. Montgeard bénéficie de deux confessionnaux. L'un d'entre eux est une acquisition des prêtres, et l'on voit l'action du clergé en ce domaine. La pratique du secret s'insère dans l'espace sacré. Les modifications architecturales sont donc en lien avec la réforme du clergé et de la réflexion menée autour des cas de conscience et du sacrement de pénitence. Les confessionnaux furent un moyen d'acculturation des plus efficaces pour contrôler les consciences. Ils s'imposent ainsi progressivement, dans la deuxième partie du siècle, dans les églises de la région toulousaine.

### ***c. Des fonts baptismaux réaménagés***

La vérification des fonts baptismaux est enfin un point fort systématique de la visite. Leur emplacement est généralement au bas de l'église, à l'opposé du chœur. Un effort important de réaménagement le affecte, point sur lequel les ordonnances sont nombreuses. À Castanet, en 1593 :

Ordonné qu'on fera faire les fonts baptismaux, une conque de pierre faite toute ronde, en laquelle il sera fait un trou au milieu, ladite conque sera couverte de bois et on tiendra une nappe ; auquel sera peint un saint jean baptisant Notre Seigneur et au costé sera fait un armoire contenant tout ce qui st besoin<sup>901</sup>

À Gragnague, en 1615, il n'y a pas de fonts baptismaux dans l'église, « on tient un bassin et des crémieres dans une armoire de la chapelle Notre-Dame. Jean de Rudèle donne plusieurs orientations :

---

<sup>899</sup> ADHG, 2 MI 1115, f°12.

<sup>900</sup> ADHG, 1 J 1815, fol. 77-84. Voir annexe n°20, p. 595-596.

<sup>901</sup> ADHG, 2 MI 819, ordonnance de visite de 1593.

Ordonné que le recteur achètera une cuillère décente.  
Ordonné que achètera un petit vase pour l'huile  
Ordonné que le curé fera faire trois linges de tête.  
Ordonné qu'il sera acheté un petit livre crotté feuillet par feuillet.  
Ordonné que les paroissiens feront faire des fonts fermés de balustres avec une porte et une peinture au devant de saint Jean, et le reste selon les règlements du diocèse<sup>902</sup>.

Au premier rang des préoccupations, on trouve la volonté de fermer, à l'image des chapelles, les fonts baptismaux. Seul le curé ou les prêtres sont autorisés à y pénétrer. L'eau doit être conservée de manière décente, car c'est un espace sacré. Tout est à faire après les guerres de Religion. Des pratiques scandaleuses s'étaient également glissées dans la pratique du baptême, car les curés soutiraient de l'argent aux paroissiens. L'armoire contenant les différents ornements nécessaires au baptême renferme le livre des baptêmes mariages et sépultures. On trouve un exemple d'armoires insérées dans la pierre dans l'église de Pibrac<sup>903</sup>. Les fonts baptismaux doivent aussi être décorés, de manière complètement uniformisée avec un tableau de saint Jean baptisant le Christ. Dans l'église Saint-Martin d'Azas, en 1640, Charles de Montchal ordonne « que l'armoire sera agrandie et qu'il y sera mis une porte qui ferme à clef contre la muraille, avec une image de saint Jean baptisant Notre-Seigneur, et les livres seront costés à chaque feuille »<sup>904</sup>. Cette volonté d'uniformisation des décors des fonts baptismaux répond à un programme iconographique. Le thème de saint Jean qui baptise le Christ se retrouve dans toutes les églises, porteur de la dimension pédagogique de l'image.

#### ***d. La spécialisation cléricale de l'espace religieux : l'apparition des sacristies***

Les sacristies ont généralement été ajoutées tardivement à des églises préexistantes. Il fallait d'une part donner la possibilité aux prêtres de s'habiller avant la messe, et d'autre part, entreposer les coffres encombrant souvent le chœur. Au temps de la Réforme catholique, la « décence » exige que les prêtres ne revêtent plus leurs ornements aux coins de l'autel devant les fidèles. Ainsi, les ornements ne seront plus

---

<sup>902</sup> ADHG, 2 MI 848, visite de 1615.

<sup>903</sup> Voir Volume II, planche VII, p. 753.

<sup>904</sup> ADHG, 2 MI 806, visite de Saint-Martin d'Azas, le 30 juillet 1640.

roulés en boule dans un coffre, mais rangés et correctement conservés dans des armoires de la sacristie<sup>905</sup>.

On conservait la plupart du temps les ornements dans es coffres fermés à clé, dont la clé était entre les mains d'un marguillier. Les prêtres ne pouvaient donc pas toujours bénéficier comme ils le souhaitaient des ornements pour la messe, ce qui s'avérait problématique en cas de mauvaises relations avec les fabriciens. Quand les sacristies furent-elles bâties ? Nous avons étudié un tiers des paroisses du diocèse pour comparer trois périodes à partir des visites pastorales : début, milieu et fin du siècle.

Nombre de sacristies	Début XVII <sup>e</sup> siècle	Milieu du XVII <sup>e</sup> siècle	Fin du XVII <sup>e</sup> siècle
Sacristie existantes	48	69	77
Absence de sacristie	32	11	3
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

Tableau 36. – Présence de sacristies dans les églises paroissiales au XVII<sup>e</sup> siècle

Le nombre de sacristies construites ne cesse d'augmenter au cours du siècle car, entre 1596 et 1615, 60% des édifices ruraux en possèdent une, tandis qu'à la fin du siècle, 96% des édifices étudiés en sont dotés. Les sacristies sont donc bien construites ou aménagées à mesure que s'organise la campagne de reconstruction des églises rurales. Il ne s'agit pas toujours de construire une nouvelle partie à l'église, certaines chapelles peuvent être reconverties à cet usage. Ainsi à Villariès, en 1596, l'ordonnance affirme que les différentes institutions de la paroisse feront installer la sacristie dans une des chapelles de l'église, la pièce pouvant être fermée à clé<sup>906</sup>. Il en est de même au Pin-Balma, où la chapelle de Saint-Antoine et Sainte-Catherine est mal tenue. Ainsi, elle servira de sacristie pour y stocker tous les ornements de l'église<sup>907</sup>.

Au cours du siècle, des sacristies sont petit à petit aménagées autour du chœur et du maître autel ou parfois entièrement bâties le cas échéant. Elles doivent être d'une taille convenable, posséder une fenêtre, un bénitier pour se laver les mains et un petit oratoire pour faire des prières avant la messe. Décors et aménagements sont une fois encore complètement harmonisés, ce dont témoignent les ordonnances de visite de Jean-

<sup>905</sup> VENARD (M.), *op.cit.*, RHEF, 1987, p. 32.

<sup>906</sup> ADHG, 2 MI 960, visite de Villariès par Jean Chabanel.

<sup>907</sup> Le cardinal de Joyeuse visite en personne cette paroisse (c'est la seule qu'il visite d'ailleurs). ADHG, 2 MI 894 ; voir BACCRAËRE (G.), *op.cit.*, p. 52.

Baptiste Michel Colbert de Villarcef. Les ornements y sont pourtant, au moins jusqu'au milieu du siècle, conservés dans des coffres. Le mobilier de la sacristie évolue au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, suivant le mouvement des prescriptions<sup>908</sup>. La sacristie comporte en effet un des éléments essentiels de la pratique religieuse : le tableau des messes et des fondations, dont on s'est systématiquement attaché au respect.

La sacristie pour laquelle nous disposons de plus amples détails est celle de Grisolles. En effet, le seigneur de la paroisse l'a réquisitionnée afin d'en faire sa chapelle personnelle. Le curé tente en vain de la récupérer. Aussi Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef, lorsqu'il visite l'église, en ordonne-t-il la reconstruction pure et simple en 1698. La salle doit être suffisamment vaste, contenir les vases sacrés et toute la paramentique conservée dans des armoires. Une cuvette des prie-Dieu et une croix au milieu de la table affirment l'espace strictement sacré :

On fera faire une grande salle bien propre qui est du côté de la sacristie de 5 pans et demi de large, une petite armoire d'une grandeur convenable pour les vases sacrés, les aubes, et autres linges, laquelle armoire fermée à clé, au dessus de cette table, on mettra de grandes armoires pour tenir les chasubles, devant d'autel et autres ornements de l'église, on y mettra un marchepied de la grandeur de la table, de la largeur de 3 pans et demi, on mettra une croix sur le milieu de la table et sur les petites armoires on fera faire au fond de la sacristie des armoires propres pour tenir les surplis des particuliers, on mettra à l'angle une cuvette pour tenir l'eau et laver les mains, un bassin sur une petite muraille pour tenir l'eau qui se versera par un trou qu'on fera à la muraille, on mettra deux pries dieus, avec une carte pour la répartition de la messe, on emmurera l'armoire qui est dans la muraille<sup>909</sup>.

Propreté, luminosité et décence sont désormais de mise. Contrairement à la coutume ancienne, les marguilliers n'ont plus rien à faire dans la sacristie, propriété du clergé qui gère, avec l'aide d'un sacristain, les ornements de la messe. Ces grandes armoires qui s'imposent petit à petit dans les sacristies sont fermées à clef tant pour éviter les vols que pour affirmer la stricte propriété du clergé et la spécialisation de la fonction cléricale.

---

<sup>908</sup> « On mettra à niveau le marchepied et on haussera d'un grand plan la table où on s'habille, on reblanchira avec d'acheaux lad[ite] sacristie, on réparera toutes les vitres et celle qui est sur lad[ite] table, on mettra un placard avec un loquet pour l'ouvrir de temps en temps. On fera transcrire sur du papier qui soit fort les jours davand lesd[its] obits, on fera une table particulière dans laquelle on marquera toutes les obligations des particuliers qui ont des obits dans la présente ville et [...] ordonnons au sieur curé de faire faire aux despans des revenus des fondations de faire un registre dans lequel on marquera jour par jour les messes que lesd[its] particuliers ont dit ou fait dire, on fera faire une robe de couleur violette » (ADHG, 2 MI 804, visite de Jean-Baptiste Michel Colbert le 4 octobre 1698, église d'Auterive).

<sup>909</sup> ADHG, 2 MI 850, visite de l'église de Grisolles, 1698.

### 3. Luminosité et décoration des églises : la sollicitation des sens

#### a. Des églises sombres...

Les visiteurs sont enfin attentifs à ce qu'ils nomment les « vues » - ouvertures, fenêtres ou vitraux – dans leurs rapports. La lecture des visites pastorales donne à penser qu'elles étaient peu nombreuses car les chapelles, fréquemment aveugles, pouvaient apporter un aspect très sombre à l'édifice<sup>910</sup>. Si leur nombre n'est pas toujours précisé, nous possédons quelques détails intéressants pour l'ensemble des paroisses visitées. Il y a, dans l'église de Maureville, en 1644, cinq ouvertures mais une seule est vitrée<sup>911</sup>. Dans l'église de Saint-Sernin de Ricancelle, il n'y a qu'une fenêtre tandis qu'à Grisolles, édifice relativement modeste, dix ouvertures ont été percées<sup>912</sup>. D'ailleurs, toutes ces baies ou fenêtres ne sont pas systématiquement vitrées. Dans l'église de Colomiers, « deux vues [sont] fermées de vitres, puis dans la nef trois vues d'un côté et trois de l'autre, bien fermées »<sup>913</sup>. La situation est donc bien différenciée. En Normandie et en Bretagne, au XVI<sup>e</sup> siècle, les constructions d'églises s'accompagnent de l'épanouissement d'un art du vitrail, reflet de la commande aristocratique<sup>914</sup>. Mais rien de tel n'est observable dans les paroisses rurales toulousaines. En effet, les « vues » ne sont dans l'ensemble pas protégées par des vitres, les bâtiments à la merci des intempéries. De ce fait, à Notre-Dame de la Croix, annexe de Saint-Sernin de Ricancelle, les « vues ont este garnies de toile », il est d'ailleurs ordonné en 1617 d'y faire poser des vitres<sup>915</sup>. À Grisolles, les vitres sont en partie cassées.

Enfin à Caragoudes, les ouvertures ont été à demi fermées de pierres. Est-ce une manière de se protéger ? En effet, l'église a été démolie par les incursions des protestants de Caraman et les habitants ont eux-mêmes reconstruit leur église. En 1644,

---

<sup>910</sup> ALLÈGRE (V.), *op. cit.*, p. 83.

<sup>911</sup> ADHG, 2 MI 817, visite de 1644.

<sup>912</sup> ADHG, 2 MI 850, visite de 1617.

<sup>913</sup> ADHG, 2 MI 822, visite de 1650.

<sup>914</sup> RESTIF (B.), *La Révolution des paroisses*, *op.cit.*, p. 60.

<sup>915</sup> ADHG, 2 MI 935, visite de 1617.

ces ouvertures n'ont toujours pas été vitrées et Charles de Montchal ordonne alors que « les vues soient fermées de vitre ou de toile cirée », ce qui serait une situation temporaire<sup>916</sup>. On trouve aussi des « vues fermées avec des chassins de papier », comme c'est le cas en 1617 à Varennes<sup>917</sup>. S'il existe des maîtresses-vitres, situées derrière le grand-autel, elles n'ont pas l'attention particulière des visiteurs, et il n'est pas fait grand cas de leur description, sauf pour évoquer leur absence. On dispose de peu d'études portant sur l'art du vitrail toulousain : au XVI<sup>e</sup> siècle, les peintres-verriers sont beaucoup moins nombreux que les verriers. Ainsi, les frères Molis remettent des vitraux à la cathédrale de Toulouse après l'incendie de 1609<sup>918</sup>. Toulouse n'a pas connu à cette époque d'épanouissement du vitrail, comme en Champagne, en Normandie ou en Ile-de-France. Le goût des toulousains pour les murs peints, y compris dans les édifices religieux, a certainement favorisé le développement de la peinture au détriment de l'art du vitrail. Les vitres des églises sont par conséquent de confection simple et pouvaient à la rigueur être colorés d'un simple cadre. Au Bourg-Saint-Bernard, l'église subit d'importants travaux de rénovation au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les vitres, réparées en 1605, sont réalisées par Guillaume Faux, maître verrier de Toulouse, et remplacées ensuite au début XVIII<sup>e</sup> siècle par des œuvres du maître verrier Pol Etienne<sup>919</sup>.

On peut donc en conclure que les vitraux sont dans l'ensemble apparus progressivement et très tardivement dans les églises toulousaines, probablement de manière très postérieure à notre étude, au XIX<sup>e</sup> siècle.

### ***b. ... Qu'il convient d'éclairer. Le luminaire, une lourde charge***

Pour solliciter les sens au sein de l'espace réaménagé, le luminaire est amplement utilisé. Une étude s'impose. En effet, avec les tabernacles, se multiplient en effet les veilleuses du Saint-Sacrement. D'après les prescriptions du cardinal de Joyeuse : « Que devant le Saint sacrement, il y ait une lampe allumée nuit et jour, aux

---

<sup>916</sup> ADHG, 2 MI 817, Caragoudes, visites de 1596, 1617 et 1644.

<sup>917</sup> ADHG, 2 MI 959, visite de 1617.

<sup>918</sup> BAYLE (J.), « Les peintres verriers toulousains au XVI<sup>e</sup> siècle », *MSAMF*, t. LXV, 2005, p. 175.

<sup>919</sup> ADHG, 2 MI 814, vérification de l'état de l'église, début XVII<sup>e</sup> siècle

despens du *Corpore Christi*, et qu'elle soit souvent nettoyée par le sacristain »<sup>920</sup>. L'obligation de la veilleuse eucharistique fut introduite dans le droit canon à une date difficile à définir. Si elle ne figure pas dans les décrets du concile de Latran, elle n'apparaît pas davantage dans les décrets du concile de Trente. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la veilleuse eucharistique paraît bien entrée dans les usages, sous la forme d'une lampe<sup>921</sup>. Puis les lampes, « lampadiers », chandeliers, cire ou bougies se multiplient, à l'image de la lampe du Saint-Sacrement.

L'autel possède différents luminaires. Tout d'abord, la lampe devant le Saint Sacrement est entretenue en général par le bassin du grand-autel, que ce soit le bassin de Notre-Seigneur à Villariès ou le bassin de Notre-Dame à Castelnau d'Estrétefonds<sup>922</sup>. Tous les autels devaient aussi être pourvus d'au moins deux chandeliers. On en trouve jusqu'à six sur un autel. Ces chandeliers étaient souvent en bois mais on en trouve en cuivre, en laiton, en bronze, et même en argent. Le curé de Sainte-Colombe se pourvoit ainsi de plusieurs chandeliers alors qu'il est curé de la paroisse. Ceux du maître-autel sont achetés par ses soins pour la somme de 13 livres et 12 sous le 20 décembre 1672. Ils sont destinés à remplacer les vieux chandeliers de bois. Puis, en 1677, il fait acheter par les bassins des chandeliers pour la chapelle de Sainte-Anne, suivis de chandeliers de laiton pour la chapelle Notre-Dame en 1678 et enfin des chandeliers de bronze en 1686, plus nobles que ceux de laiton pour le maître-autel<sup>923</sup>.

Les bassins ou luminaires sont régulièrement synonymes dans les sources ou faire double emploi. On trouve par exemple trois bassins et luminaires dans l'église de Tarabel au XVII<sup>e</sup> siècle. Ces bassins sont censés pouvoir entretenir la lumière dans l'église. La chapelle Notre-Dame de Miremont possède deux pièces de terre, qui sont louées pour entretenir le luminaire<sup>924</sup>. À Castelnau d'Estrétefonds, le bassin de Notre-Dame, qui gère le grand autel possède vingt livres de rentes sur des biens terriens. Ces revenus servent à entretenir le luminaire du grand autel et du Saint-Sacrement<sup>925</sup>. Mais le luminaire peut aussi être servi par des confréries. Par exemple, à Pechbusque, les

---

<sup>920</sup> PEYRONET, p. 1149.

<sup>921</sup> VINCENT (C.), *Fiat Lux. Lumière et luminaires dans la vie religieuse du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 2004, p. 229.

<sup>922</sup> « Le bassin de Notre Seigneur fournira le luminaire pour que la lampe soit toujours allumée devant ledit tabernacle » (ADHG, 2 MI 960, ordonnance de visite pour la paroisse de Villariès, 1602).

<sup>923</sup> ADHG, 2 MI 1111.

<sup>924</sup> ADHG, 2 MI 879, Miremont, visite pastorale de 1596.

<sup>925</sup> ADHG, 2 MI 820, Castelnau d'Estretefonds, visite pastorale de 1596.

confrères de Saint-Blaise, au nombre de douze à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et ceux de Saint-Roch donnent chacun six deniers pour le luminaire. Les revenus montent à douze ou quinze sous en tout, ce qui semble bien maigre compte tenu de la dépense totale que nous avons pu observer dans d'autres paroisses<sup>926</sup>. Dans le faubourg Saint-Cyprien, l'entretien du luminaire est à la charge de la confrérie Saint-Pierre et Saint-Paul<sup>927</sup>.

Enfin, l'entretien du luminaire, dans les églises, pouvait être assuré par des quêtes ou des dons de particuliers. Le livre de fabrique d'Auzeville comporte au *verso* les offrandes annuelles pour des cierges à l'occasion des fêtes de Notre-Dame, de Saint-Séverin et de Saint-Jean-Baptiste. La moyenne des dons s'échelonne entre sept et huit livres<sup>928</sup>. Pierre Bajon, ancien curé de Flourens, dans son testament du 20 novembre 1711, ordonne à son neveu, Dominique Bajon d'employer chaque année la somme de sept livres tournois issues de la location d'un champ, à l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement de l'église paroissiale<sup>929</sup>. Voilà une œuvre qui dut faciliter la vie des marguilliers de l'église, tant cette dépense semblait importante.

La lumière constitue en effet l'un des principaux postes de fonctionnement dans le budget d'une église. Beaucoup sont trop pauvres pour pouvoir assumer ces dépenses<sup>930</sup>. Le livre de comptes des confréries de Notre-Dame et Saint-Sernin montre tout d'abord la part du luminaire dans les dépenses de la confrérie<sup>931</sup>. Elles sont relativement stables dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle pour un budget d'environ trente-deux livres tournois par an. Le coût du luminaire s'échelonne entre 17 livres tournois et 20 livres tournois en fonction des années, soit environ 47% de la recette totale. Il s'agit donc du poste de dépenses le plus important, si l'on additionne les achats de cierges blancs et jaunes, des torches et de l'huile d'olive pour le « lampadier » qui brille devant le tabernacle. D'après ce registre, les autres dépenses, mineures, se répartissent entre l'entretien des meubles ou le blanchiment des linges liturgiques. Dans le compte du bassin de Notre-Dame du grand autel de Castelnau d'Estrétefonds, la part de la lumière est tout aussi considérable dans le budget total. Pour l'année 1634-1635,

---

<sup>926</sup> ADHG, 2 MI 894, visite pastorale de 1596.

<sup>927</sup> ADHG, 2 MI 946, visite pastorale de 1596.

<sup>928</sup> « L'an 1668, 24 juin, dans l'église de saint Jean a offert le cire germain Espaignet, marguillier du Saint-Sacrement, de saint Jean, a lui délivré la somme de 6 livres 5 sols, laquelle a promis de payer quinze jours avant la fête de saint Jean de 1669 » (ADHG, 1 J 1815).

<sup>929</sup> ADHG, 3 E 11810, pièce n° 309.

<sup>930</sup> À Renoufille, les quatre bassins ne peuvent entretenir le luminaire de leur église en 1596 (ADHG, 2 MI 901)

<sup>931</sup> ADHG, 1 J 1853, livre de comptes pour la confrérie de Notre-Dame et de Saint-Sernin (1609-1763).

par exemple, la somme de la dépense en huile, en cierges et en cire, est de 42 livres, ce qui signifie que les seules terres arrentées ne suffisent pas à y pourvoir. 40 % des revenus de la table de Notre-Dame sont donc voués au luminaire<sup>932</sup>. D'après le livre de la fabrique d'Auzeville, la dépense pour le luminaire s'élève à 51 livres, 11 sols et 6 deniers pour l'année 1678-1679<sup>933</sup>. En moyenne, les dépenses en lumière pour les s'établissent à quinze livres, comme dans la paroisse de Vieille-Toulouse. Ces sommes étaient considérables, pour des églises qui pouvaient ne pas posséder de fondations.

On observe donc, dans les églises, un processus inverse qui constituerait en un double mouvement d'ouverture et de fermeture au sein des espaces sacrés. Les espaces sont davantage hiérarchisés, avec une spécialisation cléricale. Le Saint-Sacrement se donne à voir et adorer ; pour cela, la liturgie baroque continua la profusion des sollicitations. Grâce au mobilier et à la vue, le culte eucharistique connaît ses plus belles heures. Les portes, les jubés, les balustrades, les espaces clos ou ouverts, sont des espaces distincts propres aux différents acteurs qui s'affirment dans l'église.

### ***c. Sollicitations de tous les sens***

Les sanctuaires sont de plus en plus décorés. À Saint-Hilaire ou à Seysses-Tolosane, le visiteur ne manque pas de noter des vases remplis de lauriers et de fleurs. Cette habitude, visant à exalter les sens, ont été empruntée aux capucins. La chapelle des capucins de Toulouse, construite en 1597 et consacrée en 1700, fut ornée avec des fleurs naturelles dès l'arrivée des premiers moines. Cette habitude se répandit dans toutes les églises du Midi si l'on en croit l'auteur de la *Nécrologie des frères mineurs capucins*<sup>934</sup>. Jean Delumeau a aussi noté l'intérêt des élites du XVI<sup>e</sup> siècle pour les fleurs. À cette époque, on trouve dans les milieux domestiques des bouquets et fleurs coupées. L'utilisation des fleurs sert à solliciter l'odorat mais aussi la vue<sup>935</sup>. Les vases sont exposés sur le grand-autel, notamment sur les degrés du grand autel,

---

<sup>932</sup> ADHG, 1 J 1051, registre de la recette et de la dépense de la fabrique de la paroisse (1613-1672). On y trouve uniquement les dépenses pour le luminaire.

<sup>933</sup> ADHG, 1 J 1815, fol. 8.

<sup>934</sup> AULON (I. d'), *Nécrologie des frères-mineurs capucins de la province de Toulouse*, Toulouse, Les Voix franciscaines, p. 40.

<sup>935</sup> DELUMEAU (J.), *Une histoire du paradis*, tome 1, Paris, 1992, p. 177-178.

indépendamment de l'existence d'un retable et d'un tableau pour le décorer, comme à Beaumont-sur-Lèze où Charles de Montchal trouve « quatre vases vernis de terre avec des fleurs dedans » ou encore à Escalquens « six pots de terre vernissée » garnis de fleurs<sup>936</sup>. Ce phénomène est lié à la diffusion des représentations florales sur les devants d'autel<sup>937</sup>.

L'éblouissement par la vue passe aussi par l'utilisation de couleurs vives, de l'or des bâtiments, du rouge en jouant aussi avec l'intensité de la lumière. La couleur blanche est associée à la lumière divine du Saint-Sacrement. Des devants d'autel en tissu sont parés de toutes les couleurs liturgiques. On en trouve aussi quelques-uns de cuir doré. Peu à peu, les églises se dotent en effet d'étoffes des différentes couleurs liturgiques. Le blanc symbolise la joie, la pureté, il est traditionnellement utilisé pour la nativité, Pâques, les baptêmes ou les mariages. A l'inverse, le noir est la couleur du deuil. Le Rouge symbolise l'amour divin, la passion lors des fêtes de Pentecôte, du Vendredi saint ou de la bénédiction du Saint-Sacrement. Le vert symbolise la charité de la justice et enfin les ornements de couleur violette sont utilisés pour l'avent et pendant le carême pour signifier la pénitence<sup>938</sup>. Les fleurs sont de plus en plus brodées sur les ornements sacerdotaux à l'instar des modèles confectionnés par de la dynastie des Troy, maîtres-brodeurs toulousains<sup>939</sup>.

Les fidèles sont donc éblouis par la vue mais d'autres sens sont aussi sollicités. Le 15 janvier 1667, les bassins de l'église d'Auzeville acquièrent, pour le prix d'une livre et quinze deniers, une navette en cuivre poly pour donner l'encens au prêtre pendant l'office<sup>940</sup>. La musique et l'encens permettent de développer les sens charnels, avec la diffusion de la liturgie baroque<sup>941</sup>. Les encensoirs étaient déjà très répandus dans les paroisses d'après l'état de 1596 et l'on trouve, dans les quelques comptes de

---

<sup>936</sup> ADHG, 2 MI 808, Visite de Beaumont-sur-Lèze le 6 mai 1638. 2 MI 840, visite d'Escalquens en 1640 par Charles de Montchal.

<sup>937</sup> Ainsi à Aussonne, en 1640, il y a un devant d'autel à fleurs (2 MI 803) visite de 1640, un devant d'autel à « fustaine de fleurs » à Bouloc en 1640 (2 MI 813), un devant d'autel à fleurs à Maureville, à Lavernose en 1639 : « un ciboire d'argent couvert d'un petit pavillon de satin à fleurs » (2 MI 817); à Montgeard, un devant d'autel de toile peinte à fleurs (2 MI 884). Les exemples sont innombrables.

<sup>938</sup> ARIBAUD (C.), *Soieries en sacristie, fastes liturgiques*, Toulouse, Musée Paul Dupuy, 1998, p. 35.

<sup>939</sup> *Ibid*, p. 77.

<sup>940</sup> ADHG, 1 J 1815, février 1679.

<sup>941</sup> PLONGERON (B.), PANNET (R.), dir., *Le christianisme populaire, les dossiers de l'histoire*, Paris, Le Centurion, 1976, 315 p.

fabrique que nous possédons, la preuve de l'achat par les marguilliers, chaque année d'encens pour la messe.

Enfin, la musique religieuse tenait une part importante dans les cérémonies et les célébrations. Elle participe à un effet de mise en scène, comme nous avons pu l'observer lors des cérémonies d'élévations. Elle est utilisée aussi au cours des cérémonies extraordinaires, comme les prières des Quarante heures. La musique répond à la même mission que les images : frapper les fidèles pour les instruire<sup>942</sup>. Les instruments de musique et le chant sont de toutes les grandes processions. Pour preuve, au chapitre Saint-Étienne, d'après l'article XI des statuts de la confrérie du *Corpore Christi* :

Se confesser et communier le 3<sup>e</sup> dimanche du mois. Assister à la procession après complies avec le Saint sacrement au tour du cœur pour gagner l'indulgence. Les chanoines du chapitre sont priés de s'y trouver avec leur musique qui sera payée par la table. Faire sonner cardailhac pendant complies pour avertir le peuple le tout aux despens de lad table qui payera le campanier<sup>943</sup>

L'importance du chant est remarquable dans tous les couvents de la ville dont les registres rappellent régulièrement les règles.

---

<sup>942</sup> DOMPNIER (B.), « Pratiques confessionnelles et pratiques culturelles. Regards croisés sur les musiques et les musiciens d'Église aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans DOMPNIER (B.), dir., *Maîtrises et chapelles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Des institutions musicales au service de Dieu*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 2003, p. 13.

<sup>943</sup> BEP, Ms 1178. Registre des titres et actes de la confrérie du *Corpore Christi* dans la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, 1606-1786.

### **III. L'art pour la gloire de Dieu : acteurs et processus de la commande artistique et architecturale**

En 1563, lors de la XXV<sup>e</sup> session, les pères du concile de Trente soulignent le caractère obligatoire de la représentation du Christ, de la Vierge et des saints.

Que les images du Christ, de la Vierge Marie, mère de Dieu et des autres saints doivent figurer ou être conservées dans les églises, et qu'honneur et vénération appropriées leur sont dus<sup>944</sup>.

Le nu est explicitement banni de ces œuvres décentes<sup>945</sup>. Une réflexion est engagée sur la nature des sujets visibles aux yeux des fidèles, instruits de Dieu par les images. Les évêques ont la charge de surveiller les images, dont la présence dans les églises dépend de leur approbation. L'art religieux invite explicitement à la dévotion et à la prière, et l'image est une part essentielle du langage.

#### **A. L'art au sein des églises : tableaux, images et statues**

Toulouse est un centre artistique de première importance à défaut d'avoir fourni des artistes locaux au XVII<sup>e</sup> siècle. Viennent en effet s'y installer Jean Chalette, originaire de Troyes, Nicolas de Montbéliard, ou Ambroise Fredeau de Paris. La capitale du Languedoc s'affirme comme un creuset artistique. Les églises sont enrichies. C'est principalement grâce aux commandes religieuses que la création artistique connaît un important et exceptionnel développement. Evêques et amateurs d'art jouaient leur rôle de mécène<sup>946</sup>.

---

<sup>944</sup> Session XXV du concile de Trente, titre 2.

<sup>945</sup> « Les arts, la prière et la foi », VENARD (M.), dir., *Histoire du christianisme, tome VIII, le temps des confessions, 1530-1630*, Paris, Desclée, 1992, p. 1149. Saint Sébastien est la première victime de cette chasse à la nudité.

<sup>946</sup> PENENT (J.), *Le temps du caravagisme, op.cit.*, p. 13-14.

## 1. L'étude de l'art dans le diocèse de Toulouse

La prudence est requise lors de l'étude des œuvres conservées dans les églises. En effet, la présence actuelle d'œuvres d'art dans les paroisses est dans de nombreux cas, liée aux vicissitudes de la Révolution française. Par exemple, à Deyme, le curé s'étonne, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de la présence de cinq tableaux du peintre Jean-Baptiste Despax (1710-1773) ainsi qu'un retable monumental datant lui aussi du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette présence n'est pas liée à la commande de la paroisse, relativement pauvre, et tranche avec le délabrement de l'église constaté par le curé. Ce dernier écrit alors en 1888 au président de la Société archéologique du Midi de la France, et explique la présence de ces tableaux par l'existence, sur le territoire de la paroisse, d'une métairie ayant appartenu aux carmélites, et qui serait devenue bien national à la Révolution. Ces tableaux ont alors peut-être été remisés dans l'église de Deyme à moins qu'il ne s'agisse d'un don des carmélites<sup>947</sup>. On trouve aussi d'autres exemples de récupérations par des églises de mobiliers originellement situés dans les couvents ; le retable de Portet-sur-Garonne, dont l'auteur est Pierre Affre (1590-1669), était à l'origine exposé dans la chapelle du couvent de Sainte-Claire-du-Salin et fut racheté par la commune de Portet-sur-Garonne en 1792<sup>948</sup>. Enfin, parmi de nombreux autres exemples, l'église de Grenade-sur-Garonne comprend un certain nombre de tableaux de Jean-Baptiste Despax et d'Antoine Rivalz (1667-1735) ainsi qu'un autre tableau monumental, attribué peut-être à Ambroise Fredeau (mort en 1673), intitulé *L'apothéose de saint Bernard* ou *La Gloire céleste*. Ces tableaux ont sans aucun doute été transférés depuis l'abbaye du Grandselve. Il faut donc être prudent car les œuvres d'art aujourd'hui conservées dans les églises paroissiales ne correspondent pas forcément à une commande de la communauté, et s'appuyer sur des sources relatives à la commande artistique.

Il est difficile, compte tenu de ce constat, d'établir un état de la question artistique dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse. C'est particulièrement vrai pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle, soit parce que les églises étaient trop pauvres, soit parce

---

<sup>947</sup> GIRONCE (J.), *Le canton de Montgiscard*, Toulouse, Empreinte éd., 2005, p. 171.

<sup>948</sup> BOURDIEU (C.), *Pierre Affre et la sculpture toulousaine de 1630 à 1670*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse-II, 1994 ; BOURDIEU (C.), « Pierre Affre », dans *L'âge d'or de la sculpture, Les ateliers toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle, catalogue d'exposition*, Musée des Augustins, Somogy, 1996, p. 60-67.

que ces œuvres d'art ont été détruites. L'Association de recherches et d'études des églises et chapelles de la Haute-Garonne (AREC 31) a fait paraître sept monographies cantonales, mentionnant les visites pastorales pour décrire ces œuvres des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>949</sup>. Cet inventaire, loin d'être exhaustif, montre qu'il est possible de saisir certaines dévotions propres aux paroisses rurales. Mais on peut certainement parler d'un iconoclasme catholique, bien plus généralisé que l'iconoclasme huguenot, à l'origine de la disparition de bons nombres d'objets liturgiques de la période médiévale<sup>950</sup>.

Tous les documents relatifs aux visites pastorales ne présentent pas le même intérêt pour l'étude de l'art paroissial. Sur les quatre-vingt-dix états de paroisse envoyés par les curés au cardinal de Joyeuse, peu d'entre eux mentionnent la présence de tableaux ou statues – les préoccupations sont ailleurs. Les inventaires des ornements et les tables de meubles ne sont pas loquaces. Enfin, si les relations de visites et ordonnances sont plus détaillées, l'interprétation des termes peut poser problème. Par exemple à Gardouch, en 1596, Nicolas Gilles note qu'il y a « un tableau accroché avec des clous »<sup>951</sup>. La description ne peut être plus imprécise. Étant donné l'état de l'édifice, le tableau n'est sans doute pas intégré dans un retable. L'origine, la technique ou le thème de l'œuvre ne sont pas plus précisés. Le thème de l'œuvre est inconnu et ses caractéristiques ne sont pas développées. En 1628, l'église est reconstruite dans sa totalité. L'inventaire des ornements, en 1640, fait état de plusieurs tableaux et d'un crucifix. Là encore, il n'y a aucun détail supplémentaire. Lors de la visite de 1640, on décrit au grand autel « un vieux tableau à la détrempe sur toile représentant nostre seigneur en sa croix et ses mains et ses pieds, en surciel de toile peinte »<sup>952</sup>. S'agit-il du même tableau que celui de 1596 ? Il est impossible d'y répondre. Enfin, lorsque Jean-

---

<sup>949</sup> GIRONCE (J.), *Le canton de Montgiscard*, Toulouse, Empreinte éd, 2005, 573 p ; AREC 31, *Le canton de Lanta*, Toulouse, Empreinte éd, 2002, 286 p ; LATOUR (L.), *Le canton d'Auterive*, Toulouse, Empreinte éd, 2001, 355 p ; ROCACHER (J.), *Le canton d'Aurignac*, Toulouse, Pyregraph, 2000, 255 p ; COPPOLANI (J.), *Eglises et chapelles de la Haute-Garonne, le canton de Muret*, Toulouse, Association des amis des archives de la Haute-Garonne, 1997 ; ROCACHER (J.), *Eglises et chapelles de la Haute-Garonne, le canton de Fronton*, Toulouse, Association des amis des archives de la Haute-Garonne, 1996, 132 p.

<sup>950</sup> Le curé de Sainte-Colombe, Guillaume Darbon, raconte comment le vicaire général, lors d'une visite de l'église en 1678 brisa en deux un objet qui serait de ciboire : « Il a brisé et interdit une petite boîte de bronze servant de ciboire, dont le couvercle estoit en pyramide, n'y ayant point d'autre ciboire » (ADHG, 2 MI 1111, fol. 27).

<sup>951</sup> ADHG, 2 MI 846, visite de Nicolas Gilles du 7 octobre 1596.

<sup>952</sup> ADHG, 2 MI 846, visite de Charles de Montchal, le 10 janvier 1640. La détrempe est une peinture ou un enduit de couleur délayée avec de l'eau et de la colle ou de la gomme. Contrairement à la peinture à l'huile, la détrempe s'efface facilement avec de l'eau.

Baptiste Michel Colbert de Villarcef se rend à Gardouch en 1699, les retables de l'autel principal et de Notre-Dame et Sainte-Anne doivent être blanchis et filetés d'or. Ainsi on le voit dans ces visites successives, le thème des œuvres est parfois mentionné, mais les descriptions ne permettent pas une analyse de détail à partir du seul texte. Enfin, l'intérêt du visiteur pour les œuvres d'art est très relatif. Ainsi, en 1597, l'archiprêtre de Verfeil inspecte des églises de sa circonscription et il ne fait jamais mention d'œuvres d'art dans ses procès-verbaux, se contentant de recenser les ornements liturgiques.

Pourtant, les images sont d'une importance capitale pour inviter à la dévotion et à la prière et surtout à l'instruction du peuple. En ce domaine, les évêques jouent un rôle de premier plan, en approuvant les œuvres d'art pour les églises de leurs diocèses :

Les evesques commanderont le plus rigoureusement que faire se pourra qu'on maintienne non seulement les églises, chapelles, autels, oratoires, mais encore les tableaux et images des saints que nos pères ont saintement commandé d'y mettre pour leur embelissement<sup>953</sup>.

*L'Instruction générale* du cardinal de Joyeuse indique de plus les points sur lesquels doit porter l'attention du visiteur et notamment la question artistique. On doit peindre l'intérieur des édifices religieux et les orner de « peintures honnestes et dévotes ». De plus, « les crois, le nom de Iesus et autres images saintes figurées sur la terre ou peintes en lieu sale et indécent soyent pour le plus tard dans un mois ostées et effacées de la cure »<sup>954</sup>. Les références aux décisions tridentines sont évidentes et les principales mesures touchant aux arts sacrés sont donc édictées pour le diocèse de Toulouse. Les ordonnances et les synodes témoignent aussi des préoccupations artistiques de la hiérarchie ecclésiastique. Charles de Montchal publie, en 1643, une ordonnance sur les mauvaises pratiques des marguilliers qui :

divertissent les deniers et rentes des bassins à leur propre usage, et que cet abus fait que la plupart des églises se treuvent despourveues de tableaux, de calice, de nappes et autres ornemens nécessaires pour la célébration du service divin<sup>955</sup>.

---

<sup>953</sup> « Troisième partie du concile provincial qui est des lieux, des églises, chapelles et autres lieux semblables, §1 », *op.cit.*, p. 98.

<sup>954</sup> PEYRONET, p. 1146.

<sup>955</sup> « Ordonnance concernant l'employ des deniers et revenus des bassins des églises paroissielles », PEYRONET, p. 923.

Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les références à l'art sont beaucoup plus directes. Joseph de Montpezat de Carbon publie des ordonnances synodales en 1677 et fixe les canons artistiques en matière de décors :

Nous interdisons tous les Autels où il n'y a point un tableau ou quelque Image décente en relief, une pierre sacrée qui soit bien entière, un devant d'autel et trois napes et de petits gradins pour y placer le crucifix et les chandeliers. Nous deffendons d'y exposer des images en relief ou des tableaux indécents et rompeus et ceux qui présentent des choses fausses ou miracles supposez, non verifiez par nous ou nos grands vicaires<sup>956</sup>.

Enfin, en 1696, Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef reprend les ordonnances de son prédécesseur et les étend à toutes les maisons religieuses<sup>957</sup>. Le critère essentiel à respecter sur le plan artistique est celui de la décence, selon les canons tridentins. Statues cassées, abîmées ou tableaux sales doivent être supprimés des églises.

## 2. Une mise en scène baroque

L'appréhension par les sources écrites des compositions monumentales n'est pas toujours évidente, d'autant plus que les modèles observables aujourd'hui datent principalement du XVIII<sup>e</sup> siècle comme à Pibrac ou à Auterive<sup>958</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, se construisent un grand nombre de tabernacles fixes et monumentaux qui s'intègrent dans le décor du retable monumental derrière le maître-autel. Les ordres jésuites et capucins en ont donné en Europe les modèles pionniers<sup>959</sup>. On peut même dans certains cas parler d'autels-tabernacles. Dans le couvent des chartreux de Toulouse, nous trouvons un magnifique modèle de retable tabernacle qui date de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a été confectionné par Jacques Lacarrière en 1611 et doré par Pierre Launet en 1650<sup>960</sup>. Ce tabernacle se présente sur le modèle

---

<sup>956</sup> *Ordonnances de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Joseph Montpezat de Carbon, faites dans le synode tenu à Toulouse le quatrième May 1677*, Toulouse, chez Guillaume Louis Colomiez et Jérôme Posuel, 1678, p. 101.

<sup>957</sup> *Ordonnances synodales du diocèse de Toulouse renouvelées et confirmées par Mgr l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu Jean Baptiste Michel Colbert et réimprimées sur son ordre*, Toulouse, J. Boude, 1696, p. 128.

<sup>958</sup> Volume II, Planche VIII.

<sup>959</sup> COUSINIÉ (F.), *op.cit.*, p. 14.

<sup>960</sup> TROUVÉ (S.), *La décoration du sanctuaire de l'église Saint-Pierre des Chartreux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Y. Bruand et P. Bertrand, UTM, 1995, 2 vol., 156-108 p. Volume II, Planche IX.

d'une façade d'église. Il a été à l'origine conçu dans sa partie centrale en forme octogonale par Jacques La Carrière puis complété de deux ailes latérales avec des niches pour les statues de saint Bruno à droite et d'une Vierge à l'enfant à gauche. Il a été à plusieurs reprises amélioré et resculpté car les pots de fruits, qui surmontent les deux couronnements latéraux, datent sans doute de 1625. Enfin, ce meuble, coiffé d'un dôme, ressemble à un petit temple, orné sur chaque face d'anges et de statues. Des anges surplombent la partie centrale du tabernacle. Il fut transporté dans l'église de Roquettes en 1780.

Pourtant, si les prescriptions sur la nature, la fonction et le rôle du tabernacle sont assez étendues, nous ne possédons en général que peu de détails sur la forme artistique de ces objets<sup>961</sup>. Ils ne répondent pas toujours aux nécessités du culte, on en trouve de mal formés, de trop petits dans lesquels le ciboire ne peut entrer et sont encore très rarement doublés d'étoffe à l'intérieur au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Certains documents nous apportent des détails sur le style artistique de ces monuments. La confrérie du Rosaire de Fronton procède en 1683 à un inventaire de ses biens. On y trouve « un tabernacle de bois, peint de blanc, surmonté d'une image de la sainte vierge avec une couronne sculptée et le petit Jésus au col duquel pend une croix de cristal »<sup>962</sup>. Des petites statues se détachent souvent du tabernacle, et ils finissent par prendre la forme de somptueux édifices baroques, intégrés au maître-autel<sup>963</sup>. Les formes simples semblent dominer cependant au XVII<sup>e</sup> siècle, elles se sont enrichies de statues dorées par la suite, au gré des revenus de la paroisse.

Le tabernacle s'inscrit en effet dans un ensemble très cohérent, celui du retable et du maître-autel, dorénavant visible dès l'entrée de l'église. À Montgiscard, une partie

---

<sup>961</sup> « Avons ordonné que la custode où repose le corps précieux de Nostre Seigneur sera mise dans l'armoire qu'est au milieu du grand autel, lequel sera gardé par dedans de quelque honeste étoffe blanche et peint par dehors, la custode sera d'argent et il y aura au devant une lampe allumée continuellement et que les baillies de l'œuvre de Nostre Dame n'auront assez de moyens pour avoir de l'huile, ils retrancheront une paire de la cire qu'ils ont acoustumé de deppandre pour en achepter. Autrement il lui est defendu de tenir le Saint-Sacrement sans lumière continue. *Item* changera de réserve de huit en huit jours le dimanche ou le jeudi et y tiendra tous les jours un petit linge blanc et net aultant que lui sera possible. Tout ce dessus se fera aux despens de l'œuvre, et dans quinze jours ». (ADHG, 2 MI 858, ordonnance de visite de 1596)

<sup>962</sup> ESCUDIER (A.), *Visites archiépiscopales et confréries du Rosaire et du Très saint sacrement non comprises au chapitre V de la quatrième partie de l'Histoire de Fronton, du livre Ier*, Toulouse, Impr Fournié, 1939, p. 12. L'auteur ne mentionne pas la source de son manuscrit.

<sup>963</sup> À Beaupuy, « un beau tabernacle de bois doré avec plusieurs figures au costé ». (ADHG, 2 MI 808, visite de la paroisse par Charles de Montchal, le 17 juin 1647).

du retable actuel, composé de menuiseries et de marbres, date du XVIII<sup>e</sup> siècle mais intègre des éléments du siècle précédent, comme les statues ou le tableau central<sup>964</sup>. Charles de Montchal, lorsqu'il se rend à Montgiscard le 18 septembre 1641, observe le :

retable de bois appuyé sur deux colonnes faites en menuiserie ; un grand tableau peint à l'huile attaché au tabernacle représentant le Christ en croix. Le tabernacle est surmonté d'un pavillon<sup>965</sup>.

Le tableau est aujourd'hui caché par la monumentalité du tabernacle, il représente le Christ sur la croix vêtu du *perizonium*<sup>966</sup>. Le tableau ornait vraisemblablement l'ancien autel. Le tabernacle est monumentalisé au moyen d'un dais, de deux bustes reliquaires, déjà évoqués, et des statues d'anges. Il n'est pas rare que le tabernacle cache toute une partie du retable. Enfin, dans les prescriptions ou descriptions, on note que le retable est souvent surmonté d'un surciel<sup>967</sup>. Ce couvert de bois, revêtu d'une étoffe, est placé à une certaine hauteur au-dessus afin de préserver l'autel de la poussière et des débris de plâtre. On rencontre ce terme dans un vaste Sud-Ouest et il a la même fonction qu'un ciel de lit. Certains retables formaient, de fait, un dais<sup>968</sup>. En Bretagne, des ciels de dais sont installés au-dessus des fonts baptismaux, sans doute pour protéger la cuve baptismale des débris ou de la poussière<sup>969</sup>. Le retable, visant à célébrer et illustrer la dévotion eucharistique, s'élargit donc peu à peu aux dimensions de l'autel. Il devient, associé au tabernacle, une composition monumentale.

La région toulousaine n'a pas privilégié spécifiquement les retables aux tableaux mais a gardé un goût très assuré pour les retables aux statues, qualifiés de retables architecturés à niche. Celui de Fronton a été réalisé pour la chapelle Notre-Dame du Rosaire, dans le deuxième quart du XVII<sup>e</sup> siècle et comprend trois statues, une Vierge à l'enfant, saint Dominique et sainte Catherine de Sienne<sup>970</sup>. Il est de bois doré, comme nous en rencontrons souvent. Deux colonnes torsées sont entrelacées de feuillages et encadrent une niche surmontée d'un triangle. En général, le retable était commandé puis il était dans un second temps doré, artifice destiné à matérialiser la présence divine.

---

<sup>964</sup> Volume II, Planche X.

<sup>965</sup> ADHG, 2 MI 885, visite canonique de Charles de Montchal, le 8 septembre 1641.

<sup>966</sup> Volume II, planche X.

<sup>967</sup> Ainsi à Montgiscard : « au-dessus de l'autel, est un tableau à l'huile représentant la flagellation de Notre Seigneur et un surciel de bois, ayant tout autour un rideau de toile et de dentelle avec une frange ». 2 MI 884, visite du 8 septembre 1641.

<sup>968</sup> On peut le voir dans la cathédrale de Gimont.

<sup>969</sup> RESTIF (B.), *op. cit.*, p. 207.

<sup>970</sup> Volume II, planche XI. Il est la représentation du culte au rosaire

Le maître-autel dispose d'une organisation complexe car de composition tripartite, accumulant images ou objets<sup>971</sup>. Il donne à réfléchir à l'organisation des images et à la hiérarchisation des cultes. La commande de ce retable a été effectuée auprès de Pierre Affre (1590-1669), auteur du retable de Notre-Dame de Garaison et de celui de Saint-Pierre-des-Cuisines<sup>972</sup>. Il prend la forme d'un véritable mur de triomphe pour émouvoir les fidèles. Il s'agit d'un des buts de l'art baroque. Dans la partie centrale, on voit *L'apothéose de Sainte-Claire*, sur les volets latéraux, des statues de saint François et de sainte Claire. Il intègre donc à la fois statues et tableaux. Enfin, le frontispice glorifie le geste de Dieu le père bénissant. On trouve de part et d'autre des cohortes d'anges, au caractère figé. Cela accompagne le processus d'intériorisation du sentiment religieux instauré par l'église. Le maître-autel, destiné à se distinguer par son architecture, possède son retable qui forme une succession d'intermédiaires vers Dieu : les saints, la Vierge, le Christ. Dans l'église, une fonction similaire est assurée par le clergé, qui est lui-même organisé selon une hiérarchie complexe.

Enfin, l'exemple du retable de Sainte-Colombe montre que des modèles simples et plus modestes, en bois peint dominaient à la charnière des deux siècles<sup>973</sup>. On peut en effet observer ce retable de bois peint blanc et couleurs, sculpté de feuilles et de figures de petits angelots sur les côtés et sur le fronton du retable. L'ancien tabernacle, remis aujourd'hui dans la sacristie perpétue un programme iconographique identique.

Il semble que l'on privilégie, dans la région toulousaine, les retables aux statues, retables architecturés à niches, comme celui de Notre-Dame d'Alet ou de Fronton<sup>974</sup>. On y observe de nombreuses statues de la vierge, des saints, souvent en rapport avec le saint patron et des cohortes d'anges. Les Toulousains ont donc un goût tout particulier pour les statues, de la Vierge et des saints. Les saints, placés en position latérale, s'affirment dans leur rôle d'intercesseur. Une multitude de statues en bosse, peintes, en bois, ou en marbre, décorent aussi les autels latéraux. Elles doivent posséder des légendes et des noms pour répondre à la mission pédagogique de l'Église. Par exemple à Fonsorbes, sur l'autel du purgatoire, garni de nappes, d'une pierre sacrée, d'un devant

---

<sup>971</sup> COUSINIÉ (F.), *op.cit.*, p. 58.

<sup>972</sup> BOURDIEU-WEISS (C.), « Pierre Affre, sculpteur toulousain du XVII<sup>e</sup> siècle : aspects méconnus de sa vie », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 211, 2001/2, p. 215-231.

<sup>973</sup> Volume II, planche XII.

<sup>974</sup> Volume II, planche XIII. JULIEN (P.), *Notre-Dame d'Alet, chapelle de pèlerinage du diocèse de Toulouse*, Archistra, 1993, 20 p.

d'autel, d'un tableau avec un crucifix est entouré de plusieurs images « en bosse », comme saint Michel, saint Sébastien et sainte Catherine<sup>975</sup>.

Si les images en bosse sont extrêmement nombreuses, c'est en raison de leur mobilité. En effet, on peut les détacher du retable pour les transporter lors de processions ou des cérémonies comme celle du « montement ». Cette cérémonie a notamment lieu dans la chapelle de Notre-Dame du Montement de la cathédrale Saint-Étienne. La Vierge s'y élève au ciel, grâce à un système de poulies et dans une reconstitution très théâtrale de l'Assomption, fort prisée des Toulousains. Une confrérie y était attachée<sup>976</sup>. Cette chapelle s'appelait aussi le « paradis ». Le maître-autel de l'église de Grenade-sur-Garonne est également dédié à Notre-Dame du Montement dans l'église paroissiale de Grenade :

garni d'un devant d'autel de damas blanc avec de passement d'or, et d'autres devant d'autel de mesme etoffe au devant d'icelui servant de retable, et sur un degré qui est au dessus, un grand image de Notre-Dame d'argent d'environ 5 pans de haut, autre image de Notre-Dame plus petite d'environ 2 pans de hauteur deux grandes croix d'argent et deu chandeliers aussi d' »argrent, deux grands reliquaires d'argent l'un desquels est porté par deux environ servant à exposer le saint sacrement, [...] deux crucifix aussi d'argent, toutes esquelles reliques et images appartiennent aux confréries de Notre-Dame.

Et au dessus d'icelui autel, une grande image de Notre-Dame de pierre peint dans un grande niche entouré d'un surciel et à costé deux grandes pilliers qui avancent formanet au montement qui incommodent led[it] autel, et empêchent le lieu d'un retable peint de tabernacle, [...] comme aussi l'autel a besoin d'estre élargi<sup>977</sup>.

En 1631, la confrérie du Rosaire, à Grenade fait commande d'une « image » de Notre-Dame portant le petit Jésus de l'orfèvre toulousaine Salviet Rey. La couronne de la Vierge, ses cheveux, son diadème ainsi que la chevelure du petit Christ et le monde qu'il tenait dans les mains devaient être dorés. Sous ce meuble, on pouvait disposer des reliques. Le prix de l'ouvrage s'élève à 228 livres tournois<sup>978</sup>. Il s'agit très certainement de la Vierge du Montement, déjà mentionnée. Cette cérémonie, qui devait exister dans plusieurs paroisses, déplaisait profondément aux autorités et, en 1666, « la cérémonie du Montement sera abrogée à l'advenir dans tout le diocèse »<sup>979</sup>. Les statues étaient très mobiles. Le cas le plus emblématique et chéri des toulousains était certainement celle de

---

<sup>975</sup> ADHG, 2 MI 842, mémoire sur l'église par le recteur, 1615.

<sup>976</sup> ADHG, 1 G 608, « Refus par un des bailes de la confrérie de Notre-Dame de Montement de faire titre de l'obit Donayron fondé dans la chapelle du Montement, le 26 juin 1648 ».

<sup>977</sup> ADHG, 2 MI 849, visite pastorale de Grenade, le 27 décembre 1634.

<sup>978</sup> THUILE (J.), *op.cit.*, t. III, p. 227.

<sup>979</sup> PEYRONET, p. 1154.

la vierge noire de la Daurade. On en faisait des processions en temps de catastrophe, comme le montre le tableau de Jean Danvyé conservé dans l'église de la Daurade<sup>980</sup>.

Le goût des Toulousains envrs les statues que l'on habille mérite d'être souligné. C'est le cas particulièrement des statues de la Vierge. L'exemple le plus emblématique est précisément la Vierge noire de la Daurade, parée de plusieurs vêtements<sup>981</sup>. Cette figurine date du XII<sup>e</sup> siècle, à l'origine de miracles comme le rappelle l'expression occitane : « *le, nostro damo la Negro que se passejo* ». On trouve en effet, dans les inventaires de paroisses, un nombre très important de statues habillées, principalement celles de la Vierge et de l'Enfant Jésus<sup>982</sup>. Contrairement à la Bretagne, où disparaît la pratique d'habiller les statues, cette tradition reste très vivace autour des Pyrénées, dans la région toulousaine et en Catalogne<sup>983</sup>.

Dans les paroisses du diocèse, on compte au moins vingt exemples de statues de la Vierge vêtues de robes ou parées de manteaux. Les descriptions de ces vêtements sont en général très détaillés<sup>984</sup>. Mais les visites pastorales sous-estiment le degré d'habillement des statues. L'inventaire réalisé par François Launès, curé d'Auzeville, montre que la statue de la Vierge possède au moins dix robes différentes et « autant pour le petit Jésus qu'elle tient en mains, une jaune, une verte, une rouge, une noisette et les autres blanches »<sup>985</sup>. Nous reviendrons sur la signification à accorder aux statues de la Vierge et aux dévotions qu'elles signifient.

Il n'est pas question de supprimer ces vêtements et le visiteur n'en fait jamais interdiction. En revanche, les statues indécentes doivent être ôtées des sanctuaires. Il peut s'agir de statues « déffigurées ou vermoulues », comme à Launac ou des « images tous consumés de vieillesse » à Drudas. À Lavernose-Lacasse, l'ordonnance de visite est particulièrement sévère. La statue de Notre-Dame, parée d'une robe, possède une

---

<sup>980</sup> Miracle arrivé à Toulouse le 18 août 1672 au feu de Saint-Michel. Volume II, planche XIV. Voir MESURET (R.), *Les peintres toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle, les artistes dont la manière n'est point connue*, Toulouse, Editions de l'Auta, 1957, 21 p.

<sup>981</sup> De nombreuses Vierges noires existent dans toute la chrétienté. Dans le Piémont italien, elles sont nombreuses, on les habille et on les pare aussi de vraies chevelures.

<sup>982</sup> Ainsi, l'inventaire de la confrérie des Corps saints compte 24 manteaux et autant de petits manteaux assortis pour l'enfant Jésus. ARIBAUD (C.), *op.cit.*, p. 34-35.

<sup>983</sup> ALBERT-LLORCA (M.), *Les Vierges miraculeuses. Légendes et rituels*, Paris, Gallimard, 2002.

<sup>984</sup> Ainsi, à Frouzins, en 1639, Charles de Montchal observe, au grand autel, « une image de Notre-Dame de bois tenant son Jésus dans ses bras, parée d'une robe de damas blanc, avec un passément de faux au-dessus et au devant une cortine de toile » (ADHG, 2 MI 844).

<sup>985</sup> ADHG, 1 J 1815, fol. 77. Voir texte en annexe n° 20, p. 595-596.

« main défigurée ». Il est donc enjoint de faire « repeindre ladite image, faire la main aux despens du bassin, enjoint au vicaire de l'oster sinon. Ordoné qu'on osterà les autres images qui sont sur ledit autel, attendu leur difformité et manquement »<sup>986</sup>. Ces statues indécentes sont ôtées des sanctuaires et sont parfois enterrées. Ces cas sont pourtant rares. À propos d'un oratoire, situé au cœur de Verdun, Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef ordonne, pour une statue en bosse, « qu'on ensevelira dans le cimetière, à la place duquel on mettra une croix ou tableau qui représente quelque mystère de la mort et passion de Jésus-Christ »<sup>987</sup>

Les autorités ecclésiastiques encouragent en effet la diffusion de tableaux sur toile peinte dans les églises, avec un thème privilégié du Christ prié par l'intercession des saints. À Garidech :

Au dessus du tabernacle, un tableau attaché à la muraille tenant toute la fesse de l'autel de seize pans d'auteur et de douze de large, représentant Notre Seigneur en croix avec deus figures aux costés, la sainte Vierge et saint Jean et peint à l'huile et sans corniche<sup>988</sup>.

Ce modèle de l'iconographie du calvaire est à la fois encouragé par les prescriptions pastorales et diffusé aux paroisses par l'intermédiaire des couvents toulousains. Entre moult exemples, les minimes de Toulouse firent appel à Nicolas Tournier, représentant du caravagisme dans la capitale toulousaine pour représenter, en 1628, le Christ en croix avec la Vierge, saint Jean, sainte Madeleine et saint François de Paule<sup>989</sup>. Guy François œuvra aussi principalement dans les couvents de la ville. De nombreux autres tableaux représentant le Christ en croix ont été diffusés dans la ville, comme *Le Christ en croix apparaissant à saint Bernard*, exposé dans la cathédrale. On peut observer par exemple sur le tableau d'autel de Corronsac cette iconographie traditionnelle du calvaire, avec le Christ, sur la croix, entouré de la Vierge et de saint Jean<sup>990</sup>. Il figure aussi deux personnages supplémentaires, probablement demandés par les commanditaires du tableau, comme saint Martin, personnage portant un long manteau rouge.

---

<sup>986</sup> ADHG, 2 MI 858, visite du 17 février 1639.

<sup>987</sup> ADHG, 2 MI 955, visite du 26 septembre 1696.

<sup>988</sup> ADHG, 1 H 414, fol. 13. Visite de la commanderie de Garidech.

<sup>989</sup> Ce tableau est conservé au Musée du Louvre. Voir PENENT (J), *op. cit.*, p. 142.

<sup>990</sup> Volume II, planche XV.

On retrouve la même iconographie à Saint-Colombe de Baziège, pour le tableau du maître-autel, commandé par le seigneur de la paroisse<sup>991</sup>. Le Christ, vêtu du *périzonium*, est cloué sur la croix, entouré de la Vierge, de saint Jean et peut être de saint Eutrope, un évêque, patron de la paroisse. Ils regardent le supplicié. Enfin, dans la chapelle Notre-Dame de Maravals, le tableau du maître autel représente un autre type de calvaire. Le Christ est cloué sur la croix. La Vierge et saint Jean l'entourent, les mains en prière. La scène comporte aussi deux autres personnages, Marie-Madeleine, agenouillée au bas de la croix, et un autre homme, difficile à identifier, peut être le commanditaire<sup>992</sup>.

Cet art nouveau remplace progressivement, au cours du siècle, les vieilles œuvres et notamment les fresques qui ornaient les murs des églises. En effet, les autorités enjoignent d'effacer les figures peintes sur les murailles, comme à Beauzelle. Certains rares exemples ont survécu à l'iconoclasme catholique, comme à Fenouillet, ou à Belberaud, dont les fresques représentant des épisodes de la Passion remontent au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>993</sup>. C'est à l'aune de cet iconoclasme qu'il faut lire les injonctions successives concernant le blanchiment des murs. Des prescriptions générales imposent à l'église d'être intégralement lambrissée, l'autel couvert d'une table de sapin, avec une pierre sacrée enchâssée, avec un marchepied de noyer à une marche pour chacune des chapelles. Ces décors sont, au temps de la Réforme catholique, très nettement uniformisés, malgré les résistances locales qui peuvent survenir face au changement.

## **B. Les acteurs du changement : les processus de la commande et du paiement des œuvres d'art**

L'art et souvent mis à contribution pour affirmer l'isolement des paroisses, qui seraient dénuées de liens entre elles. Ce concept de l'isolement paroissial doit être mis en question et analysé au prisme des circulations artistiques. L'art participe pleinement

---

<sup>991</sup> Volume II, planche XIII. L'œuvre a été répertoriée par l'Inventaire du patrimoine.

[http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/palissy\\_fr](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/palissy_fr)

<sup>992</sup> Volume II, planches XVI et XVII.

<sup>993</sup> Volume II, planche XVIII.

et de façon accrue à la diffusion des idées tridentines dans le diocèse. On voit même émerger un stade supplémentaire à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, caractérisé par l'uniformisation des espaces et des comportements, dont la dimension artistique n'est qu'une facette parmi d'autres.

L'importance des fabriques dans l'évolution des décors paroissiaux semble évidente mais le processus de commande artistique dans le diocèse de Toulouse est encore largement inconnu. Une vision claire de la commande est-elle lisible pour la région toulousaine ? Des acteurs appliquent, au niveau paroissial, les changements opérés en matière d'image. Les confréries, les fabriques ou de simples particuliers sont-ils à l'origine d'œuvres d'art qui ornent les églises paroissiales au XVII<sup>e</sup> siècle ? Y a-t-il beaucoup de dons et de mécènes ? Fait-on appel aux mêmes artistes en fonction de la localisation des paroisses, des patrons ou des bénéficiaires ?

Le partage des dépenses et les rôles de chacun des intervenants sont strictement délimités, montrant à quel point la question du financement est centrale dans la reconstruction et la décoration des édifices. L'église collégiale de Saint-Félix-de-Caraman en constitue un excellent exemple. L'église voit en effet l'intervention de chanoines et prébendiers, sert aussi au service paroissial. Quelques extraits de la visite canonique de Montchal montrent clairement la séparation des rôles pour les achats et les dépenses, tout à fait intéressante:

« [...] Le scindic fera dans un mois un surciel sur le grand autel, aux despens du chapitre. Sera mis dans la custode du saint Sacrement un petit pavillon de taffetas blanc aux dépens du bassin.

Au devant de l'autel de la paroisse seront refaits quatre barreaux qui manquent à la cloison dud[it] chœur au despens du chapitre.

La chapelle saint Michel sera réparée par ceux qui y prétendent droit de sépulture, dans un mois.

En la chapelle Sainte-Catherine, où est maintenant érigée la confrérie du Rosaire, il sera mis une pierre sacrée sur l'autel aux dépens du Bassin.

A la chapelle Saint-Blaise, on fera faire une main qui manque à l'image de saint Blaise, ou a faute de ce lad[ite] image sera ostée de dessus l'autel.

En la chapelle saint Antoine, le sieur Dalbery prétend avoir droit de sépulture, il fera les réparations nécessaires.

Les huit livres que payent les prébendiers pour leur droit d'entrée seront employés à l'achat des ornements. Les ornements nécessaires pour le service du chœur se feront

aux despens du chapitre et ceux qu'il faudra à l'autel de la paroisse aux despens des paroissiens. L'orgue sera réparé et mis en état dans deux ans »<sup>994</sup>.

Chapitre et prébendiers	Laïcs ayant un droit de sépulture	Bassins et confréries
Achat des ornements	Réparations de la chapelle Saint-Michel	Bassin du Saint-Sacrement : Pavillon de taffetas pour le tabernacle
Surciel		Ornements pour l'autel de la paroisse
Barreaux pour la cloison du chœur		Bassin Sainte-Catherine : pierre sacrée à l'autel
		Bassin Saint-Blaise : réparation des statues

Tableau 37. – Achats et ornements de l'église collégiale Saint-Félix-de-Caraman en 1637

Nous voyons ainsi successivement intervenir, dans le cadre de la commande, les bassins tables et confréries, mais nous devons aussi mesurer le rôle des recteurs, relais actifs des exigences de la hiérarchie en matière de décors.

## 1. Les bassins, tables et confréries

Dans la basilique Saint-Sernin, l'action de la confrérie des Corps-Saints fut continue au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles pour l'ornementation de leur sanctuaire<sup>995</sup>. Pascal Julien a fort bien montré comment les bailles de la confrérie engagent les travaux nécessaires pour le mobilier et les décors, les tapisseries et l'ensemble de l'église. Bassins, tables et confréries agissent donc conjointement pour l'embellissement de nombreuses paroisses rurales au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Sur la paroisse du Lherm, dans la chapelle médiévale Notre-Dame du bout du Pont, des travaux d'aménagement et un renouvellement du mobilier sont effectués de 1689 à 1692. Une statue de la Vierge est installée, ainsi qu'un tabernacle et un chandelier. Les marguillères mettent tout en œuvre pour effectuer ces réparations. Elles reçoivent des dons, vendent des tuiles issues des démolitions, organisent des quêtes. La recette finale s'élève à 133 livres tournois. Elles achètent ensuite le bois pour la charpente, les tuiles canals, les chevilles, la chaux et se procurent même de quoi nourrir

<sup>994</sup> ADHG, 2 MI 922, procès-verbal puis ordonnance de visite de Charles de Montchal, 12 février 1637.

<sup>995</sup> JULIEN (P.), *D'ors et de prières*, op. cit., p. 54-57, p. 135-139.

les ouvriers. De cette façon, elles font reconstruire la chapelle, la porte, les balustrades et les vitres. Des personnalités locales s'investissent de leur côté par des dons, les paroissiens aident par les charrois et l'archiprêtre du Lherm participe financièrement aux travaux<sup>996</sup>.

Le livre du curé de Sainte-Colombe est aussi riche de renseignements sur les personnages qui aménagent l'espace sacré, tels que les marguilliers de l'œuvre ou du grand-autel. D'après la visite de 1596, quatre bassins sont mentionnés mais seulement deux sont actifs selon le curé. De plus, en 1674, le bassin du Très Saint Sacrement de l'autel, géré par des femmes, est fondé. Si Saint-Sacrement et Notre-Seigneur sont synonymes, ils ont chacun leur bassin dans l'église. Ils s'avèrent omniprésents dans le processus de la commande artistique. Dans ce manuscrit, le choix du pronom « je », « nous » ou « ils » semble être un indice pertinent de la part des différents intervenants dans les commandes artistiques ou ornementales. Curé et marguilliers interviennent conjointement lors des achats tels que la chasuble, le luminaire, les nappes, le ciel – ou surciel – du maître autel et la dorure du tabernacle. Le pronom « ils » n'apparaît cependant que trois fois, pour fournir des chandeliers au maître-autel ou pour l'achat d'un vespéral<sup>997</sup>. La plupart du temps, les bassins interviennent conjointement avec le recteur pour orner l'église

À Auzeville, les bassins sont aussi systématiquement mentionnés lors des achats d'ornements, tissus et autres objets concernant le culte. Ces bassins ont pour charge d'entretenir leurs chapelles respectives ; le bassin de Notre-Dame et le bassin de Saint-Séverin agissent à de nombreuses reprises, principalement pour acheter des ornements sacerdotaux, pluvial, chasubles, et des devants d'autel. Les bailes des tables dans les églises s'associent aussi au recteur pour des commandes de grande importance. Ainsi, à Frouzins, le 22 juillet 1657, le recteur Arnaud Fabry et les bailles de la table Notre-Dame commandent à Arthus Georges Legoust (1580-1630) un retable et un tabernacle avec « audit tabernacle, quatre chandeliers, de cornetz d'abondance, pour y mettre quatre chandelles l'hors que le Saint Sacrement sera exposé, comme aussy sera tenu de faire une niche avec tabernacle pour y mettre le Saint-Sacrement devant le pied de la

---

<sup>996</sup> ADHG, 14 G 12 (cote provisoire), livre des actes des prêtres de l'église paroissiale du Lherm (1560-1766), f°7.

<sup>997</sup> Il s'agit d'un livre contenant les prières du soir.

Vierge » pour un prix de 340 livres<sup>998</sup>. C'est encore à Arthus Legoust que les bailles de la confrérie Sainte-Anne de l'église du Taur commandent un destiné à l'autel de la confrérie Sainte-Anne, « travaillé selon les règles et proportions d'architecture et sculpture, et selon l'ordre de Corinthe et les quatre figures qui orneront ledit retable, scavoir est Sainte Anne, Notre-Dame et deux anges, faicts et travaillées de ladite main du sieur Arthus » pour un prix de 230 livres, l'acte datant du 3 août 1628.

Les confréries toulousaines apparaissent comme des acteurs à part entière de la commande artistique. Il émerge en effet, à cette époque, une conception et réflexion théologique sur le sens spirituel des images, et la nécessité de décorer les édifices religieux. Ainsi, dans les écrits d'Étienne Molinier, comme dans ses prêches, les fidèles et ses confrères pénitents noirs sont incités à doter les églises d'un décor décent et somptueux<sup>999</sup>. Les commandes par les confréries furent nombreuses. En témoigne le registre de la confrérie du *Corpore Christi* de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, traduisant l'embellissement continu de la chapelle<sup>1000</sup>.

<b>25 novembre 1616</b>	Deux chandeliers d'argent
<b>30 juillet 1618</b>	Six chandeliers de laiton Une croix
<b>13 octobre 1619</b>	Un cadre
<b>20 novembre 1620</b>	Une statuette en argent du Christ assis tenant un calice, placée sur un soubassement tenu par quatre lions. 300 livres.
<b>19 mars 1621</b>	Don par François de Vedelly, archidiacre de Saint-Étienne d'une lampe d'argent.
<b>20 mai 1642</b>	Restauration des images du retable du maître-autel de la paroisse de la cathédrale.
<b>31 mars 1661</b>	Vierge et trois plaques d'argent réalisées par Charles Alexis Defer, orfèvre de Toulouse.

**Tableau 38. – Principaux achats mentionnés au livre de la confrérie du *Corpore Christi* dans la cathédrale Saint-Étienne**

Là encore, l'effort financier est important, car les décors font la part belle aux objets d'orfèvrerie. Lorsque de grosses réparations s'imposent, les bailles de la table ou de la confrérie de la paroisse ne peuvent tout assumer et attendent l'aide des fruits-prenants ou des autres institutions. C'est le cas après l'incendie de l'église métropolitaine en 1609 d'après les délibérations de la confrérie du « paint bénit ».

<sup>998</sup> LESTRADE (J.), *L'art à Toulouse, op.cit.*, p. 52-53.

<sup>999</sup> TROUVÉ (S.), *op. cit.*

<sup>1000</sup> BMT, Ms n° 1178, « Registre des titres et actes de la confrérie du « *De Corpore Christi* » à la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, de 1606 à 1786 ».

Que par l'accident du feu arrivé en l'église métrop l'an 1609, brûlé et autel de la paroisse endommagé, une grande partie de l'église a été réparée, il ne reste à réparer que l'autel de lad[ite] paroisse. Ils auroyent prié ceste assemblée pour adviser qu'il leur faudra trouver pour avoir des moyens pour subvenir à la réparation, la table n'ayant point de moyen ni fonds assez à faire supporter les charges ordinaires, et si l'on doit suppller, messieurs du chapitre, en qualité de recteurs de lad[ite] église, y vouloient contribuer ensembles les tables de lad[ite] église suivant ce qu'il s'y treuve.<sup>1001</sup>

## 2. Mécènes particuliers et legs

Les particuliers, notamment les seigneurs des paroisses, contribuèrent manifestement à embellir les églises. À Sainte-Colombe, dans son testament de novembre 1653, Jean de Lamotte, seigneur du lieu souhaitait pour l'église

[que mon héritier] fasse faire trois tableaux pour être mis aux murs de ladite église, auxquels seront mis mes armes, le premier sera mis au grand autel [...] le second l'image de la Vierge à la chapelle Notre-Dame, et le troisième le patron de l'église de Sainte-Colombe<sup>1002</sup>.

Jean-Louis de Lamotte<sup>1003</sup> suivit ainsi les dernières volontés de son frère et en 1668, le tableau du maître autel fut livré, représentant le Christ, la Vierge et les saints. En 1673, un tableau de saint Eutrope avec des malades à ses côtés fut offert à l'église. Enfin, le dernier tableau, livré en 1677, devait symboliser la présentation de Jésus-Christ au Temple. Seuls deux d'entre eux nous sont parvenus, dont le tableau du maître-autel décrit plus haut. La deuxième œuvre, aujourd'hui entreposée dans la sacristie, est extrêmement menacée. D'après la fiche de l'Inventaire, il s'agit de la représentation de saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, et qui fut peut-être composé d'après le modèle d'un tableau de Rubens, aujourd'hui disparu, qui ornait l'église des jésuites d'Anvers. Le seigneur fut à l'origine des trois œuvres d'art principales de l'église au XVII<sup>e</sup> siècle, il fut aussi sollicité à d'autres moments. Il participa au paiement du calice d'argent, du ciboire, et à la construction des fonts baptismaux. Le curé est donc secondé par les laïcs et notamment le seigneur du lieu, qui intervient dans l'histoire artistique de cette petite paroisse rurale.

---

<sup>1001</sup> ADHG, 1 E 865, Délibération de la paroisse Saint-Étienne le 15 décembre 1612.

<sup>1002</sup> ADHG, 3 E 6289, registre de Jean Arnaud, fol 465 v.

<sup>1003</sup> Jean-Louis de Lamotte, membre du Parlement, fut reconnu pour son éloquence et sa vertu. Sollicité en 1653 pour s'unir au Parti des princes, il refusa et fut récompensé pour sa fidélité par Mazarin. *Biographie toulousaine ou dictionnaire historique des personnages qui se sont rendus célèbres dans la ville de Toulouse ou qui ont contribué à son illustration*, Paris, L.G. Michaud, 1823, tome 1, p. 368.

Sur les goûts et les dons de particuliers, nous pouvons citer le formidable testament laissé par Guillaume Sanchez en faveur du séminaire de Caraman et de différentes institutions religieuses de la cité. Nous trouvons en effet en de rares cas des descriptions de ces œuvres. Il recèle l'intérêt de ce mécène pour les représentations de la Vierge :

je donne deux tableaux à nos bons voisins Révérends Pères de la Doctrine, pour estre placés à leur église. Je veux qu'ils honorent le mystère de l'Immaculée Conception de Notre-Dame qui est en relief à leur maistre autel : et quoique j'aurais bien désiré que le grand eût pu estre placé sur ledit maistre autel, toutefois, comme la disposition d'iceluy ne souffre pas, je me contente qu'on le place à costé de l'épistre, dans l'espace qui est entre la sacristie et la chapelle Saint-Charles. Ce tableau est une Notre-Dame de Pitié, qui s'est pâmée devant le Sauveur mort sur son genoul. Il est composé de huit grandes figures entière ou à demi corps, la plus éminente desquelles est un Nicodème portant dans un vase qu'il tient en sa main droite la myrrhe et aloès pour en oindre le corps du Sauveur ; ainsi que l'escriteau hébraïque duti vaste le monstre. Il est d'environ 14 ou 15 pas d'hauteur et de 10 ou tant de large.

L'autre est une Sainte Anne qui fait lire sa très sainte Fille dans un psautier hébraïque, comme le monstre la page qui s'y voit, lequel pourra estre placé à l'opposite de Notre-Dame de Pitié du costé de l'Evangile.

Guillaume Sanchez possède en outre un tableau de Guy François qui est une Vierge à demi corps. Anne Sanchez, sa sœur, possède de son côté de nombreux tableaux si l'on en croit l'étude d'Alphonse Auguste sur le séminaire de Caraman. Elle donne en effet à la chapelle de Roqueville un grand tableau de la Nativité du Sauveur, avec une corniche, et deux tableaux à l'église de Lauzerville : une sainte Madeleine et un autre qui s'intitule *Une Allée en Egypte*<sup>1004</sup>.

### 3. Les recteurs, d'actifs relais

Les recteurs se font les relais actifs des exigences de leur hiérarchie Certains n'hésitent pas à acheter eux-mêmes les ornements avant de chercher à se les faire rembourser par la fabrique<sup>1005</sup>. Ils sont tenus d'embellir leurs églises, éprouvés par leur hiérarchie, leur action étant régulièrement contrôlée lors des visites pastorales. L'étude des pronoms du livre de raison est là encore révélatrice car le pronom « je » utilisé à dix-sept reprises pour 41 acquisitions. En avril 1668, par exemple :

---

<sup>1004</sup> ADHG, 1 G 425, pièce n° 24. Voir aussi l'analyse faite par AUGUSTE (A.), *Le séminaire de Caraman, op. cit.*, p. 49.

<sup>1005</sup> RESTIF (B.), *op. cit.*, p. 205.

Je soussigné ayant représenté à MM les lieutenants et paroissiens [...] qu'il estoit indigne des bons chrestiens de souffrir que le précieux sang de Jésus Christ fut sacrifié sur nos autels dans des vases indécents et que dans nostre église n'y ayant qu'un méchant calice d'estain, je les priois et coniuerois de vouloir m'aider de leurs charités pour en achepter un d'argent, offrant de donner de mon creu [...] 3 écus blancs en faveur de nostre église pour l'achat d'un calice d'argent, laquelle prière ayant esté goûtée par les paroissiens et lieutenants, ils ont donné ce qui s'en suit en faveur de l'église<sup>1006</sup>

Il écrit par ailleurs à propos de la chapelle Sainte-Anne :

J'ai pris soin avec l'aide de Dieu de la mettre en cet estat, ne trouvant aucune marque ni mémoire qu'il n'y ait jamais eu messe, ni qu'elle ait été dédiée à aucun sainte, quelles balivernes qu'en puissent dire par caprice certains personnages, mal intentionnés pour l'église et pour son embellissement<sup>1007</sup>.

Le curé se rend donc régulièrement à Toulouse pour effectuer des achats. Par exemple, il va chercher lui même, chez le sculpteur Mathieu « un petit tabernacle peint de blanc avec sa clef et serrure, la Vierge sous le dôme et saint Eutrope et sainte Colombe », il en paye d'ailleurs 14 livres sur un total de 26 livres. Puis, il commande des tapisseries, des chandeliers et même des petits tableaux qui devaient entourer le grand tableau du maître autel avant la mise en place du retable au XVIII<sup>e</sup> siècle. Acteur principal et essentiel, le curé investit ses propres deniers pour son église. C'est à cette condition *sine qua non* qu'il peut l'ornementer.

D'autres ecclésiastiques apparaissent dans le livre de raison. Lors du paiement d'un pluvial en 1688 : « Ledit sieur de Pelut a fourni 4 livres 10 sous que j'ay cautionné audit sieur abbé et l'église me le devra. Le 4 mai 1688 le curé a payé Mr l'abbé de Pelut dans la chapelle Notre-Dame de Roqueville »<sup>1008</sup>. De nombreuses missions sont prêchées par les chapelains dans les paroisses rurales et urbaines<sup>1009</sup>. Anne de Pelut est, en 1683, recteur de Montgiscard, paroisse voisine de celle de Sainte-Colombe puis en 1689, chapelain de Roqueville. Les contacts entre ecclésiastiques sont donc souvent nombreux et nous permettent d'entrevoir à travers eux des échanges artistiques. Il ne serait pas surprenant que le curé Darbon prenne conseil à ce sujet auprès des membres de son ordre, d'autant plus qu'ils aident au paiement des œuvres d'art. L'effort du curé

---

<sup>1006</sup> ADHG, 2 MI 1115, fol. 13.

<sup>1007</sup> ADHG, 2 MI 1115, fol. 22.

<sup>1008</sup> ADHG, 2 MI 1115, fol. 92, achat d'un pluvial rouge.

<sup>1009</sup> Duffaut H., *Roqueville, monographie du fief de la chapelle de ce nom*, Toulouse, Privat, 1903, p. 180-191. La chapelle de Roqueville, sur la paroisse de Montgiscard, est très proche géographiquement de celle de Sainte-Colombe.

Guillaume Darbon semble tout aussi incroyable que la paroisse est pauvre. En effet, dans cette petite paroisse rurale, l'argent circule peu<sup>1010</sup>. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le recteur n'y résidait pas, contraint de chercher des revenus ailleurs car ses 50 livres annuelles perçues en tant que co-décimateur ne pouvaient lui suffire<sup>1011</sup>. En 1605, il lui fut adjugé, par arrêt du parlement, 100 livres annuelles ainsi que la moitié de l'entière dîme. En outre, l'église fut reconstruite en 1607 et 1609. Pourtant soixante-dix ans se sont écoulés depuis la première visite pastorale lorsque G. Darbon écrit qu'il a « trouvé l'église fort despourvue, n'y aillant que les murailles »<sup>1012</sup>. Il trouve pour seuls objets un calice d'étain, ses crémières, deux vieilles chasubles, un petit missel et une chaire à prêcher. Ainsi, tout reste à faire lorsque le curé arrive dans la paroisse en 1666. De 1667 à 1692, l'effort d'ornementation fut continu afin de se mettre en conformité avec les canons conciliaires. Le curé se pare dans un premier temps des ornements nécessaires pour la messe, de nouveaux linges et des vêtements sacerdotaux. Puis, il se pourvoit d'un calice, de la lampe pour le maître-autel, de trois nappes ainsi que d'un pluvial mais d'une seule chasuble. Dans un deuxième temps, le maître autel est pourvu d'un tableau puis d'un tabernacle, doré deux ans plus tard. Au sein de l'espace sacré, l'aménagement du maître autel est donc une priorité.

Il faut attendre une dizaine d'années après son arrivée dans la cure pour voir l'aménagement des chapelles latérales, la pose des vitres et le blanchiment des murs. Enfin, dans un dernier temps, le curé et les paroissiens peuvent acheter des ornements complémentaires tels que le poile<sup>1013</sup>, les chasubles vertes et violettes ou la bannière. En 1692, l'église est donc manifestement embellie par rapport à son état initial, mettant en valeur le plus important des sacrements : l'Eucharistie.

L'argent provient aussi des fruits prenants et de la charité car les gros décimateurs – archevêque et chapitre Saint-Étienne – ainsi que le curé devaient chaque

---

<sup>1010</sup> Il y a une soixantaine de communiantes à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les patrons de la paroisse sont l'archevêque et le chapitre cathédral Saint-Etienne.

<sup>1011</sup> ADHG, 2 MI 922, visite pastorale de 1596. Le curé est codécimateur, au même titre que l'archevêque et le chapitre Saint-Étienne de Toulouse. « M. Pierre Baron, recteur, a présenté une requête à Monseigneur le cardinal aux fins, ne pouvant vivre ni faire le service divin avec la troisième partie qu'il avait, il plut audit seigneur lui accorder la moitié desdits frais [...] ».

<sup>1012</sup> ADHG, 2 MI 1115, fol. 4.

<sup>1013</sup> Le poile est un dais portatif utilisé pour protéger le Saint Sacrement quand on le porte dans les rues. La bannière est l'étendard que l'on porte à une procession et qui définit l'appartenance à une paroisse car elle comporte normalement l'image du patron.

année remettre une somme d'argent, fixée à l'avance et devant être distribuée aux indigents. Cet argent était détourné de son but premier. Ainsi, lors du paiement des 55 livres du ciboire, les bassins versèrent 12 livres et apportèrent 3 livres de la quête paroissiale. Le chapitre cathédral donna 6 livres pour l'argent des pauvres et cette somme fut employée à l'achat du ciboire<sup>1014</sup>. En décembre 1679, le poile fut acheté, pour une somme de 24 livres. Les bassins y contribuèrent à hauteur de 4 livres et le curé de 3 livres. La paroisse acheva de le payer fin juin 1680 grâce à l'argent des pauvres et de la fabrique.

### **C. La commande religieuse est-elle affaire de goût ou de modèles?**

Il faut très certainement resituer la commande artistique dans la perspective des prescriptions normatives, avec des ornements étroitement contrôlés par l'autorité diocésaine. Le rôle des images dans l'évangélisation, comme celui des réseaux ecclésiastiques, permettait l'intervention de très nombreux personnages.

Le rôle des ordres réguliers mérite d'être souligné : on voit par exemple les minimes offrir à l'église d'Auzeville une statue de saint Jean-Baptiste, le 7 mars 1683. C'est aussi le cas à Sainte-Colombe. L'artiste qui a réalisé le retable au début du XVIII<sup>e</sup> siècle est un certain Bourgella, qui a reçu des commandes pour le couvent des Pères de la Merci à Toulouse. Il n'est pas surprenant de voir apparaître le couvent des Pères de la Merci dans cette paroisse reculée. En effet à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ces Pères font leur apparition en tant que métayers d'une ferme à proximité. Ils donnent de fait une vigne aux paroissiens pour payer la maison presbytérale mais prélèvent aussi certains revenus

---

<sup>1014</sup> « Le 20 octobre 1678, je curé, ay été obligé d'aller à Tolose pour acheter ou emprunter un ciboire d'argent que j'avois pris chez le sieur Lacère, orphèvre de Tolose, sur la promesse que je luy ay fait de ma main pour le restant et j'ay pris un petit ciboire avec la coupe dorée et son pied d'argent comme aussi un soleil avec son petit pied pour exposer le TSS, de telle façon que tout se démonte, et le pied du soleil peut servir au ciboire et le pied du ciboire peut servir au soleil, le tout avec la doreure droit du roy façon ou marque de la ville, pour le prix de 55 francs 13 sous, le tout en présence de Mr de Maran, grand vicaire, en tant moins de laquelle somme il a esté donné ce qui s'en suit et payé aud sieur Lassère, et partant ie luy laisseray un blanc pour mettre les dons et les pavemens pour faire voir que le soleil appartient à l'église et aussi le ciboire. (ADHG, 2 MI 1112, fol. 37.)

dans la paroisse<sup>1015</sup>. Les modèles provenant de couvents toulousains étaient alors très prisés. Le 30 septembre 1627, Arnaud Fontan, maître menuisier de Toulouse, s'engage à exécuter un tabernacle de bois pour l'église Saint-Pierre d'Aureville, sur le modèle très fréquent de celui des carmes déchaussés de Toulouse. Celui-ci doit comporter trois statues : un saint Pierre, un évêque avec mitre et crosse et le Christ, tenant le monde à la main. Le bas du tabernacle doit recevoir six porte lampes. L'ouvrage fut payé conjointement par le recteur, par un consul d'Aureville et par un marguillier. Le travail fut livré le 22 mai 1628<sup>1016</sup>. Cet exemple montre tout d'abord une diffusion des modèles artistiques entre la métropole toulousaine, ses principales institutions religieuses et les périphéries du diocèse. L'influence des principales institutions religieuses est une piste plus qu'intéressante pour étudier à la fois les modèles qui circulent dans le diocèse de Toulouse, voire au-delà, et l'influence de la métropole sur la vie religieuse locale et régionale.

Parmi les autres artistes mentionnés par le curé de Sainte-Colombe, l'on trouve un certain Denvié, étudié comme étant Jean Danvyé, cité plus haut. Pour la chapelle Sainte-Anne, le curé commande un tableau composé des figures de saint Jean Baptiste, saint Blaise et sainte Anne :

Sera mémoire que le tableau de sainte Anne a esté fait par Denvié, peintre de Toulouse et que pour le payer nous avons fait queste, et partant le tableau appartient à l'église et non au sieur Delon de Villenouvelle<sup>1017</sup>.

Le recteur avait-il vu les œuvres de ce peintre au cours de ses allers-et-retours à Toulouse ? Puis ce sont des peintres décorateurs et doreurs de Castelnaudary qui viennent à Sainte-Colombe. Un certain Jean Bonnefons travaille dans l'église, mais il ne nous est point connu. Les lieux mentionnés dans le livre de raison nous apprennent donc que cette paroisse du Lauragais est partagée, en terme de commande artistique, entre deux centres : Toulouse et Castelnaudary.

---

<sup>1015</sup> ADHG, 2 MI 1115, « Il a ordonné, présent le F. Bernard Soubiran, religieux de ND de la Mercy de Toulouse, procureur du couvent de Tolose pour la levée des revenus que led[it] couvent a dans notre paroisse, que lesd[its] religieux bailleroient payant ou en tenant en compte sur leur cotité de presbitérale, comme bienenans de la vigne qu'ils ont près de notre église ce, qui sera nécessaire en espace pour la maison presbitérale et appartenances, le tout paroistra dans ce livre », fol. 30.

<sup>1016</sup> LESTRADE (J.), « Un tabernacle pour l'église d'Aureville », *RHT*, VIII, 1921, p. 192.

<sup>1017</sup> ADHG, 2 MI 1115, fol. 22.

Dès lors comment le prêtre opère-t-il ses choix ? Est-il influencé par autrui ou se réfère-t-il à ses propres goûts ? Il faut là encore lire entre les lignes et se contenter d'indices épars. Guillaume Darbon ne livre pas son opinion personnelle et ne fait en aucun cas part des raisons de ses choix. Qui plus est, il ne fait jamais preuve d'une quelconque émotion artistique. Ses préoccupations sont celles d'un prêtre de son temps. Il se charge d'améliorer comme il le peut son église en participant à l'ensemble des achats. Quelques détails peuvent cependant nous inciter à penser que la commande artistique est affaire d'usage. Au début de son livre, les intervenants sont essentiellement le curé, les bassins, les paroissiens qui participent activement à l'embellissement de l'église par l'argent versé<sup>1018</sup>. Puis, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les choix du curé semblent davantage calqués sur les œuvres des Pères de la Merci<sup>1019</sup>. Les dimensions de la culture artistique des prêtres ruraux sont bien difficiles à déchiffrer. La commande des œuvres d'art échappe bien souvent au curé car les acteurs de la paroisse peuvent être multiples. La commande artistique serait ici davantage une affaire d'usage et d'autorité que de goût personnel. Lorsque l'on s'intéresse à la diffusion de la Réforme catholique dans un cadre diocésain et à l'aménagement des espaces sacrés, la chronologie n'est pas figée, éloignée des textes formatés des autorités religieuses, et dépendante des bonnes volontés locales.

---

<sup>1018</sup> Parfois, les fonds récoltés sont très modestes, pour preuve les 46 sous obtenus par le curé pour construire le confessionnal.

<sup>1019</sup> ADHG, 2 MI 1115, « Il a ordonné, présent le F. Bernard Soubiran, religieux de ND de la Mercy de Toulouse, procureur du couvent de Tolose pour la levée des revenus que led[it] couvent a dans notre paroisse, que lesd[its] religieux bailleroient payant ou en tenant en compte sur leur cotité de presbitérale, comme bienenans de la vigne qu'ils ont près de notre église ce, qui sera nécessaire en espace pour la maison presbitérale et apartenances, le tout paroistra dans ce livre », fol. 30.



## CONCLUSION DE LA PARTIE II

---

Un souffle tridentin a donc bien modifié en profondeur les églises toulousaines. Nous voyons que les transformations de l'espace sacré furent majeures, mobilisant souvent des sommes extrêmement importantes. Le thème de l'architecture nous montre une fois encore que le cardinal de Joyeuse a posé durablement toutes les bases de la réforme du diocèse et s'impliqua profondément, malgré son absence dès 1605, dans le processus de rénovation. Il fut donc, à sa manière, un mécène, restant attaché, malgré son départ au diocèse de Toulouse, dont il percevait les fruits.

Il n'y a pas que l'architecture extérieure qui se modifia. L'espace sacré a sans aucun doute, été remanié. S'il n'est pas toujours évident de saisir les transformations d'après des sources écrites – l'exemple des jubés en est la preuve – il est cependant tout à fait certain que les modifications se firent progressivement et la chronologie est différenciée en fonction des paroisses. Le développement du culte eucharistique s'accompagne de la diffusion systématique des tabernacles. Cet effort se fait d'abord dans la ville puis s'applique dans les paroisses rurales, plus ou moins tardivement selon les curés. Le premier aspect de la Contre-Réforme se joua d'abord par l'image, dans l'église, qu'elle soit paroissiale, abbatiale ou cathédrale. La question de la circulation d'argent dans les paroisses est par ailleurs dominante. Nous avons bien vu les économies de bout de chandelles réalisées par le curé de Sainte-Colombe pour acheter les ornements nécessaires à la messe. Cela se fit souvent au détriment des pauvres. Les fabriques n'étaient pas aisées, car souvent sans fondations, mais la Réforme catholique est en ce domaine œuvre collective. Progressivement, le curé, tente, en appliquant les réglementations, de prendre la main sur l'institution. Il semble bien que dans les cas où la fabrique est mentionnée comme inexistante, le curé était la fabrique.

Les autorités du temps de la Réforme catholique se sont appuyées sur les structures traditionnelles, principalement obituaires pour les détourner et les contrôler. Ce processus se produit sous l'épiscopat de Charles de Montchal. La volonté de connaître, d'enquêter, tant sur les clercs que les paroissiens, révèle aussi une volonté de contrôle. Les tendances chronologiques sont cependant assez diversifiées car si

l'application du principe de résidence, par exemple, se fit sans trop de résistance, il n'en est pas toujours de même dans d'autres domaines, notamment celui de la formation. En ce domaine, l'accent fut mis très fortement, dans les séminaires successifs, sur l'apprentissage de la pastorale mais aussi de la pratique de la confession. Se dessine une véritable continuité dans les moyens employés dans la formation des prêtres. Le prêtre de campagne est d'abord un confesseur, c'est tout à fait notable dans le séminaire de Caraman, lors des conférences ecclésiastiques, mais aussi dans les refondations de consorces de prêtres. La politique menée en ce domaine est donc d'une très grande cohérence.

L'étude des modifications intérieures des églises nous a par ailleurs fait apparaître que des modèles circulent, bien souvent venus des couvents, et qu'il y aurait grand intérêt à envisager une étude systématique de leurs fonds d'archives. Ces nombreux acteurs, à l'échelon paroissial, nous amènent à réfléchir à la question des réseaux.

### PARTIE III.

## AU SERVICE D'UN IDÉAL RELIGIEUX : RÉFORME CATHOLIQUE ET CONTRE-RÉFORME

---

Nous avons entrevu les signes d'une dynamique tridentine qui s'est propulsée dans le diocèse de Toulouse par le biais des fondations de couvent, des vocations élevées dans les paroisses urbaines, l'omniprésence des processions puis des prédications. Toulouse répond donc au modèle de la cité dévote par excellence, grâce à son milieu parlementaire puissant et pétri de dévotion, et des hommes et femmes à la recherche du salut.

L'élément religieux est bien entendu central dans la cité. L'affirmation de la Réforme catholique a abouti à des mutations importantes, tant du point de vue de l'espace, que du point de vue des dévotions. Le terme de « nébuleuse dévote » est aujourd'hui privilégié par l'historiographie<sup>1020</sup>. Le catholicisme des laïcs se fait militant, jouant à tous les niveaux, politique, social et religieux. Il est fondé sur l'anti-protestantisme, la volonté de moraliser les mœurs, particulièrement chez les plus pauvres et d'encadrer la société. Cela est permis par une incursion dans les réseaux de confréries les plus prestigieuses de la cité, qui forment les tenants de la vie sociale sous l'Ancien Régime. Le rôle tout particulier des confréries de pénitents doit être étudié.

Toutes les facettes de l'action laïque et ecclésiastique visent en réalité à un seul but : celui d'engager la conversion des protestants. Ainsi peuvent se comprendre les créations d'ordres religieux, ou le financement de missions qui partent à l'assaut des campagnes. La religion catholique affirme par ce biais son emprise sur l'espace, enjeu

---

<sup>1020</sup> TALLON (A.), PONCET (O.), « Bulletin critique. Dévots et politique au XVII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 88, janvier-juin 2002, p. 221-230.

de pouvoir face au protestantisme. Les pèlerinages et leurs cérémonies font de la ville un « théâtre baroque »<sup>1021</sup>.

Quel est le type d'actions auxquelles participent les laïcs ? Participer à la conversion au catholicisme, ou à l'évangélisation, c'est un moyen de gagner son salut et de se réaliser dans la religiosité tridentine. Cet accomplissement se réalise dans le contexte des luttes religieuses autour du jansénisme. La chronologie des fondations de confréries, de leurs mutations et des manifestations collectives de la dévotion doit donc être interrogée pour mieux les comprendre.

Il faut enfin affirmer que le premier succès de la Réforme catholique, mutée en Contre-Réforme, fut très certainement l'élimination systématique du protestantisme. La lutte contre des protestants – de surcroît invisibles dans le diocèse – met en cause la préservation de l'espace catholique et l'affirmation de son identité. Le rôle du pouvoir politique est dans ce domaine exceptionnel, car l'Église seule n'aurait pu atteindre cet objectif. Il convient donc de mieux comprendre les ressorts de cette œuvre dans le siècle.

---

<sup>1021</sup> AGOSTINO (M.), CADILHON (Fr.), LOUPÈS (Ph.), dir., *Fastes et cérémonies, l'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, p. 12. ; DOMPNIER (B.), éd., *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 597 p.

## CHAPITRE VII

# LES DÉVOTIONS COLLECTIVES : LA NAISSANCE D'UN HOMME NOUVEAU?

---

Reconnoissés en ces rayons/ Les saintes occupations / De Jésus-  
Christ dans ce mystère / Qui veut vivre en ce sacrement / Comme l'unique  
supplément / De nos devoirs envers son père

Prière insérée dans le livre de la confrérie du *Corpus Christi*<sup>1022</sup>

Le concept de la religion populaire ou religion vécue a connu son âge d'or dans les années 1980, initié par Alphonse Dupront et son groupe composé de sociologues, d'historiens du religieux, d'ethnologues ou de folkloristes<sup>1023</sup>. Elle peut être abordée au prisme d'approches variées car s'il y a bien une religion du quotidien, scandée par le rythme des cloches ou l'année liturgique, elle cohabite avec une religion de l'extraordinaire particulièrement vivace au XVII<sup>e</sup> siècle, qui a vu se multiplier les pèlerinages et les miracles<sup>1024</sup>.

La structure de la confrérie offre un cadre commode pour appréhender les dévotions et ses tentatives de contrôle par le clergé. L'historiographie récente des confréries est très féconde. La chronologie des fondations doit être repérée ainsi que le processus pénitentiel, qui ne se borne pas au XVI<sup>e</sup> siècle. Présentes en force depuis le Moyen Âge<sup>1025</sup>, l'étude des confréries de l'époque moderne a donné lieu à de remarquables synthèses tant à échelle de France, qu'à échelle régionale<sup>1026</sup>. « Familles

---

<sup>1022</sup> ADHG, 1 E 849, fol. 36.

<sup>1023</sup> DUPRONT (A.), « La religion, anthropologie religieuse », dans *Faire de l'Histoire*, Paris, Gallimard, 1974, t. II, p. 105-167. « L'homme en acte de religion est en exercice ou en quête de toute puissance ».

<sup>1024</sup> AGOSTINO (M.), CADILHON (F.), LOUPÈS (Ph.), dir., *Fastes et cérémonies, l'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, 257 p

<sup>1025</sup> De nombreux travaux traitent des confréries à l'époque médiévale : *Confréries du Moyen Age à nos jours (Les). Nouvelles approches*, Rouen, Cahiers du GRHIS, n° 3, 1995, 99 p ; VINCENT (Catherine), *Des charités bien ordonnées, les confréries normandes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, ENS, 1988, 359 p ; VINCENT (Catherine), *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 1994, 259 p.

<sup>1026</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré en Provence, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, Cultes, images, confréries*, Paris, Éditions du Cerf, 1994, 605 p. ; *Dieu pour tous et Dieu pour soi : histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006, 401 p. ; MINOIS (Georges), « Le réseau des confréries pieuses est-il un indice valable du sentiment religieux ? », *ABPO*, t. 90, n°2, 1983, pp. 333-348 ; SIMIZ (Stefano), *Confréries urbaines et dévotion en Champagne (1450-1830)*, Lille,

artificielles dont tous les membres sont unis par une fraternité volontaire »<sup>1027</sup>, l'objectif des confréries est la recherche de la piété et du salut par l'intermédiaire d'un saint. Elles ont un rôle central dans l'affirmation d'une religiosité triomphante. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard s'est interrogée sur «les confréries, dévotions nouvelles et piété sincère », se demandant si elles sont « l'expression d'une Réforme catholique en marche »<sup>1028</sup>. Les chronologies, les fondations et leurs lieux, l'étude des statuts nous montrent l'évolution subie par la confrérie : de structure collective, elle devient progressivement un instrument de piété individuelle. Les confréries s'intègrent fort bien à la cérémonialisation de la vie religieuse qui permet la circulation des dévotions vers le plus grand nombre. La religion entendue comme pratique intérieure doit aussi s'extérioriser au cours des cérémonies, de plus en plus tournées vers le culte eucharistique.

Enfin, les pèlerinages, jubilés ou processions constituent une forme exceptionnelle de sacralisation de l'espace<sup>1029</sup>. Le XVII<sup>e</sup> siècle fut en effet l'âge d'or des pèlerinages, qui formaient un des pivots de la Réforme catholique<sup>1030</sup>. Largement pratiquées par les confréries, les processions contribuaient à une sorte d'extériorisation de la foi perçue comme une leçon à donner aux protestants. Ainsi, à échelle locale et régionale, on assiste au développement des sanctuaires qui contribuent à forger une identité religieuse, à l'exemple de Garaison dans les Pyrénées. Les pèlerinages à Notre-Dame sont privilégiés. Comment s'y affirme le contrôle du clergé ? Doit-on parler d'un peuple dévot au XVII<sup>e</sup> siècle, dont on a construit durablement la catholicité ? Les superstitions ont-elles disparu ?

---

Presses Universitaires du Septentrion, 2001, 402 p ; VENARD (Marc), « Les confréries en France au XVI<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Société culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de l'Association des historiens modernistes des universités*, 1995, Bulletin n°2, 1995. DOMPNIER (Bernard), VISMARA (Paola), dir., *Confréries et dévotions dans la catholicité moderne (mi XV<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, Collection de l'Ecole Française de Rome, n° 393, 2008, 440 p.

<sup>1027</sup> LE BRAS (G.), « Esquisse d'une histoire des confréries », *Etudes de sociologie religieuse*, Paris, 1956, t. II, p. 423.

<sup>1028</sup> Une enquête nationale, coordonnée par Catherine Vincent tente d'effectuer un inventaire complet des lieux de pèlerinage en France : VINCENT (C.), « Pour un inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinages chrétiens en France », *RHEF*, tome 91, n° 227, juillet-décembre 2005, p. 381-402.

<sup>1029</sup> MARTIN (Ph.), *Les chemins du sacré : paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, éditions Serpenoise, 1995, p. 157.

<sup>1030</sup> BOUTRY (Ph), FABRE (P.-A.), JULIA (D.), dir., *Rendre ses vœux : les identités pèlerines dans l'Europe moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de l'EHESS, 2000, 586 p. ; MAËS (B.), *Pèlerinages et sanctuaires mariaux au XVII<sup>e</sup> siècle : le manuscrit du Père Vincent Laudun, dominicain*, Paris, éditions du CTHS, 2008, 448 p.

## I. Entre pratiques collectives et piété nouvelle : le processus confraternel

L'étude de l'application de la Réforme catholique à l'échelon paroissial nous confronte de manière récurrente à la question de l'existence et de la puissance des confréries, dont nous avons vu la participation active à l'embellissement des sanctuaires.

Ces associations s'organisent autour d'axes principaux, dont le premier est celui la piété et la vie liturgique<sup>1031</sup>. Il n'y a pas de confrérie sans un saint patron et la célébration de messes régulières. Le deuxième axe est celui de la charité, avec le secours du prochain, l'entraide spirituelle et matérielle des confrères. Enfin, les confréries recouvrent un type particulier de sociabilité : celle de la coordination des membres. Elles jouent un rôle d'interface spirituel et social<sup>1032</sup>. Y a-t-il des confréries à réformer et d'autres à propager ?

### A. Confréries des villes... confréries des champs

On compte à Toulouse aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles 89 confréries urbaines et probablement 142 réparties dans 77 paroisses rurales<sup>1033</sup>. L'étude de l'américain Robert Schneider, *Public life in Toulouse*, s'appuie pour l'époque moderne sur le très vaste fonds des confréries des archives départementales de la Haute-Garonne, même si les conclusions ne sont pas selon nous assez fortes<sup>1034</sup>. Les confréries de métiers étaient extrêmement nombreuses, nous concentrerons donc notre analyse sur les confréries de dévotions instaurées en l'honneur d'un saint, de la Vierge ou du Christ, encouragées et

---

<sup>1031</sup> VINCENT (C.), *Les confréries médiévales*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>1032</sup> SIMIZ (S.), *op. cit.*, p. 9.

<sup>1033</sup> MARANDET (M.-Cl.), « Les confréries du Haut Languedoc à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, LXXXVII, 1987, p. 25-36.

<sup>1034</sup> SCHNEIDER (R. A.), *Public life in Toulouse, 1463-1789, from municipal republic to cosmopolitan city*, Londres, Cornell University Press, 1989, 395 p.

encadrées par la Contre-Réforme. Elles sont dans leur grande majorité dédiées au culte eucharistique, comme les confréries du *Corpore Christi* ou du Saint-Sacrement. Elles entretiennent des liens étroits avec les bassins du purgatoire, car elles sont vouées au service des morts et font dire des messes pour le repos de l'âme des défunts. Certaines confréries toulousaines sont dédiées à des tâches particulières. La confrérie des corps saints a par exemple en charge la gestion des reliques de Saint-Sernin<sup>1035</sup>.

La confrérie urbaine doit être distinguée de la confrérie rurale, tant sociologiquement que religieusement. Le modèle de la confrérie est un modèle urbain, qui se diffuse ensuite en campagne. En quoi les statuts renouvelés au cours du XVII<sup>e</sup> siècle nous montrent-ils une religiosité de plus en plus intériorisée, qui s'articule pourtant savamment à une religiosité publique ? La question se pose avec acuité dans une ville comme Toulouse qui abrite des parlementaires fortement insérés au monde des confréries.

### **1. Confrérie de la ville...entre traditions séculaires et dévotions nouvelles**

L'étude des confréries toulousaines pourrait donner lieu à un travail universitaire complet, tant les sources sont abondantes et diversifiées pour les confréries de dévotion et de métier<sup>1036</sup>.

Les confréries urbaines étaient extrêmement nombreuses et la recherche de brefs d'indulgence, dont l'historiographie a montré tout l'intérêt, nous fait encore apparaître bien de nouvelles associations, sur lesquelles on ne retrouve pas de documents. Elles sont dédiées à des saints, notamment Joseph, preuve de la diffusion de ce culte dans la

---

<sup>1035</sup> JULIEN (P.), *D'ors et de prières*, op. cit. p. 130.

<sup>1036</sup> Le fonds des communautés (ADHG 1 E 817 à 1 E 1043) regroupe de très nombreuses liasses concernant les confréries de la ville de Toulouse. Un inventaire ancien recense de manière très sommaire les différents dossiers. Ils contiennent beaucoup de pièces de procès, des actes notariés et quelques pièces de comptes éparses. Beaucoup de statuts de confréries ont en revanche été conservés, et imprimés pour les fidèles, conservés dans les fonds imprimés des bibliothèques (voir l'état des sources imprimées). À la Bibliothèque municipale de Toulouse, plusieurs registres retracent l'histoire des confréries. BMT, Ms 708, Registre de l'église Saint-Barthélémy de Toulouse. Actes divers intéressant cette église, statuts de confréries, pièces de comptes, marchés, contrats d'obits et de fondations ; Ms 1778, Registre des titres et actes de la confrérie dite du « *De Corpore Christi* » à la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse, de 1606 à 1786 ; Ms 2441, Confrérie Sainte Anne. Registre des délibérations du 2 avril 1679 au 20 juillet 1681 et inventaires de 1603 et 1618.

ville et dans les couvents toulousains. Les confréries dédiées à Joseph montrent qu'une forme nouvelle de religiosité, visant à imposer les saints de la Sainte famille, a été introduite par la Réforme catholique. C'est pourtant le culte marial qui tient une place prédominante pour les confréries, même si nous n'avons pas rencontré de dédicaces explicites au Rosaire pour la cité toulousaine.

Les statuts de ces associations s'avèrent fondamentaux pour cerner les mutations dévotionnelles. Ils sont réactualisés dans un esprit tridentin au XVII<sup>e</sup> siècle et sont soumis à approbation de l'archevêque. Dans le cas de la confrérie du Très Saint-Sacrement de l'église métropolitaine, la dévotion ancienne pour le *Corpore Christi* :

tesmoigne de la dévotion et piété de nos ancestres envers le saint sacrement et la grandeur de ceste feste par la diversité des préparatifs qu'on y porte<sup>1037</sup>.

Les statuts de la confrérie du *Corpore Christi* sont en effet renouvelés, réécrits par les ecclésiastiques puis approuvés par Charles de Montchal en 1647. Les bailles d'alors sont Innocent de Ciron, chancelier de l'université, Pierre-Louis de Benoist, chantre de Saint-Étienne, des prébendiers, et des membres du parlement, partageant l'objectif de relancer la dévotion au Saint-Sacrement.

Nous en avons fait ce petict livre une nouvelle édition pour renouveler l'esprit de la confrérie et dévotion des confrères par le renouvellement de ses statutz, la publication desquelz leur pourra servir non seulement de semonce à les lire, mais aussi desguilhon à les pratiquer<sup>1038</sup>.

L'appellation de la confrérie glisse donc du *Corpore Christi* vers le Très saint sacrement, qui est l'équivalent du Saint-Sacrement ou du Très saint Sacrement de l'autel. Dans le même esprit, les statuts de la confrérie de l'Annonciation, dans l'église Saint-Pierre- des-cuisines, sont approuvés par l'archevêque en 1649-1650. Il ne s'agit pas non plus d'une création. Pour la confrérie des Tolosains dans l'église de la Daurade, une réédition des statuts eut lieu car très peu de confrères assistaient aux services religieux dans la chapelle de la confrérie et au service obituaire. Ce relâchement était probablement lié à des offices trop nombreux. Les confrères devaient en effet se rendre

---

<sup>1037</sup> BMT, Ms 1778, Registre des titres et actes de la confrérie du « *De Corpore Christi* », à la cathédrale Saint-Étienne, 1606-1786. Statuts de la confrérie, fol. 231.

<sup>1038</sup> BMT, Ms n° 1178, Registre des titres et actes de la confrérie du « *De Corpore Christi* » à la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, de 1606 à 1786. Voir les Statuts de la confrérie du Très Saint Sacrement de l'Autel, érigée en la cathédrale de Toulouse, le 28 mars 1647, fol. 231-245.

cinquante fois par an dans l'église de la Daurade pour des messes (article XIII)<sup>1039</sup>. De nombreux statuts sont donc renouvelés au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, sous l'épiscopat de Charles de Montchal.

La confrérie post-tridentine ne fait pas table rase de toute tradition. Elle reprend notamment les concepts médiévaux de charité et de solidarité, mentionnés par l'ensemble des statuts, à l'image de la confrérie Notre-Dame de Bonnes Nouvelles dans l'église Saint-Barthélémy. Elle invite à la « cordiale affection » dont l'idéal a pu se perdre au fil des siècles :

Ils se porteront entre eux une véritable et cordiale affection et s'aymeront tous comme les enfans et serviteurs de la mère de dellation sans permettre qu'il y ait entre eux aucune inimitié ou procès et tachant d'estouffer toutes les occasions de discorde que y pourroit naistre et se secourir mutuellement et charitablement et toute leurs nécessités soit spirituelles soit corporelles tant en la vie comme en la mort<sup>1040</sup>.

Dans la confrérie Sainte-Anne de l'église Notre-Dame du Taur, les objectifs sont aussi la paix, l'amitié, dans la dévotion à la Vierge et le secours aux confrères malades<sup>1041</sup>. L'article XIX insiste sur ce point : « ils ne nourriront aucune haine entre eux, mais vivront en bonne intelligence, taschans se servir et assister l'un et l'autre avec une affection mutuelle »<sup>1042</sup>.

La première nécessité de la confraternité est donc celle de l'ancestrale solidarité entre ses membres. Elle s'exprime en parallèle à travers la forme traditionnelle de la recherche de la solidarité au-delà de la mort. Toutes les confréries expliquent en effet, très précisément dans leurs statuts, les devoirs du confrère vis-à-vis des autres. La visite aux confrères malades a toujours existé, elle est systématiquement mentionnée dans les statuts, s'accompagnant de dévotions particulières, telles que le port du Saint-Sacrement aux malades. Le son de la cloche avertit d'un confrère en difficulté. Les prières à réciter sont nombreuses. Dans le cas du culte au Saint-Sacrement, c'est un *de profundis* à genou<sup>1043</sup>. Il est aussi noté que les confrères malades pourront être agrégés dans les

---

<sup>1039</sup> *Statuts et privilèges de la confrérie des Tolosains, érigée dans l'Église de la Daurade à l'honneur de l'Immaculée conception de la très sainte Vierge, mère de Dieu*, Toulouse, D. Desclassan, 1684.

<sup>1040</sup> BMT, Ms 708. Statuts de la confrérie Notre-Dame de Bonnes nouvelles dans l'église Saint-Barthelemy, fol. 50.

<sup>1041</sup> PEYRONET (S. de), *Statuts de l'ancienne et dévote confrérie de la glorieuse sainte Anne, établie en l'église paroissiale N. Dame du Taur, dans Tolose*, Toulouse, A. Colomiez, 1657, 175 p.

<sup>1042</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1043</sup> BMT, Ms 1178, fol. 231-245. Article IX.

différentes confréries de la ville. Une des préoccupations principales, pour celui qui entre en confrérie, est donc le souci du grand passage et des funérailles. Les statuts accordent une place primordiale à ces dernières<sup>1044</sup>. L'article XIX de la confrérie de l'Assomption Sainte-Anne explique en détails l'enterrement d'un confrère : il s'agit de s'assembler dans l'église métropolitaine, de se rendre en corps à l'église puis d'aller vers la maison du défunt, revêtus du surplis de la confrérie. Le verguier les précède, portant la croix. Quatre bailes ou confrères portent le drap mortuaire jusqu'à l'église où a lieu la messe puis la sépulture. Une quête est organisée à cette occasion pour payer les prêtres qui célèbrent la messe.

L'esprit de charité s'exprime enfin à l'égard des confrères victimes de paupérisation. Leurs obsèques sont prises en charge par la confrérie, le receveur faisant office d'intermédiaire. Il existait des confréries des âmes du Purgatoire, même si peu de confréries sont connues sous cette appellation. La confrérie gère les messes. Par exemple, celle du Très Saint Sacrement, dans l'église métropolitaine, fait dire les messes « le jeudi en mémoire du saint sacrement et tous les autres services ». La confrérie de l'Assomption Notre-Dame, dans la cathédrale Saint-Étienne gère toutes les messes de fondations. Elle a le pouvoir de destituer des prêtres de leur service s'ils ne s'acquittent pas des messes. Une assemblée délibère sur la collation des obits attribués à un prêtre qui aura passé deux ans dans la même confrérie. Le pouvoir de la confrérie est donc assimilé à celui d'une confrérie des âmes du Purgatoire, même si elle n'en porte pas l'appellation. Dans la confrérie, des commissaires sont chargés de surveiller les biens relatifs aux obits. Un autre rôle de la confrérie est l'entretien du luminaire dans les églises. Cette fonction n'est pas mise en exergue dans les églises toulousaines, car le luminaire ne représente pas une charge importante du budget total de ces riches confréries. Pourtant, celle du Saint-Sacrement est chargée d'entretenir la lumière devant le tabernacle de l'autel. Cela explique la confusion dans les sources entre les termes bassins, luminaires et confréries, qui ne cessent de s'entrecroiser.

Ces formes d'associations témoignent donc de survivances médiévales à travers la piété et la charité. Elles évoluent de plus en plus dans le sens d'un contrôle de la

---

<sup>1044</sup> Article XIX, « De l'assemblée des confrères pour assister aux enterremens des confrères ».

société, grâce à la présence du clergé, et l'on voit leurs finalités se modifier progressivement.

Dans la ville de Toulouse, où ils étaient si nombreux, les prêtres séculiers, réguliers et chanoines, étaient très fortement intégrés à ces confréries. Ils y assuraient le rôle – fort avantageux pour eux – de la célébration des messes rémunérées ; ils contrôlaient de surcroît la perfection chrétienne vers laquelle les fidèles devaient tendre. Dans la confrérie Sainte-Anne de l'église Saint-Jacques, vingt prêtres de bonne vie et mœurs constituaient un vivier pour dire chaque semaine les messes de la confrérie. Il est aussi précisé que la confrérie pouvait accueillir autant de chanoines qu'ils s'en présenteraient. On dénombre en tout quarante-sept confrères ecclésiastiques, sans compter les religieux de la Daurade, dans la confrérie des Tolosains en 1663. En 1683, parmi les 52 ecclésiastiques dénombrés, on trouve essentiellement des prêtres habitués de la ville, issus par exemple de la paroisse Saint-Nicolas et de nombreux curés des alentours, mais très peu de chanoines ou prébendiers. Ces derniers sont agrégés aux confréries de la cathédrale. Il faut ajouter que la confrérie est à la fois gérée par des laïcs et par des ecclésiastiques. Nous avons vu à quel point ces derniers encouragent certaines décisions. En effet, dans la confrérie du Saint-Sacrement :

L'élection des bailles se fait le 4<sup>e</sup> dimanche après Pâques par les suffrages des confrères par la nomination qui sera faite par les bailles vieux suivant la coutume qui est que les bailes Lays qui sont toujours quatre baillent leur nomination de trois chacun. Ceux de robe longue en nomme chacun trois de leur robe, desquelz on en choisit deux de quelque capitoulat que ce soit pourvu qu'ils soient de la paroisse de Saint Estienne.

Ceux de robe courte en nomment autres trois chacun et on en choisit deux comme dessus de quelque capitoulat que ce soit pourvu qu'ils soient de la paroisse de saint Estienne.

Pour les ecclésiastiques, ils nomment d'autres ecclésiastiques en leur place les chanoines nomment deux autres chanoines et les prébendiers autres deux prébendiers ou bénéficié du cœur sans autre eslection et des bailles vieux layques on en nomme deux pour estre surintendantz instruis les nouveaux des affaires de la confrérie, l'ung de robe longue, l'autre de robe courte et fault que le mande, le mesme jour, donne advis aux bailles nouveaux de leur élection<sup>1045</sup>.

Cela nous montre la place centrale des chanoines les plus réputés dans la confrérie du Saint-Sacrement. L'élection n'est qu'une façade car les futurs représentants de la confrérie sont cooptés par les anciens. Pourtant, il semble y avoir des concurrences

---

<sup>1045</sup> Ms 1778, article XV.

affirmées à certaines reprises, notamment lors des élections des bailles de la confrérie, auxquelles ils ne sont pas autorisés à assister.

Les bailles ecclésiastiques n'ont point droit d'opiner ny d'assister à leur élection suivant les statuts. Il insiste qu'ils leur doivent faire place, surquoy apres diverses contestations, lecture faite des articles desdits sttuz concernant la forme desdites éelctions, ledits sieurs bailles ecclésiastiques ont déclaré ne vouloir ny entendre contrevenir ausdits statuz, mais ils ont prié et convié lesdits bailles de se continuer pour le bien et advancement de l'ouvrage qu'il ont commencé, n'estimant par que parmi tous les fidèles et pieux paroissiens, il s'en puisse trouver de plus zelés et diligents qu'eux<sup>1046</sup>.

L'intégration des prêtres dans les confréries de dévotion se lit aussi dans la part faite à ces institutions lors des legs testamentaires. Par exemple, Pierre Robert, prêtre et prébendier de l'église métropolitaine et pénitent bleu rédige son testament le 28 mars 1713 :

Je donne et lègue à l'archiconfrérie du très saint sacrement de Toulouse la somme de 20 livres ou l'intérêt d'icelle au choix de mon héritier au denier 20 pour faire célébrer tous les ans 2 messes de *beata* à mon intention.

Je donne à la confrérie Saint-Anne de la mesme église la somme de 20 livres, pour 2 messe à mon intention.

Je donne à la chapelle royale des Pénitents bleux la somme de 20 livres payables par mon hériter, même de la cire, d'assister à ma sépulture sans y causer aucun trouble ni scandale, et de faire célébrer une messe pour le repos de mon âme selon la pieuse et louable coutume de ladite confrérie<sup>1047</sup>.

Ainsi présents dans les confréries, les prêtres s'assurent le moyen de veiller aux bonnes mœurs des fidèles. Les confrères du Saint-Sacrement doivent être « dévots au saint sacrement, mener une vie exemplaire, la charité chrétienne et la paix envers leur prochain »<sup>1048</sup>. La prudence et la discrétion les qualifient aussi. Ceux qui blasphèment ou sont incorrigibles se voient exclus de la confrérie, éventuellement au cours d'une cérémonie publique, comme c'est le cas à Notre-Dame du Taur. Les statuts et les livres d'oraisons engagent à la prière fréquente, individuelle comme collective « priant dieu pour l'union des princes chrestiens, extirpation des hérésies et pour l'exaltation de la Sainte Église »<sup>1049</sup>. La pratique de la confession se généralise. Dans toutes les confréries, les membres sont invités à se confesser le jour de leur réception pour gagner

---

<sup>1046</sup> ADHG, 1 E 849, fol. 4<sup>e</sup> dimanche apres pasques 1642, fol. 25

<sup>1047</sup> ADHG, 3 E 11860. Testament n° 11 120. Pierre Robert, prêtre et prébendier de l'église de Toulouse, le 28 mars 1713.

<sup>1048</sup> Ms 1778, article V.

<sup>1049</sup> *Ibid.*, article VII.

une indulgence plénière, puis communient le troisième dimanche de chaque mois. L'un des objectifs majeurs de la confrérie est avant tout la pratique des vertus.

La confrérie du XVII<sup>e</sup> siècle est le résultat d'un équilibre savant articulé entre dévotions intérieures et manifestations extérieures de la piété<sup>1050</sup>. Des manuels sont diffusés à destination des fidèles pour contribuer à leur perfection morale et religieuse. Les statuts y sont souvent placés de façon liminaire, comme dans celui destiné aux membres de la confrérie du Saint-Sacrement<sup>1051</sup>. Pour d'autres confréries, on édite également des manuels de bien vivre en religion : *Le confrère charitable aux âmes souffrantes*, à l'attention des confrères de Notre-Dame du Taur<sup>1052</sup>, est suivi par celui de Simon de Peyronet pour la même église<sup>1053</sup>. D'autres ouvrages diffusent le culte eucharistique, à l'image de *L'adoration perpétuelle du Très saint Sacrement de l'Autel*<sup>1054</sup>. Ces ouvrages régulièrement réédités rencontrent un succès remarquable chez les confrères, succès identique dans les paroisses rurales. La confrérie mise au service des prêtres est en mesure d'assurer un meilleur contrôle des laïcs et d'éviter par là les débordements dans les pratiques sociales et religieuses.

Enfin, en parallèle de la pratique confraternelle, les processions étaient fortement encouragées, preuve d'une religiosité ostentatoire. La confrérie du Saint-Sacrement se livre ainsi à une procession en musique avec le Saint-Sacrement, en compagnie des chanoines. Les liens sont faits avec l'église du Taur. Elle est organisée conjointement avec la confrérie du Taur et les statuts servent à en délimiter strictement le cours.

---

<sup>1050</sup> Une réflexion, à partir des confréries franco-allemandes porte sur l'attention aux pratiques collectives que les confréries apportent et leur rapport à la société. DUHAMELLE (Chr.), « Individuel et collectif, intérieur et extérieur. De quelques critères de classement en France et en Allemagne », dans *Religion ou confession, un bilan franco-allemand sur l'époque Moderne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2010, p. 175-192.

<sup>1051</sup> MONTCHAL (Charles de), *Statuts de la dévote confrairie du très Sacrement de l'autel, érigée en l'Eglise métropolitaine S. Estienne de Tolose autorisez par Monseigneur l'illustrissime & révérendissime Père en Dieu Messire Charles de Montchal, archevesque de Tolose, par son ordonnance donnée l'année 1647*, s.l. 1647. La première partie de l'ouvrage comporte les statuts, en 42 articles, puis les approbations et les indulgences. On trouve aussi « le petit office du Saint-Sacrement », n.p., les litanies du Saint-Sacrement (p. 77), des oraisons, prières, pratiques et exercices pour les confrères.

<sup>1052</sup> *Le Confrère charitable, aux âmes souffrantes dans le purgatoire, pour la dévote et charitable confrairie de Notre-Dame du Taur*, Toulouse, A. Colomiez, 1650, 259 p.

<sup>1053</sup> PEYRONET (S. de), *Instructions, constitutions & exercices de piété pour la direction des Confrères de la Confrairie du Tres Saint Sacrement. Etablie en l'Eglise paroissielle Notre Dame du Taur en Tolose*, Toulouse, A. Colomiez, 1666, 300 p.

<sup>1054</sup> *L'Adoration perpétuelle du Très Sainct sacrement de l'autel. Instituée dans l'Eglise métropolitaine de S. Estienne de Tolose*, à Tolose, Jean Boude, 1656.

La charité est exaltée de façon croissante à travers les œuvres de miséricorde. Avec la Réforme catholique, la confrérie est soutenue par les évêques, qui en approuvent ou en modifient les statuts. Les dévots s’y pressent, soucieux de perfection spirituelle<sup>1055</sup>. Cette perfection spirituelle est lisible dans cette prière de Jean-Jacques Olier (1608-1657) insérée dans le livre des délibérations de la confrérie du *Corpore Christi*<sup>1056</sup>.

Aux confrères de la confrairie du Très Saint Sacrement de l’Autel  
Reconnosés en ces rayons  
Les saintes occupations  
De Jésus-Christ dans ce mystère  
Qui veut vivre en ce sacrement  
Comme l’unique supplément  
De nos devoirs envers son père  
Unissez vous à Jésus-Christ  
Et donnez-vous à cest esprit  
Qui le consomme dans ses flammes  
Et le rend tout religieux  
De Dieu son père dans les cieux  
Sur nos autels et dans nos âmes.  
Ainsy vous rendrez en ce lieu  
Tout ce qu’on peut offrir à Dieu  
D’amour, d’honneurs et de louanges  
Entrant par là dans l’unité  
Des vœux qu’à toute éternité  
Luy rendent les saints et les anges.  
Loué le très saint sacrement de l’autel.

## 2. Confréries des champs...

Le cadre diocésain offre des commodités pour repérer les dimensions du processus confraternel dont il faut patiemment rassembler les éléments du puzzle. L’étude des visites pastorales permet d’envisager une étude sérielle du processus confraternel, dont nous pouvons saisir à la fois le substrat médiéval et le succès des nouvelles dévotions. Il faut cependant s’interroger sur le rapport à la réalité de cette source. En effet, nous ne sommes jamais certains de la conformité du tableau brossé par

---

<sup>1055</sup> SIMIZ (S.), *op. cit.*, p. 209.

<sup>1056</sup> ADHG, 1 E 849, fol. 36-suiv.

le visiteur avec la réalité. L'attitude de ce dernier n'est sans doute pas univoque et l'historien doit s'interroger sur l'intérêt porté par le visiteur aux confréries du Saint-Sacrement, confréries qu'il a lui-même contribué à créer. Certaines confréries, considérées comme des dévotions anciennes, sont-elles tuées par le recteur? Le processus confraternel est-il alors largement sous-estimé? Il est difficile de suivre l'évolution des confréries dans un diocèse à partir des visites pastorales, même si elles constituent un champ d'action privilégié. Parfois, le visiteur mentionne que la pratique de la confrérie se relâche pour être ensuite réamorcée dans la paroisse. C'est le cas à Castelnau d'Estrétefonds, par exemple où la confrérie de Notre-Dame est « fort refroidie en dévotion »<sup>1057</sup>. Une culture catholique nouvelle s'est-elle imposée *via* les confréries dans la région toulousaine?

L'absence des confréries signifierait-elle l'absence de dévotion collective? Georges Bacrabère note l'exceptionnel foisonnement des confréries, preuve du profond renouveau de la vie religieuse du diocèse. D'après les procès-verbaux de François de Joyeuse, de Jean de Rudèle ou de Charles de Montchal, il relève 175 confréries pour 140 paroisses ou annexes<sup>1058</sup>. Nous voudrions prendre le contre-pied de cette analyse. L'étude se fonde en 1596 sur 119 paroisses rurales : dans 32% des paroisses, nous n'avons pas repéré de confréries. Ce chiffre ne cesse de diminuer, mais reste pourtant conséquent. En 1615, 23% des paroisses n'ont toujours pas de confréries, tandis qu'en 1640, 15% des paroisses analysées n'en ont pas. Quelles explications peuvent être apportées? Désintérêt pour l'église? Manque d'encadrement religieux? Absence de la fréquentation des sacrements? L'absence de confrérie est liée aussi à l'étroitesse de la paroisse : il n'y a que quatre-vingts communicants à Albiac et il semble ne jamais avoir eu de confrérie dans ce lieu<sup>1059</sup>. À Blanquefort, l'absence de confrérie peut s'expliquer par l'absence de bassin, il n'y a que quelques métayers et l'absence de confrérie est aussi liée à la localisation de l'Eglise au cœur de la forêt.

*A contrario*, de nombreuses confréries de dévotion ont été créées au XVI<sup>e</sup> siècle et certains cultes sont continus sur la période. En 1596, les titulatures de confréries les plus répandues sont celles des saints intercesseurs, comme Fabien et Sébastien (10),

---

<sup>1057</sup> ADHG, 2 MI 820. Castelnau d'Estrétefonds. État de l'église présenté par le recteur en 1596.

<sup>1058</sup> BACCABÈRE (G.), « La pratique religieuse dans le diocèse de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *AM*, tome 74, n° 59, juillet 1962, p. 293.

<sup>1059</sup> ADHG, 2 MI 801. Albiac. Visite de 1596.

Blaise (6), Martial (3), Martin (3) ou encore Prim et Félicien (4). Les dévotions mariales sont dominantes, avec celles à Notre-Dame (9), Notre-Dame du rosaire et du chapelet (3), et l'Assomption (3). La confrérie de Beaufort a vu ses statuts approuvés en 1525, à Beaumont-sur-Lèze, ceux de Saint-Martial remontent au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, tout comme ceux de Merville en 1547<sup>1060</sup>. La confrérie du Saint-Sacrement de Buzet sur-Tarn a, quant à elle, été fondée en 1344<sup>1061</sup>. Certaines dévotions témoignent de continuités exceptionnelles, comme Blaise, Martin, même si le nombre de confréries recensées diminue au cours du siècle. De plus, l'étude des titulatures de confréries nous prouve la dévotion centrale à Notre-Dame. Si les dévotions traditionnelles diminuent, c'est aussi parce que les confréries traditionnelles sont petit à petit absorbées par les confréries du Saint-Sacrement – du moins en théorie. Le nombre de confréries dédiées aux saints intercesseurs est en diminution constante jusqu'au milieu du siècle. Ainsi à Gargas, il est fait expressément mention d'adjoindre les statuts du Saint-Sacrement à ceux de la confrérie existante<sup>1062</sup>. La Réforme catholique propage bien des dévotions centrées sur les personnes divines et les mystères mariaux, mais ne supprime pas pour autant les dévotions aux saints d'intercession, à la vierge tutélaire et aux saints thérapeutes.

Les statuts traditionnels, comme ceux de Frouzins, imposent des obligations communes : le paiement d'une cotisation, l'élection de bailles ou de représentants, qui se chargent, pour une année, de la direction de la confrérie. Les confrères s'engagent en outre à réciter régulièrement des prières spécifiques, à fréquenter des sacrements, à participer aux messes de la confrérie. La solidarité et la piété s'affirment de plus lorsqu'il faut porter secours aux confrères malades ou nécessiteux, assister aux obsèques, prier pour eux. Mais le besoin de sociabilité s'affirme aussi lors de banquets.

Les confréries se chargent également, dans les églises paroissiales, du luminaire et des messes. À Belberaud, les revenus de la confrérie Notre-Dame des Brassiers ou Notre-Dame de l'Assomption sont assurés en 1596 par les droits d'entrée des confrères, qui servent à la fois à l'achat du luminaire et d'ornements. Des messes sont payées au prêtre chaque année, par exemple, une messe haute chaque samedi, dimanche et lors des

---

<sup>1060</sup> 3 E 12 612/Merville.

<sup>1061</sup> LESTARDE (J.), « La fondation de la confrérie du Saint-Sacrement à Buzet-sur-Tarn en 1344 », *RHT*, t. XXIV, 1937, p. 519-525.

<sup>1062</sup> ADHG, 2 MI 845, visite du 17 septembre 1615.

fêtes des apôtres. Le rôle de la confrérie est essentiel pour assurer les messes dédiées aux confrères décédés. À Belberaud, douze messes doivent être célébrées avec deux torches allumées tandis que les confrères se chargent de maintenir éclairées de petites bougies ou « filholes » qui veillent entre le moment du décès et l'enterrement du confrère<sup>1063</sup>.

Si les luminaires, confréries et bassins sont utilisés conjointement dans les sources, c'est parce que leur action fut similaire. Les autels sont en effet entretenus par des luminaires, et en l'absence de statuts bien déterminés, la frontière est bien mince avec la confrérie<sup>1064</sup>. Un des premiers rôles de la confrérie est en effet d'entretenir l'autel où elle a été fondée, en fournissant les ornements mais surtout le luminaire, dont nous avons vu qu'il s'agit de la charge la plus importante. Par exemple, dans la paroisse de Vieille-Toulouse, une confrérie Notre-Dame de l'Assomption est très certainement apparue dans les années 1610. Elle adresse une supplique à l'archevêque pour obtenir des revenus supplémentaires car elle ne peut entretenir le luminaire<sup>1065</sup>.

Certaines confréries du XVI<sup>e</sup> siècle conservent leurs statuts au cours du siècle suivant. C'est le cas par exemple de la confrérie de Frouzins, dont les statuts ont été enregistrés devant notaire le 2 février 1554<sup>1066</sup>. Cette confrérie se destine au « profit et utilité des pauvres âmes estant en pène de purgatoire, suyvant le consentement de messire Matthieu Villaris, recteur de ladite église ». Elle possède deux marguilliers, élus pour un an, qui prêtent serment au recteur et au vicaire. Elle a aussi un bassin où des luminiers amènent la cire ou les cierges nécessaires un jour donné pour la dévotion. L'essentiel des statuts concerne donc les attitudes confraternelles face à la mort. Lors du décès d'un des confrères, un homme, vêtu du surplis de la confrérie, est chargé de sonner la cloche de la confrérie ou *a fortiori* ceux de l'église afin d'avertir tous les

---

<sup>1063</sup> ADHG, 2 MI 809. Belberaud. Mémoire sur l'église par le recteur, en 1596.

<sup>1064</sup> C'est aussi le cas en Provence. FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré en Provence*, op. cit., p. 89.

<sup>1065</sup> « En l'église il y a une confrérie érigée en l'honneur de l'assomption Notre-Dame, laquelle fort pauvre n'a point de revenu à raison de quoi les marguilliers de lad[ite] confrérie ne peu[ven]t entretenir avec honneur le luminaire de lad[ite] chapelle et faire autres charges dud[it] bassin pour subvenir à la nécessité de son bassin et pouvoir faire le devoir de sa charge ; il seroit besoin qu'il fit la quête par l'église, laquelle il ne peut faire sans vostre consentement. Plaira permettre aux marguilliers de quester avec son bassin en l'église de Vieille Toulouse (ADHG, 2 MI 960, supplique adressée par le recteur en 1647).

<sup>1066</sup> ADHG, 1 E 1447, statuts de la confrérie de Frouzins, en l'honneur de Saint Cyr et Saint Julitte, dressés devant notaire, 2 février 1554.

confrères de la mort de l'un deux. À ce moment, ils doivent prononcer cinq *pater* et huit *ave maria*. Les confrères doivent enfin « apporter deux filholes de la confrérie dans la maison et les tenir allumées jusques à ce que les prêtres viennent le chercher »<sup>1067</sup>. Les contrevenants ou les absents sont taxés d'une amende, à hauteur de dix deniers tournois. Le jour de l'enterrement du confrère, une messe de *requiem* est célébrée, ainsi que le lendemain de l'enterrement, par les prêtres habitants du lieu et membres de la confrérie, et ils sont rémunérés en fonction. La confrérie prête aussi de l'argent à ceux qui en ont besoin pour payer les frais de l'enterrement. Chaque nouveau confrère paye 10 deniers tournois en guise de frais d'entrée puis chaque nouvelle année 5 deniers. Les statuts évoquent clairement l'assimilation très étroite entre le luminaire et la confrérie. La confrérie entretient en effet, grâce aux entrées des confrères, aux revenus des bassins ou aux aumônes des chandeliers sur le maître-autel, et le luminaire en rapport avec la fête du saint auquel elle est dévouée. Ces statuts traditionnels traduisent la solidarité qui s'exprime entre les confrères, autour de la mort et du purgatoire.

Ces statuts mettent en valeur la notion centrale de charité, la solidarité matérielle et spirituelle, notamment face à la mort. Les statuts n'évoquent pas, bien entendu, toutes les pratiques solidaires, qui s'affirmaient, par des banquets, que les autorités post-tridentines vont s'attacher à réduire à néant.

Dans l'église d'Auterive, il y avait au XVII<sup>e</sup> siècle six confréries. Leurs revenus sont tirés des bassins et des droits d'entrée des confrères. Leurs charges consistent en l'entretien du luminaire, en de nombreuses messes qu'il faut dire régulièrement. Des confréries sont souvent uniquement fondées pour entretenir le luminaire. Certaines s'occupent du bassin du purgatoire, sans en avoir la dénomination. Par exemple, dans la confrérie de la Trinité, la charge est de six messes par semaine ; c'est très clairement la confrérie chargée du bassin du purgatoire.

---

<sup>1067</sup> *Ibidem*.

<b>Confrérie</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges de la confrérie</b>	<b>Administration</b>
<b>Saint-Paul</b>	<b>BASSIN</b> Entrée des confrères : 6 livres	2 cierges du maître-autel 1 messe chaque mois	
<b>Trinité</b>	Terres du vicomté de Puydaniel Quelques pièces de vigne Droits seigneuriaux Droits d'entrée : 25 livres	6 messes par semaine, représentant une charge de 30 livres environ	4 bailles : un prêtre et trois laïcs, élus le lendemain de la fête de la Trinité
<b>Confrérie de l'Hôpital</b>	Bassins Terres	Nourriture des pauvres Entretien de l'hôpital	2 bailles 1 syndic qui font partie de l'assemblée de l'hôpital
<b>Confrérie Fabien et Sébastien</b>	Articles anciens non conformes		
<b>Confrérie de Notre-Dame</b>	Bassins	Lampe devant le Saint-Sacrement	Deux bailles
<b>Confrérie du Rosaire</b>	Bassin Aumônes du tronc	Messe haute les quatre fsstivités de Notre-Dame, les premiers dimanches du mois et le lendemain de l'office des morts	Deux bailles

Tableau 39. Confréries, charges et fonctionnement dans l'église d'Auterive en 1631.

La confrérie est traditionnellement entretenue par des laïcs, mais l'on voit un glissement progressif vers un contrôle des prêtres. Par exemple, dans la confrérie de la Trinité, on trouve entre autres bailles ou marguilliers, un prêtre.

Comme à Toulouse, de nombreux statuts sont renouvelés au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est le cas de la confrérie de Saint-Eutrope, à Bruguières, « laquelle, par le laps de temps se trouve estainte, que les suppliants voudroint renouveler à cause de la grande dévotion du peuple qui solemnise encore annuellement la feste dudict saint ». Des indulgences sont obtenues pour huit ans et les statuts sont renouvelés en 1677. Il est très intéressant de constater, dans ce cas, que la réerection d'une confrérie se fait au profit du clergé. Il en bénéficie grâce aux nombreuses messes pour lesquelles les prêtres sont rémunérés. À Bruguières, les statuts mentionnent que lors de la fête de Saint Eutrope : une grand-messe sera célébrée, puis des messes basses à l'autel de Saint-Eutrope tous les troisièmes dimanches du mois. Le clergé se doit d'apporter, dans le cadre de la sodalité confraternelle, le Saint-Sacrement aux malades, aux messes et lors des enterrements.

La confrérie engage aussi à la pratique de la confession, favorisée par la Réforme catholique, qui trouve son paroxysme avec les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement.

## **B. Des dévotions typiques de la Contre-Réforme : Saint-Sacrement et Rosaire**

Le culte ancestral de Notre-Dame subit, à l'image des chapelles, une évolution très intéressante dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire viennent remplacer les confréries ancestrales dédiées à des saints locaux. Par des statuts types, elles sont imposées dans les paroisses, grâce aux visites pastorales et aux vicaires forains. Partout nous voyons fleurir théoriquement des confréries du Saint-Sacrement, pourtant peu de statuts nous sont parvenus, exceptés ceux de la confrérie de Toulouse. C'est le paradoxe du décalage entre les prescriptions théoriques et l'application paroissiale.

La réforme tridentine pousse à l'intégration des fidèles au sein de la paroisse, sous la direction du curé, au profit des confréries du Rosaire et du Saint Sacrement.

Titulature de la confrérie	1596	1615	1640
<b>Rosaire</b>	<b>3,47%</b>	<b>11,6%</b>	<b>17,9%</b>
<b>Saint-Sacrement et Très-Saint-Sacrement</b>	<b>6%</b>	<b>7,8%</b>	<b>10,25%</b>

**Tableau 40.** – Pourcentage de paroisses pourvus d'une confrérie du Rosaire ou du Saint-Sacrement entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle

### **1. La difficile diffusion des confréries du Saint-Sacrement**

L'implantation des confréries du Saint-Sacrement rencontre un succès très inégal dans les paroisses, bien loin de celui escompté par Jean de Rudèle et ses contemporains réformateurs. En effet, dans les années 1614-1616, les ordonnances paroissiales se multiplient en faveur de la diffusion des confréries du Saint-Sacrement. Un règlement officiel a été diffusé dans le diocèse, à partir d'un modèle urbain. Le

modèle se diffuse donc de la ville vers la campagne. Parfois, il s'agit d'englober une confrérie existante dans une confrérie du Saint-Sacrement. C'est le cas au Castéra, où celle de Notre-Dame de l'Assomption doit être intégrée par celle du Saint-Sacrement<sup>1068</sup>. À Bouloc, en 1643, il existe aussi une confrérie de Notre Seigneur, sans statuts. « Ordonné que le recteur recouvrera les statuts de la confrérie du *Corpore Christi* de nostre esglise métropolitaine, lesquels il publiera après au prosne, deux fois l'an, affin que chaque confrère les observe »<sup>1069</sup>. En 1615, au Cabanial, il convient d'« ériger en cette paroisse une confrérie du Saint Sacrement suivant les statuts dressés et imprimés à Toulouse pour l'usage de ce diocèse ». Pourtant, en 1644, la visite suivante ne mentionne pas de confrérie du Saint-Sacrement.

Car il semble bien que les confréries du Très-Saint-Sacrement, si l'on en croit les visites pastorales, ne se soient pas diffusées avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est aussi le cas en Albigeois sous Charles Le Goux de la Berchère. Le culte du Saint-Sacrement par l'intervention des confréries y rencontre un succès important : un cinquième d'entre elles sont dédiées au rosaire, tandis que 30% d'entre elles ont des confréries du Saint-Sacrement. Cela sous-entend que ces créations se sont majoritairement effectuées dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, comme c'est le cas de la confrérie du Très Saint-Sacrement, érigée dans l'église du Lherm en 1684<sup>1070</sup>.

Malgré des points communs, ces statuts divergent fondamentalement des confréries traditionnelles. Elles sont ouvertes à tous, avec un droit d'entrée laissé au bon vouloir et à la charité de l'entrant. Son rôle est l'assistance aux processions, pour prier le saint sacrement et le mettre en valeur. Il faut prier pour les malades ou faire dire des messes. La nouveauté est très certainement le fait que trois intendants ou bailles sont nommés à la confrérie, deux laïcs et un ecclésiastique. Un laïc se charge de quêter pour le luminaire, et tous sont censés veiller au respect du Saint-Sacrement. La tâche la plus précise du clergé est de repérer les confrères scandaleux ou de mauvaise vie. « Ils auront soin d'en advertir le sieur archiprestre qui lui fera les monitions nécessaires, et

---

<sup>1068</sup> « Avons enjoint au recteur siéger en ceste église la confrérie du Saint-Sacrement, laquelle avons ordonné que celle de Notre-Dame de l'Assomption y sera adjointe. Enjoint au recteur faire lire quatre fois l'année les statuts » (ADHG, 2 MI 821, visite pastorale de Jean de Rudèle en 1617).

<sup>1069</sup> ADHG, 2 MI 813. BOULOC. Visite de 1643.

<sup>1070</sup> ADHG, 1 J 75, registre de la confrérie du Saint-Sacrement, dans l'église du Lherm, fol 1-suiv. Statuts en annexe, n° 21, p. 597.

s'il n'en profite pas et néglige d'assister aux offices divins les dimanches et festes, il seront rayés publiquement du livre de la confrérie ».

La confrérie est donc un instrument du contrôle des laïcs. C'est une modification fondamentale de sa vocation médiévale. À l'époque de la Contre-Réforme, ce mode d'association permet aussi faire évoluer les mœurs. On encourage la confession, pour laquelle les prêtres sont de mieux en mieux formés. L'introduction du terme « péché » à deux reprises dans les statuts du Lherm montre aussi l'importance de l'insertion de la confession et de la communion, moyen de gagner des indulgences. La fréquentation des sacrements est une des obligations de la Contre-Réforme. Le fonctionnement des confréries est donc, en ce sens, modernisé. C'est le cas à Miremont, dans la confrérie de Notre-Dame, qui compte environ soixante confrères. Il y est ordonné que « aux statuts, sera ajouté un article pour la fréquentation des sacrements, les quatre fêtes annuelles et les bonnes fêtes de Notre-Dame. Enjoint au recteur advertir le peuple d'avant les festes annuelles venir se confesser »<sup>1071</sup>.

L'exemple de Fronton montre la chronologie successive de l'implantation des dévotions. Si la confrérie du Rosaire a été érigée en 1615 par le recteur Pierre Izarn, l'archiconfrérie du Très Saint Sacrement de l'autel n'a été fondée qu'en 1643. Tous les ans, la confrérie fait célébrer une grand-messe, au cours de laquelle le Saint-Sacrement est exposé, suivi d'un *Libera* chanté au milieu du chœur. Elle fait aussi célébrer de nombreuses autres messes annuelles, notamment au moment de l'octave du Saint-Sacrement<sup>1072</sup>. La diffusion dans les églises des bassins du Saint-Sacrement peut correspondre à l'expansion des confréries de la même appellation, mais nous n'en trouvons la mention que dans de rares cas avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Le caractère formaté de la visite pastorale de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ne permet pas d'appréhender ces informations.

Afin de développer le culte eucharistique, les évêques formulent donc des statuts exigeants pour les nouvelles confréries du Saint-Sacrement, avec une pratique plus régulière et plus intense ; les communions et les confessions sont mensuelles ou du

---

<sup>1071</sup> ADHG, 2 MI 879. Miremont, visite de 1619.

<sup>1072</sup> ESCUDIER (A.), *Visites archiépiscopales et confréries du Rosaire et du Très saint sacrement non comprises au chapitre V de la quatrième partie de l'Histoire de Fronton, du livre Ier*, Toulouse, Impr. Fournié, 1939, p. 16.

moins bimestrielles. Pourtant, ils restreignent les expositions du Saint-Sacrement, censées exalter la ferveur des fidèles. Saint-Sacrement et Rosaire sont deux dévotions nouvelles implantées par la Contre-Réforme mais leur mode d'implantation diverge fondamentalement. Louis Perouas notait, en 1648, le peu de succès dans le diocèse de La Rochelle des confréries du Saint-Sacrement, tandis que celles du Rosaire étaient très privilégiées<sup>1073</sup>. Chaque espace porte ainsi ses particularités ; dans le diocèse de Tarbes, l'implantation des confréries de dévotion reste très limitée, tandis que persistent les confréries traditionnelles. Dans le diocèse de Rieux, Bertrand de Bertier approuve la reconstitution de confréries traditionnelles supprimées par les troubles religieux<sup>1074</sup>.

Les confréries du Saint-Sacrement semblent être, dans le diocèse de Toulouse, un phénomène plus urbain que rural, résultat d'une volonté hiérarchique. Le mode de création des confréries du Rosaire est assez différent.

## **2. Les confréries du Rosaire, un mode d'implantation fondamentalement différent**

Les confréries du Rosaire ont connu un développement considérable au cours de la première moitié du siècle. Le tableau n°41 montre leur présence dans presque 18% des 78 paroisses rurales étudiées avant 1650. Leur implantation a lieu partout avant celles du Saint-Sacrement.

Partout les fondations foisonnent dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1075</sup> et présentent des points communs. L'exemple de la paroisse de Saint-Jean L'Herm, dans l'archiprêtré de Caraman, se fait par l'action des frères prêcheurs et prédicateurs, tandis que la confrérie du Saint-Sacrement résulte d'une action de l'ordinaire. En 1614, dans cette paroisse, en présence de deux frères prêcheurs et du révérend Père Lagarde du couvent des dominicains, le recteur, le seigneur et sa famille ainsi que les consuls – c'est-à-dire l'ensemble de la communauté symbolique – la confrérie est érigée. Un autel

---

<sup>1073</sup> PEROUAS (L.), *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724, Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964,, p. 166-167, p. 501.

<sup>1074</sup> CONTRASTY (J.), *Histoire de la cité de Rieux-Volvestre et de ses évêques*, Toulouse, Sistac, 1936, Marseille, Laffite reprints, 1985 (rééd.), chapitre III.

<sup>1075</sup> Celle de Fronton est créée en 1624, celle de Grenade en 1624, celle de Saint-Jean L'Herm en 1614, de Verfeil en 1629 ou de Montgeard en 1644. Voir ADHG, 13 G 3. 30 avril 1716 : « réponse à l'instruction sommaire de Monsieur l'archiprêtre par le syndic des prêtres ».

dans l'église lui est attribué, qui sera décoré des Mystères du Rosaire et des ornements nécessaires pour la messe. « Le Révérend Père a institué et érigé ladite confrérie avec tous ses privilèges et pardons en ladite église et autel »<sup>1076</sup>. La confrérie du Rosaire de Fronton est aussi créée en présence des consuls auxquels on adjoint un religieux du couvent des dominicains de Toulouse.

Nous pouvons observer pour Montgeard, le processus conduisant à l'installation de la confrérie du Rosaire en 1644. Une requête, conservée dans le fonds des paroisses, montre le curé de Nailloux et Montgeard, sous couvert d'une réclamation de ses paroissiens, demander l'autorisation de l'établissement d'une confrérie du Rosaire auprès de l'archevêque :

Supplie humblement M<sup>e</sup> Arnaud Auzelaire, prebtre et recteur de Montgeard et Nailloux, qu'il auroit esté prié et requis par les habitants dud[it] Montgeard de leur vouloir optenir permission d'ériger la confrairie du Saint Rosaire dans léglise dud[it] Montgeard, que c'est pour l'augmentation de la foy catholique

En effet, le recteur a fait assembler quelques jours avant, le 10 avril 1644, le conseil général de la paroisse :

Par devant lesquels se seroit présenté M<sup>e</sup> Arnauld Auzelaire, prebtre bachelier en Sainte théologie, recteur dudit Montgeard et Nailloux, qui auroit dict que pour l'augmentation de la foy, religion catholique et apostolique Romaine il auroit trouvé bon qu'on installasse dans la présente église [...] la confrairie du Saint Rosaire à l'honneur de la Vierge Marie et que pour ce jourd'hui noble Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol ayant veu le bon dessein dudit recteur offre contribuer à l'érection de ladite confrairie et orner la chapelle d'un tableau et autres meubles nécessaires, partant supplie lesd consuls et conseil d'y vouloir donner leur consentement, s'agissant de leur salut<sup>1077</sup>.

Le conseil paroissial d'une « commune voix » approuve la création d'une nouvelle confrérie dans la paroisse et le 14 avril 1644. Les statuts en sont approuvés par l'archevêque. Le seigneur de la paroisse donne aussitôt un tableau et des meubles pour la chapelle liée à cette confrérie. Le recteur est à l'origine de la décision, lui même peut-être très fortement encouragé par un prédicateur, souvent dominicain. L'installation de la confrérie ne peut se faire sans l'accord du conseil de paroisse, ni de l'archevêque qui doit autoriser des statuts.

---

<sup>1076</sup> ADHG, 45 J 9, fondation de la confrérie du Rosaire Notre-Dame en l'église Saint-Jean L'Herm, le 26 octobre 1614.

<sup>1077</sup> ADHG, 2 MI 884, Montgeard. Requête du recteur à l'archevêque lui demandant l'érection de la confrérie du Rosaire. Délibération du conseil de la paroisse le 10 avril 1644. Ordonnance de l'archevêque, le 14 avril 1644.

À Verfeil, la confrérie Notre-Dame du Rosaire est créée en 1629, suite à l'épidémie de peste et au vœu des habitants. Elle montre la forme de piété induite par ces confréries :

Considéré que lad[ite] confrérie n'oblige qu'à peu ou point pour tout de frais puis que les messieurs les prestres de ceste ville offrent de fere le divin service requis pour l'entretien des estatuts qu'est une messe chaque premier dimanche du mois, avec les ornements de ladite église, et que le luminaire sera amassé des aumosnes qui se feront, à un bassin à ce destiné et courant comme les autres par l'église<sup>1078</sup>.

Il s'agit d'une piété davantage intériorisée, à l'image de celle préalablement constatée pour le culte voué aux reliques. C'est aussi en ce sens que le banquet tend à disparaître car il n'est plus compris à l'époque moderne par les autorités ecclésiastiques. Le banquet est d'ailleurs banni des confréries nouvelles, contrôlées par le clergé<sup>1079</sup>.

La légende du rosaire est particulièrement liée à l'histoire toulousaine. Plusieurs livres de piété évoquent comment saint Dominique, venu à Toulouse combattre les cathares, se retira au plus profond d'une forêt – celle de Bouconne – pour entrer en prière et réclamer l'intercession de la Vierge. Il la vit apparaître, accompagnée de trois dames et de cent cinquante demoiselles du paradis, figures symboliques des mystères et des cent cinquante *ave maria* dont le rosaire est composé. La Vierge lui conseille alors de propager la prière du chapelet pour triompher de l'hérésie. Il prêcha à son retour à Toulouse « les merveilles du Rosaire ». Ce récit légendaire alimente la ferveur populaire pour ce culte. Une iconographie abondante illustre cet épisode célèbre, comme par exemple la gravure, analysée par Georges Da Costa, de la *Conversion des Toulousains par Nostre-Dame du Rosaire et la prédication de S. Dominique en l'an 1214*<sup>1080</sup>. Cette légende est créée *a posteriori* car le culte du rosaire ne serait introduit que deux siècles plus tard par un dominicain Breton, Alain de la Roche. La première confrérie du Rosaire à Toulouse remonte à 1492, on la trouve parfois sous l'appellation de confrérie du chapelet. Elle était située dans le couvent des dominicains. De nombreux lieux de vénération de saint Dominique existent, tels que la chaire où il aurait prêché dans la cathédrale Saint Etienne et le lieu de sa vision, dans la forêt de Bouconne. Notre-Dame de Grâce était vénérée au préalable dans la chapelle des

---

<sup>1078</sup> ADHG, 45 J 66, extrait d'un registre transcrit par Jean Lestrade contenant la mention du « miracle de la vraie croix » (fol. 288) et la mention de la création de la confrérie du Rosaire (fol. 92-93).

<sup>1079</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Dieu pour tous, Dieu pour soi, op. cit.*, p. 11.

<sup>1080</sup> DA COSTA (G.), « La chapelle Notre-Dame du Rosaire aux jacobins de Toulouse : une œuvre de Pierre Levesville », *MSAMF*, 2004, p. 165.

dominicains, puis elle devint Notre-Dame du Rosaire. Pourtant, les premières confréries du Rosaire sont nées dans l'Ordre dominicain à Douai et à Cologne, en 1470, sous l'égide d'Alain de Roche, et sous le titre « confrérie de la Vierge et de saint Dominique ». La confrérie de Cologne est la première à s'intituler confrérie du Rosaire<sup>1081</sup>. Les confréries du Rosaire dans les diocèses de Provence sont plus anciennes, peut-être en raison de l'influence italienne, car celle de Saint-Paul de Vence est créée en 1588<sup>1082</sup>

La vitalité des confréries du Rosaire, diffusées au début du XVII<sup>e</sup> siècle sous impulsion dominicaine, s'observe dans de nombreux autres espaces géographiques : les diocèses de La Rochelle, Saint-Malo ou Nantes. Cette dévotion correspond fort bien au rythme de la dévotion populaire. Le recours à la Mère de Dieu, par le Rosaire, s'accorde en effet aux prières quotidiennes pour faire cesser les catastrophes. Les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement viennent alors remplacer un peu partout des confréries traditionnelles ou les absorber. À Saint-Orens, les deux confréries, du Saint-Sacrement et du Rosaire, sont venues compléter la confrérie traditionnelle de Saint-Orens<sup>1083</sup>. Si Marie-Hélène Froeschlé-Chopard affirme qu'il ne faut pas surestimer le rôle des ordres religieux dans les confréries du Rosaire, nous les voyons cependant intervenir plus ou moins directement dans les installations de confréries du Rosaire<sup>1084</sup>. Ici, c'est un prédicateur de l'ordre des frères prêcheurs qui est venu dans une paroisse parler des bienfaits du rosaire. Là, c'est un dominicain qui est présent lors de l'érection de la confrérie. Les confréries du chapelet existaient depuis quelques siècles dans les paroisses rurales, elles sont transformées. L'action des ordres religieux ne fut pas des moindres.

Ainsi, la confrérie du Chapelet sur la paroisse de Montgiscard, remontait au Moyen-âge. Après la création de la chapelle de Notre-Dame de Roqueville, les chapelains souhaitèrent récupérer le bienfait de la confrérie, pour attirer des pèlerins. Ce fut en vain. Ils créent alors la confrérie des Sept Joies, en donnant un culte aux mystères de l'Immaculée conception, de la Nativité de Notre-Dame, des Saintes Epousailles, de

---

<sup>1081</sup> FROECHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré*, op. cit., p. 417.

<sup>1082</sup> *Ibid.*, p. 439.

<sup>1083</sup> ADHG, 45 J 56, état de la paroisse de Saint-Orens par le curé Antoine Lanay en 1671.

<sup>1084</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), « Les dévotions des confréries, l'influence des ordres religieux », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, vol. 2, 1994, p. 111.

l'Annonciation, de la Visitation, purification et Pentecôte. Les confrères récitent aussi les dizaines du Rosaire, un *pater* et un *ave* en l'honneur de chacun de ces mystères. La confrérie est donc érigée le 27 juin 1648<sup>1085</sup>. Elle obtient des indulgences et voit son inauguration en 1649, au moment de la Pentecôte. Les confrères reçoivent une couronne composée de sept grains blancs, avec les statuts, au moment de la réception. L'antique confrérie du chapelet fut donc remplacée par une dévotion nouvelle à la Vierge. Les confrères furent extrêmement nombreux et le registre comporte le nom des confrères de Muret : on trouve 153 noms. De grandes familles toulousaines y ont aussi adhéré, comme Gaspard de Fieubet, président au parlement de Toulouse, et sa femme. H. Duffaut affirme que la confrérie, née dans la chapelle de Roqueville, regagne l'église paroissiale de Montgiscard, dans la chapelle dédiée au Rosaire<sup>1086</sup>. L'action de la congrégation fut déterminante dans la transformation du rosaire.

D'autres types de confréries, aux statuts uniformisés, sont encouragés dans les paroisses, par exemple la confrérie de la Charité, qui existait déjà sous une autre forme. Les confréries géraient en effet très fréquemment les hôpitaux.

À Miremont, par exemple, l'hôpital possède une rente très faible et une confrérie en l'honneur de l'Assomption Notre-Dame. La confrérie fait dire trois messes basses chaque semaine. Elle donne le salaire à la consorce de prêtres, pour un montant annuel de seize livres tournois<sup>1087</sup>. On trouve aussi une confrérie de l'hôpital à Auterive, dédiée à Notre-Dame de l'Assomption. Deux bailles et un syndic sont élus à l'assemblée de l'hôpital, le bassin et les revenus de la confrérie sont dédiés à la nourriture des pauvres et à l'entretien du luminaire au maître-autel. Puis :

Le jour de l'assomption Notre-Dame font célébrer une messe grande à la chapelle de l'hôpital avec une absoute à la fin. Et nous estant enquis si outre les deniers du bassin de la confrérie il y a d'autres revenus, a été répondu que l'hôpital a des mètteries qui ont esté données pour la nourriture et logement des pauvres  
Il n'y a point de statuts<sup>1088</sup>.

Cette diversité des formes de la confrérie conduit à vouloir diffuser des modèles, inspirés de celui de la charité. C'est très clair dans les *Règlements de la confrérie de la*

---

<sup>1085</sup> ADHG, 8 G 16 (côte provisoire). Registre, avec la recette des messes, des ordonnances pour la consorce et des ordonnances pour la confrérie des Sept Joies.

<sup>1086</sup> DUFFAUT (H.), *Notre-Dame de Roqueville, monographie du fief et de la chapelle de ce nom*, Toulouse, Privat, 1903, p. 210.

<sup>1087</sup> ADHG, 2 MI 879. Miremont.

<sup>1088</sup> ADHG, 2 MI 804. Auterive. Visite du 6 mai 1631.

*charité dressés par ordre de M<sup>gr</sup> Montpezat de Carbon.* L'objectif de cette confrérie est d'assister les pauvres et les malades, en donnant de la nourriture, des remèdes, du linge ou des vêtements. Dans la ville de Toulouse, la confrérie de la charité vise aussi au soulagement des prisonniers. La partie VI du règlement de la confrérie évoque très expressément l'intérêt à diffuser ce modèle dans les paroisses de la campagne :

Dans les petites paroisses, le curé n'aura qu'à choisir trois ou quatre personnes qui sont déjà dans la confrérie du Très-Saint-Sacrement ou du Rosaire pour l'établissement de la confrérie de la Charité, et ces trois ou quatre qui la composent prendront l'avis du curé ou du vicaire, elle l'attendront tous les dimanches à l'issue de la grand messe pour lui rendre compte des pauvres, et recevoir ses ordres pour la semaine suivante.

Le curé sollicitera avec tout le zèle possible la charité des fruits prenants dans sa paroisse, afin qu'ils distribuent des aumônes aux pauvres selon leur besoin

Le curé doit, pour détourner les personnes de la pauvreté, les détourner du jeu et du cabaret<sup>1089</sup>.

Les confréries veillent donc à être le plus unifiées possibles. Ce succès est plus ou moins important car il rencontre des résistances locales. La volonté d'unifier des confréries, avec des communions et des confessions fréquentes avait comme principal enjeu le contrôle du peuple en imposant une forme d'introspection. Le devoir de charité était grand, nous y reviendrons, notamment en ville, véhiculé par le biais de confréries regroupant l'ensemble de la communauté urbaine.

On observe donc des traits communs aux différentes confréries : tout d'abord, de nouveaux modes de piété, articulés entre dévotions intérieure et extérieure, apparaissent avec les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement. Ces confréries sont de plus en plus contrôlées dans l'esprit tridentin, par un renouvellement des statuts entre autres. Enfin, on se méfie de plus en plus de toute extériorisation de la piété, voire de jubilation, notamment pendant les fêtes<sup>1090</sup>. Cette extériorisation était tout à fait prégnante dans les confréries de pénitents, qui se diffusèrent dans le Sud de la France au XVI<sup>e</sup> siècle, et fait office de révélateur d'une piété doloriste et extériorisée.

---

<sup>1089</sup> « De l'établissement de la confrérie de la charité dans les paroisses de la campagne », dans *Règlements de la confrérie de la Charité, dressés par l'ordre de Monseigneur Joseph de Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse*, Toulouse, chez les imprimeurs du clergé, 1679, 84 p.

<sup>1090</sup> JULIA (D.), « La réforme posttridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales : ordres et résistances », dans *La Società religiosa nell'età moderna, atti del Convegno studi di Storia sociale e religiosa*, Naples, Guida Editori, 1973, p. 378.

### **C. « Noblesse des bleus, richesse des noirs, antiquité des gris et pauvreté des blancs » : la piété pénitente à Toulouse et dans le diocèse**

Il y a une différence de sociabilité entre intégrer une confrérie, qui impose une centaine d'engagements par an, et une confrérie qui exige seulement une présence ponctuelle et limitée lors des fêtes précises. Les confréries de pénitents frappent par leurs cérémonies impressionnantes, et par le nombre de leurs membres.

Les *battuti* ou pénitents se sont développés en France et en Espagne depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Une compagnie a été fondée en Avignon en 1499, puis à l'exemple de Gênes, celle de Marseille a été créée en 1499. Les fondations de pénitents se font en Espagne de ville en ville ; elles se multiplient aussi dans chaque ville<sup>1091</sup>. Le caractère impressionnant et spectaculaire de ces réunions les conduit à souvent être considérés comme « l'avant-garde du camp catholique », ou « anti-Réforme » d'après la formule de Marc Venard. On situe souvent les pénitents dans la continuité du mouvement flagellant, caractérisé par des processions de pénitence avec flagellation volontaire et publique, dont une vague déferle notamment lors de la Grande peste en Italie. Une première vague de créations de confréries a eu lieu au XIV<sup>e</sup> siècle, mais la tradition qui fait remonter certaines compagnies de pénitents à cette date ne doit probablement pas être rejetée. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, dans son étude sur la Provence, cite la date du 20 mars 1306 qui apparaît dans un certain nombre de statuts provençaux<sup>1092</sup>. La confrérie de Gênes a servi de modèle aux disciplinés de Palerme, mais il n'y a pas pour la Provence de mention de pénitents avant le XV<sup>e</sup> siècle<sup>1093</sup>. Si les pénitents provençaux mentionnent les statuts génois de 1306, c'est avant tout pour s'intégrer dans une tradition.

Il existait à Toulouse quatre confréries de pénitents, toutes créées dans les années 1570. Les blancs sont créés en mars 1570, les noirs en septembre 1576, les bleus en novembre 1576 et enfin les gris en avril 1577. Il semblerait que le cardinal

---

<sup>1091</sup> *Histoire du christianisme, t. VIII*, p. 978.

<sup>1092</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *op. cit.*, p. 468.

<sup>1093</sup> DELARUELLE (E.), « Les grandes processions de pénitents de 1349 à 1399 », *La piété populaire au Moyen Âge*, Turin, 1975, p. 277-313.

d'Armagnac ait joué un rôle essentiel dans l'introduction des pénitents d'Italie via le comté Venaissin à Toulouse. Il fut aidé par le provincial des jésuites Émond Auger, chapelain de l'armée catholique au cœur des guerres de Religions et qui montre fort bien le lien entre pénitents et spiritualité de combat. Les fondations toulousaines se situent donc dans cette continuité<sup>1094</sup>

Pourtant, les fonds d'archives restent limités et fort disparates, composés tout d'abord d'ouvrages imprimés<sup>1095</sup>. Les archives manuscrites sont très lacunaires<sup>1096</sup>. Ces papiers étaient néanmoins extrêmement riches, comme nous le montre les inventaires réalisés par les pénitents bleus du 25 février 1734, contenant foison d'archives<sup>1097</sup>. En 1791, livres et recueils de la confrérie furent déposés à la Bibliothèque municipale. Puis lors de la réorganisation de la confrérie des pénitents bleus sous la Restauration, ils récupérèrent les ouvrages. De nombreux registres sont passés de mains en mains après 1838 et la désagrégation de la confrérie, sans que l'on puisse les retrouver. En revanche, des ouvrages d'une grande importance sont consultables à l'Institut catholique de Toulouse dont le livre des rois. En premier page, sont peintes les armoiries de la congrégation, d'azur à lion d'or léchant son pied percé d'une épine. Un autre ouvrage

---

<sup>1094</sup> BRUNET (S.), « Confréries ligieuses, confrères dangereuses. Fraternités de combat dans le Sud-Ouest de la France durant les guerres de Religion », dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 129-174. Pour Edmond Auger, la croix et les armes ne sont pas incompatibles. S. Brunet montre fort bien que le développement des compagnies de pénitents a contribué à ancrer la Ligue dans de nombreuses localités du Sud-Ouest. Mais la géographie de l'influence pénitente reste à préciser.

<sup>1095</sup> On trouve en premier lieu plusieurs ouvrages imprimés et fort utiles : MOLINIER (E.), *Des Confrairies pénitentes où il est traité de leur institution, reigles et exercices*, Toulouse, R. Colomiez, 1625 ; THOURON (J.-F.), *L'histoire de la Royale Compagnie de Messieurs les Pénitents bleus de Toulouse*, s.l., 1688. Etienne Molinier était membre de la compagnie des pénitents noirs, c'est donc un témoignage de première main. Jean-François Thouron était syndic des pénitents bleus et si son ouvrage doit être considéré avec distance, il comporte plusieurs textes importants comme une liste assez exacte des prédicateurs et des supérieurs. On trouve aussi imprimés plusieurs livres de prières.

<sup>1096</sup> Les fonds des ADHG sont constitués avant tout de rapports de justice, de livres de jugements, de polices, de bribes de comptes ou d'ordonnances conservées de manière assez aléatoire. ADHG 1 E 917 à 1 E 926 : pénitents bleus de Toulouse. On y trouve aussi des papiers des pénitents blancs de Verdun, qui étaient agrégés à la compagnie des bleus de Toulouse. ADHG, 1 E 926 à 1 E 933. Pénitents blancs de Toulouse. 1 E 934 à 1 E 936 : pénitents gris de Toulouse (les autres liasses concernent le XVIII<sup>e</sup> siècle) ; ADHG, 1 E 941 à 1 E 954, pénitents noirs de Toulouse (la plupart des documents sont des documents d'apprentissage, des dotations pour des jeunes filles pauvres, des trésoreries sommaires ou des fondations d'obits). ADHG ; 19 J. Fonds des pénitents blancs de Toulouse. 19 J 3 : registre des délibérations (1666-1688), 19 J 8 : livre des comptes (1671-1673) ; 19 J 9 : « livre des instruments pour messieurs les pénitents blancs » ; 19 J 10 : Registre de réception des confrères, avec les armoiries des membres reçus (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)

<sup>1097</sup> ADHG, 1 E 918. Inventaire des titres et papiers trouvés dans le cabinet des archives des Pénitents bleus, vers 1640.

en parchemin comporte les membres reçus de 1576 à 1609 dans la confrérie des pénitents bleus<sup>1098</sup>.

## 1. Fonctionnement et statuts des confréries de pénitents

Fondée en 1571 dans le couvent du Tiers-ordre de Saint-François ou « Béguins », la confrérie des pénitents blancs de Toulouse s'est dotée de statuts dès 1575. Avec leur habit blanc et l'écusson des cinq plaies du Christ, ils imposent très vite leur présence en contribuant au renforcement de la dévotion eucharistique au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1099</sup>. L'acte de fondation est fait en présence des membres du couvent de Saint-François, et la confrérie prit très certainement son essor à partir de 1576, année du grand jubilé, également année de la fondation des pénitents noirs et des pénitents bleus.

Si Jean-François Thouron date la première réunion des confrères pénitents bleus du 29 septembre 1575, les premiers confrères notés dans le livre des rois remontent au 4 novembre 1576. La confrérie des pénitents bleus est donc postérieure à celle des pénitents noirs qui a vu le jour le 10 octobre 1576. Pour se donner une légitimité, la confrérie indique que Scipion de Joyeuse, le cardinal d'Armagnac, ou Thomas de Bonzi font partie des membres fondateurs, mais il n'en est rien. En 1576, 39 membres ont adhéré à la confrérie, dont deux tiers sont des « escoliers, c'est à dire des étudiants, qui étaient en majorité originaires du Quercy ou du Limousin, et beaucoup d'écoliers du collège Saint-Martial »<sup>1100</sup>. En effet, les premières assemblées de la nouvelle confrérie se sont tenues dans la chapelle Saint-Martial, Antoine de Saint-Paul est élu prieur et la première procession extérieure, qui étonna toute la ville, sortit du collège.

Le jeudi saint de l'année 1576, ces nouveaux Pénitents, au nombre de cinquante six, se rengèrent deux à deux dans cette chapelle du Collège de Saint-Martial à sept heures du soir, courverts d'un sac, ou habit de toile d'Alemagne bleue, avec une petite image de S. Jérôme sur l'épaule gauche, et un chapelet blanc à la ceinture, tous nud pieds, portant d'une main un flambeau de cire jaune allumé et un livre de l'autre, où après

---

<sup>1098</sup> ICT, Rés. 17 G 001 (2). Le Livre des Rois. RES 17G 001 (1). Le livre des Statuts de la Compagnie de S[ain]t Hierosme avec la Confirmation d'iceux, contenant ensemble les noms des confreres d'icelle, esrigée en l'année 1575.

<sup>1099</sup> PECQUET (M.), « Des compagnies de pénitents à la compagnie du Saint-Sacrement », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1965, p. 17.

<sup>1100</sup> OUSSET (P.-E.), *La confrérie des Pénitents bleus de Toulouse*, Toulouse, Imprimerie Saint-Cyprien, 1927, p. 11.

avoir fait une assez longue prière, l'un d'entre eux leva une grande Croix de bois, à laquelle pendoit une couronne d'épines<sup>1101</sup>.

Cette procession se faisait bien entendu au son des prières et des litanies, hymnes de la passion avec un ton dévot et lugubre. Elle eut selon Jean-François Thouron un profond retentissement, même si ce n'était pas la première fois que les Toulousains pouvaient assister à des processions de pénitents dans la ville de Toulouse.

La compagnie de pénitents gris, dernière créée chronologiquement, rassemble en 1577 24 laïcs En 1577, 24 laïcs dans le cloître des dominicains pour mettre en commun leur dessein : une vie religieuse plus approfondie autour de la pratique de la prière et de la pénitence<sup>1102</sup>

Leurs règles sont rigoureuses et les statuts comportent de nombreux points communs. Tout d'abord le port du sac, « de couleur bleuë, approchant du violet, pour mieux représenter le deuil de la pénitence »<sup>1103</sup>. Chez les pénitents blancs, le nouveau confrère reçoit sa vêtue ou sac de la main d'un supérieur ; c'est alors qu'il prête serment de respecter les règles de la compagnie, tout en maintenant le secret de la confrérie :

ils feront toutes choses selon qu'il leur sera prescrit, sans ostentation et sans bruit, tant dans les processions que dans les autres assemblées. Et surtout, ils s'appliqueront à garder le silence qui devra être strictement conservé sur leur organisation (art 2)<sup>1104</sup>.

Le confrère est alors inscrit sur ce registre. Bien entendu, la confession précède l'admission, comme pour les confréries traditionnelles de dévotion. Pour les Pénitents gris, « chaque confrère aura un sac de boucaran gris, portant un chapelet à leur ceinture »<sup>1105</sup>.

L'administration des confréries de pénitents possède le même type de fonctionnement pour toutes les couleurs. Dans la compagnie des pénitents bleus y avait seulement, d'après les statuts d'origine, un prieur, un sous-prieur ainsi qu'un conseil composés de 4 censeurs et trois officiers. Les articles de 1603 (4 à 12), multiplient les

---

<sup>1101</sup> Thouron (J.-F.), *op. cit.*, p. 11.

<sup>1102</sup> GASTON (J.), *La dévote Compagnie des Pénitents gris de Toulouse*, p. 36.

<sup>1103</sup> Article II des statuts des pénitents bleus. THOURON (J.-F.), *op. cit.*, p. 126.

<sup>1104</sup> PECQUET (M.), « La compagnie des pénitents blancs de Toulouse », *AM*, 1972, p. 216.

<sup>1105</sup> *Prières pour les Processions annuelles et autres exercices de la dévote Confrérie des pénitents gris de Toulouse, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, Avec le sommaire des indulgences, les statuts & la forme de réception des confrères*, à Tolose, Chez Bernard Guillemette, 1679, p. 115.

membres du conseil qui s'élèvent désormais à plus de douze conseillers : 5 officiers, un trésorier, un syndic, un maître de chapelle et deux marguilliers. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre de dignitaires s'élève à 49<sup>1106</sup>. Des droits d'entrée annuels sont exigés à la confrérie alors que cela ne semble pas être le cas dans les statuts primitifs : deux écus à la réception et chaque année un écu. Cet argent sert à la compagnie pour faire célébrer des messes pour les confrères décédés. L'article 15 porte sur l'obligation des confrères : des prières chaque matin, un examen de conscience tous les soirs, ainsi que le *De Profundis* et l'oraison en mémoire des décédés. Ils doivent se confesser et recevoir l'hostie consacrée au cours des nombreuses fêtes de l'année. Les pénitents blancs jeûnent tous les premiers vendredi du mois, à l'exception de Pâques ou de la Pentecôte, ainsi que le jour de la Circoncision, car ils doivent être dignes de célébrer la fête patronale de la compagnie et de recevoir l'eucharistie. Les pénitents blancs récitent le rosaire, ou d'autres prières propres à la dévotion de chacun (article 9). Les pénitents gris possèdent un conseil composé d'un prieur, d'un sous-prieur, de 6 conseillers, d'un syndic, de deux censeurs, un trésorier mais aussi un maître du silence<sup>1107</sup>. La confrérie de Pénitent est une société sainte gouvernée par ses propres élus. Son indépendance se lit aussi dans la chapelle de la confrérie où s'organise cette société idéale, mais aussi fortement hiérarchisée<sup>1108</sup>. C'est également dans la chapelle que s'affirme le principe du secret, avec les huis clos organisés tous les vendredis soirs<sup>1109</sup>.

Comme pour les confréries de dévotions plus traditionnelles, les confrères délinquants sont corrigés : « s'ils se montrent obstinés et incorrigibles pour la troisième fois, tous les confrères assemblés d'une voix le déclareront indigne de tenir le rang de confrère, et bifferont son nom, laquelle s'usurpera le droit son habit ou sac »<sup>1110</sup>. Parmi les défauts rédhibitoires, mentionnés dans l'article X des règlements de pénitents blancs, on trouve la débauche, l'ivresse, l'usure, le blasphème, mais aussi « l'obtination, la désobéissance envers ses parents, le mensonge la participation à une action mauvaise », qui sont à l'opposé de tout parfait chrétien.

---

<sup>1106</sup> ADHG, 1 E 921.

<sup>1107</sup> GASTON (J.), *op. cit.*, p. 47.

<sup>1108</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré en Provence, op. cit.*, p. 477.

<sup>1109</sup> Voir le règlement des assemblées du Vendredi dans MOLINIER (E.), *Des Confréries pénitentes où il est traicté de leur institution, reigles et exercices*, Toulouse, R. Colomiez, 1625, p. 305.

<sup>1110</sup> THOURON (J.-F.), *op. cit.*, p. 149. Article XIX des statuts.

Un article traite de la visite des confrères malades. « venant à mourir, ils assisteront tous à ses funérailles, avec leurs habits, un cierge à la main, quatre d'iceu porteront le corps au lieu de la sépulture, et font prier Dieu pour son âme ».

Les règlements de la confrérie des pénitents bleus insistent sur la récitation de quelques formules, ce qui nous montre bien que la confrérie est un élément de perfection morale individuelle. Ces exercices de retraite spirituelle se tiennent à huis clos tous les vendredis soirs en 1603. La piété s'assimile à la discipline, car il faut respecter ses supérieurs dans la confrérie, les confrères sont invités à jeûner. Celle-ci peut aussi être comprise dans la vie privée. Ainsi, Alain de Solminihac s'adonnait à ce type de discipline et de mortification, adepte de rigueur morale qui « prenait très souvent la discipline et se mettait le cilice ou la haire »<sup>1111</sup>. Elle est à l'imitation de Jésus-Christ, on la retrouve chez nombre de catholiques fervents, notamment dans les confréries de pénitents. Les manuels à destination des confrères pénitents insistent sur cette nécessité de la mortification, qui intéresse tout particulièrement Etienne Molinier. Son ouvrage intitulé *Des Confréries pénitentes*, comporte deux chapitres sur ce thème, l'un intitulé « du cilice et combien la mortification de la chair est nécessaire pour le bien de l'esprit », suivi « des instruments de mortification dont les Pénitents se servent pour combattre leur chair ». En effet, « la robe de la mortification est nécessaire pour recouvrer ou conserver celle de la pureté »<sup>1112</sup>. Les deux ennemis du pénitent sont la chair et le monde. Le désir de se mortifier se retrouve chez de nombreux dévots. Ainsi, les lettres des Aa évoquent un confrère qui a pris « le cilice, qu'il ne quitte que par ordre de son directeur ou à cause de quelque indisposition ». D'autres jeûnent<sup>1113</sup>. La fréquence des jeûnes est notée dans tous les statuts, comme signe de pénitence et d'expiation, c'est le cas par exemple de ceux des pénitents de Saint-Laurent du Var sous l'invocation de la Sainte-Croix<sup>1114</sup>. Les pénitents se retrouvent les vendredis pour des assemblées dans leurs chapelles. Ces assemblées servent de retraite spirituelle. Les pénitents se vouent à des exercices de dévotion et de mortification. Ils prient ensemble, ils psalmodient et prennent la discipline<sup>1115</sup>. Ils sont d'ailleurs régulièrement rejoints par

---

<sup>1111</sup> GODEAU (A.), *Eloge des évêques qui dans tous les siècles de l'Eglise ont fleuri en doctrine et sainteté*, Paris, 1665, p. 745-751.

<sup>1112</sup> MOLINIER (E.), *op. cit.*, p. 236, p. 245.

<sup>1113</sup> AJF, CA 101, fol. 167. Lettre de 1696.

<sup>1114</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Espace et sacré en Provence, op. cit.*, p. 470-472.

<sup>1115</sup> MOLINIER, *op. cit.*, p. 306-suiv.

des membres des Aa, soucieux de perfectionnement moral et spirituel. Dans une lettre de 1686, il est évoqué un exercice de mortification dans une chapelle de la ville, très certainement celle des pénitents bleus car d'autres documents évoquent « l'exercice du vendredi »<sup>1116</sup>.

La piété qui semble commune dans toutes les dévotes compagnies de pénitents est fort bien résumée par Etienne Molinier, lorsqu'il affirme que la dévotion « ne s'acquiert que par la persévérance dans la prière, ne se conserve que par la fuite du monde, ne se développe que par la célébration des fêtes religieuses où la piété s'échauffe et se communique »<sup>1117</sup>. Les oraisons mentales sont quotidiennes et les manifestations extérieures de la piété ont d'importantes conséquences pour le zèle des Toulousains :

Les avantages que cette ville en retire tous les jours sont assez considérables, puisque les personnes embarrassées dans le commerce et dans les soins épineux de leurs différentes vacations y trouvent une sainte retraite pour se détacher du monde et s'unir plus étroitement à Dieu dans les exercices de la piété, mais parce que le zèle paroît d'avantage dans les assemblées publiques qu'ils ont accoutume de faire pendant leurs octaves et durant le saint temps du caresme, désirant profiter de ces belles et néanmoins rares occasions<sup>1118</sup>.

Les confréries de pénitents ne se distinguent donc pas fondamentalement des autres confréries de dévotions dans leurs objectifs au moment de la Contre-Réforme, mais leurs statuts semblent plus anciens. Les confréries réactualisées dans l'esprit de la Réforme catholique se sont peut-être inspirées de la piété si profonde propre aux pénitents ? Il est possible que l'insistance sur la confession, la prière personnelle, les oraisons mentales, soient le signe d'une religiosité de plus en plus intériorisée, dont les confréries de pénitents se font les relais. Ce qui distingue pourtant les pénitents des autres confréries sont le goût du secret, les exercices publics de pénitence, et la spectacularité de leurs processions, que nous étudierons par la suite.

---

<sup>1116</sup> « Je ne dois pas oublier l'exercice que nous faisons tous les vendredis dans la chapelle des pénitents bleus, et qui ne nous gaine pas moins des confrères à la congrégation qu'il peut nous attirer les grâces du ciel ». lettre du 3 février 1686. (AFSI, CA 101, fol. 159).

<sup>1117</sup> MOLINIER (E.), *op. cit.*

<sup>1118</sup> ADHG, 1 E 937, pièce n° 25. Demande d'autorisation pour une procession, le 23 décembre 1657.

## 2. Une piété incontrôlable ?

Marie-Hélène Froeschlé-Chopard a présenté les confréries de pénitents de Provence comme frondeuses face au clergé et surtout incontrôlables par les évêques<sup>1119</sup>. Qu'en est-il à Toulouse ? Il est certain que par leur spiritualité, centrée sur le culte eucharistique, de la vierge et des saints, la dimension spectaculaire, ils se présentent comme hérauts de la Contre-Réforme, pouvant peut-être se poser comme concurrents de l'autorité ecclésiastique, même si les rôles ne doivent pas être mélangés.

L'ordonnance du cardinal de Joyeuse adressée à toutes les confréries de pénitents est un exemple : « leur recommandons de se rendre plus assidus qu'ils n'ont esté à leurs chapelles et à leurs offices divins, prédications [...] entrans dans les églises, ils feront la ginuflexion devant le Saint Sacrement, et s'ils trouvent, qu'en quelque Eglise, ou ils entrent, on fasse le service, qu'ils se gardent bien de chanter [...] retournant en silence ». Ces ordonnances sont renouvelées sous Charles de Montchal. Comme dans les confréries de dévotion, on tente d'imposer l'ordre et le respect des statuts.

Les compagnies de pénitents étaient peut-être plus difficilement contrôlables qu'elles étaient excessivement riches et bien dotées. Leur rôle essentiel dans les funérailles a été mis en avant, et elles font aussi l'objet de nombreux legs de prêtres ou de laïcs. Par exemple, la compagnie des pénitents bleus reçoit en 1607 une fondation de trois mille livres pour un prêtre chapelain chargé de célébrer des messes obituaires tous les vendredis, à perpétuité<sup>1120</sup>. On trouve, au gré des archives, de nombreux témoignages de donations à l'égard des pénitents. Gabriel de Tiranny, archiprêtre de Gardouch, fait son testament le 17 mai 1714 et il est ouvert le 28 juillet 1715 :

Je donne et lègue à la chapelle de messieurs les pénitents bleus de Toulouse la somme de 2000 livres pour la prendre sur Mr de trebons, qui me la doit et le revenu de laquelle somme je veux estre employé sous le bon plaisir de Mr l'archevesque de Toulouse à rendre publiquement la fournir au luminaire de la bénédiction, qui se donne tous les vendredis de l'année à la tribune de lad[ite] chapelle et qui sera à l'advenir donnée au grand autel de lad chapelle, en la même manière que les autres bénédictiones qui s'y trouvent les vendredis du Caresme, à la charge par Mrs les pénitents de dire à perpétuité *le libero* au long et l'oraison *pro sacerdote*.

---

<sup>1119</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *op. cit.*, p. 461.

<sup>1120</sup> THOURON (J.-F.), *op. cit.*, p. 173.

Je fonde à perpétuité un obit dans la chapelle des Pénitents Bleus de quatre messes par semaine qui seront dites dans la chapelle par le prêtre qui sera pourvu dud[it] obit et non par autre, une des morts chaque mardi, une autre à l'honneur du Saint-Sacrement chaque jeudi, une autre le samedi à l'honneur de la Vierge, et la quatrième le dimanche pour le repos de mon âme et de mes parents ; je veux que led[it] obituaire soit tenu de dire la messe toutes les festes que lad[ite] compagnie de mrs les Pénitents bleus solennisent, lesd[ites] messes qu'il dira lesd[ites] festes solennelles

Il donne à cet effet la somme de 8000 livres. Les patrons de l'obit sont ses héritiers ou les officiers des pénitents bleus<sup>1121</sup>.

Les chapelles de pénitents bénéficiaient aussi de nombreuses aumônes pour concourir à leurs desseins<sup>1122</sup>. Le fonds des pénitents gris conserve un grand nombre de clauses testamentaires pour beaucoup issues de prêtres. Par exemple, le 2 septembre 1631, Jean Laborie, prêtre, fait don de 1140 livres tournois aux pénitents gris pour faire un retable, un tableau sur lequel sera son portrait « désirant estre enseveli dans la chapelle des Pénitents, et que ses honneurs y soient faits avec cierge de cire blanche, grand messe à musique, à quoy la compagnie des Pénitents a satisfait »<sup>1123</sup>.

### 3. Des créations encore au XVII<sup>e</sup> siècle

De nombreuses créations diocésaines eurent lieu, sur le modèle des pénitents bleus, dont la compagnie fit des émules. On trouvait en effet des pénitents bleus à muret, mais aussi à Saint-Julia [de Gras-Capou]. À Verdun, des pénitents blancs s'agrègent à la confrérie des pénitents bleus de Toulouse. D'après leurs statuts, ils demandent en effet « de changer de couleur d'habits et s'agrègent à la congrégation de Saint-Hierosme. Le prieur est ici nommé recteur. Il n'y a qu'un prieur-recteur, élu parmi deux candidats. Il dispose d'un vice-recteur, s'il en a besoin et d'un conseil composé d'un secrétaire et d'un mande. Ces officiers doivent tenir des assemblées avec l'avis du prieur ou recteur.

Les candidats à la confrérie doivent prouver leur bonne vie, leurs bonnes mœurs, mais les statuts ne s'étendent pas sur leurs devoirs ou les prières nécessaires. Ils insistent en revanche sur l'attitude face à la mort : « les bailles visiteront les malades,

---

<sup>1121</sup> ADHG, 1 E 923, pièce n° 139.

<sup>1122</sup> Le fonds 1 E 929 comporte de très nombreuses donations faites en faveur des pénitents blancs.

<sup>1123</sup> ADHG 1 E 935, pièce n° 38.

les recommanderont aux prières des confrères, et s'ils sont nécessaires, les acisteront du devoir de la bouette, se feront au plustost munis du saint sacrement »<sup>1124</sup>. La confrérie fait donc peu de cas des devoirs des confrères mais insiste davantage sur le rôle des officiers de la confrérie. L'argent amassé par la confrérie sert à faire dire des messes et à entretenir le luminaire. Les pénitents de Verdun se distinguent donc des autres compagnies parce qu'ils portent l'habit blanc puis bleu, et font des processions, « revestus de leur sac et portant un flambeau chacun à la main avec la décence et modicité requise, estant confessés et communiés »<sup>1125</sup>. Les confrères de Verdun sont des religieux de l'abbaye du Mas-Grenier, notamment Jean Cladier, prieur claustral, ainsi que douze autres religieux, le recteur de Saint-Sernin de Ricanelle, le recteur de Beaupuy, deux prébendiers, deux prêtres, le lieutenant principal de la ville de Verdun deux avocats, dont le fameux Bernard de Floux, six marchands, constituant en réalité entre 100 et 120 personnes qui demandent de fonder la « congrégation en l'honneur de Saint Hierosme ». Des confréries pénitentes sont créées tardivement dans le siècle. Des pénitents blancs font leur apparition à Montesquieu-Lauraguais en 1667. Le recteur donne son consentement et leur dédie une chapelle de son église<sup>1126</sup>.

Les fondations de pénitents se poursuivent donc au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais cette forme de religiosité et d'excentricité s'accorde peu aux paroisses rurales. Elles sont fondées dans de petites villes, dont les habitants sont propices à en accepter la contrainte. Signe que les confréries de pénitents ont évolué par rapport aux guerres de Religion, les laïcs tentent de se tourner vers les voies de la perfection. En effet, les manuels sont de plus en plus tournés vers la prière et les exercices pieux<sup>1127</sup>. La confrérie de Pénitents est une société originale. On notera aussi dans le prochain chapitre l'importance de la charité, qui sort du cadre de la communauté restreinte pour s'adresser à la communauté dans l'ensemble.

---

<sup>1124</sup> ADHG, 2 MI 955. Verdun. Pièce n° 8. « Statuts de la confrairie des pénitents blancs, érigée en la ville de Verdun, diocèse de Toulouse ».

<sup>1125</sup> *Ibidem*.

<sup>1126</sup> ADHG, 4 G 16. Délibérations du chapitre Saint-Étienne, fol. 12.

<sup>1127</sup> *Prières pour les Processions annuelles et autres exercices de la dévoute Confrérie des pénitents gris de Toulouse, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, Avec le sommaire des indulgences, les statuts & la forme de réception des confrères, op. cit. ; Heures de l'ancienne et dévoute Confrérie des Penitens blancs de Toulouse. Soûs l'invocation du très saint nom de Jesus. Contenant les Offices, hymnes, cantiques, litanies & autres prières que les confrères sont obligez de dire dans la Chapelle, aux processions ou ailleurs en communauté & en particulier, à Tolose, chez Bernard Guillemette, 1672 ; Manuel de la dévoute confrérie Sainte Croix des penitens noirs de Tolose, s.l., 1667.*

Les confréries toulousaines tendent donc à devenir des groupes à part, souvent réservés à une élite chrétienne, en quête de perfection et même de conversion intérieure. Ces hommes et femmes attendent notamment de la confrérie de se tourner vers l'oraison et la communion fréquente. Il est certain que si la structure de la confrérie est privilégiée, c'est grâce à l'inclusion des processions fréquentes, en guise de combat et d'émulation face aux protestants. Les confréries de l'époque moderne résultent d'une articulation ou d'un mélange entre anciennes et nouvelles traditions.



Illustration 3. – Frontispice de *L'institution, règles et exercices des confréries de pénitens* d'Étienne Molinier

## II. De la piété intériorisée à la piété extériorisée : processions et pèlerinages

Pour Furetière, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le pèlerinage est un voyage de dévotion et le terme « pèlerin » se dit ordinairement de ceux qui font « des voyages de dévotion pour s'acquitter de quelque vœu ». Qu'il soit proche ou lointain, le pèlerinage allie voyage et quête de sainteté. Aller en pèlerinage, c'est aller vers Dieu<sup>1128</sup>. Les décrets du concile de Trente, s'ils n'en traitent pas directement, favorisent le renouveau des pèlerinages en apportant une légitimité supplémentaire à la vénération des saints et des images.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les statues, images miraculeuses et pèlerinages connaissent en effet un succès prodigieux. Toutes ces dévotions sont encouragées par les autorités religieuses et les jésuites<sup>1129</sup>. La récente publication du manuscrit du père Vincent Laudun par Brunon Maes, a mis en exergue la culture orale liée aux sanctuaires, montrant la transmission de bouche à oreille de la renommée des saints et des miracles. Elle se double, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, d'une véritable relation collective aux sanctuaires<sup>1130</sup>.

### A. Les pèlerinages

La ferveur pèlerine se développe avec succès au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1131</sup>. Les sanctuaires apparaissent ou disparaissent au fil des siècles en fonction de troubles, faisant de la géographie pèlerine une géographie vivante. En Lorraine, de nombreux saints sont honorés au cours des pèlerinages. Dans le diocèse de Toulouse, la carte des

---

<sup>1128</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.H.), *Itinéraires pèlerins de l'ancienne Provence*, Marseille, La Thune, 2002

<sup>1129</sup> LOTTIN (A.), dir., *La dévotion mariale de l'an mil à nos jours, actes du colloque tenu au musée de Boulogne sur Mer, 22-24 mai 2003*, Arras, Artois presses université, 2003.

<sup>1130</sup> MAËS (B.), *Pèlerinages et sanctuaires mariaux au XVII<sup>e</sup> siècle, Manuscrit du père Vincent Laudun, dominicain*, Paris, éditions du CTHS, 2008.

<sup>1131</sup> MARTIN (Ph.), *Les chemins du sacré, op. cit.*, p. 215-218.

pèlerinages fait apparaître l'importance du culte marial, si l'on exclut l'ensemble des Corps-Saints de Saint-Sernin et quelques églises de Toulouse.

Plusieurs centres de pèlerinage sont essentiels : Saint-Sernin tout d'abord auquel il faut ajouter Bruguières, au nord de Toulouse, ou Garaison dans les Pyrénées. Faut-il alors remettre en cause l'idée, souvent diffusée, d'une ferveur religieuse qui diminuerait à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Quelques centres mariaux deviennent des lieux de rassemblement. Le pèlerinage peut revêtir un caractère local. D'autres ont une renommée diocésaine : à Notre-Dame de Saussens, à Flourens où 1400 pèlerins viennent par exemple y clôturer une mission. Enfin des lieux plus importants attirent des fidèles de la région, tel le pèlerinage de Notre-Dame de Lavouach.

Ainsi, l'organisation de missions ou de pèlerinages, dans le cadre diocésain, contribue à forger une identité religieuse et à renforcer le sentiment identitaire.

## 1. Prédominance et géographie du culte marial

Sous l'Ancien régime, le pèlerinage revêt d'abord un caractère local, car les longs déplacements ne sont pas envisageables pour tous. Les fidèles peuvent par exemple vénérer une statue de la Vierge, dans un oratoire ou dans une chapelle, qui donne lieu à des processions les dimanches ou certains jours de fêtes. Une statue de la vierge est par exemple vénérée dans un oratoire et quelques pèlerins s'y rendent. C'est le cas de Colomiers, de Notre-Dame de Saussens ou de Flourens. Le culte marial dispose d'une place de choix. Saint Dominique, en exterminant l'albigéisme, fonda de nombreux centres dévoués à la Vierge<sup>1132</sup>. Qu'elle soit compatissante, humaine ou victorieuse, les lieux de culte en rapport avec elles attirent de nombreux pèlerins.

Le diocèse compte un certain nombre de lieux de pèlerinages importants, situés à ses marges, au centre de la région de Grenade et à l'est de Montastruc<sup>1133</sup>. Ce sont principalement des lieux de pèlerinages locaux. Ainsi, en septembre 1596, Jean Chabanel visite la chapelle Notre-Dame de Laouach, près du Fauga et y note

---

<sup>1132</sup> WOLFF (Ph.) (dir.), *Histoire du diocèse de Toulouse, op.cit.*, p. 133

<sup>1133</sup> Voir volume II, carte n° 26.



portée en procession à l'église. Par deux fois, elle s'échappe de son nouveau sanctuaire pour retourner au lieu où elle avait été enterrée. C'est ainsi que la communauté décida d'ériger une chapelle au lieu même de sa découverte. Pendant les attaques des protestants, la statue aurait aussi été enfouie sous la paille d'une étable et ne fut pas consummée lors l'incendie, preuve supplémentaire de sa nature miraculeuse<sup>1135</sup>.

Les faits sont similaires dans plusieurs lieux mariaux. Des statues réapparaissent à Notre-Dame de Clary, ou à Notre-Dame des Champs dans la paroisse de Cugnaux<sup>1136</sup>. A Notre-Dame des Bois, dans la paroisse de Clermont-Le-Fort, Jean de Rudèle évoque le miracle de la statue : « Il y a une image de Notre-Dame, garnie de brocard, ladite image a été retrouvée dans un buisson de genévier, où se firent des miracles ; et pour ceste raison, on a fait bastir la chapelle »<sup>1137</sup>. Enfin à Auterive, lors de la construction de la porte de la muraille du château d'Auterive, on découvrit sous un pied de sureau fleuri une modeste statue de la Vierge, en bois, tenant son enfant. Elle fut placée en lieu sûr par les habitants, mais le lendemain, retrouva sa place sous le sureau. A cet endroit, une chapelle fut édifiée et la Vierge protégeait la cité avec pour sentence « ils m'ont établie gardienne de leur cité »<sup>1138</sup>.

Enfin, à proximité de l'église Notre-Dame de Nazareth à Toulouse, une statue est retrouvée dans les fossés de la ville. À Roqueville, la statue est trouvée par un laboureur creusant un sillon. Un oratoire très modeste est immédiatement construit au Moyen-Âge. Des apparitions eurent aussi lieu : la Vierge apparaît à un laboureur et lui ordonne de bâtir une chapelle à l'endroit précis où ses bœufs avaient été arrêtés par une force mystérieuse. C'est la naissance de Notre-Dame d'Alet.

Il faut aussi s'interroger sur la position géographique de ces lieux de pèlerinage qui présentent une spécificité : ils sont en grande majorité situés aux confins du diocèse.

---

<sup>1135</sup> LESTRADE (J.), « Bruguières et le pèlerinage de Notre-Dame de Grâce », *RHT*, tome IX, 1922, pp. 21-45, pp. 111-133, pp. 209-238, pp. 287-305. Deux ouvrages principaux évoquent ce sanctuaire au XVIIe siècle. Celui du jésuite Jean-Henri Aubery, *Virgo Burguericana sive diva gratiae conciliatrix*, Toulouse, 1641 ; MOLINIER (E.), *Histoire de Nostre-Dame de Grace de Bruguières au diocèse de Tolose, en Languedoc, où il est traicté de l'antiquité, origines et miracles de cette chapelle votive*, à Toulouse, chez Arnaud Colomiez, 1644, 26 p.

<sup>1136</sup> BASSAS (H.), *Les pèlerinages à Notre-Dame, diocèse de Toulouse*, Tournefeuille, Librairie Jouannaud, 1996. À Clary Cessales, la dévotion remonte au XIe siècle. La statue de Notre-Dame est retrouvée miraculeusement au fond d'un puits bâti sous terre, au moment de la croisade des Albigeois.

<sup>1137</sup> ADHG, 2 MI 822. Clermont-le-Fort. Visite de 1615.

<sup>1138</sup> Volume II, planche XIX.

La résurgence de ces lieux de pèlerinage à l'époque moderne n'a que peu à voir avec la présence de communautés protestantes, malgré la volonté de rendre le catholicisme plus ostentatoire. Dans certains cas tout de même, avec des lieux de pèlerinage comme Notre-Dame de Louach, d'Auterive ou de Notre-Dame de Claret, il s'agit d'affirmer une frontière de catholicité. Mais on note tout de même que les lieux de pèlerinage comme Notre-Dame de Laouach, celui d'Auterive ou de Notre-Dame de Claret sont situés aux confins du diocèse.

## **2. Faire acte de pèlerin**

La réputation de Toulouse comme ville sainte est alimentée principalement par les reliques de Saint-Sernin. En 1502 les reliques deviennent patrimoine de la ville et en 1526, le pape gratifie Toulouse d'un jubilé tous les cinq ans en l'honneur des Corps Saints de Saint-Sernin. Il est suivi d'une procession des reliques, incluant tout le corps des officiers de la ville. En 1533, François Ier vient en pèlerinage à Toulouse et prie devant le trésor saint. C'est le centre principal de la dévotion publique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

### ***a. Les AAs et la quête de la perfection spirituelle***

L'étude des lieux saints toulousains peut être conduite à partir des dévotions menées par les Aa, ces assemblées secrètes dans les collèges jésuites. L'Aa de Toulouse a été fondée en 1658. Les membres évoquent, dans leurs lettres ou dans les livres du substitut, les nombreux pèlerinages annuels. Ils visitent bien entendu régulièrement les corps saints et se rendent en pèlerinage à Saint-François de Paule dès 1670 puis vers Saint Bonaventure en 1671. Saint Bonaventure est une chapelle dans le couvent des Frères Mineurs de l'observance ou récollets. Ils visitent Saint-Sernin le 16 août 1671. En 1672, leur *peregrinatio* les conduit jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame de Bruguières. Ces pèlerinages avaient lieu chaque année<sup>1139</sup>. Ils font vœu de se visiter

---

<sup>1139</sup> AFSI. CA 150. Cahier des délibérations, ad anno.

mutuellement, de faire quelques pèlerinages pour « s'unir plus parfaitement ensemble »<sup>1140</sup>

Toutes les associations encouragent le pèlerinage à Saint-Sernin. Par exemple, les statuts de la confrérie Notre-Dame de Bonnes nouvelles dans l'église Saint-Barthélémy encouragent ce type de dévotion. Ainsi,

Le pèlerinage et la visite des saints lieux est une œuvre qui a esté de tous temps fort agréable à Dieu lequel se plait grandement à l'honneur qui est rendu à ses serviteurs desquels il a esté honoré pendant leur vie et partant ceux qui n'auront pas la commodité de faire de longs pèlerinages, lesquels par le travail corporel qu'on y prend accroissent la dévotion et le mérite se serviront de celle que Dieu nous a donné visitant à tout le moins 2 ou 4 fois l'église de Saint Sernin ou tant de corps saints reposent, et tachant par l'envie fervente de prier à sy leur dévotion et faculté le pourtent par leur aumosne de se rendre propice ces grandes ames de dieu pour se servir de leur crédit en son endroit et ceux qui auront fait de plus longs voïages de dévotion ne manqueront pas pour cella à rendre ce debvoir envers ses saints tutelaires de la présent ville et de tous les habitans d'icelle<sup>1141</sup>

Les jésuites encouragent aussi le tour des Corps saints. Dans les AAs, les pèlerinages ont même pu avoir un caractère obligatoire : celui de Saint Roch aux minimes, les récollets, le tour des Corps saints et Notre-Dame de Bruguières. Après avoir fait leurs dévotions dans une chapelle, les membres allaient faire collation dans une maison voisine, près du couvent des récollets<sup>1142</sup>. Ainsi s'exprime le compte-rendu du pèlerinage du 20 juillet 1684. À proximité de cette maison, il y avait de petits bosquets où les pieux pèlerins pouvaient se dérober aux regards indiscrets pour réciter le chapelet et s'exhorter à la piété. Il semble qu'il s'agissait là d'une satisfaction suprême pour les membres de l'AA<sup>1143</sup>.

Ils se rendent aussi fréquemment à Bruguières, lieu de culte marial. Les délibérations des assemblées et leur correspondance montrent l'importance de ce lieu de pèlerinage. Ainsi, le 22 juin 1680, les confrères écrivent qu'il « n'y a jamais eu tant de monde au pèlerinage de Notre-Dame de Bruguières (soixante personnes) [...] nous fusmes fort édifiez de la modestie et de la piété de tous ceux qui firent le voyage »<sup>1144</sup>. Le cheminement vers le lieu de dévotion s'accompagne d'entretiens spirituels entre

---

<sup>1140</sup> AFSI, CA 155, compte rendu du mardi 31 mars 1671.

<sup>1141</sup> BMT, Ms 708. Extrait des statuts de la confrérie Notre-Dame de Bonnes nouvelles érigée en l'église et chapelle royale Saint-Barthélémy à la place du Salin, en 1637.

<sup>1142</sup> AFSI, CA 113, Livre du substitut commencé en l'an 1670 jusqu'en l'an 1686, fol. 302.

<sup>1143</sup> BEGOUEN, *L'Aa de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 1913, chapitre III.

<sup>1144</sup> AFSI, CA 101. Lettre de l'Aa de Toulouse à une Aa nouvellement établie, 22 juin 1680, FOL. 201.

confrères, de méditations et de prières vocables, sans oublier les actes de charité, puisque :

L'après-dînée on assemble les pauvres du lieu, on leur explique le catéchisme et on leur distribue l'aumône et des chapelets, tous les exercices sont communs à la congrégation et à l'assemblée<sup>1145</sup>.

Le pèlerinage est conçu comme un moyen de perfection spirituelle, il s'accompagne d'exercices de dévotion, et permet d'atteindre la gloire par l'union parfaite.

### ***b. Le pèlerinage à Notre-Dame de Garaison***

Notre-Dame de Garaison est un sanctuaire marial pyrénéen situé à cent kilomètres au sud de Toulouse. En 1520, la Vierge apparaît à une jeune bergère. Des miracles se produisent, les foules accourent avec des offrandes et l'on construit une chapelle, enrichie et ornementée au fil des années. Sa renommée est faite et au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les pèlerins viennent nombreux jusqu'à la chapelle. Dans ce sanctuaire marial, le lieu le plus frappant est sans doute le narthex, espace précédant la nef. Les nombreux médaillons et *ex voto* qui y sont représentés sont en effet autant d'illustrations populaires et colorées des miracles survenus depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1146</sup>. En outre, huit fresques peintes sur les arcs voûtés représentent les processions et pèlerinages de pénitents, bleus, noirs, gris ou blancs. En effet, dès 1604, des pénitents toulousains se sont rendus en pèlerinage à Notre-Dame de Garaison<sup>1147</sup>. Pourtant, le premier récit de voyage conservé date seulement de 1705. Il est consigné dans leur registre officiel d'admission à la confrérie, et relate le voyage des pénitents blancs<sup>1148</sup>. Les nombreuses peintures du narthex de la chapelle de Notre-Dame de Garaison ont été réalisées par un seul artiste à partir de 1699 ; elles illustrent le rôle joué par les pèlerinages et les dévotions mariales, notamment l'importance que les processions pénitentes avaient dans la vie de ce sanctuaire.

---

<sup>1145</sup> AFSI, CA 101, fol. 159. Lettre du 23 février 1686.

<sup>1146</sup> RECROIX (X.), *Les peintures du narthex de la chapelle de Garaison*, Castelnau Magnoc, collège de Garaison, 1981 ; *Le sanctuaire de Notre-Dame de Garaison*, Bagnères-de-Bigorre, Éd. Pyrénéennes, 1990.

<sup>1147</sup> Les pénitents gris se rendent pour la première fois à Notre-Dame de Garaison afin de supplier Notre-Dame d'obtenir la guérison du bon roi Henri IV.

<sup>1148</sup> ADHG, 19 J 10, fol 100.

Les pénitents blancs décident d'effectuer ce pèlerinage à Garaison en 1705 au cœur des « années de misère » ainsi évoquées :

se trouvant affligée du fléau de la guerre qui déchire l'Europe depuis plusieurs années et pour surcroît d'affliction son roy estant malade, l'Église gallicane s'est mise en prière pour demander à Dieu de détourner son peuple de si grands maux<sup>1149</sup>.

En ces temps de calamités, le pénitent s'efforce d'apaiser la colère de Dieu par l'intercession et l'offrande de sa souffrance. La même année, par ordonnance épiscopale, l'oraison des quarante heures est proclamée dans toutes les églises du diocèse de Toulouse<sup>1150</sup>. Ainsi animés d'une piété toute particulière, prêts à entamer ce voyage expiatoire, les pénitents blancs se réunissent en assemblée générale et font le vœu de partir en pèlerinage à Notre-Dame de Garaison tous les sept ans.

Ils préparent très soigneusement leur voyage. Six commissaires, trois laïcs et trois ecclésiastiques, sont envoyés auprès du vicaire général de l'archevêque, qui accorde la permission de faire le voyage. Un livret de pèlerinage est spécialement édité et si l'exemplaire de 1705 ne nous est pas parvenu, on peut très certainement en reconstituer l'esprit à travers l'édition de 1765<sup>1151</sup>. Ces livrets, imprimés lors de chaque pèlerinage à une centaine d'exemplaires, sont une préparation à ce pèlerinage. Les pénitents, passant par la ville de Lombez, se sentent obligés d'envoyer une délégation auprès de « monsieur l'évêque » pour « lui faire compliment ». On y délègue donc deux commissaires et le départ est fixé au dimanche 13 septembre 1705.

Trente-huit confrères participent à cette longue marche et d'autres sont cités à la fin de la relation car ils contribuent indirectement au pèlerinage par des dons en argent : celui qui a doré la croix, celui qui a fait graver les images de la Vierge et un confrère qui a donné de l'argent<sup>1152</sup>. Les pénitents font le voyage, revêtus de leur sac, et chacun tient aussi à la main un bâton avec l'image de la Vierge, bien identifiable sur les fresques du narthex<sup>1153</sup>.

---

<sup>1149</sup> ADHG, 19 J 10, fol. 100 v.

<sup>1150</sup> ADHG, 1 G 404.

<sup>1151</sup> *Règlement pour la procession que doivent faire messieurs les Pénitens blancs de Toulouse sous l'invocation du saint nom de Jésus, à la Chapelle Notre-Dame de Garaison, par permission de Messieurs les Vicaires généraux de Monseigneur Loménie de Brienne [...], A Toulouse, Joseph Dalles, 1765*

<sup>1152</sup> ADHG, 19 J 10, fol. 107.

<sup>1153</sup> Volume II, planche XX.

Prêtres, laïcs, marguilliers ou officiers participent au pèlerinage. On attend d'eux un comportement des plus exemplaire. Ils doivent respecter un cérémonial strict en marchant deux à deux, chacun portant à tour de rôle la croix. Le début et la fin du voyage se font nu-pieds mais le reste du trajet est au bon vouloir de chacun. Décence et modération sont aussi de rigueur. Les femmes sont interdites de pèlerinage afin d'éviter toute distraction. On rappelle à chacun des participants que

Monsieur le recteur du voyage assisté de la compagnie, exercera pendant le voyage la correction fraternelle qui pourra s'étendre, si le cas est assez grave jusqu'à mettre le confrère hors du nombre<sup>1154</sup>

La préparation du pèlerinage est également spirituelle : jeûne les vendredi et samedi précédents, confession et communion le samedi à la chapelle. Une offrande pour les chapelains a été préparée. Elle est exposée à tous les confrères avant le départ. Les pénitents montrent, par leur exemple, le dépassement d'eux-mêmes. Le caractère de leur pénitence a une valeur de salut public. Ainsi tout est réuni pour ce voyage spirituel.

Dès 1705, le trajet est fixé et les itinéraires varient peu au XVIII<sup>e</sup> siècle. Reprennent-ils un trajet déjà pratiqué auparavant par des pèlerins toulousains ? C'est probablement le cas car l'on retrouve des stations ou étapes identiques chez les pénitents gris au XVIII<sup>e</sup> siècle alors qu'ils ont initié ce pèlerinage en 1604<sup>1155</sup>. Le pèlerinage des pénitents blancs comporte donc quatorze stations et dure environ une semaine. A chaque arrêt, la croix est relevée car tous les pèlerins ont tour à tour le droit de porter la croix. Leur départ s'effectue de la ville de Toulouse, avec une étape à Saint-Étienne. En 1705, ils arrivent pendant la messe des chanoines.

Une fois sortis de Toulouse, ils atteignent en premier lieu la paroisse de Tournefeuille, où ils font une station dans un petit oratoire privé dédié à la Vierge. Dans chaque paroisse traversée, le curé, les vicaires et les habitants viennent à la rencontre de cette procession. A Plaisance ou à Fonsorbes, la croix est encensée par le curé qui donne sa bénédiction. Les paroissiens apportent presque systématiquement leurs

---

<sup>1154</sup> *Réglemens, op. cit.*, p. 10.

<sup>1155</sup> Ce trajet est aisément repérable grâce aux *Prières et réglemens pour la procession que Messieurs les Pénitents gris de Toulouse, sous l'invocation de Saint-Jean Baptiste doivent faire à la chapelle notre Dame de Garaison le 30 août 1764 [...]*, A Toulouse, chez J.H. Guillemette, 1764. La station est une étape mais il s'agit aussi de cérémonies qui se font avant la messe, pendant lesquelles les prêtres viennent chanter une prière devant le crucifix ou l'image de la Vierge.

reliques afin de les faire encenser par les confrères thuriféraires<sup>1156</sup>. Une des dernières paroisses traversées dans le diocèse de Toulouse est celle de Sainte-Foy de Peyrolières, où la station se fait non pas dans l'église paroissiale mais comme bien souvent dans un petit oratoire dédié à la Vierge. Les confrères prennent leur repas et sont logés dans les paroisses. Ainsi le pèlerinage a un coût financier et au XVIII<sup>e</sup> siècle, la quote-part de chaque pèlerin s'élève à 30 livres. Pour ce qui est de l'intendance, un fourgon qui transporte les bagages suit la procession.

Les pénitents blancs sont rejoints par d'autres confréries. À Lombez, où ils arrivent le 14 septembre 1705, les pénitents bleus de la ville viennent à leur rencontre et ensemble, ils se livrent à la cérémonie de l'adoration de la croix, encensée mutuellement. Ils sont reçus à l'entrée de la ville par le grand vicaire et les chanoines. Cette procession défile sous les fenêtres du palais de l'évêque, trop âgé pour se déplacer, puis le prieur des pénitents blancs donne la bénédiction dans l'église cathédrale. Dans la chapelle des pénitents bleus, parée d'illuminations du Très Saint Sacrement, ils célèbrent la prière du soir puis passent la nuit à proximité. De même, à Boulogne-sur-Gesse, les pénitents blancs de Toulouse sont accueillis par les pénitents blancs de la ville et font station dans leur chapelle.

Au matin du 16 septembre, une délégation de deux prêtres est envoyée à Notre-Dame de Garaison pour informer les chapelains de l'arrivée imminente des pèlerins pénitents : « nous entrâmes dans ce saint lieu, deux à deux et nus pieds, suivis de près de quatre cents personnes » écrit le narrateur<sup>1157</sup>. La messe est donnée, les pèlerins se lavent les pieds, prennent leur repas en silence puis assissent aux vêpres. Le 17 septembre, la journée est consacrée à la communion et aux prières. Enfin, le 18 septembre 1705, une grande messe de *requiem* pour tous les confrères décédés est célébrée. À leur retour à Toulouse, les pénitents noirs et les confrères extérieurs au voyage les retrouvent en procession aux portes de la ville, preuve de l'importance revêtue par ce pèlerinage à Garaison et par la dévotion mariale.

---

<sup>1156</sup> Les confrères thuriféraires sont ceux qui portent l'encens.

<sup>1157</sup> ADHG, fol. 106.

Grâce aux peintures du narthex, les chapelains ont cherché à populariser certains miracles choisis dans *Le Lys du Val de Garaison*, d'Étienne Molinier, qui met une fois encore en valeur la pénitence :

La première chose qu'ils doivent faire en arrivant est de commencer par rendre grâces de l'heureux sucez de leur voyage [...] la supplier [la Vierge] principalement de leur obtenir la grâce de faire une bonne et entière pénitence par une humble confession de leurs péchés, accompagnée d'une douleur sincère de les avoir commis, d'une forte résolution de changer de vie, de satisfaire à la justice de Dieu et de quitter toutes les occasions du péché<sup>1158</sup>

Le pèlerin fait acte de pénitence selon un modèle constitué par la confrérie pénitente. De fait, dans le narthex, les nombreuses représentations de pénitents devaient contribuer à édifier les pèlerins. Le pèlerinage à Garaison permet le rassemblement des différentes confréries de pénitents autour de la piété mariale, au même titre que la dévotion eucharistique.

Les processions faisaient figure d'événement dans le cadre urbain et ces rencontres peu communes ont été tout d'abord décrites dans un registre des pénitents blancs de 1752 :

[...] Lesdits sieurs pénitents blancs du voyage de Garaison firent l'adoration de la croix avec lesdits sieurs pénitents noirs et messieurs les pénitents noirs passèrent devant, les sieurs pénitents blancs et messieurs les pénitents de Garaison furent faire station à Saint-Nicolas, à la Daurade, chez les pénitents noirs qui accompagnèrent les pénitents blancs à leur chapelle et se retirèrent avec la paix du seigneur.

Deux tableaux peints au XVIII<sup>e</sup> siècle illustrent cette scène<sup>1159</sup>. Le tableau *Départ pour le pèlerinage de Notre-Dame de Garaison le 1<sup>er</sup> septembre 1752* représente tout d'abord les pénitents noirs. On aperçoit, au second plan, un ensemble de pénitents blancs en sac venir, la croix levée, au devant des noirs tandis qu'une foule bigarrée assiste à la cérémonie. Dans le tableau *Retour de Garaison le 8 septembre 1759*, les pénitents blancs sont cette fois partis en pèlerinage et les noirs viennent les retrouver aux portes de la ville de Toulouse. La scène se déroule au faubourg Saint-Cyprien, près

---

<sup>1158</sup> MOLINIER (E.), *Le Lys du Val de Garaison, ou il est traicté en général de tous les poincts qui concernent la dévotion des Chapelles votives de la Vierge et en particulier de l'origine et des miracles de la Chapelle de Garaison*, Toulouse, R. Colomiez, 1630. Cet ouvrage, preuve de son succès, est réédité en 1647, en 1700 puis en 1847.

<sup>1159</sup> ADHG, 1 J 29, « article inédit du Comte Bégouen sur les pénitents blancs toulousains ». Voir le volume II, planche XX, *ill.* 53-54. On peut aussi contempler une gravure au Musée des Toulousains de Gamelin qui date de 1778 et représente un départ de pénitent. Cet auteur fait partie des 37 pénitents noirs du voyage à Garaison en 1778.

de la porte de l'Isle et d'un couvent – Notre-Dame de la Porte – aujourd'hui disparu. A l'horizon, le peintre a représenté quelques-uns des nombreux clochers de la ville. Tous les pèlerins sont nu-pieds et la foule, à l'arrière-plan, les regarde avec intérêt. Pierre Barthès annaliste, a recensé les événements survenus à Toulouse entre 1737 et 1780 et a lui aussi décrit ces différents pèlerinages aux préparatifs minutieux. Dans les *Heures perdues*, il décrit un des retours des pénitents blancs, qui se fit au bruit de la mousquetade du guet<sup>1160</sup>. Pourtant, les contacts entre les confréries sont émaillés de conflits de préséance qui surviennent lors des pèlerinages au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'exemple du pèlerinage des pénitents blancs, en 1705, montre que ces processions extraordinaires devaient contribuer à amplifier la dévotion mariale et la communiquer aux populations environnantes, notamment dans les campagnes les plus reculées. Les processions pénitentes, avec leurs croix, leurs images et leurs habits particuliers devaient constituer un spectacle édifiant.

### **3. Des lieux sous contrôle ?**

#### **a. Congrégations ou ordres religieux et contrôle des pèlerins**

Afin de renforcer la dévotion mariale, certains de ces sanctuaires furent confiés à des ordres religieux ou à des communautés. Notre-Dame d'Alet, où l'on vient en pèlerinage depuis des contrées éloignées, est érigée en chapellenie en 1677. En effet, après avoir été rasée, à la fin XVI<sup>e</sup> siècle, elle fut reconstruite grâce au concours des habitants, à qui la Vierge était vraisemblablement apparue en 1673. Des prêtres chapelains sont mis en place en 1677 afin de répondre aux nécessités du culte, de nombreux présents y sont faits et l'on élève une confrérie avec les statuts en 1678<sup>1161</sup>.

---

<sup>1160</sup> LAMOUCÈLE (E.), *Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les Heures perdues de Pierre Barthès*, Toulouse, J. Marqueste, 1914 [Publication partielle des écrits de Pierre Barthès, dont les mémoires sont conservées à la Bibliothèque municipale de Toulouse. Il est possible des les consulter en ligne].

<sup>1161</sup> JULIEN (P.), *Notre-Dame d'Alet, chapelle de pèlerinage du diocèse de Toulouse, Archistra, 1993, 20 p ; Notre-Dame d'Alet, paroisse de Montaigut-sur-Save, diocèse de Toulouse, monographie*, Toulouse, imprimerie I. Viguier, 1863, 55 p.

A Roqueville, la chapelle votive connaît un succès important, par les vœux nombreux des fidèles et la reconnaissance des peuples. Un vicaire de Montgiscard pourvoit aux besoins des pèlerins. Au XV<sup>e</sup> siècle, deux chapellenies y sont fondées pour être occupées par des prêtres tenus d'y résider personnellement. Les marguilliers de l'église paroissiale administrent les aumônes et les biens de la chapelle. Mais en 1640, Charles de Montchal y établit une communauté de chapelains missionnaires. La chapelle devient alors un centre essentiel de la vie religieuse.

Les chapelains firent appel, pour répondre aux besoins des pèlerins à un prédicateur renommé : Amilia. Arrivé en 1641 à Pâques, il prêcha lors de la Pentecôte. Les missionnaires établirent à cette occasion les oraisons des quarante heures. Des indulgences plénières furent accordées aux pèlerins qui visitaient la chapelle l'un des trois jours où le Saint-Sacrement était exposé. La prédication eut lieu deux fois par jour et le succès de ce pèlerinage fut immense : il y vint, en un seul jour plus de quatorze processions<sup>1162</sup>.

Les processions se multiplient à Notre-Dame de Grâce de Bruguières au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1605, le sanctuaire fut confié aux Dominicains, logés dans une métairie en attendant la construction de leur couvent. Leur rôle fut considérable<sup>1163</sup>.

Notre dame de Bruguières au sommet de la même montagne, autre église vouée à Notre Dame du Rosaire bâtie d'un goût moderne et très décorée intérieurement. Le peuple y acourt en dévotion les fêtes de la Vierge. Les paroisses voisines y viennent aussi processionnellement dans les calamités publiques pour obtenir la miséricorde divine, par l'intercession de Marie mère de Dieu : les Dominicains desservent cette église, ils dépendent de ceux de Toulouse qui y nomment un supérieur, dont les pouvoirs durent deux ans.

Du jardin en terrasse de ce lieu de dévotion, proche de l'église, on découvre la capitale de la province, plusieurs petites villes, bourgs, villages et diverses campagnes de sorte que les paysages et ponts de vues en sont variés à l'infini et des plus riants<sup>1164</sup>.

Les pèlerinages se déroulent les samedis du mois de mai, et la fête la plus célèbre est celle de la Nativité, le 8 septembre. Ainsi, la veille, les pèlerins chantent les vêpres à la chapelle, ils passent la nuit en prières pour débiter mâtines à minuit, célèbrent la messe et cèdent la place à d'autres pèlerins. De plus, les Dominicains de Bruguières allaient de paroisse en paroisse pour aider les curés dans leur ministère. Le

---

<sup>1162</sup> DUFFAUT (H.), *Roqueville, monographie du fief de la chapelle de ce nom*, p. 191-suiv.

<sup>1163</sup> LESTRADE (J.), « Bruguières et le pèlerinage de Notre-Dame de Grâce », p. 21 ; ADHG, 2 MI 815, paroisse de Bruguières.

<sup>1164</sup> BNF, Languedoc N21, Bénédictins. Fol. 70. « des ordres religieux masculins »

couvent des dominicains de Bruguières connaît à la fin du siècle, une très généreuse donation. C'est celle de Jean de Rudèle, grand chantre de la cathédrale<sup>1165</sup>. Cette fondation, d'un montant de 30 000 livres, vise tout d'abord à augmenter le nombre de religieux à douze, dont la vocation est de réciter à perpétuité des messes. Ainsi, les messes sont longuement énumérées, on y trouve aussi la fondation obituaire pour le soulagement de l'âme de Jean de Rudèle et de ses parents. Ils feront aussi de nombreuses messes privées, se livreront à des litanies sur la Vierge. Leur action ne se limite pas à la prière. Ils sont chargés de faire le catéchisme tous les dimanches et jours de fêtes, ainsi que des missions. Cette fondation prit effet le 24 juin 1695 car il fallut agrandir le vicariat de Bruguières pour accueillir les nouveaux moines. Cette fondation montre l'importance d'un centre de pèlerinage et le rôle assigné aux congrégations et ordres religieux pour la diffusion de la piété.

### ***b. Corps miraculeux et méfiance de l'ordinaire : Germaine de Pibrac***

Le culte de Germaine de Pibrac, morte en 1601 s'est développé localement aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Germaine était née à Pibrac en 1577. La « servante de Dieu », comme la qualifie le procès de canonisation au XIX<sup>e</sup> siècle, était atteinte d'infirmités, elle avait les écrouelles, sa vie ne fut d'ailleurs qu'un martyr continu à la dimension de pénitence<sup>1166</sup>. « L'empressement de sa piété lui fit quelque fois oublier qu'elle se trouvait au milieu d'un ruisseau qu'elle traversait, qu'elle marchait dans la boue ou sur la glace ou dans la neige ». Sa bonté, son manque de ressentiment, sa compassion, sa charité lui font reconnaître l'admiration de toute sa paroisse. Affaiblie par ses infirmités et les maltraitances, elle meurt en 1601.

Lorsque le tombeau est ouvert pour y placer un autre corps, on y découvre un corps saint et préservé de la corruption :

Il était tout entier, les membres attachés les uns aux autres par leurs jointures naturelles, et couvertes mêmes de l'épiderme. La chair paraissait sensiblement molle en plusieurs parties, les ongles des pieds et des mains étaient parfaitement adhérents dans leur situation ordinaire, sa langue même et ses oreilles uniquement desséchées

---

<sup>1165</sup> ADHG, 2 MI 815. « Acte de fondation faite au couvent des frères prêcheurs de Notre-Dame de Grâces pour l'ordre de Jean de Rudèle, grand chantre de Saint-Étienne, par Raymond Degrès, exécuteur testamentaire dudit Rudèle le 3 juin 1694 ».

<sup>1166</sup> ASV, *Congr. Riti*, 3274.

s'étaient tout à fait conservées. Ce corps précieux était revêtu de sa chemise et de son suaire qui n'avaient encore reçu la moindre atteinte la plus légère pourriture.

On reconnut Germaine Cousin à ses cicatrices et difformités. Ainsi le corps saint et incorrompu fut dans un premier temps exposé debout à la vue de tous près de la chaire de l'église. Ce corps semble être resté longuement dans cette position, bénissant ou maudissant ceux qui s'en approchaient. Suite à un premier miracle, on déposa le corps entier et incorrompu dans une bière, dans la sacristie. Les personnes commencèrent à recourir à l'intercession de Germaine comme si elle était une sainte<sup>1167</sup>. La vue du corps saint guérissait l'ulcère au sein, les écrouelles, les paralysies ou divers handicaps.

Lors de la visite canonique organisée par Jean Dufour, le vicaire général de Pierre de Marca, en 1661, il est procédé aux vérifications de la terre dans laquelle Germaine a été enterrée, des miracles qui ont été consciencieusement notifiés par le curé. Puis on interdit la visibilité du corps, alors placé dans un cercueil de plomb. L'autorité tente alors de maîtriser un pèlerinage naissant :

Cependant faisons défense au dit sieur curé et tous autres d'exposer ledit corps ni partie d'icelui au public pour lui attirer aucun culte ni vénération expresse et particulière des fidèles, ni de la déplacer du lieu auquel nous l'avons placé sous peine d'excommunication, jusques à ce qu'il plaise davantage à la providence divine de manifester davantage sa volonté sur ce sujet et qu'il en soit autrement ordonné par l'église.

Bien que caché, le corps de Germaine suscite toujours des aumônes qui embellissent et décorent l'Eglise. C'est un processus inverse de la mise en valeur de la sainteté. L'interdiction de culte atteste de la vigilance de l'autorité épiscopale, mais traduit aussi son impuissance<sup>1168</sup>. Il ne semble rien se passer du côté de la hiérarchie catholique jusqu'à la visite par le vicaire général Joseph Morel, en 1700, venu vérifier les miracles, et tenter de contrôler des pèlerins. Des chirurgiens procèdent d'ailleurs à la visite du corps. Enfermé dans sa bière, il était toujours en l'état. D'ailleurs, le corps saint protège des maladies mais aussi des intempéries : cette croyance est renforcée par

---

<sup>1167</sup> Entre autres miracles, le procès de canonisation cite des exemples du XVIIe siècle. En 1668 Jean Delapart, par l'intercession de Germaine, obtint la guérison de ses trois enfants atteints des écrouelles ulcérées. En 1702 François Tessinier, sourd et muet, fut guéri de son infirmité.

<sup>1168</sup> BOUTRY (Ph.), « Le procès super non cultu, source de l'histoire des pèlerinages : Germaine Cousin et le sanctuaire de Pibrac au lendemain de la Révolution française », *Bibliothèque de l'école des Chartres*, 1996, tome 154, p. 582.

l'absence de grêle à Pibrac pendant 70 ans, alors que les maisons des villages voisins ont été ravagées. Il suffit d'ailleurs de toucher la bière et non pas le corps pour guérir.

Les témoignages de la sainteté auprès du vicaire général se multiplient. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le pèlerinage ne semble pas avoir décliné et une vie de Germaine Cousin fut même imprimée en 1764<sup>1169</sup>. Cet ouvrage fut constamment réédité au XIX<sup>e</sup> siècle. Les ordonnances des vicaires généraux montrent leur relative impuissante face à une dévotion populaire, qu'ils veulent contrôler et limiter en vain. Il y avait bien un pèlerinage à Pibrac, en témoigne les nombreuses preuves de guérison recensées dans le procès de canonisation.

La prédominance du culte de Notre-Dame participe donc à la mise en valeur d'un espace religieux. La chapelle vouée à Notre-Dame est l'objet de dévotions populaires qui permet de réunir les paroissiens ou les diocésains, mais aussi de les contrôler. Ainsi, l'exemple des congrégations vouées au contrôle des chapelles permet de renforcer le rôle du curé. Le pèlerinage populaire, s'il est encadré, est cependant considéré avec méfiance par les autorités religieuses.

## **B. Les processions : implorer le secours de Dieu et exalter une catholicité triomphante**

Les processions viennent compléter les pèlerinages. Lorsque l'on évoque l'histoire des processions à Toulouse, la plus connue est celle du 17 mai, déjà citée et mise en lumière par Catherine Saint-Martin et Pascal Julien, mettant la ville en scène et commémorant la victoire de 1562. Sa renommée dépassait le cadre de la ville car l'on comptait souvent « jusqu'à quarante mille étrangers arrivés à Toulouse par cet acte de dévotion »<sup>1170</sup>. Des protestants osaient aussi s'y rendre, même s'ils étaient vivement

---

<sup>1169</sup> *La vie de Germaine Cousin, bergère, morte en odeur de sainteté dans la Paroisse de Pibrac, diocèse de Toulouse*, Toulouse, impr. JM Douladoure, 1841, 55 p

<sup>1170</sup> *Les Toulousaines ou lettres historiques et apologétiques en faveur de la Religion Réformée, et de divers protestants condamnés dans ces derniers tems par le Parlement de Toulouse ou dans le Haut Languedoc*, Edimbourg, 1763, p. 107

admonestés par leur consistoire. Toulouse, cité catholique, est donc une ville de cérémonies, de fastes religieux. En effet, défiler au cours d'une procession, c'est « prendre possession d'un espace auquel on donne une signification spirituelle » et Philippe Martin a pu évoquer des « assemblées liturgiques en marche »<sup>1171</sup>. Les trajets des cortèges sont assez bien connus grâce aux travaux de Michel Cassan, qui a très bien analysé le cas de la fête-Dieu, en se fondant sur les mémoires de Malenfant et les sources des archives municipales de Toulouse<sup>1172</sup>. Nous souhaiterions étudier les processions sous l'angle des sources ecclésiastiques. En quoi traduisent-elles une hiérarchisation de la société ? Des processions ordinaires ou extraordinaires, quelle est la signification ? Sont-elles encouragées ou davantage contrôlées par les autorités civiles ou religieuses, en vue d'un contrôle plus vaste des laïcs dans la dimension religieuse ?

## 1. Us et coutumes de la procession en milieu rural

La procession, au cœur de la paroisse, est une coutume ancienne. En témoigne le nombre de croix processionnelles repérées dans les mobiliers remontant au XVI<sup>e</sup> siècle. Preuve de leur importance pour la catholicité, elles continuent à être acquises auprès des orfèvres toulousains au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1173</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Saint-Sacrement parcourait régulièrement les rues toulousaines, et une vingtaine de processions calendaires étaient rendues obligatoires par les capitouls. Chacun connaissait son rang et sa place au fil du temps. Jean de Rudèle préconise et encourage le retour des processions dans les campagnes au cours de la visite des paroisses des années 1614-1616. Dans les campagnes ou à la ville, les processions pouvaient avoir lieu au printemps, au mois de mai, et en été. Elles avaient également lieu au cours des principales fêtes de l'année, les dimanches, fêtes ordinaires, Pâques, Pentecôte ou Assomption. Hormis les dimanches et les fêtes mobiles, telles que le jeudi et le vendredi saints, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte ou la Fête-Dieu, il y a

---

<sup>1171</sup> MARTIN (Ph.), *op. cit.*, p. 118.

<sup>1172</sup> CASSAN (M.), *La fête à Toulouse à l'époque moderne : de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, thèse de III<sup>e</sup> cycle d'Histoire sous la direction de Bartolomé Bennassar, UTM, 1980, p. 186-suiv.

<sup>1173</sup> Chapitre VI, p. 323.

quarante-et-une fêtes fixes fixées par François de Joyeuse en 1596. Chaque paroisse dispose de plus de son saint patron<sup>1174</sup>. Le nombre de jours de fête ne cesse en réalité de diminuer au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et Charles de Montchal raye quatorze des fêtes connues du temps de François de Joyeuse<sup>1175</sup>. Joseph de Montpezat de Carbon supprime à son tour les fêtes de sainte Anne, des saints Innocents et de saint Sylvestre. La fête de sainte Anne est réintégrée au cours du synode de 1696. Ces fêtes peuvent donner lieu à autant de processions. Dès lors, on peut dire qu'une évolution s'est produite au cours du Grand siècle : les fêtes des saints sont majoritaires au début de la période, sous François de Joyeuse, puis les fêtes des saints sont retirés du calendrier, réduisant le temps festif<sup>1176</sup>. Les processions ont donc lieu les jours de fête et elles ne doivent pas être empreintes d'un caractère profane. Ainsi, pour l'ordonnance sur les vicaires forains :

Vous prendrés garde qu'és iours des festes propres de chaque Paroisse, il ne se fasse des festins, danses, et jeux d'escrime, ny représentation de la personne d'aucun Saint. Comme aussi qu'on ne fasse les Processions si loin qu'il faille s'arrester pour boire ou manger aux tavernes ou ailleurs : et que les Paroissiens soient instruits de la fin des Processions, et avec quelle dévotion, et révérence il faut y assister<sup>1177</sup>.

Les processions placées sous l'égide du clergé sont donc un instrument d'évangélisation des laïcs. À Gragnague, la procession pour la Sainte Croix se déroule tous les samedis depuis le premier jour d'avril jusques à la Saint-Jean et pendant ce temps les habitants chôment<sup>1178</sup>.

Les processions se déroulent souvent au printemps et en été en milieu rural. Ainsi à Beaumont-sur-Lèze, la procession se fait « tous les jours de festes et dimanches, depuis Sainte Croix de mai à sainte croix de septembre »<sup>1179</sup>. À Gragnague, la procession pour la Sainte-Croix a lieu tous les samedis après dîner depuis le premier jour d'avril jusqu'à la Sain-Jean. À Mourvilles-Basses, la procession a lieu d'une Sainte-Croix à l'autre. Les visites pastorales offrent peu de détails sur les processions. A Villariès, elles sont plus détaillées : le jour des Rameaux par exemple, une purification est faite avec procession autour de l'église. Le jour du *Corpore Christi*, une procession

---

<sup>1174</sup> PEYRONET, p. 661-664.

<sup>1175</sup> CASSAN (M.), *La fête à Toulouse*, p. 207.

<sup>1176</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>1177</sup> ADHG, 1 G 398, pièce n° 48 ; PEYRONET, p. 1098-1208.

<sup>1178</sup> ADHG, 2 MI 848, visite de 1640.

<sup>1179</sup> ADHG, 2 MI 808, Beaumont-sur-Lèze. Visite de 1617.

se déroule dans le fort de Villariès avant la messe haute<sup>1180</sup>. On peut supposer la dimension courante de ces processions.

Elles visent régulièrement, en milieu rural, à demander de bonnes récoltes et il n'est pas rare de voir les habitants obliger le recteur à faire le tour des champs, comme à Azas. Elles se rendent aussi fréquemment vers des oratoires secondaires. C'est le cas à Gragnague, Aureville, Azas ou Cugnaux et cela vient renforcer l'importance de ces sanctuaires secondaires dans les dévotions collectives et l'identité paroissiale. À Grisolles, l'on fait des processions tous les dimanches vers l'oratoire Saint-Clar situé dans le faubourg<sup>1181</sup>. Les traditions médiévales se poursuivent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. De fait à Miremont :

Dans la ville et faubourg, une petite chapelle avec un autel, une petite maison et un jardin joignant appelée l'ospital, ou lougent les povres allans et venants, y demeure un hospitalier. Nous y allons en procession par tradition<sup>1182</sup>.

De plus, la procession est un acte d'union de la communauté, comme le montre l'exemple de Labège :

[il n'y a] point de confrérie autorisée, sinon un veu que les paroissiens firent pendant la contagion, c'est que tous les ans, le jour de st Roc, l'on fait une procession générale et y porte le Saint-Sacrement. Chaque chef de famille s'y doit treuver un siegre à la main. S'ils n'y viennent, ils sont condamnés à l'amende. Ainsi faisoit ceux qui estoient avant moi. Notté qu'ils ne se confessent ni ne communient.

Il ne s'agit pas tant d'une question de religiosité – on y voit une pratique religieuse assez relâchée – mais d'une union de la paroisse face aux éléments difficiles, climatiques, contagions ou autre. La procession est un catalyseur et elle revêt une dimension obligatoire pour les membres de la communauté.

Le parcours peut aussi avoir une dimension extra-paroissiale. Dans le livre de la fabrique d'Auzeville, on peut lire que la procession, en 1680, passe dans la paroisse voisine de Ramonville à la demande de ses consuls

et pour marque de recognoissance ils ont planté une croix au carrefour de Ramonville et deux consuls dudit consulat ont assisté à la procession en chaperon portant un baston du poil avec l'agrément de M<sup>e</sup> Launes, vicaire et des consuls d'Auzeville<sup>1183</sup>.

---

<sup>1180</sup> ADHG, 2 MI 960. Villariès. Rôle des messes et obits, 1621.

<sup>1181</sup> ADHG, 2 MI 850. Grisolles. Visite du 27 septembre 1596.

<sup>1182</sup> ADHG 2 MI 879. Miremont. Mémoire sur l'église présenté par le recteur, 1614.

<sup>1183</sup> ADHG, 1 J 1815, livre de fabrique de la paroisse d'Auzeville (1656-1790), n.p.

Chaque paroisse a donc sa procession, permettant d'affirmer sa présence dans le paysage et d'afficher des signes extérieurs de dévotion. Des croix plantées sont érigées au bord des chemins ou dans certains lieux stratégiques. En investissant le territoire paroissial, c'est aussi l'identité communautaire et religieuse qui se marque dans le paysage sacré. Mais cela n'exclut pas des processions inter-paroissiales.

Nous avons dans l'ensemble peu de détails sur les objets de la procession. Les livres d'églises ou de fabrique renseignent cependant un peu mieux sur cette pratique. Ainsi, le recteur de Sainte-Colombe acquiert pour la paroisse une lanterne processionnelle, pour le prix de 2 livres, 18 sous, 7 deniers. Elle fait deux pans et demi de hauteur<sup>1184</sup>. En effet, l'utilisation du luminaire était essentielle lors des cérémonies. Les confréries, pendant les processions, sont chargées de porter les luminaires ; et les ordonnances de visite réaffirment ce rôle. Par exemple, à Frouzins, les confrères de Saint-Cir et Julitte sont chargés d'apporter la lumière pour les processions<sup>1185</sup>. En 1658, les bailles du bassin de Notre-Dame, dans l'église d'Auzeville, font faire un falot pour les processions à partir de tissus achetés. En 1667, des dépenses visent encore à « accommoder le grand falot pour les processions »<sup>1186</sup>. Des cloches sont aussi acquises par les bassins et utilisées au cours des cérémonies. À Auzeville, les bassins sont chargés de faire fondre les cloches pour les processions, parallèlement utilisées par le curé portant le viatique aux malades<sup>1187</sup>. Les paroisses possédaient aussi couramment un poile, ce dais portatif, recouvert de tissu, visant à protéger le Saint-Sacrement durant les processions. À Bazus, par exemple, il y a « un poile orange usé et rompu »<sup>1188</sup>. Les dépenses des bassins incluent de nombreux ornements en tissus et les achats, comme à Auzeville ou à Sainte-Colombe, sont souvent tardifs, preuve supplémentaire de l'effort financier fourni par les paroissiens dans l'ornementation de l'église. Enfin, les représentants des bassins ou des confréries pouvaient porter une bannière. À Verdun, la table de Saint-Michel dispose : une bannière de damas bleu à laquelle est dépeint l'image de Notre-Dame et de st Michel. À Garidech, la confrérie de Sainte-Barbe possède une bannière estoffe au milieu de laquelle est l'image de la sainte tenant une tour entre ses

---

<sup>1184</sup> ADHG, 2 MI 1111, fol. 24.

<sup>1185</sup> ADHG, 2 MI 844. Frouzins. Ordonnance de visite 1602.

<sup>1186</sup> ADHG, 1 J 1815, livre de fabrique, *ad. Anno*. Le falot est une lanterne ordinairement faite de toile, au bout d'un bâton. À Aignes, le visiteur de l'ordre de Malte ordonne le recteur d'acheter un falot de fer blanc pour les processions (ADHG, 1 H 417, fol. 390 v.)

<sup>1187</sup> ADHG, 1 J 1815. 1661, *ad anno*.

<sup>1188</sup> ADHG, 2 MI 807. Bazus. Table des meubles, 1596.

main<sup>1189</sup>. Mais avons rencontré peu de bannières dans les inventaires de paroisses pour le XVIIe siècle. Le clergé dispose aussi d'ornements particuliers lorsqu'il se rend en procession. À Flourens, en 1596, le visiteur trouve une « chappe processionnal de drap rouge et vieille ». À défaut, il est ordonné à Flourens que les nombreux prêtres, dans les processions porteront toujours leurs surplis et bonnets carrés. En effet, le clergé contrôle les processions, il en est l'acteur principal, avec le recteur. C'est lui qui guide la procession et qui est censé faire respecter les fêtes de paroisse. À Auzeville, il est indiqué dans le livre de l'église, dans ce passage est explicitement rédigé par le curé :

1<sup>er</sup> septembre 1683 : service solennel pour la reigne défeunte, je la publie le 8 du mois, messe grande lundi 7<sup>e</sup> du mois ou j'appelle six prêtres, le peuple, l'assemblée avec les consuls à la chapelle Notre-Dame du Bon secours d'ou on partit en procession portant les consuls et les marguilliers le drap mortuaire neuf.

14 juin 1688 : j'ai fait faire le dais du pavillon à neuf pour fournir à la procession de la solemnité de la feste dieu lequel a été fait par le sieur Ducros et a cousté 20 sols<sup>1190</sup>.

Tout le clergé est appelé à participer à ces processions, en témoignent les multiples ordonnances paroissiales en ce sens. À Castanet ou à Frouzins, les prêtres de la consorce du purgatoire ont obligation de participer aux processions.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les cérémonies se font de plus en plus en faveur du très saint sacrement de l'autel, comme le montre l'exemple de Sainte-Colombe. Une succession de curés peu soucieux de leur métier y avait entraîné une déshérence dans la vie religieuse. Le curé de Sainte-Colombe montre l'importance revêtue malgré tout par cette cérémonie, au temps de la Réforme catholique :

et le ciel de même, entouré d'un frangeon de soye rouge, vert ebt blanc, ayant demis pierd de hauteur, avec lequel poyle nous avons fait la procession du Très-Saint-Sacrement de l'autel pour la première fois dans notre église le jour de Sainte-Colombe et les branches portées par 4 ecclésiastiques, le tout à cause de l'Indulgence de sainte Colombe, étant curé led[it] Darbon susnommé, lequel a donné 3 francs pour led[it] poyle, le baron de Mauremont a donné 4 livres, 1à sous, le bassin du Saint-Sacrement a baillé 4 francs, celui de Notre-Dame a baillé 40 sous et le maistre autel 40 sous<sup>1191</sup>.

Si les processions sont encouragées, nous le voyons par les achats réalisés par les bassins, confréries ou fabriques, elles sont aussi fortement contrôlées par le clergé. La procession tend de plus en plus à se restreindre au périmètre de l'église, alors que les

---

<sup>1189</sup> ADHG, 1 H 414, fol. 16.

<sup>1190</sup> ADHG, 1 J 1814, *ad anno*.

<sup>1191</sup> ADHG, 2 MI 1111, fol. 50.

paroissiens lui accordaient une dimension miraculeuse ou expiatoire, dans le but par exemple d'obtenir de bonnes récoltes. Il en est de même dans la ville de Toulouse.

## 2. La procession dans la ville : une cérémonie expiatoire

La procession est expiatoire. La procession de la Vierge noire de la Daurade est bien connue. *Le livre des processions de Notre-Dame et le livre des dons faits à Notre-Dame*, conservés dans les archives de la Daurade viennent d'être publiés *in extenso*. Ils montrent la dimension expiatoire de la procession, associée à la sainteté et à une Vierge miraculeuse<sup>1192</sup>.

Quand la ville de Tholose est pressée de quelque maladie, guerres, famine, peste, extrême chaleurs et secheresses ou trop grande abondance de pluies, messieurs les capitoux s'assemblent en la maison de ville et font vœu à Dieu par l'entremise de la très sainte Mère de donner certain présent à l'église Nostre Dame de la Dorade<sup>1193</sup>

En effet, entre 1618 et 1711, on recense quarante-quatre vœux à la Vierge, vingt-deux fois pour cause de pluie, vingt fois pour cause de sécheresse, une fois un ouragan et deux fois un incendie. Lorsque l'on fait vœu à la Vierge noire de la Daurade, deux religieux vont trouver les capitouls, et font mandement à l'archevêque. La descente de la Vierge a en général lieu le samedi soir. On trouve huit capitouls revêtus de leur robe comptale, qui assistent à la messe et font porter des torches. La statue est portée par quatre illustres membres de la confrérie des Tolosains, puis part en procession dans la ville.

De même, lorsque la peste menace la ville en 1605, les vicaires généraux ordonnent une procession vers l'église Saint-Roch des Minimes :

ils ont advisé et résolu que demain premier jour d'aoust et feste de Monsieur saint Pierre aux liens, le chappitre fera à cinq heures de main procession à laquelle tous les parrochiens sont exortés de se trouver et venir ouyr la messe qui se célébrera en l'esglise de Saint Roc et accompagner lad[ite] procession tant en allant qu'en retournant avec fervente dévotion<sup>1194</sup>.

---

<sup>1192</sup> ANDRIEU (N.), LAVEDAN (G. de), SOURIAC (R.), *Le livre des miracles de la Vierge Noire de la Daurade de Toulouse : vœux et processions dans la ville entre 1637 et 1790. Faire face aux dérangements climatiques*, Toulouse, les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 2011, 173 p

<sup>1193</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>1194</sup> ADHG, 1 G 398, pièce n° 40. Mandement des vicaires généraux, le siège vacant.

Les processions en temps de peste sont interdites, afin d'éviter toute contagion, la procession vers les Minimes restant une exception récurrente.

Assister à cette procession avec l'intention, modestie et dévotion requise, et leur faire appréhender vivant que les désordres de notre vie passée, ayant été les seules sources de maux<sup>1195</sup>

Si la procession vers l'église Saint-Roch des Minimes a été introduite en temps de peste, il s'avère que les parcours vers cette église se multiplient, y compris chez les ordres religieux, les confréries ou les assemblées secrètes. On peut aussi dire que la fête de la délivrance a une forme expiatoire, comme pour se souvenir du temps où l'on a éloigné – pour toujours – le danger protestant.

### 3. Ordre et désordre dans les processions

Au cours de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les ordonnances concernant les processions se multiplient afin de rendre grâce à Dieu, mais aussi au roi : les *Te Deum* en sont un exemple. Dans la ville de Toulouse, des processions générales ont lieu, parmi lesquelles la Fête-Dieu, la Pentecôte, la Délivrance de la ville ou l'Assomption Notre-Dame. Il faut y tenir un ordre particulier, comme en témoigne l'ordonnance du 12 mai 1660. Ces avertissements sont constamment ou régulièrement réitérés. Ainsi, le 16 mai 1687, quatre cents exemplaires d'une ordonnance pour empêcher le désordre et la confusion dans les processions sont diffusés à travers le diocèse<sup>1196</sup>. Ces prescriptions peuvent par exemple concerner l'interdiction de se mêler dans le rang des ecclésiastiques, l'obligation pour les femmes d'être voilées, et leur positionnement séparé des hommes, à leur arrière<sup>1197</sup>. La procession se prépare par le jeûne et la communion, elle est silencieuse et ne peut être festive.

Les pénitents, nous l'avons vu, s'adonnaient tout particulièrement à cette forme de manifestation de leur piété. Il semble bien que la multiplication des processions fut prétexte à désordre dans Toulouse<sup>1198</sup>. Il faut dire que, dans la ville, c'était l'occasion

---

<sup>1195</sup> PEYRONET, p. 848. Ordonnance de 1632.

<sup>1196</sup> ADHG, 1 G 404, ordonnance du 16 mai 1688.

<sup>1197</sup> PEYRONET, p. 1043.

<sup>1198</sup> Les pénitents gris de Toulouse peinent à obtenir de la part de l'archevêque une autorisation pour leur procession et l'exposition du Très Saint-Sacrement dans leur église le 23 décembre 1657.

d'affirmer les rivalités notamment sur « l'ordre qu'ils doivent tenir aux processions ». En 1589, une assemblée eut lieu pour en décider. Il s'agissait de rendre les honneurs funèbres au duc de Guise, considéré comme « protecteur de la religion catholique, apostolique et Romaine »<sup>1199</sup>. Chacune des confréries envoie des députés pour fixer cet ordre. Ils en déduisent les éléments suivants :

En premier lieu, que partant de la maison de ville il ne sera rien chanté par les rues.  
Que l'on n'ira point pied nud sauf ceux qui porteront la croix et torches de chaque confrairie.  
Que l'on ne portera rien aux mains.  
Qu'on ne prendra point de bougie si l'on en présente.

Les confrères de la confrérie la plus ancienne devaient apparaissent dans l'ordre de la procession en dernier. Celle des pénitents gris marche en premier, celle des bleus en deuxième, suivi des noirs et enfin des blancs. Mais il y eut une chicane et les confréries optèrent de montrer leurs titres pour déterminer laquelle était la plus ancienne et donc de fait la plus renommée<sup>1200</sup>.

D'autres confréries sont concernées par des problèmes d'ordre et surtout de préséances, qui guident tous les actes de la vie sous l'Ancien Régime. Ainsi, une lettre du cardinal de Joyeuse, le 18 janvier 1599, attribue la préséance de la confrérie de Saint-Étienne sur celle de la Daurade lors de la procession à Saint-Roch. Toute discussion entre les clercs et les laïcs à ce sujet est donc interdite<sup>1201</sup>. Enfin, la veille de l'Assomption, la confrérie de l'église Saint-Étienne et celle du chapitre de la Daurade – très certainement la confrérie des Tolosains – mènent une procession conjointe. Ce rapprochement entre les deux itinéraires pose un problème car, pour le chapitre cathédral, il y a de nombreux abus révélés par les chanoines dans leurs délibérations en 1691 :

---

<sup>1199</sup> ADHG, 1 E 928, pièce n° 85. Pénitents blancs. Délibération prise par les quatre compagnies de pénitents de Toulouse sur l'ordre qu'ils doivent tenir aux processions, le 7 mars 1589.

<sup>1200</sup> Ce problème de l'ordre dans la procession réapparaît au cours des funérailles de Charles de Montchal « Le jeudi 7 septembre 1651, notre compagnie et toutes les autres furent prier d'aller au convoi qui se fest d'autorité de mrs les Vicaires Généraux pour accompagner Charles de Montchal de Toulouse de l'église de Saint-Michel où il a été porté aujourd'hui jusques à la grand salle de l'archevesché, tellement que notre compagnie partit avec celle des pénitents noirs qui passèrent devant notre chapelle et après nous marchant après eux sur les quatre heures du soir, et allant à lad[ite] église et après tout le coin a été fait lad[ite] compagnie des Pénitents Noirs sont partis dud[it] Saint-Michel et ont marché deux à deux jusqu'à la grande salle et nous après, nous avons rencontré les Pénitents Gris [...] qui ont pris leur rang devant Messieurs les Pénitents Noirs et ainsi nous sommes allés en cest ordre jusqu'à l'archevesché, savcoir les trois devant après les noirs et nous les deniers comme les plus anciens » (ADHG, 1 E 928, pièce n° 85)

<sup>1201</sup> DOUAIS (C.), *La Confrérie de l'Assomption à Saint-Étienne de Toulouse (1487-1788), documents inédits*, Toulouse, E. Privat, 1892, p. 20

auxquelles processions on porte dans un pavillon une grande figure de la Vierge portée par des layques, revestus d'aubes, et qu'il a este remarqué que lorsque les pavillons se rencontrent et en entrant et en sortant de l'église, ceux qui les portent font entresaluer les figures de la vierge par une inclinaison de pavillon, ce qui est un abus auquel la Compagnie doit pourvoir ; que d'ailleurs la grande figure que l'on a accoustumé de porter estant trop pesante, ceux qui la portent sont obligés de se reposer en chemin, ce qui interrompt l'ordre de la marche et procession, sur quoi, défendu de souffrir à l'avenir de semblables abus, et qu'à cet effet, l'on mettra dans le pavillon une petite figure d'argent qu'on fera porter le pavillon par des prêtres et non pas des laïcs<sup>1202</sup>.

Plusieurs faits sont intéressants dans ce texte. Tout d'abord, les laïcs portant l'image de la vierge, sont à l'image des prêtres, revêtus d'aubes. Cette dimension s'observe sur le tableau de Jean Danvyé<sup>1203</sup>.

Ensuite, on note la tentative du clergé pour reprendre le contrôle des processions. En effet, la coutume de faire saluer des statues n'est pas en adéquation avec la dignité requise pour traiter les saintes images. De plus, les statues, bien trop lourdes pour pouvoir être transportées par des seuls hommes, furent remplacées par des objets de plus petite taille. En cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le laïc ne peut, au cours des processions, être assimilé à un prêtre :

Les personnes laïques sous prétexte qu'elles sont enrôlées en quelque confrairie s'ingèrent de porter le surplis, qui est la marque de la cléricature, dans les églises et aux processions<sup>1204</sup>.

Cette ordonnance date de 1666, elle fut semble-t-il vaine. Il faut dire que la participation de très nombreux laïcs aux processions entraîne forcément des abus du point de vue des membres du clergé ou des autorités ecclésiastiques. De mauvaises pratiques s'étaient aussi glissées dans l'église d'Auzeville :

mettant des écharpes à la crois faisant les processions, imitant les anciens payens qui couvrent leurs dieux anciens de peaux de lyon pour monter qu'ils étoient fort. Et principalement en ce qui concerne la procession du très saint sacrement le iour de la feste dieu la faisant par un lieu écarté hors du corps du village, par un chemin boueux, raboteux et mal propre, où il y a beaucoup de bourbiers et pour se font ensuivis plusieurs accidents, tels qu'il falloit couvrir le poile [le dais] avec les capes des paysans pour la pluye, n'y ayant des maisons à un quart de lieue<sup>1205</sup>

---

<sup>1202</sup> ADHG, 4 G 18, fol 56 v. « Usage de faire entresaluer les figures de la vierge aboli (1691) »

<sup>1203</sup> Volume II, planche n° XV. III 58-59. La vierge est portée en procession par quatre personnes qui semblent être des moines et revêtus d'un surplis. Ce sont, si l'on en croit le *livre des miracles*, quatre membres de la confrérie des Tolosains.

<sup>1204</sup> PEYRONET, p. 1354.

<sup>1205</sup> ADHG, 2 MI 805, Supplique du vicaire d'Auzeville, 1661.

Le vicaire évoque ici la procession du Saint-Sacrement qui s'éloigne très fortement du village. Le problème principal est la mauvaise commodité du chemin et le fait que la procession ne peut se faire illuminée à cause des conditions météorologiques et des bourrasques de vent. C'est pourquoi, dans le cadre paroissial, les parcours des processions furent de plus en plus circonscrits à l'église et au cimetière. Le tableau de la procession des carmes, présenté dans l'église de Seysses nous indique fort bien les réalités d'une procession, telle qu'elle avait lieu sous l'Ancien Régime<sup>1206</sup>.

Peint au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il représente un événement survenu au XIII<sup>e</sup> siècle, l'installation des Grands-Carmes dans Toulouse, qui jusque-là, possédaient leur couvent dans le faubourg Saint-Michel<sup>1207</sup>. Il représente donc une procession. En première ligne le porte-croix franchit la porte Saint-Michel ; les derniers participants à la cérémonie sortent de l'église. Vingt-cinq religieux, en robe brune et chape blanche marchent en procession à l'avant. Ils sont suivis par trois prêtres qui portent une petite figure de la Vierge, statue vêtue de brocard bleu. Il s'agit d'un prêtre avec sa chape, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre. Quatre hommes, vêtus de noir, bénéficient d'un rang honorifique dans la procession. Ils portent des torches. Il s'agit très certainement des hommes qui ont offert le terrain pour l'installation des Carmes. Leur succèdent les capitouls, vêtus de leur livrée, et le menu-peuple. Des enfants, un paralytique et un aveugle observent la procession en implorant la vierge à son passage. La hiérarchie traditionnelle des processions est ainsi respectée. Ce tableau est intéressant à plus d'un titre. Il symbolise en effet l'importance de la procession dans la ville de Toulouse. Spectacle à part entière, elle était aussi coutumière pour les hommes et femmes du temps. Elle obéit aussi à une hiérarchie stricte. Clercs et moines sont distinctement séparés des fidèles. Ils observent aussi une certaine rigueur. Ce tableau illustre également l'omniprésence de la figure de la Vierge. Vêtue, la statue mobile est emmenée en procession. Pourrait-elle même symboliser la religion toulousaine ? Enfin, le tableau montre ce que nous avons noté au cours du premier chapitre, l'omniprésence des ordres religieux dans la ville. Procession, statues, églises, couvents et décors font de Toulouse, une ville sainte.

---

<sup>1206</sup> Volume II, planche XXI.

<sup>1207</sup> PRIN (M.), « L'entrée des Carmes à Toulouse, d'après un tableau conservé à Seysses », *MSAMF*, t. XLV, 1983-1984, p. 5-17.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, la solennité du rite a atteint ses sommets. Ville éternelle, Toulouse devient un véritable théâtre. Le culte est extériorisé à ces occasions, sollicitant les sens, signe de prise de possession de l'espace sacré. On peut y voir, dans le cas de Toulouse, une forme de provocation à l'écart de la Réforme protestante. La procession sert donc à la Contre-Réforme, elle interpelle les huguenots et contribue à la réputation de sainteté de la ville rose<sup>1208</sup>.

---

<sup>1208</sup> AGOSTINO (M.), CADILHON (F.), LOUPÈS (Ph.), dir., *Fastes et cérémonies, l'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, p. 12. GUTTON (J.-P.), *Bruits et sons dans notre histoire*, Paris, 2000, 184 p.

### III. La Réforme catholique a-t-elle créé un homme nouveau?

À travers l'existence des processions, des confréries, la piété des toulousains s'inscrit de plus en plus dans l'esprit du catholicisme triomphant de la Contre-Réforme. Au cours du Siècle des saints, en mettant l'accent sur l'Eucharistie, le culte des saints et des reliques, et de la dévotion mariale, on tente d'évangéliser les laïcs. L'état des visites pastorales offre un bilan assez délicat à manier pour l'étude des pratiques religieuses des fidèles, et seraient peut être le témoin d'un champ culturel spécifique. Bien entendu, il faut prendre en compte la vision du visiteur, et ses sources d'information. Le fonds de l'officialité ne donne qu'une récolte d'indices épars pour la vie au plus profond de la paroisse. Les visiteurs viennent repérer et redresser des abus. Les visites pastorales pourraient être conçues comme des archives de la répression<sup>1209</sup>. Mais il s'avère, que dans le cas toulousain, les rubriques concernant les fidèles sont bien souvent vides. Réformer l'Église, est-ce exclure certaines pratiques ? Nous verrons tout d'abord une subsistance de traits archaïques dans la religiosité toulousaine, prégnants même dans une capitale de province, symptômes de l'attachement aux superstitions et de la croyance aux miracles.

#### A. “Il faut faire fléchir la colère de Dieu justement irrité par nous”<sup>1210</sup> : l'attachement des toulousains aux rites archaïques, tolérés par l'Église

L'absence de sources judiciaires religieuses ne permet pas de dresser une vue d'ensemble des déviances du peuple. L'attachement aux rites propitiatoires, dont nous avons vu l'exemple avec la procession de la Vierge, est un trait important de la

---

<sup>1209</sup> JULIA (D.), « La réforme posttridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales : ordres et résistances », dans *La Società religiosa nell'età moderna, atti del Convegno studi di Storia sociale e religiosa*, Naples, Guida Editori, 1973, p. 351.

<sup>1210</sup> Expression contenue dans les mémoires de Pierre Barthès. Voir LAMOUEZÈLE (E.), *op. cit*

religiosité des toulousains, connaissant un fort succès à la fois chez les élites comme chez les autres couches de la population. Ces superstitions sont vues d'un mauvais œil par la hiérarchie ecclésiastique.

Michel Taillefer, dans son *Histoire de Toulouse* a évoqué ces différents rites, liés à des coutumes et vieilles croyances, brièvement rapportées ici<sup>1211</sup>. Chaque année par exemple, la veille de l'Ascension, on immergeait dans la Garonne la croix miraculeuse conservée au couvent de la Daurade. « La Baignade de la Croix » était censée assurer aux pêcheurs d'abondantes prises. Les pêcheurs de l'île de Tounis venus chercher un père bénédictin du couvent de la Daurade, l'installent sur une barque avec des musiciens. Au son de la musique, la barque traverse le fleuve. Au milieu de la Garonne, le religieux immerge une croix d'argent et bénit la foule massée, venue assister au rite, sur les berges du fleuve et le pont neuf. Une fois sur l'autre rive, le père bénédictin et les pêcheurs se rendent à l'église Saint-Nicolas. Les Bénédictins se plient de plus ou moins bonne grâce à ce rituel. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils refusent d'ailleurs souvent de participer à cette « procession de la Rivière ». La cérémonie pouvait en effet être dangereuse, en raison des crues saisonnières de la Garonne. Pierre Barthès a laissé de succulentes descriptions de cette cérémonie<sup>1212</sup>. Les reliques, aux vertus miraculeuses, étaient régulièrement invoquées en temps de calamité. Celles de saint Vincent, dans la chapelle des pénitents gris disposaient de vertus guérisseuses. Ces reliques furent transférées en 1762 au cours d'une cérémonie fastueuse : six cents messes furent prononcées, sept mille personnes communièrent et un infirme fut miraculeusement guéri.

L'importance des miracles et de la superstition est donc manifeste. L'Église accepte ces croyances, voire les encourage, comme en témoigne un rituel assez rare conservé dans le fonds Pifteau<sup>1213</sup>. L'ouvrage renferme notamment des prières à dire en temps de disette et de famine<sup>1214</sup>. Il comporte également une rubrique intitulée « de la

---

<sup>1211</sup> TAILLEFER (M.), *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin 2000. Voir notamment le chapitre IX. Vivre sa foi : religion ou superstitions.

<sup>1212</sup> CHALANDE (J.), « La baignade de la croix », *MASIBLT*, 11<sup>e</sup> série, t. VI, 1918, p. 511-512.

<sup>1213</sup> *Rituel ou cérémonial romain dressé et mis en lumière par le commandement de Notre Saint Père le Pape Paul V avec quelques exhortations et rubriques convenables à l'administration des sacrements et avec un sommaire de la doctrine chrétienne et des exemples accommodés aux matières qui y sont contenus*, Toulouse, R. Colomiez, 1616, 437 p ; nouvelle édition traduite par Simon de Peyronet en 1712.

<sup>1214</sup> *Ibid.*, p. 307.

procession pour demander la pluie »<sup>1215</sup> et les rituels contiennent des « exorcismes contre l'orage qui menace de la foudre et de la gresle »

Aussitôt que le prestre remarquera qu'il y a du danger de gresle ou de quelque autre orage, il fra sonner les cloches, parce qu'estant bénites et sonnées par l'ordre de l'Eglise, elles ont la vertu de dissiper les nues, d'apaiser les orages ; et d'arrester toutes les entreprises du malin esprit. Ensuite s'estant prosterné devant le Très Saint Sacrement de l'Autel, il implorera avec ferveur et dévotion la miséricorde de Dieu<sup>1216</sup>.

Le prêtre se munit ensuite du bois de la Sainte-Croix ou alors d'une croix simple et de quelques reliques. Le Saint-Sacrement doit être conservé dans l'église, avec les lumières allumées pour encourager la dévotion du peuple. « Que si la violence de la tempeste l'empêche d'aller au lieu ordinaire, il fera les exorcismes à la porte de l'Eglise ». Le prêtre récite alors des prières, une oraison, puis vient l'exorcisme à proprement parler. Il lève la croix au ciel en prononçant des paroles en latin, puis jette le de l'eau bénite des quatre côtés en forme de croix.

Des objets entraînaient des miracles dans plusieurs paroisses de Toulouse. L'église de Saint-Martin des Champs, annexe de Fourquevaux renferme un autel aux pouvoirs extraordinaires.

Il y a sur l'autel de ceste église toute ruinée une pierre de marbre en pyramide, ronde, de la hauteur de six pans sur terre, et grosse quasi comme un tonneau et l'atouchement de laquelle toute sorte d'estropiatz ou pouvres malades guérissent et laissent là leurs bastons<sup>1217</sup>.

On trouve mention de miracles liés à des objets ou à des lieux, au gré de la lecture des visites pastorales. Sur la paroisse de Garidech, une chapelle dédiée à saint Thomas, connue sous le nom de chapelle du Crucifix était le lieu de nombreux miracles. Ce crucifix a été détruit par les Huguenots en 1570. Un certain nombre de crucifix sont en effet tenus pour miraculeux, comme sur la place du Salin, dans les locaux de l'Inquisition ou à l'église du Saint-Sauveur, à Muret. Les processions peuvent également être lieu de miracle dont l'épisode de la vraie croix à Verfeil est révélateur. Le 10 mai 1612, lors du cortège funèbre de Jeanne de Saigne, veuve d'Antoine Lafont,

---

<sup>1215</sup> *Ibid.*, p. 303

<sup>1216</sup> *Ibid.*, p. 429.

<sup>1217</sup> ADHG, 2 MI 843. Saint-Martin-des-Champs. Visite du 21 octobre 1596. Elle mesure donc 1,35 mètre de haut. Il s'agit de la borne miliare romaine, aujourd'hui visible dans l'église de Baziège, comme ayant servi de poteau de torture et de mort d'un jeune chrétien. Cette sainte pierre fut déplacée dans l'église de Baziège au moment de la destruction de l'église de Saint-Martin. Située sur l'autel, elle était un objet central de la démarche pèlerine. Volume II, planche XXII.

lieutenant de la justice temporelle de l'archevêque, cinq cent personnes sont présentes. Parmi de nombreux ecclésiastiques, l'un porte la croix de Verfeil, considérée comme une relique. Elle se mit, pendant le convoi à se courber et s'ébranler, faisant ainsi chuter le prêtre qui la tenait. Cet événement miraculeux a été noté dans les délibérations du conseil de la ville avec la mention « miracle de la vraie croix »<sup>1218</sup>.

Ces pratiques ne sont pas interdites, mais elles doivent être encadrées par l'Église. Ainsi, lorsque Jean de Rudèle arrive dans la paroisse de Lavernose, deux laïcs, un marguillier et un maréchal détiennent des clés au pouvoir de guérison. Ces clés ont le pouvoir de guérir, par attouchement, les personnes mordues par des chiens enragés. Bien loin d'interdire cette coutume, le vicaire général ordonne

au marguillier de rapporter icelle clef, laquelle nous auroit à l'instant exhibée, de grandeur de demi pied de long ; ordonné par ci après l'attouchement de ladite clef sera fait par le ministère d'un prestre décentement vestu. Inhibition et défense aux marguilliers de l'application de la clef jusques à ce par nous il sera ordonné ; quant à icelle clef du maréchal, avons trouvé faite en forme d'un croc et non d'une clef, inhibition de s'en servir pour toucher et avons icellui croc mis es mains dudit recteur lui commandant d'en abolir l'usage<sup>1219</sup>.

Une forme de religiosité assez particulière à Toulouse s'exprime dans la visite aux momies. Trois lieux de culte conservaient des momies : le couvent des cordeliers, celui des jacobins et l'église Saint-Nicolas au faubourg Saint-Cyprien. Dans le couvent des cordeliers, un caveau, enterré et totalement hermétique, était accessible par le cloître. On y descendait par un escalier étroit. Un nombre important de cadavres desséchés, y compris des laïcs, y étaient conservés et accolés le long des murs<sup>1220</sup>. Dans le couvent des jacobins, il n'y aurait eu que des ecclésiastiques dans un tel caveau. Dans l'église Saint-Nicolas, des corps secs étaient exposés sous le porche où s'égrenaient une vingtaine de cadavres rangés en file et placés debout dans une tribune. La momification des corps était une pratique répandue dans toute la chrétienté, car elle permettait de conserver le corps d'un défunt et de l'exposer aux fidèles<sup>1221</sup>. La mort n'inspirait pas l'horreur, elle fascinait<sup>1222</sup>.

---

<sup>1218</sup> LESTRADE (J.), « La Sainte Croix de Verfeil dite la croix digne », *RHT*, t. 21, 1934, p. 316-331.

<sup>1219</sup> ADHG, 2 MI 858, visite du 20 octobre 1620.

<sup>1220</sup> D'après le baron de Puiraseau, en 1777, racontant la visite du comte de Provence à Paris. Celui-ci fit ouvrir le caveau sur le cri « de par le Roi ». Il y avait une douzaine de momies.

<sup>1221</sup> Mais le phénomène est restreint dans le temps et l'espace : toutes les momies artificielles de saints et saintes italiens sont conservées entre 1297 et 1447 et dans une zone géographique limitée : Ombrie et

Les sources sont peu prolixes, mais les récits de voyage du XVIII<sup>e</sup> siècle montrent que la visite à Toulouse s'accompagnait forcément de la visite aux momies<sup>1223</sup>. À Toulouse, la mort est conçue comme un spectacle à vocation éducative et exemplaire pour le peuple. Il existait d'ailleurs dans la ville le cimetière de la salade purifiée, où l'on exposait les corps des criminels. Les corps se desséchaient au soleil offrant un spectacle lugubre aux visiteurs. Pierre Barthès évoque en 1777 une anecdote singulière, avec toute « l'horreur que lui inspire le sujet ».

Mr le prince venant de Bourdeaux et devant passer auprès de la Salade, qui dans ce moment se trouvoit remplie des cadavres suspendus des meschants cy devant exécutés et les roues chargées de certains demy pourris : on jugea à propos, pour luy ôter un objet qui auroit pu blesser sa veüe et son odorat, de faire jeter dans ce lieu d'horreur tous ces cadavres et de purifier cet horrible cimetière pour en ôter toute la cause<sup>1224</sup>.

La salade est le nom occitan de gibet. L'un d'eux était situé au nord de la ville, dans un quartier peu peuplé. Les cadavres étaient d'ailleurs en partie dévorés par les oiseaux ou les chiens errants. Lorsqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la densité de population augmenta, les fourches furent finalement supprimées, à cause des désagréments évidents que cela impliquait. L'exemple des exécutions et le nombre de spectateurs qu'elles drainaient, même pour les plus anodines d'entre elles, évoque la fascination morbide, qualifiée par Michel Taillefer de « voyeurisme nécrophile »<sup>1225</sup>. La mort était un spectacle.

Dans les couvents toulousains, les corps de momies étaient mis en scène et les moines étaient ravis de donner une leçon aux visiteurs. Pierre Golnitz évoque sa mésaventure lorsqu'il se rend chez les cordeliers :

Un frère de l'ordre, une torche allumée, nous précédait et marchait au milieu d'une allée de cadavres placés de chaque côté de nous, à deux aunes de distance. Nous le suivions, quand subitement le flambeau vint à s'éteindre. Nous ressentîmes alors une

---

Toscane. Toutes ces momies – sauf Bernardin de Sienne – sont des femmes ; on peut donc observer que les momies de saints sont beaucoup plus fréquentes que prévu et dans certains cas complétées avec des éviscérations, qui permettaient d'obtenir des reliques. FULCHERI (E.), « Mummies of saints : a particular category of Italian Mummies », dans SPINDLER (H.), WILFING (H.), éd., *Human Mummies. A global Survey of their status and techniques of conservation*, New-York, 1996, p. 219-230

<sup>1222</sup> ARIES (Ph.), *L'homme devant la mort*, tome 2, *la mort ensauvagée*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 83.

<sup>1223</sup> Ce thème a donné lieu à une communication avec Sophie Duhem en mai 2011. « L'humidité les faisait incliner et la sécheresse les redressait : étude des corps momifiés et autres corps saints du diocèse de Toulouse sous l'Ancien régime », Séminaire du CIER, *Le corps, témoin du religieux*, 27 mai 2011.

<sup>1224</sup> BARTHES, mémoires de l'année 1777.

<sup>1225</sup> TAILLEFER (M.), *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, op. cit. p. 319.

impression d'effroi les plus pénibles. Heureusement le frère parvint à rallumer son flambeau et nous sortîmes du caveau ayant déjà éprouvé toute l'horreur de la mort<sup>1226</sup>

La mise en scène, savamment orchestrée par les moines, doit émouvoir et édifier le visiteur, tout en l'horrifiant. Elle se double d'une leçon religieuse. La vie du frère Mathieu Viste, religieux de l'observance de Saint-François de Toulouse, est révélatrice du rôle des momies dans la compréhension de la confession. Son l'auteur, le père Félix Cueillans, raconte le cas d'un homme envoyé se confesser auprès du Frère Mathieu. La confession se fit dans la « cave où sont les corps morts ». Le caveau devient théâtre de confession et le discours du frère est intéressant à plus d'un titre :

Monsieur, prenez bien garde à tout ce qui est icy, vous n'y voyez que des cadavres fort affreux, ils ont este autrefois animés par des âmes, dont les unes sont peut être en paradis [...] les autres sont peut être en enfer, c'est selon qu'elles se sont servies de ces corps qu'elles gouvernoient<sup>1227</sup>

Les momies sont bien des curiosités et en aucun cas des saints. Le frère Mathieu propose au pénitent de rester au milieu d'elles une demi-heure à genoux afin de méditer sur la perspective du paradis ou de l'enfer. Ce dernier réclame d'ailleurs une heure de méditation, ce à quoi le religieux s'oppose :

« Non monsieur, le lieu est fort affreux et fort écarté de celui où sont nos religieux ; employons le [notre temps] à bien penser à notre fin dernière. [...] Il le fit prier Dieu avec luy, il luy fit former de très fortes résolutions plutôt mourir que de retomber dans ses premiers péchés, de telle sorte que cet homme sortit de ce lieu tout changé et très satisfait de s'estre bien donné à Dieu<sup>1228</sup> .

On l'aura compris le lieu est propice à la méditation sur la façon de bien vivre et surtout de bien mourir. Théâtre grandeur nature, il pouvait servir de lieu d'action aux prédicateurs. Les momies toulousaines faisaient office de support pour méditer au sujet de la mort, à l'image des *Ars moriendi*, destinés aux prêtres, rappel iconographique de la destinée humaine, souvent présents sous forme de squelettes et de crânes. Les momies des cordeliers donnaient accès à une méditation concrète sur la mort, sur le devenir du cadavre et donc a fortiori sur la manière de se comporter durant la vie.

---

<sup>1226</sup> GORSSE (P. de), *Toulouse au XVIIe siècle vu par un érudit dantzkais*, Toulouse, Editions de l'Auta, 1941, p. 11. D'autres témoignages évoquent la terreur. Celui du baron de Puymaurin, bien postérieur à notre étude évoque : « le curieux est éclairé par une torche funéraire dont la lueur sombre et incertaine accroît encore l'espèce de terreur dont on ne peut guère se défendre à l'aspect effrayant d'un nombre considérable de cadavres desséchés, appuyés sur les murs » Détails chimiques et observations sur la conservation des corps qui sont déposés aux caveaux des cordeliers et des Jacobins de Toulouse, p. 57.

<sup>1227</sup> CUEILLEN (F.), le P., *La Vie de Frère Mathieu Viste, religieux de l'Observance de Saint François de Toulouse*, Toulouse, G.L. Colomiez et J. Posuel, 1680, p. 273-275.

<sup>1228</sup> *Ibid.*, p. 375.

Avec leur beauté ou leur laideur, l'exposition des corps est certainement une leçon de vie. Ainsi, on peut citer l'anecdote du jeune médecin descendu par curiosité dans le tombeau des cordeliers et qui faillit mourir d'effroi en reconnaissant le visage de son père, parfaitement conservé, et mort depuis plus de trente ans. On pouvait aussi voir un écolier qui tenait encore sa blessure. Il faut dire que d'une certaine manière, les récits qui propageaient l'histoire des momies toulousaines, contribuaient à la légende historique de la ville. Légende ou réalité ? Le couvent des cordeliers était censé conserver le corps de la Belle Paule, intimement lié à la légende de la ville. Certains récits font aussi apparaître le président Duranti. Était-ce parce qu'il était lié au souvenir des désordres religieux dans la ville ? Parce qu'il représentait une figure connue et un moyen d'exorciser le passé ? Ce cadavre d'un écolier qui s'était fait écorcher à coup de couteau renvoie aussi à la nature même de la ville de Toulouse, ville universitaire, pourvue de nombreux collèges, à l'origine de chahuts réguliers. Ces légendes donnaient à la fois de multiples représentations de la mort et de personnages éminents ayant fait la gloire passée de la ville. Aucune source religieuse ne fait référence à ces momies, et il s'avère pourtant qu'à l'image d'autres cérémonies d'ascendance païenne, elles étaient encouragées par l'Église, ou du moins tolérées<sup>1229</sup>.

## **B. Le visiteur face au fidèle, didactique des pratiques**

Les visites pastorales ne peuvent donner qu'un aperçu partiel de quelques dérives notées par le visiteur. Tous les questionnaires des visites pastorales comportent certes de larges pans concernant les abus, les superstitions. Celles de 1596 demandent les « scandaleux, blasphématoires, adultères, concubinaires, joueurs ». Les visites suivantes se contentent de savoir s'il y a des hérétiques, des suspects ou des personnes en danger de salut. Mais l'étude sérielle de ces visites est en réalité peu efficace pour repérer les abus, et elle ne donne que de maigres de résultats. On trouve parfois une

---

<sup>1229</sup> Il y avait des momies dans l'église Saint-Michel de Bordeaux. On pouvait les voir jusqu'en 1979 et Victor Hugo en a laissé un texte fabuleux, dans l'esprit romantique.

mention réciproque sur des bonnes relations entre recteur et vicaire. Ainsi, à Beauzelle, « tous les paroissiens sont gens de biens, ce que les paroissiens ont dit du vicaire »<sup>1230</sup>. Les principaux abus relevés concernent des joueurs, des habitués des tavernes<sup>1231</sup>. À Montgeard, le passage de la visite pastorale permet au vicaire d'informer des désordres :

Le vicaire s'est plaint que pendant qu'il fait la doctrine et les divins offices la plupart du monde s'amuse à danser ou voire danser à jouer et aller au cabaret, nous avons chargé des consuls d'empescher tels abus et désordre et faire cesser jeux danses pendant led[it] temps, sous peine d'excommunication<sup>1232</sup>.

Le temps de la messe ainsi que l'espace est sacré. D'autres abus concernent les fêtes qui ne s'observent pas<sup>1233</sup>. Il est intéressant de voir que les paroissiens d'Auterive ne craignent pas l'excommunication. La pastorale de la peur n'a pas encore pénétré les consciences, et on enjoint les consuls, à de multiples reprises, de prêter main forte au curé afin d'assurer l'observance des fêtes commandées<sup>1234</sup>.

Les visites pastorales donnent aussi à voir le non respect du temps de la messe, et la persistance dans les mentalités de l'église comme lieu de sociabilité et non comme lieu sacré. Les marguilliers crient ainsi régulièrement pendant les messes. C'est le cas à Corronsac mais aussi à Miremont. En effet, il s'est glissé une pratique suspecte pour le curé :

Plaira qu'à chaque feste de saint Eutrope on renouvelle un cire le plus petit de ceux qui sont au grand autel et puis apres vepres, un homme prend led[it] cire avec de joyeaux pendus à icelluy et crie : qui veut acheter ce cire ? Avec grands cris et railleries et tintammares. S'il plaist à M<sup>gr</sup> oster cet abus et ordonner de vendre ce cire pour achapter un pavillon pour porter le Saint-Sacrement aux malades en processions, n'en ayant point dans l'église<sup>1235</sup>.

Dans cette même église, on tient bal devant le sanctuaire, voire pendant que la célébration des messes. L'élévation par le prêtre du Saint-Sacrement s'accompagne de tambours et de joueurs de pipe. La dévotion tridentine intériorisée n'a pas encore pénétré au plus profond des paroisses. La messe reste une fête et le sanctuaire un lieu de

---

<sup>1230</sup> ADHG, 2 MI 750. Beauzelle. Visite de 1596.

<sup>1231</sup> C'est le cas dans beaucoup de paroisses, comme au Castera, à Colomiers ou à Clermont-le-Fort. À Beaumont-sur-Lèze, les abus repérés sont l'existence de quatre cabarets en 1596. Mais il est affirmé que les hommes ne s'y rendent pas pendant la messe (ADHG, 2 MI 808). C'est une remarque qu'il faut prendre avec circonspection cependant.

<sup>1232</sup> ADHG, 2 MI 884. Montgeard. Visite du 27 janvier 1640.

<sup>1233</sup> À Beaupuy et à Bouillac, l'on travaille les jours de fêtes. À Pechbusque, les habitants travaillent et sont aussi de grands joueurs.

<sup>1234</sup> C'est le cas à Gargas, à Garidech aussi et probablement dans chacune des paroisses visitées.

<sup>1235</sup> ADHG, 2 MI 879. Miremont. Visite de 1596.

sociabilité. Le catéchisme en langue d'oc renvoie aussi au chrétien sacrilège, blasphémateur, renégat et maudit par sa propre bouche

Que ta fait del boun Diu l'oubratge tant aymable  
Que per un bel nou re, l'abandonnes al Diable  
Que ly desires tant la pesto, le guinsal  
L'esclatasou, la mort, e mantun autre mal<sup>1236</sup>.

Si l'on en croît les visites pastorales, les abus dans les paroisses ne seraient probablement pas la norme et les silences de la source sont assez perturbants à ce sujet. Au Portugal, en revanche, les volets disciplinaires des visites pastorales étaient extrêmement fournis à travers la dénonciation de pécheurs publics par exemple. Il semble que cela soit lié à la réception du concile de Trente et à la place privilégiée sur le plan juridictionnel dont jouissaient les évêques. Ce n'est pas le cas à Toulouse<sup>1237</sup>.

Il est pourtant fait référence régulièrement, dans les procès-verbaux de visites, à des procédures secrètes ou relations secrètes sur les abus et superstitions. Cette relation secrète était scellée par le visiteur. Mais ces documents ne sont pas conservés dans le fonds des paroisses. Il semble pourtant qu'elles étaient extrêmement répandues. Jean de Rudèle, entre juillet et novembre 1615 se rend dans vingt-quatre paroisses. Il ne s'agit pas d'une tournée car il s'interrompt entre deux paroisses. Nous avons retrouvé un dossier de relations secrètes, sans doute incomplet, dans le fonds de l'archevêché qui correspond à cette période de la tournée : sur vingt-quatre paroisses visitées, quinze relations secrètes concernent des prêtres et des paroissiens. Dans les deux tiers des paroisses visitées, des abus ont été repérés. Nous l'avons vu, des prêtres sont admonestés car ils hébergent des femmes, ne font pas la messe. Mais des hommes et des femmes sont aussi accusés de sorcelleries<sup>1238</sup>. Ces procédures secrètes, écrites de la main de Jean de Rudèle, dénoncent des sorcières à cette occasion : une jeune fille guérit les écrouelles, dans la paroisse de Clermont et l'annexe Notre-Dame de Bruyères. À

---

<sup>1236</sup> « Que t'a fait le bon Dieu l'outrage tant aimable/ Que par un beau jour tu l'abandonnes pour le Diable/ Lui qui désire tant la peste, la corde/ la douleur de la suppuration, la mort et bien d'autres maux ». AMILHA (A.), *Le Tableau de la bido del parfet crestia que represento l'exercici de la fe*, Toulouse, J. Boude, 1672, p. 303.

<sup>1237</sup> ODON-HUREL (D.), *La crosse et le bâton. Visites pastorales et recherche des pécheurs publics dans le diocèse d'Algarve (1630-1750)*, Paris, Centre culturel Calouste Gulbenkian, 2004, 595 p. Parmi les pécheurs publics, 10 % d'ecclésiastiques. Les autres défauts concernent des péchés de chair, adultère, concubinage, sorcellerie, ou blasphèmes. Les sentences semblent avoir été modérées.

<sup>1238</sup> ADHG, 1 G 489, pièces 22 à 26.

Aureville, il est question de conjurations ou conjures, c'est-à-dire des prières pour chasser les démons :

Le dixieme jour du mois de juillet mil six cens quinze, nous a esté rapporté qu'il y a deux ou trois femmes en les paroisses d'Auresvilles qui se meslent de faire des Coniures, Avons enjoint au recteur et à son vicaire de leur desfendre l'usage de tels coniures...et a faute de ce avons ordonné qu'on publiera au prosne que telles que seront desclarées excommuniées s'ilz ne se désistent<sup>1239</sup>.

Les exemples sont nombreux. En Bas-Languedoc, les croyances magiques remontent à la très haute antiquité. On trouve des sorciers, des devins ou des messagers des morts qui mettent en relation le monde des morts et celui des vivants<sup>1240</sup>. On voit donc que, d'après les procès-verbaux de visites pastorales, les vices des habitants sont largement sous-estimés. La visite pastorale ne donne qu'une partie de la réalité concernant les mœurs des laïcs. L'important était en effet d'abord de reconstruire les églises, puis de réformer le clergé, comme nous l'avons vu jusqu'à présent. De plus, il est tout à fait évident que les injonctions se faisaient principalement à l'oral, il n'était donc pas utile de les nommer par écrit. Ainsi, dans une paroisse où des époux vivent séparés, le vicaire général enjoint au curé de faire en sorte qu'ils se remettent ensemble. L'absence de sources de l'officialité nous empêche par ailleurs d'avoir une vision plus exhaustive des abus relevés. De nombreux abus étaient certainement tolérés par les prêtres. Le vicaire d'Auzeville, arrivant dans la paroisse, en témoigne par une supplique à l'archevêque. La liste des défauts observés parmi ses paroissiens est révélatrice du manque de pénétration des idéaux tridentins, loin des grandes villes, dans les petites paroisses, preuve de la nécessaire acculturation entre l'idéal réformateur et la réalité. Il écrit par ailleurs :

Se seroient glissées plusieurs coutumes erronnées dans la paroisse tolérées par les prestres qui rendoit le service divin, comme de baiser dans l'église et cimetièrre aux noces et baptize, donnant de bouquets contre vos ordonnances même dans le presbytère, [...] Plaira à nos grâces ordonné le cours que cette procession devra faire, tous les ans, led[it] jour en lad[ite] paroisse, défense faite de tirer des coups de fusil dans l'église, de baiser ni dans l'église ni le cimetièrre, d'y attacher les escharpes, d'y sonner les tambours pendant la messe et n'user d'aultres cérémonies que celles

---

<sup>1239</sup> ADHG, 1 G 489, pièce n°23.

<sup>1240</sup> *Figures de la sorcellerie languedocienne*, p. 32. L'enquête, anthropologique se fonde sur une grande partie de matériaux oraux et évoque donc la période contemporaine. « La conjuration : le sorcier, par un rituel magique dont il connaît le secret, prétend contraindre, au nom de Dieu, le diable à l'adieu dans ses entreprises », p. 50.

prescrites dans le missel et rituel romain réformez et de votre autorité imprimez, sans rien ajouter ni diminuer, le tout sous peine d'excommunication<sup>1241</sup>.

Les pratiques religieuses occultes subsistaient donc à l'époque moderne dans la région toulousaine. Les autorités religieuses encourageaient et toléraient les rites magiques, dans la ville ou dans les campagnes, tout en tentant de les contrôler pour éviter les dérives. En revanche, les abus étaient plus nombreux lorsqu'il s'agissait d'affirmer le respect des sanctuaires et la limite entre sacré et profane. L'assistance à la messe dominicale, le respect des fêtes, la fidélité au devoir pascal étaient bien au premier rang de l'inspecteur, même si les visites sont peu fournies à ce sujet. Les visites donnent dans l'ensemble une assez bonne observation des devoirs pascals et de la communion, sauf en cas de conflit temporaire avec le curé. Les injonctions concernant les laïcs nous semblent devoir révéler le fait que, comme nous l'avions formulé pour l'affirmation de l'espace sacré, deux cultures se heurtent. Donc, assez tardivement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, l'église reste un lieu de sociabilité communautaire, alors qu'elle devrait être le lieu qui conserve dans le tabernacle le corps du Christ ainsi que le lieu d'une relation de plus en plus intérieure entre chaque homme et Dieu.

Les confréries, de plus en plus contrôlées par le clergé et l'ordinaire tentent donc d'encadrer les fidèles et de les orienter vers une piété de plus en plus individualisée ; pourtant, des pratiques anciennes, héritées du paganisme se poursuivent au cours du siècle. La religion des Toulousains oscille donc tout particulièrement entre piété tridentine et pratiques superstitieuses. Les sources nous font défaut pour en avoir un aperçu plus large d'éventuelles déviations. L'église reste en effet encore avant tout un lieu de sociabilité pour les populations. Le culte marial continue de montrer toute son importance et sa domination dans le diocèse.

Une piété pénitente s'est installée durablement dans la ville de Toulouse et les confréries conservent encore tout leur prestige, y compris au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Hommes et femmes de la région toulousaine continuent à vivre dans un espace profondément christianisé, dont les dévotions sont le reflet. C'est aussi à partir de ces structures de sociabilité que s'organise l'action dans le siècle.

---

<sup>1241</sup> ADHG, 2 MI 805. Auzeville. Supplique du vicaire à l'archevêque, 1661.

## CHAPITRE VIII. ŒUVRER DANS LE SIÈCLE

---

J'ai trouvé que le mouvement que j'ai souvent en approchant des pauvres qui ont des maux rebutants agissent en moi avec plus d'ardeur, et je croyais en appliquant la bouche là-dessus, la mettre sur les plaies de celui qui est notre amour ; au moins lui voulais-je témoigner par là que, si j'avais plus de force, j'en ferais bien davantage.

Madame de Mondonville, lettre écrite le 20 novembre 1655<sup>1242</sup>.

L'action dans le siècle, par les œuvres charitables ou les missions, ne peut dissocier l'action des ordres religieux de celle des laïcs. Derrière la gestation de grands projets ecclésiastiques, ces derniers financent, favorisent et sous-tendent l'ensemble des actions. Ainsi, ils participent aussi aux actions d'évangélisation. À Toulouse comme dans de nombreuses métropoles, l'action dévote est extrêmement liée au renouvellement de la piété que nous venons d'entrevoir.

Il est donc aujourd'hui assuré que la nébuleuse dévote est un maillon essentiel de la Réforme catholique car les laïcs – femmes et hommes – en relaient l'idéologie, les réalisations et produisent aussi leurs propres projets, charités, couvents, congrégation. L'élite des femmes dévotes a aussi été étudiée<sup>1243</sup>. Le dévot est pour Louis Châtellier, un chrétien qui se sent investi d'une véritable vocation missionnaire à l'égard des autres, c'est une manière de gagner son salut<sup>1244</sup>. À Toulouse, et notamment dans la ville, au monde parlementaire omnipotent, les passions sont régulièrement enflammées par les processions et les prédications. Mais des réseaux agissent aussi en secret pour concourir à l'idéal de la Réforme catholique. Sont-ils pour autant des contre-pouvoirs ? Rien n'est certain. Nous souhaitons montrer notamment l'action des ordres religieux – principalement les jésuites et les capucins – car elles nous semblent tout à fait révélatrice des besoins nouveaux de la pastorale au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1242</sup> DUTIL (L.), éd., *Contribution à l'histoire religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle, lettres inédites de Madame de Mondonville, fondatrice de l'Institut des Filles de l'Enfance*, Paris, Hachette, 1911, p. 39-40.

<sup>1243</sup> RAPLEY (E.), *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Bellarmin, 1995 ; *A social history of the cloisters : daily life in the teaching monasteries of the Old Regime*, Montreal, McGill-Queen's University press, 2001 ; DIEFENDORF (B.), *From pénitence to charity : pious women and the Catholic Reformation in Paris*, Oxford, Oxford University press, 2004, 340 p.

<sup>1244</sup> CHÂTELLIER (L.), *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, p. 34.

L'action dévote s'accompagne d'un élan missionnaire nouveau, la place de la charité est prépondérante et l'action des compagnies secrètes doit être approfondie, nuancée et élucidée. Ces actions sont principalement celles de la Compagnie du Saint-Sacrement et des AAs, ces associations secrètes au sein des congrégations mariales. Le tout s'affirme dans un contexte de crise janséniste et de concurrence affermie entre prédicateurs et ordres religieux.

Nous évoquerons tout d'abord l'action des ordres religieux, jésuites et capucins ainsi que leur rôle dans la Contre-Réforme. L'influence des jésuites dans les querelles religieuses est extrêmement intéressante et montre que des forces centrifuges peuvent être en concurrence.

Nous verrons aussi que l'action de l'Église passe par l'action et le financement de missions. Ces différentes actions montrent des forces extrêmement imbriquées entre elles. L'action des laïcs va de pair avec les ordres religieux car ils se tournent de plus en plus vers la dévotion avec des actions charitables. Elle s'est donc accompagnée d'un élan missionnaire nouveau, notamment contre les protestants.

## I. L'action des ordres religieux dans un contexte mouvementé

La multiplicité des sources aux Archives départementales et la procédure de classement en cours des fonds d'archives nous a amenés à effectuer des choix et à nous pencher plus particulièrement sur l'action des jésuites, dont la connaissance a été complétée par l'étude des archives jésuites de France et de Rome, ainsi que vers les capucins, ordre emblématique de la Contre-Réforme et important quant à ses missions anti-protestantes. Les jésuites jouent tout d'abord un rôle important dans le siècle, en développant notamment les congrégations mariales et les AAs.

### A. Jésuites, Aas et congrégations mariales

#### 1. Les jésuites

La compagnie de Jésus a pris en charge une partie du réseau scolaire des pays catholiques. Cet ordre religieux est voué, dès sa création, au service missionnaire, mais établit aussi des collèges pour les jésuites en formation puis une propédeutique<sup>1245</sup>. Trois cent cinquante collèges jésuites sont créés à travers l'Europe sous l'ancien Régime. Le maître jésuite enseigne puis est amené à des emplois plus pastoraux. Il bénéficie en effet des liens sociaux créés dans le collège, grâce au réseau des parents d'élèves et des anciens, membres des congrégations mariales qui ont un réel poids social<sup>1246</sup>.

L'ordre est divisé en provinces, et celle de Toulouse est créée en 1609. Elle est alors composée de huit collèges, d'un noviciat, d'une résidence, et de 255 jésuites<sup>1247</sup>. À

---

<sup>1245</sup> DEMOUSTIER (A.), JULIA (D.), COMPÈRE (M.-M.), éd., *Ratio studiorum, [version de 1599], plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Paris, Belin, 1997, p. 20.

<sup>1246</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1247</sup> ARSI, TOLOS 9, fol. 23.

Toulouse, les nombreux catalogues de membres nous permettent de réaliser un état des jésuites de la province. Le recensement s'effectue tous les ans ou tous les trois ans. Ainsi dans le collège toulousain on peut dénombrer 56 jésuites, donc vingt prêtres, douze professeurs, dont un de rhétorique, trois de rhéologie et deux de philosophie<sup>1248</sup>. Le troisième régent de philosophie n'est pas prêtre. Il y a dix-huit scholastiques, et des frères coadjuteurs. En 1615, le nombre de frères dans la province augmente légèrement et on dénombre quatre-vingt sept membres dans le collège dont trente-et-un dans le noviciat et vingt-sept prêtres<sup>1249</sup>. En 1640, la Province de Toulouse compte ainsi 17 collèges, une Maison professe et un noviciat, deux couvents de pensionnaires, six missions fixes, et trois missions en partie fixe. La province compte alors 514 religieux dont 212 prêtres et 153 scolastiques et novices. Ce nombre augmente de manière très progressive au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le recteur dirige le collège avec des officiers, eux-mêmes nommés par le provincial. On trouve le préfet, ou responsable des études, le procureur, un ministre pour la vie matérielle et spirituelle et un préfet spirituel pour l'animation de la vie religieuse. En 1609, le collège de Toulouse s'est doté d'une maison des pensionnaires ou *convictus* dans les sources. Un préfet la dirige. Les communautés sont fort inégales en nombre : le collège de Toulouse compte une soixantaine de membres et à ceux-là s'ajoute le noviciat, alors que des petits collèges comme celui de Carcassonne n'ont généralement guère plus d'une quinzaine de religieux.

Puis, en 1620, une maison professe naît à Toulouse et les catalogues font mention de premières missions comme celle de Montpellier et de Sommières. Louis XIII lors de sa venue à Toulouse, le 15 novembre 1621, visite la maison professe des jésuites, qui vient de se créer. Il souhaite témoigner de sa gratitude pour cet ordre<sup>1250</sup>. C'est le lieu de résidence des jésuites qui fait profession religieuse et définitive. Elle est conçue dans un esprit de pauvreté radicale, selon les décrets d'Ignace de Loyola. Arnaud de Borret, conseiller au parlement, a donné un immeuble pour l'habitation des pères et Paul de Pins, lors de son entrée au noviciat donne une partie de ses biens pour l'entreprise. Mais les capitouls et les chanoines ne sont pas d'accord. C'est le président

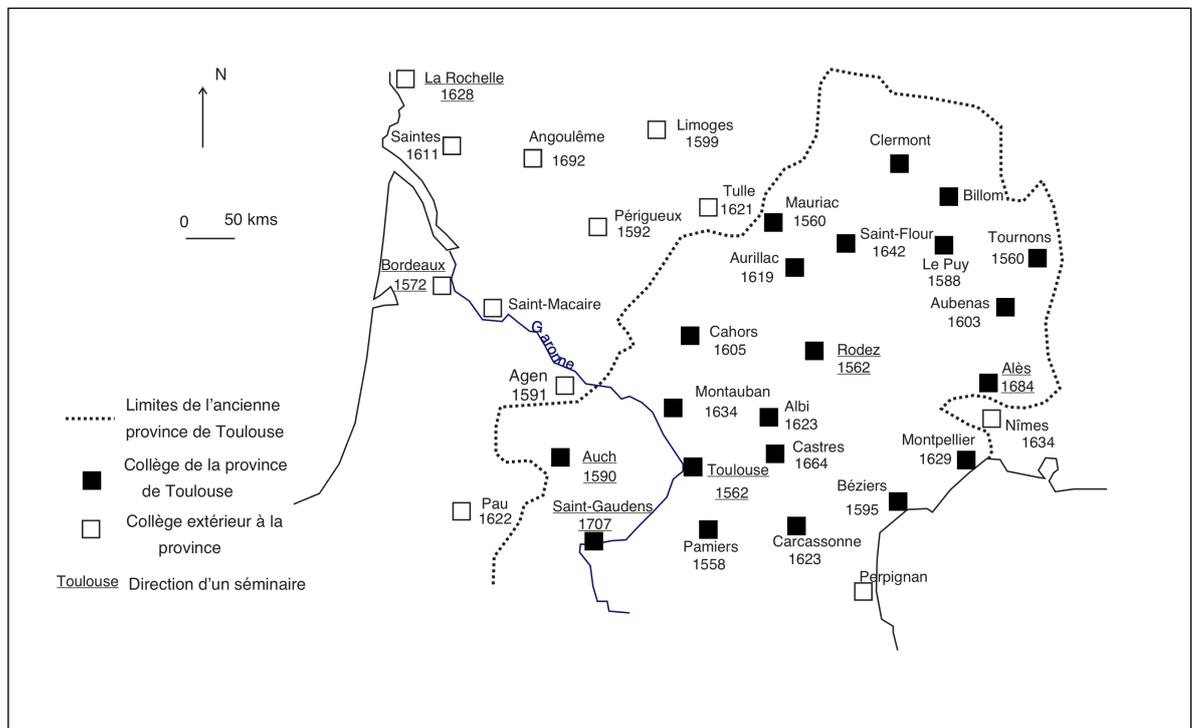
---

<sup>1248</sup> ARSI, Tolos 9, fol. 36.

<sup>1249</sup> *Ibid.*, fol. 60.

<sup>1250</sup> FOUQUERAY (J.), *Histoire de la Compagnie de Jésus, tome II*, p. 468.

Le Mazuyer qui encourage le parlement de Toulouse à enregistrer les lettres patentes pour la création de la maison professe. En 1633, la maison professe compte quinze prêtres et huit coadjuteurs. De là peuvent s'organiser les missions : en 1627 celle de l'Isle-Jourdain ou de Montauban, qui finit en 1634 par devenir collège. Les missions fixes ne sont en réalité que trois : Annonay, Chabeuil et Uzès, mais chaque collège de la province possède deux ou trois missionnaires consacrés à évangéliser les paroisses du diocèse. Le recrutement des jésuites reste assez stable sur l'ensemble du siècle. La dernière occupation vient de celle des séminaires diocésains : ceux d'Albi et de Toulouse sont confiés aux jésuites. L'ordre essaima par la suite ses fondations dans toute la province au cours du siècle.



Carte 11. – Collèges jésuites des provinces d'Aquitaine et de Toulouse (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)<sup>1251</sup>

Les jésuites ont laissé de très nombreux catalogues qui permettent une étude complète des membres de l'ordre. L'examineur devait s'enquérir de l'âge, du terroir d'origine, du niveau d'étude du postulant ou de la condition des parents afin de les

<sup>1251</sup> Carte réalisée à partir des papiers manuscrits du père Cros (AFSI D18 et D 19). Voir volume II, carte 27.

consigner dans un registre. Il est vrai que les *catalogi triennale* consignent la date de naissance, les études faites mais n'évoquent jamais l'origine familiale. Le *Liber examinis pour l'admission au noviciat* des années 1571 à 1602 comporte des listes de jésuites devenus novices<sup>1252</sup>. Le rythme des entrées est assez irrégulier sur la période. Malheureusement, la source ne couvre pas une période large.

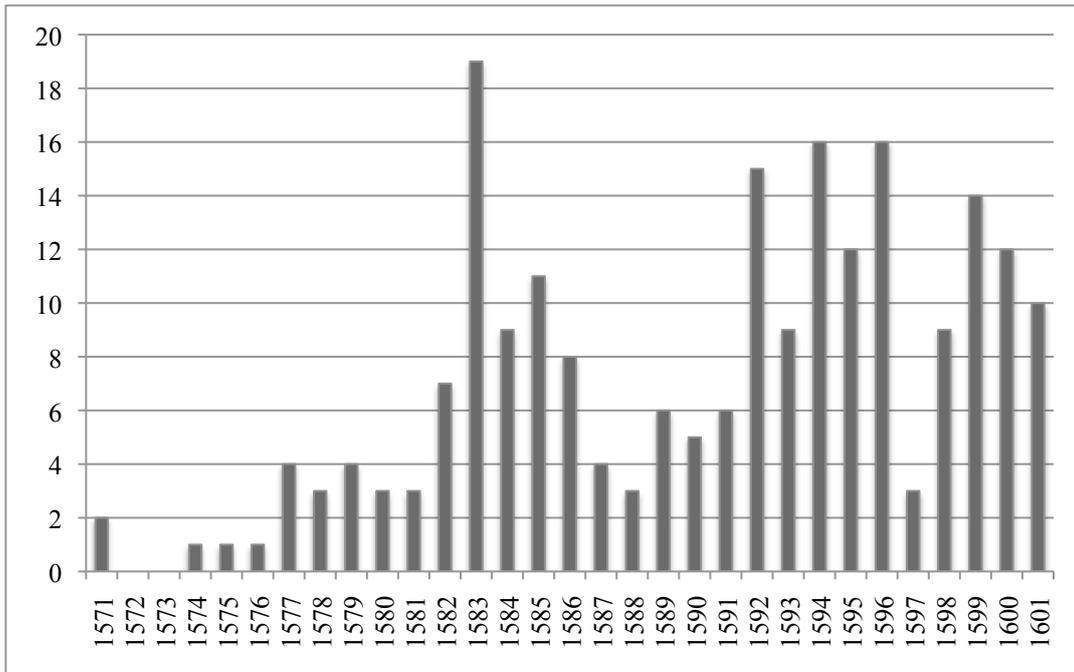


Figure 21. – Le recrutement du noviciat jésuite de Toulouse entre 1571 et 1601

On voit tout d'abord que le recrutement est très irrégulier, avec une pointe en 1583 et un recrutement plus faible au moment des troubles de la Ligue (1589-1591). Hormis l'année 1597, le recrutement devient assez fort à partir de 1592. La faiblesse du recrutement des origines contraste avec des entrées plus nombreuses par la suite. Elle est liée à des difficultés financières, car le noviciat vit des libéralités et des contributions du collège auquel il est annexé. François de Dainville a montré les racines très méridionales du recrutement du noviciat jésuite entre 1571 et 1586<sup>1253</sup>. Les noviciats d'Avignon et le collège de Lyon drainent aussi de nombreuses vocations et peuvent peut être expliquer les débuts difficiles du noviciat toulousain. Les novices sont très jeunes et les deux tiers ont moins de vingt ans. L'auteur a mis en exergue le fait que les

<sup>1252</sup> ARSI, Tolos 26.

<sup>1253</sup> DAINVILLE (F. de), « Le recrutement du noviciat toulousain des jésuites de 1571 à 1586 », *RHEF*, vol. 42, 1956, n° 138, p. 50.

filis d'artisan et de laboureurs ne sont pas absents ; le recrutement des clercs de la Compagnie de Jésus est démocratique. Les collèges sont aussi très ouverts aux couches les plus basses de la société. Certains candidats viennent de loin, cependant l'aire de recrutement est largement centrée sur le sud du pays.

En 1633, la maison professe comporte quarante jésuites qui viennent en majorité d'une partie sud du royaume ; deux sont de Rodez, trois de Toulouse et plusieurs d'Auvergne. Ils sont dans l'ensemble plus âgés et onze d'entre eux ont plus de cinquante ans ; malgré cette moyenne d'âge relativement élevée, plus de la moitié sont en bonne santé. On comprend alors mieux la part importante des jésuites dans les registres d'ordinations sur tout le siècle. Elle est liée au dynamisme du collège, du couvent et de la maison professe toulousaine. Il faut aussi noter que dans les collèges jésuites, des associations secrètes se sont développées au cœur des congrégations mariales, les AAs. Elles jouent un rôle capital dans le mouvement de Réforme catholique.

## **2. L'Aa de Toulouse : recrutement puis cooptation**

Au sein des collèges jésuites, des congrégations mariales se sont mises en place à partir de l'Italie et ce dès 1563. D'après la tradition, le père Jean Leunis réunit pour la première fois en 1563 les élèves du collège jésuite de Rome. La vie y est très réglée, sans bavardage ni discours profane. Louis Châtellier a montré que ces associations d'hommes se sont parfaitement adaptées à la société pour former, dès les années 1600, partout en Europe, un réseau aux mailles extrêmement serrées<sup>1254</sup>. Bien vite, aux élites scolaires se joignent les familles patriciennes des cités et des congrégations de messieurs et d'artisans. Des hommes, des jeunes gens, artisans, marchands et bourgeois tissent des liens de fraternité. Les congrégations mariales fonctionnent comme des micro-sociétés modèles vouées à la perfection chrétienne<sup>1255</sup>. À Toulouse, l'institution

---

<sup>1254</sup> CHÂTELLIER (L.), *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, p. 11.

<sup>1255</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD (M.-H.), *Dieu pour tous et dieu pour soi*, *op. cit.*, p. 142.

des congrégations mariales connaît un grand succès dès les années 1630<sup>1256</sup>. Il y aurait eu, entre 1670 et 1678, deux cents jeunes gens en majorité théologiens et de nombreux ouvrages sont ainsi publiés pour la piété des confrères<sup>1257</sup>. Mais, paradoxalement, une question qui se pose auprès de certains membres de cette élite : le succès ne risque-t-il pas de tuer la société ? Les confrères de l'Association, parmi les plus zélés, se plaignent du relâchement de l'institution et d'une tiédeur qui se serait insinuée dans la compagnie :

Nous avons depuis longtemps remarqué que ce relaschement s'estoit glissé insensiblement dans nostre congrégation et nous avons pris souvent la résolution d'y apporter quelque remède, mais nous estions en peine de trouver le moien de le faire avec succès, lorsque par une providence toute particulière, il a pleu à dieu de nous envoyer Mr de Meur lequel ne s'est pas contenté seulement de nous instruire et nous monstret la route qu'il falloit suivre pour venir à bout de nostre dessein<sup>1258</sup>.

Cette réflexion est au cœur de la naissance des Aas, congrégations secrètes, fondées au sein des congrégations mariales, qui cherchent à insérer la perfection morale et religieuse à leurs membres et agissent dans le plus grand secret. Une de leurs devises est « *Cor unum et anima una* »<sup>1259</sup> que l'on retrouve avec les initiales à la fin de leur lettres CVEAV pour qualifier l'esprit d'union entre confrères. L'Aa cléricale de Toulouse est donc établie en 1658, lors d'un séjour de Vincent de Meur. Il traite avec le Père Ferrier, devenu en 1670 confesseur du roi, qui est alors recteur du collège jésuite

---

<sup>1256</sup> CHÂTELLIER (L.), *op. cit.*, p. 85, p. 100. Louis Châtellier a analysé les registres d'entrées à la congrégation de l'Annonciation de Toulouse. L'âge d'or se situe entre 1641 et 1650 avec 916 entrées. À l'inverse, on ne compte que 520 entrées entre 1694 et 1703. Il note aussi que 59,2% des recrues sont originaires d'un lieu autre que celui de la ville archiépiscopale. Le recrutement de la congrégation mariale est très largement rural. « L'esprit de la congrégation a pénétré jusqu'aux plus petits villages du Couserans et du Comminges » (p. 101).

<sup>1257</sup> DELMAS (J.-A.), *Méditations pour la retraite à l'usage de messieurs de la congrégation, érigée à l'honneur de la Très Sainte-Vierge, sous le titre de son Immaculée Conception, dans la Maison Professe de la compagnie de Jésus, à Toulouse*, Toulouse, I.F. Forest, 1743, 2 vol. ; MONDRAN (G. S.), *L'artisan chrétien et les devoirs des personnes d'une condition médiocre*, Toulouse, chez Pierre Robert, 1728. ; *Règles, coutumes et prières e la congrégation des Messieurs, érigée à Toulouse dans l maison professe des Pères de la compagnie de Jésus*, Avignon, chez la veuve Niel, 1760 ; *Sommaire des indulgences accordées, tant à la principale et première congrégation, établie dans le Collège Romain, sous le titre de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge qu'aux autres associations [...]*, s. l. n. d., 1748, 4 p. Une thèse est en cours sur les congrégations mariales du sud de la France : YAMAMOTO (T.), *Réforme catholique et sociétés urbaines en France. Les congrégations mariales aux XVIIe et XVIIIe siècles*, thèse d'Histoire moderne en cours sous la direction de M. Serge Brunet.

<sup>1258</sup> AFSI, CA 101, premier livre des lettres écrites par l'Aa de Toulouse, lettre n° 1, fol. 2.

<sup>1259</sup> Un seul cœur, une seule âme.

de Toulouse et fait imprimer ses premiers ouvrages contre le jansénisme. Le Père Ferrier dirige aussi la congrégation des théologiens<sup>1260</sup>.

[il] traicta avec le R.P. Ferrier qui avoit pour lors la charge de la congrégation des théologiens dans le collège de la compagnie de Jésus et après avoir choisi sept congréganistes qui se présentèrent pour commencer ceste sainte association, il les receut tous les dix neufviesme may de la mesme année et après avoir célébré la sainte messe leur fit réciter les quatre oraisons que l'on doit réciter quand on est admis en cette sainte congrégation ainsi qu'il est marqué dans le livre de la même association, et d'autant que Mr de Meur receut ces sept confrères et leur donna pouvoir d'en recevoir d'autres à l'advenir<sup>1261</sup>.

Les sept premiers confrères appelés à créer l'Aa sont Jacques Bordeneuve, Pierre Boyer, Pierre Abadié, Raymond Samedies, Jacques de Laumur, Jean Sabasan et Michel Lasvignes<sup>1262</sup>. Nous ne retrouvons pas ces noms parmi les étudiants du collège jésuite ni d'après les *Catalogi breve* et *Catalogi triennale*.

Nous pouvons étudier l'évolution de l'Aa d'après le registre des membres<sup>1263</sup>. Entre 1658 et 1708, 544 confrères y sont entrés. Le recrutement est assez régulier, il est assez faible au cours de la première décennie, puis s'accroît à partir de 1667.

---

<sup>1260</sup> Jean Ferrier est né dans l'Aveyron en 1614. Il est entré dans la compagnie de Jésus en 1632 et a été recteur du collège de Toulouse de 1665 à 1669. Il enseigne la philosophie et la théologie. Il a succédé au père Annat comme confesseur du roi et est mort à Paris en 1674. VOIR ARSI, Tolos 11, année 1651.

<sup>1261</sup> AFSI, CA 101, fol. 1.

<sup>1262</sup> AFSI, CA 102, fol 1. Livre d'or des théologiens où sont contenues au commencement les noms, surnoms, lieu d'origine et diocèse des serviteurs de Jésus Maria. Raymond Samedies a été tonsuré le 4 mars 1655 à Toulouse. Il est originaire du diocèse de Toulouse. Pierre Abadie, originaire de Tarbes, reçoit les 4 mineurs à la même date. Il est indiqué qu'il est bachelier en théologie. Michel Lasvignes reçoit la tonsure le 11 mars 1650. Un homonyme, Jean Sabasan reçoit la prêtrise le 12 mars 1672, mais il n'est pas sûr que ce soit le même. C'est peut-être lui que l'on retrouve archiprêtre de Montastruc, et un des adversaires les plus acharnés de la congrégation des filles de l'Enfance, dont les mémoires servirent de base aux ouvrages de S. Reboulet (ADHG, 1 G 459, 1 G 460).

<sup>1263</sup> AFSI, CA 102.

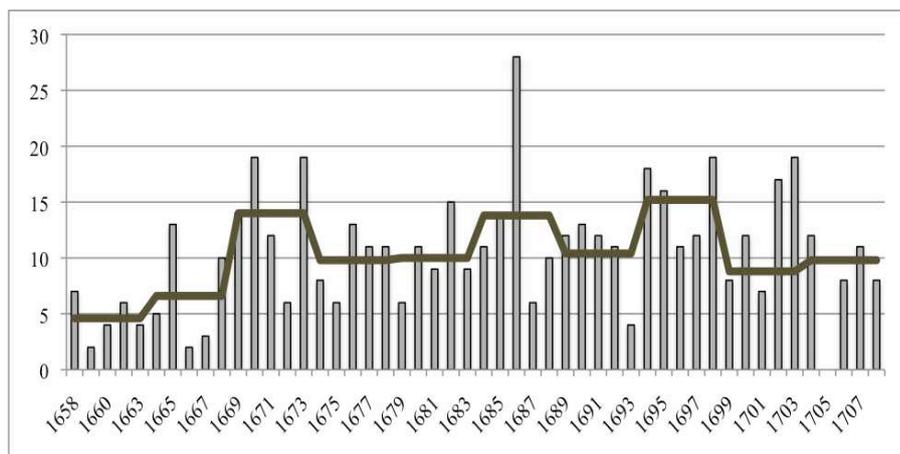


Figure 22. – Le recrutement des membres de l’AA de Toulouse entre 1658 et 1707

Louis Châtellier note que les *sodales* admis à l’assemblée secrète ne représentent que 3% des nouveaux inscrits à l’Annonciation, tandis qu’ils sont un quart des nouveaux membres entre 1694 et 1703<sup>1264</sup>. L’âge d’or de l’Aa se situe bien à cette période. Il n’y avait donc certainement qu’une vingtaine à une trentaine de membres dans chaque congrégation. Si ce nombre était dépassé, les groupes essaieraient mais restaient en contact<sup>1265</sup>. Le membre de l’Aa doit appartenir à la congrégation depuis un certain temps pour pouvoir être recruté. Il doit dans un premier temps être en deuxième année de théologie. Son caractère doit être en lien avec l’esprit de la congrégation : judicieux, avisé, modéré dans ses sentiments et sa façon d’agir<sup>1266</sup>. La réception du nouveau confrère se fait donc par cooptation, il en est fait mention dans les assemblées hebdomadaires :

M<sup>e</sup> de Guillaminet proposa à l’assemblée M<sup>e</sup> Royer prestre qui le trouva propre, au rapport qu’en ont fait ceux de l’assemblée qui le cognoissent, on pria M<sup>f</sup> de Guillaminet de s’informer avec M<sup>f</sup> de Royer s’il pourra commodément s’assembler à l’heure ordinaire, sans toutefois lui donner encore rien à connoistre<sup>1267</sup>.

De plus, on peut dire que 20% des entrants dans l’Aa sont originaires de la ville de Toulouse<sup>1268</sup>. L’origine extra-citadine des confrères mérite donc d’être comparée avec le registre des ordinations. On est assez surpris de ne pas trouver de corrélation

<sup>1264</sup> CHÂTELLIER (L.), *op. cit.*, p. 111.

<sup>1265</sup> BMT, Ms 277. « Le livre du substitut ou secrétaire des réunions conventuelles des frères du couvent des frères prêcheurs de Toulouse ». Il s’agit en réalité des comptes rendus des réunions des membres de l’Aa des messieurs, une Aa dédoublée de celle de l’origine.

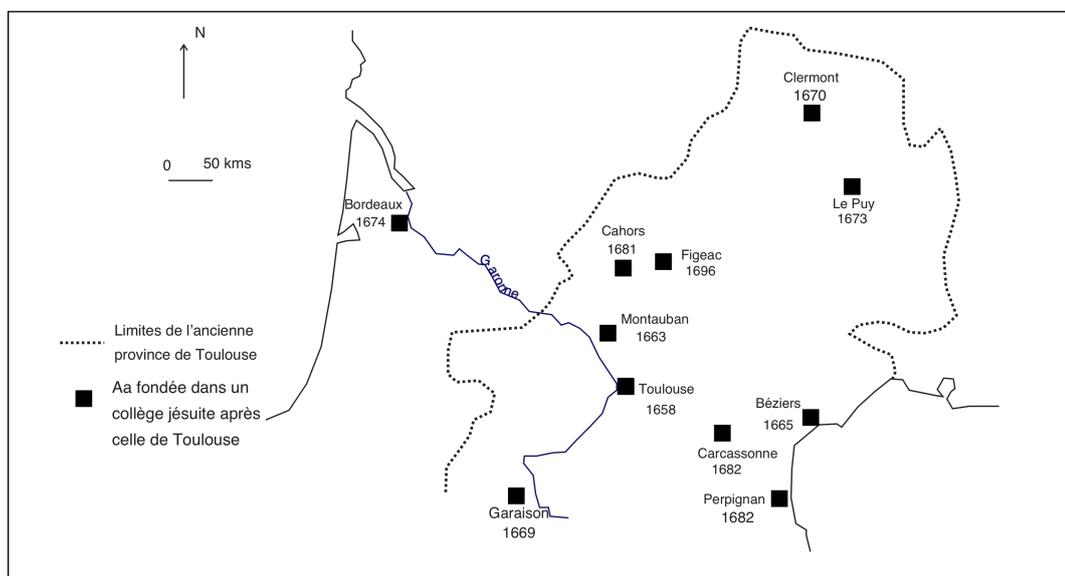
<sup>1266</sup> AFSI, CA 167, fol. 111.

<sup>1267</sup> BMT, Ms n° 277, 24 novembre 1680, fol. 13.

<sup>1268</sup> Voir carte du recrutement de l’AA de Toulouse, volume 2, carte n° 29.

évidente entre les ordinations et le recrutement des membres de l'Aa. En effet, les membres issus du diocèse de Rieux ne viennent jamais se faire ordonner à Toulouse, tandis qu'ils sont en nombre dans l'Aa. On retrouve en revanche dans l'aire de recrutement l'importance des clercs des montagnes, Pyrénées et Massif Central. Tandis que l'on peut observer une aire assez large, s'étendant aussi vers la Bretagne ou la Normandie. L'entrée dans une Aa est donc liée à l'existence dans le diocèse de Toulouse d'un collège jésuite renommé. Beaucoup de clercs descendaient des contreforts du Massif central vers les plaines de Garonne. L'aire de recrutement de l'Aa vient donc conforter cette assertion que nous avons déjà observée. Notons enfin l'absence complète des diocèses de Provence, mais aussi de ceux de Bordeaux, tout comme nous l'avions analysé dans les ordinations. Nous trouvons enfin des liens entre Aa et séminaire des Irlandais puisque certains d'entre eux, les plus renommés, furent invités à participer aux assemblées secrètes.

Cette origine des clercs recrutés dans l'Aa explique la naissance après 1658 de nombreuses Aas filles, avec qui les membres de Toulouse entretenaient une étroite correspondance. Cette correspondance entre assemblées était encouragée pour retrouver l'esprit d'origine des congrégations.



Carte 12. – Les Aas filles d'après la correspondance de l'Aa de Toulouse<sup>1269</sup>

<sup>1269</sup> Volume II, carte n° 28.

L'Aa de Toulouse fut, donc dès sa création en 1658, et grâce aux ecclésiastiques notables qu'elle attira, parmi les plus influentes en France. Elle peut être analysée grâce à l'importance du fonds d'archives de la province jésuite de France<sup>1270</sup>. Louis Châtellier en a fort bien démêlé les ressorts, suivi d'autres études régionales<sup>1271</sup>, mais nous souhaiterions voir comment ses membres, grâce à leurs œuvres, ont contribué à la Réforme catholique. En quoi le secret est-il à l'origine de l'œuvre et comment ont-elles agi dans le siècle ?

### 3. L'union et le secret pour la réforme du clergé

Ce qui caractérise l'esprit des Aas, c'est probablement l'approfondissement de l'esprit des congrégations, l'union intime entre les frères et le secret. Pourquoi l'« obligation de garder le secret inviolable »<sup>1272</sup> est-il constamment réaffirmé ? Le secret est tout d'abord gardé à l'égard des pères du collège, à l'exception du recteur et du directeur de l'Aa. Il s'explique sûrement par la nécessité de libre cooptation et de choix des membres fondé sur le mérite. En effet, l'Aa cherche à former une élite de militants de Dieu, très attachés entre eux et pénétrés de sainteté. Le secret était nécessaire pour admettre des membres sur la seule cooptation et non sur des prérogatives sociales. Il faut aussi affirmer que l'attachement des membres de l'Aa à l'infailibilité pontificale et membres des jésuites n'était pas admis par tous en France au moment de la crise de la Régale et de la diffusion des idées jansénistes. Dans certaines parties d'Europe, la compagnie était « souvent combattue avec

---

<sup>1270</sup> Des registres comportent des procès-verbaux de réunion, les lettres écrites par les membres de l'Aa ou des circulaires provenant d'autres assemblées et un livre d'or d'ecclésiastiques toulousains. Le fonds comporte aussi la *Pratique de dévotion et des vertus chrétiennes suivant les règles des congrégations de Notre-ame*, paru à Paris, chez Denis Béchét en 1654. Cet ouvrage est extrêmement rare et est différent de l'édition de 1689, car destiné à un petit nombre d'initiés.

<sup>1271</sup> BEGOUEN (H.), *L'Aa de Toulouse, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une société secrète émule de la Compagnie du Saint-Sacrement, d'après des documents inédits*, Toulouse, Privat, 1913, 131 p. ; CAVALLERA (F.), R.P., « Une Aa toulousaine inconnue. A propos du Ms 277 de la bibliothèque publique de la ville de Toulouse », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques*, 1932-1933, p. 201- 206. ; *Une société secrète d'ecclésiastiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'Aa cléricale, son histoire, ses statuts, ses mystères*, A Mystériopolis, chez Jean de l'Arcane, 1893, 88 p.

<sup>1272</sup> AFSI, CA 101, fol. 109. Lettre de l'Aa de Toulouse à celle de Paris, 1686. Les délibérations du 26 avril 1673 affirment qu'« il ne faut pas dire le secret de l'Aa au confesseur » (AFSI, CA 117)

acharnement »<sup>1273</sup>. L'objectif est enfin de réformer le clergé et il était en marche à Toulouse, grâce à des méthodes conservées secrètes pour éviter les haines au sein de la masse des clercs<sup>1274</sup> :

Le livre qui contient les Règles de la société ne sortira jamais de la chambre du Directeur qui le tiendra toujours sous la clé et enveloppé dans une couverture, et il ne sera permis à qui que ce soit d'en rien copier, sous quelque prétexte de bien que ce puisse être<sup>1275</sup>

Les règlements remis à jour témoignent de ce culte du secret, y compris après les assemblées, pour ne pas se faire repérer<sup>1276</sup>.

Les actions et regroupements de l'Aa sont de plusieurs types. Dans le collège jésuite, et dans la chapelle de la congrégation, les réunions secrètes sont présidées par des directeurs de la compagnie de Jésus. On y pourvoit à l'enseignement de la théologie dogmatique. Un participant se livre à un exposé d'une demi-heure, et le sujet est fixé à l'avance. Puis le directeur et les frères rediscutent de la question pendant une heure. On rappelle les nécessités des travaux apostoliques, de l'oraison mentale et on désigne ceux qui feront la visite des hôpitaux, des prisons pendant le carême. Pendant l'été, les membres de l'Aa accompagnent les prédicateurs du collège ; pendant le carême, ils préparent à la communion pascale<sup>1277</sup>. On les voit balayer les hôpitaux, se livrer à des actes de charité envers les pauvres. Le catéchisme a traditionnellement lieu le dimanche, et la lettre envoyée par l'Aa de Toulouse à celle de Paris est révélatrice des nombreuses activités de charité, comme d'aller à l'hôpital, balayer les salles, consoler et confesser les malades et leur conférer les derniers sacrements. Les activités des Aas sont variées :

Il y en a un qui visite toutes les semaines les pauvres de la paroisse de la Dalbade et après leur avoir dit un mot de consolation leur distribue les aumônes des pénitents noirs, c'est ce qu'il fait depuis plus d'une année, un autre s'est introduit dans l'amitié d'une personne qu'il voyait en danger de son salut [...] le mesme a travaillé pour commencer d'établir la confrérie du rosaire à son païs, et il espère réussir. Il a excité les ecclésiastiques à faire des missions et à faire la doctrine chrestienne au pauvre peuple, pour luy il fait lever de bon matin les domestiques de son logis, les fait venir à la chambre et leur fait réciter le chapelet à l'honneur de la vierge en qui il a une grande confiance et de qui il a receu de grandes grâces pour le spirituel et pour le

---

<sup>1273</sup> CHÂTELLIER (L.), *op. cit.*, p. 104.

<sup>1274</sup> BEGOUEN (H.), *L'Aa de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une société secrète émule de la Compagnie du Saint-Sacrement, d'après des documents inédits*, Toulouse, Privat, 1913, 131 p.

<sup>1275</sup> *Une société secrète d'ecclésiastiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'Aa cléricale, son histoire, ses statuts, ses mystères*, A Mystériopolis, chez Jean de l'Arcane, 1893, p. 75.

<sup>1276</sup> Voir annexe n° 22, p. 598.

<sup>1277</sup> CHÂTELLIER (L.), *op. cit.*, p. 90-91.

temporel, au reste il a porté le silice pendant une année et porte la haire depuis un mois, un autre prent la discipline trois fois la semaine, le lundi le mercredi et le vendredi, et a esté sy exact à tous les exercices de la congrégation qu'il n'y a pas manqué de cette année. Il y a en un qui a donné à un pauvre honteux des culottes, une chemise et des bas, il a exhorté un malade à la mort, l'a tenu pendant son agonie entre les bras, et l'a assisté iusques au dernier soupir de la vie, au autre suivant l'ardeur qui l'animoit d'inspirer l'amour et la connoissance de dieu est allé quelques foix par les champs trouver les pasteurs et leur expliquer la doctrine chrestienne. Il a de mesme fait monter à sa chambre un mendiant a qui il a fait l'aumosne spirituelle et corporelle<sup>1278</sup>.

Mais les desseins de l'Aa ne sont pas politiques. Il s'agit de se réformer soi-même et d'atteindre la perfection spirituelle. L'ascétisme et le progrès spirituel sont enfin les objectifs de chacun des membres de l'Aa. Les confrères usent et abusent de la mortification : « il nous fallut délibérer sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour empêcher l'excez dans les mortifications corporelles que l'on prenoit trop rudement »<sup>1279</sup>. Ils se flagellent aussi sous l'influence d'idées mystiques et sont appelés à l'exercice du vendredi chez les pénitents bleus. Nous notons à la lecture de ces lettres les liens qui existaient entre membres des Aa et compagnies de pénitents. L'extrait ci-dessus montre un membre anonyme de l'AA distribuer les aumônes de la compagnie des pénitents noirs. Ce lien avec les pénitents bleus que nous avons déjà repéré n'est certainement pas anodin ; il faut en effet rappeler que les pénitents bleus ont été fondés par le père Émond Auger.

Les pratiques de dévotions sont extrêmement intéressantes. On y trouve tout d'abord les mêmes objectifs de solidarité et d'amitié entre confrères :

La DOUCEUR les portera à avoir une grande amitié de caractère, à montrer toujours un visage serein et tranquille ; elle les rendra civils, affables, honnêtes, officieux, complaisants autant que la règle et le devoir le pourront permettre. [...] La PATIENCE fera que quelque antipathie et quelque opposition qu'ils entrent pour leur confrères, ils ne les rebuteront point, qu'ils iront à eux volontiers, qu'ils leur feront toujours un bon accueil. Elle leur fera combattre leur inclination et leur humeur pour se plier au caractère de ceux qu'ils veulent gagner à Dieu [...] La Prudence leur apprendra a cacher adroitement l'industrie de leur zèle, à parler et à agir toujours avec tant d'aisance et de naturel qu'ils puissent s'insinuer dans tous les esprits ; à se concerter dans les occasions, de manière à ne point donner ombrage aux plus soupçonneux. Elle les rendra adroits à épier le temps favorable, à profiter des occasions, à mettre à profit les moments de la grâce<sup>1280</sup>

---

<sup>1278</sup> AFSI, CA 101, fol. 159. Lettre de 1686.

<sup>1279</sup> AFSI, CA 101, fol. 104.

<sup>1280</sup> CA 109. *Pratiques de dévotion et des vertus chrétiennes*. Voir Les règles de la petite société. BEGOUEN (H.), *op. cit.*, p. 47-48.

La charité s'engage ainsi en faveur des âmes du purgatoire, pour lesquelles les confrères doivent avoir un soin tout particulier ; ces derniers ont aussi l'obligation de réciter le chapelet et ils ont des devoirs chaque jour, mois et semaine<sup>1281</sup>.

En 1677, l'Aa se dédouble et une Aa de messieurs est créée à Toulouse. Un manuscrit de la bibliothèque municipale contient les procès-verbaux de leurs assemblées et permet de mieux comprendre ce qui se déroulait en leur sein. Par exemple, le dimanche 27 mars 1678 :

On tint l'assemblée comme à l'ordinaire sur les causes du péché que l'on doit déraciner. On fist dessein de s'appliquer particulièrement durant tout le reste du Carême aux Mystères de la Passion de Notre-Seigneur suivant la distribution qui en est faite dans *L'horloge de la Passion* suivant les diverses heures d jour et on print à cest effect pour mot du guet « quelle heure est-il » et pour responce « le Mystère ».

On résolut aussi de visiter ensemble pour renouveler la cordialité qui se doit pratiquer entre nous.

On nomma pour l'hospital et pour dire l'office des morts un confrère et un autre pour aller à Saint Sernin et faire la communion pour l'assemblée suivant l'ancienne coutume.

L'application des prières feut faicte<sup>1282</sup>.

Le mot du guet consiste en un exercice de réflexion spirituelle mais c'est aussi un moyen, pour des confrères qui se croisent, d'échanger des paroles dans la rue, pour éviter les conversations vaines, sans portée spirituelle. Les membres de la congrégation des messieurs sont beaucoup plus réduits que celle de l'Aa des clercs dans le collège jésuite. Ainsi, on trouve six membres participant à l'assemblée de 1678, entrés dans l'Aa entre 1663 et 1672. En 1680, nous trouvons dix confrères assemblés, dont deux irlandais, entrés aux alentours des années 1670-1672. La congrégation des messieurs permettait de s'assembler en fonction de sa génération, tout en poursuivant les objectifs de perfection spirituelle. Il faut dire que les nombreuses missions des membres des Aa, ces élites cléricales visent à aider les vicaires et curés pendant le carême.

Les membres se félicitent régulièrement de si bons fruits qu'ils diffusent parmi les membres de leur corps :

leur conduite est bien si réglée et si dévote que iay trouvé des prestres vertueux qui ne scachent pas nostre secret m'ont advoué que leur veue leur donne de la vertu que

---

<sup>1281</sup> AFSI, CA 102, « Devoirs des confrères pour tous les jours, mois et semaines dont on fait lecture à la conférence de chaque mois pour s'accuser sur les chefs qu'on a manqués d'observer », fol. 133.

<sup>1282</sup> BMT, Ms n° 277, livre du substitut commencé le dimanche 20 mars 1678, fol. 3.

iamais ils ne l'entretenoient avec eux qu'il ne s'en retirent plein des grands sentiments de piété<sup>1283</sup>.

Leur action vise à surmonter la médiocrité du clergé séculier, constamment fustigé. La lettre de l'Aa de Paris à celle de Toulouse évoque : « la tiédeur des ministres de l'Évangile, qui occasionne la perte d'un grand nombre d'âmes »<sup>1284</sup>. Leur action principale a lieu aussi au cours des missions et l'on voit l'élite des clercs parcourir à cette occasion le diocèse.

## **B. Les capucins : l'action d'un ordre typique de la Contre-Réforme**

L'installation des capucins dans la cité toulousaine découle de l'action d'Étienne Duranti et d'Étienne Roguery, qui les font venir en 1581. On y compte dès lors 15 religieux et leur église est fondée en 1597<sup>1285</sup>. L'action des capucins dans la cité n'est pas des moindres et ils sont, à la faveur des missions, prédications et autres actions, devenus une figure familière pour les hommes et femmes de l'Ancien Régime<sup>1286</sup>. Le connétable Montmorency-Daimville favorise leur installation à Béziers et à Agde<sup>1287</sup>. Dans la plupart des villes du Haut et du Bas Languedoc, il y avait un couvent de capucins. La province d'Aquitaine est ainsi créée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et en 1638, elle est divisée en quatre custodies, celles de Toulouse, Béziers Bordeaux et Béarn. L'ensemble de la province compte alors quarante-six couvents et six missions<sup>1288</sup>. Pourtant en 1640, cette province est démembrée au profit de celle de Toulouse qui vient d'être créée.

---

<sup>1283</sup> AFSI, CA 101, fol. 106.

<sup>1284</sup> AFSI, CA 101, fol. 100.

<sup>1285</sup> Voir chapitre I, p. 45.

<sup>1286</sup> DOMPNIER (B.), « Ordres, diffusion des dévotions et sensibilités religieuses. L'exemple des Capucins en France (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 1994, p. 23.

<sup>1287</sup> Voir « l'Heureux trespas de Monseigneur le conestable de France, ensevely en l'église de nostre couvent d'Agde » (ADHG, 122 H 14, fol. 74 v -77).

<sup>1288</sup> ADHG, 122 H 13. Recueil chronologique des choses qui concernent la fondation et le progrez de la province des capucins d'Aquitaine ou de Tolose. Voir l'année 1638. Le Père Gabriel de Saint Nazaire dressa le recueil chronologique sur ordre du P. Emmanuel de Béziers, provincial. L'ouvrage concernait tout ce qui concernait la fondation et le progrès de la province de Toulouse.

Les capucins symbolisent parfaitement l'idéal de la Réforme catholique par leur charité, les prédications, les missions, mais aussi leur rôle pendant les pestes de 1588, 1605, 1628 et 1652<sup>1289</sup>. En reprenant la nécrologie des frères capucins, 241 d'entre eux sont passés par le couvent toulousain entre 1583 et 1716 mais nous ne possédons pas de registres de vêtements avant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1290</sup>. Si tous avaient un goût particulier pour la prédication, un certain nombre parmi eux furent de grands intellectuels. Ainsi, le père François de Toulouse rédigea un ouvrage extrêmement répandu à l'époque, *Le Missionnaire apostolique*<sup>1291</sup>. Daniel de Saint-Sever, docteur, étudiant en théologie, composa quant à lui plusieurs ouvrages de controverse. On l'appelait communément « le marteau des hérétiques » pour son talent dans la controverse. Lors d'un naufrage sur la Garonne, à proximité de Grenade, il réussit à obtenir de tous les naufragés la contrition de leurs péchés<sup>1292</sup>.

Les capucins bénéficient aussi de nombreux dons et libéralités, dont les papiers conservés se font l'écho. Ainsi en mai 1630, ils reçoivent 500 livres pour acheter des maisons proches de leur couvent, et donc s'agrandir. Cette somme est portée par délibération du capitoulat à 1500 livres le 27 mai 1635<sup>1293</sup>. Le don provient de M<sup>r</sup> de Gragnague, président au parlement et de Damoiselle de Communian. Grâce à des dons pécuniaires, les capucins achètent aussi plusieurs maisons dans Toulouse au cours des années 1630-1632. Ils reçoivent aussi des dons du roi. Ainsi six mille livres tournois sont allouées par Louis XIII le 1<sup>er</sup> mars 1633 afin de mener les missions en Languedoc<sup>1294</sup>. Ces libéralités sont liées au fait que les capucins furent en première ligne lors des épidémies de peste et bénéficiaient de la reconnaissance des habitants.

---

<sup>1289</sup> DOUAIS (C.), « Capucins et huguenots dans le Languedoc sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV », Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, 55 p.

<sup>1290</sup> Les registres de vêtements et de professions ne remontent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir ADHG, 122 H 12 (côte provisoire). AULON (I. d'), *Nécrologie des frères-mineurs capucins de la province de Toulouse*, Toulouse, Les Voix franciscaines, 1915, 884 p.

<sup>1291</sup> FRANÇOIS DE TOULOUSE, *Le missionnaire apostolique, ou Sermons utiles à ceux qui s'emploient aux missions*, Paris, D. Thierry, 1666-1678, 2<sup>e</sup> éd., 11 vol. La première édition dut paraître sous le titre *Jésus-Christ ou le parfait Missionnaire, manuel de prédication*, Paris, Thierry, 1662. Voir AULON (Irénée d'), *Bibliographie des frères mineurs capucins de la province de Toulouse (1582-1927)*, Toulouse, Les Voix franciscaines, 1928, p. 12.

<sup>1292</sup> ADHG, 122 H 13, fol. 263.

<sup>1293</sup> ADHG, 122 H 2, pièce n° 1.

<sup>1294</sup> ADHG, 122 H 2, pièce n°2.

En 1588, le vicaire général du cardinal de Joyeuse, Jean Daffis, prie le gardien du couvent de venir « administrer les sacrements et assister spirituellement dans la ville les pestiférés »<sup>1295</sup>. Ils sont logés à proximité de la chapelle des pénitents noirs :

Les hommes passaient devant eux à quelques pas de distance, les pères venant après ayant chacun une grande croix de bois à une main et un flambeau allumé de l'autre, cela faisoit un spectacle en mesme temps touchant et terrible. Ce flambeau étoit pour chasser le mauvais air autour d'eux dans les chambres des pestiférés et où ils étoient souvent obligés de demeurer l'espace de deux heures pour confesser les malades ou retenir leurs testaments<sup>1296</sup>.

Le *recueil chronologique* se fait ensuite l'écho de la peste de 1628 et l'on y apprend qu'à cette occasion, une chapelle est érigée dans le quartier des sept deniers à proximité de la ville. « Ils portèrent ceux qui mouraient à donner pour cet édifice et à faire des fondations pour l'entretien d'un prêtre et pour obliger l'archevêque quelque temps après de l'ériger en prieuré ». Lors de l'épidémie de peste suivante, en 1631, les capitouls viennent prier le gardien du couvent de se mettre au service des pestiférés ; ces derniers refusèrent dans un premier temps, prétextant qu'ils n'étaient pas le seul ordre religieux de la ville. Finalement, les capucins répondirent favorablement à l'archevêque et se mirent de nouveau au service des pestiférés<sup>1297</sup>.

La piété capucine est centrée sur le Christ souffrant, comme on peut le voir sur les représentations traditionnelles du capucin. Dans cet esprit, une « mission des plus célèbres qui ait jamais été faite par le R.P. Honoré de Cannes » eut lieu à Toulouse en 1678. Elle est relatée dans le registre intitulé *Memorabilia praecipua Provinciae Aquitaniae Sive Tolosae*, qui résume des chapitres provinciaux et les copies des principaux documents relatifs à l'ordre<sup>1298</sup>.

Sur les conseils de son frère Jean, archevêque de Sens (1674-1685), Joseph de Montpezat de Carbon invite les pères capucins de Toulouse à accomplir une mission dans l'église Saint-Étienne, à la Dalbade puis à Saint-Sernin en 1678. « Thoulouse ne paroissoit plus la mesme » après, relaie le narrateur. Cette mission dure trois mois. Trente capucins, venus de toute la province, confessent le peuple. Les effets sont immédiats pour rétablir l'union des peuples :

---

<sup>1295</sup> ADHG, 122 H 13, fol. 19. Année 1588.

<sup>1296</sup> *Ibidem*.

<sup>1297</sup> ADHG, 122 H 13, fol. 266-268.

<sup>1298</sup> ADHG, 122 H 14 (côte provisoire).

les réconciliations furent sans nombre, les inimitiés les plus enracinées se changeant en des amitiés les plus sincères, les personnes qui ne pouvoient souffrir les seules approches de leur ennemis allant les chercher, se jettant à leurs pieds et demandant leur amitié avec larmes touchés dans leur âme des parolles enflammées et des puissantes du P. Honoré<sup>1299</sup>.

À l'occasion de la mission, il est aussi intéressant de noter que le clergé ne joue pas que le rôle de confesseur, mais apaise les tensions. Il joue, tout comme nous l'avions montré pour le clergé paroissial, un rôle d'intermédiaire.

Honoré de Cannes convoque même les pénitents. À l'issue de la mission et de la prédication, la croix est plantée. Cela montre le centrage dévotionnel sur le sacrifice du christ et la place du culte eucharistique dans la piété capucine. La mission se déroule ainsi : des confessions ont lieu, des prédications se donnent dans la cathédrale Saint-Étienne et ailleurs, puis des processions ont lieu, avec les pénitents noirs. Il y eut plusieurs processions, une de femmes notamment :

Ce fut celle des femmes particulièrement des veuves, qui se trouvent aux environs de 2 ou 3000, entre lesquelles se trouvèrent un grand nombre de dames de la plus haute qualité, l'une desquelles prenant un crucifix que le père Honoré lui mit entre les mains, en se mettant à la teste de toutes les autres, allant deux à deux. Les yeux bas chacune tenant une chandelle à la main, avec une croix de la mission et le chapelet de l'autre, donnant par leur modestie et dévotion qui paroissoit par leurs visages et dans leur maintien les marques évidentes de la grâce opérée dans l'intérieur de leurs âmes et les sentiments de leur cœur.

Afin d'édifier encore davantage les peuples, le père Honoré procéda à la cérémonie du « plantement de la croix ». Les plantations de croix clôturaient traditionnellement les missions des capucins<sup>1300</sup>. Les méthodes missionnaires des capucins s'accompagnaient de très nombreux sermons. Afin de mieux les illustrer le thème des pesanteurs de la croix du sauveur du monde, thème de ce dernier sermon, il fit faire une gigantesque croix pour aller la planter dans le quartier Saint-Cyprien.

qu'il avoit fait fabriquer pour se rendre les imitateurs de Notre Seigneur ces personnes illustres qui sont presque tous de la plus haute qualité se chargèrent avec plaisir de ce grand fardeau en un nombre de 30 ou 40 pour la transporter au lieu où elle devoit estre posée qui est assez éloignée de lad[ite] église, messieurs les pénitents s'estant donc mis en procession, commencèrent de marcher vers le lieu destiné<sup>1301</sup>

---

<sup>1299</sup> ADHG, 122 H 14, fol. 200.

<sup>1300</sup> DOMPNIER (B.), *op. cit.* p. 34.

<sup>1301</sup> ADHG, 122 H 14, fol. 202.

La procession, en bon ordre, pathétique et lugubre se rend donc jusqu'au lieu du plantement de la croix. Les pénitents portent le flambeau, en chantant les hymnes de la passion ; une quarantaine d'enfants, habillés en anges, ont en main les instruments de la passion et le père Honoré tient un crucifix. La croix est plantée. Cette cérémonie est censée accroître la dévotion du peuple puisqu'une foule venue de la ville et de la campagne se rend par dévotion auprès de la croix. Les capucins mettent à proximité un ecclésiastique pour recevoir vœux et aumônes.

Dans leurs couvents, les capucins ont de plus contribué à la diffusion du culte du rosaire, de saint Roch ou de saint Joseph. Vers le milieu du siècle, les legs testamentaires en leur faveur se développent. Ainsi à Grisolles, en 1635, Françoise de Pales, femme d'un avocat, fonde un obit en 1635 en faveur du couvent des capucins de Grenade. Dix livres sont payées par son héritier pour que les capucins prient dieu pour l'état de son âme<sup>1302</sup>. On trouve de nombreux exemples de legs testamentaires en leur faveur. Pierre Bastide, prêtre et prieur de Laburat, incommodé et malade, teste le 28 novembre 1665 :

Veux aussi qu'il soit dit pour le soulagement de mon âme à ma décharge 30 autres messes par le petit du couvent de la petite observance, et encore autres 30 messes à mesmes fins par les pères capucins de ceste ville a dit autres autel aussi privilégiés : 10 sols tournois par messe qui reviennent à 15 livres pour chaque trentaine et en outre ordonne pareillement d'en faire célébrer que plus promptement 25 autres pour satisfaire à diverses obligations que j'ay<sup>1303</sup>

Les dons en faveur des capucins débutent donc principalement à partir des années 1630, au moment où s'imposent ou se développent le culte eucharistique ainsi que celui du Rosaire. Les mutations se font donc en faveur de cet ordre de la Contre-Réforme.

---

<sup>1302</sup> ADHG, 1 G 479.

<sup>1303</sup> ADHG, 3 E 11811, testament n° 437.



Illustration 4. – Un capucin<sup>1304</sup>

À cet engouement pour les capucins, les élites ne dérogent pas. Le Président Philippe de Bertier et Le Mazuyer sont morts assistés par un des leurs<sup>1305</sup>. L'étude des ordres religieux nous a montré le rôle important que revêtent la prédication et la mission dans l'histoire de l'Église, celles-ci sont aussi le fait de l'autorité ecclésiastique.

---

<sup>1304</sup> ADHG, 122 H 2.

<sup>1305</sup> ADHG, 122 H 13, fol. 268.

## II. L'effort missionnaire et la prédication, œuvre de l'église

Il convient de mieux connaître les missions, qui furent un grand souci de la Réforme catholique à partir du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1306</sup>. Certes la mission a souvent été étudiée du point de vue de l'extérieur<sup>1307</sup>. Mais le retour des missionnaires se fit aussi vers l'intérieur des campagnes françaises, avec pour volonté la naissance d'un renouveau<sup>1308</sup>. Le missionnaire des campagnes défriche lui aussi en quelque sorte des terres sauvages, « où les paisans vivoient dans une ignorance grossière du christianisme »<sup>1309</sup>. Les missions sont donc une forme de pénétration évangélique et il convient de faire le point sur les acteurs qui y participent.

### A. La mission comme complément de la visite pastorale

Le biographe du vicaire général Joseph Morel retrace l'œuvre de ce doctrinaire, devenu vicaire général à partir de 1676. Il insiste notamment sur la mission, les prêches ou le catéchisme réalisés à cette époque:

il y faisoit tous les dimanches la mission pendant le carême, prêchant et faisant lui même le catéchisme à quatre ou cinq heures du matin. Il avait depuis un an ajouté à ces exercices une méditation au peuple tous les vendredis ; il y voyait tous les jours une partie de ses malades, surtout les pauvres auxquels il portait lui même le Saint sacrement et s'il ne voulait pas les confesser lui même, c'est parce que leur faisant lui

---

<sup>1306</sup> CERTEAU (M. de), « L'histoire religieuse au XVII<sup>e</sup> siècle, problèmes de méthode », *Recherches de science religieuse*, 1969, p. 231-250.

<sup>1307</sup> DESLANDRES (D.), *Croire et faire croire, les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003, 633 p. ; FABRE (P.-A.), VINCENT (B.), dir., *Missions religieuses modernes, « notre lieu est le monde »*, Rome, Ecole française de Rome, 2007, 410 p.

<sup>1308</sup> CHATELLIER (L.), *La religion des pauvres : les missions rurales en Europe et la formation du catholicisme moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1993, 351 p. ; SORREL (Chr.), MEYER (F.), éd., *Les missions intérieures en France et en Italie du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Chambéry, Institut d'études savoisiennes, Université de Savoie, 2001, 499

<sup>1309</sup> AFSI, CA 101, fol. 196.

même l'aumône, il craignait de les rendre hypocrites et qu'ils ne s'expliquassent pas assez nettement à lui<sup>1310</sup>.

Le biographe ajoute que ces missions n'étaient pas inutiles puisque le diocèse n'ayant pas été visité depuis soixante ans – ce qui est une erreur – il rencontra des maux épouvantables. On ne trouvait pas le Saint-Sacrement sur les autels, on ne faisait pas le catéchisme et on ne célébrait pas les vêpres les dimanches. Il faut prendre ce constat avec la plus grande distance, car elle vise à mettre en avant la sainteté du personnage. En effet, les missions étaient une pratique éprouvée bien avant le vicariat de Joseph Morel.

Charles de Montchal a en effet introduit les visites missionnaires au cours des tournées pastorales des années 1630. Dès 1631, il séjourne une quinzaine de jours à Auterive et se fait suivre de deux jésuites pour prêcher aux peuples. Il établit d'abord ces visites missionnaires de manière ponctuelle avant de les développer ailleurs. Il se fait traditionnellement précéder d'équipes de missionnaires. Par exemple, à Saint-Orens, quatre missionnaires prêchent durant quatre jours, tout comme à Nailloux, durant huit jours. Les discours visent à exhorter à la pénitence, à se rendre aux confessions ou à recevoir l'Eucharistie<sup>1311</sup>. De plus, la mission prépare les populations au sacrement de confirmation qui doit être administré par l'archevêque au cours des tournées pastorales, qui n'est administré systématiquement, et pour la première fois, que sous Charles de Montchal. Administré dans de grands centres missionnaires, le sacrement de confirmation a lieu notamment à Auterive, Saint-Félix-Caraman, Saint-Julia ou Grenade [sur-Garonne]. Des missions ponctuelles ont donc lieu, comme d'autres, de plus grande importance. Ainsi, la mission s'installe par exemple un mois à Lavernose et à Muret en 1639. De là, l'archevêque rayonne sur le territoire alentour. Au cours de ces missions, les instructions, les sermons et le catéchisme se donnent à trois reprises dans la journée : matin, après-midi et soir. Le catéchisme a lieu à 14 heures. Les paroisses voisines sont également invitées à participer à la mission.

Alain de Solminihac fait aussi de même. Pour préparer ses visites, il envoie des missionnaires dans les paroisses. De plus, il encourage fortement son clergé à enseigner

---

<sup>1310</sup> ADHG, 1 J 1023, « Le père Joseph Morel, curé de la paroisse de la Dalbade à Toulouse et grand vicaire du diocèse ». Copie de Jean Lestrade d'après les *Mémoires de Batterel*, 2<sup>e</sup> volume, p. 268-270

<sup>1311</sup> BACCABÈRE (G.), *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse. Exercice du droit de visite*, Toulouse, imprimerie Mulhe Roux, 1968, p. 206.

en patois, pour être mieux compris des paroissiens<sup>1312</sup>. À Montauban, des missions extraordinaires se sont multipliées à l'heure de la Révocation. En effet, les adultes sont soumis, durant un mois à des exercices deux fois par jour : prédication le matin, grand catéchisme le soir. Les enfants sont eux catéchisés en début d'après-midi. Ces prédications et grandes missions se tiennent durant l'automne et l'hiver, à l'heure où les travaux étaient moins contraignants<sup>1313</sup>.

Ainsi entre 1637 et 1642, avant la création des chapelains de Roqueville, Charles de Montchal se fixe dans un lieu ou dans un autre, fait la mission et s'emploie à prêcher et confesser parfois lui même parfois. À Saint-Félix-Caraman, il est accompagné de son vicaire général Pierre de Flous. Il y a aussi Antoine de Jacques, docteur en théologie, Jean de Lestang, bachelier en théologie et Denis de Sanchez, docteur *es* droit. Ils sont peut-être également chargés de missions. Deux jésuites se joignent à eux : Ode de Jessé et Raymond Daugnères.

Le lendemain, dimanche premier jour du mois de février, sur les huit à neuf heures du matin, nous serions transportés en lad[ite] église, ou après avoir célébré la sainte messe, serions montés en la chère, en laquelle on a accoustumé de prescher, et de là aurions brièvement fait entendre au peuple le sujet de nostre visite, les fruits et avantages qu'un chascun et pourroit retirer, pour le bien de son âme et les dispositions qu'ils puissent apporter pour profiter selon nos instructions, des sermons, instructions et catéchisme que nous mesmes fairions ou fairions faire à trois diverses heures du jour, à scavoir le matin, l'aprèsdinée et le soir sur le tard, par les ecclésiastiques qui estoient à notre suite, lesquels après avoir employés et rester du temps à ouyr les confession qui se présenteroient à eux à cest effet, et nous en notre particulier aurions offert avec assistance à tous ceux qui en auroient besoing pour le repos et la consolation de leurs âme et aurions promis de leur administrer tous les jours de saint sacrement de l'eucharistie et la confirmation, pourveu qu'ils se fussent plustot disposés par le moyen d'une bonne et entière confession et par une ferme résolution de mieux vivre par l'advenir [...]<sup>1314</sup>

Il reconnaît un grand zèle dans cette paroisse. Ainsi, le 13 février, après avoir fait la veille la visite canonique de l'église, il se rend à Saint-Julia où il donne encore la mission pendant huit jours.

Lors de la mission de Saint-Lys, le 19 janvier 1638, il est accompagné de Jérôme Duchêne, docteur de la Sorbonne et grand archidiacre de Beauvais, qui avait été appelé pour prêcher l'avent et le carême dans l'église métropolitaine. Il a aussi en sa

---

<sup>1312</sup> ASTOUL (G.), *Les chemins du savoir*, *op. cit.*, p. 61. Guy Astoul cite l'ordonnance d'A. de Solminihac du 7 avril 1644 concernant la prédication en langue vulgaire.

<sup>1313</sup> Voir ASTOUL, *op. cit.*, p. 67-70.

<sup>1314</sup> ADHG, 2 MI 922. Saint-Félix-de-Caraman. Visite de 1637.

compagnie un chanoine de Saint-Etienne M. Dufour, P. Dupont et Durant, docteurs en théologie. Ceux-ci ne suffisent pas à mener à bien la mission et Pierre de Flous demande à d'autres prédicateurs de venir : MM. Montagne et Vidal. En 1639, trois grandes missions ont lieu, celles de Lavernose, durant un mois entier, celle de Muret, en février puis celle de Cugnaux<sup>1315</sup>. Les missions visent à encourager les confessions générales. Tous les ans, des missions ont lieu. En 1640, elle se fixe à Nailloux tandis qu'en 1642, elle a lieu à Verdun-sur-Garonne.

La grande période de la mission a donc lieu pour la première fois à l'initiative de Charles de Montchal, entre 1637 et 1642. Les succès de cette initiative l'engagent à instituer les chapelains de Roqueville, qui connaît à partir de cette date une ère de prospérité. Les règlements adoptés par les chapelains de Roqueville sont ceux qui ont été remis par Pierre de Flous d'après les décrets de Vincent de Paul pour ses missionnaires<sup>1316</sup>. Des chapelains honoraires peuvent être accueillis mais doivent se rendre utiles aux missions et aux prédications. Les statuts de Roqueville sont soumis et approuvés par Joseph de Montpezat de Carbon le 27 janvier 1687<sup>1317</sup>. Dix articles insistent sur les obligations des quatre chapelains. Ils doivent tout d'abord administrer les sacrements de pénitence et d'eucharistie, et élever dans la piété les ecclésiastiques et les laïcs qui se rendaient à Roqueville pour y faire des retraites. D'autres obligations tiennent aux missions, mais aussi à la prédication lors du carême ou de l'avent. Les chapelains prennent l'habit des prêtres, mais leur rang de préséance dépend de la date de l'élection. Celui qui désirait entrer dans la société était tenu de faire un stage de quatre mois à la chapelle pour montrer ses aptitudes. Le chapelain le plus ancien devait veiller à l'application des statuts, à l'ordre spirituel et temporel de la maison. Il existe aussi un

---

<sup>1315</sup> À Cugnaux, le schéma est identique : « Ce jourdhui 26 april, nous Charles de Montchal nous serions transporté au lieu de Cugnaux où nous aurions envoyé les prebstres de notre mission [ ... ] pour catéchiser le peuple dudit lieu et auxd[its] circumvoisins et les porter à faire des confessions générales, accompagnés de Me Duplanté, prebstre docteur *es* droits et chanoine de notre église métropolitaine et recteur de Cugnaux et de nos aumosniers, nous aurions esté receu par le susd[it] recteur que d'autres prebstres, venus en processions, les consuls portant leurs livres et le poelle et par quantité d'autres habitants [ ... ]. Nous aurions donné la bénédiction au peuple et serions retirés au presbytère, estant monté en la chere ou on a accoustumé de prescher nous aurions fait une brieve exhortation au peuple à la fin de laquelle nous leur aurions administré le sacrement de la confirmation et après avons procédé à la visite de l'église » (ADHG, 2 MI 825. Cugnaux. Visite de 1639).

<sup>1316</sup> DUHFAUT (H.), *op. cit.*, p. 243.

<sup>1317</sup> ADHG, 8 G 24, fol. 248.

syndic et un économiste qui fait toute la dépense intérieure de la maison<sup>1318</sup>. Le sacristain s'occupe de tous les ornements, reçoit aussi les rétributions pour les messes, les cotisations pour la confrérie et les aumônes. Ce lieu devient un grand centre religieux au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, entretenant de nombreuses et étroites connexions avec le gouvernement du diocèse et le monde canonial.

Les chapelains formaient l'élite cléricale du diocèse et parmi eux des chapelains honoraires éminents comme Raymond de Maran, en 1659, grand archidiacre ou de Gloton, vicaire général de l'archevêque, preuve de l'insertion des chapelains dans la vie ecclésiastique du temps. C'est également sous l'épiscopat de Charles de Montchal que paraît le premier catéchisme en langue d'oc, *La douctrino crestiano méso en rimos*<sup>1319</sup>. L'auteur, Pierre Dupont, chapelain de Roqueville, a la bonne idée de mettre des vérités chrétiennes en cantique, et de les traduire en langue d'oc pour les graver plus facilement dans les esprits<sup>1320</sup>. Les chapelains de Roqueville avaient aussi en charge de nombreuses missions.

La première est celle de Gardouch, fondée par acte de novembre 1672, de cinq ans en cinq ans par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Tiranny, archiprêtre. Il a pour cela légué mille deux cents livres<sup>1321</sup>. La deuxième mission accomplie par les chapelains est celle de Montegut-Lauragais. Le vicaire général de Toulouse, Antoine de Silvecane de Saint-Laurens donne quant à lui 800 livres 26 février 1683 pour une mission tous les cinq ans. La troisième mission a lieu à Beaumont-sur-Lèze. Le sieur de Labalme, Mr de Gloutin, l'a fondée en 1683, sur les biens laissés par Mr Caulet, curé de Beaumont son oncle. Le curé a donné donc 1500 livres, dont 300 doivent être distribuées aux pauvres pendant six ans. La quatrième mission a été fondée par l'ancien curé de Montlaur, M<sup>c</sup> Delmon. Par son testament, il lègue aux chapelains 600 livres, afin que mission soit faite dans son ancienne paroisse. L'œuvre s'accompagne aussi d'aumônes et d'efforts d'ornementations pour le luminaire ou les prières. Une cinquième mission est fondée

---

<sup>1318</sup> Le fonds de Roqueville comporte de nombreux livres de recettes et dépenses, on y voit des détails passionnants sur l'approvisionnement de la communauté. Il faudrait en faire une analyse plus détaillée (ADHG, 8 G 21 à 8 G 26, côtes provisoires).

<sup>1319</sup> DUPONT (P.), *La douctrino crestiano méso en rimos [...]*, Toulouso, impr. A. Colomiez, 1641, n.p. Plusieurs éditions existent : 1641, 1642 et 1645.

<sup>1320</sup> J.M. Vidal mentionne que ce catéchisme se fait sûrement grâce à l'inspiration de Charles de Montchal et de François-Étienne de Caulet VIDAL (J.-M.), *François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers (1610-1680)*, Paris, E. de Brocard, p. 270.

<sup>1321</sup> ADHG, 8 G 19, fol. 27 (côte provisoire).

par Philippe Jacques Villeroze, décédé en 1706. Elle doit avoir lieu pour la première fois en 1711 puis tous les quinze ans à Mascarville et Vendine. 1100 livres sont ainsi léguées. Une autre mission a été fondée par le curé de Saint-Léon pour y faire une mission en ce lieu tous les huit ans. La première a eu lieu en 1696. Enfin Raymond Cossé fonde auprès des chapelains, tous les six ans, une mission pour durer trois semaines, dans un lieu ou un autre du diocèse. Cette fondation a eu lieu en 1698. Enfin, à une date inconnue, Guillaume Gestard, l'ancien curé de Saint-Julia fonda une mission tous les huit ans<sup>1322</sup>.

Des missions sont également organisées par les patrons de paroisse. Pour preuve, à Muret, le chapitre Saint-Étienne envoie en 1668 des missionnaires, dont l'ordre n'est pas mentionné<sup>1323</sup> :

Le sieur Commère, cellérier ayant proposé qu'il y a quelque temps que le chappitre prenoit résolution de faire en ce temps une mission a Muret, a este arresté quelle se fera faire dimanche prochain.

En étant fondée, la mission a donc une périodicité. Elle résulte aussi d'un acte charitable, car lors de cet événement exceptionnel, l'ensemble de la communauté pourra prier pour le fondateur.

## **B. L'effort missionnaire des congrégations**

### **1. Le rôle des doctrinaires**

Les pères de la congrégation de la doctrine chrétienne ont été fondés en 1597 par César de Bus. Catéchistes, ils sont devenus enseignants. Un premier collège fut fondé à Brive en 1598, puis des fondations se sont multipliées dans le Sud-Ouest, notamment à

---

<sup>1322</sup> ADHG, 1 G 492 bis, état de la paroisse de Saint-Julia, 1776.

<sup>1323</sup> ADHG, 4 G 16, fol. 32 v. Organisation d'une mission à Muret. Une autre est organisée à Saint-Orens de Gameville (4 G 16, fol. 51 v.)

Toulouse, le 5 juillet 1611. C'est la naissance du couvent de la rue Saint-Rome<sup>1324</sup>. L'abbé Salvan affirme que les pères doctrinaires sont appelés par Arnaud de Borret<sup>1325</sup>, conseiller au parlement. Le cardinal aurait alors écrit à César de Bus, pour le prier d'envoyer à Toulouse des membres de son ordre<sup>1326</sup>.

En 1617, les doctrinaires s'engagent à donner deux pères à l'archevêque, pour faire la doctrine dans la ville ou dans le diocèse. En 1619, un noviciat fut ouvert et des postulants affluèrent. En 1700, Jean de Viguerie nous apprend que la province de Toulouse était la plus importante, avec vingt-cinq établissements. Les doctrinaires entretenaient des liens étroits avec Charles de Montchal. Ce dernier, selon la légende, pleura le père Ravel, provincial de Toulouse et décédé en 1649<sup>1327</sup>. Les doctrinaires ont souvent été taxés de jansénisme, car dans leurs collèges, on faisait une large place à l'étude de l'écriture. À l'Esquile, on apprend des passages par cœur de *l'Ancien* et du *Nouveau testament*. Une sentence de l'écriture sainte devait être dictée par des professeurs et reproduite en tête de tous les devoirs, apprise par cœur.

Vers 1700, l'archevêque de Toulouse réclama l'aide des doctrinaires, qui jusqu'à présent étaient principalement occupés à enseigner le catéchisme aux enfants, à entendre les confessions ou à prêcher dans les églises de la ville<sup>1328</sup>. Ce changement provient de trois fondations différentes<sup>1329</sup>. Jean Larrieu, chanoine de Cadillac impose en effet une mission tous les trois ans dans une des cinq paroisses du diocèse de Lombez. L'évêque Bertier de Rieux fait une deuxième fondation en 1700, pour une mission de cinq mois. Enfin en 1714, un capitaine des galères du port de Marseille, résidant à Toulouse au couvent des carmes, fonde une mission autour de Caraman, Saverdun, le Mas d'Azil, Mazères et Bonac<sup>1330</sup>.

---

<sup>1324</sup> VIGUERIE (J. de), « Jansénisme et moralisme chez les doctrinaires de la province de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de l'Institut d'études occitanes*, 4<sup>ème</sup> série, n°1, 1965, p. 127-136. ADHG, 13 D 59, fol. 1.

<sup>1325</sup> Le même qui a offert un bâtiment aux jésuites pour leur installation.

<sup>1326</sup> SALVAN (A.), *Histoire générale de l'Église de Toulouse, depuis les temps reculés jusqu'à nos jours*, Toulouse, Delbay, 1856-1861, livre XXXV, p. 231.

<sup>1327</sup> ADHG, 13 D 39, fol. 94. Nécrologie de la maison Saint-Rome.

<sup>1328</sup> VIGUERIE (J. de), *op. cit.*, p. 41.

<sup>1329</sup> ADHG, 13 D 58, Actes de la mission de Languedoc, fondée par Madeleine De la Coupette et instituée par M. de Bertier, évêque de Rieux, au profit des pères de la doctrine chrétienne de la province de Toulouse (1675-1710)

<sup>1330</sup> ADHG, 13 D 59. La mission, en terre protestante, visait très clairement à convertir les hérétiques.

Le nombre des doctrinaires a de plus beaucoup augmenté depuis 1700. Les jeunes du noviciat occupent des chaires dans les collèges de la province. Jean-Baptiste Badou est le missionnaire le plus important et étudié par Jean de Viguerie ; ce dernier montre, comment dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, le père Badou a adopté un des meilleurs exemples de pastorale missionnaire adaptée aux besoins du peuple<sup>1331</sup>. Il offre de ranimer les ferveurs davantage que d'instruire les peuples. Ses missions sont fondées sur l'eucharistie et le culte du Saint-Sacrement<sup>1332</sup>.

## 2. Les lazaristes, une implantation tardive

Dans le diocèse de Montauban, en terre huguenote, l'évangélisation des lazaristes fut centrale. Ainsi, entre 1674 et 1713, 193 missions eurent lieu, dont soixante entre 1676 et 1685 et 48 de 1696 à 1705. L'effort missionnaire, dans ce diocèse gangrené par le protestantisme, fut le plus intensif dans la période précédant la Révocation<sup>1333</sup>. Les lazaristes n'arrivent pourtant que très tardivement, en 1707, dans le diocèse de Toulouse. Alors que Charles de Montchal organise la communauté des missionnaires de Roqueville sur la paroisse de Montgiscard en 1640, il charge son vicaire général Pierre de Flous d'aller à Paris pour étudier les méthodes et pratiques des lazaristes. Le vicaire général en rapporte des règlements rédigés par Vincent de Paul<sup>1334</sup>. Charles de Montchal fait à nouveau appel à eux en 1647 alors qu'il cherche à fonder le séminaire de Caraman mais Vincent de Paul refuse. Il s'en explique à la Mère supérieure de la Visitation en ces termes :

quoique Monseigneur de Toulouse y aie eu quelque pensée d'autre fois pour nous et que le principal du Collège m'aie veu plusieurs fois pour cela, que très volontiers je

---

<sup>1331</sup> VIGUERIE (J. de), « Les missions intérieures des doctrinaires toulousains au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : un missionnaire, le père Jean-Baptiste Badou (1666-1727) », *Revue historique*, 1969, tome 242, n° 491, p. 64.

<sup>1332</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1333</sup> ASTOUL (G.), *Les chemins du savoir*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>1334</sup> AUGUSTE (A.), *Le séminaire de Caraman au faubourg Saint-Étienne de Toulouse, notes et documents*, Paris, A. Picard, 1913, p. 16 ; DUFFAUT (H.), *Roqueville, monographie du fief de la chapelle de ce nom*, Toulouse, Privat, 1903, p. 185.

m'en déporte... sçavez vous bien, ma chère Mère, que nous sommes dans la maxime et dans la pratique de ne pas demander aucune fondation<sup>1335</sup>.

L'abbé Alphonse Auguste explique ce refus par la crainte qu'aurait eu Vincent de Paul de voir Charles de Montchal se comporter comme venait de le faire l'évêque janséniste d'Alet, Nicolas Pavillon (1639-1677) vis-à-vis des lazaristes dans son diocèse. En 1707, les règles de la mission sont fixées par Jean-Baptiste Michel Colbert de Villarcef :

establit a perpétuité lesdits prebstrs de la congrégation de la mission dans la ville de Toulouse, auxquels je donne pouvoir de faire dans toute l'étendue de son diocèse les fonctions propres à leurs justice a condition que lesdits missionnaires sont soumis à l'autorité et juridiction dudit seigneur archevesque quand auxdites fonctions et qu'au reste ils dépendront de leur supérieur conformément à la bulle d'érection de leur congrégation<sup>1336</sup>

L'archevêque les dote aussi de dix mille livres. Cette création diocésaine est immédiatement suivie de fondations. Ainsi, l'archidiaque de Fontenilles, et vicaire général Jean Raby, fonde une mission au profit des lazaristes de cinq en cinq ans dans les églises de son archidiaconé<sup>1337</sup>. Ces églises sont celles de Fontenilles, Saiguède et Bonrepos-sur-Aussonnelle. Les prêtres doivent rester dans chacun des lieux durant trois semaines, donner vingt livres d'aumônes aux pauvres. Cette mission est supposée débiter en 1710 et se tient tous les cinq ans. Elle se clôture sur une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de Jean Raby : « le sieur Raby le prie très instamment de vouloir le recommander aux prières de la congrégation » explique la fondation. Pour assurer cette mission, 2200 livres de rentes au denier vingt.

Les missionnaires lazaristes se rendent aux confins du diocèse de Toulouse. Ils font alors part de leur doute à l'archevêque au sujet des paroisses des évêchés suffragants. Mais la réponse de l'archevêque est nette et claire : les missionnaires pourvus par l'archevêque de Toulouse n'ont point le loisir d'absoudre les cas réservés des autres diocèses<sup>1338</sup>.

---

<sup>1335</sup> AUGUSTE (A.), *op.cit.*, p. 16 ; L'autographe est au monastère de la Visitation de Toulouse. La lettre a été publiée par DOUAIS (C.), *La visitation de Toulouse : études, souvenirs et documents*, Paris, Veuve C. Poussielgue, 1905, pp. 39-42.

<sup>1336</sup> ADHG, 1 G 405, pièce n° 11.

<sup>1337</sup> ADHG, 1 G 630, pièce n° 9. Fondation par M. Raby en faveur des prêtres de la mission d'une mission à faire de cinq en cinq ans dans les églises de son archidiaconé.

<sup>1338</sup> ADHG, 1 G 661, pièce n° 37.

Enfin, des missions des capucins sont donc subventionnées par de nombreux particuliers. Ainsi à Montesquieu-Lauragais, en 1688, les consuls de Montesquieu se réunissent avec le gardien du couvent de Notre-Dame de Peytes ainsi que le curé Jean Siméon. Ils acquiescent à la requête présentée la veille à l'archevêque de Toulouse par les habitants pour la réalisation du testament de feu noble César Daressens, seigneur de Montesquieu, fondant une mission qui doit être prêchée tous les cinq ans à Montesquieu par les capucins<sup>1339</sup>.

### 3. Jésuites, Aas et missions diocésaines

Le rôle missionnaire des jésuites n'est plus à démontrer. Jean-François Régis et Jean Forcaud en sont des figures emblématiques dans la France méridionale<sup>1340</sup>. Le collège jésuite de Toulouse ainsi que le noviciat sont un des plus importants de la province, mais les missions en sont assez peu connues. Nous avons vu que le rôle des jésuites dans les paroisses du diocèse est reconnu aux alentours de la Révocation puisque des missionnaires jésuites se chargent de convertir des réformés.

L'abondante correspondance des Aas regorge de récits de missions autour de la ville et dans les campagnes les plus éloignées du diocèse de Toulouse. Les jeunes clercs étaient envoyés durant leurs vacances seconder le clergé de la campagne. Malheureusement, les lieux de missions ne sont jamais, sauf exception, cités avec précision. Les règlements des AAs instituent cependant des missions obligatoires :

On conclut que chacun prendrait une copie du règlement de vacances pendant lesquelles on s'occuperait aux offices de la charité, surtout spirituelle, à catéchiser les pauvres paysans de la campagne avec toute la prudence possible pour ne donner pas occasion à MM les Curés d'être scandalisés de notre procédé, comme voulant tacitement les reprendre, en instruisant leurs paroissiens, de leur négligence<sup>1341</sup>

Les jeunes clercs vont donc aider pendant le carême les curés à confesser les paroissiens et durant les vacances, ils partent en mission, lorsque les travaux des champs sont moins importants. D'autres Aas ont participé à des missions prestigieuses,

---

<sup>1339</sup> ADHG, Jean Capé, *ad anno*, 1688.

<sup>1340</sup> BRUNET (S.), *Relation de la mission des Pyrénées (1635-1649) : le jésuite Jean Forcaud face à la montagne*, Paris, éditions du CTHS, 2008, p. LVIII.

<sup>1341</sup> AFSI, CA 102. Livre du substitut, p. 302.

comme celle du Poitou par exemple. Ceux de Béziers se joignent aux missions de l'abbé de La Pinsonnière dans le diocèse de Narbonne. La pratique de la mission fait bien partie de la formation puis des devoirs du parfait ecclésiastique. Dans le diocèse de Toulouse, des missions ont lieu à l'Isle-Jourdain, lieu où vivaient de nombreux protestants :

Monseigneur l'archevêque envoya le mois d'aoust dernier six de nos confrères aux missions à l'Isle en Jourdain où ils ont travaillé un mois et demy ou environ avec onze autres bons ouvriers<sup>1342</sup>.

La suite de la lettre fait part aux confrères de conversions merveilleuses et d'œuvres de charité. Nous connaissons en réalité mieux les missions extra-diocésaines jésuites, soutenues par l'action du parlement. En effet, Alexandre Regourd est envoyé en 1618 par Gilles Le Mazuyer à Lectoure, place forte protestante. Il obtient des succès fulgurants en faisant abjurer des Lectourois éminents, dont l'épouse et la sœur du gouverneur. Ce retentissement énorme incita très certainement Gilles Le Mazuyer à fonder le couvent des carmélites d'Auch ou à aider à l'installation des jésuites à Albi en 1632<sup>1343</sup>. L'action des ordres religieux est indissociable de l'action des laïcs, et des appuis financiers qu'ils offrent, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un des plus éminents parlementaires. Ces derniers se montrent en effet très attachés au collège jésuite de Toulouse et à son action, dont ils soutiennent les initiatives

### **C. Prêcher dans un contexte mouvementé**

La prédication ordinaire est du devoir de chaque ecclésiastique<sup>1344</sup>. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'évêque est un prédicateur intermittent, mais avec la politisation de ses fonctions, on note à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle qu'il fait davantage prêcher qu'il ne

---

<sup>1342</sup> AFSI, CA 101, fol. 104.

<sup>1343</sup> BRUNET (S.), *Relation de la mission des Pyrénées*, op cit., p. XXX-XXXII.

<sup>1344</sup> Ordonnance du 9 juillet 1628 contenant plusieurs règlements touchant la discipline ecclésiastique, résidence des Curés, administration des Sacrements, Promotion aux saints ordres, Prédication de la Parole de Dieu, célébration de la Sainte Messe, et autres fonctions ecclésiastiques (PEYRONET, p. 782)

prêche lui même dans son diocèse<sup>1345</sup>. Cette image doit être nuancée car plusieurs évêques du Sud-Ouest sont invités à Toulouse pour cela. Antoine Godeau est ainsi invité plusieurs fois par Charles de Montchal<sup>1346</sup>. Charles de Montchal se met aussi en chaire à l'occasion des visites, mais nous avons centré notre attention sur la prédication en milieu urbain, car elle engage aux querelles théologiques.

## 1. Prédications et querelles religieuses

La ville de Toulouse pouvait s'enorgueillir de posséder et d'avoir formé de grands prédicateurs, dont la renommée dépassait les frontières du diocèse. Les prédicateurs ayant prêché à la Dalbade sont assez bien connus grâce à une étude de Jean Contrasty. Il montre le rôle central des fabriciens de la Dalbade pour inviter, payer et organiser les prêches<sup>1347</sup>. Durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, les ouvriers de la fabrique ont pris soin de l'enseignement doctrinal, qui se faisait essentiellement par les prédications. Ils entretiennent aussi soigneusement leur sanctuaire. Une fois le curé de la Dalbade devenu déficient, les fabriciens négocièrent l'union de la cure aux oratoriens et perdirent ainsi leurs prérogatives en matière de choix des prédicateurs, dont les oratoriens se chargèrent désormais<sup>1348</sup>. Parmi les prédicateurs oratoriens qui sévirent à Toulouse, alimentant souvent la controverse, nous trouvons le célèbre père Lejeune (1592-1672)<sup>1349</sup>. On le connaît aussi sous le surnom de « père aveugle ». Il ouvre des prédications de carême à la cathédrale Saint-Étienne en présence de Nicolas Pavillon,

---

<sup>1345</sup> VENARD (M.), « L'épiscopat catholique à l'époque du concile de Trente », dans *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 2000, p. 148.

<sup>1346</sup> Nicolas Pavillon, Etienne de Caulet ou Alain de Solminihac, ou Antoine Godeau prêchent dans Toulouse

<sup>1347</sup> Dans un contexte particulièrement mouvementé, Pierre François Richard, provincial des Minimes est invité à prêcher à la Dalbade les sermons des fêtes chrétiennes et les stations de l'Avent et du Carême en 1589-1590. Sébastien Michaëlis est aussi invité à prêcher par les marguilliers. Voir CONTRASTY (J.), *Les prédicateurs du XVI<sup>e</sup> siècle à Sainte-Marie de la Dalbade de Toulouse*, Tarbes, Imprimerie des orphelins apprentis, 1947, p. 32.

<sup>1348</sup> ADHG, 135 H 83. Délibérations de la paroisse de la Dalbade (1558-1669) ; 135 H 84. Délibérations (1669-1769). Le dossier de la paroisse de la Dalbade évoque cette union en 1619. ADHG 2 MI 940-941. Extrait du concordat passé entre les ouvriers, les paroissiens de la Dalbade et les pères de l'oratoire, le 23 juillet 1619. Autorisation donnée à l'installation des pères de l'Oratoire dans l'administration de l'église de la Dalbade, le 5 août 1619.

<sup>1349</sup> RENOUX, *Le Père Lejeune, sa vie, son œuvre, ses sermons*, Paris, Bray et Retaux, 1875, p. 51. Sur son séjour toulousain, voir, p. 51. Parmi ses ouvrages principaux, notons *Le Missionnaire de l'oratoire, sermons de la pénitence et des motifs qui nous y excitent*, à Toulouse, chez Jean Boude, 1669, 1131 p. Les *Œuvres complètes de Lejeune*, ont été publiées en 1844, en 3 volumes, par l'abbé Migne.

évêque d'Alet. La fondation de l'hôpital de la Grave doit beaucoup à ce prédicateur, qui œuvra auprès des capitouls, qui devaient l'entendre régulièrement prêcher.

Le père Lejeune prêcha souvent à Toulouse sous l'épiscopat de Charles de Montchal, principalement entre 1640 et 1646, mais il fut accusé par un prédicateur de Saint-Sernin, le père Lescalopié. Le père Lejeune lance un procès devant l'officialité dont nous avons mention dans un procès-verbal contenu dans le fonds Baluze.

L'an 1646, le 5 avril dans le palais archiépiscopal en Toulouse par devant Gabriel de Ciron chanoine en l'église métropolitaine de Toulouse, de Pierre Flous aussi chanoine en lad Eglise vicaires généraux de monseigneur l'illustrissime archevesque de Tolose Charles de Montchal dud[it] Toulouse, de Mrs Gabriel de Pellessier docteur. Auroit compareu de père Jean Jouvène prebtre de la congrégation de l'oratoire qui avoit dit que le p. de la congrégation a porté plainte contre le P. l'Escalopié prédicateur de saint Sernin en cette année de ce que prêchant dans l'église abbatiale le 3<sup>e</sup> de ce mois, il aurait scandallisé et calomnié le P Le Jeune sur nomme le P. Aveugle pour de leur congrégation prédicateur en lad[ite] esglise<sup>1350</sup>.

Le père Lescalopié accuse le père Lejeune d'affirmer que l'attrition est inutile au sacrement de pénitence. Le père Lejeune gagne son procès devant l'officialité et l'autre père est contraint de lui faire des excuses publiques.

Au lendemain de la publication de *La Fréquente communion*, Alphonse Auguste, citant les *Mémoires* d'Omer Talon explique que les prédicateurs s'éteint échauffés et étaient partagés » dans la capitale du Languedoc<sup>1351</sup>. En effet, le carême de l'année 1659 voit s'opposer le père Jean Adam, jésuite, qui occupe la chaire de Saint-Étienne et le père Jean Lejeune, oratorien. Ses sermons sont particulièrement virulents envers les jansénistes, prenant à partie l'évêque de Montauban, Pierre de Bertier (1652-1674), n'hésitant pas à les qualifier de « demi savants, ignorants, fous et extravagants hérétiques ». L'évêque d'Ypres était aussi un « hérétique et un famé hérésiarque »<sup>1352</sup>. En représailles, aussitôt après le départ du père Lejeune, le 21 avril 1651, les pères jésuites avaient dénoncé à M. de Marca la doctrine du père Lejeune sur l'attrition comme non suffisante. Les prêches se font donc le reflet de la querelle janséniste qui secoue alors Toulouse.

---

<sup>1350</sup> ABNF, fds fr. 2912, fol. 231.

<sup>1351</sup> AUGUSTE (A.), *Les origines du jansénisme dans le diocèse de Toulouse*, Paris, A. Picard, 1922, p. 49.

<sup>1352</sup> Sur la virulence des sermons, voir AUGUSTE (A.), *op. cit.*, p. 100-101, citant les *Mémoires de G. Hermant*, tome IV, p. 230-231.

## 2. Etienne Molinier (1580-1647)

Si la prédication des jésuites est avant tout conçue comme œuvre de catéchèse pour instruire le peuple, le prédicateur Etienne Molinier, lui, recherchait l'honneur des cathédrales et une assistance nombreuse. Dans la personnalité d'Etienne Molinier, il y a un désir d'être prédicateur gyrovague, et il fut successivement appelé à Rieux, en Couserans, en Comminges, à Tarbes ou même à Paris<sup>1353</sup>. François de Sales, Jean-Jacques Olier et même J. Bossuet disent apprécier ses écrits. L'évêque de Comminges reconnaît ses mérites et E. Molinier en devient l'hagiographe<sup>1354</sup>.

Né d'un père conseiller au parlement, ouvrier de la Dalbade, et avocat général, il est envoyé suivre des études au collège jésuite. Après un doctorat en droit puis un autre en théologie, il devient en 1625, maître *es* jeux à l'académie des jeux floraux. Il choisit après cette date, la voie de la prêtrise, ayant déjà un frère chanoine de Saint-Sernin. C'est dans la chapelle des pénitents noirs qu'il s'adonne en premier à la prédication, en juillet 1613 :

ce furent les premiers essais de mes prédications que je prononçais dans cette sainte chapelle, où je m'étais exercé plus tôt par des exhortations secrètes et familières... du nombre desquelles est l'oraison funèbre du sieur Pons de Bardion, chanoine de l'église métropolitaine pour les obligations que cette Compagnie confesse avoir à sa mémoire : oraison que j'ai accompagnée de deux autres<sup>1355</sup>.

Il séjourne et prêche dans différentes villes de France, notamment à Paris, ce qui l'amène à rencontrer François de Sales en 1618. Chapelain de Garaison, l'archevêque Charles de Montchal le nomme à la cure de Saubens, près de Muret, en 1629. Il a aussi été orateur lors du synode diocésain de 1630.

Il s'adonne à Paris à la prédication et nous en connaissons les ressorts grâce à une lettre du 2 janvier 1619, écrite à M<sup>e</sup> Morelon, curé de Launac. C'est à cette occasion qu'il assista aux prédications de François de Sales :

---

<sup>1353</sup> BRUNET (S.), *op. cit.*, p. XXXII-XXXIII.

<sup>1354</sup> MOLINIER (E. de), *Vie de Mgr Donadieu de Griet, évêque de Comenges*, Paris, veuve J. Camusat, 1639 ; BREMOND (H.), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de Religion jusqu'à nos jours* p. 205.

<sup>1355</sup> MOLINIER (E.), *Le Mystère de la croix, et de la rédemption du monde, expliqué en dix Sermons preschez dans la chapelle des Penitens noirs de Tolose*, Toulouse, A. Colomiez, 1625, p. 13.

Paris n'est pas comme Tolose. Il y faut un long temps et un grand labeur et un grand heur pour être renommé, ce qui paraît en une telle presse et confusion doit être bien éminent.

Mr de Genève y a prêché tout ce carême et néanmoins, il n'a pas été suivi que le commun, et le Roi ni la cour n'y a jamais assisté. C'est l'homme néanmoins que je goûte de tous ceux que j'ai jamais ouys : je l'ai ouï presque tous les jours. Il a un jugement singulier, une prudence non pareille, un savoir exquis mais sans recherche, un langage net et pur, mais sans autre ornement. [...] Il n'est que pour les esprits solides et judicieux, quoique tous, voire les plus simples, en peuvent rapporter beaucoup d'édification. Surtout il fit deux ou trois pièces de controverse sur le Saint-Sacrement, la semaine sainte, à quoi je confesse que je n'ai jamais rien ouï d'égal pour la solidité et fermeté des raisons capables de convaincre les plus obstinés [...] En un mot, j'ai vu fort peu d'hommes semblables<sup>1356</sup>.

C'est donc auprès de François de Sales qu'il se perfectionne dans son métier de prédicateur. Les qualités qu'il doit développer sont ici citées : être compris par tous, tout en témoignant d'une érudition et d'une solidité dans les connaissances théologiques. Il est intéressant de se demander pourquoi un prédicateur si reconnu fut isolé par Charles de Montchal dans une cure de la campagne toulousaine. Il fait en effet part de son désarroi dans une lettre :

Monseigneur nostre archevesque m'a mis les fers aux pieds, et de vagabond que j'estois, de diocèse en diocèse, comme ceux dont parle le prophète, *qui sicut nubes volant*, m'a retenu prisonnier et par l'obligation de m'arrester, et résider en la paroisse de Saubens, dont il m'a fait titre sans aucune mienne poursuite ni prétention seulement, ainsi par sa vocation gratuite et libérale, comme celle de Dieu qui se plait de provenir et nos mérites, et nos pensées<sup>1357</sup>.

Le fait d'avoir charge d'âmes l'oblige à la résidence et il doit obtenir une dispense pour aller prêcher en dehors de son diocèse. Une longue absence n'est pas acceptable car les prêches de l'avent et du carême s'étendent du mois de novembre au mois d'avril. Étienne Molinier démissionne donc de sa cure et reprend ses prédications itinérantes en 1636. Il se rend à Toulouse, pour prendre un logement dans l'ancien monastère des Augustines dont jouissent les pénitents noirs. Les bénédictins de la Daurade l'invitent à prêcher l'avent de 1636 et le carême de 1637. Il meurt à Toulouse en octobre 1647, inhumé comme ses ancêtres dans l'église de la Dalbade : « M. Étienne Molinier, prêtre et docteur en théologie, célèbre en sa doctrine et piété, fut inhumé en l'église de la Dalbade le 30 d'octobre 1647 »<sup>1358</sup>. Etienne Molinier a en effet été

---

<sup>1356</sup> ADHG, 45 J 9. Lettre d'Etienne Molinier, adressée à Me Morelon, recteur de Launac en 1619.

<sup>1357</sup> MOLINIER (E.), *Œuvres meslées*, p. 392-395.

<sup>1358</sup> ALLIER (R.), *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel à Toulouse, une esquisse de son histoire : une société secrète au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1914, p. 88.

membre éphémère de la compagnie du Saint-Sacrement qui œuvra, en secret, rassemblant clercs et laïcs dans le diocèse de Toulouse dès 1646.

Il faut ajouter que cette atmosphère religieuse, entretenue par la prédication, contribue avec force à la querelle religieuse dans la ville de Toulouse, et nous verrons que l'action dévote est en étroite connexion avec l'élite ecclésiastique du diocèse.

### III. L'action de la nébuleuse dévote

Il est difficile de mesurer le sentiment religieux des élites et la sincérité de l'engagement religieux. L'étude des ordinations montre par exemple que le truchement d'un cadet dans un cloître ou vers le second ordre est le moyen de placer une progéniture abondante, alors que chez les catholiques fervents, ce sont les aînés qui entrent en religion. Il est toutefois certain que les élites, nobles ou non, issues des milieux parlementaires ou de la noblesse traditionnelle, ont soutenu l'idéal de Contre-Réforme. S'impliquant davantage dans les confréries, elles ont aussi contribué à l'installation de nombreux couvents, nous en avons observé les fondements.

#### A. Au cœur des querelles de l'époque : y a t'il eu un jansénisme toulousain?

Après Charles de Montchal, les jansénistes ne « réussirent plus pendant une cinquantaine d'années à influencer sérieusement sur la direction du diocèse », écrit l'abbé Alphonse Auguste<sup>1359</sup>. En effet, c'est probablement sous l'épiscopat de Charles de Montchal que les jansénistes gagnèrent du terrain, puis entre 1651 et 1662, des incidents eurent aussi lieu. Charles de Montchal est tout d'abord fréquemment taxé de jansénisme. Godefroi Hermant met directement en cause l'archevêque de Toulouse dans ses *Mémoires* car ce dernier prend parti sur l'affaire de la fréquente communion et des cinq propositions : « Les jésuites avoient vu les disciples de saint Augustin privés d'un puissant secours par la mort de M. de Montchal »<sup>1360</sup>. Il faut dire que les amitiés entretenues par Charles de Montchal étaient propices à le ranger dans le camp

---

<sup>1359</sup> AUGUSTE (A.), *Les origines du Jansénisme dans le diocèse de Toulouse*, Paris, A. Picard, 1922, p.10.

<sup>1360</sup> HERMANT (G.), *Mémoires de Godefroy Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663)*, Paris, éditions Gazier, tome 1, p. 552.

janséniste : l'abbé de Saint-Cyran mais aussi Nicolas Pavillon, évêque d'Alet<sup>1361</sup>. L'abbé Alphonse Auguste pense pourtant que Charles de Montchal a conservé une complète indépendance vis à vis des deux camps, jésuite ou janséniste<sup>1362</sup>. C'est au moment de la parution du livre d'Antoine Arnauld, *De la fréquente communion*, que les soupçons jansénistes se firent plus pressants. En effet, lorsque l'ouvrage paraît, au mois d'août 1643, avec le privilège du roi, figurent les approbations de seize archevêques et évêques, parmi lesquels Charles de Montchal. Il va même jusqu'à écrire trois lettres au souverain pontife pour défendre A. Arnauld et son traité. L'archevêque de Toulouse est donc manifestement engagé en sa faveur. Il refuse par ailleurs en 1650 de donner sa signature au sujet des cinq propositions. Il écrit à ce sujet

j'aurois volontiers souscrit tout ce qu'elle auroit résolu mais que par des efforts secrets on nous face tous mouvoir sans que nous scachions les auteurs de ceste lettre ny les motifs qu'ils ont nu les fins ausquelles ils tendent c'est un procédé auquel je crois que nous ne sommes pas assez considéré et que sans avoir considéré et que sans avoir peu aux conseils nous sommes à l'exécution<sup>1363</sup>

Comme le nombre et la dignité des évêques approbateurs de la *Fréquente Communion* étaient un embarras pour les Jésuites, après avoir méprisé publiquement leur autorité, ceux-ci répandirent le faux bruit selon lequel les prélats s'étaient repentis de l'approbation qu'ils avaient donnée au livre de M. Arnauld.<sup>1364</sup> Cela excita davantage les esprits à Toulouse et explique la réputation janséniste de Charles de Montchal. Pourtant, dans l'administration du diocèse ou les ordonnances, rien ne fit référence explicite à la mouvance janséniste éventuelle de l'archevêque.

Après sa mort, les polémiques religieuses reprennent au printemps 1659, avec les prédications du père Lejeune et les accusations du père jésuite Adam. Ces sermons, nous l'avons vu, furent particulièrement violents, ainsi qu'en témoigne G. Hermant :

Ce déclamateur a enfin fini son carême, fort maigrement, et je vous assure que sa passion n'a guère engraisé son corps, ni âmes. Il a fait de si grandes extravagances et de si grandes profusions de bile, tant contre divers prélats que contre M. de

---

<sup>1361</sup> Les mémoires de Charles de Montchal qualifient ainsi l'abbé de Cyran de « personnage d'une grande piété et d'un éminent savoir » (*Mémoires de Montchal*, éditions de Rotterdam, t. 1, p. 37. De plus, *La vie manuscrite* de Nicolas Pavillon fournit d'intéressants détails sur les séjours du prélat à l'archevêché de Toulouse.

<sup>1362</sup> En effet, le Père Arnoux, ancien confesseur du roi, accusé d'escroquerie par l'évêque de Castres, est protégé par Charles de Montchal (BNF, fds fr., ms 2812.)

<sup>1363</sup> BNF, fds fr. 2812, fol. 252, lettre de 1651.

<sup>1364</sup> HERMANT (G.), *Mémoires*, tome 1, p. 267.

Montauban et d'autres de ce pays, que contre de pieux saints ecclésiastiques, avec indication de Port Royal que tout le monde en a été très mal édifié<sup>1365</sup>

C'est dans ce contexte que l'on peut placer l'affaire du monastère des religieuses maltaises, dont le couvent était situé au faubourg Saint-Cyprien. Ce monastère a été fondé en 1624 par des hospitalières originaires du Quercy. Elles sont d'abord installées dans la paroisse de la Dalbade, desservie par les prêtres de l'oratoire<sup>1366</sup>. Elles occupent ensuite à partir de 1628 un monastère construit spécialement au faubourg Saint-Cyprien. Les religieuses hospitalières vivent selon la règle de Saint-Augustin et arborent, comme les chevaliers de Malte, la croix blanche<sup>1367</sup>. Elles furent dénoncées par les pères jésuites Fournier et Mercier<sup>1368</sup> qui avaient révélé les erreurs de Jansenius dans une *Vie de sainte Fleur*, religieuse de cet ordre<sup>1369</sup>. Aussi vite, les religieuses ont été accusées de jansénisme.

Une visite canonique du couvent est donc organisée, elle débute le 28 mai 1659 pour s'achever en 1661. Deux enquêteurs sont désignés : Jacques d'Esparbès-Lussan-Carbonneau, chevalier et commandeur de Garidech ainsi que Jacques de Lanague, commandeur de Renneville. La visite est minutieuse et révèle, dans la bibliothèque, la présence de livres condamnés, comme *Le catéchisme de la Grâce* de Mathieu Feydeau. Marie-Marguerite Shibano a émis l'hypothèse que le but inavoué de cette action n'avait sûrement d'autre raison que de discréditer un ami de Gabriel de Ciron, Jean Vignaux, le directeur des Maltaises et du séminaire des Hautes sciences. Cette action aurait été menée en sous-main par le père jésuite Jean Ferrier. C'est probablement vrai. En effet, une religieuse est interrogée et confesse avoir été dirigée par Jean Vignaux :

---

<sup>1365</sup> HERMANT (G.), *op. cit.*, tome IV, p. 230-231.

<sup>1366</sup> SHIBANO (M.-M.), *De la fondation de la congrégation des Filles de l'Enfance à la deuxième persécution, 1657-1668*, mémoire présenté à l'EHESS, 1980, p. 38.

<sup>1367</sup> Le fonds de l'ordre de Malte n'est pas classé (ADHG, 216 H). On peut néanmoins y repérer 216 H 35, visite du monastère, le 23 mai 1659-21 mars 1661 ou encore des inventaires de biens de la communauté (216 H 2)

<sup>1368</sup> Le père Richard Mercier fut prédicateur, et provincial de Toulouse en 1642 puis supérieur de la maison professe en 1654 et 1661.

<sup>1369</sup> L'ouvrage, composé par le père César Leblanc, supérieur de l'oratoire de Toulouse, mort en 1669 (ADHG, 135 H, fol. 83, 188, 196-199). *La vie de sainte Fleur, religieuse de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, représentée de ses naïves et véritables couleurs, par le disert pinceau d'un très-pieux et très scavant prestre de l'Oratoire de Jésus*, Toulouse, chez J. Boude, 1649, 244 p.

lequel lui avait mis dans l'esprit beaucoup de choses touchant son salut, lui parlant de la grâce en façon qu'elle ne trouvoit pas de repos et ne savoit pas comme quoi soulager son âme des troubles et angoisses dans lesquelles elle était plongée<sup>1370</sup>.

Les témoignages relatant une contamination janséniste du couvent se multiplient au cours de la visite. Les livres sont saisis, ils sont soumis à une commission composée de trois professeurs de l'université et de six docteurs en théologie. Celle-ci se prononce pour la censure du couvent. Pierre de Marca confirme cette censure, condamne les idées jansénistes et il interdit à plusieurs prêtres, dont l'abbé Vignaux, de fréquenter la maison des Dames maltaises<sup>1371</sup>. Arnaud Baric écrit une lettre dans laquelle il accuse les pères jésuites dans l'affaire des dames Maltaises :

certes, feu Monseigneur l'archevêque disoit d'une grande vérité quand il affirmait que les Jésuites seraient toujours les brouillons de l'Eglise, si Dieu ne convertissait leur grâce suffisante en grâce efficace ! Tout le monde connoit et publie à présent cette vérité en France, hors du menu peuple qui se laisse duper et quelques autres qui le veulent dissimuler par quelque intérêt particulier<sup>1372</sup>

En réalité, les inimitiés étaient importantes entre prédicateurs mais aussi entre personnalités et donnaient lieu à des combats doctrinaux. Certes, Gabriel de Ciron, proche de ces personnes, est probablement proche du parti janséniste. Sa bibliothèque révèle la présence de plusieurs ouvrages dans la mouvance janséniste, mais aussi de livres écrits contre les pères jésuites<sup>1373</sup>. Nous verrons que la querelle janséniste se poursuit autour de la fondation de deux œuvres principales visant à la conversion des protestants : les Nouveaux Convertis et la congrégation des Filles de l'Enfance.

Les oratoriens, que nous voyons mis en cause à deux reprises à Toulouse dans l'espace de deux décennies, sont souvent suspectés par les jésuites, dont certains membres ont pu prendre ombrage de leur influence dans l'action d'enseignement. Ils sont de fait suspectés de jansénisme. Les capucins se voient aussi intégrés malgré eux dans les querelles du temps. En 1664, deux capucins, prêchant, se voient accusés

---

<sup>1370</sup> ADHG, 121 H 35.

<sup>1371</sup> GENESTET (M.), GERARD (P.), SHIBANO (M.-M.), *Port Royal à Toulouse, aspects du jansénisme toulousain*, Catalogue d'exposition, archives départementales de la Haute-Garonne, 1958.

<sup>1372</sup> CORRAZÉ (R.), « Le jansénisme à Toulouse », *RHT*, 1943, p. 119.

<sup>1373</sup> Marie-Marguerite Shibano mentionne notamment : *L'Anticoton ou Réfutation de la lettre déclaratoire du père Cotton*, paru en 1610, puis la *Response à l'anticoton de pint en point*, en 1611. Il y aussi la *Théologie morale des jésuites*, par Antoine Arnauld, publié en 1644. SHIBANO (M.-M.), « La bibliothèque de Gabriel de Ciron et le problème janséniste », *AM*, vol. 93, n° 152, 1981, p. 201-208

d'idées jansénistes et le vicaire général fait prononcer contre eux un interdit<sup>1374</sup>. Les capucins obtinrent cassation de l'arrêt. La querelle ne cessait d'être avivée, et était très probablement question d'affinités.

## B. Les confréries : des réseaux dévots ?

En quoi les réseaux laïcs agissent-ils pour œuvrer dans le siècle ? Nous souhaiterions poser quelques éléments du recrutement des confréries, comme base de l'action dans le siècle et tout d'abord la place centrale de la compagnie du Saint-Sacrement.

Pénitents et confréries de dévotions forment aussi des lieux d'action pour les dévots. Les confréries sont nombreuses à Toulouse et bénéficient de la présence de nombreux parlementaires. Par exemple, au XVII<sup>e</sup> siècle, la confrérie du Saint-Sacrement accueille constamment entre quinze et vingt-cinq parlementaires. Robert Schneider a aussi montré que les nobles et parlementaires dominaient la confrérie de l'Assomption Notre-Dame de Saint-Étienne au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1375</sup>. Il faut cependant nuancer ses propos car il fait référence à 151 parlementaires et nobles, sans aucune mention chronologique pour le recrutement.

Nous avons pour notre part, analysé d'après le même registre l'entrée de 379 membres entre 1591 et 1684 dans la confrérie<sup>1376</sup>. Contrairement à ce que R. Schneider observe, nous voyons que ceux qui dominent la confrérie dans la cathédrale ne sont pas les nobles ou les parlementaires, mais le monde ecclésiastique, avec notamment 42 chanoines et prébendiers et 61 prêtres sur cette période.

---

<sup>1374</sup> *L'interdit de deux R.P. Capucins dans la ville et le diocèse de Toulouse, 4 novembre 1664*, s.l.n.d., 7 p.

<sup>1375</sup> SCHNEIDER (R.A.), *op. cit.*, p.

<sup>1376</sup> ADHG, 1 E 872. Notre-Dame de l'Assomption. Registre des comptes de 1643 à 1723. Les registres de comptes reprennent souvent les listes de confrères en raison des nécessités de cotisation.

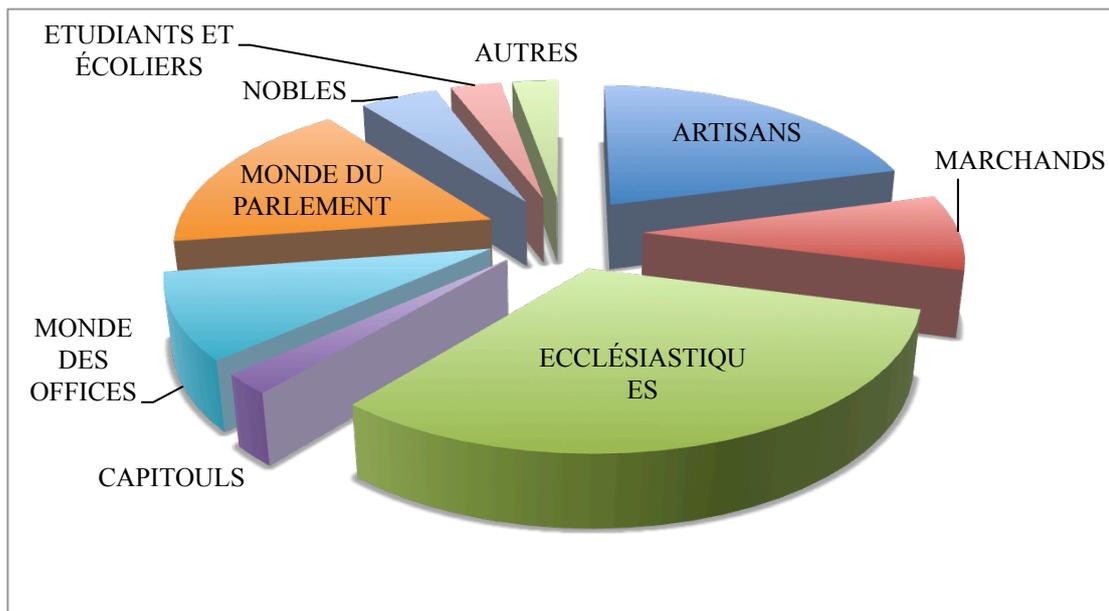


Figure 23. – Profession des membres de la confrérie Notre-Dame de l'Assomption entre 1591 et 1684

Nous avons déjà évoqué l'omniprésence du monde ecclésiastique au sein des confréries, c'est ici une fois encore évident. Viennent ensuite le monde du parlement et celui des artisans, en part relativement égale. On peut donc penser que cette confrérie, dans l'église la plus prestigieuse de la cité, réunissait une grande partie des élites ; mais contrairement à ce que nous avons pu penser, le monde parlementaire n'y est pas majoritaire.

D'autres confréries toulousaines sont plus élitistes et reproduisent le cloisonnement de la société, qui se reproduit dans certaines confréries de dévotion. Ainsi, souvent, les confrères artisans se rejoignaient dans des confréries de métier mais ne se retrouvaient pas en compagnie des hommes de robe ou de la noblesse parlementaire. Les statuts de confréries le montrent de manière très prégnante : la confrérie Sainte-Anne, dans l'église Saint-Jacques joignant la cathédrale Saint-Étienne accueillait autant de chanoines qui se présentaient mais seulement soixante-douze laïcs, de robe longue ou de robe courte « en mémoire des soixante-douze disciples de Jésus-Christ »<sup>1377</sup>. Il en était de même pour la confrérie des Tolosains, dans l'église de la Daurade, mieux connue sous l'appellation de confrérie de la Conception Notre-Dame.

<sup>1377</sup> Chapitre II. « Du nombre des confrères laïcs ». *Statuts de la dévote confrérie Sainte-Anne établie près l'église Saint-Jacques, joignant l'église Saint-Étienne de Toulouse*, à Toulouse, chez J.H. Guillemette, 1767.

Elle est composée de soixante-douze prêtres et de soixante-douze laïcs<sup>1378</sup>. Pendant un certain nombre d'années, avant le renouvellement des statuts de 1684, la confrérie était en déshérence mais a « toujours été remplie des personnes de la plus haute condition. Il ne sera non plus désormais reçu aucun artisan ou personne de basse naissance ». Pour y rentrer, il fallait avoir une profession permettant de se présenter à l'élection capitulaire. À la lecture des statuts, nous trouvons exactement les mêmes idées dans la confrérie du Saint-Sacrement de la cathédrale Saint-Étienne, car un article évoque le rôle des confrères pour

faire casser les mauvaises coutumes de jurer et de blasphémer et proférer des paroles déshonnêtes, chose qui est trop commune en ce temps, notamment parmi les artisans, et personnes de basse condition<sup>1379</sup>.

La confrérie urbaine n'est pas société englobante, elle cloisonne au contraire. La solidarité s'applique entre gens d'un même milieu.

<b>Classe</b>	<b>Nombre</b>	<b>1683-1684</b>
<b>Premier président et conseillers au parlement</b>	<b>13</b>	<b>19</b>
<b>Officiers</b>	<b>20</b>	<b>16</b>
<b>Professeur</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Avocats</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
<b>Nobles et écuyers</b>	<b>16</b>	<b>19</b>
<b>Médecin</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Marchands</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>Notaire royal</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>67</b>

**Tableau 41. – Les confrères laïcs reçus dans la confrérie des Tolosains de la Daurade en 1663**

Nous voyons tout d'abord que le chiffre de 72 confrères, dans la confrérie des Tolosains, n'est pas atteint. Le mode de la justice – comprenant le parlement, les cours de la sénéchaussée, du présidial et les avocats – domine très nettement cette confrérie, avec 63,4 % des membres en 1663 et une proportion identique en 1683. Les femmes sont aussi admises, mais leur identité n'est pas connue, car à l'opposé des hommes, leur

<sup>1378</sup> *Statuts et privilèges de la Confrérie des Tolosains, érigée dans l'Eglise de la Daurade à l'honneur de l'immaculée Conception de la très sainte Vierge mère de Dieu, s.l., 1684. Voir aussi CHABANEL (J.), De l'estat et police de l'Eglise Notre Dame dite la Daurade a Tolose par Jean de Chabanel Tolosain,...Où sont insérés tous les arrests de la Cour, donnés sur le règlement de la mesme Eglise, s.l., 1623*

<sup>1379</sup> BMT, Ms 1778. Voir les statuts.

nombre n'était pas limité. La confrérie toulousaine peut donc s'affirmer comme un monde fermé.

En participant à la direction de la confrérie, au cours des assemblées de paroisses, les laïcs œuvraient de même à la Réforme catholique, et leurs rencontres leur permettaient aussi de discuter des modalités de leur perfectionnement moral et religieux.

<b>Prieur</b>	<b>De Saget, conseiller au parlement.</b>
<b>Sous prieur</b>	<b>Fondes, greffier en chef du sénéchal de Toulouse</b>
<b>Sindic</b>	<b>Espigat, procureur au sénéchal</b>
<b>Trésorier</b>	<b>Riocru, marchand</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>Balaguier, notaire</b>
<b>Marguilliers</b>	<b>Truille, Laban, Martin</b>
<b>Censeurs</b>	<b>Gense, procureur au parlement Salinier, procureur au sénéchal</b>
<b>Sacristains</b>	<b>Terreri, fils marchand Bets</b>
<b>Visiteurs des malades</b>	<b>Bets, prêtre Vignaux, chirurgien</b>

**Tableau 42. – Liste des officiers de la confrérie des pénitents blancs en 1699**

La liste des officiers et anciens officiers des pénitents blancs montre un recrutement assez différent de celui des confréries de la cathédrale. La liste fait une place plus importante au monde des marchands, constituant 21% des officiers de la confrérie ainsi qu'aux artisans (30% du corpus)<sup>1380</sup>.

La confrérie des pénitents bleus est censée être la plus aristocratique, elle réunit la meilleure noblesse parlementaire, les dignitaires de l'Église, des négociants connus, des hommes de lois et de médecins<sup>1381</sup>. En revanche nous pouvons observer que la confrérie des pénitents blancs recrute davantage dans le milieu des artisans et de la petite bourgeoisie marchande. Les artisans arrivent en tête avec 42% des confrères, tandis que les marchands en forment 20%<sup>1382</sup>. Les nobles et le clergé sont quasiment absents des confrères des pénitents blancs. Le clergé ne forme que 7% des membres de

<sup>1380</sup> ADHG, 1 E 932. Pièce n°1. Liste des officiers de la confrérie des pénitents blancs pour l'année 1699.

<sup>1381</sup> BOURSQUOT (J.-L.), « Pénitents et société toulousaine au siècle des Lumières », *AM*, n° 88, 1976, p. 159-175. Selon l'auteur, les pénitents bleus comptaient 40% de nobles et 20% de membres du clergé, un chiffre, nous le voyons nettement supérieur aux autres confréries de pénitents.

<sup>1382</sup> ADHG, 1 E 927, fol. 210. Compte recensant les membres de la confrérie en 1644 avec leur date d'entrée. 224 membres recensés.

1644. Il semblerait que chez les pénitents noirs domine aussi la bourgeoisie commerçante et juridique<sup>1383</sup>.

Les confréries fournissaient donc un cadre de sociabilité des plus utiles pour mener des actions dans le siècle. Ainsi, il est intéressant de voir quelques correspondances entre la confrérie du Saint-Sacrement de l'église Saint-Étienne de Toulouse, habilement renouvelée dans ses statuts en 1647, à l'heure où s'affirme la Compagnie du Saint-Sacrement, société secrète, dont une antenne est créée à Toulouse.

### **C. La compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse et l'action dans la Réforme catholique**

La compagnie du Saint-Sacrement s'est constituée à Paris entre 1627 et 1630 à l'initiative de Philippe d'Angoumois, père capucin et de Henri de Levis, duc de Ventadour, avec l'idée de « travailler à la gloire de Dieu par tous les moyens »<sup>1384</sup>. La compagnie est dirigée par un bureau, avec un supérieur, un directeur, un secrétaire et des conseillers ; des clercs et laïcs ont des responsabilités partagées. Régie par le secret, elle n'a pas eu d'existence officielle, ni civile, ni ecclésiastique. On estime à quatre mille membres environ ceux qui y participèrent, dont un quart ont été identifiés par Alain Tallon<sup>1385</sup>. Elle s'est ensuite organisée en réseaux, avec des filiales, d'abord proches de Paris, comme La Flèche ou Blois, puis des créations à Aix, Marseille ou Toulouse. À la manière des AAS chaque société a pu diffuser autour d'elles de micro-sociétés. La compagnie fonctionne donc comme une confrérie de piété, avec pratique des prières et des dévotions régulières, mais son rôle essentiel s'est joué dans la diffusion du culte eucharistique<sup>1386</sup>. Elle a un rôle essentiel dans la diffusion du culte eucharistique et le rôle de la Vierge comme intercesseur est marqué. La compagnie œuvre aussi dans le siècle, en montrant son attachement fort à la charité, par le biais des

---

<sup>1383</sup> TAILLEFER (M.), *Vivre à Toulouse, op. cit.*, p. 330.

<sup>1384</sup> TALLON (A.), *La compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667) : spiritualité et société*, Paris, Le Cerf, 1990 ; GUTTON (J.-P.), *Dévots et société au XVIIe siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004, p. 18.

<sup>1385</sup> Alain de Solminihac, Nicolas Pavillon ou le prince de Conti en firent partie.

<sup>1386</sup> GUTTON (J.-P.), *op. cit.*, p. 20.

aumônes, l'aide aux prisonniers ou la fondations d'hôpitaux. Pourtant, un arrêt du parlement de Paris, le 13 décembre 1660, ordonne la suppression de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Deux études, anciennes, traitent plus particulièrement de l'antenne toulousaine : celle de Raoul Allier et celle de l'abbé Auguste<sup>1387</sup>. Nous devons nous appuyer sur elles en l'absence de sources d'archives.

L'abbé Auguste se fonde sur les Annales du comte Marc-René de Voyer d'Agenson, *Les Annales de la compagnie du Saint-Sacrement*, publiées en 1900 pour retracer les origines de la compagnie toulousaine en 1646, à l'initiative de Gaspard de Simiane, chevalier de Lacoste, membre de l'ordre de Malte et mort en 1649<sup>1388</sup>. Un des premiers membres de la Compagnie toulousaine est Jean Garibal, conseiller au parlement (mort en 1667). Sa femme n'est autre que Mademoiselle de Senaux qui s'est faite moniale de Sainte-Catherine de Sienne. Jean Garibal a été supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement. L'œuvre se poursuit au moins jusqu'en 1666. Si la compagnie du Saint-Sacrement a compté un grand nombre d'ecclésiastiques et de prélats, comme Antoine Godeau, à Aix-en-Provence, l'on ne trouve pas le nom de Charles de Montchal dans les Annales de la compagnie.

Parmi les membres du Saint-Sacrement repérés par Raoul Allier, il y avait en effet un grand nombre d'ecclésiastiques. Les membres du clergé régulier et les oratoriens en sont exclus. Ainsi, trente-quatre membres toulousains ont été repérés par Raoul Allier d'après les correspondances, et l'on compte dix-neuf prêtres. Parmi ces membres, les liens sont tout d'abord évidents avec les chapelains de Roqueville puisque l'on y trouve Jean de Lestang, proche de Charles de Montchal, prenant part aux tournées pastorales et devenu le premier supérieur de Notre-Dame de Roqueville. La communauté de Roqueville servait à la formation des clercs les plus distingués et y furent envoyés Guillaume de Maran, docteur en droit canon et civil et un membre de la famille de Lestang, fils de parlementaire. Les autres types de membres que l'on rencontre sont extrêmement liés aux milieux parlementaires. Il n'est pas surprenant de

---

<sup>1387</sup> ALLIER (R.), *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel à Toulouse, une esquisse de son histoire : une société secrète au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1914, 152 p ; AUGUSTE (A.), *La Compagnie du Saint-Sacrement de Toulouse, notes et documents*, Toulouse, Privat, 1913, 137 p

<sup>1388</sup> AUGUSTE (A.), *La Compagnie du Saint-Sacrement, op. cit.*, p. 1.

rencontrer l'évêque de Pamiers M<sup>gr</sup> Caulet à plusieurs reprises à Toulouse, il était issu d'une célèbre famille de parlementaires. Nous rencontrons donc, parmi les membres de la compagnie des procureurs au parlement, des membres de la chambre de l'Edit de Castres, comme Guillaume de Puget et des conseillers comme François de Turle ou Guillaume de Vézian.

<b>Membre</b>	<b>Fonction</b>
Arnaud Baric	Prêtre
M. De Boullay	Chanoine
Léonard de Campistron	Avocat, décédé en 1651
François Etienne de Caulet	Evêque de Pamiers
Gabriel de Ciron	Prêtre
Innocent de Ciron	Prêtre et chancelier de l'université
M. Daurier	Prêtre
M. Delpech d'Espanès	Commissaire
M. Dupont	Prêtre, docteur hebdomadier de Saint-Étienne, décédé en 1647
Jean du Ferrière	Avocat
Pierre de Garragea	Conseiller au sénéchal
M. de La Gorrée	Avocat au parlement
M. Laurent	Procureur
Le Père Lejeune	Père de l'oratoire
M. De Lery	Prêtre
Jean de Lestang	Supérieur de Roqueville
Ange de Maizerets	Prêtre
Guillaume de Maran	Chanoine
Etienne de Molinier	Prêtre
M. De Paulo	Capitou
Nicolas Pavillon	Evêque d'Alet
M. Perin	Prêtre
Guillaume de Pessoles	Prêtre, recteur de la Daurade
Guillaume de Puget	Conseiller à la chambre de l'Édit
Georges Roques	Capitou
Fabry de Sabatier	
Bernard de Thomas	Conseiller au sénéchal
François de Turle	Conseiller à la chambre de l'Édit
Guillaume de Vezian	Conseiller à la chambre de l'Édit
M. de Vidal	Prêtre
M. Gariot	Laïc
M. Cairon	Prêtre
Raymond de Maran	Archidiacre (proche de la compagnie, n'en a peut être été membre)

**Tableau 43. – Les membres de la compagnie du Saint-Sacrement<sup>1389</sup>**

Il est intéressant de noter que de nombreuses œuvres sont nées dans ces milieux qui entretenaient de multiples liens avec la compagnie du Saint-Sacrement. Gabriel de

<sup>1389</sup> Liste élaborée à partir de l'ouvrage de Raoul Allier.

Ciron en faisait ainsi partie, ainsi que madame de Mondonville dans la compagnie des Dames.

Si l'on ne peut pas lier avec certitude la confrérie du *Corpore christi* et la Compagnie du Saint-Sacrement, il reste des coïncidences intéressantes. En effet, à l'heure où est créée la compagnie du Saint-Sacrement, cette antique confrérie de l'église Saint-Étienne réanime le culte de l'Eucharistie. Un des régents est alors Innocent de Ciron, membre de la compagnie secrète. La mise en valeur du culte eucharistique passe par d'importants travaux de décoration, pour le retable et la décoration du chœur. Nous voyons ici œuvrer des membres, probablement proches de la compagnie du Saint-Sacrement. Ces élites dévotes contribuaient, par tous leurs moyens à l'amélioration du culte et de la spiritualité. Nous pouvons citer par exemple une délibération extrêmement importante, montrant plus particulièrement l'action des confrères, contrôlés par le clergé pour l'ornementation de la cathédrale. L'acte date du dimanche 6 avril 1652<sup>1390</sup>.

il reste plus de 600 livres de quête annuellement, ce qui a esté employé [...] suivant le zelle et affection de messieurs les bailles régents qui ont procédé soit en acquisitions ou en ornements, néantmoins oultre les sommes ainsi employés, il est adverty que dès que des régents des années dernières il y a plus de 3000 livres qui ont esté baillés en rentes constituées ou présentes à l'intérest, [...] esté presté que se fairon pour réparer et embellir le mestre autel de la paroisse, les messieurs les officiers de la confrairie sont célébrés en achat d'ornements ou de quelque tenture de la passion.

SUR QUOY A ESTE DELIBERE d'un commun acord de fere réparer peindre et dorer le retable du grand autel de la paroisse, attendu que le mesme autel est pour le sacristain de la table, auquel effect, messieurs sont priés et commis pour [...] l'advis de personnes intelligentes en la sculpture et peinture promouvoir l'exécution de ce dessin, qui réussira, comme ils espèrent à la gloire et dignité du culte de dieu, et par ce le tabernacle est présentement sur le grand autel, est si grand que les figures de la très heureuse vierge Mère de Dieu et les douze apostres qui sont derrière de très riches sculptures sont cachées, il est arresté qu'il en sera fait un autre plus petit comme il sera tenu expédiant et que le grand qui es présentement sure vendu pour les deniers en provenant estre employés à l'achapt d'un autre et le surplus du prix de la vente, avec l'argent qui est en mains dudit trésorier qu'il recevra durant le temps de sa charge sera employé à la réparation peinture et doreure du retable, et au cas cest argent ne suffirait pas pour la perfection [...] de l'ouvrage entrepris, ce qui manquera ce prendra des parties qui ont esté présentement à l'intérest lorsqu'elles seront exigées sur tous les débiteurs sans suport ni retardation.

Après ce gros événement que constituait l'affaire du retable, les membres de la confrérie firent établir l'Adoration perpétuelle, vers 1656 à l'imitation de ce qui se passait au Puy dans la compagnie du Saint-Sacrement. Il y avait donc peut être des liens

---

<sup>1390</sup> ADHG, 1 E 849, fol. 21-23. Délibération pour mettre en meilleur état le retable du maître-autel de la paroisse et acheter des tapisseries.

entre le renouveau de cette confrérie et la mise en place de la compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse. Cette œuvre agit en sous-main mais certaines actions furent notables, notamment à travers l'action charitable.

Avec la Réforme catholique, le développement d'un nouveau type de dévotion s'accompagne de la mise en exergue de l'humilité, qui devient un critère de sainteté à l'époque moderne<sup>1391</sup>. La recherche de l'humilité passe aussi par le secours du prochain et le soin des pauvres. Il y eut donc un hôpital général créé à Toulouse. La question du renfermement des mendiants devenait récurrente, missionnaire, prédicateur et membre de la compagnie du Saint-Sacrement que revient cette initiative à Toulouse. Il fait demander aux capitouls, par le père Lejeune, le 26 mars 1647 l'autorisation de lui confier l'Hôpital de la Grave pour l'enfermement des pauvres mendiants. L'objectif était d'aménager un lieu de retraite pour le travail des pauvres et les sauver de leur misère matérielle et spirituelle. On y procurerait l'instruction chrétienne et le travail manuel. En 1646-1647, Arnaud Baric rédige un ouvrage intitulé *l'Aumône générale*, dans lequel il en appelle à la charité publique<sup>1392</sup>. L'idée centrale de ce texte est de centraliser les aumônes, d'établir un bureau de bienfaisance. Il en appelle donc à toutes les bonnes volontés pour qu'elles se mobilisent en faveur des pauvres, avec la perspective de leur salut. Le texte de *l'Aumône générale* est révélateur des problèmes liés à la mendicité dans Toulouse :

Ilz troublent dans l'église les prestres à l'autel et au confessionnal et toutz les chrestiens dans leurs prières et oraisons.

Ils vivent hors l'église, dans les blasphèmes contre Dieu, imprécations contre ceux qui refusent l'aumosne et envie pour leurs compaignons<sup>1393</sup>.

De surcroît, ces pauvres n'assistent pas à la messe. Il convient donc de trouver une solution. Le père Lejeune fait donc la démarche de la demande auprès des capitouls. C'est la création de l'Hôpital général de Saint-Joseph de la Grave. L'hôpital est ensuite doté par le président de Gragnague de 32 000 livres de rentes :

---

<sup>1391</sup> SUIRE (E.), *Sainteté et Lumières : hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, H. Champion, 2011, 519 p ; SCHALK (E.), *L'épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500-vers 1650*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 189 p.

<sup>1392</sup> SHIBANO (M.-M.), « Arnaud Baric, missionnaire apostolique, un prêtre toulousain en guerre contre la pauvreté, la peste et les jésuites (vers 1607-1668) », *AM*, vol. 100, 1988, n° 182, p. 153-180.

<sup>1393</sup> LESTRADE (J.), « L'Aumône générale à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges Léonce Couture, Etudes d'histoire méridionale*, Toulouse, Privat, 1902, pp. 279-288.

Et parce que l'Instruction des Pauvres à la foi et religion, et education aux bonnes mœurs est une preuve plus agréable de dieu, ledit seigneur veut et entend qui soit établi un prêtre perpétuel dans ledit hopital pour y instruire les pauvres et avoir soin de leurs âmes, lesquels pauvres ce prêtre fera prier à Dieu à haute voix soir et matin, lui assistant, et fera finir leurs prières par un De profundis et Requiem pour l'âme du seigneur président, et des trepassez de la famille<sup>1394</sup>.

Le prêtre est chargé, en plus de célébrer des messes pour l'âme du fondateur, de faire le catéchisme aux pauvres et aux enfants, de confesser et d'instruire les pauvres. Ainsi, l'œuvre initiée par Arnaud Baric trouve sa quintessence et surtout son soutien financier, preuve qu'après la création de la compagnie du Saint-Sacrement, l'esprit qui l'animait se poursuit chez les élites de Toulouse.

Les lettres de Madame de Mondonville, proche de Gabriel de Ciron, témoignent aussi de ces œuvres de charité auxquelles s'adonnaient les dames du Saint-Sacrement. En 1652, Madame de Mondonville affirme qu'elle cherche à se consacrer au service de Dieu mais sous une forme « non monastique ». Elle trouve en Gabriel de Ciron un guide spirituel. En effet, il est chargé de la réorganisation de l'Hôpital de la Grave et il la met en relation avec les dames du Saint-Sacrement. Elle visite ainsi les pauvres, les prisonniers et les malades, distribue des bouillons puis s'occupe des Nouvelles Converties avant la création de la congrégation des Filles de l'Enfance. Ses œuvres se font par le biais des membres de la compagnie des Dames du Saint-Sacrement. On y trouvait notamment les femmes de parlementaires connues comme Madame de Caulet, de Fieubet, de Cambon, Le Mazuyer ou Mme de Saint-Jean. L'action dans le siècle doit donc beaucoup aux femmes. Une assemblée de dames s'occupait aussi de l'œuvre du bouillon, dans la paroisse Saint-Étienne, « par le dessein charitable des gens de bien d'assister les pauvres malades de la paroisse saint Estienne ». Ces bouillons se distribuaient à domicile à tour de rôle<sup>1395</sup>. Il est question dans ce texte d'une compagnie des dames du Saint-Sacrement, qui semblent avoir été agrégées par l'archevêque Montpezat de Carbon à une confrérie « de Saint-Joseph ». Or l'œuvre des dames fonctionnait assez bien. Ce texte, qui est probablement un bouillon, montre qu'une compagnie des Dames du Saint-Sacrement fonctionnait bel et bien à Toulouse. L'œuvre des bouillons s'est prolongée dans la confrérie de la charité fondée par Joseph de Montpezat de Carbon en 1679.

---

<sup>1394</sup> ADHG, 1 E 973, pièce n°2. Fondation par M. de Gagnague dans l'hôpital de la Grave de la ville de Toulouse.

<sup>1395</sup> ADHG, 1 E 973, pièce n° 40. Mémoire sur la distribution des bouillons.

Le soin aux prisonniers était tout à fait important à Toulouse. Une confrérie de la Miséricorde a été établie à Toulouse pour le soulagement des pauvres prisonniers et Madame de Mondonville en est d'ailleurs la surintendante. Marie-Marguerite Shibano nous affirme par ailleurs qu'elle et Gabriel de Ciron ont sûrement fait partie de la compagnie des pénitents noirs qui s'occupait des prisonniers<sup>1396</sup>. De nombreux documents témoignent de la force de cette œuvre. Les membres des Aas s'associaient aussi aux pénitents noirs pour fournir l'assistance aux prisonniers. La charité envers son prochain préoccupe donc tous les hommes et femmes de l'époque moderne, comme une voie du salut.

L'œuvre dans le siècle est donc une action conjointe des élites laïques, des ecclésiastiques les plus éminents, dans un esprit de perfectionnement moral. Les assemblées secrètes sont une particularité de cette époque et il faut dire que dans une ville dévote comme celle de Toulouse, les liens étaient très nets entre confréries de dévotion, parlement mais aussi confréries de pénitents. Une recherche de la charité, mais aussi des pratiques de mortification semblent communes à toutes ces populations.

Chaque œuvre entamée par l'Église est donc soutenue par des laïcs, qu'il s'agisse des missions, des prédications. Tous n'y contribuent certainement pas avec la même force, mais l'action dans le siècle trouve son acmé avec la lutte contre le protestantisme et l'élimination systématique de toute trace d'hérésie dans le paysage religieux. Parlement, dévots et église y concourent donc conjointement.

---

<sup>1396</sup> SHIBANO (M.-M.), *De la congrégation, op. cit.*, p. 72.

## CHAPITRE IX. LA CROSSE, LA COURONNE ET LE DÉVOT : ASPECTS PLURIELS DE LA CONTRE- RÉFORME

---

Entre toutes les villes du royaume, Toulouse est la seule qui ait été à l'abri de l'hérésie, aucun sectaire n'ayant osé s'y établir, parce que cette ville n'a jamais admis au nombre de ses citoyens une personne dont la foi fut suspecte au siège apostolique, et les loix ne sont nulle part aussi sévère contre eux.

GRAMONT, *Hist, Gall.* Lib, III.

Selon Pierre Bayle, « la ville de Toulouse est sans contredit l'une des plus superstitieuses d'Europe, sa haine des huguenots est la plus étrange du monde »<sup>1397</sup>, de nombreux faits violents en témoignent. La violence vis-à-vis des protestants est singulière et la politique du parlement de Toulouse fut d'une grande dureté. Après les événements de mai 1562, la Saint-Barthélémy toulousaine, fit, en octobre 1572, encore deux ou trois cents victimes<sup>1398</sup>. Puis, en 1622, le cadavre d'un calviniste condamné à mort, n'ayant pas renoncé à son hérésie au pied de la potence, fut pris par la foule, qui s'acharna dessus à coups d'épée, le traîna dans les rues avant de le brûler.

Dans le diocèse de Toulouse, peut-être plus qu'ailleurs, être protestant est donc un acte difficile, d'autant plus que ce groupe ne constitue qu'une infime minorité religieuse, en comparaison des communautés alentours<sup>1399</sup>. La condition de la communauté protestante est moins connue de l'historiographie car le problème fut étudié sous l'angle des guerres de Religion et des destructions matérielles. Il n'est donc

---

<sup>1397</sup> Grand penseur et philosophe, Pierre Bayle est né protestant en 1647 au Carla. Il étudie tout particulièrement l'éloquence, l'histoire et l'humanisme. Il se rend à Toulouse en 1669, étudie la philosophie au collège des jésuites, où il abjure le protestantisme. Pourtant une année plus tard, il retourne dans la foi protestante et décide de fuir à l'étranger. « Pierre Bayle », *Biographie toulousaine*, t. 1, Paris, G. Michaud, 1823, p. 42-52.

<sup>1398</sup> BRUNET (S.), *De l'Espagnol dedans le ventre, op.cit.*. AMT AA 15/203. Commission donnée au nom du parlement à trois délégués par capitoulat pour inventorier les biens des gens de la nouvelle religion arrêtés ou fugitifs.

<sup>1399</sup> Les protestants sont particulièrement nombreux à Montauban, Saint-Papoul, Foix ou dans le diocèse de Rieux. voir GARRISSON (J.), *op.cit.*, p. 35.

pas aisé de comptabiliser les protestants, à une époque où les recensements sont inexistant. Il ne reste d'ailleurs que des bribes de documents des consistoires ou synodes du Toulousain. Il faut donc se contenter de documents lacunaires, de papiers épars et d'indices souvent insuffisants<sup>1400</sup>. En ce XVII<sup>e</sup> siècle, où le maître mot pour l'Église tridentine est celui de « reconquête » des âmes et des territoires, le protestantisme doit être combattu et l'action antiprotestante passe par la conversion, c'est-à-dire le passage d'une affiliation religieuse à une autre. Différentes méthodes étaient utilisées, conjointement par l'Église, le parlement et le roi, pour obtenir la conversion, frôlant le plus souvent l'illégalité, la violence et la pression. Dès lors, à l'heure de la Révocation, le 17 octobre 1685, tous les protestants avaient-ils été convertis ? Comment les institutions religieuses toulousaines se situent-elles dans le large mouvement du reflux protestant ? Il faut tout d'abord évoquer les conditions de vie des protestants dans le diocèse de Toulouse.

---

<sup>1400</sup> Aux Archives nationales (AN), la série TT (affaires et biens des protestants) comporte un grand nombre de dossiers concernant les lieux protestants du diocèse. Aux archives départementales de la Haute-Garonne, plusieurs dossiers concernent la recherche des protestants toulousains, les biens des fugitifs, mais ils sont antérieurs à notre étude ou reprennent beaucoup de documents contenus dans la série TT. Aux archives municipales de Toulouse, des documents traitent de l'œuvre des Nouveaux convertis. Enfin, des fonds d'archives communales comprennent des registres de consistoire mais la documentation est très lacunaire. Si nous considérons les fonds catholiques principaux relatifs aux paroisses, la question protestante est toujours traitée en second plan, sauf dans les lieux où la menace est fort présente.

## I. La présence protestante dans le diocèse de Toulouse

Qu'elle soit dressée ou plantée, l'église est le repère fondamental des protestants. « Dressée » lorsqu'elle possède ministre et consistoire, simplement « plantée » lorsqu'elle ne jouit pas d'un ministre à demeure. À l'échelon supérieur, le colloque regroupe entre douze et quinze communautés. Cette organisation territoriale s'est calquée sur celle des diocèses catholiques<sup>1401</sup>. Au sein de la province du Haut-Languedoc et Haute-Guyenne, plusieurs colloques se superposent au diocèse de Toulouse, notamment ceux du Lauragais et du Bas Quercy. L'historiographie ne s'est pas assez intéressée à ces protestants du Toulousain qui sont encore aujourd'hui mal connus<sup>1402</sup>.

### A. Le fonctionnement d'une communauté réformée : l'exemple du consistoire du Mas-Grenier

Au Mas-Grenier, une communauté réformée est avérée depuis 1565<sup>1403</sup>. Les protestants utilisent, en guise de temple, l'ancien presbytère avec l'ancien cimetière catholique qui se trouvait dans l'enclos de l'abbaye bénédictine détruite. Quand les catholiques réintégrèrent les lieux en 1600, un temple fut aménagé à proximité de

---

<sup>1401</sup> GARRISSON (J.), *Protestants du Midi*, Toulouse, Privat, 2001 (rééd.), p. 61-suiv.

<sup>1402</sup> L'ouvrage de l'abbé Jean Lestrade, *Les Huguenots dans le diocèse de Toulouse*, s'attache à montrer le rôle des protestants dans les destructions d'édifices religieux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle tandis que de pauvres paysans catholiques vivaient sous le joug huguenot. L'ouvrage, outre le parti-pris initial, ne permet pas de faire un état véritable des communautés réformées du diocèse. Des ouvrages anciens, tels que celui d'Urbain de Robert-Labarthe ou de Camille Rabaud, étudient des aspects ponctuels et politiques des guerres de Religion dans le diocèse. Il faut enfin citer les travaux du pasteur Romane-Musculus qui nous apportent des éléments incontournables sur les conversions ou sur le nombre des huguenots dans le diocèse. Nous pouvons donc noter une confessionnalisation certaine de l'histoire de ces communautés religieuses, ce qui amène ces historiens à manquer d'impartialité. LESTRADE (J.), « Les Huguenots dans le diocèse de Toulouse », *RHT*, tome 25, 1938 ; ROBERT-LABARTHE (U. de), *Histoire du protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix de 1685 à 1789*, Paris, Grassart, 1892, 437 p ; RABAUD (C.), *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais, depuis son origine jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1873, 514 p.

<sup>1403</sup> Chapitre I., p. 12.

l'ancienne église<sup>1404</sup>. La communauté protestante était très bien structurée, ce que l'on peut constater grâce à son registre de consistoire, conservé pour les années 1590 à 1595<sup>1405</sup>. Ce document, à notre connaissance unique pour cette période, permet d'appréhender le fonctionnement d'une communauté réformée.

Le consistoire avait un rôle capital dans la communauté, se réunissant chaque semaine, tous les vendredis après la prière<sup>1406</sup>. Il comprenait, en 1594, dix-huit anciens qui avaient pour rôle d'administrer la communauté. Leur rôle était essentiel en matière de mœurs et de gestion des affaires de l'église. Dans les villes réformées du royaume, tous les quartiers étaient en général placés sous la responsabilité d'un ancien qui veillait sur les mœurs de la communauté. Au Mas, chaque membre du consistoire se répartissait les tâches à effectuer et s'occupait notamment des comptes de l'église. L'autre rôle principal était de faire respecter la discipline religieuse : de 1590 à 1595, le consistoire intervint trente-cinq fois pour censurer, exclure des sacrements ou même de l'Église certains indisciplinés ou pour condamner des fautes, comme des relations avec les catholiques. Par exemple, un homme se rendant à la messe, le consistoire l'amène à se repentir publiquement et il est pardonné. Le consistoire était saisi pour de très nombreuses affaires de mœurs et agissait alors comme un tribunal dont les condamnations étaient avant tout religieuses : repentance publique, interdiction de participer au prêche ou exclusion de l'église. De 1590 à 1595, quarante-cinq affaires de jeux, vingt-neuf disputes, des coups, injures et vingt affaires à caractère sexuel furent traitées. Le jeu est en effet un péché, pour les catholiques comme pour les protestants : ainsi, un homme avait été « jusqu'à jouer les bœufs et les vaches du labourage, ce qui est un très grand escandalle<sup>1407</sup> ». Il promet devant le consistoire de ne plus le faire. Un homme du nom de Roquiere ne put devenir parrain d'un enfant car il jouait régulièrement aux cartes. Le rôle du consistoire est donc considérable dans la vie de la communauté si l'on y ajoute la gestion administrative et financière de l'église.

---

<sup>1404</sup> BRETON (J.F.), *op.cit.*, p. 108.

<sup>1405</sup> AN, TT 252, fol 452 à 534.

<sup>1406</sup> MENTZER (R.A.), *La construction de l'identité réformée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le rôle des consistoires*, Paris, H. Champion, 2006, 319 p.

<sup>1407</sup> AN, TT 252/ Mas Grenier

## B. Mesurer et comptabiliser : un exercice délicat

Tous les historiens ne sont pas d'accord sur l'estimation du nombre de protestants et il est souvent difficile de trancher à une époque où il n'y eut pas de recensements précis<sup>1408</sup>. Si pour le Haut-Languedoc et la Guyenne, Philip Bénédicte avance le chiffre de 80 000 protestants, les inégalités régionales sont importantes<sup>1409</sup>. L'idée générale, soutenue par Pierre Chaunu est celle du déclin du calvinisme au XVII<sup>e</sup> siècle : « c'est entre 1629 et 1685 que le protestantisme français perd définitivement la partie, [il] est sauvé *in extremis* par la Révocation de l'édit de Nantes »<sup>1410</sup>. Il évoque un véritable « vent de déroute » dans les années 1660, 1678, 1679 et 1683 car dans bien des lieux en France, le protestantisme perd des adeptes. À La Rochelle, Louis Perouas a comptabilisé en 1610 80% de protestants alors qu'en 1676, ils ne sont plus que 20% des 20 000 habitants en 1676. Georges Frêche a étudié la région de Puylaurens et évoque là encore, un déclin du protestantisme, qui serait le corollaire de la persécution aux alentours de la Révocation. L'auteur ne note pratiquement pas d'abandon du calvinisme dans les trois premiers quarts du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1411</sup>. Il est d'autant plus difficile d'avancer des hypothèses sur l'état des communautés toulousaines que le diocèse est souvent traité en filigrane dans les ouvrages spécialisés. Les protestants se maintiennent-ils ou perdent-ils, comme partout, des effectifs au gré des conversions et des exils ?

Dans la ville de Toulouse, tout d'abord, l'idée générale est celle du délitement de la communauté protestante<sup>1412</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on comptait dans la ville plus de huit

---

<sup>1408</sup> ORCIBAL (J.), « État présent des recherches sur la répartition géographique des nouveaux catholiques à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque de la société d'histoire ecclésiastique de la France*, 1948. *Histoire des protestants de France*, Toulouse, Privat, 1977.

<sup>1409</sup> BENEDICT (Ph.), « La population réformée de France de 1600 à 1685 », *Annales ESC*, n°6, novembre-décembre 1987, p. 1433-1465.

<sup>1410</sup> CHAUNU (P.), « Les crises au XVII<sup>e</sup> siècle de l'Europe réformée », *Revue historique*, tome 233, janvier-mars 1965, p. 23-60.

<sup>1411</sup> FRÊCHE (G.), « Contre-Réforme et dragonnades (1610-1789), pour une orientation statistique de – l'histoire du protestantisme », *BSHPF*, 1974, p. 362-393.

<sup>1412</sup> Au début des années 1560, la communauté réforme semblait assez puissante. D'après une lettre du parlement, elle devait compter au moins quatre mille adhérents. Le calvinisme s'était implanté dans tous les milieux sociaux : capitouls, parlementaires, marchands, membres de l'université. GREENGRASS (M.), « The anatomy of a Religious Riot in Toulouse in May 1562 », *Journal of Ecclesiastical History*, vol. 34, n° 3, p. 367-391 ; DAVIES (J.), « Persecution and protestantism : Toulouse, 1562-1575 », *The Historical Journal*, n° 22/1, 1979, p. 31-51. Il montre, à partir des listes de protestants, le délitement des adeptes dans le menu peuple et dans les artisans. Voir aussi la synthèse de S. Brunet, *De l'Espagnol dedans le ventre*, op. cit., p. 45.

cents huguenots avec parmi eux, un très grand nombre de marchands, férus d'idées nouvelles, tels que le fameux Pierre d'Assezat<sup>1413</sup>. Sans doute étaient-ils encore plus nombreux lorsque l'on sait que le temple de la porte Villeneuve pouvait, selon Théodore de Bèze, contenir huit mille personnes et que nombre de protestants, venus de toute la région assister au culte, restaient au dehors des portes du temple. Afin de comptabiliser les protestants toulousains, le pasteur Romane-Musculus a notamment publié une liste de suspects toulousains en l'année 1574<sup>1414</sup>. Elle comporte plus d'une centaine de noms dont six femmes, dix apothicaires, neuf marchands et des magistrats. La plupart de ces personnages ont été arrêtés et emprisonnés. En 1580, ils ne sont probablement qu'une poignée, ayant abjuré ou fui, résultat des persécutions constantes à leur égard. Enfin en 1685, une liste fait état de vingt-cinq huguenots dans la ville<sup>1415</sup>. C'est bien peu et trop peu lorsque l'on sait que les conseillers réformés de la chambre mi-partie de Castres et leurs familles avaient réintégré le Parlement de Toulouse en 1679.

La ville de Caraman est l'une des principales communautés réformées du diocèse. Ils sont environ cent vingt fidèles à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, six cents vers 1650. Le 3 octobre 1685, selon le vicaire général Joseph Morel, il y a encore quatre cents ou cinq cents religionnaires qui n'ont pas encore été convertis au catholicisme sur un total de 1300 communicants<sup>1416</sup>. La communauté protestante est donc assez dynamique, ce dont témoigne le registre des baptêmes, mariages et sépultures de 1673 à 1677, malgré son caractère incomplet<sup>1417</sup>.

---

<sup>1413</sup> GARRISSON (J.), *op. cit.*, p. 72. Ce marchand protestant fut capitoul en 1562. Il fut déchu de ses fonctions par le parlement après les événements de mai et dut fuir pour ne pas être exécuté. Il perdit alors tous ses biens mais abjura en 1572. Il retrouve alors la possession de son immense fortune. Jeanine Garrisson montre comment les négociants de Toulouse et notamment les grandes figures du pastel ont constitué un milieu favorable au développement du calvinisme dans la cité. AMT AA 18/96. Arrêt du parlement de Toulouse du 28 juillet 1562, condamnant par contumace plusieurs capitouls dont Pierre Assezat au bannissement perpétuel du royaume, avec cent mille livres d'amende, le reste des biens condamnés reste confisqué par le roi. Les capitouls furent privés de noblesse, ainsi que leurs enfants. Leurs effigies, vêtues des habits des capitouls sont soumises à l'exécuteur de la justice, attachées sur une claie, traînées par les rues et carrefours jusqu'à la place Saint-Georges pour y être pendues à des potences. Le texte de la condamnation est inscrit sur les registres de la ville et lu, à haute voix, chaque année le 17 mai.

<sup>1414</sup> ROMANE-MUSCULUS (P.), « Les protestants de Toulouse en 1574 », *BSHPPF*, t. LX, 1964, p. 272-283.

<sup>1415</sup> Document cité dans l'*Histoire générale du Languedoc*, t. XIV, p. 1230.

<sup>1416</sup> AN, TT 272, pièce 104, « Etat des affaires de la Religion et des nouveaux convertis du diocèse de Toulouse », par le vicaire général Joseph Morel, le 3 octobre 1685.

<sup>1417</sup> Archives municipales de Caraman, 1 E 1 et 1 E 2, registres du consistoire de Caraman.

Dates	Octobre 1673 à novembre 1674 (registre incomplet)	Décembre 1674 à décembre 1675	Janvier 1676 à décembre 1676	Janvier 1677 à février 1677
<b>Baptêmes</b>	18	22	13	6
<b>Mariages</b>	2	8	6	-
<b>Sépultures</b>	5	0	4	-

Tableau 44. – Nombre de baptêmes, mariages et sépultures à Caraman entre 1673 et 1677

Il y a sur cette période 59 naissances, 27 décès et 20 mariages. La communauté de Caraman, même si elle perd des adeptes, parvient à se maintenir. Quant à la ville d'Auriac, elle compterait une centaine de réformés en 1615<sup>1418</sup>. Ils sont encore une vingtaine d'après Joseph Morel le 3 octobre 1685.

Jusqu'en 1621, la ville du Mas-Grenier est en totalité protestante et les Réformés sont probablement entre six et huit cents. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les nouveaux convertis sont 220 sur plus de mille habitants. Le registre des baptêmes et mariages, conservé pour les années 1596 à 1663, nous permet cette fois de mesurer l'évolution sur une longue durée de la communauté réformée du Mas-Grenier avant la grande persécution du règne personnel de Louis XIV<sup>1419</sup>.

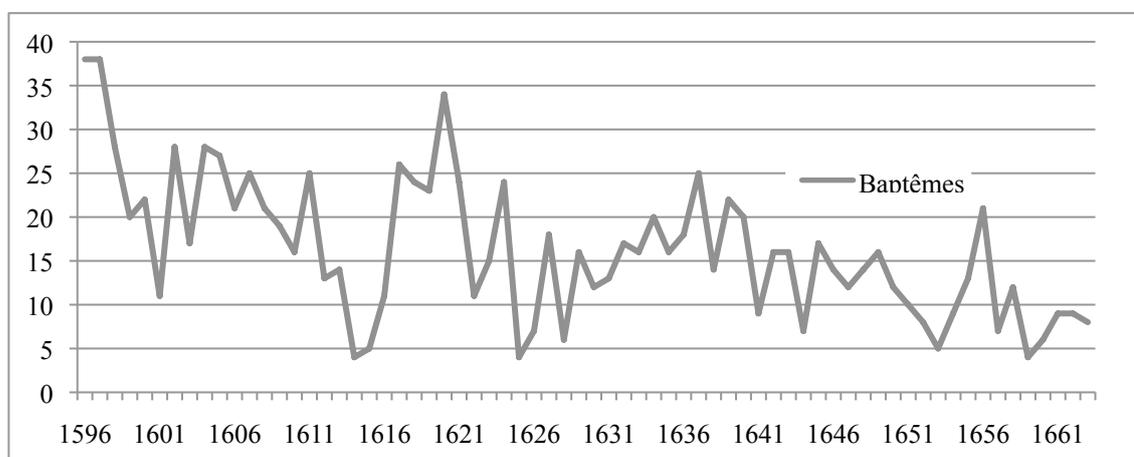


Figure 24. - Évolution du nombre de baptêmes protestants au Mas-Grenier entre 1596 et 1663

La source a bien entendu ses limites car certaines années semblent incomplètes et le lieu de naissance des enfants n'est pas mentionné. Le peu de baptêmes en 1613 est

<sup>1418</sup> ADHG, 2 MI 817, visite pastorale par Jean de Rudèle, 1617. Il n'existe pas de recensement officiel sur cette communauté. Aucune source ne fait en réalité référence à cette paroisse.

<sup>1419</sup> AN, TT 252, fol. 167-277.

ainsi assez étonnant. De plus, les baptêmes avaient souvent lieu lors du prêche et l'on ne peut savoir si tous ces enfants y étaient nés ou aux alentours. On note en moyenne 16,3 baptêmes par an et l'infléchissement est significatif à partir de 1621-1622. En effet avant cette date, la moyenne était de 20,6 baptêmes par an alors que pour les quarante-deux années suivantes, elle n'est que de 13 baptêmes par an. La ville perd son statut de garnison en 1621 et un certain nombre de familles protestantes quittent alors la ville pour Montauban principalement, ce qui est visible dans l'évolution du nombre de baptêmes.

Les protestants vivant dans la juridiction du diocèse de Toulouse forment donc une communauté d'un millier ou plus d'âmes, répartis en quatre lieux principaux. Ils sont comme ailleurs une minorité sur le déclin, car ils ont été véritablement poussés à la conversion par le roi, le parlement mais aussi par l'Église. Si l'hérésie est parfois considérée comme une forme de sorcellerie, l'Église, selon le sentiment du temps, est une « cité assiégée » et est persécutée de toutes parts<sup>1420</sup>. Il faut donc reconquérir les peuples par la parole mais aussi par la force<sup>1421</sup>. Une véritable guerre se livre alors entre les confessions.

---

<sup>1420</sup> DELUMEAU (J.), *La peur en Occident, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette littératures, 1999, rééd, 607 p.

<sup>1421</sup> DOMPNIER (B.), *op. cit.* p. 198.

## II. La Contre-Réforme : affaire religieuse mais aussi politique

Le concept de Contre-Réforme est né au XIX<sup>e</sup> siècle sous la plume d'historiens protestants allemands afin de désigner la résistance catholique à la Réforme<sup>1422</sup>. Le mouvement serait donc né en 1517 et se serait poursuivi jusqu'à la paix de Westphalie en 1648. Le terme est controversé car ce qui anime l'Église catholique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles va très certainement au-delà de la volonté de répondre systématiquement aux thèses protestantes. Église, parlement et élites dévotes agissent conjointement mais sans réel rapport d'égalité pour lutter contre le protestantisme<sup>1423</sup>. Ainsi, dans le diocèse de Toulouse, la Contre-Réforme n'apparaît pas toujours, au travers des textes, être à l'initiative de l'Église ou de son archevêque, qui semble, bien souvent, dépendant du pouvoir temporel.

### A. Convertir par la parole : une utopie ?

« Nous devons travailler à ramener [les protestants] par la parole et par l'exemple », écrit le prévôt du chapitre cathédral de Castres<sup>1424</sup>. Qu'en est-il dans le diocèse de Toulouse ? Les archevêques, vicaires généraux et autres élites catholiques furent-ils préoccupés par le péril huguenot ? Il est tout d'abord bien peu question de huguenots dans les sources catholiques et au premier rang desquelles les visites pastorales.

Lors des premières tournées pastorales, la question protestante apparaît en second plan. Dans des « relations secrètes », qui n'ont malheureusement presque jamais

---

<sup>1422</sup> DAVIDSON (N.), *La Contre-Réforme*, Paris, Le Cerf, 1989, p. 7.

<sup>1423</sup> VENARD (M.), « Réforme, réformation, pré-réforme, Contre-Réforme... Étude du vocabulaire chez les historiens récents de langue française », dans JOUTARD (Philippe), *Historiographie de la Réforme*, Paris, Delachaux et Niestle, 1977, p. 355.

<sup>1424</sup> AD Tarn, 1 G 268.

été conservées, les curés sont sommés d'évoquer tous les abus de la paroisse et la présence ou non d'hérétiques<sup>1425</sup>.

Le curé doit faire une relation secrète qu'il baillera cachetée à l'évesque et dira que chaque nombre et chacun chef ce qu'il sçaura : comme il en doit rendre compte debvant Dieu mesme<sup>1426</sup>.

D'ailleurs, une question rapide, à la fin de la visite, lors des tournées de 1615 et 1640, permet de savoir s'il y a des hérétiques. Mais, ces dernières rubriques sont rarement remplies. La priorité, dans un diocèse dévasté par la guerre, est de reconstruire les églises et de réformer le clergé avant de penser à convertir d'éventuels hérétiques, de surcroît souvent absents. Il faut donc attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que les visites pastorales accordent un intérêt plus marqué à l'existence de nouveaux convertis dans les paroisses.

Pourtant, l'idée de convertir les huguenots ressurgit dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle grâce à la personnalité de Joseph Morel, vicaire général de Joseph de Montpezat de Carbon puis sous Jean-Baptiste Michel de Colbert de Villarcef. Cette personnalité apparaît aux alentours de la Révocation, comme l'un des artisans les plus actifs de la lutte contre les protestants<sup>1427</sup>. Selon lui, l'action privilégiée de l'Église se situe dans la parole. Il écrit ainsi en 1685 :

La ville de Carmain a tousjours esté des plus obstinées [...] Depuis plusieurs années que nous nous sommes apliqués à convertir les habitans de cette ville, autant que nous avons peu ; monsieur l'archevesque y a este en personne et nous y avons presché en place publique ne pouvant les attirer dans l'église pour nous escouter<sup>1428</sup>.

Au Mas-Grenier, l'archevêque et ses vicaires ont aussi prêché en public afin de tenter d'obtenir la conversion des protestants et ce à de multiples reprises durant plusieurs années. L'archevêque se rend là encore en personne sur les lieux.

Joseph Morel se déplace aussi à l'Isle-Jourdain, venant transmettre la volonté du roi concernant l'avenir du temple<sup>1429</sup>. Le vicaire général est accompagné du théologal,

---

<sup>1425</sup> ADHG, 1 G 489, l'on possède les relations secrètes pour seize paroisses visitées par Jean de Rudèle en septembre et octobre 1615.

<sup>1426</sup> ADHG, fonds des visites pastorales, imprimés retrouvés lors de la lecture des procès-verbaux.

<sup>1427</sup> Voir la biographie de Joseph Morel. Annexe n° 2.

<sup>1428</sup> AN, TT 272, pièce 104, « Estat des affaires de la religion et des nouveaux convertis du diocèse de Toulouse ».

<sup>1429</sup> AN, TT 246, pièce 46. « Signification de l'avertissement pastoral du clergé de France au consistoire de l'Isle-Jourdain, interdiction de l'exercice de la RPR et démolition du temple (1683-1684) ».

de doyens du chapitre collégial et d'huissiers de l'officialité de Toulouse. Ils sont reçus par le ministre Molinier, quatre anciens du temple et six habitants faisant profession de la « religion prétendue réformée ». Au cours de la lecture de son avis pastoral, il avance tout d'abord des arguments traditionnels selon lesquels l'Église catholique est une et indivisible :

Et ledit Morel auroit dit aussi que l'église de Jésus Christ qui est la mère commune de tous les chrestiens, armée de la charité de son divin époux, fait depuis long temps retentir comme une autre Rachel la voix de ses gémissements et de ses pleurs sur l'égarément de ses enfants [...] que nostre S.P. le pape, chef visible de l'Église, presse des mesmes douleurs de leur séparation, ne cessoit de verser des larmes et comme un autre Moïse d'élever les mains au ciel pour demander leur retour dans la maison paternelle en laquelle ils ont prins naissance par le baptesme<sup>1430</sup>

Louis XIV est à la fois nouveau Constantin et nouveau Théodose car il recherche lui aussi l'expansion de la religion catholique et la réunification de tous les chrétiens. On retrouve cette métaphore dans les écrits de Bossuet après la Révocation de l'édit de Nantes. Tout le discours de Joseph Morel aux quelques protestants présents vise à les inciter à la conversion afin de « les ouvrir à la lumière de la vérité qui dissipera les ténèbres de l'erreur »<sup>1431</sup>. Car ils sont détenteurs de la seule, vraie et unique doctrine, ils ne peuvent qu'obtenir l'intérêt, l'adhésion et donc la conversion des protestants, qui se rendront compte tout naturellement de leur erreur.

L'archevêque fait aussi appel à des missionnaires, capucins ou jésuites. Il les entretient lui-même, sans subside royal, contrairement à ce que l'on peut observer ailleurs, afin d'enseigner la doctrine aux nouveaux convertis au lendemain de la Révocation. Pourtant, dans cette région peu marquée par le protestantisme, les missions visent moins à convertir les protestants ou à instruire de nouveaux catholiques qu'à éduquer des populations rurales peu enclines à respecter la religiosité nouvelle. Le renouveau catholique devait aussi s'accompagner des petites écoles afin de former les jeunes car il fallait absolument éviter que les parents envoient leurs enfants chez un maître huguenot<sup>1432</sup>.

---

<sup>1430</sup> AN, TT 246, pièce 46.

<sup>1431</sup> AN, TT 246, pièce 6.

<sup>1432</sup> LAGET (M.), « Petites écoles en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, t. 26, 1971, n°6, p. 1398-1418.

Le bas clergé est la catégorie la plus concernée au quotidien par le problème protestant. Le recteur d'Aussonne est confronté, vers 1615, à une paroissienne qui cherche à endoctriner les malades pour les convertir *in extremis* au calvinisme. Elle se fait passer pour catholique et se fait aussi confesser par le curé. Son discours est composé d'arguments simples, dont le recteur d'Aussonne se fait le relais auprès du vicaire général Jean de Rudèle. Cette femme croise une autre femme et ses trois enfants se recueillant devant une croix au bord d'un chemin, elle lui demande alors :

Vous bésés ceste croix et cest image pansant que ce soit la figure de Nostre Seigneur ? Dieu n'est pas à la terre ; mais seulement au ciel et cest image [...], c'est seulement ung morceau de pierre. [...] Et que pancés vous lorsque vous allés à l'esglise ? vous croyés que Dieu soit là ? Ô que vous vous êtes bien trompés, car il n'y est pas.

On mesure dans ces paroles la différence essentielle entre protestantisme et catholicisme au sujet des images. Face à cela, le vicaire général conseille au curé d'user de persuasion et de modération<sup>1433</sup>. Le curé de Ramonville-Saint-Agne est aussi confronté à un couple d'hérétiques. Le vicaire général « enjoint au recteur de tascher de les remettre dans la voye du salut »<sup>1434</sup>. Les recteurs sont parfois démunis face aux protestants, par manque de formation et parce qu'ils sont encore très imprégnés des solidarités villageoise. La parole ne semble pas toujours suffisante et l'Église doit aussi demander l'aide du parlement ou du roi.

À Caraman, il est très clair que l'archevêque de Toulouse attend l'aide du bras séculier et il écrit, le 15 juillet 1682 :

Ce seroit un grand secours pour moy afin de m'aider à achever la conversion des hérétiques de Carmaing et sa majesté avoit la bonté de punir leur attenta et de faire un exemple de leur désobéissance<sup>1435</sup>.

En évoquant un « attentat », il fait référence à l'affaire du temple de Caraman sur laquelle nous allons revenir. Mais il faut ajouter qu'une caisse de conversion avait aussi été créée par Louis XIV en 1674. Elle attira dans le giron catholique bon nombre de protestants intéressés par un subside. En 1598, l'assemblée du clergé avait, sur ce principe, créé une caisse tout spécialement destinée à aider financièrement les pasteurs

---

<sup>1433</sup> LESTRADE (J), *op.cit.*, p. 143-144.

<sup>1434</sup> ADHG, 1 G 489, procédure secrète à Saint-Agne, le 9 octobre 1615.

<sup>1435</sup> AN, TT 237/15, pièce 37.

qui s'étaient convertis et participaient de fait à la controverse<sup>1436</sup>. Trente-cinq ministres convertis étaient entretenus en 1675, et recevaient 500 livres par an<sup>1437</sup>. La parole a donc ses limites, mais dans le contexte du siècle des Saints, la controverse fut un genre particulièrement apprécié au XVII<sup>e</sup> siècle.

## **B. La controverse ou le combat point par point des thèses protestantes**

Plus de quatre-vingt-dix ouvrages de controverse, de propagande ou de conférences théologiques ainsi que des récits de conversion ont été publiés à Toulouse entre 1600 et 1685<sup>1438</sup>. La controverse est un débat contradictoire écrit ou oral sur des matières de religion et connaît un important développement entre 1600 et 1630 puis à partir de 1660. C'est une « arme totale » écrit Bernard Dompnier dans la mesure où elle vise la conversion de l'adversaire par la démonstration qu'il est dans l'erreur<sup>1439</sup>. On ne cherche pas que la conversion individuelle et la joute oratoire vise aussi à ruiner les thèses et les positions adverses. Plus de sept mille ouvrages de controverse ont été publiés en France au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Entre 1600 et 1685, la publication d'ouvrages de controverse n'est pas régulière. Certaines années, la controverse théologique est particulièrement absente, notamment autour de la paix d'Alès (1629) puis entre 1645 et 1654 : aucun ouvrage ne fut publié à Toulouse.

---

<sup>1436</sup> ADHG, 1 G 100, rôle des décimes pour l'année 1663. On trouve notamment dans les deniers dus la mention « pour les ministres et autres convertis, gages d'officiers ».

<sup>1437</sup> DOMPNIER (B.), *op.cit.*, p. 217.

<sup>1438</sup> DESGRAVES (L.), *Répertoire des ouvrages de controverse entre catholiques et protestants en France, 1598-1685*, Genève, Droz, 1984-1985, 2 vol.

<sup>1439</sup> DOMPNIER (B.), *Le venin de l'hérésie, image du protestantisme et du combat catholique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Centurion, 1985, p. 169.

Années	Nombre d'ouvrage	Pourcentage
1600-1609	18	48%
1610-1619	10	
1620-1629	16	
1630-1639	2	6,6%
1640-1649	2	
1650-1659	2	
1660-1669	15	43%
1670-1679	3	
1680-1685	21	
Sans date	1	
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

Tableau 45. - Répartition des ouvrages de controverse publiés à Toulouse entre 1600 et 1685

En revanche, à cette période, à Montauban, la controverse se déchaîne autour de l'affaire Jean de Labadie (1610-1671). Ancien jésuite et faux mystique, il fut accrédité par Charles de Montchal, qui lui avait confié la direction d'un couvent de tertiaires franciscains. Le 15 octobre 1650, il abjura la foi catholique à Montauban. Grand prédicateur et doté d'une séduction extraordinaire, il souleva notamment une émeute lors de l'enterrement d'une femme qui, devenue protestante au moment de son mariage, redevenait catholique à sa mort<sup>1440</sup>. La controverse écrite se déchaîne donc à son sujet, ce qui montre que, dans le camp protestant, l'on utilise les mêmes tactiques que dans le camp catholique. On compte une dizaine d'ouvrages entre 1650 et 1660, publiés à Montauban, sur cette affaire<sup>1441</sup>.

---

<sup>1440</sup> BREMOND (H.), *Histoire littéraire, op.cit.*, tome XI, p. 173-174.

<sup>1441</sup> LABADIE, (J de), *Déclaration de Jean de Labadie, cy devant prêtre et prédicateur et chanoine d'Amiens. Contenant les raisons qui l'ont obligé de quitter la communion de l'Eglise romaine pour se ranger à celle de l'Eglise réformée. Et le récit de son appel et de son affranchissement par JC, sa grâce et sa vérité selon ces mots. Si vous persistez en ma parole, vous serez vraiment mes disciples, et connoistrez la vérité et la vérité nous affranchira*, Montauban, Philippe Braconnier, 1650, 299 p.

Parmi les ouvrages de controverse toulousains, quel style fut particulièrement privilégié ?

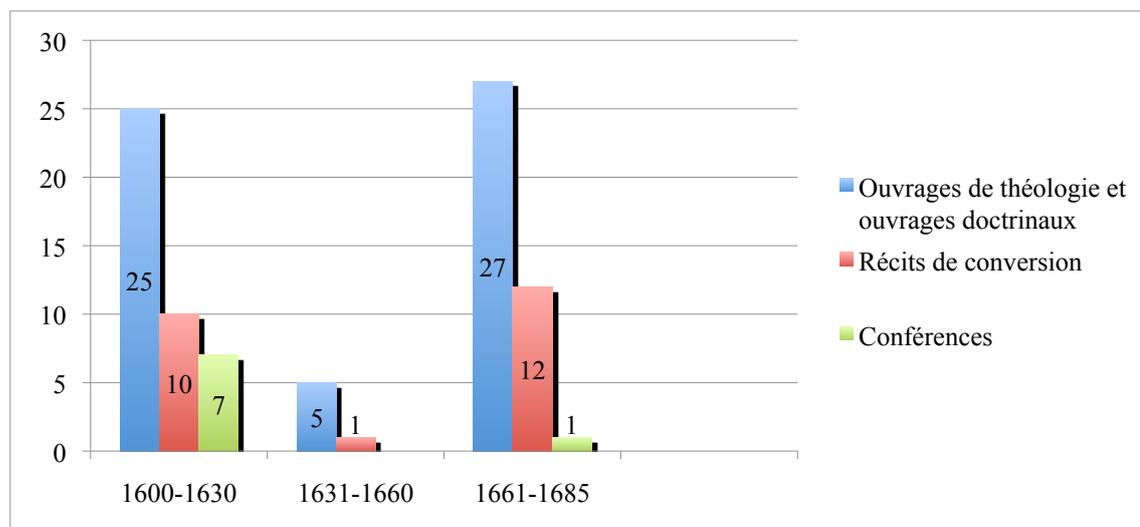


Figure 25. - Répartition des types d'ouvrages de controverse publiés à Toulouse entre 1600 et 1685

En premier lieu, les conférences sont extrêmement minoritaires avec huit ouvrages recensés. Les conférences publiées par les imprimeurs toulousains ont lieu dans des villes protestantes relativement proches de la cité catholique, c'est le cas notamment de Castres ou de l'Isle-Jourdain. Il faut noter l'absence notable de conférences après 1620, si ce n'est une exception. Emile Kappler a souligné que 70% des 166 conférences qu'il a étudiées se sont tenues entre 1593 et 1630<sup>1442</sup>. Les données observées pour Toulouse corroborent donc cette observation. Ces conférences opposent rarement des laïcs mais quasi exclusivement des ministres à des religieux, capucins, jésuites ou mêmes dominicains. Les religieux sont dans l'ensemble mieux formés que le clergé séculier, qui pouvait apparaître bien démuné face à des ministres formés à l'académie<sup>1443</sup>.

Le rituel des conférences est assez bien réglé. Elles commencent par un défi et sont organisées pour obtenir la conversion d'une personne hésitante. L'assaillant, presque toujours catholique, propose des thèses pour le débat. Si le débat est accepté, un bureau est mis en place, composé d'un président, de secrétaires et de modérateurs

<sup>1442</sup> KAPPLER (E.), *Conférences théologiques entre catholiques et protestants au XVII<sup>e</sup> siècle*, Clermont, Université de Clermont II, 1980, tome 1, p.98-99.

<sup>1443</sup> MARTIN (Ph.), *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Le Cerf, 2003, 622 p.

catholiques et protestants. La conférence dure plusieurs heures, voire plusieurs jours. Elle est publique mais plus ou moins ouverte à tous par peur des débordements de foule. Certaines furent d'ailleurs interdites afin de ne pas troubler l'ordre public. Par l'épuisement des arguments le plus souvent, les deux protagonistes signent le procès-verbal puis la polémique se poursuit par la publication écrite, souvent étalée sur plusieurs années. Bernard Dompnier note une analogie avec le duel, car la controverse est un substitut de la guerre mais aussi un spectacle comme manifestation de la liberté<sup>1444</sup>. Pour les autorités catholiques, il fallait dispenser une instruction religieuse contradictoire à des laïcs protestants sollicités pour se convertir à la religion catholique. Ainsi, en 1596, à l'Isle-Jourdain, une conférence théologique opposa Michel Berauld, pasteur et professeur de l'académie de Montauban, au jésuite Pierre de Sapetz<sup>1445</sup>.

On doit au Père Sébastien Michaëlis deux ouvrages dans la joute oratoire qui l'opposa au pasteur de Montpellier Jean Gigord<sup>1446</sup>. Il appartient au profil type des controversistes<sup>1447</sup>. Frère prêcheur (1543-1618), il fut envoyé par le couvent de Marseille pour étudier à Toulouse et devint en 1574 maître en théologie. Élu provincial d'Occitanie en 1589, Sébastien Michaëlis est appelé par le chapitre cathédral de Montpellier pour tenir tête aux théologiens huguenots. En 1596, il y prêche et mène des conférences publiques avec le pasteur Jean Gigord et d'autres ministres sur l'Eucharistie. Devenu prieur du couvent de Toulouse en 1599, c'est donc sans surprise que ses ouvrages furent publiés en 1600 et 1604 dans la cité toulousaine.

Deuxième type proposé par Louis Desgraves, les récits de conversion, individuelles ou collectives, qui ont été assez largement diffusés dans la région toulousaine. Ils ont un important retentissement lorsqu'il s'agit d'un personnage influent, ministre ou seigneur. Entre 1618 et 1621, les conversions étaient particulièrement nombreuses en raison des événements qui secouaient le sud de la

---

<sup>1444</sup> DOMNIER (B.), *Le venin*, op.cit., p. 176.

<sup>1445</sup> Bibliothèque de Genève, ms. fr. 9, Actes de la conférence tenue à l'Isle Jourdain entre M. Berauld, ministre de Montauban et le jésuite de Sapetz, 1596. KAPPLER (E.), op.cit., vol. 2, p. 6-7.

<sup>1446</sup> MICHAËLIS (S.), O.P., *Première réponse contre les hérésies de Jean Gigord, ministre de Montpellier*, Montpellier, 1599, 3 volumes ; *Troisième réponse du P. Michaëlis en confutation du troisième écrit de Me Jean Gigord, ministre de Montpellier intitulé seconde défense contre la duplique de Sébastien Michaëlis*, Toulouse, R. Colomiez, 1600 ; *Très docte et très ample confutation des apertes hérésies de M.I. Gigord, ministre de Montpellier contre la réelle vérité du Saint-Sacrement de l'Eucharistie faite et composée par le FPFMSM*, 2<sup>e</sup> édition, Toulouse, A. Colomiez, 1603.

<sup>1447</sup> MONTAGNES (B.), *Sébastien Michaëlis et la réforme d'Occitanie (1594-1647) : histoire de la congrégation d'Occitanie*, Rome, Instituto storico domenicano, 1984.

France. Dans les titres, la « conversion » est bien souvent qualifiée « d'heureuse »<sup>1448</sup>. Étienne Molinier, ce théologien et prédicateur toulousain, qui fut aussi chapelain de Notre-Dame de Garaison, s'essaie lui aussi au genre<sup>1449</sup>. La majorité des récits de conversion collective est publiée entre 1680 et 1685<sup>1450</sup>.

La dernière rubrique concerne celle plus large des ouvrages théologiques et doctrinaux, parmi lesquels pamphlets, libelles ou autres traités théologiques. Vingt-sept auteurs différents ont été repérés, et ont comme point commun d'être des personnalités religieuses connues dans la région. Le Père Gilles Camart (1571-1623) est entré dans l'ordre des minimes en 1589. Professeur de son ordre, il se consacre dans un premier temps à la prédication aux alentours de Saumur pour convaincre les calvinistes. Devenu provincial d'Aquitaine, il fut amené à prononcer des sermons sur le Saint-Sacrement dans lesquels il réfutait des arguments de l'ouvrage publié par le ministre Jean Josion. De même Pierre Girardel (1575-1633) fut remarqué à Paris par le père Joseph Bourguignon, dominicain du couvent de Toulouse. Il y fit profession le 8 septembre 1600. Il devint alors un des personnages les plus influents de la réforme en cours. Un seul de ses écrits fut publié en 1618<sup>1451</sup>.

Parmi les controversistes, André Cotherel, auteur d'au moins cinq ouvrages, publiés à Toulouse entre 1680 et 1682, est un cas à part<sup>1452</sup>. Calviniste et fils d'un procureur d'Agen, il abjure au cours d'une jeunesse dissipée avant de revenir au protestantisme. Ministre à Pellegrue, il abjure alors une deuxième fois à Agen, reçoit du roi une pension de trois cents livres et une pension annuelle supplémentaire de huit cents livres de la part du clergé. Il va alors s'acharner à démontrer dans des ouvrages tels que *Le Calvinisme mourant ou le triomphe de l'Église catholique*, les erreurs du

---

<sup>1448</sup> *L'heureuse conversion du sieur Martin, naguères ministre de Montoire, près Vendosme, avec sa femme, ses enfants et tous les domestiques de sa maison à la foy catholique, apostolique et romaine, en présence du sieur Gaulier, curé de Montoire*, Toulouse, P. d'Estay, 1640, sur la copie imprimée à Limoges.

<sup>1449</sup> MOLINIER (E.), *Manifeste de l'abjuration publique de la R.P.R de Madame de Fontrailles [...]*, Toulouse, chez la veuve de J. Colomiez, 1618, 40 pages.

<sup>1450</sup> DANIEL (G.), *Les conversions des Huguenots en Vivarais, avec un abrégé de ce qui s'est passé dans leur révolte et la réfutation de ce qu'on a écrit contre les conversion qui se font dans le royaume*, Toulouse, J. Boude, 1684, 94 p ; *Relation des conversions qui se sont faites en Béarn pendant tout le mois de juillet 1685*, Toulouse, J. Boude le jeune, 1685, 7 p.

<sup>1451</sup> GIRARDEL (P.), *Response à l'advertissement donné par les pasteurs de l'Eglise prétendue réformée de Castres, touchant ceux qui sont sollicités à s'en retirer et se rendre à la religion catholique*, Toulouse, Raymond Colomiez, 1618, 267 p.

<sup>1452</sup> *Dictionnaire de biographie française*, tome IX, col. 825.

protestantisme. Voilà qui sert fort bien l'Église catholique. Ses propos sont particulièrement véhéments afin de réhabiliter les huguenots qui ont abjuré et encourager les âmes hésitantes à le faire :

Je tascherai donc d'abattre cet exécrable monstre de l'Hérésie et pour lui donner la mort, je l'attaqueray avec de puissantes armes qu'on ne peut surmonter. Je prendray les unes de Calvin même, ce fameux Hérésiaque, j'emprunteray les autres des anciens Pères de l'Eglise [...]. Je ferai voir avec une clarté vive et une preuve convaincante que cet apôtre des Prétendus Réformez, confesse que les anciens qui ont vécu dans les premiers siècles, ont eu une créance directement contraire à la sienne et tout à fait conforme à celle de l'Eglise romaine. Et après que j'auray porté la mort dans le sein de l'erreur, et avec une indicible force dans ces armes, si les calvinistes persévèrent toujours dans leur endurcissement, on peut assurer que leur perte est inévitable<sup>1453</sup>.

Des théologiens, parmi les plus grands controversistes de l'époque, sont aussi publiés tels le père François-Louis Richeome (1544-1625), Bernard Meynier (1604-1682) ou le père Pierre Coton (1564-1626), jésuite et confesseur du roi. Ces auteurs ont un grand retentissement. Le monopole des ecclésiastiques et le rôle tout particulier des jésuites dans cette Contre-Réforme littéraire est donc évident mais les frères mineurs ont aussi apporté leur part aux controverses. Ce sont donc surtout des prédicateurs qui se sont distingués dans la lutte antiprotestante.

Certaines ordonnances font aussi office de controverses. On trouve ainsi à de multiples reprises dans les archives des imprimés peu communs comme le *Registre des habitants de la paroisse d'Aignes qui ont supplié le roi de châtier ceux qui renonceront à la foy catholique*, publié à Toulouse en 1667.

À ces causes, Monseigneur l'archevesque de Toulouse, a ordonné à M<sup>re</sup> Jean Delpech, p[rest]bre et curé du lieu d'Aignes de faire la lecture de l'acte icy inséré et d'en proposer la signature à tous ses paroissiens dans ce livre, laquelle ayant esté faite il sera tenu de remettre entre les mains de mondit seigneur, qui a esté prié par les États de l'envoyer à Messieurs des Deputéz en la Cour, pour le présenter au roi<sup>1454</sup>.

À la suite de ce texte, on trouve une formule servant à déclarer que l'on condamne le libertinage ou l'hérésie et que l'on supplie le roi de défendre tous les catholiques. Le livret comprend à la fin la liste manuscrite de tous les paroissiens qui promettent de vivre et mourir dans la foi catholique. La controverse et l'activité éditoriale ont donc un

---

<sup>1453</sup> COTHEREL ( A.), *Le Calvinisme mourant ou le triomphe de l'Église catholique*, Toulouse, J. Boude, 1680, p. 7-8.

<sup>1454</sup> ADHG, 1 G 644, pièce 40.

rôle très particulier dans la négation des positions protestantes. Certains ouvrages sont d'une publicité toute particulière, accompagnant parfois l'action du bras séculier.

### C. Toulouse, son parlement et son roi

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les protestants français ont subi toutes sortes d'humiliation et de privations de leurs libertés<sup>1455</sup>. Ces prémisses de la Révocation sont bien connues des historiens même si concernant la législation et l'action parlementaire, le Grand Siècle est le parent pauvre de l'historiographie<sup>1456</sup>. La sévérité du parlement de Toulouse contre les protestants de son ressort est chose connue, en témoigne cette considération extraite des *Toulousaines*.

C'est ainsi que la conduite du Parlement envers les Huguenots ne s'est jamais démentie un instant mais a toujours été la mesme, toujours cruelle, telle qu'on doit l'attendre d'un corps attaché à la vraie religion romaine qui met sa gloire à persécuter, et qui s'annonce pour être intolérante par principes : car tel est cher Optime, l'esprit de cette religion, que les catholiques qui deviennent tolérans ne peuvent plus se vanter de rester attachés et unis au giron de l'Église<sup>1457</sup>.

Cet ouvrage, composé sous forme de lettres, est en réalité un mémoire sur les affaires Calas et Sirven. L'idée qui le guide est que l'on ne peut être tolérant et catholique lorsque l'on est toulousain et *a fortiori* membre du parlement. Ces affaires servent de prétexte à l'auteur pour rappeler l'histoire du protestantisme dans la région toulousaine et le rôle de son parlement dans la persécution des religionnaires.

La cour avait refusé dans un premier temps d'enregistrer l'édit de Nantes, notamment en raison des cent cinquante places de sûreté que devaient garder les protestants durant huit ans. Henri IV, en personne, l'obligea à enregistrer l'édit le 19

---

<sup>1455</sup> THOMAS (J.), « Rendre ceux de la RPR invisibles et muets : le parlement de Toulouse, les grands jours de Nîmes et les protestants (1656-1682), dans LEMAÎTRE (N.), dir., *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, Éditions du CTHS, 2002, p. 105-122.

<sup>1456</sup> Une thèse récente d'histoire du droit traite du XVIII<sup>e</sup> siècle toulousain : AZÉMA (N.), *La politique religieuse du parlement de Toulouse sous le règne de Louis XV*, thèse d'histoire du droit, Université de Toulouse I, 2009.

<sup>1457</sup> *Les Toulousaines*, *op.cit.*, p. 128.

janvier 1600<sup>1458</sup>. Le parlement et son premier président, Gilles Le Mazuyer, profitent du siège de Montauban entre août et novembre 1621 pour faire exécuter plusieurs protestants et ôter à la chambre de l'Édit un certain nombre d'affaires. À la veille de la Révocation, Louis Sudre, maréchal-ferrant de Montagnac, accusé du crime de lèse-majesté pour avoir prétendu que le roi ne pouvait pas être catholique et que Ravailac n'était pas mort, est condamné à la pendaison, brûlé et ses cendres jetées au vent<sup>1459</sup>. En premier lieu, la législation anti-protestante s'inscrit dans cette sévérité du parlement à l'égard des huguenots.

## 1. La législation anti-huguenote

Grâce à l'inventaire sommaire effectué par Charles Roques<sup>1460</sup>, nous avons repéré 204 arrêts à portée générale ou particulière concernant des protestants de l'ensemble du ressort. L'inventaire ne fournit nécessairement qu'une vision partielle et partielle de la question mais permet en revanche une analyse sur la longue durée. Ce travail fut aussi effectué par Jack Thomas qui a repéré quant à lui 156 arrêts concernant des marques distinctives « visant à empêcher la reproduction des huguenots et la diffusion de leurs idées »<sup>1461</sup>. L'exercice de la religion prétendue réformée est strictement réglementé et les libertés des protestants limitées. La cour dévote fut particulièrement active en matière de Contre-Réforme car l'on recense au moins autant d'arrêts entre 1656 et 1682 que Janine Garrisson n'en a relevé pour l'ensemble du royaume<sup>1462</sup>.

---

<sup>1458</sup> AZEMA (N.), *op. cit.*, p. 32.

<sup>1459</sup> ADHG, 51 B 21, fol. 218-223, cité par AZEMA (N.), *op. cit.*, p. 42.

<sup>1460</sup> L'éventail des arrêts étudiés pour ce sondage s'étend de B 292 à B 1135 soit des années 1610 à 1690. LAPIERRE (E.), ROQUES (C.), *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Haute-Garonne, archives civiles, série B*, Toulouse, Privat, 1903, tomes III et IV.

<sup>1461</sup> THOMAS (J.), *op. cit.*, p. 109.

<sup>1462</sup> GARRISSON (J.), *L'édit de Nantes et sa Révocation, histoire d'une intolérance*, Paris, Le Seuil, 1985.

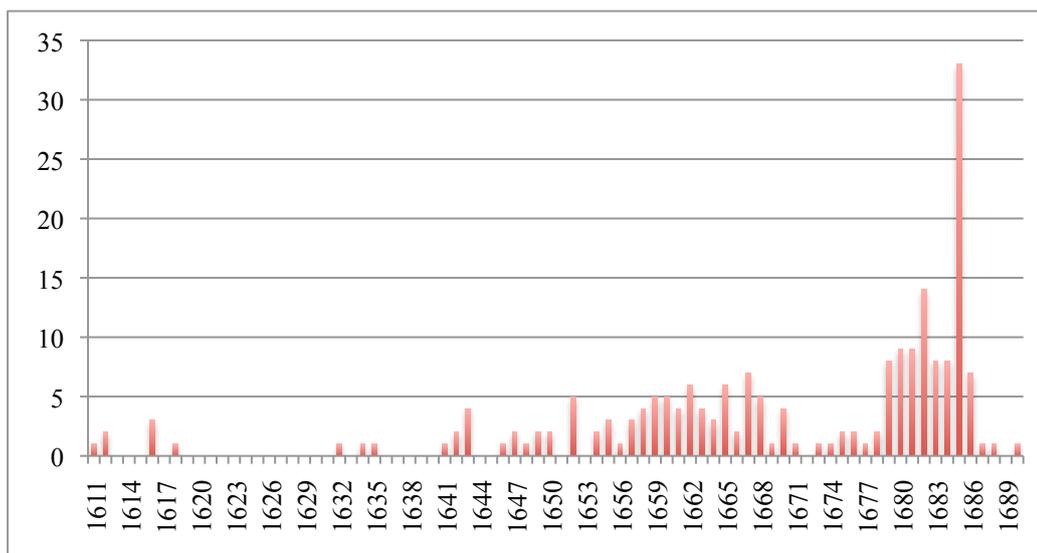


Figure 26. - Nombre d'arrêts rendus par le parlement de Toulouse au sujet des protestants (1611-1687)

Les arrêts concernant les protestants sont très dispersés entre 1611 et 1643 et deviennent plus réguliers à partir de 1661. Puis dès l'année 1665, la législation est quasi continue, avec une nette diminution entre 1671 et 1678. C'est à partir de 1679 que le parlement, en conformité avec la politique nationale, reprend son activité à l'encontre des protestants.

Objets mesures	Nombre de mesures (de 1634 à 1685)	Pourcentage
Métiers exercés par des protestants (justice, offices, médecine, sage femmes)	40	21 %
Assemblées de protestants	37	20 %
Consulats et interdiction de la RPR dans certains lieux	26	14 %
Enfants et adolescents	20	11 %
Abjurations et nouveaux convertis	14	7 %
Lieux de culte et cimetières protestants	13	7 %
Respect des lieux de culte et des fêtes catholiques	11	6 %
Affaires diverses	9	5 %
Exil, Refuge	8	4 %
Mariages, décès, legs	8	4 %
Application de l'édit de Nantes	2	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>100%</b>

Tableau 46. – Mesures prises à l'encontre des protestants par le parlement de Toulouse (1634-1685)

Il est possible de préciser les tenants et les aboutissants de cette politique pour inciter les protestants à la conversion, par une étude thématique des arrêts rendus par le parlement de Toulouse entre 1634 et 1685<sup>1463</sup>.

Le premier combat mené le parlement de Toulouse concerne les consulats et notamment les consulats mi-partis. De 1635 à 1670, une vingtaine d'arrêts leur sont relatifs, avec pour objectif d'interdire dans certains lieux stratégiques le culte protestant. En 1635, un arrêt général affirme par lettres patentes qu'au sein des villes huguenotes, les consulats seront composés en égale partie de catholiques et de protestants<sup>1464</sup>. À Puylaurens, en 1650, les officiers doivent faire partie des deux religions et le greffier doit être catholique. À Saint-Antonin en Rouergue, les conseils doivent se tenir à nombre égal de catholiques et de protestants<sup>1465</sup>. Les arrêts, visent donc, avant d'interdire le culte, à faire respecter l'arrêt de 1635.

L'exemple tout à fait intéressant est celui de Caraman<sup>1466</sup>. En janvier 1658, toute délibération du consulat doit se faire à nombre égal de catholiques et de protestants<sup>1467</sup>. Dès 1666, le premier et le troisième rang consulaires appartenaient obligatoirement aux catholiques, tandis que le curé archiprêtre ou un de ses vicaires était appelé lors de la tenue des conseils<sup>1468</sup>. Puis le 27 mars 1679, Louis de Froidour, grand maître des eaux et forêts de Languedoc, fut envoyé à Caraman par l'intendant pour faire procéder à l'élection des nouveaux consuls, tous catholiques. Les élections n'étaient plus réglementaires depuis trois ans, et quatre consuls tous catholiques, devaient être

---

<sup>1463</sup> La typologie retenue par Jack Thomas reprend celle de Janine Garrisson. Les différents types de mesures retenues sont les marques distinctives, l'empêchement de la reproduction, l'exclusion et la tutelle, la reconstruction des édifices catholiques, les poursuites contre les huguenots. Nous n'avons, pour notre part, repéré qu'un seul arrêt rendu par le parlement de Toulouse concernant la reconstructions d'édifices catholiques. THOMAS (J.), *op.cit.*, p. 114.

<sup>1464</sup> ADHG, B 1912, f° 142, 27 avril 1635.

<sup>1465</sup> ADHG, B 812, août 1659.

<sup>1466</sup> MENGAUD (N.), *Les élites consulaires catholiques et protestantes de Caraman (1661-1715)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de J. Thomas, Université de Toulouse II le Mirail, 2000, p. 136.

<sup>1467</sup> ADHG, B 794, f° 58, arrêt du 7 janvier 1658, délibération du conseil politique de Caraman en nombre égal de catholiques et de protestants,

<sup>1468</sup> ADHG, B 883, f° 256, arrêt du 17 février 1666, délibération en nombre égal de catholiques et de protestants et premier rang catholique avec présence obligatoire de l'archiprêtre ou d'un de ses vicaires.

désignés. Les protestants s'insurgèrent en vain contre ces décisions royales. Le consulat, devient à cette date, exclusivement catholique<sup>1469</sup>.

La même procédure fut appliquée au Mas-Grenier. En 1648, deux consuls protestants, Dublanc et Danau furent élus dans le cadre du consulat mi-parti. Mais ils furent interdits de toute responsabilité par arrêt du parlement de Toulouse, au même titre que les assesseurs et greffiers de cette religion<sup>1470</sup>. Le Conseil du roi, sur plainte du parti protestant, ne se saisit de la question qu'en août 1651 et le roi ordonna que sur les trois consuls du Mas, deux seraient de la religion catholique mais le troisième serait de la Religion Prétendue Réformée. Les différends dans le cadre du consulat seraient désormais du ressort de la Chambre de l'Édit. Pourtant, les incidents se multiplièrent au sein du conseil de ville. Le parlement réitéra ses arrêts en 1659, et en 1660, interdiction fut faite aux protestants de participer aux charges consulaires. Cet arrêt outrepassait les arrêts du conseil du roi qui, en 1655, ordonnaient que le troisième consul soit protestant. Pourtant en 1680, informé de la mauvaise administration de la ville en raison de la présence de religionnaires, le roi ordonna que les protestants soient exclus de la charge de consuls, désormais tous catholiques. Cet arrêt du Conseil du roi scelle la fin de l'assistance des protestants au conseil de ville.

On chasse par ailleurs progressivement, à partir de 1652, les protestants de certains métiers. 21% des arrêts recensés concernent les métiers, plus particulièrement la justice. Les offices de notaires, justice, puis par la suite les métiers relatifs à la médecine sont strictement réglementés. Toute présence de protestants parmi les officiers de justice, avocats, greffiers, experts ou juges, doit être empêchée. Par exemple, en 1665, les seigneurs doivent nommer des juges catholiques à la place des juges huguenots. Les protestants se voient interdits de rendre la justice<sup>1471</sup>. L'exercice de la médecine est aussi strictement réglementé. Ainsi, en 1670, les assemblées de maîtres chirurgiens de Castres sont composées de deux tiers de catholiques<sup>1472</sup>. Six ans plus tard, il est déclaré que les nouveaux maîtres en chirurgie doivent tous être catholiques, décision qui anticipe la Révocation de l'édit de Nantes et l'interdiction à

---

<sup>1469</sup> MENGAUD (N.), *op.cit.*, p. 86.

<sup>1470</sup> ADHG, B 701, arrêt du 20 novembre 1648. Exclusion des forains et des protestants des charges consulaires du Mas Grenier.

<sup>1471</sup> ADHG, B 872, février 1665.

<sup>1472</sup> ADHG, B 930, Avril 1670.

tout protestant d'exercer la médecine<sup>1473</sup>. Les sages-femmes se voient elles aussi interdites d'exercer attendu qu'elles pouvaient être amenées à baptiser les enfants mis au monde<sup>1474</sup>.

Un cinquième des arrêts recensés concerne enfin les libertés des protestants et le droit de s'assembler. Les assemblées de protestants sont tout d'abord contingentées. Les protestants de Pamiers ont interdiction de se rassembler, tant au dehors qu'au dedans de la ville<sup>1475</sup>. À Saint-Céré, dans le Quercy, le ministre ne peut plus prêcher<sup>1476</sup>. De même, il est fait défense aux habitants de la ville de Revel, tant catholiques que protestants, de s'assembler les dimanches et jours de fêtes, de passer devant les églises pendant le temps du service divin et de porter des armes<sup>1477</sup>. On limite aussi les libertés des ministres, en restreignant leurs déplacements<sup>1478</sup>. En 1684, les ministres ne peuvent plus exercer leur ministère plus de trois ans en un même lieu.

Un ordre à observer vis-à-vis de la religion catholique fut enfin imposé aux protestants. Ceux de Lectoure furent mis dans l'obligation de participer aux assemblées du Saint-Sacrement en décorant leurs immeubles<sup>1479</sup>. À de nombreuses reprises, il leur fut enjoint de respecter les fêtes religieuses, de ne pas travailler les jours de fêtes et de ne pas troubler les processions des catholiques. Et ce, jusqu'à ce que le culte protestant soit complètement interdit ; c'est le cas à Pamiers en 1647 ou à Villeneuve-de-Berg en octobre 1652, interdiction est faite à toute personne professant la religion réformée de résider dans ces villes. En limitant les occasions de rassemblement, on espérait obtenir des conversions spontanées.

---

<sup>1473</sup> ADHG, B 999, défense d'octroyer des lettres en chirurgie à toute personne faisant profession de la RPR, août 1676 ; B 1090, enregistrement de la déclaration interdisant de recevoir à l'avenir aucun médecin protestant, octobre décembre 1685

<sup>1474</sup> ADHG, B 1035, « enregistrement de la déclaration royale défendant à toutes personnes, à quelque sexe qu'elles appartiennent et faisant profession de la RPR, de se mêler dorénavant des accouchements des femmes catholiques et protestantes » ; B 1045, « arrêt portant défense à toutes personnes qui se mêlent d'accouchement d'exercer le métier sans avoir fait écrire leurs noms sur un registre particulier et aussi certificat de profession de la religion catholique. Elles prêteront serment entre les mains des consuls ».

<sup>1475</sup> ADHG, B 646, octobre 1643.

<sup>1476</sup> ADHG, B 619, mai 1641.

<sup>1477</sup> ADHG, B 842, mai 1662.

<sup>1478</sup> ADHG, B 856, août 1663, interdiction aux ministres de la RPR de la ville de l'Isle-en-Jourdain d'aller prêcher ailleurs que dans ladite ville. Ces injonctions sont réitérées pour de nombreux lieux en Languedoc ainsi pour la ville de Saint-Jean Dubreuil en mars 1667 (B 895), en mars 1680 (B 1035).

<sup>1479</sup> ADHG, B 853, mai 1663, B 873, février 1665, B 894, février 1667, injonction aux habitants de Lectoure de la RPR de tapisser le devant de leurs maisons pour le passage des processions où l'on portera le Saint-Sacrement.

On retrouve dans l'action du parlement les mêmes préoccupations que celles des compagnies de Propagation de la foi durant la deuxième moitié du siècle. L'objectif était d'encourager les conversions, en limitant les violences à l'égard de ceux qui auraient décidé d'abandonner l'hérésie. Cette politique incite à user de rigueur, afin de maintenir l'ordre public et tous les moyens sont bons pour encourager les conversions.

## 2. Encourager les conversions

Une vingtaine de mesures touchant la conversion ou l'instruction des enfants sont destinées à empêcher toute diffusion de la religion réformée.

Les mesures concernant l'instruction des enfants se multiplient en effet à partir de 1665. Ainsi, en 1668, les protestants n'ont plus le droit de tenir des écoles publiques dans toute la juridiction du parlement de Toulouse dans le but de prévenir toute propagation de la doctrine protestante<sup>1480</sup>. L'enseignement était jusque là contrôlé efficacement par les protestants et leur échappe progressivement. En juillet 1659, après des troubles à Montauban, les protestants se voient obligés d'abandonner les classes du collège qui sera repris en main par les Jésuites dès 1662, et ce après une lourde répression considérée comme un prélude aux dragonnades<sup>1481</sup>. Tout vise à limiter l'enseignement protestant. On oblige les communautés à entretenir un maître d'école catholique, approuvé par l'évêque. Les enfants des convertis doivent être élevés dans la religion catholique et assister au catéchisme. Puis les arrêts se multiplient à l'approche de la Révocation. Ainsi, les enfants abandonnés de la R.P.R seront obligatoirement instruits dans la religion catholique<sup>1482</sup>, puis on autorise les enfants de sept ans à faire abjuration de la religion protestante en se passant de l'accord de leurs parents<sup>1483</sup>. À partir de la Révocation, les petites écoles ont été un moyen de conversion fondamental car les écoles protestantes sont interdites définitivement en 1685. Les régents catholiques sont imposés, par exemple dans le diocèse d'Alais, dans les écoles abandonnées. C'est une reconquête et les évêques se prononcent, dans leur totalité, en

---

<sup>1480</sup> ADHG, B 913, octobre-novembre 1668.

<sup>1481</sup> ASTOUL (G.), *Les chemins du savoir en Quercy et en Rouergue à l'époque moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 45.

<sup>1482</sup> ADHG, B 1049, juillet 1681.

<sup>1483</sup> ADHG, B 1049, juillet 1681.

faveur de la contrainte en matière d'éducation de la jeunesse<sup>1484</sup>. Celle-ci est devenue un enjeu important dans cette bataille religieuse. Plusieurs affaires judiciaires traitées devant le parlement de Toulouse, avant la Révocation, en témoignent.

Ainsi la première affaire, le 8 novembre 1678, concerne un des enfants d'Etienne Barthélemy, de la ville de Caraman, qui aurait abjuré la religion protestante avant de s'engager dans l'armée du roi. Il laisse son fils de dix ans entre les mains de sa grand-mère Jeanne Brunille, elle aussi nouvelle catholique. Mais l'enfant aurait été enlevé par sa mère et conduit à Castres pour y vivre dans la foi protestante. La cour oblige donc la mère à rendre l'enfant à sa grand-mère<sup>1485</sup>.

Des procédés à la limite de la légalité étaient aussi employés, en témoigne l'affaire Josué Roques<sup>1486</sup>. En juin 1675, une femme catholique du nom de Lisette Roussière, attire dans sa maison Josué Roques, âgé de quatorze ans, lui donne un couteau et un peu d'argent, lui promettant davantage s'il se convertit. Elle le tient enfermé deux jours chez elle mais le père du jeune homme décide de porter plainte devant la chambre de l'Édit. Lisette suscite alors l'intervention du parlement de Toulouse et le procureur général fait rendre un arrêt le 4 juillet ordonnant au père de remettre le fils en liberté. Le jeune Josué est par la suite violemment enlevé ainsi qu'une certaine mademoiselle Lancy. La demoiselle est envoyée dans les prisons du parlement et Josué est placé dans une maison particulière. Elle est accusée d'avoir conseillé à cet enfant de « demeurer dans la religion en laquelle son père l'a élevée ». Josué Roques semble avoir abjuré la religion protestante le 20 août 1675. On ne sait ce qu'il advint des autres acteurs de l'affaire mais celle-ci montre que tous les moyens sont bons pour obtenir l'élimination progressive du protestantisme.

Le poids du parlement est donc considérable. Une figure est essentielle dans la politique religieuse de la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : Henri Le Mazuyer, nommé procureur général au parlement de Toulouse en 1669. Son père, Gilles Le Mazuyer, mort de la peste en 1631, se montrait en son temps intraitable à l'égard des hérétiques. Il instruisit le procès de Pierre Campredon et écrivit lui-même l'arrêt de mort en 1626, craignant

---

<sup>1484</sup> LAGET (M.), *op.cit.*, p. 1411.

<sup>1485</sup> ADHG, B 1023, octobre-novembre 1678.

<sup>1486</sup> ADHG, B 987, juillet 1675, injonction au sieur Roques, du lieu de Caraman, de mettre son fils en liberté afin qu'il puisse être procédé à son audition sur le point de savoir s'il est réellement dans l'intention d'abjurer le calvinisme pour se faire catholique.

une amnistie générale à l'égard des réformés<sup>1487</sup>. Henri Le Mazuyer épousa la fille de Pierre Desplats de Gragnague, premier président au parlement. Membre de la prestigieuse « confrérie des tolosains »<sup>1488</sup>, il a vu sa terre de Montegut érigée en marquisat par le roi en 1689, très probablement en reconnaissance de ses bons et loyaux services et de sa politique sévère à l'égard des huguenots. Son fils Marie-Joseph devint à son tour conseiller en 1689. Il n'est pas non plus surprenant de retrouver au sein de ce milieu dévot Louise Le Mazuyer, Fille de l'Enfance après 1664. Elle avait épousé le vicomte de Marcillac, et c'est très probablement à son décès qu'elle entre dans la congrégation de madame de Mondonville<sup>1489</sup>.

### **3. La suppression de toute trace visible du protestantisme du paysage religieux**

Dans l'opposition au protestantisme, le combat le plus rondement mené fut certainement celui du paysage religieux, car l'on sait à quel point l'emprise de la religion sur l'espace est un symbole fort. Si, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, l'église paroissiale se situe traditionnellement au centre de la communauté, dans les bourgs protestants, tel celui du Carla, le temple est – encore aujourd'hui – situé au centre de la ville tandis que l'église paroissiale est située en périphérie. Le parlement joue un rôle considérable dans cette bataille et les dossiers des Archives nationales comportent nombre de détails sur la destruction des temples protestants.

En premier lieu, l'affaire du temple de Caraman est tout à fait révélatrice des enjeux et des méthodes usitées pour rendre les protestants du diocèse « invisibles » selon l'expression de Jack Thomas. Le dernier temple de Caraman fut construit sur un terrain acquis par les réformés en 1630, fief du seigneur de Caraman pour trois quarts et du sieur de Lagarrigue pour un quart. En novembre 1681, Le sieur Lagarrigue dépose une requête auprès du parlement pour que les religionnaires quittent le lieu où ils

---

<sup>1487</sup> BRÉNAC (B.), « Toulouse, centre de lutte contre le protestantisme au XVII<sup>e</sup> siècle », *AM*, 1965, p. 31-45.

<sup>1488</sup> « Les noms des confrères de l'Immaculée conception mère de Dieu, 1683-1684 », *Statuts et privilèges de la confrérie des tolosains, érigée dans l'église de la Daurade à l'honneur de l'Immaculée conception de la très sainte Vierge, mère de Dieu*, Toulouse, chez D. Desclassan, 1684, p. 55.

<sup>1489</sup> Louise Le Mazuyer est citée parmi les 42 filles de l'Enfance qui signent le formulaire le 19 novembre 1664. Fonds Shibano, actuellement conservé à la Bibliothèque de l'Institut d'études méridionales, Carton XIV, « protestants » (classement provisoire).

avaient bâti le temple. Quelle belle occasion pour le procureur général Le Mazuyer ! Le 13 décembre 1681, par arrêt du parlement, les religionnaires sont condamnés à vider les lieux, sous prétexte qu'ils n'auraient pas payé la main morte<sup>1490</sup>. Ils firent appel devant le conseil du roi et, le 9 février 1682, obtinrent le gel de l'affaire le temps que le parlement fournisse les motifs de cet arrêt. Parmi les arguments présentés au roi par le procureur général, il faisait valoir que les protestants ne s'étaient installés dans le bourg de Caraman qu'en 1624. Durant cette période de vide juridique, le toit et les murailles du bâtiment avaient été en partie abattus et les religionnaires firent donc couvrir « leur temple d'une toile pour se garenstir des injures de l'air, jusques à ce qu'il eust plu à Sa Majesté de prononcer définitivement leur demande »<sup>1491</sup>. Puis, le 24 mars 1682, les protestants enfoncèrent la porte du temple, firent remettre des poutres et rebâtirent les murailles démolies, remirent la chaire du ministre et les bancs. L'exercice de la Religion Prétendue Réformée était semble-t-il rétabli à Caraman. L'archevêque Montpezat de Carbon écrit au sujet de cette affaire à plusieurs reprises, son argumentation est intéressante :

Il n'estoit pas juste que le consistoire de la R.P.R feut mieux tracitée que l'Eglise laquelle est tous les jours dépossédée par les arretz du Parlement des biens qu'elle possédoit de temps immémorial<sup>1492</sup>

L'archevêque fait ici référence aux aliénations du temporel au XVI<sup>e</sup> siècle qui avaient servi à financer les guerres de Religion dans le royaume. Les religionnaires ont par ailleurs commis « un attentat » en rompant le sursis qui avait été annoncé par le conseil du roi. Finalement, en août 1682, il est décidé que le temple serait démoli, chose faite en octobre 1682<sup>1493</sup>. La même procédure est appliquée au cimetière protestant. Vers 1637, les réformés établirent leur cimetière au voisinage immédiat de celui des catholiques, usurpant ainsi une partie du jardin de l'archiprêtre<sup>1494</sup>. Dans cette compétition spatiale, il fallut donc l'action conjointe du roi, du parlement et de l'Église pour remporter la bataille.

---

<sup>1490</sup> L'ensemble des documents relatifs à cette affaire se situe dans le fonds TT 237/15 (70 pièces).

<sup>1491</sup> AN, TT 237/15, pièce 10, « mémoire pour les habitans de la RPR de Carmaing », sans date.

<sup>1492</sup> AN, TT 237/15, pièce 36, lettre de Joseph de Montpezat de Carbon, juillet 1682.

<sup>1493</sup> ADHG, 1 G 647, « Arrest du conseil d'Etat du Roy, qui enjoint à ceux de la RPR du consistoire de Carmaing de démolir leur temple sinon à faute de ce faire, permet Sa Majesté au sieur Lagarrigue, escuyer, seigneur de Francarville et de Saint-Loup, capitoul de Toulouse, de le faire démolir à leurs frais et dépens, ensemble l'ordonnance de monsieur l'Intendant, du 29 août 1682 », A Toulouse, chez J. Boude, 1682.

<sup>1494</sup> ADHG, 1 G 647

Le temple fut également détruit au Mas-Grenier. Il avait été construit en 1644, en lieu et place d'un autre. Le 10 mai 1654, les consuls catholiques obtinrent une ordonnance du parlement défendant aux réformés l'exercice de leur religion et l'usage d'une cloche dont ils se servaient pour appeler les fidèles aux assemblées. Les protestants déposèrent une requête à la Chambre de l'Edit et l'arrêt rendu maintint le culte protestant dans la ville<sup>1495</sup>. Par arrêt du conseil du roi, l'affaire fut, comme à Caraman, gelée. Pourtant en 1664, la cloche du temple fut volée. Un procès s'engagea dès lors entre catholiques et protestants car il fallait prouver que la religion était pratiquée par les protestants avant l'édit de Nantes pour justifier l'existence de leur temple. Ainsi, en février 1683, le parlement de Toulouse trancha, à la demande du syndic des religieux bénédictins du Mas-Grenier, ordonnant que les religionnaires vident la main morte du sol sur lequel reposaient le temple et le cimetière, dans un délai d'un mois<sup>1496</sup>. Le 7 août 1684, « l'exercice de la R.P.R fut interdit » et le 9 septembre, la démolition du temple fut ordonnée. Toutefois, le temple ne fut détruit qu'une dizaine de mois après. Dans la reconquête de l'espace, les religieux firent reconstruire leur abbaye, en lieu et place de l'ancienne. Il leur fallut s'asseoir sur de solides bases financières et reconquérir les terres perdues sur les protestants. Ainsi les procès se multiplièrent entre les religieux du Mas et les protestants du bourg<sup>1497</sup>.

Enfin, la démolition du temple de l'Isle-Jourdain fut ordonnée par le parlement de Toulouse et principalement sur ordre de Le Mazuyer sous prétexte que les protestants de ce lieu contrevenaient à la loi. En effet, afin de maintenir leur culte, ils devaient prouver que l'implantation du protestantisme y était antérieure à l'édit de Nantes. Les autorités catholiques et notamment ecclésiastiques s'acharnèrent à démontrer que le culte n'avait été introduit publiquement qu'en 1615, se référant à l'inscription sur le frontispice du temple<sup>1498</sup>. Le bâtiment était bâti sur les ruines de l'église du chapitre. La démolition fut là encore ordonnée en 1684, sous couvert de la conversion de la majorité de la population huguenote. La destruction du dernier lieu de

---

<sup>1495</sup> ADHG, 1 G 647, arrêt de la chambre de l'Édit, du 18 juin 1654 qui concerne l'exercice du culte réformé au Mas-Grenier.

<sup>1496</sup> AN, TT 252, fol. 441-443.

<sup>1497</sup> DAUX (C.), *L'abbaye du Mas Grenier aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Imprimerie et lithographie Forestier, 1891, 107 p. ; BRETON (J.-F.), *op. cit.*, p. 128-129.

<sup>1498</sup> ADHG, 1 G 642, pièce 10, « mémoires sur le sujet de l'exercice de la religion prétendue réformée dans la ville de Lille Jourdain, diocèse de Tholose, en divers motifs ». C'était bien entendu un argument mensonger. SAVERNE (J.), *L'Isle-Jourdain : son histoire*, Gimond, Impr. de la Gimonde, 1914, 364 p.

culte protestant du diocèse eut lieu le 15 juillet 1685, en présence de six mille religionnaires venus de divers endroits de la région.

le quatorzième jour du mois de juillet, le parlement ayant receu ordre de Sa Majesté d'aller empêcher l'exercice de la Religion prétendue réformée qui se faisoit dans le nouveau temple nouvellement construit dans le lieu de Portet [...] en faveur de Messieurs de la Chambre de l'Édit, s'assembla le mesme jour et donna arrests portant l'interdiction dudit temple, ce qui feut exécuté le lendemain<sup>1499</sup>

À la veille de la Révocation, il n'y a donc plus de trace visible du protestantisme dans le diocèse de Toulouse. On perçoit, à travers ces nombreux faits, l'action conjointe du roi, des parlementaires mais aussi des élites ecclésiastiques qui travaillent simultanément à l'élimination du protestantisme. Pourtant, on ressent une certaine ambigüité dans la politique conduite. Alors que l'heure était au durcissement à l'encontre des huguenots, pourquoi accepter la construction d'un temple à Portet-sur-Garonne ? Il semble y avoir eu pendant un temps des mesures favorables aux protestants, lorsque par exemple, à Caraman, le conseil du roi fait geler toutes les procédures à leur encontre avant d'ordonner quelques mois plus tard la démolition du temple. On a l'impression d'une forme d'hésitation dans les décisions prises, d'assouplissement puis de durcissement.

Le parlement, relais de l'autorité royale, applique les décisions du roi de manière très stricte mais il est aussi accompagné dans son action par une élite dévote, proche ou appartenant à la noblesse de robe, qui contribue à faire de Toulouse un important centre de conversion au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1499</sup> « Destruction du temple de Portet en 1685 », document tiré des *Annales manuscrites de l'hôtel de ville de Toulouse*, X, 10, cité dans *HGL*, tome XIV, p. 1314.

### III. Impacts et résultats de la Contre-Réforme

À Toulouse, les œuvres catholiques naissent dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. L'action des laïcs s'exprime essentiellement par la présence d'un réseau dévot très actif : la compagnie du Saint Sacrement<sup>1500</sup>. Vers 1640, celle de Paris entreprit d'ouvrir une enquête suivie, systématique et générale sur le protestantisme. Ainsi, elle envoya une circulaire à toutes ses succursales<sup>1501</sup>. Il n'y eut d'ailleurs pas à Toulouse de compagnie de Propagation de la foi, s'occupant du problème de la conversion des protestants. Les capucins étaient bien souvent à l'origine de ces compagnies qui travaillaient à la lutte contre l'hérésie et constituaient le point de rassemblement de tous ceux qui désiraient réduire le protestantisme à une peau de chagrin<sup>1502</sup>. Il n'y en eut pas à Toulouse, certainement parce que la ville comptait en ses murs deux institutions très originales et efficaces : la maison des Nouveaux convertis, puis la congrégation des Filles de l'Enfance. Quelle fut leur action véritable ? Quels sont les résultats de la politique anti-huguenote menée dans le diocèse ?

#### A. Le militantisme dévot face à la question protestante

Avant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, aucun personnage si ce n'est Gabriel de Ciron ne semble s'intéresser au problème de la conversion et l'on ne peut que s'étonner du retard de la ville de Toulouse en ce domaine. On doit en effet à cet

---

<sup>1500</sup> Fondée à Paris en 1627 par Henri de Lévis-Ventadour, lieutenant du roi pour le Languedoc. Cette compagnie secrète recrute par cooptation des laïcs et des clercs afin de « promouvoir la gloire de Dieu par tous les moyens ». ALLIER (R.), *La compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel à Toulouse, une esquisse de son histoire*, Paris, Champion, 1914 ; AUGUSTE (A.), *La Compagnie du Saint-Sacrement de Toulouse, notes et documents*, Toulouse, Privat, 1913 ; TALLON (A.), *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667) : spiritualité et société*, Paris, Le Cerf, 1990, 189 p.

<sup>1501</sup> ALLIER (R.), *La compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel, la « cabale des dévots », 1627-1666, La cabale des dévots*, Paris, A. Colin, 1902, p. 313.

<sup>1502</sup> MARTIN (C.), *Les compagnies de propagation de la foi (1633-1685), Paris, Grenoble, Aix, Lyon, Montpellier : étude d'un réseau d'association fondé en France au temps de Louis XIII pour lutter contre l'hérésie des origines à la Révocation de l'édit de Nantes*, Genève, Droz, 2000.

ecclésiastique ainsi qu'à madame de Mondonville, dont il est le confesseur et l'ami très proche, la maison des Nouveaux Convertis et la congrégation des Filles de l'Enfance<sup>1503</sup>.

Gabriel de Ciron, que nous avons déjà à plusieurs reprises évoqué, fut député à l'assemblée du clergé de 1655, il y détint la charge de « commissaire des affaires de la Religion contre les entreprises des huguenots ». On peut donc dire qu'il a un goût tout particulier pour la conversion des protestants. Son biographe, le père du Mas, le représente, revenant des Cévennes où il était parti convertir des hérétiques :

Les ardeurs de la charité estoient même quelques fois si violentes [...]. Elles le poussaient hors de Toulouse et l'obligeoient à se transporter malgré la rigueur des saisons, et les infirmités, dans les lieux. Il fit plusieurs voyages dans les Cévennes, qui est un canton de Languedoc et qui est tout plain d'hérétiques, il alloit là plus volontiers qu'autre part parce que sa charité y trouvoit plus de moyen de s'enrichir des dépouilles de l'hérésie<sup>1504</sup>.

C'est en effet en février 1653 que Gabriel de Ciron crée l'œuvre des Nouveaux et Nouvelles converties pour instruire dans la foi catholique les enfants de parents protestants ayant abjuré ou non leur religion.

Durant la peste de 1652-1653, à Toulouse, Gabriel de Ciron crée une maison pour les jeunes filles abandonnées et errantes dans la ville. Il loue pour cela une grange et leur fait donner à manger. Des personnes pieuses le secondent : notamment certaines des Dames du Saint-Sacrement parmi lesquelles mesdames de Caulet, Le Mazuyer et de Mondonville. Les Dames du Saint-Sacrement s'occupaient de différentes formes de charité, comme la visite des malades, la distribution des billets ou les quêtes pour les pauvres. Ces jeunes filles recueillies par Gabriel de Ciron sont instruites dans la foi catholique puis placées dans des emplois auprès de bourgeois de la ville.

---

<sup>1503</sup> Ces institutions sont assez bien connues grâce à l'imposante thèse de Marie-Marguerite Shibano. Pourtant, elle centre très particulièrement son analyse et sa recherche sur les relations entre les deux personnages et sur la recherche de perfection spirituelle de madame de Mondonville. SHIBANO (M.-M.), *Les débuts de la congrégation des filles de l'Enfance, les fondateurs Gabriel de Ciron et Madame de Mondonville*, mémoire présenté devant l'EPHE, juin 1977 ; *De la fondation de la Congrégation des filles de l'Enfance à la deuxième persécution, 1657-1668*, mémoire présenté devant l'EPHE, novembre 1980.

<sup>1504</sup> Le Père Pierre du Mas (1638-1703), doctrinaire, critiqué pour ses opinions jansénistes a écrit les *Mémoires de la vie de Mr de Ciron par le Père Du Mas*. Ce manuscrit est conservé dans les archives privées du Perrier au château de Monestrol, fonds des filles de l'Enfance, n°7, fol. 192. Un fragment de ces mémoires se trouve aux ADHG, 1 E 45. Voir SHIBANO (M.-M.), *De la fondation, op. cit.*, p. 15.

Gabriel de Ciron crée ensuite une maison similaire pour les garçons abandonnés, tout en se rendant compte qu'un grand nombre est protestant. Il juge donc indispensable de séparer les catholiques des protestants car l'idée essentielle est d'éviter toute contagion du protestantisme. Ils sont donc accueillis et convertis grâce à l'instruction : c'est la naissance, le 1<sup>er</sup> février 1653, de l'œuvre des Nouveaux Convertis<sup>1505</sup>. Elle est située dans le faubourg Saint-Étienne de Toulouse et obtient le soutien des états de Languedoc, qui lui accordent un subside de 10 000 livres, dont 9 000 furent utilisés à l'achat de la maison de Blandinières en 1658. En 1659, il obtient encore 6 000 livres supplémentaires. L'œuvre des Nouveaux convertis fut semble-t-il aussi nommée « séminaire des Nouveaux convertis ». Longtemps, la confusion s'est maintenue chez les historiens mais il ne faut pas le comprendre comme un séminaire d'ecclésiastiques<sup>1506</sup>. En effet, si le « séminaire » est dans son acception première un lieu où l'on instruit les jeunes ecclésiastiques, le terme désigne aussi au XVII<sup>e</sup> siècle, par extension, une maison où l'on apprend à bien vivre ou à faire l'apprentissage de sa profession. Le séminaire fondé par Gabriel de Ciron n'était donc pas un séminaire pour former de jeunes ecclésiastiques mais une maison pour l'instruction des jeunes protestants convertis.

En 1657, madame de Mondonville souhaite s'installer dans la maison de Blandinières, où un premier groupe de jeunes filles soucieuses de charité s'était déjà installé, sous la direction de mademoiselle de Montazel, une des premières régentes d'Alet. On y faisait notamment l'instruction des nouvelles converties et on y distribuait le bouillon des pauvres. Les régentes d'Alet sont une forme d'institution religieuse très originale, rappelant la forme de vie des diaconesses des premiers siècles de l'Église. Fondées par Nicolas Pavillon pour parfaire l'œuvre d'évangélisation de son diocèse, elles étaient à la fois missionnaires des campagnes et maîtresses d'écoles. Il n'est pas surprenant de les rencontrer à Toulouse car elles y ont été appelées par Gabriel de Ciron. Nicolas Pavillon entretenait également des contacts étroits avec Charles de Montchal. Le rôle des régentes d'Alet dans la lutte contre le protestantisme correspond

---

<sup>1505</sup> SHIBANO (M.-M.), *Les débuts de la congrégation, op. cit.*, p. 72

<sup>1506</sup> SHIBANO (M.-M.), *De la fondation, op. cit.*, p. 33. Rappelons qu'entre autres activités liées au clergé, Gabriel de Ciron avait créé des conférences ecclésiastiques où s'instruisait une partie de l'élite du clergé toulousain, en l'absence du séminaire, fondé en 1684.

au but initial de l'œuvre de Ciron : instruire les nouvelles catholiques<sup>1507</sup>. C'est alors que madame de Mondonville eut l'idée de son projet, à savoir la fondation d'une congrégation religieuse, alliant la contemplation et l'action.

Le 21 mars 1661, madame de Mondonville fit acheter la maison de la Bastide, située dans le quartier Saint-Pierre-des-Cuisines pour y installer sa congrégation. Gabriel de Ciron avait déjà commencé à en rédiger des statuts à partir de 1659. L'objet de cette congrégation, d'un type nouveau, est de se livrer à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles, au service et secours des pauvres malades et au soin des pauvres filles converties à la foi catholique. En faisant un vœu simple de stabilité, les Filles de l'enfance ne sont donc ni des moniales ni des religieuses ; elles se placent sous l'autorité du curé de la paroisse, de l'archevêque mais aussi de leur supérieure, et possèdent une chapelle à l'intérieur de leur maison. Chaque rang des filles correspond à un degré social. Elles sont tenues de vivre dans la retraite et dans le silence ; et se comportant ainsi, elles imitent l'enfant Jésus<sup>1508</sup> Les constitutions sont approuvées par le vicaire général le 15 janvier 1662.

Leur rôle premier, rappelé dans les constitutions, vise à convertir les protestantes :

Elles accepteront volontiers ce soin dans les lieux où l'on leur donnera de quoi les loger et entretenir, pourvu qu'elles soient dans un quartier séparé et qui n'ait point de communication avec les autres filles, ainsi qu'il a toujours été fait<sup>1509</sup>.

Les nouvelles catholiques doivent être de bonnes mœurs et dignes de foi. Le but est de les instruire jusqu'à ce qu'elles ne risquent plus leur salut. Cette période de formation dure en général quatre mois :

L'on n'usera jamais de controverse ou de contention à leur égard, l'on présuppose que leur volonté soit déjà gagée et qu'elles n'ont besoin que d'instruction et de force pour soutenir la foiblesse de leur foi naissante, on leur expliquera nettement les articles de la foi de l'Église et les fondements des vérités catholiques opposées aux erreurs, si elles ont néanmoins des difficultés qui les soumettent opiniâtement sur quelque point

---

<sup>1507</sup> Bibliothèque de Port-Royal, Mn 120, livre premier, vie manuscrite de Nicolas Pavillon. Sur les relations avec Charles de Montchal, *Vie de Monsieur Pavillon, évêque d'Alet, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée avec la carte du diocèse*, à Utrecht, 1739, 3 tomes, notamment tome 1, livre II, p. 159.

<sup>1508</sup> LA ROCCA (S.), *op. cit.*, p. 255

<sup>1509</sup> *Recueil de pièces concernant la Congrégation des Filles de l'Enfance de NSJC, par une des filles de ladite congrégation, première partie*, Paris, Amsterdam, 1718, chapitre VII, « de l'œuvre des Nouvelles catholiques », p. 13.

[...], leur gouvernante les conduira à la supérieure, qui tachera de les éclaircir, portant toujours à la reconnaissance la faiblesse de leur esprit<sup>1510</sup>.

Une fois instruites, elles peuvent faire abjuration de leur hérésie dans la chapelle intérieure puis publiquement au sein de la paroisse et enfin être baptisées. On leur enseigne, à cette occasion, les obligations du christianisme contractées par ce sacrement, notamment le renoncement au monde, au diable, à toutes ses tentations, « le mépris de la vie passagère et l'amour de l'éternité ». Après le baptême on les dispose enfin à une sérieuse conversion et confession de toute leur vie, puis après la confession au sacrement de confirmation. Un livre doit comporter leur nom, le lieu et le diocèse de leur naissance, le jour de leur réception et leur sortie, chez qui elles ont été placées et où elles habitent dorénavant.

On mesure dès lors tout l'intérêt des Filles de l'Enfance et des Nouveaux Convertis, institutions au sein desquelles agissent nombre de dévots toulousains. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement en 1685, toute trace du protestantisme a-t-elle été éliminée dans le diocèse ?

## **B. Toulouse, un centre de conversion**

Grâce à l'activisme dévot, Toulouse devient donc un centre de conversion. Bien vite, un grand nombre de protestants entrent dans ces institutions pour y être convertis.

### **1. L'œuvre des Nouveaux Convertis (1657-1662)**

Les archives municipales de Toulouse conservent la liste des Nouveaux Convertis entre 1655 et 1662. Malgré certaines lacunes – notamment entre janvier et mai 1658 – la liste comporte 236 noms de personnes ayant séjourné dans cette

---

<sup>1510</sup> *Ibid.*, p. 16.

œuvre<sup>1511</sup>. Deux abjurations isolées sont mentionnées en 1663 et 1666. Madeleine Brénac estime qu'il y eut très probablement 275 ou 280 pensionnaires dans la maison de Monsieur de Ciron, sans apporter cependant les preuves<sup>1512</sup>. La plupart des jeunes gens y entrent pour être instruits « des principes de la foy catholique nécessaires au salut », ou « pour recevoir les instructions nécessaires à la foy catholique ». S'agissait-il donc avant tout de convertir ou bien d'instruire de nouveaux catholiques ?

Sur 236 personnes, seules 95 sont déjà converties à leur arrivée, 108 ne le sont pas et pour 32 personnes il est impossible de savoir s'ils ont abjuré ou non. 74 se sont converties au cours ou à l'issue de leur séjour. On ne sait ce qu'il advint des autres, car la notice est trop succincte, même s'il est probable qu'ils se convertirent aussi, sans que le secrétaire ne le mentionne forcément. On peut, de plus, affirmer que 22 des 74 jeunes garçons entrés dans la maison ont été baptisés dans l'église Saint-Pierre-des-Cuisines<sup>1513</sup>.

L'origine géographique des Nouveaux Convertis est extrêmement variée car ils sont issus de 42 diocèses différents<sup>1514</sup>. On retrouve tout d'abord des Nouveaux Convertis issus de diocèses d'un large sud-ouest, de Bayonne au diocèse de La Rochelle et au Poitou, terres protestantes par excellence. Pourtant plus du tiers des pensionnaires sont originaires de régions proches de Toulouse et six pensionnaires sont du diocèse même de Toulouse. Six nouveaux convertis ont été amenés de Pamiers et quatre originaires de Rieux. Luc Arabet, originaire du Carla dans le diocèse de Pamiers, arrivé dans la maison des Nouveaux Convertis le 4 novembre 1657, avait été converti dans le diocèse d'Auch et il est indiqué qu'il est demeuré dans l'institution durant deux années également. Un dixième au total des Nouveaux Convertis est originaire du diocèse de Montauban, dont 25 de la ville elle-même. La majorité des protestants montalbanais ont pourtant déjà été convertis en arrivant à Toulouse, soit par l'évêque de Montauban, soit par son vicaire général. Il n'est pas non plus surprenant de trouver 25 nouveaux convertis issus du diocèse de Castres. Les foyers protestants de la région sont donc un

---

<sup>1511</sup> AMT, GG 838, liste des enfants nouveaux convertis entrés dans la maison de Monsieur de Ciron dans la paroisse Saint-Etienne. Une partie seulement de ce manuscrit fut reproduit par Paul ROMANE-MUSCULUS, « Baptêmes en l'église Saint-Pierre des Cuisines de réformés ayant abjuré », *A.M.*, t. 72, n° 3, 1960, pp. 325-337.

<sup>1512</sup> BRÉNAC (M.), *op.cit.*, p. 38.

<sup>1513</sup> ROMANE-MUSCULUS (P.), « Baptêmes en l'église Saint-Pierre des Cuisines », *op.cit.*, p. 326.

<sup>1514</sup> Volume II, carte n° 30.

vivier où recruter les jeunes garçons pour entrer dans la maison des Nouveaux convertis.

Il est intéressant de noter que le foyer majeur de recrutement en Languedoc correspond plus ou moins à la juridiction du parlement<sup>1515</sup>. Bon nombre étaient envoyés depuis des régions assez éloignées telles que Nîmes, Viviers, Mende ou Montpellier, dont les diocèses se situaient dans la juridiction du parlement. De plus, la zone de recrutement élargie à l'ensemble du Sud-Ouest correspond aussi à la vallée de la Garonne, tels les diocèses d'Agen et de Bordeaux. Neuf protestants arrivent du diocèse d'Agen et huit sont originaires du diocèse de Rodez. Certains diocèses n'envoient cependant aucun nouveau converti, tels Auch, Lectoure ou Narbonne. La notoriété de la maison créée par Gabriel de Ciron est grande et s'étend bien au-delà du Languedoc.

L'étude de la manière dont sont recrutés les nouveaux convertis doit permettre d'en mieux comprendre la répartition géographique assez particulière. Il est certain que beaucoup de protestants furent amenés dans la maison par des ecclésiastiques mais l'initiative des laïcs et notamment de la noblesse de robe parlementaire, mérite en premier lieu d'être soulignée.

Le rôle des parlementaires est essentiel dans le recrutement des Nouveaux Convertis. Ils forment près de la moitié des laïcs qui recrutent des protestants. On trouve par exemple François de Rességuier (1624-1694), reçu conseiller au parlement en 1643 et président de la chambre des Requêtes en 1694. Il fut nommé conseiller à la chambre de l'Édit de Castres entre novembre 1661 et novembre 1662 en raison de son zèle<sup>1516</sup>. Membre de la confrérie des pénitents noirs, il a fait notamment un don pécuniaire pour aider à l'installation d'un couvent des carmélites où entrent ses cinq filles.

---

<sup>1515</sup> Volume II, carte n° 31.

<sup>1516</sup> BEAUREGARD (A. de), *Parlement de Toulouse, la société parlementaire au Grand siècle, les expressions profanes de la commande privée, doctorat d'histoire de l'art*, Université de Toulouse II, 2001, p. 848 ; CAPOT (S.), *Justice et religion en Languedoc au temps de l'édit de Nantes, la chambre de l'Édit de Castres (1579-1679)*, Paris, École nationale des Chartres, 1998, p. 406.

PERSONNALITÉS	NOMBRE D'ENFANTS
<b>Ecclésiastiques</b>	
Gabriel de Ciron	4
Clergé séculier	14
Vicaire général de Toulouse	3
Evêque de Montauban et vicaire général	17
Evêque de Cahors	5
Evêque de Nîmes et vicaire général	4
Vicaire général de Narbonne	2
Vicaire général de La Rochelle	1
Chanoines de Saint-Étienne de Toulouse	3
Jésuites	6
Capucins	5
Bénédictins	1
Bénédictines	1
Jacobins	2
Grande observance	1
Controversiste	1
<b>Total clergé régulier</b>	<b>17</b>
<b>Total ecclésiastiques</b>	<b>70</b>
<b>Laïcs</b>	
Conseillers au parlement	16
Avocats	2
Femmes	5
Marchand	1
Nobles	2
Inconnus	3
<b>Total laïcs</b>	<b>29</b>

**Tableau 47. – Écclésiastiques ou laïcs participant à l'œuvre des Nouveaux Convertis en y amenant de jeunes protestants**

Il n'est donc pas surprenant de le voir adresser à l'institution cinq protestants convertis à Castres pour être instruits à la religion catholique. On trouve également monsieur de Beauregard qui envoie deux frères dans l'institution de Gabriel de Ciron, Pierre et Antoine Palasi, originaires tous deux du diocèse de Castres, où ils entrent le 25 mai 1659. Antoine fut placé en janvier 1660 chez Monsieur de Lamotte, conseiller aux requêtes pour être laquais mais le rôle ne mentionne pas ce qu'il advint de son frère. Associés à l'œuvre de Ciron, nous retrouvons donc une élite parlementaire qui constitue le milieu dévot toulousain.

Pourtant la majorité des protestants sont amenés à Toulouse par des personnalités ecclésiastiques et en premier lieu des évêques et vicaires généraux. On

trouve l'évêque de Montauban, Pierre de Bertier (1652-1674) et son vicaire général<sup>1517</sup>. Le nom est familier car très lié aux milieux dévots, au chapitre Saint-Étienne et la famille donna d'ailleurs plusieurs évêques. Pierre de Bertier, dont le portrait fut réalisé par Jean Chalette en 1628, fut chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine de Toulouse. Fils cadet du président aux Enquêtes Jean de Bertier, il est aussi le neveu de l'évêque de Rieux et prévôt du chapitre de la cathédrale de Toulouse. Il a eu pour précepteur Giulio Cesare Vanini, livré au bûcher en 1619. Il fut récompensé de son action et de son orthodoxie religieuse par la charge de prédicateur du roi et d'évêque de Montauban<sup>1518</sup>. Dans les années 1659-1660, sous son impulsion, la politique vis-à-vis des protestants se durcit considérablement et les incidents se multiplièrent. Dans le domaine de l'instruction des Nouveaux Convertis, son action semble très liée à celle de son vicaire général, Dagan, qui entre 1658 et 1661, fait abjurer plusieurs protestants pour ensuite les mener à Toulouse. La participation de l'évêque de Cahors doit aussi être soulignée, Alain de Solminihac (1636-1659) fait envoyer le 10 juillet 1658 trois garçons d'une même famille, puis son successeur Nicolas Sevin (1660-1678) recommande plusieurs autres garçons à Gabriel de Ciron. En matière de conversion, l'exemple de ces évêques réformateurs nous montre l'importance des réseaux et leur efficacité en matière de lutte antiprotestante.

L'action des ordres religieux est enfin loin d'être négligeable et le rôle des capucins tout à fait intéressant. Ils se sont impliqués dans la controverse, au même titre que les jésuites, et ils sont instigateurs de nombreuses missions, comme par exemple dans la région de Castres où ils convertissent bon nombre de protestants. Quatre jeunes garçons furent par ailleurs envoyés par Gabriel de Ciron lui-même, lors de sa mission en Cévennes. Le père du Mas écrit qu'à son retour, le 1<sup>er</sup> février 1658, « le Languedoc ne vit jamais de spectacle plus beau que M. de Ciron, revenant des Cévennes, ou de quelque autre lieu semblable. Il marchait précédé d'une troupe d'enfants convertis à l'hérésie ». Ces enfants furent bien entendu placés dans la maison des Nouveaux convertis.

---

<sup>1517</sup> CONTRASTY (J.), *Histoire de la cité de Rieux-Volvestre et de ses évêques*, Marseille, Laffitte, 1985, 501 p.

<sup>1518</sup> MADRIGAL (A.), « Le libertinage à Toulouse : le scandale de Vanini », dans *Peire Godolin (1580-1649), Actes du colloque international*, Université de Toulouse-Le Mirail, 8-10 mai 1983, p. 59-69.

L'origine géographique des nouveaux convertis doit donc beaucoup à la présence de personnalités et notamment la présence d'une élite préoccupée de ce problème. Pierre de Bertier est sans doute très lié aux milieux dévots toulousains. La présence à Castres de parlementaires explique aussi le nombre très important de garçons qui entrèrent dans la maison des nouveaux convertis pour y être instruits. Ils y étaient envoyés par des personnalités qui avaient connaissance de l'institution.

Le séjour est en général très bref, ne durant que quelques jours ou quelques semaines et l'instruction religieuse ne peut être que sommaire. Il faut en effet rentabiliser l'institution, dont le fonctionnement coûte cher. Le séjour le plus court est par exemple celui de Jean Bot, du Mas-Grenier qui n'y reste qu'un jour, le 23 août 1661, le temps d'abjurer. On se contente donc d'enseigner quelques dogmes de la religion catholique ; certains abjurent par la suite, reçoivent parfois le baptême mais très rarement la confirmation. Deux de ces pensionnaires devinrent même religieux. Lorsque le rôle indique ce qu'il advint des jeunes convertis après leur entrée dans la maison de Gabriel de Ciron, on se rend compte que plusieurs d'entre eux furent placés au service de l'évêque de Rieux Jean-Louis de Bertier (1620-1662). C'est une preuve supplémentaire de l'implication des ecclésiastiques et de la préoccupation pour l'avenir des Nouveaux Convertis. En guise de justification morale, ces jeunes arrachés à leurs familles étaient toujours qualifiés comme « en danger de se pervertir » ou soumis à des persécutions de la part de leur entourage. Le vocabulaire de la persécution et de la perversion est en effet omniprésent lorsqu'il s'agit de nouveaux convertis. En effet, pourquoi enlever des enfants, parfois très jeunes, de la cellule familiale ? Le vocabulaire utilisé dans les sources est toujours associé à la méchanceté, au tourment ou à la corruption. Il y a donc une réelle volonté de moraliser ces pratiques qui étaient à la limite de la légalité et de la moralité.

## **2. La congrégation des Filles de l'Enfance**

L'œuvre des Nouveaux Convertis fut ensuite relayée dès 1661 par la congrégation des Filles de l'Enfance. De 1662 à 1681, on trouve la trace dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Cuisines de trente-neuf pensionnaires passées par la maison de madame de Mondonville. Toutes ces pensionnaires furent baptisées, ce

qui distingue cette institution de celle de Gabriel de Ciron. Les jeunes filles appartiennent parfois à la même famille que certains nouveaux convertis et il n'est pas rare de voir une fratrie entière convertie et baptisée dans les deux institutions. Ainsi, Marie Bousquet est baptisée à l'âge de quatorze ans après être entrée dans la maison des Filles de l'Enfance, son frère Dominique abjure à Saint-Nicolas en 1665 tandis que son second frère entre à l'âge de dix ans dans la maison des Nouveaux Convertis, le 22 juin 1659. Il abjure aussi à Saint-Pierre.

Le recrutement géographique de ces jeunes filles venues abjurer est cependant plus restreint car la majorité des filles viennent du sud de la France : deux viennent du diocèse de Toulouse, et plus particulièrement de Caraman, neuf de Castres, quatre de Montauban, une de Lavaur, deux de Lombez, deux d'Albi, une de Saintes et deux d'Agen. Ce sont donc en majorité des diocèses voisins. Madame de Mondonville estime à cinq cents les conversions ayant eu lieu grâce à l'œuvre des Filles de l'Enfance. Les archives paroissiales n'en ont cependant pas gardé la trace<sup>1519</sup>.

En parallèle, de nombreuses jeunes filles étaient placées dans des couvents toulousains pour y être à nouveau baptisées. On trouve parfois comme mention en marge des actes : « baptême sous condition » ou encore « baptême suppléé ». Selon les propos d'un théologien anonyme, ces re-baptêmes n'ont rien d'illégal, alors qu'ils sont assez suspects d'un point de vue idéologique. Le théologien expose différents types d'arguments pour expliquer les raisons de ces seconds baptêmes qui étaient pourtant loin d'être majoritaires<sup>1520</sup>. Selon lui, le baptême protestant est rarement réalisé sur des enfants, « aymant mieux les laisser mourir sans baptême que de souffrir qu'on les porte à l'Église catholique ». Le baptême protestant n'est pas nécessaire au salut. Il ajoute que les certificats de baptême des ministres protestants n'ont aucune validité. Voilà ce qui explique le nombre de baptêmes de protestants que l'on rencontre au gré des lectures des registres d'état civil toulousains.

Toulouse, au cœur de régions protestantes, est donc devenue, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, un important centre de conversion. L'intérêt pour cette mission

---

<sup>1519</sup> Nous remercions à ce sujet madame Claudie Dussert, du cercle des généalogistes de la Haute-Garonne, qui a eu l'amabilité de nous fournir le résultat de son sondage pour le fonds de la paroisse Saint-Étienne.

<sup>1520</sup> ADHG, 1 G 644, pièce 38, sans date.

fut cependant assez tardif. L'existence de cette maison des Nouveaux Convertis, liée au milieu dévot et milieu parlementaire, explique l'absence d'une compagnie de Propagation de la foi alors qu'à la même époque il en existait de nombreuses dans le royaume de France.

## **C. Se convertir ou fuir ?**

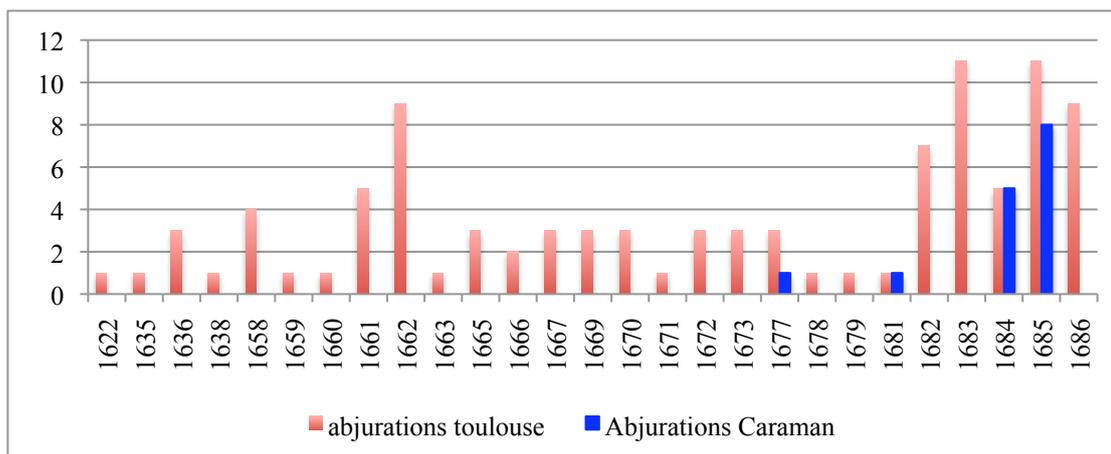
### **1. Aperçus des conversions de protestants**

Les œuvres des Nouveaux convertis et des Filles de l'Enfance fournissent leur lot de conversion. Pourtant, l'analyse des registres d'état civil fait mention d'abjurations plus ou moins isolées dans la ville de Toulouse et les paroisses alentours.

En premier lieu, un total de 204 abjurations et baptêmes ont été repérés dans différentes paroisses de la ville, œuvres comprises tandis que les abjurations hors institutions sont au nombre de 100. Ce nombre assez important de conversions est lié à l'activité des œuvres de madame de Mondonville et de Gabriel de Ciron. En effet, entre 1658 et 1662, on comptabilise la moitié des conversions de l'ensemble du siècle. Dans un deuxième temps, les années précédant la révocation de l'édit de Nantes connaissent aussi leur part de conversions puisqu'en 1683, on compte quatorze conversions et en 1685, treize dans les paroisses toulousaines. On peut constater un phénomène identique dans la ville de Caraman où les abjurations sont nombreuses entre 1684 et 1685 alors qu'elles sont quasi absentes entre 1673 et 1683, d'après un sondage effectué dans l'état civil<sup>1521</sup>.

---

<sup>1521</sup> AM Caraman, BMS 1 E 1 et 1 E 2.



**Figure 27 Les abjurations à Toulouse et Caraman entre 1622 et 1686 (hors Filles de l'Enfance et Nouveaux convertis)**

15% des protestants qui abjurent de manière isolée habitent Toulouse ou son diocèse. Un certain nombre de protestants résidaient en ville, très discrets et presque insaisissables dans les sources<sup>1522</sup>. En effet, des hommes y étaient présents pour affaire ou simplement de passage. Parfois, des femmes huguenotes avaient épousé des conseillers au parlement. Ainsi, en 1686, abjure Catherine de Rouvière, épouse du conseiller au parlement de Toulouse, Thomas Descorbiac. Elle était originaire de Nîmes et s'était mariée en 1642. Sa fille, Bernardine Descorbiac abjure aussi le 13 février 1686<sup>1523</sup>.

La hiérarchie des abjurations est donc un peu bouleversée par rapport à ce que nous avons pu observer précédemment. Il n'est jamais fait mention de la raison de la conversion, si ce n'est parfois quelques détails. Dans la chapelle des Pénitents bleus, le seigneur de Fontarailles abjure, il y était venu en compagnie de huit gentilshommes et de ses amis. Dans cette même chapelle, Étienne Laurard, maître d'école originaire de l'île de Ré, au seuil de la mort, abjure. Il était de passage dans la ville avec sa femme, et s'en allait à Genève. Il tombe malade dans la paroisse Saint-Sernin en juillet, abjure – probablement contraint et forcé – et il est enterré en grande pompe le 15 juillet 1683

<sup>1522</sup> Volume II, carte n° 32.

<sup>1523</sup> AMT, GG 255, fol. 6.

dans la chapelle des Pénitents. Sa femme « demi-huguenote » est instruite et reconduite chez elle<sup>1524</sup>.

L'acte d'abjuration est plus ou moins développé. Il est passé entre les mains d'un ecclésiastique, tel qu'on peut le voir à Montastruc [la-Conseillère]. Une femme originaire du diocèse de Montauban y abjure entre les mains de l'archiprêtre. Sa profession de foi est très intéressante car les registres de Baptêmes, mariages et sépultures n'en font en général pas mention :

Je, Marie Langlade, reconnois et confesse avec un cœur contrit et humilié, en présence de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, mère de Jésus-Christ notre sauveur, que je prends pour ma patronne et advocate, de tous les Saintz et les Saintes du Paradis, de vous, Monsieur et de tous ceux qui sont ici présents, que je prens icy témoins que j'ay grièvement péché en adhérant aux hérétiques, oyant leurs prêches et croyant leurs erreurs calvinistes et luthériennes, et puisque Dieu, par sa grâce, m'a retirée de l'aveuglement où j'avois esté jusqu'à présent, je renonce à ces erreurs de ma franche volonté et sans aucune contrainte, et je tiens et confesse la même foy de cœur et de bouche que la Sainte Eglise catholique apostolique et romaine, prêche et enseigne, que je tiens et promets de tenir, Dieu aydant, toute ma vie Ainsi Dieu me soit en ayde et les Saints évangiles<sup>1525</sup>.

La conversion est un acte difficile qui coupe l'individu de sa communauté d'origine et de son identité confessionnelle. La différence de rites entre Églises protestante et catholique devait être un véritable déracinement, ce qui explique que les conversions familiales n'étaient pas rares. Pourtant, les conversions ne devaient représenter ni une véritable ferveur religieuse, ni peut être un intérêt économique, c'était une pratique de la sociabilité quotidienne, une assimilation éventuelle par la majorité<sup>1526</sup>. C'était aussi parfois à la suite d'une exclusion par le consistoire, pour faute morale ou religieuse, qu'un individu était poussé à se convertir individuellement. Il y avait ainsi de nombreux passages d'une identité confessionnelle à une autre. Et c'est sans doute aussi, l'arrivée de troupes de soldats – les dragons – qui expliqua le passage forcé de nombreux protestants d'une religion à l'autre.

---

<sup>1524</sup> ROMANE-MUSCULUS (P.), « Les abjurations de protestants à Toulouse entre l'édit de Nantes et la Révolution », *AM.*, t. 81, 1959, p. 293-294.

<sup>1525</sup> GARRIGUES (D.), « Une abjuration à Montastruc-la-Conseillère, en 1673 », *RHT*, tome 1, 1914, p. 236-237.

<sup>1526</sup> MENTZER (R.), « Les contextes de la conversion à l'époque de la Réforme », N°8, *Expériences de conversion* dans la revue électronique *Cahiers d'Études du religieux, recherches interdisciplinaires*, mars 2010. [<http://www.msh-m.org/cier/>].

## 2. La conversion par la force lors de la Grande dragonnade du Midi

Plusieurs dragonnades touchèrent le diocèse de Toulouse au cours de l'année 1685. Elles sont sans commune mesure avec celle du Poitou en 1681 mais elles eurent des effets importants sur les petites communautés réformées. Cette « grande dragonnade du Midi » a débuté en mai dans le Béarn et s'est poursuivie en juillet en Languedoc et Dauphiné à l'instigation de l'intendant Nicolas-Joseph Foucault. Sa responsabilité dans l'affaire est certaine car il n'aurait probablement pas reçu d'ordres de Louvois. Ailleurs dans le royaume, les Dragonnades n'interviennent qu'après l'édit de Fontainebleau<sup>1527</sup>.

En effet, très vite, l'information que les fameux dragons étaient proches parvint aux populations. Le premier consul de Caraman informe le conseil, le 19 octobre, de l'arrivée prochaine de soldats qui ont ordre de loger chez les seuls religionnaires. Le 21 octobre, ils sont logés chez trois ou quatre familles en fuite. Probablement par crainte des pillages, le premier consul informe qu'il n'y a plus aucun protestant à Caraman car toute la population a abjuré collectivement le 17 octobre, jour de la Révocation. On ne trouve pas de trace, dans les archives, de cette abjuration collective, très probablement inventée pour éviter le retour des dragons. Pourtant, dans cette bourgade du Lauragais, le vicaire général Joseph Morel, face à l'obstination des protestants, doutait même de l'efficacité « des troupes ». On peut saisir l'horreur que devait inspirer le passage des dragons grâce au témoignage de Jérémy Dupuy, protestant de Caraman :

Ce fut alors qu'on attaqua les provinces entières; ce fut alors qu'on vit marcher les évêques à la tête des dragons dans leurs diocèses, pour faire convertir à leur religion les pauvres réformés par la force et par la violence ; ce fut alors que les extorsions, les désordres, les pilleries, les mauvais traitements des personnes, et tout ce qu'il y a de plus cruel parmi les gens de guerre, fut exercé contre les pauvres protestants, et que l'on mit en usage tout ce que l'inhumanité et la barbarie peuvent inspirer de plus cruel et de plus épouvantable. Un procédé si barbare, dont l'invention était sortie des enfers, jeta une telle frayeur dans le cœur des réformés, et ils furent saisis d'un si grand

---

<sup>1527</sup> LIGOU (D.), « Pourquoi la Révocation en 1685 ? », dans *Entretiens d'Auxerre, Un siècle et demi d'histoire protestante : Théodore de Bèze et les protestants sujets du roi*, sous la responsabilité de Léo Hamon, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1989, p. 29-53.

épouvantement, que tout plia sous la force et la violence de ces nouveaux convertisseurs<sup>1528</sup>.

Jérémy Dupuy est un des membres principaux de l'église de Caraman, dont le père fut aussi pasteur du Carla puis de Caraman. Sa mère est elle-même issue d'une famille de notables de la communauté, les Quinquiry. C'est un « huguenot à brûler », pour reprendre les propos du juge de la ville de Caraman. Ayant embrassé la carrière des armes, il se retire ensuite à Caraman, là où les protestants du diocèse mènent une vie heureuse, mais il voit la multiplication des édits royaux et du parlement qui s'acharnent contre les protestants. En exil à Berne, il écrit son mémoire où il raconte sa fuite, qui est imprimé pour la première fois en 1690.

À Auriac, les trois quarts des protestants se seraient convertis sans troupe. C'est également le cas à l'Isle Jourdain. Au Mas-Grenier, la situation est différente. Le vicaire général décrit la situation :

Les troupes s'approchant de ladite ville, ceux qui restoient de la RPR, qui n'estoient qu'au nombre d'environ 200, demandèrent quelques jours pour estre instruits. Ils se rendirent à l'église pour entendre les prédications que nous leur fismes et apres qu'ils furent instruits, ils firent leur abjuration nous leur preschions ensuite jusqu'à 4 fois par jour plusieurs nouveaux convertis assistoient à toutes les prédications et y prenoient tant de gout qu'ils deslibérerent entre eux de demander un prédicateur pour l'avant et le caresme aud[it] Mas<sup>1529</sup>.

En vérité, dès le 23 août 1685, les maisons protestantes du Mas furent occupées par les soldats du chevalier de La Fare et, le 25 août, les protestants abjurèrent collectivement devant le curé. Cet acte désigne cinquante-quatre familles, soit environ deux cents personnes. Devant le curé du Mas, Barthélemy Abeilhon, ils abjurent car « de l'intérêt de leurs consciences de rentrer dans le sein de l'Église catholique apostolique et romaine », selon la formule traditionnelle. Il semblerait que six familles ne participèrent pas à cette abjuration collective, dont le seigneur d'Ondes, qui fut pourtant contraint d'abjurer après une poursuite sur les toits de Toulouse. Il fut en effet emprisonné à l'hôtel de ville et n'obtint sa liberté qu'en abjurant, en septembre 1685<sup>1530</sup>.

---

<sup>1528</sup> La juste reconnaissance que rend à Dieu le sieur Dupuy, un des confesseurs de J.-C., pour les grâces qu'il en a reçues pendant la persécution qu'il a soufferte en France pour la Religion Réformée, 1690. Le récit fut publié : TOURNIER (G.), éd., *Deux compagnons d'infortune, Jérémie Dupuy de Caraman, Jean Mascarenc, de Castres, victimes de la Révocation de l'édit de Nantes dans le pays castrais (1685-1688)*, Cahors, publications du musée du Désert, 1934.

<sup>1529</sup> TT 272/18, pièce 104.

<sup>1530</sup> ROMANE-MUSCULUS (P.), « Les abjurations... », *op.cit.*, p. 294.

Certains osèrent pourtant la fuite, Jérémy Dupuy, mentionné plus haut en fait partie, mais ils furent très peu nombreux.

### 3. Peut-on alors choisir l'exil ?

Dans cette région du Languedoc, bien peu de religionnaires choisissent l'exil. La mer ou les pays protestants sont difficiles d'accès.

Sur un total de 1200 noms de protestants du refuge, Urbain de Robert-Labarthe, mentionne 479 nouveaux convertis dans le diocèse de Toulouse, alors qu'il y en a plus de quatre mille dans le diocèse de Rieux. Il a repéré quatre toulousains, deux familles du Mas-Grenier, et une personne de Caraman<sup>1531</sup>. Ces chiffres sont à prendre avec précaution. En effet, la délibération du conseil de Caraman du 21 octobre 1685 cite au moins neuf personnes différentes, sans mentionner leurs familles. Certains s'exilent en Suisse, tandis que d'autres trouvent refuge en Angleterre. Les sources sont assez divergentes et les estimations démographiques difficiles à faire. En effet, « le Mémoire des habitants de la RPR des villes et lieux de la province de Languedoc qui ont quitté le royaume » comprend seulement trois noms de fugitifs pour le diocèse de Toulouse.

Il est donc certain que seule une infime minorité de protestants toulousains arrive à quitter le diocèse, ce qui n'est pas surprenant car ils sont isolés, ce qui explique bien entendu une diaspora beaucoup plus importante pour la ville de Montauban, où des réseaux pouvaient s'organiser pour fuir le royaume. Nous avons effectué des recherches dans la base de données du refuge huguenot, constituée à l'initiative de Michelle Magdelaine, chercheur à l'IMHC-CNRS<sup>1532</sup>. Nous avons ainsi repéré trente-six personnes, hommes, femmes et enfants, ayant fui Toulouse et les environs pour la Suisse ou l'Allemagne entre 1695 et 1699. On ne trouve que cinq personnes originaires de Caraman, encore cinq originaires de l'Isle-Jourdain et seulement deux protestants originaires du Mas-Grenier. Dans ce contexte, une conversion – même de façade – fut pour les protestants de l'Isle-Jourdain, Caraman ou le Mas-Grenier, une solution de

---

<sup>1531</sup> ROBERT-LABARTHE (U. de), *op.cit.*, p. 342-suiv.

<sup>1532</sup> <http://refuge-huguenot.ish-lyon.cnrs.fr/index.php> [consulté en mai 2012] La base comprend les huguenots et vaudois du royaume de France et du duché de Savoie qui trouvèrent asile dans les Provinces-Unies, la Grande-Bretagne, les villes libres allemandes et les cantons suisses et états alliés.

facilité. Le long périple du huguenot Jérémie Dupuy nous montre bien les difficultés de la fuite. Celui-ci résiste aux injonctions du vicaire général pour le forcer à se convertir, mais, face à l'arrivée des Dragons, il est contraint de fuir avec ses neveux et ils errent çà et là aux alentours de Caraman, entre Castelnaudary, Villefranche et Auriac. Il décide alors de quitter le pays et il se rend à Toulouse, afin d'organiser sa fuite, où il apprend la Révocation. Pensant, grâce à l'article XII, pouvoir continuer sa vie à Caraman, il retourne dans sa ville. Mais, des soldats se mettent à sa poursuite et il doit partir à nouveau. Il rencontre sa cousine Louise Dupuy, avec laquelle il décide de s'exiler. Ils quittent Toulouse en direction de Bordeaux, le 20 février 1686, grâce au bateau des Postes. Lorsque le bateau accoste à Agen, ils sont arrêtés par les dragons. Le huguenot résiste à toutes les intimidations pour le convertir, y compris à l'intervention de l'évêque d'Agen.

Il est alors transféré à Castres pour y être jugé, et condamné aux galères perpétuelles, mais il fait appel de cette sentence devant le parlement de Toulouse. Durant une année, dans la prison de la Conciergerie, on s'efforce encore de le convertir. Son procès a lieu, sans qu'aucun verdict ne soit prononcé. C'est ainsi que plusieurs mois après, il doit son salut aux mesures de 1686-1687 sur l'expulsion du royaume de toute personne emprisonnée faisant encore profession de la Religion Prétendue Réformée. Sur ordre de l'intendant, il quitte donc Toulouse pour Montpellier le 23 mars 1687 puis il est conduit à Genève avec d'autres réformés. En avril 1688, il parvient à Genève, ne peut pas s'y installer. À Venvey, il retrouve l'ancien pasteur de Revel, natif de Caraman. Ils se rendent alors à Berne où ils arrivent le 22 mai et Jérémie Dupuy y reste jusqu'à sa mort, le 14 février 1704. Jérémie Dupuy fait partie de ces protestants qui ne renoncèrent pas à leur foi, qui perdirent tous leurs biens et leurs familles dans l'exil.

Grâce à l'action du roi, du parlement et de l'élite dévote, la ville de Toulouse devint un important centre de conversion au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et donc un haut lieu de la Contre-Réforme. Il faut pourtant souligner le relatif manque de cohésion dans cette politique. L'Église, assez passive face au problème protestant, est relayée par l'activisme des élites religieuses toulousaines. Pour l'Église, la priorité était très certainement de reconstruire, de réformer le clergé et d'implanter une religiosité nouvelle, plutôt que de pourchasser des protestants fantômes. Il faut ajouter que, bien

souvent, catholiques et protestants devaient vivre, non pas en harmonie, mais dans une sorte d'indifférence mutuelle, notamment dans les campagnes. Sinon comment expliquer l'existence de mariages mixtes jusque dans les couches de la noblesse parlementaire ?

La Révocation survient au moment où le siècle des saints s'achève mais elle n'a pas tué le protestantisme toulousain, sans le laisser intact pour autant. Très vite, les communautés protestantes renaissent sous le vocable de Désert. L'exécution de Calas, en 1762, année du bicentenaire de 1562, est la preuve que dans la cité catholique, le protestantisme subsiste, ce que montrent aussi les nombreux procès qui touchèrent des protestants au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.



# CONCLUSION GÉNÉRALE

---

Au terme de cette étude, nous avons envisagé moult aspects de la Réforme catholique, parfois muée en Contre-Réforme, pour en tirer les caractères identitaires du Midi toulousain. Cette enquête s'est révélée passionnante. Il nous semble en effet que cette œuvre immense, engagée sur tous les plans, matériel, moral et humain, vise principalement à reconstruire et uniformiser, à diffuser des modèles pour mieux contrôler clergé et fidèles. Le concile provincial en est le fondement théorique, car après 1590, la Réforme catholique fut menée systématiquement. Puis vint l'heure de l'application pratique, menée par les archevêques ou la curie épiscopale. Elle ne fut pas linéaire, mais elle impliqua un très grand nombre d'acteurs à tous les échelons.

## **La reconstruction du diocèse**

La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse fut d'abord une reconstruction, car née des oppositions violentes entre les chrétiens. De plus cet espace offre un visage original, car cerné par le protestantisme. En son cœur, une capitale de province, siège d'un parlement puissant, est portée par des personnalités éminemment pieuses, issues notamment des familles Le Mazuyer, Bertier ou Caulet. Les œuvres des Toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle sont influencées par la peur du protestant. De plus, la mémoire des guerres de Religion est savamment entretenue par le curé, le visiteur ou les habitants. Aussi le paysage religieux a-t-il été profondément modifié et conserve aujourd'hui les stigmates de ces affrontements : les églises fortifiées de la région en sont un exemple. Dès lors, ce traumatisme guide une partie de la politique menée par l'ordinaire, car réformer, dans le cas toulousain, c'est d'abord reconstruire. Les dégâts sont certes importants, mais ils ne touchent qu'une partie du diocèse. Les églises brûlées ou pillées sont aussi bien le fait des combats du temps des conflits religieux que le résultat d'un mauvais entretien. Nous avons donc montré la part de l'iconoclasme catholique dans cette altération. En 1596, plus du tiers des édifices du diocèse sont endommagés ou complètement détruits.

Dès lors la visite pastorale trouve son ambition première : celle de connaître. Elle sert à faire un état des édifices et des principaux ornements, puis à prescrire des

ordonnances, appliquées avec plus ou moins de zèle par le patron de la paroisse, le curé ou les habitants. L'effort de reconstruction est immense et les sommes d'argent dépensées ne le sont pas moins. Certes l'Église s'enrichit considérablement à l'époque, ce qui permet au cardinal de Joyeuse d'agir comme un mécène en ce domaine. Les baux à besogne en son nom témoignent l'ampleur de l'action du prélat, à la fois dans les travaux de maçonnerie ou de réparations.

L'étude de la reconstruction nous a donc mis face à un problème crucial, celui de la part de l'argent et des acteurs paroissiaux dans le processus de réforme. Les sources et les indices sont rares dans le cas toulousain, et il a fallu comprendre le rôle et le fonctionnement des institutions paroissiales. Le terme de fabrique est peu employé dans les sources et on lui préfère celui de bassin, de luminaire ou de confrérie. Les fabriques n'existent en effet pas partout, mais une multitude de bassins couraient à travers l'Église, servant à entretenir un autel ou son luminaire. Puis une partie de l'argent récolté était mise en commun pour l'entretien du maître-autel, sans que les règles de répartition n'en soient fixées de manière uniformisée. Notre étude se distingue en cela des paroisses de Bretagne et de Normandie car aucune fabrique institutionnalisée n'apparaît de manière généralisée. L'étude de livres d'église nous a fait comprendre que tous les bassins étaient mis à contribution pour certaines dépenses, et que bien souvent le curé pourvoyait, sur ses propres deniers, à l'achat de chasubles ou d'autres ornements sacerdotaux. C'est à ce prix que s'impose la Réforme catholique dans les paroisses. La reconstruction dépend donc énormément du bon vouloir du recteur et de sa capacité à appliquer les décrets du concile. Il doit aussi composer avec de nombreux mécènes car les quêtes, les dons ou les legs sont fondamentaux pour orner les autels. La grande pauvreté de certaines paroisses rurales rompt de plus avec la richesse des églises de la ville de Toulouse. Mais partout, les forces sont extrêmement imbriquées. Preuve d'un désordre et d'une situation assez inextricable, le cardinal de Joyeuse ordonna la suppression de certains bassins ; leur nombre fut alors limité pour éviter le bruit et les mouvements dans les églises. En théorie, les canons publiés ordonnent d'embellir les églises afin d'émouvoir les fidèles. En pratique, les dépenses de fonctionnement sont lourdes pour des paroisses pauvres, avec des bassins sans revenus fixes. Les bribes de comptes que nous possédons montrent que les dépenses étaient dominées par le luminaire. Il n'est donc pas surprenant de voir, tardivement dans le siècle, des églises nues, dépourvues du matériel adéquat.

Néanmoins, nous avons observé, au gré des visites pastorales successives, une uniformisation des décors en vue de la mise en valeur du Saint-Sacrement, grâce à des retables monumentaux, au centre desquels se situe le tabernacle. Dès lors nous avons observé de petites églises rurales se doter progressivement de tout le mobilier religieux nécessaire, au premier rang duquel le tabernacle, nouveauté imposée par la Réforme catholique. Celui-ci s'impose manifestement dans les églises dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les tableaux mettant en scène le Christ sur la croix se multiplient, parfois légués par le seigneur du lieu. Puis le culte s'organise. Les dépenses sont lourdes pour les collectivités, et les achats importants, tels que calices, ciboires ou autres objets de la messe, faits de métaux précieux. Crédits, aumônes ou quêtes exceptionnelles, le budget d'une église puise donc à des sources multiples.

Ainsi, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les visites pastorales donnent à voir des églises uniformisées dans leurs décors, leurs architectures intérieure et extérieure, de plus en plus conformes aux idéaux tridentins. L'importante vague de reconstruction a donc contribué à imposer la Réforme catholique dans les églises du diocèse, à des rythmes variés, en fonction des moyens financiers et des volontés locales, ou de l'émulation au sein de confréries, qui donnent lieu à des commandes. Si la Réforme catholique vient d'en haut, elle est aussi appliquée à la base. Une multitude d'acteurs entrent donc en jeu.

### **Évolution des moyens et contrôle des pratiques**

Le processus de Réforme catholique, extrêmement réfléchi et empirique, est un reflet de l'affermissement de l'État moderne. Ce qui le caractérise le plus, c'est la volonté de connaître.

L'archevêque de Toulouse dispose tout d'abord d'un grand pouvoir. Il détient le droit de collation pour une majorité de bénéfices. Il s'entoure aussi de vicaires généraux, dont les personnalités furent extrêmement bienfaitrices pour le diocèse, comme Jean de Rudèle ou Joseph Morel. Les ordres religieux contribuent aussi par le biais des missions, des prédications ou de l'enseignement à la politique réformatrice.

La Réforme catholique est précoce et typiquement borroméenne, montrant les influences venues du sud de la France et de l'Italie. Elle développe ses propres institutions, en réutilisant parfois des structures existantes. D'abord, d'importantes

tournées pastorales ont lieu. Celles de François de Joyeuse ont une efficacité redoutable et celles de Charles de Montchal associent la visite aux missions. Enfin, à la fin du siècle, la visite pastorale semble devenir un procédé formaté, ce qu'indiquent le nombre d'églises examinées quotidiennement et les ordonnances rendues sur le même modèle. Par la suite, les visites du XVIII<sup>e</sup> siècle nous font apparaître un retour aux questionnaires traditionnels.

L'archevêque s'appuie sur les visites pastorales, les synodes et des cadres existants, comme les archiprêtres. Tous ces moyens complémentaires sont employés dans une perspective tridentine. Les synodes ont lieu par exemple après les visites pour mieux fustiger le clergé sur certains manquements. Le glissement le plus important se produit sans nul doute lors du passage de flambeau entre archiprêtres et vicaires forains. Les archiprêtres échappent en effet petit à petit au contrôle du pouvoir épiscopal, car ils ne sont pas nommés directement par l'archevêque. Ils sont remplacés par des vicaires forains, nouveaux relais de l'évêque, nommés par lui, hommes probes, doctes et de confiance. L'archiprêtré devient dès lors une structure vide, et pour preuve, celui de Caraman disparaît en étant uni au collège jésuite en 1684. Toutes les paroisses sont enfin, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, classées en fonction de la conférence à laquelle elles appartiennent. Les conférences ecclésiastiques deviennent une clé de voûte du système.

De plus, la Réforme catholique transforme des moyens traditionnels selon de nouveaux critères. L'épiscopat de Charles de Montchal a été central sur ce point. Les consorces de prêtres se voient imposer de nouveaux statuts pour intégrer la formation continue des prêtres. La création des chapelains de Notre-Dame de Roqueville s'appuie elle aussi sur la structure obituaire traditionnelle. Les sociabilités cléricales visent de plus en plus à faire des membres du clergé des hommes à part et au comportement modèle. C'est aussi sous cet épiscopat que les statuts des confréries se renouvellent, dans le but de mieux les contrôler. Elles sont progressivement investies par les prêtres. En dépit de son désir de réforme et son souci du clergé, Charles de Montchal ne se montra guère empressé pour créer un séminaire, qui n'intervient qu'en 1651, grâce aux bonalistes. Pourtant, toutes les forces vives sont mises à contribution dans les paroisses.

La principale œuvre consiste donc en la réforme des prêtres du diocèse. Malgré les limites posées par la source, le resserrement du recrutement clérical est assez évident. Il s'est avéré que le diocèse de Toulouse répondait à des modèles déjà connus :

de nombreux clercs migrants venus du Rouergue ou des Pyrénées, envahissaient régulièrement la ville. Pourquoi étaient-ils attirés par Toulouse ? Et surtout, que devenaient-ils après leur ordination ? La confrontation des ordinations avec les collations de bénéfice a révélé un paradoxe important car nous n'y avons pas retrouvé la même proportion de prêtres étrangers. Une méfiance s'installe vis-à-vis de ceux que l'on ne connaît pas. De plus, de nombreux ecclésiastiques vivaient sans bénéfice, attachés à de petites fondations, au sein ou hors de structures obituares. Ces fondations sont aussi, à la fin du siècle, davantage monopolisées par les prêtres, recteurs et vicaires.

Sur un siècle, la mutation du clergé a été des plus importantes. Si la source normative qualifie très souvent le prêtre d'ignare, de grossier, cette fustigation est commune à toutes les époques. Le principe s'est vite imposé dans le premier quart du siècle, avec le renouvellement des générations de prêtres. En effet, dans les ordonnances, les injonctions de résidence disparaissent progressivement. Les ecclésiastiques sont certes mieux contrôlés, mais leur formation est parfois déficiente. Cependant, une culture cléricale nouvelle, fondée sur l'apprentissage du métier de prêtre, la pastorale, la théologie morale et les cas de conscience fait son apparition, largement diffusée par les conférences ecclésiastiques.

Les seuls statuts synodaux ne peuvent donc suffire à comprendre la chronologie de la diffusion de la Réforme catholique. C'est un processus global et complet, mené avec la plus grande logique. Ses bases sont celles du concile provincial et des instructions borroméennes pour toute la période que nous étudions. Tout cela n'empêche pas des tâtonnements dans les réformes, liées à la mauvaise volonté du clergé. Si le diocèse de Toulouse n'a pas connu les mêmes difficultés que celles rencontrées par Alain de Solminihac face à un groupe de prêtres, l'étude approfondie des conférences ecclésiastiques a mis en exergue la difficile mise en place d'une institution face à la résistance du clergé.

Toulouse agit comme un modèle dans sa province ecclésiastique, ce qui explique peut être le nombre de clercs qui convergent vers elle. Mais beaucoup de prélats se sont aussi inspirés mutuellement, que ce soit lors de la mise en place de missions ou lors de la création d'institutions diocésaines. Les entretiens entre Charles de Montchal et François-Étienne de Caulet ou Alain de Solminihac furent fréquents. L'évêque de

Pamiers vint souvent à Toulouse pour prêcher. La conférence de Mercuès en 1649 montre aussi, dans cet esprit que Toulouse pouvait être un « carrefour d'évêques ».

La cartographie montre le tropisme toulousain sur un vaste sud-ouest, excluant complètement les diocèses de Provence et nous invite à réfléchir au cadre plus large des mutations et mouvements de population, des compartimentages dans les régions, mais aussi l'attraction exercée par les villes archiépiscopales. Toulouse doit certainement son succès à son université, ses collèges mais aussi sa réputation de cité catholique. Dans certains domaines, elle est en concurrence avec Bordeaux, car les deux cités possèdent de nombreux points communs. Il y a aussi très certainement la volonté, de constituer, dans le Sud-Ouest, un bloc homogène de diocèses, marqués certainement pas une culture qui leur est commune, mais aussi autour d'une dynamique de la Réforme catholique, qui pourrait ensuite produire un effet multiplicateur et une émulation mutuelle dans la diffusion des préceptes tridentins.

### **Culture religieuse et identité catholique**

Il est certain qu'une dévotion nouvelle a vu le jour, héritière de la *Devotio moderna*, empreinte de pénitence, et un esprit tourné vers plus de charité. L'étude des confréries et de leurs livres de prières nous a montré tout un processus qui conduit à une religiosité de plus en plus intériorisée.

L'invasion conventuelle dans la ville et le diocèse est la première caractéristique de cette culture catholique. Elle a des conséquences – plus importantes qu'on ne pourrait le penser – sur la vie religieuse. Les fondations de couvents ont montré que les ordres réguliers, comme à Grenade ou à Montgaillard, s'intègrent parfaitement à la vie religieuse locale au point de remplacer le clergé séculier dans certaines fonctions. Ils agissent aussi comme des modèles, apportant parfois de l'argent pour orner ou décorer les églises paroissiales, donner des statues ou des tableaux. Ce seul exemple vient conforter le sentiment que les ordres religieux sont très certainement beaucoup plus implantés qu'on ne le croit dans la vie des paroisses, par le biais des missions. Dans le même esprit, les congrégations secrètes, implantées au sein des collèges jésuites, œuvrent à la perfection morale et religieuse de leurs membres, secondent la Compagnie de Jésus dans la réforme du clergé, l'enseignement et les missions. L'étude des

correspondances de ces associations secrètes est tout à fait éclairante sur l'importance des jésuites au sein de la société toulousaine, dans les querelles doctrinales.

À Toulouse, comme dans la plupart des métropoles religieuses, nombre de nobles contribuent à la fondation de couvents, où ils envoient leurs filles et participent aux œuvres. L'action des femmes de parlementaires nous paraît également tout à fait essentielle. La Compagnie du Saint-Sacrement fut particulièrement active à Toulouse, comprenant de nombreux membres du clergé et des élites parlementaires, c'est pourquoi il ne faut pas distinguer l'étude des élites laïques de celles des réseaux ecclésiastiques. Les confréries de dévotion incitent les élites, notamment parlementaires, à agir dans le siècle. Elles se retrouvent aussi, aux côtés de prêtres, de manière assez éphémère dans la compagnie secrète du Saint-Sacrement, pour diffuser des idéaux nouveaux. Malgré une religiosité nouvelle, de plus en plus intériorisée, avec une inclination prononcée pour la pénitence, les Toulousains conservent jusqu'à la Révolution française, un goût tout particulier pour certaines pratiques superstitieuses. L'Église les tolère, contribuant à la continuité de pratiques qui disparaissent à la même période dans d'autres régions. Les autorités en jouent aussi, mais pour mieux les contrôler. Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire viennent progressivement remplacer les confréries ancestrales dédiées à des saints locaux, afin d'imposer des dévotions nouvelles. Les pèlerinages sont enfin un vecteur de la diffusion du culte marial. De fait, la dévotion mariale continue d'être vivace au XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on considère aussi les récits des voyages de pénitents à Notre-Dame de Garaison, et l'émulation qui en résultait.

Le parlement joue enfin un rôle très important dans la réforme du Languedoc. Le pouvoir diocésain se voit donc mis à mal lors de querelles affirmées lors des conflits de préséance. Il ne serait peut être pas exagéré de dire que cette institution se veut le moteur de la réforme, légiférant et intervenant en cas de conflits religieux. La principale réussite de Toulouse est de devenir un centre de conversion pour les protestants de l'ensemble du sud de la France, dans la juridiction du parlement. L'étude de la Contre-Réforme, montre tout l'intérêt des ecclésiastiques comme des laïcs à la controverse ou à la conversion. Cette bataille contre le protestantisme se joua tout d'abord, dans le diocèse, en luttant âprement contre des communautés somme toute modestes. Sur ce point, les catholiques emportèrent la bataille du paysage religieux. Mais l'action fut conjointe : ce fut celle du parlement d'abord, qui légiférant, appliquait strictement la politique royale, l'archevêque envoyant des missionnaires pour aider à convertir les

populations. Cette action a été relayée par des élites dévotes et notamment Gabriel de Ciron et Madame de Mondonville qui ont ouvert des institutions pour instruire les enfants dans la foi catholique. Des laïcs sont à l'avant-garde de la lutte anti-protestante, comme le premier président Le Mazuyer. Ainsi, En 1686, toute trace visible de protestantisme a bien été éliminée du diocèse de Toulouse. Cette lutte nous semble extrêmement révélatrice des particularités toulousaines : l'archevêque fut secondé, dans la Réforme catholique, par le parlement, auquel il disputait parfois la faveur, et par les dévots. Deux institutions se disputent ainsi les mérites du combat.

La Réforme catholique est donc amplement amorcée dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, certaines paroisses rurales n'en ont pas subi les effets, mais nous pouvons insister sur l'ample mouvement de restructuration architecturale et sur l'importance des investissements humains et financiers. Ces aspects nous font penser que la Réforme catholique fut un réel succès. Elle résulte de l'action conjointe d'une multiplicité d'acteurs, à tous les échelons : un archevêque et un monde canonial, appliquant des prescriptions tridentines ; des curés zélés soucieux de bien faire car mieux formés ; et des confréries dont les membres appliquent les canons, ornent l'église et contribuent à faire adopter une religion de plus en plus intériorisée.

L'exemple protestant nous apprend que Toulouse maintient donc sa catholicité au prix d'une intolérance, voire d'un fanatisme qui lui vaut encore une réputation sulfureuse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ville capitale, elle a réussi à devenir un centre de conversion, et c'est bien là le paradoxe le plus important, alors qu'elle n'avait que peu de protestants en son sein. La ville et son diocèse sont aussi devenus un centre de la Réforme catholique, grâce à l'action de deux institutions parfois concurrentes, mais aussi complémentaires. L'ensemble de la Réforme catholique montre à Toulouse et dans son diocèse, que le XVII<sup>e</sup> siècle est bien un âge d'or du religieux et que de ce point de vue, la décadence supposée de la ville au XVII<sup>e</sup> siècle doit être remise en question.

## ANNEXE I. LES ORDRES RELIGIEUX DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE TOULOUSE

Capitoulat	Établissements religieux	Superficie
Saint-Pierre	Chartreux	7,10 ha
	Cordeliers	2,35 ha
	Capucins	1,42 ha
	Tierçaires ou Béguins	0,9 ha
	Pères de la Merci	0,7 ha
	Bénédictines de Notre-Dame du Sac (avec le cap. de la Daurade)	0,92 ha
	Tiercerettes ou Béguines	1 ha
	Religieuses des Casses	0,18 ha
	Filles de l'Enfance	0,8 ha
	Pénitents gris	761 m <sup>2</sup>
	Église Saint-Pierre des Cuisines	0,4 ha
	Hôpital Sainte-Radegonde	0,1 ha
	Collège de Secondat	849 m <sup>2</sup>
	Collège de Papillon	0,16 ha
	Collège Saint-Raymond	0,19 ha
	Collège de l'Esquile	0,6 ha
Collège de Narbonne	0,23 ha	
Collège de Foix	0,9 ha	
Collège Saint-Bernard	0,67 ha	
Saint-Sernin	Religieuses Hospitalières	0,59 ha
	Chanoinesses de Saint-Sernin	0,58 ha
	Visitandines	0,51 ha
	Religieuses du Refuge	0,45 ha
	Religieuses de Saint-Orans	0,41 ha
	Dames religieuses de Sainte-Catherine	0,7 ha
	Filles orphelines	0,23 ha
	Chanoines de Saint-Sernin	1,22 ha
	Carmélites	0,80 ha
	PP. de Saint-Bernard	0,83 ha
	Collège de Maguelonne	0,33 ha
Collège de Périgord	0,51 ha	
Saint-Étienne	Petits Augustins	650 m <sup>2</sup>
	Pères de Saint-Rome	0,14 ha
	Pères de Saint-Antoine de Vienne	0,34 ha
	Dames d'Andouin	0,22 ha
	Religieuses de Saint-Pantaléon	0,36 ha
	Pénitents bleus	0,1 ha
	Pénitents noirs	0,22 ha
	Collège Saint-Martial	0,29 ha
Archevêché	1 ha	
Dalbade	Clarisses du Salin	0,70 ha
	Maison de l'Inquisition	0,13 ha
	Hôtel Saint-Jean de Jérusalem et église de la Dalbade	0,5 ha

	Oratoriens de la Dalbade	0,24 ha
	Dames religieuses de Saint-Jean de Jérusalem	718 m <sup>2</sup>
<b>Pont-Vieux</b>	Couvent de la Maleleine	0,11 ha
	Maison professe des jésuites	0,35 ha
	Feuillants (faubourg Saint-Cyprien)	1,90 ha
	Feuillantines	2,34 ha
<b>Daurade</b>	Jésuites (collège et noviciat)	1,68 ha
	Bénédictins de la Daurade	0,76 ha
	jacobins	2,39 ha
	Collège de Sainte-Catherine (ou de Pampelune)	0,38 ha
	Collège de Mirepoix	0,35 ha
	Ursulines	0,47 ha
	Pénitents blancs (chapelle et confrérie)	161 m <sup>2</sup>
	Religieuses Sainte-Claire de la Porte	1,62 ha
	Dames maltaises	1,95 ha
	Eglise Saint-Nicolas et cimetière	0,35 ha
	Hôpital de la Grave	0,42 ha
	Hôpital Saint-Jacques (sans les jardins)	0,18 ha

Tableau 48. – Répartition par capitoulat des ordres religieux dans la ville de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle

Ordre religieux masculin	Lieux	1667 <sup>1533</sup>	1698 <sup>1534</sup>
<b>Bénédictins</b>	<b>La Daurade (Toulouse)</b>		36
	<b>Le Mas-Grenier (Saint-Pierre de la Cour)</b>		
<b>Cisterciens</b>	<b>Abbaye de Grandselve</b>		
	<b>Collège Saint-Bernard (Toulouse)</b>		
	<b>Notre-Dame d'Éaunes</b>		
	<b>Abbaye de Boulbonne</b>		
	<b>Collège de Boulbonne (Toulouse- Congrégation des Feuillants (Toulouse)</b>		4
<b>Trinitaires ou Mathurins</b>	<b>Toulouse</b>		22
<b>Ordre de Saint-Antoine</b>	<b>Saint-Antoine de Viennois à Toulouse</b>		4
<b>Chanoines réguliers Prémontrés</b>	<b>Notre-Dame de la Capelle</b>		
<b>Chanoines réguliers Ordre de Sainte-Croix</b>	<b>Saint-Orans à Toulouse</b>	10	36
<b>Ordre de la Merci</b>	<b>Toulouse</b>	23	23
	<b>Auterive</b>		
<b>Chartreux</b>	<b>Toulouse</b>	34	34
<b>Minimes</b>	<b>Toulouse</b>	40	26
<b>Grands Carmes</b>	<b>Toulouse</b>	60	108
<b>Carmes déchaussés</b>	<b>Toulouse</b>		
<b>Cordeliers</b>	<b>Toulouse</b>	100	111
	<b>L'Isle-Jourdain</b>		
	<b>Montgiscard</b>		
	<b>Muret</b>		

<sup>1533</sup> AMT, GG 818. Dénombrement des religieux des couvents de Toulouse ordonné par arrêt du Parlement. Liasse en 1667 (Carmes, Jacobins, Cordeliers, Franciscains, Carmes déchaussés, Saint-Antoine du Salin, Récollets, Minimes, Jésuites, la Merci, Augustins, Augustins déchaussés, Saint-Orens).

<sup>1534</sup> Estimation de l'intendant en 1698, in MOREIL (F.), *op.cit.*, p. 118.

Tiers-ordre de Saint-François (ou Picpus)	Toulouse	40	36
	L'Isle-Jourdain	10	
Régulière observance de Saint-François	Saint-Antoine du Salin (Toulouse)	28	
Capucins	Toulouse		68
	Grenade		
	Notre-Dame de Peytes (Montgaillard)		
Récollets	Toulouse (Faubourg Saint-Michel)	40	36
	Verdun		
Grands Augustins	Toulouse		84
Augustins réformés (petits pères)	Toulouse	60	
Augustins déchaussés	Toulouse	20	
Dominicains	Inquisition (Toulouse)		78
	Collège (Toulouse)		
	Bruguières		
Dominicains réformés			68
Jésuites	Maison professe	25 ou 30	126
	Collège		
	Noviciat		
	Séminaire		
Oratoriens	Dalbade (Toulouse)		18
<b>TOTAL</b>			<b>918</b>
Ordre religieux féminins	Lieux		
Visitation	Toulouse		52
Dames Maltaises	Toulouse		26
Ursulines	Toulouse		29
Religieuses du Refuge	Toulouse		26
Tiercerettes	Toulouse		39
Ordre de Saint-Sulpice	Toulouse		22
Carmélites	Toulouse		26
Ordre fontevriste	Lespinasse		25
Dominicaines	Toulouse		35
Feuillantines	Toulouse		26
Clarisses	Toulouse		130
	Toulouse (faubourg Saint-Cyprien)		
Saint-Pantaléon	Toulouse		38
Hospitalières	Toulouse		50
Descasses	Toulouse		26
Saint-Servain	Toulouse		39
Religieuses Notre-Dame	Toulouse		80
<b>TOTAL</b>			<b>552</b>

Tableau 49. – Ordres religieux féminins et masculins ainsi que leurs effectifs d'après l'enquête de 1667 et l'estimation de l'intendant en 1698

## ANNEXE II. LES PAROISSES DU DIOCÈSE DE TOULOUSE

### GARDIAGE DE TOULOUSE

CONFÉRENCE	PAROISSE	ANNEXE
<b>Toulouse</b>	Cathédrale Saint-Étienne	Saint-Michel-du-Faubourg
	Notre-Dame de la Daurade	
	Saint-Michel-du-Touch (ou du Castel)	
	Notre-Dame de la Dalbade	
	Notre-Dame du Taur	
	Saint-Sernin	Launaguet
	Saint-Pierre des Cuisines	SainteRadegonde
	Saint-Nicolas de Saint-Cyprien	Tournefeuille
	Montaudran	
	Saint-Martin-du-Touch	
Saint-Agne	Pouvourville	

### ARHIPRÊTRÉ DE VERFEIL

CONFÉRENCE	PAROISSE	ANNEXE	
<b>Verfeil</b>	Verfeil	Notre-Dame d'Escaufours (Le Ramel)	
		Saint-Sernin-des-Rais	
		Saint-Jean-de-Montgagne	
<b>Belbèze</b>	Belbèze		
	Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison		
	Saint-Martial	Mondouzil	
	Castelmaurou	Rouffiac-Tolosan	
	Saint-Loup-Cammas		Saint-Geniès- Bellevue
			Saint-Pierre-de-Combes
	Lapeyrouse		
Pin- Balma	Saint-Martin-de-Lasbordes		
<b>Gragnague</b>	Gragnague		
	Lavalette	Saint-Jean	
		Sainte-Quiterie	
	Saint-Martin-des-Curcelles	Saint-Sernin-des-Curcelles	
<b>Saussens</b>	Saussens	Prunet	
	Le Faget		
	Gauré		Saint-Jean-des-Pierres
			Saint-Léger
			Vallesvilles
	Montcabrier	Bannières	
		Roques	
	Bourg-Saint-Bernard		Saint-Martin-de-la-Rivière
			Saint-Martin-des Pierres
	Francarville	Vendine	
		Notre-Dame de Loubens	
<b>Saint-Sulpice</b>	Saint-Sulpice		
	Roquesérière		
	Azas		
<b>Saint-Orens</b>	Saint-Orens		
	Flourens	La Magdelaine de Péchauriolle	
		Montauriol	
Escalquens			

	Auzielle	Lauzerville
	Le Quint	
<b>Montastruc</b>	Montpitol	La Gascogne
	Saint-Jean-Lherm	La Soulade
<b>Caraman (C)</b>	Marceil	Saint-André-Paulel
<b>Lanta (C)</b>	Saint-Pierre-de-Lages	Saint-Martin-de-Ronsac
	Drémil	Mons
	Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	Lafage
	Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	Saint-Julien d'Aigrefeuille

### ARCHIPRÊTRÉ DE CARAMAN

CONFÉRENCE	PAROISSE	ANNEXE
<b>Caraman</b>	Caraman	Saint-Pierre de Masso
	Auriac	
	Saint-Martin-de-Capver	
	Noumerens	Saint-Michel de Campeloux
	Maurens	
	Cambiac	Saint-Pierre-des-Aygats
	Toutens	Ségreville
	Caragoudes	Beauville
	Sainte-Apollonie	Maureville
	Lignerolles	Villette
	Albiac	
	La Salvetat-Lauragais	Mascarville
	Saint-Félix-Lauragais	Sainte-Pierre du Mas Gredoux
<b>Lanta</b>	Lanta	Saint-Martial
	Saint-Anatoly	Roumens
		Saint-Sernin-de-Sanissac
<b>Saint-Julia</b>	Saint-Julia [de-Gras-Capou]	Saint-André-d'Azies
	Le Vaux	
	Montégut les Revel (ou Lauragais)	La Pastourie (ou Saint-Germier)
	Mourvilles-Hautes	Le Falga
		Mazières
		Nogaret
	Cabaniel	Juses
		Lux ou Saint-Jean-de-Lugardes
	Rieumajou	
	Saint-Étienne de Choples	
	Saint-André de Robiniol	
<b>Clary-Cessaies</b>	Clary-Cessaies	Saint-Germier
	Trébons	
	Varennès	Mourvilles-Hautes
	Esquilles	
	Saint-Vincent	Vallègue
<b>Fourquevaux</b>	Fourquevaux	Saint-Martin des Champs
	Tarabel	Saint-Pierre de Damiac
	Montlaur	
	Belberaud	
	Préserville	
	Odars	Saint-Papoul
<b>Montgiscard</b>	Maravals	
	Labastide-Beauvoir	

## ARCHIPRÊTRÉ DE GRENADE

CONFÉRENCE	PAROISSE	ANNEXE
<b>Grenade</b>	Grenade	Larra
		Saint-Caprais
	Merville	
<b>Verdun</b>	Verdun	
	Aucamville	Saint-Pierre de Merdans
	Savenès	
	Le Mas-Grenier	
	Saint-Sernin-des-Curcelles	Notre-Dame de Lacroix
<b>Beaupuy</b>	Beaupuy-Granier	
	Le Burgaud	Belleserre
	Bouillac	Camberouger
	Saint-Salvy	
	Saint-Cézert	
	Lagraulet	La Réole
		Cabanal (HD)
		Cox (HD)
Drudas	Pelleport	
	Puységur	
<b>Bretx</b>	Bretx	
	Launac	Galembun
	Montaigut-sur-Save	Saint-Paul
	Levignac	Menville
	Thil	
	Larmont	
<b>Aussonne</b>	Aussonne	
	Blagnac	
	Cornebarrieu	
	Beauzelle	Seilh
	Daux	Mondonville
<b>L'Isle-ourdain (Conférence du Lherm)</b>	Segoufielle	
	Garac	
	Mérenvielle	
	Caubiac	Le Grès
	Lasserre	
	Pradères	
	Sainte-Livrade	
	Le Castéra	
	Bellegarde-Sainte-Marie	Noïc
		Sainte-Marie du Désert
	Renoufielle	Casemartin
Clermont		

## ARCHIPRÊTRÉ DU LHERM

CONFÉRENCE	PAROISSE	ANNEXE
<b>Le Lherm</b>	Le Lherm	
	Sainte-Foy-de-Peyrolières	La Salvetat
	Le Fauga	Notre-Dame de Lavach
	Lamasquère	
	Saint-Clar	Cambernard
	Beaufort	
	Lavernose	Saint-Hilaire
<b>Muret</b>	Muret	Saint-Germier
		Saint-Martin d'Ox

	Frouzins	
	Pinsaguel	Roques
		Roquettes
	Saint-Pierre-de-Bajourville	Saint-Amans
		Saint-Cassian
	Cugnaux	Villeneuve-Tolosane
	Saubens	Pins
	Seysse-Tolosane	
<b>Beaumont</b>	Beaumont	Saint-Pierre-de-Celles
	Lagardelle	Manville
	Eaunes	
	Miremont	
	Estantens	
<b>Plaisance</b>	Plaisance-du-Touch	
	Colomiers	
	Fonsorbes	
	Pibrac	
	La Salvetat-Saint-Gilles	
	Portet	Saint-Simon
<b>Fontenilles</b>	Fontenilles	Bonrepos-sur-Aussonnelle
		Saiguède
	Saint-Lys	
	Blanquefort	
	Pujaudran	
	Goujon	
	Goudourvielle	Lias
	Brax	Lescalette
	Léguevin	
<b>L'Isle Jourdain</b>	L'Isle-Jourdain	
<b>Aureville</b>	Labarthe-sur-Lèze	

### ARCHIPRÊTRÉ DE MONTASTRUC

CONFÉRENCE	PAROISSE	ANNEXE
<b>Montastruc</b>	Montastruc-La-Conseillère	Gémil
	Paulhac	
	Buzet-sur-Tarn	Druilhe
	Bessières	
	Montjoire	
	Bazus	Saint-Paul-d'Yder
	Garidech	Saint-Vivien
<b>Grisolles</b>	Grisolles	Villematier
	Saint-Rustice	Pompignan
	Ondes	
	Castelnau-d'Estrétefonds	
<b>Vacquiers</b>	Vacquiers	
	Gargas	
	Labastide-Saint-Sernin	
	Cépet	Sainte-Croix
	Villariès	
	Bouloc	Saint-Pierre de Lezens
<b>Saint-Jory</b>		Villeneuve-lès-Bouloc
	Saint-Jory	Saint-Sauveur
	Lespinasse	
	Bruguères	Notre-Dame de Grâce
	Castelginest	Gratentour
	Saint-Alban	

	Fenouillet	
<b>Fronton</b>	Fronton	
	Orgueil	
	Villaudric	
	Sayrac	
<b>Belbèze (V)</b>	Montberon	Pechbonieu
	Lembus	
	Layrac	La Magdelaine

### ARCHIPRÊTRÉ DE GARDOUCH

CONFÉRENCE	PAROISSE	ANNEXE
<b>Gardouch</b>	Gardouch	Seyre
		Viellevigne
	Montgaillard	Les Barrelles
		Notre-Dame de Peytes
	Villefranche	Belsigure
	Nailloux	Montgeard
	Montesquieu-Lauragais	Saint-Rome
	Daps Saint-André	
<b>Castanet</b>	Castanet	
	Mervilla	
	Vieille-Toulouse	
	Péchabou	
	Pompertuzat	
	Auzeville	
	Pechbusque	Vigoulet
<b>Aureville</b>	Aignes	
	Aureville	Goyrans
	Clermont [le fort]	
	Lacroix-Falgarde	
	Corronsac	Rebigue
<b>Montgiscard</b>	Venerque	Vernet
		Belbèze
	Montgiscard	Notre-Dame de Roqueville
		Espanès
	Deyme	
	Ayguesvives	
	Saint-Léon	
	Donneville	
Baziège	Villeneuve	
<b>Auterive</b>	Sainte-Colombe	
	Caussidières	
		Labruyère
	Auterive	Mouzens
		Saint-Pierre de Bouzonville
	Grépiac	
	Auragne	Issus
		Noueilles
	Montbrun-Lauragais	Lissac
		Pouze
Mauvaisin	Daujas	
<b>Cessaies</b>	Saint-Exupère-du-Bazert	Notre-Dame de la Pierre
	Mauremont	Bruyères

## ANNEXE III. LES REVENUS DE LA MENSE ÉPISCOPALE

<b>Affermes et baux</b>	<b>1607-1608<sup>1535</sup></b>	<b>1662<sup>1536</sup></b>
Carnelages <sup>1537</sup> de Verfeil	<i>50 livres</i>	<i>143 livres 3 sous</i>
Lapeyrouse	<i>305 livres</i>	<i>357 livres 187 sous 6 deniers</i>
Lavalette, blés et vins	<i>920 livres</i>	<i>818 livres</i>
Gagnague	<i>810 livres</i>	<i>449 livres 8 sous</i>
Escurcelles	<i>?</i>	<i>501 livres</i>
Pécharbou	<i>330 livres</i>	<i>409 livres</i>
Bourg Saint-Bernard	<i>300 livres</i>	<i>1595 livres</i>
Corronsac	<i>700 livres</i>	<i>779 livres 2 sous</i>
Pompertuzat	<i>370 livres</i>	<i>664 livres 12 sous 6 deniers</i>
Montgiscard, foins décimaux	<i>70 livres</i>	<i>66 livres 8 sous</i>
Saint-Léon	<i>630 livres</i>	<i>848 livres 13 sous 6 deniers</i>
Issus	<i>250 livres</i>	<i>327 livres 1 sou 6 deniers</i>
Noueilhes		<i>368 livres 2 sous</i>
Auragne	<i>565 livres</i>	<i>705 livres 10 sous</i>
Gardouch	<i>1330 livres</i>	<i>1707 livres 17 sous</i>
Esquilles	<i>840 livres</i>	<i>879 livres 7 sous</i>
Castanet	<i>900 livres</i>	<i>879 livres 7 sous</i>
Saint-Agne	<i>1100 livres</i>	<i>1472 livres 7 sous</i>
Auzeville	<i>900 livres</i>	<i>1227 livres</i>
Vieille-Toulouse	<i>510 livres</i>	<i>623 livres 17 sous</i>
Fourquevaux	<i>600 livres</i>	<i>828 livres 17 sous</i>
Flourens	<i>900 livres</i>	<i>858 livres 18 sous</i>
Drémil	<i>890 livres</i>	<i>756 livres 13 sous</i>
Moroncasal	<i>90 livres</i>	<i>143 livres</i>
Saint-Pierre de Celles	<i>365 livres</i>	<i>57 livres</i>
Montgaillard	<i>640 livres</i>	<i>869 livres 26 sous 6 deniers</i>
Castelmourou (blés et vins)	<i>1800 livres</i>	<i>2034 livres 15 sous 6 deniers</i>
Notre-Dame d'Escaufours (vins et foins)	<i>135 livres</i>	<i>122 livres 14 sous</i>
Carnelages de La Valette	<i>50 livres</i>	<i>82 livres</i>
Marceil	<i>600 livres</i>	<i>777 livres 2 sous</i>
Montcabrier	<i>860 livres</i>	<i>766 livres 17 sous 6 deniers</i>
Montpitol/ La Gascogne	<i>610 livres</i>	<i>572 livres 12 sous</i>
Montastruc	<i>1100 livres</i>	<i>971 livres 2 sous</i>
Bessières	<i>830 livres</i>	<i>869 livres 2 sous 6 deniers</i>
Montgiscard (lins)	<i>20 livres</i>	<i>56 livres 4 sous 9 deniers</i>
Baziège	<i>215 livres</i>	<i>368 livres 2 sous</i>
Labruyère de Baziège	<i>700 livres</i>	<i>818 livres</i>
Daps Saint-André	<i>800 livres</i>	<i>981 livres 12 sous</i>
Aureville	<i>525 livres</i>	<i>777 livres</i>

<sup>1535</sup> ADHG, 1 G 380, « Etat au vray des recettes et despances fait par M<sup>e</sup> Jean de Tifault, chanoine de Saint-Sernin et vicaire général de l'archeveque, economie de l'archevesché » (année 1607-1608).

<sup>1536</sup> ADHG, 1 G 718, État de charges et revenus de l'archevêché, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, registre sur l'état de recettes et de dépenses de l'archevêché pour l'année 1662.

<sup>1537</sup> Les carnelages sont une dîme qui porte sur les bétails.

Sainte-Foy d'Aigrefeuille	820 livres	766 livres
Coubesses	340 livres	347 livres 13 sous
Saubens	315 livres	409 livres
Saint-Martin du Touch	655 livres	992 livres 11 sous 6 deniers
Portet d'Ausil	1010 livres	971 livres 7 sous 6 deniers
Saint-Jory	750 livres	1032 livres 17 sous
Bazus	15 livres	3 barriques de vin par le prieur
Saint-Martial (blés et vins)	350 livres	777 livres
Verfeil (baronnie)	6100 livres	5470 livres 7 sous 6 deniers
Leude et péage de vrfeil	26 livres	51 livres 2 sous 6 deniers
Carnelage de Castelmaurou	130 livres	235 livres 3 sous 6 deniers
Saint-Jean L'Herm	750 livres	715 livres 15 sous
Azas	820 livres	818 livres
Piquevigard (vins et foins)	110 livres	153 livres 7 sous 6 deniers
Montgiscard (blés et vins)	1310 livres	1053 livres 3 sous 6 deniers
Donneville	800 livres	1022 livres 10 sous
Saint-Martin de Baziège	350 livres	398 livres 15 sous
Saint-Sernin de Baziège et Villenouvelle	340 livres	439 livres 13 sous 6 deniers
Saint-Pierre de Baziège	215 livres	654 livres 8 sous
Sainte-Colombe	135 livres	132 livres 18 sous 6 deniers
Saint-Vincent Vallègue	400 livres	623 livres 17 sous
Labastide Beauvoir	450 livres	715 livres 15 sous
Tarabel	660 livres	797 livres 11 sous
Cugnaux	1500 livres	2914 livres 2 sous 6 deniers
Labarthe	1900 livres	2045 livres
Lamasquère	200 livres	623 livres 15 sous
Saint-Pierre de Bajourville	255 livres	449 livres 17 sous
Ducedde	338 livres	460 livres 12 sous 6 deniers
Maneville	900 livres	839 livres 8 deniers
Prés d'Arnaud Bernard	70 livres	62 livres 2 deniers
Balma	2550 livres	2658 livres 10 sous
Seilh (dîmes des foins)		152 livres 7 sous 6 deniers
L'Hers (dîmes des foins)	105 livres	204 livres 10 sous
Bois Griffoulet		132 livres 18 sous 6 deniers
Prés de l'archevêché	139 livres	409 livres
Pechabou, vignes et terres		5 livres 10 sous
Prisons de l'écarlate		120 livres
Maison place Saint-Étienne		300 livres
Leude et péage des Vignonet	520 livres	520 livres
<b>Montant le total de la recette</b>	<b>51397 livres 3 sous</b>	<b>58 533 livres 2 sous et 3 deniers</b>

## ANNEXE IV. LE PATRONAGE DANS LE DIOCÈSE DE TOULOUSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Présentateur	Gardiage de Toulouse	Archiprêtre de Grenade	Archiprêtre du Lherm	Archiprêtre de Gardouch	Archiprêtre de Caraman	Archiprêtre de Verfeil	Archiprêtre de Montastruc
<b>Archevêque</b>	Montaudran Saint-Agne Saint-Martin-du-Touch	Beaupuy Bellegarde-Sainte-Marie Bretx Caubiac Garac Lagraulet Lasserre Launac Lévignac Renoufielle Saint-Cézert Saint-Salvy Ségoufielle Thil	Beaufort Beaumont-sur-Lèze Blanquefort Brax Cugnaux Estantens Fontenilles Labarthe-sur-Lèze Lamasquère Le Lherm Pinsaguel Pujaudran Saint-Pierre-de-Bajourville Saubens Seysse-Tolosane	Auragne, Aureville, Auterive, Auzeville Baziège, Castanet Caussidières, Clermont, Corronsac, Daps Donneville Gardouch, Grépiac Mervilla Montgaillard Montgiscard Nailloux, Péchabou Pechbusque Pompertuzat Sainte-Colombe Saint-Léon Vieille-Toulouse	Albiac Auriac Caraman Cessales Esquilles Fourquevaux Labastide-Beauvoir Préserveville Saint-Vincent Tarabel	Auzielle, Azas Belbèze, Bourg-Saint-Bernard, Castelmaurou, Drémil-Lafage, Flourens, Gauré, Gragnague, Lapeyrouse Lavalette Marceil, Montcabrier Montpitot, Pin- Balma Roquesérières Sainte-Foy-d'Aigrefeuille Saint-Jean Lherm Saint-Loup, Saint-Martial Saint-Martin d'Escurcelles Saint-Pierre-de-Lages Saint-Sulpice la pointe Verfeil	Bazus Bessières Castelnau d'Estrétefonds Cépet Fenouillet Gargas Layrac Montatruc Montjoire Ondes Paulhac Sayrac
<b>Chapitre Saint-Étienne</b>	Saint-Étienne	Castéra	Miremont	Deyme Saint-Exupère		Escalquens Saint-Orens-de-Gameville	
<b>Prévôt du chapitre Saint-Etienne</b>				Montbrun Laurag. Montesquieu Laur.	Mourvilles-Hautes Trébons Les Varennes		
<b>Chanoine semainier de Saint-Étienne</b>		Aussonne Beauzelle			Sainte-Apollonie Odars		
<b>Abbé de Saint-Sernin</b>	Saint-Sernin Notre-Dame du Taur	Blagnac	Colomiers Frouzins	Mauremont	Maurens Saint-Anatoly	Quint	Bouloc, Bruguières Castelginest Grisolles Montberon Saint-Jory Vacquiers Lembus
<b>Prieur de la Daurade</b>	Dalbade	Daux	Lagardelle	Lacroix-Falgarde	Belberaud		Villaudric

Présentateur	Gardiage de Toulouse	Archiprêtre de Grenade	Archiprêtre du Lherm	Archiprêtre de Gardouch	Archiprêtre de Caraman	Archiprêtre de Verfeil	Archiprêtre de Montastruc
<b>Prieur de la Daurade</b>	Daurade Saint-Nicolas de Saint-Cyprien Saint-Michel-du Touch	Sainte-Livrade	Portet Saint-Amans		Montlaur		
<b>Chanoine semainier du chapitre Saint-Félix</b>					Cambiac Caragoudes Noumerens Saint-Félix de Caraman Saint-Julia du Gras- Capou Saint-Martin-de- Capver ou d'Artix Toutens Vaux	Faget Francarville	
<b>Abbé de Grandselve</b>		Bouillac Grenade Saint-Sernin de Ricancelle					
<b>Abbé du Mas-Grenier</b>		Aucamville Mas Grenier Savenès Verdun					
<b>Abbé de la Capelle</b>		Merenvielle Merville					
<b>Abbé de Sorèze</b>					Montégut les revel		
<b>Abbé de Moissac</b>					Cabaniel La Salvetat		Buzet Saint-Rustice
<b>Abbé de Conques</b>			Le Fauga Sainte-Foy-de- Peyrolières			Saussens	
<b>Abbé de Gimont</b>			Saint-Lys Goujon				
<b>Abbé de Bonnefont</b>			Plaisance-du- Touch				
<b>Abbé d'Eaunes</b>			Eaunes				
<b>Abbé de Saint-Pons de Thomières</b>				Venerque			

Présentateur	Gardiage de Toulouse	Archiprêtré de Grenade	Archiprêtré du Lherm	Archiprêtré de Gardouch	Archiprêtré de Caraman	Archiprêtré de Verfeil	Archiprêtré de Montastruc
Abbesse de Fontevrault							Lespinasse
Abbesse de Prouillhe				Gardouch			
Prieur de Mauvaisin				Mauvaisin			
Prieur de La Salvetat			La Salvetat-Saint-Gilles				
Prieur d'Ayguesvives				Ayguesvives			
Prieur de Pinel							Villariès
Prieur de Muret			Saint-Germier de Muret				
Prieur de Lias			Lias et Goudourvielle				
Prieur de Montlaur					Maravals		
Chapitre Saint-Orens d'Auch		Pradères					
Chapitre de Bordeaux			Lavernose				
Chapitre de l'Isle-Jourdain			L'Isle-Jourdain				
Ordre de Malte		Burgaud Cornebarrieu Drudas Larmont Montaigut	Fonsorbes Léguevin Pibrac Saint-Clar	Aignes			Fronton Garidech Orgueil
Archidiacre de Lanta					Lanta		
Prieur de Lias et Goudourvielle			Lias et Goudourvielle				

## ANNEXE V. LES VICAIRES GÉNÉRAUX NOTICES BIOGRAPHIQUES

### BIDOU Jean de (noble)

Vicaire général en 1661. Prêtre docteur en droit, chanoine de l'église cathédrale d'Oloron.

Ordonnance de 1661, 1 G 397.

Insinuation, B 30, fol. 199.

### Cabrerolles de Villespassan (Jean)

Chanoine de Saint-Etienne

Vicaire général en 1687.

### CALMELS (Thomas)

Fils de Bernard de Calmels, noble. Thomas est né en 1563 à Bellegarde. Conseiller à la cour de Toulouse, chanoine et chancelier de l'Université de Toulouse.

### CATEL DE († 1688)

Vicaire général en 1687 et 1688.

Chanoine de Saint-Etienne, décédé en décembre 1688. Il cumule les charges de vicaire général et d'official.

### CAUMELS (Pierre de) (mort le 29 novembre 1661)

Chanoine et archidiacre de l'Église métropolitaine, conseiller-clerc au parlement. Il prêtre serment entre les mains de Jean-Louis de Bertier, prévôt de Saint-Étienne pour faire sa charge de vicaire général.

Il a légué, en mai 1657, 4000 livres pour la décoration de l'autel Saint-Étienne.

### CIRON (Gabriel de)

D'une famille de robe toulousaine, il étudie d'abord le droit, avant de se convertir en 1640. Il entre à la chartreuse de Bourg-Fontaine vers 1641. Après un séjour auprès de Nicolas Pavillon, il entre au séminaire Saint-Sulpice à Paris et est ordonné prêtre par Charles de Montchal en 1647. Il séjourne ensuite à nouveau à Alet. Il hérite du canonicat de son oncle Innocent de Ciron et de sa charge de chancelier de l'Université. Il est peut être nommé vicaire général en 1650, date à laquelle il rencontre Vincent de Paul à Paris. En 1652, il devient intendant de la paroisse Saint-Étienne de Toulouse et séjourne de nouveau à Paris en qualité de prédicateur de la duchesse d'Orléans Marguerite de Lorraine.

Il préside les élections capitulaires pour déclarer la vacance du siège en 1662 en l'absence du prévôt, l'évêque de Rieux, François de Bertier. Il est alors élu vicaire général mais doit se démettre de sa charge après des problèmes de santé. G. de Ciron est le procureur du cardinal de Bonzy pour prendre possession de l'archevêché en 1672.

### CIRON (Innocent de) (1583-1648)

Chancelier de l'université et professeur. A fait des Paratyles sur les cinq livres des Décrétales. Cet ouvrage a été imprimé en 1726 par Samuel Bunquell.

Il a fait imprimer la cinquième collection des Décrétales d'après Gratien qui contient les constitutions d'Honorius III recueillies en 1227 par Tancrede. *Opera in jus canonicum*.

**CLARET (Louis de), mort en 1636.**

Prévôt et chanoine de l'église métropolitaine de Montpellier, chanoine de Saint-Étienne, il est conseiller-clerc au parlement de Toulouse, député avec le cardinal de Joyeuse à l'assemblée du clergé en 1605. Juge métropolitain en 1626. Il devient évêque de Saint-Papoul entre 1626 et 1636

**COMYNIHAN (Pierre de)**

Vicaire général en 1692-1693.  
Chanoine de l'église métropolitaine et archidiacre en 1676.

**CROZAT**

Prêtre docteur en droit et vicaire général.  
Conseiller clerc au parlement de Toulouse. Nommé vicaire général « à cause de son mérite et de sa capacité »  
4 G 18, fol. 136.

**DUFOUR (Jean)**

Prêtre, docteur es droits, chanoine et archidiacre de l'église de Toulouse  
Vicaire général de 1656 à 1661 puis en 1669  
Juge métropolitain en 1671 (1 G 475, fol. 11)  
En 1631, Jean Dufour est prêtre et archiprêtre de Caraman. En 1656, il connaît certains conflits avec le chapitre car il n'a pas respecté l'ordre de l'archevêque, que l'abbé de Faget l'aurait nommé vicaire général sans avoir d'ordre exprès de Pierre de Marca.

**DUPUY (Jean)**

Chanoine de l'église métropolitaine depuis 1655, vicaire général en 1663 puis en 1672.  
Trésorier de l'hôpital Saint-Jacques  
1658 : membre de la Confrérie de l'Assomption des paroisses Saint-Étienne.  
Archiprêtre de Verfeil en 1650, il l'est toujours en 1656 (2 MI 707, opposition entre FR. Labat, chanoine et Jean Dupuy, prêtre et curé de Verfeil).  
Natif de Verdun, prêtre docteur en théologie, gradué et nommé en l'université de Toulouse. Aumônier de Charles de Montchal. Archiprêtre de Verfeil depuis 1649. Il fait, selon la sœur MM. Shibano figure d'intrigant et de chicanier aux procédés violents et discourtois. C'est ainsi qu'il parvient à se faire nommer chanoine de l'église métropolitaine de Toulouse puis vicaire général. Il est l'ami des Jésuites et l'ennemi de Gabriel de Ciron. En ces années, on peut dire que le chapitre est particulièrement divisé entre deux tendances.  
Manuscrit du P. du Mas sur la vie de Gabriel de Ciron cité par Marie-Marguerite Shibano. « en fut surpris qu'un homme comme Dupuy s'érigeait en réformateur ; mais ce n'estoit pas le nom que les habiles gens lui donnoient, celui de discipateur, à leurs avis, lui convenoit beaucoup mieux en cette rencontre ». *Archives du Perier, fonds des filles de l'Enfance, n° 3, fol. 108v-109 r.*  
*Ms fr 17 757, fol 11 r.*  
Shibano, p. 90.  
Manuscrit  
Voir 4 G 15 fol. 437 à 554.

**DUTILH (Jean-Jérôme)**

Prêtre, docteur es droits, chanoine de Saint-Sernin. Vicaire général de l'abbé de Saint-Sernin. Syndic général du clergé de Toulouse.

Il est le rédacteur du procès-verbal de l'élévation des reliques de Saint-Edmond  
Une des personnalités les plus en vue à Toulouse dans la moitié du siècle. Souvent absent. Son frère Michel est aussi chanoine. Il est un opposant de Jean Dupuy.

#### **FAGET (Paul de)**

Cousin de Marca, l'abbé de Faget est docteur en droit canon et civil. Il est prieur de Sainte-Foy de Morlas.

#### **FLOUS (Pierre de) (mort en 1653)**

Vicaire général en 1638, 1643, 1645 et 1651 pendant la vacance épiscopale.  
Prêtre du diocèse de Vienne, docteur, chanoine de l'église métropolitaine. Homme de confiance de Charles de Montchal, il est chargé d'aller à Paris pour s'entretenir de ce que Vincent de Paul a fait pour ses prêtres.

#### **FORTASSIN (Bernard de)**

Vicaire général sous Montpezat. Dans son testament, ce dernier lui lègue tous ses bréviaires.

Il est chanoine doyen de l'église Saint-Félix de Caraman. Il fut aussi membre de l'Aa (voir CA 102). En 1685, il est doyen de Saint-Félix, lieutenant principal de l'officialité et docteur en droit canon.

Il a été nommé par Bourlemont vicaire général de Pamiers (voir l'affaire de la Régale).

#### **GILLES (Nicolas). Vicaire général en 1602**

Né aux alentours de 1546, recteur de Cugnaux depuis 1576. En 1588, il participe à l'élection d'Urbain de Saint Gelais, évêque de Comminges, nommé député aux États généraux de Blois. Il fait partie des visiteurs du cardinal de Joyeuse lors de la tournée pastorale de 1596. Chanoine théologal du chapitre Saint-Étienne, il devient vicaire général en 1602 Il meurt en 1610. C'est Jean de Rudèle qui le remplace dans sa charge de théologal et rachète sa maison située rue des Cloches pour le prix de 1330 livres.

#### **GLOTON (Jean-Jacques de) († 1673)**

Vicaire général en 1665-1666.

Il obtient un titre de chapelain de Roqueville en 1658. Il contribue au meublement de la sacristie. Sa famille est très liée à Roqueville. Son frère Etienne a été nommé directeur de l'hôpital de la Grave durant la peste de 1562. Il s'est employé avec zèle à s'occuper des pauvres. Il est très proche de Gabriel de Ciron.

Jean-Jacques est l'ami et confident de Guillaume et Gabriel de Masnan. Il lègue aux chapelains 300 livres pour deux annuels de messes, et 1000 livres à charge de ire une messe de Requiem à perpétuité.

#### **LAFONT (Bernard Louis de)**

Prêtre, chanoine pénitencier de l'église Saint-Étienne.

Docteur *es* droits. Il cumule sa charge de vicaire général avec celle de juge official pendant la période de peste (1653).

1651 à 1661 ; 1663, 1665, 1666, 1669, 1671 (titre par Bonzi)

#### **LAFONT (Georges-Matthieu de)**

Prêtre chanoine de Saint-Étienne, conseiller-clerc au parlement.

Vicaire général le 22 décembre 1671.

### **LAFONT (Raymond de)**

Chanoine pénitencier de l'église Saint-Etienne, il accompagne Jean de Rudèle dans quelques-unes de ses visites en 1616-1617 dans certaines paroisses. Il appartient à une vieille famille toulousaine et est censé avoir prononcé le *Sermon des Fleurs* et l'*Éloge* de Clémence Isaure.

### **MARAN (Francois de)**

Chanoine de Saint-Étienne, procureur fiscal sous Cospéan avec Pierre Rabonite.

### **MARAN (Jacques de) (†1688)**

Grand archidiacre de l'église métropolitaine en 1678

Docteur en droit canonique et civil, envoyé par Charles de Montchal à Roqueville pour être formé aux vertus ecclésiastiques. Il est admis chapelain honoraire en 1658.

Professeur de droit à Toulouse.

Meurt le 22 avril 1688.

### **MARAN (Raymond de) (†1657)**

Prêtre, docteur en droit canonique et civil, chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine.

Il fait le voyage à Paris et ramène une lettre de Mgr de Marca. IL est nommé vicaire général en 1654 par Pierre de Marca, il l'est encore en 1657 lorsqu'il meurt le 6 janvier.

Il est l'un des principaux membres de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Grand érudit de son temps, Maran est un des correspondants de Peiresc. Il prend la défense de Godolin. Il appartient à la famille de juristes toulousains avec comme illustre ancêtre Guillaume de Maran, professeur en 1582. Docteur régent depuis 1637 et grand archidiacre.

Un *miserere* et une paraphrase du cantique des trois enfants de la Fournaise sont attribués à un certain Mr de Maran, grand archidiacre dans la deuxième édition du *Tableau de la vida del parfait crestian*. Il s'agit peut être de Jacques de Maran qui lui succède dans sa charge en tant que grand archidiacre.

### **MIRMAND (Gabriel de) (1627-v. 1670)**

Originaire de Montpellier, il reçoit les 4 mineurs en 1650, sous-diacre avec titre patrimonial le 2 avril 1650 et la prêtrise le 24 avril 1650.

Chanoine de l'église métropolitaine de Toulouse, conseiller clerc au parlement de Toulouse.

Son père est Jean de Mirman, seigneur de Lavagnac.

### **MOREL (Joseph) (1632-1704)**

Vicaire général sous Joseph Montpezat de Carbon, puis sous Mgr Colbert de Villarcef. Ce prêtre, originaire du diocèse du Puy est entré à l'Oratoire en 1650 puis est ordonné prêtre en 1658. Il devient supérieur de l'Oratoire en 1669 puis vicaire général du diocèse en 1676.

Sous Montpezat, il parcourt le diocèse et réprime les abus du clergé. Il publie un code que les contemporains nomment « code du père Morel ». Il préside à la confection d'ordonnances synodales.

Cette personnalité apparaît aux alentours de la révocation comme l'un des artisans les plus actifs de la lutte contre les protestants.

Insinuations, B. reg 31, 1676, p. 22.

1 J 1023, « le Père Joseph Morel, curé de la paroisse de la Dalbade à Toulouse et grand vicaire du diocèse ». Copie de Lestrade d'après les *Mémoires de Batterel*, 2<sup>e</sup> vol, p. 268-270.

### **RABY Jean**

Vicaire général en 1688, 1695

Prêtre, docteur en théologie, originaire du diocèse de Montauban, ancien vicaire et official. Econome de l'archevêché par le roi en 1603, prêtre et archidiacre de l'église métropolitaine de Toulouse. Il est nommé archidiacre de Fontenilles par le Roi en raison du droit de régale, le siège étant vacant.

Il est nommé en septembre 1688 vicaire général car les autres vicaires genreux sont trop occupés dans leurs affaires et ne peuvent aisément se rendre à la campagne.

### **RUDELE (Jean de) (1577-1621)**

Fils d'un greffier, Hugues de Rudèle, considéré comme un des artisans de la réforme tridentine dans le diocèse, prêtre à la personnalité austère.

Chanoine théologal de Saint-Étienne et curé de Saint-Nicolas puis vicaire général, il a pris une part considérable dans le relèvement spirituel du diocèse et sa devise est « fais ce que tu voudras avoir fait quand tu mourras ». Il conserve sa charge de vicaire général seul entre 1616 et 1621, soit après le départ de Cospéan.

### **SILVECANE DE SAINT-LAURENS (Antoine de) († 1683)**

Rieur de Mazères et de Nogaret

Vicaire général en 1665 et 1666

Cumule cette fonction avec celle d'official.

Prébendier au chapitre cathédral de Saint-Papoul.

### **TIFFAULT (Jean), vicaire général entre 1602 et 1607.**

Chanoine de Saint-Sernin, docteur es droits, chanoine de Saint-Sernin, prieur du prieuré Saint-Paul d'Auterive

## ANNEXE VI. LE QUESTIONNAIRE DU CARDINAL DE JOYEUSE POUR LA PRÉPARATION DE LA VISITE

Ce questionnaire est repris dans son intégralité par Jean de Rudèle comme préparatif à la visite. Nous reproduisons ici le questionnaire envoyé par le curé de Lanta au vicaire général en 1615 (ADHG, 2 MI 855).

*Combien d'églises en sa paroisse ?*

Trois églises, une paroissiale et deux annexes.

*Combien d'autels il y a en chacune des églises et s'ils sont sacrés et garnis de pierres sacrées ?*

En l'église de la paroisse, il y a quatre autels, tous garnis de pierre sacrée et en chacune des annexes, trois autels, tous garnis de pierre sacrée.

*De quels matériaux elles sont bâties et en quel état elles sont ?*

Elles sont bâties de bonnes murailles à chaux et sable, excepté l'annexe de Saint-André qui est bastie de bonne paroit.

*Quels bassins et combien il y en a ?*

Il y a six bassins et les quatre se réunissent à un pour illuminer le SS.

*Quelles confréries il y a ?*

Une confrérie de l'Ascension Notre-Dame, sans aucune approbation ni statuts.

*Quels prêtres il y a et quels d'entre eux entendent les confessions ?*

Six prêtres actuels résidents et quatre qui ouient ordinairement les confessions.

*Quels obits il y a et par qui possédés et quelles charges ou messes portent ces obits ?*

Un obit qui donne à chacun des six prêtres huit cestiers de blé, froment, deux pipes de vin, huit livres d'argent, portant obligation de dire chaque jour deux messes et le lundi messe avec diacre et sous-diacre, les marguilliers en sont patrons et paient le prêtre.

*Quelles prédications et qui le paie ?*

Le prédicateur prêche les dimanches et fêtes du carême seulement est payé par l'archidiacre et le recteur trente livres.

*De qui le recteur tient son titre et son bénéfice et si la présentation n'appartient à personne ?*

J'ay pris le titre de Rudelle, après présentation à Monsieur l'archidiacre de Bertier.

*Combien de communians ?*

140 à chacune annexe et 400 à la paroisse.

*Dîmes ?*

L'archidiacre de Bertier prend trois parts, les deux de dîmes et le recteur la troisième qu'il afferme 600 livres seulement en bloc.

## ANNEXE VII. MÉMOIRE SUR LES ÉGLISES DE GAURÉ ET SES ANNEXES (1596)

Lad cure est chargée de 4 églises et consulats peu distantes, sans rivière navigable pour empêcher union à fere d'icelle.

Première église en l'honneur de Dieu et de st Jullia, église principale, sans maison presbytérale pour 4 prebstres. En laquelle église il n'y a aucune cloche depuis le passe de feu l'airal de Coullini, bruslée et incendiée de comble en fons, laquelle led curé et prier l'ont rebastie de neuf, 4 autels et fonts baptismales

Aucun obit excepté un arpent ou env de terre et un carton de blé, obit sans service pour l'abus que commettent les ouvriers bailles et marguilliers.

L'église st Ladger, fondée en l'honneur dud saint, en laquelle 4 autels y compris le grand, qu'est celui dud saint en laquelle 2 obits, l'un fondé par Guiton de 100 écus sols de rente tous les ans et l'autre fondé par la veuve de Dutil avocat en la cour, de 100 écus, obits sans service suivant l'intention des fondateurs qui les ont lessé pour le service de Dieue t de l'église, revenu usurpé et tenu par les marguilliers ouvriers et bailles sans rendre compte de prises et misses chacun an, savoir les vieux bailles aux nouveaux sans appeler led rect et prier ou vicaire, comme sont tenus par les statuts de Tolose, des fruits de laquelle culture ne prennent led[it] recteur et prier que la 4<sup>e</sup> partie et le demeurant les dames nonnes de Villemur.

En l'église de st Jean de Peyres, annexe, archiprêtré de Verfeil, 3 autels, sans fonts baptismals ni cloche pour la sonnerie, ni chapellenye ou y a obit fondé par les esculliers sur ung petit plantier et un morceau de terre qui contient un arpent et demi que les bailles ouviers et marguilliers aussi usurpant sans fere fere le service au vicaire dudit recteur, aussi abusant de la voullante des statuts laquelle annexe ledit recteur et chapitre de st Sernin prier on fait rebastir de neuf depuis le bruslement de l'advenue dud[it] amiral de Collinye.

En l'église st Martin de Bellevylle, aussi bruslée de comble en fons en laquelle un autel pour le présent, 4 cloches qi est encore à rebastir de neuf, ny ayant que le patu où l'on peut faire le service sinon à ung petit lieu au cœur que le curé et chapitre ont fait agencer en laquelle y a un obit de une pippe de vin et un carton de blé de rente, tous les ans, tenu par les pbres du lieu u ung de ses héritiers des fondaitons. Toutes les 4 églises sont ediffiées en un lieu champêtre loin du villaige, toutefois peu distantes les unes des autre, aucun empechement pour union faire.

Les marguilliers qui manyent les deniers des bassins n'ont rendu compte il y a plus de 25 ans, ni montré nul livre comme sont priés de le faire.

... au préjudice de l'entretienement desd[ites] églises, lesquelles comme estant incinéré, brulé ou ils devoit estre employé des livres nécessaires et des choses servantz pour le service desd[ites] églises que le prier et recteur ont fait à leurs despans jusques ici ne recepvant aucun ayde du revenu de la fabrique.

P. Valeste, recteur.

## **ANNEXE VIII. LE CÉRÉMONIAL DE VISITE**

### **D'APRÈS L'EXEMPLE DE LA VISITE DE LAVERNOSE PAR CHARLES DE MONTCHAL EN 1639 (ADHG 2 MI 858)**

Receu par M<sup>c</sup> Pierre de Bonnefoy, prebtre et recteur, de Barthélémy Anglade et Nicolas Lafont, Antoine Marion et quelques autres prebstres des lieux circonvoisins, revestus de leurs sureplis et le recteur d'un pluvial par dessus, les consuls portant leur livrées consulaires et un poille au devant de nous avec quantité de peuple qui suivoit après et conduits jusques dans l'église dud[it] lieu après avoir observé les formalités et fait les prières en tel cas requises nous aurions donné la bénédiction au peuple qui estoit là présent et leur aurions fait entendre que le lendemain qui estoit jour de dimanche nous donnerions de nostre main la première communion, après avoir dict la messe aux garçons et filles qui en auroient esté jugés capables et y auroient esté disposés par les susd[its] ecclésiastiques pendant le temps de leur mission et ce fait nous serions retirés.

Et advenu le lendemain, 16<sup>e</sup> jour de dimanche, environ de 9 à 10 heures du matin, nous serions allés à l'esglise pour y dire la sainte messe, après laquelle nous aurions fait une briefve exhortation au peuple, qui estoit là présent, sur le subiet de la sainte communion que nous aurions administré aussy tost après, et les aurions renvoyés à l'après disnée pour recevoir de nous le sacrement de la confirmation.

#### **PRESCRIPTIONS DE JEAN-BAPTISTE MICHEL COLBERT DE VILLARCEF (ADHG, 2 MI 827 PAROISSE DE DAPS) 1698**

Sur ce qui nous a esté présenté par nostre promoteur qu'il estoit nécessaire de pourvoir à la sureté des deniers qu'on amasse dans l'église, nous ordonnons que chaque marguillier aura un armoire à deux clefs dont l'une sera gardée par le S. curé et l'autre par led[it] marguillier qui sera obligé d'y mettre l'argent de lad queste immédiatement, le curé se pourvoira devant qui de droit poru obliger les marguilliers à rendre compte.

Nous défendons aud[it] sieur curé d'ensevelir les personnes dans l'église sans permission... aussi souffrir qu'on fasse aucune ouverture de sépulture que préalablement les défunts des héritiers n'ayent consigné pour estre entre les mains de qq notables habitants, qui ne sera rendu qu'après et remis le tombeau en bon estat.

Nous ordonnons aud sieur curé de faire tous les dimanches l'eau bénite en la manière prescrite par le rotuel et les prones après l'évangile, de faire quelques instruction morale, de chanter vespres les dimanches et festes et faire aud[its] jours la doctrine chrestienne sous les peines portées par les ordonnances.

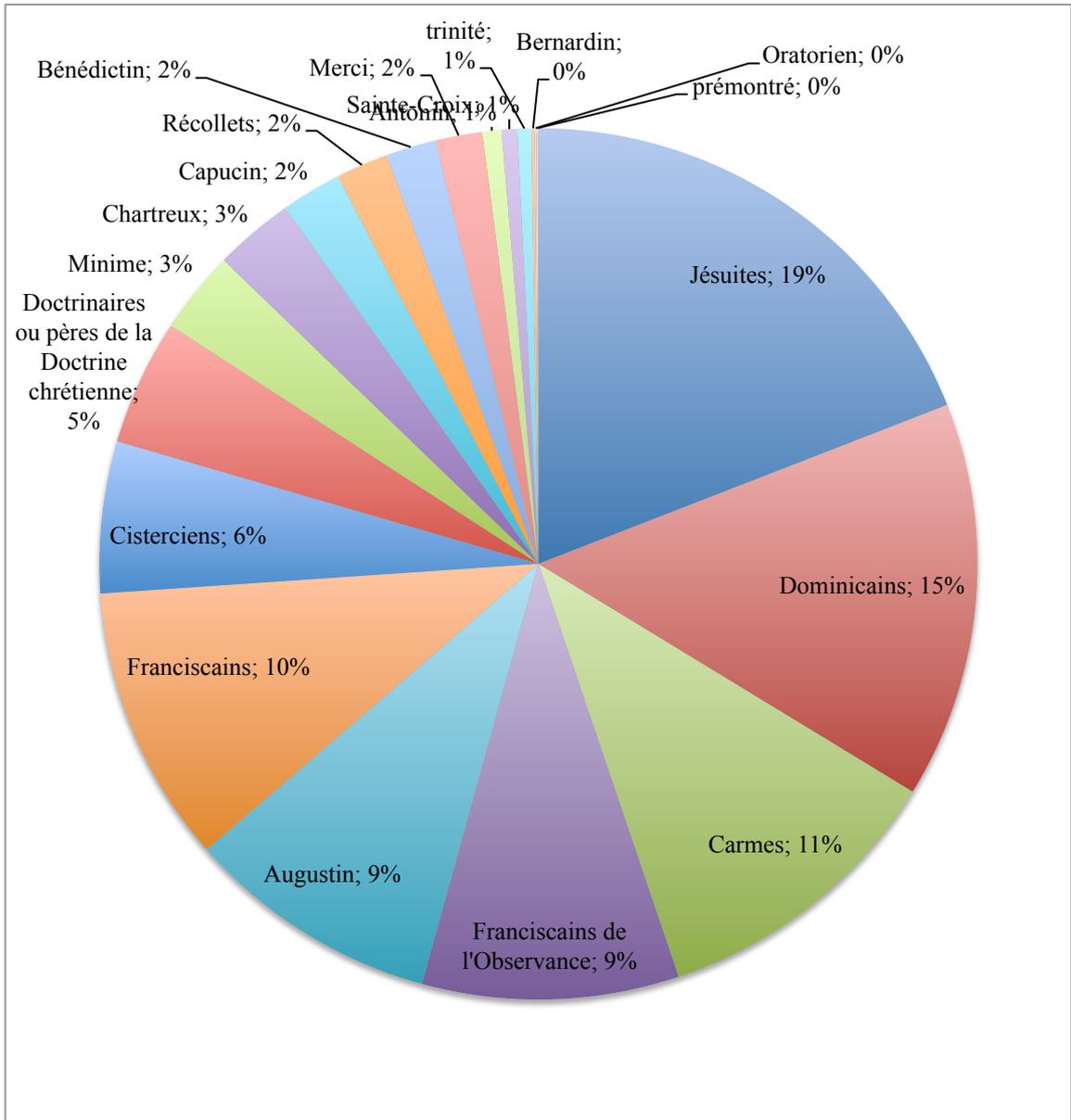
Nous exhortons le juge maire et consul d'empescher toute sorte de danse les dimanches et festes, boire pendant le service divin.

Que le curé se pourvoira devant qui de droit pour remédier à de semblables désordres.

Défendons tant au curé qu'autres prebstres de chasser avec armes à feu, chiens courans ny d'accompagner aucune personne qui chassent.

Nous exhortons toutes sortes de personnes de tenir dans l'église avec toute la piété, dévotion, modestie, défendons de causer rire...Donné a Daps Saint-André, dans le cours de nostre visite.

## ANNEXE IX. RÉPARTITION DES ORDRES RELIGIEUX D'APRÈS LES ORDINATIONS



**ANNEXE X. ORIGINE GÉOGRAPHIE DES CLERCS**  
**ORDONNÉS À TOULOUSE**

<b>DIOCÈSE D'ORIGINE</b>	<b>Tonsure</b>	<b>Sous-diaconat</b>	<b>Diaconat</b>	<b>Prêtrise</b>
<i>Agde</i>		2	1	1
<i>Agen</i>	2	4	4	1
<i>Aire-sur-Adour</i>	5	1	2	1
<i>Albi</i>	13	9	19	25
<i>Amiens</i>	1			
<i>Angers</i>	1			1
<i>Angoulême</i>	2	1	1	
<i>Auch</i>	29	26	27	20
<i>Avignon</i>		1		
<i>Bayonne</i>	5	7	4	1
<i>Bazas</i>	1	3		
<i>Bellay</i>	1			
<i>Béziers</i>	1	5	6	5
<i>Bordeaux</i>	1			
<i>Cahors</i>	3	2	1	1
<i>Carcassonne</i>	3	8	10	10
<i>Castres</i>	1	1	2	3
<i>Châlons</i>	1	1	2	1
<i>Chartres</i>	1			
<i>Clermont</i>	7	3	5	2
<i>Comminges</i>	7	14	16	23
<i>Condom</i>	1	10	2	4
<i>Couserans</i>	19	23	22	12
<i>Dax</i>	2	3	4	2
<i>Elne</i>	1	1	1	1
<i>Embrun</i>		1	1	1
<i>Fréjus</i>				1
<i>Genève</i>	1			
<i>Glandèves</i>			1	
<i>Grenoble</i>		1	1	
<i>Irlande</i>	30	15	10	6
<i>Langres</i>	1		2	
<i>Lavaur</i>	13	6	9	8
<i>Le Mans</i>		1		
<i>Le Puy</i>	3			
<i>Lectoure</i>	5	8	5	11
<i>Lescar</i>	1	2	4	2
<i>Limoges</i>	11	2	3	
<i>Lodève</i>				1
<i>Lombez</i>	9	6	8	13
<i>Lyon</i>		1		1
<i>Marseille</i>		1		
<i>Mende</i>	6		4	2

<b>DIOCÈSE D'ORIGINE</b>	<b>Tonsure</b>	<b>Sous-diaconat</b>	<b>Diaconat</b>	<b>Prêtrise</b>
<i>Mirepoix</i>	2	1	4	2
<i>Montauban</i>	40	18	21	22
<i>Montpellier</i>		1		
<i>Nantes</i>		1		
<i>Narbonne</i>	5	2	2	4
<i>Nîmes</i>	1	1	2	1
<i>Oloron</i>	4	6	2	3
<i>Pamiers</i>	6		3	2
<i>Paris</i>	2		1	1
<i>Périgueux</i>		1	3	10
<i>Rieux</i>		1		
<i>Rodez</i>	38	41	40	30
<i>Saint-Flour</i>	1	2	5	12
<i>Saint-Papoul</i>	4	23	19	23
<i>Saint-Pons</i>	1	1		
<i>Saintes</i>		1	1	
<i>Sarlat</i>		3		
<i>Sénez</i>	1	1		
<i>Sens</i>	1			
<i>Tarbes</i>	25	17	15	8
<i>Tulle</i>	1	1	3	
<i>Urgell</i>	1	2		1
<i>Vabres</i>		7	4	5
<i>Vienne</i>		1		
<i>Vivens</i>		1		
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>302</b>	<b>303</b>	<b>284</b>

## ANNEXE XI. CONSTITUTION DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES OBLATS DE SAINTE-MARIE

- I. L'esprit et la fin de la Congrégation est de former des ecclésiastiques, lesquels, vivant en communauté, se destinant à l'éducation des jeunes clercs selon l'intention du Concile de Trente et du concile provincial de Toulouse, les formant aux vertus ecclésiastiques et leur enseignant le latin de l'Église selon la particulière méthode, et pratique du travail manuel jointe à l'étude, dont on a remarqué le bon succès et profit, comme aussi en les instruisant des autres bonnes choses que le Seigneur Prélat diocésain trouvera bon, sans pourtant exclure les ecclésiastiques plus avancés en âge, en cas qu'ils ayent besoin d'apprendre le latin ; offrant ladite Congrégation d'en recevoir un tiers de ladite qualité.
- II. Conformément à ce dessein et visée de ladite Congrégation, elle aura la Sainte Vierge présentée au temple pour protectrice et avocate et pour Patron et instituteur le Bienheureux Saint François de Sales, évêque et Prince de Genève.
- III. D'autant que Messieurs les prélats ne retirent pas peut être des Congrégations déjà établies tous les secours qu'ils désireraient pour leurs diocèses, ne leur étant pas absolument et entièrement soumises, ayant des Supérieurs Généraux, ce qui n'est pas conforme à la pratique et primitive discipline de l'Église ; c'est la cause que la présente Congrégation, désirant de suivre ladite pratique ancienne, renouvelée par St Charles, en l'institution de la Congrégation des oblats de Saint-Ambroise, et se lier par une inviolable dépendance à Messieurs les Prélats diocésains ; elle veut et entend qu'il n'y aura point en icelle aucun Supérieur Général, mais que chaque Seigneur Prélat, dans le diocèse duquel il y aura une maison de l'Institut, sera le seul, l'unique et l'absolu Supérieur, sans l'express congé duquel, ou de son vicaire général ou autre par lui député, aucun confrère ne pourra sortir du diocèse, non seulement pour aller habiter en un autre mais même pour un voyage hors du diocèse, quelque petit qu'il puisse être. Et tous feront en outre le vœu de particulière et perpétuelle obéissance au seigneur prélat diocésain, afin qu'ils demeurent inséparablement liés à lui et dépendent indispensablement de ses volontés et commandements.
- IV. Il y aura deux rangs de confrères dans la Congrégation : 1. Les uns destinés pour perpétuer et faire subsister la Congrégation et seront dits de la Communauté ; et ceux-là entreront au Chapitre et y auront voix délibérative après néanmoins y avoir demeuré et vécu avec édification l'espace de trois ans. 2. Les autres y seront frères domestiques, n'ayant pas voix active ni passive et ne portant pas soutane mais habit court de couleur obscure, simple, modeste, servant Dieu es offices domestiques, comme n'étant pas destinés pour être d'Église.
- V. De trois ans en trois ans, la Congrégation élira par suffrage secret deux du corps de la communauté capables pour être présentés au Seigneur Prélat diocésain, lequel en choisira l'un d'iceux pour être le Directeur et supérieur de la communauté, qui pourra être réélu après lesdits trois ans pour un autre triennat seulement, après lequel il demeurera un an pour le moins dans sa déposition pour vaquer à lui et servir la Communauté par l'oraison et le bon exemple, sans aucune charge.
- VI. Les affaires fort importantes, comme les réceptions des confrères, les fondations des autres maisons, les achats et acquisitions de conséquences et choses semblables se résoudreont par le Directeur avec le conseil de l'Assistant et de l'Econome.
- VII. Aucun ne sera reçu dans la Communauté, qu'il ne soit prêtre effectif et sans avoir demeuré, étant prêtre, durant deux ans dans la probation.
- VIII. Tous les Confrères se soumettront cordialement à la conduite du Directeur, tant pour les choses de la vie spirituelle que pour leur étude, et les autres emplois ; sans

préjudice néanmoins de la dépendance qu'ils doivent au légitime Supérieur, qui est le Seigneur ez choses sudites de toutes autres.

## **ANNEXE XII. APPROBATION DU SÉMINAIRE DE CARAMAN PAR CHARLES DE MONTCHAL (1<sup>ER</sup> AOÛT 1651)**

Charles de Montchal, par la miséricorde de Dieu, Archevêque de Toulouse :  
À tous ceux qui ces présentes verront, Salut et Bénédiction.

Sur la requête présentée à nous par Monsieur Raymond Bonal, prêtre du diocèse de Rodez et Docteur en théologie, disant que Nous ayant cy-devant présenté des règlements pour la conduite de notre séminaire, par une compagnie de Prêtres, sous le nom d'Oblats de Sainte marie, pour instruire la jeunesse dans l'esprit ecclésiastique et en l'étude de la langue latine nécessaire pour bien faire les fonctions ecclésiastiques et estre employés par Nous en d'autres actions de piété, il Nous plaît vouloir les approuver et confirmer, ensemble lui permettre de faire l'établissement desdits Prestres au Séminaire de cette ville. Nous, vu ladite requête, les règlements y mentionnés, contenus en huit articles, l'acte de donation faite en faveur dudit établissement de la somme de trois mille livres et d'une maison et jardin qui a autrefois appartenu au sieur Comte de Carman, sise au faubourg Saint-Étienne de cette ville, par Demoiselle Clémentine d'André, veuve de feu Monsieur Pierre Dellaur, habitant de cette ville, et par Monsieur Dellaur, prêtre, son fils en date du dernier juillet de la présente année, et attendu que ladite Compagnie peut beaucoup aider à la perfection du Clergé en notre diocèse, et qu'il a jugé par le Saint Concile de trente nécessaire pour le rétablissement de la discipline de l'Église et pour chasser l'ignorance d'entre les ecclésiastiques, comme aussi qu'elle a été autre fois instituée dans cet esprit par le grand Saint Charles Borromée, dans son Église de Milan, et pratiquée par feu Monseigneur le Cardinal de Joyeuse dans ce diocèse. Nous, désirant contribuer en tout ce qui dépend de Nous pour perfectionner les ecclésiastiques de notre diocèse, et imiter autant que Nous pourrons ce grand et parfait modèle de Prélats, Nous avons approuvé et confirmé, approuvons et confirmons lesdits règlements, suivant leur forme et teneur, enjoignant à tous ceux qui entreront en ladite communauté de les garder et observer exactement, leur faisant inhibitions et défenses d'y ajouter, changer, ou diminuer, sans notre expresse licence et permission, à peine de désobéissance ; ce faisant, Nous avons permis et permettons audit Monsieur Bonal de faire un établissement de cette communauté, dans la maison donnée par ladite demoiselle D'André et d'y faire pratiquer lesdits règlements par ceux qui y seront reçu. Donné à Toulouse, le premier jour du mois d'Août 1651. Charles Archevêque de Toulouse – Bonal, prêtre

Documents issus *des Constitutions, Réglemens et Directoires de la Congrégation des Prêtres de Sainte-Marie, Instituée par Vénérable Raymond Bonal, prêtre et Docteur en théologie*. Cité par le P. Marcellin Rigal, *op. cit.*, p. 366-368.

## ANNEXE XIII. LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES

ADHG, 1 G 633, pièce n°4.

**Pierre Jourda, diacre et fils natif de Grenade : « Reponses des demandes qui furent faictes à la première conférence d'Aucamville, le 14 novembre 1647 ».**

***D. Qu'est ce que peché ?***

R. C'est ce qui est dict, faict, ou désiré contre la loy de Dieu.

***D. Qu'est ce que peché mortel ?***

R. c'est celuy qui tue l'ame, car toute ame qui peché mortel.

***D. Qu'appellés vous commettre un peché avec plaine délibération ?***

R. Cellui là, qui sans passion, et ignorant tout l'action qu'il commet est dict commettre avec plaine délibération.

***D. Qu'appelés vous matière importante ?***

R. C'est une action qui regarde que notable incommodité soit du peché ou un grand préjudice de la gloire de Dieu, comise avec cognoissance du préjudice qu'elle cause.

***D. Qu'est ce que peché véniel ?***

R. C'est une action qui est faicte sans réflexion et qui ne regarde qu'un mensonge léger ou autre chose semblable sans aucune circonstance notable, elle est dite peché véniel.

***D. Pourquoi appelez vous l'un mortel et l'autre véniel ?***

R. Parce que le mortel cause la mort à l'âme, et le véniel diminue la ferveur de la charité et neanmoins ne la prive pas de la vision de Dieu.

***D. Le peché véniel peust il devenir mortel ?***

R. Ouy il peust devenir mortel par diverses rencontres pré... si celluy qui le comet l'ayme avec tant de passion qu'il le nourisse, comet sa devinité fin. Secondement sil est commis pour parvenir à un mortel. Troisiemement les qu'on....

***D. De quelles règles il faut suivre pour scavoir si une action est peché mortel ?***

R. De celles que l'existence... car elle doict que tous ce qu'elle condamne de mortel aux actions qu'elle actions le mut, ou sur autant de matière de peché mortel.

***D. Le peché mortel peut il devenir véniel ?***

R. Il peust devenir véniel par plusieurs raisons dont je ai aporté deux. La première par surprise, la passion emportant. La seconde à réson du deffaut de la matière

### **Extrait des réponses envoyées à la conférence d'Aucamville, le 14 novembre 1647 par Nogerolles, prêtre de Grenade :**

1.

Selon St Thomas, 1, 2, 71, art 6.

Le peché véniel peut devenir mortel en six façons. La première à raison de l'affection avec laquelle on le commet, estant actuelement disposé à le commettre, aussy librement comme s'il estoit mortel : car telle affection actuelle et le mortel influe sa mesme malice à l'action. Exemple dérober un sol avec disposition actuelle que quand ce seroit un escu on le desroberoit peché mortel [Sanchez in Summa lib 1 cap 9 n 14].

La seconde raison de la fin mortelle pour laquelle on le commet, car l'action prend sa malice ou bonté de la fin. Exemple dire un mansonge pour séduire une femme [Reginaldus lib 5 cap 3]

La troisième à raison du péril ou l'on s'expose en faisant une action vénielle de péché mortel car qui volontairement se met en danger de peché soit mortel soit véniel a

l'affection conforme au mortel et véniel tous ensemble. Mais il faut que ce péril soit probable et prévue. [Sanches]

La quatrième à raison du mépris et spécialement d'inobédience par laquelle on ne se veut pas soumettre au commandement du Supérieur car c'est mépris dire que l'un a donné la supériorité.

La cinquième a raison de la créance erronée par laquelle en faisant un péché véniel on croit fausement et avec erreur qu'il soit mortel. En cette fausse créance et erreur la volonté a la même affection comme si en effet le péché étoit mortel. Ainsi jurer sa foi perdre espère avec créance que dire y est offense : aussi le scandale par lequel une action de soi véniel peut venir mortel car le scandale étant la [terme illisible] des âmes en est tenu par la charité et s'abstient même du procès-verbal qui en est la cause. [Navare, in Manria, cap 14]

## **SUJETS POUR LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES (1695)** **ADHG, 1 G 398, pièce n° 29**

*Questions morales qu'on doit traiter dans les conférences que Messieurs les Curez, vicaires et autres prêtres du diocèse de Toulouse doivent tenir sur la matière du Sacrement de Pénitence, pendant l'année 1695.*

### **POUR LE MOIS DE MARS.**

Qu'est ce que le sacrement de Pénitence ?

Quelle différence y a-t-il entre la pénitence comme sacrement et la pénitence comme vertu ?

Priver contre les hérétiques la vérité du sacrement de pénitence, et la différence qu'il y a entre le sacrement de pénitence et celui du baptême.

Le Sacrement de pénitence est-il nécessaire de nécessité de moyen ou de précepte ?

### **POUR LE MOIS D'AVRIL**

Qu'elle est la matière et forme du sacrement de pénitence ?

Quelle est la matière éloignée du sacrement de Pénitence ? Et l'imposition des mains est-elle nécessaire pour la validité du Sacrement ?

Quel est l'effet du sacrement de pénitence ? Et ce Sacrement remet-il la culpabilité aussi bien que la peine du péché ?

### **POUR LE MOIS DE MAI**

Les bonnes œuvres mortifiées par le péché peuvent-elles revivre par la Pénitence ?

De combien de parties est composé le sacrement de pénitence et ce que c'est que la Contrition ?

Quelles sont les conditions nécessaires pour la validité de la Contrition ?

### **POUR LE MOIS DE JUIN**

Qu'est ce que l'attrition, et en quoy diffère-t-elle de la Contrition ?

L'attrition seule suffit-elle pour la rémission des péchés ? Peut-elle devenir contrition ?

Et se doit-on repentir de chaque péché en particulier ?

La contrition et l'Attrition doivent-elles être souveraines ? Et doit-on avoir plus de douleur d'un péché que d'un autre ?

### **MOIS DE JUILLET**

La contrition et l'attrition doivent-elles être surnaturelles et universelles ? Et doivent elles renfermer la résolution de ne plus pécher ?

Peut-on avoir deux confesseurs, l'un auquel on déclare les fautes légères et l'autre auquel on confesse les pechez mortels ? Et est-il à propos de changer quelque fois de confesseur ?

En cas de nécessité, peut-on se confesser à un autre qu'à un prêtre, et en ce cas le Pénitent est-il obligé ensuite de se confesser à un prêtre ? Un confesseur non approuvé peut-il donner l'absolution des pechez veniels, et pechez mortels déjà confessez ? un confesseur approuvé dans un Diocèse en temps de Jubilé peut-il confesser dans d'autres diocèses ?

### **POUR LE MOIS D'AOUST**

Est-on obligé de se confesser une fois dans l'année à son propre prêtre, et qu'entend le concile de Latran par le propre prêtre ?

La pénitence doit-elle être proportionnée au péché, de quelle manière cela se doit entendre, et quelle règle doit suivre le confesseur pour cela ?

Un pénitent qui a confessé ses pechez à un confesseur sans douleur, et sans véritable volonté de se corriger, est-il obligé, se confessant ensuite au même confesseur, de redire les mêmes péchez pour en recevoir l'absolution ?

### **POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE**

Prouvez moy l'autorité et la puissance de clefs dans l'Eglise ? Le confesseur est-il obligé au secret de droit divin, et y a-t-il quelque occasion où il puisse se servir du sceau de la confession ?

Un confesseur qui a permission de son pénitent de relever le crime dont il s'est confié à un autre, le peut-il faire ? Et quelle précaution doit-il apporter pour cela ? Et celui à qui le confesseur l'a relevé est-il obligé au même secret que le Confesseur ?

Le confesseur est-il obligé à examiner si le Pénitent a une véritable douleur de ses pechez ? Quelle preuve peut-il en avoir, et la résolution de ne plus pecher suffit elle sans éviter les occasions prochaines, et travailler à quitter les mauvaises habitudes ?

## **ANNEXE XIV. « ADVIS PARTICULIER POUR LE REGLEMENT D'UN CURÉ »**

### **QUEL IL DOIT ESTRE EN PARTICULIER, POUR SA VIE, MŒURS ET CONSERVATION.**

PRIMO, il doit estre exempt de tout vice, singulièrement scandaleux, afin que ses brebis le puissent suivre par un bon train.

2. Il doit estre rarement es benquets, et ne s'y doit trouver, que pour bonnes occasions : et y estant, il doit tascher de prendre occasion sur les discours qu'on y tiendra, de donner quelque petite instruction, ou réflexion aux assistans.

3. Il ne doit estre avide du lucre : mais au contraire, doit par sa libéralité se rendre aimable à tous. On se courbe librement sous la main de celui qu'on aime.

4. Il doit estre modeste en ses habits, grave & doux en son maintien, prudent en ses actions, advisé et discret en ses discours, prompt et diligent à l'exécution du devoir de sa charge, et zélé au salut des âmes. Doit parler peu, et faire beaucoup, et estre le premier aux louables actions.

5. Il doit estre rigide et exact en ses exercices spirituels : et nommément au bon propos qu'il doit tenir & renouveler tous les matins, de bien faire le devoir de sa charge, et de corriger les défauts passés en la méditation et examen du soir : afin qu'il puisse prendre et conserver par ses salutaires remèdes, s'il est formé, ou par la lecture de quelque bon livre, qui embrase son cœur, et le dispose à la perfection chrétienne, le sacré feu, duquel il doit allumer le cœur de ses paroissiens.

6. Il ne doit vainement rechercher de plaire aux hommes, ny à soy-mesme, nomément en ce qui concerne sa charge, mais doit dresser le tout au plus grand honneur & gloire de Dieu, il doit demander à sa divine bonté une particulière lumière ; se rendre indifférent à toutes choses bonnes ; & avoir personnes de piété, avec lesquelles il puisse communiquer ; aux advis et conseils desquels il doit beaucoup déférer.

Et ultimo, il doit avoir certain jour du mois, auquel il se recollige plus particulièrement, et face réflexion sur le fruit qu'il fait au salut de son ame, et de elle de ses brebis. En laquelle réflexion, il doit tascher de reconnoistre les fautes commises par le passé, rechercher les moyens de les éviter à l'advenir, et prendre garde aux défauts qui empeschent son advancement, pour les retranscher, allumer sa répidité, réchauffant ses désus et affection au service de ce bon seigneur, qui l'a commis à sa vigne.

## ANNEXE XV. UNE BIBLIOTHEQUE DE CURÉ DE CAMPAGNE

« Inventaire des livres et effets que j'ay chez moi à Saint Pierre de Calvairac,  
le 25 janvier 1719.  
ADHG, 1 J 550. fol 91-95.

TITRE DONNÉ PAR LE CURÉ	PUBLICATION CONNUE
<b>Abell en deux tomes.</b>	<i>Non identifié</i>
<b>Avis et réflexions sur les devoirs de l'état religieux, par un père bénédictin en 3 tomes.</b>	(DUSAULT Jean-Paul 1650-1724) : première publication 1711.
<b>Le père augustin en 6 tomes.</b>	Peut-être s'agit-il des œuvres de saint Augustin.
<b>Quatre bibles, une en grand valeurs avec des réflexions de Saint Jérôme, une autre en latin en <i>in quarto</i> et deux en françois.</b>	
<b>Trois bréviaires.</b>	
<b>Bonal en deux tomes.</b>	<i>Le cours de théologie morale</i> , Paris, 1662, rééd.
<b>Le manuel de Bunueles</b>	Non identifié, s'agit il d'ouvrages de Pierres Bunel ?
<b>Les méditations de Bunueles</b>	BUS (César de), <i>Instructions familières sur les quatre parties du catéchisme romain</i> , Paris, 1669.
<b>Instructions familières sur les quatre parties du catéchisme romain par César de Bus en quatre tomes.</b>	Ecclésiastique de Milan, docteur en théologie et droit civil et canon. Il fut l'auteur nomment d'une théologie morale, d'un traité d'élection des papes et des bénéfices.
<b>Compendium operum omnium d. Martini Bonacinae</b>	Id.
<b>Le concile de Trante en latin et françois en deux tomes avec son catéchisme.</b>	
<b>Le catéchisme de Bellarmin,</b>	BELLARMIN (R.), <i>Catéchisme ou Ample déclaration de la doctrine chrétienne</i> , 1634.
<b>Instructions sur le concile de Trante et son catéchisme.</b>	C'est la forme du catéchisme éditée par les pères du concile de Trente en 1566 pour aider les pasteurs à s'adresser aux fidèles.
<b>Catechismus ad parochos</b>	Id.
<b>Concilii tridentini canones et decreta.</b>	Non identifié
<b>Cantiques... et méditations pour servir aux missions par les pères de la doctrine chrétienne</b>	
<b>Sermons du père Daffis pour tous les dimenches de l'année.</b>	Non identifié
<b>Examen général par tous les estats</b>	<i>Examen général de tous les états et conditions des péchés que l'on peut commettre</i> , Paris, Guillaume Desprez, 1670 et 1671, 2 vol.
	LA CROIX (Claude de), <i>Le parfait ecclésiastique ou : Diverses instructions sur toutes les fonctions cléricales, cy devant disposées en tables par messire Claude de la Croix, prestre du séminaire de S. Nicolas du Chardonnet</i> , Lyon, Cellier, 1676
<b>Le parfait ecclésiastique ou diverses instructions sur toutes les fonctions cléricales.</b>	MONMOREL, Charles Le Bourg de, <i>Homélies sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année où l'on trouve une explication littérale</i>
<b>Explication sur tous les évangiles des dimenches de l'année en deux tomes</b>	

**Epîtres et évangiles en français en deux tomes.**

**Grenade ou guide des pêcheurs.**

**Le guide des œuvres et confesseurs.**

**Le catéchisme de Grenade**

**Morale de Grenoble en 6 tomes avec les ordonnances du diocèse de Grenoble.**

**Histoire du vieux et nouveau testament en français avec des explications des saints pères par mr de Rojaumont**

**Le catéchisme historique par Mr Fleuri.**

**Introduction à l'écriture sainte par le Père Lamy avec des figures.  
Imitation de Jésus Christ.**

**Instructions et pratiques pour passer ... tous les jours de l'année très utiles pour tous, en deux tomes.  
Introduction à la vie de saint François de Sales**

**Careme du Père jeune en deux tomes.**

**Conférences de Lusson en quinze tomes.**

**Dictionnaire des cas de conscience par messire Jean Pontas en 3 volumes in folio.**

**La méthode pratique du confessionnal**

**Maximes touchant les sacrements de la pénitence et la communion par monsieur l'évêque Darras.  
Morale chrétienne**

*et morale des Évangiles*, Paris, D. Mariette, 1697.

GRENADE (Louis de), *Le guide des pêcheurs*, Paris, chez Pierre Le Petit, 1679.

MILHARD, *la vraie guide des curés, vicaires et confesseurs*, Toulouse, R. Colomiez, 1597.

GRENADE (Louis de), *Catéchisme ou introduction au Symbole de la foi*, Paris, Pierre Le Petit, 1668.

GENET (François), *Théologie morale ou résolutions des cas de conscience, selon l'écriture sainte, les canons des SS. Pères composée par l'ordre de l'évêque de Grenoble [Le Camus]*, Paris, André Pralard, 1708, 8 vol.

On nomme cet ouvrage la *Morale de Grenoble*, car elle fut composée à l'intention du séminaire de Grenoble, les premiers volumes paraissent à Paris en 1676. Le 8<sup>e</sup> tome est achevé en 1684.

*Histoire du vieux et du nouveau testament représentés par des figures et des explications édifiantes tirées des saints Pères, pour régler les mœurs dans toutes sortes de conditions*, 1669, ouvrage connu sous le nom de *Bible de Rojaumont* et attribué à Lemaistre de Sacy.

FLEURY (Cl.), *Catéchisme historique, contenant en abrégé l'histoire sainte et la doctrine chrétienne*, 1683

LAMY (Bernard), *Introduction à l'écriture sainte*, Lyon, 1693.

KEMPIS A (Thomas), *De imitatione christi*, 1680 (rééd.)

GAUDRON (Etienne), abbé, *Instructions et pratiques pour passer saintement tous les temps e l'année selon l'esprit de l'Eglise*, Paris, 1698.

SALES (François de), *Introduction à la vie dévote du bienheureux François de Sales*, 1677, rééd.

LE JEUNE (Jean de l'Oratoire Père), *le Missionnaire de l'Oratoire*, Toulouse, J. Boude, 1688-1689. L'ouvrage contient notamment les sermons pour les avents, carêmes et fêtes de l'année, en deux tomes.

*Conférences ecclésiastiques du diocèse de Luçon*, 1681-1698.

PONTAS (Jean), *Dictionnaire des cas de conscience*, Paris, Le Mercier, 1715, 2 vol.

SEGNARY (Paul, R. P.), *L'instruction du confesseur ou méthode pratique du confessionnal*, Paris, 1686.

Peut-être des lettres pastorales de l'évêque d'Arras.

Peut être l'ouvrage d'Antoine Godeau, intitulé

**Matières de controverse par Mr L'évesque de Viviers.**

**Observation de mr de Menage sur la langue française.**

**Les pseumes de David traduits en François avec une explication des saints pères en trois tomes.**

**Pratique de la pénitence par mr L'évesque de verdun**

**Pastoral de saint Charles de Milan**

**L'année pastorale par Caignet en 6 tomes. Rodrigues ou perfection chrétienne en quatre tomes.**

**Le sacramentaire des pasteurs par Joliot très bon et utile.**

***Scrutinium sacerdotale, sive modus examinandi tam in visitatione episcopali, quam in susceptione ordinum.***

**Panégérique des saints par Senault en un tome.**

**Sermant de prière basse.**

**Le nouveau testament un en François et un en latin.**

**Sermons de Texier en deux tomes.**

**Vie des saints en grand volume pour toute l'année et un autre pour six mois seulement.**

**Mr de Saintebeuve en quatre tomes sur les cas de conscience.**

*Morale chrétienne, destinée aux curés et prêtres. Instructions sur les matières de controverse, dressées et imprimées par l'ordre de Messire Louis de Suze, évêque et comte de Viviers, pour les nouveaux convertis de son diocèse, 1685.*

MENAGE (Gilles), *Observations de monsieur Menage sur la langue françoise*, Paris, 1672.

HABERT (Louis), *Pratique du sacrement de pénitence, ou Méthode pour l'administrer utilement, imprimée par l'ordre de Mgr l'évesque comte de Verdun pour servir au confesseurs de son diocèse*, 1694, 3<sup>e</sup> édition.

*Le pastoral de Saint Charles Borromée ou avis aux curés et autres pasteurs (...) tirés des actes de Milan.*

CAIGNET (Antoine), *L'année pastorale*, 1671-.

RODRIGUEZ (Alphonse), *Pratique de la perfection chrétienne et religieuse*, 1693-.

JOLIOT (J.-F.), *Le sacramentaire des pasteurs, tiré des Saintes Ecritures, des Conciles, des pères*, Paris, 1709.

FABIO INCARNATO. L'ouvrage, dédié en 1608 au cardinal Aquaviva, archevêque de Naples, réédité. Ouvrage de théologie.

SENAULT (Jean-François, RP), *Panegyrique des Saints*, 1660.

*Non identifié*

Il s'agit très certainement d'un ouvrage comme il s'en rencontrer beaucoup en latin et traduit en français. Il est peu probable qu'il s'agisse de l'ouvrage de Pasquier Quesnel, *Le nouveau testament en François*.

*Sermons pour tous les jours de Carême, prêchés par le P. Texier*, Paris, 1676.

Une des nombreuses vies de saints.

SAINTE-BEUVE (Jacques de), *Résolutions de plusieurs cas de conscience touchant la morale et la discipline de l'église*, Paris, 1689-1704.

**ANNEXE XVI. STATUTS ET RÉGLEMENTS DE LA  
FRATERNITÉ DES PRÊTRES DE MIREMONT DEPUIS  
L'AN 1584  
(RÉDIGÉS EN 1637)**

Arnaud Manan, prebtre et recteur, Benoist Brun, prebtre, Jean Faugière, prebtre et obituaire, reçus au rang des prebstres de la fraternité et servans lad[ite] église.

1.

Le mercredi 1<sup>er</sup> d'octobre, sera célébrée une messe haute à 8 heures de *Sancte Spiritu*, tous les prebstres y assisteront, tous s'assembleront pour parler secrètement de toutes les affaires de la communauté. Le 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, une messe haute de *Corpore Christi*, les prêtres s'assembleront. Idem le 3<sup>e</sup> vendredi du mois d'avril, au grand autel, le scindic donera d'aumosne à 4 pauvres un sou à chacun, plus s'assembleront pour parler de cas de conscience ou cérémonies, et après des affaires de la communauté.

Le 3<sup>e</sup> samedi de juillet, une messe haute à l'heure 8 heure, aumône à sept pauvres, un double à chacun et l'épître sera dite par un prêtre de la fraternité que le recteur commandera, tous les prebstres s'assembleront pour parler des cas de conscience, des cérémonies de la messe et de la vie, mœurs et après de toutes les affaires de la fraternité,

2.

Le recteur ou le vicaire présidera.

3.

Outre les assemblées, on s'assemblera deux fois la semmene en lad[ite] église selon que le concille provincial commande et selon qu'il est enjoinct par Mgr l'archevêque, le 30 aoust 1630, on traitera des cas de conscience de l'interprétation du catéchisme romain ou des cérémonies de la messe, il sera poincté toutes les foys, d'un soul à toutes les assemblées qui se feront.

4.

Mutation du scindic après la toussaint, chaque année, élu à la pluralité de voix de tous les pbres et ouvriers du Purgatoire. Rendre compte de son administration à la fin de l'année, faire la distribution aux pbres à proportions qu'ils auroint servi et payé les poinctes que chasque prebtre aura faitz durant l'année, lesquelles viendront au profit de ceux qui auront servi comme est ordonné par l'official de Toulouse, le 19 juillet 1630, distribution à la toussaint....

5.

Les messes hautes matutinales fondées à la chapelle du purgatoire tous les dimanches seront célébrées par an, observé depuis février 1574 que les Huguenots furent chassés de Miremont, jusques à présent lad[ite] coutume et tradition s'observera, comme aussi les messes que les confréries sont obligées de célébrer, celle de l'hospital tous les lundis avec les obsèques de morts, pour ce service l'hospital paye 16 livres et tous les mardis la confrérie saint Eutrope fait célébrer une messe basse et on baille 4 livres, et celle du digne crucifix tous les vendredis, messe basse de *Nomine Jesu* avec la passion le temps des moissons, pour l'âme de Jean Laffite, seigneur d'Auribail pour 8 livres. Et tous les samedis, messe haute de Notre-Dame du Rosaire depuis l'union faite à lad[ite] confrérie, acte retenu par Guillaume Salvy, notaire, le 1<sup>er</sup> mai 1632, les marguilliers de Notre-Dame payent annuellement 8 livres. Le prebtre qui manque est pointé et l'agent du service remis par les marguilliers entre les mains du scindic pour en faire la distribution aux prebstres qui auront fait à leur rang le service qui se trouvera escript dans le livre à ce destiné.

6.

On célébrera les obits comme ils sont contenus au rolle et placart posé à la sacristie, par semaine et par rang, et le service se inscrira dans le livre de la sacristie à ce destiné, obits seront publiés au prosne de la messe paroissielle pour en advertir les parens et amis.

7.

Tout nouveau prebstre qui sera recu de lad[ite] congrégation et fraternité prestera foy de garder, tenir et observer toutz les présentz articles, soit-il obituaire ou autrement, après avoir prié et requis Monsieur le recteur faisant résidence continuelle, comme estant le chef de lad[ite] communauté et autres sieurs et anciens prebstres, avec humilité et dignité, estant filz natif de lad[ite] ville, ne sera receu qu'il n'ait servi auparavant l'église par le temps de 3 mois. Et au cas aucun prebstre forain non natif de lad[ite] ville soit-il obituaire, et possédant obitz en son particulier en lad[ite] église présenteroit pour estre receu dans lad[ite] communauté, ne sera receu que par urgente nécessité et ayant fait résidence d'un an entier en lad ville, servant l'église saintement et honorablement, au préalable examiné par M<sup>gr</sup> ou son vicaire, et après recteur, scindic, et prebstres assemblez, pourquoi sera tenu faire aparoir ses lettres de prebstrise et d'attestatoire de sa bonne religion et vie, de quelle ville ou lieu il aura faicte sa dernière résidance par l'espace d'une ou plusieurs années, et la charge de tel prebstre natif de lad ville ou autre forain ou obituaire estant recue, sera tenu de dire toutes les messes hautes des obits et toutes les messes hautes de fondation jusques avoir passé tout l'entier rang.

8.

Aucun prebstre de ladite communauté ne s'en ira ailleurs pour faire résidence contre le vœu ou consentement du recteur et autres prebstres, s'il revient n'y ayant pas d'autres fils natifs, il prendra rang comme nouveau et dernier venu.

9.

Au cas un ou plusieurs prebstres voudroient voyager en dévotion ou pèlerinage, en autre lieu, demeureroient par l'espace de 3 mois ou de 4, ne seront distriantcz ni hors de la communauté, ni hors de leur rang, ni aussi au cas de maladie, pour telz affaires ou estant malades en lad[ite] ville, ainsi en ce cas de maladie, prendront et recevront leur droit des esmolmens appartenans à lad[ite] communauté en leur rang, et comme s'ils avoient vacqué au divin service en lad église. Aucun prebstre ne pourra faire un voyage sans la permission de Monsieur le recteur, scindic et autres prebstres en demandera la permission par escript pour un tel temps, lequel passé, ils seront suspendus de la congrégation ou communauté pour six mois et prins de leur part de leurs esmolmens.

10.

Aucun prebstre reçu en lad[ite] communauté ne pourra servir ailleurs de vicaire ni autrement et délaisser son devoir et charge par lui promise à la congrégation, lors de sa réception. Aussi ne sera loysible à aucun prebstre s'en aller ailleurs les iours de festes de commandement et chomable ez quelles il y aura à célébrer quelque messe haute d'obit ou autre fondation ou quelque procession ordinaire ou extraordinaire sans licence de Mr le recteur et autres prebstres et en cas de contrevention, il sera poincté à l'ordinaire à chaque office, et aux festes solennelles doublement.

11.

Ordonné et promis assister à toutes premières et secondes vespres chômables et les dimanches aux messes paroichiellles et matutinalles hautes, comme de coustume et de tout temps observé en lad[ite] communauté, aux processions, à complies, et litanies de la Vierge, tous chantans et psalmodians avec le surplis dévotement et autres offices à peine de la poincte sans légitime excuse approuvée par Mr le recteur et autres prebstres, comme il a esté enjoinct et commandé par Monsieur l'official de Tolose, par un apoinctement en date du 22 aout 1560.

12.

Tous émolumens, revenus et rantes en sera faite division égale à tous les prebstres à proportion qu'ils auront servi, en présence des ouvriers de la coupe du Purgatoire Réserver la somme convenable pour acheter des ornements requis et nécessaires pour la célébration des divins offices avec le sceau et le consentement des autres prebstres et par pluralité de voix

13.

Au décès d'un des prebstres et autres à l'advenir, le quatrième jour après sa sépulture, célébrer une messe solennelle de *Mortuis* au grand autel, diacre, sous diacre avec les obsèques de mors le matin devant la messe, s'y trouveront les prebstres en surplis, et mettront les grands cierges de la table du purgatoire au grand autel, durant qu'iceux offices se célébreront et seront appelés les héritiers du prebstre décédé et seront pointés les pbres défailants de deux pointes ou de la valeur d'icelle comme aux festes solennelles. Au cas seroit tel prebstre *in agonis*, qu'il le faille veiller, un prebstre ou d'eux l'assisteront, et seront changés de 8 en 8 heures, jusques ce que le corps soit enterré ; celui qui refusera sera suspendu de lad[ite] congrégation pour 3 mois à la première fois la 2<sup>e</sup> pour un an et la 3<sup>e</sup> pour tousiours. Au cas quelque prebstre décède en pèlerinage ou autre voyage, ne pouvant estre enseveli en notre église, que les offices susdits seront célébrés à l'annonce du décès.

14.

Le pointeur sera élu par Mr le recteur ou tel autre qu'il commettra, prêtera serment de faire sa charge, assistera à tous les offices divins comme les autres.

16.

Avons ordonné et constitué que le taux de la pointe des divins offices est premièrement que le prebstre qui s'absentera les festes solennelles, Noël, Toussaint, Pasques, feste Saint-Eutrope, Saint-Sabin, Pentecoste, ascension Notre-Seigneur et transfiguration, circoncision, iour des rameaux et la feste des roy, la feste Dieu et les quatre festes sollennelles de Notre-Dame et à tous les offices de la semaine sainte, à l'exaltation de la sainte croix et Sainte Trinité, à la feste Saint-Michel et la feste du bon ange gardien et aux processions de Saint-Marc et Rogations, lesdits jours de festes manquans à tous les divins offices, premières et secondes vespres, messes hautes parrochielles et matutinalles, sera pointé de 20 sous. Pour les autres messes, sera pointé de 5 sous, messe des morts : 6 sous.

17.

Le diacre et sousdiacre se fera par rang, scavoit que celui qui aura fini sa semaine en disant les messes hautes tant matutinales tous les dimanches et festes de commandement que messes des obits, comme dit est, entrera en semaine de faire le diacre ou sousdiacre, selon que Monsieur le recteur commandera, sans aucune réplique ou répugnance, à peine de la pointe de 5 sous, comme de coustume à chaque office que sera au profit de celui qui le fera et que Lr le recteur estant de séminaire, estant obligé de célébrer les messe paroissialles hautes les dimanches et festes, au grand autel, nous dictz prebstres, seront tenus et obligés dire les messes matutinales pour lui, par rang et fair le diacre et sousdiacre, comme par privilège et prérogative de tout temps gardé et observé en lad[ite] communauté, lorsque le recteur est occupé aux offices de la paroisse ou tel autre prebstre vicaire ou aultre de la congrégation est exempt de la pointe, aux confessions ou administrations des saints sacrements ou telles obligations de paroisse, pour lors le reste des prebstres de lad[ite] congrégation sont tenus et obligés de dire les messes et servir par rang pour eux.

18.

A la réception d'un prestres, on célébrera une messe haute de *sancte spiritu*, à laquelle assisteront tous les prestres avec surplis et ornemens, sera faicte pointe comme les festes solenelles, le nouveau prendra le dernier rang et siège en l'église et autres lieux, vivre en unité et concorde avec tous les autres, et estre fidelle et loyal frère congrégé et assemblé en lad[ite] fraternité, et aller *in habitu*, porter la tonsure et marcher descemment, le poil coupé, avec décence et bon exemple, et marcher en prestre et personne consacrée à dieu, en cas aucun prestre de lad[ite] congrégation joueroit en public ou danseroit, ou iroit par les tavernes ou cabaretz, le recteur l'advertiré de quitter cette façon de vivre, puis sera rayé du rang des prestres congregez et mettre quelqu'un d'autre à son lieu et place.

#### Conclusion

Tous les précédents articles et constitutions en nb de 18 par nous esrit, pbres de Miremont, à l'instar de nos prédécesseurs et anciens prestres, faictz et ordonnés et exactement gardés depuis le 20<sup>e</sup> mars 1584, et à présent ratifiez par nous prestres soussignés, lesquelles constitutions et ordonnances prometons garder et observer de point en point, comme aussi nos successeurs seront tenus garder et observer comme estant fondés sur le droit et raison, et concile de trente et concile provincial et statuts synodaux, lesquels nous demandons l'autorisation.

En foy de quoi avons signé avec le baille et ouvrier de la table du purgatoire, le 4 janvier 1637.

Manan,, recteur et scindic, J. Faugière, prestre, B. Brun, prestre, A Bardichon, baille de la table du purgatoire, Pierre Bédeilhe, notaire.

**ADHG, 2 MI 879.**

## ANNEXE XVII. UN CONSEIL DE PAROISSE : LA DALBADE LE 5 NOVEMBRE 1600

(ADHG, 1 J 1022, PIECE 20)

Assemblé le conseil de la paroisse, président M<sup>e</sup> Laurent de Felere, conseiller du roi en la cour du parlement, assistant, François Dufour docteur et advocat et capitoul de ladite paroisse, Bertrand Boulets et Vital Consor, docteur et advocats en la cour, Noble Jehan de Domarel, bourgeois, sieurs Jean Bernard, Arnaud Cormier, Mathieu Lermy, marchants, De Catpera, Dalbay, Martin, Chamaliers, procureur en la Court, Salvet, procureur au sénéchal, Devaux, notaire, Guicazat praticien, etc.

Mr de Chalvet, conseiller du roi en la Court a représenté qu'il est nécessaire de pourvoir à plusieurs points grandement importants pour la paroisse, le service de Dieu. Que de fort ancienneté les recteurs de lad[ite] église ont accoustumé de dire ou faire dire par leur vicaire chaque jour une grand messe haute, 6 ou 7 heures du matin [...] depuis quelque temps lad[ite] messe a été intermise, de quoi les paroissiens ont fait plainte.

Plusieurs règlements pour le service que les prebstres de la Douzaine et autres obituaires doivent faire en ld[ite] église, et qu'il a été autre fois établi par les anciennes délibérations un poincteur pour marquer les défailhantz aux heures canoniques et qu'ils seront menacés de certaines amande pécuniaire au profit de l'œuvre...

Certains bailles dans l'église refusent de porter le bassin et de marcher en l'ordre des tables selon l'antiquité d'icelles se plaignant que ceux qui portent les premiers bassins sont de moindre qualité qu'eux, concurrants par ce moyen le seul rang de leur personne et non celui des confrairies, a cause de quoi ils ont voulu troubler l'ordre ancien, ou bien se font dispenser contre leur serment de servir en personne et ils ont mis de leur autorité privée certains substitués en leur place ; et pareillement les prebstres de la douzaine s'ingèrent leur mesmes de prendre les clefs de la table du purgatoire et d'y commettre un questeur à leur post qui n'a serrement ni approbation de la paroisse et pour mieux pouvoir disposer par leur moyen les deniers à leur plaisir.

Démontré par Lafont ouvrier, que les prebstres de la Douzaine retirèrent à la table de l'œuvre un coffre de fer appartenant à la paroisse, ils l'ont transporté de la grande sacristie à la petite sacristie appartenant à la paroisse et où n'est la coustume de faire sécher et rafraîchir les prédicateurs.

Depuis six semaines la grand lampe ou chandelier pendant devant le grand autel qui fut acheté en l'an 1550 par les ouvriers et qui fut baillé aux bailles de Notre-Dame pour par eux fournir le luminaire conduit et gouverné seroit tombé par leur coulpe et négligence et se seroit gasté, et estant sommés lesdits bailles de faire réparer et remettre d'y donner ordre, disant que led[it] chandelier appartient à la table de l'œuvre et que n'est aux ouvriers de le faire racouturer

Plusieurs grandes et notables réparations à faire au clocher, aux vitres et orgues de l'église et plusieurs ordres : faire une petite cloche, accomoder la somiere et le carihon, qu'il n'y a nul moyen à la table de l'œuvre pour faire les réparations, ont prié la compagnie de délibérer

Les bailles Saint-Joseph par leur négligence ont bazardé de laisser perdre une rente de 6 livres constituée à lad table par feu Jacques Permand en l'an 1531.

## ANNEXE XVIII. DES MARGUILLIERS, BAILLES, OUVRIERS OU BASSINIERS DES ÉGLISES

Simon de Peyronet a compilé dans son ouvrage de références les différentes prescriptions qui ont trait au clergé, au service divin mais aussi aux marguilliers. Il fait aussi référence à une parenté juridique, telle que l'on peut le voir avec ses « remarques sur les susdites ordonnances et instructions » (p. 1210).

### Chapitre 1. des marguilliers, bailles, ouvriers ou bassiniers des esglises

§ 1. Les marguilliers en feront rien dans les églises sans la participation des curés.

*Concile de Cologne de 1549.*

§ 2. Les curés auront la surintendance sur les rentes et les revenus des fabriques.

*Concile Mayence de 1549.*

§ 3. Les marguilliers rendront compte tous les ans de leur administration, et presteront le reliqua en la présence du curé

*Concile de Mayence, 1549. Concile de Narbonne de 1551. Synode de Paris de 1557. Statuts de Montauban. Statuts de Lombez. Statuts de Saint-Papoul*

§ 4. Les marguilliers n'employeront à leurs usages particuliers les deniers de la table.

*Concile de Mayence de 1549.*

§ 5. Les coffres armoires, tronc ou archifs ou les marguilliers tiendront les deniers, ornemens et papiers des tables seront fermés à deux clefs, dont l'une sera entre les mains du curé et ne pourront s'ouvrir que le curé présent.

*Concile de Mayence de 1549.*

§ 6. Feront inventaire des biens de l'église dont le curé aura une copie.

*Synode de Paris, 1557.*

§ 7. Ne recevront aucuns prestres pour dire messe votive qui ne soient approuvés de l'ordinaire et envoyés par le curé.

*Concile de Cambrai, 1565.*

§ 8. N'employeront les deniers des bassins que pour faire dire de messes pour les morts, pour les réparations ou ornements de l'église.

*Concile de Reims en 1583, Synode de Rodez, 1572*

§ 9. Ne pourront vendre ni aliéner les biens des fabriques sans la permission de l'ordinaire, ni les convertir en autres usages, qu'à ceux auxquels ils sont destinés.

*Concile de Rouen, 1581*

§ 10. N'affermont les biens des tables sans précédentes proclamations et sans le consentement du curé.

*Concile de Narbonne de 1609*

§ 11. Questeront avant la consécration, et ce qu'ils amasseront sera escrit dans une livre à ce destiné.

*Concile de Narbonne supra*

§ 12. N'employeront les deniers des bassins en festins, ny autres dépenses inutiles, ny mesmes aux utiles sans l'ordre du curé

*Statuts de l'évêché de Lombez sous Jean Daffis.*

§ 13. Ne laisseront faire aucune fonction à aucun prestre qui soit du diocèse ou étranger, sans le consentement des recteurs, ny ne tiendront les clefs de Eglises ou chapelles, mais le curé.

*Ordonnances synodales de l'évesché de Pamiers, sous Henri de Sponde (1620).*

§ 14. Les marguilliers ne peuvent accepter les fondations sans appeler les curés.

*Henri III ; États de Blois, 1579 art 53.*

§ 15. Les marguilliers retenant ou divertissans les biens de l'Eglise sont excommuniés selon les canons.

*Concile d'Orléans, année 540. Concile de Paris, 559. Concile de Tours, 570. Concile de Valence, 589*

## ANNEXE XIX. LA DESCRIPTION DE LA RELIQUE DE SAINTE BARBE POSSÉDÉE PAR LA CONFRÉRIE SAINTE BARBE DANS L'ÉGLISE DE GARIDECH EN 1661

### ADHG, 1 H 414, fol 3-4.

Ont comparu devant nous Guillaume Latour et Dominique Million, bailles assistés de Pierre Chabrières [...] confraires, qui nous ont ouvert la grande armoire dans l'espeuseur de la muraille de l'église à costé de l'évangile dud[it] autel de sainte Barbe de douze pans d'auteur et une cane largeur environ avec une porte de bois et deux grandes barres de fer avec deux cadenats, les clefs desquels sont tenues par lesd[its] bailles et nous ont exhibé dud[it] armoire un buste de bois doré tout neuf avec la figure de sainte Barbe et nous a dit a esté fait pour estre enchassé une relique de sainte Barbe, laquelle nous avons trouvée dans une enveloppe avec un taffetas rouge qui [est un] os du bras de la longueur d'un pan tenu dans un petit coffre, qui a une vitre par dessus pour faire voir lad[ite] relique et estoit fermé avec deux clous, et visitant led[it] coffre y avons trouvé un voile de toile avec une croix de soie au milieu faite à l'aiguille avec certains petits ouvrages de soie faits aux estremités à l'aiguille, estant led[it] voile de longueur de six à sept pans et de largeur de deux pans qu'on dit estre le voile duquel sainte barbe estoit couverte quand elle fut maitrisée [...]

Plus un petit coffre peint et fait a proportio fermé aussi avec un ossement rong, taffetas jaune, une relique de sainte Apollonie.

Un autre buste de sainte Barbe de bois peint fort vieux ayant au bas une petite enchâssement de la longueur d'un pan avec une vitre entourrée ou bordée d'une lame de bronse sur laquelle lame sont gravées en caractères gothiques : *BRACHIAM SANTA BARBARA* sans rien dedans.

N'ont ni titre ni acte des reliques.

**ANNEXE XX. L'INVENTAIRE DU MOBILIER DE  
L'ÉGLISE D'AUZEVILLE EN 1680  
(ADHG, 1 J 1815, FOL. 80)**

1 alimande une bois sapin dans la sacristie servant à tenir les ornements  
3 amicts trois de toile commune bon  
1 encensoir de leton à l'ancienne  
4 aubes bonnes une de mousseline fine, les autres de toile commune  
Argenterie : un calice, une patène, un soleil avec osn pied le tout neuf ;  
Un grand calice avec son pié un autre petit ciboire pour porter le viatique aux malades,  
une grande croix pour les processions,  
une petite boîte qui était la chapelle de Notre-Dame de Bon secours, le pied d'argemine  
2 armoires : une aux fons baptismales pour tenir l'eau des baptêmes et l'autre au cœur pour  
tenir l'huile de la lampe.  
2 bancs : celui des marguilliers, celui des consuls  
2 bannières : une bonne, l'autre usée de velours rouge,  
2 bras dorés  
7 bassins pour les marguilliers : trois d'estain, 3 de cuivre, un de leton.  
2 bassins de cuivre, l'une pour fondre la cire, l'autre à l'eau bénite  
6 boîtes, deux pour tenir l'encens, 2 pour les purificateurs, et deux rondes  
6 bonnets, 3 noirs pour les presches, 3 violets pour les clercs  
9 bourses pour les corporaux, neufs, 5 blanches, une desquelles est neuve sur le dernier, deux  
rouges, une violet, une noire  
7 bourses, 2 burettes d'estain  
7 caisses, 7 dans l'église ou dans la sacristie, une à la chapelle de Notre-Dame les deux qui sont  
aux fons de l'église  
2 cantorals, l'un pour les messes, l'autre pour chanter  
18 chandeliers, 12 de laiton, 2 de fer, 4 de bois peint  
13 chasubles 6 blanches, tout bonnes, à la réserve d'une qui est deschirée, 3 rouges, deux noires,  
une de couleur verd, une violet garnie de leur estole et manipules.  
2 cheres une pour les prédications l'autre basse pour l'officiant  
11 cloches, savoir 5 au grand clocher, une à Notre-Dame, une saint Jean, une pour donner le  
cours des processions, une pour sonner quand on porte le viatique aux malades et deux petites  
pour sonner.  
3 confessionnaux, deux à la paroisse, un à saint Jean garnis de grilles de fer et l'autre à Notre-  
Dame  
7 cordons, 3 bons et 4 coupés.  
5 corporaux, 4 bons et deux usés  
6 crédences, 4 blanches d'estole et deux petites dévêt  
3 crémières trois d'estain avec leur estui, pour les saintes huilles  
1 croix d'argent et 4 de laiton  
14 cuillers deux servant à la messe, les autres pour garnir les autels estant de diverses etoffes  
3 dantelles dans filet l'autre de soie pour le tour des autels  
3 draps mortueries, deux noirs, un blanc, un noir coupé et l'autre neuf  
6 dalmatiques : 2 blanches, deux à fleurs avec leurs loupes rouges de foire et deux noires  
garnies de maniples  
20 devants d'autel : 4 blancs de soie ou d'estoffe, 4 de couleur verd, deux rouges, deux bleux,  
deux colomnon, 4 de vert, une de toile peinte  
4 eau bénite : un de pierre à la paroisse, un de petit de cuivre un d'estain à st jean, un de pierre à  
Notre-Dame

165 écharpes....

6 figures en relief de bois doré : saint-Séverin, sainte Catherine (au grand autel), d'une hauteur de 6 pans, peintes ; de Notre-Dame du Rosaire, de Saint-Joseph, de saint Roc<sup>1538</sup>, et une petite d'un pan de hauteur qui représente la vierge et est peinte et la figure de Notre-Dame de Bonsecours à la chapelle avec 10 robes pour Notre-Dame et autant pour le petit Jésus qu'elle tient en mains, une jaune, une verte, une rouge, une noisette et les autres blanches.

4 gradins de bois : deux à Notre-Dame du Bon secours, deux à la paroisse.

3 lampes de leton, deux dans la paroisse, une à ND

6 livres : deux litanies, des vieux comptes de l'église, le livre terrier, le livre des confrères du Saint-Sacrement et de saint-Séverin et du Rosaire, le livre des ordonnances et le présent livre de comptes, le livre des Baptêmes, mariages et sépultures.

Linges pour les burettes : 8

1 linseul grossier avec la croix

6 missels

30 nappes : 27 bonnes pour les autels, 3 petites pour la communion

1 navete de leton

4 palles trois de toile et une d'estoffe

1 poile, un à quatre bâtons avec osn dais de toile peinte.

7 pluviaux

Deux pupitres

2 pierres sacrées mobiles et la grande du grand autel

3 rabats de toile pour la figure de la vierge

2 rituels : un neuf et un antien coupé

6 robes de ND et autant pour le petit Jésus

28 serviettes

2 surplis usés

27 tableaux : celui du grand autel<sup>1539</sup>, deux qui représentent deux anges sur les crédences, un Christ à l'autel de saint Joseph, au côté de l'évangile de l'autel de Notre-Dame des anges sur la toile, aux fons du baptême un saint Jean baptisant Nostre Seigneur, huit petits dorés, deux de gase d'argent, le grand de la chapelle de Notre-Dame du Bon secours, 4 médiocres sur le carton, à saint Jean, un Ecce homo, un petit de Notre-Dame et un autre de saint Jean<sup>1540</sup>.

3 tabernacles de bois, un de bois de hêtre peint à la paroisse, un de pierre pour tenir les saintes huiles et un doré pour Notre-Dame et un neuf depuis tout doré en 1682.

6 tapis : un verd, un blanc, un bleu, un de bergame pour le banc des marguilliers, un de canevas à deux messes à la sacristie et un bleu de toile à la chapelle Notre-Dame.

3 *te igitur*, un vieux coupé et deux bons

4 troncs : le grand a trois clés, celui de la croix, celui de saint Josphe, celui de Notre-Dame du bon secours, celui du bassin du purgatoire au pié du crucifix, près l'eau bénite.

15 vases : trois d'estain pour les purifications, après avoir donné la communion des autres, pour tenir des fleurs, et les autres de terre pour la réserve de 4 qui sont de maiance

17 voiles de calice, 7 blancs, 4 verts, un violet pour le tabernacle, plus trois voiles, pour le ciboire.

---

<sup>1538</sup> Saint Joseph et saint Roch, hautes de trois pans, de bois blanchi.

<sup>1539</sup> Celui du grand autel représente la descente de Notre-Seigneur sur la croix.

<sup>1540</sup> Dans la chapelle Notre-Dame du Bon secours, il s'agit d'un grand tableau de deux canes sur une qui représente saint François et saint Dominique. Il y a aussi quatre tableaux de papier sur le carton : un Christ, un Saint-Sacrement, un saint Pierre et un saint Jean. Dans la chapelle saint Jean, le tableau de l'Ecce Homo est une huile sur toile, avec sa corniche. On y trouve aussi des tableaux à la détrempe, représentant l'un la vierge et l'autre saint Jean.

# ANNEXE XXI LES STATUTS DE LA CONFRÉRIE DU TRÈS SAINT SACREMENT DANS L'ÉGLISE DU LHERM (1684)

ADHG, 1 J 75

Premièrement il est ordonné que tous les fideles tant de l'un que de l'autre sexe se confesseront et communieront le jour du leur réception pour gagner l'indulgence plénière de leurs péchés, et la réception sera faite par monsieur l'archipreste revestu du surpelis et de l'estole, après lui avoir fait lecture des statuts et luy avoir fait promesse de les observer.

Seront tous écrits dans un livre selon l'ordre de leur réception et on n'exigera rien deux pour l'entrée laissant à la discrétion d'un chacun de donner ce qu'il voudra pour subvenir aux charges nécessaires de la confrérie dans laquelle seront reçus tous ceux qui en auront la dévotion pourveu qu'ils soient de bonne vie et mœurs.

Il y aura trois surintendants ou bailles, scavoir un ecclésiastique, deux laïques qui en seront chargés toutes les années, un desquels aura soin de quêter pour le luminaire aux messes et à vespres chaque troisième dimanche du mois ; et pendant l'octave du Saint-Sacrement, ils auront soin que le Saint-Sacrement soit honoré et en cas il y aura quelque confrère scandalisé ou de mauvaise vie, ils auront soin d'en advertir le sieur archiprêtre qui lui fera les monitions nécessaires et s'il n'en profite pas et néglige d'assister aux offices divins les dimanches et festes, ils seront rayés publiquement du livre de la confrérie et à la fin de l'année les surintendants rendront compte aux nouveaux et presteront serrement entre les mains de monsieur l'archiprêtre.

Chaque troisième dimanche du mois, le Saint-Sacrement sera exposé à la sainte messe et à vespres, et à la fin desquelles on fera la procession du Saint-Sacrement au tour de l'église et ensuite on donnera la bénédiction.

Les confrères seront soigneux de s'y rendre pour assister ausd[ites] processions et tacheront de communiquer le plus souvent qu'ils pourront avec l'avis de leurs confesseurs et sur tout les festes solemnelles, les festes de Notre-Dame et troisième dimanche du mois, demanderont à Dieu qu'il conserve et augmente en eux la dévotion et révérence qu'ils doivent au très adorable Sacrement en qualité de confrères prient dieu pour les fins accoutumées.

Lorsque quelque confrère sera malade, on aura soin de lui faire porter le Très-Saint-Sacrement avec le poile lors qu'il ne seront pas trop éloignés et les confrères tacheront de l'accompagner et s'ils ne peuvent pas aller diront un *pater* et un *ave*, pour le malade, lequel ils visiteront à leur commodité et lui feront quelque aumosne s'il est pauvre.

Lorsque quelque confrère viendra à décéder, les confrères sont exhortés d'assister à la sépulture et de dire un *profundis* ou trois fois le *pater* et l'*ave maria*. Et le lendemain, du dernier jour de l'octave du Très-Saint-Sacrement, on célébrera une grande messe de *requiem* pour tous les confrères décédés pendant l'année, à laquelle tous les confrères tacheront d'assister et ce, suivant les usages et coutumes.

Tous les confrères sont exhortés de confesser et communier tous le 3<sup>e</sup> dimanches de chaque mois et d'assister à la procession pour gagner l'indulgence plénière qui leur est accordée trois fois à leur vie et à l'heure de leur mort, en invoquant le très saint nom de Jésus de tout leur cœur, tous les confrères sont exhortés de garder les présents statuts qu'on aura soin de leur lire une fois l'année. Ils scauront pourtant que ces statuts n'obligent pas à les observer sur peine de pesché à moins qu'il n'y eut du mépris de soint, efforcer de les pratiquer le mieux qu'il pourra pour honorer le très saint sacrement et de gagner les indulgences concédées par les papes à ladite confrérie.

Nous approuvons les présents statuts pour estre observés selon leur forme et teneur dans la paroisse du Lherm selon l'ordonnance de visite que nous avons rendue pour l'établissement de la confrérie du Saint sacrement dans icelle ; fait à Toulouse, le 24 février 1684. Joseph Morel, vicaire général.

**ANNEXE XXII. LES DELIBERATIONS DE L'AA DE  
TOULOUSE  
(AFSI, CA 113, FOL 26)**

11 décembre 1670 :

Il y eut trente-deux personnes à la rénovation. Suivant la forme ordinaire prescrite dans nos reigles et ce depuis 7 heures jusqu'à neuf.

On a résolu ce qui suit :

1. que les nouveaux receus entrant à la porte demanderoient au portier où est le Père N pour se donner à connoistre à lui. Et que ceux qui les présenteroient auroient le soin de les en advertir.
2. Que quand on voudroit nommer quelqu'un pour l'assemblée, on s'adresseroit au commis en particulier, qui avant que de le proposer donneroit ordre à diverses personnes de le connoistre pour en savcoir bien toutes les qualités et que sur leur rapport il en pourroit parler à l'assemblée.
3. Qu'on prendroit garde de ne dire point le mot du guet ny rien qui s'y rapporte devant les estrangers pour ne leur point donner sujet de quelque secrète intelligence. Mais qu'on pourroit se serrer la main ou se dire l'un l'autre. Monsieur souvenez vous de ce que vous scavez ou autre chose semblable. Et qu'il falloit encore s'abstenir de dire l'un l'autre devant aucun étranger. Je me recommande à vos prières.
4. Qu'il ne falloit point s'en aller tous ensemble à la sortie de l'assemblée mais qu'il falloit tacsher de se diviser en diverses bandes et chemins et qu'en classe on devoit se disperser et ne se mettre point tous ensemble reiglement dans un mesme banc qu'on avoit accoustumé de faire.
5. Qu'on commencera l'assemblée à une heure précisément les jours ordinaires et les jours de jeusne à une heure et quart.
6. Que les nouveaux receus seroient conduits chez tous les autres par celui qui les auroient présentés à leur commodité et le plustost qu'il leur seroit possible pour les connoistre et que réciproquement les anciens mettoient peine à les fréquenter et se familiariser avec eux.
7. Que ceux qui seront absents à l'assemblée auront soin de voir au plus tost ceux qui ont esté présents pour s'instruire avec eux des motifs et pratiques de la vertu de la semaine qu'on y a porté.
8. Que ceux qui sont et seront absents de la ville auront soin d'entretenir leur union et amitié par lettres avec ceux qui restent dans la ville usant d'une grande circonspection pour les envois et pour n'y faire jamais mention ny de l'assemblée ni de rien qui puisse la faire découvrir si les lettres estoient interceptées.

Réception de M<sup>e</sup> Castets.

Commis : Mr François Carrere, ecclésiastique. Substitut : M<sup>r</sup> Marc Gimball, aussi ecclésiastique.

On fist la distribution des prisons :

Pour les prisons de la maison de ville : mr de Carlinas et mr Barbés

Pour la conciergerie : Messieurs Viala, Tournier.

Pour le sénéchal : Mr Sicard et Mr Meynier

Pour l'écarlatte mr Carrere et Aussaguel.

Pour les armurats : mrs Beissières Latour et Guilleminet

Pour le viguier Mr Teulier, Couture et Moly



## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

---

## I. Instruments de travail

### A. Dictionnaires

#### 1. Histoire générale

BÉLY (Lucien), *Dictionnaire de l'Ancien régime, royaume de France, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

JOUANNA (Arlette), BOUCHER (Jacqueline), BILOGHI (Dominique), LE THIECK (Guy), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1526 p.

MOUSNIER (Roland), *Les institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, rééd., 2 vol.

ROMAN d'AMAT (Jean-Charles), PREVOST (Michel), LOBIES (Jean-Pierre), dir., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1933-2001, 20 vol.

#### 2. Histoire religieuse

BLONDEL (Nicole), *Le vitrail. Vocabulaire typologique et technique*, Paris, Imprimerie nationale, 2000, 436 p.

NAZ (Raoul), dir., *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, Letouzey et Ané, 1935-1965, 7 vol.

*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1912 et suivantes, 26 vol.

*Dictionnaire des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse, tome III, Sud-Ouest*, Paris, R. Laffont, 1967, 740 p.

FEUILLET (Michel), *Vocabulaire du christianisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 2010, 3<sup>e</sup> éd., 217 p.

LEMAÎTRE (Nicole), *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris, Le Cerf, Nathan, 1994, 332 p.

SUIRE (Éric), *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, A. Colin, 2004, 234 p.

### 3. Histoire toulousaine

LAMOTHE-LANGON (Étienne-Léon), LAURENT-GOUSSE (Jean-Théodore), DU MÈGE (Alexandre), *Biographie toulousaine ou Dictionnaire historique des personnages qui [...] se sont rendus célèbres dans la ville de Toulouse ou qui ont contribué à son illustration*, Paris, L.G. Michaud, 1823, 2 vol.

SALIES (Pierre), *Dictionnaire des rues de Toulouse : voies publiques, quartiers, lieux-dits, enseignes, organisation urbaine*, Toulouse, Milan, 1989, 582-592 p, 2 vol.

#### B. Bibliographies, répertoires et inventaires

ARTONNE (André), dir., *Répertoire des statuts synodaux de l'ancienne France du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1969, rééd., 550 p.

AUVRAY (Lucien), *Catalogue des manuscrits de la collection Baluze*, Bibliothèque nationale, Paris, Éditions Ernest Leroux, 1921, 653 p.

*Bibliographie de la France méridionale, publication annuelle des Annales du Midi*, Toulouse, CNRS, 1848-2011.

*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Toulouse*, Paris, Plon-Nourrit, 1916.

CALLU (Florence), dir., *Catalogue des nouvelles acquisitions françaises du département des manuscrits, 1972-1986*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1999, 590 p.

COMPÈRE (Marie-Madeleine), JULIA (Dominique), dir., *Les collèges français, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, tome I, Répertoire France du Midi*, Paris, INRP-CNRS, 1984, 759 p.

CONTRASTY (Jean), *L'abbé Jean Lestrade (1862-1944), biographie et bibliographie*, Tarbes, Imprimerie des orphelins apprentis, 1944, 38 p.

DAGENS (Jean), *Bibliographie chronologique de la littérature de spiritualité et de ses sources (1501-1610)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 208 p.

DAINVILLE (François de), *Cartes anciennes de l'Église de France : historique, répertoire, guide d'usage*, Paris, Jean Vrin, 1956, 323 p.

DESGRAVES (Louis), *Répertoire des ouvrages de controverse entre catholiques et protestants en France, 1598-1685*, Genève, Droz, 1984-1985, 2 vol.

DU MÈGE (Albert), « Tables analytiques des Annales manuscrites de la ville de Toulouse », *MAST*, 1851, pp. 408-429.

GADILLE (Jacques), *Guide des archives diocésaines françaises*, Lyon, Centre historique du catholicisme, 1971.

HERMET (André), PRÉVOT (Marie-Louise), *Bibliographie de l'histoire de Toulouse*, Toulouse, Archistra, 1989-1994, 20 vol.

LAPIERRE (Edouard), ROQUES (Charles), dir., *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1700*, Haute-Garonne, Archives civiles, série B, Toulouse, E. Privat, 1888, 1887-1975, 20 vol.

MERIGOT (Lydia), GASNAULT (Philippe), *Les catalogues du Département des manuscrits occidentaux*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1974, 102 p.

MILLAU (abbé), *Inventaire sommaire des visites pastorales et des documents concernant les paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse*, Toulouse, Archives départementales de la Haute-Garonne, 1911.

MOLIN (Jean-Baptiste), AUSSÉDAT-MINVIELLE (Annick), *Répertoire des rituels et processionnaires imprimés conservés en France*, Paris, CNRS, 1984, 716 p.

MOLINIER (A.), *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, Tome VII Toulouse et Nîmes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1885, 876 p.

O'MALLEY (John), *Catholicism in early modern history : a guide to research*, Saint-Louis, Center for reformation research, 1968.

ROSCHACH (Ernest), *Ville de Toulouse, Inventaire des archives communales antérieures à 1790*, Toulouse, Privat, 1891.

SAINT-MARTIN (Catherine), dir., *Saint-Sernin de Toulouse : fonds des Archives départementales (sous-série 101 H) et fonds de la basilique Saint-Sernin : inventaire des archives anciennes*, Toulouse, Conseil general de la Haute-Garonne, 2000, 2 vol, 439 p.

WACHÉ (Brigitte), *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Publications du DEA d'histoire religieuse, Universités de Lyon II et Lyon III, 1992, 111 p.

### C. Sources publiées

ANDRIEU (Nicole), LAVÉDAN (Géraud de), SOURIAU (René), *Le livre des miracles de la Vierge Noire de la Daurade de Toulouse : vœux et processions dans la ville entre*

1637 et 1790. *Faire face aux dérangements climatiques*, Toulouse, les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 2011, 173 p.

AUGUSTE (Alphonse), *Quatre lettres inédites de Peiresc, Bosquet, Tarin, Rigaud à Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, extrait du Bulletin de littérature ecclésiastique*, imprimerie Saint-Cyprien, 1915, 20 p. f

BREMOND (Alphonse), *Nobiliaire toulousain : inventaire général des titres probants de noblesse et de dignités nobiliaires*, Toulouse, éd. Bonnal et Gibrac, 1863, 431-580 p, 2 vol.

CARRIERE (Victor abbé), *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale, tome I, les sources manuscrites, tome III question d'histoire générale à développer dans le cadre régional ou diocésain*, Paris, 1936-1940, 472-668 p.

CONTRASTY (Jean), *Cinq visites « ad limina », XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Picard et fils, 1913, 156 p.

DEMOUSTIER (Adrien), JULIA (Dominique), COMPÈRE (Marie-Madeleine), éd., *Ratio studiorum, [version de 1599], plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Paris, Belin, 1997, 314 p.

DOUAIS (Célestin), *Documents sur l'ancienne province de Languedoc*, Paris, A. Picard, 1904, 2 vol.

DOUAIS (Célestin), *Les manuscrits du château de Merville, notice, extraits et fac-similés*, Paris, A. Picard, 1890, 171 p.

DUTIL (Léon), éd., *Contribution à l'histoire religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle, lettres inédites de Madame de Mondonville, fondatrice de l'Institut de l'Enfance*, Paris, Hachette, 1911, 135 p.

GADAVE (René), *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et principalement de sa faculté de droit civil et canonique (1229-1789)*, Toulouse, E. Privat, 1910, 380 p.

GORSSE (Pierre de), *Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle vu par un érudit dantzikois*, Toulouse, L'Auta, 1941, 20 p.

*Histoire générale du Languedoc avec des notes et pièces justificatives, par Dom Cl de Vic et Dom J. Vaissete, religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Edition accompagnée de dissertations et notes nouvelles contenant le recueil des inscriptions de la province, antique, des planches des cartes géographiques et des monuments, publiée sous la direction de M. Edouard Dulaurier, membre de l'Institut, continuée jusques en 1790 par M. Ernest Roschach, Toulouse, Ed. Privat, 15 volumes, 1872-1892.*

JOURDAIN (Charles), *L'Université de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle. Documents inédits*, Paris, A. Durand, 1862, 55 p.

LESTRADE (Jean) Abbé, « Lettres inédites de cardinaux et de prélats toulousains : du cardinal d'Armagnac, du cardinal de Joyeuse, 1604, de G. de Roquette, évêque d'Autun, 1691, du Père Sermet, 1787 », *BSAMF*, février 1901, pp. 285-290.

LESTRADE (Jean), abbé, *Histoire de l'art à Toulouse. Nouvelle série de baux à besogne (1467-1677)*, Toulouse, Privat, 1907, 55 p.

LESTRADE (Jean) Abbé, *Pouillé du diocèse de Toulouse en 1538*, Toulouse, imprimerie Berthoumieu, 1935, 87 p.

LESTRADE (Jean) Abbé, *Les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse, Toulouse, extrait de la Revue historique de Toulouse*, impr. Berthoumieu, 1939, 395 p.

MOREIL (Françoise), éd., *L'intendance du Languedoc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, édition critique des mémoires « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, CTHS, 1985, 328 p.

ROSCHACH (Ernest), « Quelques sceaux ecclésiastiques recueillis dans les archives abbatiales de Saint-Sernin de Toulouse », *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*, Paris, 1868, p. 154-173.

ROSCHACH (Ernest), *Les Douze livres de l'histoire de Toulouse, chroniques municipales manuscrites du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (1295-1787)*, étude critique, Toulouse, E. Privat, 1887, 338 p.

SAINTE-MARTHE (Denis de), PIOLIN, (Paul), *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa quae series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ad nostra temporal deducitur et probatur, Tomus decimus tertius, provincias Tolosanam et Trevirensis*, Paris, V. Palmé, 1874.

SOYER (Jacques), *Une lettre missive inédite adressée au pape Paul V et concernant l'abbaye de Lé vignac au diocèse de Toulouse*, Paris, Imprimerie nationale, 1911, 7 p.

TOURNIER (Gaston.), éd., *Deux compagnons d'infortune, Jérémie Dupuy de Caraman, Jean Mascarenc, de Castres, victimes de la Révocation de l'édit de Nantes dans le pays castrais (1685-1688)*, Cahors, publications du musée du Désert, 1934.

VINDRY (Fleury), *Les parlementaires français au XVI<sup>e</sup> siècle, tome II, Le Parlement de Toulouse*, Paris, Champion, 1909-1910.

## II. Les cadres

### A. Ouvrages généraux et synthèses

ALBERIGO (Giuseppe), « Réforme en tant que critère de l'histoire de l'Eglise », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVI, 1981, n° 1, p. 72-81.

AMALOU (Thierry), *Le Lys et la mitre, loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de Religion*, Paris, éditions du CTHS, 2007, 543 p.

AMALOU (Thierry), *Une concorde urbaine : Senlis au temps des réformes, vers 1520-vers 1580*, Limoges, PULIM, 2007, 437 p.

ARIÈS (Philippe), *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, rééd., 1985, 2 vol., 311 p et 349 p.

AUDISIO (Gabriel), *Les Français d'hier, tome 2, Des croyants, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1996, 479 p.

BARBICHE (Bernard), POUSSOU (Jean-Pierre), TALLON (Alain), éd., *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du Professeur Yves-Marie Bercé*, Paris, PUPS, 2005, 1149 p.

BAUMGARTNER (Frederic J), *Radical Reactionaries, the political thought of the catholic League*, Genève, Droz, 1975, 317 p.

BAYLEY (Peter), *French pulpit oratory, 1598-1650: A study of themes and styles, with a descriptive catalogue of printed texts*, Cambridge University Press, 1980, 323 p.

BEAULANDE-BARRAUD (Véronique), CLAUSTRE (Julie), MARMURSZTEJN (Elsa), dir., *La fabrique de la norme. Lieux et modes de production des normes au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2012, 266 p.

BEDOUELLE (Guy), *La Réforme du catholicisme, 1480-1620*, Paris, Editions du Cerf, 2002, 159 p.

BENEDICT (Philip), SEIDEL MENCHI (Silvana), TALLON (Alain), *La Réforme en France et en Italie, contacts, comparaisons et contrastes*, Ecole française de Rome, collection de l'EFR, n° 384, 2007, 671 p.

BERCÉ (Yves-Marie), *Fête et révolte : des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1976, rééd., 1994, 253 p.

- BERCÉ (Yves-Marie), MOLINIER (Alain), PÉRONNET (Michel), *Le XVII<sup>e</sup> siècle, 1620-1740, de la Contre-Réforme aux Lumières*, Paris, Hachette, 2005, rééd., 352 p.
- BERGIN (Joseph), *Church, society and religious change, 1580-1730*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2009, 506 p.
- BLANCHARD (Anne), MICHEL (Henri), PELAQUIER (Elie), dir., *La vie religieuse dans la France méridionale à l'époque moderne*, Actes du colloque organisé par le centre d'histoire moderne en 1990, Montpellier, Université Paul Valéry, 1992, 266 p.
- BLOCH (Marc), *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, A. Colin, 1949, 112 p.
- BLUCHE (François), SOLNON (Jean-François), *La Véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France, le tarif de la première capitation 1695*, Genève, Droz, 1983, 210 p.
- BOER (Wiest de), *The Conquest of the Soul. Confession, discipline and public order in Counter Reformation Milan*, Leyde-Boston-Cologne, Brill, 2001, 363 p.
- BOSSY (John), « The Counter-Reformation and the people of Catholic Europe », *Past and Present*, 1970, 291 p.
- BOUGARD (François), SOT (Michel), éd., *Liber, Gesta, histoire, Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Brepols, 2009, 496 p.
- BOUTRY (Philippe), VINCENT (Bernard), dir., *Les chemins de Rome, Les visites ad limina à l'époque moderne dans l'Europe méridionale et le monde hispano-américain (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2002, 275 p.
- BOUTRY (Philippe), ENCREVE (André), *La religion dans la ville*, Bordeaux, Editions Bière, 2003, 270 p.
- BREMOND (Henri), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de Religion jusqu'à nos jours*, Paris, Armand Colin, Reproduction de l'édition 1916-1936, 1967, rééd., 12 vol.
- BRIAN (Isabelle), LE GALL (Jean-Marie), *La vie religieuse en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, SEDES, 1999, 192 p.
- BRUNET (Serge), PAILHES (Claudine), ROBERT (Philippe de), dir., *Tolérance et solidarités dans les pays pyrénéens*, colloque international organisé dans le cadre de la commémoration de l'édit de Nantes, Foix, septembre 1998, Foix, Association des amis des archives de l'Ariège, 2000, 565 p.
- CABANTOUS (Alain), *Entre fêtes et clochers. Profane et sacré dans l'Europe moderne, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2002, 348 p.
- CALVET (Jean) dir., *La littérature religieuse de François de Sales à Fénelon*, Paris, Del Duca, 1956, 477 p.
- CANS (Albert), *L'organisation financière du Clergé de France à l'époque de Louis XIV*, Paris, A. Picard et Fils, 1909, 321 p.

CERTEAU (Michel de), « L'histoire religieuse au XVII<sup>e</sup> siècle, problèmes de méthode », *Recherches de science religieuse*, 1969, p. 231-250.

CERTEAU (Michel de), *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2002, 527 p.

CERTEAU (Michel de), *La fable mystique, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1987, 414 p.

CHAIX (Gérald), *Le diocèse, espaces, représentations, pouvoirs, France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Cerf, 2002, 445 p.

CHÂTELLIER (Louis), *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg, 1650-1770*, Paris, Ophrys, 1981, 530 p.

CHAUNU (Pierre), « Une histoire religieuse sérielle », *RHMC*, tome XII, 1965, n°1, janvier-mars, p. 3-34.

CHAUNU (Pierre), « Le XVII<sup>e</sup> siècle religieux : réflexions préalables », *Annales ESC*, 1967, p. 279-302.

CHAUNU (Pierre), dir., *Histoire quantitative, histoire sérielle*, Paris, A. Colin, 1978, 304 p.

CHAUNU (Pierre), *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, 1971, rééd. Flammarion, 1982, 424 p.

CHAUNU (Pierre), dir., *Église, culture et société : essais sur Réforme et Contre-Réforme, 1517-1620*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1984, 2<sup>e</sup> éd, 544 p.

CHAUNU (Pierre), *La mort à Paris. XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1978, 543 p, Fayard, 1997, rééd., 543 p.

CHARTIER (Roger), *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 375 p.

CHARTIER (Roger), *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 2009, rééd., 379 p.

CHÂTELLIER (Louis), *Le catholicisme en France, limites actuelles, tome II, le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1995, 311 p.

CHÂTELLIER (Louis), « Pour une histoire religieuse de l'époque moderne », *RSLR*, t XL, 2004, n°3, p. 601-604.

CHRISTIN (Olivier), *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1997, 327 p.

CONSTANT (Jean-Marie), *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, 520 p.

CORBIN (Alain), *Les cloches de la terre, Paysage sonore et culture du sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p.

CROIX (Alain), *Cultures et religion en Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Editions Apogée, Presses universitaires de Rennes, 1995, 332 p.

CROIX (Alain), QUENIART (Jean), *Histoire culturelle de la France, tome II, De la Renaissance à l'aube des Lumières*, Paris, Le Seuil, 1997, 413 p.

CROUZET (Denis), *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 792 p et 737 p, 2 vol.

CROUZET (Denis), *La Nuit de la Saint Barthélémy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, 656 p.

CROUZET (Denis), *La genèse de la Réforme française, 1520-1560*, Paris, SEDES, 1996, 620 p.

CROUZET (Denis), *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, Cham Vallon, 2008, 537 p.

DAGENS (Jean), *Bérulle et les origines de la restauration catholique, 1575-1611*, Paris, Desclée de Brouwer, 1952, 457 p.

DAVIDSON (Nicolas Sinclair), *La Contre-Réforme*, Paris, Le Cerf, 1989, 121 p.

*Débuts [Les] de la Réforme catholique dans les pays de langue française, 1560-1620 : hommage à Pierre Marot et René Taveneaux, actes du colloque de Nancy-Saint-Mihiel, 27-29 mai 1980*, Paris, Société d'histoire religieuse de la France, 1989, 258 p.

DELUMEAU (Jean), *Leçon inaugurale de la chaire d'histoire des mentalités religieuses dans l'Occident moderne, au Collège de France*, 13 février 1975.

DELUMEAU (Jean), dir., *La religion de la mère : les femmes et la transmission de la foi*, Paris, Le Cerf, 1992, 387 p.

DELUMEAU (Jean), *Histoire vécue du peuple chrétien*, Toulouse, Privat, 1979, 2 vol, 461 p et 481 p.

DELUMEAU (Jean), *L'Aveu et le pardon, les difficultés de la confession, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1990, 194 p.

DIEFENDORF (Barbara F.), *From Penitence to charity, pious women and catholic reformation in Paris*, New York, Oxford University Press, 2002, 304 p.

DICKENS (Artur Geoffrey), *La Contre-Réforme*, Paris, Editions du Cerf, 1969, 215 p.

DOLAN (Claire), *Le notaire, la famille et la ville, Aix-en-Provence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, 410 p.

DOMPNIER (B.), éd., *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 597 p.

DUPRONT (Alphonse), « Réflexions sur l'hérésie moderne », *Archives des sciences sociales des religions*, vol 14, 1962, pp. 17-25.

- DUPRONT (Alphonse), *Du sacré, croisades et pèlerinages : images et langages*, Paris, Gallimard, 1987, 541 p.
- FEBVRE, Lucien, *Au cœur religieux du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, École des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1983, rééd., 478 p.
- FERNANDEZ TERRIBACAS (Ignasi), *Philippe II et la Contre-Réforme, l'Église espagnole à l'heure du Concile de Trente*, Paris, Plubisud, 2001, 762 p.
- FOLLAIN (Alain), *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008, 609 p.
- FOUCAULT (Didier), *Giulio Cesare Vanini (1585-1619), un philosophe libertin dans l'Europe baroque*, Paris, H. Champion, 2003, 783 p.
- GADILLE (Jacques), « Histoire du catholicisme moderne et contemporain », *Revue historique*, t. 244, 1970, p. 125-148.
- GAY (Jean-Pascal), *Morales en conflit. Théologie et polémique au Grand Siècle (1640-1700)*, Paris, Le Cerf, 2011, 433 p.
- GUTTON (Jean-Pierre), *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Paris, Hachette Littératures, 1998, rééd., 296 p.
- HANLON (Gregory), *L'Univers des gens de bien, culture et comportements des élites urbaines en Agenais-Comdomois au XVII<sup>e</sup> siècle*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1989, 387 p.
- HROCH (Miroslav), *Ecclesia militans : histoire de l'inquisition à l'époque de la Contre-Réforme*, s.l., L.G., 1988.
- ISSARTEL (Thierry), *Les chemins de la tolérance en Béarn (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Biarritz, Atlantica, 1999, 359 p.
- JOUANNA (Arlette), *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, 504 p.
- KAISER (Wolfgang), *Marseille au temps des Troubles, 1559-1596*, Paris, EHESS, 1992, 411 p.
- KORNER (Karl-Hermann), VITSE (Marc), ed., *Las influencias mutuas entre Espana y Europa a partir del siglo XVI*, Hanovre, O. Harrassowitz, 1988, 167 p.
- LACHIVER (Marcel), *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991, 573 p.
- LAFFONT (Jean-Luc), OGE (Frédéric), SOURIAC (René), dir., *Histoire sociale et actes notariés, problèmes de méthodologie*, Actes de la table ronde du 20 mai 1988, Toulouse, P.U.M., 1989, 176 p.
- LAFFONT (Jean-Luc), *Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale, XVe-XIXe siècle*, actes du colloque de Toulouse, 15-16 septembre 1990, Toulouse, P.U.M., 1991, 326 p.

- LE BRAS (Gabriel), *Études de sociologie religieuse, tome I, sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, 395 p.
- LE BRAS (Gabriel), *L'Église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, 289 p.
- LEBRUN (François), dir., *Histoire des catholiques en France*, Toulouse, Privat, 1980, 588 p.
- LEBRUN (François), *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime (1516-1790)*, Paris, Seuil, 1996, 204 p.
- LEBRUN (François), VENARD (Marc), QUENIART (Jean), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, t. 2. : De Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, 1981, rééd. Paris, Perrin, 2003, 691 p.
- LE GOFF (Jacques) et REMOND (René), (dir.), *Histoire de la France religieuse, tome II, du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Seuil, 1988, 569 p.
- LEMAÎTRE (Nicole), BRUNET (Serge), JULIA (Dominique), éd., *Montagnes sacrées d'Europe : actes du colloque « Religion et montagnes »*, Tarbes, 30 mai-2 juin 2002, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005, 2 vol.
- LIVET (Georges), *Les guerres de Religion*, PUF, coll. Que Sais Je ?, 9<sup>e</sup> édition, 2002, 124 p.
- MAILLARD (Brigitte), éd., *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne, Mélanges offerts à Robert Sauzet*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1995, 2 vol, 558 p.
- MARAVALL (José Antonio), *La philosophie politique espagnole au XVII<sup>e</sup> siècle dans ses rapports avec l'esprit de la Contre-Réforme*, Paris, Jean Vrin, 1955, traduction de Louis Cazes, 333 p.
- MAYEUR (Jean-Marie), VENARD (Marc), dir., *Histoire du christianisme, des origines à nos jours, tome VIII, Le temps des confessions, 1530-1620/30*, Paris, Desclée, 1992, 1236 p.
- MAYEUR (Jean-Marie), VENARD (Marc), dir., *Histoire du christianisme des origines à nos jours, tome IX, L'âge de raison, 1620-1750*, Paris, Desclée, 1997, 1214 p.
- MOLS (Robert), « Emploi et valeur des statistiques en histoire religieuse », *Nouvelle Revue théologique*, tome LXXXVI, 1964, p. 388-410.
- MOUYSET (Sylvie), *Le pouvoir dans la bonne ville : les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Toulouse, CNRS, 2000, 645 p.
- MOUYSET (Sylvie), *Papiers de famille, Introduction à l'étude des livres de raison (France XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, P.U.R, 2007, 347 p.

- MUCHEMBLED (Robert), *La violence au village : sociabilité et comportements populaires en Artois du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Brepols, 1989, 419 p.
- MUCHEMBLED (Robert), *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1978, rééd, Flammarion, 2011, 398 p.
- O'CONNOR (Th.), éd., *The Irish in Europe, 1580-1815*, Dublin, Four Courts Press, 2001.
- O'CONNOR (Thomas), *Irish communities in Early modern Europe*, Dublin, Four Courts press, 2006, 507 p.
- PERNOT (Michel), *Les guerres de Religion en France, 1559-1598*, Paris, SEDES, 1987, 420 p.
- PLONGERON (Bernard), *Religion et sociétés en Occident (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), recherches françaises et tendances internationales, 1973-1977*, Paris, CDSH, 1979, 151 p.
- PLONGERON (Bernard), PANNET (Robert), dir., *Le christianisme populaire : les dossiers de l'histoire*, Paris, le Centurion, 1976, 315 p.
- PRUNEL (Louis), *La renaissance catholique en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Desclée et Brouwer, 1921, 316 p.
- QUANTIN (Jean-Louis), *Le rigorisme chrétien*, Paris, Le Cerf, 2001, 161 p.
- QUANTIN (Jean-Louis), « Le rigorisme, sur le basculement de la théologie morale catholique au XVII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. LXXXIX, 2003, pp. 23-43.
- SALA (Raymond), *Dieu, le roi, les hommes. Perpignan et le Roussillon (1580-1630)*, Perpignan, Ed. Trabucaire, 1996, p. 342.
- SUIRE (Éric), *La Sainteté française de la Réforme catholique XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : d'après les textes hagiographiques et les procès de canonisation*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2001.
- SAUZET (Robert), *Au grand siècle des âmes, guerre sainte et paix chrétienne en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2007, 300 p.
- SUTHERLAND (Nicola M.), *Princes, Politics and Religion, 1547-1589*, London, Hambledon Press, 1984, 258 p.
- TALLON (Alain), *La France et le Concile de Trente (1518-1563)*, Rome, Ecole française de Rome, 1997, 975 p.
- TALLON (Alain), *Le Concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000, 137 p.
- TAVENEAU (René), *Le catholicisme dans la France classique, 1610-1715*, Paris, CDU/ SEDES, 1994, rééd., 582 p, 2 vol.

TUCHLE (Hermann), BOUMAN (C.A), LE BRUN (Jacques), *Nouvelle histoire de l'église, tome III, Réforme et Contre-Réforme*, Paris, Le Seuil, 1989, 622 p.

*Un siècle d'histoire du christianisme en France : bilan historiographique et perspectives, actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, Rennes, 15-17 septembre 1999*, Paris, Société d'histoire religieuse de la France, 2000, p. 322-824.

VAUCHEZ (André), dir., *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*, actes du colloque de Nanterre de 1993, Rome, Ecole française de Rome, 1995, 571 p.

VENARD (Marc), « Réforme, réformation, pré-réforme, Contre-Réforme... Étude du vocabulaire chez les historiens récents de langue française », dans JOUTARD (Philippe), *Historiographie de la Réforme*, Paris, Delachaux et Niestle, 1977, p. 352-365.

VENARD (Marc), BONZON (Anne), *La religion dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette supérieur, 2008, 2<sup>e</sup> éd, 192 p.

VOVELLE (Michel), *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris, Plon, 1973, 697 p.

WANEGFFELEN (Thierry), *Ni Rome ni Genève, des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1997, 681 p.

WILLAERT (Philippe), *La Restauration catholique (1563-1648)*, Paris, 1960.

WOLFE (Michael), *The conversion of Henri IV*, Cambridge, Harvard University Press, 1993, 253 p.

YARDENI (Myriam), *Repenser l'histoire : aspects de l'historiographie huguenote des guerres de religion à la Révolution française*, Paris, H. Champion, 2000, 220 p.

ZINGUER (Ilana), YARDENI (Myriam), éd., *Les deux réformes chrétiennes, propagation et diffusion*, Leiden, Brill, 2004, 553 p.

## **B. Histoire du Languedoc et du Midi toulousain**

### **1. Etudes générales**

ADELGUIER (Jean-Baptiste Auguste d'), *Histoire de la ville de Toulouse, depuis la conquête des Romains jusqu'à nos jours*, Toulouse, Paya, 1833-1835, 4 vol.

ARAGON (Henri), *Histoire de Toulouse et des Toulousains célèbres depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Toulouse, L. Sistrac, 2<sup>e</sup> éd., 1901, Monein, éd. Pyrémone, 2006, rééd., 217 p.

ASTOUL (Guy), *Les chemins du savoir en Quercy et Rouergue à l'époque moderne, alphabétisation et apprentissages culturels*, Toulouse, PUM, 1999, 392 p.

BEIK (William), *Absolutism and Society in the Seventeenth Century France : State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, 1985, 375 p.

BEIK (William), « Magistrates and Popular Uprisings in France before the Fronde : The Case of Toulouse », *Journal of Modern History*, 46, 1974, p. 243-262.

BERLAN (Hélène), BOCAGE (F.), PELAQUIER (Elie), ROUSSEAU (F.), éd., *Démographie et crises en Bas-Languedoc, 1670-1890*, Montpellier, IRHIS, 1992, 266 p.

BLANCHARD (Anne), MICHEL (Henri), PELAQUIER (Elie), éd., *Famille et familles dans la France méridionale à l'époque moderne*, Actes du colloque du centre d'histoire moderne de Montpellier III, 1991, Montpellier, Service des publications de l'Université Paul Valéry, 1992, 229 p.

BLANCHARD (Anne), MICHEL (Henri), PELAQUIER (Elie), éd., *Entre ville et village, les bourgs de la France méridionale à l'époque moderne*, Actes du colloque d'Histoire moderne de Montpellier III, 1988, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, 1993, 151 p.

BLANCHARD (Anne), MICHEL (Henri), PELAQUIER (Elie), éd., *Les assemblées d'États dans la France méridionale à l'époque moderne*, Actes du colloque du centre d'Histoire moderne de Montpellier III, 1994, Montpellier, service des publications de l'Université Paul Valéry, 1995, 299 p.

BLANCHARD (Anne), MICHEL (Henri), PELAQUIER (Elie), éd., *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque du Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, Université Paul Valéry, 15-16 mars 1996, Montpellier, Service des publications de l'Université Paul Valéry, 1997, 452 p.

BLANC-ROUQUETTE (Marie-Thérèse), *La presse et l'information à Toulouse des origines à 1789*, Toulouse, Association des publications de la Faculté des Lettres et sciences humaines de Toulouse, 1967, 319 p.

BLANC-ROUQUETTE (Marie-Thérèse), *Une dynastie d'imprimeurs de Toulouse, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, 1985, 127 p.

BRUNET (Roger), *Les campagnes toulousaines, étude géographique*, Toulouse, Impr. F. Boisseau, 1985, 727 p.

CAU (Christian), *Petite histoire de Toulouse*, Portet-sur-Garonne, éd. Loubatières, 1987, 79 p.

CAU (Christian), *Le vieux Toulouse*, Paris, PML éd., 1993, 175 p.

- CAYLA (Jean-Mamert), PAUL (Cléobule), *Toulouse monumentale et pittoresque*, Bourg-en-Bresse, éditions du Bastion, 1989, 254 p.
- CAYLA (Jean-Mamert), PERRIN-PAVIOT, dir., *Histoire de la ville de Toulouse depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Toulouse, Bon et Privat, 1839, 556 p.
- CHALANDE (Jules), *Histoire des rues de Toulouse, monuments, institutions, habitants*. Marseille, J. Laffitte, éd., réimpr., 1987, 2 vol, 495 p.
- CONTRASTY (Jean), chanoine, *Pages d'histoire toulousaine*, Toulouse, Berthoumieu, 1935, 227 p.
- COPPOLANI (Jean), *Toulouse : étude de géographie urbaine*, Toulouse, Privat, Paris, Didier, 1954, 416 p.
- COUROUAU (Jean-François), *Premiers combats pour la langue occitane, manifestes linguistiques occitans, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Biarritz, Atlantica, 2001, 192 p.
- COUROUAU (Jean-François), « La prose religieuse en langue occitane au XVI<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 94, n° 232, 2008, p. 39-61.
- COUSTEAUX (Fernand), DIEUZAIDE (Jean), VALDIGUIÉ (Michel), *Toulouse d'hier et d'aujourd'hui*, Toulouse, D. Briand, 1996, 141 p.
- DOGNON (Paul), *Les institutions politiques et administratives du Languedoc du XIII<sup>e</sup> siècle aux guerres de Religion*, Paris, Toulouse, A. Picard, Privat, Bibliothèque nationale, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 1895, 652 p.
- DUBOST (Jean-François), « Absolutisme et centralisation en Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle (1620-1690) », *RHMC*, t. XXVII, 1990, pp. 369-397.
- DU MEGE (Alexandre), *Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse*, Toulouse, L. Chapelle, 1844-1846, 4 vol.
- DUTIL (Léon), *La Haute-Garonne et sa région, géographie historique*, Paris, Didier, Toulouse, Privat, 1928, 2 vol, 324 et 487 p.
- FABRE (Jean), « Toulouse pendant la peste de 1628-1632 », *MASIBLT*, 135, 1973, p. 85-109.
- FRÊCHE (Georges), « La population du Languedoc et de l'intendance d'Auch, de Montauban et du Roussillon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Populations*, 1971, n°3, pp. 499-518.
- FRÊCHE (Georges), *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-1789*, Paris, Editions Cujas, 1974, 982 p.
- GACHON (Paul), *Caractères historiques du Languedoc pendant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime*, Montpellier, Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1895, pp. 305-331.

- GALABERT (François), *Toulouse précis historique et archéologique*, Toulouse, Privat, 1944, 47 p.
- GARRIGUES (Véronique), *Adrien de Monluc (1571-1646) : d'encre et de sang*, Limoges, PULIM, 2006, 439 p.
- GODECHOT (Jacques), MONCASSIN (Suzanne), *Démographie et subsistances en Languedoc (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Imprimerie nationale, 1965, 48 p.
- GORSSE (Pierre de), *Les grandes heures de Toulouse*, Paris, Perrin, 1978, 367 p.
- JORET (Charles), *Basville et l'épiscopat de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1895, 95 p.
- LAFFONT (Jean-Luc), LIMON (Jean), POURCIEL (Jacques), *Visages du notariat dans l'histoire du Midi toulousain, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, PUM, 1992, 329 p.
- LAMOUCHELE (E.), *Précis de l'histoire de Languedoc sous l'Ancien Régime, de 1610 à 1790 avec un résumé de l'histoire de cette province des origines au XVII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, J. Marqueste, 1914, 188 p.
- LEMAÎTRE (Nicole), dir., *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 126<sup>e</sup>, Toulouse, 9-14 avril 2001, 320 p.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire du Languedoc*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 1967.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Les paysans de Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966, 2 vol, 1035 p.
- LIGOU (Daniel), dir., *Histoire de Montauban*, Toulouse, Privat, coll. Histoire des villes, 1992, 350 p.
- MALAFOSSE (Joseph de), *Études et notes d'archéologie et d'histoire, documents toulousains : critiques, souvenirs et impressions*, Toulouse, Privat, 1898, 500 p.
- MESURET (Robert), *Evocation du vieux Toulouse*, Paris, Ed. De Minuit, 1960, rééd. 1987, 660 p.
- MESURET (Robert), *Toulouse et le Haut-Languedoc*, Paris, Arthaud, 1971, 293 p.
- NELIDOFF (Philippe), éd., *Les cités épiscopales du Midi*, Albi, Presses du Centre universitaire Champollion, 2006, 471 p.
- Pierre de Fermat, Toulouse et sa région, Actes du XXI<sup>e</sup> Congrès des Fédérations des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Toulouse, 15-16 mai 1965, Toulouse, s.n., 1966, 360 p.
- POUJOL (R.), *Basville, roi solitaire du Languedoc, intendant à Montpellier de 1685 à 1718*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1992, 332 p.
- PRAVIEL (Armand), *La ville rouge : Toulouse, capitale du Languedoc*, Paris, La Renaissance du Livre, coll. l'Épopée de la terre de France, 1933, 254 p.

RAMET (Henri), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, libr Tarride, imp. Régionale, 1935, réimp. Toulouse, Le Pérégrinateur, éd., 1994, 2 vol, 922 p.

SARTOULOU-VILLE (Christine), « Un compoix terrien de 1695 : Bruguières », *AM*, t. 77, 1965, n° 71, p. 231-241.

*Société politique, culture en Méditerranée occidentale, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Mélanges en l'honneur du Professeur Anne Blanchard*, Montpellier, Université Paul Valéry, Centre d'Histoire moderne, 1993, 246 p.

SOULA (Alain), *La peste dans l'Ouest du Haut-Languedoc de 1620 à 1660*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Bartholomé Bennassar, Faculté des lettres et Sciences humaines de Toulouse, 1969, 213 p.

THOMAS (Jack), *L'âge d'or des foires et des marchés, commerces, politique et sociabilité dans le Midi toulousain, vers 1750- vers 1914*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle d'Histoire, U.T.M., 1989, 4 vol. *Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain, de la fin de l'Ancien Régime à 1914*, Toulouse, PUM, coll. Tempus, 1993, 407 p.

TREMPÉ (Rolande), dir., *L'État et nous, pays toulousain et instances nationales du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Toulouse, PUM, 1989, 219 p.

WOLFF (Philippe), *Voix et images de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1962, 289 p.

WOLFF (Philippe), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1994, rééd., 552 p.

WOLFF (Philippe), dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 2000, rééd., 540 p.

## **2. Toulouse : institutions, population et société sous l'Ancien Régime**

ASTRE (Florentin), *Les procureurs près le Parlement de Toulouse*, Toulouse, impr. de Troyes ouvriers réunis 1858, 92 p.

AZÉMA (Ludovic), *La politique religieuse du parlement de Toulouse sous le règne de Louis XV*, thèse d'histoire du droit, soutenue sous la direction de Philippe NELIDOFF, Université de Toulouse I, 2008, 2 vol.

AZÉMA (Ludovic), *La politique religieuse du parlement de Toulouse sous le règne de Louis XV*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2010, 307 p.

BASTARD-D'ESTANG (Henri de), *Les Parlements de France, essai historique sur leurs usages, leurs organisations et leur autorité*, Paris, Didier, 1857, 2 vol, n.p.

BEAUREGARD (Alain de), *Parlement de Toulouse : la société parlementaire au Grand siècle, les expressions de la commande privée de 1610 à 1680 principalement*, thèse de doctorat d'Histoire de l'Art, Toulouse, 2001, 3 vol, 1005 p.

BERNET (G.), « Le legs pieux du riche marchand toulousain Pierre de Vignaulx en 1605 », *L'Auta*, 1992, n° 578, pp. 216-223 ; n° 579, pp. 240-247.

BLANCHARD (Anne), MICHEL (Henri), PELAQUIER (Elie), éd., *Pauvres et pauvretés dans la France méridionale à l'époque moderne*, Actes du colloque du Centre d'histoire moderne de Montpellier III, 1987, Montpellier, Service des publications de l'Université Paul Valéry, 1991, 92 p.

BONNERY (Bernard), *L'évolution démographique toulousaine de 1650 à 1700*, DES d'Histoire sous la direction de Bartolomé Bennassar, UTM, 1967, 129 p.

BONIN (Pierre), *Pouvoir et municipalité à Toulouse de 1630 à 1660*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 1992, 371 p.

BOUSQUET (Henri), *La vie des parlementaires toulousains sous le règne d'Henri IV, 1589-1610*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Janine Garrisson-Estèbe, UTM, 1983, 81 p.

BUFFELAN (Jean-Paul), *La noblesse des capitouls de Toulouse*, Saint-Gaudens, l'Adret, 1986, 233 p.

CAMMARTIN (Claudine), *1628-1632, quatre ans de la vie sociale, économique et politique de Toulouse*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Marcelin Defourneaux, UTM, 1973, 165 p.

CARLESSO (Monique), *Le monde parlementaire toulousain sous Louis XIV d'après la source notariée (1682-1692)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 1992, 160 p.

CASSAGNES-BROUQUET (Sophie), *La violence des étudiants toulousains de 1460 à 1610*, Thèse de IIIe cycle d'Histoire sous la direction de Jacques Le Goffca, EHESS, Paris, 1982, 2 vol.

CASSAN (Michel), *La fête à Toulouse à l'époque moderne : de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, thèse de IIIe cycle d'Histoire sous la direction de Bartolomé Bennassar, UTM, 1980, 328 p.

CASSAN (Michel), « Basoche et basochiens à Toulouse à l'époque moderne », *AM*, tome 94, 1982, pp. 263-276.

CASTAN (Nicole), *Criminalité et subsistances dans le ressort du Parlement de Toulouse (1690-1730)*, Thèse de doctorat, Faculté des lettres de Toulouse, 1966, 433 p.

CASTAN (Nicole), CASTAN (Yves), *Vivre ensemble, ordre et désordre en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Julliard, 1981, 286 p.

CATALA (Christophe), *L'administration capitulaire à Toulouse, 1643-1661, l'institution et les hommes*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Janine Garrisson, UTM, 1987, 161 p.

CAU (Christian), *Les Capitouls de Toulouse, l'intégrale des portraits des Annales de la ville, 1352-1778*, Toulouse, Privat, 1990, 159 p.

- CAU (Christian), CAU (Monique), « La propriété dans le centre de Toulouse d'après le cadastre de 1680 », *Mélanges historiques midi-pyrénéens offerts à M. Pierre Gérard*, Toulouse, Amis des archives de la Haute-Garonne, 1992, 312 p.
- CAU-DURBAN (François-David), abbé, « Statuts de la basoche du Sénéchal de Toulouse », *MSAMF*, t. XVI, 1903, pp. 166-184.
- CAUBET (Isabelle), « Approches démographiques et sociales des ménages toulousains en 1695 », *Annales de démographie historique*, t. 1, 1998, p. 163-193.
- CONTRASTY (Jean), « Mœurs toulousaines au XVII<sup>e</sup> siècle d'après le « livre de raison » de Tristant du Faur », *RHT*, t. VI, 1919, pp. 313-324.
- DAUGÉ (Césaire), abbé, « Fidélité de Toulouse à Louis XIII pendant les troubles », *Revue de Gascogne*, t. XXXIII, 1938.
- DELFAU (Marlène), *Le Parlement de Toulouse vu par un de ses membres, Etienne de Malenfant (1602-1647)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jack Thomas, UTM, 1994, 163 p.
- DELOUME (Antonin), *Vue de Toulouse au XVI<sup>e</sup> siècle : les Capitouls*, Toulouse, Privat, 1899, 77 p.
- DELPRAT (Carole), « Les magistrats du Parlement de Toulouse durant la Ligue », *AM*, t. 108, n°213, 1996, pp. 39-62.
- DESBARREAUX-BERNARD (Tibulle), « L'Inquisition des livres à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *MASIBLT*, 1874, tome VI, p. 330-381.
- DUBEDAT (Jean-Baptiste), *Histoire du Parlement de Toulouse*, Paris, A. Rousseau, 1885, 2 vol, n.p.
- ÉCLACHE (Michèle), PELIGRY (Christian), PENENT (Jean), dir., *Images et fastes des Capitouls de Toulouse*, Catalogue d'exposition, Toulouse, Musée Paul Dupuy, 1990, 215 p.
- FONS (Victor), « Étude sur le syndic de la ville de Toulouse près les cours spirituelles », *RALT*, t. XXIV, 1875, pp. 488-501.
- FONS (Victor) « Coutumes religieuses de l'Hôtel de Ville de Toulouse », *MSAMF*, tome XI, 1874, p. 82-107.
- FONS (Victor), *L'organisation municipale à Toulouse du temps des capitouls*, Toulouse, Bonnal et Gibrac, 1878, 68 p.
- FORSTER (Robert), *The nobility of Toulouse in the eighteenth century, a social and economic study*, New York, Octagon Books, 1960, 212 p.
- GAZZANIGA (Jean-Louis), *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII, 1444-1461, d'après la jurisprudence du Parlement de Toulouse*, Paris, Picard, 1976, 343 p.

GAZZANIGA (Jean-Louis), « Les clercs criminels devant le Parlement de Toulouse, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de la société pour l'Histoire du Droit et des Institution des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, vol. 35, 1978, pp. 51-66.

GAZZANIGA (Jean-Louis), « Le Parlement de Toulouse et la réforme des réguliers, fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, tome LXXVII, n° 198, 1991, p. 47-58.

GIAMMATTEI (Janick), *Étude des mentalités à Toulouse d'après la justice de l'officialité du diocèse, 1715-1750*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de M. Defourneaux et de Yves Castan, UTM, 1972, 154 p.

GALABERT (François), « Registres paroissiaux de Toulouse », *BSAMF*, Nouvelle Série, n°37-39, 1906-1909, pp. 49-63.

HANNE (Georges), « Approche spatiale de la société toulousaine au XVIII<sup>e</sup> siècle », *AM*, n° 244, 2003, p. 535-562.

JANIK (Antonia), *Toulouse dans la guerre : organisation militaire et participation de Toulouse aux guerres de Louis XIII contre les protestants, 1621-1622*, mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1994, 195 p.

LAFFONT (Jean-Luc), « Essai de bibliographie sur les notaires et le notariat toulousain et l'exploitation historique de leurs archives », *Histoire sociale et actes notariés, problèmes de méthodologie*, Toulouse, P.U.M., 1989, pp. 157-174.

LAFFONT (Jean-Luc), *Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse de doctorat d'Histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 1997, 3 vol, 2069 p.

LAPIERRE (Eugène), *Le Parlement de Toulouse, son ressort, ses attributions, ses archives*, Toulouse, Typographie de Bonnal et Gibrac, 1869, 32 p.

LUCIANI (Isabelle), « Les jeux floraux de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle, pratiques poétiques, identité urbaine, intégration monarchique », *AM*, tome 114, 2002, p. 201-223.

LUNEL (Pierre), *Pouvoir municipal et gestion financière, Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de droit, Université de Toulouse I, 1976, 2 vol, 545 p.

MADRANGE (Alain), *Les avocats au Parlement de Toulouse de 1610 à 1715*, DES d'Histoire du droit, Faculté de Droit de Toulouse, 1975, 117 p.

MANCINI (Hélène), *Recherches sur Guillaume de Catel (1560-1626), conseiller au parlement de Toulouse et sur ses Mémoires sur l'histoire de Languedoc*, Thèse de III<sup>e</sup> cycle de littérature française sous la direction de Michel Zink, UTM, 1984, 383 p.

MARINI (Nathalie), *Contrats de mariage et testaments chez un notaire toulousain à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1660-1703)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 1992, 210 p.

MARTINEZ (Jean-Michel), *La bibliothèque de Jean-Georges Garaud Duranti, président au Parlement de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Janine Garrisson, UTM, 1983, 140 p.

- MENEZ (Yannick), *Les bibliothèques toulousaines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Taillefer, UTM, 1996, 130 p.
- MEYER (Jean-Claude), « Les femmes face aux problèmes religieux en pays toulousain », *Les femmes et la Révolution française, actes du colloque de Toulouse*, Toulouse, P.U.M., 1989, t. I., pp. 223-230.
- PAULHET (Jean-Claude), « Les parlementaires toulousains à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *AM*, t. LXXVI, 1964, n° 67, pp. 189-204.
- PERROUD (Marie-Henriette), *Aspects de la vie quotidienne et municipale à Toulouse au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Gilles Caster, UTM, 1970, 104 p.
- PRÊTRE (François), *Mode de vie et culture des parlementaires toulousains à la fin de l'Ancien régime*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Taillefer, UTM, 1995, 2 vol, 314 p.
- PRIN (Maurice), ROCACHER (Jean), *Le Château Narbonnais : le Parlement et le Palais de justice de Toulouse*, Toulouse, Privat, coll. Le Midi et son Histoire, 1991, 190 p.
- RAMET (Henri), *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*, Monein, Pyremonde, 2008, rééd., 165 p.
- REGUS (Pascal), *Germain de Lafaille (1616-1711), historien, capitoul et syndic de Toulouse*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Taillefer, UTM, 1999, 186 p.
- RIGAL (Nathalie), *Le Parlement de Toulouse et la vie religieuse en Languedoc au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Eckart Birnstiel, UTM, 1999, 186 p.
- ROUX (E.), *La population de Toulouse de 1600-1650, d'après les registres paroissiaux*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Bartolomé Bennisar, UTM, 1970, 97 p.
- Présence du Portugal à Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque municipale de Toulouse, Toulouse, Bibliothèque municipale, 1956, 112 p.
- ROSSONI (David), *L'histoire de Toulouse présentée par des historiens locaux du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Taillefer, UTM, 1993, 178 p.
- SANTIN (Jean-Michel), *Le rôle du Parlement de Toulouse pendant la Fronde, 1648-1652*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Janine Garrisson, UTM, 1987, 99 p.
- SCHNEIDER (Robert Alan), *Public life in Toulouse, 1463-1789, from municipal republic to cosmopolitan city*, Londres, Cornell University Press, 1989, 395 p.

SCHNEIDER (Robert Alan), « Crown and capitoulat : municipal government in Toulouse, 1500-1789 », dans BENEDICT (Philip), éd., *Cities and social change in early modern France*, London, New-York, Routledge, 1989, pp. 195-220.

SENOT (Robert), *Analyse du rôle de la capitation de Toulouse, 1695*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Nicole Castan, UTM, 1985, 202 p.

TAILLEFER (Michel), *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, 424 p.

THOMAS-LATOURE (Amédée), *Le Parlement, la basoche et le Barreau de Toulouse*, Carcassonne, éd. L. Pomiès, 1852, 47 p.

THOUMAS-SCHAPIRA (Michèle), « La bourgeoisie toulousaine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *AM*, Tome 67, 1955, p. 312-329.

*Toulouse capitale de province sous l'Ancien régime, catalogue de l'exposition organisé à l'occasion du 78<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de France au musée des Grands Augustins de Toulouse*, Toulouse, impr. Veuve Lion et fils, 1953, 11 p.

*Toulouse et le Midi Toulousain entre ciel et terre du Moyen Age à nos jours*, Actes du 47<sup>e</sup> congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc, Pyrénées, Gascogne, Toulouse, Les amis des archives de la Haute-Garonne, 1994, 416 p.

*Vie [la] intellectuelle à Toulouse au temps de Godolin, quelques aspects, exposition de la Bibliothèque municipale*, octobre 1980, Toulouse, bibliothèque municipale de Toulouse, 1980, 155 p.

VAÏSSE (Émile), « Germain de Lafaille, syndic de la ville de Toulouse (1655-1722), étude historique et biographique », *Revue de Toulouse*, t. XIII, 1861, n<sup>o</sup>5, pp. 325-369.

### 3. Midi toulousain Monographies

ARAGON (Jean-Michel) « Un village de Gascogne toulousaine au XVIII<sup>e</sup> siècle : Léguevin », *AM*, t. 84, 1972, n<sup>o</sup> 2, pp. 439-458.

ARAGON (Henri) abbé, *Histoire de Saint-Julia de Gras-Capou, ancienne ville maîtresse du diocèse de Toulouse*, Paris, A. Picard, 1892, 267 p.

ARIES (Saturnin), abbé, *Histoire du Bourg-Saint-Bernard*, Toulouse, Privat, 1899, 2<sup>e</sup> éd., 455 p.

BAGNÉRIS (V.), *Le culte eucharistique et la paroisse Saint-Germier de Frouzins, avec statuts de la Confrérie du très-Saint-Sacrement et tableau des curés de la paroisse*, Toulouse, imprimerie catholique Saint-Cyprien, 1906, 34 p.

BERGEON (Paul), « À l'occasion d'un centenaire de l'église de Villenouvelle (1684-1888) », *Bulletin de la société archéologique du Tarn et Garonne*, tome CXIII, 1988 pp. 145-153.

- BRÉMOND (Alphonse), *Histoire de l'antique église Saint-Saturnin du Taur, actuellement Notre-Dame du Taur à Toulouse*, Toulouse, impr. de Bayret, 1860, 180 p.
- BRETON (Jean-François), *Mas-Grenier, place de sûreté protestante, 1576-1621*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1977, 211 p.
- CONTIS (Alain), *Graulhet au XVIII<sup>e</sup> siècle (1710-1792), famille, fortunes, mentalités*, thèse de III<sup>e</sup> cycle d'Histoire, UTM, 1985, 2 vol, 763 p.
- CONTRASTY (Jean), *Histoire de Saint-Jory*, Paris, Res universis, 1990, 305 p.
- CORRAZE (Raymond) abbé, *Lardenne, gardiage de Toulouse, notice historique et archéologique*, Montauban, impr. Prunet, 1939, 342 p.
- DU FAUR DE PIBRAC (Guy), *Histoire de la cité de Pibrac*, Toulouse, Décos et Olivier, 1912.
- DUFFAUT (Henri), *Roqueville, monographie du fief et de la chapelle de ce nom, Toulouse*, Privat, 1903, 440 p.
- ESCUDIER (Adrien), *Histoire de Fronton et du Frontonnais*, Toulouse, APAMP, 1992, rééd., 337 p.
- ESCUDIER (A.), *Visites archiépiscopales et confréries du Rosaire et du Très saint sacrement non comprises au chapitre V de la quatrième partie de l'Histoire de Fronton, du livre Ier*, Toulouse, Impr Fournié, 1939.
- GEZE (Louis), « Une paroisse rurale près de Toulouse au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle [Saint-Pierre-du-Pin-les-Balma] », *MSAMF*, t. XI, 1874-1879, pp. 392-398.
- HUMBERT-PADIEU (Florence), *Histoire de Lacroix-Falgarde*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Rémy Pech et Jack Thomas, UTM, 1991, 216 p.
- JULIEN (Pascal), *Notre-Dame d'Alet, chapelle de pèlerinage du diocèse de Toulouse*, Archistra, 1993, 20 p.
- JULIEN (Pascal), « L'église Notre-Dame de Montgeard », *Congrès archéologique de la France, 1996, Comminges et Toulousain*, 2002, pp. 49-57.
- JULIEN (R.-Casimir), abbé, *Toulouse chrétienne, histoire de la paroisse Notre-Dame de la Dalbade*, Toulouse, Privat, 1891, 522 p.
- LAFIGÈRE DE LAHONDÈS (Jules de), *L'Église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1890, 482 p.
- LAFFON (François-Guillaume), *Histoire de la commune de Saint-Orens-de-Gameville*, Paris, Res Universis, 1992, rééd., 167 p.
- LAFFORGUE (Guillaume), abbé, *La Grande-Lande et la Croix-Daurade*, Toulouse, Privat, 1909, 752 p.

LAVIGNE (Bertrand), *Histoire de Blagnac, sa baronnie, ses barons, ses châteaux, son prieuré, ses églises*, Toulouse, L. Capdeville, éd. 1875, Toulouse, éd. Eché, 1978 (rééd.), 452 p.

LESTRADE (Jean) Abbé, *Le prieuré Saint-Jacques de Muret et le chapitre Saint-Étienne de Toulouse*, Toulouse, imprimerie Saint-Cyprien, 1914, 31 p.

LESTRADE (Jean), Abbé, « Les registres paroissiaux de Roques-sur-Garonne », *RHT*, t. XIII, 1926, pp. 157-170.

MAUX (Léon), *Verfeil et son canton, aperçus historique, économique et anecdotique*, Verfeil, Les Amis du vieux Verfeil, 1989, 192 p.

MORERE (Gabriel-Bernard) abbé, *Histoire de Saint-Félix-de-Caraman, baronnie des états du Languedoc, première ville maîtresse du diocèse de Toulouse*, Toulouse, Privat ; Paris, Picard, 1899, 239 p.

*Notre-Dame d'Alet, paroisse de Montaignut-sur-Save, diocèse de Toulouse, monographie*, Toulouse, imprimerie I. Viguier, 1863, 55 p.

*Notre Dame de la Daurade, son histoire, son culte*, Paris, Société Générale d'Imprimerie, 1911, 89 p.

SCELLÈS (Maurice), « L'ancienne église Notre-Dame de la Daurade à Toulouse, essai de présentation critique », *MSAMF*, t. LIII, 1993, pp. 133-144.

#### 4. Le contexte religieux

AUGUSTE (Alphonse) Abbé (abbé), *Les origines du Jansénisme dans le diocèse de Toulouse*, Paris, A. Picard, 1922, 156 p.

CHAUNU (Pierre), « Jansénisme et frontière de catholicité (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles). À propos jansénisme lorrain », *Revue historique*, tome CCXXVII, 1962, p. 115-138.

CORRAZE (Raymond), « Damien de Rouaix, recteur de Gagnague et doyen de Saint-Félix ; le Jansénisme à Toulouse, l'archevêque Pierre de Marca et le missionnaire Arnaud Baric, Donatien Buor, recteur de la Dalbade, official et vicaire général de Toulouse », *RHT*, tome XXX, 1943, pp. 101-128.

DEGERT (Antoine), « Le jansénisme au Parlement de Toulouse », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, tome XXV, 1924, pp. 250-284, pp. 338-352

DOUBLET (Georges), *Un prélat janséniste, F. de Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers*, Paris, A. Picard et Fils, 1895, 218 p.

GENESTET (Marc), GÉRARD (Pierre), SHIBANO (Marie-Marguerite), *Port-Royal à Toulouse, aspects du jansénisme toulousain*, Catalogue d'exposition, Archives départementales de la Haute Garonne, 1958, 39 p.

JAUDON (Henry), *Port-Royal à Toulouse ou le jansénisme au parlement*, Toulouse, Lagarde et Sébille, 1900, 126 p.

## 5. Histoire du diocèse de Toulouse

BAUDOIN (Adolphe), « Notice sur la subdélégation et le diocèse de Toulouse », *MASIBLT*, 8<sup>e</sup> série, t. IV, 1882, pp. 282-313.

BESSE (Jean-Martial), *Provinces ecclésiastiques d'Alby, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, Jouve, 1911, 378 p.

DURAND (Marie-Odile), *Une assemblée locale : l'assiette diocésaine de Toulouse, 1661-1715*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de René Souriac, U.T.M., 1990, 113 p.

MICHEL (François), dir., *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, Imprimerie nationale, 1972, 2 vol, 1133 p.

MORERE (Gabriel-Bernard), abbé, *Le diocèse de Toulouse sous l'Ancien Régime*, Arras, Sueur-Charruey, 1903, 20 p.

NAMER (Emile), *La vie et l'œuvre de J. C. Vanini, prince des libertins mort à Toulouse sur le bûcher en 1619*, Paris, J. Vrin, 1980, 286 p.

PUNTOUS (Th), *Un diocèse civil de Languedoc. Les États particuliers du diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de droit, Faculté de Droit de Toulouse, 1909, 458 p.

SABATIER (Monique) et MADRIGAL (Antoine), *Jules César Vanini, athée et blasphémateur du nom de Dieu*, DES, UTM, 1979, 196 p.

SALVAN (Adrien) Abbé, *Histoire générale de l'Eglise de Toulouse depuis les temps reculés jusqu'à nos jours*, Toulouse, Delbay, 1856-1861, 4 vol.

WOLFF (Philippe), BACCRABERE (Georges), *Le diocèse de Toulouse, Histoire des diocèses de France*, Paris, Beauchesne, 1983, 311 p.

POVILL (J.), *Essai sur l'organisation paroissiale à Toulouse au Moyen Âge*, DES de Lettres, Faculté de Toulouse, 1966, 139 p.

*Saint-Sernin de Toulouse, IX<sup>e</sup> centenaire*, Toulouse, Association du IX<sup>e</sup> centenaire 1996, 320 p.

### III. Histoire et pratiques de la Réforme catholique et Contre-Réforme

#### A. Guerres de Religion, protestantisme et Contre-Réforme

##### 1. Aspects généraux

BORELLO (Céline), *Les protestants de Provence au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2004, 548 p.

CASSAN (Michel), *Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, 463 p.

DAIRAUX (Luc), « Réduire les Huguenots », *protestants et pouvoirs en Normandie sous le règne de Louis XIV, processus, acteurs, discours*, Thèse de troisième cycle, Ecole des Hautes études en sciences sociales, 2007, 3 vol.

DOMPNIER (Bernard), *Le venin et l'hérésie. Images du protestantisme et du combat catholique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Centurion, 1985, 277 p.

GARRISSON (Janine), *Protestants du Midi*, Toulouse, Privat, 1980, rééd. 1991, 375 p.

KAPPLER (Emile), *Conférences théologiques entre catholiques et protestants au XVII<sup>e</sup> siècle*, Clermont, Université de Clermont II, 1980, deux vol.

LABROT (Gérard), MARIN (Louis), *L'image de Rome : une arme pour la Contre-Réforme (1534-1677)*, Seyssel, Champ Vallon, 1987, 461 p.

LE BOULLUEC (Alain), éd., *La controverse religieuse et ses formes*, Paris, Editions du Cerf, 1995, 424 p.

PERONNET (Michel), *La controverse religieuse (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), actes du colloque Jean Boisset, 1979*, Université Paul Valéry, Montpellier, 1980, 2 vol.

PONCET (Olivier), « Oublier les guerres de Religion ? Histoire et mémoire des guerres civiles en France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *RHEF*, tome 95, n° 235, juillet-décembre 2009, p. 307-317.

RACAUT (Luc), *Hatred in print : Catholic propaganda and protestant identity during the French wars of religion*, Adershot, England Burlington, 2002, 161 p.

RAMSEY (W. Anne), *Liturgy, Politics and Salvation. The catholic League in Paris and the Nature of Catholic Reform, 1540-1680*, Rochester, 1999.

ROME (Catherine), *Les bourgeois protestants de Montauban au XVII<sup>e</sup> siècle : une élite urbaine face à une monarchie autoritaire*, Paris, H. Champion, 2002, 589 p.

SOLÉ (Jacques), *Les origines intellectuelles de la Révocation de l'Édit de Nantes*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1997, 198 p.

SUTHERLAND (Nicola M.), *The Huguenot Struggle for Recognition*, New Haven-London, Yale University Press, 1980, 394 p.

WOLFF (Philippe), dir., *Histoire des protestants de France, de la Réforme à la Révolution : les protestants et la royauté d'Ancien Régime*, Toulouse, Privat, 2001, rééd., 254 p.

## 2. Les guerres de Religion et leurs répercussions en Languedoc

BOS (François), *Aspects de la lutte anti-protestante dans le diocèse de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1685)*, Mémoire de Licence, Université de Genève, 1994, 191 p.

BRÉNAC (Bernadette), « Toulouse, centre de lutte contre le protestantisme au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, tome 77, 1965, pp. 31-45.

BRUNET (Serge), « L'attente des espagnols à Toulouse et en Comminges à la fin des guerres de Religion, 1588-1603 », *Société des Etudes du Comminges*, t. CXVI, 2000, n°2, pp. 119-151.

BRUNET (Serge), « Confréries ligueuses, confréries dangereuses. Fraternités de combat dans le Sud-Ouest de la France durant les guerres de religion », dans VENARD (Marc), JULIA (Dominique), éd., *Sacralités, culture et dévotion, bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 129-170.

BRUNET (Serge), « De l'Espagnol dedans le ventre », *Les catholiques du Sud-ouest de la France face à la Réforme (1540-1589)*, Paris, Champion, 2007, 998 p.

CALVET (Solange), *Les protestants montalbanais à travers l'évolution du protestantisme : des guerres de Religion à 1685*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 1997, 151 p.

CAPOT (Stéphane), *Justice et religion en Languedoc au temps de l'Edit de Nantes. La chambre de l'Edit de Castres (1579-1679)*, Paris, Ecole des chartes, 1998, 427 p.

DESGRAVES (Louis), « Aspects des controverses entre catholiques et protestants dans le sud-ouest entre 1580 et 1630 », *AM*, vol. 76, 1964, p. 153-187.

DUBOURG (Jacques), *Les guerres de Religion dans le Sud-Ouest*, Bordeaux, Sud-Ouest, 1992, 189 p.

JORDY (Philippe), *La ligue de Toulouse en 1589, l'étude des différents pouvoirs*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Serge Brunet, UTM, 2000, 124 p.

MENTZER (Raymond A.), *Heresy proceedings in Languedoc (1500-1560)*, Philadelphie, American philosophical society, 1984, 183 p.

MENTZER (Raymond A.), *La construction de l'identité réformée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : le rôle des consistoires*, Paris, H. Champion, 2006, 319 p.

MENTZER (Raymond A.), « Les contextes de la conversion à l'époque de la Réforme », N°8, *Expériences de conversion* dans la revue électronique *Cahiers d'Études du religieux, recherches interdisciplinaires*, mars 2010.

PRADINES (Ophélie), *L'évêque Jean de Barbançon et les premiers réformés du diocèse de Pamiers, 1546-1637, politiques épiscopales contre le développement du protestantisme*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Eckart Birnstiel, U.T.M., 1996, 168 p.

RABAUD (Camille), *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais des origines à la Révocation de l'édit de Nantes*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1873, 514 p.

ROMANE-MUSCULUS (Paul), dir., *La Réforme à Toulouse de 1562 à 1762, catalogue d'exposition*, Toulouse, Musée des Augustins, 1962, 243 p.

RIBES (Marie-Louise et Michelle), *La décadence de l'autonomie municipale toulousaine pendant les dernières années de la Ligue (1594-1596)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de J. Estèbe, UTM, 1972, 159 p.

ROMANE-MUSCULUS (Paul), « Les abjurations de protestants à Toulouse entre l'Edit de Nantes et la Révolution », *AM*, t. LXXXI, 1959, pp. 283-295.

ROMANE-MUSCULUS (Paul), « Les anciens cimetières protestants toulousains, Toulouse », *AM*, Tome 81, n° 94, octobre 1969, pp. 454-463.

ROMANE-MUSCULUS (Paul), « Baptêmes en l'église Saint-Pierre-des Cuisines de Toulouse de réformés ayant abjuré », *AM*, tome 72, n°3, 1960, pp. 325-337.

SOULIÉ (David), *Les répercussions de la Saint-Barthélemy parisienne en Haut-Languedoc : étude sur les massacres des protestants en octobre 1572 à Toulouse*, Albi, Gaillac et Rabastens, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Eckart Birnstiel, U.T.M., 1995, 151 p.

SOURIAC (Pierre-Jean), « Éloigner le soldat du civil en temps de guerre, les expériences de trêve en Midi toulousain dans les dernières années des guerres de religion », *Revue historique*, n° 632, 2004, p. 787-819.

SOURIAC (Pierre-Jean), « Comprendre une société confrontée à la guerre civile, le Midi toulousain entre 1562 et 1596 », *Histoire, économie, société*, n°23, 2004, p. 261-272.

SOURIAC (Pierre-Jean), *Une guerre civile : affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 441 p.

THOMAS (Jack), « Rendre ceux de la RPR invisibles et muets : le parlement de Toulouse, les grands jours de Nîmes et les protestants (1656-1682), dans LEMAÎTRE LEMAÎTRE (Nicole), dir., *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, éditions du CTHS, 2002, pp. 105-122.

TOUJAS (René), « L'application de la Contre-Réforme catholique dans les campagnes protestantes du Bas Montauban », *Bulletin philosophique et historique*, 1951-1951, Paris, Imprimerie nationale, 1953, pp. 289-301.

WAELE (Michel de), « Autorité, légitimité, fidélité, le Languedoc ligueur et la reconnaissance d'Henri IV », *RHMC*, tome 54, n°2, 2006, pp. 5-34.

WEMYSS (Alice), *Les protestants du Mas-d'Azil. Histoire d'une résistance, 1680-1830*, Toulouse, Privat, 1961, 400 p.

## **B. Réforme catholique, pastorale et action des évêques**

### **1. Études générales et synthèses**

ALBERIGO (Giuseppe), « L'institution e i poeri nella Chiesa. L'episcopato nel cattolicesimo riformato (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>) », *Miscellanea Historiae ecclesiasticae*, VIII, Bruxelles-Louvain, 1987, pp. 268-286.

BAUMGARTNER (Frederic J), *Change and continuity in the French Episcopate. The Bishops and the Wars of religion, 1547-1610*, Durham, Duke University Press, 1986, 324 p.

BERGIN (Joseph), *The making of the French Episcopate (1589-1661)*, Londres, New Haven, Yale University Press, 1996, 761 p.

BERGIN (Joseph), *Crown, church and episcopate under Louis XIV*, New Haven, Yale University Press, 2004, 526 p.

BERGIN (Joseph), « Connaître les évêques au temps de la Ligue catholique : sur un inédit de 1591 », *RHEF*, tome 96, n° 237, juillet-décembre 2010, pp. 349-373.

BERGIN (J.), « L'Europe des évêques au temps de la Réforme catholique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 154, 1996, p. 509-531.

BOUYSSOU (Marc), *Réforme catholique et déchristianisation dans le sud du diocèse de Chartres. Les testaments des ruraux du Blésois et du Vendômois, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Chartres, société archéologique d'Eure-et-Loir, 1988, 2 vol., 431 p.

BROUTIN (Paul), « Les visites pastorales d'un évêque au XVII<sup>e</sup> siècle », *Nouvelle revue théologique*, t. 71, 1949, pp. 937-949.

BROUTIN (Paul), *La Réforme pastorale en France au XVII<sup>e</sup> siècle, Recherches sur la tradition pastorale après le concile de Trente*, Paris, Desclée de Brouwer, 1956, 2 vol.

*Cahiers de l'équipe de recherches sur la Réforme et la Contre-Réforme*, Centre de recherches sur la Réforme et la Contre-Réforme, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1988-1994.

CENTRE DE RECHERCHES RHÉNANES ET RÉGIONALES (éd.), *Sensibilité religieuse et discipline ecclésiastique. Les visites pastorales en territoire protestant, pays rhénans, comté de Montbéliard, pays de Vaud, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg, Librairie Istra, 1975, 99 p.

DOLAN (Claire), *Entre tours et clochers. Les gens d'Église à Aix-en-Provence au XVI<sup>e</sup> siècle*, Sherbrooke, éditions de l'Université de Sherbrooke, Aix-en-Provence, Edisud, 1981, 433 p.

DURAND (Yves), « La Réforme catholique au diocèse de Bordeaux », *XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 47, n<sup>o</sup> 4, 1995, p. 773-777.

Évêque [L'] dans *l'histoire de l'Église, actes de la VII<sup>e</sup> rencontre d'histoire religieuse, Fontevraud*, 1983, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1984, 228 p.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Michel et Marie-Hélène), *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790*, Paris, éditions du CNRS, 1986, 253 p.

HAYDEN (J. Michael), GREENSHIELDS (Malcolm R), « Les Réformations catholiques en France : le témoignage des statuts synodaux », *RHMC*, t. 48, n<sup>o</sup> 1, 2001, p. 5-29.

HICKEY (Daniel), « Le rôle de l'Etat dans la Réforme catholique, une inspection du diocèse de Poitiers lors des Grands jours de 1634 », *Revue historique*, t. 307, 2002, p. 939-961.

HALKIN (Léon E.), « La formation du clergé catholique après le concile de Trente », *Miscellanea Historiae Ecclesiasticae*, n<sup>o</sup> 3, Louvain, 1970, p. 109-125.

JOBLIN (Alain), *Réforme, Contre-Réforme et réformation catholique dans le Boulonnais, 1550-1713*, Thèse de doctorat, Université de Lille III, 1989, 529 p.

LACHIEZE-REY (Lucien) abbé, BAUX (Etienne), *Alain de Solminihac, évêque de Cahors, 1636-1659, la réforme d'un diocèse au XVII<sup>e</sup> siècle*, sl. sn., 1981, n.p.

LACOUSSE (Magali), *Le cardinal de Joyeuse (1562-1615)*, Thèse de l'École Nationale des Chartres, 1991.

LAGANE (Danièle), *L'épiscopat d'Alain de Solminihac dans le diocèse de Cahors, (1636-1659)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Y. Castan, UTM, 1974, 233 p.

LOTTIN (Alain), *Contre-Réforme et vie religieuse à Lille, des archiducs à la conquête française (1598-1667)*, Doctorat d'Etat, Histoire, Paris IV, 1981, 2 vol, publication sous le titre : *Lille, citadelle de la Contre-Réforme (1598-1668)*, Lille, Westhoek, 1984, 517 p.

MARTIN (Victor), *Le gallicanisme et la Réforme catholique, essai historique sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente (1563-1615)*, Thèse pour le doctorat présentée devant la Faculté des lettres de l'Université de Clermont Ferrand, Paris, A. Picard, 1919, 414 p.

MEYER (Frédéric), *La Maison de l'évêque, familles et curies épiscopales entre Alpe et Rhône de la fin du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008, 621 p.

PÉRONNET (Michel), *Les Évêques de l'ancienne France*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, diffusion H. Champion, 1977, deux vol, 1486 p.

PÉROUAS (Louis), *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724, Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964, 532 p.

PETOT (Patrick), *Alain de Solminihac (1593-1659), prélat réformateur : de l'abbaye de Chancelade à l'évêché de Cahors*, Turnhout, Brepols, coll. Bibliotheca victorina, 2009, 2 vol, 1091 p.

PEYROUS (Bernard), *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1719), le renouveau d'un diocèse*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest de la France, 1995, deux vol, 1194 p.

REBARDY-JULIA (Emmanuelle), *Un évêché entre deux mondes, Elne-Perpignan, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Canet, édition Trabucarie, 2009, 668 p.

RESTIF (Bruno), *La révolution des paroisses : culture paroissiale et réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2006, 415 p.

RICHET (Denis), « La Contre-Réforme catholique en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans RICHET (Denis), GOUBERT (Pierre), dir., *De la Réforme à la Révolution : études sur la France moderne*, Paris, Aubier, 1991, p. 83-95.

SOL (Eugène), *Le vénérable Alain de Solminihac : abbé de Chancelade et évêque de Cahors*, Cahors, E. Delsaud, 1928, 443 p.

TAVENEAU (René), « Les prémices de la Réforme tridentine », *RHEF*, t. LXXV, 1989, n° 194, p. 205-213.

*San Carlo Borromeo e il suo tempo : atti del convegno internazionale nel IV centenario della morte, Milano 21-26 maggio 1984*, Roma, ed. di storia e letteratura, 1986, 2 vol, 1238 p.

SAUZET (Robert), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Languedoc : Le diocèse de Nîmes au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, 527 p.

SAUZET (Robert), *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1975, 371 p.

SOULET (Jean-François), *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées centrales au XVII<sup>e</sup> siècle : le diocèse de Tarbes de 1602 à 1716*, Pau, Marrimpouey jeune, 1974, 365 p.

TRICHET (Louis), *Le synode diocésain*, Paris, Le Cerf, 1992, 124 p.

VAISSIÈRE (Pierre de), *Messieurs de Joyeuse (1560-1615)*, Paris, A. Michel, 1926.

VENARD (Marc), « Vingt ans après... le Répertoire des Visites pastorales de la France, corrections et compléments », *RHEF*, 2006, n° 228, pp. 221-226.

VENARD (Marc), *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions du Cerf, 1993, 1<sup>e</sup> édition, 1280 p.

VENARD (Marc), « L'épiscopat catholique à l'époque du concile de Trente, les réalités », *Miscellanea historiae ecclesiasticae*, VIII, 1987, pp. 287-310.

VENARD (M.), *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 2000, 290 p.

VIDAL (Jean-Marie), *François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers (1610-1680)*, Paris, E de Boccard, 1939, 646 p.

WYRILL (Henri Hubert), *Réforme et Contre-Réforme en Savoie, 1536-1679 : de Guillaume Farel à François de Sales*, Lyon, Réveil Publications, 2001, 275 p.

WELTER (Louis), *La Réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1956, 283 p.

## **2. Province ecclésiastique et diocèse de Toulouse**

ADHER (Jean), « Le diocèse de Rieux au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'accroissement des charges et les essais de réforme », *AM*, tome XXIV, 1912, 46 p.

ANDRIEU-HAUTREUX (Nicole), « L'église de Grenade-sur-Garonne, une visite de l'archevêque de Toulouse en 1634 », *Revue de l'Agenais*, n°1, 2005, pp. 161-166.

BACCRABÈRE (Georges) Abbé, *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse. Exercice du droit de visite*, Toulouse, imprimerie Mulhe Roux, 1968, 222 p.

BACCRABÈRE (Georges) Abbé, « La visite canonique de l'évêque, du supérieur religieux, du vicaire forain », *Dictionnaire de droit canonique*, Tome VII, Paris, Letouzay et Ané, col 1512-1619.

BENDIB (Sofiane), *La justice temporelle de l'archevêque de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UTM, 2003, 203 p.

BLANC-ROUQUETTE (Marie-Thérèse), « Trois prélats face aux options majeures de leur temps, Bernard de Lordat (1453-1547), Henri de Sponde (1568-1643), François de

- Caulet (1610-1680) », *Bulletin de la société ariégeoise Sciences lettres et Arts*, 1985, 25 p.
- CABAU (Patrice), « Chronologie des évêques de Toulouse », *MSAMF*, 1991, p. 111-142.
- CAYRE (Georges) Abbé, *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse, depuis la fondation du siège jusqu'à nos jours*, Toulouse, impr. L et J.-M. Douladoure, 1873, 646 p.
- CONTRASTY (Jean), *Histoire de la cité de Rieux-Volvestre et de ses évêques*, Toulouse, Sistac, 1936, Marseille, Laffite reprints, 1985 (rééd.), 501 p.
- COSTES (Clémence), *L'officialité archiépiscopale de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 2001, 147+132 p, 2 vol.
- DELARUELLE (Etienne), « Quelques archevêques toulousains d'Ancien Régime : Joyeuse, Lavalette, La Roche Aymon », *BSAMF.*, 1970, 4<sup>ème</sup> série, T. 3, pp. 25 et 26.
- DELMAS (Jean-Pierre), *Jean-Baptiste Michel Colbert, archevêque de Toulouse (1687-1710)* DES, Université de Toulouse-Le Mirail, 1969, 165 p.
- FARRE-RUZZENE (Christine), *Introduction de la Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1650)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Janine Garrisson, UTM, 1980, 173 p.
- FERRET (Jean-Claude), *L'action des évêques de Lavaur dans la réforme pastorale de leur diocèse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1636-1790)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de René Souriac, UTM, 2000, 144 p.
- FOURNIER (Jean), « Le Concile tenu à Toulouse en 1590 », *La Semaine catholique de Toulouse*, n° 37, 1924, et n° 39, pp. 909 à 911 et pp. 933-935.
- GAQUÈRE (François), *Pierre de Marca (1594-1662), sa vie, ses œuvres, son gallicanisme*, Paris, Le Thielleux, 1932, 336 p.
- GREENGRASS (Mark), « Aristocracy and Episcopacy at the end of the Wars of Religion in France : the duke de Montmorency and the bishoprics of Languedoc », *Misellanea Historiae Ecclesiasticae*, VIII, 1987, pp. 356-363.
- LESTRADE (Jean) Abbé, « Philippe Cospéan évêque d'Aire, administrateur de l'archevêché de Toulouse », *Revue de Gascogne*, 1897, pp. 237-260.
- MESURET (Robert), « La messe du cardinal de Joyeuse ou la sortie dans l'ordre processionnel », *Revue du Louvre et des Musées de France*, 1995, n° 6, pp. 263-270.
- PERALBA (Sophie), *L'organisation et le fonctionnement de l'officialité archidiocésaine de Toulouse*, Mémoire de DEA d'Histoire du droit, Toulouse I, 1996, 357 p.

ROUANET (Anne), *Les visites pastorales de l'évêque Jean-Louis de Bertier dans le diocèse de Rieux-Volvestre, 1621-1635*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Taillefer, UTM, 1993, 206 p.

### 3. Histoire de la liturgie

ARIBAUD (Christine), *Enquête sur les ornements liturgiques dans le diocèse de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat de l'Université de Toulouse, 1989, 3 vol.

ARIBAUD (Christine), « La chasublerie à Toulouse du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, vol. 106, n° 205, 1994, pp. 41-55.

ARIBAUD (Christine), *Soieries en sacristie, fastes liturgiques*, Toulouse, Musée Paul Dupuy, 1998, 199 p.

BACCRABÈRE (Georges) Abbé, « Bibliographie sur les rituels toulousains », *AM*, tome LXXVI, 1964, pp. 85-100.

DOMPNIER (Bernard), « La musique, le culte et les dévotions : un mode de distinction », DOMPNIER (Bernard), dir., *Musiques et chapelles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Des institutions musicales au service de Dieu*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2003, p. 317-341.

MARTIMORT (Aimé-Georges), dir., *L'Église en prière, tome 1, Introduction à la liturgie*, Paris, Desclée, 1983, 309 p.

MARTIN (Philippe), *Le théâtre divin : une histoire de la messe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS éditions, 2009, 383 p.

TRICHET (Louis), *Le costume du clergé, son origine, son évolution en France d'après les règlements de l'Église*, Paris, Le Cerf, 1986, 245 p.

VIGUERIE (Jean de), éd., *Histoire de la messe, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, actes de la troisième rencontre d'histoire religieuse organisée à Fontevraud*, Angers, Université d'Angers, 1980, 170 p.

## C. Histoire du clergé

### 1. Réflexions sur les prêtres, leurs recrutements et leur rôle dans la société

ANGELO (Vladimir), *Les curés de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 2005, 896 p.

BERTHELOT DU CHESNAY (Charles), « Le clergé diocésain français au XVIII<sup>e</sup> siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », *RHMC*, tome XI, 1963, p. 241-269.

BERTHELOT DU CHESNAY (Charles), *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes II, 1984, 660 p.

BLET (Pierre), *Le clergé de France et la monarchie, études sur les assemblées générales du clergé de 1615 à 1666*, Rome, Librairie éditrice de l'Université grégorienne, 1959, deux vol, 533 + 468 p.

BONNASSIE (Pierre), éd., *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, 13<sup>e</sup> Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 1991, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1995, 294 p.

BONZON LEIZEROVICI (Anne), *L'esprit de clocher, prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais, 1535-1650*, Paris, Le Cerf, 1999, 527 p.

BONZON (Anne), « Paroisse rêvée, paroisse vécue, le point de vue de curés citadins au temps de la Réforme catholique, l'exemple de Beauvais », *Revue du Nord*, t. 83, n<sup>o</sup> 340, p. 319-339.

BONZON (Anne), « Les curés médiateurs sociaux : genèse et diffusion d'un modèle dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 97 janvier-juin 2011, n<sup>o</sup> 238, p. 35-56.

BOULARD (Fernand), *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Éditions du Cerf, 1950, 480 p.

BRIAN (Isabelle), *Messieurs de Sainte-Geneviève, religieux et curés de la Contre-Réforme à la Révolution*, Paris, Éditions du Cerf, 2001, 552 p.

BRUNET (Serge), *Les prêtres des montagnes, la vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Aspet, PyrÉGraph, 2001, 863 p.

BRUNET (Serge), « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique*, n<sup>o</sup> 1, p. 163-195.

BRUNET Serge, « Les prêtres des campagnes de la France du XVII<sup>e</sup> siècle, la grande mutation », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n<sup>o</sup> 234, 2007, pp. 49-82.

- CORRAZÉ (Raymond), « L'administration temporelle des évêchés au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de Toulouse*, t. XXXII, 1945, pp. 40-67.
- DEREGNAUCOURT (Gilles), *De Fénelon à la Révolution, Le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve d'Ascq, PUL, 1991, 429 p.
- DINET (Dominique), « Les ordinations sacerdotales dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *RHEF*, 1980, t. LXVI, pp. 211-241.
- DOMPNIER (Bernard), VENARD (Marc), *Les associations de prêtres en France au Moyen Age à l'époque contemporaine*, actes du colloque organisé les 15, 16 et 17 septembre, *RHEF*, tome 93, 2007, 420 p.
- FRACARD (Marie-Louise), « Le recrutement du clergé séculier dans la région niortaise au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. LVII, n°159, 1971, pp. 241-265.
- LEMAÎTRE (Nicole), *Le Rouergue flamboyant, clergé et paroisses du diocèse de Rodez, 1417-1563*, Paris, Le Cerf, 1998, 652 p.
- MINOIS (Georges), *La Bretagne des prêtres : en Trégor d'Ancien Régime*, Brasparts, Beltan, 1987, 337 p.
- PÉROUAS (Louis), *Les Limousins, leurs saints, leurs prêtres du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1988, 215 p.
- MANDON (Guy), *La société périgorde au siècle des Lumières : le clergé paroissial*, Périgueux, Mediapress, 1982, 335 p.
- MEUVRET (Jean), « La situation matérielle des membres du clergé séculier dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : possibilités et limites de recherche » *RHEF*, tome LIV, n° 152, 1968, p. 47-68.
- LOUPÈS (Philippe), *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales, 1985, 590 p.
- GOMIS (Stéphane), *Les « enfants prêtres » des paroisses auvergnates. Les communautés de prêtres dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime (1516-1792)*, thèse de doctorat, Université Blaise Pascal/Clermont Ferrand II, 2002, 3 vol., 621 p.
- GOMIS (Stéphane), *Les enfants prêtres des paroisses d'Auvergne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006, 546 p.
- HUTUBISE (Pierre), « Le prêtre tridentin, idéal et réalité », in *Homo religiosus, autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 208-217.
- JULIA (Dominique) et MAC KEE (Denis), « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles Maurice Le Tellier. Origine, carrière, mentalités », dans *Le curé Meslier et la vie intellectuelle, religieuse, sociale à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque international de Reims, 17-19 octobre 1994*, Reims, Bibliothèque de l'Université de Reims, 1980, 607 p.

KAMINSKI PARISOT DE BERNECOURT (Anne-Marie), *Les curés de campagne en Franche-Comté au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de l'École des Chartes, 1975.

LEMAÎTRE (Nicole), « Le prêtre mis à part, ou le triomphe d'une idéologie sacerdotale au XVI<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 86, n° 215, 1999, p. 275-289.

LEMAÎTRE (Nicole) (dir.), *Histoire des Curés*, Paris, Fayard, 2002, 523 p.

LOUPÈS (Philippe), « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux, d'après la grande enquête de 1772 », *AM*, t. 83, 1971, pp. 5-24.

MAGYAR-THEVENIN (Odile), « Étude comparative du mode de vie des recteurs et laboureurs, l'exemple du Vannetais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 94, n° 4, 1987, p. 497-506.

PICARD (Jean-Charles), dir., *Les chanoines dans la ville, recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, de Boccard, 1994, 423 p.

PEROUAS (Louis), « Le nombre des vocations sacerdotales est-il un critère valable en sociologie religieuse historique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ? », *Actes du 87<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Poitiers, 1962*, Paris, Editions du CTHS, 1963, p. 35-40.

PIERRARD (Pierre), *Le prêtre français du Concile de Trente à nos jours*, Paris, Desclée, 1986, 168 p.

PISTER (D.), éd., *L'image du prêtre dans la littérature classique, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Berlin, P. Lang, 1988, 278 p.

RIGAL (Marcellin), prêtre de l'Oratoire, *Raymond Bonal et son œuvre. Les premiers séminaires dans le Midi de la France*, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1966, 447 p.

TACKETT (Thimoty), *Priest and parish in eighteenth century France : a social and political study of the Curés in a diocese of Dauphiné, 1750-1791*, Princeton, Princeton University Press, 1977, 350 p.

TACKETT (Thimoty), « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, vol 27, n°2, 1979, p. 198-234.

VENARD (Marc), « Pour une sociologie du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle. Recherche sur le recrutement sacerdotal dans la Province d'Avignon », *Annales ESC*, 1968, vol. 23, n°5, p. 987-1016.

VIGIER (Fabrice), *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Gestes éditions, 1999, 356 p.

## 2. Culture et formation du clergé

AUGUSTE (Alphonse) Abbé, *Le séminaire de Caraman au faubourg Saint-Étienne de Toulouse, notes et documents*, Paris, A. Picard et fils, 1913, 171 p.

CHARON (Annie), DIU (Isabelle), PARINET (Elisabeth), dir., *La mise en page du livre religieux, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Actes de la journée d'étude de l'Institut d'Histoire du Livre, organisée par l'École des Chartres, Paris, 13 décembre 2001, Paris, École des Chartres, 2004, 139 p.

COUSIN (Bernard), « Une bibliothèque de couvent à l'époque moderne : les livres des franciscains de Sospel », *AM*, 1971, p. 173-189.

DARRICAU (Raymond), *La formation des professeurs de séminaires au début du XVII<sup>e</sup> siècle d'après un directoire de M. Jean Bonnet (1664-1735)*, Piacenza Collegio, Alberoni, 1966.

DEGERT (Antoine), *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, G. Beauchesne, 1912, deux vol, 440-543 p.

DOLAN (Claire), « Les archevêques et les chanoines aixois et les arts, pour une histoire du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, 1976, n° 103, pp. 44-64.

DOMPNIER (Bernard), FROESCLHÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), *Livres et culture du clergé à l'époque moderne : actes du colloque de Marseille*, dans *RHEF*, vol. 83., n° 210, janvier-juin 1997, 312 p.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Une bibliothèque de la Contre-Réforme, la bibliothèque des Capucins de Toulon », *Chemins d'histoire alpine : mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, 1977, p. 153-170.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Le poids des livres dans la Contre-Réforme », dans DOMPNIER (Bernard), FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne, Actes du colloque de Marseille, EHES, 2 et 3 avril 1997*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000, p. 163-175.

LAPEYRE (Laetitia), *Séminaires et formation du Bas-clergé toulousain au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1992, 162 p.

LESTRADE (Jean) Abbé, « Le séminaire du Cardinal de Joyeuse à Toulouse en 1590 », *Revue des Pyrénées*, t. XVIII, 1906, pp. 551-569.

MARTIN (Philippe), *Une religion des livres : 1640-1850*, Paris, Le Cerf, 2003, 622 p.

QUENIART (Jean), « La culture des prêtres de campagne bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans VENARD (Marc), JULIA (Dominique), éd., *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 236-264.

VIÉ (Louis), *Les séminaires au diocèse de Toulouse, 1563-1963*, Toulouse, Librairie Sistac, 1964, 409 p.

### 3. Ordres religieux

BALDINI (Ugo), *Saggi sulla cultura della Compagnia di Gesù (secoli XVI-XVIII)*, Padoue, CLEUP, 2000, 367 p.

BRUNET (Serge), *Relation de la mission des Pyrénées (1635-1649) : le jésuite Jean Forcaud face à la montagne*, Paris, éditions du CTHS, 2008, 357 p.

BRUTER (Annie), « Entre rhétorique et politique, l'histoire dans les collèges jésuites au XVII<sup>e</sup> siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 74, mai 1997, pp. 59-88.

CERTEAU (Michel de), « Histoire des Jésuites », dans GIARD Luce (éd.), *Le lien de l'autre : histoire religieuse et mystique*, Paris, Gallimard, Le Seuil, 2005, 305 p.

CHARMOT (François), *La pédagogie des Jésuites, ses principes, son actualité*, Paris, Spes, 1943, 614 p.

CHAUSSY (Yves), *Les Bénédictines et la réforme catholique en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de la Source, 1975, 554 p, 2 vol.

COCARD (Hugues), « Le père Gabriel Blandinières (1638-1719), mercédaire toulousain, provincial, prédicateur et agent du roi de France », *Analecta mercedaria*, n° 23, 2004, pp. 159-201.

COCARD (Hugues), *L'Ordre de la Merci en France, 1574-1792, un ordre voué à la libération des captifs*, Paris, L'Harmattan, 2007, 320 p.

DEHERGNE, « Note sur les jésuites et l'enseignement supérieur dans la France d'Ancien Régime (1560-1768) », *RHEF*, tome LVII, n° 158, 1971, pp. 73-82.

DELATTRE (Pierre), dir., *Les établissements jésuites en France depuis quatre siècles*, répertoire topo-bibliographique Enghein, Institut supérieur de théologie, 1948-1957, 5 vol.

DEMERSON (Gilles), DOMPNIER (B.), REGOND (A.), éd., *Les Jésuites parmi les hommes au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 1985, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1987, 555 p.

DOMPNIER (Bernard), « L'activité missionnaire des jésuites de la province de Lyon dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : essai d'analyse des *catalogi* », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Âge, Temps modernes*, 1985, t. 97, n° 2, pp. 941-959.

DINET-LECOMTE (Marie-Claude), *Les sœurs hospitalières en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la charité en action*, Paris, Honoré Champion, coll bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine, 2005, 595 p.

DOMPNIER (Bernard), « Ordres, diffusion des dévotions et sensibilités religieuses. L'exemple des Capucins en France (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 1994, pp. 21-59.

DOUAIS (Célestin), « Capucins et huguenots dans le Languedoc sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV », Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, 55 p

FABRE (Pierre Antoine), ROMANO (Antonella), dir., *Les Jésuites dans le monde moderne, nouvelles approches*, numéro thématique de la *Revue de Synthèse*, tome CXX, 1999, 2-3, pp. 247-491.

GIARD (Luce), VAUCELLES (Louis de), dir., *Les jésuites à l'âge baroque (1540-1640)*, Grenoble, J. Million, 1996, 291 p.

LE GALL (Jean Marie), *Les moines au temps des réformes : France (1480-1560)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, 642 p.

MONTAGNES (Bernard), *Les dominicains en France et leurs réformes*, Paris, Le Cerf, 2001, 441 p.

MORGAIN (Stéphane-Marie), *Pierre de Bérulle et les Carmélites de France : la querelle du gouvernement, 1583-1629*, Paris, Le Cerf, 1995, 590 p.

O'MALLEY (John), *Les premiers jésuites : 1540-1565*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 629 p.

ROMANO (Antonella), *La Contre-Réforme mathématique : constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance (1540-1640)*, Rome, École française de Rome, 1999, 691 p.

SALE (Giovanni), dir., *L'art des Jésuites*, Paris, Mengès, 2003, 318 p.

VAN DAMME (Stéphane), « Devenir enseignant de collège au XVII<sup>e</sup> siècle, itinéraires et expériences de formation des professeurs et régents jésuites de la province de Lyon », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 71, 1998, pp. 37-54.

#### **4. Clergé séculier et ordres religieux du diocèse**

AGATHANGE DE PARIS (Père, O.F.M. Capucin), *Le monastère des Clarisses du Faubourg Saint-Cyprien de Toulouse, 1516-1848*, Toulouse, Imprimerie Fournié, 1957, 102 p.

ANDRIEU (J), *La réforme dominicaine à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle*, DES, Université de Toulouse le Mirail, 1960, 119 p

- AUDIBERT (Marie), *Trois siècles et demi d'histoire du Carmel à Toulouse, extraits des Chroniques du monastère*, Toulouse, Le Carmel, Privat, 1963, 48 p.
- AULON (Irénée d'), *Histoire des Frères mineurs Capucins de la province de Toulouse*, Toulouse, Les Voix franciscaines, 1936-1937, deux vol.
- AULON (Irénée d'), *Bibliographie des Frères Mineurs Capucins de la Province de Toulouse (1582-1928)*, Toulouse, Les Voix franciscaines, 1928, 96 p.
- BASTIDE (M), *Les Récollets de Toulouse au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle d'après les ordonnances des visites canoniques (1649-1665)*, DES, Université de Toulouse II Le Mirail, 1967, 30 p.
- BRÉMOND (Alphonse), « Les Lazaristes ou prêtres de la Mission à Toulouse », *La Semaine catholique de Toulouse*, 11<sup>e</sup> année, n°43, 22 octobre 1871, pp. 819-821.
- BRÉMOND (Alphonse), Notice historique sur le couvent des grands Cordeliers de Toulouse, Toulouse, Devers-Arnoune, 1871, 43 p.
- CHALANDE (Jules), « Les établissements des Jésuites à Toulouse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle » *Journal de Toulouse*, 29 août 1826.
- CHANAL (Abbé), « Règle des sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint Dominique et de Sainte Catherine de Sienne, Toulouse, 1599 », *Documents pour servir l'histoire de l'ordre de Saint Dominique en France*, 1969, série A, n°4, pp. 19-20.
- DEDIEU (Hugues OFM), « Les Visiteurs canoniques du couvent des Récollets de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 1649-1743 », *Archivum Franciscarum Historicum*, 1969, pp. 443-468.
- DOUAIS (Célestin), *La visitation de Toulouse : études, souvenirs et documents*, Paris, Veuve C. Poussiélgue, 1905, 541 p.
- DOUBLET (Georges), *Un ami de Mgr de Caulet : Jean Du Ferrier, toulousain d'après ses Mémoires inédits*, Toulouse, E. Privat, 1906, 181 p.
- DU BOURG (Antoine), LASSALLE (Jean-Pierre), *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, Marseille, J. Laffitte, 1978, 596 p.
- DU MÈGE (Alexandre), « Recherches historiques sur les religieuses recluses, chanoinesses de Saint-Etienne », *MASIBLT.*, 1823-1827, 1830, série II, tome II, pp. 128-131.
- DURLIAT (Marcel), *Saint-Sernin de Toulouse*, Toulouse, Eché, 1986, 220 p.
- FOURNIER (Priscille), *Les dames chanoinesses de Saint-Sernin de Toulouse, introduction à une histoire d'une institution religieuse à la fin du Moyen-Age, les origines*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Michelle Fournié, Université de Toulouse-Le Mirail, 1998, 277 p.

GANGNEUX (Gérard), « Société nobiliaire et ordre de Malte : le recrutement dans les grands prieurés de Saint Gilles et de Toulouse aux temps modernes, conjonctures et conjectures », *Cahiers d'Histoire*, t. 20, n° 3, 1975, p. 347-361.

GARRIGUES (Damien), *Abbaye d'Éaunes, diocèse de Toulouse, liste des abbés [cartulaire de Sainte-Marie d'Éaunes, Bibl nat fonds latin N° 11 012]*, Toulouse, E. Privat, 1954.

JOUGLAR (A.), *Monographie de l'abbaye du Mas Grenier ou de Saint-Pierre de la cour, diocèse de Montauban, antérieurement de Toulouse accompagnée de notices sur les prieures..., les églises paroissiales..., et les chapelles... qui dépendaient de cette abbaye et suivie de chartes et documents inédits...*, Toulouse, Delboy, 1864, 310 p.

LAMONZIE (Frédéric), *Les chanoines de Saint-Sernin de Toulouse pendant l'abbatit de François de Joyeuse, 1599-1615*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Janine Garrisson, UTM, 1987, 144 p.

LAMOUELE (Edmond), *Le chapitre de Saint-Sernin de Toulouse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Cinquième congrès de l'UHSO, Tarbes, 1914, pp. 132-137.

LAMOUELE (Edmond), *Un ordre de chevalerie ecclésiastique en Languedoc au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, E. Privat, 1904, 30 p.

LAURENT (H), « Notice sur la bibliothèque des R.P. Dominicains de Toulouse et sur le *Ratio studiorum* de 1586 », *Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences, inscriptions et Belles lettres de Toulouse*, tome 1, 1782, p. 109-111.

LATOUR (Louis), « Des communautés de prêtres à Auterive sous l'Ancien Régime », *Mélanges historiques midi-pyrénéens offerts à M. Pierre Gérard*, Toulouse, Les amis des Archives de la Haute-Garonne, 1992.

MAGGIANI (Sabine), *Conflits et chicanes entre les Universités de Toulouse et Cahors et les Jésuites, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Patrick Ferté, UTM, 1998, 2 vol, 190 et 61 p.

MATTALIA (Yoan), *L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de Toulouse, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de M. Taillefer, UTM, 2002, 133 p, 2 vol.

MIGUET (Marc), *Les Minimes : l'ordre religieux et son église à Toulouse du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Toulouse, Association Les Amis des Archives de la Haute Garonne, 1999, 81 p.

MIROUSE (Florence), *Le clergé paroissial du diocèse de Toulouse (1450-1516)*, Ecole Nationale des Chartres, 1976.

MONTAGNES (Bernard), *Sébastien Michaëlis et la réforme d'Occitanie (1594-1647) : histoire de la congrégation d'Occitanie*, Rome, Istituto storico domenicano Santa Sabina, 1984, 275 p.

OUDOT DE DAIMVILLE (François), « Le recrutement des noviciats des jésuites de 1571 à 1586 », *RHEF*, 1956, vol 42, n° 138, p. 48-55.

POISSONNIER (Marie-Aude), *Le clergé paroissial du diocèse de Toulouse dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de M. Taillefer, Université de Toulouse-Le Mirail, 1996, 264 p.

ROLLIN (Florence), *Le collège des Jésuites de Toulouse de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à 1762*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction de Jack Thomas, 1992, 148 p.

SALIES (Pierre), *Les Augustins : origine, construction et vie du grand couvent toulousain au Moyen Âge, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, P. Salies, 1980, 253 p.

VIDAL (Pierre), *Garidech, commanderie de l'Ordre de Malte, une seigneurie ecclésiastique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean-Pierre Amalric, UTM, 1992, 202 p.

VIDAL (Pierre), *Hospitaliers et templiers en France méridionale : le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte, guide de recherches historiques, archivistique et patrimoniales*, CNRS Framespa, Association Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 2002, 237 p.

VIDAL (Pierre), *Seigneurie et pouvoirs : les commanderies du grand prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte : les pouvoirs locaux au temps de la monarchie administrative (vers 1660-vers 1792)*, Thèse de doctorat d'Histoire, UTM, 2006, 3 vol, 780 p, 230 f.

## IV. Espaces, population et vie religieuse : mise en pratique de la Réforme catholique

### A. L'Église, l'argent et le village

#### 1. Finances ecclésiastiques

FOLLAIN (Antoine), MATZ (Jean-Michel), dir., *L'argent des villages du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : comptabilités paroissiales et communales, fiscalité locale*, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, 2000, 436 p.

GAGNOL (Pierre), « Les décimes et les dons gratuits », *RHEF*, tome 2, 1922, pp. 465-481.

GOY (Joseph), LE ROY LADURIE (Emmanuel), éd., *Les Fluctuations du produit de la dîme, conjoncture décimale et domaniale de la fin du Moyen Age au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Haye, Mouton and Co, 1972, 398 p.

MICHAUD (Claude), « Décimes et aliénations des biens du clergé dans les diocèses languedociens au XVI<sup>e</sup> siècle », *Etudes sur l'Hérault*, XIV, n<sup>o</sup> 4, 1983, pp. 3-9.

MICHAUD (Claude), *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime : les receveurs généraux du clergé de France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1991, 804 p.

MICHAUD (Claude), « Finances et guerres de religion en France », *RHMC*, tome XXVIII, octobre-décembre 1981, p. 572-596.

MICHAUD (Claude), « Les aliénations du temporel dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Quelques problèmes de méthode », *RHEF*, tome LXVII, n<sup>o</sup> 178, 1981, pp. 61-82.

PACAUT (Marcel), FATIO (Olivier), dir., *L'hostie et le denier : les finances ecclésiastiques, du Haut Moyen âge à l'époque moderne*, Genève, Labor et fides, 1991, 302 p.

#### 2. La paroisse, les fabriques, la gestion par les paroissiens

CORRAZE (Raymond), « L'administration temporelle des paroisses au XVI<sup>e</sup> siècle », *RHT*, 1946, p. 132-160.

FOURNIÉ (Michelle), GAZZANIGA (Jean-Louis), « La paroisse dans le midi de la France à la fin du Moyen-Age : éléments pour une enquête », *AM*, t. XCVIII, 1986, n°175, p. 387-411.

GOUJARD (Philippe), « Les fonds de fabriques paroissiales : une source de l'histoire religieuse méconnue », *RHEF*, tome LXVIII, 1982, p. 99-111.

GROSPERRIN (Bernard), *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France, 1984, 175 p.

GUTTON (Jean-Pierre), « Confraternities, Curés and Communities in Rural Areas of the diocese of Lyons under the AR », VON GREYERS (Kapar) (éd), *Religion and Society in Early modern Europe, 1500-1800*, The German historical Institute, London, George Allen and Unwin, 1984, pp. 202-211; *La sociabilité villageoise dans l'Ancienne France.. Solidarités et voisinages du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1979, reed, 1988.

LUALDI (Jackson), VÉNARD (Marc), « Obéir aux commandements de Dieu et de l'Église : culte paroissial et contre-réforme gallicane », *RHEF*, t. 84, n° 212, 1998, pp. 5-20.

VINCENT (Catherine), *Fiat Lux : lumière et luminaires dans la vie religieuse du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2004, 693 p.

WIERRE (Alexis-Karel), *Les comptes de fabrique de l'église Notre-Dame du Taur à Toulouse au XVI<sup>e</sup> siècle, v. 1530-v. 1590*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UTM, 1998, 128 p.

## **B. Pratiques et sensibilités religieuses**

### **1. Synthèses**

AGOSTINO (Marc), CADILHON (François), LOUPÈS (Philippe), dir., *Fastes et cérémonies, l'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, 257 p.

BOUTRY (Philippe), FABRE (Pierre Antoine), JULIA (Dominique), dir., *Reliques modernes : cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2009, 2 vol, 903 p.

DUPRONT (Alphonse), « La religion populaire dans l'histoire de l'Europe occidentale », *RHEF*, tome 64, 1978, n°173, p. 185-202.

*Encadrement [L'] religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au concile de Trente, La paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion, actes du 109<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes*, Paris, CTHS, 1984, 747 p.

FERTÉ (Jeanne), *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes, 1622-1695*, Paris, J. Vrin, 1962, 453 p.

FOLLAIN (Antoine), « Les communautés rurales en France, définitions et problèmes (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Histoire et sociétés rurales*, t. 12, 1999, pp. 11-62.

FOURNIÉ-BASTARD (Michelle), « Mentalités religieuses aux confins du Toulousain et de l'Albigeois à la fin du Moyen Âge », *Annales du Midi*, t. 85, n° 113, 1973, p. 267-287.

GALINIER-PALLEROLA (Jean-François), *La religion populaire en Andorre, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris-Toulouse, CNRS / PUM, 1990, 209 p.

GOUJARD (Philippe), *Un catholicisme bien tempéré, la vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie, 1680-1789*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, 477 p.

Groupe de La Bussière, *Pratiques de la confession : des Pères du désert à Vatican II, Quinze études d'histoire*, Paris, Le Cerf, 1983, 298 p.

LEMAÎTRE (Nicole), « Confession privée, confession publique dans les paroisses du XVI<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, tome LXIX, 1983, n° 182, pp. 189-208.

LEMAÎTRE (Nicole), « Société et vie religieuse du début du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les formes élémentaires de la pratique religieuse », *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 42, 1995, n° 1-2, p. 39-54.

LEMAÎTRE (Nicole), *Le scribe et le mage : notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Ussel, Musée des Pays d'Ussel, Paris, diff. De Boccard, 2000, 410 p.

MEYER (Jean-Claude), « Les diverses tendances de l'Église reflétées en pays toulousain à la veille de la Révolution », *La France pré-révolutionnaire*, Paris, Publisud, 1991, pp. 83-96.

MEYER (Jean-Claude) (éd.), *Aspects de la vie religieuse, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, numéro spécial des *Annales du Midi*, n° 228, 1999, 528 p.

MEYER (Jean-Claude), *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution (1789-1801)*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1982, 621 p.

PEBAY-CLOTTE (Isabelle), *La vie religieuse dans le comté de Foix (1559-1643)*, thèse d'Histoire moderne de l'École des Chartres, 1986, 3 vol.

ZINK (Anne), *Clocher et troupeaux, Les communautés rurales des Landes et du Sud-Ouest avant la Révolution*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1997, 483 p.

## 2. Pratique et sentiment religieux

BACCRABERE (Georges) Abbé, « La pratique religieuse dans le diocèse de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *AM*, tome 74, n° 59, juillet 1962, p. 287-314.

BARRANGUET-LOUSTALOT (Pierre), *La pratique et le sentiment religieux dans le diocèse de Toulouse au milieu et à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, DES d'histoire, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1954, 2 vol, 205 p.

BRIFFAUD (Serge), « Le temps de la source. Testament et méthodologie en histoire des mentalités », *Sources, Travaux historiques*, 1987, n° 11, p. 15-29.

BRIFFAUD (Serge), « La famille, le notaire et le mourant : testament et mentalités dans la région de Luchon (1650-1790) », *AM*, t. 97, 1985, n° 172, pp. 389-409.

FOURNIÉ (Michelle), *Le ciel peut-il attendre ? Le culte du purgatoire dans le Midi de la France (v. 1320-v. 1520)*, Paris, Le Cerf, 1997, 585 p.

LAFFONT (Jean-Louis), « Le visage testamentaire de la mort. L'exemple commingeois de l'Isle-en-Dodon à l'époque moderne. Eléments pour une révision de l'exploitation historique et l'acte de la pratique testamentaire », *RC*, t. 103, 1990, n°2, pp. 231-241.

LAFFONT (Jean-Luc), *Visages de la mort dans l'histoire du midi toulousain, IV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Aspet, Pyrégraph, 1999, 201 p.

MARANDET (Marie-Claude), « La demande de services religieux dans la région toulousaine d'après les testaments (1300-1450) », *AM*, t. 98, 1986, n° 175, pp. 337-362.

MARANDET (Marie-Claude), *Le souci de l'au-delà : la pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1998, 2 vol, 701 p.

MICHEL (Benoît), « La musique des cérémonies extraordinaires toulousaines d'après les relations de fêtes éditées dans cette ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans DOMPNIER (B.), éd., *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 133-151.

PEDAILLE (Marie-Agnès), *Les honneurs funèbres royaux à Toulouse, 1610-1774*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de M. Taillefer, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 1998, 132 p.

PINIÈS (Jean-Pierre), *Figures de la sorcellerie languedocienne : brèish, endevinaire, armier*, Paris, éd. CNRS, 1983, 324 p.

SICARD (G.), « Pratiques testamentaires et attitudes religieuses à Toulouse à la fin de l'Ancien Régime », *Études en souvenir de G. Chevrier*, Mémoires de la Société d'Histoire du Droit des pays Bourguignons, 1971, n° 30, pp. 271-287.

VIGUERIE (Jean de la), « Les fondations et la foi du peuple chrétien. Les fondations de messe en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *RH*, t. 267, 1976, p. 289-320.

### 3. Pèlerinages

BASSAS (Henri), *Les pèlerinages à Notre-Dame dans le diocèse de Toulouse*, Toulouse, Librairie Jouanaud, 1996, 126 p.

BOUFLET (Joachim), BOUTRY (Philippe), « *Un signe dans le ciel* » : *les apparitions de la Vierge*, Paris, Grasset, 1997, 475 p.

BOUTRY (Philippe), FABRE (Pierre-Antoine), JULIA (Dominique), dir., *Rendre ses vœux : les identités pèlerines dans l'Europe moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de l'EHESS, 2000, 586 p.

JUILLAC-VIGNOLES (Gustave de), *Notices légendaires, historiques et architecturales des sanctuaires du diocèse de Toulouse consacrées à la Très Sainte Vierge*, Toulouse, imprimerie J. Pradel et Blanc, 1867, 540 p.

LESTRADE (Jean) Abbé, « Bruguières et le pèlerinage de Notre-Dame de Grâce », *RHT*, tome IX, 1922, pp. 21-45, pp. 111-133, pp. 209-238, pp. 287-305.

MAËS (Bruno), *Pèlerinages et sanctuaires mariaux au XVII<sup>e</sup> siècle : le manuscrit du Père Vincent Laudun, dominicain*, Paris, éditions du CTHS, 2008, 448 p.

MARTIN (Philippe), *Les chemins du sacré : paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, éditions Serpenoise, 1995, 358 p.

VINCENT (Catherine), « Pour un inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinages chrétiens en France », *RHEF*, tome 91, n° 227, juillet-décembre 2005, p. 381-402.

## C. Confréries

### 1. Études générales

AGULHON (Maurice), *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence : essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1984, 454 p.

*Confréries du Moyen Age à nos jours (Les). Nouvelles approches*, Rouen, Cahiers du GRHIS, n° 3, 1995, 99 p.

DOMPNIER (Bernard), VISMARA (Paola), dir., *Confréries et dévotions dans la catholicité moderne (mi XV<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, Collection de l'Ecole Française de Rome, n° 393, 2008, 442 p.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Étude des confréries, problèmes et méthodes », *Provence historique*, tome 34, 1984, pp. 117-123.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Les dévotions des confréries, l'influence des ordres religieux », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 1994, pp. 104-126.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), *Espace et sacré en Provence, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, Cultes, images, confréries*, Paris, Éditions du Cerf, 1994, 605 p.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), *Dieu pour tous et Dieu pour soi : histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006, 401 p.

MINOIS (Georges), « Le réseau des confréries pieuses est-il un indice valable du sentiment religieux ? », *ABPO*, t. 90, n°2, 1983, pp. 333-348.

SIMIZ (Stefano), *Confréries urbaines et dévotion en Champagne (1450-1830)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, 402 p.

VENARD (Marc), « Les confréries en France au XVI<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Société culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque de l'Association des historiens modernistes des universités, 1995, Bulletin n°2, 1995.

VINCENT (Catherine), *Des charités bien ordonnées, les confréries normandes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, ENS, 1988, 359 p.

VINCENT (Catherine), *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 1994, 259 p.

VOVELLE (Michel), « Géographie des confréries à l'époque moderne », *RHEF*, t. LXIX, n° 183, 1983, p. 259-268.

## 2. Confréries en Midi toulousain

ADHER (Jean), *Les confréries de Pénitents de Toulouse avant 1789*, Toulouse, Imprimerie Lagarde et Sébille, 1897, 19 p.

BARRANQUET (Pierre), « Les confréries dans le diocèse de Toulouse au milieu et à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc, Pyrénées, Gascogne*, 10<sup>e</sup> congrès, Montauban, 1956, p. 293-302.

BOURSIQUOT (Jean-Louis), *La sociabilité méridionale à Toulouse de 1750 à 1792*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1974.

BOURSIQUOT (Jean-Louis), « Pénitents et société toulousaine au siècle des Lumières », *AM*, vol 88, 1976, n°22, pp. 159-175.

- CHALANDE (J.), « La baignade de la croix », *MASIBLT*, 11<sup>e</sup> série, t. VI, 1918, pp. 511-512.
- DECRET (Abbé), « Origine de la Vierge Noire de la Daurade », *BSAMF*, 1903, n° 31, pp. 355-358.
- DOUAIS (Célestin), *La Confrérie de l'Assomption à Saint-Étienne de Toulouse (1487-1788), documents inédits*, Toulouse, E. Privat, 1892, 24 p.
- DU BOURG (Antoine), « La confrérie des Pénitents bleus de Toulouse et son livre des rois », *MSAMF*, tome XIII, 1883-1885, pp. 51-66.
- FANTUZZO (Frédérique), « Une grande confrérie urbaine », *AM*, tome 111, n° 226, 1999, p. 169-183
- FONS (Victor), « Honneurs funèbres des Dauphins de France à Toulouse dans le XVII<sup>e</sup> siècle », *MSAMF*, t. XI, 1874-1879, pp. 235-248.
- GASTON (Jean), *La dévote compagnie des Pénitents gris de Toulouse, sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste*, Toulouse, Eché, 1983, 157 p.
- GELFI (Stéphanie), *La confrérie des Corps-Saints de Saint-Sernin de Toulouse, registre de comptes de 1499 à 1513*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UTM, 1998, 318 p.
- MASSABIÉ (B.) abbé, « Toulouse, Marqueste, 1879, 309 p.
- MONTAGNES (Bernard), « Un diplôme de la confrérie du Rosaire au musée Paul Dupuy de Toulouse », *MSAMF*, tome LVI, 1996, pp. 213-222.
- OUSSET (Paul-Exupère), *La confrérie des Pénitents bleus de Toulouse*, Toulouse, Imprimerie Saint-Cyprien, 1927, 196 p.
- PECQUET (Marguerite), « La Compagnie des Pénitents blancs de Toulouse », *AM*, 1972, p. 213-224.
- PECQUET (Marguerite), « La fondation des Pénitents blancs de Toulouse », *AM*, 1973, p. 335-347.
- PECQUET (Marguerite), « Des compagnies de pénitents à la compagnie du Saint-Sacrement », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 69, 1985, pp. 3-36.
- PUYBUSQUE (Guillaume-Albert de), « La confrérie de Sainte-Barbe à Toulouse », *R.H.T.*, 1920, p. 14-16.
- SALIES (Pierre), *Imagerie populaire et confréries toulousaines, confréries toulousaines ayant imprimé des images*, Toulouse, Centre d'études et de recherches d'histoire de la France méridionale, 1991, 22 p.
- SUAU (Bernardette), *Les confréries de pénitents : un exemple de « sociabilité méridionale » sous l'Ancien Régime à Toulouse*, Toulouse, Association des amis des Archives de la Haute-Garonne, 2005, 15 p.

VIEULES (Evelyne), « Le livre de comptes d'une confrérie toulousaine (1493-1546) », *AM*, t. 95, 1983, n° 1, pp. 91-105.

VILLARET (Émile), *Les congrégations mariales, tome I, Des origines à la suppression de la compagnie de Jésus, 1540-1773*, Paris, Beauchesne, 1947, 607 p.

## D. Monuments, arts et architectures

### 1. Décors et espaces sacrés

BELTING (Hans), *Image et culte : une histoire de l'art avant l'époque de l'art*, Paris, Le Cerf, 2007, 790 p.

BERTRAND (Régis), « En quête d'églises baroques, l'architecture religieuse sous l'Ancien Régime », *Monuments historiques*, 1995, n° 198, pp. 52-55.

BESANÇON (A.), *L'image interdite. Une histoire intellectuelle de l'iconoclasme*, Paris, Fayard, 1997.

BRUNET (Serge), « L'image interdite. Réforme catholique et réaménagement des églises dans les Pyrénées centrales au XVII<sup>e</sup> siècle », dans DUHEM (Sophie), dir., *L'Art au village*, Rennes, PUR, 2010, p. 77-113

CHÉDOZEAU (Bernard), *Chœur clos, chœur ouvert : de l'église médiévale à l'église tridentine (France XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Le Cerf, 1998, 123 p.

COUSINIÉ (Frédéric), *Le peintre chrétien : théories de l'image religieuse dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000, 187 p.

COUSINIÉ (Frédéric), *Le Saint des Saints, Maîtres-autels et retables parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, 368 p.

DUHEM (Sophie), dir., *L'art au village*, Rennes, PUR, 2010.

*L'espace et le sacré*, actes du colloque de Rennes, 1982, n° spécial des *A.B.P.O.*, 1983, n° 2.

FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Univers sacré et iconographie au XVIII<sup>e</sup> siècle : églises et chapelles des diocèses de Vence et de Grasse », *AESC*, t. 31, 1976, n° 3, p. 489-519.

LENIAUD (Jean-Michel), SAINT-MARTIN (Isabelle), *Historiographie de l'histoire de l'art religieux en France à l'époque moderne et contemporaine, bilan bibliographique et perspectives*, Paris, Brepols, 2005, 299 p.

LOURS (Matthieu), *L'autre temps des cathédrales : du concile de Trente à la Révolution française*, Paris, Picard, 2010, 327 p.

LOURS (Matthieu), « Espace du sacré et du pouvoir, la cathédrale et la ville moderne en France », *Histoire urbaine*, tome VII, 2003, p. 97-120.

MALE (Emile), *L'art religieux après le Concile de Trente, étude sur l'iconographie de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, Italie, France, Espagne*, Paris, Armand Colin, 1932, 532 p.

MÉNARD (Michèle), *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, Beauchesne, 1980, 467 p.

RECROIX (Xavier), *Les peintures du narthex de la chapelle de Garaison*, Castelnau-Magnoac, Recroix, 1981, 174 p.

RESTIF (Bruno), « Réforme catholique et modification de l'espace sacré. Architecture et organisation de l'espace intérieur des bâtiments cultuels », *ABPO*, t. 110, 2003, n° 4, p. 107-114

TARALON (Jean), MAITRE-DEVALON (Roselyne), *Les trésors des églises de France*, Paris, Hachette, 1966, 308 p.

TAPIÉ (Victor-Lucien), *Baroque et classicisme*, Paris, Plon, 1857, rééd., 1994, 509 p.

VAUCHEZ (André), dir., *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires : approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Rome, Collection de l'Ecole française de Rome ; Paris, De Boccard, 2000, 436 p.

## 2. Édifices religieux de Toulouse et du diocèse

*Âge [L'] d'or de la sculpture, artistes toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle*, Musée des Augustins, Paris, Somogy, 1996, 215 p.

*Ancienne [L'] église Saint-Pierre-des-Cuisines à Toulouse*, *MSAMF*, t. XLVIII, 1988, 182 p.

ALLÈGRE (Victor), *Du pays toulousain aux Pyrénées commingeoises : les vieilles églises de la Haute-Garonne, tome 1-1, étude historique*, s.l., s.n., 1950, 173 p.

ALLÈGRE (Victor), *Du pays toulousain aux Pyrénées commingeoises : les vieilles églises de la Haute-Garonne, tome 1-2, les éléments de la construction*, s.l., s.n., 1950, n.p.

ALLÈGRE (Victor), *Du pays toulousain aux Pyrénées commingeoises : les vieilles églises de la Haute-Garonne, tome 1-3, l'ornementation des églises*, s.l., s.n., 1950, 69 p.

ALLÈGRE (Victor), *Du pays toulousain aux Pyrénées commingeoises : les vieilles églises de la Haute-Garonne, tome 1-4, répertoire archéologique*, s.l., s.n., 1950, 70 p.

ALLÈGRE (Victor), *Du pays toulousain aux Pyrénées commingeoises : les vieilles églises de la Haute-Garonne, tome II, préface et planches : plans et photographies et cartes archéologiques*, s.l., s.n., 1950, n.p.

ALLÈGRE (Victor), *Les Vieilles églises du Lauragais Audois, Extrait des Actes des XLI<sup>e</sup> et XXIV<sup>e</sup> Congrès d'études régionales tenus par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon et par la Fédération des Sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées Gascogne*, Carcassonne, 17-19 mai 1968, Carcassonne, impr. Gabelle, 19 p.

ALLÈGRE (Victor), « Caractères généraux des vieilles églises du Lauragais », *MSAMF*, tome XXXI, 1965, pp. 74-93.

ARRAMOND (Jean-Charles), AUGÉ (Jean-Louis), *Notre-Dame de la Dalbade à Toulouse des origines à nos jours*, Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art, U.T.M., 1981, 2 vol, 251-117 p.

ARRAMOND (Jean-Charles), BOUDARTCHOUK (Jean-Luc), MOLET (Henri), « L'ancienne église Saint-Pierre-Géraud de la Pierre à Toulouse », *MSAMF*, t. LIII, 1993, pp. 145-167.

AURIOL (Achille), REY (Raymond), *La Basilique Saint-Sernin de Toulouse*, Toulouse, E. Privat, 1930, 367 p.

BOURDIEU-WEISS (Catherine), *Pierre Affre et la sculpture toulousaine de 1630 à 1670*, Thèse d'Histoire de l'art sous la direction d'Yves Bruand, UTM, 1994.

BOURDIEU-WEISS (Catherine), « Pierre Affre, sculpteur toulousain du XVII<sup>e</sup> siècle : aspects méconnus de sa vie », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 211, 2001/2, p. 215-231.

BOURDIEU-WEISS (Catherine), « Un architecte toulousain du XVII<sup>e</sup> siècle, Claude Pacot », *AM*, n° 113, 2001, p. 157-170.

CAZES (Quitterie), *Le quartier canonial de la Cathédrale Saint-Étienne de Toulouse*, thèse de Doctorat d'Histoire de l'Art, Université de Toulouse II, 1993, 2 vol, 393-222 p.

CAZES (Daniel), CARBONELL-LAMOTHE (Yvette), PRADALIER-SCHLUMBERGER (Michèle), « Recherches sur la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse », *MSAMF*, t. XLIII, 1980, pp. 7-167.

CONTRASTY (Jean), Chanoine, « Les splendeurs religieuses de Toulouse évanouies pendant la Révolution », *RHT*, t. XXI, 1934, pp. 145-164.

COPPOLANI (Jean), « Une œuvre de l'architecte toulousain Philippe Hardy : l'église de Seysses-Tolosane-Tolosane », *MSAMF*, tome 45, 1983-1984, p. 139-176.

CORRAZE (Raymond), « L'art à Toulouse au XVI<sup>e</sup> siècle, baux à besogne », *RHT*, tome XXXI, 1944, p. 61-89.

COSTA (Georges), « Saint-Sernin de Toulouse. La remise en place des boiseries du tour des Corps saints », *Monuments historiques de la France*, n° 112, 1980, pp. 60-64.

COSTA (Georges), « Les commandes de tabernacles à Toulouse pour les églises du Quercy au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société des études littéraires et scientifiques et artistiques du Lot*, fascicule 4, 1978, pp. 255-260.

CONTRASTY (Jean), chanoine, « Les clochers-murs du pays toulousain : essai de classification », *MSAMF*, 1986, pp. 49-73.

DEJOUX (Florence), *À la recherche des chaires à prêcher de Toulouse du XVII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle, suivi d'une étude de plusieurs chaires à prêcher de la Haute Garonne*, Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art, UTM, 1994, 2 vol, 148-143 p.

DOUAIS (Célestin), « L'art à Toulouse, matériaux pour servir à son histoire du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Pyrénées*, 1902, pp. 277-283

ECLACHE (Michèle), « Les estimates de la Dalbade en 1459 », *AM*, t. 89, 1977, p. 167-190.

ECLACHE (Michèle), « Topographie de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle du plan tavernier au cadastre de 1680 dans le quartier de Saint-Sernin », *AM*, t. 92, 1980, p. 345-355.

ECZET (Claire), « La chapelle des Carmélites, un décor peint de Toulouse », *Monuments historiques*, 1992, n° 181, pp. 88-92.

ESQUIE (Joseph), « L'église et le monastère des Cordeliers à Toulouse », *MASIBLT*, 7<sup>e</sup> série, t. VIII, 1876, pp. 371-399.

FABRY (Michel), *Cartes des propriétés ecclésiastiques de Toulouse à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, DES, UTM, 1963, 26 p.

FORMEY (Laure), *Le mobilier liturgique des anciennes cathédrales de l'archidiocèse de Toulouse, les diocèses de Pamiers et de Mirepoix*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de P. Bertrand, UTM, 1999, 2 vol, 108-35 p.

GERARD (Pierre), « Aux origines de la paroisse du Taur », *L'Auta*, 1993, n° 587, pp. 162-170.

GERARD (Pierre), « Origine et développement des paroisses du Bourg de Toulouse », in *La paroisse en Languedoc (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, *Cahiers de Fanjeaux*, n° 25, 1990, pp. 51-68.

JULIEN (Pascal), *D'or et de prières, art et dévotion à Saint-Sernin de Toulouse du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse d'histoire de l'Université de Toulouse, 1996, 4 vol, 803 p. Publiée sous le titre : *D'ors et de prières : art et dévotion à Saint-Sernin de Toulouse, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, 427 p.

JULIEN (Pascal), « Notre-Dame de Bonnes nouvelles : chapelle du cloître de l'abbatiale Saint-Sernin », *MSAMF*, n° 55, 1995, pp. 113-128.

- JULIEN (Pascal), « Les stalles de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse, un chantier exemplaire (1610-1613) », *MSAMF*, tome LII, 1992, p. 107-125.
- LAVERGNE (Louis de), « Notice sur le couvent des Cordeliers à Toulouse », *MSAMF*, 1<sup>ère</sup> série, tome I, 1834, pp. 135-157.
- LESTRADE (Jean) Abbé, « Tableaux pour les Ursulines de Toulouse en 1608 », *BSAMF*, séance du 23 juin 1903, pp. 350-351.
- LESTRADE (Jean), Abbé, *Pages d'histoire et d'art de Saint-Sernin de Toulouse*, extrait de la *Revue des Pyrénées*, Toulouse, E. Privat, 1904, 189 p.
- LESTRADE (Jean) Abbé, « Saint-Étienne de Toulouse après l'incendie de 1609 », *Revue des Pyrénées*, tome XXI, 1909, pp. 75-96.
- LESURE (Sabine), *Le couvent des Grands carmes de Toulouse (1264-1810)*, Thèse de l'École des chartes, Ecole nationale des chartes, 1973.
- MESURET (Robert), « François Filhol, toulousain, son œuvre, son cabinet (1583 - 1648) », *MSAMF*, t. 29, 1963, p. 101-137.
- MONTAGNES (Bernard), « L'œuvre gravée de Michel Beaujean pour la confrérie du Rosaire de Toulouse, 1676 », *MSAMF*, Tome LVII, 1997, p. 123-130.
- MORAND (Jacques-Paul), *Les clochers-murs du Midi toulousain*, Portet-sur-Garonne, éditions Loubatières, 2001, 143 p.
- OUSSET (Paul-Exupère), « La décoration de la chapelle des Pénitents bleus au XVII<sup>e</sup> siècle », *MSAMF*, t. XVII et t. XVIII, 1931, pp. 89-95 ; 1932, pp. 88-89.
- Nicolas Tournier et la peinture caravagesque en Italie, en France et en Espagne*, Actes du Colloque de l'Université de Toulouse II, 7-9 juin 2001, Toulouse, Framespa, collection « Méridiennes », 2003, 260 p.
- PAGNY, *La chapelle du Grand Séminaire de Toulouse, notice historique et descriptive par un prêtre de Saint-Sulpice, Fondation du couvent des Carmélites, histoire de la construction et de la décoration de la Chapelle, description de l'architecture et des peintures*, Toulouse, Privat, 1893, 216 p.
- PARADIS (Magella), *L'église Saint-Nicolas au faubourg Saint-Cyprien*, Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Marcel Durliat, UTM, 1976, 2 vol, 107 p-19 p.
- PENENT (Jean), PELIGRY (Christian), SUZZONI (Jean-Pierre), *Le portrait toulousain de 1550 à 1800*, Catalogue de l'exposition du Musée des Augustins, Portet-sur-Garonne, éd. Loubatières, 1987, 188 p.
- PENENT (Jean), *Le temps du caravagisme : la peinture de Toulouse et du Languedoc de 1590 à 1650*, Paris, Somogy, Toulouse, Musée Paul Dupuy, 2001, 263 p.

ROCACHER (Jean), abbé, « Le monastère Sainte-Claire du Salin et l'Institut Catholique de Toulouse », *L'Auta*, 1995, n° 608, pp. 213-217 ; n° 609, pp. 245-257 ; n° 610, pp. 288-293 ; n° 611, pp. 299-303.

REY (Raymond), *La Cathédrale de Toulouse*, Paris, H. Laurens, 1929, 100 p.

RODRIGO (Angel), *Le palais archiépiscopal de Toulouse sous Jean-Baptiste Michel Colbert (1687-1710)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1996.

SALIES (Pierre), *Sainte-Marie des Anges, église des Récollets, dite église du Calvaire et le faubourg Saint-Michel, du XVe siècle à nos jours*, Toulouse, Éditions de l'Auta, 1956, 336 p.

SUZZONI (Jean-Pierre), « Le mobilier de l'église de Vieille-Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *L'Auta*, 1988 (1), pp. 146-151.

*Toulouse, trésor d'église, Notre Dame de la Daurade*, Catalogue d'exposition de l'ensemble conventuel des jacobins, 20 décembre 2000- 2 avril 2001, Toulouse, Editions ensemble conventuel des jacobins, 2000, 29 p.

TOURNIER (Charles), « Quelques artistes toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de Toulouse*, 1914, p. 235.

TROUVÉ (Stéphanie), « Nicolas Tournier et le décor de la chapelle des Pénitents noirs de Toulouse » dans *Nicolas Tournier et la peinture caravagesque en Italie, en France et en Espagne*, Actes du Colloque de l'Université de Toulouse II le Mirail, 7-9 juin 2001, Toulouse, Framespa, « Méridiennes », 2003, p. 173-187.

TROUVÉ (Stéphanie), « Les écrits de Molinier, Pader et Vendages de Malapeire et la peinture à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 230, janvier 2006.

## **E. Enseigner, instruire et convertir**

### **1. Le catéchisme**

COLIN (Pierre), GERMAIN (Elisabeth), JONCHERAY (Jean), VENARD (Marc), dir., *Aux origines du catéchisme en France*, Paris, Desclée, 1989, 304 p.

DHÔTEL (Jean-Claude), *Les origines du catéchisme moderne d'après les premiers manuels imprimés en France*, Paris, Aubier, 1967, 472 p.

## 2. Missions, missionnaires et prédicateurs

ARNOLD (Matthieu), dir., *Annoncer l'Évangile, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, permanences et mutations de la prédication*, Actes du colloque international de Strasbourg, 20-22 novembre 2003, Paris, Le Cerf, 2006, 483 p.

BERTHELOT DU CHESNAY (Charles), *Les missions de Saint-Jean Eudes : contribution à l'histoire des missions au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Procure des Eudistes, 1967, 403 p.

CHÂTELLIER (Louis), *La religion des pauvres : les missions rurales en Europe et la formation du catholicisme moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1993, 351 p.

CONTRASTY (Jean) Chanoine, *Les prédicateurs du XVI<sup>e</sup> siècle à Sainte-Marie de la Dalbade de Toulouse*, Tarbes, Imprimerie des orphelins apprentis, 1947, 104 p.

CONTRASTY (Jean) Chanoine, *Le prêtre toulousain, Etienne de Molinier, précurseur des orateurs du siècle de Louis XIV, 1580-1647*, Tarbes, imprimerie des orphelins apprentis, 1949, 111 p.

« Conversions religieuses », numéro spécial des *Annales, Histoire, Sciences sociales*, tome 54, 1999, n° 4.

DESLANDRES (Dominique), « Vincent, Adrien, François, Jean et les autres : aspects de la pratique missionnaire des séculiers », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 218-225.

DESLANDRES (Dominique), *Croire et faire croire, les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003, 633 p.

DOMPNIER (Bernard), « Les missionnaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, agents de la « fréquentation de l'écrit » », *Église, éducation, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830). En l'honneur de Jean Quéniart*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 99-105.

FABRE (Pierre-Antoine), VINCENT (Bernard), dir., *Missions religieuses modernes, « notre lieu est le monde »*, Rome, Ecole française de Rome, 2007, 410 p.

MASSAUT (Jean-Pierre), HENNEAU (M-E), dir., *La christianisation des campagnes*, Actes du colloque du CIHEC, 25-27 août 1994, Bruxelles-Rome, Institut historique belge de Rome, 1996, 628 p, 2 vol.

*Prédication au XVII<sup>e</sup> siècle (La)*, *Journées Bossuet*, actes du colloque tenu à Dijon en 1977, Paris, Nizet, 1980, 416 p.

ROUSSEAU (François), *L'idée missionnaire aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les doctrines, les méthodes, les concepts d'organisation*, Paris, SPES, 1930, 143 p.

SHIBANO (Marie-Marguerite), « Arnaud Baric, Missionnaire apostolique : un prêtre toulousain en guerre contre la pauvreté, la peste et les Jésuites, vers 1607-1668 », *AM*, 1988, p. 153-180.

SORREL (Christian), MEYER (Frédéric), éd., *Les missions intérieures en France et en Italie du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Chambéry, Institut d'études savoisiennes, Université de Savoie, 2001, 499 p.

VIGUERIE (Jean de), « Les missions intérieures des doctrinaires toulousains au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : un missionnaire, le père Jean-Baptiste Badou (1666-1727) », *Revue historique*, 1969, tome 242, n° 491, pp. 41-67.

VIGUERIE (Jean de), « Jansénisme et moralisme chez les doctrinaires de la province de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de l'Institut d'études occitanes*, 4<sup>ème</sup> série, n°1, 1965, p. 127-136.

### 3. Écoles, collèges et université

AZALBERT (Nicole), *La vie dans un collège d'étudiants de Toulouse de 1568 à 1776 d'après les délibérations du collège de Foix*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, U.T.M., 1978, 110 p.

CORRAZE (Raymond), *L'Esquile, collège des Doctrinaires, 1654-1792*, s.l., s.n., 1938, pp. 181-255.

CORRAZE (Raymond), « L'Esquile, collège des Doctrinaires », *MASIBLT*, tome 15, 1937, p. 155-228.

CORRAZE (Raymond), « Les doctrinaires », *MASIBLT*, tome XVI., 12<sup>e</sup> série, 1938.

DEHON (Gilbert), *L'Université de Douai dans la tourmente, 1635-1765, heurs et malheurs de la Faculté des arts*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, 303 p.

PRENTOUT (Henri), *L'Université de Caen à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : la Contre-Réforme catholique et les réformes parlementaires*, Caen, Delesques, 1908, 88 p.

FERTÉ (Patrick), *L'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, Thèse de III<sup>e</sup> cycle d'Histoire, UTM, 1979, 2 vol, 477 p.

FERTÉ (Patrick), BIOCKLISS (Laurence), « Irish clerics in France in the XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : a statistical study, proceedings of the Royal Irish Academy », *Archivium Hibernicum*, tome LVIII, 2004, p. 7-166.

LEKAI (Louis-J.), « Le collège Saint-Bernard de Toulouse (1533-1791) », *AM*, t. XCI, 1979, n° 144, pp. 383-414.

LEKAI (Louis-J.), « La question du collège de Boulbonne à Toulouse », *Cîteaux*, XXII, 1971, pp. 312-318.

O'CONNOR (Thomas), « La solidarité contre-réformée : les réseaux de collèges irlandais dans l'Europe catholique, 1578-1793 », dans FERTÉ (P.), BARRERA (C.), dir., *Étudiants de l'exil. Migrations internationales et universités refuge (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, PUR, 2009, 341 p.

ROLLIN (Florence), *Le collège des Jésuites de Toulouse de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à 1762*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1992, 148 p.

SAINT-CHARLES, « Collège de Foix ou de Saint-Jérôme », *MASIBLT*, 8e série, t. VII, 1885, pp. 225-325.

TAILLEFER (Michel), *Une académie interprète des Lumières, l'Académie des Sciences, inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, éd. CNRS, Centre régional des publications de Toulouse Midi-Pyrénées, 1984, 323 p. Dévot, réseaux et action dans le siècle

WALSH, « The Irish collège of Toulouse », *Journal of the Cork historical society*, 1954.

## F. Milieux dévots

### 1. Les sociétés secrètes

ALLIER (Raoul), *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel à Toulouse, une esquisse de son histoire : une société secrète au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1914, 152 p.

AUGUSTE (Alphonse), abbé, *La Compagnie du Saint-Sacrement de Toulouse, notes et documents*, Toulouse, Privat, 1913, 137 p.

AUGUSTE (Alphonse), abbé, *Les sociétés secrètes catholiques du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Picard, 1913, 65 p.

BEGOUEN (Henri), comte, *L'Àa de Toulouse, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une société secrète émule de la Compagnie du Saint-Sacrement, d'après des documents inédits*, Toulouse, Privat, 1913, 131 p.

CAREY-ROSETT (L.), « À la recherche de la Compagnie du Saint-Sacrement à Montauban », *RHEF*, tome XL, n° 135, Juillet-décembre 1954, p. 206-228.

CAVALLERA (Ferdinand), R.P., « Une Aa toulousaine inconnue. A propos du Ms 277 de la bibliothèque publique de la ville de Toulouse », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques*, 1932-1933, p. 201-206.

CHÂTELLIER (Louis), *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, 315 p.

GUTTON (Jean-Pierre), *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle, construire le ciel sur la Terre*, Paris, Belin, Coll. Histoire et société, 2004, 219 p.

LOUPÈS (Philippe), SUIRE (Éric), « Idéal religieux ou conformisme social ? », *La noblesse de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2 vols, tome II, pp. 347-367.

MARTIN (Catherine), *Les compagnies de la propagation de la foi (1632-1685)*, Paris, Grenoble, Aix, Lyon, Montpellier : étude d'un réseau d'associations fondé en France au temps de Louis XIII pour lutter contre l'hérésie des origines à la Révocation de l'Edit de Nantes, Genève, Droz, 2000, 547 p.

MONTCOURTOIS-BARRERA (C.), *Vie religieuse féminine et société, les Filles de l'Enfance à Toulouse (1662-1686)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Paris IV, 1991.

SAUZET (Robert), « Le milieu dévot tourangeau et les débuts de la Réforme catholique », *RHEF*, t. 75, n° 194, p. 159-166.

*Une société secrète d'ecclésiastiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'Aa cléricale, son histoire, ses statuts, ses mystères*, A Mystériopolis, chez Jean de l'Arcane, 1893, 88 p.

TALLON (Alain), *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667). Spiritualité et société*, Paris, Cerf, 1990, 189 p.

## 2. Hôpitaux et mendicité à Toulouse

BEGOUEN (Comte Henri), « État de l'hôpital général de la Grave vers 1648 », in *BSAMF*, 1912, n° 41, pp. 385-389.

CAMBOULIVES (Roger), « Maison de charité de la Daurade (Église Saint-Pierre-Saint-Martin – Hôtel Viguerie) », *MSAMF*, t. XXVIII, 1962, pp. 65-73.

CASTERAN (Anne), *L'hôpital général Saint-Joseph de la Grave de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1647-1796)*, thèse de III<sup>e</sup> cycle de doctorat, Histoire, U.T.M., 1999, 2 vol, 505 p.

CONTRASTY (Jean), chanoine, « Les foyers toulousains d'enseignement et de bienfaisance détruits pendant la Révolution », *RHT*, t. XXI, 1934, pp. 165-185.

DARTOIS (Karine), *Mendiants et vagabonds au XVII<sup>e</sup> siècle à Toulouse*, mémoire de maîtrise, UTM, 1994, 169 p.

- DUTIL (Léon), « À propos du renfermement des pauvres à Toulouse », *BLE*, t. LIII, 1952, pp. 42-56.
- ENJALBERT (Lise), *Hôpital Saint-Joseph de la Grave de Toulouse*, Toulouse, Association des Amis de l'hôtel-Dieu Saint-Jacques et de l'hôpital Saint-Joseph de la Grave, 1994, 70 p.
- FERRE (Michel), *L'hospice général Saint-Joseph de la Grave à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle (1647-1663)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1981, 150 p.
- GUYADER (Josseline), « Bureaux et maisons de Charité, l'assistance à domicile aux « pauvres malades » dans le cadre des paroisses toulousaines (1687-1797) », *RHEF*, tome 80, n°205, 1994, pp. 217-247.
- GUYADER (Josseline), *La répression de la mendicité à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, éd. Universitaires du Sud, 2009, 181 p.
- HERMET (André), « Les portraits des bienfaiteurs des hôpitaux et des maisons de charité de Toulouse », *L'Auta*, 1988, n° 534, pp. 67-75.
- LESTRADE (Jean) Abbé, « L'Aumône générale à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges Léonce Couture, Etudes d'histoire méridionale*, Toulouse, Privat, 1902, pp. 279-288.
- MENGES (C.), « Répression et prévention en matière d'assistance au XVII<sup>e</sup> siècle, le *Mémoire pour le soulagement des peuples* du Premier Président Buisson d'Aussonne (1687) », *AM*, t. 105, n° 203, 1993, p. 349-364.
- PORTE (Marie-Thérèse), « Esprit social et charité : le tiers-ordre dominicain de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle », *AM*, tome 70, 1958, p. 161-180.
- RIBÈRE (Dominique), *L'hôtel Dieu Saint-Jacques de Toulouse, 1565 à 1600*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UTM, 1982, 146 p.
- RAYBAUD (Léon-Pierre), « Le bureau de la miséricorde de Toulouse au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mélanges Roger Aubenas*, Montpellier, Faculté de droit et de sciences économiques, 1974, pp. 665-682.
- TIMBAL (P.), « Une institution toulousaine, le bureau de Miséricorde », *R.A.L.T.*, t. III, 1957, pp. 31-37.
- TOUJAS (René), « L'assistance aux pauvres de Toulouse lors de la crise de subsistance de 1691-1694 », *Actes du 103<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, Nancy-Metz, 1978, Paris, 1979, pp. 223-232.
- TOUJAS (René), « La lutte contre la mendicité à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : l'établissement des hôpitaux généraux de la province ecclésiastique de Toulouse », *Actes du 97<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, Limoges, 1977, Paris, éd. CTHS., 1978, t. I, p. 389-401.

### 3. Histoire de la congrégation des filles de l'Enfance

LESTRADE (Jean) Abbé, « Gabriel de Ciron et Madame de Mondonville », *RHT*, tome 1, 1914, pp. 14-25, 129-163, 303-333, tome 2, 1915-1919, pp. 20-69.

SHIBANO (Marie-Marguerite), « Gabriel de Ciron (1619-1675), esquisse biographique », *Revue d'histoire de la spiritualité*, tome 52, 1976.

SHIBANO (Marie-Marguerite), *Les débuts de la Congrégation des Filles de l'Enfance de NSJC*, Paris, s.n., 1977, 8 vol, n.p.

SHIBANO (Marie-Marguerite), *De la fondation de la Congrégation des filles de l'Enfance à la deuxième persécution, 1657-1668*, Toulouse, Bibliothèque Municipale, 1980.

SHIBANO (Marie-Marguerite), « La bibliothèque de Gabriel de Ciron et le problème janséniste », *AM*, vol. 93, n° 152, 1981, pp. 201-208.



## ÉTAT DES SOURCES

---

## I. Sources manuscrites

### A. Fonds de l'Archivio Segreto Vaticano

<b>Segr di stato fondi Cardinali</b>	vols 12, 36, 37, 38
<b>Segr di stato, lettere de Vescovi e prelati</b>	vols 25, 36, 43, 47, 56, 57, 58, 60, 61.
<b>Congregazioni del concilio</b>	Segr dei brevi : Indulgentiae perpetuae, vol 2, 3, 4, 5, 6.
<b>Archivio concistoriale</b>	Processus consustoriale, vol. 25, 53, 70.

### B. Fonds de l'*Archivium Romanum societatis Iesu*

<b>Tolos I-I</b>	<i>Epistolae generalium</i>
<b>Tolos 3-I</b>	
<b>Tolos 5, 7</b>	<i>Catalogi breve</i> 1605-1647 et 1681-1721.
<b>Tolos 8</b>	<i>Catalogi triennale</i> (1587-1652)
<b>Tolos 11</b>	<i>Catalogi triennale</i> (1665-1675)
<b>Tolos 17</b>	Histoire de la province de Toulouse, 1595-1649
<b>Tolos 18</b>	Histoire entre 1640 et 1762.
<b>Tolos 21</b>	Fondation du collège de Toulouse
<b>Tolos 23</b>	Nécrologie.
<b>Tolos 24</b>	Lettres 1605-1671.
<b>Tolos 26</b>	Liste des novices de Toulouse et Bordeaux (1571-1761)
<b>GALL 46 I-II</b>	Diverses lettres
<b>Congr 77</b>	Actes de la congrégation provinciale.

## C. Fonds des Archives nationales

<b>G<sup>8*</sup> 525</b> <b>G<sup>8*</sup> 545-547</b>	Pouillé du diocèse de Toulouse pour l'année 1760
	Dossier 34. Mémoire présenté à la reine par Pierre de Fabry, conseiller du roi au parlement en 1644 sur les protestants
<b>TT 430</b>	Dossier 126. Mémoire de l'intendant Lamoignon de Basville le 11 mai 1698 sur l'état présent des affaires de la RPR et la conduite à tenir à l'égard des Nouveaux Convertis
<b>TT 237</b>	Dossier 15. Pièces concernant le temple de Caraman (1630-1682)
<b>TT 246</b>	Dossier 8. Pièces concernant l'Isle-Jourdain
<b>TT 247</b>	Dossiers 14 16. Documents concernant le Languedoc
<b>TT 252</b>	Protestants du Mas-Grenier
<b>TT 272</b>	Dossier 18. Généralité et diocèse de Toulouse, pièces 97 à 108

## D. Fonds de la province des Jésuites de France

<b>CA 1 à 6</b>	Imprimés relatifs à l'histoire de la congrégation des filles de l'Enfance.
<b>CA 8-9</b>	Constitutions de la congrégation des Filles de l'Enfance.
<b>CA 101</b>	Premier livre des lettres écrites à l'Aa de Toulouse par les autres Aa.
<b>CA 102</b>	Livre d'or des théologiens
<b>CA 113</b>	Livre du substitut (1670-1686).
<b>CA 115</b>	Conférences spirituelles, 2 tomes (1693-1709).
<b>CA 117</b>	Cahier des règles et des délibérations
<b>CA 150 à</b> <b>CA 155</b>	Matériaux historiques pour l'histoire de l'Aa.
<b>CA 197</b>	Liste alphabétique de l'Aa de Toulouse, feuilles manuscrites.
<b>CA 198</b>	Papiers d'Ernest Rivière
<b>D 7</b>	Documents pour servir l'histoire des collèges Jésuites, collège de Toulouse, pp. 371-810.
<b>D 18</b>	Résumés manuscrits des <i>Litterae Annuae</i> .
<b>D 19</b>	Chroniques sur la province de Toulouse.
<b>D 20</b>	Divers documents sur l'histoire des Filles de l'Enfance.
<b>D 341 à D 351</b>	Documents sur Germaine de Pibrac.

## **E. Fonds des Archives départementales de Toulouse (ADHG)**

### **1. Le fonds de l'archevêché de Toulouse**

- 1 G 14 et 1 G 15** Procès-verbaux des assemblées du clergé (1560-1635)
- 1 G 49, 1 G 50, 1 G 51** Affaires du clergé de la province de Toulouse  
Remontrances, contributions financières et frais d'entretiens
- 1 G 73** Délibérations des évêques et autres représentants de la province ecclésiastique de Toulouse (1605-1685).
- 1 G 74, 1 G 75** Procès-verbaux de délibérations du clergé du diocèse de Toulouse (1645-1678 et 1679-1690).
- 1 G 81** Dénombrements fournis par divers bénéficiaires de la ville et du diocèse de Toulouse
- 1 G 82** Arrêt du parlement de Toulouse défendant aux marguilliers et consuls du diocèse de vendre ou engager calices et cloches des églises pour payer des contributions aux frais de guerre.
- 1 G 100 à 1 G 113** Rôles des décimes du diocèse de Toulouse de 1663 à 1690.
- 1 G 190** Comptes des décimes du diocèse de Toulouse (1628 à 1634)
- 1 G 266 à 272** Registres des insinuations ecclésiastiques (1692-1711).  
Nous avons consulté plus précisément 1 G 268, 1 G 269 et 1 G 270
- 1 G 313 et 1 G 315** Inventaires des archives de l'archevêché (1646 et 1688)
- 1 G 348** Pouillés de l'archevêché et rôle des prieurs du diocèse. (1535-1741).
- 1 G 358** Privilèges et prérogatives du siège archiépiscopal (1618-1687)  
Les archevêques jouissent du franc salé, de la présidence des Etats du Languedoc, règlement de la fête Dieu.
- 1 G 360, 1 G 362, 1 G 363** Cérémonial et préséance (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles).  
Rapports des autorités religieuses avec le Parlement et les Capitouls (réceptions des archevêques, procès)
- 1 G 380 et 1 G 381** État des recettes et dépenses du cardinal de Joyeuse (1607-1617)
- 1 G 372 à 1 G 385** Catalogue des évêques (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)  
Recettes et des dépenses des cardinaux de Joyeuse et de La Valette
- 1 G 396** Documents relatifs aux entrées des archevêques de Toulouse (1610-1740)
- 1 G 397** Affaires de l'archevêque avec le parlement et les capitouls
- 1 G 398** Mandements et ordonnances des archevêques (1634-1755).
- 1 G 404** État des impressions faites par l'archevêché de Toulouse (fin XVII<sup>e</sup> siècle)
- 1 G 405** 1531-1723. Pièces relatives aux divers synodes tenus dans le diocèse.
- 1 G 409 et 1 G 410** Juridiction spirituelle des archevêques (1452-1656)  
1674-1724. Registre des procédures du greffe de l'Officialité.
- 1 G 410 bis** Documents sur le procès de Vanini
- 1 G 415** Registre des procédures au greffe de l'officialité (1674-1724)

- 1 G 417** 1529-1748. Dispenses diverses, lettres de légitimations aux prêtres (1528-1748)
- 1 G 425** Pièces relatives aux séminaires (fin XVI<sup>e</sup>-mi XVII<sup>e</sup> siècle)
- 1 G 427 et 1 G 427 bis** Pièces relatives au séminaire des irlandais de Toulouse. Actes et délibérations, comptes.
- 1 G 428**
- 1 G 429, 1 G 430, 1 G 431** Séminaire diocésain (1684-1762)
- 1 G 437 à 1 G 440** Titres cléricaux (1608 à 1655).
- 1 G 458 à 462** Registres de tonsures et ordinations (1646 à 1710)
- 1 G 474** Pièces diverses concernant la collation des bénéfices (1518-1650).
- 1 G 475 à 1 G 477** Registres des institutions de bénéficiers et actes de l'archevêché (1671-1721)
- 1 G 484, 1 G 485, 1 G 486** Pièces relatives à des obits fondés en diverses églises du diocèse
- 1 G 487** Registre de tous les fondations d'obits, chapelles, chapellenies du diocèse de Toulouse (1673)
- 1 G 489** Règlement pour les visites pastorales du cardinal de Joyeuse, réception par les archiprêtres.
- 1 G 490** Réception par les chefs des conférences ecclésiastiques des mandements destinés aux curés (1656-1734)
- 1 G 491** État des paroisses du diocèse en 1715
- 1 G 492 et 1 G 493** Recueils des états des paroisses du diocèse de Toulouse (1763).  
Fonds de paroisses et visites pastorales (1590-fin XVIII<sup>e</sup> siècle)
- 1 G 500 à 628**  
**(2 MI 801 à 2 MI 967)** Ce fonds intégralement microfilmé, comporte des documents relatifs aux visites (procès-verbaux, ordonnances, états de paroisses) mais aussi nombre de documents concernant les paroisses : requêtes diverses, fondations obituaires, testaments, baux à besogne.
- 1 G 629, 1 G 630** Documents relatifs au clergé paroissial (1616-1784)  
Arrêts, règlements et portions congrues
- 1 G 632** Sujets de conférences ecclésiastiques (XVIII<sup>e</sup> siècle)
- 1 G 633** Conférences ecclésiastiques (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)  
Règlements, sujets de conférences, réponses, imprimés.
- 1 G 634** Registre d'un banquier en Cour de Rome (XVII<sup>e</sup> siècle)
- 1 G 638, 1 G 639**  
**1 G 640, 1 G 641** Confréries du diocèse
- 1 G 642 à 647** Protestants du diocèse (1532-1684)  
Questions religieuses, jansénisme (1515-1745)
- 1 G 649 et 1 G 650** Pièces relatives à l'affaire des Cinq propositions. Formulaire sur les Cinq propositions
- 1 G 718** Charges et revenus de l'archevêché (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)
- 1 G 935** Actes divers concernant le palais épiscopal et ses dépendances (1587-1775)
- 1 G 944** Aliénations du temporel de l'archevêché (1563-1643)
- 1 G 997** Recette et dépense de l'église de Colomiers (1650-1700)

## 2. Le chapitre de Saint Etienne de Toulouse<sup>1541</sup>

- 4 G 9 à 4 G 18** Registres des délibérations du chapitre (1593-1700).
- 4 G 73** Registre des fondations d'obits, de collations d'obits et de requêtes concernant les obits (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)
- 4 G 82** Etat des recettes et des dépenses pour la réparation de l'église Saint-Étienne brûlée en 1609.
- 4 G 106** Fonctionnement du chapitre Saint-Étienne  
1628 et 1675. Réception des archevêques ;
- 2 MI 707** 1590 et 1640 : actes concernant certains différends entre les archevêques de Toulouse et le chapitre.
- Documents non microfilmés (se référer à la cote de l'inventaire de Cresty)**
1626. Titres concernant le droit de chapelle dû au chapitre par les archevêques lors de leur réception.  
1658. Divers actes concernant le prévôt du chapitre.  
1552-1683. Diverses procédures concernant des chanoines.  
1590-1631. Exemption du chapitre de la juridiction de l'archevêque.

## 3. Officialité diocésaine de Toulouse

- Official de l'évêque (Six affaires 1680-1738)
- 5 G 2** Procédure en nullité de vœux et profession, Interrogatoire, assignation, enquête, requête, acte de sommation, inventaire, sentence, conclusion, réclamation, acte de prestation de vêtue, dire par écrit, audition, extrait mortuaire de certains parents.
- 5 G 47** Insultes, régence des écoles, omissions dans les fonctions du ministre, coups et blessures, dîmes, dettes (1711-1735)

## 4. Fonds d'archives non classés

- 8 G** Fonds des chapelains de Roqueville
- 10 G** Fonds de Notre-Dame d'Alet
- 13 G** Fonds de la consorce de prêtres de Grenade
- 14 G** Fonds de consorces de prêtres, diocèses de Toulouse et de Rieux

---

<sup>1541</sup> Une partie de ce fonds a été éparpillé ou détruit lors de l'incendie des Archives départementales de 1992. Un travail de reclassement est en cours. Mais il faut se reporter à l'inventaire manuscrit réalisé par Claude Cresty, un archiviste de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (2 MI 834). Les notices rédigées détaillent assez précisément les actes fondamentaux de la communauté, et en restent souvent le seul témoignage.

## Le chapitre Saint-Sernin<sup>1542</sup>

<b>1 MI 520</b>	Vie du chapitre de Saint-Sernin, actes relatifs aux reliques (1640-1644)
<b>2 MI 1261</b>	Actes concernant des chanoines (1607-1700)
<b>2 MI 1262</b>	
<b>101 H 210</b>	Registres des délibérations du chapitre de Saint-Sernin (1591-1721)
<b>101 H 220</b>	
<b>1 MI 515</b>	XVIIe siècle. Rapports avec les communautés religieuses, notamment avec l'église de la Daurade.
<b>1 MI 516</b>	
<b>101 H 256</b>	1587-1619. Délibérations et titres de la Table du Purgatoire.
<b>2 MI 675</b>	1526-1648. Relations avec l'archevêque.
<b>2 MI 1253</b>	1561-1622. Actes relatifs aux décimes.

### 5. Fonds de la série H

#### *a. Le prieuré Notre-Dame de la Daurade*

<b>102 H 72</b>	1589-1736. Confréries de la Daurade.
<b>102 H 73</b>	

#### *b. Oratoriens de la Dalbade*

<b>135 H 7</b>	Mémoire de la paroisse (1609-1779)
<b>135 H 83</b>	1558 à 1669. Délibérations
	1600-1607. Etat des recettes et dépenses.
<b>135 H 84</b>	1669-1769. Délibérations.
<b>135 H 90</b>	Autel, églises, réparations (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles)

---

<sup>1542</sup> SAINT-MARTIN (Catherine), Saint-Sernin de Toulouse, inventaire des archives anciennes, Toulouse, ADHG, 2000.

### **c. Les Capucins**

- 122 H 13** *Histoire manuscrite des Capucins de la province de Toulouse* par le Père Gabriel Saint-Nazaire, 1694, 2 volumes. Il s'agit d'une chronique de 1582 à 1693 poursuivie jusqu'en 1761.
- 122 H 14** *Memorabilia praecipua Provinciae Aquitaniae Sive Tolosae Fratrum Ordinis Sancti Francisci Capucinatorum* (1592 à 1731).  
Résumé des chapitres provinciaux tenus par l'ordre et copie des principaux documents.

### **6. Fonds général de Malte.**

- 1 H 414** 1661. Visite générale des commanderies de Garidech, Goutz, Castelsarrasin, Le Burgaud, Golfect, Gagnac, Montsaunes
- 1 H 415** 1678. Visite générale des Commanderies du Grand Prieuré de Toulouse.
- 1 H 417** 1693. Visite générale faite des commanderies de Garidech, Fonsorbes, Gagnac, le Burgaud, etc.

### **7. Fonds de l'Université de Toulouse**

- 16 D 2** 1590-1743. Mémoire pour l'université contre les Cordeliers. Assignation. Supplique, Ordonnances. Placet présenté au Roi par Mrs de l'Université touchant leur gage, Edit du roi. Délibérations. Minute d'exploit d'assignation en la cour des Aydes de Montpellier pour le syndic des Augustins. Etat de dénombrement, sommaire des titres, biens, fonds et obits. Mémoire au sujet des lettres en intervention des docteurs agrégés. Mémoire du subdélégué Amblard touchant les dominicains professeurs perpétuels de théologie et les professeurs conventuels.

### **8. Les Collèges toulousains**

#### **a. Le Collège des Jésuites**

- 1 D 48** Actes d'acquisitions et titres du collège (1574-1617)
- 1 D 49** Actes d'acquisitions et titres divers, second volume (1618-1703)
- 1 D 220** 1604-1631. Livre des droits de patronage appartenant au recteur du collège, recteur des prieurés de Rabastens, Sainte-Foy de Peyrolières, Castelnau d'Estrefonds, etc.

### ***b. Le Collège Saint-Martial***

**12 D 1** 12 juillet 1677. Réparations aux églises de Montgeard et de Nailloux.

### ***c. Les Doctrinaires de Saint-Rome***

**13 D 58** 1675-1710. Actes de la mission de Languedoc fondée par Mad de la Coupette, et instituée par M. de Bertier, évêque de Rieux, au profit des p.p. de la Doctrine chrétienne de la Province de Toulouse.

## **9. Fonds du Parlement de Toulouse.**

### ***a. Chambre des requêtes.***

**B 132 à B 175** Arrêts du 1<sup>er</sup> juin 1590 à décembre 1599.  
**B 176 à B 402** Arrêts du 1<sup>er</sup> janvier 1600 à décembre 1620.  
**B 403 à B 641** Arrêts de janvier 1621 à décembre 1643  
**B 642 à  
B 1343** 702 registres de 1643 à 1715.

### ***b. Sacs à procès du Parlement de Toulouse.***

<b>BPS 15</b>	<b>Mars 1604</b>	Doyen du chapitre de Saint-Paul de Fenouillet contre le chanoine syndic. Le doyen et certains chanoines veulent faire annuler un contrat abusif et onéreux pour le corps passé par d'autres chanoines.
<b>BPS 33</b>	<b>Sept. 1604</b>	<b>Objet : dettes.</b> Prévôt de Saint-Salvi à Albi contre Jean Galtier, recteur de Saint-Jean de Marceil.
<b>BPS 175</b>	<b>Mars 1644</b>	<b>Objet : coups et menaces.</b> Dominique Du Soulier, prêtre docteur en théologie contre Samuel Delong. <b>Objet : obligation de décimateurs.</b> Chapitre Saint-Sernin de Toulouse contre le monastère Notre-Dame de Boulbonne. Les religieux perçoivent une partie des dîmes de la paroisse de Caumont avec le Chapitre Saint-Sernin qui veut les contraindre à contribuer en proportion à la réparation de l'église et l'entretien des pauvres.
<b>BPS 182</b>	<b>Mai 1612</b>	

BPS 205	Avril 1601	<b>Objet : réparation d'église.</b> Simon Mire, syndic des consuls de Beauzelle contre le syndic du chapitre Saint-Etienne. Eglise et clocher de Beauzelle sont en ruines. Les consuls proposent de faire les charrois et ce qui leur incombe. Mais le décimateur refuse de procéder aux réparations et les consuls font saisir le sixième des fruits décimaux.
BPS 244	Fév. 1605	<b>Objet : réparation d'église.</b> Raphaël De Granès Sérignan, chevalier de Saint-Jean, commandeur contre Jean-Paul Apostols pour contraindre un décimateur à payer sa part.
BPS 252	Mars 1605	<b>Objet : demande en utilité de défaut.</b> Syndic de la Confrérie des Pénitents gris contre Jean Escript. Les Pénitents gris occupent une maison dont ils ont été condamnés à payer la « légitime valeur ». Deux confrères ont refusé leur quote-part.
BPS 286	Sept. 1663	<b>Objet : voies de fait.</b> De Nicolas Dominique, prêtre curé de Saint-Aignes contre Jean Bergons, boulanger à Toulouse. Le Curé a été brutalisé par le compagnon boulanger alors qu'il s'efforçait de convaincre les jeunes fugueurs de rentrer chez leurs parents. Les enfants voulaient vendre une cuiller d'argent que le prêtre tenait en mains, le boulanger a cru qu'il voulait les en dépouiller.
BPS 314	Juin 1603	Pierre De Moret, prévôt de Saint-Salvy, résidant à Albi contre Jean Galtier, recteur de Marceil. Le chapitre et le recteur se partagent difficilement les dîmes de la rectorie de Marceil, d'autant que le recteur a arrenté la part du chapitre.
BPS 353	Janv. 1602	Syndic du chapitre métropolitain de Toulouse contre le syndic des habitants de Beauzelle, ils réclament la reconstruction du clocher de leur église. Le décimateur prétend qu'il est en bon état.
BPS 458	Oct. 1667	Conflit religieux entre seigneurs et habitants. Le demandeur est Hannibal De Lagette.

## 10. Fonds des confréries

1 E 927 à 1 E 925	Pénitents bleus de Toulouse
1 E 926 à 1 E 933	Pénitents blancs
1 E 934 à 1 E 940	Pénitents gris
1 E 941 à 1 E 954	Pénitents noirs
1 E 840	Confrérie Sainte-Anne de la cathédrale Saint-Étienne (registre)
1 E 841	Livre Saint-Sébastien de la confrérie Sainte-Anne (1481-1699)
1 E 845	Confrérie du <i>Corpore Christi</i> , registre (1540-1664)
1 E 849	Confrérie du <i>Corpore Christi</i> : livre de délibérations (1627-1718)
1 E 976	Diverses pièces de la confrérie du <i>Corpore Christi</i>
1 E 977	
1 E 865	Confrérie du pain bénit dans la cathédrale Saint-Étienne
1 E 866	Confrérie du pain bénit : registre des recettes et dépenses (1555-1604)
1 E 868	Confrérie du pain bénit. Actes, titres, inventaires, dorures et ornements.
1 E 871	Confrérie Notre-Dame de l'Assomption dans la cathédrale Saint-Étienne.

- Registre des réunions de la confrérie (1577-1654)
- 1 E 873** Notre-Dame de l'Assomption : registre des comptes de 1643 à 1723
- 1 E 973** L'œuvre du bouillon des pauvres dans la paroisse Saint-Étienne
- 1 E 1018** Confréries variées de la cathédrale Saint-Étienne
- 1 E 993** Confrérie Notre-Dame de l'Assomption dans l'église de la Daurade
- 1 E 995** Confrérie de la Nativité dans l'église de la Daurade

## 11. Fonds notariés

### a. Registre des testaments séparés

- 3 E 11808** 231 mentions de testaments ecclésiastiques  
à **3 E 11870** (fin XVI<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle)

### b. Inventaires après décès

3 E 11871 à 3 E 11966 : Inventaires après décès séparés.

Il nous semble important de reproduire ici quelques mentions d'ecclésiastiques trouvées grâce au travail d'inventaire de Mme C. Dussert pour le cercle généalogiste de la Haute-Garonne.

<b>3 E 11871</b>	53	M <sup>e</sup> Atté, 1654, prêtre et vicaire, 1654.
<b>3 E 11872</b>	38	Jean Aysselier, prêtre du collège Saint-Raymond, 1703.
	52	M <sup>e</sup> Aymes, 1652.
<b>3 E 11873</b>	27	Gilbert Audouy, prêtre de Saint-Agne, 1652.
	44	Me Belac, prêtre, 1630.
	67	Audouy Gilbert, 1652.
	48	Aybolenc, Vincent, prêtre, 1650.
<b>3 E 11 874</b>	14	Me Blanchard, prêtre, 1643, pièce 14.
	28	Me Beduer, prêtre, 1708.
<b>3 E 11875</b>	80	Me Boyer, 1622, prêtre.
<b>3 E 11876</b>	95	BARTET, chanoine, 1710.
	17	Me Berges, 1716.
<b>3 E 11877</b>	23	Me Bories, 1617, prêtre du college st martia, pièce 23.
	72	Me Bedout, 1599, prêtre, pièce 72.
<b>3 E 11878</b>	13	Jean BARICAVE, chanoine pénitentier, 1620.
	36	Brunel, Joseph, prêtre et prébendier, pièce 36.
<b>3 E 11880</b>	16-18	Jean Georges Bordes, prêtre et sacristain, 1721.

<b>3 E 11884</b>	13	Me Cayrole, guillaume, prêtre et prébendier, 1592, pièce 13.
<b>3 E 11885</b>	11	Me Brousse, Arnaud, prêtre, pièce 11.
	40	Me Gascon, prêtre, pièce 40.
	70	Me Cirol, chanoine, pièce 70.
<b>3 E 11886</b>	27	Me Cathalani, Prêtre et obituaire, pièce 27.
	14	Me Charbonnier, prêtre et prébandier, 1631.
<b>3 E 11887</b>	18	Me chevalier, estienne, prêtre, pièce 18.
<b>3 E 11 894</b>	12	Bérenquier AUTAR, 27 août 1598.
	54	Jean André, Religieux de St Jean de Jérusalem.
<b>3 E 11895</b>	9	Me Dazemar, Dominique, prêtre et prébendier, 13 juin 1699.
<b>3 E 11898</b>	9	Me Delpech François, 24 août 1587
	38	Me Delpech, 6 mai 1697.
	47	Me Delpech, 3 janvier 1709, prêtre et prébandier
	53	Me Destarac, 7 janvier 1719, prêtre
<b>3 E 11899</b>	37	Me Denis, 19 août 1659 : prieur de Montclar
<b>3 E 11900</b>	63-64	Me Davizard Joseph, prêtre, 2 août 1706.
	77-78	Me Daram Pierre, prêtre et chanoine, 2 août 1706,
<b>3 E 11902</b>	2	Me Loys Doujat, prêtre et recteur de Gragnague, 7 avril 1597
<b>3 E 11903</b>	15	Me Dumas, prêtre de la Dalbade, 16 septembre 1591
<b>3 E 11904</b>	23	Me Duval, pierre, prêtre
	45	Me Dulin, jean, prêtre, 1589.
	38-39	Me Dufas, 6 juin 1646, prêtre de l'église st Nicolas
<b>3 E 11905</b>	14	François Duval, prêtre et recteur, 11 octobre 1610,
	33	Me Dufaur, prêtre et curé à Bruguières, 1664.
	52	Me Delpech, 1708.
<b>3 E 11907</b>	20	Me Erisson, Pierre, prêtre Saint-Nicolas, 1630.
<b>3 E 11908</b>	66-78	Me Fauré, Guillaume, prêtre et prébendier, 1645.
<b>3 E 11910</b>	35	Me Fougasse, jean, prêtre, 1609.
<b>3 E 11911</b>	18	Ferrieres, Bernard, recteur d'Auterive, 20 mai 1617
<b>3 E 11929</b>	67	me Martel, 1609.
<b>3 E 11931</b>	35	Me motet, 1614.
<b>3 E 11932</b>	45	Me Maignon, 1606.
<b>3 E 11933</b>	3	Me Mauret, 23 septembre 1705, prêtre.
	12	me Mauret, 1705.
	13-14	Me Malby, prêtre.
<b>3 E 11 942</b>		Jean Duplanté, curé de Cugnaux, 1646
<b>3 E 11948</b>	34-35	Me Sabatier, 1599.
<b>3 E 11 949</b>	55	Me Sarlabous, prêtre et prébendier, 1609.
<b>3 E 11 950</b>	50	Me de Senede, 1705.
<b>3 E 11 951</b>	7	Me Sire, prêtre, 1589.
<b>3 E 11 952</b>	54	Me Sounilhac, prêtre et curé, 167.

### **c. Archevêché de Toulouse**

- 3 E 12543** 1544-1672. Banquiers en Cour de Rome  
**3 E 12554** 1593-1636. Livres particuliers.  
**3 E 12555**  
**3 E 12557** Affaires diverses (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).  
**3 E 12559**

### **d. Paroisse Saint-Etienne de Toulouse**

- 3 E 12567 à 12569** 1605-1665. Collations.  
**3 E 12595-12597** 1540-1720. Confrérie de l'Assomption, actes divers et délibérations.  
**3 E 12599 et 12600** 1592-1738. Communauté des prébendiers.  
**3 E 12605 et 12606** Confrérie de la Dalbade, clergé, obits, fabriques et confréries (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)  
**3 E 12610** Paroisses de Toulouse, chapelles et oratoires.

### **e. Diocèse de Toulouse**

- 3 E 12 611 à 3 E 12613** Paroisses du diocèse, classées par ordre alphabétique, actes.  
**3 E 12615** Diocèse de Toulouse, paroisses, collégiales, prieurés, chapelles.

### **f. Confréries religieuses**

- 3 E 12678** 1590-1780. Confréries religieuses des Pénitents de Toulouse.  
**3 E 12679** Églises diverses, fondations (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)

## 12. Fonds de la série J

### a. Série 1 J « petites entrées »

- 1 J 8** 1684. Séminaire de Toulouse. Enregistrement par le parlement de lettres patentes concernant l'organisation du séminaire. Une pièce parchemin.
- 1 J 30** 1504-1773. Livre de la confrérie de Notre-Dame de l'Assomption de la Daurade à Toulouse.
- 1 J 59** 1653-1673. Livre de raison de Mathieu Cassaignabère, curé de Lavalette. 1648. Comptes pour les marguilliers de Saint Laurent de Lavalette
- 1 J 75** 1684. Statuts de la confrérie du Saint Sacrement en l'église de Lherm
- 1 J 327** 1606-1791. Verfeil : fiches de dépouillement de registres paroissiaux de Saint-Sernin des Raix.
- 1 J 347** 1724. Toulouse, récit de la fête donnée par les Dominicains en l'honneur de l'élection du pape Benoît XIII.
- 1 J 403** Jansénisme. 1666 : lettre du père Marc Antoine de Foix, jésuite, à l'auteur de *l'Apologie pour les religieuses du Port Royal*.  
Paroisse Notre-Dame de la Dalbade
- 1 J 412** Requête des ouvriers de la Dalbade au Cardinal de Joyeuse pour remédier à la pauvreté de la paroisse, 17 avril 1591. « Table et répertoire des collations, résignations, mémoires, rolles, jugemens, appointemens et autres pièces... faits par moy Guillaume de Boysson, syndic et secrétaire de la Table de l'œuvre de l'église ND de la Dalbade... commencé le 29è septembre 1592 »
- 1 J 419** 12 mai 1631. Clause héréditaire du testament de Clément Brunet, prêtre natif du Faubourg Saint Cyprien, en faveur de l'église Saint Nicolas.
- 1 J 530** 31 juillet 1651. Acte de fondation du séminaire de Saint-Etienne par Clémence André, veuve de Grégoire de Dellaur. 31 juillet 1651.
- 1 J 550** 1701-1721. Livre de raison de Guillaume Escafré, curé de Saint Pierre de Calvairac.
- 1 J 564** 27 février 1684. Testament de Joseph de Montpezat de Carbon.
- 1 J 581** 1680. Constitutions du collège et monastère des sœurs religieuses de Sainte Ursule de l'ordre de Saint Augustin de Grenade.
- 1 J 660** 1666. Villeneuve-Tolosane : poursuites contre Hugues Pujol, prêtre en l'église de cette paroisse pour acquittement d'une dette.
- 1 J 757** Baziège : reconnaissances consenties en faveur de François de Tière, recteur de Baraigne (Aude), en tant qu'obituaire de la chapelle Saint Sébastien en l'église paroissiale de Baziège.
- 1 J 859** 1651. Escalquens : ordonnance du Parlement de Toulouse renvoyant devant l'évêque de Pamiers le syndic des pauvres d'Escalquens opposé au fermier des fruits décimaux du chapitre Saint Etienne de Toulouse.
- 1 J 860** 31 octobre 1672. Ordonnance de Pierre de Bonzy, archevêque de Toulouse, concernant les règlements de la confession.
- 1 J 906** 1597. Montastruc la Conseillère :  
Pièces concernant les réparations faites à l'église.  
1665-1785. Pièces concernant l'administration de la paroisse.

- 1 J 1021** 1617-1742. Visites pastorales des églises Saint Pierre de Lézens et Notre Dame de Pitié à Bouloc.  
ND de la Dalbade de Toulouse. Statuts des prêtres de la Douzaine (XVI<sup>e</sup>) ; délibérations de la fabrique (XVII<sup>e</sup>) ; obits et rentes et procès en découlant (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>)
- 1 J 1022, 1 J 1023** Mémoire sur le remplacement par les Oratoriens des prêtres habitués (1617) et sur l'état de la maison de l'Oratoire, avec liste des obits, des rentes et métairies (1625)  
Biographie du Père Joseph Morel, curé, devenu vicaire général (1632-1704)  
Montesquieu Volvestre : livre de la fraternité des prêtres (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).
- 1 J 1047** Fondation (1519), Statuts, inventaire et transcription des titres, table alphabétique des donateurs.
- 1 J 1051** 1613-1722. Castelnau d'Estrétefonds : registre de recettes de la fabrique de la paroisse.  
Drémil-Lafage
- 1 J 1431** 1675-1779. Procès intenté par les habitants de Lafage contre le curé de Drémil, pour lui faire dire la messe dans leur église.  
1685. Testament de Jacques Bonalaiby, curé du Fauga.
- 1 J 1462** Mémoire sur la province de Languedoc dressé par M. de Basville, conseiller d'Etat, intendant en 1698 sur l'histoire et la géographie de la province, l'administration, l'économie, la justice, et les communautés religieuses.
- 1 J 1512** Arrêt du conseil d'état portant suppression de ladite congrégation, fondée à Toulouse par Madame de Mondonville et ordonnance de Morant, intendant de justice de Provence, relative à la fermeture de la maison d'Aix, 12 mai 1686.

### ***b. La sous-série 11 J, le fonds Calages.***

- 11 J 49** Revenus de l'archevêché de Toulouse. Comptes rendus par Jean Plos à l'archevêque (1696-1706 et 1709). Droit de contrôle des baptêmes (1708-1711). Brouillons des cahiers de recettes et dépenses, 1606, 1712. Etats des rentes, modèles de reçus imprimés.

### ***c. Fonds des Pénitents blancs de Toulouse***

- 19 J 3** 1666-1688. Registre des délibérations.
- 19 J 8** 1671-1673. Livre de comptes.
- 19 J 9** « Libre des instruments pour Messieurs les Penitentz Blancs ».
- 19 J 10** Registre de réceptions des confrères Pénitentz Blancs (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>)

#### **d. Les dons et legs Jean Lestrade, 45 J**

- 45 J 1** Documents concernant le diocèse de Toulouse.
- 45 J 2 à 9** Notes concernant les paroisses, de la ville de Toulouse.
- 45 J 10** *Les Huguenots dans le diocèse de Toulouse*. Copie de documents imprimés pour la plupart et cahiers de notes.
- 45 J 12** Notes pour *L'Art à Toulouse*.
- 45 J 76** Documents sur Pierre de Bonzy, évêque de Béziers puis archevêque de Toulouse, 1671-1674..
- 45 J 83** Inventaires analytiques rédigés par M. Lestrade.  
Répertoire numérique des dossiers des visites épiscopales.
- 45 J 104** « Inventaire des archives de St Etienne de Thoulouze appartenant à M. de Rudèle, grand Chantre dudit chapitre » (Etienne Boullai, 1630).
- 45 J 23** Cahier avec la succession des curés et vicaires de toutes les paroisses, matrices et annexes sises sur le territoire de Muret.
- 45 J 24** Eglise et paroisse St Jacques : Notes diverses et documents originaux, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.
- 45 J 25** Curés de Saint-Jacques de Muret.
- 45 J 26** Dossier de notes et concernant Muret
- 45 J 96** 1691 à 1715. Analyse des délibérations municipales de Muret.

#### **F. Fonds des archives municipales de Toulouse**

Certain des fonds des archives communales ont été déposés aux Archives départementales, d'autres sont restées dans les communes et parfois même les presbytères. Pour ce qui est de la ville de Toulouse, nous ne nous sommes intéressés qu'à la série GG, celle des cultes et de l'instruction publique.

##### **1. Culte et clergé**

- GG 797** 1539-1672. Livre des obits en l'église Saint-Barthélemy.
- GG 798** 1679-1703. Obits à Saint-Étienne. Cahier relié.
- GG 799** 1612-1613. Pointe des obits à Saint Sernin, cahier relié.
- GG 802** 1637-1720. Chapitre Saint-Etienne, rentes et oblies. Liasse

## 2. Confréries toulousaines

- GG 811** 1543-1788. Liasse sur les confréries notamment la confrérie Notre-Dame de l'Espérance au couvent des Carmes (1684-1686).
- GG 812** 1562-1600. Confrérie Notre-Dame de la Daurade, registre des comptes.
- GG 813** 1576-1610. Confrérie de la Conception Notre Dame et de Sainte-Lucie en l'église des Augustins, rabaudeurs.

## 3. Clergé régulier

1667. Dénombrement des religieux des couvents de Toulouse ordonné par arrêt du Parlement. Liasse.
- GG 818** Carmes, Jacobins, Cordeliers, Franciscains, Carmes déchaussés, Saint-Antoine du Salin, Récollets, Minimes, Jésuites, la Merci, Augustins, Augustins déchaussés, Saint-Orens
- GG 819** Etablissements religieux d'hommes, liasse.  
Etablissements religieux de femmes.  
Carmélites, Religieuses de la Doctrine chrétienne, Feuillantines, Hospitalières, Religieuses de ND du Sac, Filles orphelines, Sœurs pénitentes, Augustines de la Madeleine, Religieuses du Refuge, Religieuses de Saint Jean de Jérusalem, Chanoinesses de Saint-Pantaléon, Chanoinesses de Saint Sernin, Dominicaines de Sainte Catherine de Sienne, Religieuses de Sainte Claire, Tiercerettes, Visitation.
- GG 823**

## G. Fonds des archives communales

Certains fonds ont été transférés aux Archives départementales de la Haute-Garonne, ils sont cotés 2 E dans cet état des sources.

### 1. Auterive

Les archives sont conservées au presbytère de l'église Saint-Paul d'Auterive, et concernent principalement la paroisse Saint-Paul d'Auterive.

- Délibérations** 1. Cayer des délibérations modernes de la consorce des prêtres d'Auterive, 1676-1682.

- Confréries** 4. Registre des délibérations de la confrérie Sainte-Trinité (1679-1788).  
6. Registre de la Confrérie Notre Dame des Agonisants : extrait de la ville accordée en faveur de la chapelle ND des Agonisants de la paroisse Saint-Paul et Saint-Michel de la ville d'Auterive, pour Alexandre VII pape en l'année 1667 au mois d'Avril.
- Comptes budgets, bordereaux** 83. Comptes de recettes et dépenses de la consorce d'Auterive : 1684 à 1737
- Confréries** 169. Comptes de la confrérie Saint-Paul et Saint-Pierre (1624-1626)  
171. Comptes de la confrérie Sainte Trinité (1670-1728)  
172. Confrérie du très Saint-Sacrement de Mouzens : Statuts (sans date) et correspondance relative à ces statuts (1706-1710)

## 2. Blagnac

- S5** 1610-1720. Reconnaissances en faveur de la Confrérie Saint-Jacques.

## 3. Le Burgaud

- 3 E 2086** 1688-1733. Rôle des tailles, quittances, extraits de délibérations, procès-verbaux d'adjudication, des réparations à l'église du clocher.

## 4. Buzet

- S1** 1612-1684. Registre de l'œuvre de l'église Saint-Martin de Buzet.  
**S3** 1620-1678. Registre de l'œuvre de l'église Saint-Martin de Buzet.

## 5. Colomiers

- 1 GG 13** obits  
**1 GG 15** Jugements et transactions.  
**1 GG 19** 1626-1664. Comptes de la Table de Notre Dame .  
**1 GG 20** 1660. Comptes de la Table de Notre Dame (1660), une pièce.

## **6. Daux**

**SERIE S** 1516-1626. Actes divers, registre relié cuir.  
1609-1792. Livre de la Confrérie Saint Roch.

## **7. Grenade**

**2 E 4659** 1604. Reconnaissance de dettes par les régents de la table du bassin du Purgatoire et de la confrérie Notre-Dame de Grenade.

## **8. Montgeard**

**2 E 1544** 1540-1790. Livre de comptes des marguilliers de l'église de Montgeard.

## **9. Mourvilles-hautes**

**2 E 2329** 1627-1820. Archives de la paroisse.

## **10. Saint-Félix de Caraman**

**2 E 4036** 1671-1713. Registre de la fabrique de Cadenac.

## **11. Saint-Paul-sur-Save**

**S 1** 1688-1789. Livre de comptes de la fabrique de l'église.

## **12. Vieille-Toulouse**

**S 1** 1507-1697. livre de la confrérie du Purgatoire.  
**S 3** 1624-1772. Livre de la confrérie de l'Assomption.

## H. Fonds manuscrit de la Bibliothèque nationale de France

- Dupuy, 118** Traité concernant les raisons et moens pour monstrier que le concile de Trente ne doit pas être receu ni publié en ce royaume, par P. Dupuy, précédé d'extraits de procès-verbaux de l'assemblée de 1615.
- Ms.fr 17 585** Mémoires du clergé : répertoire des matières ecclésiastiques, XVIIème siècle.
- Baluze, n° 110** Correspondance de Pierre de Marca.
- Baluze, n° 112** Papiers de Marca :  
« touchant la publication du Concile de Trente en France » (fol. 61).  
« Mémoire touchant l'information de la vie et des moens des évêques nommés par le roy » (fol. 67)
- Baluze, n° 113** Affaire du Cardinal de Retz
- Baluze, n° 114** Papiers de Marca, affaires ecclésiastiques  
Projet d'ordonnance pour le diocèse de Toulouse, par Marca, sur divers points de la morale chrétienne, en 1659.  
Lettre de Marca à l'archevêque de Narbonne, 1<sup>er</sup> janvier 1659.  
Mémoires envoyés par Marca à Mazarin, 13 et 30 janvier 1661 sur la profession de foi mandée aux ecclésiastiques.  
Papiers divers de Marca.  
Fol. 1. Censure des écrits trouvez entre les mains des religieuses Saint-Jean de Hérusalem établis en Toulouse.  
Fol. 258. Lettre de M. de Marca à ses vicaires généraux, 29 juillet 1661.  
Lettre à M. Baric, président à Toulouse, 23 septembre 1661.  
Lettre de M. Baric à Pierre de Marca, 20 août 1662.  
Fol. 271. Lettre de Marca aux prévôt et chanoines de Saint-Etienne de Toulouse et à M. Dufour, archidiacre, 4 mars 1662.  
Fol. 274. Lettre à ses vicaires généraux, 25 mars 1662.  
Fol. 287. Lettre à M. Duchemin, son aumônier, 15 juin 1659.  
Fol. 314. « Réflexions sur le manuel de M. l'archevêque de Rouën ».
- Baluze, n° 121** Pièces diverses relatives à Marca et sa famille.
- Baluze, n° 124** Lettres originales adressées à Marca par divers personnages.
- Baluze, n° 325** Recueil de diverses lettres adressées à Marca.
- Fds fr., n° 2751** Diverses lettres écrites par le cardinal de Joyeuse
- Fds fr., n° 2812** Lettres de Charles de Montchal
- Fds fr., n° 3071** Lettres du cardinal de Joyeuse

<b>Fds fr., n° 3636</b>	Lettres du cardinal de Joyeuse
<b>Fds fr., n° 16046</b>	Lettres originales du cardinal de Joyeuse (1588-1594)
<b>NAF n° 22150</b>	Lettre du chapitre de Toulouse à l'archevêque de La Valette Mémoires sur un conflit de préséance entre les archevêques de Toulouse et d'Albi
<b>Languedoc n° 21</b>	Notices et mémoires sur les paroisses des diocèses languedociens (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles)

## **I. Fonds de la bibliothèque municipale de Toulouse**

<b>Ms 405</b>	Conférences ecclésiastiques du diocèse de Cahors. Conférence de Mercuès en octobre 1649.
<b>MS 406</b>	Recueil de conférences ecclésiastiques, (XVIII <sup>e</sup> siècle).
<b>MS 407-408</b>	Traité de discipline ecclésiastique, tome 1. Droits et devoirs des évêques. Traité de discipline ecclésiastique, droits et devoirs des prêtres, des diacres, des archidiaques, clercs faisant partie des cours de justice laïques. Tome IV. Du clergé général et des ordres mineurs.
<b>MS 536</b>	Mémoires de monseigneur de Marca, archevesque de Tholose contenant l'examen d'une thèse soutenue au collège de Clermont touchant l'infailibilité du Pape.
<b>MS 634 -636</b>	Inventaire des registres de la sénéchaussée de Toulouse
<b>Ms 659</b>	Mémoires concernant l'université de Toulouse, les collèges qui en dépendent et les collèges des villes épiscopales de la province de Languedoo qui sont du ressort de la généralité de Toulouse, dressez par Louis de Froidour, escuier, seigneur de serisy".
<b>Ms 696</b>	"Extrait sommaire de ce quy est plus remarquable aux six livres de l'annale de Toulouse puis l'an 1295 jusque 1633, lesquels sont dans la maison de la ville (1637).
<b>Ms 698</b>	Relation d'un voyage à Rome, fait par un prêtre du diocèse de Toulouse, à l'occasion du jubilé de l'an 1700. A la fin, table alphabétique des matières.
<b>Ms 708</b>	Registre de l'église Saint-Barthélémy de Toulouse. Actes divers intéressant cette église, statuts de confréries, pièces de comptes, marchés, contrats d'obits et de fondations, etc. L'histoire de la fondation de la maison des pauvres orphelines en la ville de Tolose.
<b>Ms 714</b>	Reigles de la maison des pauvres filles orphelines, fondée à Tolose soubz le tiltre de la Présentation. A la suite, approbations de l'archevêque de 1644 et 1678. A la fin du volume, lettres royales du couvent d'août 1703 et 1706.
<b>Ms 715</b>	Lettres de Madame de Mondonville, fondatrice de l'institut des filles de l'Enfance. Ce ne sont que des extraits de sept lettres datées de Paris, 8 mars – 8 Juillet 1686.
<b>Ms 716</b>	Constitutions de la congrégation des filles de l'Enfance de Nostre Seigneur Jésus

- Christ.
- Ms 959** Délibérations du clergé du diocèse de Toulouse depuis le 15 juin 1607 jusqu'au 22 octobre 1635
- Ms 981** Lettres de madame de Mondonville, fondatrice de l'institut des filles de l'enfance. Copie moderne, 86 p.
- Ms 1178** Registre des titres et actes de la confrérie dite du « De Corpore Christi » à la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse, de 1606 à 1786. Et statuts de la confrérie du TSS érigée en l'église Saint-Etienne
- Ms 1255** « Livre de délibérations de la vénérable et dévote confrérie de Saint-Hiérosme des Pénitens Bleus, érigée en l'église Saint-Anthoine de Thoulouse, commencée en l'année 1589 ».
- Ms 1564** Mémoire sur l'état du Parlement de Toulouse en l'année 1678.
- Ms 1863** Charles de Montchal, lettre à un écrivain, toulouse, le 15 juin 1642.
- Ms 2441** Confrérie Sainte Anne. Toulouse, registre des délibérations du 2 avril 1679 au 20 juillet 1681 et inventaires de 1603 et 1618.
- Ms 2441** Confrérie Sainte Anne. Toulouse, registre des délibérations du 2 avril 1679 au 20 juillet 1681 et inventaires de 1603 et 1618.

## **J. Fonds de la Bibliothèque de l'Université de Toulouse**

- 87 (235)** Rapports entre l'université et l'archevêque
- 92 (242)** Délibération de l'Université enregistrant les lettres patentes sur l'union du collège des Jésuites à l'Université (22 mai 1681)
- 203 (122)** Registre de l'archevêché toulousain concernant les nominations, les morts et les changements survenus dans le clergé, du 9 mai 1633 au 12 août 1645.  
Papier, 418 feuillets.
- 204(126)** Livre de comptes de l'église de la Dalbade, contenant, avec quelques pièces à l'appui, les comptes de la Table du Saint-Esprit de cette église pour les années 1573 à 1684.

## **K. Fonds de l'Institut catholique de Toulouse**

- Res 17 G 001** Le livre des Rois de la confrérie des pénitents bleus

**Res 17 G 001**

Le livre des Statuts de la Compagnie de Saint Hierosme avec la confirmation d'iceux donnés par les Saints Pères, contenant ensemble les noms des confraires d'icelle, esrigée en l'année MDLXXV

## II. Sources imprimées

### a. Histoire du Languedoc

CABOT (Vincent), *Les Politiques de Vincent Cabot Tolosain*, s.l., 1630.

CATEL (Guillaume de), *Evêques et archevêques de Tolose, mémoires de l'histoire de Languedoc*, Tolose, 1633.

GACHES (Jacques), *Mémoires de Jacques Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc, (1555-1610)*, publié par Charles Pradel, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1879.

GRAVEROL (François), *Notice ou abrégé historique des vingt-deux villes, chefs des diocèses de la province de Languedoc*, Toulouse, C-L Colomiez, 1696.

### A. Archevêques de Toulouse

AUBERY (Antoine), *L'histoire du cardinal duc de Joyeuse, à la fin de laquelle sont plusieurs mémoires, lettres, dépêches, instructions, ambassades, relations et autres pièces non encore imprimées*, Paris, chez Robert Denain, 1654.

BORROMEE (Saint Charles de), *Instructions de S. Charles Boromé. ["sic"]... aux confesseurs de sa ville et de son diocèse, traduites d'italien en françois, ensemble la manière d'administrer le sacrement de pénitence, avec les canons pénitentiaux... le tout extraict de la 4e partie des oeuvres du mesme saint et imprimé par l'ordre de... Charles de Montchal, archevesque de Tolose, pour l'usage des confesseurs de son diocèse*, Toulouse, A. Colomiez, 1648.

*Copie d'une lettre écrite par feu monseigneur l'illustrissime cardinal de Joyeuse, vivant archevêque de Roüen et primat de Normandie, à M. maître Guillaume Maran, docteur et doyen és Facultés des droits en l'Université de Tholose, sur la résolution donnée par ledit sieur Maran à la consultation qui lui fut faite par MM. du chapitre de Tholose, en l'an 1613, contre les prétentions des Pères Jésuites : avec les réponses d'icelui sieur Maran aux lettres de mondit seigneur le cardinal, (s. l), 1621.*

GODEAU (Antoine), *Eloges des evesques, qui dans tous les siècles de l'Eglise ont fleury en doctrine et en sainteté*, Paris, F. Muguet, 1665.

MARCA (Pierre de), *Charles de Montchal par la miséricorde de Dieu archevesque de Tolose, au peuple de la Ville, Diocèse et Province de Tolose, et à tous les fidèles chrestiens, salut et bénédiction*, Toulouse, Arnaud Colomiez, 1661.

*Mémoire de Monseigneur de Montchal...contenant les particularitez de la vie du ministère du Cardinal de Richelieu*, A Rotterdam, Gaspar Fritsch, 1718.

MONTCHAL (Charles de), *Sommaire des moyens de l'archevesque de Tholose, contre les pretentions de monsieur le premier president et autres du Parlement*, s.l., 1629.

MONTCHAL (Charles de), *Lettre d'excommunication contre les Sieurs de Garault, de Cassagnan, de Maussac, de Dagret, de Maniban et de Masmiesse*, A Toulouse, le 17 avril 1639.

MONTCHAL (Charles de), *Mandement relatif à la translation de reliques des Saints dans l'église Saint-Sernin de Toulouse*, s. l, 1644.

*Testament et dernier propos de M. le cardinal de Joyeuse, à M. et Mme de Guyse. Du 23 août 1615*, Paris, M. Mondière, 1615.

*Remontrance faite à la reine, de la part de l'Assemblée générale du clergé de France, par messire Charles de Montchal, archevêque de Tholose, touchant l'affaire de messire René de Rieux, évêque de Léon*, (s. l.), 1635.

MARCA (Pierre de), *Dissertationes posthumae sacrae et ecclesiasticae...* Editio novo non mutilata, s. l, 1669

## B. Politique ecclésiastique

*Anciens statutz [Les] synodaux de la cité et diocèse de Tolose. Mis en françois du commandement de Monseigneur l'illustrissime & révérendissime cardinal de Joyeuse*, s.l., 1597.

AMILIA (Barthélémy), *Le Tableau de la bido del parfet crestia que represento l'exerci de la fe*, Toulouse, J. Boude, 1673.

COLBERT DE VILLARCEF (Jean-Baptiste-Michel), *Abrégé du catéchisme*, s.l., [1686].

*Concile provincial de Tolose [Le]. Tenu par l'illustrissime et Reverendissime seigneur François de Joyeuse Cardinal, du tiltre de la très sainte Trinité du Mont, Archevesque de Tolose, an 1590*, A Toulouse, par Raymond Colomiez, près de l'Eglise du Taur, 1597.

*Formulaire de prosne pour tous les recteurs & vicaires de la Cité & diocèse de Tolose. Par le commandement de Monseigneur l'Evesque d'Aire, s.l., 1614.*

GRENADE (Louis de), *Catéchisme & introduction au Symbole de la Foy, de R.P.F. Louys de Grenade & icelle cinquieme partie divisée en quatre autres parties & traduit de l'Espagnol par Gabriel Chappuis, s.l.n.d., 1601.*

*Instruction générale de Monseigneur l'illustrissime & révérendissime Cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse... Renouvelée par Monseigneur l'evesque d'Aire, s.l., 1614.*

*Ordonnances synodales du diocèse de Toulouse renouvelées et confirmées par Mgr l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu Jean Baptiste Michel Colbert et réimprimées sur son ordre, Toulouse, J. Boude, 1696.*

PEYRONET (Simon de), *Recueil des ordonnances synodales de Nosseigneurs les illustrissimes et révérendissimes archevesques de Tolose, à Tolose, chez Arnaud Colomiez, 1669.*

*Recueil de diverses ordonnances de monseigneur l'illustrissime et reverendissime cardinal de Joyeuse, cy-devant archevesque de Tolose, renouvelées & imprimées par l'autorité de monseigneur le révérendissime evesque d'Aire, s.l., 1614.*

*Catéchisme réimprimé par l'ordre de monseigneur l'illustrissime & révérendissime Père en Dieu messire Jean-Baptiste-Michel Colbert, archevêque de Toulouse. Pour l'usage de son diocèse, Argans Jean, Ex-libris, 1710.*

*La douctrino crestiano meso en rimos, per poude estre cantado sur diberses ayres : e per atal ajuda la memorio del popple de Toulouso. Dediado a Monseignou Charles de Moutchal, archebesque, Toulouse, chez Arnaud Colomiez, 1641, 192 p.*

FRANCÈS (Jacques), *La vie de Germaine Cousin, bergère, morte en odeur de sainteté dans la Paroisse de Pibrac, au diocèse de Toulouse, Toulouse, impr. Noël-Etienne Sens, 1795, 44 p.*

*L'élévation du corps du glorieux saint Raymond, sa vie. Avec les antiquités et raretez de la ville de Tolose. Par M<sup>e</sup> B.D.B., à Toulouse, chez François Boude, 1656, 32 p.*

*L'élévation des Reliques du glorieux martyr S. Edmond roy d'Angleterre et des SS Symphorien, Claude, Nicostrate, Castor, et Simplicie martyrs, faite par Monseigneur l'illustrissime [...] Charles de Montchal, Toulouse, chez J. Boude, 1645.*

## C. Confréries

*Adoration perpétuelle du Très Saint sacrement de l'autel [L']. Instituée dans l'Eglise métropolitaine de S. Estienne de Tolose, à Tolose, Jean Boude, 1656.*

*Confrère charitable [Le], aux âmes souffrantes dans le purgatoire, pour la dévote et charitable confrairie de Notre-Dame du Taur, Toulouse, A. Colomiez, 1650, 259 p.*

*Heures de l'ancienne et dévote Confrérie des Penitens blancs de Toulouse. Soûs l'invocation du très saint nom de Jesus. Contenant les Offices, hymnes, cantiques, litanies & autres prières que les confrères sont obligez de dire dans la Chapelle, aux processions ou ailleurs en communauté & en particulier, à Tolose, chez Bernard Guillemette, 1672.*

*Manuel de la dévote confrérie Sainte Croix des penitens noirs de Tolose, Toulouse, J. Peck, 1670.*

MONTCHAL (Charles de), *Statuts de la dévote confrairie du très-S. Sacrement de l'autel, érigée en l'Eglise métropolitaine S. Estienne de Tolose autorisez par Monseigneur l'illustrissime & révérendissime Père en Dieu Messire Charles de Montchal, archevesque de Tolose, par son ordonnance donnée l'année 1647, s.l. 1647.*

PEYRONET (Simon de), *Statuts de l'ancienne et dévote confrérie de la glorieuse sainte Anne, établie en l'église paroissielle N. Dame du Taur, dans Tolose, Toulouse, A. Colomiez, 1657, 175 p.*

PEYRONET (Simon de), *Instructions, constitutions & exercices de piété pour la direction des Confrères de la Confrairie du Tres Saint Sacrement. Etablie en l'Eglise paroissielle Notre Dame du Taur en Tolose. Par Mre Simon de Peyronet prestre, docteur en théologie & recteur de ladite Eglise, s.l.n.d., [1666].*

*Prières pour les processions annuelles et autres exercices de la dévote Confrérie des Penitens gris de Toulouse sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. Avec le sommaire des indulgences, les statuts & la forme de réception des confrères, à Tolose, Chez Bernard Guillemette, 1679.*

*Privilèges et les reglemens de la Confrerie des Tolosains [Les], Toulouse, François Boude, 1683, 240 p.*

*Processionnaire a l'usage de la congrégation royale de messieurs les Pénitens bleus de Toulouse. Avec les prières qu'ils disent dans leurs exercices du vendredy & un abrégé de leurs devoirs & des privilèges spirituels dont ils jouissent, à Tolose, Chez Raymond Bosc, imprimeur-libraire, 1675.*

REGNAULT (Antoine Ravaille, le Père Antonin), *Le Manuel de la confrérie du S. Nom de dieu Par le R. P. Ant. Reginald, religieux de l'ordre des Frères Prescheurs, s.l., 1644.*

*Statuts et privilèges de la Confrérie des Tolosains, érigée dans l'Eglise de la Daurade à l'honneur de l'immaculée Conception de la très sainte Vierge mère de Dieu, Toulouse, impr. de D. Desclassan, 1684.*

*Statuts pour la confrérie du très saint Sacrement de l'autel établie dans l'Eglise paroissiale de Notre Dame de la Dalbade, s.l. 1702.*

THOURON (Jean-François), *L'histoire de la Royale Compagnie de Messieurs les Pénitents bleus de Toulouse*, Toulouse, J. Boude le jeune., 1688.

## **D. Parlement de Toulouse**

*Arrêts inédits du Parlement de Toulouse recueillis et enrichis de notes*, par M. de Laviguerie, 1831.

*Arrest notables du Parlement de Tolose donnez et prononcez sur diverses matières, civiles, criminelles, bénéficiales et feudales recueillies des mémoires et observations de Mr Bernard de La Roche Flavin*, Toulouse, Raymond Colomiez, 1617.

## **E. Ouvrages de théologie**

BINSFELD (Pierre), *La Théologie des pasteurs et autres prestres ayans charge des ames. ... Le tout traduit & augmenté de choses nécessaires*, par Philippe Bermyer, Toulouse, P. Bosc, 1648.

CASALAS (Le Père Jean), *Morale chrestienne réduite en pratique. Où est enseigné l'art de régler les passions & de pratiquer les vertus*. Par le R.P. Jean Casalas, Toulouse, A. Colomiez, 1656.

DUPONT (Pierre), *Explication du kalendrier romain, recueillie du grand livre "Novae rationis restituendi kalendarii romani". Avec les méthodes pour sçavoir, même sans table par la seule aritmetique, l'Indiction romaine, le Cycle solaire, la Lettre dominicale, le Nombre d'or, la Lettre du cycle Epactal, l'Epacte annuelle, la Lettre du Martyrologue, les Festes mobiles de chaque année. Ensemble quelques tables astronomiques, des plus aisées, nouvellement racourcies & ajustées pour trouver facilement les jours des equinoxes, solstices, novilunes & plenilunes, selon la diversité des méridionaux*. Par M. Pierre Dupont, prestre tolosain, s.l., 1659.

FERRIER (Le Père Jean), *Les Sentimens des plus considérables casuistes, sur la probabilité des opinions dans la morale par le P. Jean Ferrier de la compagnie de Jésus*, Toulouse, F. Boude, 1659.

GRENADE (Louis de), *Sermon du R.P. Frère Louys de Grenade, religieux de l'ordre de S. Dominique ; par luy escrit & composé peu avant son décès. Où il est traicté du scandale que causent les mauvais exemples & cheutes de ceux qui sont en réputation de sainteté; et de la fréquente communion, si elle est utile ou non. Avec certains advis & enseignemens pour n'estre séduit & trompé du diable en ses exercices de dévotion. Traduit d'espagnol en françois par Jean de Chabanel tolosain, docteur en théologie & recteur de la Daurade à Tolose*, s.l., 1612.

LE JEUNE (Jean), *Le Missionnaire de l'Oratoire, sermons pour les advents, caresme et festes de l'année*, Tolose, chez J. Boude, 1663.

LE JEUNE (Jean), *Sermons pour tous les jours du Caresme preschez par le P. Jean Le Jeune, de l'Oratoire*, tome dixième, s.l., 1676.

MARAN (Guillaume), *Paratitla in XLII. priores digestorum libros. Auctore Guilielma Marano antecessore tolosano. cum triplici indice*, s.l., 1628.

MILHARD (Pierre), *La Vraye guide des curez, vicaires & confesseurs, augmentée de beaucoup & mise en deux tomes*, Toulouse, veuve Colomiez, 1610.

MILHARD (Pierre), *L'Inventaire des cas de conscience, contenus ez deux tomes de nostre guide & du manuel du divin service avec force cas nouveaux pour la pratique des sacremens. Par R.P. Fr. Pierre Milhard prieur de sainte Dode*, s.l., 1611.

OUTREMAN (Philippe d'), *Le Vray pedagogue chrétien [...]*, Lyon, J. Certe, 1981.

*Réflexions sur la manière de prêcher de ce temps*, à Tolose, chez Jean II Boude, 1685.

BONAL (Raymond), *Le Cours de la théologie morale. Dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignez & la pratique nécessaire aux pasteurs des âmes & à toutes sortes de personnes, tant ecclésiastiques que laïques. Tome premier. Reveu corrigé & augmenté du Pénitent catéchisé & d'une table des principales matières. Composé par M. Raymond Bonal*, s.l., 1662.

BONNEFONS (Le Père Amable), *Le Chrestien charitable, qui visite les pauvres & les prisonniers. Qui assiste les malades & les agonisans. Qui instruit les ignorans & les penitens. Huictième & dernière édition. Présentée par la Charité à tous les chrestiens. Et composée par le P. Amable Bonnefons de la Compagnie de Jesus*, s.l., 1661.

RAVEL (Abbé Antoine-Luc), *Les Vertus morales, et chrestiennes, avec les Dons du S. Esprit. Et les réflexions nécessaires pour la conduite des actions humaines*. Par le Pere Ant. Ravel, s.l., 1643.

CAMBOLAS (Jean de), *Le modèle de vie chrestienne où il est traité de la conformité, que la vie du chrestien doit avoir avec la foy & en particulier avec la personne, nom, doctrine & mystères de Jesus-Christ. Divisé en trois parties*, Toulouse, Arnaud Colomies, 1644.

*Réponse à la lettre de M. l'archevêque de Toulouse, sur la délibération du clergé, du 14 novembre 1656.*

*La Défense du formulaire dressé par l'Assemblée du clergé contre les derniers libelles des Jansénistes, par le R. P. Dom Pierre de Saint-Joseph, religieux feuillant. Dédiée à monseigneur de Marca, archevêque de Toulouse, nommé par le roi à l'archevêché de Paris, Paris, F. Muguet, 1662.*

BALUZE (Etienne), *Lettre inédite d'Étienne Baluze aux prieurs et membres du collège de Saint-Martial de Toulouse*, s.l.n.d, p. 334-336.

*Acte d'opposition du chapitre de l'église de Toulouse, siège vacant, tant au nom de M. l'archevêque à venir que d'icelui chapitre, du vingtième mars 1612, pour empêcher l'établissement d'une maison et église des Pères Jésuites profès mendiants. Où sont déduits les notables intérêts du clergé et des monastères. Ensemble la faite, sur ladite opposition, par quatre célèbres jurisconsultes, docteurs aux droits canon et civil, le 8 janvier 1613, plus la Bulle du pape Clément VIII sur l'érection des nouveaux monastères et maisons de religion, s. l, 1651.*

## F. Ordres religieux

PERCIN (Jean-Jacques), *Monumenta conventus Tolosani ordinis FF. praedicatorum primi*, Toulouse, 1693.

*La règle ordinaire des frères et sœurs du Tiers Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique, fondateur de l'ordre sacré des frères prêcheurs, avec les statuts et règlements du vénérable père Michaelis... recueillis par un religieux du couvent de Toulouse par Bernard Guillemette, 1690.*

*Le Père Sébastien Michaëlis, Très-docte et très ample confutation des apertes hérésies de M. I. Gigord, ministre de Montpellier, contre la réelle vérité du Sainct Sacrement de l'Eucharistie, faicte et composée par le R. P. F. Sébastien Michaëlis, Tolose, A. Colomiès, 1603, seconde édition.*

*Le Père Sébastien Michaëlis, Discours des esprits en tant qu'il est de besoin pour entendre et résoudre la matière difficile des sorciers, faict et composé par le R. P. F. Sébastien Michaëlis, Lyon et Paris, C. Chastelain, 1614.*

*L'Alliance des PP. Dominiquains avec les Capucins, au sujet du jansénisme de Tolose [Texte imprimé]. Desdiée à nos seigneurs de Parlement, Toulouse, après 1656.*

MICHAËLIS (Sébastien de), *Accord et union de deux fameux prédicateurs catholiques contre la vanité des trophées et fausses suppositions des adversaires de la foy catholique, où sont meslez plusieurs beaux points de nostre foy et cas de conscience,*

*ensemble l'oraison funèbre faite aux funérailles de très puissant et invincible roy de France et de Navarre, Henri III, Aix, J. Tholosan, 1610*

DAYDE (Raymond), *L'Histoire de St Sernin ou l'incomparable trésor de son Eglise abbatiale de Tolose*, par Me Raymond Dayde, s.l., 1661

*Oraisons dévotes pour visiter & saluër les corps saints de l'Eglise de S. Sernin, à Tolose, chez Raymond Mestre, 1673.*

*La Vie et les vertus de la sœur Germaine d'Armaing, religieuse des pauvres filles de la première règle de Ste Claire, du Faux-Bourg de Saint-Cyprien de Toulouse, composée par le Père J.B.C. religieux de l'observance S. François, à Toulouse, chez la veuve de Jean II Pech, 1700.*

### **G. Hérésies, protestantisme et conversions au catholicisme.**

*Manifeste de l'abjuration de la Religion Prétendue Réformée, faite en la Sainte Chapelle de Nostre Dame de Garaison par Madame et Mademoiselle de Fontrailles. Avec un advis sur le triomphe imaginaire de Chamier, Ministre de Montauban, touchant la conférence de Lectoure, avec le P. ALEXANDRE REGOURD, Religieux de la Compagnie de Jésus, A Tolose, Veuve de I. Colomiéz, 1618.*

*Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente, séduite par un magicien... conduite à la Sainte Baume pour y être exorcisée... sous l'autorité de R.P.F Sébastien Michaelis, Paris, C. Chastelain, 1613.*

BAYLE (François), *Relation de l'état de quelques personnes prétendues possédées. Faite d'autorité du Parlement de Toulouse. Par Me. François Bayle,... & Me Henri Grangeron,... Ou ces docteurs expliquent clairement par les véritables principes de la physique, des éfets que l'on regarde ordinairement, comme prodigieux & surnaturels, s.l., 1682.*

COTHEREL, *Le Calvinisme mourant, ou le triomphe de l'Eglise catholique, sur l'hérésie des prétendus reformez. Par le sieur Cotherel, ministre converti du Diocèse d'Agen, s.l., 1681.*

*Devoirs particuliers des nouveaux catholiques, à Toulouse, chez la Veuve de Jean-Jacques Boude, s.d.*

BRUEYS (David-Augustin de), *Traité de l'Eglise en forme d'entretiens : ou sans entrer dans les questions qui ont esté agitées, on montre que les principes des Calvinistes se contredisent. Ce qui sert de réfutation aux derniers livres de Messieurs Claude & Jurieu. Par M. Brueys, de Montpellier, à Paris, Chez Sébastien Marbre-Cramoisy, 1687.*

ARNAULD (Antoine), *L'Innocence opprimée par la calomnie, ou l'histoire de la congrégation des filles de l'enfance de nostre Seigneur Jésus-Christ ; Et de quelle manière on a surpris la Religion du Roy tres-chrestien, pour porter sa Majesté à la détruire par un arrest du Conseil : violences & inhumanitez exercées contre ces filles dans l'exécution de cet arrest : Et l'injure faite au S. Siège par les mauvais traitemens dont on les a punies, pour avoir appelé au Pape des Ordonnances de M l'Archevêque de Toulouse & du Vicaire général du Chapitre d'Aix, le Siege vacant, s.l., 1687.*

*Constitutions de la congrégation des filles de l'enfance de nostre seigneur Jesus Christ. Avec leurs approbations, à Toulouse, chez Raymond Bosc, 1665.*

## **H. Ouvrages de Jean Chabanel.**

CHABANEL (Jean de), *De l'Antiquité des Eglises parochielles, Institution des Recteurs & Vicaires perpétuels. Par Me Jean Chabanel, docteur en théologie et recteur de l'Eglise nostre dame, dicte de la Daurade, à Tolose. A messieurs les evesques & prelates de France, Toulouse, R. Colomiez, 1608.*

CHABANEL (Jean de), *Le Prosne de la Sainte messe. Reduit a sa forme ancienne. Receve & observée en la Sainte Eglise catholique apostolique et romaine, s.l., 1608.*

CHABANEL (Jean de), *De l'estat et police de l'Eglise Nostre Dame dite la Daurade a Tolose par Jean de Chabanel Tolosain,...Où sont insérés tous les arrests de la Cour, donnés sur le règlement de la mesme Eglise, s.l., 1623.*

## **I. Ouvrages d'Etienne de Molinier.**

MOLINIER (Etienne), *Le Mystère de la croix, et de la rédemption du monde, expliqué en dix Sermons preschez dans la chapelle des Penitens noirs de Tolose. Par E. Molinier,... Avec quelques autres oeuvres du mesme auteur, Toulouse, R. Colomiez, 1628, 770 p.*

MOLINIER (Etienne), *Sermons pour tous les dimanches de l'année, composez & preschez par Estienne Molinier... Divisez en deux volumes. Dediez à monseigneur l'illustrissime & reverendissime archevesque de Tolose, A. Colomiez, 1639, 2 vol.*

MOLINIER (Etienne de), *Oraison funèbre sur la mort du R. P. Gabriel Ranquet, de l'ordre S. Dominique, inquisiteur de la foy à Tolose, prononcée le 30 décembre 1642 par Me Estienne Molinier, Toulouse, A. Colomiez, 1643.*

MOLINIER (Etienne de), *Manifeste de l'abjuration publique de la religion prétendue réformée, faicte en la sainte chapelle de Notre-Dame de Garaison par Madame et Mademoiselle de Fontrailles... avec un advis sur le triomphe imaginaire de Chamier, ministre de Montauban, touchant la conférence de Lectoure avec le P. Alexandre Regourd, religieux de la Compagnie de Jésus*, Toulouse, veuve de I. Colomiez, 1618.

MOLINIER (Etienne de), *La Vie de Mre Barthélemy de Donadieu de Griet, évesque de Comenge*, Paris, Veuve de J. Camusat, 1639.

MOLINIER (Etienne), *Des Confrairies pénitentes où il est traicté de leur institution, reigles et exercices*, Toulouse, R. Colomiez, 1625.

MOLINIER (Etienne), *Le Banquet sacré de l'eucharistie, pour l'octave du S. Sacrement Par Me Estienne Molinier*, Toulouse, chez Arnaud Colomiez, 1635, 325 p.

MOLINIER (Etienne), *Histoire de Nostre-Dame de Grace de Bruguières au diocèse de Tolose, en Languedoc, où il est traicté de l'antiquité, origines et miracles de cette chapelle votive*, à Toulouse, chez Arnaud Colomiez, 1644, 26 p.



# INDEX DES NOMS DE LIEUX

---

## A

Aignes, 76, 82, 287, 310, 330, 436, 524, 572, 577  
Aire, 28, 107, 111, 119, 126, 127, 135, 147, 148, 159,  
227, 644, 700  
Albi, 54, 84, 94, 194, 195, 197, 219, 220, 333, 459,  
486, 547, 587, 627, 639, 683, 684, 695  
Alet, 48, 103, 219, 234, 238, 360, 420, 428, 484, 488,  
493, 502, 539, 540, 578, 634, 635, 680  
Auriac, 46, 48, 49, 80, 91, 136, 278, 513, 552, 554,  
569, 575  
Auterive, 53, 80, 161, 163, 198, 199, 261, 263, 266,  
267, 269, 270, 271, 285, 286, 290, 337, 345, 355,  
357, 395, 396, 404, 420, 421, 451, 477, 566, 572,  
575, 582, 653, 686, 692  
Auzeville, 281, 285, 288, 300, 320, 321, 338, 342,  
349, 350, 351, 362, 367, 373, 435, 436, 441, 453,  
454, 572, 573, 575  
Azas, 91, 278, 343, 435, 568, 574, 575

## B

Balma, 76, 156, 568, 574, 575  
Baziège, 83, 86, 233, 234, 288, 300, 314, 325, 326,  
364, 446, 572, 573, 574, 575, 688  
Beaumont, 50, 80, 266, 480, 571  
Beauzelle, 84, 310, 364, 451, 570, 575, 684  
Blagnac, 85, 133, 294, 570, 575, 635, 692  
Bordeaux, 34, 67, 73, 122, 136, 148, 152, 159, 161,  
165, 178, 181, 194, 219, 234, 240, 244, 274, 380,  
381, 443, 450, 465, 470, 543, 554, 562, 577, 587,  
618, 623, 638, 641, 642, 648, 656, 657, 676  
Bouloc, 87, 90, 91, 92, 323, 351, 398, 571, 575, 689  
Bourg-Saint-Bernard, 48, 50, 85, 86, 101, 347, 568,  
575, 633  
Bruguières, 54, 60, 257, 278, 396, 418, 419, 420,  
421, 422, 429, 567, 571, 575, 628, 659, 686, 707  
Burgaud, 91, 162, 274, 275, 335, 570, 577, 682, 692  
Buzet-sur-Tarn, 51, 85, 393, 571

## C

Cabania, 80, 86, 398, 569, 576  
Caragoudes, 50, 52, 53, 80, 346, 347, 569, 576  
Caraman, 45, 46, 48, 49, 51, 52, 64, 66, 76, 79, 80,  
87, 120, 132, 135, 156, 158, 160, 163, 209, 229,  
233, 235, 236, 237, 240, 241, 335, 346, 370, 378,  
400, 482, 483, 512, 513, 518, 528, 532, 533, 535,  
536, 547, 548, 549, 551, 552, 553, 554, 560, 569,  
575, 576, 579, 580, 616, 649, 677, 693  
Carcassonne, 43  
Castanet, 263, 266, 268, 278, 300, 318, 326, 333,  
342, 437, 572, 573, 575  
Castelginest, 54, 217, 571, 575  
Castelnau d'Estrétefonds, 88, 91, 166, 281, 348, 349,  
392, 575, 689  
Castelnaudary, 42  
Castéra, 264, 317, 333, 570, 575  
Castres, 42, 45, 46, 49, 50, 52, 54, 56, 102, 219, 493,  
502, 512, 515, 521, 523, 529, 532, 542, 543, 545,  
546, 547, 552, 554, 587, 616, 638, 698  
Caussidières, 53, 86, 326, 572, 575  
Clermont-le-Fort, 88, 318, 420, 451  
Colomiers, 90, 91, 128, 142, 148, 273, 293, 294, 326,  
334, 337, 339, 346, 418, 451, 571, 575, 680, 692  
Cugnaux, 54, 134, 156, 162, 264, 315, 420, 435, 479,  
571, 574, 575, 580, 686

## D

Dalbade, 70, 79, 84, 120, 122, 198, 239, 267, 288,  
467, 472, 477, 487, 489, 490, 494, 565, 566, 567,  
568, 576, 582, 634, 635, 664, 665, 668, 681, 686,  
687, 688, 689, 697, 702  
Daurade, 63, 79, 103, 130, 156, 198, 211, 214, 262,  
271, 304, 321, 362, 385, 386, 388, 427, 438, 440,  
445, 490, 497, 498, 502, 533, 565, 566, 568, 576,  
614, 635, 661, 667, 671, 681, 685, 688, 691, 702,  
703, 706

## E

Eaunes, 78, 80, 101, 102, 103, 308, 323, 566, 571,  
577, 653

## F

Faget, 46, 110, 120, 127, 128, 568, 576, 579, 580  
Fenouillet, 54, 231, 364, 572, 575, 683  
Foix, 45, 47, 57, 82, 507, 509, 565, 618, 635, 657,  
669, 670, 688  
Fronton, 76, 198, 355, 358, 359, 360, 399, 400, 401,  
572, 577, 634

## G

Gagnac, 82, 310  
Garaison, 71, 249, 360, 382, 418, 423, 424, 425, 426,  
427, 489, 523, 563, 663, 705, 707  
Gardouch, 64, 105, 131, 133, 135, 136, 158, 160,  
162, 206, 286, 302, 305, 308, 355, 413, 480, 572,  
573, 575, 577  
Gargas, 87, 90, 132, 393, 451, 571, 575  
Garonne, 35, 45, 46, 49, 63, 64, 68, 76, 94, 95, 445,  
465, 471, 543, 633, 635, 653, 665  
Gascogne, 40  
Grandselve, 103, 105, 211, 354, 566, 576  
Grenade-sur-Garonne, 60, 71, 86, 199, 305, 354, 361,  
643  
Grisolles, 86, 198, 266, 345, 346, 435, 474, 571, 575

## L

La Rochelle, 41  
Labège, 78, 80, 435  
Languedoc, 40  
Lanta, 53, 118, 163, 226, 278, 355, 569, 577, 583  
Lauragais, 46, 48, 49, 52, 67, 76, 82, 83, 85, 86, 134,  
135, 158, 198, 211, 374, 509, 551, 569, 639, 664  
Lavaur, 40  
Lavernose-Lacasse, 91, 264, 362  
Lespinasse, 78, 80, 567, 571, 577  
Lherm, 64, 80, 131, 133, 135, 158, 163, 211, 263,  
266, 288, 300, 305, 366, 367, 398, 399, 570, 575,  
607, 688  
Lombez, 40

## M

Mas d'Azil, 45, 482  
Miremont, 46, 53, 80, 199, 208, 262, 266, 268, 269,  
270, 271, 348, 399, 404, 435, 451, 571, 575, 598,  
601  
Mirepoix, 40  
Montastruc, 46, 87, 131, 134, 135, 158, 166, 209,  
305, 337, 418, 463, 550, 569, 571, 573, 575, 689  
Montauban, 40, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 68, 72, 76, 78,  
95, 121, 122, 194, 195, 219, 220, 229, 288, 459,  
478, 483, 488, 494, 507, 514, 520, 522, 526, 531,  
542, 544, 545, 547, 550, 553, 582, 588, 603, 626,  
627, 634, 638, 640, 653, 660, 670, 705, 707  
Montesquieu-Lauragais, 84, 485, 572  
Montesquieu-Volvestre, 57, 262, 267  
Montgaillard, 60, 307, 562, 567, 572, 573, 575  
Montgiscard, 46, 60, 83, 91, 136, 234, 265, 266, 329,  
354, 355, 358, 359, 371, 403, 429, 483, 566, 569,  
572, 573, 574, 575  
Montlaur, 80, 287, 334, 480, 569, 576, 577  
Montpitol, 54, 78, 80, 90, 135, 284, 336, 569, 573,  
575  
Muret, 28, 60, 94, 162, 198, 199, 244, 266, 277, 323,  
355, 404, 446, 477, 479, 481, 489, 566, 570, 577,  
635, 690

## N

Noumerens, 50, 569, 576

## O

Ondes, 54, 552, 571, 575  
Orange, 193  
Orgueil, 76, 572, 577

## P

Pamiers, 40, 56, 68, 99, 167, 168, 219, 480, 502, 530,  
542, 562, 580, 588, 603, 635, 639, 643, 665, 689  
Pibrac, 343, 357, 430, 431, 432, 571, 577, 634, 677,  
700  
Pin-Balma, 82, 344  
Pompignan, 86, 571

Portet-sur-Garonne, 50, 83, 271, 299, 354, 536, 625,  
666  
Puylaurens, 45, 46, 49, 238, 511, 528

## Q

Quint, 87, 209, 569, 575

## R

Rennes, 121  
Revel, 45, 530, 554, 569  
Rieux, 40  
Roquesérière, 568  
Roquettes, 358, 571  
Roqueville, 123, 124, 134, 234, 243, 265, 370, 371,  
403, 404, 420, 429, 478, 479, 480, 483, 501, 502,  
560, 572, 580, 581, 634, 680

## S

Saint-Cyprien, 28, 58, 63, 79, 85, 285, 349, 408, 427,  
447, 473, 494, 566, 567, 568, 576, 615, 633, 635,  
651, 661, 666, 705  
Sainte-Colombe, 83, 84, 88, 288, 300, 314, 325, 326,  
334, 335, 341, 348, 355, 360, 367, 369, 371, 373,  
374, 377, 436, 437, 572, 574, 575  
Saint-Étienne, 28, 43, 57, 62, 65, 70, 79, 80, 86, 99,  
110, 112, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 128, 129,  
130, 132, 133, 134, 198, 206, 208, 211, 214, 217,  
226, 229, 231, 233, 234, 235, 239, 277, 307, 309,  
310, 313, 319, 330, 352, 361, 368, 369, 372, 385,  
387, 415, 425, 430, 440, 472, 473, 481, 483, 487,  
488, 496, 497, 500, 502, 503, 505, 539, 544, 545,  
547, 565, 568, 569, 574, 575, 578, 579, 580, 581,  
582, 590, 634, 635, 649, 661, 664, 666, 680, 684,  
685, 691  
Saint-Félix-de-Caraman, 28, 46, 198, 365, 366, 478,  
635  
Saint-Géniès de Ribonnet, 80, 81  
Saint-Julia, 46, 84, 87, 266, 337, 414, 477, 478, 481,  
569, 576, 633  
Saint-Léon, 91, 231, 481, 572, 573, 575  
Saint-Martin-de-la-Rivière, 86, 568  
Saint-Papoul, 40  
Saint-Pierre des Cuisines, 239, 285, 542, 565, 568

Saint-Semin, 29, 43, 46, 52, 63, 65, 79, 99, 101, 102,  
103, 111, 118, 119, 120, 122, 132, 198, 209, 211,  
214, 216, 217, 231, 257, 263, 264, 266, 298, 300,  
304, 305, 307, 308, 323, 330, 346, 349, 366, 384,  
415, 418, 421, 422, 472, 488, 489, 549, 565, 568,  
573, 574, 575, 576, 579, 582, 614, 616, 636, 652,  
653, 661, 664, 665, 666, 681, 684, 688, 699

## T

Toulouse, 61, 64, 66, 68, 122, 123, 195  
Toulouse (archevêché), 98, 104, 130, 135, 518  
Toulouse (diocèse), 97, 107, 141, 143, 178, 180, 187,  
191, 193, 194, 205, 217, 219, 220, 333, 340, 508,  
509, 514, 515, 535, 542, 551  
Toulouse (ville), 42, 64, 66, 69, 78, 111, 122, 189,  
191, 195, 196, 203, 265, 350, 353, 507, 511, 519,  
537, 541, 542, 544, 547, 549  
Toutens, 50, 52, 316, 569, 576

## V

Varennès, 293, 294, 347, 569, 575  
Venerque, 81, 88, 231, 572, 577  
Verfeil, 48, 50, 64, 76, 80, 85, 101, 105, 125, 132,  
133, 135, 156, 158, 166, 168, 266, 305, 356, 400,  
402, 446, 447, 568, 573, 574, 575, 579, 584, 635,  
688  
Vernet, 88, 572  
Vieille-Toulouse, 87, 277, 281, 329, 350, 394, 572,  
573, 575, 667, 694  
Villariès, 53, 344, 348, 434, 435, 571, 577  
Villefranche-de-Lauragais, 46, 60  
Villematier, 77, 571



# INDEX DES NOMS DE PERSONNES

---

## A

Affre (Pierre), 354, 360, 664  
Alvarus (Ferdinand), 130, 156, 273, 286, 293, 326, 337  
Anglure de Bourlemont (Pierre d'), 60, 107, 113, 120, 149, 237  
Assezat (Pierre d'), 512  
Auger (Émond), 407, 468

## B

Baric (Arnaud), 495, 502, 504, 505, 635, 669  
Baricave (Jean), 49, 127, 128, 130, 132, 133, 156, 209  
Basville (Lamoignon de) intendant, 56, 63, 66, 627, 677, 689  
Bertier (Jean-Louis de), 130, 546, 578, 645  
Bertier (Pierre de), 488, 545, 546  
Bonal (Raymond), 229, 234, 235, 236, 237, 259, 590, 648, 703  
Buisson (Bernard), 217  
Bonzi (Pierre de), 107, 110, 120, 205, 408, 580  
Borromée (saint Charles), 108, 142, 143, 148, 154, 156, 159, 169, 232, 235, 237, 255, 329, 341, 590, 597  
Boyer (Antoine), 214

## C

Calas (Jean), 27, 70, 525, 555  
Canigiani (Alexandre), 109, 144  
Catel (Pierre-Louis de), 128  
Caulet (François-Étienne de), 167, 168, 480, 487, 502, 505, 538, 557, 561, 635, 643, 644, 652  
Caumels (Noé de), 132  
Caumels (Pierre de), 120, 123  
Chalette (Jean), 353, 545  
Charles IX, 57  
Choiseul (Gilbert de), 339

Ciron (Gabriel de), 116, 118, 120, 127, 168, 229, 235, 237, 238, 239, 241, 488, 494, 495, 502, 503, 505, 506, 537, 538, 539, 540, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 564, 579, 580, 673  
Ciron (Innocent de), 120, 192, 238, 385, 502, 503, 578  
Claret (Louis de), 119, 123  
Clément VIII, 57, 255, 704  
Colbert de Villarcef (Jean-Baptiste M), 33, 37, 59, 89, 107, 113, 115, 121, 122, 137, 147, 148, 163, 164, 191, 240, 255, 318, 319, 345, 356, 357, 363, 484, 516, 581  
Coligny (amiral de), 46, 52  
Condé (prince de), 46, 52, 114  
Cospéan (Philippe), 28, 107, 111, 118, 123, 126, 135, 147, 156, 159, 160, 227, 251, 252, 323, 581, 582, 644  
Cotherel (André), 523, 705  
Coton (Père), 258, 524

## D

Daffis (Jean), 119, 123, 231, 472, 603  
Danvyé (Jean), 362, 374, 441  
De Flous (Pierre de), 125  
De Lafont (Raymond de), 125  
Delezat, 337  
Descorbiac (Thomas), 549  
Despax (Jean-Baptiste), 354  
Dros (Jacques), 131  
Drouet (Gervais), 55, 330  
Du Faur (Pierre), 48, 61, 156  
Du Faur de Saint-Jory (baron), 61  
Dufour (Jean), 120, 126, 127, 132, 133, 431, 479, 579, 602, 694  
Dupuy (Jean), 120, 127, 130, 248, 299, 351, 552, 554, 579, 580, 616, 630, 645, 661, 666, 694  
Dupuy (Jérémy), 551, 552, 553, 554

Duranti (Jean-Étienne), 57, 60, 70, 257, 450, 470,  
631

## F

Faget (abbé de), 120, 127, 128  
Farbas (Victor de), 131  
Faux (Guillaume), 347  
Ferrier (Pierre de), 462, 463, 494, 652, 703  
Fieubet (Gaspard de), 404, 505  
Flous (Pierre de), 119, 120, 170, 192, 235, 243, 321,  
478, 479, 483, 488  
Foucault (Nicolas-Joseph), 551  
Fredeau (Ambroise), 353, 354  
Froidour (Louis de), 528, 695

## G

Garault, 114, 699  
Gaysard (doyen), 156, 336  
Gigord (Jean), 522  
Gilles (Nicolas), 119, 156, 158, 206, 231, 355  
Gras (Dominique), 212

## J

Jougla (Jean), 125, 217  
Joyeuse (François de), 33, 39, 40, 46, 48, 49, 53, 57,  
65, 70, 75, 92, 96, 97, 100, 101, 102, 103, 107,  
109, 110, 112, 118, 119, 127, 129, 133, 135, 141,  
142, 143, 147, 149, 152, 155, 156, 159, 166, 181,  
183, 220, 223, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 237,  
246, 248, 252, 254, 257, 266, 279, 284, 286, 289,  
304, 306, 307, 308, 309, 310, 313, 314, 316, 322,  
331, 344, 347, 355, 356, 377, 392, 408, 413, 434,  
440, 472, 558, 560, 579, 580, 590, 615, 641, 643,  
644, 649, 653, 678, 679, 688, 695, 698, 699, 700

## L

Labadie (Jean de), 520  
Labourie (Pierre), 136  
Lacère (orfèvre), 337, 373  
Lacoste (Jacques de), 132, 133  
Lacoste (Pierre de), 132, 133  
Lafont (Bernard-Louis de), 120, 127  
La Roche Flavin (Bernard de), 73, 702

La Valette (cardinal de), 80, 98, 103, 107, 109, 111,  
119, 126, 128, 159, 573, 678, 695

Legoust (Artus), 55, 367

Le Mazuyer (Gilles), 486, 526, 532

Le Mazuyer (Henri), 532

Londres (Alexandre de), 132

## M

Maduron (François), 214

Maran (François de), 119, 123, 127, 130, 133

Maran (Jacques de), 120, 123, 124, 581

Maran (Raymond de), 120, 123, 124, 128, 480, 502

Mercadier (Jacques), 235

Mondonville (Madame de), 118, 238, 241, 505, 506,  
538, 547, 564, 615, 673, 689, 696

Mandinelli (capitoul), 43

Mansencal (capitoul), 43

Marca (Pierre de), 60, 102, 107, 110, 112, 113, 120,  
123, 128, 148, 236, 431, 488, 495, 579, 580, 581,  
635, 644, 694, 695, 704

Marmiesse, 115

Meur (Vincent de), 462

Meynier, 524, 609

Michaëlis (Sébastien), 487, 522, 653, 704

Molinier (Étienne), 135, 196, 226, 227, 258, 297,  
368, 407, 411, 412, 416, 427, 489, 490, 502, 517,  
523, 667, 668, 706, 707

Montchal (Charles de), 37, 53, 59, 88, 107, 112, 113,  
114, 115, 119, 121, 123, 124, 125, 128, 130, 132,  
134, 135, 137, 143, 144, 148, 149, 160, 161, 162,  
166, 168, 192, 234, 235, 237, 238, 243, 245, 247,  
249, 255, 263, 265, 268, 274, 285, 290, 316, 318,  
323, 324, 326, 339, 341, 343, 347, 351, 355, 356,  
358, 359, 362, 365, 366, 377, 385, 386, 390, 392,  
413, 429, 434, 440, 477, 478, 479, 480, 482, 483,  
484, 487, 488, 489, 490, 492, 493, 501, 520, 539,  
540, 560, 561, 578, 579, 580, 581, 590, 615, 695,  
696, 698, 699, 700, 701

Montmorency-Damville, 46, 644

Montpezat de Carbon (Joseph de), 107, 112, 113,  
120, 122, 149, 212, 240, 241, 242, 275, 319, 357,  
405, 434, 472, 479, 505, 516, 534, 581, 688

Morel (Joseph), 120, 122, 431, 476, 477, 512, 513,  
516, 517, 551, 559, 582, 607, 689

Morelon (Jacques), 135

## N

Navarre (Henri de), 46, 47, 52, 113, 705

## O

Orléans-Longueville (Jean d'), 112, 141, 183, 266

## P

Papus (Gabriel de), 132

Pavillon (Nicolas), 234, 238, 366, 484, 487, 493, 500,  
502, 539, 540, 578

Pelut (Anne de), 371

Pereisc (Nicolas), 115, 124

Peyronet (Simon de), 125, 129, 142, 147, 177, 291,  
390, 445, 603, 701

Puybusque (Maffre de), 132, 241, 242

## R

Raby (Jean), 121, 122, 484

Régis (François), 98, 485, 662

Rességuier (François de), 543

Rey (orfèvre), 337, 361

Richeome (Louis), 524

Rohan (duc de), 49

Rouelle (Martin), 156, 158, 208, 217, 303, 310

Roques (Josué), 532

Rudèle (Jean de), 49, 61, 83, 86, 116, 118, 119, 127,  
147, 156, 159, 162, 226, 233, 247, 252, 257, 273,  
293, 294, 314, 317, 320, 324, 333, 342, 392, 397,  
398, 420, 430, 433, 447, 452, 513, 516, 518, 559,  
580, 581, 582, 583, 690

## S

Sabazan (Joseph-Raymond de), 132

Sabazan (Jean de), 124

Sevin (Nicolas), 545

Silvecane de Saint-Laurens (Antoine), 120, 128, 480

Solminihac (Alain de), 108, 123, 181, 192, 215, 229,  
411, 477, 478, 487, 500, 545, 561, 641, 642

Sourdis (François de), 148, 159

Sourdis (Henri de), 148

## T

Tiranny (Gabriel de), 131, 136, 413

Tiranny (Jean-Baptiste), 131, 480

Tournier (Nicolas), 293, 299, 363, 609, 666, 667

Trébos (Dominique), 135

Troy (orfèvre), 351

Turenne (vicomte de), 46, 52, 53

## V

Vedelly (Joseph de), 132

Vedelly (Jean de), 132

Ventadour (duc de), 54, 500

Vignaux (Jean), 239, 494, 495, 499

Vincent de Paul, 229, 238, 243, 254, 341, 479, 483,  
484, 578, 580



# INDEX THÉMATIQUE

---

## A

AA, 474, 478, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486,  
525, 530, 634  
Archevêque, 217, 599, 616, 735  
Archiprêtre, 82, 141, 142, 599

## B

Bassin, 97, 378, 379, 410

## C

Capucins, 58, 61, 196, 264, 487, 488, 513, 563, 586,  
588, 676, 678, 679, 710, 733  
Carême, 504, 623  
Chambre de l'Édit, 547, 554  
Chanoine, 124, 135, 136, 137, 138, 519, 520, 600,  
601, 604, 605, 606, 607, 608, 692, 695  
Compagnie du Saint-Sacrement, 240, 473, 483, 484,  
517, 518, 520, 555, 583, 607, 698, 699  
Concile de Trente, 230, 245, 263, 615, 647, 649, 675,  
690, 723  
Conférences ecclésiastiques, 251, 285, 622, 707, 724  
Confesseur, 619  
Confrérie, 28, 398, 410, 424, 431, 456, 515, 605, 660,  
688, 712, 713, 716, 720, 721, 722, 725, 730, 731  
Consorce, 274, 275  
Corpus Christi, 395

## D

Décimes, 105, 682  
Dîmes, 609  
Doctrinaires, 196, 696, 711  
Dominicains, 196, 444, 445, 588, 680, 717

## F

Fête-Dieu, 449, 455

Filles de l'Enfance, 122, 133, 137, 249, 511, 512,  
523, 555, 556, 559, 565, 566, 567, 586, 698, 700,  
705

## G

Garonne, 35, 46, 50, 65, 66, 70, 78, 97, 98, 461, 482,  
488, 561, 660, 662, 680, 692

## J

Jésuites, 196, 239, 249, 474, 502, 510, 512, 549, 563,  
587, 588, 605, 677, 678, 679, 680, 681, 696, 697,  
705, 711, 720, 726, 727, 733

## L

Lazaristes, 679

## M

Malte (ordre de), 29, 214, 326, 452, 511, 518, 603,  
680, 681, 710

## N

Nouveaux Convertis, 512, 556, 557, 559, 560, 561,  
562, 563, 564, 565, 567, 705

## O

Officialité, 706, 708  
Oratoire, 125, 127, 236, 242, 247, 505, 511, 608, 622,  
675, 718, 732

## P

Parlement, 39, 74, 93, 382, 448, 524, 530, 543, 552,  
562, 587, 642, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 662,  
706, 711, 712, 717, 720, 725, 728, 731, 733, 734  
Petites écoles, 536  
Procession, 71, 458

Procureur fiscal, 130  
Purgatoire, 211, 270, 271, 272, 274, 275, 280, 293,  
299, 304, 351, 401, 624, 626, 709, 722, 723

## R

Résidence, 232  
Retable, 325, 339, 341, 344, 345, 346, 350, 362, 366,  
367, 369, 371, 372, 373, 374, 380, 381, 384, 387,  
429, 520, 521  
Rituel, 263, 461  
Rosaire, 349, 351, 352, 370, 372, 374, 378, 399, 410,  
411, 412, 414, 415, 416, 417, 418, 420, 444, 491,  
583, 624, 631, 632, 660, 688, 693

## S

Saint-Sacrement, 90, 128, 133, 180, 191, 295, 297,  
299, 302, 327, 328, 340, 342, 344, 346, 347, 348,  
349, 359, 360, 361, 362, 363, 370, 378, 380, 398,  
399, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 410, 411,  
412, 413, 414, 415, 418, 420, 423, 429, 444, 449,  
451, 452, 453, 455, 457, 462, 467, 468, 494, 500,  
507, 508, 513, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522,

523, 541, 548, 555, 557, 579, 583, 632, 633, 689,  
721, 723  
Séminaire, 121, 236, 238, 464, 616, 694, 707, 717

## T

Tabernacle, 164, 297, 341, 342, 343, 344, 346, 347,  
359, 361, 370, 371, 373, 374, 376, 378, 379, 380,  
384, 385, 387, 402, 470, 521, 579, 632  
Testament, 243, 403, 685, 717, 718, 728

## U

Université, 29, 57, 67, 74, 92, 96, 112, 124, 174, 184,  
203, 235, 256, 262, 308, 309, 336, 364, 366, 493,  
539, 543, 546, 562, 564, 604, 639, 641, 644, 648,  
651, 654, 655, 658, 664, 665, 668, 669, 671, 672,  
673, 674, 675, 678, 679, 681, 684, 685, 690, 692,  
693, 694, 696, 697, 698, 710, 726, 727

## V

Visitation, 60, 418, 501, 588, 720